

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
VERSION 2**

**Le lundi 27 janvier 2020
à 13 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 23 janvier 2020

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 27 janvier 2020, à 13 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
VERSION 2**

Le lundi 27 janvier 2020

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 27 janvier 2020 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 16 janvier 2020.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.05, 8.01, 15.01 à 15.04, 20.16 à 20.19, 30.04 et 30.05 ainsi que les articles 80.01 (20.22) à 80.01 (20.32), 80.01 (30.04) et 80.01 (51.01).

Veillez également prendre note que les documents livrés, le 16 janvier dernier, pour le dossier 1197684003 inscrit à l'article 80.01 (20.12) ont été remplacés par une nouvelle version à la suite de correctifs mineurs apportés au dossier.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, que le document afférent à l'article 3.03 est maintenant accessible via ladite base de données.



**Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 27 janvier 2020**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2019

03.03 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 Service du greffe

Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019

07.02 Service du greffe

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019

07.03 Conseil Jeunesse - 1197181006

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil jeunesse de Montréal intitulé : « Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable »

07.04 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction - 1198699001

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgences à la suite des inondations du 15 avril au 13 septembre 2019

07.05 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1196116001

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Service du greffe

Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec

15.02 Service du greffe

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

15.03 Service du greffe

Déclaration en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020

15.04 Service du greffe

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

20 – Affaires contractuelles

20.01 Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
- 1190025006

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 - Volet 10 km), pour une somme maximale de 539 987,89 \$, taxes incluses

20.02 Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
- 1190025007

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 - Volet 10 km - Fiche 50), pour une somme maximale de 103 359,21 \$, taxes incluses

20.03 Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles
- 1198554002

Accorder un contrat à GFL Environnemental inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, rue Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance, pour une période de 45 mois - Dépense totale de 262 232 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17817 (1 soum.)

20.04 Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications -
1196756004

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

20.05 Service de la concertation des arrondissements - 1197286005

Approuver la résiliation du contrat accordé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38 \$, taxes incluses (CM18 1491)

20.06 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195364002

Résilier le contrat d'Axe Construction inc. (CM17 0135) / Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 197 526,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres IMM - 15498-1 (3 soum.)

20.07 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190765002

Autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et à l'Auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 1 222 680 \$ à 705 292,50 \$, soit une diminution de 517 387,50 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 1 609 012,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses

20.08 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1198385002

Autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels basés sur les coûts réels de construction du nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, dans le cadre du contrat accordé à Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (CM17 0054), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda No.1 à cet effet / Autoriser un budget additionnel d'incidences de 114 975 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de communication et de gestion environnementale des sols - Majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$

20.09 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231080

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), pour une somme maximale de 394 019,33 \$ taxes incluses

20.10 Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1193815005

Accorder un contrat de gré à gré à La Bande à Paul pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses

20.11 Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1197227002

Approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, un projet de contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et l'Office national du film du Canada relativement à la création de l'oeuvre immersive « Second souffle » d'une valeur de 356 604 \$ / Autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus les taxes applicables, à l'Office national du film, aux fins de ce contrat / Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

20.12 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1173778004

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert, de la compagnie Immeubles D.M.L.G.T. (2014) Limitée, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 768,8 mètres carrés, situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue, et en contrepartie la Ville cède la 70^e et une partie de la 71^e Avenue non ouvertes, ainsi que deux lots adjacents à la 71^e Avenue, tous situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 mètres carrés, dont la soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables / Créer trois servitudes d'utilités publiques

20.13 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1191368006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables

Mention spéciale: En lien avec l'article 30.05

20.14 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194396002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9217-7112 Québec inc, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, relativement à un immeuble ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

20.15 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1197731005

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser l'édition 2020 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.16 Service de la culture , Direction du développement culturel - 1193205011

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.17 Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine - 1197642001

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

20.18 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190652006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17841 (3 soum.)

20.19 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1197157012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Coforce inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17360 (3 soum.)

30 – Administration et finances

30.01 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1191097017

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.02 Service de la concertation des arrondissements - 1197286007

Offrir aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.03 Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1194784006

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020 - Dépense de 442 016,27 \$, taxes incluses

30.04 Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité -
1190318033

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin, de la Société de développement commercial du Village et de la Société de développement commercial Destination Centre-ville jusqu'à 6 h, la nuit du 29 février au 1^{er} mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020

30.05 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction -
Transactions immobilières - 1201368001

Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Mention spéciale: En lien avec l'article 20.13

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme -
1198480014

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

41.02 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1186689004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts

42 – Adoption de règlements

42.01 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1190668001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

42.02 Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1196354002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

42.03 Service de l'habitation - 1198146006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

42.04 Service de l'habitation - 1198146007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

42.05 Service de l'habitation - 1198146008

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038)

42.06 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1190566001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1195092002

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 4 novembre 2019 par le conseil d'arrondissement
Assemblée de consultation publique tenue le 26 novembre 2019

51 – Nomination / Désignation

51.01 Conseil Jeunesse - 1197181007

Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal

65 – Motion des conseillers

65.01 Service du greffe

Motion de l'opposition officielle pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal

65.02 Service du greffe

Motion de l'opposition officielle pour empêcher la prolifération des trottinettes à Montréal et privilégier BIXI dans toute nouvelle offre de système de vélo électrique

65.03 Service du greffe

Motion de l'opposition officielle permettant la prolongation des heures d'ouverture de certains commerces situés dans des zones définies

65.04 Service du greffe

Motion de l'opposition officielle visant l'adoption par la Ville de Montréal d'une définition de l'antisémitisme dans le but de lutter contre le racisme et la haine envers les juifs

65.05 Service du greffe

Motion non partisane visant à attribuer le nom de Warren Allmand à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 7 décembre 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438031

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.02 Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles - 1197684005

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.03 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1198113003

Accorder un contrat à Ernst & Young S.R.L., d'une durée de 12 mois, pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17245 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.04 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1196871002

Autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, au contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.05 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1195035004

Approuver le projet d'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG17 0257) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses

Compétence *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police,*
d'agglomération : *de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.06 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1198410003

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.07 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100005

Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19 17864 (Lot 1, 1 soum.)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

20.08 Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1198719001

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois, et autoriser une dépense de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.09 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198147002

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17854 (1 soum.)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

20.10 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197090001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17743 (3 soum.)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

20.11 Service des technologies de l'information , Direction technologies architecture innovation et sécurité - 1197297003

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes Cofomo inc. (lot 1, pour une somme de 970 916,74 \$, taxes incluses et lot 3, pour une somme de 551 824,81 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5, pour une somme de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6, pour une somme de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7, pour une somme de 327 678,75\$, taxes incluses), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché - Appel d'offres 19-17746 (7 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.12 Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles - 1197684003

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SIR Solutions inc. (CG16 0339) pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.13 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438032

Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour des services additionnels et des dépenses admissibles (contingences) afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.14 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805002

Résilier le contrat de services professionnels avec les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG15 0760) pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses

Compétence Cour municipale
d'agglomération :

20.15 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438037

Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17708 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.16 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198290005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
d'agglomération :

20.17 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198290008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$, plus les taxes applicables

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri d'agglomération :

20.18 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198290012

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri d'agglomération :

20.19 Service de l'habitation - 1198207004

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri d'agglomération :

20.20 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197016003

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.21 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184962010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie 1 142,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Compétence *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*
d'agglomération :

20.22 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1197026002

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231,89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soum.)

Compétence *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police,*
d'agglomération : *de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.23 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1197026001

Conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soum., 1 seul conforme)

Compétence *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police,*
d'agglomération : *de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.24 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire - 1195006005

Conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, afin de mettre en place le projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17876 (3 soum.)

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.25 Service du matériel roulant et des ateliers - 1198528002

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.26 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

20.27 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438035

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric construction inc. pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture, dans le cadre de la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 3295-AE-15 (3 soum.)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :*

20.28 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231070

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constructions H2D inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc - Dépense totale de 13 838 410,14 \$, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420412 (8 soum.)

Compétence *Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de
d'agglomération :* *Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil
d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)*

20.29 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanentes sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

Compétence *Acte mixte
d'agglomération :*

20.30 Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1197075003

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 281 121 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.31 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810003

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. (CG19 0184) pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.32 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1196810004

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

30 – Administration et finances

30.01 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1198169003

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.02 Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de l'urbanisme - 1198199006

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, sur le territoire de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.03 Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1193219008

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.04 Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922020

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484)

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements

42.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196279003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Compétence *Alimentation en eau et assainissement des eaux*
d'agglomération :

42.02 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1195092005

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Compétence *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*
d'agglomération :

42.03 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1196814005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Compétence *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée*
d'agglomération : *spécifiquement à une entreprise*

42.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1195929003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Compétence *Acte mixte*
d'agglomération :

42.05 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1198097001

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence *Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de*
d'agglomération : *Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil*
 d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

42.06 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1196814003

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Compétence *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité*
d'agglomération : *régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre*
 matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité
 centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à
 l'organisme auquel la municipalité a succédé

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service de la culture - 1198021003

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Compétence *Conseil des Arts*
d'agglomération :

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 11 décembre 2019
14 h**

**Séance tenue le mercredi 11 décembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Christine Black, Mme Sue Montgomery, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de débiter les travaux, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé.

La présidente du conseil invite les membres à observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte et souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette séance extraordinaire du conseil.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Élisabeth Duchesney Corriveau	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Souhaite connaître la vision de l'Administration à l'égard des juristes de la Ville de Montréal à la suite du projet de loi C-75 du gouvernement fédéral pour désengorger les tribunaux et permettre une juridiction élargie en matière des dossiers criminels / À combien sont évaluées les dépenses en frais juridiques pour des services externes pour les prochaines années
Mme Vanessa Anne Paré	Mme Nathalie Goulet	Demande à l'Administration l'assurance qu'un plan d'action et une vision en matière d'accessibilité universelle aux loisirs montréalais soient déposés durant ce présent mandat
M. Jean-Nicolas Loisel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite connaître la position de l'Administration en regard de l'équité salariale des juristes municipaux avec les procureurs du gouvernement provincial
M. Marc Duhamel	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Demande que la construction de trottoirs devant le collège Sainte-Marceline, sur le boulevard Gouin, soit priorisée dans le calendrier 2021 des travaux qui devront être effectués par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Demande de rencontrer les membres du Comité de suivi du parc Saraguay afin de connaître les projets à venir pour ce secteur
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Exprime son inquiétude face aux augmentations de taxes pouvant appauvrir la population / Demande à l'Administration de divulguer les montants du budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, sans tenir compte des subventions des autres paliers gouvernementaux

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 14 h 20. Elle remercie les 2 personnes s'identifiant comme femmes et les 3 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Exprime le souhait d'un plus grand contrôle des finances dans le budget 2020 / Aimerais obtenir des informations sur les moyens pour effectuer un contrôle serré des dépenses en lien avec les préoccupations exprimées par les Montréalaises et Montréalais lors des consultations
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Aimerait obtenir des explications sur l'augmentation des ressources humaines engendrant des dépenses de 81 M \$ de plus sur une période d'un an / Demande à l'Administration de se doter d'un plan global pour un contrôle serré des coûts en matière de création de nouveaux postes
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Aimerait que l'Administration présente un plan pour limiter l'endettement / Demande qu'il y ait davantage de reddition de comptes aux membres du conseil
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Souhaite savoir comment la Société de transport de Montréal (STM) entend respecter son engagement de fournir 115 heures de service en mesure de mitigation pour compenser la fermeture du train de la ligne Deux-Montagnes avec le montage financier du budget 2020 de la STM / Souhaite connaître le coût de location des autobus, style voyageur, qui doivent desservir les usagers de la ligne Deux-Montagnes et qui seront les chauffeurs attirés
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Questionne l'utilisation de 175 M\$ sur 185 M\$ du surplus qui affecte les réserves financières de la Ville / Souhaite que l'Administration fasse preuve de prudence afin de ne pas se retrouver en mauvaise posture lors d'un ralentissement économique
Mme Suzanne Décarie	M. Benoît Dorais (M. Jean-François Parenteau)	Aimerait le financement requis pour la mise à jour de l'étude sur la qualité de l'air dans l'Est de Montréal / Demande à l'Administration l'étude proposée par la Direction régionale de la santé publique (DRSP)

À 14 h 50,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique à la présidente du conseil que l'Administration accepte la prolongation.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Questionne l'ajout de main-d'œuvre dans un contexte de contrôle des dépenses / Quel est le plan pour réduire la dette
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde) (M. Jean-François Parenteau)	Questionne la gestion des gaz à effet de serre (GES) et les mandats respectifs du Bureau de la transition écologique et celui du Service de l'environnement / Demande s'il y a des tâches en doublon dans ces deux équipes de travail
M. Dominic Perri	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Souhaite obtenir l'assurance que le plan directeur pour le développement économique de l'Est de Montréal ne soit plus à l'étape de planification / Souhaite connaître l'échéancier pour la livraison du plan directeur concernant le développement de l'Est de Montréal

La présidente du conseil informe la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, que le mot « cheap », utilisé lors de son intervention, figure sur la liste des mots antiparlementaires et accepte aussi tôt les excuses de la mairesse à cet effet.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 15 h 07.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'étude de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège afin que la conseillère Chantal Rossi retire les mots « réserve d'arrogance » de son intervention puisqu'il considère qu'ils ne sont pas parlementaires.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et demande à la conseillère Rossi de retirer les paroles utilisées.

La conseillère Rossi se rétracte, mais rappelle qu'il a été également convenu que les applaudissements bruyants ne seraient pas autorisés.

La présidente du conseil confirme que les applaudissements polis sont permis. Elle déclare l'incident clos et invite le leader de la majorité à poursuivre l'étude de l'ordre du jour.

CM19 1247

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 1248

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 4 décembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM19 1249

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du Budget 2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du Budget 2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 30.02, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1250

Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1768;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le budget 2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et soulève une question de privilège pour informer le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, que certaines allusions utilisées lors de son intervention pourraient être qualifiées de « sexisme ordinaire ».

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil indique qu'un choix de mots et d'expressions neutres est souhaitable. Elle recommande de choisir des métaphores plus appropriées, en précisant que le poids des mots fait abstraction des intentions et qu'il est donc primordial de les choisir de manière respectueuse pour tous. Elle déclare le débat clos.

À 16 h 42, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 16 h 46, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole pour exercer son droit de réplique et en profite pour souligner le départ à la retraite de M. Jean-Jacques Bohémier. Il le remercie pour sa contribution et son indéfectible soutien dans la préparation de nombreux dossiers sous différentes administrations et plus particulièrement pour la préparation du budget 2020.

À 17 h 20, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 17 h 34, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier adjoint, Me Emmanuel Tani-Moore, fait l'appel des membres, et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 21

La présidente du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1193843020

CM19 1251

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1770;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et soulève une question de privilège pour informer le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, que certaines allusions utilisées lors de son intervention pourraient être qualifiées de « sexisme ordinaire ».

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil indique qu'un choix de mots et d'expressions neutres est souhaitable. Elle recommande de choisir des métaphores plus appropriées, en précisant que le poids des mots fait abstraction des intentions et qu'il est donc primordial de les choisir de manière respectueuse pour tous. Elle déclare le débat clos.

À 16 h 42, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 16 h 46, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole pour exercer son droit de réplique et en profite pour souligner le départ à la retraite de M. Jean-Jacques Bohémier. Il le remercie pour sa contribution et son indéfectible soutien dans la préparation de nombreux dossiers sous différentes administrations et plus particulièrement pour la préparation du budget 2020.

À 17 h 20, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 17 h 34, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.02.

Le greffier adjoint, Me Emmanuel Tani-Moore, fait l'appel des membres, et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 21

La présidente du conseil déclare l'article 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1193843016

CM19 1252

Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et soulève une question de privilège pour informer le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, que certaines allusions utilisées lors de son intervention pourraient être qualifiées de « sexisme ordinaire ».

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil indique qu'un choix de mots et d'expressions neutres est souhaitable. Elle recommande de choisir des métaphores plus appropriées, en précisant que le poids des mots fait abstraction des intentions et qu'il est donc primordial de les choisir de manière respectueuse pour tous. Elle déclare le débat clos.

À 16 h 42, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 16 h 46, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole pour exercer son droit de réplique et en profite pour souligner le départ à la retraite de M. Jean-Jacques Bohémier. Il le remercie pour sa contribution et son indéfectible soutien dans la préparation de nombreux dossiers sous différentes administrations et plus particulièrement pour la préparation du budget 2020.

À 17 h 20, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 17 h 34, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier adjoint, Me Emmanuel Tani-Moore, fait l'appel des membres, et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 21

La présidente du conseil déclara l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1193843021
80.01 (30.01)

CM19 1253

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et soulève une question de privilège pour informer le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, que certaines allusions utilisées lors de son intervention pourraient être qualifiées de « sexisme ordinaire ».

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil indique qu'un choix de mots et d'expressions neutres est souhaitable. Elle recommande de choisir des métaphores plus appropriées, en précisant que le poids des mots fait abstraction des intentions et qu'il est donc primordial de les choisir de manière respectueuse pour tous. Elle déclare le débat clos.

À 16 h 42, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 16 h 46, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole pour exercer son droit de réplique et en profite pour souligner le départ à la retraite de M. Jean-Jacques Bohémier. Il le remercie pour sa contribution et son indéfectible soutien dans la préparation de nombreux dossiers sous différentes administrations et plus particulièrement pour la préparation du budget 2020.

À 17 h 20, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

À 17 h 34, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier adjoint, Me Emmanuel Tani-Moore, fait l'appel des membres, et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Résultat : En faveur : 38
Conte : 21

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1193843017
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1254

Approbation du budget 2020 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1786;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2020 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1190310001

CM19 1255

Approbation du budget 2020 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1787;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le budget 2020 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

30.04 1190310002

CM19 1256

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1777;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les contributions financières suivantes, telles qu'indiquées :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2020 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	29 967 600 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	8 380 600 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1193843022

CM19 1257

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1788;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1190310009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.03) à 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1258

Adoption du budget de 2020 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2020 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1193843019
80.01 (30.03)

CM19 1259

Approbation du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1193843018
80.01 (30.04)

CM19 1260

Approbation du budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190310003
80.01 (30.05)

CM19 1261

Approbation du budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190310004
80.01 (30.06)

CM19 1262

Approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190310005
80.01 (30.07)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.08) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1263

Approbation du budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1190310006
80.01 (30.08)

CM19 1264

Approbation du budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

1190310007
80.01 (30.09)

CM19 1265

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les contributions financières suivantes, tel qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2020 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	668 394 000 \$
Conseil des arts	20 235 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	15 353 100 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 238 200 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	585 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 444 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193843023
80.01 (30.10)

CM19 1266

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1190310008
80.01 (30.11)

À 18 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy WONG
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel TANI-MOORE
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
MAIRESSE

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Richard Ryan

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEILLER DESOUSA ET DE LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE BOIVIN-ROY   L'ARTICLE 80.01 (30.04) :

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEILLER DESOUSA ET DE LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE BOIVIN-ROY   L'ARTICLE 80.01 (30.04) :

M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  AUX ARTICLES 80.01 (30.01)   80.01 (30.04) :

Mme Christine Black, Mme Sue Montgomery, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  AUX ARTICLES 80.01 (30.01)   80.01 (30.04) :

M. Marvin Rotrand.

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - analyse et contr le de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-r dacteur

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} décembre 2019 « Journée mondiale de lutte contre le SIDA », le 2 décembre 2019 « Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage », le 3 décembre 2019 « Journée internationale des personnes handicapées » et le 18 décembre 2019 « Journée internationale des migrants ».

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de décembre des conseillères et conseillers, soient : M. François Limoges et Mme Marianne Giguère.

La présidente du conseil invite les membres du conseil à mettre à leur agenda la 5^e édition de Cité Elles Montréal, qui se tiendra les 24 février, 13 et 14 mars 2020. La présidente du conseil sollicite les membres du conseil à agir comme mentors auprès des participantes lors de cette simulation, et les invite à remplir la feuille de disponibilité. La présidente du conseil les remercie à l'avance de leur intérêt et de leur disponibilité.

La présidente du conseil mentionne également que le Bureau de la présidence du conseil communiquera davantage sur les nouvelles formations offertes en 2020.

Pour terminer, la présidente du conseil indique que la responsable de la Culture au comité exécutif, Mme Magda Popeanu, invite les membres du conseil à découvrir les musées montréalais, et remettra à cet effet un laissez-passer double pour le musée Pointe-à-Callières à chacun des membres du conseil.

La présidente du conseil souligne qu'il s'agit du dernier conseil pour 2019 et souhaite une bonne séance de travail à toutes et à tous.

Avant de débiter la période de questions, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège en ce qui a trait à ses propos tenus lors du dernier conseil, qui ont été qualifiés de « sexistes », selon lui, à travers l'une des décisions de la présidente du conseil, Mme Cathy Wong. Il interprète cette décision comme ayant porté atteinte à ses privilèges.

M. Perez dépose une lettre adressée à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, dont l'objet est : « Respect des droits des élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ». Il souhaite une réponse à ce sujet.

La présidente cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. Ce dernier explique que n'ayant pas pris connaissance de la lettre déposée, il laisse à la présidente le soin d'y donner la suite appropriée.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention. Elle précise que sa position demeure inchangée. Elle clôt le débat en invoquant les articles 101 à 103 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de privilège. Il réitère sa confiance au chef de l'opposition officielle. Il mentionne également l'importance de l'impartialité durant les travaux du conseil.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, comment expliquer l'acquisition d'un terrain à l'Île Bizard au prix de 250 000 \$, alors que sa valeur au rôle d'évaluation est de 85 000 \$ / Comment justifier cette acquisition à trois fois la valeur foncière

Avant de poser sa question, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy mentionne que le père de la conseillère Christine Black est décédé cette fin de semaine des suites d'un cancer. Cela explique son absence au conseil. Elle ajoute également que les membres du conseil sont en pensées avec la conseillère Black et sa famille en cette période de deuil.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration peut expliquer les raisons pour lesquelles elle fait appel à des services externes plutôt que d'utiliser l'expertise interne du Service des affaires juridiques (SAJ) / Quels sont les critères d'évaluation pour déterminer si un dossier doit être traité par le SAJ ou par un fournisseur externe
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (M. Eric Alan Caldwell)	Nouvelle bretelle d'accès de l'autoroute 25, à Rivière-des-Prairies – Que peut-on envisager dans ce dossier à la suite des échanges entre le Ministère des transports et la Ville / Demande un échéancier pour les citoyens de Rivière-des-Prairies et de Montréal-Nord à ce sujet
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (M. Benoit Dorais)	Demande des éclaircissements quant à l'utilisation des policiers plutôt que des cadets concernant la circulation sur les chantiers / Exprime le souhait que l'Administration effectue une gestion plus serrée du temps des policiers sur les chantiers
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration a consulté la communauté irlandaise concernant la dénomination de la nouvelle station du REM dans Griffintown / Aimerais une consultation publique à ce sujet afin que puisse s'exprimer la communauté irlandaise
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Dans le dossier des autobus supplémentaires prévus en janvier 2020, à la station Deux-Montagnes - Demande des informations quant à l'imputabilité de la haute direction de la Société de transport de Montréal / Quel est le point de vue de l'Administration concernant l'augmentation de salaire du directeur général de la STM
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Est-ce que l'Administration va amender la réglementation municipale en regard de l'usage du cannabis sur le domaine public ? / En date du 1 ^{er} novembre 2019, est-il autorisé de consommer du cannabis sur le domaine public

À 13 h 45,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Suzanne Décarie	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Demande des précisions en matière de gestion animalière et d'un futur centre animalier / Aimerait obtenir des engagements et un échéancier de la part de l'Administration
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Qu'est-ce que l'Administration compte faire dans le dossier des trois fermetures de YMCA / Aimerait connaître les solutions concrètes qui sont envisagées à ce sujet
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Aimerait connaître le plan d'action qui sera mis de l'avant par le SPVM en matière de profilage racial / Exprime le souhait que des résultats rapides soient observés

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 00.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 1267

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.08.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le conseiller Rotrand prend la parole et dépose, appuyé par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, une motion à être présentée au conseil municipal du mois de janvier 2020, et qui se lit comme suit : « Motion visant à attribuer le nom de Warren Almand à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 7 décembre 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès ».

Le leader de la majorité remercie le conseiller Rotrand pour le dépôt de cette motion, et poursuit avec la suite de l'ordre du jour.

CM19 1268

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 décembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019.

Un débat s'engage.

CM19 1269

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la présidence du conseil à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur le service d'halte-garderie à l'hôtel de ville lors la période de questions du public au conseil municipal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la présidence du conseil à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur le service d'halte-garderie à l'hôtel de ville lors la période de questions du public au conseil municipal, et le conseil en prend acte.

04.04 1193430010

CM19 1270

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments, et le conseil en prend acte.

04.05 1193430009

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 05.01 Résolution CA19 12 286 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander à Hydro-Québec de procéder à l'enfouissement de la ligne d'alimentation entre les postes Longue-Pointe et Langelier dans le cadre du projet de prolongation de la ligne bleue et demander au conseil de la Ville de Montréal d'appuyer la demande de l'arrondissement d'Anjou

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- Dépôt d'une réponse écrite à la question posée par M. Dominic Perri le 18 novembre 2019 concernant certains contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Par Mme Rosalie Filato

- Dépôt d'une réponse écrite à la question posée par M. Abdelhaq Sari le 16 septembre 2019 concernant les voitures de fonction lors d'un prêt de service

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019.

CM19 1271

Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.e.s en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 6 octobre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier confirmant la participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de M. Luc Rabouin, nouvel élu du conseil municipal, à la suite de l'élection partielle du 6 octobre 2019, à titre de maire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, et le conseil en prend acte.

07.02 1192904004

-
- 7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

-
- 7.04 Dépôt des déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements
-

CM19 1272

Dépôt du rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus, et le conseil en prend acte.

07.05 1192904005

CM19 1273

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1197404003

CM19 1274

Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2), et le conseil en prend acte.

07.07

CM19 1275

Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé : Rapport sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 (ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM19 1276**Dépôt du rapport d'étude et recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conseil municipal du 21^e siècle »**

Mme Chantal Rossi, à titre de vice-présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conseil municipal du 21^e siècle » ainsi que les recommandations émises à cet effet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM19 1277**Déclaration pour assurer la protection et la mise en valeur du secteur ouest de L'Île-Bizard par l'obtention du statut de paysage humanisé**

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en 2002, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61-01), qui introduit le statut de paysage humanisé afin de favoriser la protection de territoires habités dans lesquels les activités humaines se sont développées en harmonie avec la nature;

Attendu que le règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) porte sur une portion commune au territoire du paysage humanisé de l'île Bizard et vise une approche complémentaire qui contribue à la même ambition de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels de l'ouest montréalais;

Attendu que la loi définit le paysage humanisé comme suit : « une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnées au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine »;

Attendu que le projet de constituer un paysage humanisé sur le territoire de L'Île-Bizard qui figure au Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de L'Île-Bizard, est issu d'une consultation publique qui s'est tenue en 2005;

Attendu que la Table de concertation du paysage humanisé de L'Île-Bizard a été mise en place en 2010 afin de réunir différents acteurs du milieu pour développer le projet;

Attendu que le projet est né d'une volonté des collectivités locales et régionales comme en témoignent les résolutions venant de différentes instances;

Attendu que les travaux de la Table de concertation du paysage humanisé de L'Île-Bizard ont permis l'élaboration de la demande de reconnaissance déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en 2015;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confirmé, en 2015, que le projet de paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard correspond aux exigences pour se qualifier comme paysage humanisé;

Attendu que le Comité de mise en oeuvre du projet, qui réunit un ensemble de partenaires locaux, a été créé en 2016 et a produit le Document complémentaire au plan de conservation du paysage humanisé projeté, déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en mars 2017, conjointement avec le dépôt du Plan de conservation;

Attendu que le territoire québécois compte près de 10 % d'aires protégées et a pour cible une protection de 17 % du territoire d'ici 2020, avec des aires protégées qui sont représentatives des différentes régions du Québec;

Attendu que le sud du Québec doit composer avec les pressions de développement les plus importantes et la plus faible progression d'aires protégées au Québec;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal (2012) identifie une importante portion du territoire couvert par le projet du paysage humanisé de L'Île-Bizard comme faisant partie de la Trame verte et bleue du Grand Montréal;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal (2012) a pour objectifs de « protéger 17% du territoire du Grand Montréal », de « protéger les paysages d'intérêt métropolitain », de « mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques » et « d'augmenter de 6 % la superficie globale des terres cultivées »;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015) a pour objectif d'« accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire et davantage, à plus long terme » (p.85). Pour ce faire, il propose notamment l'intervention suivante : « Poursuivre la démarche visant à obtenir du gouvernement du Québec un statut de paysage humanisé pour la partie ouest de L'Île-Bizard, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel » (p.180);

Attendu que le projet du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard a pour grandes orientations :

1. Assurer la pérennité des activités agricoles et favoriser leur dynamisme;
2. Connaître, protéger et mettre en valeur la biodiversité;
3. Connaître, protéger, mettre en valeur et faire connaître les patrimoines naturel et culturel;
4. Conserver et développer les activités récréotouristiques et éducatives.

Attendu que la désignation du paysage humanisé de L'Île-Bizard permettrait l'atteinte des différents objectifs visés par et le Plan de développement de la zone agricole et le Plan Montréal durable 2016-2020 et des autres outils de planification précédemment cités.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Normand Marinacci

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réaffirme officiellement sa volonté de protéger et mettre en valeur la biodiversité, les paysages et les patrimoines du territoire couvert par le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard;
- 2- que la Ville de Montréal demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, de prioriser le dossier du projet de paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard en vertu de la « Loi sur la conservation du patrimoine naturel »;
- 3- que la Ville de Montréal soumette aux instances décisionnelles de la Communauté métropolitaine de Montréal la présente demande afin qu'elle soit acheminée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue de l'octroi d'un statut de paysage humanisé.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole respectivement aux conseillers Sylvain Ouellet et Normand Marinacci.

Les conseillers Ouellet et Marinacci prennent à tour de rôle la parole et présentent conjointement la déclaration. Ils en profitent pour résumer le processus devant mener à la concrétisation du projet de statut de paysage humanisé dans l'ouest de L'Île-Bizard afin de conserver ce secteur naturel unique.

La présidente du conseil remercie les conseillers Ouellet et Marinacci pour leurs interventions.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1278**Déclaration pour les 10 ans du tremblement de terre en Haïti**

Attendu que le 12 janvier 2010, un séisme d'une magnitude évaluée entre 7 et 7,3, sur l'échelle de Richter, a secoué la capitale haïtienne Port-au-Prince ainsi que ses environs;

Attendu que plus de 200 000 personnes ont perdu la vie et quelque 300 000 personnes ont été blessées à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010;

Attendu que 1,5 million de personnes se sont retrouvées sans logis à la suite du séisme dévastateur;

Attendu que le gouvernement haïtien a évalué, en 2010, que les dégâts occasionnés par le séisme représentaient au bas mot 8 milliards de dollars américains;

Attendu que la communauté internationale s'est mobilisée à la suite du séisme pour venir en aide à Haïti. À la conférence des donateurs pour Haïti, tenue à New York en mars 2010, 10 milliards de dollars ont été promis pour la reconstruction;

Attendu que dix ans plus tard, les défis restent grands en Haïti, dont la reconstruction n'est toujours pas achevée;

Attendu que dès février 2010, un programme spécial de parrainage humanitaire dédié à la population haïtienne a été mis en place par le gouvernement du Québec. Entre 2010 et 2015, près de 5500 personnes sont ainsi accueillies, principalement à Montréal;

Attendu que près de 120 000 personnes d'origine haïtienne ont choisi de s'établir à Montréal;

Attendu que la présence affirmée de la population haïtienne dans le paysage culturel, économique, politique et sportif montréalais est le signe d'une communauté nombreuse et dynamique, bien implantée dans la métropole depuis plusieurs décennies;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
M. Josué Corvil
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal souligne le 10^e anniversaire du tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui a bouleversé Haïti, et le monde entier;
- 2- que la Ville de Montréal réitère l'importance de la communauté haïtienne dans la vitalité de la métropole et qu'elle s'engage à continuer de la soutenir afin d'en assurer le dynamisme.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse présente cette déclaration en soulignant que le 12 janvier prochain, cela fera 10 ans qu'un tremblement de terre a dévasté Haïti, coûtant la vie à plus de 200 000 personnes. Madame Plante évoque notamment la force du peuple haïtien qui fait preuve de résilience pour se relever de cette tragédie et l'apport de la communauté haïtienne dans la vitalité économique et culturelle de Montréal.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil mentionne que nous avons tous un devoir de mémoire concernant ce triste anniversaire. Le conseiller précise également qu'il était 16 h 53, le 12 janvier 2010, lorsque ce séisme est survenu et que c'est une nation toute entière qui a été bouleversée à jamais. Pour terminer, le conseiller invite la population à participer aux cérémonies de commémoration à la TOHU, le 12 janvier prochain.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 04, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1279

Accorder un contrat à GFL environmental inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent (lots #1 et #3), pour une dépense totale de 2 303 122 \$, taxes incluses et un contrat à Les entreprises PEP 2000 inc. pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle (lot #2), pour une dépense totale de 3 316 705 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17811 (9 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022 - Ajustement total de 133 419 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, GFL environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les lots #1 et #3 et à Les entreprises PEP 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot #2, pour une période de 36 mois, les contrats pour le transport de matières résiduelles par conteneurs ou par camions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17811 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL environmental inc.	#1 et #3	2 303 122 \$
Les entreprises PEP 2000 inc.	#2	3 316 705 \$

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022, pour un ajustement total de 133 419 \$;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195308004
80.01 (20.01)

CM19 1280

Accorder un contrat à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 34 mois avec possibilité de prolongation d'un an - Dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17886 (4 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022 - Ajustement total de 16 951 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Excavations Vidolo ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 34 mois, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, pour une dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17886 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022, pour un ajustement total de 16 951 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197075002
80.01 (20.02)

CM19 1281

Accorder à 9187-0451 Québec inc. un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés - Dépense totale de 603 910,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10308 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9187-0451 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 471 226,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10308;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 683,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196935002
80.01 (20.03)

CM19 1282

Approuver un projet d'entente entre Ville de Montréal et la Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), pour une période d'un an avec prolongation automatique de cinq ans, afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec - Dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec, en date du 11 octobre 1995;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses, pour les six années de l'entente;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite entente ainsi que tout document pouvant y donner suite pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438012
80.01 (20.04)

CM19 1283

Approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 24 731 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2019 au 7 novembre 2020 - Dépense totale de 235 821,36 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 235 821,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-bail.
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198042007
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1284

Autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD / Approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190206001
80.01 (20.06)

CM19 1285

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à Service d'entretien ménager Alphanet inc., pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première année d'option de prolongation du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041) et d'autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197157010
80.01 (20.07)

CM19 1286

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de contrat de services et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194794003
80.01 (20.08)

CM19 1287

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'unique option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1191541001
80.01 (20.09)

CM19 1288

Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la Ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17847 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Veolia ES Canada Si inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage et d'inspection du réseau d'égouts de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 465,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17847;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 893,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438029
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1289

Accorder un contrat à L'Arsenal (Thibault & associés), pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 595 728,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à L'Arsenal / Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 387 589,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17709 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense de 208 138,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922018
80.01 (20.11)

CM19 1290

Conclure une entente-cadre avec UBA inc., pour une période de 36 mois, sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17765 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme UBA inc., un contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée de 488 643,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17765;
- 3- d'autoriser une dépense de 73 296,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198551001
80.01 (20.12)

CM19 1291

Accorder un contrat à Excavations L. Martel inc. pour des travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6406 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 902 495,58 \$, taxes, contingences, variation des quantités et incidences incluses, pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back;
- 2- d'accorder à Excavations L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 681 845,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6406;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198195001
80.01 (20.13)

CM19 1292

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198548002
80.01 (20.14)

CM19 1293

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198548001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1294

Approuver un projet d'addenda no. 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda N° 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191683002
80.01 (20.16)

CM19 1295

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec STI Maintenance inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17803 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle STI Maintenance inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17803;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1195006003
80.01 (20.17)

CM19 1296

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 30 mois, avec les firmes suivantes, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 6, pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7, pour une somme de 2 000 565 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17753 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17753 :

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Architecture de sécurité TI	845 066,25 \$
Cofomo inc.	Lot 7 - Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité	2 000 565 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198087002
80.01 (20.18)

CM19 1297

Autoriser une dépense additionnelle de 75 771 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÀ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 771 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÀ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195350004
80.01 (20.19)

CM19 1298

Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 \$, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 \$, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197100003
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1299

Accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700, rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191213002
80.01 (20.21)

CM19 1300

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 217 536,6 mètres carrés, longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 862 312,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, un terrain longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandir le Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 750 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M^e Simon Larin, notaire, et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3- de verser au domaine public les lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 4- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186037018
80.01 (20.22)

CM19 1301

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre, et monsieur Royal St-Pierre, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 287 437,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre et monsieur Royal St-Pierre, aux fins d'assemblage, un terrain vague d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables, soit un montant maximal de 287 437,50 \$, taxes incluses, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au domaine public le lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1191027001
80.01 (20.23)

CM19 1302

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour le remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 5 053 726,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10324 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Allen Entrepreneur Général inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 818,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10324;
- 3- d'autoriser une dépense de 642 422,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 128 484,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197574002
80.01 (20.24)

CM19 1303

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 \$, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc., aux fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme de 73 000 000 \$, plus les taxes applicables, soit 83 931 750 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé;
- 4- de verser au domaine public les lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196037006
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1304

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410005
80.01 (20.26)

CM19 1305

Accorder un contrat à Concept Controls inc. pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses - Dépense totale de 259 998,88 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17393 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Concept Controls inc., un contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 617,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17393 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un montant de 12 380,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198687001
80.01 (20.27)

CM19 1306

Autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198113006
80.01 (20.28)

CM19 1307

Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17905 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17905;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684006
80.01 (20.29)

CM19 1308

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft, pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal pour une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tout autre document requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198057008
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1309

Accorder un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous autres documents requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198057009
80.01 (20.31)

CM19 1310

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cegid inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cegid inc., pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville et Cegid inc. établissant les modalités et conditions de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684004
80.01 (20.32)

CM19 1311

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage des produits IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 186,58 \$, taxes incluses, pour un règlement avec le manufacturier à la suite de la revue de conformité des droits d'utilisation des licences logicielles IBM;
- 3- d'approuver un projet d'addenda qui vise à entériner la conversion rétroactive des licences Spectrum Protect selon les modalités d'utilisation de logiciel régies par le contrat IBM « Passeport Avantage »;

- 4- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ, l'addenda selon les modalités du contrat IBM Passport Advantage, et tout autre document requis par le soutien et le règlement des licences du manufacturier IBM, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410006
80.01 (20.33)

CM19 1312

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron Ltée, un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2029 - Loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention par laquelle la Ville de Montréal loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde, d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2029, moyennant un loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198042011
80.01 (20.34)

CM19 1313

Accorder un soutien totalisant 1 125 000 \$ à Défi sportif AlterGo, sur une période de trois ans, soit un soutien financier de 375 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 750 000 \$, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo de 2020 à 2022 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 750 000 \$, pour les années 2020 à 2022 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198475003
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1314

Accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198445002
80.01 (20.36)

CM19 1315

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$, à Mission Old Brewery, pour la période du 15 novembre 2019 au 1^{er} décembre 2019 afin de soutenir leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$ à l'organisme ci-après désigné pour la période du 15 novembre au 1^{er} décembre 2019 afin de soutenir l'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri :

Organisme	Projet	Soutien additionnel recommandé 2019
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	2 500 \$

- 2 - d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CE19 0180), majorant ainsi le montant du soutien de 150 000 \$ à 152 500 \$;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194970017
80.01 (20.37)

CM19 1316

Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17636 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 8470863 Canada inc., le contrat pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17636;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198113005
80.01 (20.38)

CM19 1317

Approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Anger, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest / Verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Angers, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 3- de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, selon les normes comptables en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

1198295004
80.01 (20.39)

CM19 1318

Accorder un soutien financier non récurrent de 1,95 M\$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de divers projets de concertation en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 950 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation d'un projet de concertation décliné en six volets, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190191005
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1319

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2020)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Montgomery, Rouleau, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 19

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1193843013
80.01 (30.01)

CM19 1320

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétence d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 286,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 19

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1193843015
80.01 (30.02)

CM19 1321

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2020)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du xx décembre 2019 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2020 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2020 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2020 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2018.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2020 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2020

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s)	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	82,64271 %	83,58580 %
Villes reconstituées	17,35729 %	16,41420 %
Baie d'Urfé	0,50618 %	0,51196 %
Beaconsfield	0,94154 %	0,95228 %
Côte-Saint-Luc	1,12829 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,69955 %	1,71894 %
Dorval	2,82806 %	2,86033 %
Hampstead	0,44637 %	0,45146 %
L'Île-Dorval	0,00314 %	0,00317 %
Kirkland	1,22820 %	1,24222 %
Mont-Royal	2,23895 %	2,26451 %
Montréal-Est	0,65027 %	0,65769 %
Montréal-Ouest	0,23927 %	0,24200 %
Pointe-Claire	2,57889 %	2,60832 %
Senneville	0,13069 %	0,13218 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,29848 %	0,30188 %
Westmount	2,43942 %	2,46726 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 19

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1193843008
80.01 (30.03)

CM19 1322

Approbation d'une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 % et mandater le Service des finances afin qu'il exerce un suivi serré de l'allocation annuelle du programme PTI pour assurer le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la Politique de gestion de la dette en 2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande de dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120%.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude et qui se lit comme suit :

« que la dérogation temporaire soit pour l'année 2020 ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que cette demande requiert un certificat du trésorier.

À 15 h 50, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux afin de consulter le greffier sur la recevabilité de l'amendement.

À 15 h 51, la présidente du conseil confirme que l'amendement est recevable en précisant qu'il ne s'agit pas d'un amendement au budget et que conséquemment, aucun certificat du trésorier n'est requis.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

Le conseiller M. Alan DeSousa exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du conseiller M. DeSousa.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Fumagalli (20)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Montgomery, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

Résultat : En faveur : 20
Contre : 39

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.04)

À 16 h 27, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 19

Le vice-président du conseil déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1193894001
80.01 (30.04)

CM19 1323**Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

1195978004
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1324

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill dans le cadre du Projet McGill

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill, dans le cadre du Projet McGill, identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2019-171 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854003
80.01 (30.06)

CM19 1325

Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922019
80.01 (30.07)

CM19 1326

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.08)

CM19 1327

Approuver le Rapport d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1197386001
80.01 (30.09)

CM19 1328

Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres, et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au dossier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- que le SIM confirme que cette contribution municipale d'une valeur d'au moins 200 000 \$ sera attribuée à un projet qui totalise un investissement global de 477 364 \$ en sécurité civile;

- 3- d'autoriser, à cette fin, la chef de section au Centre de sécurité civile, à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière qui atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts;
- 4- de confirmer que le SIM a déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et, à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adopté à l'unanimité.

1198712001
80.01 (30.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1329

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1193843007
80.01 (42.01)

CM19 1330

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1193843009
80.01 (42.02)

CM19 1331

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1193843012
80.01 (42.03)

CM19 1332

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1195205006
80.01 (42.04)

CM19 1333

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal ».

Adopté à l'unanimité.

1194750001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1334

Adoption - Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet ».

Adopté à l'unanimité.

1191179013
80.01 (42.06)

CM19 1335

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198465001
80.01 (42.07)

CM19 1336

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

1194334003
80.01 (42.08)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1337

Approuver le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-036-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le règlement R-036 intitulé « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1190854004
80.01 (45.01)

CM19 1338

Approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique - technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique – technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854005
80.01 (45.02)

CM19 1339

Approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA », pour un terme de cinq ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854006
80.01 (45.03)

CM19 1340

Approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854007
80.01 (45.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1341

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Électroméga ltée, Tacel ltée, Orange Trafic inc., Les Industries Précision Plus inc. et Néoelect inc. pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 6 233 357,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17588 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes ou seuls soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande, des équipements de feux de circulation, dans le cadre du programme « Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires », pour les sommes maximales et les lots indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17588 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots d'articles	Montant maximal (taxes incluses)
Électroméga ltée	2, 7, 8, 9, 11 et 12	1 268 036,17 \$
Tacel ltée	3, 10 et 14	1 547 649,73 \$
Orange Trafic inc.	1	1 713 891,05 \$
Les Industries Précision Plus inc.	15	516 697,65 \$
Néoelect inc.	4	374 036,67 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 190 205,43 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Électroméga ltée;
- 3- d'autoriser une dépense de 232 147,46 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Tacel ltée;
- 4- d'autoriser une dépense de 257 083,66 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Orange Trafic inc.;
- 5- d'autoriser une dépense de 77 504,65 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Les Industries Précision Plus inc.;
- 6- d'autoriser une dépense de 56 105,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'entente avec Néoelect inc.;
- 7- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1192968004

CM19 1342

Accorder un contrat à Radiance Média inc., pour la planification et l'achat média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de trois ans - Dépense totale de 757 627,76 \$, taxes incluses (dont 586 372,50 \$, taxes incluses, dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 19-17843 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour un service de planification et d'achat de média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 757 627,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17843;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1196756003

CM19 1343

Accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à Montréal en Fêtes, pour l'année 2019, pour la réalisation de « Montréal en Fêtes : Place nordique et le spectacle du Nouvel An » dans le Vieux-Montréal / Autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes » qui se déroulera sur la place Jacques-Cartier et sur certaines rues environnantes / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier à cet effet / Approuver un projet de convention de soutien technique à cet effet - Montant estimé du soutien technique : 125 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 125 000 \$, pour l'année 2019, à l'organisme Montréal en Fêtes pour la tenue de l'événement « Montréal en Fêtes : Place Nordique et le spectacle du Nouvel An », dans le Vieux-Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de soutien technique estimé à 125 000 \$ pour les deux volets de cet événement, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes 2019 » qui se déroulera sur la place Jacques-Cartier et sur certaines rues environnantes;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197883003

CM19 1344

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à « Current, powered by GE », pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences, au montant de 500 000 \$, pour la création d'une entente-cadre collective pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1843;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la modification de la rubrique « Aspects financiers » du sommaire décisionnel en lien avec le contrat accordé à « Current, powered by GE », pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$, taxes incluses, pour la création d'une entente-cadre collective pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1173113001

CM19 1345

Accorder deux contrats à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour la période 2020-2023 - Dépense totale de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 (lots 2 et 4) (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1850;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 4, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17805;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
Pépinière Jardin 2000 inc.	901 458,04 \$	2020-2023	716	2
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 283 667,71 \$	2020-2023	1031	4

2 - d'autoriser une dépense de 218 512,58 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 327 768,86 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198174001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1346

Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. (CM19 1025) afin de retirer de la convention initiale les services de transport de neige pour l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1852;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver une convention de modification no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. (CM19 1025) afin de retirer de la convention initiale les services de transport de neige pour l'arrondissement du Sud-Ouest, modifiant ainsi la valeur du contrat de 13 610 327,94\$ à 12 679 120,29 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1197711009

CM19 1347

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06), pour une somme maximale de 486 884,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 459310 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Eurovia Québec Grands Projets inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réalisation de travaux de réfection de diverses structures (projet 19-06), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 884,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459310;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197000003

CM19 1348

Approuver un projet d'addenda 2 modifiant, sans dépense additionnelle, la convention de services professionnels intervenue avec la firme Services intégrés Lemay et associés inc. (CM15 0783) concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1862;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda n° 2 à intervenir entre la Ville de Montréal et Lemay Co inc. (anciennement Services intégrés Lemay et associés inc.) modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), et ce, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196626005

CM19 1349

Autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707) majorant ainsi le montant total du contrat à 437 293,04 \$ à 522 266,74 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 437 293,04 \$, taxes incluses, à 522 266,74 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1196765029

CM19 1350

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke

Considérant la décision de la Société d'habitation et de développement de Montréal de conclure un contrat de financement au montant de 30 578 006 \$, pour un terme de cinq ans, avec la Banque Royale du Canada;

En conformité avec le paragraphe b) de l'article 4 des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1867;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, auquel intervient la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour garantir le prêt au montant de 30 578 006 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1196944002

À 17 h 02, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville,
Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AUX ARTICLES 30.06 À 30.07 :

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

1 - Période de questions du public

Avant d'appeler le point « Période de questions du public », la présidente du conseil invite les membres du conseil à compléter les feuilles de disponibilité qu'ils trouveront sur leur bureau, et ce, dans le cadre de la cinquième édition de Cité Elles MTL 2020, une formation et simulation du conseil municipal destinée aux femmes intéressées par la politique municipale. La présidente du conseil invite à nouveau les membres du conseil à remplir le formulaire de disponibilité et à le laisser à la table du Greffe à la fin de la séance, en les remerciant à l'avance de leur implication.

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Souhaite connaître les intentions de l'Administration afin de faire face aux changements climatiques / Exprime son opinion quant à la nécessité d'aller au delà de la zone de confort de la population Dépôt de document
M. Hans Marotte	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Demande si l'Administration peut mener rapidement les négociations en vue de conclure une entente avec le Syndicat des cols bleus de Montréal dans les meilleurs délais / Commentaires sur les opportunités à saisir dans ces négociations
Mme Deanne Delaney	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Demande de rencontre à l'Administration dans le cadre du projet de sauvegarde du parc Meadowbrook / Souhaite de joyeuses fêtes à tous Dépôt de document
M. Mathieu Grondin	M. Craig Sauvé (M. Benoît Langevin)	Demande que l'offre de services soit augmentée en ce qui a trait aux autobus durant la nuit, dans un contexte où le métro de Montréal ne peut pas être ouvert, sauf de manière sporadique / Aimerais connaître le point de vue de l'opposition à ce sujet
M. Solon Bellefleur	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Demande à qui on doit s'adresser pour pouvoir faire retirer les blocs de béton bloquant l'accès au stationnement de son organisme / Questionne la nature des documents manquants au dossier Dépôt de document
M. Alexander Montaganano	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Questionne les décisions budgétaires touchant l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Aimerais davantage d'explications concernant les variations budgétaires entre les anciennes banlieues comme l'arrondissement de Saint-Laurent et son arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
M. Lara Kaluza	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (M. Lionel Perez)	Est-ce que l'Administration peut permettre la prolongation des heures d'ouverture des petits commerces indépendants, les fins de semaine, après 17 h / Demande le point de vue de l'opposition officielle à ce sujet
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande pourquoi il n'y aura pas de travaux de pavage dans l'arrondissement d'Outremont, en 2020 / Est-ce que les études d'auscultation des rues sont publiques
M. Hugues Poitras	M. Sylvain Ouellet	Refoulements d'égouts dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Pourquoi les nouvelles constructions présentent encore des entrées de garage en pente vers le sous-sol / Exprime le souhait de mieux comprendre la situation qui prévaut dans sa résidence puisqu'il a refait toute sa plomberie afin de répondre aux normes d'aujourd'hui
Mme Meriem Sagouma	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Licenciement collectif touchant les travailleurs en entretien du marché Bonsecours - Exprime le souhait de conserver les emplois qui doivent être supprimés en janvier 2020 / Demande les raisons de ce licenciement collectif Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Martin Dion	Mme Rosannie Filato (M. Craig Sauv�)	Inondations aux stations de m�tro Square-Victoria-OACI et Pie-IX - Aimerait conna�tre le plan d'�vacuation pour les personnes � mobilit� r�duite dans cette situation / Demande une copie du plan d'�vacuation
M. Charles Linstant-Martin	Mme Val�rie Plante (M. Fran�ois William Croteau)	Souhaite l'intervention de la mairesse dans le litige qui oppose son organisme � l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, plus pr�cis�ment en lien avec l'�mission du permis de stationnement / Demande quels sont les documents manquants identifi�s par l'arrondissement
Mme Catherine Lapointe	Mme Val�rie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Nage synchronis�e - Demande la r�vision du crit�re « lieu de r�sidence » dans le cadre de l'octroi des subventions � l'organisme Montr�al Synchro / Souhaite une analyse globale de toutes les particularit�s en mati�re d'entra�nement de la natation artistique
Mme Mathilde Charron	Mme Val�rie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Anneau de glace r�frig�r�e – Souhaite obtenir une date de mise en chantier dans le projet d'un anneau de glace r�frig�r�e de 400 m�tres au parc Angrignon / Exprime l'espoir d'obtenir cet anneau de glace r�frig�r�e

  20 h 01,

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par M. Benoit Dorais

de prolonger la p riode de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conform ment   l'article 53 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agr e e.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Dans le cadre du budget 2020, aimerait savoir quels sont les montants que les locataires devront payer en regard des taxes municipales / Combien y a-t-il de propri�taires sur l'�le de Montr�al et de nombre de versements
M. Matthew James Chapman	Mme Val�rie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Demande si l'Administration rencontrera les repr�sentants de la Commission de l'�cofiscalit� du Canada (principe de pollueur-payeur) / Aimerait savoir comment la Politique d'approvisionnement responsable et �quitable de la Ville de Montr�al se refl�tera dans la prise de d�cisions
M. Ga�tan Mailloux	M. Sylvain Ouellet	Refoulements d'�gouts dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Exprime ses doutes quant � la proposition du comblement de la pente de garage afin de pr�venir une inondation / Exprime plusieurs pr�occupations concernant cette id�e, notamment en termes de co�ts et de perte de valeur d'une r�sidence
M. Fran�ois Picard	M. Benoit Dorais (Mme Rosannie Filato)	Se questionne sur des aspects li�s � la discrimination syst�mique lors de l'embauche � la Ville et demande qu'une firme sp�cialis�e puisse valider les m�thodes de calcul servant aux statistiques � ce sujet / Propose de suivre une m�thode scientifique plut�t que celle retenue dans le rapport remis au SPVM « Les interpellations polici�res � la lumi�re des identit�s racis�es des personnes interpell�es », ao�t 2019

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Miquet	M. Jean-François Parenteau	Pourquoi le nouveau Règlement sur les émissions de contaminants dans l'air ne vise pas les substances toxiques émises lors de la cuisson au bois et pourquoi ne pas interdire la cuisson au bois / Comment faire respecter le Règlement sur le contrôle des émanations industrielles et est-ce que la cuisson au bois sera interdite durant les épisodes de smog
M. Gilbert Bauer	M. François William Croteau (M. Éric Alan Caldwell) (M. Craig Sauv�)	Sera-t-il possible de payer en esp�ces avec les nouvelles bornes de stationnement intelligentes / Parmi les 300 nouveaux autobus � venir, est-ce qu'il y aura des autobus articul�s D�p�t de document
M. Jordan Robson-Cramer	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande � quel moment les amendes concernant l'ouverture des commerces ind�pendants en-dehors des heures permises seront retir�es / Exprime ses pr�occupations quant � la survie des commerces dans cette situation

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des citoyennes et des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil* (06-051), la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions du public close   20 h 33. Elle remercie les six personnes s'identifiant comme femmes et les 15 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont d plac .e.s pour poser leur question et pour faire  tat de leurs dol ances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a pos  de question.

  20 h 34, le conseil reprend ses travaux.

La pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, c de la parole au leader de la majorit , M. Fran ois Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

Le leader de la majorit  indique qu'il proposera la r union, pour fins d' tude, des articles 20.11   20.15, et par la suite il appellera les articles 51.01   51.03 traitant des nominations, afin de faire co ncider l' tude de ces articles avec la pr sence d'invit s. Il indique  galement qu'il proposera de regrouper en un seul bloc les articles traitant du Techno-Parc, soit 20.17, 20.30, 30.11 et 51.01, et de proc der   leur  tude   la suite des articles sur les nominations; puis de reprendre le cours normal de l'ordre du jour.

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par M. Benoit Dorais

Et r solu :

de r unir, pour fins d' tude, les articles 20.11   20.15 de l'ordre du jour.

Adopt    l'unanimit .

CM19 1351

Approuver la premi re convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., un espace   bureaux additionnel situ  au 4305, rue Hogan   Montr al, pour les besoins de la Commission des services  lectriques de Montr al (CSEM), pour un terme de 4 ans et six mois et demi, soit du 15 juin 2019 au 31 d cembre 2023, pour un loyer total de 206 890,39 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1868;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., un espace à bureaux utilisé pour les besoins de la Commission des services électriques de Montréal, d'une superficie de 3 200 pieds carrés, situé au 5305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 206 890,39 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer ledit projet de convention de modification de bail pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1190649013

CM19 1352

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Côte-des-Neiges (0709), située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 617 376,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18381 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1910;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Côte-des-Neiges, située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 067 077,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18381;
- 3- d'autoriser une dépense de 413 415,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 136 884,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1198183005

CM19 1353

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Héroïse Thibodeau architecte inc., pour la réalisation de services professionnels pluridisciplinaire dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 389 676,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17261 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 1 - d'accorder un contrat à Héroïse Thibodeau architecte inc, CIMA+ S.E.N.C. et Agence Relief Design.ca inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la réalisation de services professionnels en architecture, architecture de paysage, ingénierie, accessibilité universelle, signalisation et éclairage dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 3 180 924,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17261;
- 2 - d'autoriser une dépense de 636 184,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 572 566,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1185110002

CM19 1354

Accorder un contrat de gré à gré à Placement Potentiel Inc., organisme à but non lucratif, et approuver une convention de services pour l'entretien sanitaire du Marché Bonsecours, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au montant de 272 763,65 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et Placement potentiel inc. pour l'entretien ménager du Marché Bonsecours, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une dépense totale de 272 763,65 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197157013

CM19 1355

Accorder un contrat de gré à gré à Axia Services, organisme à but non lucratif, pour le service de gardiennage du Marché Bonsecours, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 203 969,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et Axia Services pour les services de gardiennage du Marché Bonsecours, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 203 969,74 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198694001

À 20 h 40, le leader de la majorité appelle les articles 51.01 à 51.03, tel que convenu.

CM19 1356

Nominations au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer à titre de membre du Conseil des Montréalaises :
 - Darly Joseph en remplacement de Youla Pompilus-Touré, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en décembre 2022;
- 2- de désigner pour un premier mandat au Conseil des Montréalaises:
 - Mélissa Côté-Douyon à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans, de janvier 2020 à janvier 2022;
 - Anuradha Dugal à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans, de février 2020 à février 2022;
- 3- de remercier Youla Pompilus-Touré pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197721006

CM19 1357

Nominations au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Anne-Marie Parent, architecte paysagiste et urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans;
- 2- de renouveler le mandat de Mme Isabelle Giasson, architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, pour un second mandat jusqu'au 20 décembre 2022 et de la désigner à titre de seconde vice-présidente du Comité Jacques-Viger;
- 3- de renouveler le mandat de M. Patrick Marmen, président du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 20 décembre 2022;
- 4- de remercier Mme Sophie Beaudoin pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1190132007

CM19 1358

Nominations au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1966;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la nomination des personnes suivantes au Conseil interculturel de Montréal (CIM) :
 - Monsieur Souleymane Guissé à titre de président, pour un mandat de 2 ans, de janvier 2020 à janvier 2022;
 - Madame Angela Sierra à titre de vice-présidente, pour un premier mandat débutant en janvier 2020 et se terminant le 23 mars 2021;
 - Madame Marie-Christine Jeanty à titre de vice-présidente, pour un premier mandat débutant en janvier 2020 et se terminant en janvier 2021;
- 2 - de renouveler le mandat de Monsieur François Fournier à titre de membre, pour une seconde fois, pour une période de trois ans se terminant en novembre 2022;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au CIM.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1197968005

À 20 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17, 20.30, 30.11 et 50.01 de l'ordre du jour, tel que convenu.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1359

Accorder un contrat de gré à gré à PME MTL Centre-Ouest, d'une durée de 12 mois, afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une somme maximale de 298 935 \$, taxes incluses/ Approuver un projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1914;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Ouest afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une durée de 12 mois, pour une somme de 298 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 53, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande au conseiller Alan DeSousa que les mots « mesquin, tendancieux et couteaux dans le dos » soient retirés car ils sont anti-parlementaires. Il insiste pour que le langage du conseiller DeSousa soit respectueux, sans procès d'intention. Le vice-président en appelle à la prudence dans le choix des mots et demande la poursuite des échanges.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.17 1196337001

CM19 1360

Approuver une convention de distribution et de prise en charge à intervenir entre Technoparc Montréal (« TM ») et la Ville de Montréal (la « Ville ») aux termes de laquelle TM cède à la Ville tous ses éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, en contrepartie de la prise en charge par la Ville de toutes les dettes, les obligations, les responsabilités et tout le passif de TM / Approuver deux projets d'acte de cession par lesquels TM cède à la Ville tous ses actifs immobiliers, comprenant deux centres d'affaires, incluant le mobilier, ainsi que des terrains vacants, tous situés entre le boulevard Hymus au nord et le chemin Saint-François au sud et entourés par l'avenue Marie-Curie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Approuver une convention de prise en charge et amendement des documents de prêts à intervenir entre la Ville et Investissement Québec (« IQ ») / Accorder une dépense de 1 963 393,66 \$, avant taxes, pour le paiement du solde dû par TM sur le prêt consenti par IQ

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver les projets de conventions suivants :

- a) une convention de distribution et de prise en charge à intervenir entre Technoparc Montréal (TM) et la Ville de Montréal (Ville) aux termes de laquelle TM cède à la Ville tous ses éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, en contrepartie de la prise en charge par la Ville de Montréal de toutes les dettes, les obligations, les responsabilités et tout le passif de TM;
- b) une convention de prise en charge et amendement des documents de prêt à intervenir entre la Ville et Investissement Québec (IQ);

2- d'approuver, sujet à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les projets d'actes suivants :

- a) un projet d'acte de cession par lequel TM cède à la Ville deux immeubles avec bâtiments érigés sis au 2300, rue Alfred-Nobel et au 7140, rue Albert-Einstein, constitués des lots 2 349 665 et 2 349 652, ainsi que des terrains constitués de rues aménagées ou projetées, d'espaces verts et milieux humides, connus et désignés comme étant les lots 1 163 807, 2 455 253, 2 455 254, 2 482 894, 5 578 515, 5 647 206, 5 647 207, 5 647 208, 5 030 240, 5 173 894, 5 173 895 et 6 292 303, tous ces lots étant situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;
- b) un projet d'acte de cession par lequel TM cède à la Ville des terrains vacants connus et désignés comme étant la partie privative et la quote-part des droits indivis des lots 1 165 622, 1 165 624, 2 339 444 et 2 240 399 ainsi que les lots 2 597 314, 2 030 936, 2 339 446, 4 760 940, 4 886 113, 5 291 726, 2 030 934, 2 317 494, 1 136 735, 1 336 736, 2 482 896, 4 886 112, 4 886 115, 4 886 116, 5 030 239, 5 030 241, 5 058 724, 5 578 517 et 4 886 114, tous ces lots étant situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;

3- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée de tous droits, privilèges, droits hypothécaires et droits de résolution (le cas échéant) créés en sa faveur aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 4 973 013, 5 048 562, 10 851 899 et 14 868 500;

4- d'approuver la signature des projets d'actes et de convention énumérés ci-dessus, pourvu que les actes et conventions qui seront signés soient, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conformes aux projets joints au présent dossier décisionnel;

5- d'approuver une dépense de 1 963 393,66 \$, avant taxes, afin de permettre le paiement du solde dû par TM sur le prêt consenti par IQ;

6- d'ajuster en 2020, le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), des revenus de 738 630 \$ et des dépenses de 427 141 \$ (net des ristournes de taxes), le budget de fonctionnement du Service du développement économique (SDÉ) des dépenses de 272 968 \$ (net des ristournes de taxes) et le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information (STI) des dépenses de 25 197 \$ (net des ristournes de taxes);

7- pour les années 2021 et suivantes, ajuster la base budgétaire de revenus au montant de 738 630 \$ et de dépenses au montant de 427 141 \$ (net des ristournes de taxes) du SGPI, ajuster la base budgétaire des dépenses au montant de 272 968 \$ (net des ristournes de taxes) du SDÉ et ajuster la base budgétaire des dépenses au montant de 25 197 \$ (net des ristournes de taxes) du STI.

Un débat s'engage.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.30 1191368008

CM19 1361

Approuver la cession des certificats d'autorisation de Technoparc Montréal pour la réalisation des projets assujettis aux articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans l'Éco-campus Hubert-Reeves / Mandater le Service des affaires juridiques afin de représenter Technoparc Montréal dans le dossier Coalition Verte c. Technoparc Montréal et al

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la cession des certificats d'autorisation de Technoparc Montréal pour la réalisation des projets assujettis aux articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, c. Q-2) dans l'Écocampus Hubert-Reeves;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer et soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques afin de représenter Technoparc Montréal dans le dossier *Coalition verte c. Technoparc et al.*

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.11 1198454001

CM19 1362

Approuver le projet de protocole d'entente visant le prêt de services de M. Arnold Beaudin, cadre sur mandat, à Technoparc Montréal, du 23 avril 2019 au 28 février 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1989;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de M. Arnold Beaudin, cadre sur mandat, pour occuper un poste de directeur général à Technoparc Montréal, pour la période du 23 avril 2019 au 28 février 2020;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

50.01 1197099001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16, et 20.18 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1363

Conclure six ententes-cadres pour une période de quarante-huit (48) mois avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture de sellettes, de manchons, de tuyaux de cuivre et de PVC pour le réseau d'égouts et d'aqueducs de la Ville de Montréal - Dépense totale estimée des ententes de 2 121 730,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17655 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1, 2, 5 et 6, d'une durée de quarante-huit (48) mois, pour la fourniture de sellettes, manchons, tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17655 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	1	282 132,06 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	792 580,28 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	141 451,64 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	6	599 335,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 272 324,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1197360006

CM19 1364

Approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1946;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2020, conditionnellement à l'approbation par le conseil municipal du projet d'acte de cession des actifs par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels (dossier décisionnel 1198480005);
- 2 - d'autoriser le greffier à signer cette entente-cadre, pourvu que cette entente soit substantiellement conforme de l'avis de la Direction des affaires civiles au projet d'entente-cadre joint au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198480007

CM19 1365

Approuver les projets d'avenants, et autoriser une dépense additionnelle de 25 886,81 \$, taxes incluses, remboursables à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires, dans le cadre des ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal (CM18 0646), de Pointe-Claire (CM18 0238), de Sainte-Anne-de-Bellevue (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 886,81 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;

- 2- d'approuver les projets d'avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenue entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal (CM18 0646), de Pointe-Claire (CM18 0238), de Sainte-Anne-de-Bellevue (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198112001

CM19 1366

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) établissant les modalités et conditions relatives au versement par l'UMQ à la Ville d'une contribution financière de 400 000 \$ pour la réalisation du projet « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais » / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 400 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1915;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), établissant les modalités et conditions relatives au versement par l'UMQ à la Ville d'une contribution financière de 400 000 \$ pour la réalisation du projet « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 400 000 \$;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1198113002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1367

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9166-5562 Québec inc., un terrain ayant front sur la 4^e Avenue à l'est du boulevard Louis-H. -La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 733,8 mètres carrés, pour une somme de 234 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1948;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9166-5562 Québec inc., à des fins de développement résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 733,8 mètres carrés, situé sur la 4^e Avenue à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 234 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197723006

CM19 1368

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2019 des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés dans la Cité des Hospitalières, au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à des fins d'entreposage d'archives, pour un loyer total de 77 939,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail aux termes duquel les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph louent de la Ville de Montréal des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés dans la Cité des Hospitalières au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins d'entreposage d'archives, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2019, moyennant un loyer total de 77 939,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1195941007

CM19 1369

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour une période de deux ans, du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie locative de 10 032 pieds carrés incluant 119 cases de stationnement, dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, pour un loyer total de 488 850 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1925;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme de deux ans, du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, une partie de l'édifice situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de bureau de 10 032 pieds carrés, incluant 119 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, et ce, pour une somme de 488 850 \$, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (dossier décisionnel 1198480007);
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1190515011

CM19 1370

Accorder un soutien financier de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1926;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de faire un don de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1197921001

CM19 1371

Accorder un soutien financier de 300 000 \$, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de deux forums stratégiques annuels / Approuver un projet de convention à cet effet - Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 100 000 \$ en 2020, 2021 et 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de deux forums stratégiques annuels, sur une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 100 000 \$ en 2020, 2021 et 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198480003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.29 et 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1372

Accorder un soutien financier de 225 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation de trois études portant sur la mobilité des personnes, la mobilité des marchandises et l'abordabilité des loyers commerciaux et industriels montréalais, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 75 000\$ en 2020, 2021 et 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation de trois études portant sur la mobilité des personnes, la mobilité des marchandises et l'abordabilité des loyers commerciaux et industriels montréalais, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 75 000 \$ en 2020, 2021 et 2022;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1198480002

CM19 1373

Accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Fonds Ville-Marie faisant affaires sous le nom MR3 Montréal Relève, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet - Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 450 000 \$ en 2020, de 225 000 \$ en 2021 et 75 000 \$ en 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Fonds Ville-Marie faisant affaires sous le nom MR3 Montréal Relève, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 450 000 \$ en 2020, de 225 000 \$ en 2021 et de 75 000 \$ en 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1198480004

CM19 1374

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à AlterGo pour réaliser le projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir », soit un montant de 75 000 \$ pour 2019 et un montant de 75 000 \$ pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à AlterGo, afin de réaliser le projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir », soit un montant de 75 000 \$ pour 2019 et un montant de 75 000 \$ pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1198444008

CM19 1375

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 939 996,20 \$ à différents organismes pour les années 2020, 2021 et 2022 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 939 996,20 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

	Nom de l'organisme	Contribution totale 2020-2022
1	Le Club Gymnix Inc.	291 494,94 \$
2	Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.	299 982 \$
3	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	169 410 \$
4	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	179 109,26 \$
	Total	939 996,20 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'approuver les projets de conventions-prêt d'installations avec les organismes suivants : Sports Montréal inc., Club 50 ans+ de Claude-Robillard et Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc., selon les termes et conditions prévus aux projets de convention;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.29 1191543004

CM19 1376

Approuver le versement d'une indemnité de 416 650 \$ à la Société en commandite Stationnement de Montréal, dans le cadre de la résiliation d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CO95 00785 - modifiée) / Approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, sans considération monétaire / Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 416 650 \$ en 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le versement d'une indemnité de 416 650 \$ à la Société en commandite Stationnement de Montréal, dans le cadre de la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CO95 00785 - modifiée);

- 2- d'approuver un projet d'acte de cession des actifs par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés au stationnement tarifé, sans considération monétaire;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'acte de cession des actifs, pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 4- d'autoriser le greffier et le directeur du Service des finances, à titre de fondé de pouvoir, à signer tout acte de mainlevée qui pourrait être requis pour obtenir la radiation au registre foncier de l'hypothèque consentie par la Société en commandite Stationnement de Montréal en faveur de la Ville et du directeur du Service des finances et publiée le 11 mai 1995 sous le numéro 4 779 244, laquelle hypothèque affecte les biens de la Société en commandite Stationnement de Montréal et s'éteindra par confusion par l'acquisition de ces mêmes biens par la Ville aux termes de l'acte de cession des actifs;
- 5- d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'un montant de 416 650 \$ en 2020;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1198480005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1377

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1772;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019, par sa résolution CM19 1239;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la somme de 274,2 M\$ prise à même le fonds général soit affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193843014

CM19 1378**Adoption d'une résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1776;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019, par sa résolution CM19 1240;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2020, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	246 853	2,916
Beaconsfield	459 162	5,424
Côte-Saint-Luc	550 237	6,500
Dollard-Des Ormeaux	828 823	9,792
Dorval	1 379 167	16,293
Hampstead	217 680	2,572
L'Île-Dorval	1 530	0,018
Kirkland	598 961	7,076
Mont-Royal	1 091 878	12,899
Montréal-Est	317 121	3,746
Montréal-Ouest	116 686	1,379
Pointe-Claire	1 257 656	14,858
Senneville	63 735	0,753
Sainte-Anne-de-Bellevue	145 560	1,720
Westmount	1 189 639	14,054
Total	8 464 686	100,000

2 - Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2020, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193843010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1379

Prolonger jusqu'au 26 octobre 2021 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger, jusqu'au 26 octobre 2021, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1191179016

CM19 1380

Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1190525002

CM19 1381

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1194073002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1382

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1528 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1955;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1528 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.06 et 30.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 21

La présidente du conseil déclare les articles 30.06 et 30.07 rejetés, puisque la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres requise n'a pas été obtenue, et il est

RÉSOLU

en conséquence

30.06 1198514002

CM19 1383

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1527 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1527 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.06 et 30.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Résultat : En faveur : 38
Contre : 21

La présidente du conseil déclare les articles 30.06 et 30.07 rejetés, puisque la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres requise n'a pas été obtenue, et il est

RÉSOLU

en conséquence

30.07 1198514003

CM19 1384

Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal qui sont de propriété municipale ou d'une autre personne morale de droit public

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la directive intitulée « Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal » jointe au dossier décisionnel, pour les terrains qui sont de propriété municipale ou d'un autre organisme public.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1196814004

CM19 1385

Approuver la publication des rapports annuels des organismes recevant des subventions de 100 000 \$ et plus de la Ville de Montréal, visés par l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la publication des rapports annuels des organismes recevant des subventions de 100 000 \$ et plus de la Ville de Montréal, visés par l'art. 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, sur une page Web du site Internet de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1190310010

CM19 1386

Adopter l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture / Mandater le Bureau du design au Service du développement économique afin qu'il coordonne sa mise en oeuvre

Attendu que les objectifs mondiaux en développement durable, la transition écologique et l'urgence climatique exigent une redéfinition des pratiques et des modèles de développement et d'aménagement urbains, l'utilisation de nouveaux outils et processus et une manière différente de concevoir et de vivre la ville;

Attendu que l'UNESCO a désigné Montréal Ville UNESCO de design en 2006 soulignant son engagement et sa détermination à miser sur la force des designers pour améliorer la qualité de ses milieux de vie;

Attendu que l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture se veut un levier pour réussir la transition écologique, juste, équitable et sociale et faire des designers et des architectes des alliés de sa mise en oeuvre;

Attendu que la Ville de Montréal désire instaurer des pratiques et des processus qui conjuguent créativité et innovation, stimulent le renouvellement des idées, répondent aux besoins humains, trouvent des solutions aux enjeux financiers, génèrent de la valeur et favorisent la participation et l'engagement de toutes et tous;

Attendu que la Ville de Montréal est consciente qu'il faut changer ses façons de faire pour concevoir, préserver et valoriser un cadre bâti et un paysage urbain montréalais de qualité;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite faire de la durabilité - aux plans social, culturel, économique et environnemental - un objectif intégrateur favorisant la réalisation de projets qui prennent en compte la complexité et la multi-dimensionnalité de la vie urbaine, améliorent la vie des citoyens et ont un impact positif sur la planète;

Attendu que la Ville de Montréal doit être exemplaire et garantir la production d'un design et d'une architecture de qualité partout sur son territoire et susciter un effet d'entraînement auprès d'autres villes et acteurs gouvernementaux;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le premier Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture et, incidemment de :
 - mettre en place des objectifs et des mesures visant la qualité et la durabilité en design et en architecture dans les plans et les politiques municipales;
 - recourir à des processus Qualité Design, voire d'en expérimenter de nouveaux, dès la phase de vision et de planification des projets;
 - sensibiliser et former tous les acteurs de ce virage Qualité Design.

2- d'assurer le déploiement de l'Agenda en :

- confiant le mandat de coordination de sa mise en oeuvre au Bureau du design de la Ville;
- transformant le plan sectoriel Créer Montréal 2018-2020 vers un plan transversal de mise en oeuvre de l'Agenda 2020-2030;
- déterminant, dans le Plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) de la Ville de Montréal, les besoins en expertises spécialisées, consacrées à l'intégration et l'application des processus Qualité Design au sein de chaque service, de chaque arrondissement et de chaque organisme paramunicipal donneur d'ordres en design et en architecture;
- créant un groupe d'intégrateurs des processus Qualité Design au sein des services, des arrondissements et des organismes paramunicipaux de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1196202001

Article 30.12

Autoriser, au 1^{er} janvier 2020, le transfert à l'Agence de mobilité durable de la balance du contrat accordé à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée (CM15 1233) pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'autoriser le transfert à l'Agence de mobilité durable de la balance du contrat octroyé à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée (CM15 1233), pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun, au 1^{er} janvier 2020, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable par le conseil municipal (dossier décisionnel 1198480007).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et questionne la pertinence du maintien de l'étude de ce dossier à l'ordre du jour étant donné que les dossiers complémentaires, soient les articles 30.06 et 30.07, qui demandaient la prolongation du transfert à la ville centre, de la compétence des arrondissements en matière de gestion du stationnement sur la voirie locale, n'ont pas obtenu la majorité requise lors du vote sur ces dossiers.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole respectivement au leader de la majorité, M. François Limoges, et au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le leader de la majorité et le conseiller Caldwell prennent à tour de rôle la parole pour expliquer au chef de l'opposition officielle que tout dossier inscrit à l'ordre du jour du conseil est pertinent et recevable, car c'est la prérogative du comité exécutif de soumettre les dossiers qu'il souhaite voir inscrits, et que le contrat pour le présent dossier s'appliquera pour la gestion du stationnement sur la voirie artérielle qui est du ressort de la ville centre.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au paragraphe 1 de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et indique qu'il n'y a pas de consentement unanime sur la proposition de retour au comité exécutif.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège quant aux propos tenus par le leader de la majorité concernant les intentions de l'opposition officielle quant aux résultats du vote sur les articles 30.06 et 30.07.

La présidente du conseil demande au chef de l'opposition officielle de préciser sa question de privilège.

Le leader de la majorité intervient et retire ses paroles. La présidente du conseil déclare l'incident clos.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de retourner l'article 30.12 au comité exécutif pour plus ample étude.

La présidente du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif de l'article 30.12 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21

Contre : 38

La présidente du conseil déclare la proposition à l'effet de retourner l'article 30.12 au comité exécutif pour plus ample étude rejetée à la majorité des voix.

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 17 décembre 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 décembre 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 décembre 2019, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de Ville,
Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Deschamps, M. Pierre Lessard-Blais et M. Abdelhaq Sari.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Christine Black, M. Sterling Downey, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 65.02 :

Mme Christine Black, M. Sterling Downey, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Stéfán Marquis	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	À la suite d'une pétition de 6924 noms au sujet de la sauvegarde de l'aréna du YMCA, est-ce que la Ville va tenter de préserver cet aréna / Commentaires sur l'importance de conserver cet espace
Mme Johanne Dion	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Concernant la mise en place du nouveau réseau 5G, souhaite une consultation citoyenne par l'entremise de l'Office de consultation publique / Réitère sa question sur une possible consultation publique avant le déploiement du réseau 5G Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 45. Elle remercie les deux personnes, l'une s'identifiant comme femme et l'autre s'identifiant comme homme qui ont posé des questions et qui se sont déplacé.e.s pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Pourquoi l'Administration n'a-t-elle pas évoqué le « chapitre Montréal » dans le cas de l'adoption de la Loi sur la laïcité, alors qu'elle l'a fait pour la Loi encadrant la consommation du cannabis sur le domaine public / Reformule la même question

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège en demandant à la mairesse de Montréal de se raviser car il juge que certains propos qu'elle a tenus à son endroit sont inexacts et peuvent être perçus comme étant diffamatoires.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour citer l'entente entre les leaders à l'effet que les questions de privilège soient à la fin de la période de questions des membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy. Celle-ci précise que l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) permet qu'un membre du conseil pose une question de privilège en tout temps s'il se sent lésé.

La présidente du conseil accepte de traiter dès maintenant la question de privilège et clôt le débat en indiquant qu'elle n'interprète pas l'analyse et les propos de la mairesse comme étant diffamatoires.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle pour la suite de la période de questions des membres du conseil.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Est-ce que l'Administration a mandaté la Direction générale sur le projet de disponibilité des produits menstruels dans les édifices municipaux, et à quel moment les Montréalaises auront-elles accès à ces produits
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Taxes municipales touchant les locaux commerciaux vacants - Questionne l'Administration concernant les recommandations à ce sujet lors d'une consultation

À 10 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de sept minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Exprime le souhait que l'Administration analyse toutes les options afin de venir en aide aux commerçants
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Souhaite obtenir une mise à jour et des explications dans le dossier de la Corporation des marchés publics (marché Jean-Talon) / Souhaite qu'un plan de redressement soit rapidement mis de l'avant

Le conseiller Francesco Miele soulève une question de privilège relativement à l'expression « pour faire le spectacle » utilisée par le conseiller Robert Beaudry. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Beaudry de se rétracter à cet égard. Le conseiller Robert Beaudry remplace l'expression par « développement économique ».

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 07.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 07, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 30.12

CM19 1387 (suite)

Autoriser, au 1^{er} janvier 2020, le transfert à l'Agence de mobilité durable de la balance du contrat accordé à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée (CM15 1233) pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun

Le débat se poursuit sur l'article 30.12.

La présidente du conseil déclare l'article 30.12 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.12 1198480009

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité cède à son tour la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole pour mentionner que pour cette dernière séance du conseil, et qu'en cette période des fêtes, il porte un costume aux couleurs de Noël dans le but d'amasser des fonds pour l'organisme Mission Bon Accueil.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole pour questionner l'intervention du président du comité exécutif, puisque ce sujet n'est pas à l'ordre du jour du conseil, et que les membres du conseil doivent être informés de tout changement à l'ordre du jour. Il indique également que le mot « mesquin » utilisé par le président du comité exécutif est un mot antiparlementaire.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la mairesse de Montréal.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour indiquer que le président du comité exécutif, comme à chaque année, porte un costume spécial afin d'amasser des fonds pour l'organisme Mission Bon Accueil, et que cela se fait en toute camaraderie.

La présidente du conseil remercie la mairesse pour son intervention et cède la parole à M. Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et retire le mot « mesquin » qu'il a utilisé plus tôt. M. Dorais invite les membres du conseil à faire des dons en espèces dans l'enceinte même du conseil, ou bien en ligne sur le site internet de l'organisme, Mission Bon Accueil.

La présidente du conseil remercie le président du comité exécutif pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 1388

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190668001

CM19 1389

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1196354002

CM19 1390

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1198146006

CM19 1391

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1198146007

CM19 1392

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1198146008

CM19 1393

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1190566001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1394

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1242;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1242;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1795;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.01 1193843004

Règlement 19-054

CM19 1395

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2020)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1243;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1243;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.02 1193843005

Règlement 19-055

CM19 1396

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1244;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1244;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.03 1193843006

Règlement 19-056

CM19 1397

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1245;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1245;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.04 1193843011

Règlement 10-007-4

CM19 1398

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1246;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1246;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1793;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.05 1195205005

Règlement 19-057

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.07 de l'ordre du jour, et de reporter à plus tard l'étude de l'article 42.08.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1399

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1218;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1218;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.06 1191103006

Règlement 08-056-6

CM19 1400

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1219;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1219;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relative à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1191179014

Règlement 19-022-1

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1401

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation - Site patrimonial du Mont-Royal » de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation - Site patrimonial du Mont-Royal » de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011), à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1543, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM18 1543 du conseil municipal du 17 décembre 2018 adoptant le projet de règlement P-04-047-198;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 21 mars 2019 et le 17 avril 2019 dans les locaux de l'OCPM, tel qu'il appert dans son rapport en date du 6 juin 2019;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 19 août 2019, par sa résolution CM19 0807;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 et du 27 novembre 2019 par ses résolutions CE18 2013 et CE19 1829;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1180607007

Règlement 04-047-198

CM19 1402

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1544, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM18 1544 du conseil municipal du 17 décembre 2018 adoptant le projet de règlement P-11-018-3;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation les 3 et 24 avril 2019, tel qu'il appert dans son rapport en date du 17 juin 2019;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de ladite commission lors de l'assemblée du 17 juin 2019, par sa résolution CM19 0647;

Attendu qu'à la suite de ces assemblées de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-11-018-3;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 et du 11 décembre 2019 par ses résolutions CE18 2077 et CE19 1976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1184188001

Règlement 11-018-3

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1403

Nommer « avenue du Cirque » la partie de la 2^e Avenue située au nord de la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1835;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « avenue du Cirque » la partie de la 2^e Avenue située entre la rue Jarry Est et la rue Deville, constitué du lot 1 745 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521014

CM19 1404

Renommer « parc du Centenaire-de-Parc-Extension » la place du Centenaire-de-Parc-Extension, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1984;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc du Centenaire-de-Parc-Extension » la place du Centenaire-de-Parc-Extension, constitué du lot 4 947 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située face à la rue Saint-Roch, entre les avenues Wiseman et Stuart, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1194521019

CM19 1405

Renommer « parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine » le parc du Bon-Air, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine » le parc du Bon-Air, situé à l'angle de la rue Everett et de la 8^e Avenue, constitué du lot 2 165 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1194521018

CM19 1406

Nommer le parc Ermanno-La Riccia dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1986;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Dominic Perri
M. Michel Bissonnet
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

de nommer « parc Ermanno-La Riccia » le nouveau parc du secteur des bassins du domaine Chartier, situé au sud de la rue J.-B.-Martineau, entre le boulevard Viau et la rue de Toulon et constitué des lots numéros 2 481 875 et 2 481 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Un débat s'engage.

Les conseillers Dominic Perri et Giovanni Rapanà déposent les documents suivants :

- Deux livres écrits par M. Ermanno La Riccia intitulés « Viaggio in paradiso » et « Terra Mia »;
- Deux exemplaires d'une biographie de M. Ermanno La Riccia;
- Un article de journal écrit par M. Ermanno La Riccia titré « Giovanni Rapanà il vero protagonista di una grande vittoria »

Adopté à l'unanimité.

46.04 1194521020

À 10 h 40, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 42.08, tel que convenu.

CM19 1407**Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6) à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1220;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1220;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2019 par sa résolution CE19 1764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1192923001

Règlement 19-058

Article 65.01**Motion pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal**

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, retire l'article 65.01 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM19 1408**Motion demandant un plan de redressement visant le retour à l'équilibre du ratio d'endettement pour respecter la Politique de gestion de la dette**

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2004 une Politique de gestion de la dette (Politique) prévoyant un ratio d'endettement maximal de 100 % des revenus de la Ville;

Attendu que l'objectif de la Politique est de constituer un guide qui encadre les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur;

Attendu qu'il n'est pas prudent de s'endetter déraisonnablement soit au-delà de la capacité de payer de ses citoyens et que la Ville de Montréal doit s'assurer de conserver une marge de manoeuvre pour faire face aux imprévus;

Attendu que pour dépasser la limite d'endettement, l'administration a besoin de demander une dérogation à la *Politique de gestion de la dette* au conseil municipal;

Attendu que les élus formant l'administration montréalaise ont voté, pour la première fois de l'histoire de la Ville de Montréal, en faveur d'une dérogation à la Politique lors du conseil municipal du 17 décembre 2018 leur permettant de dépasser le ratio d'endettement à 115 % pour l'année 2019 (GDD : 1183894003);

Attendu que le Service des finances de la Ville de Montréal estime son niveau d'endettement à 111 % en 2019, soit 11 % au-dessus de la limite de la Politique;

Attendu que la Ville de Montréal a déposé son Budget 2020 le 25 novembre 2019 et que celui-ci prévoit un ratio d'endettement de 109 % en 2020;

Attendu que l'administration a annoncé son intention de demander au conseil municipal une dérogation à la Politique de gestion de la dette jusqu'en 2026 (7 ans) pour permettre à la Ville de s'endetter à 120 % de ses revenus;

Attendu que de déroger à la Politique pour une période de sept (7) années consécutives crée un dangereux précédent et constitue une abrogation déguisée de celle-ci;

Attendu que les agences de notation Moody's et Standard & Poors mentionnent dans leurs plus récents avis au sujet de la Ville de Montréal que le niveau de la dette est élevé et que si le ratio d'endettement dépassait 120 %, cela entraînerait un risque de décote pour Montréal;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

que la Ville de Montréal dépose au conseil municipal au plus tard le 31 mars 2020 un plan de redressement chiffré et détaillé visant le retour à l'équilibre du ratio d'endettement et le respect de la *Politique de gestion de la dette*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et au conseiller Alan DeSousa.

Le chef de l'opposition officielle et le conseiller DeSousa prennent, à tour de rôle, la parole rappelant les nombreuses discussions sur les enjeux de la Politique de la gestion de la dette et sur la nécessité d'avoir un portrait d'ensemble. Le conseiller DeSousa remercie le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, pour son engagement à fournir les scénarios privilégiés pour la projection de la dette ce qui permettra une meilleure compréhension de la situation. Il poursuit son intervention et souligne l'importance d'établir une stratégie en se fixant des objectifs et des moyens de réduire la dette le plus rapidement possible pour assurer une plus grande flexibilité à l'Administration pour faire des choix. Le conseiller DeSousa émet le souhait qu'un plan soit déposé au conseil municipal au premier trimestre de l'année 2020.

À 10 h 53, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et réitère ses propos tenus lors de la séance de l'adoption du budget à l'effet que l'exercice de planification concernant la gestion de la dette a été effectuée de manière responsable par le Service des finances et la Direction générale avec une vision à plus long terme. Il mentionne également qu'une planification détaillée sera déposée au prochain budget.

Le vice-président du conseil remercie le président du comité exécutif et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole en faisant part de sa divergence d'opinion concernant la stratégie à préconiser pour la gestion de la dette et réitère sa demande à l'effet qu'un plan de redressement détaillé soit déposé.

Le vice-président du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

À 11 h 18, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

Résultat : En faveur : 21
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM19 1409

Motion pour privilégier l'achat local dans la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Le conseiller Aref Salem dépose, avant présentation, une nouvelle version de la motion 65.03 qui fait mention notamment de l'importance d'intégrer un chapitre sur l'achat local, à la demande du conseiller Jean-François Parenteau. La nouvelle version de cette motion se lit comme suit :

Attendu que la Politique d'approvisionnement de la Ville a été révisée en 2019 et a pour objectifs, notamment, de confirmer les principes et valeurs de l'organisation dans ses relations d'affaires, de définir les règles des échanges commerciaux et transactionnels entre la Ville et ses fournisseurs et de maintenir de saines relations d'affaires basées sur la compétence et le respect des parties;

Attendu que le seuil de la dépense associée à un contrat conclu par la Ville de Montréal est actuellement de 101 100 \$, seuil décrété par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV);

Attendu que le Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) adopté en vertu de l'article 573.3.1.2 de la LCV permet à la Ville de conclure un contrat de gré à gré lorsqu'il comporte une dépense inférieure à ce seuil (article 33);

Attendu que lorsque le contrat conclu de gré à gré comporte une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, la Ville doit respecter les règles favorisant la rotation des contractants prévues à l'article 34 du RGC;

Attendu que, selon les articles 33 et 34 du RGC, la Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000\$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que la Ville ne peut pas approuver la conclusion d'un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une des personnes suivantes : une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 depuis moins de 90 jours et dont ledit contrat relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé et lorsqu'il s'agit d'un contrat qui peut être conclu de gré à gré en vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que la politique d'approvisionnement peut être utilisée pour des bénéfices complémentaires à son objet principal qui est l'achat;

Attendu que la littérature scientifique a développé le concept de viabilité ou de durabilité pour décrire une chaîne d'approvisionnement d'une administration publique qui inclut la combinaison du développement économique, du développement social et du respect de l'environnement;

Attendu que l'achat local est bénéfique pour le développement économique dans la mesure où les entreprises locales distribuent davantage d'argent dans la localité que les grandes chaînes et les multinationales;

Attendu que l'investissement économique dans la communauté stimule l'emploi direct et indirect et favorise une diversification de l'économie qui la rend plus stable et moins sujette à un déclin rapide advenant une crise;

Attendu que le développement social bénéficie davantage aux entreprises locales puisqu'elles contribuent deux fois plus à la communauté en dons et commandites que les grandes entreprises;

Attendu que les entreprises locales sont soumises aux lois régissant le travail, la fiscalité et l'éthique votées dans nos parlements nationaux;

Attendu que les produits locaux voyagent moins, donc que leur transport émet moins de gaz à effet de serre;

Attendu que la consommation locale est identifiée comme une des composantes de la consommation responsable selon l'Observatoire de la consommation responsable;

Attendu que l'intéressante notion de marge préférentielle existe dans plusieurs pays européens; que celle-ci consiste à accorder un escompte préférentiel aux entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail, les organismes sans but lucratif et les entreprises locales et qu'une analyse sur ses limites et son application dans le cadre légal québécois s'avère nécessaire;

Attendu que la Politique d'approvisionnement actuelle privilégie les entreprises d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables;

Attendu que plusieurs administrations au Québec ont adopté des politiques de gestion contractuelle ou d'approvisionnement qui incluent une dimension d'achat local dont Rimouski, Sherbrooke, Blainville, Carignan, Thurso, Laval, Saint-Eustache, Sorel-Tracy, Saint-Bruno-de-Montarville, et des arrondissements de Montréal dont Lachine et Verdun;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dominic Perri
M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

- 1- qu'une analyse soit réalisée sur les politiques d'achat local existantes dans les arrondissements de Montréal et les autres municipalités québécoises afin d'évaluer leur efficacité et s'inspirer des meilleures pratiques;
- 2- qu'une nouvelle révision de la Politique d'approvisionnement de la Ville soit réalisée en 2020 et que des recommandations soient faites à l'Administration portant particulièrement sur l'achat local, la marge préférentielle et la rotation des fournisseurs, dans le but de favoriser les fournisseurs locaux, les entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail et les organismes sans but lucratif lors de l'octroi de contrats de gré à gré pour les seuils prévus par la loi.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy demande une suspension des travaux afin que les membres de l'opposition officielle puissent prendre connaissance de la nouvelle version de la motion.

À 11 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux pour une période de 5 minutes.

À 11 h 35, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem mentionne que d'un commun accord avec le conseiller Parenteau, un amendement sera apporté au deuxième résolu de la motion afin d'ajouter les mots « de Montréal » entre les mots « lucratif » et « lors », pour que le deuxième résolu se lise comme suit :

« qu'une nouvelle révision de la Politique d'approvisionnement de la Ville soit réalisée en 2020 et que des recommandations soient faites à l'Administration portant particulièrement sur l'achat local, la marge préférentielle et la rotation des fournisseurs, dans le but de favoriser les fournisseurs locaux, les entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail et les organismes sans but lucratif de Montréal lors de l'octroi de contrats de gré à gré pour les seuils prévus par la loi. »

La présidente du conseil remercie le conseiller Salem, et cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau indique être en accord avec la demande d'amendement au deuxième résolu de la motion.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité, tel qu'amendé.

65.03

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et remercie ses collègues du conseil municipal des efforts consentis pour avoir mené à bien et dans la collégialité ce dernier conseil.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand, et cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le président du comité exécutif prend la parole et souhaite un joyeux temps des fêtes à tous. Il poursuit en indiquant que les membres du conseil, en tant qu'élus, visent à améliorer la condition de vie des Montréalaises et Montréalais, et faire en sorte que tous puissent vivre dans un environnement sain et où l'on peut s'épanouir.

Le chef de l'opposition officielle prend à son tour la parole et souhaite de joyeuses fêtes à tous. Il indique également que cette période est propice pour prendre un temps de relâche avec la famille et les proches et se reposer.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole. Elle mentionne que c'est la première fois que les membres du conseil de ville vivent un si grand déménagement. Elle souligne le travail des membres de toutes les équipes de l'hôtel de ville. Elle poursuit et indique que ces assemblées sont rendues possibles grâce, notamment, au greffier, Me Yves Saindon, et à toute son équipe, au Bureau de la présidence, aux techniciens du Service du matériel roulant et des ateliers, à l'équipe de l'audio, aux agents de sécurité, aux policières et policiers du SPVM, à l'équipe de l'entretien ménager, aux équipes de montage et de la webdiffusion, à la halte-garderie, ainsi qu'au Service des technologies de l'information. La présidente du conseil profite de l'occasion pour souligner le départ à la retraite de Mme Lynne Trépanier, du Service du greffe; elle la remercie du travail accompli et lui souhaite une bonne retraite. De plus, elle remercie les membres des médias qui suivent les débats du conseil par la webdiffusion, n'ayant plus accès à la salle du conseil. Pour terminer, la présidente du conseil souhaite un joyeux temps des fêtes à tous les membres présents.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et remercie ses collègues pour leur travail et leur contribution à la vie démocratique montréalaise. Elle poursuit en remerciant à son tour les employés de la Ville, en rappelant que ce sont eux qui font « rouler » la Ville, et leur souhaite un beau temps des fêtes. Elle souhaite également un joyeux temps des fêtes aux citoyennes et citoyens.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole à la conseillère Mme Mary Deros.

La conseillère Deros prend la parole et souhaite un joyeux Hanukkah à la communauté juive.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros, et souhaite à nouveau de joyeuses fêtes à tous.

À 11 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021 Conseillers municipaux – 2019 Le 16 décembre 2019

Plante, Valérie, Beaudry, Robert, Black, Christine, Boivin-Roy, Karine, Bourgeois, Caroline, Deros, Mary, Filato, Rosannie, Fumagalli, Giuliana, Giannou, Effie, Gosselin, Christine, Guay, Richard, Langevin, Benoit, Lessard-Blais, Pierre, Limoges, François, Marinacci, Normand, McQueen, Peter, Mauzerolle, Sophie, Miele, Francesco, Montgomery, Sue, Norris, Alex, Parent, Marie-Josée, Puzé, Jocelyn, Perri, Dominic, Popeanu, Magda, Rossi, Chantal, Rouleau, Micheline, Ryan, Richard, Salem, Aref, Sari, Abdelhaq, Sauvé, Craig, Sigouin, Anne-Marie, Tomlinson, Philipe, Vodanovic, Maja, Watt, Stéphanie, Wong, Cathy.

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JANVIER 2020**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE**

**POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BIODÔME	1195034001	ACCORDER UN CONTRAT À XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET L'INTÉGRATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR LES INSTALLATIONS MUSÉOLOGIQUES DU PROJET MIGRATION DU BIODÔME - DÉPENSE TOTALE DE 170 730,55 \$ TAXES INCLUSES (CONTRAT : 148 461,35 \$ + CONTINGENCES : 22 269,20 \$). APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17846 (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 1908	2019-12-12	170 730,55 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 1

TOTAL : 170 730,55 \$

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
30 JANVIER 2020**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
PEINTRES CERTAPRO / 9162-6283 QUÉBEC INC.	38% AGGLO 62% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - GESTION IMMOBILIÈRE ET EXPLOITATION	1190336001	ACCORDER UN CONTRAT À PEINTRES CERTAPRO / 9162-6283 QUÉBEC INC. POUR LE SERVICE DE PEINTURE DE BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL. DÉPENSE TOTALE DE 171 887,63 \$, TAXES INCLUSES (149 467,50 \$ + CONTINGENCES DE 22 420,13 \$, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17724 - (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)	CE19 1899	2019-12-12	172 000,00 \$
LE GROUPE CENTCO	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1190652005	ACCORDER UN CONTRAT À LE GROUPE CENTCO INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AUX ENTRÉES D'EAU DE VINGT-DEUX (22) BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 373 369,82 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 287 207,55 \$ + CONTINGENCES : 57 441,51 \$ + INCIDENCES 28 720,76 \$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15477 - (5 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 1855	2019-12-09	373 369,00 \$
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1196945005	ACCORDER UN CONTRAT À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. POUR LA RECONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DE LA CONDUITE DE 2100 MM LONGEANT L'AUTOROUTE VILLE-MARIE, ENTRE L'AVENUE ATWATER ET LA RUE GUY - DÉPENSE TOTALE DE 19 057 500,00 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT, INCIDENCES ET CONTINGENCES) - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO 10336 - (3 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 1873	2019-12-06	19 057 500,00 \$
AFCOR CONSTRUCTION INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1198515001	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE AFCOR CONSTRUCTION INC. POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATIONS INTÉRIEURES AU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ATWATER (2620) SITUÉE AU 999, RUE DUPUIS, DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST, À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC #10332 (3 SOUMISSIONNAIRES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 476 838,12 \$ (CONTRAT : 371 369,25 \$ + CONTINGENCES : 74 273,85 \$ + INCIDENCES : 31 195,02 \$, TAXES INCLUSES)	CE19 1856	2019-12-09	476 838,12 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 20 079 707,12 \$

04.02

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JANVIER 2020**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE**

**POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2019**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AUGUSTE THÉÂTRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-EVÉNEMENTS	1191312002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 90 000 \$ À L'ORGANISME L'AUGUSTE THÉÂTRE POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT NOËL DANS LE PARC QUI SE DÉROULERA À LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN 2019, APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CETTE FIN ET IMPUTER CETTE DÉPENSE CONFORMÉMENT AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES INSCRITES AU DOSSIER DÉCISIONNEL. APPROUVER LE PROTOCOLE DE SOUTIEN TECHNIQUE, ESTIMÉ À 50 000 \$, ET AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ÉVÉNEMENT NOËL DANS LE PARC QUI SE DÉROULERA À LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN.	CE19 1994	2019-12-20	90 000,00 \$
CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1193205010	ACCORDER UNE CONTRIBUTION NON RÉCURRENTE DE 35 000 \$ À LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT EN 2019 POUR LA POURSUITE DE SON PLAN DE POSITIONNEMENT DE LA PROGRAMMATION DU THÉÂTRE OUTREMONT / APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET	CE19 1936	2019-12-13	35 000,00 \$
QUÉBEC NUMÉRIQUE	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	LABORATOIRE D'INNOVATION URBAINE	1197441001	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE 10 000\$ À QUÉBEC NUMÉRIQUE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT HACKQC DU 6 AU 8 MARS 2020 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1927	2019-12-13	10 000,00 \$
RESEAU POUR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE URBAINE DE MONTRÉAL	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	BUREAU DES RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET MUNICIPALES	1197608002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 72 000\$ AU RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE URBAINE DE MONTRÉAL, AFIN D'ASSURER LES FRAIS RELIÉS À LA COORDINATION ET AUX OUTILS DE COMMUNICATION DU RÉSEAU / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1872	2019-12-09	72 000,00 \$
ATELIERS CRÉATIFS MONTRÉAL (ACM)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION	1198021004	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE PONCTUELLE ET NON RÉCURRENTE DE 50 000\$ À ATELIERS CRÉATIFS MONTRÉAL (ACM) POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET DE PROTECTION DES ATELIERS D'ARTISTES DANS LES IMMEUBLES SITUÉS AU 160 RUE SAINT-VIATEUR EST, 5425 AVENUE CASGRAIN ET 5333 AVENUE CASGRAIN.	CE19 1943	2019-12-13	50 000,00 \$
INSTITUT F	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198122002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À SIX ORGANISMES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 673 750 \$, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021, POUR SEPT PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1935	2019-12-13	94 970,00 \$
COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198122002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À SIX ORGANISMES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 673 750 \$, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021, POUR SEPT PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1935	2019-12-13	73 322,00 \$
COMITÉ DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198122002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À SIX ORGANISMES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 673 750 \$, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021, POUR SEPT PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1935	2019-12-13	89 415,00 \$

Fournisseur	Répartition	Service	Direction	Dossier	Objet	Décision	Date	Montant
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198122002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À SIX ORGANISMES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 673 750 \$, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021, POUR SEPT PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1935	2019-12-13	140 872,00 \$
CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198122002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À SIX ORGANISMES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 673 750 \$, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021, POUR SEPT PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1935	2019-12-13	122 157,00 \$
TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198122002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À SIX ORGANISMES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 673 750 \$, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021, POUR SEPT PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1935	2019-12-13	93 014,00 \$
IMMIGRANT DE SOUCHE/NATIVE IMMIGRANT	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198122002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À SIX ORGANISMES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 673 750 \$, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021, POUR SEPT PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1935	2019-12-13	60 000,00 \$
CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE PAULINE-JULIEN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1198488002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 120 000 \$ AU CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE PAULINE-JULIEN POUR LA RÉALISATION DE SON PLAN D'ACTION 2019-2020 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1950	2019-12-13	120 000,00 \$
MONTRÉAL AUTOCHTONE	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	BUREAU DES RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET MUNICIPALES	1198665001	ACCORDER UNE SUBVENTION DE 20 000 \$ AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AUTOCHTONE À MONTRÉAL (MONTRÉAL AUTOCHTONE) DANS LE CADRE DU PROJET DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE JEUNES AUTOCHTONES DE SON CONSEIL JEUNESSE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1870	2019-12-09	20 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 14

TOTAL : 1 070 750,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JANVIER 2020**

**DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)**

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 31 DÉCEMBRE 2019

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ELIANE RENAUD	1388282	19 DÉC. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture 19312 pour les 5 rencontres de coaching (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 624,69 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1385825	09 DÉC. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture Rogers #2097413155. Voir l'annexe pour la facture - Service des affaires juridique	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 014,01 \$	
D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1387585	17 DÉC. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Accesazim. Frais code d'accès Novembre 2019. Paiement de la facture 729927. (Judiciaires)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 340,33 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1385376	06 DÉC. 2019	RIVARD, THOMAS	Armoire et Étagère pour l'aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Reseau de distribution de l'eau potable	2 092,08 \$	
ACTION R-VAC INC.	1387100	13 DÉC. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Bon ouvert pour service de nettoyage de puisard	Ahuntsic - Cartierville	Reseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 \$	
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	1385109	05 DÉC. 2019	RIVARD, THOMAS	Location de camion en lien avec les mesures d'urgences 2019	Ahuntsic - Cartierville	Reseau de distribution de l'eau potable	7 927,34 \$	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1385397	06 DÉC. 2019	RIVARD, THOMAS	Service d'hydro excavation, paiement de la facture 1791	Ahuntsic - Cartierville	Reseau de distribution de l'eau potable	6 919,48 \$	
EXCA-VAC CONSTRUCTION	1387405	16 DÉC. 2019	RIVARD, THOMAS	Service d'hydro excavation, paiement de la facture 1840	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	2 782,17 \$	
MUELLER CANADA LTD.	1385368	06 DÉC. 2019	RIVARD, THOMAS	Commande de perceuses de conduite d'eau sous-pression	Ahuntsic - Cartierville	Reseau de distribution de l'eau potable	5 683,27 \$	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1384853	04 DÉC. 2019	RIVARD, THOMAS	Réparation de drain au 1635 Terrasse Garnier	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	6 325,34 \$	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1387469	16 DÉC. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation de drain au 12059 Rue Cousineau	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	12 544,85 \$	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1388147	18 DÉC. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	Réparation de drain au 12059 Rue Cousineau	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	15 443,66 \$	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1386766	12 DÉC. 2019	MARTEL, DIANE	Travaux d'excavation, reconstruction, revêtement, réparation, ...	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	44 094,74 \$	
TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	1380558	18 DÉC. 2019	PAQUIN, DOMINIQUE	service de transport par camion avec transvac sur appel	Ahuntsic - Cartierville	Reseau de distribution de l'eau potable	2 792,67 \$	
DORSON LTEE	1322203	03 DÉC. 2019	LETOURNEAU, SYLVIE	ANJ - BCO - TP - 2019 - ACAHT OUTILS ET PIÈCES	Anjou	Reseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 \$	
LAFARGE CANADA INC	1332287	19 DÉC. 2019	FERAH, MOHAMED	ANJ - BCO - 2019 - TP - 10700, BOUL. RAY-LAWSON	Anjou	Reseau de distribution de l'eau potable	30 888,37 \$	1195735
PARINET SERVICES INFORMATIQUES INC.	1330039	10 DÉC. 2019	GAGNON, ISABELLE	ANJ - BCO - LOISIR - 2019 - ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS	Anjou	Bibliothèques	2 279,06 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1388758	23 DÉC. 2019	LETOURNEAU, SYLVIE	Achat de pièces d'aqueduc et égout	Anjou	Réseaux d'égout	2 479,59 \$	1277188
A. & J.L. BOURGEOIS LTEE	1386155	10 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Projet Thimens - Achat de bloc pour hoban	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	524,94 \$	
AREO-FEU LTEE	1384058	06 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 \$	
AREO-FEU LTEE	1385785	10 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 \$	
CAMIONS CARL THIBAUT INC.	1384618	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CEINTURE SECURITÉ, RECEPACLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	251,97 \$	
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1343840	03 DÉC. 2019	ROY, GUY	Commande ouverte pour différents travail de confection et de coutures pour le SPVM	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	7 026,81 \$	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1387657	18 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chargeur à batterie - Inventaire Viau	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1388185	18 DÉC. 2019	MILLIEN, GUIBONSE	Ordinateur portable et station d'accueil - Service de proximités	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	6 923,88 \$	
EQUIPEMENT AMERIFOR INC.	1388303	19 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CABLE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1387514	17 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	206,06 \$	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	1383907	02 DÉC. 2019	GAUTHIER, DEAN	Service - Aménagement de bureau - Projet aménagement locaux 414 et 415. Service rendu, facture jointe dans la demande d'achat. Voir annexe.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15 647,34 \$	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	1384826	04 DÉC. 2019	GAUTHIER, DEAN	Pose de plancher en marmoléum, au 4e étage, 255 Crémazie plus les frais d'administration	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	2 040,43 \$	
J.A. LARUE INC	1387015	16 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - PATIN 3" X 12" X 1", LAME RACLAGE METAL, ECROU HEXAGONAL	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	262,47 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KPMG S.R.L.	1381537	03 DÉC. 2019	LAZURE, ISABELLE	Diagnostic du niveau de maturité de l'approvisionnement stratégique. Cible 5 ans et plan d'action 3 ans. Conception, développement et déploiement d'une formation	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	54 226,04 \$	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1385114	09 DÉC. 2019	ROY, GUY	Réap Verdun	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	57,74 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1354731	23 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	Facture T23962507- Location d'un camion Transit Connect T-250 moyen FORD 6 pour le mois de décembre - centre de distribution Colbert.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	1 125,93 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1354731	04 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	Facture T23962507- Location d'un camion Transit Connect T-250 moyen FORD 6 pour le mois de décembre - centre de distribution Colbert.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	1 289,25 \$	
MAERIX INC.	1375394	12 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	498,28 \$	
MAERIX INC.	1375394	02 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	9 537,19 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1319452	17 DÉC. 2019	LECLERC, DENIS	BCO 2019 pour les services de téléphonie cellulaire pour l'approvisionnement (numéro de compte 7-4909-2763), Demandeur: Nancy Nolet	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	4 514,46 \$	
SIGNAL SERVICES INC	1387710	18 DÉC. 2019	ROY, GUY	Réap Pierrefonds	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	1386329	11 DÉC. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande rush pour bâtisse	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	84,66 \$	
SYSTEMES & CONTROLES PRONEQ	1387999	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE UNIPOL. RELAIS AU MERCURE TYPE "DURAKOOL" OU "MERCURY SWITCH"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	94,49 \$	
SYSTEMES C.P.L. QUEBEC INC	1387656	20 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de camion - Inventaire Viau	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 \$	
TECHNO FEU INC	1384020	03 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 \$	
TECHNO FEU INC	1384551	06 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	131,23 \$	
TECHNO FEU INC	1385768	11 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 \$	
TECHNO FEU INC	1387653	18 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces pour camion - Inventaire Viau	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 \$	
TENCO INC.	1385475	06 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - DISQUE ET DETECTEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 \$	
VAC OXYGENE ULC	1385156	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BRULEUR POUR TORCHE A SOUDER	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	20,95 \$	
W. COTE ET FILS LTEE	1387028	16 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - LAME, CHASSE-NEIGE, CARBURE, GUIDE, RESSORT, CHASSE-NEIGE, SABOT, CARBURE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	176,06 \$	
ACIER LACHINE INC	1386127	10 DÉC. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Projet Thimens - Fabrication de plaques soudées selon les dessins fournis par la Ville	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	46 892,66 \$	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	1387806	17 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FLUIDE)	Bilan	Matériel roulant	2 957,12 \$	
A. & J.L. BOURGEOIS LTEE	1386155	10 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Projet Thimens - Achat de bloc pour hoban	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 708,68 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1384970	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TUYAU EN FONTE, BOULON, T, REGULIER, ROBINET-VANNE ENTENTE 1137513/1129138	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 161,13 \$	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1384970	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TUYAU EN FONTE, BOULON, T, REGULIER, ROBINET-VANNE ENTENTE 1137513/1129138	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 376,04 \$	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1385647	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE ENTENTE 1129138	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 879,36 \$	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1386795	12 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE, TUYAU EN FONTE, TIGE POUR D'ARRÊT DE DISTRIBUTION ENTENTE 112138/1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 670,68 \$	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1386795	12 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE, TUYAU EN FONTE, TIGE POUR D'ARRÊT DE DISTRIBUTION ENTENTE 112138/1137513	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	27 993,36 \$	1137513
ALFAGOMMA CANADA INC.	1388008	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 50 ATTACHE, ACIER, INOXYDABLE, DOS-DOS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 719,18 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1384980	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEUTRE AMOVIBLE, BOTTE, SECURITE,	Bilan	vetement et équipement de travail	5 496,84 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1384980	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - FEUTRE AMOVIBLE,BOTTE,SECURITE,	Bilan	Vetement et équipement de travail	3 919,45 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1385218	17 DÉC. 2019	DESBIENS, JEAN-GUY	Manteaux 3 en 1 et Bottes Baffin	Bilan	Vetement et équipement de travail	3 124,43 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1385655	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8", COUVRE-CHAUSSURE,10"	Bilan	Vetement et équipement de travail	2 494,29 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1386351	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANTEAU,PARKA,HIVER,3 EN 1,MANTEAU D'HIVER DOUBLE,5 ENTENTE 1355171	Bilan	Vetement et équipement de travail	9 629,66 \$	1355171
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1386546	11 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottes d'hivers - Inventaire Colbert	Bilan	Vetement et équipement de travail	12 346,61 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1386804	12 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANTEAU D'HIVER DOUBLE,5 EN 1 ENTENTE 1355171	Bilan	Vetement et équipement de travail	4 998,14 \$	1355171
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1387766	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANTEAU,PARKA,HIVER,3 EN 1,MANTEAU D'HIVER DOUBLE,5 EN 1 ENTENTE 1355171	Bilan	Vetement et équipement de travail	7 397,84 \$	1355171
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1387767	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,FEUTRE AMOVIBLE,BOTTINE,PANTALON DENIM "JEANS"	Bilan	Vetement et équipement de travail	12 289,92 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1387767	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,FEUTRE AMOVIBLE,BOTTINE,PANTALON DENIM "JEANS"	Bilan	Vetement et équipement de travail	3 570,12 \$	
AREO-FEU LTEE	1384058	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	83,73 \$	
AREO-FEU LTEE	1384058	02 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	6 661,41 \$	
AREO-FEU LTEE	1384058	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	1 485,98 \$	
AREO-FEU LTEE	1385785	11 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	271,08 \$	
AREO-FEU LTEE	1385785	09 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	6 896,63 \$	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	1385307	06 DÉC. 2019	DESJARDINS, LOUISE	VÉRIFIER ET RÉPARER RADIATEUR DE CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	2 923,14 \$	
AUTOMATISATION GRIMARD INC.	1386565	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONTACTEUR ELECTROMAGNETIQUE,BIPOLAIRES AVEC RELAIS AU MERCURE DE TYPE "DURAKOOL"	Bilan	Construction	13 748,11 \$	
BATTERIES DIXON INC.	1386028	10 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BATTERIES)	Bilan	Matériel roulant	3 286,69 \$	1349708
BATTERIES DIXON INC.	1388299	19 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - BATTERIE)	Bilan	Matériel roulant	2 720,02 \$	1349699
B.BOX	1381526	16 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOITE,ARCHIVE,COUVERCLE SEPARÉ, AVEC FENETRE	Bilan	Transport et entreposage	7 550,70 \$	
BETON LECUYER INC.	1386699	12 DÉC. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Projet Thimens - Achat de glissières fixables	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	83 243,54 \$	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1384537	04 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	PNEU,RECHAPPE,HIVER,BANDAG,B799,11R22.5,IND.CHARGE "H"(16 PLUS),ACHAT AVEC CARCASSE DU FOURNISSEUR	Bilan	Matériel roulant	2 115,73 \$	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1385374	06 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU)	Bilan	Matériel roulant	28 461,69 \$	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1386551	11 DÉC. 2019	ROY, LYNE	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Bilan	Matériel roulant	4 005,78 \$	
CAMIONS CARL THIBAUT INC.	1384618	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CEINTURE SECURITÉ, RECEPACLE	Bilan	Matériel roulant	4 041,28 \$	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	1386481	11 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRE	Bilan	Matériel roulant	2 397,81 \$	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1384979	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GILET,PLUIE,DOUBLE POLAR,GILET,PLUIE,DOUBLE POLAR,3 DANS 1 ENTENTE 1331383	Bilan	Vêtement et équipement de travail	14 796,93 \$	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1386802	12 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON,PLUIE,DOUBLE,BAVETTE,GILET,SECURITE,ORANGE ENTENTE 1331383	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 532,30 \$	1331383
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1387764	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON,PLUIE,DOUBLE,BAVETTE,ORANGE FLUO,GILET,SECURITE,ORANGE ENTENTE 1331383	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 880,34 \$	1331383
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1387657	17 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de chargeur à batterie - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	2 438,25 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1385115	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE EXTERIEUR,PORTE-FUSIBLE,BORNE AA, BOITE,SANS COUVERCLE	Bilan	Construction	376,70 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1385115	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE EXTERIEUR,PORTE-FUSIBLE,BORNE AA, BOITE,SANS COUVERCLE	Bilan	Construction	5 426,80 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1385116	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DEMARREUR,LAMPE SODIUM,PORTE-FUSIBLE	Bilan	Construction	4 319,19 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1385140	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BALLAST,LAMPE,VAPEUR,SODIUM,COUVERCLE,BOITE,UTILITE,PRISE DOUBLE	Bilan	Construction	6 056,26 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1387957	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TIGE MISE EN TERRE,LAMPE,VAPEUR MULTIPLE,ATTACHE CABLE «TY-RAP»	Bilan	Construction	8 541,65 \$	
EQUIPEMENT AMERIFOR INC. EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1388303	19 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CABLE)	Bilan	Matériel roulant	2 309,62 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1385411	06 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	5 898,12 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1387514	16 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	9 702,02 \$	
EQUIPEMENTS PRO BETON FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1385138	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHAINE POUR TRONCONNEUSE POUR COUPE DE FONTE,«	Bilan	Outillage et machinerie	3 063,96 \$	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1385923	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PORTE-FUSIBLE,BORNE AC,TYPE KTK	Bilan	Construction	4 140,29 \$	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1386567	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 300M, FIL ELECTRIQUE,RWU-90,+10,1 COND.,TORONNE	Bilan	Construction	6 988,42 \$	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1388375	20 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -FIL ELECTRIQUE,AC-90,+14,3 CONDUCTEURS,FIL ELECTRIQUE RWU-90,+4,1	Bilan	Construction	8 315,00 \$	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1388375	19 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -FIL ELECTRIQUE,AC-90,+14,3 CONDUCTEURS,FIL ELECTRIQUE,RWU-90,+4,1	Bilan	Construction	386,35 \$	
GOODYEAR CANADA INC.	1385596	06 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	14 332,18 \$	
GOODYEAR CANADA INC.	1385719	09 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	2 704,71 \$	
GOODYEAR CANADA INC.	1385861	09 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	3 221,75 \$	
GOODYEAR CANADA INC.	1386666	12 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	11 568,45 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1387552	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS/3 MORCEAUX,BALLAST,LAMPE,VAPEUR	Bilan	Construction	4 330,73 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1387964	20 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - EPISSURE,CONNEXION,DROIT,RALLONGE,FIL ELECTRIQUE,ATTACHE CABLE «TY-RAP»	Bilan	Construction	942,79 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1387964	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - EPISSURE,CONNEXION,DROIT,RALLONGE,FIL ELECTRIQUE,ATTACHE CABLE «TY-RAP»	Bilan	Construction	10 871,50 \$	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1387971	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COSSE FIL,CALIBRE +8 A +2,95 AMPS,FUSIBLE MINIATURE MELAMINE,300M, CABLE "Z", 24+1 CONDUCTEURS	Bilan	Construction	5 669,33 \$	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1387971	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COSSE FIL,CALIBRE +8 A +2,95 AMPS,FUSIBLE MINIATURE MELAMINE,300M, CABLE "Z", 24+1 CONDUCTEURS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	78,74 \$	
IPL INC.	1384368	03 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT -BAC ROULANT VERT 360 L	Bilan	Environnement et nature	31 889,67 \$	1317213
IPL INC.	1387238	16 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 360 L	Bilan	Environnement et nature	31 889,67 \$	1317213
J.A. LARUE INC	1387015	13 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - PATIN 3" X 12" X 1",LAME RACLAGE METAL,ECROU HEXAGONAL	Bilan	Matériel roulant	3 577,92 \$	
J.A. LARUE INC	1387015	16 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - PATIN 3" X 12" X 1",LAME RACLAGE METAL,ECROU HEXAGONAL	Bilan	Construction	152,23 \$	
J.A. LARUE INC	1387015	16 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - PATIN 3" X 12" X 1",LAME RACLAGE METAL,ECROU HEXAGONAL	Bilan	Matériel roulant	133,33 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1387978	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COFFRE,OUTIL,METAL ROUGE, FIXATIONS AUTO-PERCEUSE POUR GYPSE,ROUE,MESURE DE DISTANCE	Bilan	Outillage et machinerie	925,99 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1387978	20 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COFFRE,OUTIL,METAL ROUGE, FIXATIONS AUTO-PERCEUSE POUR GYPSE,ROUE,MESURE DE DISTANCE	Bilan	Construction	405,78 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1387978	20 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COFFRE,OUTIL,METAL ROUGE, FIXATIONS AUTO-PERCEUSE POUR GYPSE,ROUE,MESURE DE DISTANCE	Bilan	Outillage et machinerie	1 398,43 \$	
KENWORTH MONTREAL	1384622	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - AMORTISSEUR, DISQUE AVANT, JOINT D'ETANCHEITE	Bilan	Matériel roulant	2 865,72 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KENWORTH MONTREAL	1385320	06 DÉC. 2019	DESJARDINS, LOUISE	ANTIGEL MOTEUR POUR FOND INVENTAIRE	Bilan	Matériel roulant	2 045,49 \$	
KENWORTH MONTREAL	1385787	09 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - SABOT, CARTOUCHE DESSICANTE, ISOLATEUR BOULON	Bilan	Matériel roulant	2 093,57 \$	
KENWORTH MONTREAL	1388197	19 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécanique - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	39,38 \$	
KENWORTH MONTREAL	1388197	18 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécanique - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	4 820,35 \$	
KENWORTH MONTREAL	1388197	18 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces mécanique - Inventaire Viau	Bilan	Entretien et nettoyage	175,50 \$	
KENWORTH MONTREAL	1388716	23 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - CARTOUCHE ASSECHEUR D'AIR	Bilan	Matériel roulant	2 351,51 \$	
LALEMA INC.	1385270	05 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - FONDANT)	Bilan	Énergie et produit chimique	5 854,31 \$	
LALEMA INC.	1387002	13 DÉC. 2019	ROY, GUY	Réap Pierrefonds	Bilan	Énergie et produit chimique	10 930,79 \$	
LE GROUPE J.S.V. INC	1384975	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE-ETAU,RUBAN,MESURER,PISTOLET,GRAISSEUR ENTENTE 1344947	Bilan	Outillage et machinerie	2 937,59 \$	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1385651	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE-ETAU,MANCHE DE PIC,CISEAU A FROID,COUTEAU UTILITAIRE, ENTENTE 1344947	Bilan	Outillage et machinerie	3 786,67 \$	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1385651	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PINCE-ETAU,MANCHE DE PIC,CISEAU A FROID,COUTEAU UTILITAIRE, ENTENTE 1344947	Bilan	Construction	92,79 \$	1374956
LE GROUPE J.S.V. INC	1386348	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MARTEAU,MACHINISTE,ACIER,GRATTOIR,NEIGE,TETE,PIC,PIOCHE	Bilan	Outillage et machinerie	2 025,84 \$	1344950
LE GROUPE J.S.V. INC	1386348	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MARTEAU,MACHINISTE,ACIER,GRATTOIR,NEIGE,TETE,PIC,PIOCHE	Bilan	Environnement et nature	1 192,64 \$	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1386348	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MARTEAU,MACHINISTE,ACIER,GRATTOIR,NEIGE,TETE,PIC,PIOCHE	Bilan	Outillage et machinerie	1 014,31 \$	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1387761	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLE,MOLETTE,TUYAU,PEINTURE,AEROSOL,NOIR ENTENTE 1344947/1374956	Bilan	Outillage et machinerie	2 250,60 \$	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1387761	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CLE,MOLETTE,TUYAU,PEINTURE,AEROSOL,NOIR ENTENTE 1344947/1374956	Bilan	Construction	618,59 \$	1374956
LE GROUPE J.S.V. INC	1387975	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -DECAPANT,PEINTURE & VERNIS,CHALUMEAU,ALUMINIUM,HAUTE TEMPERATURE,FORET HELICOIDAL	Bilan	Matériaux de fabrication et usinage	3 905,53 \$	
LE GROUPE J.S.V. INC	1387975	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -DECAPANT,PEINTURE & VERNIS,CHALUMEAU,ALUMINIUM,HAUTE TEMPERATURE,FORET HELICOIDAL	Bilan	Construction	417,01 \$	
LE GROUPE J.S.V. INC	1387975	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT -DECAPANT,PEINTURE & VERNIS,CHALUMEAU,ALUMINIUM,HAUTE TEMPERATURE,FORET HELICOIDAL	Bilan	Outillage et machinerie	375,33 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1385145	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BON,REPARATIONS GENERAL,8 1/2"X 4",PANCARTE,SIGNALISATION,DENEIGEMENT	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 151,59 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1385145	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BON,REPARATIONS GENERAL,8 1/2"X 4",PANCARTE,SIGNALISATION,DENEIGEMENT	Bilan	travaux publics, aménagement extérieur	5 056,20 \$	
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1356941	23 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	RÉAP INVENTAIRE COLBERT-TUQUES	Bilan	Vêtement et équipement de travail	26 334,01 \$	
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1385114	05 DÉC. 2019	ROY, GUY	Réap Verdun	Bilan	Matériel roulant	2 346,47 \$	
LES PRODUITS CHIMIQUES DESCO INC.	1384399	03 DÉC. 2019	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Bilan	Entretien et nettoyage	2 399,75 \$	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1385146	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SALOPETTE,TRAVAIL,BLEU,CHEMISE,TRAVAIL,BLEU,MANCHE LONGUE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 775,03 \$	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1385146	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SALOPETTE,TRAVAIL,BLEU,CHEMISE,TRAVAIL,BLEU,MANCHE LONGUE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 779,54 \$	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1387981	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COMBINAISON,TRAVAIL,BLEU,CHEMISE,TRAVAIL,BLEU	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 513,50 \$	
LUBEQUIP (MC)	1388212	18 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - DEBIMETRE)	Bilan	Matériel roulant	2 704,48 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPARK CANADA INC.	1386076	10 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 300M, CABLE "Z", 24+1 CONDUCTEURS	Bilan	travaux publics, aménagement extérieur	8 025,21 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1388312	19 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 300M, FIL ELECTRIQUE,RWU-90,+6,1 COND.,TORONNE,VERT	Bilan	Construction	9 826,83 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1388436	19 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	REAPP COLBERT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 149,62 \$	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1378697	04 DÉC. 2019	OUIJMET, GUY	MOTEUR DE TRACTION GAUCHE OU DROIT (RECONDITIONNE)	Bilan	Matériel roulant	2 132,65 \$	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1385420	06 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - MOTEURS)	Bilan	Matériel roulant	6 727,58 \$	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1386404	11 DÉC. 2019	OUIJMET, GUY	ACHAT INVENTAIRE MOTEUR RECONDITIONNÉ	Bilan	Matériel roulant	2 132,65 \$	
MARKTECH SIGNALISATION INC.	1386078	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANNEAU, «ARRET», PLIANT NOUVEAU CODE IN3912-1201	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 711,36 \$	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	1387544	17 DÉC. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 APPRO. MAG 16 CYLINDRE DE BOITE DE CAMION	Bilan	Matériel roulant	2 047,26 \$	
MECANIQUE INDUSTRIELLE HYDRAULEX INC.	1387544	19 DÉC. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 APPRO. MAG 16 CYLINDRE DE BOITE DE CAMION	Bilan	Matériel roulant	610,73 \$	
MESSER CANADA INC.	1385148	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT ENDUIT COMPLET,GANT,TRICOT NYLON,DOUBLE COUCHE MOLLETON,GANT RESISTANT SOLVANT	Bilan	Vêtement et équipement de travail	17 000,66 \$	
MESSER CANADA INC.	1386065	10 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MITAINE,PVC,MODELE,WINTER,DOUBLURE DE GANT,GANT,TRICOT NYLON,DOUBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 706,71 \$	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1384041	02 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PNEUS	Bilan	Matériel roulant	3 418,98 \$	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1386659	12 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	13 817,28 \$	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1387554	17 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU ÉTÉ)	Bilan	Matériel roulant	5 519,28 \$	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1388216	18 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	4 792,47 \$	
OPALE INTERNATIONAL INC.	1384978	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE ENTENTE 1365329	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 019,02 \$	1365329
OPALE INTERNATIONAL INC.	1387765	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 719,08 \$	1365329
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1386228	10 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - AMPOULE ET HUILE)	Bilan	Matériel roulant	3 442,16 \$	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1386228	10 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - AMPOULE ET HUILE)	Bilan	Construction	3,88 \$	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	1386652	12 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS CLOUTÉS)	Bilan	Matériel roulant	5 398,93 \$	
PRODUITS SANY	1384494	03 DÉC. 2019	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Entretien et nettoyage	2 327,30 \$	1048199
PRODUITS SANY	1384494	17 DÉC. 2019	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Entretien et nettoyage	17,53 \$	1048199
PRODUITS SANY	1384494	05 DÉC. 2019	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Entretien et nettoyage	549,67 \$	
PRODUITS SANY	1386333	12 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PRODUITS)	Bilan	Entretien et nettoyage	823,44 \$	
PRODUITS SANY	1386333	11 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PRODUITS)	Bilan	Entretien et nettoyage	1 318,69 \$	1048199
PRODUITS SANY	1387763	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ABSORBANT GRANULE,HUILE & LIQUIDE INFLAMMABLE ENTENTE 1312347	Bilan	Énergie et produit chimique	5 847,80 \$	1312347
RADIATEUR D'AUTO DECARIE (1976) INC.	1384987	05 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	RADIATEUR	Bilan	Matériel roulant	1 237,28 \$	
RADIATEUR D'AUTO DECARIE (1976) INC.	1384987	12 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	RADIATEUR	Bilan	Matériel roulant	2 154,67 \$	
SEL WARWICK INC.	1384637	04 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 20KG,CHLORURE,CALCIUM,85% ENTENTE 1253915	Bilan	Énergie et produit chimique	13 404,80 \$	1253915
SEL WARWICK INC.	1387990	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 10KG SEL,DEGLACAGE,CHAUSSEE,CHLORURE,SODIUM	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 385,85 \$	
SIGNAL SERVICES INC	1387710	17 DÉC. 2019	ROY, GUY	Réap Pierrefonds	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 249,37 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	1386329	11 DÉC. 2019	BRISEBOIS, LUC	Commande rush pour bâtisse	Bilan	Construction	2 418,91 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPI SANTE SECURITE INC.	1387995	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CRAMPON, GLACE, GRAND, AMOVIBLE, SEMELLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 340,14 \$	
STELM (CANADA) INC.	1384973	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENSEMBLE RALLONGE POUR SECTION INTERMEDIAIRE ENTENTE 1222638	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 937,05 \$	1222638
STELM (CANADA) INC.	1385649	09 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - ENSEMBLE RALLONGE POUR SECTION INTERMEDIAIRE, GARNITURE DE BRIDE ENTENTE 1222638	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	18 728,71 \$	1222638
STELM (CANADA) INC.	1386067	10 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET, GUILLOTINE, BORNE FONTAINE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 181,14 \$	
STELM (CANADA) INC.	1386069	10 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUDE 90°, ROBINET DE BORNE-FONTAINE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 160,12 \$	
STELM (CANADA) INC.	1386798	12 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SIEGE DE VANNE ENTENTE 1222638	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 012,61 \$	1222638
STELM (CANADA) INC.	1387759	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - INDICATEUR, BORNE-FONTAINE ENTENTE 1265402	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	10 000,06 \$	1265402
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1352017	08 DÉC. 2019	PAIEMENT-PUIRREK, ROXANNE	COUVERCLE, TROU, HOMME, FONTE DUCTILE, REGARD, EGOUT, ROND, 29 1/2"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 238,75 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1384365	03 DÉC. 2019	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 223,47 \$	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1384971	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SECTION INFÉRIEURE DE BOÎTE DE VANNE, COLLET DE RETENUE EN FONTE, RACCORD DE DRAIN PRIVE EN FONTE ENTENTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 039,34 \$	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385154	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 072,47 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385648	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SECTION SUPÉRIEURE DE BOÎTE DE VANNE, RACCORD FLEXIBLE, ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	10 796,12 \$	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1386142	10 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PUISARD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 727,55 \$	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1386142	10 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PUISARD)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	142,78 \$	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1386347	11 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET DE PRISE A BILLE "QUICK", RACCORD DE SERVICE "QUICK" ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 481,64 \$	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1386571	11 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE, TUYAU DE CUIVRE, MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	15 448,91 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1386571	12 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE, TUYAU DE CUIVRE, MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	21 462,29 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1386796	12 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - EXTENSION DE BOITE DE VANNE, ARRÊT DE DISTRIBUTION A BILLE, ARRÊT DE DISTRIBUTION A CLE INVERSEE "QUICK" ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	21 864,93 \$	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1387996	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE, MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	15 449,59 \$	
SYSTEMES & CONTROLES PRONEQ	1387999	18 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CONTACTEUR D'ECLAIRAGE UNIPOL. RELAIS AU MERCURE TYPE "DURAKOOL" OU "MERCURY SWITCH"	Bilan	Construction	9 438,38 \$	
SYSTEMES C.P.L. QUEBEC INC	1387656	17 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de camion - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	815,84 \$	
SYSTEMES C.P.L. QUEBEC INC	1387656	19 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de camion - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	2 111,55 \$	
SYSTEMES URBAINS INC.	1384450	03 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Projet Thimens - Coffret de branchement DN-3612	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	15 091,95 \$	
TACEL LIMITEE	1384435	03 DÉC. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Projet Thimens - Camera Trafisense et Cartes X-Stream	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	51 960,41 \$	
TECH-MIX	1385650	09 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 22,7KG, ENROBE BITUMINEUX POUR REPARATION A FROID «ASPHALTE FROID» ENTENTE 1380991	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 921,77 \$	1380991
TECHNO FEU INC	1384020	03 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIES	Bilan	Matériel roulant	197,32 \$	
TECHNO FEU INC	1384020	02 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIES	Bilan	Matériel roulant	10 065,62 \$	
TECHNO FEU INC	1384020	02 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIES	Bilan	Matériel roulant	420,00 \$	1325286
TECHNO FEU INC	1384551	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIES	Bilan	Matériel roulant	4 369,53 \$	
TECHNO FEU INC	1384551	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULES D'INCENDIES	Bilan	Matériel roulant	5 294,65 \$	1325286
TECHNO FEU INC	1385768	09 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	1 131,16 \$	
TECHNO FEU INC	1385768	09 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	7 161,00 \$	1325286
TECHNO FEU INC	1385768	11 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	25,71 \$	
TECHNO FEU INC	1387231	16 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces de camion sur entente - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	3 614,96 \$	1325286

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	1387653	17 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces pour camion - Inventaire Viau	Bilan	travaux publics, aménagement extérieur	396,61 \$	
TECHNO FEU INC	1387653	17 DÉC. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces pour camion - Inventaire Viau	Bilan	Matériel roulant	5 336,02 \$	
TENAQUIP LIMITED	1385155	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUBRIFIANT, ANTI-ROUILLE, AEROSOL, ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR	Bilan	Énergie et produit chimique	566,93 \$	
TENAQUIP LIMITED	1385155	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUBRIFIANT, ANTI-ROUILLE, AEROSOL, ENSEMBLE COURROIE ET TENDEUR	Bilan	Transport et entreposage	2 277,39 \$	
TENCO INC.	1385475	06 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - DISQUE ET DETECTEUR)	Bilan	Matériel roulant	2 943,63 \$	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1384549	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE, TRUCKLITE, ETC	Bilan	Matériel roulant	40,78 \$	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1384549	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE, TRUCKLITE, ETC	Bilan	Matériel roulant	118,71 \$	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1384549	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE, TRUCKLITE, ETC	Bilan	travaux publics, aménagement extérieur	66,46 \$	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1384549	04 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GROTE, TRUCKLITE, ETC	Bilan	Matériel roulant	1 775,15 \$	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1387625	17 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - ACTIVEUR HYDRAULIQUE, AVEC ANNEAU AJUSTABLE 3"	Bilan	Matériel roulant	2 522,51 \$	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1385774	09 DÉC. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRE	Bilan	Matériel roulant	2 116,70 \$	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1386232	11 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	11,27 \$	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1386232	10 DÉC. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	1 996,36 \$	
VAC OXYGENE ULC	1385156	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BRULEUR POUR TORCHE A SOUDER	Bilan	Matériaux de fabrication et usinage	2 050,41 \$	
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1385652	09 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - FUT CONIQUE CARRE, FUT CONIQUE ROND ENTENTE 1224056	Bilan	travaux publics, aménagement extérieur	34 551,39 \$	1224056
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1385656	09 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - DEBITMETRE, «OPTIFLUX 2000» AVEC TRANSMETTEUR ENTENTE 1319648	Bilan	Technologie et science	40 315,34 \$	1319648
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1385656	10 DÉC. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - DEBITMETRE, «OPTIFLUX 2000» AVEC TRANSMETTEUR ENTENTE 1319648	Bilan	Technologie et science	4 613,58 \$	1319648
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1387138	13 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - DEBITMETRE, «OPTIFLUX 2000»	Bilan	Technologie et science	10 293,03 \$	
W. COTE ET FILS LTEE	1387028	13 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - LAME, CHASSE-NEIGE, CARBURE, GUIDE, RESSORT, CHASSE-NEIGE, SABOT, CARBURE	Bilan	Matériel roulant	5 478,97 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	1384972	05 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - JOINT D'ETANCHEITE MECANIQUE, SELLETTE UNIVERSELLE EN PVC ENTENTE 1137506	Bilan	travaux publics, aménagement extérieur	2 032,56 \$	1137506
WOLSELEY CANADA INC. COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1386797	12 DÉC. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - JOINT D'ETANCHEITE MECANIQUE, SELLETTE UNIVERSELLE EN PVC ENTENTE 1137506	Bilan	travaux publics, aménagement extérieur	4 285,59 \$	1137506
	1388559	20 DÉC. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-27	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 \$	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.	1387047	13 DÉC. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-23	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	11 286,16 \$	
APTUM TECHNOLOGIES (CANADA) INC.	1387467	16 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Frais liés aux travaux des études 20060222 et 20181402 rue St-Gregoire entre St-Denis et Papineau - Réf Aptum: 00-00-24-3278	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	57 788,98 \$	
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1388252	19 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Divers projets en structures	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 579,42 \$	
BELL MOBILITE INC	1384834	13 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	CAP 2019 - Téléphonie mobile décembre 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	24 147,12 \$	
BELL MOBILITE INC	1384834	04 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	CAP 2019 - Téléphonie mobile décembre 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 113,69 \$	
C3F TELECOM INC. COMMUNICATIONS	1350145	19 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Services Professionnels : désencombrement des structures	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 333,84 \$	
THIBEAULT LTEE	1384342	03 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Ajouts au système de caméra de surveillance IP - Soum. 2063	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 168,23 \$	
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	1387079	13 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	CAP 2019- Loyer Crémazie pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	110 932,66 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1386898	12 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Ordinateurs - votre soumission#3066360	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 975,38 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1284431	12 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	C 1491 - Modification et addition dans l'emprise de la rue Saint-Denis à l'intersection du boulevard de Maisonneuve Est et dans l'emprise de la rue Berri à l'intersection de la rue Saint-Catherine Est	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	38 339,76 \$	
FNX-INNOV INC.	1388435	19 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Services professionnels en structure -Étude d'ingénierie viaduc Rachel étude 20191602	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 118,70 \$	
GROUPE ABS INC.	1383010	03 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Caractérisation env. des sols : mandat 1702	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	60 508,72 \$	
GROUPE SANYVAN INC.	1326305	19 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Fourniture d'un équipe constituée de 2 hommes et d'un camion vacuum pour effectuer l'Hydro-excavation pour 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	40 087,03 \$	
G-TEK	1302437	04 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Fourniture d'équipement de pompage et nettoyage de puits d'accès et conduits pour 2018-2019 - appel d'offres 1680	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	11 093,27 \$	
G-TEK	1302437	05 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Fourniture d'équipement de pompage et nettoyage de puits d'accès et conduits pour 2018-2019 - appel d'offres 1680	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 042,39 \$	
G-TEK	1302437	13 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Fourniture d'équipement de pompage et nettoyage de puits d'accès et conduits pour 2018-2019 - appel d'offres 1680	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	25 211,97 \$	
HYDRO-QUEBEC	1384772	04 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	CAP 2019 : Frais de concessions Hydro-Québec (août à octobre 2019)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	129 004,60 \$	
HYDRO-QUEBEC	1387118	13 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	CAP 2019 : Frais de concessions Hydro-Québec (novembre et décembre 2019)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	100 484,82 \$	
INFRAROUGE KELVIN INC.	1299519	12 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Thermographie 2018/2019- appel d'offres 1671	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	20 169,57 \$	
INFRAROUGE KELVIN INC.	1299519	19 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Thermographie 2018/2019- appel d'offres 1671	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	15 127,18 \$	
LECUYER & FILS LTEE	1385688	09 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Anneaux - votre soum. #84414	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 146,64 \$	
LE GROUPE GENINOV INC.	1277717	02 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1606 (prolongation 2)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	40 807,18 \$	
SOLMATECH INC.	1385996	09 DÉC. 2019	WU, CANDY YU	caractérisation env. des sols dans le cadre des travaux de la CSEM (mandat sur bc)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 645,36 \$	
3D MEC INC.	1385573	06 DÉC. 2019	HAMEL, ANDRE	Service de numérisation 3D dans le cadre des activités de déneigement	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	99 737,60 \$	1374344
TECHNICIENS EN SANTE ANIMALE DU QUEBEC (A.T.S.A.Q.)	1387494	16 DÉC. 2019	EZZAHER, DRISS	Gestion animalière - Implantation de micropuces lors de 4 cliniques à l'automne 2019 - Tarif à prix modique	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	21 748,16 \$	
BELUGA CONSTRUCTION INC.	1387165	13 DÉC. 2019	HEBERT, GABRIELLE	Site CSM - Location d'une souffleuse haute puissance 800hp au taux de 800 \$/h. pour le chargement effectué en novembre 2019. - Service de la concertation des arrondissements	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	90 709,20 \$	
CONTENEURS EXPERTS S.D. INC.	1385416	06 DÉC. 2019	PUGI, BENJAMIN	Achat de conteneur pour la carrière St-Michel.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	18 971,23 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1385287	05 DÉC. 2019	EZZAHER, DRISS	Ordinateurs pour escouade mobilité	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	10 638,56 \$	1164102
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1384196	03 DÉC. 2019	MATTEAU, VALÉRIE	Installation d'un cadre et fabrication d'un grillage pour la chute 99" x 48"; incluant les matériaux, Chute Sauvé	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	5 511,84 \$	
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1384196	09 DÉC. 2019	MATTEAU, VALÉRIE	Installation d'un cadre et fabrication d'un grillage pour la chute 99" x 48"; incluant les matériaux, Chute Sauvé	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	1 102,37 \$	
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	1384724	04 DÉC. 2019	PUGI, BENJAMIN	SCA-19-23 Inspection du bassin de rétention, réalisation du test d'étanchéité et fourniture d'un rapport certifié.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	6 824,18 \$	
G. DAVIAULT LTEE	1385305	16 DÉC. 2019	PUGI, BENJAMIN	Installation d'une nouvelle barrière double pivotante et travaux sur la barrière déjà existante au LEN CSM.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	22 099,87 \$	
J. RENE LAFOND INC.	1385781	09 DÉC. 2019	HAMEL, ANDRE	Achat de génératrice pour divers LEN, un boîtier protecteur ainsi qu'une tour d'éclairage Wacker Neuson.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	85 522,82 \$	
LAFARGE CANADA INC	1387885	18 DÉC. 2019	HEBERT, GABRIELLE	Pierre concassée pour le cite des neige Angrignon	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	11 894,87 \$	1195735
LAFARGE CANADA INC	1387885	19 DÉC. 2019	HEBERT, GABRIELLE	Pierre concassée pour le cite des neige Angrignon	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	7 114,52 \$	1195735
LES BETONS LOINGOEOIL (1982) INC.	1387337	16 DÉC. 2019	PUGI, BENJAMIN	Cloche de béton pour tuyau 2" pour le LEN Ray-Lawson, facture 156336	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	10 498,74 \$	
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1384563	09 DÉC. 2019	MATTEAU, VALÉRIE	Achat d'un drone professionnel pour le calcul de la volumétrie des entassements de neiges aux différents LEN.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	1 820,48 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1384563	04 DÉC. 2019	MATTEAU, VALÉRIE	Achat d'un drone professionnel pour le calcul de la volumétrie des entassements de neiges aux différents LEN.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	16 204,82 \$	
NAV CANADA	1387263	16 DÉC. 2019	PUGI, BENJAMIN	Transmission des mesures de quantités de neige enregistrées à l'aéroport de Dorval du 1er novembre 2019 au 15 avril 2020	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 714,69 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1386199	10 DÉC. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2097413133 du 24 novembre 2019	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	568,99 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1386199	10 DÉC. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2097413133 du 24 novembre 2019	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	136,08 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1386199	10 DÉC. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2097413133 du 24 novembre 2019	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	55,23 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1386199	10 DÉC. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2097413133 du 24 novembre 2019	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	609,98 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1386199	10 DÉC. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2097413133 du 24 novembre 2019	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 136,12 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1386199	10 DÉC. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2097413133 du 24 novembre 2019	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	517,73 \$	1137408
SERVICES ANIMALIERS DE LA RIVE-SUD	1385911	09 DÉC. 2019	EZZAHER, DRISS	Services professionnels de technicien en santé animale (TSA) dans le cadre du projet pilote d'CSRM dans les arrondissements LaSalle, Sud-Ouest et Verdun - De septembre à novembre 2019 - Facture 506	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	5 708,88 \$	
(S.P.C.A) SOCIETE POUR LA PREVENTION DE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX	1329635	18 DÉC. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Programme de stérilisation pour les chats et les chiens de ménages montréalais à faible revenu pour 2019.	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	26 246,87 \$	
TRANSPORT H. CORDEAU INC.	1383952	02 DÉC. 2019	COUKNOYER, FRANCOIS	Secteur S-O-201 - Service de Transport de la neige - Saison H19-20 (AO 19-17935)	Concertation des arrondissements	Deblaiement et chargement de la neige	421 234,22 \$	1380068
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1387756	17 DÉC. 2019	HOOPER, CHANTAL	Demande de paiement des 2 dernières factures suite à la liquidation du bon de commande 2019. (Hors Entente)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	5 375,36 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1383968	02 DÉC. 2019	BOUTIN, PIERRE	travaux de réparation de drains privés dans l'arr. de CDN/NDG. Selon la soumission; 19-6487 Trans-Island. Réf.: Amine Yattara	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	14 960,72 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1388136	18 DÉC. 2019	BOUTIN, PIERRE	Travaux d'urgence au 3745 Dupuis. Creusage d'une coupe en urgence jusqu'à l'égout du citoyen. Approuvé par Chantal Hooper	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	13 595,88 \$	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1318034	23 DÉC. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Élimination et traitement des sols de type AB pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	16 821,35 \$	1225134
ROBOTSHOP INC.	1385901	09 DÉC. 2019	CARRIER, RAYMOND	Soumission 931455; Divers Robotique Fablab BIC	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	3 216,66 \$	
VOXEL FACTORY INC.	1385384	06 DÉC. 2019	CARRIER, RAYMOND	Imprimante 3D et Accessoires. Soumission SO-08201	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	6 301,47 \$	
9160-7580 QUEBEC INC. A/S GROUPE MACH INC.	1388667	20 DÉC. 2019	COURT, ALEXANDRA	Frais de stationnement 6 espaces des camions du CSP-Bibliothèques pour l'Année 2020	Culture	Bibliothèques	5 669,32 \$	
ALIA CONSEIL INC.	1388546	20 DÉC. 2019	FLION, IVAN	Formation - Animation de deux journées de réflexion stratégique - Direction des bibliothèques	Culture	Autres - activités culturelles	10 053,60 \$	
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1384627	04 DÉC. 2019	BARIL, CHLOE	Services professionnels - Relations de presse pour la 8e édition de Montréal Joue	Culture	Bibliothèques	3 937,03 \$	
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC	1384694	04 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE MELANCON, MARIE-	Organisation du Rendez-Vous des Bibliothèques Publiques du Québec 2020	Culture	Bibliothèques	2 000,00 \$	
ATELIER DE TAPIS S.R. INC.	1386541	11 DÉC. 2019	ODILE	Théâtre Outremont - Installation tapis d'hiver	Culture	Autres - activités culturelles	5 846,07 \$	
AUVITEC LTEE	1385111	06 DÉC. 2019	VELA, DIANA	Soumission 10814 - équipement d'éclairage - MCJS Montant total 26 237,30 \$ Part Culture - Voir bc 1385101 Ville-Marie	Culture	Autres - activités culturelles	14 374,89 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BENOIT & COTE INC.	1384000	02 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Dépôt de marques de commerce No. 9846222 MEM MOBILE et MEMOBILE.	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 776,92 \$	
BENOIT & COTE INC.	1387096	13 DÉC. 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Frais de demande de la marque de commerce et publicité MEM MEMOIRE MONTRÉLAISE	Culture	Musées et centres d'exposition	6 457,50 \$	
BERNARD ET FILS TRAITEUR INC	1386450	11 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Service traiteur - Remise des prix d'Excellence	Culture	Autres - activités culturelles	4 376,40 \$	
BIBLIO RPL LTEE	1383532	13 DÉC. 2019	COURT, ALEXANDRA	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	9 858,85 \$	
BIBLIO RPL LTEE	1387822	18 DÉC. 2019	COURT, ALEXANDRA	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	6 752,35 \$	
BIBLIOTHECA CANADA INC.	1385297	05 DÉC. 2019	BARIL, CHLOE	Achats de deux lecteurs RFID portatif	Culture	Bibliothèques	16 149,08 \$	
BIBLIOTHECA CANADA INC.	1385843	09 DÉC. 2019	COURT, ALEXANDRA	Achat de trois poste de travail RFID pour les besoins de la section préparation matérielle du CSP-Bibliothèques. Devis No. QUO-130466-J1C4	Culture	Bibliothèques	4 655,15 \$	
BIBLIOTHECA CANADA INC.	1388657	20 DÉC. 2019	FILION, IVAN	BALR - RFID workstation	Culture	Autres - activités culturelles	3 292,41 \$	
CECITECH INC.	1384632	04 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Programme Accessibilité universelle 2016-2018	Culture	Bibliothèques	8 390,60 \$	
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (CEAD) INC.	1388070	18 DÉC. 2019	MELANCON, MARIE-ODILE	Accompagnement dramaturgique pour le Théâtre La Roulotte	Culture	Autres - activités culturelles	3 307,11 \$	
COUPER CROISER S.E.N.C.	1387739	17 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Tapis d'hiver sur mesure (4 pièces). Devis 3293	Culture	Musées et centres d'exposition	2 430,00 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1386122	10 DÉC. 2019	BARIL, CHLOE	Achat de douchettes de codes à barre	Culture	Bibliothèques	26 045,30 \$	
CULTURE MONTREAL	1386490	11 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Services professionnels pour la réalisation d'un Forum sur la vitalité culturelle des quartiers	Culture	Autres - activités culturelles	20 997,50 \$	
DESIGN PAR JUDITH PORTIER INC.	1387071	13 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Services professionnels en design d'événement pour l'organisation d'un événement de dévoilement du nom officiel de l'Esplanade Clark	Culture	Autres - activités culturelles	12 682,49 \$	
DIVERSITE ARTISTIQUE MONTREAL	1387738	17 DÉC. 2019	DONNELLY, KEVIN	Service - Formation en développement organisationnel et technique**Recommandations pour la diversité culturelle dans les programmes des festivals, pour l'inclusion dans le secteur artistique et culturel au Québec**	Culture	Autres - Activités récréatives	2 047,50 \$	
DOMINIQUE GALARNEAU	1387215	14 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Acquisitions PADORAC	Culture	Autres - activités culturelles	4 619,45 \$	
ECOLE NATIONALE DE THEATRE DU CANADA	1386534	11 DÉC. 2019	MELANCON, MARIE-ODILE	Théâtre La Roulotte - Suivi de la réalisation des costumes, accessoires, marionnettes et décor de la pièce Le Nez	Culture	Autres - activités culturelles	8 674,77 \$	
EQUIPE MAX AUDETTE INC.	1386392	11 DÉC. 2019	RAMOISY, THOMAS	Service - Impression ***Impression du logo de la ville sur des chandails polo et manteaux pour l'équipe de la Direction de Cinéma Festivals - Événements	Culture	Autres - Activités récréatives	2 824,16 \$	
EVENEMENTS GPCQM	1388357	19 DÉC. 2019	DONNELLY, KEVIN	sondage d'impact économique pour le Grand Prix Cycliste de Montréal 2019**	Culture	Autres - Activités récréatives	10 498,75 \$	
FAZIOLI	1385854	09 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Réparation du piano Fazioli - La Chapelle du Bon-Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	3 954,57 \$	
FDMT	1388655	20 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Acquisitions Montréal Joue	Culture	Autres - activités culturelles	6 443,35 \$	
FRANCINE SAVARD	1386453	11 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Acquisition PADORAC - l'œuvre "Tableau crevé"	Culture	Autres - activités culturelles	20 787,52 \$	
INFRAVERT	1375755	14 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Déplacement et installation de l'œuvre <<Limite temps>> de Guerino Ruba	Culture	Autres - activités culturelles	6 042,45 \$	
KEROUL	1384697	04 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	5000 brochures - Des bibliothèques pour tous	Culture	Bibliothèques	2 310,00 \$	
LES AMIS DE LA RUE JARRY INC.	1386111	10 DÉC. 2019	COURT, ALEXANDRA	Travaux d'installation de prises électriques avec 250 mètres de fil . Changement du comptoir de cuisine du CSP.	Culture	Bibliothèques	5 774,31 \$	
LES ARCHITECTES FABG INC.	1386157	10 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Mandat de rédaction du PFT pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque St-Charles (0026) - Contrat 15569	Culture	Bibliothèques	60 472,80 \$	
MARC-OLIVIER BECOTTE	1386456	11 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Documentation photographique hivernale de 10 œuvres d'art extérieures	Culture	Autres - activités culturelles	6 818,94 \$	
MARIA ALEJANDRA LOPEZ MANDUJANO	1387076	20 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Projet du Quartier des Spectacles - SP en gestion de projets	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	18 327,54 \$	
MARIA ALEJANDRA LOPEZ MANDUJANO	1387076	13 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Projet du Quartier des Spectacles - SP en gestion de projets	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 200,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINI-EXCAVATION BELOEL INC.	1388592	20 DÉC. 2019	FILION, IVAN	Prolongation du bail d'entreposage des superstructures d'éclairage	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	7 874,06 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1383889	02 DÉC. 2019	VELA, DIANA	Soumissions 21 novembre 2019 - projecteur vidéo et système pour malentendant - mcjs - Part service de la culture Montant total de 35 446,79 \$ Voir bc 1383888 part de Ville-Marie	Culture	Autres - activités culturelles	19 420,59 \$	
OBURO	1366332	02 DÉC. 2019	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de mobilier incluant livraison et installation selon la commande 59257 du 08-10-2019	Culture	Bibliothèques	36 936,22 \$	
OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA	1383997	02 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Programme ONF à la maison - Éditions automne 2019-2020	Culture	Autres - activités culturelles	2 624,69 \$	
PIANO ESMONDE WHITE	1385179	05 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Restauration du piano de la maison de la culture Côte-des-Neiges	Culture	Autres - activités culturelles	8 175,04 \$	
PIANO ESMONDE WHITE	1385296	05 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Restauration piano Fazioli - La Chapelle Historique du Bon Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	27 983,37 \$	
PRINCIPAL STUDIO INC.	1386556	11 DÉC. 2019	MELANCON, MARIE-ODILE	Services professionnels - Concevoir et réaliser un outil de type bilan permettant de faire la promotion du mandat et des réalisations du réseau Accès culture	Culture	Autres - activités culturelles	13 648,38 \$	
PRODUCTIONS LUDOPOLIS	1384717	04 DÉC. 2019	BARIL, CHLOE	Production Ludopolis - Contrat de serv. prof. pour la gestion et l'organisation du projet Montréal-Joue 2020	Culture	Bibliothèques	33 596,00 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1388087	18 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Frais cellulaire pour décembre 2019	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 624,69 \$	
SEVERINE CHEVALIER	1385199	05 DÉC. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Devis 19/06/06 - Restauration d'une partition graphique de Symon Henry	Culture	Autres - activités culturelles	4 934,41 \$	
SIMON HENRY	1385197	05 DÉC. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Entente de quittance pou les dommages à l'œuvre " Voir dans le vent qui hurle les étoiles rire, et rire	Culture	Autres - activités culturelles	5 000,00 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SOCAN)	1386457	11 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Licences reproduction droit d'auteur pour les œuvres d'art sur les sites internet artpublicmontreal.ca et art public montreal	Culture	Autres - activités culturelles	9 106,83 \$	
SOLOTECH INC	1385922	09 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Acquisition d'une console - Maison de la culture Côte-des-Neiges - Voir bc 1385922 - coût partagé	Culture	Autres - activités culturelles	22 055,94 \$	
STUDIO DU VERRE	1388643	20 DÉC. 2019	ROSE, STEPHANIE	Services professionnels pour expertise - 18 vitraux de Jean Gilbert	Culture	Autres - activités culturelles	3 832,04 \$	
STUDIO ECONOMIK	1388071	18 DÉC. 2019	MELANCON, MARIE-ODILE	Achat matériels pour La Chapelle historique du Bon-Pasteur	Culture	Autres - activités culturelles	8 030,49 \$	
ULINE CANADA CORP XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1387482	16 DÉC. 2019	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la cuisine des employés du CSP ainsi que des fournitures servant à la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	4 897,39 \$	
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1318513	05 DÉC. 2019	SAVARD, JOHANNE	Soumission LR20112019- écran et console - MCJS Montant total 58 672,02 \$ Part culture - Voir bc 1385147 Ville-Marie	Culture	Autres - activités culturelles	21 430,15 \$	
9324-1768 QUEBEC INC.	1351737	05 DÉC. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services de communications à rendre à l'OMBUDSMAN de MONTRÉAL durant l'année 2019, particulièrement en ce qui concerne la gestion des communications relatives au dépôt du rapport annuel 2018	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 943,84 \$	
9324-1768 QUEBEC INC.	1351737	05 DÉC. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Ajout d'une 3e ligne au BC 1351737 - Daly-Dallaire - Service de Traduction et de rédaction/ Fact 3832/SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,37 \$	
9324-1768 QUEBEC INC.	1351737	19 DÉC. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Ajout d'une 3e ligne au BC 1351737 - Daly-Dallaire - Service de Traduction et de rédaction/ Fact 3832/SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 108,67 \$	
9324-1768 QUEBEC INC.	1385095	05 DÉC. 2019	CHIASSON, JOSEE	9324-1768 Québec inc./Services professionnels de traduction pour le document d'information produit dans le cadre de la consultation publique portant sur l'enjeu des locaux vacants. Soumission 2019-11-11	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 167,89 \$	
AD HOC ARCHITECTES INC.	1383933	02 DÉC. 2019	CHIASSON, JOSEE	Etude d'analyse architecturale des façades des batiments de la SDC V.-MTI. dans le cadre de la phase 2 du Recti du mont de CSP//chantier et du pro. de subv. Arrière en transf	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 749,74 \$	
FIG COMMUNICATION GRAPHIQUE	1387783	17 DÉC. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Fig Communications, mise en page - Service - Infographie, graphisme/ voir soumission fig 2019-12-13	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 017,34 \$	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1333839	17 DÉC. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Ajout d'une nouvelle ligne - Institut du Nouveau Monde z OBNL- Conseiller en planification stratégique -Continuité du contrat et de l'engagement de 2018, poursuivre l'animation de (4) rencontres du groupe de travail en 2019. Voir Soumissio	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 000,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PERCOLAB COOP	1387070	13 DÉC. 2019	CHIASSON, JOSEE	SP pour la réalisation d'activités de consultation et de co-creation dans le cadre des consultations publiques portant sur l'enjeu des locaux vacants / GAG CSP signée le 9-12-2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	54 687,99 \$	
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1385059	05 DÉC. 2019	CHIASSON, JOSEE	Stratégie organisation et méthode Som inc. /Réalisation d'une consultation citoyenne en ligne dans le cadre des consultations publiques sur la problématique des locaux vacants sur les artères commerciales. voir CSP	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 018,50 \$	
VOLUME2 INC.	1385122	05 DÉC. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Mandat de relations de presse pour la promotion de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. voir soumission v2com # 20191128 ; 111011 /SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 196,88 \$	
9150 -4902 QUEBEC INC.	1386504	11 DÉC. 2019	THERRIEN, JEAN	Facture - Service de recherche, rédaction et révision portant sur le Projet de loi 39 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	8 346,51 \$	
ATELIER ENTREMISE	1360040	03 DÉC. 2019	LAPOINTE, NORMAND	2194970008-2194970018 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Entremise pour une démarche d'accompagnement du projet de la Cité des Hospitalières	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	8 923,94 \$	
BRAC. BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1385946	10 DÉC. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Contrat de services professionnels pour assurer l'accompagnement nécessaire au déroulement de l'activité Portes Ouvertes, qui a eu lieu le 2 octobre dernier à la Cité des Hospitalières.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	12 677,24 \$	
BRAULT ET MARTINEAU CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES (CTI)	1384340	03 DÉC. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Soumission CP72240 - Achat de réfrigérateur et lave-vaisselle pour la Cité Hospitalière	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 637,30 \$	
	1383714	02 DÉC. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Soumission 3704 - Achat de tables et de chaise pour la Cité hospitalière	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 525,48 \$	
COHESION STRATEGIES INC	1384751	04 DÉC. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Service - réalisation d'une démarche de positionnement stratégique et de conception d'outils de communication - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	59 449,17 \$	
COLLECTIF RECOLTE	1385306	06 DÉC. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Plan de projet 2020 - étapes et objectifs, Sommaire des études préliminaires sur les leçons apprises au sujet des "bonnes pratiques" dans des contextes de hub alimentaires (DG)	Direction générale	Autres - Santé et bien-être Conseil et soutien aux instances politiques	22 828,32 \$	
CULTURE MONTREAL ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	1387291	16 DÉC. 2019	THERRIEN, JEAN	Service professionnels pour entente signée le 13 novembre dernier	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	22 828,34 \$	
EDITH GARNEAU	1365064	11 DÉC. 2019	BOND, ALAIN	Facture - Service de formation sur des réalités autochtones et la réconciliation à tous les employés - DG	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 307,11 \$	
	1383864	02 DÉC. 2019	THERRIEN, JEAN		Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 622,07 \$	
ESPACES TEMPS MONTREAL	1386281	10 DÉC. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Accorder un mandat gré à gré de services professionnels à Espace Temps, pour cartographier l'écosystème social des jardins des Hospitalières, pour une somme maximale de 24 725,37 \$, taxes incluses ; Projet 19-1075	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 916,05 \$	
INSTITUT DE LA CONFIANCE DANS LES ORGANISATIONS	1385357	06 DÉC. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Contribution Sommet Confiance 2020 - MANDAT DU DG 2019 - 215 (Direction générale)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00 \$	
JACQUES E TREMBLAY	1385953	09 DÉC. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	JACQUES E TREMBLAY-Conseiller en développement organisationnel - Conception et tenue d'une prochaine rencontre du volet gouvernance- Défi VI. Voir soumission 2019-10-26 / DG	Direction générale	Gestion de l'information Conseil et soutien aux instances politiques	9 238,90 \$	
PORTRAIT SONORE	1388395	19 DÉC. 2019	THERRIEN, JEAN	Facture - Conseiller pour le projet Sonore dans le contexte d'aménagement de la rue PEEL - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	7 139,15 \$	
PROTOS	1342783	18 DÉC. 2019	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Services de secrétariat de l'Ordre de Montréal pour l'année 2019 (DG)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 569,57 \$	
REGROUPEMENT DES PRODUCTEURS MULTIMEDIA	1387840	17 DÉC. 2019	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Regroupement des producteurs multimédia : Frais de traiteur lors du Cocktail d'ouverture d'Effet Québec à Tokyo le 11 décembre 2019 selon fact#C20-0015	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	13 123,44 \$	
SIA PARTENAIRES INC.	1384759	04 DÉC. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Service - Démarche de réflexion stratégique pour à doter Montréal d'une stratégie et d'un plan d'action en technologies numériques - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information Conseil et soutien aux instances politiques	45 154,07 \$	
TAILLEUR NATHON KONG INC.	1388042	18 DÉC. 2019	MILOT, ISABELLE	Achat de 20 cravates en cadeaux protocolaires (Direction générale)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 149,62 \$	
UPPERKUT	1385361	06 DÉC. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Captation et montage d'images lors de l'événement Cité Studio Voilà (Direction générale)	Direction générale	Gestion de l'information	9 360,69 \$	
ALIA CONSEIL INC.	1382465	04 DÉC. 2019	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	2198404003-Contrat de services prof. pour la mise en ligne d'une partie théorique de la formation et la création d'outils sur l'ADS+ afin que la Ville améliore son intervention dans ce domaine.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	22 752,89 \$	1331022

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRUNO MARIEN	1359876	04 DÉC. 2019	DEROME, JOHANNE	2198056003 - Accorder un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une analyse statistique dans le cadre des travaux de la Ville de Montréal sur l'enjeu du profilage racial et social.	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	3 000,00 \$	
COMMUNAGIR	1363763	17 DÉC. 2019	LALANDE, AGATHE	2191535002 DB191535002 Accorder un contrat de services pour l'organisation et l'animation d'un forum sur la cohabitation dans l'espace public professionnels	Diversité et inclusion sociale	Développement social	10 944,95 \$	
GESTION P.V. LYNE INC.	1383400	04 DÉC. 2019	LALANDE, AGATHE	Service de traiteur pour l'évènement "Forum sur la cohabitation sociale " du 20 novembre 2019	Diversité et inclusion sociale	Développement social	2 896,34 \$	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1337460	16 DÉC. 2019	DEROME, JOHANNE	2194005003-2194005001-Contrat de service prof pour l'accompagnement du SDIS dans sa volonté de réaliser une démarche afin de mieux connaître les besoins des communautés LGBTQ+	Diversité et inclusion sociale	Développement social	7 620,00 \$	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1369675	17 DÉC. 2019	MELLEUR, MARIE-JOSEE	2197392003-Contrat de services professionnels à l'Institut du Nouveau Monde pour l'animation d'une journée d'échanges sur le bilan 2015-2018 du plan d'action pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal	Diversité et inclusion sociale	Développement social	4 232,00 \$	
KEROUL	1347820	20 DÉC. 2019	MELLEUR, MARIE-JOSEE	2198329003 DA198329003 Accorder un contrat de pour la production d'un document décrivant les points d'intérêts accessibles autour des stations de métro et dans le Montréal souterrain.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	4 000,00 \$	
LEGER	1384705	04 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Accorder un contrat de service prof. pour la réalisation du sondage Echo, le baromètre au BINAM	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	79 921,73 \$	
L & L IMPRESSION	1384638	04 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Devis#19-2711 - Bannières retractables Montréal inclusive au travail	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	8 097,27 \$	
LOCOMOTIVE INC.	1387895	18 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Accorder un contrat de service professionnel pour la création, production et mise en ligne d'un site web dans le cadre de la campagne de communication "Montréal inclusive au travail"	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	43 176,11 \$	
MASIA DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE INC	1388349	19 DÉC. 2019	DEROME, JOHANNE	Contrat de services prof. pour accompagner le SDIS dans sa réflexion stratégique préparatoire à la Planification 2020	Diversité et inclusion sociale	Act. recreatives - Dir. et adm. - À répartir	9 448,87 \$	
NISKA COOPERATIVE DE TRAVAIL	1317592	04 DÉC. 2019	DEROME, JOHANNE	2184970011-2194970020-Accorder un contrat de services professionnels mener une démarche de mobilisation des acteurs locaux - volet 1 et 2	Diversité et inclusion sociale	Développement social	13 322,77 \$	
PETITES-MAINS	1386620	12 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Achat de 260 T-shirt blanc (TH-002) et impression 6 couleurs en avant, 1 couleur au dos dans le cadre Montréal inclusive au travail.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	4 451,47 \$	
PUBLICIS CANADA INC	1363964	04 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Octroyer un contrat à Publicis pour la création et la production d'une campagne de communication pour le BINAM	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	14 047,33 \$	
PUBLICIS CANADA INC	1384603	04 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Accorder un contrat de service prof. pour la gestion, la production et la livraison de campagne "Éveil 2019/2020" du BINAM	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	76 693,37 \$	
REGROUPEMENT DES ORGANISMES MANDATAIRES DU PROGRAMME TANDEM	1387040	13 DÉC. 2019	LALANDE, AGATHE	Paiement des frais d'activités Tandem à la carte et rédaction d'un document promotionnel.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	3 144,53 \$	
RELAIS-FEMMES	1312867	18 DÉC. 2019	DEROME, JOHANNE	2198404004-2183684003-Contrat de services prof pour la conception et la prestation d'une formation en Analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+), la conception et la production d'une vidéo, l'accompagnement et l'évaluation.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	2 177,00 \$	
SOGE MAP INC.	1384094	04 DÉC. 2019	DUBE, AMELIE	2194970023- Contrat pour accompagnement à la fonction évaluation et à la réalisation de modèles logiques de programmes	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	7 123,40 \$	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1387242	16 DÉC. 2019	DEROME, JOHANNE	Contrat de service professionnel pour une évaluation de potentiel et de leadership pour fins de relève.	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	2 099,75 \$	
STEPHANE PELLETIER CONSULTANTS INC.	1386865	20 DÉC. 2019	MELLEUR, MARIE-JOSEE	2194970024-Contrat de services professionnels à Stéphane Pelletier consultants inc. , pour un mandat d'accompagnement à la préparation de l'atelier de réflexion de l'équipe Diversité et inclusion sociale	Diversité et inclusion sociale	Développement social	9 448,87 \$	
UNIVERSITE CONCORDIA	1387000	13 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Contrat de service prof. pour réaliser une étude comparative "Ville sanctuaires au Canada" - BINAM	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	5 999,00 \$	
VOILA DESIGN D'INFORMATION INC.	1385605	11 DÉC. 2019	BASTIEN, NADIA	Contrat de service prof pour réaliser une représentation graphique des informations collectées sur l'ensemble des territoires d'inclusion prioritaire.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	12 284,38 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JR SERVICES SANITAIRES	1388218	18 DÉC. 2019	URRA, PAULA	2019 - 2020 - Service de collecte et transport de résidus alimentaires dans l'arrondissement Ville-Marie	Environnement	Matières recyclables - Matières organiques - collecte et transport	2 519,70 \$	
MELIMAX TRANSPORT INC.	1323321	18 DÉC. 2019	THAI, SADETH	2019 - Anjou - Collectes transport	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	11 259,42 \$	
MELIMAX TRANSPORT INC.	1323708	18 DÉC. 2019	THAI, SADETH	2019 - MHM - Transport de conteneur	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	15 402,96 \$	
ACCES COMMUNICATIONS	1318262	19 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	BCO 2019 - Location de radio portatives Motorola incluant batteries, antennes, clips, chargeurs, réparations, livraisons et retours / Garantie de remplacement en 24 heures en cas de défectuosité	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 201,60 \$	
ACCES COMMUNICATIONS	1386615	12 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	Achat de 5 radios pour les serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 250,00 \$	
ACCES COMMUNICATIONS	1387334	16 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Achat de vingt (20) radios pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 783,59 \$	
ACME DECORS INC.	1384778	04 DÉC. 2019	HALLE, ANDREE	Fabrication de modules de présentation pour l'expo Les plantes étranges de Mme Z dans la grande serre du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 \$	
ACME DECORS INC.	1385702	09 DÉC. 2019	PARIS, YVES	Zone Vélodrome : Impression numérique 4cp sur vinyle à brique + lamination combo, coupe en lisières Selon fichier Graphique à fournir par le client 192" X 130"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 028,04 \$	
AD HOC ARCHITECTES INC.	1332998	20 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Conception et surveillance des travaux pour l'aménagement d'une nouvelle boutique au Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 400,00 \$	
AD HOC RECHERCHE INC.	1384257	03 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Réalisation d'un sondage portant sur le passeport EPLV.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 795,50 \$	
ALIMEX INC.	1384083	02 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Table à pizza pour le restaurant	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 675,00 \$	
ALIMEX INC.	1384997	05 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Présentoir réfrigéré pour le restaurant	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 960,00 \$	
ANGELINA BONDI	1331072	18 DÉC. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	ADM.TRAD - Service de traduction pour le Planétarium Rio Tinto Alcan (année 2019) *Remplacement de Neil Smith, ne pouvant compléter le mandat	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 055,52 \$	
AQUAMERIK INC.	1384459	03 DÉC. 2019	PARIS, YVES	REFROIDISSEURS 1 HP	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 850,00 \$	
ARTIMON CONSULTANTS	1385060	05 DÉC. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Services professionnels afin de réaliser des plans et devis et un accompagnement lors des travaux de pieutage de 4 colonnes au Jardin des vivaces	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 580,00 \$	
ATELIER ISABELLE LECLERC	1375564	04 DÉC. 2019	LARRIVEE, MAXIM	Restauration des insectes - 1250 spécimens	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 750,00 \$	
BELL CANADA	1384572	04 DÉC. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EQ.TEC : Switchs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	25 850,42 \$	1337956
BELL MEDIA RADIO G.P.	1384731	04 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicité diffusée sur les ondes de Virgin Radio 95.9 - 19-10-14 au 19-10-27.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 058,00 \$	
CA ALORS! PRODUCTIONS INC.	1386614	12 DÉC. 2019	HALLE, ANDREE	Pré-productions brunchs musicaux 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 \$	
CARL ZEISS CANADA LIMITED	1384733	04 DÉC. 2019	LARRIVEE, MAXIM	Microscope ZEISS modèle Discovery V8	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 411,00 \$	
CENTAURECOM INC.	1386079	10 DÉC. 2019	BOISVERT, SUZANNE	Achat de tuques et casquettes Soumission 1012-19	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 262,00 \$	
CENTAURECOM INC.	1388146	18 DÉC. 2019	BOISVERT, SUZANNE	Achat de veste sans manche Soumission 1312-19	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 190,00 \$	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1385032	05 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Épandeur de sel	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 900,00 \$	
CHRISTIANE GAGNON	1387748	17 DÉC. 2019	LAURENCE, ETIENNE	(MOB.ECO) - Convention de services professionnels - Effectuer des retouches esthétiques de décors dans les écosystèmes du Biodôme en fonction de nos besoins	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 \$	
CHRISTINE PLOUFFE	1359658	04 DÉC. 2019	PARIS, YVES	PRO.DUV. - Convention de services professionnels pour la conception des marionnettes articulées dans le cadre du projet « Migration poétique » du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	79 600,51 \$	
CLAUDE LAFOND PHOTOGRAPHE	1324191	18 DÉC. 2019	PARIS, YVES	Prise de vue à différents intervalles du chantier Migration du Biodôme de Montréal : suivi des travaux avec l'ingénieur du projet pour les étapes majeures, suivi des déplacements et relocalisation des animaux et documentations diverses	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 140,00 \$	
LOGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1387032	13 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicité diffusée sur les ondes de The Beat 92.5 - Période des Fêtes - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 104,25 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COGECO MEDIA INC.	1387044	13 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicité diffusée sur les ondes de Rythme FM 105.7 - Période des Fêtes - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 470,08 \$	
COLLECTIF ESCARGO INC.	1386177	10 DÉC. 2019	PARIS, YVES	Projet : Illustrations pour le Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 \$	
COMMUNICATION RADIOTECH INC.	1385856	09 DÉC. 2019	BOISVERT, SUZANNE	Achat de 12 Radios portatives soumission 8383	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 162,80 \$	
CONTENEURS KJS CONTAINERS INC.	1387093	13 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	Achat d'un conteneur 20 pieds	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1381690	02 DÉC. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EQINF - Logiciel MICROSOFT Office 2019 Famille entreprise PC/MAC FR	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 289,00 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1384287	03 DÉC. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EQINF : RenderBOXX	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	43 760,00 \$	
DISTRIBUTIONS FELIX & PAUL INC.	1387733	18 DÉC. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	Licences pour "Nomads" et "Space Explorers - The ISS Experience : Life in the ISS"	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	80 000,00 \$	
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318136	13 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	BCO 2019 - Bottes et souliers de sécurité pour les employés des Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 376,90 \$	1305723
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318292	12 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	BCO 2019 - Bottes et souliers de sécurités pour les employés des Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 131,46 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1386446	11 DÉC. 2019	PARIS, YVES	Matériel de labo	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 991,40 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1386446	12 DÉC. 2019	PARIS, YVES	Matériel de labo	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17,00 \$	
FLYING SHARKS LDA	1387598	17 DÉC. 2019	WONG, EMIKO	Paiement Maquereaux et transport	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 761,12 \$	
GENEQ INC.	1384703	04 DÉC. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Achat d'un pH/conductimètre	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 587,00 \$	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1384617	04 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN- HARRY	Mobilier de bureau pour employées commercialisation,	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 882,69 \$	
GOLDENWAY INTERNATIONAL PETS AND LIVE ANIMALS	1387687	17 DÉC. 2019	PARIS, YVES	4 cages sur mesure et récupération de 4 capybaras au Zoo de Paris	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 114,72 \$	
GRAPHISCAN MONTREAL INC.	1387980	18 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Affiches postales et signets (23 000).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 757,00 \$	
GROUPE AGECO INC.	1360412	02 DÉC. 2019	BRUNELLE, CHARLES- MATHIEU	Contrat de gré à gré pour des services professionnels de quantification de l'empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie des quatre institutions d'Espace pour la vie pour l'année 2019 - Première partie du mandat.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 385,00 \$	
GROUPE HORTICOLE LEDOUX INC.	1318157	09 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	BCO 2019 - Analyses de sols et produits horticoles pour les Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 276,21 \$	
IMAGI AFFICHAGE	1386859	12 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Affichage sur lumiquais, colonnes de rue et super panneaux - Publicité corporative.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 302,00 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1386485	11 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	Scie à chaîne à batterie, chaînes, guides-chaînes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 146,66 \$	
JOSEE BLAQUIERE	1365270	18 DÉC. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Programme de coaching pour M. Yves Paris	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 300,00 \$	
KANVA ARCHITECTURE INC.	1355842	19 DÉC. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Conception du comptoir de la Société des amis du Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 900,00 \$	
LAFARGE CANADA INC	1318319	19 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	BCO 2019 - Pierres de tous genres pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 879,99 \$	
LA PETITE BOITE DE PROD	1384294	03 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Scénarisation et réalisation de six capsules d'une minute trente et 6 versions de 30 sec. - Histoires humaines en lien avec le projet Migration du Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 810,00 \$	
LE DEVOIR INC.	1386913	12 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	#001616 : Publicité à paraître dans Le Devoir le 2019-12-28, section Culture - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 200,00 \$	
LES CUISINES EQUINOXE INC.	1384170	03 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN- HARRY	Compresseurs pour le restaurant	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 750,00 \$	
NORTHEASTERN SWIMMING POOL INC.	1384483	04 DÉC. 2019	PARIS, YVES	Matériel de laboratoire - Hayward	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 356,44 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES MARSOLAIS INC.	1318175	11 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	BCO 2019 - Achat de fleurs pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 069,13 \$	
LES ENTREPRISES TZANET INC	1383951	02 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Pièces et accessoires de restaurant pour future cafétéria du Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 090,92 \$	
LES IMPORTATIONS EDIKA INC.	1385022	05 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Machine à Espresso pour le restaurant du Jardin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 905,00 \$	
LES RAISINS DE LA GRAPPE	1360603	11 DÉC. 2019	PARIS, YVES	PRO.OUV. - Convention de services professionnels de réaliser le mandat clé en main de direction artistique de la mise en scène et de la formation des marionnettistes et des bénévoles dans le cadre du projet « Migration poétique » (2019)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	65 814,89 \$	
LES SERVICES EXP INC.	1386700	12 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Services professionnels afin d'effectuer des relevés, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise en place des mesures de protection contre les dommages dans la salle 25 kv du Biodôme de Montréal.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 350,00 \$	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	1318865	12 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Végétaux pour les Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 877,45 \$	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	1318865	10 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Végétaux pour les Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	302,00 \$	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	1318865	13 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Végétaux pour les Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	691,80 \$	
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1318436	12 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Tamisage du compost pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 545,00 \$	
MEDIAQMI INC.	1386899	12 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	#001616 : Publicité à paraître dans le Journal de Montréal le 2019-12-21 - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 \$	
MONAS & CIE LTEE.	1381661	20 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Cabarets pour le restaurant du Jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 784,00 \$	
NATURAL INSECT CONTROL	1318202	17 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	BCO 2019 - Prédateurs pour la lutte biologique des Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 302,77 \$	
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1385684	09 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Équipements pour élagueurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 899,29 \$	
NRN AMERICA INC.	1381713	13 DÉC. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Loutres - Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 259,45 \$	
OFFICE DES CONOMES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	1386853	12 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Achat d'un espace publicitaire -guide touristique et carte touristique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	27 905,00 \$	
PAPEROLE	1384341	03 DÉC. 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Réalisation de 3 illustrations du Corridor vert Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 000,00 \$	
PIERRE CASTAGNER	1319150	19 DÉC. 2019	LAURENCE, ETIENNE	Convention de service professionnels pour le déménagement, rangement, protection des collections vivantes dans Naturalia ainsi que l'ensemble des réserves contenant des collections en vue des travaux réalisés dans ces espaces en 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	19 992,50 \$	
PLANT PRODUCTS	1318203	13 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Produits et fournitures horticoles (No client : 75765)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 421,00 \$	
PLANT PRODUCTS	1318339	12 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Produits et fournitures horticoles des Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 951,64 \$	
SOCIETE DE TELEDIFFUSION DU QUEBEC (TELE-QUEBEC) SOLE PROPRIETOR YURIY GAPON	1386895	12 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicité diffusée du 2019-12-20 au 2019-12-31 et du 2020-0106 au 2020-01-19 - Planétarium.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 777,70 \$	
SOLOTECH INC	1384107	02 DÉC. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	SP.Voy : Licence - Voyager : The Never Ending Journey	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	21 932,86 \$	
SOLUTIONS PIXIM INC.	1388475	20 DÉC. 2019	LAURENCE, ETIENNE	3 Écran 75" pour le Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 562,72 \$	
SOLUTIONS PIXIM INC.	1388020	18 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Billets de faveurs (3000).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 695,68 \$	
SOLUTIONS PIXIM INC.	1388020	19 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Billets de faveurs (3000).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 061,25 \$	
SOLUTIONS PIXIM INC.	1388142	18 DÉC. 2019	BOISVERT, SUZANNE	Achat de billets admission . Livraison à deux endroits Planétarium et Jardin Botanique Soumission 104234.A	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 210,00 \$	
SUBSTANCE STRATEGIES NUMERIQUES INC.	1385424	06 DÉC. 2019	LE NAY, ALBANE	Analyse de la performance des réseaux sociaux d'Espace pour la vie et développement d'une stratégie 2020-2021.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 275,00 \$	
TENAQUIP LIMITED	1319155	12 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 148,35 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TENAQUIP LIMITED	1319155	10 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	BCO 2019 - BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	380,00 \$	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1318357	13 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Jardins extérieurs du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 090,62 \$	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1386041	10 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	Fournitures horticoles pour les Serres (besoins de fin d'année)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 115,00 \$	
UNIVERSITE DE MONTREAL	1386508	11 DÉC. 2019	LABRECQUE, MICHEL	Utilisation du centre sur la biodiversité et analyse génétique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 816,16 \$	
VGA COMMUNICATION INC.	1387824	17 DÉC. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	(EQ.CHAOS) : Projecteurs 5500 lumens	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 998,00 \$	
WM QUEBEC INC.	1388123	18 DÉC. 2019	LIMOGES, MARIE- CLAUDE	Collecte de déchets du Jardin botanique pour le mois de décembre 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 \$	
ACCENT IMPRESSION INC.	1388337	19 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Accent Impression - Impression de papier entête - info-travaux. Voir Soumission 2019.12.11	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	16 892,49 \$	
AGENCE DIALEKTA INC.	1386760	12 DÉC. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Agence Dialekta - Consultation Media - Campagne: Bien manger, bien jeter Projet: 3047 / Facture 104715/ SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 342,39 \$	
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1385704	09 DÉC. 2019	CARLE, EVE	Annexe Communications - Mandat de relation de presse pour souigner les activités hivernales offertes dans les parcs-Nature, voir soumission 2019-11-29 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 149,62 \$	
BELL MEDIA INC.	1386743	12 DÉC. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Bell Media - Placement média - Bien manger Bien Jeter- Automne 2019 /SECC/ Voir Facture 0685045555	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 344,83 \$	
BELL MEDIA INC.	1388112	18 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Bell Media - Placement média - Parcs Nature saison hiver 2019-2020/ Voir soumission n° 6670-1	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 \$	
COMPUGEN INC. COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1385165	05 DÉC. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Compugen - 30 Écran 24 pouces - Équipement du bureau équipe du SECC / entente permanente compugen inc. #1163303	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 130,11 \$	1163303
L'UNIVERSITE LAVAL	1384822	04 DÉC. 2019	BELLAVANCE, LYNE	Coopérative de l'université Laval - Achat d'un iMac 27" - Matériel pour Karine St-Cyr. Voir soumission 397641 /SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 584,40 \$	
DISTRIBUTIONS LG INC.	1388190	18 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Distributions LG - Impression et distribution avis aux résidents - Dernière facture 19999-64 au BC fermé 1372668	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 279,06 \$	
DISTRIBUTIONS LG INC.	1388355	19 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Distributions LG - Distribution d'avis aux citoyens - Dernières Factures de divers BC 2019 (factures 19999-44, 19999-45 et 19999-46)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 892,26 \$	
KARINE COUSINEAU COMMUNICATIONS	1388192	18 DÉC. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Karine Cousineau - Spécialiste en relations de presse - Accès Culture été automne 2019. Voir Fact. 02201/ SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 036,78 \$	
LA CENTRALE A IMAGES INC.	1388782	23 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Facture #0346- Services professionnels-videos Politique de participation publique et d'engagement citoyen- Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Conseil et soutien aux instances politiques	2 939,65 \$	
MEDIAQMI INC.	1387370	16 DÉC. 2019	PAQUIN, LUCIE	Media QMI - Placement média d'avis public ; Annonce Budget. Voir soumission signée le 03-12-2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	14 486,18 \$	
MELTWATER NEWS CANADA INC.	1384583	04 DÉC. 2019	MERCILLE, ISABELLE	Meltwater - Service de veille médiatique Meltwater - Service de veille médiatique permet de capter les sujets émergents dans l'actualité municipale et ce, plusieurs fois par jour. Voir CSP et démarche GAG/SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	26 236,38 \$	
PDIONNE PHOTO INC.	1387555	17 DÉC. 2019	BELLAVANCE, LYNE	PDionne Photo - Licence d'utilisation du logiciel Cumulus - Licence Cumulus pour François Beauchamp et Mathieu Sparks /Fac KI-2257	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 043,02 \$	
PELMOREX CANADA INC.	1386965	13 DÉC. 2019	PAQUIN, LUCIE	Pelmorex Canada - Placement média - Campagne Ville de Montréal-Météomédia-Plaisir de l'hiver du 12 au 31 décembre 2019 / Soumission 005911	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 351,74 \$	
PELMOREX CANADA INC.	1388187	18 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Pelmorex - Placement média - Parcs Nature Saison Hiver 2019-2020/ voir soumission #005967	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 874,04 \$	
POSTMEDIA NETWORK INC	1325535	18 DÉC. 2019	DESROCHES, SOPHIE	BCO 2019 - PostMedia - Placement média d'avis obligatoire - Facture 273320	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 383,83 \$	
POSTMEDIA NETWORK INC	1325535	04 DÉC. 2019	DESROCHES, SOPHIE	BCO 2019 - PostMedia - Placement média d'avis obligatoire - Facture 273320	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	33 316,42 \$	
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1386750	12 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Quebecor Media Affichage - Placement média - 1.25 PEBs (Approx. 4 faces) - 3 semaines & frais d'impression /Facture 006949/ SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	10 963,72 \$	
QUEBECOR MEDIA VENTES	1388110	18 DÉC. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Quebecor Media Ventes - Placement média - Dénéigement 2018-2019/ Paiement des factures 90049908 et 90049909	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 781,75 \$	
SISCA GESTION D'AFFAIRES INC.	1380717	02 DÉC. 2019	PAQUIN, LUCIE	Sisca Gestion d'affaire - Service - Impression - Budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022/Devis#10686 ,devis 10684 datés le 29-10-2019	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	11 041,80 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	1354693	04 DÉC. 2019	HAMEL, NATHALIE	Société Canadienne des Postes - Frais de poste - Carte Accès Montréal La DA est lié aux budgets de Martin Blais.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 399,00 \$	
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	1385989	09 DÉC. 2019	PAQUIN, LUCIE	Société Canadienne des Postes - Envoi Postal - Gestion animale - Facture 9710478116	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 381,49 \$	
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	1386954	13 DÉC. 2019	PAQUIN, LUCIE	Société Radio-Canada - Placement média - Campagne : ON-02683 Ville de Montréal. Plaisir de l'hiver _9 décembre au 29 décembre 2019/ soumission 2611	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 149,62 \$	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1384727	04 DÉC. 2019	BELLAVANCE, LYNE	Solutions informatiques Inso - Produit 4469683 - Achat d'équipement Guillaume Larray , voir soumission #9377517	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	9 394,10 \$	
STEPHANE BRIND'AMOUR	1387258	16 DÉC. 2019	BELLAVANCE, LYNE	Stephane Brind'Amour - Réparation/Entretien Ordinateur et accessoire - Entretien des ordinateur Mac du Studio. Voir Facture 00011702	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 624,71 \$	
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1386724	12 DÉC. 2019	HAMEL, NATHALIE	SOM - Service professionnels pour effectuer des sondages pour la CAM /voir démarche GAG, une ligne sera ajouter pour le montant restant en 2020 / SECC	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	17 112,96 \$	
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1387186	13 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Canadian Traffic Network - Placement média - Agrile du Fresne. Voir Facture ivc0015912 et Facture ivc0015805	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	22 257,35 \$	
YANN FORTIER JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1388081	18 DÉC. 2019	BEDARD, JOSEE	Yann Fortier et Frais de formation Storytelling 26&28nov. 11&12 dec. - Diverses équipes du SECC/ voir Fact. 5851	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	12 010,57 \$	
	1384030	02 DÉC. 2019	COURCHESNE, YVES	Service - Révision du Budget 2020, des Faits saillants et du PTI 2020-2022	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 343,86 \$	
9160-7580 QUEBEC INC. A/S GROUPE MACH INC.	1386437	11 DÉC. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Location d'un local pour l'entreposage de documents de retour interbibliothèques (en transit) de la bibliothèque Mercier (0811) - Incidences 15494	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	2 519,70 \$	
9365-3228 QUEBEC INC.	1388754	23 DÉC. 2019	LABOS, COSTAS	OUEST - VILLE-MARIE - FOURNITURE ET INSTALLATION DES LUMINAIRES - CENTRE JEAN-CLAUDE MALEPART, 2633 RUE ONTARIO E. - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 459,93 \$	
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1387976	18 DÉC. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Fournir et installer vitres thermos bronze selon soumission	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	21 500,00 \$	
AD3R TECHNOLOGIES INC.	1384730	04 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3665, 01-418763. Installation d'un ouvre porte automatique sur portes simples extérieures et vestibules	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 664,06 \$	
AIR INNOVATION INC.	1385808	09 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Services de nettoyage de grilles de ventilation et d'un mur de béton dans le cadre du projet des travaux de réfection de la dalle de béton au Biodôme de Montréal, conformément à la soumission datée du 25 novembre 2019	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 500,00 \$	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1386825	12 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	travaux correctifs des appareils incendie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 435,90 \$	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1383923	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer la porte de la cabine de l'ascenseur	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 490,83 \$	
ATELIER CHICOINE INC	1384180	03 DÉC. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST LE SUD OUEST FABRIQUÉ POTENCE OUVRAGE DESSERVI RÉGION PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 224,55 \$	
AUTOMATISATION JACMAR INC	1387878	18 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI - Matériels pour Bat: 0811	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 249,55 \$	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1385187	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0409, 77-415261. Remplacer le contacter pour le poêle électrique	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 313,92 \$	
BF-TECH INC.	1384154	03 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparer plusieurs bornes d'incendie - Soumission 1920	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 921,70 \$	
BOUYT INC	1387697	17 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Achat de fauteuils (section administration) au Biodôme (2402)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	18 175,75 \$	1013950
CGA ARCHITECTES INC.	1385850	09 DÉC. 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels en architecture dans le cadre du projet de la relocalisation des effectifs de l'Hôtel de Ville vers l'Édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	20 376,82 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
(CGMPM) LA CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL	1366057	04 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres entretien ménager marché Atwater	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 296,14 \$	
CIMA+ S.E.N.C.	1382750	11 DÉC. 2019	SOULIERES, MICHEL	Services de maintien de la circulation et de la gestion des impacts pour la construction du nouveau Centre aquatique intérieur du Centre Rosemont - Incidences 14878	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	49 844,70 \$	1209643
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1384070	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux en électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 056,38 \$	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1387536	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 521,47 \$	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1387721	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux en électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 520,83 \$	
CLOTURES GIBRALTAR INC.	1386207	10 DÉC. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST - ADMINISTRATION - CLÔTURE COMPLETE - EDIFICE DU 6000 NOTRE-DAME OUEST - BURG, JOHANNE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 562,77 \$	
COFORCE INC.	1383896	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparer le comptoir de la cuisine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 406,90 \$	
COFORCE INC.	1384098	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 585,52 \$	
COFORCE INC.	1384688	04 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 090,93 \$	
COFORCE INC.	1384693	04 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 379,89 \$	
COFORCE INC.	1386358	11 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 389,89 \$	
COFORCE INC.	1387562	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 660,47 \$	
COMPAGNIE D'INSPECTION ET D'ASSURANCE CHAUDIERE ET MACHINERIE	1388057	18 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	Inspections de chaudières.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 364,86 \$	
CONSTRUCTION DLUX INC.	1384079	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 007,93 \$	
CONSTRUCTION DLUX INC.	1384079	11 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	409,45 \$	
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	1384643	04 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 928,08 \$	
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	1386039	10 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans quelques bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 641,31 \$	
CONSTRUCTION L. MORIN INC.	1386344	11 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 180,76 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1385164	09 DÉC. 2019	CORBELL, SEBASTIEN	Achat iPad Pro 12.9 " 256 GO WI FI + CELL + garantie Apple care 2 ans + keyboard en français + Apple Pencil - soumission 397306 - 20191114	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	413,04 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1385164	05 DÉC. 2019	CORBELL, SEBASTIEN	Achat iPad Pro 12.9 " 256 GO WI FI + CELL + garantie Apple care 2 ans + keyboard en français + Apple Pencil - soumission 397306 - 20191114	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	10 294,60 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1386940	13 DÉC. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - FILTRES POCHEs - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 173,24 \$	
DAIKIN APPLIED CANADA INC.	1387949	18 DÉC. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST-VILLE MARIE DÉMARREUR OFTSTART BENSCHAW COUR MUNICIPALE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 931,79 \$	
DATAGLOBE CANADA INC.	1387581	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement de batteries dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 913,42 \$	
DESCHENES & FILS LTEE	1385718	12 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY - Matériel pour les 5 arrondissements	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 024,70 \$	
DESTREMPS VENTILATION INC.	1387568	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de ventilation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 771,69 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1387379	17 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CASTELLI - DIVERS MATÉRIELS ÉLECTRIQUES POUR BAT:4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 032,94 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1387379	18 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CASTELLI - DIVERS MATÉRIELS ÉLECTRIQUES POUR BAT:4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	333,38 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1387787	17 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	6 DISJONCTEURS 15 KVA ET 4 DISJONCTEURS 30 KVA - TRAVAUX D'INFRAStructure - RÉSEAU TÉLÉCOM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	19 102,00 \$	
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1386101	10 DÉC. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST LE SUD OUEST LOCATION D'UN ECHAFAUDAGES BAIN ÉMARD PATRICK, PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 333,35 \$	
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1387545	17 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Location d'échafaudage projet "Mur et pochette"	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	15 250,00 \$	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1387167	13 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	PERREAULT - Montage et Démontage et Location d'échafaudage au dessus des filtres a sable - Pour BAT: 0712	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 552,51 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1381938	11 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	Différentes formations pour plusieurs employés.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 338,59 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1381938	06 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	Différentes formations pour plusieurs employés.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 653,55 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1381938	03 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	Différentes formations pour plusieurs employés.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 653,55 \$	
ENSEIGNES CMD INC.	1386943	13 DÉC. 2019	CAPPELLI, JEAN	La fabrication et l'installation d'enseignes d'interdiction de stationnement non- autorisé pour le stationnement temporaire durant la construction du nouveau centre aquatique intérieur du Centre Rosemont (0183) - Incidences 14879	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 034,65 \$	
D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1387475	16 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Traitement complet contre les souris - Édifice Lucien Saulnier & Édifice Albert Saulnier annexe	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 086,66 \$	
ENTREPRISES J.VAILLEUX & FILS INC.	1385190	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur toitures	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 191,13 \$	
ERNEST HOTTE INC.	1387559	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux généraux sur des toitures	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 193,30 \$	
GB LEVAGE INC.	1384675	04 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3238, 01-420861. Remplacement du palan Demag 0.5T 550v, levage 85"	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 924,75 \$	
GESTION B.D.C.L. INC.	1384015	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Installation complète d'un système de balisage sur les deux cheminées de l'incinérateur.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	32 861,09 \$	
GESTION PFB	1384720	04 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 450,84 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION PFB	1385172	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 962,22 \$	
GESTION PFB	1387578	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 601,38 \$	
GESTION PFB	1387696	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 029,97 \$	
GESTION POLYVAL INC.	1384076	02 DÉC. 2019	GUERIN, CAROLE	Travaux de décapage et cirage des planchers au Centre Sts-Martyrs Canadiens (8324)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 133,89 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1317519	23 DÉC. 2019	GIROUX, MICHELE	Frais de courrier interne, externe et rapide pour année 2019 - 303 Notre-Dame Est BCO ouvert	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 309,73 \$	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1317519	23 DÉC. 2019	GIROUX, MICHELE	Frais de courrier interne, externe et rapide pour année 2019 - 303 Notre-Dame Est BCO ouvert	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 044,64 \$	
GROUPE ATWILL-MORIN	1384671	04 DÉC. 2019	LAMBERT, ERLEND	Mettre en oeuvre une inspection intérieure et extérieure de la tour à boyaux de la caserne 37 (0377) - Contrat 15585	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	35 653,75 \$	
GROUPE SECURITE ROBILLARD INC	1385829	09 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3178, 77-418378. Installer une nouvelle barre panique Sargent	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 162,26 \$	
G-TEK	1381709	03 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	PERREAULT - Nettoyage puits d'accès privé	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 895,08 \$	
HONEYWELL LTEE	1342948	09 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Cité des Hospitalières (1303) - 251- Avenue des Pins ouest - Soumission HON-19-SS-0099 - Maintenance prioritaire des systèmes d'automatisation - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 570,10 \$	
HONEYWELL LTEE	1383926	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de la ventilation de la génératrice	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 169,67 \$	
HONEYWELL LTEE	1386623	12 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3956, 77-394830. Remplacer pièce tag pour fuite de réfrigérant	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 983,34 \$	
HONEYWELL LTEE	1386822	12 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0025, 01-401210. Remplacement de filtres et courroies	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 270,97 \$	
HONEYWELL LTEE	1387539	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur appareils de ventilation dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 390,60 \$	
HONEYWELL LTEE	1387716	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux en chauffage dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 076,14 \$	
HORASPHERE INC.	1385722	09 DÉC. 2019	REICHSON, JORDY	Frais d'utilisation Timesphere - Du 01-12-2019 au 30-11-2020 - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 503,99 \$	
HYDRO-QUEBEC	1333497	04 DÉC. 2019	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Services d'installation de l'alimentation électrique permanente dans le cadre du projet de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et aréna Denis-Savard (3234) - Incidences 15280	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	24 058,62 \$	
ISO ENERGIE INC.	1387460	16 DÉC. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Isolation d'un réseau de glycol glacé	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	9 723,05 \$	
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1384763	04 DÉC. 2019	VERREAULT, DOMINIQUE	Mise à niveau des contrôleurs numérique DX du MP	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	10 000,00 \$	
LAVAGE DE VITRES FUTURE INC.	1384938	04 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	Lavage de vitres - 999 Dupuis	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 674,56 \$	
LAVAGE DE VITRES FUTURE INC.	1388761	23 DÉC. 2019	GUERIN, CAROLE	Lavage de vitres extérieures - Service de l'eau - 12001 Maurice-Duplessis	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES AGENCES REAL DEMERS INC	1385837	09 DÉC. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Supporter l'équipe d'architectes dans le domaine de la quincaillerie dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement de la Bibliothèque L'Octogone (3071) - Incidences 14901	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	7 032,85 \$	
LES ARCHITECTES LABONTE MARCIL (S.E.N.C.)	1384681	04 DÉC. 2019	LAMBERT, ERLEND	Mettre en oeuvre une étude de caractérisation qui permettra de statuer sur la stabilité de la tour à boyaux de la caserne 37 (0377)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 939,93 \$	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1384084	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0273, 01-415865. Resurfacement de la 2e tourelle de l'appentis 2	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 330,77 \$	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1388274	19 DÉC. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Travaux de construction dans le garage de la cour de services sud-ouest (1094) au 3552 St-Patrick	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	13 854,15 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1386040	10 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR - Reconditionnement d'un Chillguard Modèle A - BAT: 9996 - STOCK ATELIER DESSERVI RÉGION EST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 669,33 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1386974	13 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR - Réparation et vérification des détecteurs d'amoniac "Chillguard" pour Bat: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 614,72 \$	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1387675	19 DÉC. 2019	BURGY, JOHANNE	OUEST CHAUFFAGE PROGRAMMEUR ET DÉTECTEUR SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 619,41 \$	
LES ENTREPRISES CLOUTIER & GAGNON (1988) LTEE	1378020	09 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES RÉPARATION DES RELEVÉS VERTICAUX AUX PARAPETS SUIVANT DOSSIER: 19-E0087	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 532,90 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1385178	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux électrique dans deux bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 552,93 \$	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1384223	03 DÉC. 2019	BRADETTE, LOUISE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Edifice Bellechasse, Stationnement ADS, Château Dufresne, Centre de formation du SIM, Pavillon Lafontaine et Caserne 45	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 380,72 \$	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1384504	03 DÉC. 2019	BRADETTE, LOUISE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - Édifice Shell (1106)- SPVM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	23 254,21 \$	
LES ENTREPRISES MICHEL GAUTHIER	1388675	23 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Contrat de déneigement - Hiver 2019-2020 - L'entrepôt du SPVM et PDQ 38 7 23	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 666,75 \$	
LES ENTREPRISES P.A. ELECTRIQUE INC.	1378279	18 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Mc DUFF FOURNITURE DE SERVICE SUIVANT SOUMISSION SS-0091	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	294,63 \$	
LES ENTREPRISES P.A. ELECTRIQUE INC.	1378279	05 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Mc DUFF FOURNITURE DE SERVICE SUIVANT SOUMISSION SS-0091	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 304,49 \$	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1386366	11 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 257,26 \$	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1387571	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 465,40 \$	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1388504	20 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de menuiserie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 354,62 \$	
LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC.	1387001	13 DÉC. 2019	SOU LIERES, MICHEL	Fabrication, la livraison et l'installation de cages et d'une structure en acier inoxydable pour les quartiers de nuits de la volière du Saint-Laurent marin au Biodôme Migration 2.0	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	70 656,00 \$	
LES PISCINES ELEGANCE - QUEBEC INC.	1385814	09 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Travaux de production, livraison et installation d'un bassin en fibre de verre pour le quartier des nuits de la volière du Saint-Laurent marin dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	28 865,00 \$	
LES PORTES J.P.R. INC.	1385163	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparation de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 924,73 \$	
LES PORTES J.P.R. INC.	1386944	13 DÉC. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST MÉTIER APPEL DE SERVICE GARAGE ST PATRICK DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 073,50 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PORTES J.P.R. INC.	1387588	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparations de portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 048,42 \$	
LES PORTES J.P.R. INC.	1388522	20 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur portes de garage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 344,67 \$	
LES PRODUITS CHIMIQUES SIMCO INC.	1384275	03 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CORBEL - Remplacement pour le centre Etienne Des Marteaux GLYCOL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 324,64 \$	
LES SERVICES EXP INC.	1384743	04 DÉC. 2019	SOULIERES, MICHEL	Services de surveillance environnementale au chantier durant les travaux de construction du nouveau centre aquatique intérieur du Centre Rosemont (0183) - Incidences 14878	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	54 765,68 \$	1338645
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1379380	04 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR - Location de nacelle articulée 30 pieds	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 190,36 \$	
MAERIX INC.	1375394	02 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 541,42 \$	
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1385388	19 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES - Ventilation vide sanitaire BAT: 1285 GARAGE COUR SUD-OUEST/ ATELIER MRA - Rue Saint-Patrick , Montréal - SUD-OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	724,41 \$	
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1385388	06 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TORRES - Ventilation vide sanitaire BAT: 1285 GARAGE COUR SUD-OUEST/ ATELIER MRA - Rue Saint-Patrick , Montréal - SUD-OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 401,64 \$	
M.H. MONTREAL BIOTECHNOLOGIES INC.	1386455	11 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Electrophoresis System, Fluorometer, pipettes et carrousel	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 749,00 \$	
MINISTRE DES FINANCES	1325316	04 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	BCO 2019 - Inspection des chaudières - Dossier 8111-2823	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 000,00 \$	
MONPEINTRE.CA INC	1383961	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de peinture à la bibliothèque de l'édifice Albert Dumouchel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 614,25 \$	
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1384320	03 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT - Moteur 1/30HP	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 674,56 \$	
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1385056	05 DÉC. 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE SOUFFLERIE À RÉPARER PAVILLON DU LAC AUX CASTORS SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 598,44 \$	
MP REPRODUCTIONS INC.	1376528	04 DÉC. 2019	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR CADENASSAGE IMPRESSION NUMÉRIQUE ENTROPOT DU COMPLEXE NOTRE DAME LYNCH RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 056,60 \$	
NCK INC.	1384602	04 DÉC. 2019	GIROUX, MICHELE	Etudes structurales des deux cheminées afin de faire des recommandations éclairées sur l'avenir de l'incinérateur Des Carrières (0143) au 1300 rue Des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 548,62 \$	
NEDCO	1384149	03 DÉC. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE LOT LUMACELL OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 089,39 \$	
NEDCO	1384158	03 DÉC. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL LUMINAIRES MURAUX GARAGE DE LA COUR BERCY DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 558,81 \$	
NEDERMAN CANADA LIMITED	1383909	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Tavaux sur système de captation des gaz nederman.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 682,54 \$	
NEDERMAN CANADA LIMITED	1385824	09 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur les système d'échappement des gaz nederman	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 237,57 \$	
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	1376742	02 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY- ENTRETIEN , VÉRIFICATION ET RÉPARATION PLUSIEURS DÉBOUCHOIRS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 363,16 \$	
PANAVIDEO INC	1320377	20 DÉC. 2019	REICHSON, JORDY	Commande ouverte 2019 - Achat matériel contrôle et surveillance - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 821,53 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PANAVIDEO INC	1320377	03 DÉC. 2019	REICHSON, JORDY	Commande ouverte 2019 - Achat matériel contrôle et surveillance - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 774,31 \$	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1379443	09 DÉC. 2019	LAMBERT, ERLEND	Mettre en œuvre une étude en vue de projet de remplacement de deux unités de ventilation au toit du garage de la cour Bercy (0745) - Contrat 15567	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 547,49 \$	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1385811	09 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans 2 bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 228,35 \$	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1388497	20 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	2463, 01-427245. Remplacer 11 robinets de lavabo	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 572,19 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1384732	04 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	travaux de plomberie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 049,95 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1385170	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 183,79 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1387553	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 899,27 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1387684	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 229,43 \$	
PLOMBERIE SYRACUSE	1384092	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 038,61 \$	
PORTOMATIK INC.	1384540	04 DÉC. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST MÉTIERS SERRURERIE ASSEMBLAGE DU ROULEAU CENTRE SPORTIF NOTRE DAME DE GRÂCE DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 323,94 \$	
ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1318746	04 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 432,07 \$	
ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1386993	13 DÉC. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - ACCESSOIRES DE PEINTURE - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 531,85 \$	
PRIMO INSTRUMENT INC.	1387938	19 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CASTELLI - INSTRUMENTS ET DE MESURAGE ET CALIBRATION -BAT: 2406	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 266,89 \$	
PRODUITS SANY	1370574	06 DÉC. 2019	ROCHON, JOSEE	Achat de produits d'entretien pour EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 501,00 \$	
PRODUITS SANY	1385334	06 DÉC. 2019	BREAU, MARC-ANTOINE	Achat d'une autolaveuse Nacecare TT516 pour le QG 4040 av. du Parc	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 103,43 \$	
PROSPEPLUS CONSEIL INC	1388275	19 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	Realisation d'un audit au stationnement no. 78 situe au 6900, rue Boyer, dans le cadre d'un futur projet de maintien d'actif et de mise aux normes du stationnement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 465,95 \$	
QRX TECHNOLOGY GROUP INC.	1319242	16 DÉC. 2019	RINFRET, SIMON	ADMINISTRATION BON DE COMMANDE OUVERT 2019 LEPAGE DOMINIQUE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 202,11 \$	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1384542	04 DÉC. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - LE SUD-OUEST - QUINCAILLERIE DE PORTE - CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE, 1825 RUE NOTRE-DAME O. - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 771,68 \$	
REGULVAR INC	1383439	09 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHAUFFAGE SAUVE STEPHANE POUR BAIN SAINT DENIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 125,93 \$	
REGULVAR INC	1384185	03 DÉC. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - VILLE-MARIE - CONTROLEUR - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 295,57 \$	
REGULVAR INC	1384225	03 DÉC. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE ACTUATEUR COUR MUNICIPALE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 278,23 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REGULVAR INC	1387948	19 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI - MATÉRIELS POUR ÉTAGE ET SYSTÈME ENTRE-TOI BAT: 0105 ET 0114	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 096,17 \$	
REGULVAR INC	1387950	19 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI - MATÉRIELS POUR MULTIPLE BATIMENTS: 0811 et 2406 et 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 389,83 \$	
REGULVAR INC	1387951	19 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI - MATÉRIEL POUR BIBLIO ST-MICHEL - PNEUMATIQUE BAT: 0194	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 385,37 \$	
REGULVAR INC	1387953	19 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI - MATÉRIELS - UNITÉS BAT: 0868	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 811,42 \$	
REPARATION REPROWE INC.	1381744	03 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ANDRE POUR TREMBLAY - Travaux pour la pompe de filtration - Bat:0312 DU PARC RENÉ-GOUPIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 788,14 \$	
REPARATION REPROWE INC.	1381744	17 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ANDRE POUR TREMBLAY - Travaux pour la pompe de filtration - Bat:0312 DU PARC RENÉ-GOUPIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	277,17 \$	
REPARATION REPROWE INC.	1381744	10 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ANDRE POUR TREMBLAY - Travaux pour la pompe de filtration - Bat:0312 DU PARC RENÉ-GOUPIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	514,13 \$	
S.C.I. MONTREAL INC.	1387879	18 DÉC. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI - Matériel pour Bat: 2406	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 026,27 \$	
PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1384091	02 DÉC. 2019	GUERIN, CAROLE	Service d'entretien ménage - 6000 Notre-Dame Ouest - Septembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 763,01 \$	
PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1384097	02 DÉC. 2019	GUERIN, CAROLE	Service d'entretien ménage - Centre communautaire Abe Limonchik - Septembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 699,23 \$	
PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1384105	02 DÉC. 2019	GUERIN, CAROLE	Service d'entretien ménage - Centre culturel NDG (1033) - Septembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 942,97 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1383891	02 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 717,74 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1385371	06 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 532,95 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1385818	09 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 124,48 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1387597	17 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement de l'interrupteur de transfert 600A 347/600 volts	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 698,25 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1388523	20 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3746, 01-430597. Remplacement de 2 unités de chauffage et d'un aérotherme	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 174,76 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1388781	23 DÉC. 2019	GUERIN, CAROLE	Entretien ménage - PDQ 1, 3, 4 et 5 - Période du 1er au 14 novembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 607,43 \$	
SERVICES ENERGETIQUES R.L. INC.	1386832	12 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	8463, 01-415886. Procéder au remplacement de la chaudière #1.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 820,46 \$	
SERVICES TOITURES HOGUE INC.	1385181	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Entretien de toitures	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 771,67 \$	
SHAFTER BROS. INC.	1383828	02 DÉC. 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST CHAUFFAGE REGULATEUR VAPEUR EDIFICE LUCIEN SAULNIER SAUVE STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 587,45 \$	
SOLLERTIA INC	1385810	09 DÉC. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Fabrication, livraison et installation des plaques de signalisation intégrées dans la paroi textile aux entrées des écosystèmes du Biodôme de Montréal.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	48 863,73 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLOTECH INC.	1359272	03 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel - salle de conférence 3444 st-joseph	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 980,61 \$	
SONAR CONSULTANTS EN ACOUSTIQUE INC.	1357152	05 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	McDuff - etude de bruit	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 094,50 \$	
STANEX INC.	1388681	23 DÉC. 2019	REICHSON, JORDY	Remplacement des batteries dans 2 UPS Eaton - 1402 des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 860,92 \$	
TECHNO-CONTACT INC.	1384144	03 DÉC. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST VILLE MARIE SECTIONNEUR 200 EDIFICE LUCIEN SAULNIER KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 921,28 \$	
TENAQUIP LIMITED	1385641	09 DÉC. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE LABEL PRINTER OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 673,40 \$	
UNITED RENTALS DU CANADA	1368185	10 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	fleury - Location pour fermeture de piscine et chalet	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 274,55 \$	
UTC FIRE & SECURITY CANADA INC.	1385167	05 DÉC. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0142, 01-351917. Inspection annuelle du système incendie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 598,28 \$	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1382432	16 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TRUDEL - Vaccum pour différents endroit	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 367,30 \$	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1383505	12 DÉC. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST ADMINISTRATION NETTOYAGE DES FOSSE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 656,47 \$	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1385685	13 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	PLOURDE - NETTOYAGE INDUSTRIEL - Pour les Bâtiments: 744 Pointcaré et 608 Normandin (Aréna)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 613,15 \$	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1388075	23 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	vezina - pour le 1500 Des Carrieres	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 830,46 \$	
VISION MAX SERVICES IMMIGRATION INC.	1387834	17 DÉC. 2019	TURGEON, FRANCOISE	Acquisition de terrain vacant entre boulevard Lacordaire et la rue Paimpol, lot 6 297 919, superficie de 3,9 m ² .	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	2 099,75 \$	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1342059	17 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin, Claude - Remplacement de la porte de squatch pour le complexe sportif Claude-Robillard	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 634,26 \$	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1386792	23 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	POTVIN - Remplacement de verre simple garage pour le 8675 de l'Épée ET CENTRE ROUSSIN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 795,29 \$	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1386792	19 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	POTVIN - Remplacement de verre simple garage pour le 8675 de l'Épée ET CENTRE ROUSSIN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	599,09 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	1383704	06 DÉC. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY - Matériel pour Tête de BRADLEY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 084,19 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	1383876	02 DÉC. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - DOUCHE ET MITIGEUR - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN HORNE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 822,38 \$	
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ATLANTIS INC.	1387206	16 DÉC. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	2192100003 Accorder un contrat pour l'achat du matériel de musculation pour la salle de conditionnement physique au CSMV	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	56 826,74 \$	
CHAMBERLAND STE-MARIE CONCEPTION ET GESTION INTEGRÉES INC.	1387436	16 DÉC. 2019	LELIEVRE-DOUYON, GEORGES-EDOUARD	Accorder un contrat à Chamberland conseil pour l'animation de l'atelier «Efficacité personnelle et capacité à collaborer avec Insight Discovery»	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 254,61 \$	
CONTENEURS EXPERTS S.D. INC.	1387855	17 DÉC. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Bonification annuelle selon l'appel d'offre section 10.6 article 6.1.87 pour l'année 2018 CSMV	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	23 387,05 \$	
	1383721	03 DÉC. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Location conteneurs du 19 sept. au 9 nov. 2019 pour évènement supplément en lien avec le b/c 1370459	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 924,44 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1386587	11 DÉC. 2019	FRADETTE, JOHANNE	Achat de 2 micro-ordinateurs de bureau HP Élitebook (modèle 1D) Entente permanente 1164102 plus d'autres accessoires.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 996,34 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CREATIONS JULES INTERNATIONAL	1374820	18 DÉC. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Conception matrice vignette de stationnement pour automobiles et motos	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 877,43 \$	
FLORENT ELECTRIQUE INC.	1380014	17 DÉC. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Travaux électrique CSMV - Paniers Basket Gymnase 1 et 2	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	6 036,77 \$	
GESTION PFB	1387852	17 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARIETTE	RÉCUPÉRER SUPPORTS POUR BOLLARDS	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 055,53 \$	
GRUPE-CONSEIL STRUCTURA INTERNATIONAL	1387295	16 DÉC. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	19-1044_Réalisation d'une étude balistique dans le cadre de la reconversion du Stade Gary-Carter en pôle régional en sport de balle	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	26 981,79 \$	
INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.	1214987	19 DÉC. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Accorder un contrat de services professionnels à INDUKTION Groupe Conseil inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance des travaux de réfection des trois terrains de balle situés au parc Ste-Bernadette.	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 889,74 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1385868	09 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARIETTE	Débroussaillage/souffleur à dos, bidon d'essence 10L CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 642,95 \$	
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1385177	05 DÉC. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Commande en date du 12 déc. 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	4 232,05 \$	
LOUIS FILLION ELECTRONIQUE INC	1385915	09 DÉC. 2019	DAFNIOTIS, DINO	Télé 75" et installation AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 786,79 \$	
MAERIX INC.	1375394	02 DÉC. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Création et gestion des fiches signalétiques 2019-2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	344,61 \$	
MAISON RONDEAU INC.	1385892	09 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARIETTE	RÉFRIGÉRATEUR 19 PIEDS CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 693,98 \$	
METRO COM CANADA	1384523	03 DÉC. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Radio portative (Walkie-Talkie) Motorola CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	3 307,11 \$	
PAYSAGISTE J.M.A.D.	1385298	05 DÉC. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	19-6464_Travaux de débroussaillage et de fauchage préalables à la construction du théâtre de Verdure du parc La Fontaine	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	55 548,89 \$	
PHENIX CONSEIL	1387287	16 DÉC. 2019	CAIARELLI, ELIZABETH	Accorder un contrat de services professionnels à Phenix conseil pour un mandat de coaching	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 034,13 \$	
SODEM INC.	1387510	16 DÉC. 2019	LAGADEC, CHRISTINE	19-7202_Effectuer l'animation itinérante liée aux activités de plein air et de ski de fond, et la communication dans le cadre du Projet «Sentiers hivernaux de ski de fond du Grand Sud-Ouest» pour la saison 2019-2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	3 403,80 \$	
SOLOTECH INC	1387175	13 DÉC. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Projecteur WUXGA 4500 lumens laser	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. recreatives - Dir. et adm. - À répartir	3 987,43 \$	
SPORTS MONTREAL INC.	1386376	11 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARIETTE	Message tableau d'affichage électronique VENUS - février, mars, avril, mai, juin, juillet et septembre 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. recreatives - Soutien techn. et fonct. - À répartir	2 545,94 \$	
STAK FITNESS INTL INC.	1387207	16 DÉC. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	2192100003 Accorder un contrat pour l'achat des appareils de conditionnement physique pour le CSMV	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	47 685,32 \$	
TRANSPORT GP INC.	1385908	09 DÉC. 2019	DAFNIOTIS, DINO	BUTOIR DE STATIONNEMENT ET TIGE D'ANCRAGE AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	4 335,97 \$	
TTI ENVIRONNEMENT INC.	1384755	04 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARIETTE	Service d'enlèvement des matières compostables au stade de soccer de Montréal - Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 021,00 \$	
BIVOUC STUDIO	1386043	10 DÉC. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Graphisme du visuel de l'exposition - Typographie - couleur - mise en pages - (16 panneaux) - numéro de facture FB-1312 du 6 décembre 2019 /SG	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 183,74 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1386153	10 DÉC. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	Achat de 3 ordinateurs Elitebook x360 pour le Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif - (R411033) - (Service du greffe)	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	4 614,01 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1386192	10 DÉC. 2019	SINCLAIR, NANCY	Achat d'un Numériseur Epson Expression 12000XL-PH Flatbed Scanner - Gestion des documents et archives (Service du greffe)	Grefe	Grefe	6 058,04 \$	
INNOVISION + INC	1386830	12 DÉC. 2019	SINCLAIR, NANCY	INNOVISION+ / Fournir le soutien technique requis pour la première étape de la révision des districts électoraux (service de géographie électorale. Conforme à la facture No. 20516.Bureau des élections.	Grefe	Grefe	2 677,18 \$	
LA CORBELLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1388379	19 DÉC. 2019	SINCLAIR, NANCY	Service Traiteur - Buffet froid le Gastronom - lundi le 16 décembre 2019 pour 120 personnes - Service du greffe	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 165,00 \$	
LES DISTRIBUTIONS VALERIE PHILIP INC	1384963	05 DÉC. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Épinglettes d'identification Hôtel de ville plaquées OR 24k, environ 3/4" sans numérotation personnalisée, avec <pin> standard - soumission : VMTL19 du 28 novembre 2019 - délai livraison 4 semaines ; Service du Greffe	Grefe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 438,36 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PRODUCTIONS QUARTIER CARTIER	1387918	18 DÉC. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	Tournage intérieur et extérieur, lancement des fêtes de Noël - Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 309,73 \$	
LOCATION JEAN LEGARE LTEE	1385827	09 DÉC. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	DA 2019 Greffe - LOCATION JEAN LÉGARÉ LTÉE - Location d'un véhicule de service pour les élu(e)s du cabinet de la Mairesse et du comité exécutif - Cabinet de la Mairesse - Conformément aux factures 233724 et 230710- Service du Greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 051,42 \$	
MYRIAM HUARD	1386399	11 DÉC. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	Facture - Lancement de la période des fêtes (Animation Noël Hôtel de Ville)- Cabinet de la Mairesse (Service du greffe)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 624,69 \$	
COACHING HD INC.	1385350	06 DÉC. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Accompagnement conseil dans l'organisation de la gestion des mandats du Service de l'habitation par Coaching HD (Habitation)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	9 186,41 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1388134	18 DÉC. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	6 Portables et 2 mini ordinateurs pour le service de l'habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	16 376,61 \$	
EXACT AUDIO VIDEO INC.	1384251	03 DÉC. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Achat d'un téléviseur grand écran, camera et microphone pour vidéo conférence pour le Service de l'habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	8 158,22 \$	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1385354	06 DÉC. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	ITM Instruments Inc. - Achat de caméras infrarouge pour la Salubrité (soumission 308354-00) (Habitation)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	26 518,27 \$	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1385354	12 DÉC. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	ITM Instruments Inc. - Achat de caméras infrarouge pour la Salubrité (soumission 308354-00) (Habitation)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	36,75 \$	
S. TACHE INC.	1387929	18 DÉC. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Achat de 5 chambres de traitement punaises de lit (MVTP)	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	4 640,40 \$	
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1382161	10 DÉC. 2019	CARETTE, CLAUDE	Location - Espace de stationnement - 75 rue Queen à SIRR (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5 413,07 \$	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1386836	12 DÉC. 2019	CARETTE, CLAUDE	Renouvellement annuel de l'abonnement IP à la bibliothèque virtuelle du MTQ pour l'accès en ligne aux normes "ouvrages routiers" pour les employés de la ville de Montréal. Période: 2019-12-06 au 2020-12-06. (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 346,51 \$	
CERIU	1386646	12 DÉC. 2019	PLAMONDON, DOMINIC	Inscription Congrès Infra CERIU pour C. Bedoya, F. Belkhou, E. Milkani et D. Plamondon d'après la facture 017334 (forfait 3 jours) (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 569,57 \$	
COMPUGEN INC.	1386008	09 DÉC. 2019	BEAUDIN, ALEXANDRE	Achat d'écran 24 pouces (Marie Parent, Jacques Goudreault, Richard Mongeau, 2 futurs employés et remplacer les vieux défectueux), 27" pour Isidore B Tamo, Hai Nguyen et Emese Egyed	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 479,56 \$	1163303
C.P.U. DESIGN INC.	1387802	17 DÉC. 2019	BEAUDIN, ALEXANDRE	Achat ordinateurs portatifs HP Elitebook pour Pilote AGIR2 et Stagiaire CM (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 154,36 \$	1164102
ESRI CANADA LIMITED	1384598	13 DÉC. 2019	PARENT, MARIE	Devis de renouvellement contrat annuel de maintenance pour les licences ArcGIS (période de renouvellement: 2019-12-01 au 2021-03-31) (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 153,65 \$	
ESRI CANADA LIMITED	1384598	04 DÉC. 2019	PARENT, MARIE	Devis de renouvellement contrat annuel de maintenance pour les licences ArcGIS (période de renouvellement: 2019-12-01 au 2021-03-31) (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	89 876,70 \$	
G.G. INOX INC.	1386808	12 DÉC. 2019	OSTIGUY, MONYA	IN 328701. Achat de 48 bollards, Projet Pierre-de-Coubertin & Boubonnière arr. MHM. Demandeur : Sergio Sollazzo. Rés. tr. CG 19 0231. Gré à gré. V/Réf: Soumission. ESTIMÉ E20011	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	12 470,42 \$	
HEC MONTREAL	1384457	03 DÉC. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Formation Rémi Brabant Blaquièrre - Intelligence émotionnelle et l'exercice du leadership les 22, 23, 24 janvier 2020. (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 094,50 \$	
INFO-EXCAVATION	1388359	19 DÉC. 2019	CHAMPAGNE, BENOIT	Cotisation annuelle pour l'utilisation d'Info-RTU	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 748,12 \$	
LEICA GEOSYSTEMES LTEE	1386759	12 DÉC. 2019	VIEL, CHRISTIAN	Achat d'un Pack ruban et un adaptateur haut. de trépied Soumission 20954352 6010179 (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 671,20 \$	
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	1386640	12 DÉC. 2019	PELOQUIN, YVAN	Contexte CORRECTIF - Évaluation et analyse ergonomique (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 572,19 \$	1353377
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1386500	16 DÉC. 2019	GOUDREAU, JACQUES	Achat d'une Antenne GPS compatible avec DSLR (appareil photo Reflex) et caméras aériennes #Soumission: Q19053_KlauPPK #Produit: EKPKDGKIT1-010 Klau PPK DJI Matrice 600 kit (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	419,95 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MVT GEO-SOLUTIONS INC.	1386500	11 DÉC. 2019	GOUDREAU, JACQUES	Achat d'une Antenne GPS compatible avec DSLR (appareil photo Reflex) et caméras aériennes #Soumission: Q19053_KlauPPK #Produit: EKPPKDGKIT1-010 Klau PPK DJI Matrice 600 kit (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 170,69 \$	
PFD NOTAIRES S.E.N.C.R.L.	1384207	03 DÉC. 2019	PALLU, TATIANE	Projet SRB Pie-IX, Frais de notaires - stationnement en peigne - Lots 2 217 044, 2 213 510, 2 213 818, 1 412 697, 1 412 730, 1 412 731, 1 412 732, 1 412 733, 1 412 734, 1 412 744, 1 412 745, 1 412 783, 1 412 784.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	23 985,00 \$	
SYSTEMES DE GESTION HEURISTIC INC.	1387147	13 DÉC. 2019	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	BF - Contrat pour la migration de l'application Time Control - Dem. Béchir Bouzaïdi - Gré à gré - V.Réf: Soumission du 2019-11-19	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 299,25 \$	
9345-7752 QUEBEC INC.	1387724	17 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	Transport de sols contaminés	Lachine	Réseaux d'égout	5 249,37 \$	
CG POINTS ROULANTS ET PALANS INC.	1388051	18 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	Évaluer la capacité de charge des appareils de levage à la station Camille	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	5 763,81 \$	
CONSTRUCTION CAMARA	1371621	02 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 location machinerie avec opérateur sur demande/ MODIFIÉ POUR AJOUTER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE (LIGNE 2)	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 002,64 \$	
CONSTRUCTION J.P. ROY INC.	1387723	17 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	Transport de sols contaminés	Lachine	Réseaux d'égout	18 897,75 \$	
EXCAVATION D.D.L.	1387730	17 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	Remplacement entrée de service au 9 du Moulin	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 \$	
LAFARGE CANADA INC LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1323457	18 DÉC. 2019	LECLAIR, MARTINE VAUBONCOEUR, STEVE	PIERRE CONCASSE, VM-2, PREMELANGÉE, TONNE METRIQUE, CONFORME, DEVIS, NORMALISE, 6VM-9, VILLE DE MONTREAL. MODIFIÉ POUR AJOUTER 1 LIGNE 3 ET 4	Lachine	Réseaux d'égout	4 064,63 \$	1195735
LOCATION LORDBEC INC.	1384049	02 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 Programmation et réparation dans les postes de pompage	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1387725	17 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	Location appareils spécialisé avec opérateur pour des travaux d'excavation en urgence	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	22 572,31 \$	
STELM (CANADA) INC.	1321187	05 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 Approvisionnement de divers pièces aqueduc. MODIFIÉ POUR AJOUTER MONTANT SUPPLÉMENTAIRE, SOIT LA LIGNE 5.	Lachine	Réseaux d'égout	1 658,80 \$	
STELM (CANADA) INC.	1321187	02 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 Approvisionnement de divers pièces aqueduc. MODIFIÉ POUR AJOUTER MONTANT SUPPLÉMENTAIRE, SOIT LA LIGNE 5.	Lachine	Réseaux d'égout	859,85 \$	
UNITED RENTALS DU CANADA	1324531	02 DÉC. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 location d'outils ou de machinerie sur demande. MODIFIÉ POUR AJOUTER LA LIGNE 3.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	11 084,36 \$	
GESTION CONSEIL STC INC.	1388168	18 DÉC. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2019 - REPARATION DE LA FUITE D'EAU SUR L'ENTREE DE SERVICE SUR LE JOINT DE LA VILLE POUR LE 69 LACHARITÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE	LaSalle	Réseaux d'égout	11 286,15 \$	
LAFARGE CANADA INC	1323186	20 DÉC. 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS TP BCO 2019/ PIERRE CONCASSEE, BG3116-3201, LAFARGE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 427,99 \$	1195735
LAFARGE CANADA INC	1323186	20 DÉC. 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS TP BCO 2019/ PIERRE CONCASSEE, BG3116-3201, LAFARGE	LaSalle	Réseaux d'égout	3 427,99 \$	1195735
LES EQUIPEMENTS C.M. INC RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1384775	04 DÉC. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2019 - Tuyau et pièce écreur 22-06 système haute pression	LaSalle	Réseaux d'égout	12 175,02 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1344291	20 DÉC. 2019	GAUTHIER, BENOIT	LAS-BCR-TP 2019 ELIMINATION ET TRAITEMENT SOLS EXCAVATION TYPE AB	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	28 632,11 \$	1225134
E.R.C.D. INDUSTRIES INC. ESTI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	1384417	03 DÉC. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Installation réservoir 250 gallons pour la station pompage Richard / O. S. 071119-ML8444/ IBSG	L'île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	16 727,66 \$	
LES CONTROLES PROVAIN ASSOCIES INC.	1387509	16 DÉC. 2019	MORIN, PIERRE YVES	pièces soumission T20684	L'île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	2 635,13 \$	
PROAX TECHNOLOGIES LTEE	1385162	05 DÉC. 2019	LE PAPE, DANIEL	achats de clapets de 12,15 et 18 pces nouvelle soumission remplace bc 1384907	L'île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	23 295,68 \$	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1387508	16 DÉC. 2019	MORIN, PIERRE YVES	pièces soumission QT-1489937	L'île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	2 327,58 \$	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1385246	05 DÉC. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Déplacer borne d'incendie facture 402021519	L'île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	3 674,56 \$	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1388773	23 DÉC. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Service - rues Léon-Brisebois & rue Jean-Yves	L'île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	19 051,59 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1388776	23 DÉC. 2019	MORIN, PIERRE YVES	Service - travaux sur rue Colombier & Charron	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	28 711,11 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	1386105	10 DÉC. 2019	LE PAPE, DANIEL	3 Pompes voir soumission 19-25-0428	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	30 805,43 \$	
TECHNO-CONTACT INC.	1387481	16 DÉC. 2019	MORIN, PIERRE YVES	voir soumission 58395	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	13 824,97 \$	
3093-6009 QUEBEC INC.	MAD953689	11 DÉC. 2019	ITIM, SAÏD	INSTALLATION DE PAROIS DE TÉFLON. ATELIER MARCO DESROSIEERS	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 987,73 \$	
9236-6871 QUEBEC INC.	CAR951551	18 DÉC. 2019	GENNARELLI, GERARDO	FOURNIR UN PO POUR LA REPARATION DU DEPOUSSEIERE ***NOVA-TECH 9236-6871 QC inc***	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 767,99 \$	
9236-6871 QUEBEC INC.	CAR951551	11 DÉC. 2019	GENNARELLI, GERARDO	FOURNIR UN PO POUR LA REPARATION DU DEPOUSSEIERE ***NOVA-TECH 9236-6871 QC inc***	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	526,38 \$	
A-1 MACHINERIE INC.	1387831	17 DÉC. 2019	ROY, PATRICK	payer location de lift 13/12/2019-12/01/2020	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,74 \$	
ACE ACCENT CONTROLES ELECTRONIQUES INC	PIR954465	19 DÉC. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	VALVE CONTROLE DOMPEUSE	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 865,52 \$	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS952505	02 DÉC. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECES	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 597,26 \$	
ALTEC INDUSTRIES LTD (MILTON SVC)	SLT953211	06 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 666,09 \$	
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	CAR954801	28 DÉC. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCE POUR RÉPARER CHENILLETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 003,93 \$	
ATELIER CHICOINE INC	MAD953511	10 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	REMPLACEMENT DE BAGUES, SOUDER ET REUSINER DE PORTÉES.	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	18 811,66 \$	
ATELIERS B.F.R. INC.	SLT949845	16 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 \$	
ATELIERS B.F.R. INC.	SLT951467	05 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 \$	
ATELIERS B.F.R. INC.	SLT954249	17 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 674,56 \$	
BENCO PIECES ET SERVICES	CAR954581	24 DÉC. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	BE-37A076 AXE PIVOT BRAS	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 909,69 \$	
BRANDT TRACTEUR	CAR952623	03 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 870,36 \$	
BRANDT TRACTEUR	CAR954818	24 DÉC. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	ENTRETIEN ANNUEL D'UN TRACTEUR CHARGEUR DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 183,39 \$	
BRANDT TRACTEUR	MAD947920	02 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR LOADER JOHN DEERE	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 979,57 \$	
BRANDT TRACTEUR	MAD951797	11 DÉC. 2019	ITIM, SAÏD	RES39762 / FILTREUR A FUEL PRIMAIRE ASSY. AVEC PRIMER PUMP	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 630,95 \$	
BRANDT TRACTEUR	MAD953472	16 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DE REMPLACEMENT POUR LOADER 437-11260 (PINS,SHIMS,BUSHING ETC.)	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 679,72 \$	
BRANDT TRACTEUR	PIR953473	10 DÉC. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	ENTRETIEN (FACT. # 5100202)	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 106,50 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BRANDT TRACTEUR	PIR953762	13 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	MAINTENANCE 5000 HEURES (FACT. # 5100240)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 161,58 \$	
BRANDT TRACTEUR	PIR954218	17 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	REPARER MACHINE (FACT. # 5100339)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,82 \$	
BRANDT TRACTEUR	SLD954438	18 DÉC. 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 188,32 \$	
BRANDT TRACTEUR	SLD954832	30 DÉC. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 330,26 \$	
BRANDT TRACTEUR	VER954448	30 DÉC. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:8102694 / PEDAL A FREIN AT470564	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 472,93 \$	
CAMION & REMORQUE H.K. INC.	CAR952876	04 DÉC. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE #72774 @ CAMION ET REMORQUE HK, AU MONTANT DE 2094.06\$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 198,50 \$	
CAMIONS CARL THIBAUT INC.	ROS950922	04 DÉC. 2019	AUBIN, FREDERIC	BASE COMPLET, ASSEMBLY, MAIN LIFT AND STABILIZER, COMMAND LIGHT MODELE CL602D	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 135,95 \$	
CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.	DIC953669	11 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	FOURNIR UN PO A EXCELLENCE PETERBILT POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 221,07 \$	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	MAD954645	20 DÉC. 2019	ITIM, SAÏD	FOURNIR PO POUR INSTALLER POIGNÉE DE SECURITÉ CHEZ CAMION INTER-ANJOU.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 082,54 \$	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	LAS954407	18 DÉC. 2019	BERUBE, TOMMY	LS13427 PIECES CARROSSERIE CAMION FORD ATELIER LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 791,50 \$	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS953651	11 DÉC. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE CARROSSERIE POUR FORD E350 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 950,87 \$	
CHRISTIN AUTOMOBILE INC	DIC954538	19 DÉC. 2019	TREMBLAY, MICHEL	511609285 U BOLTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 844,44 \$	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR952874	04 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPLACEMENT DU CYLINDRE DU VERIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 196,36 \$	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	LAS940523	11 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS12644,LS12643,LS12641 RÉPARATION VERIN HYDRAULIQUE ATELIER LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 028,38 \$	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1388701	23 DÉC. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Facture 502113513 Frais de Voyage de Raoul Pascal c/d services spécialisés- du 6 au 10 janvier 2020 - Convention Consumer electronic show- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 951,27 \$	
COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS	1388181	18 DÉC. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Administration d'un test d'évaluation des compétences pratiques pour des mécaniciens.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 896,10 \$	
CUMMINS CANADA ULC	SLT952095	17 DÉC. 2019	BRISEBOIS, LUC	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 025,29 \$	
CUMMINS CANADA ULC	SLT952564	02 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 496,94 \$	
DISTRIBUTION FRANCOIS GIRARD INC.	SLT954599	20 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 721,08 \$	
D M GOOS DIESEL INC	CAR953139	05 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O REPARATION JOHNDEERE 624K SEAL DE ROUES+ SEAL DIFF + RÉFROIDISSEUR D'HUILE +REPARAION SUIVANT INSPECTION VOIR FCT #10393 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 178,10 \$	
D M GOOS DIESEL INC	CAR954263	17 DÉC. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O ENTRETIEN ET RÉPARAION VOIR FCT# 10426 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 035,83 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMBRAYAGES BERNIER INC	CAR952307	04 DÉC. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION DE L'EMBRAYAGE D'UNE SOUFFLEUSE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 566,68 \$	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	CAR952232	04 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE COUTEAUX ET COINS DE PELLERES POUR LE GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 211,30 \$	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	MAD953501	18 DÉC. 2019	ITIM, SAÏD	EDF-T12375 / 901A-2 / 2186 / KIT DE LAMES, COIN ET PATIN AVEC TOUTE LES BOLTS PLUS LONGUE POUR LES COINS	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 426,03 \$	
EQUIPEMENT INDUSTRIEL CHAMPION INC.	PIR954488	18 DÉC. 2019	BOURRET, YANICK	BLOC VALVE VICKERS 2WAY POUR DICKEY JOHN	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 044,59 \$	
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	MAD948790	12 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DE REMPLACEMENT POUR UNE SALEUSE NIDO	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 835,17 \$	
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR953854	12 DÉC. 2019	TROTTIER, LUC	JOINT ET ARBRE ASSEMBLE - ARBRE ET JOINT	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 059,12 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR954979	30 DÉC. 2019	JUTEAU, JACQUES	RADIATEUR SECTION PRESTONE	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 573,10 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC950743	10 DÉC. 2019	ARCE, CRISTIAN	PIECES POUR LE FREINS	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 349,44 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC952001	02 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	118014500 / POMPE HYD POUR ACCESSOIRES	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 101,81 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC952472	05 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	118014500 / POMPE HYD POUR ACCESSOIRES AVEC O RING SAUR DANFOSS C22.4L 38508100130	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 177,83 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD952854	04 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	PIECES POUR RÉPARATION DE CHENILLETTE	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 085,59 \$	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD953127	16 DÉC. 2019	BRISEBOIS, JOEL	615 062 467 PLATE DE COMMANDE MOTEUR AU SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 489,20 \$	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	MAD952612	03 DÉC. 2019	BRISEBOIS, JOEL	714080 PIVOT DE SPINNER	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 284,00 \$	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	VER953659	13 DÉC. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 283-10464 CYLINDRE DE BENNE	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 094,50 \$	
EQUIPEMENT WAJAX	CAR954262	17 DÉC. 2019	JUTEAU, JACQUES	0FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 009,20 \$	
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	ANJ952862	10 DÉC. 2019	THIBAUT, MAXIME	FOURNIR PO POUR RÉPARATION DE L'UNITÉ 84-609 / PRIX TOTAL PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 405,85 \$	
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	AVM954299	17 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	D314305	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 254,12 \$	
GAGNON HYDRAULIQUES INC.	DIC950355	03 DÉC. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	RECONDITIONNER CYLINDRE TÉLESCOPIQUE FACTURE 56849	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 147,52 \$	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM953365	09 DÉC. 2019	OUIMET, GUY	M218869	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 938,67 \$	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR952571	03 DÉC. 2019	JUTEAU, JACQUES	BACK PLATE AVANT GAUCHE ET DROIT	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 099,55 \$	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR954155	17 DÉC. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	(CRÉDIT) CUM4376312 EGR COOLER AVEC INSTALL KIT	Materiel roulant et ateliers	Section des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 048,35 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR954312	23 DÉC. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE PIÈCES DIVERSES POUR RÉPARATION EGR COOLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 863,08 \$	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC954079	24 DÉC. 2019	RECTON, YAN	Achat pompe/capteur de fuel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 581,43 \$	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC954776	23 DÉC. 2019	RECTON, YAN	Fournir un po pour la réparation du tableau de bord et le remplacement de la valve EGR.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 243,67 \$	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD953214	07 DÉC. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	ODDE/A0001506036 CONNECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 209,50 \$	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR939430	09 DÉC. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG ENS. DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 361,23 \$	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR952144	04 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG ENS. DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	389,80 \$	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR952144	11 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG ENS. DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11,86 \$	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR952144	03 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG ENS. DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 336,91 \$	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR953561	11 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	OJOINT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 365,47 \$	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR954931	30 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	DPF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 252,02 \$	
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE - GLOBOCAM	DIC953233	06 DÉC. 2019	RECTON, YAN	Fournir un po pour le diagnostique et le remplacement du cooler EGR.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 079,23 \$	
GORDON YVON.COM INC.	PIR952675	22 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	PREPARATION DE VEHICULE POUR HIVER (FACT. # 33078)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 261,04 \$	
GROUPE CONTANT INC.	MAD953197	06 DÉC. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	11020119-0 RUBBER DU BAS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 997,40 \$	
HEBDRAULIQUE INC.	CAR954839	26 DÉC. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	FOURNITURES HYDRAULIQUE POUR RÉPARER MATÉRIEL ROULANT DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 755,29 \$	
HEBDRAULIQUE INC.	SLD954322	26 DÉC. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 359,14 \$	
J.A. LARUE INC	AVM953746	11 DÉC. 2019	OUMET, GUY	340217 CHAÎNE DE DROP BOX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 187,56 \$	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	DIC949493	11 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	418786 / BEARING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 415,70 \$	
KENWORTH MONTREAL	ROS954102	17 DÉC. 2019	AUBIN, FREDERIC	TRACTOR ABS ECU, MODULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 304,84 \$	
LA CIE ELECTRIQUE ROGALEX (1996) INC.	1377546	19 DÉC. 2019	MASSE, PAUL	Réparation poste carburant 4180, Atente de prix et soumission-Cote-des-Neiges - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 036,78 \$	
EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	AVM952950	04 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR PREFACTURE 40681 KUBOTA MTL SUITE A L'INSPECTION COMPLETE DU TRACTEUR. REPARER ESSIEU AVANT, SYSTEME PLANETAIRE ETC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 010,57 \$	
EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR952674	03 DÉC. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES BENCO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 596,63 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR949477	17 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN (FACT. # 133130)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 001,79 \$	
EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLD946455	02 DÉC. 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 296,53 \$	
EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLD952171	02 DÉC. 2019	MONGEON, JEAN- FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 050,04 \$	
EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	SLD952171	05 DÉC. 2019	MONGEON, JEAN- FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 592,66 \$	
LE GROUPE GUY INC.	CAR952900	04 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O TROUBLE MOTEUR ET AUTRE VOIR FCT# BL65298 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 829,47 \$	
LE GROUPE GUY INC.	CAR953507	10 DÉC. 2019	MICHAUD, LOUIS- PHILIPPE	FOURNIR P.O INSPECTION PEP ET LES REPARARATION QUI S'EN SUIVE VOIR FCT# BL65557	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 826,40 \$	
LES CONTENANTS DURABAC INC	1345733	16 DÉC. 2019	MASSE, PAUL	Ingénierie et développement pour un premier prototype et Ensemble de plateau et corridor pour unité 20vgs / Grille de sécurité et support en acier - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 336,00 \$	
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	ROS952588	04 DÉC. 2019	PASCAL, RAOUL	RÉPARATION DE L'ÉSSOUCHUEUSE (STUMP GRINDER)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 537,18 \$	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	LAC948959	09 DÉC. 2019	TOSKA, ERMIR	4657-1559 ROULEAU DE HOSE HYDRAULIQUE 1/2 GATE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 150,02 \$	
LES PRODUITS LAWSON INC.	PIR951424	17 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	BOULON 3"3/4 GRADE 9	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 425,81 \$	
LES PROS DU CAMION	AVM952722	03 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 50008857 LES PROS DU CAMION SUITE AU PEP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 292,83 \$	
LES PROS DU CAMION	DIC952515	09 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES AUTORISEES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 430,91 \$	
LES PROS DU CAMION	DIC953228	06 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	Fournir un po pour les réparations majeurs suite a un bris de suspension.Remplacement des u bolt d'essieu, drives shaft, valve ABS ,hose a air, etc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 013,51 \$	
LES RESSORTS LASALLE INC	LAC952983	05 DÉC. 2019	TOSKA, ERMIR	REPARER LAME DE SUSPENSION BRISÉ ,MONTANT 2186.80 \$ AVANT TAX ,FACTURE 85947	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 295,87 \$	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD953582	11 DÉC. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	RÉPARER LAME SUR RESSORT AVANT C/G BRISÉE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 193,35 \$	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR951767	03 DÉC. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION DE LA SUSPENSION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 899,36 \$	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR952852	04 DÉC. 2019	TROTTIER, LUC	REPARER LES JUELLE AVANT - REMPLACER DOUILLE DE BARRE STABILISATRICE ARRIERE - REMPLACER RESSORTS ARRIERE C/D ET C/G	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 375,54 \$	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR953718	13 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION DE LA SUSPENSION & DE LA DIRECTION D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 585,95 \$	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR953952	26 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 734,14 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1386386	11 DÉC. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location nacelle hors contrat - octobre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 414,19 \$	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	1318020	09 DÉC. 2019	GARNEAU, DOMINIC	C/O MRA NORD-EST, FOURNITURE DE PIECES D'ORIGINE POUR VÉHICULES LÉGERS DE MARQUE CHRYSLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 566,96 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC952525	09 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	FOURNIR UN PO A LONGUE-POINTE CHRYSLER POUR LA REPARATION DU MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 836,86 \$	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	DIC953317	16 DÉC. 2019	ARCE, CRISTIAN	05180493 SHIM	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 246,04 \$	
MACHINERIES NORDTRAC LTEE	DIC954100	16 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR UN PO A MACHINERIES NORDTRAC POUR LA REPARATION DU 4 X 4 ET FINAL DRIVE ENDOMMAGE	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 535,18 \$	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	CAR952799	04 DÉC. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	REPARATION DE CYLINDRE DE PELLE	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 050,47 \$	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR952930	04 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION ANNULLE + LES REPARATIONS DE LA NACELLE	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 896,44 \$	
MARINA MATERIAUX ET EQUIPEMENTS	ROS952490	02 DÉC. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	SOUFFLEUSE POU ETRE UTILISÉ POUR LES BATIMENTS DE VIAU	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 812,83 \$	
MECANO ALCA INC	CAR952695	03 DÉC. 2019	TROTTIER, LUC	LOAD HOLDING VALVE	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 643,10 \$	
MECANO ALCA INC	CAR952695	17 DÉC. 2019	TROTTIER, LUC	FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14,17 \$	
METAUX PROFUSION INC.	ROS953910	16 DÉC. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	DIVERS MATÉRIEL EN ALUMINIUM POUR LE THEATRE MOBILIE POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 442,86 \$	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	ROS951800	02 DÉC. 2019	LESSARD, SIMON	MICHELIN GRIP XDN2 ARR 315 /80 R 22.5	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 029,44 \$	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	ROS951800	02 DÉC. 2019	LESSARD, SIMON	DROIT SPECIFIQUE SUR PNEU NEUF	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12,60 \$	
MICHEL LABRECQUE AUTO LTEE	LAS954341	18 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS13419 RÉPARATION CARROSSERIE APRES ACCIDENT (VEHICULE POLICE)	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 023,43 \$	
MICHEL LABRECQUE AUTO LTEE	MAD952570	02 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION DE PLANCHERS SELON ESTIME	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 422,32 \$	
NATURE-ACTION QUEBEC INC	CAR953571	10 DÉC. 2019	AUDY, MICHEL	C1462985	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 086,64 \$	
OUTILLAGE JACQUES LABERGE	PIR952701	05 DÉC. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG OUTILS	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 040,68 \$	
PERFORMANCE TRANSMISSION INC.	PIR952600	03 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REPARER TRANSMISSION (FACT. # 3210)	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 138,04 \$	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1317667	09 DÉC. 2019	GARNEAU, DOMINIC	2019 - FOURNITURE SUR DEMANDE DE PIÈCES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 \$	
PIE IX CHRYSLER	CAR952655	12 DÉC. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION TRANSMISSION, CHAUFFAGE & TUBULURE D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 194,66 \$	
PIE IX CHRYSLER	CAR954432	18 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	C1463639 (RÉPARATION DU MOTEUR 5.7 NON GARANTIE RAM 2500 2012)REPLACE CAR953881	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 519,61 \$	
P.R. DISTRIBUTION INC.	PIR951785	03 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	ASS. BOULON (FACT. # FC00056898)	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 455,87 \$	
PRODIESEL (2009)	DIC952351	03 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	POMPE A FUEL CAMION INTER	Materiel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 246,76 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REMORQUAGE METEOR INC.	1386381	11 DÉC. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Remorquage pour l'encan - novembre 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 507,64 \$	
RENE RIENDEAU (1986) INC.	CAR952648	03 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPARATIONS POUR REMISE EN ETAT APRES INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 987,32 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	ANJ953435	10 DÉC. 2019	THIBAUT, MAXIME	REPARATION CAMION 817 F0168232	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 368,07 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR950592	26 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUSPENSION & DIRECTION D'UN CAMION DOMPEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 205,19 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR952888	26 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN ANNUEL & RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION DE RECYCLAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 606,29 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR954619	26 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN ANNUEL + RÉPARATIONS SUITE À INSPECTION D'UN CAMION DE RECYCLAGE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 756,10 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	CAR954643	20 DÉC. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O REMPLACEMENT RADIATEUR ET POMPE A EAU FCT#F0167115	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 354,30 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC953219	06 DÉC. 2019	RECTON, YAN	Fournir un PO pour le remplacement des axe de fusé avant ainsi que les torque rod arr.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 916,48 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC953221	06 DÉC. 2019	RECTON, YAN	Fournir PO pour inspection PEP ainsi que les réparations reliées a celle-ci	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 052,98 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	SLD953846	12 DÉC. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 779,41 \$	
RESSORT IDEAL LTEE	SLD954046	17 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 508,17 \$	
ROBERT HYDRAULIQUE INC	CAR953067	05 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR REPARATION DE VEHICULE ET/OU APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 007,54 \$	
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	1319459	09 DÉC. 2019	GARNEAU, DOMINIC	MRA - C/O 2019 & 2020 PIECES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 624,69 \$	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	ROS952604	03 DÉC. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	TIGE D'ACIER A FAIRE SABLÉ ET PEINTURER EN OIR POUR U.T.M.E	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 510,26 \$	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR952473	02 DÉC. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 101,90 \$	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DIC950565	09 DÉC. 2019	RECTON, YAN	3100576 REMPLISSAGE RÉSERVOIR HUILE TDH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 302,00 \$	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DIC951696	09 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	REMPLISSAGE D HUILE 15W40 (535.50 LITRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 338,67 \$	
SERVICE DE TRANSMISSION EXPRESS (STE) INC.	MAD943433	02 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	ENVOYER DIFFERNTIEL REPARER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 294,00 \$	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1365115	16 DÉC. 2019	MASSE, PAUL	3s. SOUMISSION REVISEE 2 DATEE DU 21 AOÛT 2019 POUR TRAVAUX + SOUMISSION 217847 (ACCESSOIRES DE CAPTATION) - ATELIER MECANIQUE VIAU-Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	60 525,30 \$	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	ROS953813	12 DÉC. 2019	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR FEDERAL MUFFLER EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # 335236	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 524,95 \$	
SNAP-ON BUSINESS SOLUTIONS	1318022	16 DÉC. 2019	MASSE, PAUL	FRAIS ET SERVICES MENSUELS POUR GMC POUR LES MAGASINS SMRA 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 894,51 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC952518	09 DÉC. 2019	THIBAUT, DENIS	FOURNIR UN PO A STRONGCO POUR LA REPARATION D'UN BRIS ANORMAL SUR L'APPAREIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 275,61 \$	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC953212	06 DÉC. 2019	RECTON, YAN	FOURNIR UN PO A STRONGCO À LA DEMANDE DU MRA, PAYER LA FACTURE #8000201768 @ STRONGCO, AU MONTANT DE 3581.85\$ + TAXES. BRIS FACTURABLE HORS-SAISON.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 760,49 \$	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR950467	11 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REPARER SUSPENSION (FACT. # 330390)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 314,50 \$	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR951660	02 DÉC. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG SERV. EXT. REP. SUSP.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 054,02 \$	
TENCO INC.	CAR952195	23 DÉC. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	937400461 KIT BRAS DE TOILE ELECTRIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 453,12 \$	
TENCO INC.	MAD954174	17 DÉC. 2019	BRISEBOIS, JOEL	212180623 GEARBOX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 269,85 \$	
TENCO INC.	SLD953421	10 DÉC. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 463,10 \$	
THIBAUT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS953819	12 DÉC. 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O POUR L'ARSENAL POUR SOUMISSION # 8944 SAAQ V/O REPARER 2 VERINS, TROUBLE ÉLECTRIQUE, REPARATION SUITE A L'INSPECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 866,94 \$	
THIBAUT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS953826	12 DÉC. 2019	GARNEAU, DOMINIC	reparation camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 591,61 \$	
THIBAUT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS953834	12 DÉC. 2019	GARNEAU, DOMINIC	INSPECTION SAAQ, REPARATION SUITE A L'INSPECTION, RÉAJUSTER VITESSE DE ROTAION D'ÉCHELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 731,57 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	CAR952283	03 DÉC. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER SOUFFLEUSE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 170,55 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC952901	06 DÉC. 2019	HUARD, FRANCOIS	Fournir un po pour le remplacement de plusieurs conduits hydrauliques accrochés	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 932,98 \$	
TRANS-FORM EXACT	ROS952609	03 DÉC. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	LOGO POUR CENTRE DE POLICE A LA DEMANDE DU LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 545,95 \$	
TUBOQUIP	AVM953558	10 DÉC. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO SOUMISSION 136972 TUBOQUIP POUR FOURNITURE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 072,99 \$	
TUBOQUIP	SLT952562	05 DÉC. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 220,75 \$	
UAP INC.	VER950919	05 DÉC. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 127-11166 FLÈCHE ET CONTRÔLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 715,61 \$	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1384557	04 DÉC. 2019	MARCOTTE, CATHY	Essence sans plomb et carburant diesel pour oct 2019 - SIM Ville de Dollard-des-Ormeaux, - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 811,98 \$	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1387269	16 DÉC. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Essence sans plomb et carburant diesel pour novembre Ville de Dollard-des-Ormeaux, selon facture 16221	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 544,08 \$	
W. COTE ET FILS LTEE	PIR953492	17 DÉC. 2019	LATOURE, REMI-PAUL	MOTEUR HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 313,13 \$	
W. COTE ET FILS LTEE	SLD955021	30 DÉC. 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 661,43 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WURTH CANADA LTEE	1318399	18 DÉC. 2019	GAUVREAU, ALAIN	B.C ANNUEL 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 \$	
ZERO CELSIUS	MAD952837	04 DÉC. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR RÉPARATION À FAIRE SUR ZAMBONI PAR ZÉRO CELCIUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et techn. Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 019,17 \$	
ACTION R-VAC INC.	1327481	09 DÉC. 2019	MORISSETTE, PIERRE	Service de nettoyage de puisard dans les ruelles de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	22 677,30 \$	
CONSTRUCTION DJL INC	1387354	16 DÉC. 2019	MORISSETTE, PIERRE	Asphalte chaude en période hivernale pour les travaux de la voirie MHM. Selon l'entente 1339665.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Reseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 \$	1339665
INOLEC	1384711	04 DÉC. 2019	DIN, RASHED	Commande de trouses d'outils selon la soumission 5010126700.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Reseau de distribution de l'eau potable	3 217,57 \$	
INOLEC	1385085	05 DÉC. 2019	DUCHARME, PATRICK	Commande d'outils à l'usage de la voirie de MHM selon la soumission 5010080700.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Reseau de distribution de l'eau potable	3 025,25 \$	
REAL HUOT INC.	1385018	05 DÉC. 2019	DIN, RASHED	Commande d'ensemble Ford selon la soumission 1120182.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Reseau de distribution de l'eau potable	6 920,78 \$	
RECY-BETON INC	1383893	02 DÉC. 2019	MORISSETTE, PIERRE	Service de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte. Commande ouverte pour la voirie MHM 2019. Selon entente 1358337.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux de distribution de l'eau potable	13 595,88 \$	1358337
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1355128	17 DÉC. 2019	VILLANDRE, SERGE	Service d'élimination et de traitement des sols contaminés caractérisés. Commande 2019 pour la voirie MHM selon l'entente 1225134.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux de distribution de l'eau potable	45 278,21 \$	1225134
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	1384484	03 DÉC. 2019	DUCHARME, PATRICK	Commande d'armoires avec clés pour l'entreposage de matériel de sécurité selon la soumission 011336.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Reseau de distribution de l'eau potable	2 574,82 \$	
ST-GERMAIN EGOOTS ET AQUEDUCS INC.	1383836	02 DÉC. 2019	DIN, RASHED	Commande de grilles de puisard à l'usage de la voirie de MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 959,19 \$	1277188
ST-GERMAIN EGOOTS ET AQUEDUCS INC.	1386907	12 DÉC. 2019	DIN, RASHED	Commande de cadre et couvercles ajustable pour puisards.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	6 476,78 \$	1277188
EBI ENVIRONNEMENT INC.	1388464	19 DÉC. 2019	PERROTTE, LINE	#DA 627739 : Nettoyage d'égout, contrat 15-14128, factures non payées.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	9 574,64 \$	
GROUPE SANYVAN INC.	1387306	16 DÉC. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 625686: Paiement de facture 16541 pour hydro-excavation Groupe Sanyvan	Montréal-Nord	Reseau de distribution de l'eau potable	2 434,40 \$	
GROUPE SANYVAN INC.	1387805	17 DÉC. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 627342: Paiement de facture 16617 pour hydro-excavation Groupe Sanyvan	Montréal-Nord	Reseau de distribution de l'eau potable	2 434,40 \$	
HOULE H2O	1387298	16 DÉC. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 625919: Paiement de facture - Travaux de raccordement sous pression fonte grise	Montréal-Nord	Reseau de distribution de l'eau potable	2 540,70 \$	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1388422	19 DÉC. 2019	PERROTTE, LINE	DA 627743: Coupe fenêtre du branchement au 11336 avenue Bruxelles	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	7 202,14 \$	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1388440	19 DÉC. 2019	PERROTTE, LINE	DA 627744: Coupe fenêtre du branchement au 10385 avenue Garon	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	8 362,25 \$	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1388461	19 DÉC. 2019	PERROTTE, LINE	DA 627745: Complet du branchement d'égout 12 250 boul. Albert-Hudon	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	14 141,82 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	1385467	19 DÉC. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 627427 : Appel de service pour réajuster les flottes du haut et bas de la station de pompage Henri-Bourassa	Montréal-Nord	Reseau de distribution de l'eau potable	3 092,93 \$	
TECHNISERV A.G. INC.	1387078	13 DÉC. 2019	PERROTTE, LINE	DA 626922-626204: Station de pompage Henri-Bourassa - Démarreur progressif et installation d'une sonde - Paiement de facture - Appel de services du 4 octobre 2019 pour réparation du démarreur - Station de pompage Henri-Bourassa	Montréal-Nord	Réseaux de distribution de l'eau potable	745,41 \$	
TECHNISERV A.G. INC.	1387078	18 DÉC. 2019	PERROTTE, LINE	DA 626922-626204: Station de pompage Henri-Bourassa - Démarreur progressif et installation d'une sonde - Paiement de facture - Appel de services du 4 octobre 2019 pour réparation du démarreur - Station de pompage Henri-Bourassa	Montréal-Nord	Réseaux de distribution de l'eau potable	6 474,58 \$	
WESTBURNE	1388463	19 DÉC. 2019	PERROTTE, LINE	DA 627672-627688: Achat de station de recharge pour véhicules électriques et accessoires de montage - Site: Mairie - Achat de station de recharge pour véhicules électriques et accessoires de montage - Site: T.P	Montréal-Nord	Administration, finances et approvisionnement	17 089,25 \$	
SANIVAC	1387470	16 DÉC. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - Services de nettoyages et inspection de conduites d'égout - Arrondissement Outremont	Outremont	Réseaux d'égout	4 724,44 \$	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1375590	05 DÉC. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	Travaux d'urgence de remplacement de drain d'égout au 5279 Durocher	Outremont	Réseaux d'égout	2 309,72 \$	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1388011	18 DÉC. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	BC - Travaux pour la réparation pour la réfection devant le 90 chemin de la Côte-Ste-Catherine - Arrondissement Outremont	Outremont	Réseaux d'égout	6 299,25 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1387643	17 DÉC. 2019	CLOUTIER, SIMON	BCO- Objet 54390 - Convention de services professionnels _Accompagnement à l'implantation de l'annexe interactive_VSC/ voir CSP signée le 16-12-2019	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	2 834,66 \$	
ABC MAISON DE SECURITE ENRG	1386056	10 DÉC. 2019	SZABO, ANDREA	ABC Maison de sécurité - Achat de cadenas pour la crue des eaux - CONS-0607 appro A_SZABO (Pierrefonds-Roxboro)	Pierrefonds - Roxboro	Reseau de distribution de l'eau potable	2 023,48 \$	
LAFARGE CANADA INC.	1332267	17 DÉC. 2019	LABELLE, LYNE	BCO 2019 - LAFARGE - Achat de pierre concassée selon entente 1195735 APPRO D. JACOB	Pierrefonds - Roxboro	Reseau de distribution de l'eau potable	980,63 \$	
LAFARGE CANADA INC.	1332267	17 DÉC. 2019	LABELLE, LYNE	BCO 2019 - LAFARGE - Achat de pierre concassée selon entente 1195735 APPRO D. JACOB	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	1 214,11 \$	
LOCATION BATTLEFIELD QM	1384193	03 DÉC. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	Acquisition de Tour de lumière - GENERAC MLT-3060 M NEUF - Soumission 11-11- 2019 (Pierrefonds-Roxboro)	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	10 708,72 \$	
STELM (CANADA) INC.	1318182	19 DÉC. 2019	FRADETTE, LOUIS	AJOUT BCO 2019 - STELEM - Pièces diverses pour division Aqueduc	Pierrefonds - Roxboro	Reseau de distribution de l'eau potable	5 858,22 \$	
ACTION R-VAC INC.	1385084	05 DÉC. 2019	KAMIL, HOUDA	Service rendu pour travaux nettoyage de puisards selon la facture # 10711 et bon de travail 10645	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	2 582,69 \$	
COMPUGEN INC. DISCOUNT LOCATION	1388122	18 DÉC. 2019	MENARD, JEAN- SEBASTIEN	Achat Apple iPad Pro + Cellular selon la soumission # 3934420 SQ	Plateau Mont-Royal	Reseau de distribution de l'eau potable	19 918,23 \$	
D'AUTOS ET CAMIONS	1367722	19 DÉC. 2019	MENARD, JEAN- SEBASTIEN	Location de fourgonnette 12PI Toit élevé (x2) du 10/09 au 09/11 pour l'aqueduc.	Plateau Mont-Royal	Reseau de distribution de l'eau potable	6 469,33 \$	
LES PEINTRES CHAMAR INC.	1376227	05 DÉC. 2019	REEVES, ISABELLE	Contrat pour travaux de nettoyage et de peinture de bornes d'incendies de l'arrondissement du PMR	Plateau Mont-Royal	Reseau de distribution de l'eau potable	2 318,12 \$	
SPI SANTE SECURITE INC. ST-GERMAIN EGOUTS ET	1386235	10 DÉC. 2019	KAMIL, HOUDA	VERIFICATION BARRICADE EN ROUTE - SOUMISSION 10712382-00 - Facture 10712382-01 et 02	Plateau Mont-Royal	Reseau de distribution de l'eau potable	2 178,21 \$	
AQUEDUCS INC. ST-GERMAIN EGOUTS ET	1384267	03 DÉC. 2019	MENARD, JEAN- SEBASTIEN	Achat de pièces pour Aqueduc selon DA# 617200	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	3 238,39 \$	1277188
AQUEDUCS INC.	1384267	03 DÉC. 2019	MENARD, JEAN- SEBASTIEN	Achat de pièces pour Aqueduc selon DA# 617200	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	3 761,68 \$	1191511
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1386909	12 DÉC. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 2 opérations de dénéigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 10808461	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	10 177,57 \$	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1386910	12 DÉC. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 2 opérations de dénéigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 10859152	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	2 986,13 \$	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1386911	12 DÉC. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 2 opérations de dénéigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 10808460	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	8 251,61 \$	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1386921	12 DÉC. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 2 opérations de dénéigement - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 1085970	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	5 987,34 \$	C1091439
ROGER RIOS INC.	1382148	12 DÉC. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Travaux de peinture des locaux de la SARS au 1500 des Carrières, 2e.	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	5 879,30 \$	
ACTI-COM INC.	1368469	06 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service Acticom - Diffusion de 3 formations CMDP-écrire parler influencer (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	12 073,56 \$	
BARRETTE AVOCATS INC.	1386064	10 DÉC. 2019	ROCHETTE, JEAN	Griefs : V-AP-2016-0303, V-AP-2015-1083 ET V-AP-2017-0277 - audience du 218 et 27 septembre 2019 - Facture F-1586 et F-1609 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 130,63 \$	
DALLAIRE MEDICAL INC. ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1387016	13 DÉC. 2019	DUFOUR, BERNARD	Achat d'électrodes CPR-D padz (5 ans) inclus : Kits de réanimation et batteries (devis 190527-022)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 196,33 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1385316	06 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service ETS - 3 Formations Développer sa mémoire, L'art de l'assertivité, Leadership transversal (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	26 288,87 \$	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1386528	11 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Service Enap- Formation cadres de direction - Programme de développement des compétences de gestion de la Ville de Montréal paiement facture : 113993000 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 150,00 \$	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1386841	12 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Expertise Neurosciences, Facture: 22912, expertise avec Dr Marc-André Laliberté, psychiatre (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 674,56 \$	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1386841	12 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Expertise Neurosciences, facture: 22923, Dre Bich Ngoc Nguyen, psychiatre. (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 674,56 \$	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1388617	20 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Expertise Neurosciences	Ressources humaines	Gestion du personnel	11 383,26 \$	
FRANÇOIS KASSAB M.D. INC.	1385321	06 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	François Kassab MD. inc. Expertises pour le mois de novembre 2019 (paiement facture 41) (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 409,49 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FRANÇOIS KASSAB M.D. INC.	1388619	20 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	François Kassab MD inc., facture:42, expertises au Bureau de santé pour le mois de décembre 2019 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 194,94 \$	
INDEED IRELAND OPERATIONS LTD	1388191	18 DÉC. 2019	LEFRANCOIS, SIMON	Abonnement de placement média d'offres d'emploi sur le site Indeed pour le mois de décembre paiement facture 28276319 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 123,92 \$	
KARINE SAVARIA	1385930	09 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service Karine Savaria - Accompagnement en coaching professionnel pour James Migneault - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 855,67 \$	
LA CENTRALE A IMAGES INC.	1385001	05 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Réalisation et production de vidéos concernant la Campagne de recrutement des nouveaux contremâtres (portion pour l'année 2019) - La centrale à images (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 858,29 \$	
LES SERVICES ACTUARIELS SAI INC.	1383960	02 DÉC. 2019	GREGOIRE, SOPHIE	Honoraires professionnels en actuariat-conseil pour le syndicat des professionnels municipaux de novembre 2018 à septembre 2019 - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	Ressources humaines	Gestion du personnel	32 858,00 \$	
LES SERVICES D'ARBITRAGE BERTHIER INC	1387129	13 DÉC. 2019	ROCHETTE, JEAN	Griefs : 17-1257 et 17-1472 - Jean-François Légère - Étude du dossier et rédaction de la sentence - VD/ AS/T/10511.cte3 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 362,22 \$	
MÉDIAL CONSEIL SANTÉ SECURITE INC.	1386526	11 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Médial Services-Conseils-SST, paiement de facture: 57163 & 57164 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 456,80 \$	
MÉDIAL CONSEIL SANTÉ SECURITE INC.	1388172	18 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service Médial - Formation en Ergonomie de bureau (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 774,31 \$	
MÉDIAL CONSEIL SANTÉ SECURITE INC.	1388186	18 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service Médial - Formation en ligne sur le cadenassage paiement facture 413 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 251,98 \$	
MÉDIAL CONSEIL SANTÉ SECURITE INC.	1388620	20 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Médial Services-Conseils-SST, facture: 57216, pour services professionnels rendus - conseiller en gestion de l'invalidité	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 559,10 \$	
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1313264	18 DÉC. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	BC ouvert 2018-2019 Octroyer un contrat de gré à gré à Novaconcept pour la conception d'une formation en ligne sur l'Approche service	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 834,66 \$	
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1361864	20 DÉC. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Service - Formation d'accueil s'adressant à tous les nouveaux employés visant à mieux comprendre l'organisation - Cours en ligne.	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 090,59 \$	1331043
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1387747	17 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service Novaconcept - Conception et production de capsules en ligne portant sur l'application Kronos aux employés et aux gestionnaires (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 949,72 \$	1331043
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1387792	17 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service Nova Concept - Conception et tournage de trois situations dans le cadre du projet sur les micro agressions formation en développement organisationnel et technique (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	13 517,14 \$	1331043
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1324298	12 DÉC. 2019	LEFRANCOIS, SIMON	Service de téléphonie cellulaire pour l'année 2019 pour la Direction de la dotation, talents et développement organisationnel	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 829,42 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1337779	04 DÉC. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	PARH service - Licences Rogers pour le CSE Année 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	49 764,07 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1337782	12 DÉC. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	PARH Service - Téléphonie cellulaire 2019.	Ressources humaines	Gestion du personnel	34 120,94 \$	1137408
SENIK INC.	1388204	18 DÉC. 2019	LEFRANCOIS, SIMON	Concepteur multimédia pour la rencontre annuelle des employés du SRH du 29 novembre 2019 - Fournisseur Senik (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	27 059,71 \$	
SIMON PLANTE	1387731	17 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Contrat pour services prof avec Dilemme production (Simon Plante) - Tournage et montage vidéo promotionnelle dans le cadre de la remise de certificats du 8 octobre 2019 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 928,63 \$	
DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1388336	19 DÉC. 2019	BEAUREGARD, GENEVIEVE	Carte d'accès# 17506/ Location d'un permis mensuel au stationnement Chaussegros-de-Léry pour les mois de janvier à décembre 2020 inclusivement - Facture MV149 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 009,28 \$	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1388548	20 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Service SPB - Formation des coachs internes afin de mieux outiller les cadres dans la réussite de leur intégration- cadres policiers paiement facture SPVM1911 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	12 965,96 \$	
TELE-UNIVERSITE	1388180	18 DÉC. 2019	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Honoraires professionnels pour l'évaluation linguistique embauches civils et policières pour l'année 2019. Facture no 017217 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 891,00 \$	
TELE-UNIVERSITE	1388552	20 DÉC. 2019	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Honoraires professionnels pour l'évaluation linguistique des aspirants pour l'embauche policière 2019. Facture no 017282 (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 494,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC.	1385319	06 DÉC. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	TotalMed Solutions Santé Inc.expertises pour le mois de novembre 2019, Dre Anne Thériault et Dre Jannick Nicolet (paiement facture 3829). (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 660,01 \$	
VIE AUTONOME-MONTREAL	1387809	17 DÉC. 2019	CORMIER, MELISSA	Contrat de services professionnels de gré à gré dans le cadre du projet Tremplin-Travail personne handicapée. Le contrat vise à retenir les services professionnels de l'organisme Vie Autonome-Montréal (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 570,00 \$	
A.M. DEMOLITION INC.	1383950	02 DÉC. 2019	BARBEAU, DANY	2198274001 - Démolition du bâtiment situé au 12210, St-jean-Baptiste à RDP. RP-IMM19-0000-14.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	33 491,01 \$	
BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	1386684	12 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Articles pour Fabricathèque	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	10 157,61 \$	
COOP-UQAM	1387195	13 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Tablettes Ipad, MacBook et accessoires pour Fabriquathèque	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	9 868,83 \$	
CRANBROOK GLEN ENTERPRISES LIMITED	1387159	13 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Matériel photographique, matériel d'éclairage, adapteurs et matériel vidéo pour Fabriquathèque	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	9 014,41 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1387821	17 DÉC. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Commande de pochettes spéciales avis de plomb (Accroche porte)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 934,59 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1385446	06 DÉC. 2019	COUTU, MARTIN	Remplacement de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 15-085 - 753, 9e Avenue (PAT)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 748,07 \$	
MACHINES A COUDRE PENELOPE	1387142	13 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Machines à coudre et à border et matériel pour Fabriquathèque	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	9 213,83 \$	
MEDIA MUSIQUE	1387119	13 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Console, haut-parleur, micro... pour fabriquathèque	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	5 360,97 \$	
MUELLER CANADA LTD.	1385090	05 DÉC. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Perceuse sous pression / Tel que soumission FU19-MTL-005	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	3 403,01 \$	
PREMIER OUTILS PRO TOOLS SHOP3D CANADA PRINTING SUPPLIES LTD.	1384385	03 DÉC. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Outils divers pour l'Aqueduc / Tel que soumission SO30013684	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 732,73 \$	
	1385107	05 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Imprimante 3D	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	4 315,67 \$	
SIMON-PIERRE LAMBERT	1386139	10 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Contrat d'artiste: 72 ateliers de médiation culturelle du 2 au 18 décembre 2019 dans les écoles primaires de l'arrondissement RDP-PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Autres - activités culturelles	9 448,87 \$	
TECHNO-GESTASS LTEE	1385113	05 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Découpeuse de vinyle	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	2 700,85 \$	
VOXEL FACTORY INC.	1385089	05 DÉC. 2019	LAFORÉST, VALÉRIE	Imprimantes 3D	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Bibliothèques	8 758,30 \$	
EBI ENVIROTECH INC.	1359697	02 DÉC. 2019	MYRE, ARIANE	Contrat de services pour le nettoyage de puisards de rue incluant le transport et la disposition des boues RPPS19-06056-GG (3 soum.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	79 197,92 \$	
GROUPE ABS INC.	1387893	18 DÉC. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP ACT.IMM. - Caractérisation environnementale des sols pour la rénovation de la Maison Robert-Bélanger selon entente cadre 1338591 AO 18-17192	Saint-Laurent	Autres - activités culturelles	12 908,21 \$	1338591
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	SLT948345	03 DÉC. 2019	BRISEBOIS, LUC	MODIFICATION SALLE DE LAVAGE	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	6 638,70 \$	
QUEBEC LINGE CO	1318476	20 DÉC. 2019	PANI, ANDRE	SLT- TP. AQUE/EGOUT - Commande annuelle pour vêtement (salopettes oranges) de la section Aqueduc-Égout pour l'année 2019	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	4 008,67 \$	
SANIVAC	1388307	19 DÉC. 2019	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEUDUC - Nettoyage: Station de pompage Marcel-Laurin. Débloquer une conduite et inspection avec caméra	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	4 000,81 \$	
STELM (CANADA) INC.	1386374	11 DÉC. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEUDUC - Matériel divers pour le service.	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	14 728,70 \$	
BF-TECH INC.	1384353	03 DÉC. 2019	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCR-DTP-GÉNIE 2019 Conversion de fontaine.	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	4 389,47 \$	
GH3 - 9376-4116 QUEBEC INC.	1335140	19 DÉC. 2019	COUTURE, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VORIE ET AQUEUDUC 2019 BCO SERVICE D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LA RÉPARATION MINEURE OU LE REMPLACEMENT DE BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DE BOÎTIERS DE VANNE DE RUE	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	21 915,09 \$	
GROUPE ADE	1386316	10 DÉC. 2019	BOURGAULT, NICOLE	SLD-BCO-VOIRIE ET AQUEUDUC 2019-SERVICE D'URGENCE DE CORRELATION DES BRIS DE CONDUITES	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 \$	
LES ENTREPRISES FLEXI INC.	1388485	20 DÉC. 2019	COUTURE, JOHANNE	SLD-BCR-DTP-GÉNIE 2019 ACHAT DE 4 BALANCELLES	Saint-Léonard	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	81 931,84 \$	
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC	1381319	11 DÉC. 2019	DAIGNEAULT, JOHANNE	SLD-BCR-DTP-GÉNIE 2019 ACHAT DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'ABRIS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE (AÎNÉE) PARC LADALVERSIÈRE	Saint-Léonard	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 803,76 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RECY-BETON INC	1321612	19 DÉC. 2019	COUTURE, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEUDUC 2019 FOURNITURE DE SITE DE DEPOT POUR LA VALORISATION DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE PROVENANT DE L'ARRONDISSEMENT	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	26 246,87 \$	1317468
RECY-BETON INC	1321612	19 DÉC. 2019	COUTURE, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEUDUC 2019 FOURNITURE DE SITE DE DEPOT POUR LA VALORISATION DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE PROVENANT DE L'ARRONDISSEMENT	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 \$	1358357
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1330634	19 DÉC. 2019	COUTURE, JOHANNE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEUDUC 2019 SERVICE D'HYDRO EXCAVATION AVEC OPÉRATEUR	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	21 915,09 \$	
AGENCE DENIS LEPINE	1386950	13 DÉC. 2019	LACROIX, REMI	Achat de quatre appareils AQUAPHON A150 - Ensemble sur mesure - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	31 656,88 \$	
ATERA ENVIRO INC.	1386951	13 DÉC. 2019	LACROIX, REMI	ANNÉE 2019 - Fourniture d'électrodes PT-435 pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour une période de vingt-quatre (24) mois pour le dépistage des entrées de service en plomb - Division expertise d'entretien -DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 174,82 \$	
CANNFORECAST LOGICIEL INC. CORPORATION	1387572	17 DÉC. 2019	HACHEY, NORMAND	Développement et de support technique - Contrat SIAD - Section Plan directeur - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 021,02 \$	
SCADALLIANCE	1384379	03 DÉC. 2019	PIROG, MACIEJ	Achat d'un enregistreur de pression pour bornes-fontaine et les accessoires - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 126,00 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1384875	04 DÉC. 2019	PERIARD, MICHEL	Achat d'un workstation portatif - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 485,02 \$	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1387694	17 DÉC. 2019	LACROIX, REMI	Achat de deux ordinateurs Workstation de table - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 902,57 \$	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1387745	17 DÉC. 2019	PERIARD, MICHEL	Achat de deux tablette Pro avec station d'accueil - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 107,42 \$	1164102
IGF AXIOM INC.	1386942	13 DÉC. 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Charge de communication 2019- En collaboration avec la Division communications ; Mobilité et attractivitéService de l'expérience citoyenne et des communications - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	36 695,76 \$	
LA CIE J. CHEVRIER INSTRUMENTS INC.	1386939	13 DÉC. 2019	PIROG, MACIEJ	Achat d'un kit de prévention anti-refoulement Wilkins 0/15 PSID 0/100 KPA - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 426,00 \$	
LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1387896	18 DÉC. 2019	PIROG, MACIEJ	Achat d'un kit de MCLite FC300 - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 650,99 \$	
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	1387574	17 DÉC. 2019	DAVID, KATHY	Contrat pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boul. De Maisonneuve à la rue La Fontaine Arr. Ville-Marie. AO # VM-P14-002.(Remplacement BC 9766027) - Section Sud - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 520,49 \$	
POLY-EXPERT DISTRIBUTION INC.	1384565	04 DÉC. 2019	PERIARD, MICHEL	Achat de manchon de retenus et bouchons pour le centre de formation Maxim'eau - Division expertise d'entretien	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 911,97 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1385135	05 DÉC. 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Envoi des lettres licence (Christophe Part) - Direction des réseaux d'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	12 944,96 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1387817	17 DÉC. 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Envoi de lettres licences suite à la signature de la convention - Direction des réseaux d'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	8 210,02 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1388472	20 DÉC. 2019	PERIARD, MICHEL	Envois postaux pour le plomb semaine 1 et 2 - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	21 950,19 \$	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1388233	19 DÉC. 2019	LACROIX, REMI	Travaux d'excavation d'urgence pour la réparation d'une conduite d'égout devant le 6650, 23e avenue - Arr. Rosemont petite-Patrie - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	23 937,14 \$	
ZERO TECHNOLOGIES LLC BOURBONNAIS CHARIOT ELEVATEUR INC.	1388290	19 DÉC. 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	Achat de fourniture de pichets d'eau et cartouches de rechanges pour une période de 12 mois - Division expertise d'entretien -Section Plomb - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	187 276,71 \$	
BRAULT & BOUTHILLIER LTEE DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1384276	03 DÉC. 2019	TAPSOUKE, YACOUBA	LOCATION CHARIOT ELEVATEUR	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	2 099,74 \$	
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1387168	13 DÉC. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Achat de jouets pour la bibliothèque Saint-Henri - Projet Fabricathèque - DCSLDS	Sud-Ouest	Bibliothèques	8 255,42 \$	
8470863 CANADA INC.	1387012	06 DÉC. 2019	DUBOIS, CLAUDE	TRAVAUX DE SOUDURE SUR CAISSONS DE SECURITE ET MATÉRIAUX	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	5 682,45 \$	
AVI-SPL CANADA LTD	1367012	06 DÉC. 2019	DUBOIS, CLAUDE	LOCATIN CAMION GRUE HORS CONTRAT AQUEUDUC gdd2197062002	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	12 388,52 \$	
BELL CONFERENCES INC.	1384067	02 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	Gré à Gré Webdiffusion décembre 2019 à février 2020 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	42 036,98 \$	
				Appareil électronique PEERLESS AV-SRM560M - CHARIOT SMARTMOUNT POUR ÉCRAN PLAT AVEC RANGEMENT EN MÉTAL, POUR LES ÉCRANS PLASMA ET LCD ILIUM à 65"	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 437,68 \$	
				Ponts conférences 2019 Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 249,37 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COFOMO INC.	1384038	02 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	68420_Bonification d'une application ACCES_Cofomo inc._Naim Manouchi_28/11/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	5 284,71 \$	
COLLEGE DE ROSEMONT	1323251	16 DÉC. 2019	TRUDEAU, ANDRE	Contrat de licences pour les frais de maintenance pour les licences (15 000) du 1er janvier au 30 décembre 2019 de l'application Talent LMS - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 212,71 \$	
COMPUGEN INC.	1385512	06 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	72690_Acquisition des cases pour iPods, à Compugen Inc._Faïla Madani_05/12/2019- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Musées et centres d'exposition	8 428,40 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1387826	17 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	74562_Acquisition de 32 MacBook_Cooperative de l'Université Laval_Denis Fecteau_17/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	44 011,13 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1387796	17 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	74562_Acquisition de 40 postes de travail_CPU Design_Denis Fecteau_17/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	39 792,62 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1388092	18 DÉC. 2019	STRASBOURG, PIERRE	C.P.U. DESIGN - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 371,68 \$	
CPU SERVICE INC.	1388254	19 DÉC. 2019	TRUDEAU, ANDRE	TV HD 55 POUCES (55UT640S0UA)LG 55IN LCD TV 4K UHD TAA SMRT WLS HDMI 3YR	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 959,43 \$	
DOCUMENTS TRADUCTION INC.	1385853	09 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	68092_ de services professionnels auprès de la firme DOCUMENTS TRADUCTION INC _Abdelmalek Boukhezar_06/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 747,20 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322722	09 DÉC. 2019	PARENTEAU, LYNE	Frais de courrier interne et courrier rapide - Service des TI - Janvier à décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 624,68 \$	1302177
GOSECURE INC.	1384125	02 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	60110.06_Activation 4 CPU_GoSecure_Sabrina Aimene_28/11/2018 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 809,19 \$	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1384410	03 DÉC. 2019	GRENIER, RICHARD	70910-02_Acquisition des serveurs UCS_Pro-Contact Informatique inc._Robert Vandelac_26/11/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	61 874,81 \$	1363441
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1385253	05 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	pour câblage Lot 1 Nov et Dec 2019- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 249,37 \$	1357525
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1385253	05 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	pour câblage Lot 1 Nov et Dec 2019- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 149,62 \$	1357447
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1385253	05 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	pour câblage Lot 1 Nov et Dec 2019- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 199,50 \$	1357513
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1385253	05 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	pour câblage Lot 1 Nov et Dec 2019- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 199,50 \$	1357517
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1385253	05 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	pour câblage Lot 1 Nov et Dec 2019- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 149,62 \$	1357526
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1387495	16 DÉC. 2019	MOCANU, GIANINA	78045 - Mise à niveau du logiciel Prowatch - Bibliothèque de Pierrefonds	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 010,72 \$	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1387600	17 DÉC. 2019	CADIEUX, MAXIME	Câbles de fibre optique requis par le COR -Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 275,00 \$	1357447
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1388228	19 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	74562_AAcquisition de 21 postes de travail _ Informatique Pro-Contact inc. _ Denis fecteau _ 17/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 573,14 \$	
INTEGRATIONWORX LTD.	1361796	09 DÉC. 2019	GRENIER, RICHARD	service professionnel consistant à accompagner les employés de la Ville dans la réalisation d'une preuve de concept en utilisant l'outil Sparx Enterprise Architect - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 827,97 \$	
LOGIC-CONTROLE INC	1378253	04 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	71050_Amender le BC 1378253_Logic-Contrôle_Nicolas Chenevert_2/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 902,94 \$	
NOVATEK DMI INC.	1385479	06 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	Annual Nova Talk License Subscription - pour SPVM enquêtes spécialisées - permet des communications type radiocomm via cellulaire - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	23 064,49 \$	
NOXENT INC.	1383904	02 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	70910.03_Infrastructure de câblage fibre optique et cuivre_Noxent_Robert Vandelac_29/11/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 487,26 \$	
OKIOK DATA LTEE	1384009	02 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	70190_Test de sécurité informatique_Okiok Data_Marie-Hélène Moussongui_27/11/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 125,62 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OKIOK DATA LTEE	1385863	09 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	68275_Test d'intrusion sur l'application IDP du service de la gestion et de la planification immobilière_OKIOK_Michel Arhab - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 808,45 \$	
ORACLE CANADA ULC	1381887	19 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	-68092_Amender BC 1381887_Formation_Oracle University_Abdelmalek Boukhezar_11/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 213,41 \$	
RICHARD FONTAINE	1387563	17 DÉC. 2019	GRENIER, RICHARD	Révision et mise à jour des questions - Entrevues pour postes de développeurs/concepteurs - (P1 et P2)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 160,00 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1385425	06 DÉC. 2019	HAYEUR, SOPHIE	Courus 2019 - Facturation du mois de décembre - Service des TI - Téléphonie cellulaire	Technologies de l'information	Gestion de l'information	26 246,87 \$	
SC360 INC	1385239	05 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	Description - Câblage Novembre - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 695,53 \$	1188280
SC360 INC	1385239	05 DÉC. 2019	NUNES, DEMIS	Description - Câblage Novembre - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	507,47 \$	1188282
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1387201	13 DÉC. 2019	TRUDEAU, ANDRE	SMART TECHNOLOGIES SBID-MX265 INTERACTIVE DISPLAY WITH IQ - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 131,34 \$	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1388111	18 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	74562_Acquisition de 21 postes de travail_Solutions Informatiques Inso inc._Denis Fecteau_17/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 580,62 \$	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1388284	19 DÉC. 2019	TRUDEAU, ANDRE	CHROMEBOX3-N4072U ASUS: KIT SKU WITH LOGITEC PTZ PRO 2 CAMERA	Technologies de l'information	Gestion de l'information	83 093,41 \$	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1388293	19 DÉC. 2019	TRUDEAU, ANDRE	Acquisition de produits TAP GOOGLE	Technologies de l'information	Gestion de l'information	85 690,79 \$	
STI MAINTENANCE INC	1385484	06 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	71550.U1_Service professionnel de développement informatique_STI Maintenance_Ghayath Haidar_2/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 152,36 \$	
TAXI DIAMOND	1385430	06 DÉC. 2019	PARENTEAU, LYNE	Courus 2019- Frais de taxi - Service des TI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 448,87 \$	
TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC.	1388556	20 DÉC. 2019	MONET, PHILIPPE	70910.01_l_jacquisition et l'installation de trois connecteurs SFP DWDM utilisés dans l'infrastructure de câblage fibre optique_Technologie Optic.ca INC_19/12/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 707,14 \$	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1385432	06 DÉC. 2019	PARENTEAU, LYNE	Courus 2019 -Entretien et réparation espaces de bureau - Étages du Service des TI - 801, rue Brennan	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 099,75 \$	
TELUS	1385434	06 DÉC. 2019	PARENTEAU, LYNE	Courus 2019 - Facturation du mois de décembre - Service des TI - Téléphonie cellulaire	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 498,75 \$	
TELUS	1385434	16 DÉC. 2019	PARENTEAU, LYNE	Courus 2019 - Facturation du mois de décembre - Service des TI - Téléphonie cellulaire	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 674,56 \$	
ZAP, TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX	1388174	18 DÉC. 2019	CADIEUX, MAXIME	Service de Filtrage Internet 2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 031,52 \$	
BELL MOBILITE INC	1378281	16 DÉC. 2019	GAGNON, VALERIE	# COMPTE 514577689 - Contrat de service pour la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU 2019 - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	66 888,86 \$	
BELL MOBILITE INC	1378281	09 DÉC. 2019	GAGNON, VALERIE	# COMPTE 514577689 - Contrat de service pour la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU 2019 - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	32 388,64 \$	
BERARD TREMBLAY INC	1386237	10 DÉC. 2019	BLAIS, STEPHANE	Bérard- Tremblay- Recherches levées de terrain- préparation plan d'emprise - vérification par l'arpenteur-géomètre- Boulevard Henri-Bourassa ouest - Service de l'Urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	25 165,50 \$	
BRAC. BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1388650	20 DÉC. 2019	RAIL, CHRISTIANNE	Projet Ste. Catherine, animation et gestion du comité d'accompagnement du projet, phases 1,2 et 3 et service conseil auprès l'équipe du projet concernant des questions d'acceptabilité sociale, BRAC, ré à gré, DEM : Valentine About.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 937,03 \$	
CANADIEN NATIONAL	1387148	13 DÉC. 2019	GAGNON, VALERIE	Facture n° 91448729 : Réfection du passage à niveau du boulevard Couture au PM 0.70 de l'embranchement Langelier à St-Laurent. Réf. Jean Carrier - Service de l'Urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	191 598,53 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTREAL INC.	1377192	06 DÉC. 2019	BESSETTE, HUGUES	MTL Trajet 2018: Développement d'un algorithme d'inférence de mode des trajets - Ref : Olivier Audet	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	25 986,51 \$	1348986
COMPLEXE CHAUSSEGROS DE LÉRY INC.	1388352	19 DÉC. 2019	VIBERT, SONIA	Stationnement Chaussegros-de-Léry pour 2020	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 009,28 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1384535	03 DÉC. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Achat - Ordinateur portatif (Ultrabook) et station d'accueil - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE - # de dérogation R409866 et R409868	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 154,36 \$	1164102
DIKINI	1384077	02 DÉC. 2019	BLAIS, STEPHANE	Facture - Dikini Projet Laurier- Suivi de construction et montage mobilier urbain- No. de projet 1804-MTL - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 099,75 \$	
ETHNOSCOPE INC.	1283195	23 DÉC. 2019	GAGNON, VALERIE	Projet Ste.Catherine Ouest - Phase 3 McGill College - Étude de potentiel archéologique, Ethnoscop, entente 1270994, DEM : Ariane Quirion Lamoureux	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 221,06 \$	1270994
EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.	1387208	13 DÉC. 2019	CARRIER, JEAN	Projet 18-01 : Réalisation de travaux de réparation de diverses structures (Lot 1)- Ajout 2019-12 - Ref : Dominic Vachon	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 828,32 \$	
EXACT AUDIO VIDEO INC.	1387278	16 DÉC. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Installation d'un écran moniteur (Samsung Pro -LH65QBBREBGCX -Moniteur professionnel 65 PO/voir proposition 2295-02	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 316,25 \$	
EX AEQUO	1388644	20 DÉC. 2019	FELTON, SYLVAIN	BCO - Ex aequo - Participation aux réunions du CCAU de 2019 (Urbanisme)	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 800,00 \$	
FONDATION HERITAGE MONTREAL	1386212	10 DÉC. 2019	VIBERT, SONIA	Un mandat octroyé à Fondation Héritage Montréal afin de développer un programme de formation et tenir des ateliers en patrimoine	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	30 000,00 \$	
GRAITEC INC.	1384286	03 DÉC. 2019	CARRIER, JEAN	Service - ADA Pont Premium Réseau Maintenance Annuel - Année 2020 - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 548,06 \$	
GROUPE ABS INC.	1387753	17 DÉC. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Groupe ABS inc. a le mandat d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols et estimation des coûts pour la reconstruction de l'aqueduc rue Gosford, entre Notre-Dame et la rue du Champ-de-Mars -Appel d'offre18-17192 -	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	13 687,54 \$	1338591
GROUPE ITES CANADA INC.	1387526	16 DÉC. 2019	BESSETTE, HUGUES	Renouvellement de contrat de maintenance annuel - Ref : Patrick, Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	41 454,31 \$	
HILL+KNOWLTON STRATEGIES	1329979	02 DÉC. 2019	GAGNON, LUC	Gré à gré pour réaliser l'animation, la médiation et la concertation requises dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'ensemble pour le site Louvain Est	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	82 948,19 \$	
IGF AXIOM INC.	1385585	06 DÉC. 2019	GAGNON, VALERIE	PROJET 0135-04D - Chargé de communication divers chantier 2019 - Ref : Eve Carle	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	34 588,13 \$	
MARIO BRODEUR	1387303	16 DÉC. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Gré à gré pour réalisation d'une étude sur le patrimoine du secteur Lachine Est (15 000 \$ en 2019 - 15 000 \$ en 2020). Voir Note explicative & CSP	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	13 695,62 \$	
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1184720	04 DÉC. 2019	GAGNON, VALERIE	Banque de 238 heures de comptages par imageries vidéos - Ref : Anna Vizioli	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 149,62 \$	
MNUBO INC.	1384529	03 DÉC. 2019	BESSETTE, HUGUES	Location de la plateforme analytique IoT pour projet IA pour une période de deux mois - Ref : Olivier Audet	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 212,64 \$	
REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPEES DU MONTREAL METROPOLITAIN RAAMM	1388628	20 DÉC. 2019	FELTON, SYLVAIN	RAAMM - Participation réunions CCAU 2019	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 800,00 \$	
RESOLOGI INC.	1387344	16 DÉC. 2019	GAGNON, VALERIE	Support et maintenance des systèmes CGMU - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	30 105,17 \$	
S.A.T. SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES	1387813	17 DÉC. 2019	CAREAU, LUCIE	Service - Organisation d'évènement corporatif (location de salle)	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 000,00 \$	
SIMCO TECHNOLOGIES INC.	1388225	19 DÉC. 2019	CARRIER, JEAN	Référence :S-299701/BTL: 15-146895-012) Expertise_ externe Passerelle_Isabey-Darnley - Expertise Externe-Évaluation durée de la vie du BFUHP au dessus l'autoroute 520 (arr: St-Laurent et Ville Mont-Royal)	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 774,31 \$	
SOCIÉTÉ LOGIQUE INC.	1388631	20 DÉC. 2019	FELTON, SYLVAIN	Société logique- Participation réunions CCUV et CCAU 2019	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 400,00 \$	
TABLE DE CONCERTATION DES AINES DE L'ÎLE DE MONTREAL	1388633	20 DÉC. 2019	FELTON, SYLVAIN	Table de concertation - Participation réunions CCAU 2019	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 400,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CREUSAGE RL	1386688	12 DÉC. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Facture F10095, Creusage pneumatique aux adresses 7464 et 7466 Churchill, 627 Godin, 5125 Boulevard Lasalle et 24 rue des Sittelles les 25 et 29 novembre 2019. (Verdun)	Verdun	Réseaux d'égout	2 452,97 \$	
SERVICE SOLENO INC.	1386711	12 DÉC. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Facture JFP01606 et crédit SCR00325, Location d'un camion hydro-excavation les 18-19 et 20 novembre pour des travaux au 2990 Gaétan-Laberge, rue Régina, angle Éthel et au 26 rue Lafleur incluant crédit pour les factures JFP01487/1488/1606.	Verdun	Réseaux d'égout	4 039,39 \$	
BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	1386454	11 DÉC. 2019	BOUCHARD, MARYSE	BC ouvert 2019 - achats Fablab	Ville-Marie	Bibliothèques	9 776,44 \$	
CONSTRUCTION DJL INC	1345461	03 DÉC. 2019	FORTIER, ISABELLE	2019- Bc ouvert -Entente 1338038 - Fin de l'entente: 15 avril 2022. Enrobés bitumineux de type EC-5 et EC-10 - TP aqueduc arr. Ville-Marie	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 \$	1338038
DEMIX BETON	1353436	12 DÉC. 2019	FORTIER, ISABELLE	2019- BC ouvert - Entente # 1340657. Béton pré mélange pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie. Montant estimatif. Début: 16 mai 2019. Fin: 16 mai 2021	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 414,71 \$	
DEMIX BETON	1353436	12 DÉC. 2019	FORTIER, ISABELLE	2019- BC ouvert - Entente # 1340657. Béton pré mélange pour divers chantiers dans l'arrondissement Ville-Marie. Montant estimatif. Début: 16 mai 2019. Fin: 16 mai 2021	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	31 170,78 \$	1340657
GROUPE ABS INC.	1388049	18 DÉC. 2019	LABELLE, MARC	2196164001-DA196164001 : SP caractérisation environnementale Phases I et II, l'estimation des coûts, les plans et devis en environnement et surveillance environnementale pour réaménagement passages Ste-Rose, entre rues Beaudry et Cartier.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	45 997,12 \$	1338591
LABRADOR SOURCE	1324083	03 DÉC. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019 - BC ouvert pour eau embouteillée format 4L pour les situations d'urgence - TP aqueduc Entente 1263989	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 840,02 \$	
LES SERVICES EXP INC.	1387166	13 DÉC. 2019	LABELLE, MARC	2194735002 DA194735002 : Services professionnels l'arpentage des rues en vue de la préparation des plans et devis pour le programme de réfection routière (PRR 2020) de l'arr. Ville-Marie. Entente VMP-19-016 contrat #1 OS : 999-00067266	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	2 271,25 \$	
MAGASINS BEST BUY LTEE RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1384928 1325531	04 DÉC. 2019 13 DÉC. 2019	LIMA, MARIE EVE ALI, SAMBA OUMAR	Soumission 439230 - matériel électronique - Bibliothèque Père-Ambroise 2019 - Entente 1225134 - BC ouvert disposition de sols de type AB. Fin de l'entente: 31 décembre 2019. TP aqueduc.	Ville-Marie Ville-Marie	Bibliothèques Réseau de distribution de l'eau potable	2 809,48 \$ 54 593,50 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385537	06 DÉC. 2019	BELLEVILLE, ERIC	COMMANDE DE CADRE ET COUVERCLE SPÉCIAL. SOUMISSION #70660	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 514,90 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385918	09 DÉC. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric pour inventaire de la dalle de béton 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	442,52 \$	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385918	09 DÉC. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric pour inventaire de la dalle de béton 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 293,26 \$	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1385918	09 DÉC. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric pour inventaire de la dalle de béton 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	677,16 \$	1191511
TELTECH SIGNALISATION INC.	1367747	13 DÉC. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	2019 - BC Ouvert Entente # 1307671. Service d'interventions diverses en signalisation routière. dans l'arr. Ville-Marie. TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	83 990,00 \$	1307671
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1385094	05 DÉC. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ACHAT DE TURBIDIMÈTRE PORTATIF 2100Q ET COLORIMÈTRE DR300. SOUMISSION # 19001201 SQ 05000.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 416,40 \$	
VINCI CONSULTANTS INC. COMPLEXE AVENUE OGILVY SEC	1385389 1388450	06 DÉC. 2019 19 DÉC. 2019	DUFRESNE, ALAIN VAILLANCOURT, NATHALIE	Services professionnels en ingénierie urbaine durable et gestion des eaux pluviales, parc Percy-Walters. N/Réf.: 19-439P BORNES ÉLECTRIQUES	Ville-Marie Ville-Marie-St-Michel - Parc-Extension	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux Administration, finances et approvisionnement	21 921,39 \$ 54 480,37 \$	
CONSTRUCTION DJL INC	1385224	05 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la période hivernale selon l'entente 1339665	Ville-Marie-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 \$	1339665
CONSTRUCTION DJL INC	1385224	23 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la période hivernale selon l'entente 1339665	Ville-Marie-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	5 108,89 \$	1339665
KIRAN AMBWANI	1387114	13 DÉC. 2019	DANSEREAU, SYLVAIN	médiation culturelle	Ville-Marie-St-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	3 724,85 \$	
LAFARGE CANADA INC	1387274	16 DÉC. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Fourniture de pierre 0-3/4 le 9 décembre selon l'entente-cadre 1195735	Ville-Marie-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 690,07 \$	1195735
LAFARGE CANADA INC	1388700	23 DÉC. 2019	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Fourniture de pierre 0-3/4 le 18 décembre selon l'entente-cadre 1195735	Ville-Marie-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 951,06 \$	1195735
LJ. EXCAVATION INC.	1388194	18 DÉC. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur le 10-11 décembre 2019	Ville-Marie-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 293,98 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOCATION LORDBEC INC.	1385838	09 DÉC. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 7884 Bordeaux	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	12 546,01 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1385839	09 DÉC. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 8020 Casgrain	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 267,77 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1386794	12 DÉC. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Réparation d'égout en urgence au 1010 Jean-Talon Ouest	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	12 441,02 \$	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1385183	05 DÉC. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 7305, 18e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 399,00 \$	
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTREAL	16209,00	03 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 467,55 \$	
BELL CANADA	533763420191113,00	02 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 162,54 \$	
CANADIEN NATIONAL	91492359corr	13 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	11 844,58 \$	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THERESE-DE-BLAINVILLE	6142,00	09 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 372,35 \$	
GIVESCO INC.	115665,00	10 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 011,87 \$	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	240474,00	13 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 382,90 \$	
JEAN-YVES DUTHEL	15,00	05 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 850,00 \$	
LA CORPORATION DES HABITATIONS JEANNE-MANCE	201933,00	11 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 889,29 \$	
NWD-MICROAGE	in63816101	02 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 987,15 \$	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	24652,00	10 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 037,90 \$	
ROBERT HALF MANAGEMENT RESSOURCES	54824909,00	02 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 753,93 \$	
ROBERT HALF MANAGEMENT RESSOURCES	54887694,00	10 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 858,55 \$	
ROBERT HALF MANAGEMENT RESSOURCES	54937852,00	18 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 679,78 \$	
ROBERT HALF MANAGEMENT RESSOURCES	54951461,00	20 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	17 577,78 \$	
SOLIDCAU UNE COMPAGNIE CANSEL	90808474,00	12 DÉC. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 514,90 \$	
9299-9440 QUEBEC INC.	lc0318	11 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	PADORAC - Oeuvre d'art	Culture	Autres - activités culturelles	2 771,67 \$	
BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	438153,00	12 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	DAIGNEAULT - Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 553,82 \$	
EBSO CANADA LTEE	8036651,00	18 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	DAIGNEAULT - Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 296,35 \$	
EBSO CANADA LTEE	8037373,00	04 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	DAIGNEAULT - Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 228,09 \$	
ELLEPHANT INC.	100129,00	02 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Ensemble généré par ordinateur de 12 oeuvres d'art canadienne/Art canadien important_No facture: 100129	Culture	Autres - activités culturelles	3 422,59 \$	
ELLEPHANT INC.	100130,00	02 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Ensemble généré par ordinateur de 31 oeuvres d'art canadienne/Art canadien important_No facture: 100130	Culture	Autres - activités culturelles	3 422,59 \$	
ELLEPHANT INC.	inv100139	18 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	DAIGNEAULT - Acquisition PADORAC	Culture	Autres - activités culturelles	2 540,70 \$	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	46289,00	20 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	DAIGNEAULT - Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 013,25 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIBRAIRIE ASSELIN	107781,00	23 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 481,20 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	160905,00	02 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 476,27 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161056,00	03 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 160,77 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161175,00	09 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 519,93 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161176,00	05 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 567,95 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161234,00	06 DÉC. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 337,72 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161309,00	12 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 934,73 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161390,00	12 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 362,02 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161447,00	13 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 306,66 \$	
LIBRAIRIE BERTRAND	161534,00	17 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 031,67 \$	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622015,00	05 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 201,61 \$	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622057,00	04 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 471,25 \$	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	622098,00	06 DÉC. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 184,70 \$	
LIBRAIRIE OLIVIERI ENG.	34719,00	23 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 707,45 \$	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	206322,00	02 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 880,89 \$	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	206459,00	12 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 000,00 \$	
LIBRAIRIE PAULINES	134803,00	03 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 309,72 \$	
LIBRAIRIE PAULINES	134866,00	09 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 511,32 \$	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7161848,00	11 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 571,48 \$	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7161918,00	17 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 074,75 \$	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7161946,00	17 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 325,48 \$	
MARYSE PERRON	aut201982	12 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Programme: BALR_Préparation et animation de 8 capsules documentaires_Bibliothèque de Rosement_No facture: AUT2019-82	Culture	Bibliothèques	2 099,75 \$	
MIREILLE PHILOSCA	64,00	11 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Programme: Contact_Animations de lecture dans les lieux fréquentés par des enfants de 0 à 5 ans et leurs parents_No facture: 64	Culture	Bibliothèques	2 057,75 \$	
OVERDRIVE INC.	05161co19233917	10 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	32 344,71 \$	
OVERDRIVE INC.	05161co19239875	13 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	11 850,34 \$	
OVERDRIVE INC.	05161co19243022	19 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	15 961,82 \$	
OVERDRIVE INC.	05161co19243030	19 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 721,19 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OVERDRIVE INC.	05161co19243043	19 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	15 004,54 \$	
OVERDRIVE INC.	05161co19243321	19 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	11 869,00 \$	
PHILIPPE CARON LEFEBVRE	191219,00	20 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Acquisition PADORAC	Culture	Autres - activités culturelles	2 200,00 \$	
PHILIPPE ROBERT	191205,00	05 DÉC. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Mise en scène de la pièce présentée par le Théâtre La Roulotte à l'été 2020	Culture	Autres - activités culturelles	2 624,69 \$	
PLANETE BD	2050,00	05 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	9 944,75 \$	
PLANETE BD	2054,00	04 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 474,80 \$	
PLANETE BD	2091,00	12 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 166,75 \$	
PLANETE BD	2093,00	12 DÉC. 2019	CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 118,70 \$	
PLANETE BD	2107,00	19 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	7 492,50 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2097413153,00	09 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie sans-fil_24 novembre 2019_No facture: 2097413153	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 002,71 \$	
TC MEDIA LIVRES INC.	11085898,00	19 DÉC. 2019	HERNANDEZ, SUSAN CYNTHIA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	11 261,00 \$	
UNIVERSITE LAVAL	565758,00	05 DÉC. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	31 644,00 \$	
ATELIER CIVILITI INC	192891,00	12 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse dossier ;18-000031	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 858,37 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	379611,00	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000558	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 183,75 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	380535,00	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002446	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 307,10 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	380538,00	20 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001641	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 941,77 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	380540,00	20 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001865	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 155,92 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	380541,00	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 119-000954	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 625,21 \$	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	380562,00	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001006	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 404,21 \$	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2144262,00	10 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ;14-003219	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 624,72 \$	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2148764,00	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-003219	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 246,74 \$	
BOYKO JOLY C.A.	83519858,00	10 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais vérification comptable dossier; 16-002922	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 664,06 \$	
CLYDE & CO CANADA	50022252688190,00	13 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-004400	Dépenses communes	Autres - Administration générale	24 000,00 \$	
DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022257532195,00	10 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-002757	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 729,42 \$	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de191217dasresshum	18 DÉC. 2019	CLERVEAUX, REGINALD	Contrat # Q1637 - Retraités St-Laurent centre des coûts C208- pour la période 10 Q1637 - C208 - RET STL 10	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	19 867,04 \$	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de191217dasresshum01	18 DÉC. 2019	CLERVEAUX, REGINALD	Contrat # Q1637 - Retraités St-Laurent centre des coûts C208- pour la période 12 Q1637 - C208 - RET STL 12	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	21 958,42 \$	
DHC AVOCATS INC.	157478,00	03 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000366	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 587,58 \$	
DHC AVOCATS INC.	157480,00	03 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-003559	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 224,85 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DHC AVOCATS INC.	158019,00	03 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-003722	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 360,46 \$	
DHC AVOCATS INC.	158841,00	03 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000366	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 018,92 \$	
DUPRESNE HEBERT COMEAU INC.	158282,00	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-0003637	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 237,60 \$	
ERNST & YOUNG S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	ca01c100229253	03 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénierie dossier; 15-003209	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 981,66 \$	
GILBERT SIMARD TREMBLAY	50022253201191,00	04 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ;19-000415	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 860,00 \$	
GROUPE ABS INC.	126170,00	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur dossier; 18-002375	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 033,87 \$	
INDUSTRIELLE-ALLIANCE	de191218financ	13 DÉC. 2019	GELINAS, ISABELLE	Avis du 10 décembre 2019-Contrat 00106GA-902 Régime d'appoint des directeurs de Ville Lasalle	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 650,00 \$	
ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.	50022256239198,00	03 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-001736	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 000,00 \$	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	35605,00	10 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 577,97 \$	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	35618,00	10 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002347	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 216,83 \$	
LA SECURITE NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE	50022254662193,00	17 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-001026	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 000,00 \$	
MARIE-CLAIRE PINET	97,00	20 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques sténographe dossier ;19-000475	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 829,94 \$	
MARTIN LAUZIER	10319,00	17 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 16-003379	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 500,00 \$	
ME CLAUDE BENABOU	50017090260152,00	04 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ;15-002817	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 500,00 \$	
ME NATHALIE CROTEAU	2921,00	12 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001740 et 18-002543	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 737,55 \$	
ME SERGE PISAPIA	cybstcvdm1	19 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000880	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 269,48 \$	
PROD HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5681,00	10 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur agréé dossier; 18-000031	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 189,00 \$	
PYROTECH BEI INC.	32577,00	20 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 19-000497	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 244,77 \$	
RACICOT CHANDONNET LTEE	31476,00	20 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 15-001253	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 362,22 \$	
RACICOT CHANDONNET LTEE	31595,00	03 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-002786	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 864,60 \$	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	de191218financ	13 DÉC. 2019	GELINAS, ISABELLE	Avis du 10 décembre 2019-Contrat 00106GA-902 Régime d'appoint des directeurs de Ville Lasalle	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 650,00 \$	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	de191223financ	19 DÉC. 2019	CLERVEAUX, REGINALD	Prestation surcomplémentaire de retraite - Caisse des professionnels	Dépenses communes	Autres - Administration générale	92 600,00 \$	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	de191223financ01	19 DÉC. 2019	CLERVEAUX, REGINALD	Prestation surcomplémentaire de retraite - Caisse des professionnels	Dépenses communes	Autres - Administration générale	36 700,00 \$	
SURCOMPLEMENTAIRE DES FONCTIONNAIRES DE LA VILLE DE MTL	de191219financ	19 DÉC. 2019	CLERVEAUX, REGINALD	Prestation surcomplémentaire de retraite - Caisse des fonctionnaires	Dépenses communes	Autres - Administration générale	36 700,00 \$	
SURCOMPLEMENTAIRE DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE MTL	de191219financ	19 DÉC. 2019	CLERVEAUX, REGINALD	Prestation surcomplémentaire de retraite - Caisse des professionnels	Dépenses communes	Autres - Administration générale	92 600,00 \$	
SBSC ENVIRONNEMENT INC.	3171824060,00	05 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse environnemental dossier; 19-001018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 211,33 \$	
SERVICES LINGUISTIQUES VERSACOM INC	vmtl1908782	12 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques services d'interpretation dossier; 18-001157	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 000,01 \$	
THEMIS MULTIFACTUM INC.	30307,00	05 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais mémoire dossier;15-001902	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 902,87 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRAME-VERTE	191153,00	20 DÉC. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques expertise dossier; 19-000497	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 834,66 \$	
FUSION JEUNESSE	#####	16 DÉC. 2019	OUALI, MOHAMED	1176352002, Fusion Jeunesse, Soutien activités Fusion Jeunesse à Montréal, 6e versement de 6, 2/2 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$	
L'ILE DU SAVOIR INC.	#####	17 DÉC. 2019	OUALI, MOHAMED	1176352001, L'île du Savoir, Festival Euréka!, 9e versement de 9, 3/3 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 \$	
KHEOPS- CONSORTIUM INTERNATIONAL RECHERCHE GOUVERNANCE GRANDS PROJETS INFRA.	#####	12 DÉC. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / Soutenir la recherche sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructures pour l'année 2019. Dossier: 1191613001 / CE19 1748.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	50 000,00 \$	
MONTRÉAL AUTOCHTONE	#####	10 DÉC. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier de 20 000 \$ à l'organisme Montréal Autochtone, dans le cadre du projet de participation publique des jeunes autochtones du Conseil jeunesse de cet organisme. Dossier: 1198665001 / CE19 1870.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	20 000,00 \$	
RESEAU DE LA COMMUNAUTE AUTOCHTONE A MONTRÉAL	#####	10 DÉC. 2019	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier afin d'assurer les frais liés à la coordination et aux outils de communication du RÉSEAU. Dossier: 1197608002 / CE19 1872.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	36 000,00 \$	
ACADE-KICKS	da191361013a16	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 310,00 \$	
ACCES ESCALADE MONTREAL	da191361013v	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 502,00 \$	
ACCES-TRAVAIL DE MONTREAL	da191361013p	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 014,00 \$	
ACCES-TRAVAIL DE MONTREAL	da191361013q	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 071,00 \$	
A COEUR OUVERT (FOND DE DEPANNAGE)	da191361013j	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 049,00 \$	
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES)	da191361013c	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$	
ALLIANCE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR L'ÉGALITÉ DANS LA SANTÉ ET LES SERVICE	da191361014a11	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # DA191361014	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 234,00 \$	
AMBULANCE ST-JEAN	da191361013a26	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 344,00 \$	
ASSOCIATION JAMAÏQUAINE DE MONTREAL INC.	da191361013d	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 112,00 \$	
CASA CAFI	da191361013a34	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 017,00 \$	
CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	da191361013a1	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 130,00 \$	
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (CEAD) INC.	da191361013a38	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 023,00 \$	
CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT INC.	da191361013a24	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 111,00 \$	
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU-MONT-ROYAL	da191361013a14	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 316,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE HORIZON CARRIERE	da191361013a27	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE TEMPS LIBRE	da191361013a15	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 600,00 \$	
DANSE COUNTRY HONKY TONK	da191361013l	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 226,00 \$	
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	da191361013a3	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 305,00 \$	
LEONARD TONK THERAPEUTIQUE ET L'ART BRUT AU QUEBEC	da191361013a20	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 145,00 \$	
GOETHE-INSTITUT MONTREAL	da191361014a9	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # DA191361014	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$	
LA MAISON DE JEUNES DE ST-LEONARD	da191361013b1	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 236,00 \$	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES	da191361013b2	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$	
LE PALACE, ATELIER D'ARTISTES	da191361013a5	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 153,00 \$	
LES 7 ATELIERS	da191361013a8	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 462,00 \$	
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTREAL	da191361013a9	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 115,00 \$	
MUSEE DU CHATEAU RAMEZAY	da191361013a44	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 707,00 \$	
OPTION CONSOMMATEURS	da191361013c3	20 DÉC. 2019	EMOND, ANNIE	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 725,00 \$	
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK	da191361013a85	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 782,00 \$	
RADIO VILLE-MARIE	da191361014a2	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 729,00 \$	
RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)	da191361013a64	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 254,00 \$	
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC.	da191361013a60	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 426,00 \$	
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC.	da191361013a62	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 091,00 \$	
SERVICE D'ENTRETIEN PROPRIET INC.	da191361013b3	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 076,00 \$	
SOCIETE DES MUSEES DE MONTREAL	da191361013a83	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 \$	
SOCIETE LOGIQUE INC.	da191361013a82	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 928,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TABLE CONCERTATION ORGANISMES AU SERVICE PERSONNES REFUGIEES ET IMMIGRANTES INC.	da191361013a88	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 022,00 \$	
THEATRE LA CHAPELLE INC.	da191361013a73	10 DÉC. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # 2191361013	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 450,00 \$	
9258-4465 QUEBEC INC.	2617,00	02 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Climatiseur pour le sous-sol du Restaurant	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 487,00 \$	
ARMORTHANE MONTREAL	8141,00	17 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC213064 : APPLIQUER MEMBRANE DE POLYURÉ DANS LE SYST. DE VENTILATION	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 500,00 \$	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE	19202017,00	18 DÉC. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #1236 : Publicité dans le magazine Vive le primaire vol.33.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 264,00 \$	
BARILA CLOTHING	41219,00	17 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 390,00 \$	
CANAL SAVOIR	19005,00	20 DÉC. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #1229 : Captation de la Nuit des chercheurs.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 \$	
CEDROM-SNI INC	inv0080231	04 DÉC. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #1097 : Licence de redistribution - 13 utilisateurs - 60 documents - 2019-11-02 au 2020-11-01.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 414,98 \$	
CISION QUEBEC INC.	62338,00	06 DÉC. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #1183 : Surveillance de la visibilité média radio-télévision, Surveillance mensuelle de la presse écrite, coupures avec sommaire, résumé de nouvelles éditées et droit d'auteur pour l'Espace pour la vie - Novembre 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 128,32 \$	
CREATIONS MANITOU INC.	23551,00	11 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 228,00 \$	
CREATIONS MANITOU INC.	23552,00	11 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 563,60 \$	
CREATIONS MANITOU INC.	23553,00	11 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 684,00 \$	
DOMINIQUE PROULX	191202,00	02 DÉC. 2019	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 370,00 \$	
FALL PROTECTION GROUP	c207340	20 DÉC. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212894 formation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 060,00 \$	
FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE	c00016935	18 DÉC. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #1060 : Affichage publicitaire au CIT de Montréal - 18 novembre 2019 au 30 juin 2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 157,37 \$	
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	1629,00	04 DÉC. 2019	GAGNE, ANNIE	Service d'analyses de laboratoire	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 \$	
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	fv045134	20 DÉC. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212973 silverside	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 600,00 \$	
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	fv045135	20 DÉC. 2019	BEDARD, LOUISE	bc-212973 silverside	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 600,00 \$	
JOHANNE LEDUC	2006,00	16 DÉC. 2019	BEDARD, LOUISE	ADM.DIV Frais d'accueil - party Noël Planétarium 10-12-2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 268,71 \$	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	57431,00	18 DÉC. 2019	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 857,50 \$	
LES CHAPITEAUX CLASSIC INC.	9290,00	02 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Démontage, Lavage et entreposage chapiteaux 40x60 et 20X20	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 635,00 \$	
LES CHAPITEAUX CLASSIC INC.	9340,00	02 DÉC. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Matériel pour la mise à niveau du chapiteau 40' X 60'	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 730,00 \$	
METAL M-PACT INC.	40918,00	17 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212962 : REMPLACEMENT DE FILET LYNX / STRUCTURE MUR RIDEAU	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 100,00 \$	
MTL JTM	1912122,00	19 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 764,70 \$	
OKO CREATIONS INC.	55464,00	12 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 612,60 \$	
PROLOGUE INC.	vfr0849237	16 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 226,13 \$	
RONA INC	4111011378661,00	12 DÉC. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212872 laveuse sècheuse réfrigérateur	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 132,15 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SEL WARWICK INC.	1193436,00	20 DÉC. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-213021 gravier filtrant	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 083,51 \$	
STUDIO HARMONIE	33653,00	02 DÉC. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #1154 : Réouverture du Biodôme - Contrat UDA et contrat ACTRA.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 341,00 \$	
TUBOQUIP	slf0000582913	17 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212937 : ÉQUIPEMENTS POUR TUNNEL DE GLACE	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 847,90 \$	
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTREAL	sepsifc63919	10 DÉC. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	REC.UQAM - Projet Aldébaran : Le sentiment d'efficacité personnelle des jeunes en programmation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 900,00 \$	
VELVET MOUSTACHE	1795,00	04 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 609,00 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04517	16 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 528,00 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04518	02 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 528,00 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04519	16 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 987,52 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04520	02 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 352,48 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04521	02 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 529,76 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04522	16 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 221,60 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04523	02 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 764,88 \$	
WILDLIFE ARTISTS INC.	19inv04524	02 DÉC. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 701,20 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112387349,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 576,63 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112387350,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 427,05 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112387351,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 835,36 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112389626,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 773,81 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112390664,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 334,60 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112392067,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 340,41 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112393504,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 481,02 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112393505,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 217,86 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112393506,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 656,31 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112393507,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 339,86 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112393508,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 873,63 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112393509,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 718,52 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112394778,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 624,80 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112398372,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 292,25 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112398373,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 504,52 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112398374,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 993,40 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112401105,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 575,54 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112401106,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 677,93 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112401107,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 559,17 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112401108,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	5 399,99 \$	
ENERGIE VALERO INC.	4112405880,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	14 566,81 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27840631,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	8 857,48 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27854892,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	2 720,28 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27854896,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	7 248,60 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27878018,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	4 453,60 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27878026,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	13 420,39 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27895714,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	4 967,07 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27916595,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	6 072,80 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27916596,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 698,79 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27970043,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	2 315,56 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27970048,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	27 551,25 \$	
LES PETROLES PARKLAND	27970049,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	23 108,45 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28040514,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	24 367,96 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28040713,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	25 460,84 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28040718,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	9 865,68 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28040719,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	5 124,18 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28040720,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	2 746,58 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28040721,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	8 841,20 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28040722,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	29 114,36 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28143709,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	5 461,78 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28143712,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 276,00 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28143717,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	15 770,40 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28143718,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 215,30 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28160422,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 561,99 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28160423,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	4 229,54 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28160426,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	23 662,83 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28160427,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 250,88 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28160428,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	7 849,62 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28160429,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	7 847,50 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28160432,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	9 110,70 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28205888,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	10 601,55 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	28205889,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	9 143,79 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28205911,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	8 826,39 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28205912,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	6 582,63 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28205913,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 272,68 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28218615,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	4 485,28 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28218626,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 216,98 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28236586,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	28 013,04 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28236587,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	25 780,08 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28236588,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	24 658,05 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28236589,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	25 781,18 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28240363,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	25 753,39 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28240364,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	25 748,96 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28255264,00	17 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	2 182,33 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28255270,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	12 215,82 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28255271,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	5 857,64 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28272719,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	2 504,94 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28272746,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	11 299,89 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28272747,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	4 441,74 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28272749,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	6 723,98 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28272750,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	7 653,34 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28272751,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	4 279,48 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28355397,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	9 014,78 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28355398,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	10 184,72 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28355403,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	27 105,27 \$	
LES PETROLES PARKLAND	28355405,00	20 DÉC. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique a répartir	Général	12 986,16 \$	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblem ontreal201956p	10 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	7 000,00 \$	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblem ontreal201957p	10 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	7 940,49 \$	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblem ontreal201962p	13 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 123,20 \$	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblem ontreal201963p	13 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 768,12 \$	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheetuisensemb lemtl201942e	10 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 338,14 \$	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheetuisensemb lemtl201946e	13 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 339,37 \$	
EQUIPE BARBE TEAM-PRO ACTION LASALLE	equipebarbeteam201 90930	12 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 000,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPE BARBE TEAM-PRO ACTION LASALLE	equipebarbeteam201 90930a	12 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 834,58 \$	
EQUIPE BARBE TEAM-PRO ACTION LASALLE	equipebarbeteam201 91209	12 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 288,37 \$	
PROJET MONTRÉAL/CAROLE LEROUX	allocationprojetmtl20 1912a	12 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	25 297,81 \$	
PROJET MONTRÉAL/CAROLE LEROUX	allocationprojetmtl20 1913a	13 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	18 725,66 \$	
PROJET MONTRÉAL/CAROLE LEROUX	allocationprojetmtl20 1914a	12 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	18 325,88 \$	
PROJET MONTRÉAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetm ontreal201912e	12 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	48 147,91 \$	
PROJET MONTRÉAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetm ontreal201913e	13 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	33 431,62 \$	
PROJET MONTRÉAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetm ontreal201914e	13 DÉC. 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	35 611,89 \$	
AAF (MC) INTERNATIONAL	91461096,00	19 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212857: FILTRES POUR VENTILATION	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 109,24 \$	
AQUAMERIK INC.	30980,00	02 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212041 : PTI 178158 MODIFICATION SUR RÉSERVOIR	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 036,28 \$	
ARMORTHANE MONTRÉAL	8143,00	23 DÉC. 2019	BILODEAU, MATHIEU	Salle mécanique / Préparation et pulvérisation (2.5 couches de POLYUREA)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 467,33 \$	
ARMORTHANE MONTRÉAL	8144,00	19 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212931: L3 MEULAGE DE SURFACE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 618,00 \$	
ARMORTHANE MONTRÉAL	8145,00	18 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212931 : MEMBRANE A INST. SALLE MÉCANIQUE DE L'AILE C	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 538,13 \$	
ARTILUX INNOVATION INC.	698,00	19 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC213080 : PTI 174786 / HONORAIRE SUPL. INGÉNIERIE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 355,00 \$	
ASCENSEURS LAVAL INC.	1999112,00	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC211529 : L18	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 882,95 \$	
BMR MATCO RAVARY	6022621,00	16 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212752 : ENS. CADRES PORTES ET QUINCAILLERIE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 316,94 \$	
CHRISTIANE GAGNON	20,00	16 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212946 : TRAVAUX FAUX FINI MEMBRANE DE POLYURA MURALE SLM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 026,00 \$	
CHRISTIANE GAGNON	86100,00	12 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212971 : TRAVAUX FAUX FINI SUR LES COUVERCLES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 860,35 \$	
CREUSAGE RL	f10081	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212904 : RÉPARATION CONDUITE DE DRAINAGE PUIT D'ACCÈS CHAMBRE ÉLECTRIQUE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 252,50 \$	
DIVISON DE CRANE CANADA CO.	142019951235,00	04 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC211532 : L161 A 165	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 375,76 \$	
DIVISON DE CRANE CANADA CO.	142019952349,00	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212960 : COLLET ET JOINT VICTAULIC	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 461,63 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3340485,00	03 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212957 : URGENT ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 360,92 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3346393,00	16 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212992 : PANNEAU LED POUR BUREAUX DES SERV. TECHN.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 822,50 \$	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	800472,00	19 DÉC. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	10 caméras 4MPX pour le Biodôme de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 749,52 \$	
GROUPE ECLAIR INC.	26121,00	23 DÉC. 2019	BILODEAU, MATHIEU	Directive CHG-MEC-XXX-R01 Poste d'incendie Jeté	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 262,42 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	5010131600,00	04 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC213014 : OUTILLAGE POUR ATELIER	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 367,00 \$	
KOVERTO EXPERTS-CONSEILS INC.	35,00	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212575 : EXPERTISE POUR FUITE D'EAU BAT ADM DU J.B. DEMANDE CNESST	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 124,92 \$	
LACHAPPELLE LOGISTIQUE	57323,00	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC213010 : FACTURE DE DÉMÉNAGEMENT EN ÉCHANGE D'ÉCLAIRAGE POUR JARDIN DE LUMIÈRES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 725,00 \$	
LES CORDAGES BARRY LTEE	128586,00	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212922 : CORDE DE REMPLACEMENT FILET DU GOLF	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 856,84 \$	
LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC.	11710,00	02 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212910 : TRAVAUX POUR SECTEUR SOUS LA PASSERELLE DU GOLFE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 583,40 \$	
LES INDUSTRIES HARNOIS INC.	276880,00	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212940 : MOTEUR DE LOUVRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 876,20 \$	
LOUE FROID INC.	44609,00	12 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212927 : UNITÉS DE CHAUFFAGE POUR PEINTURE DE PLANCHER	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 326,38 \$	
MACHINERIE PLUS LTEE	128819,00	19 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC213071 : OUTILS POUR MENUISIERS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 898,07 \$	
MATRICIS INFORMATIQUE INC.	5077,00	02 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212818 : PAIEMENT 1/2 RÉPARATION DE LA BASE DE DONNÉE DU SUIVI STRUCTURAL	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 342,50 \$	
MATRICIS INFORMATIQUE INC.	5085,00	12 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212818 : RÉPARATION DE LA BASE DE DONNÉE SUIVI STRUCTURAL 2 IÈME PAIEMENT	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 342,50 \$	
MECA CONTROLE	56016,00	19 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212945 : APPEL DE SERVICE VÉRIFIER CONGÉLATEUR FORMATION DE GLACE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 665,73 \$	
MECANICACTION INC.	12883,00	05 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC213020 : TRAVAUX EN ESPACE CLOS MODIFICATION PLOMBERIE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 224,70 \$	
METAL M-PACT INC.	40831,00	04 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212831 : CORNIÈRES CONTENTION LYNX	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 532,00 \$	
PLAD EQUIPEMENT LTEE	118303,00	16 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212996 : REMPLACEMENT DE POMPE PLAD POUR MP-A3-PO3	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 986,00 \$	
PROJET MEMBRANE SOLUTION INC.	f19058	16 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC213011 : PULVÉRISATION DE MEMBRANE D'ÉTANCHIÉTÉ DANS LE LAC DES CASTORS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 500,00 \$	
RONDEAUNET INC.	9915,00	03 DÉC. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Nettoyage final de chantier - Nettoyage sur demande de la verrière tropicale	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 000,00 \$	
SIEMENS CANADA LIMITED	95373794,00	03 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212804 : ACTUATEUR SIEMENS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 082,42 \$	
TECHNO-CONTACT INC.	82427,00	02 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212928 : DISJONCTEUR POUR SALLE 25 KV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 463,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO-CONTACT INC.	82592,00	12 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212985 : URGENT DISJ. POUR CHAUFFAGE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 450,00 \$	
TECHNO-CONTACT INC.	82939,00	23 DÉC. 2019	BILODEAU, MATHIEU	DA-115175 / Travaux dans le 25 KV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 500,00 \$	
TECHNO-CONTACT INC.	82949,00	23 DÉC. 2019	BILODEAU, MATHIEU	DA-115176 / Travaux dans le 25 KV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 000,00 \$	
TUBOQUIP	slf0000581860	10 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE	BC212837 : ÉQUIPEMENTS POUR TUNNEL DE GLACE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 304,80 \$	
WOLSELEY CANADA INC. LE REPOS SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	254658,00 2019abhgsf0001	12 DÉC. 2019 02 DÉC. 2019	LAPALME, JULIE DEMONT, GHYSLAINE	BC212945 : ÉQUIPEMENTS TUNNEL DE GLACE 2019_Subvention Abattage frènes privés_R_1184107008	Gestion et planification immobilière Grands parcs, mont Royal et sports	Musées et centres d'exposition Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 863,98 \$ 4 000,00 \$	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	12778,00	25 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 840,96 \$	NoFactMaximo:468578
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	12788,00	14 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 050,41 \$	NoFactMaximo:468598
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	12795,00	25 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 622,33 \$	NoFactMaximo:468948
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	12806,00	25 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 843,43 \$	NoFactMaximo:468936
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20191211ess	12 DÉC. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 893,85 \$	
J & R AUTO SERVICE INC.	29797,00	18 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 200,54 \$	NoFactMaximo:468829
LES ENT. DM LEO INC.	63702,00	05 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 431,53 \$	NoFactMaximo:468461
PIE IX CHRYSLER	362832,00	21 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 696,47 \$	NoFactMaximo:468998
PNEUS SP INC.	661350,00	05 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 397,90 \$	NoFactMaximo:468456
PNEUS SP INC.	661367,00	05 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 048,13 \$	NoFactMaximo:468529
RM ELECTRO DIESEL INC.	29603,00	14 DÉC. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 494,59 \$	NoFactMaximo:468650
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2097413134,00	06 DÉC. 2019	BEAUDOIN, JULIE	Frais de téléphonie cellulaire pour le SMRA (novembre 2019)	Matériel roulant et ateliers	des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 950,34 \$	
JULIE LEGAULT	de191115	16 DÉC. 2019	MOU CHI YOUK, LINDA	Idéation, conception et réalisation d'activités de médiation culturelle	Plateau Mont-Royal Rosemont- La Petite-Patrie	Autres - activités culturelles	3 000,00 \$	
OKTOECHO	entmdc20191129	02 DÉC. 2019	PELLETIER, NATHALIE	Entente de média. cult. du concert Saimaniq le 12 et 14 novembre 2019 à la MDC	Service des affaires juridiques	Autres - activités culturelles	2 099,75 \$	
BELAIRDIRECT_17	rmi000145155000129 6420003	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	BELAIRDIRECT Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-005778, sur la liste de paiement 1912IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 500,00 \$	
BELAIR DIRECT_53	rmi000146597000096 0300001	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	BELAIR DIRECT Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007143, sur la liste de paiement 1912IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 000,00 \$	
CLAUDINE LEDOUX	rmi000147353000147 0240008	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	CLAUDINE LEDOUX Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007865, sur la liste de paiement 1912IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 130,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DONALD BISSON	rmi000146941000146 6390003	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	DONALD BISSON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007461, sur la liste de paiement 1912IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 787,67 \$	
DUNG KHUONG	rmi000146952000146 6470003	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	DUNG KHUONG\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007471, sur la liste de paiement 1912IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 \$	
ELLEDALE MEDICAL BUILDING 2016 INC.	rmi000144918000144 6490005	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	ELLEDALE MEDICAL BUILDING 2016 INC.\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-005555, sur la liste de paiement 1912IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 360,84 \$	
EXCAVATION R. LÉYER & FILS INC.	rmi000148415000148 0520003	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	EXCAVATION R. LÉYER & FILS INC.\ Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008912, sur la liste de paiement 1912IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 100,00 \$	
HYDRO-QUÉBEC_24	rmi000147768000096 5510004	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008271, sur la liste de paiement 1912IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 064,00 \$	
INTACT ASSURANCE_324	rmi000146500000103 9030002	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007056, sur la liste de paiement 1912IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 900,17 \$	
LA PERSONNELLE_109	rmi000146017000117 5570003	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006594, sur la liste de paiement 1912IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 329,43 \$	
LUIGI RICCIO	rmi000146946000126 5020004	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	LUIGI RICCIO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007466, sur la liste de paiement 1912IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 000,00 \$	
MARQUES FERNANDO & ANJOS CLARICE	rmi000148257000147 8990003	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	MARQUES FERNANDO & ANJOS CLARICE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008755, sur la liste de paiement 1912IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 915,30 \$	
MONIQUE LAVALLÉE ST-AMOUR	rmi000146614000148 3450001	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	MONIQUE LAVALLÉE ST-AMOUR\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007160, sur la liste de paiement 1912IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 \$	
NATHALIE QUATELA RE ET MARIO QUATELA RE	rmi000147242000146 9080004	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	NATHALIE QUATELA RE ET MARIO QUATELA RE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007755, sur la liste de paiement 1912IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 874,38 \$	
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DES 4576 ET 4578 AVENUE WILSON	rmi000147079000146 7530007	07 DÉC. 2019	Système RECLAM	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DES 4576 ET 4578 AVENUE WILSON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007594, sur la liste de paiement 1912IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 900,00 \$	
THERRIEN VIRGINIE	rmi000147784000147 4380003	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	THERRIEN VIRGINIE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-008287, sur la liste de paiement 1912IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 262,00 \$	
VIDÉOTRON	rmi000145528000098 2690005	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	VIDÉOTRON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006124, sur la liste de paiement 1912IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 077,18 \$	
VINCENT GALLO & INGRID GENDREAU	rmi000145400000145 1040005	14 DÉC. 2019	Système RECLAM	VINCENT GALLO & INGRID GENDREAU\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006006, sur la liste de paiement 1912IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 042,83 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2097413022,00	11 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie sans-fil_24 novembre 2019_No facture: 2097413022	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 932,31 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2097413209,00	06 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie cellulaire_24 novembre 2019_No facture: 2097413209	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 886,32 \$	
TELUS	35061056012,00	17 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels services mobiles_16 novembre 2019_SERAM_No facture: 35061056012	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 166,14 \$	
TELUS	35621166008,00	11 DÉC. 2019	BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuels téléphonie sans-fil_16 novembre 2019_No facture: 35621166008	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 377,04 \$	
TOTAL							14 810 839,19 \$	

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU vendredi 13 décembre 2019, à 9 h

Au CM du lundi 27 janvier 2020, à 13 h

30.01	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843021</u>
--------------	---

Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Adopté à la majorité des voix.

30.02	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843017</u>
--------------	---

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Adopté à la majorité des voix.

30.03	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843019</u>
--------------	---

Adoption du budget de 2020 de la Société de transport de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

30.04	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843018</u>
--------------	---

Approbation du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

30.05	<u>Service du greffe , Direction - 1190310003</u>
--------------	---

Approbation du budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

30.06	<u>Service du greffe , Direction</u> - 1190310004
--------------	---

Approbation du budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

30.07	<u>Service du greffe , Direction</u> - 1190310005
--------------	---

Approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

30.08	<u>Service du greffe , Direction</u> - 1190310006
--------------	---

Approbation du budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Adopté à la majorité des voix.

30.09	<u>Service du greffe , Direction</u> - 1190310007
--------------	---

Approbation du budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau

Adopté à la majorité des voix.

30.10	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale</u> - 1193843023
--------------	---

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Adopté à la majorité des voix.

30.11	<u>Service du greffe , Direction</u> - 1190310008
--------------	---

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 pour l'exercice financier 2020 (volet agglomération)

Adopté à l'unanimité.



**RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
DU jeudi 19 décembre 2019, à 17 h**

Au CM du lundi 27 janvier 2020, à 13 h

20.01	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1195308004
--------------	---

Accorder un contrat à GFL environmental inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent (lots #1 et #3), pour une dépense totale de 2 303 122 \$, taxes incluses et un contrat à Les entreprises PEP 2000 inc. pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle (lot #2), pour une dépense totale de 3 316 705 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17811 (9 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022 - Ajustement total de 133 419 \$

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1197075002
--------------	---

Accorder un contrat à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 34 mois avec possibilité de prolongation d'un an - Dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17886 (4 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022 - Ajustement total de 16 951 \$

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196935002
--------------	---

Accorder à 9187-0451 Québec inc. un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés - Dépense totale de 603 910,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10308 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438012
--------------	--

Approuver un projet d'entente entre Ville de Montréal et la Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), pour une période d'un an avec prolongation automatique de cinq ans, afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec - Dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.05	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198042007</u>
--------------	--

Approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 24 731 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2019 au 7 novembre 2020 - Dépense totale de 235 821,36 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.06	<u>Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1190206001</u>
--------------	---

Autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD / Approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.07	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1197157010</u>
--------------	--

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à Service d'entretien ménager Alphanet inc., pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.08	<u>Service des technologies de l'information , Direction - 1194794003</u>
--------------	---

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.09	<u>Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1191541001</u>
--------------	--

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438029
--------------	--

Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la Ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17847 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1194922018
--------------	---

Accorder un contrat à L'Arsenal (Thibault & associés), pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 595 728,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1198551001
--------------	--

Conclure une entente-cadre avec UBA inc., pour une période de 36 mois, sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17765 (2 soum., 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1198195001
--------------	---

Accorder un contrat à Excavations L. Martel inc. pour des travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6406 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1198548002
--------------	---

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1198548001
--------------	---

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.16	<u>Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1191683002</u>
--------------	--

Approuver un projet d'addenda no. 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver

Adopté à l'unanimité.

20.17	<u>Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire - 1195006003</u>
--------------	--

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec STI Maintenance inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17803 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.18	<u>Service des technologies de l'information , Direction technologies architecture innovation et sécurité - 1198087002</u>
--------------	--

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 30 mois, avec les firmes suivantes, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 6, pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7, pour une somme de 2 000 565 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17753 (8 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.19	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195350004</u>
--------------	---

Autoriser une dépense additionnelle de 75 771 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÀ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.20	<u>Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100003</u>
--------------	---

Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 \$, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG)

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1191213002
--------------	---

Accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700, rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1186037018
--------------	--

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 217 536,6 mètres carrés, longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 862 312,50 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1191027001
--------------	--

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre, et monsieur Royal St-Pierre, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 287 437,50 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197574002
--------------	---

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour le remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 5 053 726,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10324 (4 soums.)

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1196037006
--------------	--

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 \$, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots

Adopté à l'unanimité.

20.26	<u>Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1198410005</u>
--------------	--

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.27	<u>Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1198687001</u>
--------------	---

Accorder un contrat à Concept Controls inc. pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses - Dépense totale de 259 998,88 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17393 (2 soum., 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.28	<u>Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1198113006</u>
--------------	--

Autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.29	<u>Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1197684006</u>
--------------	---

Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17905 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.30	<u>Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1198057008</u>
--------------	---

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft, pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.31	<u>Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1198057009</u>
--------------	---

Accorder un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.32	<u>Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1197684004</u>
--------------	---

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cegid inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.33	<u>Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1198410006</u>
--------------	--

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage des produits IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.34	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198042011</u>
--------------	--

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron Itée, un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2029 - Loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.35	<u>Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1198475003</u>
--------------	---

Accorder un soutien totalisant 1 125 000 \$ à Défi sportif AlterGo, sur une période de trois ans, soit un soutien financier de 375 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 750 000 \$, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo de 2020 à 2022 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.36	<u>Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1198445002</u>
--------------	---

Accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.37	<u>Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1194970017</u>
--------------	---

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$, à Mission Old Brewery, pour la période du 15 novembre 2019 au 1^{er} décembre 2019 afin de soutenir leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.38	<u>Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1198113005</u>
--------------	--

Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17636 (2 soum., 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.39	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198295004</u>
--------------	--

Approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Anger, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest / Verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.40	<u>Service du développement économique , Direction - 1190191005</u>
--------------	---

Accorder un soutien financier non récurrent de 1,95 M\$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de divers projets de concertation en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

30.01	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843013</u>
--------------	---

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau (exercice financier 2020)

Adopté à l'unanimité.

30.02	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843015</u>
--------------	---

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

30.03	<u>Service des finances , Direction des revenus - 1193843008</u>
--------------	--

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)

Adopté à la majorité des voix.

30.04	<u>Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie - 1193894001</u>
--------------	---

Approbation d'une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 % et mandater le Service des finances afin qu'il exerce un suivi serré de l'allocation annuelle du programme PTI pour assurer le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la Politique de gestion de la dette en 2027

Adopté à la majorité des voix.

30.05	<u>Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1195978004</u>
--------------	---

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020

Adopté à l'unanimité.

30.06	<u>Société de transport de Montréal , Direction - 1190854003</u>
--------------	--

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill dans le cadre du Projet McGill

Adopté à l'unanimité.

30.07	<u>Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1194922019</u>
--------------	---

Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Adopté à l'unanimité.

30.08	<u>Service du greffe , Direction</u>
--------------	--------------------------------------

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.09	<u>Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1197386001</u>
--------------	---

Approuver le Rapport d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires

Adopté à l'unanimité.

30.10	<u>Service de sécurité incendie de Montréal , Direction - 1198712001</u>
--------------	--

Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres, et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au dossier

Adopté à l'unanimité.

41.01	<u>Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196279003</u>
--------------	---

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Traité.

41.02	<u>Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1195092005</u>
--------------	---

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Traité.

41.03	<u>Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1196814005</u>
--------------	--

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Traité.

41.04	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1195929003</u>
--------------	---

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Traité.

41.05	<u>Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1198097001</u>
--------------	---

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Traité.

41.06	<u>Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1196814003</u>
--------------	--

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Traité.

41.07	<u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194435004</u>
--------------	--

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Traité.

42.01	<u>Service des finances , Direction des revenus - 1193843007</u>
--------------	--

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020)

Adopté à la majorité des voix.

42.02	<u>Service des finances , Direction des revenus - 1193843009</u>
--------------	--

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020)

Adopté à la majorité des voix.

42.03	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1193843012</u>
--------------	---

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Adopté à l'unanimité.

42.04	<u>Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1195205006</u>
--------------	---

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020)

Adopté à l'unanimité.

42.05	<u>Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1194750001</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

Adopté à l'unanimité.

42.06	<u>Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1191179013</u>
--------------	--

Adoption - Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet

Adopté à l'unanimité.

42.07	<u>Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1198465001</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable

Adopté à l'unanimité.

42.08	<u>Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1194334003</u>
--------------	---

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Adopté à l'unanimité.

45.01	<u>Société de transport de Montréal , Direction - 1190854004</u>
--------------	--

Approuver le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

45.02	<u>Société de transport de Montréal , Direction - 1190854005</u>
--------------	--

Approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique - technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

45.03	Société de transport de Montréal , Direction - 1190854006
--------------	--

Approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

45.04	Société de transport de Montréal , Direction - 1190854007
--------------	--

Approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.



Dossier # : 1197181006

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'« Avis sur l'économie circulaire à Montréal: une transition vers un futur durable » et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Il est recommandé:

- de prendre connaissance de l'«Avis sur l'économie circulaire à Montréal: une transition vers un futur durable » et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-11-29 13:35

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197181006

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'« Avis sur l'économie circulaire à Montréal: une transition vers un futur durable » et des recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du CjM. Celui-ci stipule à l'article 15 que le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) exerce les fonctions suivantes:

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumet des recommandations au conseil de la ville;
- il sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 en date du 16 septembre 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ». (1194320002)

DESCRIPTION

Ce 25e avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Avis sur l'économie circulaire à Montréal: une transition vers un futur durable » est déposé aux élu.e.s du comité exécutif et du conseil municipal de la Ville de Montréal pour information. Les jeunes Montréalais.es sont sensibles et sensibilisés à l'enjeu des changements climatiques comme l'a entre autres montré la Marche pour le climat du 27 septembre 2019 qui a rassemblé des dizaines, voire des centaines de milliers de jeunes parmi le demi-million

de personnes qui ont marché dans les rues de la métropole. Les jeunes s'imposent véritablement comme la locomotive du changement sur cet enjeu.

Les conséquences du réchauffement climatique sont maintenant bien tangibles et se manifestent de différentes manières. Le modèle économique dans lequel nous vivons constitue la principale cause du problème. En effet, le modèle linéaire (extraire – produire – distribuer – consommer – jeter) présume une disponibilité infinie de ressources à partir de laquelle on cherche à maximiser la vente d'unités de toute sorte afin de produire de la richesse.

L'économie circulaire se propose comme une solution de rechange à l'économie linéaire et se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ». (Beaulieu, L. et D. Normandin dans S. Sauvé *et al.* . 2016, p. 20)

Par cet Avis, le Conseil jeunesse de Montréal désire donc non seulement joindre sa voix à celles des jeunes de tous les pays pour tirer la sonnette d'alarme auprès des dirigeants, mais plus encore, il souhaite participer à la transition en proposant 10 recommandations aux élu.es afin de rendre la ville plus circulaire, et ce, dans les meilleurs délais.

JUSTIFICATION

Le choix du thème d'un avis peut être fait à la demande de la mairesse ou sur la base de l'initiative des membres du CjM. Ce deuxième cas de figure a mené au choix de l'étude sur l'économie circulaire à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à la réalisation de l'avis ont été entièrement assumées par le budget de fonctionnement du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais.es au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élu.es et les jeunes citoyen.nes et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

De plus, le présent avis est imprimé sur papier écologique (papier 100% recyclé ou certifié FSC; à haute teneur en matières recyclées; avec Écologo).

L'impression de 125 copies de l'Avis est prévue et le CjM favorisera l'envoi de la version électronique du document.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations soumises dans cet avis contribuent à la réflexion et peuvent orienter les actions de la Ville de Montréal en ce qui concerne l'économie circulaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse émis lors du lancement public de l'avis en février 2020 et partagé sur le site Web et les médias sociaux du CjM.

À la suite du dépôt de l'avis au conseil municipal, le document sera disponible sur le site Web du CjM et sera envoyé aux partenaires de la Ville et du CjM qui sont concernés par le sujet abordé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement public prévu le 12 février 2019 (date à confirmer).
Envoi des recommandations par le CjM aux services municipaux concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secrétaire- recherchiste

Tél : 514-872-4801
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-28

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-11-29

CONSEIL
JEUNESSE
DE MONTRÉAL



AVIS SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À MONTRÉAL : UNE TRANSITION VERS UN FUTUR DURABLE

Montréal 

Le présent avis a été élaboré au cours de l'année 2019, soit la seizième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal, et a été adopté par ses membres le 23 octobre 2019.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

cjm@ville.montreal.qc.ca

www.cjmtl.com

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Conseil jeunesse de Montréal, 2020

ISBN 978-2-7647-1740-0 (version papier)

ISBN 978-2-7647-1741-7 (version électronique)

La féminisation, partielle, de ce document utilise la méthode du point (par exemple : répondant.e, participant.es).

Imprimé sur du papier recyclé



CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) est un comité consultatif créé en février 2003 par la Ville de Montréal dans le but de mieux tenir compte des préoccupations des Montréalais et Montréalaises âgés.es de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent.

Composé de quinze membres représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, il a pour mandat de conseiller régulièrement la mairesse et le comité exécutif sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale.

MEMBRES

Jessica Condemi
Omid Danesh
Rime Diany
Yazid Djenadi
Valérie Du Sablon
Rami Habib, vice-président
Benjamin Herrera
Rizwan Ahmad Khan
Audrey-Frédérique Lavoie
Xiya Ma
Alice Miquet, présidente
Anne Xuan-Lan Nguyen
Sébastien Oudin-Filipecki
Pentcho Tchomakov
Michael Wrobel

COORDINATION DE L'AVIS

Geneviève Coulombe, secrétaire-rechercheur

RECHERCHE ET RÉDACTION

Marc-André Houle, Ph. D.

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES

Les Récidivistes

PRÉFACE

Les villes regroupent aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale, une part qui va atteindre les deux tiers en 2050. Durant cette même période, la demande globale pour les ressources devrait plus que doubler, accentuant ainsi la pression sur des flux de matière déjà tendus et multipliant les impacts négatifs sur l'environnement et le climat. Parce qu'elles jouent un rôle moteur dans une économie encore hautement linéaire, les villes consomment environ 75 % des ressources naturelles, dont près de 50 % pour l'environnement bâti, et génèrent entre 60 et 80 % des émissions de gaz à effet de serre.

Alors que le Programme des Nations unies pour l'environnement plaide pour une désolidarisation entre la croissance économique et la consommation de ressources et ses impacts sur l'environnement, la transition des villes vers une économie circulaire apparaît non seulement comme une évidence, mais également comme une urgence. Cette urgence est d'autant plus exacerbée qu'il sera impossible de réduire suffisamment les émissions globales de gaz à effet de serre pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris sans circulariser l'ensemble des flux de matière puisque 62 % des émissions proviennent de l'extraction des ressources, de leur transformation et de la production de biens. Or, moins de 9 % des ressources extraites trouveraient une seconde vie selon un rapport publié lors du Sommet économique de Davos, en 2018. La « circularisation » de ces 90 % des flux de matière restants représente un immense enjeu, mais également une opportunité économique majeure.

Pour enclencher la transition vers une économie circulaire, les villes du monde sont donc aux premières loges. La concentration des habitant.es facilite le passage à l'échelle de nouveaux modes de consommation circulaires (prolonger la durée de vie, privilégier l'usage plutôt que la possession des biens, etc.), tandis que celle des flux de matière, notamment sous forme de matières résiduelles, représente de futures « mines urbaines » pour en optimiser l'usage. Les villes regroupent également une grande diversité de milieux innovateurs, de l'intelligence artificielle à l'économie sociale, dont la mise en relation est très fructueuse pour promouvoir les solutions et les modèles d'affaires de l'économie circulaire. À l'échelle internationale, l'Europe et l'Asie sont au premier plan de cette transition qui s'illustre à travers les initiatives de villes comme Paris, Amsterdam, Helsinki, Pékin, Séoul et Londres. En Amérique du Nord, le Québec fait figure de proue et les projecteurs sont tournés vers ses initiatives inspirantes, alors que le Canada sera l'hôte du Forum mondial de l'économie circulaire en 2020. De même, Montréal recèle la plus grande concentration de chercheur.es en économie circulaire au Canada selon une étude récente réalisée par l'Institut EDDEC pour le compte d'Environnement et Changement climatique Canada.

En septembre 2015, en marge des *États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris*, Montréal avait cosigné, avec Paris, Dakar, Bruxelles, Séoul, Londres, Lisbonne, Milan et Copenhague, l'*Appel des villes pour l'économie circulaire*. Depuis, toutefois, les efforts de la Ville de Montréal se sont avérés timides alors qu'elle a le potentiel de devenir un leader nord-américain sur le plan de la transition. L'avis sur l'économie circulaire présenté ici par le Conseil jeunesse de Montréal constitue un rappel de l'importance pour Montréal de s'engager de plain-pied dans cette transition. Les jeunes sont aux premières loges pour subir les impacts du modèle économique linéaire instauré depuis les débuts de l'ère industrielle, mais sont également celles et ceux qui façonneront l'économie circulaire de demain. Les recommandations formulées dans cet avis très bien documenté constituent ce que la Ville de Montréal doit mettre en œuvre pour non seulement tracer la voie, mais également permettre aux générations qui suivront de mettre à l'échelle et d'accélérer cette incontournable transition vers une économie circulaire.

Professeur Franck Scherrer
Directeur académique
Institut EDDEC

Daniel Normandin
Directeur exécutif
Institut EDDEC



Franck Scherrer

Franck Scherrer, ancien élève de l'ENS de Paris, docteur en urbanisme (Institut d'urbanisme de Paris), est professeur titulaire d'urbanisme à l'Université de Montréal. Il a été successivement professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris, puis à l'Institut d'urbanisme de Lyon, dont il a été le directeur avant de devenir celui de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage. Il dirige actuellement l'Institut EDDEC, qui regroupe l'Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal. Ses recherches portent sur les infrastructures urbaines (eau, transport), la ville durable, l'action collective métropolitaine (participation publique, planification stratégique, prospective...) et l'économie circulaire.



Daniel Normandin

Titulaire d'un baccalauréat en sciences biologiques, d'une maîtrise en biotechnologies de l'environnement et d'un MBA, Daniel Normandin est cofondateur et directeur exécutif de l'Institut EDDEC. Il a auparavant participé à la mise sur pied et au déploiement de Quantis, une firme internationale de consultation spécialisée en analyse du cycle de vie. Préalablement, il a eu une carrière essentiellement universitaire, consacrée à la mise sur pied et au développement de diverses unités de recherche à Polytechnique Montréal dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'analyse du cycle de vie. Pionnier en économie circulaire au Canada et conférencier reconnu, il est l'auteur de plusieurs rapports et articles sur les biotechnologies environnementales, la gestion du cycle de vie et l'économie circulaire.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	8
SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	9
REMERCIEMENTS	10
INTRODUCTION	12
CHAPITRE 1	
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SOUS TOUTES SES FORMES	16
1.1 Origines et définitions	17
1.2 Stratégies et modèles de circularité	19
1.3 Débouchés et retombées	23
1.4 Limites et enjeux	25
CHAPITRE 2	
MONTRÉAL ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	26
2.1 Pouvoirs et compétences	27
2.2 Leviers politiques et économiques et transition vers l'économie circulaire	28
2.3 Engagements et initiatives en économie circulaire	31
2.3.1 La gestion des matières résiduelles	33
2.3.2 La symbiose industrielle de l'est de Montréal - Synergie Montréal	34
2.3.3 La politique d'approvisionnement responsable du Plateau-Mont-Royal	36
2.3.4 La mobilité partagée	37
2.3.5 Les entreprises zéro déchet	38
2.4 Freins et obstacles	38
CHAPITRE 3	
DES CAS INSPIRANTS POUR MONTRÉAL	40
3.1 Amsterdam, Pays-Bas	42
3.2 Paris, France	47
3.3 Séoul, Corée du Sud	51
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	54
BIBLIOGRAPHIE	58
ANNEXE 1 - Comment Montréal fait-elle appel aux fournisseurs?	63

LISTE DES FIGURES

Figure 1	L'économie circulaire	18
Figure 2	Les dépenses de la Ville de Montréal, 2019	29
Figure 3	Les revenus de la Ville de Montréal, 2019	30
Figure 4	Le modèle économique du beigne	43
Figure 5	Le modèle économique du beigne et les zones critiques	44

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

4RV-E :	Repenser, réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer
ARTM :	Autorité régionale de transport métropolitain
CESM :	Complexe environnemental de Saint-Michel
CO ₂ :	Dioxyde de carbone
CPEQ :	Conseil Patronal de l'Environnement du Québec
CPQ :	Conseil du patronat du Québec
CRISES :	Centre de recherche sur les innovations sociales
CTTÉI :	Centre de transfert technologique en écologie industrielle
EDDEC :	Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire
ÉEQ :	Éco Entreprises Québec
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GMS :	Gouvernement métropolitain de Séoul
Gt :	Milliard de tonnes
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
PIB :	Produit intérieur brut
PME :	Petites et moyennes entreprises
RNCREQ :	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

REMERCIEMENTS

M. Arnaud Budka, directeur, Gestion des matières résiduelles, Ville de Montréal

Mme Laura Cliche, agente de développement, Transition écologique, Concertation Montréal

Mme Alicia Dufour, responsable des communications et affaires publiques, Jeune Chambre de commerce de Montréal

M. Dean Gauthier, directeur, Service de l'approvisionnement, Ville de Montréal

Mme Félicia Lareau, conseillère en planification, Bureau de la transition écologique et de la résilience, Ville de Montréal

M. Daniel Normandin, directeur, Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC)

Mme Melissa Stoia, directrice, Développement durable et économie circulaire, PME MTL Est-de-l'Île

Mme Paula Urra, cheffe de division, Contrôle des rejets industriels, Gestion des matières résiduelles, Ville de Montréal

Mme Cécile Vergier, commissaire au développement économique, Innovation sociale, Service du développement économique, Ville de Montréal

Mme Maureen Wilhelm-Blanc, conseillère en planification, Direction du développement du territoire et des études techniques, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Introduction



Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est clair : les humains sont la principale cause des changements climatiques et le réchauffement de la planète doit au plus tôt être limité à 1,5°C pour éviter une dégradation substantielle de la vie sur terre¹. Les conséquences du réchauffement climatique sont maintenant bien tangibles et se manifestent de différentes manières : phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur plus intenses et plus fréquentes, inondations, etc.), fonte des glaces, élévation du niveau des océans, perte d'habitats pour la faune, la flore et les êtres humains². Les changements climatiques possèdent également une dimension socio-économique qui se traduira à terme par des effets sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, les flux de population et plus globalement sur la création, le partage et les inégalités de richesses. Pour les contrer, il est impératif d'atteindre un bilan d'émission carbone nul aux alentours de 2050. C'est donc un euphémisme de dire que le temps presse.

Le modèle économique dans lequel nous vivons constitue la principale cause du problème³. En effet, le modèle linéaire (extraire – produire – distribuer – consommer – jeter) présume une disponibilité infinie de ressources à partir de laquelle on cherche à maximiser la vente d'unités de toute sorte afin de produire de la richesse. Depuis la première révolution industrielle, ce modèle a certes permis à une partie de la planète de se développer et de s'enrichir, mais il n'est plus viable en raison de ses conséquences en termes de gaspillage, de pollution de l'air, de l'eau et du sol et de déforestation. Il est donc nécessaire d'agir et le Conseil jeunesse de Montréal a choisi de se pencher sur le sujet dans le cadre du présent avis portant sur la transition économique de Montréal vers un futur durable.

Qui, quoi et comment ?

Les jeunes Montréalais.es

Les jeunes sont les premiers interpellés par les défis que posent les changements climatiques. D'abord, parce que ce sont les citoyens qui devront vivre demain avec les décisions prises aujourd'hui. Dans un sondage de la firme Léger Marketing visant à connaître les priorités des générations pour l'élection fédérale d'octobre 2019⁴, 53 % des milléniaux (18-34 ans) ont répondu que les changements climatiques constituaient une priorité devant l'aide à la classe moyenne (41 %) et le coût de la vie et du logement (39 %). En revanche, les changements climatiques arrivaient en troisième position (38 %)

¹ Organisation des Nations unies, s. d.

² Voir à ce sujet les différents rapports publiés par le GIEC (en anglais *Intergovernmental Panel on Climate Change – IPCC*) : <https://www.ipcc.ch/reports>.

³ Voir notamment Favreau et Hébert, 2012.

⁴ Léger Marketing, 2019.

dans les priorités des baby-boomers (55 ans et plus), derrière l'aide à la classe moyenne (44 %) et la gestion des finances de l'État (42 %). Il n'est donc pas surprenant que les jeunes soient fortement mobilisés sur cet enjeu, notamment autour du mouvement *Skolstrejk för klimatet* (grève étudiante pour le climat) mis sur pied par l'étudiante suédoise Greta Thunberg. En 2019, des jeunes de partout sur la planète, incluant des dizaines de milliers de jeunes Montréalais.es, ont manifesté pour attirer l'attention des gouvernements sur l'urgence d'agir, et ce, notamment lors de la Marche pour le climat qui a rassemblé un demi-million de personnes à Montréal le 27 septembre dernier. Le CjM joint donc sa voix à la jeunesse du monde entier pour proposer aux élu.es montréalais.es des solutions tangibles afin d'accélérer la transition économique de la Ville.

La Ville de Montréal⁵

Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans les villes et la tendance est en progression⁶. À titre de gouvernements de proximité, les conseils municipaux, et spécialement ceux des métropoles comme Montréal, ont un rôle essentiel à jouer pour créer des lieux de vie qui soient vecteurs économiques et carrefours de rencontres et d'échanges entre acteurs politiques, sociaux, économiques et académiques. Valérie Plante, la mairesse de Montréal, s'est d'ailleurs engagée en septembre 2019 à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de 55 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030⁷.

Montréal possède des leviers politiques et économiques importants pour assurer sa transition et a vu ses pouvoirs s'étendre avec l'obtention en 2017 de son statut de métropole par le gouvernement du Québec. Elle a notamment compétence sur l'aménagement du territoire et l'habitation, qu'elle peut réglementer. Elle possède et gère nombre d'infrastructures pour lesquelles elle peut imposer des normes. La Ville peut en outre compter sur un budget de 5,7 milliards de dollars (2019)⁸ et sa politique d'approvisionnement lui permet d'assurer et d'orienter son développement.

L'économie circulaire

L'idée de transition implique d'emblée « le passage d'un état à un autre⁹ ». Comme le suggérait en 2016 le directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) : « [p]ar opposition à des changements brusques, subits et désordonnés, [la transition] s'inscrit plutôt dans une logique d'évolution tranquille et planifiée¹⁰. » L'urgence de la situation incite toutefois à bousculer certaines certitudes et habitudes et à envisager la transition comme une rupture avec le modèle de développement linéaire. Considérant que la croissance économique telle qu'elle se pense et se déploie depuis la première révolution industrielle n'est plus compatible avec la soutenabilité des sociétés¹¹, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour planifier une transition fondée sur la logique de l'économie circulaire

L'économie circulaire se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités¹² ». Elle se décline en différentes stratégies qui : 1) touchent toutes les sphères de l'activité humaine; 2) permettent de réduire l'empreinte environnementale; et 3) constituent autant de vecteurs de développement économique. De nombreuses initiatives en matière

⁵ Précisons que le Conseil jeunesse de Montréal est une instance dont les mandats s'appliquent à la Ville de Montréal, c'est-à-dire à la ville-centre et aux 19 arrondissements, et non à l'agglomération de Montréal qui est constituée de la ville-centre, des 19 arrondissements et des 14 villes liées.

⁶ Banque mondiale, 2019.

⁷ Bordeleau, 2019.

⁸ Ville de Montréal, 2018c.

⁹ De Villers, 2010.

¹⁰ Bourke, 2016.

¹¹ Bourg *et al.*, 2016, p. 27.

¹² Beaulieu et Normandin, dans Sauvé *et al.*, 2016, p. 20.

d'économie circulaire prennent actuellement place sur le territoire de Montréal et celle-ci se positionne avantageusement en matière de recherche sur la question avec la présence de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC) sur le campus de l'Université de Montréal. En tant qu'administration, la Ville de Montréal a commencé à intégrer ces principes à ses pratiques et à ses politiques, mais force est de constater qu'elle pourrait faire mieux et faire plus.

Dans cette perspective, le présent avis vise à documenter la problématique de la transition économique de Montréal vers un mode de développement circulaire et à formuler des recommandations à la mairesse et aux élu.es montréalais.es. Cet avis comporte trois chapitres et une conclusion dans laquelle se trouvent les recommandations. Le premier chapitre est consacré à une présentation de l'économie circulaire, de ses différentes formes, de ses retombées et de ses limites. Le deuxième chapitre décrit les compétences et les leviers dont dispose la Ville pour assurer sa transition et propose un portrait des initiatives en économie circulaire déployées à Montréal, tant par l'Administration que par d'autres acteurs de la société civile. Le troisième chapitre s'intéresse à des cas étrangers, à savoir Amsterdam, Paris et Séoul, qui s'affirment comme des chefs de file dans le domaine et dont les expériences peuvent inspirer Montréal. La conclusion propose un retour général sur l'avis et contient des recommandations qui prennent la forme d'actions concrètes que la Ville devrait mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

Méthodologie

Cet avis a été réalisé à partir d'une recherche documentaire articulée autour : 1) de l'économie circulaire ; 2) des actions déployées sur le territoire de la Ville de Montréal ; et 3) des pratiques mises en œuvre ailleurs dans le monde et plus particulièrement à Amsterdam, Paris et Séoul. Autant la littérature scientifique (ouvrages et articles), la littérature grise (politiques, stratégies, plans d'action, budget, etc.), les publications de *think tanks* comme le Conseil du patronat du Québec, la Fondation Ellen MacArthur ou Circle Economy que des articles de journaux ont été mobilisés. En parallèle, une série d'entrevues a été menée auprès de dix intervenant.es associés à la gestion municipale, au développement économique et à l'économie circulaire. Notons que 17 demandes d'entrevue ont préalablement été effectuées et que sept personnes, dont trois occupant des postes stratégiques au sein de la Ville de Montréal, ont décliné notre demande ou n'y ont pas donné suite. Les entrevues se sont déroulées en personne entre les mois de juin et de septembre 2019 et ont pris la forme d'entrevues semi-dirigées d'une durée d'environ une heure. Ces entrevues ont permis de mieux comprendre le rôle des acteurs rencontrés et de leur organisme d'attache, de compléter et de vérifier certaines informations recueillies dans la littérature, en plus d'inspirer ou de consolider certaines pistes de recommandation. Ces acteurs sont des employé.es de la Ville travaillant au Service de développement économique, au Bureau de la transition écologique et de la résilience, au Service de l'approvisionnement et à l'Environnement – matières résiduelles. Des représentant.es de l'Institut EDDEC, de la Jeune Chambre de commerce de Montréal, de Concertation Montréal et de PME Montréal Est-de-l'Île ont également été interrogés. Cela dit, nous n'avons pas la prétention d'avoir dressé un portrait exhaustif des initiatives en économie circulaire sur le territoire de Montréal. Par ailleurs, dans le but d'alléger la lecture, nous avons mis les références (méthode auteur.e-date) en bas de page.

L'économie circulaire sous toutes ses formes



1.1 Origines et définitions

Si l'économie circulaire est souvent présentée comme une solution de rechange novatrice au modèle d'économie linéaire, certains des principes et des notions sur lesquels elle s'appuie ne sont pas nécessairement nouveaux. Par exemple, l'idée de créer des liens entre des entreprises localisées à proximité remonte au XIX^e siècle et aux travaux précurseurs d'Alfred Marshall sur les districts industriels¹³. L'idée d'un système économique fermé, où la Terre est considérée comme un vaisseau spatial au sein duquel les ressources sont limitées, apparaît dans les années 1960 avec les travaux de Kenneth E. Boulding¹⁴. Dans les années 1970, Walter Stahel et Geneviève Reday-Mulvey énoncent les principes d'une économie fonctionnant en circuit fermé (ou en boucle) permettant de créer des emplois et de produire de la croissance tout en réduisant la consommation de ressources et d'énergie¹⁵. Le concept d'écologie industrielle émerge quant à lui à la fin des années 1980 à la suite d'un article de Robert A. Frosch et Nicholas E. Gallopoulos dans lequel ils proposent que les déchets émanant d'un procédé industriel puissent servir de matières premières à d'autres procédés afin de réduire l'impact de l'industrie sur l'environnement. Il s'agirait alors de faire fonctionner l'écosystème industriel à la manière d'un écosystème biologique au sein duquel « les plantes synthétisent les éléments nutritifs, qui alimentent les herbivores, qui, à leur tour, alimentent une chaîne de carnivores dont les déchets et les corps finissent par nourrir d'autres générations de plantes¹⁶. »

Le terme « économie circulaire » à proprement parler fait son apparition en 1990 dans un ouvrage publié par les économistes David W. Pearce et R. Kerry Turner¹⁷. Depuis, le concept a fait l'objet de nombreux travaux et est partie intégrante de politiques publiques un peu partout sur la planète, si bien qu'il existe aujourd'hui plus d'une centaine de définitions de l'économie circulaire¹⁸. La Fondation Ellen MacArthur, un organisme britannique qui, depuis sa création en 2009, consacre ses activités à faire la promotion de l'économie circulaire et de ses principes, la définit comme « [...] un cycle de développement positif continu qui préserve et développe le capital naturel, optimise le rendement des ressources et minimise les risques systémiques par la gestion des stocks et des flux de ressources. Un système qui demeure efficace quelle que soit l'échelle¹⁹. » En France, la *Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte* de 2015 stipule que :

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets²⁰.

¹³ Tremblay et al., 2009, p. 104.

¹⁴ Boulding, 1966.

¹⁵ Stahel et Reday-Mulvey, 1976/1981.

¹⁶ Frosch et Gallopoulos, 1989, p. 1; « Plants synthesize nutrients that feed herbivores, which in turn feed a chain of carnivores whose wastes and bodies eventually feed further generations of plants. » [notre traduction].

¹⁷ Pearce et Turner, 1990.

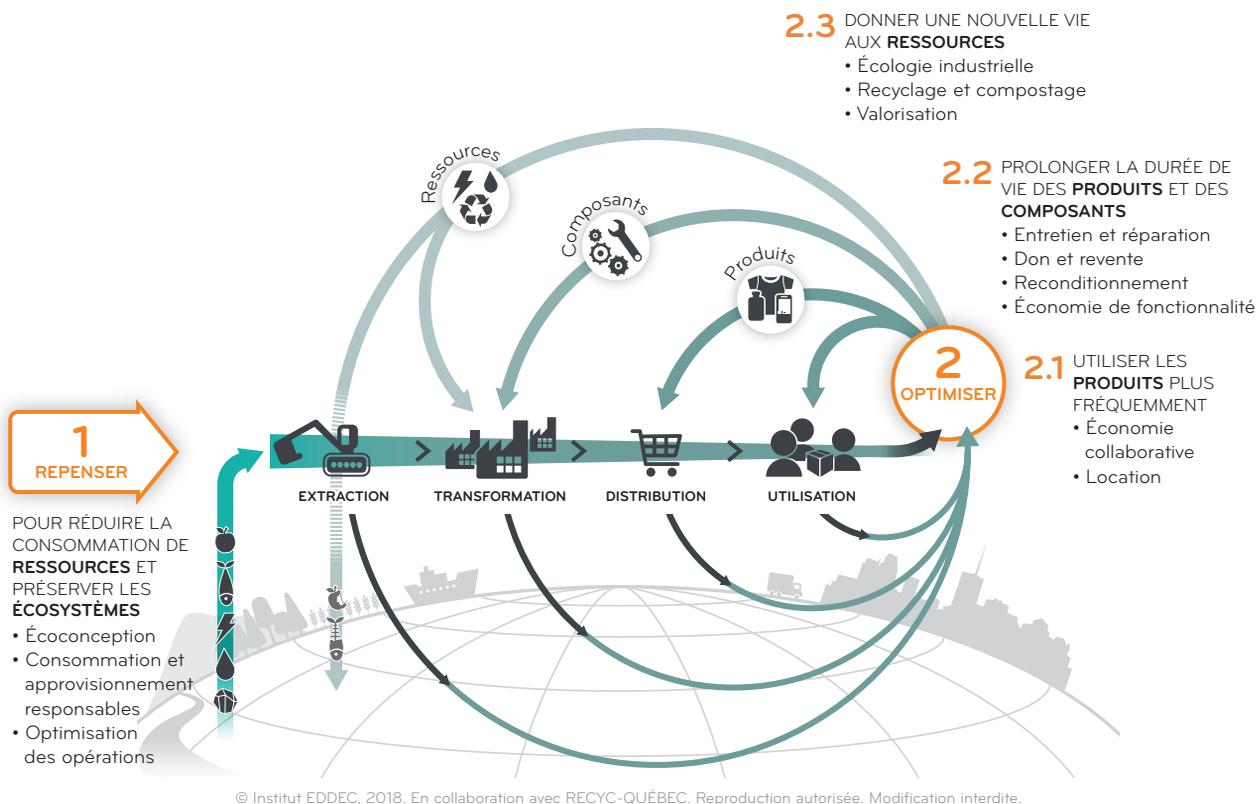
¹⁸ Le Moigne, 2018, p. 27.

¹⁹ Fondation Ellen MacArthur, 2017.

²⁰ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015, citée dans Le Moigne, 2018, p. 27.

Tel que mentionné en introduction, l'Institut EDDEC, dont les activités sont basées sur le campus de l'Université de Montréal, suggère que l'économie circulaire est un « [s]ystème de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités²¹. » Dans le cadre de cet avis, nous allons nous référer à cette définition.

Figure 1 L'économie circulaire



Source: Institut EDDEC, <https://www.quebeccirculaire.org/data/sources/users/4/docs/schema-ec-oct2018-1.pdf>.

²¹ Beaulieu et Normandin, dans Sauvé et al., 2016, p. 20.

1.2 Stratégies et modèles de circularité

De manière concrète, l'économie circulaire se décline sous différentes formes qui consistent en autant de stratégies (ou boucles) de circularité. Ces stratégies peuvent être classées en deux catégories selon qu'elles appartiennent au cycle technique ou au cycle biologique. Dans le cycle technique, les matériaux, les composants et les produits peuvent être réparés, réemployés, redistribués, recyclés, reconditionnés ou réusinés plutôt que jetés. Dans le cycle biologique, l'objectif consiste à transformer les matériaux et produits de nature organique avant de les retourner à la terre en faisant, par exemple, du compostage ou en valorisant la matière pour en produire de l'énergie. Des modèles ou systèmes, comme l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative ou les symbioses industrielles, intègrent une ou plusieurs de ces stratégies afin de maximiser l'usage de produits, de matériaux et de matières sur un territoire donné. Brièvement, voici en quoi consistent ces stratégies et modèles.

Les stratégies de circularité

La réparation

La réparation vise à remettre un objet ou un appareil en état de marche. Il s'agit généralement d'une opération qui se limite à remettre en état ou à remplacer les pièces ou les composants endommagés. Or, un geste qui allait de soi il y a encore quelques décennies s'est un peu perdu avec la logique de l'économie linéaire où l'on tend davantage à remplacer et à jeter qu'à réparer. La baisse des prix des objets neufs, la hausse des coûts de réparation, la relative rareté des pièces d'occasion, la perte de débrouillardise ainsi que l'attrait de la nouveauté et le progrès technologique sont tous des facteurs qui permettent d'expliquer pourquoi nous avons aujourd'hui moins tendance à réparer nos objets²². La réparation peut être effectuée soit par le consommateur lui-même, par un service de réparation ou encore par le fabricant du produit. Plus largement, se pose l'enjeu du droit à

la réparation qui obligerait les fabricants à rendre accessibles les pièces de rechange et les manuels de réparation de leurs produits.

Le reconditionnement et le réusinage

Le reconditionnement et le réusinage nécessitent des manœuvres plus poussées et plus complexes que la réparation. Pierre Baptiste et Christian Mascle, professeurs à Polytechnique Montréal, résumant de la manière suivante les opérations menant au reconditionnement : « [l]e produit est collecté, transporté, désassemblé, chacun de ses composants est nettoyé et contrôlé, certains changés ou réusinés. Le produit est alors réassemblé, contrôlé et remis en vente sur le marché²³. » Le reconditionnement peut s'accompagner d'une mise à niveau technologique. Chose sûre, le reconditionnement améliore la qualité d'un produit usagé et en prolonge la vie utile²⁴.

En contrepartie, l'usage est une technique qui consiste à donner la forme voulue à une pièce en lui enlevant de la matière. Le réusinage nécessite donc un apport de matière à partir duquel il sera possible de retravailler une pièce.



²² Dagenais, dans Sauv  et al., 2016, p. 38.

²³ Baptiste et Mascle, dans Sauv  et al., 2016, p. 50.

²⁴ Le Moigne, 2018, p. 35.

Le réemploi et la redistribution

En favorisant l'achat d'objets neufs à répétition, l'usage unique ou éphémère de certains produits de consommation présente certes des avantages commerciaux pour les entreprises, mais comporte des coûts environnementaux importants. Tout cela sans compter le phénomène de l'obsolescence programmée qui consiste pour un fabricant à réduire de façon délibérée la durée de vie d'un objet pour augmenter le taux de remplacement. Pour contrer ces logiques propres à l'économie linéaire, le réemploi et la redistribution des objets, en changeant soit leur fonction d'origine ou en mettant ces objets en relation avec de nouveaux bénéficiaires (consommateur.trices ou entreprises), constituent des solutions de rechange intéressantes. Le réemploi « [...] désigne l'opération par laquelle un produit est réutilisé, soit par un même acteur qui en modifie l'usage, soit par un autre qui en conserve l'emploi d'origine ou qui en modifie la fonction²⁵. » La pratique qui consiste à donner une nouvelle fonction à un objet en conservant ses propriétés de base se nomme quant à elle le suprarecyclage (*upcycling*). En revanche, la redistribution vise :

[...] la réinsertion d'un bien dans la sphère des échanges, soit par les canaux de l'économie marchande (impliquant une contrepartie monétaire pour l'acquisition ou l'usage du bien), soit dans la sphère sociale non marchande (impliquant un déplacement du bien d'un acteur à l'autre sans contrepartie monétaire)²⁶.

L'enjeu principal réside ici dans la mise en relation des objets et des individus ou entreprises. Il faudra y revenir, car il s'agit d'une des clés de mise en œuvre de l'économie circulaire.

Le recyclage

La réparation, le reconditionnement, le réusage, le réemploi et la redistribution permettent pour l'essentiel de prolonger la durée de vie des objets. Or, ces stratégies présentent des limites, voire ne peuvent être appliquées à certains matériaux, composants et produits. Il faut alors trouver un moyen de recycler la matière de laquelle ils se composent. Est recyclable ce « [q]ui peut être transformé de manière à être réintroduit dans un cycle de production pour la fabrication de nouveaux produits²⁷. » La matière recyclée peut être utilisée en boucles fermées, c'est-à-dire introduite de nouveau dans des produits similaires, ou en boucles ouvertes, c'est-à-dire dans d'autres produits. Le recyclage implique à la fois de pouvoir collecter la matière, de la traiter et de lui trouver des débouchés.

²⁵ Deschênes, dans Sauvé et al., 2016, p. 42.

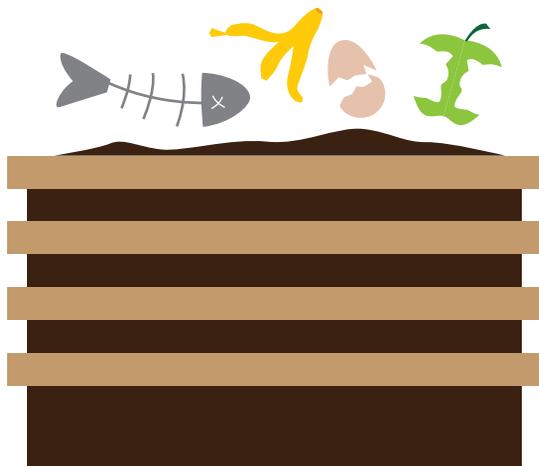
²⁶ *Ibid.*, p. 43.

²⁷ Recyc-Québec, 2019.

La valorisation des matières organiques

Les matières organiques possèdent un grand potentiel de valorisation. Deux grands procédés de traitement existent en ce sens. D'une part, le compostage constitue «un procédé de digestion biologique des matières organiques. Il résulte de l'action de microorganismes aérobies (pouvant vivre seulement en présence d'oxygène), qui décomposent les matières organiques²⁸.» La matière obtenue, le compost, peut ensuite être utilisée comme fertilisant. D'autre part, la biométhanisation constitue « un procédé de traitement biologique des matières organiques résiduelles par fermentation en absence d'oxygène²⁹. » Un biogaz contenant du méthane est alors produit et peut être utilisé comme source d'énergie. Ici encore, la valorisation des matières organiques pose des enjeux relativement à la collecte, au traitement et au débouché de la matière.

Lorsque ces stratégies sont additionnées ou appliquées à plus grande échelle, il est possible de parler de modèle ou de système d'économie circulaire. Il en existe essentiellement trois modèles : l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle.



Les modèles d'économie circulaire

L'économie de fonctionnalité

Le principe de base de l'économie de fonctionnalité repose sur l'offre ou la vente de l'usage d'un produit plutôt que sur la vente du produit en lui-même. En d'autres termes, une entreprise conserve la propriété d'un produit (p. ex. : une voiture), mais en loue l'usage. Dans une perspective circulaire, l'économie de fonctionnalité doit s'accompagner d'une transformation de la conception et de la gestion du cycle de vie des produits, mais aussi de la relation client.es-fournisseur dans la mesure où l'entreprise prend en charge la réparation, le reconditionnement et l'entretien de son produit³⁰. Une des entreprises qui fait figure de preuve en la matière est la société Xerox qui, plutôt que de vendre des photocopieurs, propose à ses clients de payer pour le nombre de photocopies produites. De cette manière, l'entreprise demeure propriétaire de l'équipement et en assure l'entretien et la mise à niveau tandis qu'elle peut s'assurer de revenus à long terme par un système de facturation par annuités. Xerox conçoit ainsi ses appareils sur un principe de « démontabilité – réparabilité – récupérabilité », de sorte que 70 % à 90 % des composants des appareils peuvent être réutilisés dans la fabrication des nouveaux photocopieurs³¹.

²⁸ Ville de Montréal, s. d.

²⁹ Entreprises Québec, 2019.

³⁰ McDonald, dans Sauvé et al., 2016, p. 48.

³¹ Ibid.

L'économie collaborative

L'économie collaborative est fondée sur un partage ou une redistribution de produits et d'objets entre consommateurs³². L'idée est de faire en sorte que plusieurs personnes puissent partager l'utilisation d'un produit non utilisé ou sous-utilisé³³. Pour ce faire, l'usage d'une plateforme d'échanges (internet le plus souvent) est de mise. Le concept prend différentes dénominations selon les auteurs et recouvre plusieurs facettes. Les termes « économie de partage », « consommation collaborative » ou « consommation participative » tendent en effet à désigner à peu de choses près le même phénomène. D'après le Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTÉC), qui a déposé son rapport au gouvernement du Québec en juin 2018, l'économie collaborative comporte quatre caractéristiques fondamentales :

- 1) L'utilisation de la capacité excédentaire** — La mutualisation temporaire ou la redistribution définitive de la capacité d'un bien ou d'une ressource par-delà son utilisation usuelle, de manière à faire plus avec ce qui existe déjà.
- 2) L'usage plutôt que la propriété** — La capacité d'accès simplifiée à un bien ou à une expertise, sans devoir en être propriétaire ou l'employeur. Ainsi, l'achat d'un bien est reconsidéré en préférant son usage à sa propriété, sur une base de location ou de temps partagé.
- 3) La multiplicité des fonctions** — La remise en question de l'idée selon laquelle un bien ou un service n'est destiné qu'à un seul usage ou à une seule fonction prédéterminée ou réservée.
- 4) La dématérialisation des intermédiaires** — Souvent, la substitution de plateformes numériques aux intermédiaires de l'économie traditionnelle permet de mettre directement en relation des particuliers, des entreprises et des organisations (échanges entre pairs)³⁴.

On remarquera que la deuxième caractéristique (l'usage plutôt que la propriété) correspond essentiellement à la logique de l'économie de fonctionnalité. En effet, les frontières sont minces entre ces deux modèles de circularité qui peuvent parfois se

recouper. Comme le note Mélanie McDonald, de l'Institut EDDEC :

La diversité des cas qui sont associés à ces termes apporte une richesse au mouvement, mais peut prêter à confusion. Leur classification est d'autant plus difficile dans un contexte où l'on observe un enchevêtrement complexe de modèles, alliant par exemple le don / contre-don entre citoyens, les échanges entre consommateurs fondés sur une plateforme collaborative privée et une variété de stratégies d'affaires entrant dans le prisme de l'économie de fonctionnalité³⁵.

De la même manière, on notera que la troisième caractéristique (la multiplicité des fonctions) reprend la logique du réemploi et de la redistribution.

La symbiose industrielle

L'idée de symbiose industrielle prend racine dans les notions de district industriel et d'écologie industrielle évoquées plus haut et désigne un réseau d'entreprises qui effectue des échanges de matières et d'énergie. Jean-Marc Frayret, professeur à Polytechnique Montréal, décrit la symbiose industrielle de la manière suivante :

Une symbiose industrielle est ainsi un réseau de synergies industrielles sur un territoire au sein desquelles des partenaires, par exemple des industries, des entreprises de services, publiques ou privées, échangent des résidus et coproduits matériels ou énergétiques. Les synergies industrielles sont une forme de partenariat d'affaires profitable qui permet aux entreprises qui les mettent en œuvre de réduire leurs effets environnementaux par le bouclage des flux de matières et d'énergie³⁶.

³³ Le Moigne, 2018, p. 154.

³⁴ Groupe de travail sur l'économie collaborative, 2018, p. 10-11.

³⁵ McDonald, dans Sauvé et al., 2016, p. 46-47.

³⁶ Frayret, dans Sauvé et al., 2016, p. 61.

Si la matière ou l'énergie échangée permet de substituer les flux normalement utilisés, on parle de synergie de substitution. Le synergie de mutualisation vise quant à elle à assurer l'approvisionnement collectif de matière et d'énergie, la mise en commun de services ou encore le partage d'équipement dans un objectif d'efficacité et d'efficience environnementales et économiques.

1.3. Débouchés et retombées

Dans son rapport *The Circularity Gap Report 2019*³⁷, l'organisme Circle Economy évalue que le monde est actuellement à 9 % circulaire et affirme que la tendance est pour le moment négative. La circularité aurait même perdu du terrain sur une période de 12 mois (depuis la publication du dernier rapport de l'organisme) en raison de l'augmentation de l'extraction de ressources et de la hausse des émissions de gaz à effet de serre³⁸. En 2015, les activités humaines auraient nécessité l'utilisation d'un total de 92,8 milliards de tonnes (Gt) de ressources et sur ce total, 84,4 Gt auraient été extraites du sol tandis que seulement 8,4 Gt (9 %) auraient été recyclées³⁹. Si ce constat peut à première vue sembler sombre, il est toutefois possible de voir là un énorme potentiel et de multiples occasions à saisir en termes de retombées. Ces retombées peuvent à la fois être de nature économique, environnementale et sociale.

Retombées économiques

En 2018, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), en collaboration avec le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), publiait un rapport sur les perspectives et les impacts de l'économie circulaire au Québec dans lequel une revue de la littérature internationale sur les retombées économiques potentielles d'une transition vers l'économie circulaire a été effectuée⁴⁰.

Les études sur les retombées économiques se sont intéressées plus particulièrement à l'impact de l'[économie circulaire] sur l'emploi et l'activité économique. La majorité des études démontrent qu'une économie circularisée peut accroître le PIB et entraîner la création de nombreux emplois, ce qui compenserait les pertes que connaîtraient certains secteurs plus traditionnels. En outre, la réduction du gaspillage des ressources et l'adoption de nouvelles façons de consommer pourraient faire économiser beaucoup aux particuliers comme aux entreprises⁴¹.

Voyons plus concrètement ce que disent certaines de ces études. Précisons à l'instar du CPQ que ces études sont, pour l'essentiel, d'origine européenne et s'inscrivent dans un cadre national. De plus, les retombées font généralement référence aux impacts sur 1) les activités économiques en termes de produit intérieur brut (PIB); et 2) les emplois. Ainsi, une étude produite pour la Commission européenne en 2011 révèle qu'une diminution de l'ordre de 1 % de la consommation des ressources favorisée par une utilisation plus efficace de la matière pourrait créer de 12 à 23 milliards d'euros d'activité économique en plus de permettre la création de 100 000 à 200 000 emplois en Europe⁴².

Une autre étude réalisée dans cinq pays européens⁴³ pour le compte du Club de Rome et publiée en 2015 estime à au moins 1,5 % l'augmentation du PIB de ces pays dans un contexte où des investissements équivalents à 3 % du PIB sont effectués pour assurer la transition circulaire⁴⁴. Trois scénarios ont été étudiés. Pour le scénario « renouvelable », dans lequel les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 50 %, il existe un potentiel de création de 265 000 emplois dans les cinq pays étudiés. Pour le scénario « augmentation de l'efficacité énergétique » (émissions de carbone réduites de



³⁷ De Wit et al., 2019.

³⁸ Ibid., p. 8.

³⁹ Ibid., p. 18.

⁴⁰ Teigeiro et al., 2018.

⁴¹ Ibid., p. 8.

⁴² Meyer, 2011, p. 79.

⁴³ Espagne, Finlande, France, Pays-Bas et Suède.

⁴⁴ Wijkman et Skånberg, 2015, p. 8.

30 %), on prévoit la création de 335 000 emplois. Dans le scénario « efficacité matérielle » (où les réductions de carbone sont de l'ordre de 3 à 10 %), 650 000 emplois pourraient être créés⁴⁵.

Une étude réalisée par la Fondation Ellen MacArthur sur le cas du Danemark a quant à elle conclu que la transition à l'économie circulaire pourrait se traduire par une augmentation du PIB de 0,8 à 1,4 % et créer entre 7 000 et 13 000 emplois⁴⁶. Enfin, une étude traitant notamment du cas du Royaume-Uni a démontré que le secteur du reconditionnement aurait permis de réduire le coût de production de certaines entreprises de 34 %, d'accélérer la création d'emplois, de réduire de 70 % les coûts d'approvisionnement et de 20 % le prix de vente⁴⁷. Ces études tendent donc à remettre en cause le mythe voulant que le développement durable et l'économie circulaire soient en opposition radicale avec le développement économique.

Retombées environnementales

Au plan environnemental, l'économie circulaire permet essentiellement d'agir sur trois fronts : 1) la consommation de matières premières et la production de déchets; 2) la consommation énergétique; et 3) les émissions de gaz à effet de serre⁴⁸. Le document publié par le CPQ contient également une revue de la littérature permettant de documenter les retombées environnementales potentielles d'une transition vers l'économie circulaire. L'économie circulaire constitue une source potentielle de réduction des impacts environnementaux. Les études recensées, toutes européennes, se sont concentrées sur la réduction des gaz à effet de serre (GES). Elles s'intéressent surtout à la gestion des matières résiduelles, notamment le recyclage et la récupération⁴⁹. Par exemple, une étude réalisée par la Fondation Ellen MacArthur, SUN et McKinsey s'est penchée sur les effets de l'économie circulaire dans les secteurs du transport, de l'alimentation et du logement dans le cadre de l'Union européenne et les résultats

indiquent qu'il existe un potentiel de réduction des émissions de GES pouvant atteindre 48 % en 2030, et jusqu'à 83 % en 2050⁵⁰. Toujours à l'échelle de l'Union européenne, une autre étude suggère qu'environ 31 % de la nourriture fait l'objet de gaspillage aux différents maillons de la chaîne alimentaire⁵¹. Selon Recyc-Québec, la nourriture gaspillée au Canada serait de l'ordre de 30 % à 40%⁵². La réduction du gaspillage permettrait à la fois de diminuer les effets indésirables de l'utilisation des terres en agriculture et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Autre exemple : la récupération d'une tonne d'acier ou d'aluminium réduit l'extraction de matière vierge et permet d'éviter en moyenne de 1,2 et 7,1 tonnes d'émissions d'équivalent CO₂ par tonne⁵³.

Retombées sociales

L'économie circulaire offre également un potentiel de développement social, et ce, tout particulièrement du point de vue de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire. Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) définit l'innovation sociale comme « [...] une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles⁵⁴ ». L'économie circulaire et ses différentes stratégies peuvent ainsi être considérées comme des innovations sociales. L'économie sociale et solidaire représente un véhicule de choix pour assurer leur mise en œuvre.

L'économie sociale est un secteur constitué d'entreprises et d'organisations « [...] qui allient rentabilité économique, mission sociale et réponse aux besoins d'une collectivité de membres ou d'utilisateurs, tout en étant gouvernées démocratiquement⁵⁵. » Comme le suggère le Chantier de l'économie sociale :

⁴⁵ *Ibid.*, p. 7-8.

⁴⁶ Fondation Ellen MacArthur, 2015, p. 13.

⁴⁷ Rebaud, 2017, p. 45-46.

⁴⁸ Le Moigne, 2018, p. 50.

⁴⁹ Teigeiro *et al.*, 2018, p. 20.

⁵⁰ Fondation Ellen MacArthur *et al.*, 2015, p. 14-15.

⁵¹ *Ibid.*, p. 18.

⁵² Teigeiro *et al.*, 2018, p. 21.

⁵³ Institut Montaigne, 2016, p. 23.

⁵⁴ Voir par exemple Bouchard et Lévesque, 2010, p. iii.

⁵⁵ Institut de la statistique du Québec, 2019, p. 11.

[...] les entreprises d'économie sociale deviennent des partenaires logiques en économie circulaire puisque les initiatives de cette dernière sont le plus souvent déployées au niveau local et mobilisent l'ensemble des acteurs d'un territoire. En misant sur l'action au niveau local où l'ensemble des citoyens et de la collectivité est interpellé, l'économie sociale permet à l'économie circulaire d'utiliser la participation citoyenne comme levier dans une transition écologique juste⁵⁶.

Le Québec et Montréal sont des leaders mondiaux en matière d'économie sociale. En 2016, le Québec comptait 11 200 entreprises d'économie sociale. Celles-ci embauchaient 220 000 personnes et ont généré des revenus de 47,8 milliards de dollars. Avec ses 2 780 entreprises, Montréal représente 24,8 % de ce secteur⁵⁷.

1.4. Limites et enjeux

Bien que l'économie circulaire comporte des débouchés et puisse se traduire par des retombées économiques, environnementales et sociales réelles, il ne s'agit pas d'un remède miracle et il faut être conscient de ses limites et des potentiels effets indésirables qui peuvent découler de sa mise en œuvre.

Parmi eux, notons ce qu'on appelle en économie les *effets rebonds*⁵⁸. Ce phénomène se produit quand « [...] l'épargne générée par une efficacité accrue de la production et de la consommation engendre une hausse de la production et de la consommation⁵⁹. » Dans le cadre de l'économie circulaire, on pourrait penser à un scénario où les économies réalisées par les différentes stratégies de circularité inciteraient les individus à dépenser et donc à consommer davantage. Un tel effet pourrait également survenir dans un cas où, au lieu de remplacer une gamme

de produits X, une stratégie de circularité aurait plutôt pour effet de créer une nouvelle gamme de produits Y en raison, par exemple, de la différence de qualité entre les deux. Les limites relatives à la substitution de produits ou de matières recyclés sont bien réelles : « [...] la possibilité de perte de qualité ou de valeur lors du recyclage, causée par exemple par une dégradation, fait en sorte que les matériaux recyclés peuvent être plus difficilement comparés aux matériaux primaires, ce qui entraîne alors une production secondaire supplémentaire de biens, et non une substitution⁶⁰. » De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'une partie importante des métaux utilisés dans la fabrication de produits comme les peintures, les cosmétiques, les lubrifiants, les colles, les textiles ou les nanotechnologies sont irrécupérables. Le coût de recyclage de certains autres alliages de métaux utilisés demeure en outre extrêmement élevé et nécessite des quantités importantes d'énergie⁶¹.

Il faut également prendre conscience du fait que la transition vers l'économie circulaire va se traduire par une perte d'activité économique dans certains secteurs. Les pertes seront compensées, en partie ou totalement, par la génération de nouvelles activités, mais les effets pourraient avoir des conséquences négatives de plus ou moins longue durée pour l'économie (p. ex. : chômage). Par ailleurs, la transition vers l'économie circulaire nécessite un changement des manières de faire de la part des entreprises et des organismes qui, non seulement peuvent parfois être réfractaires au changement, mais peuvent avoir besoin d'appuis et de soutien. Plus largement, c'est un changement de mentalité qu'il est nécessaire d'opérer au sein de toutes les sphères de la société⁶².

Ces limites n'enlèvent rien au potentiel de transformation de l'économie circulaire. Elles doivent néanmoins être gardées en tête et servir de mise en garde afin d'assurer une transition intelligente et efficiente. À cet égard, où en est la Ville de Montréal dans son processus de transition? Est-ce que le rythme devrait être augmenté? Sur quels leviers peut-elle compter pour ce faire? Le prochain chapitre permettra de répondre à ces questions.

⁵⁶ Chantier de l'économie sociale, 2019, p. 2.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Aussi appelés « paradoxe de Jevons », du nom de celui qui l'a énoncé.

Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe_de_Jevons.

⁵⁹ Teigeiro et al., 2018, p. 26.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Abraham, dans Sauv  et al., 2016, p. 164.

⁶² Teigeiro et al., 2018, p. 11.

Montréal & l'économie circulaire



La Ville de Montréal possède différents leviers politiques et économiques lui permettant de mettre en place les stratégies et modèles de circularité discutés au chapitre précédent. Mieux encore : de nombreuses initiatives prennent déjà place sur le territoire et l'économie circulaire est inscrite dans différents plans d'action, stratégies et documents de la Ville. Toutefois, dans l'état actuel des choses, force est de constater qu'il serait possible de faire mieux et, surtout, de faire plus. En effet, bien que Montréal se positionne avantageusement par rapport à d'autres villes québécoises, canadiennes, voire nord-américaines, elle demeure en retard face aux villes européennes qui figurent comme les chefs de file en la matière. En fait, Montréal se situe relativement au début de son processus de transition et est confrontée à différents freins qui ralentissent sa progression. Le présent chapitre sera donc l'occasion de discuter des pouvoirs et des leviers que possèdent la Ville de Montréal pour assurer sa transition économique, des initiatives qui prennent actuellement place sur le territoire et des enjeux auxquels elle fait face et qu'elle devra surmonter.

2.1 Pouvoirs et compétences

Rappelons d'entrée de jeu que même si Montréal est la métropole du Québec, elle est soumise à peu de choses près au même cadre législatif que les autres municipalités québécoises. En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, les provinces canadiennes possèdent la compétence exclusive en matière d'institutions municipales. Les municipalités ont, de ce fait, longtemps été considérées comme de simples « créatures des provinces ». Bien qu'on ne parle plus en ces termes aujourd'hui, les provinces ont néanmoins encore la main haute sur les municipalités : elles déterminent leur organisation et les compétences qui leur sont conférées et fixent les règles entourant les ressources fiscales qui leur

sont transférées et celles qui peuvent être levées⁶³. Malgré tout, Montréal possède des champs de compétence importants pour agir, qui, en même temps, constituent d'importants vecteurs de développement circulaire : transport, aménagement, urbanisme, développement économique, hygiène du milieu, etc. Certaines de ces compétences sont partagées ou « subdéléguées » aux 19 arrondissements que compte Montréal. Les arrondissements ont essentiellement des pouvoirs de portée locale dans des domaines comme la gestion financière, l'urbanisme, l'habitation, la voirie, l'enlèvement des matières résiduelles et la culture.

Rappelons également qu'en 2017, le gouvernement du Québec a adopté deux lois qui ont eu pour effet d'attribuer davantage de pouvoirs à la Ville de Montréal dans la gestion de ses affaires : la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Loi 121) et la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (Loi 122). La première, la loi 121, s'est entre autres traduite sur le plan économique par :

- Une aide annuelle atteignant 50 millions de dollars en 2021-2022 pour le soutien aux projets économiques;
- De nouveaux pouvoirs :
 - a) l'abolition du plafond de subventions aux entreprises;
 - b) un pouvoir accru en matière de crédits de taxes;
 - c) le pouvoir de céder ou de louer des immeubles à une valeur autre que la valeur marchande;
- Une autonomie accrue pour créer des sociétés de développement commercial;
- La détermination des heures d'exploitation des permis d'alcool;
- La détermination des heures et des jours d'admission dans les établissements commerciaux⁶⁴.

⁶³ Belley et al., 2017, p. 557-558.

⁶⁴ Québec, 2016, p. 3-4.

La loi 122 s'articule quant à elle autour de six thèmes et touche l'ensemble des municipalités du Québec :

- Reconnaissance du statut de gouvernement de proximité;
- Gouvernance et pouvoirs de la municipalité;
- Aménagement du territoire;
- Fiscalité et finances municipales;
- Développement économique;
- Transparence et information aux citoyen.nes.

Dans le préambule, on y affirme notamment que « l'Assemblée nationale reconnaît que les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois⁶⁵ ». Il s'agit là d'une avancée majeure puisque la loi donne ainsi le statut de gouvernement aux municipalités. Concrètement, elle donne plus de flexibilité dans l'attribution des contrats⁶⁶ en permettant aux municipalités d'établir de nouveaux seuils d'appel d'offres sur invitation. Elle autorise également les marchés de gré à gré avec des entreprises d'économie sociale pour les contrats de service de moins de 100 000 dollars. Aussi, la loi rehausse la limite d'aide aux entreprises pour la Ville de Montréal qui passe de 100 000 à 300 000 dollars.

2.2. Leviers politiques et économiques et transition vers l'économie circulaire

À partir des compétences qui lui sont dévolues, la Ville de Montréal peut agir sur au moins quatre fronts en matière d'économie circulaire : 1) la réglementation; 2) l'approvisionnement; 3) le budget et la taxation; et 4) comme exemple par ses pratiques en tant qu'administration. Il est donc impératif que la Ville se serve de tous les moyens qu'elle a à sa disposition pour agir sur tous ces fronts et déployer ce qui pourrait devenir le chantier de l'économie circulaire.

Premièrement, Montréal peut réglementer et donc encourager certains comportements, voire contraindre les citoyen.nes et les entreprises sur tous les objets qui se trouvent à l'intérieur de ses

champs de compétence, pourvu qu'elle respecte les lois et règlements du gouvernement du Québec ainsi que ceux du gouvernement fédéral lorsque applicables. Il y a donc là un potentiel énorme pour assurer la transition économique. Le bannissement du plastique à usage unique représente un exemple à cet égard. Depuis 2018, il est interdit pour les commerces de donner des sacs de plastique léger aux consommateurs. À terme, l'administration municipale prévoit bannir le plastique et les contenants à usage unique comme les gobelets et contenants à emporter en mousse de polystyrène, les barquettes en polystyrène pour divers aliments, les pailles et les ustensiles en plastique, etc. Une première réglementation en ce sens devrait entrer en vigueur au printemps 2020⁶⁷. Autre exemple: la Ville a adopté en 2011 le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018). Ce règlement a été modifié en 2019 pour y inclure des exigences relatives au développement durable, notamment des règles d'aménagement pour les toits végétalisés, l'obligation de construire un local d'entreposage provisoire destiné aux matières résiduelles pour tous les bâtiments occupés par plus de 11 logements et l'obligation d'avoir une certification Energy Star pour toutes les fenêtres, les lanterneaux et les portes-fenêtres d'une habitation⁶⁸. Bien qu'il s'agisse de pas dans la bonne direction, ces mesures demeurent somme toute limitées.

Deuxièmement, les approvisionnements de la Ville de Montréal, comme c'est le cas pour les autres municipalités et pour les autres paliers de gouvernement, représentent un levier économique et une manière d'orienter le développement. Sur une base annuelle, la valeur des biens et des services acquis et des travaux exécutés par Montréal dépasse le milliard de dollars. Le Service de l'approvisionnement de la Ville fait la sollicitation du marché pour les acquisitions de biens communs et stratégiques des arrondissements et des services corporatifs alors que ces derniers réalisent eux-mêmes les appels d'offres concernant l'exécution de travaux. Pour conclure l'ensemble des transactions, des ententes commerciales et des contrats au cours d'une année, la Ville fait appel aux quelque 20 000 fournisseurs actifs au fichier des fournisseurs de la Ville

⁶⁵ Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017, p. 3.

⁶⁶ « Les municipalités peuvent désormais choisir le mode de mise en concurrence parmi l'ensemble des modes possibles, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le mode à deux enveloppes (qualité/prix) ou la grille de pondération incluant le prix (avec ou sans discussion et négociation). »

⁶⁷ Iskander, 2019.

⁶⁸ Ville de Montréal, Service de l'urbanisme et de la mobilité, 2019.

de Montréal. Un cadre réglementaire et législatif relativement strict régit les différents marchés auxquels la Ville participe⁶⁹.

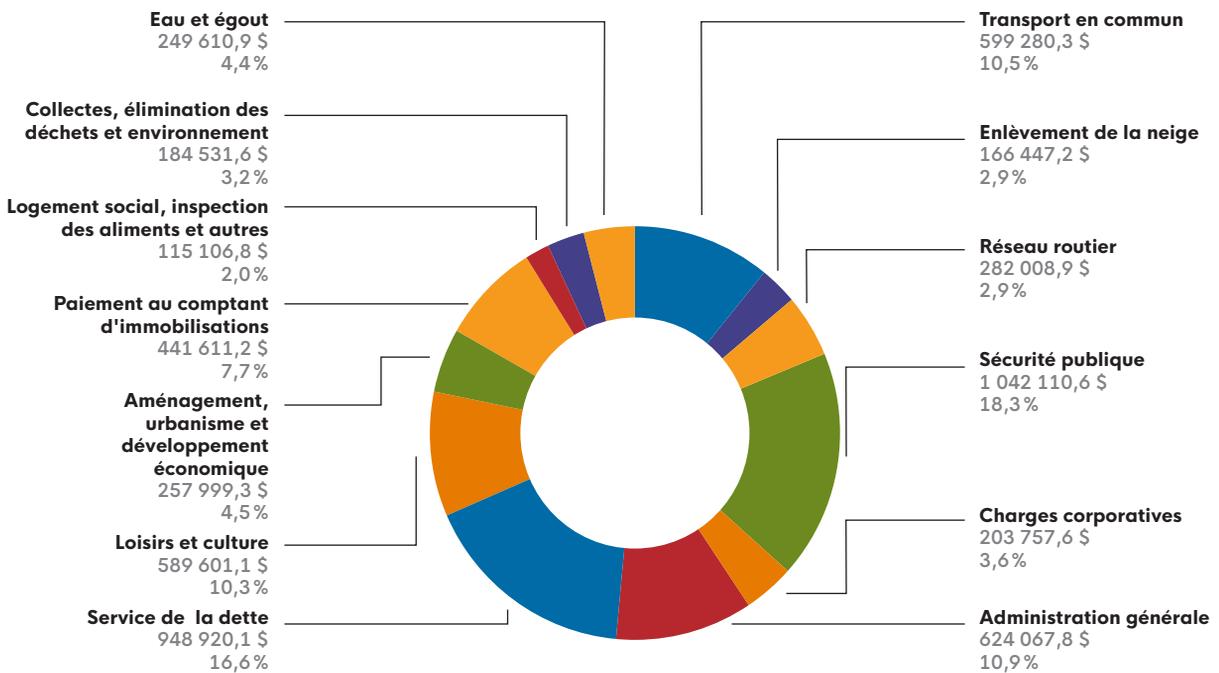
La *Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville* de Montréal repose sur quatre principes directeurs, dont un qui suggère que, dans la mesure du possible, la Ville cherche à respecter les principes du développement durable⁷⁰. La manière de procéder offrant le plus de latitude pour intégrer des stratégies de circularité est le marché de gré à gré d'une valeur de moins de 25 000 dollars et certains marchés ayant une valeur de moins de 100 000 dollars. Pour ces types de marchés, il est possible d'inclure des critères de nature environnementale et sociale ayant trait au coût du cycle de vie d'un produit, au caractère innovant ou encore à la qualification du personnel chargé d'exécuter le travail. Pour les contrats d'approvisionnement de plus de 100 000 dollars, l'intégration de telles spécifications est plus complexe, voire impossible, en raison de la difficulté à expliciter, voire à justifier les

critères recherchés⁷¹, des règles sur la concurrence et de la règle du plus bas soumissionnaire imposée aux municipalités par le gouvernement du Québec.

À ce jour, la politique a notamment permis de procéder à l'ajustement des technologies de gestion, de mettre en place des outils de mesure, de réaliser le profil des achats effectués ainsi que de déployer un plan de communication. Dans la foulée, une capsule de formation destinée à l'ensemble des employé.es de la Ville a été mise en ligne⁷². Ces efforts ont valu à la politique et au Service de l'approvisionnement d'être nommés dans la catégorie Corps publics du Gala Montréal durable 2019⁷³.

Un troisième levier que possède la Ville pour assurer sa transition économique est son budget de dépenses et la fiscalité. Pour l'année 2019, le budget de Montréal s'établit à quelque 5,7 milliards de dollars⁷⁴.

Figure 2 Les dépenses de la Ville de Montréal, 2019



Source : Ville de Montréal : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/2019_budget_fonctionnement.pdf, p. 1.

⁶⁹ Voir l'annexe 1 pour les détails.

⁷⁰ Ville de Montréal, 2019a:

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/librairie_fr/documents/politique_approvisionnement.pdf.

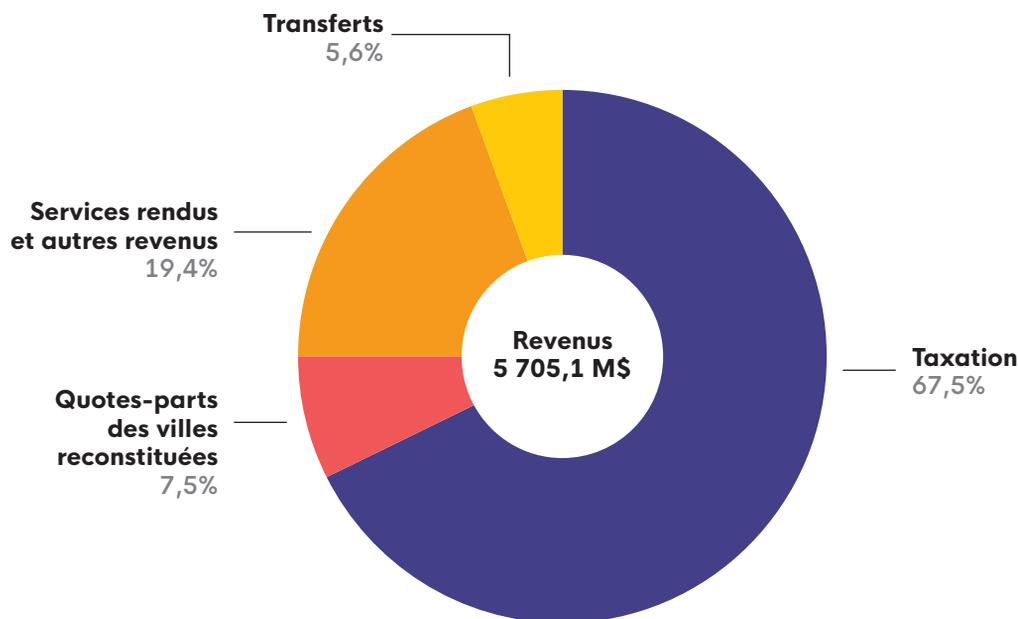
⁷¹ Par exemple : comment définir les spécifications d'un produit contenant 50 % de composants recyclés? Sera-t-il nécessairement plus écologique qu'un produit neuf au cycle de vie plus long?

⁷² Il est possible visionner la vidéo en suivant ce lien : https://www.youtube.com/watch?v=9IG-k6NuU_E.

⁷³ CRE-Montréal, 2019.

⁷⁴ Ville de Montréal, 2018c, p. 1-2.

Figure 3 Les revenus de la Ville de Montréal, 2019



Source : Ville de Montréal : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/2019_budget_fonctionnement.pdf, p. 2.

Du point de vue des dépenses, la Ville de Montréal possède donc des ressources pour financer des projets et des initiatives favorisant l'économie circulaire. Pour ce faire, elle peut, par l'entremise du réseau PME MTL, subventionner des entreprises qui intègrent des stratégies de circularité dans leurs pratiques. La Ville peut également participer au financement d'incubateurs d'entreprises, d'éco-parcs, de pôles industriels et d'écoquartiers. Elle peut en outre créer des compétitions et des prix visant à récompenser des entreprises qui intègrent les principes du développement durable ou des stratégies de circularités à leurs pratiques comme elle le fait déjà avec le concours Zéro Déchet.

Du point de vue des revenus et de la fiscalité, la Ville de Montréal est, comme toutes les municipalités du Québec, largement tributaire de la taxation foncière. Ce mode de taxation suscite toute sorte de débats au sein du monde municipal québécois. Outre son caractère régressif, qui a pour effet de toucher de la même manière tous les immeubles

d'une même catégorie et d'un même territoire sans égard à la situation des propriétaires, ses détracteurs remettent notamment en cause la capacité de cet impôt à capter la richesse en fonction de l'évolution de la conjoncture économique. On critique aussi sa propension à mettre les municipalités en concurrence entre elles et à cantonner les élus dans une logique de développement immobilier qui favorise l'étalement urbain⁷⁵. En revanche, un des atouts qu'offre ce mode de taxation est la possibilité de consentir des avantages fiscaux aux entreprises pour les attirer sur le territoire.

Les municipalités ont également la possibilité d'imposer une tarification sur certains objets ou comportements ainsi que des taxes spéciales. Il existe trois taxes spéciales à Montréal : la taxe de l'eau, la taxe de la voirie et la taxe relative à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Des municipalités utilisent d'ailleurs la fiscalité dans une optique de réduction des déchets en imposant une tarification sur les matières résiduelles. C'est le cas

⁷⁵ Couturier et Gaudreau, 2015, p. 4-5.

notamment de Beaconsfield et de Pottton, en Estrie. Reste à voir si une telle mesure peut s'appliquer à l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Enfin, quatrième, par ses pratiques internes, l'administration montréalaise peut jouer le rôle d'exemple pour les citoyen.nes, les entreprises et pour les autres municipalités québécoises. D'abord, à titre de métropole et de locomotive économique du Québec, Montréal peut et doit s'imposer comme un leader dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire. C'est d'ailleurs un des défis qu'elle s'est donnés dans le cadre du plan *Montréal durable 2016-2020* :

[...] Montréal doit être un exemple à suivre en matière de durabilité. La Ville de Montréal et les administrations locales (arrondissements et villes liées) entendent innover, faire preuve de créativité et d'audace pour devenir des modèles dans leurs pratiques de gestion comme dans l'ensemble de leurs plans, politiques et programmes, en intégrant les principes du développement durable dans toutes les facettes de leurs activités. Les entreprises, les institutions, les organismes à but non lucratif ainsi que les citoyennes et citoyens sont aussi conviés à prêter main-forte en adoptant des pratiques de développement durable exemplaires⁷⁶.

À cet égard, des initiatives comme le bannissement du plastique à usage unique peuvent constituer des exemples à suivre pour d'autres municipalités. L'intégration graduelle et continue de stratégies de circularité dans le fonctionnement des activités de la Ville peut avoir le même effet.

La Ville de Montréal possède donc des compétences, des leviers ainsi que des ressources pour assurer la mise en œuvre de sa transition économique. Certains de ces leviers sont utilisés à bon

escient tandis que d'autres pourraient sans doute être mieux exploités. Qu'en est-il?

2.3 Engagements et initiatives en économie circulaire

Les engagements de la Ville de Montréal envers la transition économique se déclinent de différentes façons. Sur le plan international, par exemple, Montréal fait notamment partie de l'organisation C40 Cities Climate Leadership Group (C40), un réseau de 94 villes qui travaillent à lutter contre les changements climatiques. C40 permet à ces villes de collaborer, de partager des connaissances et de mener des actions communes sur cet enjeu. Au plan local, l'approche de l'économie circulaire tend de plus en plus à être intégrée à la vision du développement. Par exemple, une des priorités du plan *Montréal durable 2016-2020* consiste à « [f]aire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable ». Pour ce faire, on indique vouloir « [i]ntégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation » et « [r]éaliser un premier portrait du développement de l'économie circulaire à Montréal », lequel a été réalisé en 2017⁷⁷. La stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal* se donne quant à elle pour objectif d'« [a]méliorer l'accessibilité et la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises dans les pôles d'emploi » et comme priorité de « [d]évelopper les secteurs géographiques clés dans un axe de développement durable tout en favorisant l'économie circulaire⁷⁸. » Le plan d'action en développement économique du territoire *Bâtir Montréal*, issue de la stratégie dont il vient d'être question, suggère quant à lui de « [f]avoriser l'économie circulaire lors de l'identification des opportunités de développement » et, pour y arriver, d'« [é]tablir des partenariats pour soutenir activement l'économie circulaire » et d'augmenter « le [n]ombre de partenariats en économie circulaire⁷⁹. » Enfin, tout récemment, Montréal s'est engagée à devenir un territoire zéro déchet d'ici 2030⁸⁰ en plus d'avoir annoncé être en bonne position pour atteindre en 2020 sa cible de réduction des gaz à effet de serre fixée en 2005 et correspondant à 30 % du seuil de 1990⁸¹.

⁷⁶ Ville de Montréal, 2016, p. 11.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 13, 19 et 24; voir Scherrer et al., 2017.

⁷⁸ Ville de Montréal, 2018a, p. 20.

⁷⁹ Ville de Montréal, 2018b, p. 19 et 26.

⁸⁰ Ville de Montréal, 2019b.

⁸¹ Goudreault, 2019a.

Au-delà des stratégies, des dizaines d'initiatives en économie circulaire se déploient actuellement à Montréal. Certaines, comme les politiques d'approvisionnement responsable, sont mises en œuvre par la Ville ou les arrondissements, alors que d'autres sont des initiatives citoyennes, communautaires, institutionnelles ou encore privées. À partir de la *Cartographie des acteurs et initiatives en économie circulaire sur le territoire de l'agglomération de Montréal*, l'enquête réalisée dans le cadre du plan *Montréal durable 2016-2020* par l'Institut EDDEC et le Lab Ville prospective, il sera possible de tracer un portrait sommaire de l'économie circulaire à Montréal. De là, quelques exemples seront approfondis en fonction des modèles et des stratégies de circularité présentés au chapitre 1.

« D'entrée de jeu, l'enquête répertorie un total de 274 initiatives parmi lesquelles 41,2 % sont portées par des entreprises d'économie sociale, des organismes à but non lucratif et des coopératives, 35,4 % sont le fait d'entreprises, d'industries et de commerces tandis que 19,7 % le sont par les organisations municipales. Enfin, 15 % sont imputables à des initiatives citoyennes, collectives et institutionnelles. »

L'enquête montre également que les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, du Sud-Ouest et du Plateau-Mont-Royal sont ceux qui accueillent le plus grand nombre et la plus grande variété d'initiatives en économie circulaire, et ce, tant en ce qui concerne les stratégies utilisées que l'échelle de déploiement (microlocales et de plus grande envergure). Ces arrondissements ont comme points communs d'être d'anciens quartiers ouvriers au sein desquels on observe une importante transformation sociale. Ces espaces comportent d'anciennes zones industrielles propices à l'émergence d'innovations sociales et comprennent un « bassin de consommateurs responsables, conscientisés et relativement solvables » en plus de compter sur un « tissu important d'organismes communautaires⁸². » D'autres arrondissements, comme Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Mercier-Hochelaga Maisonneuve et

Montréal-Nord, abritent un moins grand nombre d'initiatives, moins de diversité dans les stratégies et plus d'actions de type microlocal (qui touchent moins de 5 000 personnes), mais possèdent un potentiel pour en accueillir davantage. De façon générale, on constate que la population de ces quartiers est plus défavorisée sur le plan économique et plus souvent issue de l'immigration. Enfin, certains arrondissements et certaines villes liées possèdent d'importants parcs industriels. À titre d'exemple, on retrouve à Anjou, et dans une certaine mesure à LaSalle et Lachine, une « [...] variété des entreprises, traditionnelles ou jeunes pousses (*start-up*), qui œuvrent dans le domaine du recyclage et de la valorisation de la matière, avec parfois un rayonnement sur le marché pancanadien⁸³. » Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles se distinguent avec la mise en œuvre du projet de symbiose industrielle Synergie Montréal. S'il s'agit là d'un projet phare pour Montréal, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, c'est pratiquement la seule initiative en économie circulaire qu'on recense dans ce secteur.

La suite du chapitre sera consacrée à la présentation de cinq des meilleures pratiques et initiatives qui ont actuellement cours à Montréal. Ce sera l'occasion de constater la variété des stratégies et des modèles de circularité à l'œuvre, prendre conscience des efforts déployés et mettre en lumière les enjeux et les défis qui se posent.

⁸² *Ibid.*, p. 12.

⁸³ *Ibid.*, p. 16.

2.3.1 La gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles constitue sans doute le domaine le plus documenté et où la Ville est le plus avancée en termes de circularité. Ce domaine relève exclusivement des compétences de la Ville, elle y est donc impliquée depuis longtemps et y consacre des sommes et des efforts considérables. On entend par matière résiduelle toute « matière ou objet rejeté par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions, et qui est mis en valeur ou éliminé⁸⁴. » À partir des données contenues dans le *Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*, le plus récent disponible à ce jour, il est possible de dresser un tableau général de la situation. Ainsi, en 2016 :

- 925 092 tonnes de matières résiduelles ont été générées. De ce nombre, 398 407 tonnes, soit 43 %, ont été recyclées ou valorisées;
- 165 324 tonnes de matières ont été recyclées. Le taux de recyclage, c'est-à-dire les matières recyclables effectivement recyclées, se situait quant à lui à 60 %, une amélioration de 3,5 % par rapport à 2012, mais en deçà du taux de 70 % fixé dans le plan d'action 2011-2015;
- 71 125 tonnes de matières organiques ont été collectées, une augmentation de 83,4 % par rapport à 2012. Le taux de récupération se situait à 20 % alors que la cible du plan d'action 2011-2015 était de 60 %;
- 156 574 tonnes de résidus de construction résidentiels et d'encombrants ont été collectées. Le taux de récupération de 69 % atteint pratiquement la cible fixée à 70 %;
- 3 441 tonnes de résidus domestiques dangereux ont été récupérées⁸⁵.

La Ville de Montréal assure la collecte de la matière résiduelle et possède un certain nombre d'équipements et d'installations sur son territoire pour en faire le traitement. Parmi eux, on dénombre le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant un centre de tri qui traite

l'ensemble de la matière recyclable de Montréal, une centrale qui convertit en électricité les biogaz produits par l'ancien site d'enfouissement sur lequel le complexe se trouve ainsi que des sites de compostage et de déchetage du bois. Un centre de compostage est actuellement en construction dans l'arrondissement de Saint-Laurent et devrait être complété en septembre 2021. Le financement d'un centre de biométhanisation à Montréal-Est a été annoncé en août 2019 et devrait également être en opération à partir de 2021. La Ville prévoit en outre ouvrir un centre de compostage à Rivière-des-Prairies en 2024, un centre de compostage à LaSalle en 2025 ainsi qu'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères à Montréal-Est en 2024.

La Ville compte également un réseau de sept écocentres où il est possible pour les citoyennes et les citoyens de disposer de leurs matériaux de construction, d'objets encombrants (p. ex. : pneus, électroménagers, ordinateurs, télévisions, etc.) et de résidus domestiques dangereux (solvants et peinture) qui y sont recyclés ou encore réemployés. En 2016, les écocentres ont été visités 270 405 fois et ont accueilli 84 196 tonnes de matières résiduelles, dont 83 % ont pu être valorisées. De plus, 101 tonnes d'articles récupérés par les écocentres ont été réutilisés, et ce, par des entreprises spécialisées dans le réemploi qui s'occupent de la distribution et de la vente des articles hors des écocentres. À noter qu'il est possible d'acheter des matériaux de construction et de rénovation directement dans les écocentres de LaSalle et de Saint-Laurent. Cette pratique aurait avantage à être étendue à l'ensemble des sites et élargie à d'autres types de biens et de matériaux.

⁸⁴ Québec, 2019.

⁸⁵ Ville de Montréal, Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles, 2017, p. 14-16.

Défis et enjeux

Malgré un bilan qui tend à s'améliorer d'année en année, un des principaux défis auxquels est confrontée la Direction de la gestion des matières résiduelles concerne les 526 685 tonnes de matières (soit 57 % du total) qui se sont retrouvées à l'enfouissement en 2016. Tout d'abord, il faut dire que la complexité de la structure politique et administrative de la Ville de Montréal (agglomération, villes et arrondissements) fait en sorte que la gestion des matières résiduelles varie beaucoup d'un secteur à l'autre.

Deuxièmement, on observe depuis quelques années que le taux de recyclage tend à plafonner. Une des stratégies à prioriser consiste donc maintenant à réduire les déchets à la source en réduisant le suremballage ou encore en limitant la consommation. Le bannissement du plastique à usage unique s'inscrit directement dans cette optique. Il faut cependant faire plus et une telle stratégie nécessite un effort de communication et de sensibilisation à grande échelle qui doit se traduire par un changement dans les habitudes des gens.

Un troisième enjeu touche la gestion. Les contrats pour l'élimination et l'enfouissement des matières résiduelles sont généralement échelonnés sur une période de cinq ans. Bien qu'une telle pratique permette d'assurer la desserte du service au meilleur coût possible, elle ne permet pas d'innover et rend difficile l'intégration de nouvelles stratégies ou de nouvelles technologies pendant l'exécution du contrat. En plus de permettre davantage de flexibilité, il serait temps que le cadre contractuel prenne davantage en compte les coûts environnementaux plutôt que de se limiter aux coûts financiers.

2.3.2 La symbiose industrielle de l'est de Montréal - Synergie Montréal

Le projet Synergie Montréal a été lancé en novembre 2016 par PME MTL Est-de-l'Île, en partenariat avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), comme stratégie de relance de l'économie du secteur. L'objectif consiste à mettre en place une symbiose industrielle afin de mailler les entreprises entre elles et faire en sorte que les extrants des unes puissent devenir les intrants des autres de manière à tirer des bénéfices économiques et environnementaux de la réintroduction des déchets dans le cycle de production. Au cours de l'année 2018, Synergie Montréal a accompagné 251 entreprises et réalisé 55 synergies (ou boucles de circularité). Ces synergies ont permis de réutiliser plus de 1 023 tonnes de matière, d'éviter l'émission de 1 540 tonnes de CO₂ et de générer plus de 100 000 dollars d'économie pour les entreprises participantes⁸⁶. Parmi les synergies qui se sont concrétisées depuis le lancement du projet, on peut citer en exemple celles entre l'entreprise Courchesne Larose, un distributeur de fruits et légumes, les jus Loop, qui récupèrent une partie de ces fruits et légumes pour en faire des jus pressés à froid, et des entreprises comme Wilder Harrier, qui utilise la pulpe résiduelle des aliments pour fabriquer des gâteries pour chien⁸⁷.

⁸⁶ PME MTL Est-de-l'Île, 2019, p. 25.

⁸⁷ Gamache, 2018.

En juin 2019, PME MTL a annoncé que le projet Synergie Montréal sera étendu à l'ensemble du territoire de la Ville et pourra, pour ce faire, bénéficier d'un investissement de 450 000 dollars de la Ville de Montréal sur trois ans pour effectuer le maillage entre entreprises et générer des synergies⁸⁸.

Défis et enjeux

Toutes les symbioses industrielles sont confrontées aux mêmes défis et enjeux et celle de l'est de Montréal ne fait pas exception à la règle. Les développeurs économiques locaux doivent mettre en réseau les entreprises et la matière, assurer le maillage et participer à inculquer de nouvelles pratiques, voire à transformer les modèles d'affaires des entreprises. Il ne s'agit pas là d'une mince tâche, surtout que l'économie circulaire fait souvent l'objet d'une méconnaissance de la part des entrepreneur.es en plus de faire l'objet de perceptions négatives, notamment en termes de coûts pour l'entreprise. Par exemple, un récent sondage mené à Bruxelles, en Belgique, une ville reconnue comme l'un des chefs de file européens en matière d'économie circulaire, démontrait que pas moins de 74,8 % des représentant.es des entreprises sondées déclaraient n'avoir jamais entendu parler d'économie circulaire⁸⁹. Ici, Concertation Montréal et Le Pacte pour la transition ont mené un sondage en 2019 auprès des entreprises et des commerces de l'île de Montréal « [...] afin d'identifier la volonté du milieu entrepreneurial à prendre part à la transition écologique⁹⁰. » Bien que parmi les 142 entreprises ayant répondu au sondage, 63,9 % aient déjà des projets en cours ou planifiés en termes de transition écologique, il reste que 39,1 % disent avoir un budget trop serré pour procéder à la

transition, 29,8 % notent de la résistance au changement dans le monde des affaires et 25,8 % disent avoir peu de connaissances sur les démarches à entreprendre⁹¹.

Le défi principal auquel seront confrontés Synergie Montréal et PME MTL Est-de-l'Île au cours des prochains mois, voire des prochaines années, concerne la mise en place de la symbiose industrielle sur l'ensemble du territoire de Montréal tel qu'annoncé en juin 2019. Outre les aspects dont il vient d'être question, on peut penser que certains des enjeux rencontrés dans l'est vont se présenter ailleurs sur le territoire. Parmi eux, on peut notamment penser aux questions relatives à la réglementation encadrant certaines activités et le zonage du territoire en plus des conflits que peut entraîner le développement industriel vis-à-vis de l'ensemble résidentiel et de l'étalement urbain (logistique et gestion des matières résiduelles, odeurs, bruits, etc.).

⁸⁸ Gamache, 2019.

⁸⁹ Sente, 2019, p. 20.

⁹⁰ Concertation Montréal, 2019.

⁹¹ *Ibid.*

2.3.3 La politique d’approvisionnement responsable du Plateau-Mont-Royal

En 2017, l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté sa politique d’approvisionnement responsable. Fruit d’une démarche réalisée en comité où toutes les directions ont été appelées à participer, la politique a notamment pour objectif « [...] de minimiser les impacts environnementaux liés aux achats, d’encourager l’aspect social, local et équitable tout en prenant en considération l’aspect économique⁹². » La trentaine de rédacteurs d’appels d’offres et d’acheteurs que compte l’arrondissement sont tenus, dans la mesure du possible, de se conformer à cette politique, et ce, pour toutes les catégories d’achats. On souhaite ainsi « [...] minimiser les besoins à la source et prendre en considération l’ensemble du principe des 4RV-E⁹³ dans le processus d’achat⁹⁴ ». Pour ce faire, la politique prévoit assurer un suivi rigoureux des achats dans le but de créer un annuaire de fournisseurs et des listes de produits. La réalisation d’un bilan annuel doit permettre « [...] d’évaluer la démarche, de mettre en évidence l’atteinte d’objectifs et de cibler les mesures correctrices nécessaires afin d’améliorer les résultats⁹⁵. » Enfin, la politique s’accompagne de fiches d’aide à la décision ainsi que d’une grille d’analyse des fournisseurs devant être intégrées à chacun des devis.

Défis et enjeux

Cette politique est très ambitieuse et sa mise en pratique est complexe et pose plusieurs défis. Tout d’abord, certains achats de l’arrondissement font

l’objet d’ententes-cadres de la Ville et sont de ce fait soustraits à la politique d’approvisionnement responsable. Deuxièmement, on observe un manque de ressources, d’informations et de personnel pour assurer le suivi de son application. L’application n’est d’ailleurs pas systématique et demeure tributaire de la bonne volonté des rédacteurs d’appels d’offres et des acheteurs de l’arrondissement. La prise de décision concernant le choix du meilleur produit est en outre complexifiée par le fait que plusieurs aspects peuvent entrer en concurrence (provenance, cycle de vie, coût). Enfin, il n’existe pas à ce jour de portait approfondi de la mise en œuvre de la politique et la liste des fournisseurs responsables n’a pas encore été créée. Afin de trouver des solutions à ces problèmes et d’améliorer la politique, un sondage était mené en août 2019 auprès des rédacteurs d’appels d’offres et des acheteurs de l’arrondissement.

⁹² Plateau-Mont-Royal, 2017, p. 5.

⁹³ Repenser, réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 8.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 8.

2.3.4 La mobilité partagée

Les systèmes de mobilité partagée⁹⁶ représentent un important vecteur de circularité et sont apparus bien avant l'émergence des principes de l'économie circulaire. Ces systèmes s'inscrivent à l'intérieur des modèles d'économie de fonctionnalité et/ou de partage⁹⁷. Par exemple, les entreprises de location de voitures comme Avis, Discount, Entreprise, Globe Auto, Hertz et autres Location Légaré, qui ont toute pignon sur rue à Montréal, répondent aux principes de l'économie de fonctionnalité. En revanche, les services d'autopartage Communauto et Car2go ou encore l'application Turo répondent en plus aux principes de l'économie de partage parce que les utilisateurs et utilisatrices sont mis en réseau par l'entremise d'une plateforme. De la même manière, Solon, un organisme à but non lucratif, propose un programme de partage de véhicules (LocoMotion) entre les voisins et les voisines de certains secteurs de l'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie. Ce service est appelé à être étendu à d'autres secteurs de la ville. Chaque jour, ce sont donc des milliers de véhicules qui sont mis à la disposition des Montréalais.es. Ils représentent autant de solutions de rechange à l'auto solo. Chaque voiture ainsi louée ou empruntée remplacerait entre cinq et dix véhicules personnels⁹⁸.

Les systèmes de mobilité partagée ne concernent pas uniquement l'automobile. Le système de vélos en libre-service BIXI en est un bon exemple. Mis en place par la Ville de Montréal en 2009, BIXI s'est déployé en 2018 dans 11 arrondissements et deux villes (Westmount et Longueuil) et ses 6 250 vélos ont permis à leurs utilisatrices d'effectuer en moyenne 24 209 déplacements par jour⁹⁹. Depuis 2019, l'offre de transport s'est élargie avec l'arrivée de deux nouveaux services. Tout d'abord avec les vélos électriques en libre-service JUMP qui, gérés par la multinationale Uber, compte une centaine de vélos disponibles dans neuf arrondissements de Montréal. Deuxièmement, avec le système de trottinettes électriques en libre-service de l'entreprise Lime, qui compte 430 unités disponibles dans cinq arrondissements ainsi qu'à Westmount. Notons que Solon et son programme LocoMotion permettent aussi de partager des vélos-cargos ainsi que des remorques à vélo.

⁹⁶ L'autobus et le métro étant les modes de transport les plus circulaires, nous en faisons volontairement abstraction pour nous concentrer sur d'autres modes.

⁹⁷ Scherrer *et al.*, 2017, p. 18.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ BIXI Montréal, 2019, p. 6-7.

¹⁰⁰ Goudreault, 2019b.

¹⁰¹ Scherrer *et al.*, 2017, p. 18.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ McKenna, 2019.

Défis et enjeux

En matière d'autopartage, il existe un certain nombre d'enjeux qui touchent, notamment, le déploiement des véhicules sur le territoire, le prix des vignettes universelles ainsi que le stationnement au centre-ville. À cet égard, les règles encadrant l'autopartage sont appelées à s'assouplir prochainement alors que l'administration municipale prévoit réduire considérablement le prix des vignettes et permettre le stationnement des véhicules en libre-service devant les parcomètres du centre-ville¹⁰⁰. De bonnes nouvelles.

Plus largement, l'économie de fonctionnalité soulève des enjeux particuliers en termes de circularité. Par exemple, l'usage intensif d'un véhicule, comme c'est le cas avec l'autopartage, réduit sa durée de vie utile d'environ 17 ans à quatre ans¹⁰¹. Dans cette optique, il est essentiel de s'intéresser au cycle de vie des véhicules et de voir jusqu'à quel point l'ajout d'unités de location ou de partage et le renouvellement des flottes permet de réduire la consommation totale. Comme l'indique l'enquête réalisée par l'Institut EDDEC et Lab Ville prospective :

Une analyse plus approfondie et un reciblage des usages comme des modes à partager pourrait faire en soi l'objet d'un grand débat public, d'autant que l'arrivée et la diffusion massive des technologies de conduite autonome est à la fois porteuse de grandes promesses en termes de développement de l'autopartage, mais aussi de grandes incertitudes¹⁰².

Par ailleurs, on peut se questionner sur l'apport environnemental de certains véhicules qui se proposent comme des solutions innovantes et s'affichent comme écoresponsables. À titre d'exemple, une étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Caroline du Nord sur le cycle de vie des trottinettes en libre-service a démontré que, si on intègre la production, la livraison, le remplacement et la fin de vie, ces trottinettes émettent en moyenne l'équivalent de 125 grammes de CO₂ par kilomètre parcouru, soit plus qu'une voiture compacte¹⁰³...

2.3.5 Les entreprises zéro déchet

L'adoption de comportements dits zéro déchet est un phénomène de plus en plus en vogue qui, en plus de répondre aux impératifs de l'économie circulaire, permet d'envisager la transition économique de Montréal vers un futur durable. On observe à cet égard un nombre fleurissant d'entreprises, et tout spécialement des commerces en alimentation, qui intègrent ce créneau. Parmi eux, on retrouve le service en ligne BocoBoco. Récipiendaire d'une bourse de 50 000 dollars à titre de gagnante de l'édition 2019 du concours Zéro Déchet organisé par la Ville de Montréal, l'entreprise permet de commander des aliments et des produits ménagers qui sont ensuite livrés dans des contenants consignables et réutilisables. De la même manière, Vrac sur Roues propose l'achat de produits zéro déchet en ligne qui sont livrés à vélo. À destination, les produits sont transférés dans les contenants du consommateur ou de la consommatrice. D'autres commerces ayant pignon sur rue offrent également une expérience sans déchets :

- Épiceries LOCO dans Verdun et Villeray;
- Frenco dans le Plateau Mont-Royal;
- La Pomme d'Api dans Rosemont;
- Maison Écolonet dans La Petite-Patrie;
- Méga vrac dans Rosemont, Hochelaga et Le Plateau-Mont-Royal
- Produits Lemieux dans Le Plateau-Mont-Royal;
- Vrac & Bocaux dans La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal.

Défis et enjeux

Les défis et les enjeux diffèrent pour chaque type d'entreprises. Les commerces de détail et spécialement ceux évoluant dans le domaine de l'alimentation sont confrontés aux changements d'habitude et de comportements des gens, aux défis de l'approvisionnement local en termes de disponibilité et de coûts, à la gestion des contenants et du transport en plus des enjeux relatifs à la salubrité et aux règles imposées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). De manière plus générale, et en s'appuyant à nouveau sur les résultats du sondage réalisé par Concertation Montréal et Le Pacte pour la transition, on observe qu'outre les questions relatives aux coûts, à la résistance au changement du monde des affaires et au peu de connaissances que peuvent avoir les entrepreneur.es sur les démarches à faire, les entreprises sont confrontées au manque de temps, à la résistance au changement de la clientèle et du personnel, au défi technologique ainsi qu'au manque de personnel.

2.4 Freins et obstacles

Des dizaines d'autres initiatives intégrant différentes stratégies de circularité sont actuellement à l'œuvre sur le territoire de Montréal. Il est autant question de partage d'objets, comme c'est le cas avec la bibliothèque d'outils La Remise dans le quartier Villeray, de réparation d'objets comme le fait l'entreprise informatique Insertech dans Rosemont, de lieux comme la TOHU dans Saint-Michel, la Maison du développement durable dans Ville-Marie et le Bâtiment 7 dans le Sud-Ouest, ou encore de milieux de vie comme l'écoquartier en construction dans le Technopôle Angus.

Malgré le nombre et la diversité des initiatives en économie circulaire, il est possible d'observer qu'un certain nombre de freins et d'obstacles tendent à ralentir la mise en place de stratégies de circularité et, plus globalement, la mise en œuvre de la transition économique de Montréal. Les observations qui suivent ont été soulevées ou corroborées par des intervenant.es impliqués dans le domaine du développement économique et de l'économie

circulaire à Montréal rencontrés entre juin et septembre 2019¹⁰⁴. Un premier frein évoqué concerne la complexité du système politique de Montréal qui est composé d'une agglomération, d'une ville-centre, de 14 villes liées et de 19 arrondissements. Par exemple, si les arrondissements constituent un échelon politique local qui peut être un vecteur de transition pour assurer la mise en œuvre des stratégies de circularité, leur nombre a tendance à compliquer l'uniformisation des pratiques sur le territoire, voire à favoriser le travail en vase clos des arrondissements et des unités administratives. La *Cartographie des acteurs et initiatives en économie circulaire* montre à cet égard que les initiatives sont réparties assez inégalement sur le territoire. De plus, et comme il en a été question plus tôt, les politiques de gestion des matières résiduelles peuvent différer grandement selon les arrondissements de sorte que les résultats varient beaucoup entre eux.

Deuxièmement, hormis ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, Montréal se trouve relativement au commencement de son processus de transition économique. En conséquence, la Ville ne possède pas de vision bien définie et intégrée ni de plan ou de feuille de route en matière d'économie circulaire. Bien que plusieurs documents fassent référence à l'économie circulaire, il est difficile de déterminer un fil conducteur, les objectifs demeurent souvent vagues et il n'existe pas, à notre connaissance, d'indicateurs pouvant permettre d'assurer leur suivi. Si des efforts sont actuellement mis en œuvre pour coordonner les différentes directions et les arrondissements, le travail en vase clos demeure une réalité qui a été mentionnée par plus d'un intervenant rencontré.

Un autre frein observé concerne la rigidité du cadre réglementaire et législatif auxquels sont soumis les acteurs du développement économique (fonctionnaires et entrepreneur.es). Ce cadre est à la fois interne à la Ville puisqu'il concerne ses propres règles de fonctionnement et externe, car imposé par les paliers supérieurs de gouvernement

desquels elle relève (gouvernement du Québec) ou auxquels elle doit se soumettre (p. ex. : accords internationaux signés par le Canada). Bien que répondant à des principes légitimes de transparence et d'efficacité, les règles concernant l'attribution de marchés, incluant la règle du plus bas soumissionnaire ainsi que le contexte contractuel, ont été mentionnées comme des freins à l'innovation. De la même manière, les règlements de zonage (archaïques ou inadéquats) peuvent entraver la transition économique lorsque certaines activités ou entreprises ne sont pas permises ou sont limitées dans certaines zones.

Enfin, la mise en réseau des acteurs et des matières a été évoquée par les acteurs comme une des difficultés rencontrées quand vient le temps de mettre en œuvre des stratégies et des modèles de circularité. Souvent, les entrepreneur.es comme les citoyen.nes veulent se départir de la matière ou des objets, ou en acquérir, mais ne savent pas comment et où le faire. À cet égard, il n'existe pas à ce jour de portrait des flux et des gisements de matières disponibles sur le territoire de Montréal.

Ainsi donc, la Ville de Montréal possède des compétences, des leviers et des ressources pour assurer sa transition économique. Près de 300 initiatives en matière d'économie circulaire avaient cours en 2017 sur son territoire et l'approche est inscrite dans différents documents adoptés par celle-ci. Toutefois, Montréal se situe encore au commencement de son processus de transition. Son action n'est pas intégrée, ses objectifs sont mal définis et il n'existe pas d'indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs et la progression du processus. Il manque en outre plusieurs morceaux de casse-tête en termes de données afin d'avoir un portrait juste de la situation, notamment en ce qui concerne les flux et les gisements de matières. Avant de formuler nos recommandations, il est donc opportun de jeter un coup d'œil sur les expériences d'autres villes dans le monde où les processus sont plus avancés.

¹⁰⁴ Voir remerciements en p.10.

Des cas inspirants pour Montréal





u regard des constats qui viennent d'être effectués, la Ville de Montréal aurait intérêt à s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs dans

le monde. À cet égard, l'Europe capte d'emblée l'attention puisque plusieurs villes du Vieux Continent s'affirment aujourd'hui comme des chefs de file en matière d'économie circulaire. Nous nous attarderons ici plus particulièrement aux expériences d'Amsterdam et de Paris. D'une part, le mode de vie et de développement de ces deux villes se compare bien à la réalité de Montréal et, à l'instar de cette dernière, elles comptent plus d'un million d'habitant.es. D'autre part, elles déploient des stratégies à grande échelle qui tendent à englober toutes les sphères de la société. Surtout, Amsterdam est considérée comme précurseure en matière de circularité et son processus de transition économique est l'un des plus avancés à ce jour tandis que la Ville de Paris a mis en place au cours des dernières années un ambitieux chantier de travail autour du thème de l'économie circulaire.

Plusieurs pays d'Asie font également très bien en matière d'économie circulaire. La Chine, par exemple, possède une loi-cadre sur l'économie circulaire depuis 2008 et est un des premiers pays à avoir développé des indicateurs à l'échelle macroéconomique, c'est-à-dire aux échelles nationale et provinciales. C'est toutefois vers la Ville de Séoul, en Corée du Sud, que l'attention sera portée pour la présentation du troisième et dernier cas inspirant. Depuis 2012, la capitale sud-coréenne s'est engagée dans un important processus de reconversion économique qui l'a transformée en capitale mondiale de l'économie de partage. L'étude de ce cas sera ainsi l'occasion de sortir du contexte européen et de se pencher sur un autre modèle de circularité.

Pour chacune de ces trois villes, la vision, l'approche et les objectifs poursuivis ainsi que les pratiques qui pourraient être mises en œuvre sur le territoire de la Ville de Montréal seront présentés.

3.1 Amsterdam, Pays-Bas

Amsterdam s'impose comme une pionnière en matière d'économie circulaire. Dès 2011, avec la publication du plan *Amsterdam Definitely Sustainable, 2011-2014*, la Ville marque le pas afin d'assurer de réduire son empreinte environnementale. Depuis, une importante étude a été réalisée, deux programmes phares ont été adoptés, des quartiers sont devenus entièrement circulaires et la Ville s'est vu décerner le prix World Smart City Award en 2016 pour ses efforts¹⁰⁵. Amsterdam poursuit maintenant l'objectif de devenir complètement circulaire d'ici 2050 et a posé un important jalon en 2019 pour y arriver en adoptant une stratégie des plus ambitieuses : *Building Blocks for the New Strategy : Amsterdam Circular 2020-2025*.

En 2015, Amsterdam est devenue la première ville à se lancer dans une étude approfondie du potentiel de transition vers une économie circulaire. La démarche est alors considérée comme avant-gardiste en raison du fait qu'il s'agit de la première recherche à grande échelle à utiliser la méthodologie *city circle scan*. Cette méthode permet d'identifier des secteurs où les progrès les plus significatifs peuvent être réalisés. Les résultats de l'étude révèlent qu'une économie plus circulaire se traduirait par une réduction de la pollution, la création d'emplois et une croissance économique plus soutenue. Le bâtiment, la construction, l'alimentation et la biomasse constituent des chaînes de valeur particulièrement prometteuses pour y intégrer des stratégies de circularité¹⁰⁶.

Dans la foulée de cette étude, deux programmes sont adoptés en 2016. Le premier, *Amsterdam Circular: Learning by Doing*¹⁰⁷, repose sur une approche multidisciplinaire, intégrée et collaborative où toute une variété d'acteurs est appelée à se mobiliser pour mettre en pratique des stratégies de circularité et développer des savoir-faire. Le deuxième programme, *Circular Innovation Programme 2016-2018*¹⁰⁸, s'inscrit directement dans la perspective du premier et vise à encourager la mise en œuvre et la diffusion de projets d'innovation permettant d'accélérer la transition économique de la ville. Amsterdam cherche ainsi à s'imposer comme un *living lab*, un écosystème et une ville circulaires. Il s'agit donc à

la fois d'expérimenter des stratégies de circularité, de faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'intégrer cette approche aux politiques publiques.

Une feuille de route sur les bâtiments circulaires incluant 32 indicateurs visant à permettre au secteur privé d'intégrer des stratégies de circularité à leurs projets a aussi été créée. Ces indicateurs sont regroupés autour d'aspects relatifs aux matériaux, à l'énergie, à l'eau, aux écosystèmes et à la résilience. Cette approche a notamment été appliquée à différentes stratégies de développement urbain comme ceux des secteurs de Haven-Stad, Stadstuin Overtoom¹⁰⁹, Buiksloterham, Centrumeiland, Zuidas et Sloterdijk¹¹⁰. Par exemple, dans le secteur de Haven-Stad, où l'on prévoit la construction de 40 000 à 70 000 nouvelles habitations, les autorités visent une réduction de 75 % les émissions de CO₂ par l'instauration d'un système de mobilité sans émission, la réutilisation de 50 % des ressources et le tri sur place de 65 % des déchets. Stadstuin Overtoom représente quant à lui le premier développement carboneutre d'Amsterdam et est constitué de bâtiments écoénergétiques et d'un environnement vert exempt de voitures. Enfin, la revitalisation du secteur de Buiksloterham relève d'une initiative citoyenne qui repose sur « [...] le recyclage, l'autoproduction d'énergie, l'objectif zéro déchet, les infrastructures zéro émission, l'implication des habitants à tous les niveaux de décision, la mixité des usages des bâtiments (habitations et bureaux), l'utilisation du numérique pour fédérer la communauté¹¹¹. »

¹⁰⁵ Ville d'Amsterdam, 2019.

¹⁰⁶ Eurocities, 2017, p. 5.

¹⁰⁷ Ville d'Amsterdam, 2016a.

¹⁰⁸ Ville d'Amsterdam, 2016b.

¹⁰⁹ Ville d'Amsterdam et al., 2019, p. 15.

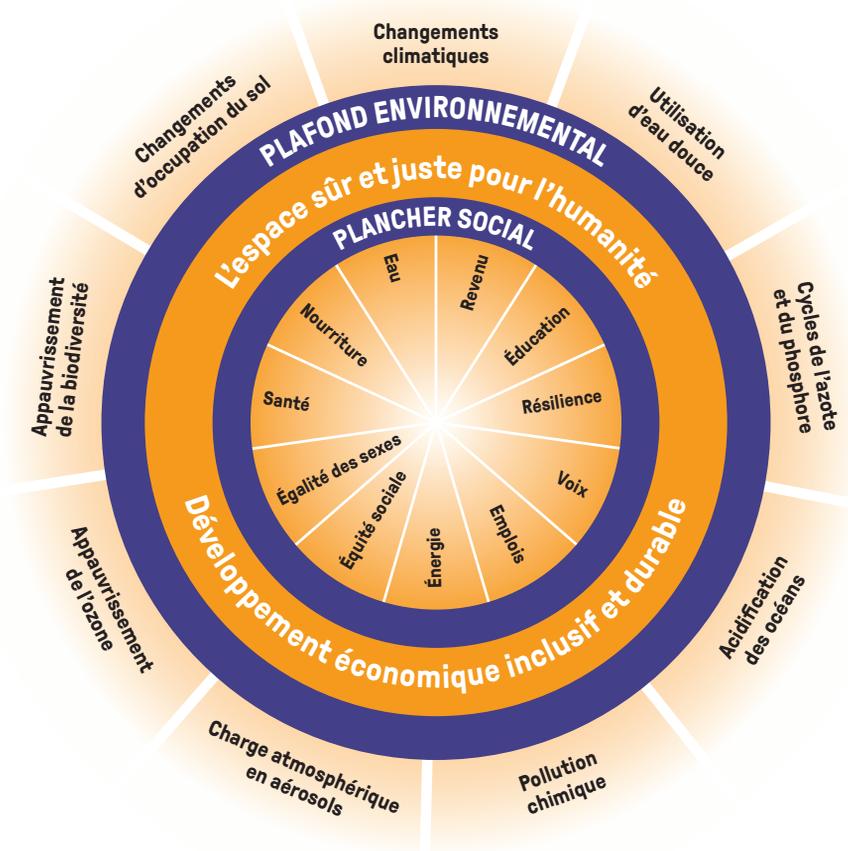
¹¹⁰ C40 Cities et Climate-KIC Circular Cities Project, 2018, p. 14.

¹¹¹ Gourdon, 2018.

La dernière stratégie en date s'intitule *Building Blocks for the New Strategy : Amsterdam Circular 2020-2025*¹¹². Elle constitue le tremplin pour faire d'Amsterdam une ville à 50 % circulaire d'ici 2030 et entièrement circulaire d'ici 2050. Cette stratégie s'appuie sur le « modèle économique du beigne » (théorie du donut ou *Doughnut economics*). Développé par l'économiste britannique Kate Raworth¹¹³, ce modèle part de la prémisse selon laquelle l'économie linéaire et la croissance infinie du PIB ne sont soutenables ni pour la planète ni pour l'humanité. Le modèle cherche ainsi à conjuguer les enjeux d'intégrité environnementale

et de justice sociale. Il discerne au sein d'un premier cercle 11 objectifs sociétaux (voir figure 4), le plancher social, qui représentent des buts à atteindre pour assurer l'épanouissement de tous et de toutes. Dans un deuxième cercle sont précisées neuf limites planétaires, le plafond environnemental, qui ne devraient pas être outrepassées par l'humain et les sociétés¹¹⁴. Entre le plancher social et le plafond environnemental se trouve l'espace – le beigne – sûr et juste pour l'humanité, c'est-à-dire un espace de développement économique inclusif et durable.

Figure 4 Le modèle économique du beigne



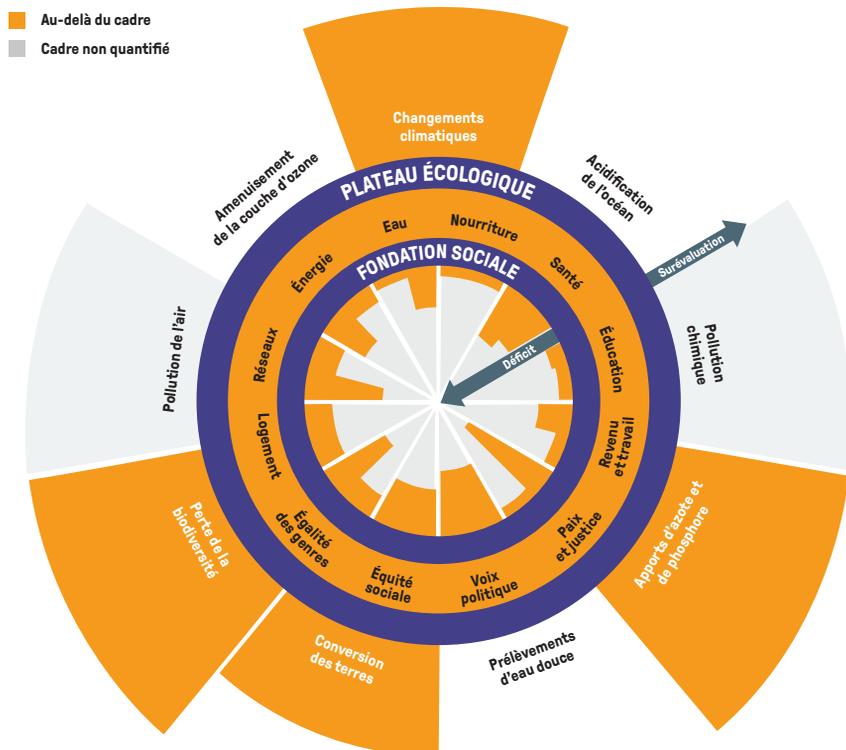
Source : <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible>.

¹¹² Ville d'Amsterdam *et al.*, 2019.

¹¹³ Raworth, 2017.

¹¹⁴ Oxfam France, 2018.

Figure 5 Le modèle économique du beigne et les zones critiques



Source : <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible>.

D'un côté, le modèle délimite l'espace sûr à atteindre, mais distingue également les zones critiques du modèle économique actuel (voir figure 5), et ce, tant en ce qui concerne les besoins fondamentaux qui ne sont toujours pas assurés pour l'ensemble des humain.es que les enjeux environnementaux sous pression¹¹⁵.

Sur la base de ce modèle, la stratégie révèle 17 orientations devant permettre de rendre la ville plus circulaire. D'entrée de jeu, on recense dans le document les principaux leviers et instruments politiques que possède la Ville pour réaliser ces orientations. Parmi eux, on retrouve : la numérisation de la circulation des flux de ressources; l'établissement de prix justes et équitables et l'introduction

des coûts environnementaux dans les produits et services; le déploiement de réseaux d'innovation; le développement d'une vision et d'une pensée systémique (systems thinking); la mise en place d'espaces d'expérimentation, l'augmentation de l'efficacité des réseaux logistiques; et l'éducation et la formation de la main-d'œuvre. Les instruments politiques de la Ville d'Amsterdam pouvant être mis à contribution concernent quant à eux : la planification et l'aménagement urbain; la réglementation; la fiscalité; les subventions; le cadre économique relatif aux accords commerciaux auxquels adhèrent les Pays-Bas et l'Union européenne; la création de savoirs; les plateformes de collaboration; et la gouvernance¹¹⁶.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ Ville d'Amsterdam et al., 2019, p. 10-11.

Concrètement, les 17 orientations s'articulent autour des trois chaînes de valeur jugées prioritaires par la Ville d'Amsterdam :

A) Secteur du bâtiment et construction¹¹⁷

1. Favoriser le développement de zones circulaires par l'entremise d'un zonage flexible, de l'adaptation du territoire au climat et d'un design urbain régénératif;
2. Intégrer des critères circulaires lors de la vente de terrains, lors d'appel d'offres pour tous projets (privés et publics) de construction et d'infrastructure;
3. Permettre la construction de bâtiments adaptables et modulaires;
4. Assurer la déconstruction circulaire à grande échelle et la collecte séparée des matériaux;
5. Encourager l'utilisation de matériaux de construction renouvelable et le réemploi des matériaux;
6. Stimuler la rénovation circulaire.

B) Alimentation et biomasse¹¹⁸

7. Favoriser la production alimentaire circulaire dans les zones urbaines et périurbaines;
8. Encourager la consommation d'aliments sains, durables et à base de plantes;
9. Réduire les déchets alimentaires des commerces de détail, de la restauration et des ménages;
10. Accroître le tri des déchets organiques auprès des ménages et des entreprises afin de permettre un traitement de plus grande valeur;
11. Assurer la transformation à grande échelle de la biomasse résiduelle et des flux alimentaires à haute valeur ajoutée;
12. Accélérer le bouclage des cycles locaux de nutriments à partir des flux de biomasse et d'eau.

C) Biens de consommation¹¹⁹

13. Prévenir la surconsommation et réduire l'utilisation de biens de consommation éphémères;
14. Stimuler le recyclage à valeur ajoutée de biens de consommation complexes;
15. Encourager l'économie de fonctionnalité;
16. Élargir les réseaux de quartiers de réparation et de restauration de produits;
17. Promouvoir la création et l'utilisation de produits standardisés et modulaires afin de permettre la réutilisation, la réparation et le recyclage.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 12.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 26.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 40.

Pour chacune de ces orientations, un bref portrait de la situation est brossé, les leviers et les instruments politiques à utiliser sont déterminés et le rôle des différents intervenant.es pouvant être mobilisés est expliqué. Il est possible de constater à quel point la Ville d'Amsterdam regorge d'initiatives innovantes en économie circulaire avec, notamment :

- La méthode Rapid Circular Contracting (RCC), développée pour accélérer la passation de marchés touchant à des projets circulaires innovants;
- Les activités d'entreprises comme Finch Buildings et Sustainer Homes, qui proposent des structures en bois pour les bâtiments;
- HAUT, la deuxième tour résidentielle en bois la plus haute au monde et un des édifices les plus « durables » au monde;
- La réutilisation de 98% des matériaux de l'ancienne prison de Bijlmerbajes pour la construction du nouveau quartier Bajes Kwartier;
- La plateforme Insert créée pour stimuler la réutilisation de matériaux de construction;
- Les activités de l'entreprise ECOBoard, qui utilise des résidus de culture de tomates, de poivrons, de raisins et d'autres fruits et légumes pour produire des cartons recyclables destinés au secteur de la construction;
- La propension de la société Eigen Haard, évoluant dans le secteur du logement, de l'habitation et de la construction, à devenir carboneutre d'ici 2050;
- La plateforme Van Amsterdamse Bodem, qui permet de mettre en lien des initiatives liées à l'alimentation;
- La plateforme FOODLOGICA, qui met en lien des produits alimentaires locaux avec les consommateur.trices et les entreprises du centre-ville d'Amsterdam;
- Les activités de Guerilla Kitchen, qui prépare des repas à partir de déchets alimentaires;
- Le projet Quisquillae, qui vise à valoriser des flux organiques résiduels de l'agriculture et de l'industrie alimentaire pour créer de nouveaux ingrédients pour l'industrie alimentaire¹²⁰.

¹²⁰ Ibid., p. 12-51.

Amsterdam se démarque également par ses initiatives en matière d'économie de fonctionnalité et de partage. Soulignons la présence d'entreprises comme Light-as-a-Service (LaaS – luminaires), Bundle (appareils ménagers), Car2go (voitures), Felyx (scooters électriques), Swapfiets (vélos) et LENA (vêtements) ainsi que l'existence des plateformes Snappcar (voitures), Camptoo (véhicules récréatifs) et Peerby (location d'objets de toute sorte).

Ainsi donc, la stratégie *Building Blocks for the New Strategy : Amsterdam Circular 2020-2025* et l'expérience d'Amsterdam en général sont riches en enseignements. En résumé, la Ville de Montréal devrait considérer les actions suivantes :

- Réaliser une étude approfondie reposant sur un cadre théorique innovant pour analyser le potentiel de l'économie circulaire pour la Ville;
- Distinguer les chaînes de valeur circulaires les plus porteuses;
- Élaborer une stratégie intégrée reposant sur la collaboration des acteurs et sur une approche « d'apprentissage par la pratique »;
- Fixer des orientations, des objectifs et des indicateurs en matière de circularité;
- Évaluer l'ensemble des leviers et des instruments politiques disponibles.

3.2 Paris, France

Depuis quelques années, la Ville Lumière est en mode transition. Une série d'actions en faveur de l'économie circulaire ont été posées de sorte qu'elle se positionne aujourd'hui comme cheffe de file en la matière. Elle possède une vision intégrée inscrite dans le *Plan économie circulaire de Paris*, lequel comporte deux feuilles de route qui se traduisent par des objectifs à atteindre lui permettant de suivre l'évolution de sa stratégie.

À partir de 2014, Paris décide de prendre les grands moyens pour réduire la quantité de déchets produite et comprendre le métabolisme des matières circulant sur son territoire. Le Conseil de Paris adopte à l'unanimité en juin une motion engageant la Ville dans une « trajectoire zéro déchet ». À la fin de 2014, l'Agence d'Écologie Urbaine de la Ville de Paris dévoile une infographie dynamique consultable en ligne¹²¹ qui permet en un coup d'œil de visualiser le métabolisme urbain et de mieux comprendre les interactions de la Ville avec son environnement. L'ensemble des flux de matières qui entrent, qui sortent et qui sont stockées sur le territoire y sont comptabilisés. En décembre 2015, le *Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire* est voté tandis que le *Plan compost*, qui traduit la volonté de la Ville de mettre en pratique le tri à la source et la collecte en porte à porte des déchets alimentaires des ménages, est adopté en janvier 2017.

Dans la foulée de ces actions, la Ville de Paris met en branle un grand chantier qui conduit à l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre des principes de l'économie circulaire. En raison de sa nature transversale, ce chantier est piloté par l'adjointe à la mairesse de Paris, Antoinette Guhl, chargée des questions relatives à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. La première étape a consisté en l'organisation des États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris, qui ont eu cours tout au long de l'année 2015. L'exercice a mobilisé près de 240 personnes représentant plus de 120 structures (administration, entreprises, associations, ONG, monde académique, etc.) et a permis de dégager 65 propositions réunies autour de sept axes qui ont fait l'objet d'un *Livre Blanc de l'économie circulaire*¹²² :

1. Inciter et soutenir les acteurs économiques;
2. Innover et expérimenter;
3. Changer d'échelle et asseoir la dynamique territoriale;
4. Changer les mentalités et les pratiques;
5. Impliquer les collectivités, les entreprises et les citoyens;
6. Mettre les acteurs en réseau;
7. Faire évoluer la réglementation.

¹²¹ Mairie de Paris, s.d. : <http://metabolisme.paris.fr>.

¹²² Mairie de Paris, 2015.

Ce travail a ensuite mené, en juillet 2017, à l'adoption du *Plan économie circulaire de Paris 2017-2020*¹²³, qui s'accompagne de deux feuilles de route comportant toutes deux 15 actions concrètes à réaliser. La première¹²⁴, également adoptée en juillet 2017, distingue les thématiques jugées prioritaires, à savoir : l'aménagement et la construction; la réduction des déchets, le réemploi, la réutilisation ou la réparation; le soutien aux acteurs du territoire; la commande publique; et la consommation responsable. Toutes ces actions ont été mises en branle dès 2017. Parmi elles, cinq sont toujours en déploiement (1 à 5) tandis que dix sont en cours de finalisation (6 à 15) :

1. **Matériaux du bâtiment et des travaux publics**: développer l'organisation territoriale pour le réemploi et la valorisation des matériaux;
2. **Chantiers de bâtiments**: diagnostiquer, trier et valoriser les ressources de chantier;
3. **Construction durable et circulaire**: installer les bases de nouveaux modèles économiques;
4. **Réduction des déchets**: réduire l'usage des emballages jetables;
5. **Réparation**: favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires;
6. **Réemploi**: création d'un atelier central municipal du réemploi de matériaux du bâtiment;
7. **Refabriquer à Paris**: développer des recycleries parisiennes;
8. **Incubateur**: création d'une plateforme d'innovation pour l'économie circulaire;
9. **Partage**: organiser le partage de locaux pour les acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire;
10. **Rayonner et sensibiliser**: ouvrir à Paris un lieu pour les acteurs des économies circulaire, solidaire et innovante : Les Canaux;

11. **Synergies inter-entreprises**: développer des synergies territoriales entre acteurs économiques;
12. **Réseau**: créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire;
13. **Achats durables**: augmenter la part des produits écoconçus dans les achats publics et développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics;
14. **Habillement**: réforme de l'habillement des agent.es de la Ville, allonger la durée d'usage et valoriser les vêtements professionnels en fin de vie;
15. **Consommation responsable**: promouvoir la consommation circulaire à Paris.

¹²³ Mairie de Paris, 2017a.

¹²⁴ Mairie de Paris, 2017b.

La deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris¹²⁵ a quant à elle été adoptée par le Conseil de Paris en novembre 2018 et s'articule autour des actions suivantes :

1. Réduire l'impact numérique de l'administration parisienne en visant la sobriété numérique;
2. Concevoir un schéma du don et de la revente à la Ville de Paris;
3. Favoriser le réemploi du mobilier et des équipements des sites administratifs de la Ville;
4. Réduire l'usage des plastiques dans l'administration et sur le territoire parisien;
5. Installer dans des lieux publics et privés des espaces dédiés à l'économie du partage, de la gratuité et du don;
6. Promouvoir une mode responsable et circulaire à Paris;
7. Développer l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels parisiens;
8. Écoconcevoir les événements organisés sur le domaine public parisien et en évaluer les impacts environnementaux;

9. Développer des actions spécifiques sur l'économie circulaire en direction de l'enseignement supérieur;
10. Création d'une boîte à outils pédagogiques à destination des établissements scolaires et extrascolaires à Paris;
11. Organiser la formation continue des agents de la Ville de Paris en économie circulaire;
12. Rue Zéro Déchet: expérimenter, mobiliser et communiquer en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets dans le cadre d'un projet emblématique et exemplaire;
13. Développer des solutions locales pour la valorisation des ressources en énergies et en eaux de récupération;
14. Favoriser l'écoulement des gisements captés et des stocks non valorisés / donner un nouvel élan au réemploi;
15. Apporter des solutions de collecte, stockage et tri aux artisan.es parisiens de la construction.

Rue zéro déchet : la rue de Paradis du 10^e arrondissement¹²⁶

Depuis décembre 2018 et pour une période d'un an, la rue de Paradis du 10^e arrondissement fait l'expérimentation du zéro déchet, une première du genre à Paris. Le projet s'articule autour de :

- l'accompagnement des habitant.es et des usagers et usagères de bureaux au mode de vie zéro déchet et au tri, la mise en place de dispositifs de partage et de don, l'adaptation des locaux poubelles et des points de collecte;
- l'accompagnement des commerces et des restaurateurs vers la redistribution des invendus, le tri, le traitement des cartons et des palettes, la réduction des consommables (pailles, couverts, emballages...);
- la prévention des encombrants et des déchets sauvages par l'organisation de la collecte municipale, la création de points de massification, la coordination des dispositifs de réemploi et de réparation, la signalétique, la participation citoyenne et la verbalisation;
- la collecte et le traitement local des biodéchets.

Après six mois d'expérimentation où tant les habitant.es, les commerçant.es que les entreprises et les écoles ont été appelés à participer, on a pu observer une diminution de 16 % des ordures ménagères, soit plus de 53 tonnes d'ordures ménagères évitées dans l'ensemble de la rue. Ces résultats sont la conséquence directe des actions de sensibilisation et confirment l'efficacité des initiatives comme :

- les ateliers de formation aux enjeux et aux méthodes;
- la fête de quartier Zéro Déchet;
- l'opération Zéro Usage unique pour les déjeuners à emporter ou les apéros;
- l'extension des consignes de tri et l'action des écoanimateurs et écoanimatrices;
- la « rue sans mégots »;
- le tri et la collecte des biodéchets dans les cantines;
- les solutions de compostage proposées;
- une nouvelle borne de collecte de vêtements.

¹²⁵ Mairie de Paris, 2018.

¹²⁶ Mairie du 10^e arrondissement de Paris, 2019.

Avant de conclure, il est opportun de prendre un moment pour s'arrêter sur la section du Plan intitulé *Les 10 leviers pour réussir une démarche d'innovation territoriale telle que le développement de l'économie circulaire à l'échelle de Paris*¹²⁷. Ces leviers donnent un bon aperçu des actions qu'une métropole souhaitant élaborer une stratégie intégrée, globale et transversale en matière d'économie circulaire doit mettre en œuvre. Le premier levier consiste à se « fixer un cap et des objectifs » qui, accompagnés d'indicateurs, permettent d'évaluer la progression de la démarche. Le second suggère de « mettre en place des systèmes de gouvernance ouverts et partenariaux » de manière à assurer une coopération accrue entre les différents intervenant.es impliqués en économie circulaire. Afin de remédier aux clivages et à l'approche en vase clos, le document propose, troisièmement, de « déployer des organisations transversales » en vue d'encourager des approches plus intégrées et systémiques de la gestion des territoires et d'assurer des échanges de flux et des synergies entre différents types d'activités. En quatrième lieu, il est impératif de « s'outiller pour gérer la complexité » et ainsi mieux comprendre le métabolisme urbain et les flux de matières. Une telle stratégie doit ensuite se « coconcevoir avec les usagers » et mettre le citoyen-utilisateur et la citoyenne-utilisatrice de

services et de biens au cœur de la démarche. En sixième lieu, il est nécessaire d'« expérimenter les nouveaux concepts » et de se servir de l'espace urbain pour mettre « [...] en place des démonstrateurs pour tester les innovations, leur fonctionnement technique, leur acceptabilité et leur coût ». Le septième levier suggère de « s'appuyer sur un cadre juridique adapté ». Le huitième levier consiste « à mettre en place des financements incitatifs et développer des modèles économiques durables » pouvant permettre aux acteurs de s'engager dans des projets innovants, mais de nature risquée. L'avant-dernier levier consiste quant à lui à évaluer et à organiser le passage à l'échelle des innovations. Il s'agit essentiellement de réaliser des études d'impact de manière à pouvoir généraliser les initiatives à différentes échelles. Enfin, pour réussir le déploiement de l'économie circulaire, il faut communiquer : « l'évolution des mentalités passe par une communication forte et pédagogique sur les actions du plan économie circulaire. »

En conclusion et au regard de l'expérience de Paris, la Ville de Montréal devrait considérer les actions suivantes :

- Procéder à une analyse du métabolisme urbain;
- Réaliser les états généraux de l'économie circulaire;
- Élaborer une vision intégrée et globale détaillée dans un plan et une feuille de route;
- Créer un poste d'élue responsable spécifiquement chargé.e de l'économie circulaire;
- Mettre en place un incubateur d'entreprises;
- Développer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire;
- Réfléchir à l'idée d'instaurer une ou des rues zéro déchet et à celle de favoriser l'écoconception des événements se déroulant sur le territoire.

¹²⁷ Mairie de Paris, 2017b, p. 42.

3.3 Séoul, Corée du Sud

La capitale de la Corée du Sud se proclame aujourd'hui comme la capitale mondiale de l'économie de partage. Un certain nombre d'atouts ont favorisé sa transition. Premièrement, elle peut miser sur un des réseaux internet les plus performants et les plus rapides au monde. À Séoul, 97 % de la population de 10 millions d'habitants est connectée et plus de 60 % utilisent un téléphone intelligent. Deuxièmement, la concentration de la population et la densité des habitations (deux fois plus importantes que Londres et près de cinq fois plus que New York) favorisent la mise en œuvre des stratégies de circularité. Troisièmement, il existe une tradition coréenne, nommée *pumasi*, qui repose sur des principes de participation, de volontariat et d'échange au bénéfice de la communauté qui fait que le partage, le prêt et l'emprunt sont déjà bien ancrés dans les mœurs¹²⁸.

Quoi qu'il en soit, en 2012, alors que Séoul vivait des moments difficiles sur le plan économique, l'administration du maire Park Won-soon a adopté le *Sharing City Seoul Project*. Ce projet constitue « une série de mesures en innovation sociale visant à créer de nouvelles perspectives économiques, à rétablir des relations de confiance et à réduire le gaspillage de ressources afin de résoudre les problèmes urbains, économiques, sociaux et environnementaux¹²⁹. » Le gouvernement métropolitain de Séoul (GMS) s'engage alors à mettre en place les infrastructures nécessaires et à soutenir le secteur privé et les entreprises afin de les encourager à s'investir dans différents domaines de partage.

Pour ce faire, le Comité de promotion du partage de Séoul a été créé. Il s'agit d'une structure reposant sur un mode de gouvernance public-privé qui regroupe autant les milieux académique, des affaires, communautaire que les médias et l'administration publique¹³⁰.

¹²⁸ C40 Cities et Climate-KIC Circular Cities Project, 2018, p. 56.

¹²⁹ Seoul Metropolitan Government, s. d.; « Seoul sees the Sharing City Seoul project as social innovation measures that have been designed to create new economic opportunities, to restore reliable relationships, and to reduce the wasting of resources with a view to resolving urban economic, social, and environmental problems all together » [notre traduction].

¹³⁰ C40 Cities et Climate-KIC Circular Cities Project, 2018, p. 56.

Le rôle du Comité consiste à élaborer des politiques permettant d'encourager le déploiement de stratégies de partage, à conseiller les élu.es sur les manières d'améliorer la réglementation et les lois et à assurer la reconnaissance et le soutien des organismes et des entreprises qui favorisent l'économie de partage. Aussi, le GMS a mis en place le Centre de partage de Séoul (ShareHub)¹³¹. Cette plateforme internet cartographie les initiatives en place, permet de produire, d'archiver et de diffuser toute l'information au sujet de l'économie de partage et de mettre en lien les organisations et les entreprises, nationales et internationales, concernées par l'économie de partage. Depuis 2012, des dizaines d'initiatives ont vu le jour sous l'impulsion du GMS. Parmi elles :

- Un programme (public-privé) d'autopartage (Nanum car) comptant plus de 210 000 utilisateurs. Le GMS administre le programme tandis que des entreprises opèrent la flotte de véhicules. La phase III du programme a été lancée en 2019 et devrait permettre de doubler le nombre de véhicules disponibles (de 4 700 à 10 000) d'ici 2022, tout comme le nombre d'entreprises autorisées à opérer les véhicules, qui passera de deux à quatre. La Ville s'engage à mettre à la disposition de

ces véhicules 1 000 places de stationnement afin de favoriser leur utilisation¹³².

- Un programme de vélos en libre-service (Ttareungy) comptant 43 stations et utilisé par plus de 11 000 personnes en une journée en mars 2018;
- Un programme de partage de vêtements et de jouets pour enfants qui, à la fin de 2017, avait permis d'échanger 180 000 morceaux de vêtement et 50 000 jouets;
- Un programme de partage d'outils sous forme de bibliothèques utilisé 17 000 fois en 2017;
- Un système de partage d'espaces publics où, moyennant une certaine somme, les citoyen.nes peuvent louer des locaux inoccupés dans les lieux publics, incluant l'hôtel de ville;
- Le projet « Un toit, deux générations », qui permet de mettre des chambres étudiantes libres à la disposition de personnes âgées;
- Une politique de diffusion à grande échelle des données publiques;
- L'extension du réseau internet gratuit chez les particuliers, dans les parcs et autres lieux publics¹³³.

En résumé et en regard de l'expérience de Séoul, la Ville de Montréal devrait considérer les actions suivantes :

- Développer une plateforme montréalaise de partage;
- Réfléchir à la mise en place de programmes de partage dans différents domaines;
- Étendre et améliorer le réseau internet sur le territoire.

¹³¹ Voir : http://sharehub.kr/shareabout/about_us.do?sessionid=2A2E0E4EB600A58BD9C4902F30026F80.

¹³² Seoul Metropolitan Government, 2019.

¹³³ C40 Cities et Climate-KIC Circular Cities Project, 2018, p. 57-58.

Pour conclure à partir de ces expériences, il est clair que des villes peuvent utiliser leurs compétences et leurs ressources pour élaborer et déployer des actions globales et horizontales en matière de transition économique et d'économie circulaire. Ces expériences reposent notamment sur la réalisation d'études et d'analyses, l'établissement d'objectifs et d'indicateurs ainsi que sur des processus de participation citoyenne. Ces cas ne sont pas des exceptions et des villes comme Bruxelles, Glasgow et Londres mènent également des stratégies d'envergure en matière d'économie circulaire. D'autres villes se démarquent quant à elles par des initiatives plus ciblées. Il suffit de penser à la symbiose industrielle de Cape Town en Afrique du Sud, à la stratégie de réutilisation de matériaux de construction de Houston aux États-Unis, au fonds sur l'eau de la Ville d'Aguaascalientes au Mexique, ou encore à la réglementation sur l'utilisation des sacs de plastique de Quezon aux Philippines¹³⁴.

Nous croyons qu'il est possible pour la Ville de Montréal de faire mieux et de faire plus en matière de transition économique et d'économie circulaire appliquée. À partir de la compréhension que nous avons de l'économie circulaire (chapitre 1), de la situation qui prévaut à Montréal (chapitre 2) et des trois expériences qui viennent d'être exposées (chapitre 3), il est maintenant possible de conclure et de formuler un certain nombre de recommandations qui, nous l'espérons, sauront trouver écho auprès des élu.es montréalais.es.

¹³⁴ *Ibid.*

Conclusion et recommandations



Les jeunes Montréalais.es sont sensibles et sensibilisés à l'enjeu des changements climatiques, comme l'a entre autres montré la Marche pour le climat du 27 septembre 2019, qui a rassemblé des dizaines de milliers de jeunes parmi le demi-million de personnes qui ont marché dans les rues de la métropole. Les jeunes s'imposent véritablement comme la locomotive du changement sur cet enjeu. Par cet avis, le Conseil jeunesse de Montréal désire donc non seulement joindre sa voix à celles des jeunes de tous les pays pour tirer la sonnette d'alarme auprès des dirigeant.es, mais plus encore, il souhaite participer à la transition en proposant des recommandations aux élu.es afin de rendre la ville plus circulaire, et ce, dans les meilleurs délais.

La fin du modèle d'économie linéaire représente une des conditions *sine qua non* pour réussir le défi posé par les changements climatiques. En plus de ne pas être soutenable à moyen et long termes, la séquence « extraire – produire – distribuer – consommer – jeter » n'est tout simplement plus acceptable. L'économie circulaire présente en ce sens plusieurs attraits : les formes et les stratégies de circularité peuvent s'appliquer à toutes les sphères de l'activité humaine et présentent de réelles occasions en termes de retombées économiques, environnementales et sociales.

Si tous les territoires et tous les gouvernements sont interpellés par la transition écologique de l'économie, les villes représentent des lieux privilégiés d'action en raison, notamment, de la concentration de la population, de l'intensité des activités économiques et du potentiel d'innovation qu'elles recèlent. À titre de grande ville du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord, Montréal peut et doit jouer un rôle de leader dans ce domaine. Elle possède toutes les compétences, tous les leviers et toutes les ressources nécessaires pour le faire. Des dizaines d'initiatives sont d'ailleurs actuellement mises en œuvre sur le territoire, mais celles-ci demeurent disparates et largement insuffisantes, surtout lorsqu'on compare Montréal avec les chefs de file dans le domaine.

Jusqu'ici, la mise en œuvre des stratégies de circularité a plus eu tendance à relever d'une approche ascendante (*bottom-up*), où différents acteurs sur le terrain ont pris en charge l'action, que d'une approche descendante (*top-down*) où la Ville de Montréal aurait été maître d'œuvre d'une vision et d'une stratégie bien définies. De plus, la recherche documentaire et le programme d'entrevues tendent à démontrer que la Ville de Montréal se trouve encore au début de son processus de transition, qu'elle n'a pas de vision bien définie en matière d'économie circulaire pas

plus qu'elle n'a d'objectifs déterminés et d'indicateurs développés pour suivre son évolution. Nous en venons donc à la conclusion qu'il est grand temps que la Ville prenne un leadership beaucoup plus assumé et, à l'instar d'autres administrations municipales dans le monde, établisse un plan ambitieux en matière d'économie circulaire qui permette à l'ensemble des forces vives de coordonner leurs actions. C'est dans cette optique que le Conseil jeunesse de Montréal fait les recommandations suivantes :

1

Que la Ville de Montréal mette sur pied un vaste chantier sur l'économie circulaire dont la première étape consistera à réaliser les états généraux de cette économie. Toutes les forces vives de Montréal seront invitées à prendre part à cet exercice et à s'interroger sur le déploiement des différentes stratégies de circularité dans leur secteur d'activité;

2

Que la Ville de Montréal mette à jour en continu la cartographie des initiatives en économie circulaire, procède à une analyse des flux et trace le portrait des gisements de matières disponibles sur l'ensemble de son territoire;

3

Que la Ville de Montréal réalise une étude approfondie reposant sur un cadre théorique innovant pour analyser le potentiel de l'économie circulaire de son territoire;

4

Que la Ville de Montréal élabore un plan intégré et transversal en matière d'économie circulaire, accompagné d'une feuille de route, d'objectifs et d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer le déploiement des actions. Pour ce faire, la Ville devra intégrer les différentes stratégies de circularité à toutes ses directions et encourager les entreprises et les entrepreneur.es à faire de même. Ce plan devra donc s'adresser à tous les acteurs et être encouragé par une approche « d'apprentissage par la pratique »;

5

Que la Ville de Montréal développe et mette en ligne une plateforme permettant de mettre en lien les acteurs et la matière disponible;

6

Que la Ville de Montréal centralise les actions en matière d'économie circulaire entre les mains de la mairesse ou d'un.e élu.e responsable afin que l'économie circulaire soit au centre de toutes les prises de décision. Une commission permanente du conseil pourra être mandatée pour assurer le suivi annuel du déploiement de l'économie circulaire;

7

Que la Ville de Montréal et les arrondissements procèdent à une révision de leur réglementation afin de favoriser l'intégration de pratiques circulaires, et ce, tout spécialement en ce qui concerne les approvisionnements, le zonage du territoire, les grands projets d'infrastructures ainsi que les secteurs de la construction, de l'habitation et de l'alimentation;

8

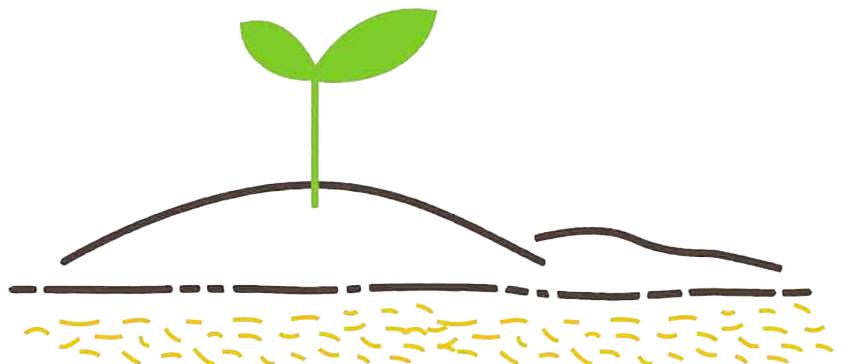
Que la Ville de Montréal favorise par des incitatifs financiers (subventions, concours, allègement fiscal) les entreprises et les entrepreneur.es qui se démarquent par la mise en œuvre de stratégies de circularité et qu'elle accentue leur accompagnement par des organismes de développement. Une attention particulière devra être accordée à l'entrepreneuriat jeunesse;

9

Que la Ville de Montréal assure une campagne permanente d'information, de sensibilisation et de mobilisation au sujet de l'économie circulaire et des différentes stratégies de circularité auprès des citoyens et des citoyennes;

10

Que la Ville de Montréal s'engage à instaurer des rues zéro déchet, à favoriser l'écoconception des événements qui se déroulent sur son territoire, à mettre en place un incubateur d'entreprises axé sur les innovations en économie circulaire, à élargir le rôle des écocentres, et à encourager et à mettre de l'avant les initiatives réalisées par les jeunes.



BIBLIOGRAPHIE

- BELLEY, S., G. DIVAY ET M.-C. PRÉMONT (2017). « Le secteur municipal au Québec : enjeux juridiques, politiques et administratifs », dans N. Michaud (dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, 2^e édition, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- BIXI MONTRÉAL (2019). *Sommaire financier et activités 2018*, Montréal, [En ligne], [https://montreal.bixi.com/c/bixi/file_db/financial_statement.doc_en/BIXI_EF_2018_PUBLIC_FINAL.pdf].
- BORDELEAU, S. (2019). *Valérie Plante engage Montréal dans un vaste plan de réduction des GES*, ICI Radio-Canada, [En ligne], [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1312685/valerie-plante-parlera-villes-monde-climat-onu>].
- BOUCHARD, M. J., ET B. LÉVESQUE (2010). « Économie sociale et innovation. L'approche de la régulation, au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale », *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, ET1103, [En ligne], [<https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET1103.pdf>].
- BOULDING, K. E. (1966). « The Economics of the Coming Spaceship Earth », dans H. Jarrett (dir.), *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- BOURG, D., A. KAUFMANN ET D. MÉDA (2016). *L'Âge de la transition. En route pour la reconversion écologique*, Paris, Les petits matins/Institut Veblen.
- BOURKE, P. (2016). « *Changeons de paradigme!* », *Urbanité*, n° 18, p. 18-19.
- C40 CITIES ET CLIMATE-KIC CIRCULAR CITIES PROJECT (2018). *Municipality-Led Circular Economy Case Studies*, [En ligne], [<https://www.c40.org/researches/municipality-led-circular-economy>].
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2019). *Économie sociale et économie circulaire : freins & leviers*, [En ligne], [https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/%C3%89conomieSociale_%C3%89conomieCirculaire_FreinsLeviers_vf.pdf].
- CONCERTATION MONTRÉAL (2019). *Des entreprises montréalaises déterminées à réduire leur empreinte carbone*, [En ligne], [<https://concertationmtl.ca/des-entreprises-montrealaises-determinees-a-reduire-leur-empreinte-carbone/>].
- COUTURIER, E.-L., ET L. GAUDREAU (2015). *Fiscalité municipale, peut-on faire mieux?*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, [En ligne], [<https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Note-Fiscalite-municipale-WEB-02.pdf>].
- CRE-MONTRÉAL (2019). *Gala Montréal durable 2019 : dévoilement des neuf projets nommés sur les 68 déposés*, Conseil régional environnement Montréal, [En ligne], [<http://cremtl.qc.ca/communiques/2019/gala-montreal-durable-2019-devoilement-neuf-projets-nommes-les-68-deposes>].
- DE VILLERS, M.-É. (2009). *Multidictionnaire de la langue française*, Montréal, Québec Amérique.
- DE WIT, M., J. VERSTRAETEN-JOCHEMSEN, J. HOOGZAAD ET B. KUBBINGA (2019). *The Circularity Gap Report 2019. Circle Economy*. [En ligne], [https://docs.wixstatic.com/ugd/ad6e59_ba1e4d16c64f-44fa94fbd8708eae8e34.pdf].

EUROCITIES (2017). *Full Circle, Cities and the Circular Economy*, [En ligne], [http://nws.eurocities.eu/MediaShell/media/2017cities_and_circular_economy-web-spreads.pdf].

FAVREAU, L., ET M. HÉBERT (2012). *La transition écologique de l'économie : la contribution des coopératives et de l'économie solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

FONDATION ELLEN MACARTHUR (2015). *Delivering the Circular Economy : A Toolkit for Policymakers*, [En ligne], [https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/EllenMacArthurFoundation_PolicymakerToolkit.pdf].

FONDATION ELLEN MACARTHUR (2017). *Économie circulaire*, [En ligne], [<https://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire/concept>].

FONDATION ELLEN MACARTHUR, SUN ET MCKINSEY CENTER FOR BUSINESS AND ENVIRONMENT (2015). *Growth Within : A Circular Economy Vision for Competitive Europe*, [En ligne], [https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/EllenMacArthurFoundation_Growth-Within_July15.pdf].

FROSCHE, R. A., ET N. E. GALLOPOULOS (1989). « Strategies for Manufacturing », *Scientific American*, 261(3), 144-152.

GAMACHE, A. (2018, 21 septembre). « Le développement économique de l'est de Montréal, une priorité », *Journal Métro*, [En ligne], [<https://journalmetro.com/actualites-pointe-aux-trembles-montreal-est/1809074/le-developpement-economique-de-lest-de-montreal-une-priorite/>].

GAMACHE, A. (2019, 10 juin). « Synergie Montréal : une initiative innovante de l'Est étendue à l'ensemble de Montréal », *Journal Métro*, [En ligne], [<https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2334006/synergie-montreal-une-initiative-innovante-de-lest-etendu-a-lensemble-de-montreal/>].

GOUDREAU, Z. (2019b, 6 août). « Communauto et car2go seront bientôt "plus attrayants" à Montréal », *Journal Métro*, Montréal, [En ligne], [<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2357199/communauto-et-car2go-bientot-plus-atrayant-a-montreal/>].

GOURDON, J. (2018, 25 janvier). « A Amsterdam, le quartier qui veut "pirater la ville" », *Le Monde*, [En ligne], [https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2018/01/25/a-amsterdam-le-quartier-qui-veut-pirater-la-ville_5247071_4811534.html].

GRAVEL, R. (1999). *Les institutions administratives locales et régionales au Québec. Structures et fonctions*, 2^e édition, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

INSTITUT MONTAIGNE (2016). *Économie circulaire, réconcilier croissance et environnement*, Paris, Institut Montaigne, [En ligne], [<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rapport-economie-circulaire.pdf>].

ISKANDER, E. (2019, 24 avril). « Montréal déclare la guerre aux emballages à usage unique », *TVA Nouvelles*, [En ligne], [<https://www.tvanouvelles.ca/2019/04/24/montreal-declare-la-guerre-au-plastique-a-usage-unique>].

LÉGER MARKETING. (2019, 24 juillet). « L'environnement, au cœur de la campagne électorale », *Le Journal de Montréal*, p. 27.

- LE MOIGNE, R. (2018). *L'économie circulaire : stratégie pour un monde durable*, 2^e édition, Malakoff, Dunod.
- MAIRIE DE PARIS (2015), *Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris*, [En ligne], [<https://www.economiecirculaire.org/data/sources/users/5/deloittelivre-blanc-de-l-economie-circulaire-du-grand-paris.pdf#viewer.action=download>].
- MAIRIE DE PARIS (2017a), *Plan économie circulaire de Paris 2017-2020*, [En ligne], [<https://presse.paris.fr/wp-content/uploads/2017/07/PLAN-%C3%89CONOMIE-CIRCULAIRE-DE-PARIS-2017-2020.pdf>].
- MAIRIE DE PARIS (2017b), *1^{re} Feuille de route du Plan économie circulaire de Paris*, [En ligne], [<https://presse.paris.fr/wp-content/uploads/2017/07/1%C3%A8re-Feuille-de-route-du-PLAN-ECONOMIECIRCULAIRE-DE-PARIS.pdf>].
- MAIRIE DE PARIS (2018). *2^e Feuille de route du Plan économie circulaire de Paris*, [En ligne], [<https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/58d790111b39273c144ddc19744a1b5c.pdf>].
- MAIRIE DU 10^E ARRONDISSEMENT DE PARIS (2019, 13 août). *La Rue Zéro Déchet*, [En ligne], [<https://www.mairie10.paris.fr/ruezerodechet>].
- MCKENNA, A. (2019, 16 août). *10 choses à savoir vendredi*, lesaffaires.com, [En ligne], [https://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/10-choses-a-savoir/10-choses-a-savoir-vendredi-16-aout-2019/612055?fbclid=IwAR0hG98_JMYdDJoAZpSuqA4jMz4RCzgvXqEs_9n144csKCNSMUpFAznx1tc].
- MEYER, B. (2011). *Macroeconomic Modelling of Sustainable Development and the Links between the Economy and the Environment*, Commission européenne, [En ligne], [<http://www.gws-os.com/discussionpapers/gws-researchreport12-1.pdf>].
- MONTRÉAL. ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2017). *Politique d'approvisionnement responsable*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_PMR_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLATEAU_APPROV%20RESPONSABLE_FINAL.PDF].
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (s. d.), *Face au changement climatique, les progrès graduels ne suffisent pas*, [En ligne], [<https://news.un.org/fr/story/2019/06/1046501>].
- OXFAM FRANCE (2018). *La Théorie du Donut : une nouvelle économie est possible*, [En ligne], [<https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>].
- PEARCE, D. W., ET R. K. TURNER (1990). *Economics of Natural Resources and the Environment*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- PME MTL EST-DE-L'ÎLE (2019). *Rapport annuel 2018*, [En ligne], [https://pmemtl.com/files/Reseau/Publications/PMEEST203_RapportAnnuel_2018_WEB.pdf].
- PRÉVOST, P. (2018), *Le gouvernement municipal en questions*, Montréal, Éditions JFD.
- QUÉBEC. ENTREPRISES QUÉBEC (s. d.), *Biométhanisation*, [En ligne], [<https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/infosite?lang=fr&x=2689212771>].
- QUÉBEC. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE (s. d.). *Comprendre. Encadrer. Accompagner.*, rapport, Québec, Gouvernement du Québec.
- QUÉBEC. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *L'économie sociale au Québec. Portrait statistique 2016*, [En ligne], [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie-sociale/portrait-economie-sociale-2016.pdf>].
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (2016). *Montréal, notre métropole*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENT_SYNTHESE_MONTREAL_METROPOLE.PDF].

QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2017, 26 juin). *Projet de loi no 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, Muni-Express, p. 31.

QUÉBEC. PORTAIL QUÉBEC – SERVICES QUÉBEC (2019). Matière résiduelle, Thésaurus de l'activité gouvernementale, [En ligne], [<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=7823>].

QUÉBEC. RECYC-QUÉBEC (s. d.), *Lexique*, [En ligne], [<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/lexique>].

QUÉBEC CIRCULAIRE (s. d.). *La plateforme qui rassemble les acteurs de l'économie circulaire au Québec, Québec circulaire*, [En ligne], [<https://www.quebeccirculaire.org/>].

RAWORTH, K. (2017). *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*, White River Junction, VT, Chelsea Green Publishing.

REBAUD, A.-L. (2017) « Vers une économie circulaire en Europe », *Pour la solidarité, European think & do tank*, (37), 91.

SAUVÉ, S., D. NORMANDIN ET M. MCDONALD (2016). *L'économie circulaire : une transition incontournable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, [En ligne], [<http://www.pum.umontreal.ca/catalogue/leconomie-circulaire>].

SCHERRER, F., C. ABRASSART, V. CRAHES ET C. CYR (2017). *Cartographie des acteurs et initiatives en économie circulaire sur le territoire de l'agglomération de Montréal*, Montréal, Institut EDDEC et Lab Ville prospective, [En ligne], [http://instituteddec.org/DEV/wp-content/uploads/2018/05/rapport_final_IEDDEC_LVP.pdf].

SENTE, A. (2019, 10 septembre), « L'économie circulaire, un concept vague pour la plupart des sociétés », *Le Soir*, p. 20.

SÉOUL. SEOUL METROPOLITAN GOVERNMENT (2019). *Seoul to Launch the Third Phase of Sharing Car (Nanum Car) Program, Making it a Semi-Public Transportation Means by 2022*, [En ligne], [<http://english.seoul.go.kr/seoul-to-launch-the-third-phase-of-sharing-car-nanum-car-program>].

SÉOUL. SEOUL METROPOLITAN GOVERNMENT (s. d.), *"The Sharing City Seoul" Project*, [En ligne], [<http://english.seoul.go.kr/policy-information/key-policies/city-initiatives/1-sharing-city>].

STAHEL, W. R., ET G. REDAY-MULVEY (1976/1981). *Jobs for Tomorrow, the Potential for Substituting Manpower for Energy*, Vantage Press.

TEIGEIRO, S., L. SOLAR-PELLETIER, S. BERNARD, M. JOANIS ET D. NORMANDIN (2018). *Économie circulaire au Québec : opportunités et impacts économiques*, Montréal, Conseil du patronat du Québec, Conseil Patronal de l'Environnement du Québec, Éco Entreprises Québec, [En ligne], [<https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/03/economie-circulaire-au-quebec.pdf>].

TREMBLAY, D.-G., J.-M. FONTAN ET J.-L. KLEIN (2009). *Initiatives locales et développement socioterritorial*, 2^e édition, Québec, Télé-université et Presses de l'Université du Québec.

VILLE D'AMSTERDAM (2016a). *Amsterdam Circulair : Ieren door te doen*, [En ligne], [file:///C:/Users/user/Downloads/amsterdam_circulair_ieren_door_te_doen.pdf].

VILLE D'AMSTERDAM (2016b). *Circulair Innovatie-Programma 2016-2018*, [En ligne], [file:///C:/Users/user/Downloads/20161020_circulair_innovatieprogramma_2016-2018_met_een_doorkijk_naar_2025%20(1).pdf].

VILLE D'AMSTERDAM (2019). *Policy: Circular Economy*, [En ligne], [https://www.amsterdam.nl/en/policy/sustainability/circular-economy/].

VILLE D'AMSTERDAM (2019). *Policy: Circular Economy*, [En ligne], [https://www.amsterdam.nl/en/policy/sustainability/circular-economy/].

VILLE D'AMSTERDAM, CIRCLE ECONOMY ET KATE RAWORTH (2019). *Building Blocks for the New Strategy: Amsterdam Circular 2020-2025*, [En ligne], [https://www.circle-economy.com/wp-content/uploads/2019/06/Building-blocks-Amsterdam-Circular-2019.pdf].

VILLE DE MONTRÉAL (2016). *Montréal durable 2016-2020. Ensemble pour une métropole durable*, [En ligne], [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf].

VILLE DE MONTRÉAL (2018a). *Accélérer Montréal. Stratégie de développement économique 2018-2022*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ACCELERER_MONTREAL.PDF].

VILLE DE MONTRÉAL (2018b). *Bâtir Montréal. Plan d'action en développement économique du territoire*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/8_dev_econo_territoire_plan.pdf].

VILLE DE MONTRÉAL (2018c). *Budget Montréal 2019. Budget de fonctionnement*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/2019_budget_fonctionnement.pdf].

VILLE DE MONTRÉAL (2019a). *Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/librairie_fr/documents/politique_approvisionnement.pdf].

VILLE DE MONTRÉAL (2019b). *Objectif zéro déchet : Montréal propose un Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32125].

VILLE DE MONTRÉAL (s. d.). *Compostage, Environnement*, [En ligne], [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75371769&_dad=portal&_schema=PORTAL].

VILLE DE MONTRÉAL. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT. DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2017). *Réduire pour mieux grandir. Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PORTRAIT2016_MATIERESRESIDUELLES.PDF].

VILLE DE MONTRÉAL. SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (2019, 3 avril). *Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments 11-018*, Powerpoint, [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRESENTATION_CONSTRUCTION_20190320.PDF].

WIJKMAN, A., ET K. SKÅNBERG (2015). *The Circular Economy and Benefits for Society. Jobs and Climate Clear Winners in an Economy Based on Renewable Energy and Resource Efficiency*, The Club of Rome, [En ligne], [https://www.clubofrome.org/wp-content/uploads/2016/03/The-Circular-Economy-and-Benefits-for-Society.pdf].

ANNEXE 1 - LES MARCHÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Valeur estimée du contrat	Modes de sollicitation
Jusqu'à 24 999\$	De gré à gré;
De 25 000 \$ à 101 099 \$	De gré à gré ou Appel d'offres sur invitation
101 100 \$ ou plus	Appel d'offres public

Source :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/FAIRE_AFFAIRE_AVEC_LA_VILLE.PDF

De gré à gré

- Le représentant de la Ville — un agent d'approvisionnement ou un responsable chargé de solliciter une offre — convient des termes du devis et des conditions d'acquisition (prix, délai de livraison, etc.).
- Le principe de saine gestion ainsi que la transparence impliquent une demande de prix auprès de plus d'un fournisseur.
- Le représentant de la Ville dresse la liste des fournisseurs inscrits au fichier des fournisseurs de la Ville, qui répondent aux exigences décrites au devis. Il peut également entrer directement en contact avec des fournisseurs ou entrepreneurs ayant réalisé précédemment des contrats pour la Ville.
- Le représentant de la Ville entre en contact avec le ou les fournisseurs par le moyen qu'il juge le plus approprié (téléphone, télécopieur ou courriel).

Appel d'offres sur invitation

- Les documents d'appels d'offres sont envoyés par courriel à au moins deux (2) fournisseurs, idéalement inscrits au fichier des fournisseurs.
- Les documents d'appels d'offres décrivent entre autres :
 - le descriptif sommaire du bien à acquérir, du service requis ou des travaux à exécuter;
 - le lieu où la soumission doit être déposée;
 - l'heure et la date auxquelles les soumissions devront avoir été reçues;
 - le moment de l'ouverture des soumissions.

Appel d'offres public

Un avis public est publié :

- sur le site Internet du système électronique d'appels du gouvernement du Québec (SÉAO2);
- sur le site Internet de la Ville de Montréal;
- dans un journal diffusé quotidiennement sur le territoire de la Ville.

L'avis public comporte notamment :

- le descriptif sommaire du bien à acquérir, du service requis ou des travaux à exécuter;
- le lieu où la soumission doit être déposée;
- l'heure et la date auxquelles les soumissions devront avoir été reçues;
- le moment de l'ouverture des soumissions.

Ouverture des soumissions

- Toute personne intéressée peut assister à l'ouverture des soumissions.
- Dans le cas du mode d'adjudication à une (1) enveloppe, les noms de chacun des soumissionnaires et les montants de leurs soumissions respectives sont lus à voix haute.
- Dans le cas du mode d'adjudication à deux (2) enveloppes (qualité /prix) seuls les noms des soumissionnaires sont lus à voix haute.

Adjudication

Après analyse des soumissions reçues, les recommandations aux instances décisionnelles, tant administratives que politiques, sont soumises pour l'octroi du contrat au regard du soumissionnaire retenu. Les autres soumissionnaires peuvent en être informés.



AVIS SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À MONTRÉAL : UNE TRANSITION VERS UN FUTUR DURABLE



(1)

Dossier # : 1198699001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgences suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019

Il est recommandé de :

- Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgence suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-25 17:30

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1198699001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgences suite aux inondations du 15 avril au 13 septembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

À partir de lundi 15 avril 2019, les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord, ainsi que la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville de l'agglomération de Montréal ont fait face à des inondations printanières majeures. Considérant la situation exceptionnelle du sinistre aussi bien par l'ampleur du territoire touché que par son intensité, sept jours plus tard, le 26 avril, la Mairesse de Montréal annonça la déclaration de l'état d'urgence pour une durée de deux jours. Par la suite, l'état d'urgence fut renouvelé à deux reprises pour une durée de cinq jours chacune par le conseil d'agglomération, le 28 avril et le 3 mai. Il fut levé officiellement le 8 mai 2019.

Les mesures prises par la Ville de Montréal dans le cadre de l'état d'urgence visaient à contrer les inondations, assurer la sécurité des citoyens et protéger les biens et les infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1058 - 7 juin 2017 - déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017 conformément à l'article 51 de la loi sur la sécurité civile. Adopté à l'unanimité.

CM17 0650 - 12 juin 2017 - Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017 conformément à l'article 51 de la loi sur la sécurité civile. Un débat s'engage.

CG17 0229 - 15 juin 2017 - Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017, dans le cadre des inondations printanières 2017 conformément à l'article 51 de la loi sur la sécurité civile, et le conseil prend acte.

1197034001 Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15 h 45 au montant de 1 231 158,96 , taxes non incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Une combinaison de facteurs météorologique et hydrologique a causé les inondations exceptionnelles et centenaires dans l'agglomération de Montréal en avril et mai 2019. Les importantes quantités de neige accumulées tout au long de l'hiver se sont mises à fondre rapidement sous l'effet de la hausse des températures auxquelles se sont ajoutés de nombreux épisodes de pluie qui ont des donné des cumuls anormalement élevés pour avril et mai. Le ruissellement vers le lac des Deux Montagnes, la rivière des Praires et le lac Saint-Louis s'est effectué vite, faisant augmenter leurs niveaux et débits, de manière exceptionnelle. Le débit de crue historique de la rivière des Outaouais et les débits de certains de ses affluents surpassent ceux observés lors des inondations de 2017. Dès le 15 mars, le Centre de sécurité civile (CSC) amorça une vigie de la crue des eaux. Aussitôt que les prévisions hydrologiques de la Direction de l'expertise hydrique du ministère de l'Environnement du Québec annonçaient des niveaux et des débits significatifs pour la région de Montréal et ayant relevé une série de facteurs aggravants, le 15 avril, le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal activa le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode **ALERTE**. Il s'en est suivi une mobilisation qui aura duré 49 jours, dont 46 jours en modes **INTERVENTION 1 et 2** soit du 18 avril au 3 juin 2019. Par la suite s'est ensuivie la phase de **RÉTABLISSEMENT** du 4 juin au 13 septembre 2019.

Les inondations de 2019 furent pires qu'en 2017 par leur ampleur et leur durée. Néanmoins, grâce aux mesures préventives temporaires et d'intervention prise par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM), seules 110 résidences furent inondées en 2019 contre 1100 en 2017.

JUSTIFICATION

Tel que le précise la Loi sur la sécurité civile à l'article 51, toute personne habilitée à agir en vertu de la déclaration d'état d'urgence doit faire un rapport motivée au conseil municipal au plus tard à la première séance du conseil postérieur d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence.

Selon l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile, *le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régional.* L'agglomération de Montréal, dans le contexte des inondations qu'elle a subies en 2019, a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble de son territoire pour une durée de 12 jours, la déclaration initiale datant du 26 avril 2019 et l'expiration finale ayant eu lieu le 8 mai 2019. À cet effet, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centre de l'agglomération de Montréal, aurait dû remettre un rapport d'événement à ce dernier, soit l'autorité régionale, pour ou avant le 8 novembre 2019.

La mobilisation complète de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM) du 15 avril 2019 au 19 juillet 2019, inclusivement, et une mobilisation partielle du 20 juillet au 13 septembre, inclusivement, n'a simplement pas permis à la Ville de conclure l'évaluation financière de cet événement à temps pour produire le rapport dans les délais exigés. L'évaluation financière n'a été finalisée que le 21 novembre 2019.

Le Ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec a été avisé par le Centre de sécurité civile (CSC) de ce dépassement de délai. Une demande de dérogation pour prolonger l'échéance pour la remise du présent rapport à l'autorité régionale dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence a également été présentée au MSP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses engagées avant l'état d'urgence conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

Pour faire face aux inondations majeures et devant l'ampleur des dommages engendrés aux biens et aux infrastructures par les inondations, la Ville de Montréal a eu recours à des mesures exceptionnelles avant même de déclarer l'état d'urgence le 26 avril 2019.

Des dépenses ont alors dû être engagées en location ou en acquisition en biens et en services, dont le coût s'élève à **1 231 158,96 \$ taxes non incluses**, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (voir sommaire décisionnel 1197034001).

Les dépenses engagées suite à la déclaration de l'état d'urgence :

Dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pendant l'état d'urgence pour répondre au sinistre dans sa phase critique. La valeur de la consommation externe (bons de commandes) de location et d'approvisionnement crée lors de la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 et ayant une clé budgétaire s'élevaient à **1 945 315,74 \$ net des taxes (source : Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal)**. Le tableau suivant donne le détail des valeurs des bons de commandes par unités d'affaires (**source : Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal**).

Tableau : Valeurs des bons de commande (BC) créés lors de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019

Émetteur du BC	Type de transactions		Total
	Location	Autres	
Service d'approvisionnement	1 412 541,34 \$	177 061,83 \$	1 589 513,17 \$
Ahuntsic-Cartierville	29 438,94 \$	-	29 438,94 \$
Service de l'environnement	199 942,92 \$	15 990,00 \$	215 932,92 \$
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	340,00 \$	-	340,00 \$
Pierrefond-Roxboro	50 409,75 \$	-	50 409,75 \$
Service de l'eau	59 680,96 \$	-	59 680,96 \$
Total général	1 752 263,91 \$	193 051,83 \$	1 945 315,74 \$

Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence

Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence soit du 15 avril au 13 septembre 2019 inclusivement et représentant le coût total des dépenses en biens et en services s'élèvent à **17 241 085,91 \$ net des taxes (source : Service des finances de la Ville de Montréal)**.

Le rapport détaillé des dépenses pour les mesures d'urgence soit du 15 avril au 13 septembre 2019 inclusivement du Service des finances de la Ville de Montréal est en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt au conseil d'agglomération du rapport d'événement portant sur les inondations 2019 au cours du premier trimestre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, et au mieux de leurs connaissances, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Raoul CYR, Service des finances
Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Nathalie M BOUCHARD, Service des finances
Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Nathalie M BOUCHARD, 25 novembre 2019
Raoul CYR, 22 novembre 2019
Marc-André LABELLE, 22 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4037
Télécop. : 514 280-0219

ENDOSSÉ PAR

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4037
Télécop. : 514 280-0219

Le : 2019-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761

Approuvé le : 2019-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761

Approuvé le : 2019-11-22



Inondations de 2019

Rapport sur la période de l'état d'urgence

du 26 avril au 08 mai 2019

Par : Bruno Lachance

Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal

Le 22 novembre 2019



Table des matières

Les acronymes	3
La mise en contexte	4
L'état d'urgence, une procédure exceptionnelle.....	4
Les mesures et les pouvoirs prévus par la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3)	6
La description de l'événement.....	7
Les mesures d'intervention prises dans le cadre de l'état d'urgence.....	9
Les mesures de rétablissement.....	11
Les dépenses engagées avant l'état d'urgence	12
Les dépenses engagées pendant l'état d'urgence.....	12
Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence	13



Les acronymes

BC	Bon de commande
CCMU	Centre de coordination des mesures d'urgence
CGC	Cellule de gestion de crise
COUS	Centre des opérations d'urgence sur le site
CSC	Centre de sécurité civile
FAC	Forces armées canadiennes
ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
OSCAM	Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal
PC	Poste de commandement
PSCAM	Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal
US	Urgences-santé
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TP	Travaux publics

La mise en contexte

À partir de lundi 15 avril 2019, les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord, ainsi que la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville de l'agglomération de Montréal ont fait face à des inondations printanières majeures.

Considérant la situation exceptionnelle du sinistre aussi bien par l'ampleur du territoire touché que par son intensité, sept jours plus tard, le 26 avril, la Mairesse de Montréal annonça la déclaration de l'état d'urgence pour une durée de deux jours. Par la suite, l'état d'urgence fut renouvelé à deux reprises pour une durée de cinq jours chacune par le conseil d'agglomération, le 28 avril et le 3 mai. Il fut levé officiellement le 8 mai 2019.

Les mesures prises par la Ville de Montréal dans le cadre de l'état d'urgence visaient à contrer les inondations, assurer la sécurité des citoyens et protéger les biens et les infrastructures.

L'état d'urgence, une procédure exceptionnelle

En application de la Loi sur la sécurité civile chapitre S2-3 en vertu des articles 42 à 52, « Une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable» *Article 42.*

Selon l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile, *le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale.* L'agglomération de Montréal, dans le contexte des inondations qu'elle a subies en 2019, a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble de son territoire pour une durée de 12 jours, la



déclaration initiale datant du 26 avril 2019 et l'expiration finale ayant eu lieu le 8 mai 2019. À cet effet, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centre de l'agglomération de Montréal, aurait dû remettre un rapport d'événement à ce dernier, soit l'autorité régionale, pour ou avant le 8 novembre 2019.

La mobilisation complète de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM) du 15 avril 2019 au 19 juillet 2019, inclusivement, et une mobilisation partielle du 20 juillet au 13 septembre 2019, inclusivement, n'a simplement pas permis à la Ville de conclure l'évaluation financière de cet événement à temps pour produire le rapport dans les délais exigés. L'évaluation financière n'a été finalisée que le 21 novembre 2019.

Le Ministère de la sécurité publique (MSP) du Québec a été avisé par le Centre de sécurité civile (CSC) de ce dépassement de délai. Une demande de dérogation pour prolonger l'échéance pour la remise du présent rapport à l'autorité régionale dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence a également été présentée au MSP.



Les mesures et les pouvoirs prévus par la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3)

L'article 47 de la Loi sur la sécurité civile offre aux municipalités la faculté de recourir à six mesures, présentées ci-après :

1. contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
2. accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
3. ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
4. requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5. réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI;
6. faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.



La description de l'événement

Une combinaison de facteurs météorologique et hydrologique a causé les inondations exceptionnelles et centenaires dans l'agglomération de Montréal en avril et mai 2019. Les importantes quantités de neige accumulées tout au long de l'hiver se sont mises à fondre rapidement sous l'effet de la hausse des températures auxquelles se sont ajoutés de nombreux épisodes de pluie qui ont donné des cumuls anormalement élevés pour avril et mai. Le ruissellement vers le lac des Deux Montagnes, la rivière des Praires et le lac Saint-Louis s'est effectué vite, faisant augmenter leurs niveaux et débits, de manière exceptionnelle. Le débit de crue historique de la rivière des Outaouais et les débits de certains de ses affluents surpassent ceux observés lors des inondations de 2017.

Dès le 15 mars, le Centre de sécurité civile (CSC) amorça une vigie de la crue des eaux. Aussitôt que les prévisions hydrologiques de la Direction de l'expertise hydrique du ministère de l'Environnement du Québec annonçaient des niveaux et des débits significatifs pour la région de Montréal et ayant relevé une série de facteurs aggravants, le 15 avril, le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal activa le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode **ALERTE**. Il s'en est suivi une mobilisation qui aura duré 49 jours, dont 46 jours en modes **INTERVENTION 1 et 2** soit du 18 avril au 3 juin 2019. Par la suite s'est ensuivie la phase de **RÉTABLISSEMENT** du 4 juin au 13 septembre 2019, soit 101 jours.



Les inondations de 2019 furent pires qu'en 2017 par leur ampleur et leur durée. Néanmoins, grâce aux mesures préventives temporaires et d'intervention prise par l'OSCAM, seules 110 résidences furent inondées en 2019 contre 1100 en 2017.



Les mesures d'intervention prises dans le cadre de l'état d'urgence

1) Les mesures opérationnelles

- Élargissement des pouvoirs du coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal pour l'octroi de dépenses extraordinaires, pour la réquisition de terrains ou de bâtiments, pour forcer l'évacuation de personnes sinistrées ou en voie de l'être;
- Pression élevée sur les digues en raison des débits et des niveaux d'eau supérieure à ceux de 2017. Les digues étant des structures temporaires instables et se fragilisent avec le temps, les vagues causées par les embarcations ou le vent et les vibrations des pompes ou de la machinerie à proximité. Si une digue cède, le coordonnateur devra faire évacuer une rue ou une section d'un quartier en urgence;
- Ouverture du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) 24 / 7 du 18 avril au 14 juin 2019;
- Ouverture d'un Centre des opérations sur le site du sinistre (COUS) au 13555 boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro 24 / 7;
- Fermeture des rues et de sections de rues dans les territoires touchés;
- Fermeture du pont reliant l'île-Bizard et l'île Mercier;
- Fermeture du pont Oakridge et évacuation de la maison du Ruisseau;
- Fermeture du courant du parc de maisons mobiles (environ 60 maisons) afin de prévenir les risques liés à l'eau s'approchant dangereusement du plancher de ces résidences.



- Mise en place de mesures de contrôle de l'accès à l'île Mercier;
- Mise en place d'une équipe nautique du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour l'île Mercier;
- Réquisition des équipements pour les opérations;
- Mise en place des équipes d'intervention rapide pour la protection et le renforcement des digues;
- Mise en place d'une vigie du fonctionnement des pompes et l'intégrité des digues;
- Contrôle et sécurisation des zones inondées, des biens et des infrastructures touchés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le SIM.

2) Les mesures administratives

- Suspension de l'application des dispositions de la convention collective des cols bleus, sauf quant au paiement de la rémunération;
- Rendre disponibles les ressources financières et matérielles.
- Mettre en place des mécanismes d'aide aux employés de façon plus efficace et rapide tant sur le plan psychologique que sur le plan de la santé en général (le personnel sur le terrain montre des signes de fatigue importants);
- Octrois de contrats.



3) Les autres mesures

- À la demande de la mairesse de Montréal, déploiement et soutien des Forces armées canadiennes (FAC), du 21 avril jusqu'au mois de juin 2019, afin d'apporter un soutien opérationnel aux intervenants montréalais. Leur soutien s'est traduit par la construction, le renforcement et le démantèlement des digues.

Les mesures de rétablissement

- Inspection des résidences touchées par une équipe spécialisée constituée par les agents de la prévention du SIM, des professionnels de la Direction régionale de la santé publique, et les inspecteurs de la Direction de l'aménagement urbain et des aux entreprises des arrondissements concernés;
- Démantèlement des digues et gestion des sacs de sable contaminés;
- Inspection et réouverture du pont de l'île Mercier dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
- Inspection et réouverture des rues;
- Gestion des déchets et des sacs de sable.



Les dépenses engagées avant l'état d'urgence

Pour faire face aux inondations majeures et devant l'ampleur des dommages engendrés aux biens et aux infrastructures par les inondations, la Ville de Montréal a eu recours à des mesures exceptionnelles avant même de déclarer l'état d'urgence le 26 avril 2019.

Des dépenses ont alors dû être engagées jusqu'au 26 avril 2019 en location ou en acquisition de biens et services dont le coût s'élève à **1 231 158,96 \$ net des taxes**, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (voir sommaire décisionnel 1197034001).

Les dépenses engagées pendant l'état d'urgence

Des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pendant l'état d'urgence pour répondre au sinistre dans sa phase critique et dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence.

La valeur de la consommation externe (bons de commandes) de location et d'approvisionnement crée lors de la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 et ayant une clé budgétaire s'élevaient à **1 945 315,74 \$ net des taxes** (source Service de l'approvisionnement).



Le tableau suivant donne le détail des valeurs des bons de commandes par unités d'affaires.

Tableau : Valeurs des bons de commande (BC) créés lors de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 (source Service de l'approvisionnement)

Émetteur du BC	Type de transactions		Total
	Location	Autres	
Service d'approvisionnement	1 412 541,34 \$	177 061,83 \$	1 589 513,17 \$
Ahuntsic-Cartierville	29 438,94 \$	-	29 438,94 \$
Service de l'environnement	199 942,92 \$	15 990,00 \$	215 932,92 \$
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	340,00 \$	-	340,00 \$
Pierrefond-Roxboro	50 409,75 \$	-	50 409,75 \$
Service de l'eau	59 680,96 \$	-	59 680,96 \$
Total général	1 752 263,91 \$	193 051,83 \$	1 945 315,74 \$

Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence

Les dépenses engagées pour l'ensemble des mesures d'urgence soit du 15 avril au 13 septembre 2019 inclusivement et représentant le coût total des dépenses en biens et services s'élèvent à **17 241 085,91 \$ net des taxes** (source : Service des finances de la Ville de Montréal).

Le rapport détaillé des dépenses produit par le Service de la Ville de Montréal est joint au sommaire décisionnel 1198699001.

Crues printanières 2019

Salaire régulier - structure permanente - cadres de direction.	34 984,07
Salaire régulier - structure permanente - cadres administratifs	109 815,51
Salaire régulier - structure permanente - contremaîtres non syndiqués	101 490,66
Salaire régulier - structure permanente - professionnels généraux	98 168,12
Salaire régulier - structure permanente - cols blancs permanent	158 904,97
Salaire régulier - structure permanente - cols blancs non permanent	3 109,92
Salaire régulier - structure non permanente - cadres administratifs	73 454,66
Salaire régulier - structure non permanente - contremaîtres non syndiqués	77 539,43
Salaire régulier - structure non permanente - professionnels généraux	47 348,31
Salaire régulier - structure non permanente - cols blancs permanent	847,65
Salaire régulier - structure non permanente - cols blancs non permanent	1 505,62
Salaire régulier - structure variable - professionnels généraux	33 300,11
Salaire régulier - structure variable - cols blancs non permanent	20 496,26
Salaire régulier - structure variable - cols bleus permanent	874 812,12
Salaire régulier - structure variable - cols bleus non permanent	581 768,95
Salaire régulier - Hors structure - cols blancs permanent	189,75
Ajustements salariaux - professionnels généraux	2 681,76
Ajustements salariaux - cols blancs permanent	1 892,90
Ajustements salariaux - cols blancs non permanent	171,88
Ajustements salariaux - cols bleus permanent	45 573,33
Ajustements salariaux - cols bleus non permanent	14 021,37
Primes diverses - contremaîtres non syndiqués	456,08
Primes diverses - professionnels généraux	12 685,41
Primes diverses - cols blancs permanent	979,22
Primes diverses - cols bleus permanent	5 491,47
Primes diverses - cols bleus non permanent	43 366,96
Maladie courante - cadres de direction.	97,50
Maladie courante - cadres administratifs	83,86
Maladie courante - contremaîtres non syndiqués	352,28
Maladie courante - professionnels généraux	82,93
Maladie courante - cols blancs permanent	211,05
Maladie courante - cols blancs non permanent	97,49
Maladie courante - cols bleus permanent	920,41
Maladie courante - cols bleus non permanent	944,60
Temps supplémentaire - contremaîtres non syndiqués	112 076,66
Temps supplémentaire - contremaîtres syndiqués	2 676,79
Temps supplémentaire - professionnels généraux	68 494,02
Temps supplémentaire - professionnels scientifiques	6 764,10
Temps supplémentaire - cols blancs permanent	321 940,44
Temps supplémentaire - cols blancs non permanent	12 244,45
Temps supplémentaire - cols bleus permanent	1 630 437,85
Temps supplémentaire - cols bleus non permanent	504 490,34
Temps supplémentaire - pompiers	67 111,00
Temps supplémentaire - policiers	507 689,17
Temps compensé - cols bleus permanent	1 051,14
Cotisations de l'employeur -policiers	21 627,57
Assurance-emploi - cadres de direction	3 325,06
Assurance-emploi - cadres administratifs	1 078,62
Assurance-emploi - contremaîtres non syndiqués	2 482,79
Assurance-emploi - professionnels généraux	3 012,81
Assurance-emploi - cols blancs permanent	2 449,04
Assurance-emploi - cols blancs non permanent	892,79

Assurance-emploi - cols bleus permanent	33 211,63
Assurance-emploi - cols bleus non permanent	21 486,37
Fonds des services de santé - cadres de direction	885,28
Fonds des services de santé - cadres administratifs	4 553,60
Fonds des services de santé - contremaîtres non syndiqués	10 060,78
Fonds des services de santé - professionnels généraux	12 138,53
Fonds des services de santé - professionnels scientifiques	288,15
Fonds des services de santé - cols blancs permanent	17 900,12
Fonds des services de santé - cols blancs non permanent	2 774,29
Fonds des services de santé - cols bleus permanent	123 483,81
Fonds des services de santé - cols bleus non permanent	54 260,13
Fonds des services de santé - pompiers	2 858,93
Santé et sécurité au travail - cadres de direction	380,18
Santé et sécurité au travail - cadres administratifs	3 296,37
Santé et sécurité au travail - contremaîtres non syndiqués	7 203,90
Santé et sécurité au travail - contremaîtres syndiqués	45,74
Santé et sécurité au travail - professionnels généraux	5 396,54
Santé et sécurité au travail - professionnels scientifiques	124,22
Santé et sécurité au travail - cols blancs permanent	10 063,98
Santé et sécurité au travail - cols blancs non permanent	593,94
Santé et sécurité au travail - cols bleus permanent	42 668,56
Santé et sécurité au travail - cols bleus non permanent	7 904,32
Santé et sécurité au travail - pompiers	1 089,54
Régime des rentes du Québec - Cadres de direction	742,27
Régime des rentes du Québec - cadres administratifs	3 852,70
Régime des rentes du Québec - contremaîtres non syndiqués	8 221,22
Régime des rentes du Québec - professionnels généraux	9 577,89
Régime des rentes du Québec - cols blancs permanent	8 217,41
Régime des rentes du Québec - cols blancs non permanent	2 874,85
Régime des rentes du Québec - cols bleus permanent	133 100,42
Régime des rentes du Québec - cols bleus non permanent	64 894,10
Régime québécois d'assurance parentale - Cadres de direction	114,50
Régime québécois d'assurance parentale - cadres administratifs	640,11
Régime québécois d'assurance parentale - contremaîtres non syndiqués	1 548,25
Régime québécois d'assurance parentale - professionnels généraux	1 557,50
Régime québécois d'assurance parentale - cols blancs permanent	1 273,68
Régime québécois d'assurance parentale - cols blancs non permanent	431,11
Régime québécois d'assurance parentale - cols bleus permanent	20 019,70
Régime québécois d'assurance parentale - cols bleus non permanent	9 174,49
Régime de retraite courant - cadres de direction	1 246,99
Régime de retraite courant - cadres administratifs	9 963,36
Régime de retraite courant - contremaîtres non syndiqués	25 157,05
Régime de retraite courant - professionnels généraux	8 136,68
Régime de retraite courant - cols blancs permanent	14 467,71
Régime de retraite courant - cols blancs non permanent	2 524,65
Régime de retraite courant - cols bleus permanent	99 414,73
Régime de retraite courant - cols bleus non permanent	47 919,18
Assurance collective - Prime - cadres de direction	942,67
Assurance collective - Prime - cadres administratifs	13 857,64
Assurance collective - Prime - contremaîtres non syndiqués	23 689,34
Assurance collective - Prime - professionnels	12 464,93
Assurance collective - Prime - cols blancs permanent	14 986,93
Assurance collective - Prime - cols blancs non permanent	1 094,41
Assurance collective - Prime - cols bleus permanent	52 453,67
Assurance collective - Prime - cols bleus non permanent	1 067,05

Assurance collective - syndicale - cols blancs permanent	3 232,19
Assurance collective - syndicale - cols blancs non permanent	887,03
Assurance collective - syndicale - cols bleus permanent	118 578,06
Assurance collective - syndicale - cols bleus non permanent	41 179,83

Salaires **6 739 864,46**

Frais de déplacement et d'hébergement	15 638,85
Transport en commun, taxi et stationnement	1 220,89
Poste, messagerie et fret	148 289,44
Déménagement et transport de biens	56 172,99
Téléphonie	1 650,55
Publicité, communication et frais de représentation	39 562,85
Honoraires professionnels -Ressource humaine et relations de travail	50 656,57
Honoraires professionnels -Ressource humaine et relations de travail -Expertises médicales	129 240,09
Autres honoraires professionnels	861 199,67
Services techniques -Gestion des matières résiduelles - réception de sols d'excavation	17 834,54
Services techniques -Gestion des matières résiduelles - collecte de déchets domestiques	38 910,82
Services techniques -Gestion des matières résiduelles - déversement de déchets	247 811,65
Services techniques -Gestion des matières résiduelles - transport de conteneurs	16 787,46
Services techniques -Gestion des matières résiduelles -Redevances -matières résiduelles	118 617,78
Services techniques -Équipements et matériel roulant avec opérateur	255 919,34
Autres services techniques	614 351,24
Autres services techniques - gardiennage et sécurité	157 086,52
Autres services techniques - impression et services connexes	356,96
Frais de réception et d'accueil Frais de réunion et repas	77 151,98
Location - véhicule, outillage, machinerie et équipement	2 496 482,35
Location - véhicule, outillage, machinerie et équipement - Autobus	18 442,95
Autres locations	234 883,83
Entretien et réparation - immeubles et terrains	90 982,01
Entretien et réparation - véhicule, outillage, machinerie et équipement	17 263,37
Entretien et réparation - ameublement, équipement de bureau et informatique	3 311,79
Essence et huile diesel	495 388,58
Agrégats et matériaux de constructions - matériaux de constructions	48 394,35
Agrégats et matériaux de constructions - mélange bitumineux	11 422,03
Agrégats et matériaux de constructions - pierre	780 993,44
Agrégats et matériaux de constructions - sable	1 103 630,90
Agrégats et matériaux de constructions - terre	49 738,99
Produits chimiques et autres matières	1 530,20
Pièces et accessoires - matériel roulant, équipements et infrastructures	394 303,85
Pièces et accessoires - bâtiments	101 918,78
Arbres et fournitures horticoles	2 897,40
Vêtements, chaussures et accessoires	206 854,56
Fournitures de bureau et informatiques	167 797,21
Autres biens non durables	680 103,47
Autres biens non durables - aliments et boissons	66 875,16
Autres biens non durables - matériel de signalisation et d'identification	124 148,33
Achats de biens non capitalisés (outils,....)	144 265,26

Dorval	12 794,82
Pointe-Claire	20 819,36
Ville Mont-Royal	16 466,52
Kirkland	7 967,00
Westmount	7 010,98
Sainte-Anne-de-Bellevue	213 660,43
Senneville	132 413,34

Autres familles **10 501 221,45**

Total **17 241 085,91**



(2)

Dossier # : 1196116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, soit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Je recommande :

de déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-07 09:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 février 2019

Résolution: CA19 27 0016

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1196116001

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 5 février 2019

IDENTIFICATION

Dossier # :1196116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2018 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, soit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne PÉPIN
Analyste de dossiers

514 872-4228

Tél :
Télécop. : 000-0000

Bilan annuel 2018

relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation
des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Table des matières

Lexique	3
Introduction	5
Orientation et objectifs de l'arrondissement	5
Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement	6
Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)	6
Ressources budgétaires et humaines	8
Personnel dédié à l'application du règlement	9
Activités de communication et de sensibilisation	10
Gestion des demandes de citoyens	13
Formation des employés	14
Inspections sur les pesticides	15
Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides	15
Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides	16
Évolution des demandes de permis	16
Infractions et poursuites judiciaires	17
Lutte intégrée	18
Conclusion	21
Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique	22

Lexique

Autorisations spéciales

Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide

Entomologie : Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.

Santé Canada : Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, incluant des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par United States Environmental Protection Agency (USEPA).

Corporation

Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante

Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation

Tout espace extérieur : Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.

Surfaces gazonnées et plate-bande : Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur

Zoologie : Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée

Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par

des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Le Règlement s'applique partout à l'exception de terrains particuliers, tel que les garderies, les écoles, les établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Seuls les produits considérés comme des biopesticides comme l'huile minérale, l'azadirachtine et les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides sont utilisés. Le conseil d'arrondissement, peut déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accroître en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Les orientations, les efforts et les objectifs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un Montréal sans Pesticides sont axés sur le service aux citoyens. Ceci autant en intervenant sur le terrain qu'en sensibilisant la population sur l'utilisation des bio-pesticides comme moyens de lutte contre les insectes indésirables.

Nos efforts sont orientés vers la lutte intégrée et sur l'utilisation de bio-pesticides moins nocifs pour la faune et l'environnement. C'est dans cette optique que l'arrondissement incite les demandeurs de permis temporaire d'utilisation de pesticide à utiliser des ennemis naturels.

Nous croyons en l'importance de sensibiliser le grand public sur les alternatives aux pesticides et nous encourageons les différentes journées d'activités à cet effet.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	30 000 \$ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 \$ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA17 27 0023	2017-02-07	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA18 27 0019	2018-02-06	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
CA19	2019-02-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

S'assurant de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides, la Division des parcs et de l'horticulture peut compter sur une équipe de professionnels.

Au cours de la saison estivale 2018, nos jardiniers ont procédé à la pulvérisation de savon insecticide contre le puceron du tilleul ainsi qu'à l'installation de pièges collants pour contrer le psylle du micocoulier.

Notre équipe d'inspecteurs et notre agent technique ont recommandé les traitements phytosanitaires appropriés et leur suivi. De plus, elle a validé la présence de nids de guêpes et de fourmis charpentières.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) dresse une liste d'abattage de frênes qui ne sont pas qualifiés pour un traitement et fait aussi la vérification des frênes qualifiés et octroie un contrat pour l'exécution de cette tâche.

Postes budgétaires	Montant (\$) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	0,00 \$	Campagne de sensibilisation (Éco-quartier)
Formation	0,00 \$	Tables des pesticides et comité
Lutte intégrée	2 508,14 \$	Achat de produits : Savon insecticides, et colle pour pièges à insectes
Salaires (RH)	45 046,21 \$	Agent technique, inspecteurs, contremaîtres et jardiniers
Budget global	47 554,35 \$	

Personnel dédié à l'application du règlement

Titre d'emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Agent technique	2	Production d'un rapport de lutte aux psylles, vérification du niveau d'infestation et vérification des nids de guêpes et de fourmis
Inspecteur (horticulture)	35	Suivi et mise à jour dans le dossier de lutte à l'agrile du frêne, aviser les propriétaires de frênes sur lots privés de la réglementation et valider les demandes d'abattage. Vérifier le niveau d'infestation pour les psylles et les pucerons. Répondre aux demandes de permis d'utilisation temporaire des pesticides
Contremaître	10	Préparation du parcours de traitement contre les pucerons et d'installation des bâches pour les psylles. Effectuer les commandes, compléter le registre des achats de pesticides et recueillir l'information du registre d'utilisation de pesticides effectué par les jardiniers certifiés
Jardinier	8	Pose de pièges collants sur les troncs, pulvérisation d'insecticides
Total	55	

Commentaires et recommandations

Notre équipe responsable de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides est composée de jardiniers, de contremaîtres, d'inspecteurs et d'un agent technique en horticulture et arboriculture. L'équipe compte en tout six personnes.

Cette équipe mène diverses actions pour contrôler les organismes indésirables pour le bien-être des citoyens et un meilleur environnement. Par le biais de sa politique de lutte intégrée, l'arrondissement a procédé à l'installation de pièges collants sur les troncs des micocouliers afin de capturer les psylles. La ville de Montréal a, de plus, effectué la caractérisation de ravageurs potentiels, tels que la punaise marbrée (le tout nouveau venu des ravageurs potentiels).

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides. Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2018

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Formation sur l'agriculture urbaine biologique sur plusieurs ateliers avec des jeunes du Centre Jeunesse Emploi par la formatrice en environnement de l'Éco-quartier le 30 mai, 11 et 20 juin et le 3 juillet 2018.	Former à la pratique du jardinage écologique	36
Formation sur l'agriculture urbaine biologique sur plusieurs ateliers avec des mères de l'Escale Famille le Triolet par la formatrice en environnement de l'Éco-quartier le 15 et 29 juin, le 31 août, et le 7 et 14 septembre 2018.	Former à la pratique du jardinage écologique	9
Formation sur l'agriculture urbaine biologique sur plusieurs ateliers avec des citoyens de la Maison des familles de Mercier Est par la formatrice en environnement de l'Éco-quartier le 7 juin, 23 août et le 13 octobre 2018.	Former à la pratique du jardinage écologique	15
Introduction à l'agriculture urbaine biologique avec des jeunes en insertion socioprofessionnelle l'organisme Le bouleau vers. par la formatrice en environnement de l'Éco-quartier le 13 juin 2018.	Former à la pratique du jardinage écologique	14

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Introduction à l'agriculture urbaine biologique avec l'organisme Distribution l'escalier par la formatrice en environnement de l'Éco-quartier le 12 juin 2018.	Former à la pratique du jardinage écologique	8
Atelier sur l'agrile du frêne au carré de sucre avec des citoyens par les patrouilles vertes de l'Éco-quartier le 9 août 2018	Sensibiliser les citoyens-nes de l'arrondissement à la réglementation sur l'agrile	4
Atelier sur les récoltes au jardin dans le cadre de l'agriculture urbaine biologique au carré de sucre avec des familles par la formatrice en environnement de l'Éco-quartier le 22 septembre 2018.	Former à la pratique du jardinage écologique	14
Atelier sur le désherbage biologique avec des jeunes en insertion socioprofessionnelle par la formatrice en environnement de l'Éco-quartier le 3 juillet 2018.	Former à la pratique du jardinage écologique	13
Porte à porte sur l'agrile du frêne par les patrouilleurs verts de l'Éco-quartier en juillet et août 2018.	Sensibiliser les citoyens-nes de l'arrondissement à la réglementation sur l'agrile	95

Commentaires et recommandations

Grâce aux différentes activités qui ont eu lieu à différents endroits de notre arrondissement, nous avons pu sensibiliser et informer 208 citoyens.

Les activités de sensibilisation organisées par l'Éco-quartier doivent être maintenues et encouragées.

D'autres actions sont orientées vers l'éducation et la sensibilisation des citoyens notamment l'installation d'affiches concernant les guêpes fouisseuses qui ne représentent pas une menace pour la santé et la sécurité de la population. L'implantation de pré fleuri est un autre type d'action à considérer pour l'obtention d'aménagements diversifiés nécessitant peu d'entretien et limitant l'utilisation de pesticide.

Pour ce qui est du puceron du tilleul, la coccinelle constitue un prédateur qui consomme une très grande quantité de proies au cours de sa vie et elle est déjà présente sur nos arbres, notamment le tilleul. Nous devons informer et sensibiliser nos citoyens aux avantages de la lutte biologique comme moyen alternatif aux pesticides en utilisant des organismes vivants pour contrôler et combattre un ravageur. Dans cette optique, l'objectif n'est pas d'éradiquer le ravageur mais de diminuer sa population à un seuil tolérable. Trois types d'ennemis naturels sont utilisés : les prédateurs, les parasitoïdes et les pathogènes.

Nous recommandons de diffuser l'information sur la réglementation et sur l'utilisation des pesticides par le biais de journaux. Nous recommandons également d'encourager la biodiversité afin d'éviter la propagation des maladies et/ou des insectes.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

Les demandes des citoyens en lien avec le dossier des pesticides et de la lutte intégrée nous sont acheminées par téléphone, courriel et via le 311. Des 424 demandes de citoyens reçues (GDC), 112 concernaient des maladies, 78 demandes pour les insectes tels que de l'information sur les pucerons, 10 demandes sous l'activité agrile du frêne, la présence de fourmis, la présence de guêpes, 192 demandes sous l'activité arbres divers, 32 demandes liées à l'extermination et quelques demandes qui concernaient des arbres privés.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	3	7	GDC/activité agrile du frêne
Agrile du frêne		6 3	GDC/activité maladies ou insectes GDC/activité arbre divers
Guêpes		18 3 1	GDC/activité extermination GDC/activité maladie ou insectes GDC/activité arbre divers
Fourmis		26	GDC/activité maladie ou insectes
Fourmis		11	GDC/activité extermination
Psylle du micocoulier		0	GDC/activité maladie ou insectes
Arbres et arbustes	8	127 187	GDC/activité maladie ou insectes GDC/activité arbre divers
Pucerons		18 1	GDC/activité maladie ou insectes GDC/activité arbre divers
Herbe à poux		2	GDC/activité maladie ou insectes
Abeilles		3	GDC/activité extermination

Commentaires et recommandations

Suite aux requêtes des citoyens, notre action consiste à effectuer les vérifications et à déterminer quelles actions nous allons mettre de l'avant. Nous nous assurons également de communiquer avec les citoyens pour bien les informer de la situation.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies relativement au dossier des pesticides et de la lutte intégrée. À titre d'exemple la formation peut prendre plusieurs formes soit : d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides	Ville de Montréal	2018-03-22	1
Table des pesticides	Ville de Montréal	2018-05-02	1
Table des pesticides	Ville de Montréal	2018-09-26	0
Table des pesticides	Ville de Montréal	2018-11-22	1

Commentaires et recommandations

Lors de notre participation à la formation intitulée « Table des pesticides », nous avons appris que les résultats de recherches faites par le Service de l'environnement, en collaboration avec les gouvernements canadiens et américains, ont mené à un projet de lutte biologique contre l'agrile du frêne en milieux boisés. Ainsi des milliers de guêpes parasitoïdes ont été relâchées dans les boisés naturels en milieu urbain. En 2018, les experts confirment l'établissement du prédateur (*Tetrastichus planipennis*) de l'agrile du frêne

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

L'inspecteur en horticulture et arboriculture assure le suivi des demandes de permis d'utilisation temporaire de pesticides. Les demandes sont peu nombreuses et proviennent du Bureau Accès Montréal (BAM) par télécopieur. Après inspection sur le terrain, nous retournons l'acceptation ou le refus de la demande de permis. De plus, des interventions ponctuelles auprès des entrepreneurs ou des citoyens sont effectuées afin de les sensibiliser au règlement. En 2018, nous n'avons eu aucune demande de permis temporaire.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Visites - demandes de permis temporaire	0

Commentaires et recommandations

Il est important de continuer à expliquer les conséquences de l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la faune dans le but de promouvoir un Montréal sans pesticides.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation	0	0	0
	Infestation	0	0	0
	Sous-total			
Permis refusés	Infestation	0	0	0
	Choix			
	Sous-total			

Commentaires et recommandations

Nous constatons que les demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides proviennent principalement des entrepreneurs qui font l'entretien des pelouses.

Il existe un guide d'entretien écologique, dans lequel nous retrouvons les sept étapes pour réussir l'ensemencement, améliorer la structure et la fertilité du sol, prévenir et contrôler les indésirables, la tonte, l'arrosage incluant un aide-mémoire.

Nous recommandons la diffusion de ce guide au Bureau Accès Montréal et par le biais des éco-quartiers.

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides

Cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
Nid de guêpes	1	0	1

Commentaires et recommandations

Suite à une demande nous avons fait appel aux services de l'extermination en urgence car le nid de guêpes était situé à la base d'un tronc d'arbre, dans un parc.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2016	0	1	1
2017	2	1	3
2018	0	0	0
Total	2	2	4

Commentaires et recommandations

Peu de demandes d'autorisation temporaire d'utilisation de pesticides sont faites auprès du Bureau Accès Montréal ; d'où l'importance de bien sensibiliser les citoyens par des capsules d'informations.

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Lorsqu'il y a constat d'une infraction aux règlements municipaux sur l'utilisation de pesticides et des poursuites judiciaires en découlent. Nos inspecteurs et/ou l'agent technique en horticulture et arboriculture sont alors supportés par un officier de liaison.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 \$ à 4 000 \$. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2017	2016	2015
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales (\$)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2018

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
Aucun			

Commentaires et recommandations

Une campagne de sensibilisation a été réalisée par le SGPVMR où plusieurs banderoles ont été installées autour des troncs de frênes publics. On y retrouvait les messages suivants : Frêne à abattre (banderole rouge), Frêne à traiter (banderole verte) et Attention entreposage de bois de frêne (banderole jaune).

Lutte intégrée

Mise en contexte

La lutte intégrée qui est réalisée dans l'arrondissement a pour but de réduire les populations d'organismes nuisibles, tel que l'agrile du frêne, le puceron du tilleul et le psylle du micocoulier.

Les employés cols bleus font l'abattage des frênes qui ne sont pas qualifiés au traitement contre l'agrile, pulvérisent au savon insecticide les pucerons et installent des bâches bleues avec un enduit collant afin de piéger les psylles.

Le SGPVMR s'occupe de lutter contre l'agrile du frêne sur l'île de Montréal. À l'automne 2018 avec le Service canadien des forêts, les experts confirment l'établissement de la guêpe parasitoïde *Tétrastichus planipennis*, un ennemi naturel exotique contre l'agrile du frêne.

Le parasitoïde qui s'attaque aux larves d'agrile est en production au Canada. Ce sera intéressant de pouvoir s'en procurer dans un avenir rapproché.

2 713 frênes publics ont été traités au TreeAzin dans notre arrondissement, à l'aide d'un contrat octroyé par le SGPVMR.

132 frênes privés ont été traités aussi au TreeAzin dans notre arrondissement via le programme de subvention du SGPVMR.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitement avec TreeAZin sur frênes publics. Numéro d'homologation : 30559	SGPVMR	Juin-août	2713	535,420 litres
Traitement avec TreeAZin sur frênes privés. Numéro d'homologation : 30559	SGPVMR-subvention	Juin-août	132 frênes privés	25,190 litres
Abattage de frênes	Arrondissement	1 janvier au 31 décembre 2018	425 publics	

Pucerons du tilleul

Action	Responsable	Période d'intervention	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pulvérisation au savon Safer's numéro d'homologation : 14669	Arrondissement	Juillet-Août	160 arbres	235.25 litres

Psylle du micocoulier

Action	Responsable	Période d'intervention	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation de bâches bleues qui servent d'attractif avec de la colle Tangle trap	Arrondissement	Septembre	69	

Les guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination des guêpes	Arrondissement	estivale	9	

Les fourmis

Action	Responsable	Période d'intervention	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination des fourmis charpentières	Arrondissement	estivale	3	

Les rongeurs

Action	Responsable	Période d'intervention	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Extermination des rats	Arrondissement	année	inconnu	

Commentaires et recommandations

Plusieurs problèmes phytosanitaires causés par des insectes ou des rongeurs sont contrôlés avec des bio-pesticides. L'agrile du frêne demeure en tête de liste suivi par les pucerons du tilleul dont la nuisance principale est la coulée de miellat qui causent des désagréments aux citoyens.

Les nids de guêpes sont souvent rapportés par les gens qui nous demandent d'intervenir.

Nous recommandons un Montréal sans pesticide pour un environnement plus sain et nous croyons que c'est la diffusion de l'information qui est notre principal outil.

Conclusion

L'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides faite sur notre territoire consiste à sensibiliser les citoyens à l'utilisation des moyens de lutte alternative aux pesticides. Lors des activités de sensibilisation réalisées en 2018, nous avons rejoint plusieurs citoyens à travers différentes activités dans les parcs, en faisant du porte à porte dans différents secteurs de notre arrondissement.

Les problèmes phytosanitaires restent les mêmes. D'année en année, les citoyens nous demandent d'intervenir contre le puceron du tilleul. Nous traitons les arbres fortement infestés à cause des désagréments générés par le miellat. Depuis 2012, nous luttons contre l'agrile du frêne en collaboration avec le SGPVMR. Des listes d'abattages de frênes publics qui ne se qualifient pas au traitement nous sont acheminées. L'abattage de ces arbres est effectué par nos équipes d'élagueurs.

Le SGPVMR octroie un contrat pour le traitement des frênes qualifiés. Cette intervention a lieu tous les deux ans.

Les citoyens propriétaires de frênes peuvent se prévaloir d'une aide financière conditionnelle au remplacement de l'arbre abattu. Ils doivent adresser leur demande via le site internet de la Ville au : www.ville.montreal.qc.ca > Grands parcs > arbres.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable) 	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Direction des travaux publics
Division des parcs et de l'horticulture

Auteur (s)

Nathalie Ouellet/N.O.

Correction Johanne P Provençal/J.P.

15 janvier 2019

ville.montreal.qc.ca

Firme: Entrepreneur Paysagistes Strathmore 1997 LT

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
<i>Produits autorisés</i>				
2	Insecticide chimique	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	<i>Azadirachtine</i>	51 063,00 ml

Total firme : 2

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
Produits d'exception				
1	Herbicide chimique	Acclaim super CE herbicide (22886)	<i>Phénoxaprop éthyl</i>	375,20 ml
7	Insecticide chimique	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	<i>Dicarboximide de N-octylbicycloheptène</i>	2,69 g
			<i>D-Trans alléthrine</i>	0,54 g
			<i>Perméthrine</i>	2,15 g
14	Insecticide chimique	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	<i>Resméthrine</i>	5,63 g
1	Insecticide chimique	Prelude 240 insecticide pyréthrianoïde de synthèse (26509)	<i>Perméthrine</i>	20,00 ml
367	Insecticide chimique	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	<i>Acides gras</i>	599 660,00 ml
			<i>Huile de canola</i>	2 878 368,00 ml
			<i>Pyréthrines</i>	5 996,60 ml

Total : 390

Année 2018**Firme : Entrepreneur Paysagistes Strathmore 1997 LTÉE****Produits autorisés**

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>
26.06.2018	Domaine public de l'arrondissement		2713 Fraxinus	Agrile du frêne (Agrilus planipennis)	TreeAzin Insecticide Systémique (30559)	3	510,63 L

Total firme: 1

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
20.07.2018	Dickson			Guêpes (Vespula)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	700,00 g	ALARIE MARC	401513469
	Dickson			Guêpes (Vespula)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	150,00 g	ALARIE MARC	401513469
26.07.2018	Du Quesne		1 Tilia cordata 'Greenspire'	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Du Quesne		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Du Quesne		1 Tilia americana	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Bossuet		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arcand		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Desautels		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Desautels		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata 'Sheridan'	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Dugas		1 Quercus rubra	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pépinrière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pépinrière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Léon-Derome		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Léon-Derome		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Mignault		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Parc Lotbinière		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
26.07.2018	Parc Lotbinière		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Parc Lotbinière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Parc Lotbinière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Mignault		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Renty		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Le Breton		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Le Breton		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Le Breton		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		3 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	24,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
27.07.2018	Pierre-De Coubertin			Guêpes (Vespula)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	250,00 g	ALARIE MARC	401513469
30.07.2018	Parc Félix-Leclerc			Guêpes (Vespula)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	150,00 g	ALARIE MARC	401513469
06.08.2018	Davidson			Guêpes (Vespula)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	100,00 g	ALARIE MARC	401513469

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
06.08.2018	Notre-Dame est			Guêpes (Vesputa)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	75,00 g	ALARIE MARC	401513469
07.08.2018	hochelaga			Guêpes (Vesputa)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	100,00 g	ALARIE MARC	401513469
08.08.2018	Du Quesne	1	Tilia cordata 'Greenspire'	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Du Quesne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Du Quesne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin	4	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	31,20 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	15,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
08.08.2018	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	15,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Ernest-Lavigne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Ernest-Lavigne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Ernest-Lavigne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Ernest-Lavigne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Henri-Miro	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Cadillac	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Cadillac	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
08.08.2018	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	19,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
09.08.2018	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	19,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	19,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	19,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603	
Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	19,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603	

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
09.08.2018	Sabatier		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	19,60 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Meese		1 Tilia americana	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Meese		1 Tilia americana	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	9,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
13.08.2018	Sabatier		1 Tilia americana	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies place		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies place		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies place		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
13.08.2018	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	14,80 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,40 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
13.08.2018	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Mousseau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Mousseau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Paul-Pau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Fletcher	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Bilauveau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pierre-De Coubertin	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pierre-De Coubertin	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
17.08.2018	parc Bellerive			Guêpes (Vespula)	Acclaim super CE herbicide (22886)	3	4,00 L	ALARIE MARC	401513469
	Liébert			Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	100,00 g	ALARIE MARC	401513469
	Valois			Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	150,00 g	ALARIE MARC	401513469
20.08.2018	Mignault	1	Tilia cordata	Puceron	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	75,00 g		
	Renty	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Le Breton	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Le Breton	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Le Breton	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Jalobert	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,20 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
20.08.2018	Chauvin		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Chauvin		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	De Teck		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	De Teck		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Forbin-Janson		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Forbin-Janson		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Forbin-Janson		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Forbin-Janson		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lepailleur		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Du Quesne		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Du Quesne		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Du Quesne		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Bossuet		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lyll		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
20.08.2018	Arcand		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Carignan		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pépinière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pépinière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Léon-Derome		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Léon-Derome		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Migneault		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Parc de Lotbinière		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,20 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Parc de Lotbinière		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	16,20 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Parc de Lotbinière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Parc de Lotbinière		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	21.08.2018	parc Pierre-Tétreault	1 M2	1 Acer saccharinum	Guêpes (Vespula)	Prelude 240 insecticide pyrèthrianoïde de synthèse (26509)	2	2,00 L	ALARIE MARC
Chauvin			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Chauvin			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Chauvin			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Chauvin			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Chauvin			3 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	21,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Pérodeau			2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	14,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Pérodeau			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Pérodeau			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Pérodeau			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
Pérodeau			1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
21.08.2018	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pérodeau	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Ernest-Lavigne	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Ernest-Lavigne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Ernest-Lavigne	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
21.08.2018	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Repentigny	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Henri-Miro	1	Tilia americana	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Cadillac	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Cadillac	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Louis-Veuillot	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Louis-Veuillot	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Louis-Veuillot	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Létourneux	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Léry place	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Léry place	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Léry place	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	7,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
21.08.2018	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	11,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Tellier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
22.08.2018	Rousseau			Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	125,00 g	ALARIE MARC	401513469
					Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	75,00 g		
23.08.2018	Arthur-Buies		2 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	11,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier		1 Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,10 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
23.08.2018	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	11,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	11,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	11,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	11,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	2	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	11,00 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Sabatier	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	5,50 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
23.08.2018	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Arthur-Buies	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Meese	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Meese	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Guybourg	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Mousseau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Mousseau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Paul-Pau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Fletcher	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Bilaudeau	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pierre-de Coubertin	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pierre-de Coubertin	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Pierre-de Coubertin	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	De Teck	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Forbin-Janson	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Forbin-Janson	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Forbin-Janson	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2018

Produits d'exception

<i>Date de l'application</i>	<i>Site des zones traitées</i>	<i>Superficie traitée</i>	<i>Objet du traitement</i>	<i>Raison de l'application</i>	<i>Nom commercial du produit (Homologation)</i>	<i>Classe</i>	<i>Quantité appliquée</i>	<i>Applicateur</i>	<i>No de certificat</i>
23.08.2018	Forbin-Janson	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Lepailleur	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
	Saint-Donat	1	Tilia cordata	Puceron	Safer's Trounce insecticide concentré (24363)	3	8,30 L	DU SAULT BERTRAND	401519603
30.08.2018	Parc Pierre-Bédard			Guêpes (Vespula)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	150,00 g	ALARIE MARC	401513469
31.08.2018	Darling			Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	200,00 g	ALARIE MARC	401513469
05.09.2018	Aylwin			Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	200,00 g	ALARIE MARC	401513469
					Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	100,00 g		
	Darling			Guêpes (Vespula)	Konk mousse insecticide en aérosol (25413)	4	200,00 g	ALARIE MARC	401513469
06.09.2018	Dickson			Guêpes (Vespula)	Konk vaporisateur contre les guêpes et frelons (24247)	4	100,00 g	ALARIE MARC	401513469

Total région : 384

Commission permanente sur l'inspecteur général

***Commentaires et recommandations faisant suite au
Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur
général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la
station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
(appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107).***

Rapport déposé au conseil municipal
le 27 janvier 2020

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 30 janvier 2020

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

**La commission permanente sur
l'inspecteur général**

Présidence

Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

Mme Christine Black
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges –
Notre-Dame-Grâce

M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève

M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-
Geneviève

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 27 janvier 2020

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres du conseil municipal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la mairesse,

Conformément au règlement 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107)*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Barbe
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 16 décembre 2019, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport de recommandations portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, et l'inspecteur général adjoint, M. Michel Forget, ont présenté leurs conclusions à la Commission le 14 janvier 2020.

À la suite de la présentation, les membres de la Commission ont pu échanger avec Me Bishop et M. Forget au sujet du contenu de ce rapport. Puis, dans le cadre de leurs délibérations à huis clos, les membres de la Commission ont pu convenir des recommandations de la Commission.

LE PROJET DE TRANSPORT DE DÉSINFECTION À L'OZONE

Me Bishop et M. Forget ont exposé les conclusions de l'enquête, et ce, tel que le sommaire du rapport, résumé ci-dessous, le rapporte. Cette enquête a été menée à la suite de plusieurs dénonciations relatives à trois (3) appels d'offres principaux d'un même projet de la Ville de Montréal, soit le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte de Montréal. Les trois (3) appels d'offres sont les suivants :

- 10-11277 « Services professionnels d'expertise technique en ozonation relatif au projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », soit l'appel d'offres visant à retenir un expert devant conseiller la Station pour la mise en œuvre du projet de désinfection des eaux usées (ci-après « appel d'offres d'expert 10-11277 »),
- 10-11257 « Qualification des fournisseurs du système d'ozonation », soit l'appel d'offres servant de première phase qualificative en vue de la sélection du fournisseur du système d'ozonation (ci-après « appel d'offres de qualification 10-11257 »), et
- 12-12107 « Fourniture de l'unité d'ozonation à la Station Jean-R.-Marcotte », soit l'appel d'offres servant de deuxième et dernière phase en vue de la sélection finale du fournisseur de systèmes d'ozonation (ci-après « appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107 »).

Ce projet vise à désinfecter les eaux usées traitées avant d'être déversées dans le fleuve Saint-Laurent via la Station d'épuration Jean R.-Marcotte, située dans l'est de Montréal¹. Après plusieurs années de recherches et d'analyses, trois projets pilotes ont été réalisés à la Station entre 2005 et 2007 dans l'objectif de déterminer la meilleure technologie de désinfection des eaux usées de la Ville, entre l'UV et l'ozone. Au terme de ces projets pilotes, c'est le traitement à l'ozone qui a été retenu.

¹ Des eaux usées peuvent avoir été traitées, mais demeurer non désinfectées. En effet, le traitement des eaux usées permet l'élimination des matières solides et de plusieurs produits toxiques avant leur rejet au fleuve, mais n'en assure pas la désinfection du point de vue microbiologique. (note extraite du rapport du BIG)

Au cours des années 2005 à 2007, les projets pilotes à l'ozone sont effectués par une seule entreprise sollicitée par la Ville à cet effet, soit Degrémont, une compagnie multinationale qui fournit des systèmes d'ozonation et qui est impliquée dans de multiples domaines. Cette firme sera ultimement l'adjudicataire du contrat découlant de l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107.

Alors que le dernier projet pilote de 2007 devait servir à valider la viabilité du système d'injection à l'ozone pour la Station, sa conception a été faite par Pierre-André Liechti, un expert en ozonation de renommée internationale, qui était alors employé par Degrémont. Selon M. Liechti, les informations obtenues grâce à ce dernier projet pilote lui ont permis, de même qu'à la firme Degrémont, de développer le brevet du « Nouveau Tube en U » pour désinfecter les eaux usées à l'ozone. Il est à souligner que Pierre-André Liechti est un des trois inventeurs de ce brevet.

Premier appel d'offres : l'appel d'offres d'expert 10-11277

Dans le cadre du premier appel d'offres, l'appel d'offres d'expert 10-11277, lancé en juin 2010 afin d'obtenir les services professionnels d'un expert en ozonation, Pierre-André Liechti obtenu le contrat dans le cadre duquel il a contrevenu à son obligation d'indépendance, notamment en examinant la soumission de Degrémont qui, comme il a été expliqué, était basée sur le brevet du « Nouveau Tube en U » dont il est l'inventeur et à l'égard duquel il a démontré un préjugé favorable dans sa propre soumission comme expert. L'inspectrice générale est d'avis que la gravité de ces manquements est établie sans l'ombre d'un doute puisque l'essence même d'un appel d'offres d'expertise dans le cadre d'un projet de la complexité de celui de la désinfection à l'ozone consiste à avoir la certitude qu'il est possible de s'en remettre sans crainte aux conseils de l'expert retenu. Dans son rapport, le BIG ne remet pas en question la validité ou l'exactitude des calculs extrêmement complexes accomplis précédemment par Pierre-André Liechti, mais constate plutôt que ses gestes, révélés par la présente enquête, entretiennent un doute persistant quant à la confiance qu'il est possible de lui accorder. Pour ces raisons, l'inspectrice générale conclut que les conditions de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec sont remplies et que le contrat d'expert 10-11277 doit être résilié.

Par ailleurs, l'inspectrice générale dénonce fermement la conduite des employés de la Station affectés au projet. Les gestes posés démontrent une volonté claire de favoriser Pierre-André Liechti et attestent d'un aveuglement grossier dans l'application des règles d'octroi de contrats publics pour l'appel d'offres d'expert 10-11277.

Deuxième appel d'offres : l'appel d'offres de qualification 10-11257

Quant à l'appel d'offres de qualification, 10-11257, lancé simultanément à l'appel d'offre d'expert en vue de qualifier les fournisseurs qui allait par la suite être autorisés à soumissionner sur l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107, trois entreprises ont été qualifiées, dont Degrémont. À ce stade-ci, il est important de rappeler que l'appel d'offres de qualification 10-11257 n'étant qu'une étape préalable dans le processus d'octroi du contrat de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107, il n'y a plus, comme tel, de processus contractuel à l'égard duquel l'inspectrice générale pourrait intervenir suivant l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Par contre, ce constat ne saurait justifier que soit passée sous silence la gravité de la conduite des employés affectés au projet de la Station. Certes, il doit être noté que Degrémont n'a pas hésité à profiter des largesses des employés de la Station, mais on ne saurait tout simplement pas tolérer que ces derniers permettent à un soumissionnaire éventuel d'avoir l'opportunité de lire et de commenter des versions préliminaires des

documents d'appel d'offres et encore moins, d'accepter de modifier les documents en conséquence.

Étant les principaux artisans des avantages conférés à Degrémont, que le processus d'appel d'offres n'ait pas été dirigé vers cette dernière à l'exclusion de tout autre fournisseur et ait permis la qualification de trois (3) soumissionnaires, n'excuse d'aucune façon l'insouciance inadmissible dont ont fait preuve les employés de la Station à l'endroit de l'intégrité des règles d'octroi de contrats publics.

Troisième appel d'offres : l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107

L'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation, publié le 22 juillet 2013, n'était ouvert qu'aux seules trois (3) entreprises qualifiées au terme de l'appel d'offres de qualification 10-11257. Seules deux soumissions ont été reçues, dont celle de Degrémont. Le contrat découlant de cet appel d'offres est toujours en vigueur et en cours d'exécution.

L'enquête de l'inspectrice générale n'a pas permis l'identification comme tel, de la part de Degrémont, du non-respect d'une des dispositions spécifiques des documents de l'appel d'offres. D'une part, il appert de l'enquête que c'est Pierre-André Liechti qui a joué un rôle prépondérant lors des travaux du comité technique qui servaient à l'évaluation des soumissionnaires sur l'appel d'offres de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107. La majorité des témoins rencontrés, dont Pierre-André Liechti lui-même, affirme que la difficulté des analyses à effectuer et l'expertise pointue de ce dernier dans ce domaine de haute technologie comparativement à celle des autres membres font en sorte que c'est son analyse qui a été le facteur déterminant pour évaluer les soumissionnaires. Ainsi, l'évaluation de la conformité des soumissions s'est faite principalement selon l'analyse de Pierre-André Liechti, qui évalue une soumission qu'il considère basée sur son invention, soulevant ainsi des questionnements au sujet de l'indépendance de son rôle d'expert conseil. D'autre part, la décision de ne pas donner suite aux demandes des autres soumissionnaires de leur transmettre les données et les résultats des pilotes réalisés de 2005 à 2007 est le fait des employés de la Station. Il s'en dégage une apparence de favoritisme à l'endroit de Degrémont qui en aura eu l'exclusivité. Certes, les faits ayant précédé l'attribution du contrat de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107, exposés dans l'enquête, soulèvent des questions susceptibles d'avoir des impacts sur le lien de confiance envers Degrémont. Mais comme ils ne constituent pas pour autant des manquements aux exigences des documents d'appel d'offres, l'avenue d'une intervention directe de l'inspectrice générale par le biais de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal ne lui est pas disponible.

Néanmoins, l'inspectrice générale se dit grandement préoccupée du portrait dégagé par l'ensemble des faits révélés et elle est d'avis qu'à défaut d'avoir la certitude de la solidité de ce lien de confiance, il doit, du moins, être mis sous stricte surveillance. En ce sens, le développement de la capacité de vérification des prescriptions contractuelles par les équipes internes de la Ville est essentiel. Il en va de la préservation de l'intégrité de l'exécution contractuelle et de la saine gestion des deniers publics, notamment ceux investis dans les nombreux contrats reliés au projet et octroyés à d'autres adjudicataires.

Pris ensemble, ces contrats représentent un investissement de près de cinq cents millions de dollars (500 M\$) dont plus de cent soixante-cinq millions de dollars ont déjà été engagés (165 M\$). En réponse à l'Avis à une personne intéressée, les responsables du Service de l'eau ont transmis un plan de redressement de l'ensemble du projet, la Ville en ayant assuré la viabilité à l'inspectrice générale. Les lignes directrices de l'encadrement proposé incluent entre autres :

- la création d'un nouveau poste de directeur de projet ;
- la mise sur pied de deux (2) comités constitués chacun de quatre (4) experts indépendants qui doivent revoir l'ensemble des aspects techniques principaux du projet et conseiller la Ville en conséquence ;
- l'assignation exclusive d'un avocat spécialisé en gestion contractuelle ;
- des suivis périodiques de l'évolution du projet par un comité de directeurs incluant la directrice du service de l'eau ; et
- une surveillance par le Contrôleur général qui doit rendre compte à la direction générale.

À ce titre, l'inspectrice générale prend acte du plan de redressement que lui a soumis la Ville puisqu'il s'en dégage une volonté claire de la part de la haute direction municipale de reprendre en main le projet et de donner le coup de barre qui s'impose. Par ailleurs, en conclusion, l'inspectrice insiste sur l'importance du plan de redressement dans ce dossier et réitère qu'une application rigoureuse et continue des mesures prévues au plan de redressement est nécessaire. Elle conclut en informant la Commission qu'elle entend bien faire des vérifications soutenues de leur mise en œuvre.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Commission est d'avis que le rapport du BIG, bien que complet, a pris trop de temps à venir aux instances décisionnelles et, par le fait même, à la Commission. En effet, l'envergure de ce projet et les faits rapportés dans ce rapport auraient dû commander une attention immédiate, d'autant plus que le projet est toujours en cours.

Bien, qu'à la première lecture du rapport, l'on puisse s'étonner que le contrat principal ne soit pas résilié, les commissaires comprennent que l'importance des sommes déjà engagées jumelée à l'absence de preuves directes de fautes de la part de Degrémont font en sorte d'opter pour un encadrement serré du projet en cours. Ainsi, d'une part, la Commission est d'avis que l'inspectrice générale doit faire partie du comité responsable du suivi de la réalisation de ce projet, dont elle connaît dorénavant tous les détails. D'autre part, la Commission aurait résolument souhaité pouvoir prendre connaissance des détails du plan de redressement visant à assurer l'encadrement strict et constant du projet d'ozonation, tel que recommandé dans le rapport.

Puis, à première vue, il semble bien que la Ville de Montréal ait participé au développement d'une nouvelle technologie sans pour autant avoir pu bénéficier des retombées de sa participation. La Commission est d'avis que le Service des affaires juridiques doit entreprendre tout recours devant permettre de faire reconnaître sa participation au développement de l'invention de M. Pierre-André Liechti.

En outre, du point de vue des membres de la Commission, ce rapport du BIG démontre visiblement l'importance de hausser les exigences par rapport aux grands projets, et ce, en plus de resserrer l'encadrement de leur réalisation.

Il importe également de rappeler que ce sont de nombreuses dénonciations qui ont permis au BIG de mener cette enquête. La Commission ne saurait donc passer sous silence l'importance du rôle des personnes qui décident de prendre action pour dénoncer et la nécessité de favoriser encore davantage les dénonciations en encourageant les « lanceurs d'alertes » à révéler toute situation irrégulière. Il est donc essentiel de rappeler régulièrement l'importance du respect strict des règles dans l'octroi et la réalisation des contrats.

Enfin, les membres de la Commission apprécient le travail effectué par le BIG, en totale indépendance par rapport à toute autre position pouvant être prise par quelque ressource municipale que ce soit.

Avec ce rapport, le BIG envoie le message clair qu'une vigilance supérieure est exercée par les ressources de la Ville de Montréal et que le BIG n'hésite, en aucun cas, à entreprendre des démarches d'enquête et d'analyse des plus rigoureuses pour assurer le respect des contrats.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, et les membres de son équipe pour la qualité des travaux menés dans le cadre de cette enquête.

ATTENDU les conclusions de l'enquête et l'ensemble des informations contenues dans le rapport du BIG ;

La Commission recommande :

RÉSILIATION DE L'APPEL D'OFFRES D'EXPERT 10-11277

ATTENDU l'application de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, qui énonce deux (2) critères cumulatifs permettant l'intervention de l'inspectrice générale afin de résilier un contrat de la Ville :

1° Elle doit constater le non-respect d'une des exigences des documents d'appel d'offres ou d'un contrat, ou que des renseignements donnés dans le cadre du processus de passation d'un contrat sont faux ;

2° Elle doit être d'avis que la gravité des manquements constatés justifie la résiliation :

R-1

Que les conseils municipal et d'agglomération maintienne la décision de l'inspectrice générale de résilier le contrat d'expert 10-11277 ;

et

R-2

Que la Ville entreprenne les démarches légales en vue de récupérer les sommes payées à Pierre-André Liechti dans le cadre de ce contrat.

MANQUEMENTS À L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS DE QUALIFICATION / APPEL D'OFFRES 10-11257

ATTENDU QUE l'appel d'offres de qualification 10-11257 n'était qu'une étape préalable dans le processus d'octroi du contrat de fourniture d'unité d'ozonation 12-12107 et que, en ce sens, il n'y a donc plus de processus d'appel d'offres ou de contrat à l'égard duquel l'inspectrice générale pourrait intervenir en vertu de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

ATTENDU QUE les façons de faire peu orthodoxes des employés qui étaient en service au moment des faits ont eu pour effet de désavantager la Ville de Montréal en omettant notamment de reconnaître sa participation du Service de l'eau au développement du brevet de la technologie d'ozonation du tube en U :

R-3

Que les conseils municipal et d'agglomération maintiennent la décision de l'inspectrice générale à l'égard du contrat 10-11257 ;

R-4

Que la Ville entreprenne tous les recours légaux disponibles afin de faire reconnaître la part de propriété intellectuelle qui lui revient pour avoir servi de laboratoire aux expérimentations de la technologie développée avec le Service de l'eau;

R-5

Que la Ville évalue la possibilité d'entreprendre des recours légaux contre les employés d'alors, aujourd'hui retraités, qui ont permis ce copinage, faisant ainsi fi des règles d'octroi de contrats;

R-6

Que le Bureau de l'inspecteur général fasse officiellement partie du comité responsable d'assurer le suivi du plan de redressement;

R-7

Que l'inspectrice générale fasse rapport à la Commission sur l'inspecteur général après chacune des rencontres du comité.

CONTRAT DE FOURNITURE D'UNITÉ D'OZONATION 12-12107 : SUIVI STRICT ET CONSTANT

ATTENDU QUE certains faits ne constituent pas pour autant des manquements aux exigences des documents de l'appel d'offres, l'avenue d'une intervention directe de l'inspectrice générale par le biais de l'article 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal ne lui est pas disponible ;

ATTENDU QUE, au terme de l'enquête et d'une analyse approfondie de chacun des éléments en ayant ressorti, l'enquête de l'inspectrice générale n'a pas permis l'identification comme tel, de la part de Degrémont, du non-respect d'une des dispositions spécifique des documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le projet confié à la firme Degrémont a atteint un taux d'avancement de 80% ;

ATTENDU QUE plusieurs autres contrats, octroyés à d'autres adjudicataires en lien avec la fourniture du système d'ozonation, sont en cours d'exécution, dont la construction d'un poste électrique, de bâtiments d'installation des équipements, et ce, en plus des services professionnels afférents ;

ATTENDU QUE ces contrats regroupés représentent un investissement de près de cinq cents millions de dollars (500 M\$) dont plus de cent soixante-cinq millions de dollars ont déjà été engagés (165 M\$) :

R-8

Que le conseil d'agglomération maintienne la décision de l'inspectrice générale de ne pas résilier le contrat de fourniture 12-12107;

ATTENDU QUE, à défaut d'avoir la certitude de la solidité du lien de confiance avec Degrémont, ce lien doit, à tout le moins, être mis sous stricte surveillance ;

ATTENDU QUE seules les grandes lignes du plan de redressement recommandé par l'inspectrice générale ont été déposées à la Commission, et ce, alors que l'ampleur du projet et l'état de la situation l'entourant dictent à la Commission la nécessité d'en prendre connaissance dans ses moindres détails :

R-9

Que le plan de redressement détaillé soit déposé aux instances décisionnelles et à la Commission sur l'inspecteur général. Ce plan, en bonne et due forme, devrait prévoir différentes actions échelonnées dans le temps et préciser les différents points de passages requis, et ce, en plus d'énoncer les enjeux et les risques inhérent au projet;

R-10

Que l'organigramme du comité de suivi soit également déposé aux instances décisionnelles ainsi qu'à la Commission sur l'inspecteur général.

R-11

Que le comité de suivi du plan de redressement dépose un bilan semi-annuel aux instances décisionnelles et à la Commission sur l'inspecteur général.

Gouvernance des grands projets (50 M\$ et plus)

R-12

Que la Ville mette en place une structure de gouvernance stricte en amont de chaque projet de 50 M\$ et plus;

R-13

Que la Ville systématise la production des estimés de coûts des projets afin que ceux-ci reflètent dorénavant les coûts complets d'un projet sur la base des coûts réels et incluant l'ensemble des besoins périphériques.

Déclaration

Séance du conseil municipal du 27 janvier 2020

Article 15.01

Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement provincial a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu que l'administration municipale s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre la discrimination et l'exclusion et à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalaises et des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que l'une des responsabilités de la Ville de Montréal est de favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé Magda Popeanu, vice-présidente du comité exécutif et responsable de la diversité et de la culture,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage du survivant, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;

Que la Ville de Montréal continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Que la Ville de Montréal invite la population à commémorer, le 29 janvier, la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité.

Déclaration

Séance du conseil municipal du 27 janvier 2020

Article 15.02

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 29^e Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1^{er} février et se terminera le 29 février 2020;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2020 est *Ici et maintenant*, et s'inscrit dans une large perspective de valoriser les idéaux d'une jeunesse désireuse de prendre sa place et de faire partie des conversations qui la touche;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1^{er} février 2007;

Attendu que les Noirs contribuent depuis les tout débuts de Montréal à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de la métropole;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent le plus important groupe de minorité visible dans la métropole;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus d'un quart de siècle des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Magda Popeanu, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la culture et de la diversité montréalaise, et appuyé par Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Et résolu :

Que la Ville de Montréal reconnaisse l'apport essentiel des communautés noires dans l'histoire de Montréal;

Que la Ville de Montréal encourage la population montréalaise à participer aux activités du Mois de l'histoire des Noirs 2020 afin de souligner l'importance des communautés noires à Montréal;

Que la Ville de Montréal invite la population à participer au lancement du 29^e Mois de l'Histoire des Noirs le 29 janvier 2020, à 17 h, au salon Urbain de la Place des Arts.

Déclaration

Séance du conseil municipal du 27 janvier 2020

Article 15.03

Déclaration en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2020

Attendu que la campagne dédiée aux Journées de la persévérance scolaire (JPS), qui regroupe plusieurs partenaires, se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, leur permettre de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Attendu que d'après les données du *Réseau réussite Montréal*, avec un taux de décrochage de 15,9 %, les jeunes Montréalais et Montréalaises décrochent davantage que ceux de l'ensemble de la province et que, même si le taux de diplomation s'améliore depuis quelques années, la situation à Montréal demeure préoccupante;

Attendu qu'il nécessaire d'intensifier les actions et d'adapter les interventions aux besoins des élèves à risque de décrocher pour assurer la diplomation d'un plus grand nombre de jeunes;

Attendu que Montréal compte près de 84 % des élèves québécois du primaire qui vivent sous le seuil de faible revenu et dans les pires conditions de défavorisation et que ces conditions sont préoccupantes en raison de leur ampleur et de leur incidence sur la réussite scolaire des jeunes;

Attendu que les élèves issus des milieux défavorisés présentent de plus grands risques de difficultés et d'abandon scolaires et qu'il faut mobiliser toute la communauté autour de l'école pour briser le cycle des inégalités.

Il est proposé par Nathalie Goulet, responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance et de la jeunesse au comité exécutif, et appuyé par Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district de Sault-Saint-Louis, et président de Concertation Montréal et du comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!*

Et résolu :

Que la Ville de Montréal proclame la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire;

Que la Ville de Montréal appuie cette campagne et invite les élu.e.s à y participer;

Que la Ville de Montréal invite toute la communauté à se mobiliser autour de la persévérance scolaire, pour la réussite éducative et pour briser le cycle des inégalités.

Déclaration

Séance du conseil municipal du 27 janvier 2020

Article 15.04

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons cette année le 75^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste constitue une tragédie sans précédent dans l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont les deux tiers des Juifs d'Europe, mais aussi des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de l'extrémisme;

Attendu que la thématique de cette année, *75 ans après Auschwitz – Éducation et commémoration de l'Holocauste pour la justice mondiale*, illustre l'importance, 75 ans après l'Holocauste, d'une action collective contre l'antisémitisme et autres formes de préjugés afin de garantir le respect de la dignité et des droits de l'homme pour tous les peuples du monde;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste qui ont contribué à développer, à façonner et à enrichir la ville;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé par Philippe Tomlinson, maire d'Outremont;

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui a lieu aujourd'hui, le 27 janvier;

Que la Ville de Montréal continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, l'empathie et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.



Dossier # : 1190025006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 - Volet 10km) pour une somme maximale de 539 987,89 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 volet 10 km) pour une somme maximale de 539 987,89\$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-12-11 08:40

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION **Dossier # :1190025006**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 - Volet 10km) pour une somme maximale de 539 987,89 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle s'est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet Laurentien-Lachapelle, prévu à l'entente 83-89 (volet 10 km) vise à faire l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants sur les tronçons de rues suivants:

- boulevard Laurentien entre la limite de l'arrondissement de Saint-Laurent et le boulevard Gouin Ouest;
- rue Lachapelle entre la rue de Louisbourg et le boulevard Gouin Ouest;
- rue de Pontgravé à l'ouest du boulevard Laurentien;
- rue Périnault à partir de l'ouest du boulevard Laurentien jusqu'à la rue Lachapelle;
- rue de Salaberry entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise des tronçons sur une longueur d'environ 3 130 mètres et prévoit l'enlèvement de 98 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1401 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien du projet Laurentien-Lachapelle (pour les tronçons de rues ci-dessus mentionnés).

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron Itée doit réaliser sur son réseau, selon les dispositions de l'article 573.3 par. 7° de la Loi sur les Cités et Villes. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec facture à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron Itée en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 539 987,89\$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils». (No d'imputation:

6101.7712033.802400.06819.57201.000000.0000.178679.000000.19250.0000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui débutera vers le printemps 2020 et qui se complétera à la fin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Aminata - Ext OUATTARA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-11

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298



Montréal, le 25 juin 2019

Madame Eve Leduc, ing.
Chargée de projet circulation – Planification intégrée
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Bureau d'intégration et de coordination – BIC
Ville de Montréal
801, Rue Brennan 8^e étage, bureau 8118.09
Montréal (Québec) H3C 0G4

Numéro de projet : ING-283114

**Objet : Déplacement de réseau
Boul. Laurentien et rue de Lachapelle à Montréal**

Madame,

Pour faire suite à votre récente demande concernant le déplacement de réseau, veuillez trouver ci-jointe **l'estimation budgétaire** des coûts que Vidéotron Ltée devra encourir relativement au projet mentionné en rubrique. Ces coûts s'élèvent au montant de 469 656,79 \$ **excluant les taxes**. Il est cependant entendu que le demandeur sera facturé au coût réel. Cette estimation est valide pour une période de soixante (60) jours.

Veillez noter que cette estimation est basée sur les dernières informations que nous avons reçues. Cependant, si la Ville de Montréal devait apporter d'autres modifications à la demande ou dans l'éventualité où l'exécution des travaux devait différer de ceux pressenti par Vidéotron, un addenda vous sera émis afin de vous informer de toutes modifications, en plus ou en moins, à la présente estimation.

Si la Ville de Montréal est d'accord avec l'estimation, veuillez signer la présente lettre et nous la retourner.

25 juin 2019

Numéro de projet : ING-283114

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Laura Catalina Hernandez, gestionnaire de projet, au 514 380 1251 ou par courriel au lauracatalina.hernandez@videotron.com. Veuillez cependant adresser toute correspondance à l'attention du soussigné au :

**2155 boulevard Pie-IX
2^e étage, Bloc A
Montréal Qc H1V 2E4**

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Gilles
Guénette**

Signature numérique de Gilles Guénette
DN : cn=Gilles Guénette, o=Vidéotron,
ou=ingénierie,
email=gilles.guenette@videotron.com,
c=CA
Date : 2019.06.30 12:33:58 -04'00'

Gilles Guénette
Superviseur, Conception
Ingénierie réseau filaire et bureau de projet
Vidéotron Itée

Par la présente, j'autorise les frais de 539 987,89 \$ **incluant les taxes.**

Date : _____

Eve Leduc, ing.
Chargée de projet circulation – Planification intégrée
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Bureau d'intégration et de coordination – BIC
Ville de Montréal

GG/gb

p. j.

c. c. Laura Catalina Hernandez

**DESCRIPTION DU PROJET**

Date d'ouverture du projet	2018-02-14	Délai de livraison	60 jours ouvrables
Concepteur	Mondher Dhahbi	Superviseur	Gilles Guénette
Localisation des travaux	BOUL. LAURENTIEN ET RUE DE LACHAPELLE		

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Phase 1 : Enfouissement Laurentien CSEM#20150386
 Projet d'enfouissement de 1150m sur boul. Laurentien Installation des structures : 3X Rhino 6018, 1X 6028, 3X TV 1024 et un PA de type BR900.
 Installation du réseau : des câbles FO et coax, des équipements FO et RF.

INFORMATION CLIENT

Demandeur	EVE LEDUC, ING.
Municipalité	MONTREAL
Date de besoin du client	2022-06-30
No. de projet (référence)	ING-283114

SOMMAIRE DES COÛTS

Catégorie	Nb. d'heure	Coût facturable	% Facturable au demandeur	Coût au supporté par demandeur	Coût supporté par Vidéotron
Conception					
Conception interne	547,2	107 798,40 \$	100 %	107 798,40 \$	- \$
Gestion C.C	10,0	1 970,00 \$	100 %	1 970,00 \$	- \$
Construction					
Construction interne	1 179,5	214 669,00 \$	100 %	214 669,00 \$	- \$
Constitution des ouvrages civils interne	289,3	52 652,60 \$	100 %	52 652,60 \$	- \$
Matériel interne		64 464,67 \$	100 %	64 464,67 \$	- \$
Signalisation routière		21 033,12 \$	100 %	21 033,12 \$	- \$
Frais spéciaux					
Droits de passage		7 069,00 \$	100 %	7 069,00 \$	- \$
SOUS-TOTAL	2 034,3	469 656,79 \$		469 656,79 \$	- \$
TPS (5%)		23 482,84 \$		23 482,84 \$	- \$
TVQ (9.975%)		46 848,26 \$		46 848,26 \$	- \$
TOTAL	2 034,3	539 987,89 \$		539 987,89 \$	- \$

PRÉPARÉ PAR: Mondher Dhahbi

2019-06-21

Dossier # : 1190025006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 - Volet 10km) pour une somme maximale de 539 987,89 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds et de conformité GDD 1190025006.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aminata - Ext OUATTARA
Chef comptable
Tél : 514 384 6840 poste 237

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384 6840 poste 242
Division :



(1)

Dossier # : 1190025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 Volet 10 km - Fiche 50) pour une somme maximale de 103 359,21 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 - volet 10 km) pour une somme maximale de 103 359,21\$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-12-11 08:41

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1190025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 Volet 10 km - Fiche 50) pour une somme maximale de 103 359,21 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle s'est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue Saint-Patrick, prévue à l'entente 83-89 (volet 10 km) vise à faire l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants. L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise le tronçon de la rue Saint-Patrick situé entre les rues d'Argenson et Shearer, qui a une longueur d'environ 900 mètres et prévoit l'enlèvement de 69 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1401 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien de la rue Saint-Patrick situé entre les rues d'Argenson et Shearer.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron Itée doit réaliser sur son réseau, selon les dispositions de l'article 573.3 par. 7° de la Loi sur les Cités et Villes. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec facture à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron Itée en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 103 359,21\$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils». (No d'imputation:

6101.7712033.802400.06819.57201.000000.0000.154421.000000.19520.00000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui débutera vers le printemps 2020 et qui se complétera à la fin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Aminata - Ext OUATTARA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2019-12-11

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298



Montréal, le 31 octobre 2019

Monsieur Gilles Gaudet
Chef de Section-Planification
75, rue Port-Royal Bureau 610
Montréal (Québec) H3L 3T1

Numéro de projet : ING-164021

**Objet : Enfouissement de réseau
 Saint-Patrick entre D'Argenson et Shearer**

Monsieur,

Pour faire suite à votre récente demande concernant le déplacement de réseau, veuillez trouver ci-jointe **l'estimation budgétaire** des coûts que Vidéotron Ltée devra encourir relativement au projet mentionné en rubrique. Ces coûts s'élèvent au montant de 89 897,12 \$ **excluant les taxes**. Il est cependant entendu que le demandeur sera facturé au coût réel. Cette estimation est valide pour une période de soixante (60) jours.

Veillez noter que cette estimation est basée sur les dernières informations que nous avons reçues. Cependant, si la CSEM devait apporter d'autres modifications à la demande ou dans l'éventualité où l'exécution des travaux devait différer de ceux pressentis par Vidéotron, un addenda vous sera émis afin de vous informer de toutes modifications, en plus ou en moins, à la présente estimation.

Si la CSEM est d'accord avec l'estimation, veuillez signer la présente lettre et nous la retourner.



/2
31 octobre 2019

Numéro de projet : **ING-164021**
Votre référence : **20120493-2A**

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Laura Catalina Hernandez, gestionnaire de projet, au 514 380-1251 ou par courriel au lauracatalina.hernandez@videotron.com. Veuillez cependant adresser toute correspondance à l'attention du soussigné au :

**2155 boulevard Pie-IX
2^e étage, Bloc A
Montréal Qc H1V 2E4**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Gilles
Guénette**

Signature numérique de Gilles
Guénette
DN : cn=Gilles Guénette, o=Vidéotron,
ou=Ingénierie,
email=gilles.guénette@videotron.co
m, c=CA
Date : 2019.11.11 18:38:24 -05'00'

Gilles Guénette
Superviseur, Conception
Ingénierie réseau filaire et bureau de projet
Vidéotron Ltée

Par la présente, j'autorise les frais de 103 359,21 \$ **incluant les taxes.**

Monsieur Gilles Gaudet
Chef de Section-Planification

Date : _____

GG/jps

p.j.

c. c. Laura Catalina Hernandez



DESCRIPTION DU PROJET

Date d'ouverture du projet	2012-07-31	Délai de livraison	30 jours ouvrables
Concepteur	Mondher Dhahbi	Superviseur	Gilles Guénette
Localisation des travaux	SAINT-PATRICK ENTRE D'ARGENSON & SHEARER		

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Demande : demande CSEM Bérubé Drapeau, enfouissement de Rue St-Patrick.
Description de la solution : Travaux nécessaires
Réseau impacté : Câbles F/O, Coax, Source et des équipements FO et RF.

INFORMATION CLIENT

Demandeur	Gilles Gaudet Chef de Section-Planific
Municipalité	POINTE-SAINT-CHARLES
Date de besoin du client	2020-04-01
No. de projet (référence)	ING-164021

SOMMAIRE DES COÛTS

Catégorie	Nb. d'heure	Coût facturable	% Facturable au demandeur	Coût au supporté par demandeur	Coût Vidéotron
Conception					
Conception interne	332,3	64 985,00 \$	50 %	32 492,50 \$	32 492,50 \$
Ingénierie civile interne	15,3	3 014,10 \$	50 %	1 507,05 \$	1 507,05 \$
Gestion C.C	4,0	788,00 \$	50 %	394,00 \$	394,00 \$
Construction					
Construction interne	378,3	68 850,60 \$	50 %	34 425,30 \$	34 425,30 \$
Constitution des ouvrages civils interne	97,0	17 654,00 \$	50 %	8 827,00 \$	8 827,00 \$
Matériel interne		18 927,45 \$	0 %	- \$	18 927,45 \$
Signalisation routière		13 671,53 \$	50 %	6 835,76 \$	6 835,76 \$
Frais spéciaux					
Droits de passage		10 831,00 \$	50 %	5 415,50 \$	5 415,50 \$
SOUS-TOTAL	873,1	198 721,68 \$		89 897,12 \$	108 824,57 \$
TPS (5%)		9 936,08 \$		4 494,86 \$	5 441,23 \$
TVQ (9.975%)		19 822,49 \$		8 967,24 \$	10 855,25 \$
TOTAL	873,1	228 480,25 \$		103 359,21 \$	125 121,04 \$

PRÉPARÉ PAR:

Mondher Dhahbi

2019-10-29

Dossier # : 1190025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 Volet 10 km - Fiche 50) pour une somme maximale de 103 359,21 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds et de conformité GDD 1190025007.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aminata - Ext OUATTARA
Chef comptable
Tél : 514 384 6840 poste 237

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384 6840 poste 242
Division :



Dossier # : 1198554002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise GFL Environnemental Inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance pour une période de quarante-cinq mois et une dépense totale de 262 232 \$ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Un soumissionnaire

Il est recommandé au Conseil municipal :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire GFL Environnemental Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 232 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17817 ;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL Environnemental Inc.	18	262 232 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par l'arrondissement Ville-Marie pour un montant de 262 232 \$.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-19 10:10

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198554002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise GFL Environnemental Inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance pour une période de quarante-cinq mois et une dépense totale de 262 232 \$ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, la compétence à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements relève du Conseil municipal de la Ville de Montréal (CM18 1525). C'est dans ce cadre de gouvernance qu'il revient au Service de l'environnement la responsabilité de renouveler les contrats de transport de matières résiduelles pour les arrondissements notamment pour l'arrondissement Ville-Marie. Les besoins pour la fourniture et le transport de conteneurs et d'un compacteur pour la gestion de matières résiduelles de l'arrondissement Ville-Marie ont été indiqués dans l'appel d'offres 19-17817 qui regroupait 17 autres arrondissements (18 lots au total).

Pour consolider son approche d'évaluation des besoins, le Service de l'environnement a consulté l'arrondissement afin d'évaluer ses besoins en vue du renouvellement du contrat.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

- L'appel d'offres public N° 19-17817 a été lancé le lundi 12 août 2019.
- L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu près de trois (3) semaines pour préparer leur dossier.
- Les soumissions ont été ouvertes le jeudi 5 septembre 2019.
- Les soumissions ont un délai de validité de cent quatre-vingts (180) jours calendrier.
- Aucun addenda n'a été produit dans ce dossier.
- Il y a eu sept (7) preneurs de cahier de charges. Pour le lot de l'arrondissement Ville-Marie, un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre.
- La soumission a été jugée conforme et aucune soumission n'a été rejetée.

Il est à noter que l'attribution des contrats des 17 autres lots a fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (# 1198479001). Ces contrats ont déjà été accordés via les résolutions CE19 1621 et CM19 1132. En ce qui concerne le lot de Ville-Marie, puisque les budgets

spécifiques à ce service sont demeurés à l'arrondissement, un délai administratif supplémentaire était requis pour effectuer les vérifications budgétaires requises. Afin d'éviter des retards dans l'octroi des 17 autres lots, il a donc été décidé de produire un dossier décisionnel distinct pour l'attribution du contrat pour Ville-Marie.

Considérant que le contrat à renouveler pour Ville-Marie se terminait le 31 octobre 2019 et afin de pouvoir faire cheminer le présent sommaire décisionnel vers le Conseil municipal du mois de janvier, pour maintenir les services dans l'arrondissement pendant les mois de novembre 2019, décembre 2019 et janvier 2020, un contrat pont de gré à gré a été octroyé par le Service de l'environnement à l'entreprise GFL Environnemental Inc. pour une période de trois (3) mois à partir du budget de l'arrondissement, le tout sans impact financier supplémentaire pour la Ville, c'est-à-dire au même tarif que le contrat à octroyer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1765 - 30 septembre 2015 - Accorder un (1) contrat à l'entreprise Services Matrec pour la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Ste-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré du 1800, chemin de la Remembrance; pour une période de quarante-neuf (49) mois comprenant une (1) option de prolongation d'une durée d'un (1) an. Dépenses totale de 156 431 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no. 15-14655 - Trois (3) soumissionnaires.

CA15 240290 - 8 juin 2015 - Augmenter de 15 494,10 \$, le contrat accordé à RCI Environnement inc. en 2010, afin que ce dernier complète sa prestation de services pour la location d'un compacteur et de conteneurs à déchets, ramassage de conteneurs à déchets et transport vers un lieu d'élimination pour une période de 5 ans, pour une dépense maximale de 99 716,91 \$

CA10 240218 - 10 mai 2010 - Accorder un contrat à RCI Environnement Inc. pour la location d'un compacteur et de conteneurs à déchets, ramassage de conteneurs à déchets et transport vers un lieu d'élimination pour une période de 5 ans, au prix total approximatif de 84 222.81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP-24-10-08 - 3 soumissionnaires

DESCRIPTION

La cour de voirie du 2915, rue Sainte-Catherine Est, arrondissement Ville-Marie, requiert la fourniture, l'installation et le branchement d'un compacteur fixe de quatre verges cubes. Un conteneur fermé et amovible de type transrouliers (roll-off), d'un volume de 40 verges cubes, doit y être annexé pour la réception et la compaction des matières résiduelles. Dans le domaine du transport de matières par conteneurs, les compacteurs permettent d'optimiser le transport des matières vers les lieux de dépôts en favorisant le remplissage optimal du conteneur. Il en résulte des gains opérationnels et économiques. Une fois le conteneur plein, il est collecté par le transporteur déterminé à l'aide d'un camion spécialisé de type transroulier avec châssis basculant et transporté à un site d'élimination déterminé par la Ville pour y décharger le contenu. Le compacteur fixe demeure sur place lors de ces opérations.

Les opérations du 2915, rue Sainte-Catherine Est, requièrent également de l'adjudicataire de fournir, selon les besoins, des conteneurs de 40 verges cubes ouverts. Une fois remplis, sur appel des responsables de l'arrondissement, ces conteneurs sont transportés vers un site d'élimination déterminé également à l'aide d'un camion spécialisé de type transroulier avec châssis basculant.

Les opérations de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance, arrondissement Ville-Marie, requièrent la fourniture par l'adjudicataire d'un service de collecte et de transport du compacteur intégré avec conteneur appartenant à la Ville (volume total de 40 verges cubes). Une fois remplis, sur appel des responsables de l'arrondissement, l'entrepreneur doit collecter l'équipement et son contenu, à l'aide d'un camion de type transrouliers, et le transporter vers le lieu d'élimination déterminé par la Ville pour y décharger le contenu.

L'adjudicataire doit fournir les équipements, les coûts de fabrication, l'installation, la main-d'oeuvre et la supervision nécessaire pour la durée du contrat tel que spécifié au devis.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel concerne l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance.

Il faut souligner, comme indiqué plus haut, que ce contrat faisait partie d'un appel d'offres regroupé dans lequel on demandait la fourniture et le transport de conteneurs pour dix-sept (17) autres arrondissements. Les contrats pour ces arrondissements ont été octroyés au Comité exécutif du 16 octobre et au Conseil municipal du 22 octobre dernier (CE19 1621 - CM19 1132 - GDD 1198479001).

Comme mentionné précédemment, puisque les besoins de l'arrondissement Ville-Marie se distinguent de ceux des dix-sept (17) autres d'un point de vue technique (fourniture d'un compacteur) et que le budget pour ce contrat se situe à l'arrondissement Ville-Marie, il fut privilégié de préparer un sommaire décisionnel distinct.

Aussi, afin de pouvoir faire cheminer le présent sommaire décisionnel vers le Conseil municipal du mois de janvier et afin de maintenir les services dans l'arrondissement pendant les mois de novembre 2019, décembre 2019 et janvier 2020, un contrat pont de gré à gré a été octroyé par le Service de l'environnement à l'entreprise GFL Environnemental Inc. pour une période de trois (3) mois à partir du budget de l'arrondissement.

Voici le résumé du formulaire normalisé avec le montant soumis incluant les taxes. L'information détaillée se trouve dans la pièce jointe « Formulaire normalisé pour Ville-Marie ».

Adjudicataire	Ville-Marie
GFL Environnemental Inc. (taxes incluses)	269 719 \$
Estimation des professionnels (taxes incluses)	198 331 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	269 719 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	71 387 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	35,99 %

Soulignons que le montant de 269 719 \$ est le montant soumissionné par l'entreprise. Il est basé sur une période de **48 mois**. Le montant indiqué en objet couvre une période de **45 mois** puisque le contrat est octroyé trois (3) mois plus tard que prévu à l'origine.

L'estimé professionnel a été basé sur la base de l'augmentation des prix de fourniture de conteneurs récemment constatée dans les nouveaux contrats d'écocentres.

Il faut noter que seule l'entreprise GFL Environnemental Inc. a déposé un prix pour le lot de l'arrondissement Ville-Marie (lot no. 18).

Dans les circonstances, comme cette firme était seule soumissionnaire, une rencontre de négociation a été réalisée et pilotée par le Service de l'approvisionnement afin de demander une révision du prix à la baisse.

Il faut préciser que cette rencontre avait pour but de négocier les prix de huit (8) lots (8 arrondissements, dont celui de Ville-Marie) sur lesquels la compagnie était seule soumissionnaire.

À la suite de cette rencontre, sept (7) lots ont fait l'objet d'une révision à la baisse (Réf. GDD no.1198479001) toutefois, la compagnie a maintenu le prix initial qu'elle avait présenté pour l'arrondissement Ville-Marie.

Les représentants de l'entreprise justifient ces prix élevés par :

- l'incertitude quant à la fluidité des transports au cours des quatre prochaines années dans les rues et boulevards de la Ville;
- le fait que l'arrondissement desservi se situe loin des sites où se rendent les camions pour livrer les matières.

Le contrat visé par le présent sommaire décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a donc pas à démontrer qu'elle dispose de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'entreprise concernée ne se retrouve pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

L'entreprise concernée ne se retrouve pas sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

Ce dossier n'a pas à être référé à la commission d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée de 45 mois. La somme requise du contrat s'élève à 262 232 \$ incluant les taxes, les indexations annuelles selon le coût de la vie et les ajustements des prix de carburant tel que spécifié au devis. Elle est répartie sur une période de quatre (4) années financières et se présente comme suit:

	2020	2021	2022	2023	Total
Soumissionnaire	11 mois	12 mois	12 mois	10 mois	45 mois
GFL Environmental Inc.	53 760 \$	58 647 \$	58 647 \$	48 873 \$	219 928 \$
Indexation		997 \$	2 014 \$	2 543 \$	5 554 \$
Ajustement de carburant		447 \$	933 \$	1 216 \$	2 596 \$
Total- indexation et ajustement de carburant- avant taxes	53 760 \$	60 092 \$	61 594 \$	52 631 \$	228 077 \$

Total- indexation et ajustement de carburant - taxes incluses	61 811 \$	69 090 \$	70 818 \$	60 513 \$	262 232 \$
---	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie et sera assumée entièrement par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transport des matières résiduelles en provenance des arrondissements s'inscrit dans le Plan Montréal durable 2016-2020 pour lequel la Ville s'est engagée à atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Ces priorités sont réitérées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, dont le processus de consultation publique a été lancé en novembre 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats de fourniture et de transport de conteneurs ont un impact majeur sur les opérations quotidiennes qui permettent aux arrondissements de s'acquitter de leurs obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles édictées par le gouvernement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'Expérience citoyenne et des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 15 janvier 2020
 Conseil municipal : 27 janvier 2020
 Début du contrat : 1^{er} février 2020
 Fin du contrat : 31 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :
 Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Juan Carlos RESTREPO, Ville-Marie

Lecture :

Juan Carlos RESTREPO, 12 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien D DEMERS
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-1279
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-23

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - planification et
developpement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-12-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-12-19

Dossier # : 1198554002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise GFL Environnemental Inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance pour une période de quarante-cinq mois et une dépense totale de 262 232 \$ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Un soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17817 Intervention Ville-Marie.pdf](#)[19-17817 DetCah.pdf](#)[19-17817 pv.pdf](#)



[19-17817 TCP VM.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-08

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Lot 18			
GFL Environmental Inc.	269 719,30	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Cette intervention concerne le lot 18 (Arrondissement Ville-Marie) de l'appel d'offres 19-17817. L'appel d'offres est scindé en 18 lots. 17 lots ont fait objet d'un autre GDD N°1198479001. Une seule soumission reçue pour le lot 18. Nous avons rencontré dans le cadre de négociation, le seul soumissionnaire pour les lots 4-5-6-11-14-16 et 18, la firme a baissé ses prix d'environ 9% comparativement aux prix soumis sur les lots en question. Il y a eu 7 preneurs de cahier des charges dont trois n'ont pas soumissionné. Une municipalité s'est procuré les documents d'appel d'offres pour information, les deux autres détenteurs n'ont pas complété le formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



No de l'appel Agent d'approvisionnement

19-17817 Cherifa Hellal

Conformité

Num. du Lot	Soumissionnaires	Données	
		Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 18	GFL Environmental Inc..	234 589,52 \$	269 719,30 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17817

Numéro de référence : 1295753

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles pour des arrondissements de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
EBI Montréal inc. 8155, rue Larrey Montréal, QC, H1J 2L5	<u>Madame Roxanne Bélanger</u> Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	Commande : (1628000) 2019-08-13 8 h 13 Transmission : 2019-08-13 8 h 13	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Vidolo ltée 2122, rue Régent Montréal, QC, H4A 2P9	<u>Monsieur Marco Viviani</u> Téléphone : 514 484-6652 Télécopieur : 514 484-6652	Commande : (1629577) 2019-08-15 14 h 29 Transmission : 2019-08-15 14 h 29	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	<u>Madame Ginette Brouillard</u> Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	Commande : (1628550) 2019-08-13 16 h 51 Transmission : 2019-08-13 16 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4	<u>Madame Geneviève Roy</u> Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	Commande : (1631037) 2019-08-20 8 h 56 Transmission : 2019-08-20 8 h 56	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tria Écoénergie inc. 1985 Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, j5r5z8	<u>Monsieur Roger Tisseur</u> Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	Commande : (1628220) 2019-08-13 10 h 43 Transmission : 2019-08-13 10 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TTI Environnement Inc. 9990 Boul. Métropolitain Est, bureau 100 Montréal, QC, H1B 1A2 http://www.ttienvironnement.com	<u>Monsieur Stéphane Théolis</u> Téléphone : 514 524-2212 Télécopieur : 514 524-7021	Commande : (1628536) 2019-08-13 16 h 27 Transmission : 2019-08-13 16 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Saint-Basile-le-Grand. 200, rue Bella-Vista Saint-Basile-le-Grand, QC, J3N 1M1	<u>Madame Érienne Labbé-Faille</u> Téléphone : 450 461-	Commande : (1633925) 2019-08-27 9 h 11	Mode privilégié : Ne pas recevoir

8000
Télécopieur :

Transmission :
2019-08-27 9 h 11

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1198554002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise GFL Environnemental Inc. pour le transport et la fourniture d'un compacteur et de conteneurs pour la cour de voirie du 2915, Sainte-Catherine Est et pour le transport du compacteur avec conteneur intégré de la cour de voirie du 1800, chemin de la Remembrance pour une période de quarante-cinq mois et une dépense totale de 262 232 \$ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Un soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD no 1198554002.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samba Oumar ALI
Conseiller en gestion des ressources financières
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs
Tél : 514 872-2661

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-28

Isabelle FORTIER
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-872-4512

Division : Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs



Dossier # : 1196756004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-16 10:17

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196756004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie présente chaque année des événements originaux afin de maintenir l'intérêt de ses visiteurs, joindre de nouveaux publics, augmenter son achalandage et développer davantage sa notoriété, créant ainsi des retombées positives pour la Ville de Montréal.

L'achat de publicités est l'une des stratégies de communication déployées par le Service de l'Espace pour la vie pour faire la promotion de ces événements auprès d'un vaste public. En 2020, la réouverture du Biodôme devra notamment être supportée par une campagne d'importance.

Astral Affichage offre de l'espace publicitaire dans le réseau de transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM) qui rejoint un nombre important d'usagers. L'affichage dans ce réseau a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

En plus de l'affichage dans le réseau de transport collectif, Astral Affichage offre des emplacements publicitaires en affichage extérieur, tel des superpanneaux aux abords des routes, les affiches des stations BIXI et les colonnes de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1490 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 304 683,75 \$, taxes incluses;

CM17 1321 - Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 309 091,89 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CM16 1420 - Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace

publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 320 200,77 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

DESCRIPTION

Espace pour la vie prévoit un investissement maximal de 303 000 \$ avant taxes (348 374,25 \$ taxes incluses) pour un total de sept campagnes publicitaires différentes, chacune reliée à un projet distinct.

Des rabais substantiels sur la carte tarif ont été négocié avec Astral, et correspondent aux rabais historiques consentis à Espace pour la vie depuis de nombreuses années.

Les types d'affichage, dates, seront choisis en cours d'année par Espace pour la vie en, pour répondre à l'évolution des stratégies et priorités. Les principaux produits d'affichage d'Astral sont :

- Panneaux aux abords des autoroutes et des rues.
- Tous les formats dans le métro, statique et vidéo, ainsi que dans les autobus de la STM.
- Stations BIXI et colonnes de rue.
- Affichage intérieur en restobars.

JUSTIFICATION

L'ensemble des plates-formes d'Astral permettent à Espace pour la vie de joindre un grand nombre de personnes.

Le métro est fréquenté par plus d'un million d'adultes, chaque mois, en provenance de l'Île de Montréal et des banlieues nord et sud de Montréal, soit 38% de la population du Grand Montréal et 50% de la population de l'Île de Montréal. Tout près de 850 000 d'entre eux l'utilisent chaque semaine. Chaque usager emprunte le métro en moyenne onze fois par semaine pour un trajet d'environ 20 minutes, ce qui en fait une clientèle fidèle et captive.

Les différents médias offerts dans le réseau de la STM ont fait leurs preuves et rejoignent la clientèle locale recherchée par Espace pour la vie. Ils sont particulièrement efficaces auprès de groupes comme les professionnels, les jeunes étudiants ou âgés de 18 à 34 ans et spécialement les jeunes femmes de 18 à 34 ans, qui décident souvent des activités familiales. D'ailleurs, les utilisateurs du métro sont plus susceptibles que la moyenne de la population d'être intéressés aux produits culturels (index 115). Astral Affichage est l'unique gestionnaire de ce type d'affichage à l'intérieur du métro de Montréal et sur les autobus de la STM. Cette entreprise est donc le seul fournisseur possible de ce produit.

De plus, durant la saison estivale, il est impératif de rejoindre la clientèle touristique et récréo-touristique de passage à Montréal. Dans ce cas, l'affichage extérieur (super-panneaux aux abords des autoroutes et panneaux le long des rues de la ville) touche à la fois les automobilistes, les piétons et les cyclistes. Ce type d'affichage positionne les événements d'Espace pour la vie comme des incontournables dans l'offre culturelle montréalaise.

Un investissement annuel de cet ordre permet d'obtenir des bonus et des rabais importants. Tout d'abord, pour un investissement entre 250 000 \$ et 350 000 \$ avant taxes, Espace pour la vie bénéficiera de rabais allant de 5 % à 66 % sur les tarifs réguliers d'Astral Affichage, selon les supports (grille de rabais en pièce jointe). Par ailleurs, en plus de ce rabais, Astral Affichage consentira à Espace pour la vie une bonification en placements publicitaires d'une valeur de 1 432 207 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 348 374,25 \$ taxes incluses, est prévu au service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur la cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas approuvé dans les délais requis, la promotion des événements d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations et revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Placements publicitaires: du 1 février au 31 décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

Le : 2019-11-29

Tél : 514-872-0503
Télécop. : 514-868-4979

Tél : 514 872-4321
Télécop. : 514 872-4917

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2019-12-16

astral

Montréal, le 30 octobre 2019

Madame Anne-Josée Dionne
Division communications et marketing
Espace pour la vie
4101, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec H1X 2B2

Objet : Proposition Astral - Rabais accordés à Espace pour la vie pour l'année 2020

GRILLE DE RABAIS ACCORDÉS SUR LA CARTE DE PRIX (TARIF RÉGULIER)

Produits Métro & autobus

Lumiquais	60 % de rabais
Panoquais	60 % de rabais
Métrovision	50 % de rabais
Azur	50 % de rabais
Produits numériques Grand format	5 à 15 % de rabais
Panobus - Île de Montréal seulement	50 % de rabais
Maquillage - Métro	5 à 15 % de rabais
Maquillage - autobus	5 à 10 % de rabais
Maquillage autobus Double Decker - 8 semaines minimum	35 % de rabais

Affichage extérieur

Super Panneau 14 x 48 plan Flex Montréal CMA	66 % de rabais
Super Panneau numérique 14 x 48, achat en impression Montréal CMA	50 % de rabais
Panneau horizontal 10 x 20 en achat par PEB	62 % de rabais
Super Panneau 14 x 48 (achat à l'unité)	35 % de rabais
Super Panneau numérique 14 x 48 (achat à l'unité)	35 % de rabais
Panneau horizontal 10 x 20 (achat à l'unité)	50 % de rabais

Astral
1800, avenue McGill College - Suite 1600
Montréal, QC H3X 3J6
514-939-5001

BellMédia

Produits Réseau Style de vie

Campus – Classique	50 % de rabais
Campus – Numérique 15s	25 % de rabais
Resto – Classique	50 % de rabais
Resto – Numérique 15s	25% de rabais

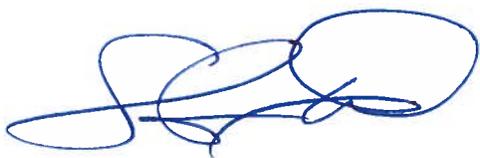
Ces rabais constituent les rabais minimums accordés à Espace pour la vie.

BONIFICATION

L'engagement d'Espace pour la vie envers Astral se chiffrera au minimum entre 250 000 \$ et 350 000 \$, les visibilitées suivantes sont accordées en bonification :

	<u>Valeur annuelle*</u>
50 Lumiquais, 52 semaines selon les disponibilités	Valeur 1 041 000 \$
1 Super Panneau 14 x 48, selon les disponibilités	Valeur 131 531 \$
20 Colonnes de rue, selon les disponibilités	Valeur 197 800 \$
1 capsule Métrovision / 10 vendredis durant l'été	Valeur 61 876 \$

*Ces valeurs sont calculées selon la carte tarifs prix réguliers Astral.



Shannon Wells
Directeur général, ventes, Québec
Astral
shannon.wells@astral.com

Dossier # : 1196756004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 348 374,25 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1196756004 espaces publicitaires Astral Affichage pour 2020.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposé au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-03

Sabiha FRANCIS
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 5148729366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197286005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la résiliation du contrat octroyé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38\$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17119.

Il est recommandé d'approuver la résiliation du contrat octroyé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38\$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17119.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-13 15:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1197286005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la résiliation du contrat octroyé à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38\$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17119.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018, il a été autorisé d'octroyer un contrat à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements au montant de 839 274,38\$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17119 sur une période de 24 mois au montant maximal de 839 274,38\$ (offre: 729 803.81\$ et contingences 109 470,57\$). Appel d'offres 18-17119 / 4 soumissionnaires.

Le fournisseur devait déployer des brigades de propreté dites « alternées » dans 15 arrondissements sur une période allant du 1er juin au 31 octobre pour l'année 2019 et l'année 2020 (soit 5 mois par année). À ce jour, le fournisseur n'a pas rencontré les exigences de la Ville et bien que des avis de conformité au devis technique ont été transmis à chaque mois à ce fournisseur, ce dernier ne s'y est pas conformé.

Il est donc recommandé de résilier ce contrat pour l'année 2020 et de repartir en appel d'offres afin d'assurer un service de qualité dans 15 arrondissements concernés pour l'année 2020 et suivantes soit:

- Ahuntsic-Cartierville
- Anjou
- Lachine
- LaSalle
- L'Île-Bizard—Sainte-Genève
- Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Outremont
- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- Rosemont—La Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- Saint-Léonard
- Verdun
- Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

À noter que depuis l'implantation du programme intensif par le Service de la concertation des arrondissements, tous les fournisseurs retenus ont suivi les devis techniques et que durant le projet-pilote de 2018 auprès de 5 arrondissements, aucune problématique n'est survenue avec le fournisseur qui avait été retenu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1491 - 17 décembre 2018 - Accorder un contrat à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 839 274,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres 18-17119 (4 soum.)

CE18 1954 - 5 décembre 2018 - Recommander 1-d'autoriser une dépense de 839 274,38 \$, taxes et contingences incluses, pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements; 2 - d'accorder à Hollywood Nettoyage Spécialisé, pour une période de 24 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 803,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17119; 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE18 0791 - 16 mai 2018 - Accorder à Services d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet-pilote de gestion de brigades de propreté alternées, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Verdun et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour une période de 7 mois, soit pour une somme maximale de 322 289,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16955

CM18 0394 - 26 mars 2018 - Accorder 3 contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, dans les arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois - Dépense totale 4 396 317,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16704 (3 soum.);

CM17 0128 - 20 février 2017 - Accorder trois contrats à Groupe information travail inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, pour une période de dix mois - Dépense totale de 2 537 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15761 (8 soum.);

CE17 0116 - 8 février 2017 - Recommander au conseil municipal d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de dix mois, les commandes pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15761;

DESCRIPTION

Il est recommandé de résilier ce contrat pour l'année 2020 et de repartir en appel d'offres afin d'assurer un service de qualité dans 15 arrondissements concernés pour l'année 2020 et suivantes pour les motifs suivants notamment:

- Absence du fournisseur aux jours et dates de travail planifiées sans avis auprès de la Ville;
- Nombreux retards du fournisseur sur les heures de travail définies;
- Absence de chaussures de sécurité des brigadiers
- Non-respect du nombre de brigadiers devant être présents sur les parcours des arrondissements, etc.

À noter que tous les avis de non-conformité émis pour chacun des 5 mois d'opération sont joints au présent sommaire ainsi que l'évaluation de rendement insatisfaisant. Un rapport opérationnel rédigé tout au long des 5 mois de ce contrat pour l'année 2019 et prenant en considération des évaluations terrain effectuées a également été rédigé.

La Ville a par ailleurs organisé des rencontres avec ce fournisseur et les arrondissements en amont de la date de début du contrat afin de s'assurer de la compréhension de chaque partie sur le travail à effectuer. Ce fournisseur disposait par ailleurs de 5 mois pour se préparer à ce contrat puisqu'il a été avisé de son octroi le 20 décembre 2018 et que le début des opérations était prévu le 1er juin 2019.

De plus, la Ville a acquitté tous les paiements dus à ce fournisseur pour l'année 2019 et respectera les modalités du contrat par l'envoi d'un avis écrit de résiliation à ce fournisseur de 10 jours puisque la reprise du contrat n'est prévue qu'au 1er juin 2020.

JUSTIFICATION

Voici les modalités du contrat applicables et suivies par la Ville pour mettre un terme à ce contrat:

0.00 FIN DU CONTRAT

0.01 De gré à gré

Les PARTIES peuvent en tout temps mettre fin au Contrat d'un commun accord.

0.04 Avec préavis

Le Contrat peut être résilié par le DONNEUR D'ORDRE sur avis écrit, sans préjudice à tous ses droits et recours, dans l'un ou l'autre des cas de défaut suivants :

- b) si l'ADJUDICATAIRE ne respecte pas une des obligations du Contrat et que tel défaut n'est pas corrigé dans le délai imparti indiqué dans un avis écrit décrivant la violation ou le défaut;
- d) si, après l'adjudication du Contrat, l'ADJUDICATAIRE ou l'un de ses sous-contractants fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant relativement à l'exécution d'un contrat attribué par le DONNEUR D'ORDRE;
- e) sans motif après un préavis de DIX (10) jours.

0.06 Effet de la résiliation

0.06.01 Contrepartie

Advenant une résiliation du Contrat, l'ADJUDICATAIRE a droit aux frais, déboursés et sommes représentant la proportion du Contrat exécutée jusqu'à la date de la résiliation du Contrat, conformément aux modalités s'y rapportant, sans autre compensation ni indemnité que ce soit. En outre, si l'ADJUDICATAIRE a obtenu une avance monétaire, il doit la restituer dans son entier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier. La Ville a acquitté tous les paiements dus à ce fournisseur pour l'année 2019 en date du 20 novembre 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette résiliation permettra à la Ville de repartir en appel d'offres rapidement pour assurer un déploiement des brigades de propreté « alternées » dans les 15 arrondissements concernés au 1er juin 2020 et surtout assurer un service de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil municipal : 27 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-6382

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-12-10

514-868-4529

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON

Directrice

Tél :

514 872-4757

Approuvé le :

2019-12-10



Service de la concertation des arrondissements
425 Place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 9 août 2019,

Hollywood Nettoyage spécialisé
Monsieur Pat D'Amico
3805 Boul. Lite
Laval, QC, H7E 1A3
Courriel : pdamico@hollywoodnettoyage.com

Objet : Adjudication de contrat
Appel d'offres n° 18-17119 - Demande de corrections

Monsieur D'Amico,

À la suite de la réception de vos rapports de travaux et de nos constats, nous vous rappelons que l'objet de ce contrat est d'effectuer des opérations de propreté sur le domaine public du 1^{er} juin au 31 octobre de chaque année du contrat à raison de trois fois par semaine pour une durée de quatre (4) heures et à raison de deux (2) brigadiers) présents sur chaque plage horaire définie.

Nous avons pu constater que le nombre de brigadiers devant être présents sous la supervision d'un superviseur par plage horaire n'a pas été respecté. Conformément à la clause du devis de l'appel d'offres *C.05 Fréquence et horaires*. *Les brigadiers devront être présents à raison d'un minimum de deux (2) par territoire ciblé, sur des quarts de travail de deux (2) à quatre (4) heures par territoire. Plusieurs territoires peuvent être couverts par jour et en simultané. Les superviseurs devront être présents à raison d'un minimum de un (1) par territoire et pourront selon la distance séparant les tronçons et sur accord du DONNEUR D'ORDRE couvrir deux (2) tronçons. Chaque semaine, le FOURNISSEUR doit être en mesure d'assurer le déploiement des brigadiers à la propreté et leurs superviseurs selon la répartition prévisionnelle estimée.*

Les constats ont été effectués comme suit sans accord et avis de la part de la Ville:

- Présence d'un seul brigadier à dix (10) dates distinctes au mois de juin sur vingt-deux (22) parcours;
- Présence d'un seul brigadier à 9 dates distinctes au mois de juillet;

Par ailleurs, nous portons également à votre attention que les superviseurs doivent être en mesure de superviser adéquatement les territoires et s'assurer que les plages horaires de travail soient pleinement respectées (début et fin du travail aux heures de travail établies excluant le transport). En effet, nous avons relevé qu'un superviseur pouvait couvrir des territoires éloignés sur une période telle que :

- Le 10 juillet L'île-Bizard de 7h à 11h et Saint-Laurent de 8h à 12h;
- 12 juillet Montréal-Nord de 7h à 11h et Pierrefonds de 8h à 12h, etc.

De plus, nous avons constaté également que des plages horaires ont été modifiées sans avis auprès de la Ville et accord de sa part soit :

- Le 3 juillet : Travail effectué de 9h à 13h au lieu de 7h à 11h dans l'arrondissement de L'île-Bizard;
- Le 19 juillet : Travail effectué de 12h à 16 au lieu de 8h à 12h dans l'arrondissement de Rosemont;
- Le 26 juillet : Travail effectué de 12h à 16 au lieu de 8h à 12h dans l'arrondissement de Rosemont;

Nous vous rappelons également qu'à titre de fournisseur, vous devez vous assurer que tous les brigadiers suivent les formations requises et telles que mentionnées à la clause du devis **C.02.01 Formation** Le FOURNISSEUR devra s'assurer que les brigadiers et les superviseurs ont reçu les formations requises telles que décrites ci-après.

Brigadiers

La Ville de Montréal organisera des séances de formation auxquelles tous les brigadiers devront participer. Ces formations porteront principalement sur l'attitude et le service à la clientèle dans un contexte de représentation de la Ville sur le domaine public.

Les horaires de ces formations seront décidés conjointement avec le FOURNISSEUR et seront intégrés à même les semaines de travail régulières des brigadiers. À ce titre, elles constitueront des heures facturables.

Superviseurs

Les superviseurs devront avoir au minimum un diplôme d'études collégiales, un diplôme d'études professionnelles ou l'équivalent. Les superviseurs devront tous suivre la formation organisée par la Ville pour les brigadiers à la propreté. Les heures consacrées à ces formations seront facturables à la Ville.

Figure également aux tâches à accomplir dans le cadre de l'appel d'offres la collecte des cendriers conformément à la clause du devis **C.04.03 Cendrier**

La Ville remettra également au FOURNISSEUR, les équipements nécessaires à la collecte des cendriers du réseau de la ville et effectuera un accompagnement et des formations sur les procédures (manutention, protection, stockage, identification, transmission) à suivre auprès des employés du FOURNISSEUR. La collecte devra s'effectuer une (1) fois par semaine dans chacun des tronçons disposant de cendriers du réseau de la ville et identifiés à l'Annexe A.

Bien que nous échangeons sur cette situation, et qu'à la suite de notre rappel, vous avez pris de mesures, nous avons constaté depuis le début du contrat les éléments suivants :

- 27 juin : Réception d'une (1) collecte
- 22 juillet : Réception d'une (1) collecte

Enfin, à la suite d'un constat en date du 8 août, nous vous réitérons l'importance que les brigadiers portent la tenue exigée ainsi que les chaussures de sécurité conformément à la clause du devis: **C.04.02 Uniformes Brigadiers**

Le FOURNISSEUR doit s'assurer que les brigadiers portent des vêtements propres et en bon état en tout temps. Ceux-ci devront aussi être adéquats pour le travail extérieur selon différentes températures et conditions météorologiques.

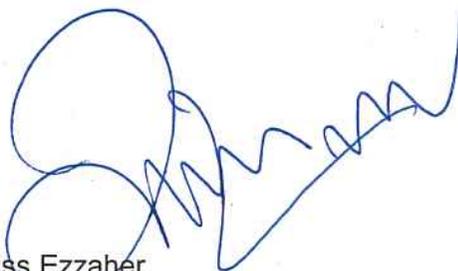
Le FOURNISSEUR devra fournir aux brigadiers des chaussures de sécurité et s'assurer que les brigadiers les portent en tout temps pendant leur travail.

L'appel d'offres auquel vous avez répondu est très clair sur la prestation de service attendue. La gestion des ressources humaines et la réalisation du mandat sont des responsabilités du Fournisseur. De ce fait, nous demandons l'application immédiate de mesures correctives pour les éléments suivants :

- Tout brigadier absent doit être remplacé afin de vous conformer aux exigences du contrat;
- Couvrir complètement, de l'heure de début à l'heure de fin, les plages horaires de travail définies dans chacun des arrondissements identifiés;
- Tout arrêt de travail, non-présence sur un territoire défini ou modification des plages horaires doit être préalablement discuté avec le Donneur d'ordre ou toute autre personne désignée et, après confirmation, être notifié par écrit;
- Tout brigadier ou superviseur doit être formé et effectuer sa formation en dehors de son quart de travail afin de ne pas affecter les opérations.
- Assurer la collecte des cendriers chaque semaine et transmettre les matières résiduelles conformément aux dates définies;

Nous comptons sur votre diligence pour apporter, sans délai, les ajustements nécessaires et nous en aviser.

Veuillez agréer, Monsieur D'Amico, l'expression de nos sentiments distingués



Driss Ezzaher
Chef de division
Service de la concertation des arrondissements

Copie conforme :
Chloé Roumagère
Fedwa Lahlou
Andres Larmat





Service de la concertation des arrondissements
425 Place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 12 juin 2019,

Hollywood Nettoyage spécialisé
Monsieur Pat D'Amico
3805 Boul. Lite
Laval, QC, H7E 1A3
Courriel : pdamico@hollywoodnettoyage.com

**Objet : Adjudication de contrat
Appel d'offres n° 18-17119 - Demande de corrections**

Monsieur D'Amico,

À la suite de vos deux courriels du 12 juin 2019, nous vous rappelons que vous avez répondu à un appel d'offres pour l'acquisition de services de gestion des brigades de propreté alternées. L'objet de ce contrat est d'effectuer des opérations de propreté sur le domaine public du 1^{er} juin au 31 octobre de chaque année du contrat à raison de trois fois par semaine pour une durée de quatre (4) heures.

À la rencontre du 30 mai dernier, dont un compte-rendu écrit vous a été transmis cette même journée, nous vous avons informés que même si le devis prévoit que « les horaires de ces formations seront décidés conjointement avec le Fournisseur et seront intégrés à même les semaines de travail régulières des brigadiers » (Section C.02.01 du Devis technique), cela ne doit pas affecter la réalisation des opérations qui est l'objet même du contrat qui vous a été octroyé dans le cadre de l'appel d'offres public n° 18-17119.

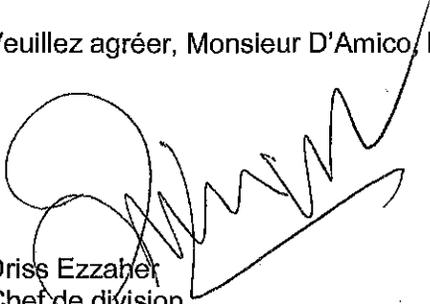
La section C.06.01 précise que « les brigadiers devront être présents à raison d'un minimum de deux (2) par territoire ciblé, sur des quarts de travail pouvant varier de deux (2) à quatre (4) heures par territoire ». Tous les arrêts de travail doivent être notifiés et les brigadiers absents remplacés.

Relativement à la mention que vous avez faite dans votre courriel d'aujourd'hui sur l'absence de fiabilité des brigadiers en situation de réinsertion sociale, nous vous rappelons que la Ville de Montréal n'impose pas leur embauche mais l'encourage. Cette recommandation s'accompagne d'un soutien à titre gracieux de la part de la Ville de Montréal par l'entremise d'un contrat avec la Société de développement social qui vous offre des services d'accompagnement.

La gestion des ressources humaines et la réalisation du mandat sont des responsabilités du Fournisseur. De ce fait, nous demandons l'application immédiate de mesures correctives pour les éléments suivants :

- Tout arrêt de travail doit être préalablement discuté avec le contremaître du Donneur d'ordre ou toute autre personne désignée et, après confirmation, être notifié par écrit;
- Tout brigadier absent doit être remplacé afin de remplir de vous conformer aux exigences du contrat;
- Tout brigadier ou superviseur doit être formé et effectuer sa formation en dehors de son quart de travail afin de ne pas affecter les opérations.

Veillez agréer, Monsieur D'Amico, l'expression de nos sentiments distingués



Driss Ezzaher
Chef de division
Service de la concertation des arrondissements

Copie conforme :
Chloé Roumagère
Fedwa Lahlou
Andres Lamat



Service de la concertation des arrondissements
425 Place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 17 octobre 2019,

Hollywood Nettoyage spécialisé
Monsieur Pat D'Amico
3805 Boul. Lite
Laval, QC, H7E 1A3
Courriel : pdamico@hollywoodnettoyage.com

**Objet : Adjudication de contrat
Appel d'offres n° 18-17119 - Demande de corrections**

Monsieur D'Amico,

À la suite de la réception de vos rapports de travaux et de nos constats, nous vous rappelons que le nombre de brigadiers devant être présents sous la supervision d'un superviseur par plage horaire n'est toujours pas respecté conformément à la clause du devis de l'appel d'offres *C.05 Fréquence et horaires*. *Les brigadiers devront être présents à raison d'un minimum de deux (2) par territoire ciblé, sur des quarts de travail de deux (2) à quatre (4) heures par territoire. Plusieurs territoires peuvent être couverts par jour et en simultané. Les superviseurs devront être présents à raison d'un minimum de un (1) par territoire et pourront selon la distance séparant les tronçons et sur accord du DONNEUR D'ORDRE couvrir deux (2) tronçons. Chaque semaine, le FOURNISSEUR doit être en mesure d'assurer le déploiement des brigadiers à la propreté et leurs superviseurs selon la répartition prévisionnelle estimée.*

Bien que nous notions une amélioration de la communication des absences de brigadiers et des efforts pour en effectuer le remplacement, il n'en demeure pas moins qu'au courant du mois de septembre, les effectifs étaient incomplets à 7 dates différentes sur 16 parcours. Ces chiffres excluent les remplacements qui ont permis de compléter l'équipe sur un parcours.

Par ailleurs, lors de vérifications sur le terrain, nous avons constaté à 17 dates différentes et sur 29 parcours que des employés ne portaient pas de chaussures de sécurité. Nous vous rappelons que, conformément à la clause du devis de l'appel d'offres *C.04.02 Uniformes* - (...) *Le FOURNISSEUR devra fournir aux brigadiers des chaussures de*

sécurité et s'assurer que les brigadiers les portent en tout temps pendant le travail. Cette clause s'applique également pour les superviseurs.

Nous profitons de l'occasion pour réitérer que le port des éléments d'identification fournis par la Ville est obligatoire, comme mentionné dans la clause du devis **C.04.02 Uniformes Brigadiers**. *Le FOURNISSEUR doit s'assurer que les brigadiers portent des vêtements propres et en bon état en tout temps. Ceux-ci devront aussi être adéquats pour le travail extérieur selon différentes températures et conditions météorologiques.*

Le FOURNISSEUR devra fournir aux brigadiers des chaussures de sécurité et s'assurer que les brigadiers les portent en tout temps pendant leur travail.

La Ville de Montréal fournira un dossard conforme aux normes de santé et sécurité, ainsi qu'une identification. Le FOURNISSEUR devra faire porter aux brigadiers le dossard et l'identification, et s'assurer que ceux-ci sont maintenus dans un bon état en tout temps. Un brigadier ne pourra pas effectuer son travail sans porter son dossard et son identification.

Nous rappelons également que le port d'écouteurs pendant le quart de travail est considéré comme inacceptable tel que précisé dans la clause du devis **C.02.04 Conduite des employés du FOURNISSEUR - Conduite exigée**.

Les brigadiers de propreté alternés représentent la Ville auprès des usagers sur le domaine public. Ils doivent être souriants, accueillants et courtois. Leur tenue doit être propre et leurs vêtements adéquats.

En ce sens, ils doivent avoir une conduite irréprochable et ne porter leur identification que lorsqu'ils sont en train de réaliser les tâches prévues au contrat. Fumer, parler, texter ou consulter son cellulaire, porter des écouteurs, être assis, couché, oisif ou s'adonner à toute autre activité incompatible avec leur rôle de représentant de la Ville est considéré inacceptable. Lorsqu'ils prennent les pauses prévues, les employés doivent se retirer de la voie publique, enlever leur identification et en disposer adéquatement et demeurer discrets s'ils s'adonnent à l'une des activités mentionnées plus haut. Ils ne doivent pas porter leur identification lors de leur déplacement vers et au retour du lieu de travail ni hors des heures travaillées.

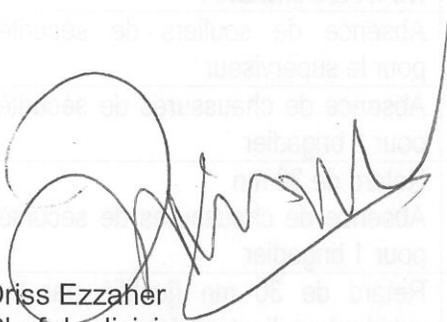
Par ailleurs, nous avons noté que les opérations ont débuté en retard sur 9 parcours à 6 dates différentes. À l'exception de Pierrefonds-Roxboro le 6 septembre, ces retards n'ont pas été justifiés. Sont exclus de ces chiffres les retards des brigadiers. Nous avons également relevé, dans le cas de Montréal-Nord le 18 septembre, une fin hâtive des opérations qui ne respecte pas la cédule.

Nous vous demandons l'application immédiate de mesures correctives pour les éléments suivants :

- Tout brigadier absent doit être remplacé afin de vous conformer aux exigences du contrat;
- Couvrir complètement, de l'heure de début à l'heure de fin (excluant le transport), les plages horaires de travail définies dans chacun des arrondissements identifiés;
- Tout arrêt de travail, non-présence sur un territoire défini ou modification des plages horaires doivent être préalablement discutés avec le Donneur d'ordre ou toute autre personne désignée et, après confirmation, être notifié par écrit;
- S'assurer du port des chaussures de sécurité et des éléments d'identification par les brigadiers et superviseurs pendant les heures d'opérations.

Nous comptons sur votre diligence pour apporter, sans délai, les ajustements nécessaires et nous en aviser.

Veillez agréer, Monsieur D'Amico, l'expression de nos sentiments distingués



Driss Ezzaher
Chef de division
Service de la concertation des arrondissements

Copie conforme :
Chloé Roumagère
Fedwa Lahlou
Andres Larmat

**ANNEXE – LISTE DES MANQUEMENTS OBSERVÉS
SEPTEMBRE 2019**

DATE	ARRONDISSEMENT	MANQUEMENT
1 ^{er} septembre	Saint-Léonard	Absence de souliers de sécurité pour le superviseur
3 septembre	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
6 septembre	Outremont	Retard de 30 mn Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Pierrefonds-Roxboro	Retard de 30 mn (justifié par un accident sur l'autoroute)
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Retard d'un brigadier d'1h justifié (remplacement)
8 septembre	Pierrefonds-Roxboro	Manque 1 brigadier (avisé)
	Rosemont-La Petite-Patrie	Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers Port d'écouteurs
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Manque 1 brigadier (avisé)
9 septembre	Ahuntsic-Cartierville	Manque 1 brigadier (avisé)
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Manque 1 brigadier (avisé)
	LaSalle	Manque 1 brigadier (avisé)
	Montréal-Nord	Manque 1 brigadier (avisé)
10 septembre	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
11 septembre	Montréal-Nord	Manque 1 brigadier (avisé)
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Manque 1 brigadier (avisé)
	Saint-Laurent	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Île-Bizard-Sainte-Genève	Manque 1 brigadier dès 8h (avisé)
12 septembre	Saint-Laurent	Retard de 30 mn
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers
13 septembre	Ahuntsic-Cartierville	Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers
	Montréal-Nord	Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers
	Outremont	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier

14 septembre	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Retard de 30 mn Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers
15 septembre	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Retard de 30 mn Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers
	Verdun	Absence de la casquette Ville pour 1 brigadier + port des écouteurs Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
16 septembre	Ahuntsic-Cartierville	Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers
	Anjou	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Île-Bizard-Sainte-Genève	Manque 1 brigadier
	Montréal-Nord	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
17 septembre	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Note : 2 superviseuses ont travaillées comme brigadières (avisé)
18 septembre	Ahuntsic-Cartierville	Absence de chaussures de sécurité pour les 2 brigadiers
	Île-Bizard-Sainte-Genève	Manque 1 brigadier (avisé)
	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Manque 1 brigadier (avisé)
	Montréal-Nord	Manque 1 brigadier (avisé) Non respect de l'horaire – départ hâtif
	Outremont	Manque 1 brigadier (avisé) Retard de 30 mn Absence de la casquette Ville (port de celle d'Hollywood) Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Manque 1 brigadier (avisé)
	Saint-Laurent	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
20 septembre	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Retard de 18 mn
	Ahuntsic-Cartierville	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence de la casquette Ville (port de celle d'Hollywood)
	Verdun	Retard d'un brigadier de 30 mn

	Montréal-Nord	Retard d'un brigadier de 22 mn Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier Écouteurs prêt à utilisation
23 septembre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Manque 1 brigadier
	Montréal-Nord	Manque 1 brigadier
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Retard de 15 mn Absence de la casquette Ville pour 1 brigadier (port de la casquette Hollywood)
26 septembre	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Absence de la casquette Ville pour 1 brigadier (port de la casquette Hollywood)
27 septembre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Manque 1 brigadier
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Montréal-Nord	Retard d'un brigadier de 20 mn
30 septembre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Absence de chaussures de sécurité pour 1 brigadier



Service de la concertation des arrondissements

425 Place Jacques-Cartier

1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 17 septembre 2019,

Hollywood Nettoyage spécialisé

Monsieur Pat D'Amico

3805 Boul. Lite

Laval, QC, H7E 1A3

Courriel : pdamico@hollywoodnettoyage.com

Objet : Adjudication de contrat

Appel d'offres n° 18-17119 - Demande de corrections

Monsieur D'Amico,

À la suite de la réception de vos rapports de travaux et de nos constats, nous vous rappelons que le nombre de brigadiers devant être présents sous la supervision d'un superviseur par plage horaire n'est toujours pas respecté conformément à la clause du devis de l'appel d'offres **C.05 Fréquence et horaires**. *Les brigadiers devront être présents à raison d'un minimum de deux (2) par territoire ciblé, sur des quarts de travail de deux (2) à quatre (4) heures par territoire. Plusieurs territoires peuvent être couverts par jour et en simultané. Les superviseurs devront être présents à raison d'un minimum de un (1) par territoire et pourront selon la distance séparant les tronçons et sur accord du DONNEUR D'ORDRE couvrir deux (2) tronçons. Chaque semaine, le FOURNISSEUR doit être en mesure d'assurer le déploiement des brigadiers à la propreté et leurs superviseurs selon la répartition prévisionnelle estimée.*

Au courant du mois d'août, malgré des efforts pour remplacer les brigadiers manquants, cette situation s'est encore produite à 8 dates différentes sur 14 parcours. Notons en particulier l'absence totale de service le 7 août dans l'arrondissement de LaSalle et le 8 août dans celui de Saint-Laurent pour lesquelles nous n'avons reçu aucun avis de votre part.

Par ailleurs, lors de vérifications sur le terrain, nous avons constaté à 7 dates différentes et sur 10 parcours que des employés ne portaient pas de chaussures de sécurité. Nous vous rappelons que, conformément à la clause du devis de l'appel d'offres **C.04.02 Uniformes** - (...) *Le FOURNISSEUR devra fournir aux brigadiers des chaussures de sécurité et s'assurer*

que les brigadiers les portent en tout temps pendant le travail. Cette clause s'applique également pour les superviseurs.

Dans la note du 9 août dernier, nous mentionnions que les superviseurs doivent être en mesure de superviser adéquatement les territoires et s'assurer que les plages horaires de travail soient pleinement respectées (début et fin du travail aux heures de travail établies excluant le transport). Les contrôles sur le terrain et rapports d'opérations indiquent des retards de plus de 30 minutes en moyenne sur l'horaire dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (8 août), LaSalle (14 août), Lachine (31 août) et Verdun (31 août). Nous remarquons également dans Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que dans Pierrefonds-Roxboro, des arrêts de travail « temporaire » de 2h pour raison de pluie pour lesquels nous n'avons pas été avisés auraient nécessité une communication avec la Ville.

Nous vous demandons l'application immédiate de mesures correctives pour les éléments suivants :

- Tout brigadier absent doit être remplacé afin de vous conformer aux exigences du contrat;
- Couvrir complètement, de l'heure de début à l'heure de fin (excluant le transport), les plages horaires de travail définies dans chacun des arrondissements identifiés;
- Tout arrêt de travail, non-présence sur un territoire défini ou modification des plages horaires doivent être préalablement discutés avec le Donneur d'ordre ou toute autre personne désignée et, après confirmation, être notifié par écrit;
- S'assurer du port des chaussures de sécurité par les brigadiers et superviseurs pendant les heures d'opérations.

Nous comptons sur votre diligence pour apporter, sans délai, les ajustements nécessaires et nous en aviser.

Veuillez agréer, Monsieur D'Amico, l'expression de nos sentiments distingués



Driss Ezzaher
Chef de division
Service de la concertation des arrondissements

Copie conforme :
Chloé Roumagère
Fedwa Lahlou
Andres Larmat

ÉNUMÉRATION DES PRINCIPAUX MANQUEMENTS RELEVÉS AU MOIS D'AOÛT 2019

DATE	ARRONDISSEMENT	MANQUEMENT
3 août	Saint-Léonard	1 brigadier sans chaussure de sécurité
3 août	Lachine	1 brigadier sans chaussure de sécurité
7 août	Saint-Laurent	1 brigadier sans chaussure de sécurité
7 août	LaSalle	Aucun service offert – Pas d'avis
8 août	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Retard d'1h30 sur l'horaire 2 brigadiers sans chaussures de sécurité
8 août	Saint-Laurent	Aucun service offert – Pas d'avis
14 août	LaSalle	Retard de 30 mn
18 août	Verdun	1 seul brigadier présent
20 août	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1 seul brigadier présent
21 août	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 seul brigadier présent
26 août	Ahuntsic-Cartierville	1 seul brigadier présent
	Anjou	
	Montréal-Nord	
28 août	Saint-Laurent	1 seul brigadier présent
30 août	Rosemont-La Petite-Patrie	Début des opérations à 10h au lieu de 8h
	Pierrefonds-Roxboro	Début des opérations à 10h au lieu de 8h
	Pierrefonds-Roxboro	1 seul brigadier présent
	Montréal-Nord	
	Ahuntsic-Cartierville	
	Lachine	
LaSalle		
31 août	Lachine	Retard de 26 mn sur l'horaire
	Lachine	1 superviseur sans chaussures de sécurité
	Verdun	Retard de 25 mn et non respect du point de départ
	Verdun	1 brigadier sans chaussure de sécurité



Service de la concertation des arrondissements
425 Place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 18 juin 2019,

Hollywood Nettoyage spécialisé
Monsieur Pat D'Amico
3805 Boul. Lite
Laval, QC, H7E 1A3
Courriel : pdamico@hollywoodnettoyage.com

Objet : Adjudication de contrat Appel d'offres n° 18-17119 – Avis de non conformité

Monsieur D'Amico,

La lettre d'adjudication de contrat pour l'appel d'offres n° 18-17119 vous a été remise en décembre 2018. Une rencontre de démarrage a eu lieu le 13 mars 2019. Un lien vous a été envoyé le 11 avril 2019 avec la documentation relative au contrat dont les fiches fournisseurs et cartes des parcours. Par la suite, dix rencontres avec les arrondissements ont eu lieu les 14, 15 et 16 mai (les comptes-rendus ont été envoyés dans les jours qui ont suivis). Une rencontre a eu lieu le 30 mai (le compte-rendu vous a été acheminé le jour même) afin de clarifier encore une fois les attentes relatives au contrat.

Le contrat a débuté le 1^{er} juin. Vous avez signifié unilatéralement un arrêt de travail le 2 juin. Ayant pris la décision de former tous vos effectifs le 3 juin, aucun service n'a pu être rendu dans les arrondissements concernés cette journée-là. L'outil de suivi que vous avez complété à notre demande a révélé qu'aucun service n'a été offert le 7 juin dans plusieurs arrondissements et que la Ville n'en a jamais été informée. Le détail de nos constats est disponible en annexe. Une note datée du 12 juin vous a été acheminée à la suite de vos explications par courriel.

Nous constatons que les correctifs demandés dans la note datée du 12 juin dernier n'ont pas été apportés. En effet,

- Le 14 juin, aucun brigadier n'était présent sur le parcours de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pas plus que sur le parcours de LaSalle. La Ville n'a jamais été avisée qu'aucun service n'était rendu dans ces arrondissements cette journée-là.
- Toujours le 14 juin, il n'y avait qu'un seul brigadier sur les parcours de Pierrefonds-Roxboro, Verdun et Lachine. La Ville n'a pas été avisée de l'absence de ces brigadiers

pas plus des efforts investis pour leur remplacement afin d'honorer le contrat qui stipule la présence de deux (2) brigadiers par parcours (clause C.06.01).

- Nous avons constaté sur le terrain qu'aucun brigadier ne portait de chaussures de sécurité et que le matériel fourni était incomplet dans certains cas, ne permettant pas aux brigadiers de réaliser l'ensemble des tâches prévues au contrat : absence de balai, porte-poussière, de dossard, de gants, etc. ont pu être relevés.
- Le 15 juin, vous avez annulé unilatéralement la prestation de services en informant par courriel la Ville une heure après le début des opérations et ce, malgré la note datée du 12 juin et les échanges précédents exigeant que les arrêts de travail soient discutés au préalable et décidés conjointement.
- Le 17 juin, aucun brigadier n'était présent sur les parcours de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et d'Ahuntsic-Cartierville. La Ville n'a toujours pas été avisée.

Par ailleurs, nous avons pu nous apercevoir que votre superviseur en chef, M. Réal Trudel, n'est pas en mesure de nous fournir de l'information opérationnelle comme une explication relative à l'absence de brigadiers sur certains parcours ou les points de départ des parcours. (On fait un rappel de la clause du contrat.

Enfin, la collecte des cendriers, qui fait partie des tâches des brigadiers n'a jamais été effectuée malgré une formation reçue le 4 juin.

L'appel d'offres auquel vous avez répondu est très clair sur la prestation de service attendue. De ce fait, nous vous demandons de vous conformer au contrat et au devis dès ce jour et à la suite de notre rencontre d'aujourd'hui à nos bureaux. À défaut de vous y conformer d'ici mercredi 19 juin 2019, des démarches seront entreprises pour saisir votre caution.

Nous comptons sur votre diligence pour apporter les correctifs requis.

Veuillez agréer, Monsieur D'Amico, nos sincères salutations.



Driss Ezzaher
Chef de division
Service de la concertation des arrondissements

Copie conforme :
Chloé Roumagère
Fedwa Lahlou
Andres Larmat



Service de la concertation des arrondissements
425 Place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 27 juin 2019,

Hollywood Nettoyage spécialisé
Monsieur Pat D'Amico
3805 Boul. Lite
Laval, QC, H7E 1A3
Courriel : pdamico@hollywoodnettoyage.com

**Objet : Adjudication de contrat
Appel d'offres n° 18-17119 – Correctifs**

Monsieur D'Amico,

À la suite de notre rencontre du 18 juin 2019, nous avons constaté des améliorations quant à la présence des brigadiers sur les parcours et du matériel requis pour l'effectuer. Il demeure des ajustements à apporter.

Le contrôle du 19 juin a révélé que :

- Tous les brigadiers n'avaient pas encore leurs chaussures de sécurité ;
- Les sacs de déchets doivent être déposés aux endroits indiqués sur la fiche fournisseur qui vous a été remise ;
- Respecter l'intégralité des tâches inscrites au Devis et sur la fiche fournisseurs comme le nettoyage des saillies végétalisées et le dépôt des sacs de déchets conformément aux instructions sur les fiches fournisseur.

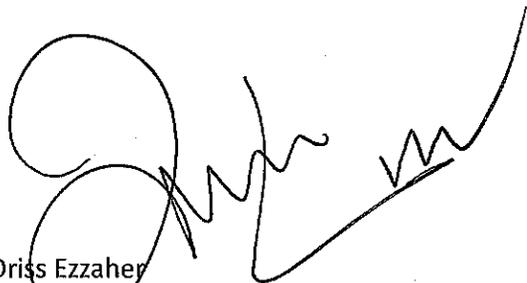
Nous vous invitons à nous contacter pour toute question afin de vous assurer de vous conformer à tous les éléments du contrat.

D'un point de vue administratif, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les points de départ et heures de pause des brigadiers. Les points de départ seront les mêmes pour toute la saison. Cet élément avait été discuté et la demande formulée à M. Réal Trudel lors des rencontres avec les arrondissements du 14,15 et 16 mai dernier. Il est attendu dès le début de la prochaine semaine.

Aussi, vous vous êtes engagés à nous fournir la liste des brigadiers et superviseurs à la rencontre du 18 juin. Cette liste devra nous parvenir à la même date que les points de départ et pauses. Si des mises à jour sont effectuées en cours de mandat, merci de nous en informer.

Nous comptons sur votre diligence pour apporter les correctifs requis.

Veillez agréer, Monsieur D'Amico, nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Driss Ezzaher
Chef de division
Service de la concertation des arrondissements

Copie conforme :
Chloé Roumagère
Fedwa Lahlou
Andres Larmat



Service de la concertation des arrondissements
425 Place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1

PAR COURRIEL

Le 11 novembre 2019,

Hollywood Nettoyage spécialisé
Monsieur Pat D'Amico
3805 Boul. Lite
Laval, QC, H7E 1A3
Courriel : pdamico@hollywoodnettoyage.com

Objet : Adjudication de contrat
Appel d'offres n° 18-17119 – Avis de non conformité

Monsieur D'Amico,

À la suite de la réception de vos rapports de travaux et de nos constats, nous avons relevé que le nombre de brigadiers devant être présents sous la supervision d'un superviseur par plage horaire n'est toujours pas respecté conformément à la clause du devis de l'appel d'offres *C.05 Fréquence et horaires*. Les brigadiers devront être présents à raison d'un minimum de deux (2) par territoire ciblé, sur des quarts de travail de deux (2) à quatre (4) heures par territoire. Plusieurs territoires peuvent être convertis par jour et en simultané. Les superviseurs devront être présents à raison d'un minimum de un (1) par territoire et pourront selon la distance séparant les tronçons et sur accord du **DONNEUR D'ORDRE** couvrir deux (2) tronçons. Chaque semaine, le **FOURNISSEUR** doit être en mesure d'assurer le déploiement des brigadiers à la propreté et leurs superviseurs selon la répartition prévisionnelle estimée.

Au mois d'octobre, les effectifs étaient incomplets à 7 dates différentes, particulièrement sur les parcours de l'Île-Bizard-Sainte-Genève et Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Notons particulièrement l'absence de service le 25 octobre à Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et le non respect de l'horaire à l'Île-Bizard-Sainte-Genève le 30 octobre en ne fournissant qu'une heure de service sur une plage horaire de 4h. Une pénalité sera appliquée conformément à la clause 10.28 **Pénalités 10.28.01 Obligations principales**

SI L'ADJUDICATAIRE ne respecte pas le délai de fourniture des Services applicable selon le Contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut lui imposer, pour chaque jour de retard, une pénalité de DIX POUR CENT (10%) de la valeur des Services non fournis, excluant les taxes.
10.28.02 Application

Le retard dans la fourniture des Services donne lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable à l'imposition de la pénalité. Le montant de la pénalité est calculé au prorata de la période visée.

Par ailleurs, lors de vérifications sur le terrain, nous avons encore constaté que des employés ne portaient pas de chaussures de sécurité. Nous vous rappelons que, conformément à la clause du devis de l'appel d'offres C.04.02 Uniformes - (...) Le FOURNISSEUR devra fournir aux brigadiers des chaussures de sécurité et s'assurer que les brigadiers les portent en tout temps pendant le travail.

Nous profitons de l'occasion pour réitérer que le port des éléments d'identification fournis par la Ville est obligatoire, comme mentionné dans la clause du devis C.04.02 Uniformes Brigadiers. Le FOURNISSEUR doit s'assurer que les brigadiers portent des vêtements propres et en bon état en tout temps. Ceux-ci devront aussi être adéquats pour le travail extérieur selon différentes températures et conditions météorologiques. Le FOURNISSEUR devra fournir aux brigadiers des chaussures de sécurité et s'assurer que les brigadiers les portent en tout temps pendant leur travail. La Ville de Montréal fournira un dossier conforme aux normes de santé et sécurité, ainsi qu'une identification. Le FOURNISSEUR devra faire porter aux brigadiers le dossier et l'identification, et s'assurer que ceux-ci sont maintenus dans un bon état en tout temps. Un brigadier ne pourra pas effectuer son travail sans porter son dossier et son identification.

De plus, nous avons noté à plusieurs reprises des retards dans le début des opérations. Vous trouverez en annexe de la présente lettre l'énumération des manquements observés.

Veillez agréer, Monsieur D'Amico, l'expression de nos sentiments distingués



Driss Ezzaher
Chef de division
Service de la concertation des arrondissements

Copie conforme :
Chloé Roumagère
Fedwa Lahlou
Andres Larmat

**ANNEXE - ÉNUMÉRATION DES MANQUÈMENTS RELEVÉS
OCTOBRE 2019**

DATE	ARRONDISSEMENT	MANQUÈMENT
2 octobre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Absence d'un brigadier
	Outremont	Absence de chaussures de sécurité pour un brigadier
3 octobre	Saint-Laurent	Début tardif des opérations (18 mn)
4 octobre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Absence d'un brigadier
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence d'un brigadier
5 octobre	Pierrefonds-Roxboro	Absence d'un brigadier
6 octobre	Rosemont-La Petite-Patrie	Retard de 45 mn du 2 ^e brigadier
	Île-Bizard-Sainte-Genève	Absence d'un brigadier
9 octobre	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence d'un brigadier
	Saint-Laurent	Début tardif des opérations (15 mn)
11 octobre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Absence de chaussures de sécurité pour les deux brigadiers
	Pierrefonds-Roxboro	Absence chaussures de sécurité
12 octobre	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Début tardif des opérations (25 mn)
13 octobre	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence d'un brigadier
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence d'un brigadier
16 octobre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Absence d'un brigadier
	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Absence d'un brigadier
	Ahuntsic-Carderville	Absence de la casquette d'identification Ville pour 1 brigadier (casquette Hollywood)
18 octobre	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Retard de 2h du 2 ^e brigadier
		Absence de la casquette d'identification Ville pour 1 brigadier
		Retard d'1h du 2 ^e brigadier
25 octobre	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence de la casquette d'identification Ville pour 1 brigadier (casquette Hollywood)
		Aucun service rendu
		Retard d'1h du 2 ^e brigadier
26 octobre	Verdun	Retard d'1h du 2 ^e brigadier
30 octobre	Anjou	Absence de la casquette d'identification Ville pour 1 brigadier
	Outremont	Absence de la casquette d'identification Ville pour 1 brigadier (port d'une casquette personnelle)
30 octobre	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Absence d'un brigadier
30 octobre	Saint-Laurent	Absence d'un brigadier (remplacement par le seul brigadier présent à IBSG)
30 octobre	Île-Bizard-Sainte-Genève	Absence de chaussures de sécurité
		Non respect de l'horaire : 1h de service seulement
		Absence d'1 brigadier

Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Services professionnels
Unité requérante	Service de la concertation des arrondissements
Fournisseur	Hollywood Nettoyage spécialisé
Dossier n°	AO 17119 (BC 1325329)
Titre du dossier	Gestion des brigades de propreté alternées

Liste des critères par thème

Aspect de la conformité technique	35%	Pointage a saisir	Pondération des critères
Le respect des données techniques du devis		2	5
Conformité aux spécifications et règles de l'art		2	5
Conformité réglementaire		2	5
Respect de l'équipe proposée		2	5
État, efficacité et disponibilité des ressources		1	5
Respect des directives administratives du devis		1	5
Total du thème		6	30
Points pour ce thème			7,0

Respect des délais et des échéanciers

Respect des délais et des échéanciers	35%	Pointage a saisir	Pondération des critères
Respect des échéances d'exécution des travaux (horaires de travail)		1	5
Délai de réponse (téléphone, courrier, courriel) - opérationnel		3	5
Délai de réponse (téléphone, courrier, courriel) - administratif		3	5
Délai de transmission des factures et respect des échéances pour les documents requis		5	5
Total du thème		12	20
Points pour ce thème			21,0

Fourniture et utilisation des ressources

Fourniture et utilisation des ressources	10%	Pointage a saisir	Pondération des critères
Compétence et disponibilité du responsable du projet		3	5
Compétence des brigadiers et des superviseurs		3	5
Total du thème		5	10
Points pour ce thème			5,0

Organisation et gestion

Organisation et gestion	10%	Pointage a saisir	Pondération des critères
La planification des horaires de travail		1	5
Rapidité des actions correctives		2	5
Supervision adéquate des opérations		3	5
Les pratiques d'assurance qualité en fonction (évaluation faite par la Ville)		3	5
Total du thème		9	20
Points pour ce thème			4,5

Communication et documentation

Communication et documentation	10%	Pointage a saisir	Pondération des critères
Qualité des communications		2	5
Qualité des rapports et de toute la documentation transmise		3	5
La disponibilité de la documentation		3	5
La présence aux rencontres de travail (démarrage, arrimage, fin de projet, etc.)		5	5
Total du thème		13	20
Points pour ce thème			6,5

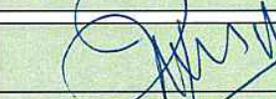
Pointage total pour la pondération des thèmes (%)	100%		44,0
--	-------------	--	-------------

Note
Les valeurs de ce tableau sont fournies à titre indicatif.

APPRECIATION	PONDÉRATIONS						
	5	10	15	20	25	30	35
Excellente (90 % à 100%) Dépense adossée à un bon niveau de qualité recherché pour ce thème	5	10	15	20	25	30	35
Plus que satisfaisante (71 % à 89%) Dépense pour plusieurs éléments importants à un niveau de qualité recherché pour ce thème	4	8 ou 9	11 à 14	15 à 19	18 à 24	22 à 29	25 à 34
Satisfaisante (= 70%) Répand en tous points au niveau de qualité recherché pour ce thème	3,5	7	10,5	14	17,5	21	24,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) N'est pas pour plusieurs éléments importants à un niveau de qualité recherché pour ce thème	2 ou 3	4 à 6	7 à 10	8 à 13	10 à 17	12 à 20	14 à 24
Médiocre (< 40 %) N'est pas, notamment à plusieurs aspects, à un niveau de qualité recherché pour ce thème	1	1 à 3	1 à 6	1 à 7	1 à 9	1 à 11	1 à 13
Nulle (0 %) Aucune information dans votre permettant d'évaluer ce thème	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires

20 décembre 2018: Le fournisseur est avisé de l'octroi du contrat
30 mai 2019: rencontre de démarrage. Le fournisseur n'a pas colligé les informations données par la Ville. Un compte-rendu de cette rencontre est transmis au fournisseur le même jour et rappelle les obligations contractuelles du fournisseur;
3 juin 2019: Le fournisseur et tous les brigadiers sont en formation. De fait, le fournisseur n'assure pas ses obligations contractuelles;
13 juin 2019: La Ville transmet une lettre écrite au fournisseur. Le fournisseur n'a pas respecté ses obligations contractuelles (n'a pas mis ses équipes en place et effectué le travail dans les arrondissements ciblés conformément aux horaires et journées pré-établis);
14 juin 2019: La Ville contrôle la présence du fournisseur sur le terrain (Les brigadiers ne sont pas présents dans des arrondissements ciblés conformément aux horaires et journées pré-établis, les brigadiers doivent être au nombre de 2, 1 seul est présent dans Pierrefonds-Roxboro. La tenue du seul brigadier présent n'est pas adéquate (protection contre la pluie, chaussure de sécurité). Le fournisseur n'a pas averti la Ville de son incapacité à fournir le service; L'arrondissement de l'Île-Bizard n'a reçu aucun service du fournisseur depuis le début du contrat.
14 juin 2019: La Ville transmet une lettre écrite au fournisseur lui rappelant ses obligations contractuelles avec un délai de 72h pour s'y conformer;
18 juin 2019: La Ville transmet un avis de non-conformité au fournisseur.
27 juin 2019: La Ville transmet un avis de non-conformité au fournisseur.
9 août 2019: La Ville transmet un avis de non-conformité au fournisseur.
17 septembre 2019: La Ville transmet un avis de non-conformité au fournisseur.
17 octobre 2019: La Ville transmet un avis de non-conformité au fournisseur.
25 octobre 2019: La Ville apprend après un contrôle que le service n'a pas été rendu dans un arrondissement. Le fournisseur n'a pas averti la Ville de son incapacité à fournir le service.
29 octobre 2019: La Ville apprend que 90% des employés du fournisseur ont quitté.
 Ce contrat débutait au mois de juin et se termine le 31 octobre soit 5 mois. À chaque mois, le fournisseur ne s'est pas conformé au devis technique. À noter également que la Ville a reçu des plaintes sur l'attitude des employés de ce fournisseur.

Évaluation réalisée par	Chloé Roumagère	Date	9.12.2019	Signature	
Titre d'emploi	Conseillère en planification				
Personne désignée	Driss Ezzaher	Date	10/12/2019	Signature	
Titre d'emploi	Chef de division				



Dossier # : 1195364002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat d'Axe Construction inc. (CM17 0135) et accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 197 526,35 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat de travaux 15068 (CM17 0135), octroyé en date du 20 février 2017 à Axe Construction inc.;
2. d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 295 195,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15498-1;
3. d'autoriser une dépense de 944 279,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 958 051,20 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-17 10:26

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1195364002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat d'Axe Construction inc. (CM17 0135) et accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 197 526,35 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de regroupement des cours de services Honoré-Beaugrand et Dickson, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour réunir ces deux (2) cours sur un seul et même site situé au 2150 Dickson. Ce projet intègre à la fois les fonctions de parcs et horticulture, ainsi que de cours de voirie. Il vise une certification LEED NC Argent tel qu'indiqué dans la *Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal* pour tout immeuble municipal faisant l'objet de rénovations majeures. Le projet de regroupement des deux cours de services a été divisé en deux (2) lots de construction, le lot 1 visant principalement une rénovation majeure du bâtiment existant et ses abords, tandis que le lot 2, qui sera réalisé dans le cadre d'un contrat de construction ultérieur et distinct, regroupe les travaux portant sur les installations et infrastructures extérieures.

Pour les travaux du lot 1, un appel d'offres public a été publié le 4 novembre 2016 et les soumissions ont été reçues le 14 décembre 2016. Un contrat a été octroyé par le conseil municipal à Axe Construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), le 20 février 2017 pour une valeur de 8 065 495,99 \$, contingences et taxes incluses (contrat no. 15068).

Lors des travaux de sous-oeuvre, nous avons détecté dans la criblure de pierre du remblai existant, une forte contamination de celle-ci par du sulfate (SO4). Ce contaminant a causé au fil des ans la corrosion des barres d'armatures de béton et compromis par le fait même la durabilité et la qualité du béton en place. Pour corriger cette situation, nous avons utilisé l'ensemble du budget de contingences prévu au projet. Le projet s'est donc retrouvé avec un niveau d'avancement de près de 60 % des travaux complétés, mais sans budget de contingences pour continuer les travaux. Une décision a alors été prise afin de mettre fin au chantier et de revoir la stratégie du projet dans son ensemble. Ainsi, le chantier a été arrêté en décembre 2017. L'entrepreneur a été payé pour les travaux exécutés et pour les matériaux et équipements livrés au chantier (paiement total de 5 561 091,15 \$, taxes

incluses). Par conséquent, le contrat de travaux 15068 octroyé à Axe Construction inc. doit donc être résilié.

Les plans et devis pour terminer les travaux de rénovation du bâtiment du lot 1 ont été réémis en précisant les travaux déjà exécutés. Un deuxième appel d'offres public a été lancé le 18 juillet 2019, pour une durée de quatre-vingt-deux (82) jours et les offres ont été reçues le 8 octobre 2019. Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
No. 1	2019-08-20	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions aux plans et devis.	Oui
No. 2	2019-08-22	Report de date.	Non
No. 3	2019-05-13	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions aux plans et devis.	Oui

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 3 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0135 - 20 février 2017

Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) - Dépense totale de 8 889 602,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5881 (6 soum.).

CM16 0750 - 21 juin 2016

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, pour les besoins de la cour de services Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 4 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 4 273 824,56 \$, taxes incluses.

CM14 0399 - 28 avril 2014

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses.

CM13 0591 - 28 juin 2013

Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CM12 0312 - 16 avril 2012

Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour

de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011

Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à la fois :

1. la résiliation de contrat octroyé à l'entreprise Axe Construction inc. (no. 15068, daté du 20 février 2017);
2. l'octroi d'un contrat à l'entreprise Axe Construction inc. pour la rénovation majeure de la cour de services Dickson - Travaux lot 1, et vise notamment à :
 - terminer la rénovation majeure du bâtiment 2150, rue Dickson;
 - aménager les abords du bâtiment;
 - atteindre une performance en développement durable de niveau LEED NC Argent, conformément à la Politique du développement durable de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

1. L'enveloppe restante du budget des contingences ne permettait pas de poursuivre les travaux complétés à 60 %. Les travaux d'Axe Construction inc. étaient réalisés à la satisfaction de la Ville.
2. À la suite du second appel d'offres public, **dix (10)** entreprises se sont procuré le cahier des charges et **trois (3)** soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels.

Les raisons pour lesquelles **sept (7)** preneurs du cahier de charge n'ont pas soumissionné sont les suivantes : une de celles-ci représente une association dans l'industrie de la construction et n'est pas autorisée à présenter des offres puisqu'elle ne détient pas les licences requises, deux (2) ont une candidature comme sous-traitant, une (1) avait un carnet de commandes complet, deux (2) se sont retirées ayant de la difficulté à obtenir des matériaux à un prix raisonnable, et une (1) d'entre elles n'a pas été rejointe.

Suite à cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Les soumissions conformes sont les suivantes :

Firmes soumissionnaires			Total taxes incluses
Axe Construction inc.			6 295 195,78 \$
Gesmonde ltée			6 668 831,69 \$
Norgéreq ltée			6 723 708,11 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels			5 425 020,26 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			6 562 578,53 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	428 512,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	6,81 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	870 175,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	16,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	373 635,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,94 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Axe Construction inc. est 16,04 % (870 175,52 \$, taxes incluses) plus élevé que la dernière estimation réalisée par les professionnels qui était de 5 425 020,26 \$, taxes incluses. Les professionnels justifient cet écart principalement dans trois (3) chapitres du bordereau de soumission.

- Chapitre 1 – Clauses administratives : l'adjudicataire a prévu des coûts de plus de 70 % (39 875,77 \$ avant taxes) plus élevés que ceux estimés par les professionnels, en ce qui a trait aux enjeux reliés à l'entretien et la préparation du site en condition LEED.
- Chapitre 4 – Ouvrages en maçonnerie : l'adjudicataire a prévu des coûts de plus de 147 % (202 020,00 \$ avant taxes) plus élevé que ceux estimés par les professionnels. Dans les plans de l'appel d'offres, les superficies des travaux de réparation en maçonnerie étaient approximatives; ceci pourrait expliquer l'écart entre le prix du soumissionnaire et l'estimation des professionnels.
- Chapitre 6 – Ouvrages en bois et en plastique : il y a un écart de plus de 228 % (148 848,00 \$ avant taxes) entre le coût de l'adjudicataire et celui des professionnels; on ne peut expliquer cet écart que par la surchauffe du marché.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Axe Construction inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Axe Constuction inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1. Le montant du contrat initial d'Axe Construction inc. était de 8 065 495,99 \$, taxes incluses, sur lequel un montant 5 561 091,15 \$, taxes incluses, a déjà été versé au fournisseur pour services rendus. Le SGPI a analysé le dossier afin d'acquitter toute facture recevable. Suite à la résolution du conseil, il sera en mesure de fermer le

dossier après l'envoi de l'avis écrit à Axe Construction inc.

2. Le montant total du contrat à accorder à Axe Construction inc. en 2019 est de 6 295 195,78 \$, incluant les taxes. De plus, un montant de 944 279,37 \$ taxes incluses est prévu pour les contingences et un montant de 958 051,20 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Le montant à autoriser totalise 8 197 526,35 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (se référer à la pièce jointe no. 2 : Calcul des coûts SGPI).

La dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019-2021 du SGPI et est assumée à 100 % par la Ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

Les décaissements au PTI prévus sont de 0 \$ en 2019, de 6 363 000 \$, taxes incluses net de ristourne en 2020, et de 1 123 000 \$, taxes incluses net de ristourne en 2021 (voir pièce jointe no. 2 - Calcul des coûts SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du bâtiment principal, sis au 2150, rue Dickson, ainsi que celui de la cour de services extérieure, sera réalisé en considération de la *Politique du développement durable de la Ville de Montréal* de même que du *Plan Montréal Durable 2016-2020*. À cet effet, une certification LEED NC Argent est visée, en lien avec la priorité de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles. Le SGPI rénove les bâtiments et infrastructures de manière durable pour l'ensemble de la cour de services Dickson.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la mise en œuvre de ce projet implique la prolongation de la relocalisation temporaire de la cour de services sur un site locatif ainsi que la suspension temporaire de la rénovation de l'ensemble du site (cour de services Dickson - Travaux lot 2 et possiblement le projet d'un nouvel écocentre à l'emplacement de l'ancien incinérateur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat de réalisation des travaux :
2020-01-15 Comité exécutif
2020-01-27 Conseil municipal
2020-02-24 Début du contrat
2021-01-15 Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Pierre MORISSETTE, 24 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GIAMPETRONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6951
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-23

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-11-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-16

Le 18 octobre 2019

Madame Sonia Giampetrone

Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, bureau 2A-04.11
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Rapport d'ouverture des soumissions et recommandation

Projet : Cour de services Dickson – Suite des travaux lot 1
Contrat : 15 498
No. projet RCA : MO2289-2
No d'AO : IMM-15498-1

Madame,

Le présent fait référence à l'appel d'offres #IMM-15498-1 sur SEAO émis le 18 juillet 2019 pour le projet cité en titre. Nous vous communiquons nos commentaires après vérification des trois (3) soumissions reçues par la Ville de Montréal le 8 octobre 2019 dernier et que vous nous avez transmises pour analyse et recommandations.

1. Soumissions

Trois (3) entrepreneurs, ont présentés une soumission. La liste suivante place par ordre de prix les soumissionnaires (toutes taxes incluses) :

1. Axe construction inc.	6 295 195,78\$
2. Gesmonde Ltée.....	6 668 831,69\$
3. Norgéreq Ltée.....	6 723 708,11\$

2. Conformité des soumissions

Nous avons analysé les documents soumis par les trois (3) soumissionnaires selon les critères contenus dans la grille d'analyse de conformité des soumissions de la Ville de Montréal jointe à cette lettre. Nous sommes en mesure de valider que **les soumissions des soumissionnaires 1, 2 et 3 sont conformes** relativement aux documents soumis selon les critères de la grille d'analyse de conformité des soumissions. La soumission du soumissionnaire 2 comporte deux défauts mineurs, soit la non validité de l'autorisation de l'AMF et l'omission d'inclure le montant de l'allocation pour disposition des sols entreposés sur le site dans le montant total de la soumission. Toutefois, nous n'assumons aucune responsabilité quant à l'authenticité et la conformité des documents soumis. En conséquence, la Ville de Montréal devra s'assurer de l'authenticité et la conformité des documents soumis par les soumissionnaires en effectuant ses propres vérifications.

3. Budget

Les coûts évalués par les professionnels pour les travaux de la Cour de services Dickson – Suite des travaux lot 1, sont au montant de 5 425 020,26\$ taxes incluses. Le montant de la soumission la plus basse conforme reçue de « **Axe construction inc.** » est de 6 295 195,78\$ taxes incluses.

L'écart entre cette soumission et l'estimation des coûts préparée par les professionnels est de 870 175,51\$ plus bas, soit un différentiel de 16,04%.

4. Analyse des soumissions

De façon générale, on remarque une constance dans le coût des soumissionnaires conformes pour le coût total des travaux.

Les documents préparés par les professionnels sont complets et représentent le coût du marché. Il y a cependant des différences de coûts à certains chapitres par rapport aux montants donnés par le plus bas soumissionnaire. Il est important de mentionner que la surchauffe et l'instabilité du marché engendrée par la pénurie de main d'œuvre se fait encore sentir et que la hausse des coûts de construction est toujours présent. De plus, l'estimation des professionnels est réalisée selon Unifomat alors que la soumission de l'entrepreneur est réalisée selon Masterformat. La répartition des coûts peut différer pouvant expliquer le différentiel à certains chapitres.

Chapitre 1 – Clauses administratives : Le différentiel est difficile à expliquer puisque le plus bas soumissionnaire a un montant beaucoup plus élevé que le deuxième et le troisième soumissionnaire. L'estimation des professionnels se rapproche donc considérablement des prix des deux autres soumissionnaires. Cependant, le montant plus élevé de l'entrepreneur peut s'expliquer du fait que le plus bas soumissionnaire a réalisé les travaux du lot 1 et qu'il connaît bien le projet et les enjeux reliés à l'entretien et la préparation du site en condition LEED demandant une supervision accrue d'un suivi LEED afin de rencontrer les objectifs d'une certification LEED argent. Les professionnels sont confiants que le plus bas soumissionnaire a bien compris le mandat de ce chapitre.

Chapitre 3 – ouvrage en béton : les travaux de béton prévu par les professionnels sont regroupés dans d'autres sections comme pour l'abri à vélo par exemple. Ce qui explique le différentiel entre l'estimation des professionnels et la soumission du plus bas soumissionnaire.

Chapitre 4 – ouvrages en maçonnerie : Le différentiel de coût se retrouve particulièrement pour la section de réparation et rejointoiment de brique. Les travaux à réaliser sont indiqués aux plans, mais moins définis, c'est pourquoi un prix unitaire a été demandé dans la soumission. La superficie déterminée par le soumissionnaire peut faire varier le coût et c'est ce qui pourrait expliquer le différentiel à ce chapitre.

Chapitre 6 – ouvrages en bois et en plastique : Le plus bas soumissionnaire est beaucoup plus élevé que le deuxième et troisième soumissionnaire et le montant estimé par les professionnels se rapprochent beaucoup plus de ces soumissionnaires. L'écart se fait particulièrement à l'item menuiserie de gros œuvre. Les ouvrages de menuiserie sont mineurs à réaliser car la toiture est complétée et les boites en toiture sont réalisées. Le différentiel pourrait se retrouver au niveau de la réalisation des clôtures de l'incinérateur. Du côté des professionnels, le montant a été intégré dans le chapitre 00 – Charges générales. Une discussion avec le plus bas soumissionnaire est recommandée afin de comprendre de l'ouvrage à réaliser incluse par celui-ci pour ce chapitre.

Chapitre 12 – Ameublement et décoration : Le plus bas soumissionnaire a un prix de soumission dix fois plus cher que les deux autres soumissionnaires et l'estimation des professionnels est plus

élevée que ces deux soumissionnaires. Le différentiel est au niveau de la grille gratte-pied. Les grilles gratte-pied sont livrées au chantier et seul l'installation reste à faire puisque les dépressions dans la dalle de béton sont déjà réalisées. Nous estimons que pour l'installation de grilles gratte-pied, deux hommes sont nécessaires pour une période de 3 jours à un taux de plus ou moins 150\$/heure pour un montant d'environ 3 600\$ plus administration et profits résultant au montant estimé de plus ou moins 4 800\$.

5. Références sur l'entrepreneur le plus bas conforme

« **Axe construction inc.** » opère sous le numéro de licence **8348-2208-31** ayant un statut de licence valide et possède les catégories requises l'autorisant à procéder au type de travaux prévus dans le présent contrat pour des édifices publics. Une copie de cette licence est jointe à la formule de soumission de l'entrepreneur.

6. Recommandation des professionnels

Sous réserve de confirmation par les services légaux de la Ville de Montréal de la conformité de la plus basse soumission, nous recommandons que le contrat pour la Cour de services Dickson – Suite des travaux lot 1, soit accordé à : « **Axe construction inc.** » au montant de **6 295 195,78\$** incluant les taxes. Nous recommandons cependant fortement d'avoir une rencontre avec le plus bas soumissionnaire pour valider et comprendre sa vision du travail et l'écart de certains prix. Cette démarche permettrait de préparer et d'aider à la réalisation du chantier.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Magalie J. Michel, architecte principale
Directrice bureau de Montréal

Pièces jointes :

- Analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions
- Tableau comparatif des soumissions
- Document des soumissionnaires (3)

Tableau de calcul des coûts - SGPI

Projet: Cours de services Dickosn - Travaux Lot 1

Contrat: IMM-15498-1 Axe Construction inc.

Calcul du coût de construction			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
Montant forfaitaire	%	\$			
		5 475 273,56 \$			
Sous-total		5 475 273,56 \$	273 763,68 \$	546 158,54 \$	6 295 195,78 \$
Contingences	15,0%	821 291,03 \$	41 064,55 \$	81 923,78 \$	944 279,37 \$
Total contrat		6 296 564,59 \$	314 828,23 \$	628 082,32 \$	7 239 475,14 \$
Dépenses incidentes					
Provision incidences générales	7,0%	383 269,15 \$	19 163,46 \$	38 231,10 \$	440 663,70 \$
Provision incidences spécifiques					
Achat de mobilier		350 000,00 \$	17 500,00 \$	34 912,50 \$	402 412,50 \$
Déménagement administratif		25 000,00 \$	1 250,00 \$	2 493,75 \$	28 743,75 \$
Déménagement ateliers spécialisés		75 000,00 \$	3 750,00 \$	7 481,25 \$	86 231,25 \$
Coût des travaux (montant à autoriser)		7 129 833,74 \$	356 491,69 \$	711 200,92 \$	8 197 526,35 \$

Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		356 491,69 \$		
Ristourne TVQ	50,00%			355 600,46 \$	
Coût des travaux (montant à emprunter)		7 129 833,74 \$		355 600,46 \$	7 485 434,20 \$

Décaissements au PTI

	2019	2020	2021	total
Total (taxes incluses) en milliers de dollars	0	6 363	1 123	7 485

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 1^{er} mai 2015

AXE CONSTRUCTION INC.
AVS MONSIEUR PAUL GABOURY
2091, LÉONARD-DE VINCI
BUREAU B
SAINTE-JULIE (QC) J3E 1Z2

N° de décision : 2015-CPSM-1026393
N° de client : 3000632986

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). AXE CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Coninar
2640 boulevard Laurier, bureau 460
Québec (Québec) G1V 9C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-9337

Montréal
800 square Victoria 22^e étage
C.P. 248, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **lundi, 06 janvier 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : AXE CONSTRUCTION INC.

Adresse du siège social : 1071, RUE PRINCIPALE, , SAINTE-JULIE, QC, J3E 0C1, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000632986

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1164410525

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">Aucun

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Dossier # : 1195364002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Résilier le contrat d'Axe Construction inc. (CM17 0135) et accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux de la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150, rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 197 526,35 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195364002 - Cours de services Dickson.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-28

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1190765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), le portant ainsi de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 1 222 680,00 \$ à 705 292,50 \$, soit une diminution de 517 387,50 \$, taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 1 609 012,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-07 09:42

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), le portant ainsi de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 1 222 680,00 \$ à 705 292,50 \$, soit une diminution de 517 387,50 \$, taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 1 609 012,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du programme de la mise aux normes des arénas municipaux et vise plus précisément l'augmentation des contingences du contrat de l'entrepreneur Groupe Axino inc. pour la réalisation des travaux de transformation majeure à l'aréna Denis Savard et l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun. Le contrat a été accordé à l'entrepreneur Groupe Axino inc. le 20 février 2017 par le conseil municipal (CM18 0510) au montant de 42 406 904,39 \$.

Le chantier a débuté le 16 mai 2018 et devait être complété en 550 jours calendrier. Selon le décompte du mois d'octobre 2019, l'avancement de la dépense est de 76,85 %. Les travaux de gros oeuvres sont terminés. Les travaux d'électromécaniques, de finitions et de réfrigération sont en cours dans le bâtiment.

Des conditions de chantier inattendues, lesquelles étaient difficiles à déceler avant le début des travaux, ont nécessité des travaux additionnels payés au poste des contingences. Lors de l'exécution des travaux, plusieurs éléments structuraux étaient dans un tel état de détérioration qu'ils ne pouvaient être conservés sans être réparés. Malgré l'inspection préalable des professionnels ainsi que les visites effectuées lors de la période de soumission, il était pratiquement impossible de découvrir l'état réel des structures. Les murs de maçonnerie existants ont nécessité plus de réparations que prévu, compte tenu de l'état général du bâtiment.

Les contingences au contrat de travaux sont de 15 %. Toutefois, au 9 décembre 2019, les ordres de changements émis représentent 3 669 729,72 \$, taxes incluses, soit 70 % du montant des contingences de 5 316 000,00 \$, taxes incluses, auxquelles s'ajoutent plusieurs directives de changement inévitables, déjà émises et à venir estimées à 2 800 400,00 \$, taxes incluses. Conséquemment, à ce jour, le solde des contingences est jugé

insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison du projet. La livraison de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis Savard devait se faire en novembre 2019, mais les retards de chantier repoussent la fin des travaux en mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0510 25 avril 2018 - Accorder un contrat au Groupe Axino inc. pour les travaux de transformation majeure à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis Savard - Dépense totale de 42 406 904,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5942 (5 soum.).

CM14 1247 16 décembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis Savard pour une somme maximale de 2 190 793,67 \$, taxes incluses.

CA14 210074 4 mars 2014 - Confirmer le scénario 3B retenu par le conseil d'arrondissement de Verdun pour le projet de mise en valeur et de mise aux normes de l'Auditorium et de l'aréna Denis Savard à la Direction des stratégies et des transactions immobilières de la Ville dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE14 0053 11 janvier 2014 - Prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, et notamment la description des travaux admissibles.

CA11 210227 3 mai 2011 - Autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Direction des sports de la Ville centre, pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Denis Savard et de l'Auditorium de Verdun.

CE10 1137 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide de la Ville centre aux arrondissements.

CM09 0180 30 mars 2009 - Recommander au conseil municipal d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour la gestion globale des projets dans le cadre de la mise à niveau de 15 arénas, et ce, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction du Groupe Axino inc. pour terminer les travaux de mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis Savard dans l'arrondissement de Verdun. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Au cours de l'avancement des travaux, plusieurs éléments non prévus et ne pouvant être identifiés d'avance sont apparus, occasionnant des travaux imprévus nécessaires à

l'accomplissement du contrat octroyé, dont des dépenses supplémentaires au poste des contingences tel qu'énuméré sommairement ci-dessous :

- Présence de sols contaminés en plus grande quantité que prévu (fort taux de contaminant);
- Mauvais état de la dalle structurale de l'Auditorium et des poutres de béton;
- Différentes anomalies présentées par les dalles de plancher existantes après l'enlèvement des finis de plancher;
- Location d'une génératrice en attente du branchement temporaire par Hydro-Québec;
- Travaux de démantèlement de sections de mur de maçonnerie pour restaurer la façade principale;
- Démantèlement du mur dans le haut des gradins, côté nord, mur de blocs de béton instable après l'enlèvement de la brique;
- Ajout de trappes d'accès afin d'accéder aux espaces sous la patinoire de Denis Savard;
- Modification des têtes de pieux, de simple à double à certains endroits;
- Travaux de renfort de la toiture pour le passage des conduits de ventilation de l'Auditorium;
- Travaux supplémentaires pour accommoder la plage de Verdun, électricité et civil;
- Travaux supplémentaires non prévus pour l'aménagement paysager autour du bâtiment;
- Peinture des gradins et des murs de l'Auditorium, non prévu au contrat.

Le budget des contingences accordé au contrat initial de 5 316 000,00 \$ (taxes incluses) doit être majoré de 2 126 400,00 \$ (taxes incluses) pour assurer la prise en charge de la totalité des avis de changement en cours, ceux qui sont en attente d'approbation ainsi que ceux dont l'estimation de prix est à venir.

Ainsi, l'augmentation des contingences requises au contrat de Groupe Axino inc. afin de compléter la réalisation des travaux de l'Auditorium de Verdun et de l'Aréna Denis Savard est de 2 126 400,00 \$ incluant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition de l'augmentation au budget de contingences pour un montant de 2 126 400,00 \$ (taxes incluses) est faite de la façon suivante :

- transfert des incidences au poste des contingences doit être fait pour un montant total de 517 387,50\$ taxes incluses;
- nouveau montant au contrat avant incidences est de 1 609 012,50\$ tel que décrit au tableau ci-dessous.

Ce tableau indique les modifications des postes budgétaires avant et après l'augmentation du contrat de l'entrepreneur.

	Description	Montant du contrat initial de l'entrepreneur (taxes incluses) GDD 1170457004	Variation par rapport au montant du contrat initial (taxes incluses)	Montant du contrat suite à l'augmentation du contrat initial (taxes incluses)
1. Montant des travaux de construction				

1.1	Contrat initial	40 756 000,01 \$	- \$	40 756 000,01 \$
1.2	Augmentation par rapport au contrat initial	- \$	2 126 400,00 \$	2 126 400,00 \$
1.3	Nouveau montant (1.1 + 1.2)	40 756 000,01 \$	2 126 400,00 \$	42 882 400,01 \$
2. Transfert d'une partie des incidences du contrat initial				
2.1	Contrat initial	1 222 680,00 \$	- \$	1 222 680,00 \$
2.2	Réduction par rapport au contrat initial	- \$	- 517 387,50 \$	- 517 387,50 \$
2.3	Nouveau montant (2.1 + 2.2)	1 222 680,00 \$	-517 387,50 \$	705 292,50 \$
3.	Nouveau montant du contrat avant incidences (1.3 + 2.3)	41 978 680,01 \$	1 609 012,50 \$	43 587 692,51 \$
4. Frais afférents ou accessoires				
4.1	Montant contrats initial et modifié	428 224,39 \$	- \$	428 224,39 \$
5.	Total du contrat de l'entrepreneur incluant les incidences et frais afférents (1.3 + 3 + 4.1)	42 406 904,40 \$	1 609 012,50 \$	44 015 916,90 \$
6.	Total du contrat de l'entrepreneur incluant les incidences et frais afférents net après ristourne de la TPS et TVQ	36 883 587,21 \$	1 399 445,53 \$	38 283 032,74 \$

Or, pour tenir compte de la répartition de la dépense établie au contrat initial et celle de l'augmentation nette des ristournes au budget de contingences, la contribution financière de la Ville centre et de l'arrondissement se résume comme suit :

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 337 735,29 \$ soit 24,14 %;

Arrondissement de Verdun pour un montant de 660 712,08 \$ soit 47,21 %;

Corpo et SGPRMS pour un montant de 400 998,16 \$ soit 28,65 % de la dépense.

Des virements de crédits doivent être effectués par le SGPMRS (service requérant) au SGPI (service exécutant) pour couvrir la dépense de la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la

certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation du montant total du contrat de l'entrepreneur, la somme restante du montant de contingences ne sera pas suffisante pour couvrir l'ensemble des directives de chantier pour compléter les travaux requis à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis Savard dans l'arrondissement Verdun. En outre, la section des patinoires (2) devra être fermée si les travaux ne sont pas complétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat de l'entrepreneur par le conseil municipal de janvier 2020.

Fin des travaux : mars 2020.

Réouverture au public : automne 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicole OLLIVIER, Verdun

Jean-Pierre GAUTHIER, Verdun

Luc DENIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Michel LAROCHE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Marlène M GAGNON, Verdun

Lecture :

Jean-Pierre GAUTHIER, 20 décembre 2019
Michel LAROCHE, 18 décembre 2019
Nicole OLLIVIER, 16 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALLIE
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-2328
Télécop. : 514 280-3580

ENDOSSÉ PAR

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-12-16

514 872-8634

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23

Projet: Octroi de contrat à la firme "Groupe Axino inc."
GDD 1190765002
Contrat: 15280

Calcul du coût des travaux			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	\$			
Travaux forfaitaires					
Charpente					
Mécanique					
Électricité					
Électronique					
Services professionnels					
Divers - Autres travaux	100,0%				
Sous-total	100,0%	30 824 092,20 \$	1 541 204,61 \$	3 074 703 \$	35 440 000,01 \$
Contingences	15,0%	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205 \$	5 316 000,00 \$
<i>Augm contingences_2019</i>	6%	1 849 445,53 \$	92 472,28 \$	184 482,19 \$	2 126 400,00 \$
Total - Contrat		37 297 151,56 \$	1 864 857,58 \$	3 720 390,87 \$	42 882 400,01 \$
Dépenses incidentes					
Générales		1 063 431,18 \$	53 171,56 \$	106 077 \$	1 222 680,00 \$
transfert des incidences		(450 000,00) \$	(22 500,00) \$	(44 888) \$	(517 387,50) \$
Frais afférents		372 450,00 \$	18 622,50 \$	37 152 \$	428 224,39 \$
Coût des travaux (montant à autoriser)		38 283 032,74 \$	1 914 151,64 \$	3 818 732,52 \$	44 015 916,90 \$
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		1 914 151,64 \$		1 914 151,64 \$
Ristourne TVQ	100,00%			3 818 732,52 \$	3 818 732,52 \$
Coût des travaux net de ristourne		38 283 032,74 \$	- \$	- \$	38 283 032,74 \$

CONTRAT CONSTRUCTION_2018 GDD 1170457004							CONTRAT CONSTRUCTION_2019 À MAJORER - GDD 1190765002						MAJORATION_2019 - GDD 1190765002					
Description	Avant taxes	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Total (taxes incluses)	Ristournes sur les taxes (100% TPS et 100% TVQ)	Total (net des ristournes)	Description	Avant taxes	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Total (taxes incluses)	Ristournes sur les taxes (100% TPS et 100% TVQ)	Total (net des ristournes)	Avant taxes	Taxes incluses	Net des ristournes		
TRAVAUX							HONORAIRES											
SGPMRS	15 060 397,61 \$	753 019,88 \$	1 502 274,66 \$	17 315 692,15 \$	2 255 294,54 \$	15 060 397,61 \$	SGPMRS	15 595 935,15 \$	779 796,76 \$	1 555 694,53 \$	17 931 426,44 \$	2 335 491,29 \$	15 595 935,15 \$	535 537,54 \$	615 734,29 \$	535 537,54 \$	28,96%	
ARRON	10 720 360,84 \$	536 018,04 \$	1 069 355,99 \$	12 325 734,88 \$	1 605 374,04 \$	10 720 360,84 \$	ARRON	11 633 270,67 \$	581 663,53 \$	1 160 418,75 \$	13 375 352,96 \$	1 742 082,28 \$	11 633 270,67 \$	912 909,83 \$	1 049 618,08 \$	912 909,83 \$	49,36%	
SUM	903 000,00 \$	45 150,00 \$	90 074,25 \$	1 038 224,25 \$	135 224,25 \$	903 000,00 \$	SUM	903 000,00 \$	45 150,00 \$	90 074,25 \$	1 038 224,25 \$	135 224,25 \$	903 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
SGPI	125 000,00 \$	6 250,00 \$	12 468,75 \$	143 718,75 \$	18 718,75 \$	125 000,00 \$	SGPI	125 000,00 \$	6 250,00 \$	12 468,75 \$	143 718,75 \$	18 718,75 \$	125 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
CORPO-SGPMRS	8 638 947,58 \$	431 947,38 \$	861 735,02 \$	9 932 629,98 \$	1 293 682,40 \$	8 638 947,58 \$	CORPO-SGPMRS	9 039 945,74 \$	451 997,29 \$	901 734,59 \$	10 393 677,62 \$	1 353 731,87 \$	9 039 945,74 \$	400 998,16 \$	461 047,64 \$	400 998,16 \$	21,68%	
Sous-total	35 447 706,03 \$	1 772 385,30 \$	3 535 908,68 \$	40 756 000,01 \$	5 308 293,98 \$	35 447 706,03 \$	Sous-total	37 297 151,56 \$	1 864 857,58 \$	3 720 390,87 \$	42 882 400,01 \$	5 585 248,45 \$	37 297 151,56 \$	1 849 445,53 \$	2 126 400,00 \$	1 849 445,53 \$	100,00%	
INCIDENCES_CONSTRUCTION							INCIDENCES_CONSTRUCTION											
SGPMRS	451 811,93 \$	22 590,60 \$	45 068,24 \$	519 470,76 \$	67 658,84 \$	451 811,93 \$	SGPMRS	256 508,41 \$	12 825,42 \$	25 586,71 \$	294 920,54 \$	38 412,13 \$	256 508,41 \$	(195 303,52) \$	(224 550,22) \$	(195 303,52) \$	43,40%	
ARRON	611 619,25 \$	30 580,96 \$	61 009,02 \$	703 209,24 \$	91 589,98 \$	611 619,25 \$	ARRON	356 922,77 \$	17 846,14 \$	35 603,05 \$	410 371,96 \$	53 449,19 \$	356 922,77 \$	(254 696,48) \$	(292 837,28) \$	(254 696,48) \$	56,60%	
SUM	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	SUM	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$		
SGPI	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	SGPI	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$		
CORPO-SGPMRS	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	CORPO-SGPMRS	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,00%	
Sous-total	1 063 431,18 \$	53 171,56 \$	106 077,26 \$	1 222 680,00 \$	159 248,82 \$	1 063 431,18 \$	Sous-total	613 431,18 \$	30 671,56 \$	61 189,76 \$	705 292,50 \$	91 861,32 \$	613 431,18 \$	(450 000,00) \$	(517 387,50) \$	(450 000,00) \$	100,00%	
FRAIS AFFÉRENTS OU ACCESSOIRES							FRAIS AFFÉRENTS OU ACCESSOIRES											
SGPMRS	158 240,00 \$	7 912,00 \$	15 784,44 \$	181 936,44 \$	23 696,44 \$	158 240,00 \$	SGPMRS	155 741,28 \$	7 787,06 \$	15 535,19 \$	179 063,53 \$	23 322,26 \$	155 741,28 \$	(2 498,72) \$	(2 872,91) \$	(2 498,72) \$	0,00%	
ARRON	214 210,00 \$	10 710,50 \$	21 367,45 \$	246 287,94 \$	32 077,95 \$	214 210,00 \$	ARRON	216 708,72 \$	10 835,44 \$	21 616,70 \$	249 160,85 \$	32 452,13 \$	216 708,72 \$	2 498,72 \$	2 872,91 \$	2 498,72 \$	0,00%	
SUM	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	SUM	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$		
SGPI	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	SGPI	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$		
CORPO-SGPMRS	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	CORPO-SGPMRS	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,00%	
Sous-total	372 450,00 \$	18 622,50 \$	37 151,89 \$	428 224,39 \$	55 774,39 \$	372 450,00 \$	Sous-total	372 450,00 \$	18 622,50 \$	37 151,89 \$	428 224,39 \$	55 774,39 \$	372 450,00 \$	- \$	- \$	(0,00) \$	0,00%	
TOTAL TRAVAUX, INCIDENCES ET FRAIS AFFÉRENTS							TOTAL TRAVAUX, INCIDENCES ET FRAIS AFFÉRENTS											
SGPMRS	15 670 449,54 \$	783 522,48 \$	1 563 127,34 \$	18 017 099,36 \$	2 346 649,82 \$	15 670 449,54 \$	SGPMRS	16 008 184,83 \$	800 409,24 \$	1 596 816,44 \$	18 405 410,51 \$	2 397 225,68 \$	16 008 184,83 \$	337 735,29 \$	388 311,15 \$	337 735,29 \$	24,13%	
ARRON	11 546 190,09 \$	577 309,50 \$	1 151 732,46 \$	13 275 232,06 \$	1 729 041,97 \$	11 546 190,09 \$	ARRON	12 206 902,17 \$	610 345,11 \$	1 217 638,49 \$	14 034 885,77 \$	1 827 983,60 \$	12 206 902,17 \$	660 712,08 \$	759 653,71 \$	660 712,08 \$	47,21%	
SUM	903 000,00 \$	45 150,00 \$	90 074,25 \$	1 038 224,25 \$	135 224,25 \$	903 000,00 \$	SUM	903 000,00 \$	45 150,00 \$	90 074,25 \$	1 038 224,25 \$	135 224,25 \$	903 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
SGPI	125 000,00 \$	6 250,00 \$	12 468,75 \$	143 718,75 \$	18 718,75 \$	125 000,00 \$	SGPI	125 000,00 \$	6 250,00 \$	12 468,75 \$	143 718,75 \$	18 718,75 \$	125 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
CORPO-SGPMRS	8 638 947,58 \$	431 947,38 \$	861 735,02 \$	9 932 629,98 \$	1 293 682,40 \$	8 638 947,58 \$	CORPO-SGPMRS	9 039 945,74 \$	451 997,29 \$	901 734,59 \$	10 393 677,62 \$	1 353 731,87 \$	9 039 945,74 \$	400 998,16 \$	461 047,64 \$	400 998,16 \$	28,65%	
Total	36 883 587,21 \$	1 844 179,36 \$	3 679 137,82 \$	42 406 904,40 \$	5 523 317,18 \$	36 883 587,21 \$	Total	38 283 032,74 \$	1 914 151,64 \$	3 818 732,52 \$	44 015 916,90 \$	5 732 884,15 \$	38 283 032,74 \$	1 399 445,53 \$	1 609 012,50 \$	1 399 445,53 \$	100,00%	

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$	
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$	
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$	70%
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$	161 580,64 \$
					3 715 546,72 \$	322 353,37 \$

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	architecture	A01	OC11	0	ramasser écrous et boulons chaises gradins	non exécutoire	2 834,75 \$		4 755,25 \$	4 470 471,20 \$	4 755,25 \$	4 465 715,95 \$
VRAI	architecture	A02	OC01	0	asphalte sous les revêtement de plancher	non exécutoire	29 392,28 \$		29 392,28 \$	4 623 613,83 \$	29 392,28 \$	4 594 221,55 \$
VRAI	architecture	A03	OC76		modification murs contreventement prix soumis: 21 415,80\$	non exécutoire	21 415,80 \$		9 172,01 \$	2 654 053,00 \$ 9 172,01 \$	2 644 880,99 \$	
VRAI	architecture	A03R1	en attente analyse		modification murs contreventement prix soumis: 10 553,77\$	non exécutoire						0,00 \$
VRAI	architecture	A03R2	en attente analyse		modification murs contreventement	non exécutoire	9 172,01 \$					0,00 \$
VRAI	architecture	A04	OC11	0	mur de brique instable	non exécutoire	1 920,50 \$		- \$		0,00 \$	0,00 \$
VRAI	architecture	A05	ANNULÉE- pas de OC		chape de béton à démolir	ANNULÉE	ANNULÉE		- \$		0,00 \$	0,00 \$
VRAI	architecture	A06	OC14	0	déplacement roulotte de chantier pour chantier plage	non exécutoire	19 461,70 \$		19 461,70 \$	4 361 523,40 \$	19 461,70 \$	4 342 061,70 \$
VRAI	architecture	A07	OC03	0	démolition deuxième plafond hall entrée auditorium	non exécutoire	24 932,59 \$		24 932,59 \$	4 548 021,55 \$	24 932,59 \$	4 523 088,96 \$
VRAI	architecture	A08	OC19	0	crédit pour démolition axe 8-F	non exécutoire	(383,27) \$		(383,27) \$	4 170 769,77 \$	-383,27 \$	4 171 153,04 \$
VRAI	architecture	A09	OC04	0	Terrazzo à conserver dans Hall d'entrée	non exécutoire	(644,46) \$		(644,36) \$	4 523 088,96 \$	-644,36 \$	4 523 733,32 \$
VRAI	architecture	A10	ANNULÉE- pas de OC		Disposition du béton supplémentaire dans la salle mécanique	ANNULÉE	ANNULÉE		- \$		0,00 \$	0,00 \$
VRAI	architecture	A11	OC78		26 cadres d'acier supplémentaires et modifications quincaillerie	non exécutoire	33 256,97 \$		36 490,19 \$	2 630 137,98 \$	36 490,19 \$	2 593 647,79 \$
FAUX	architecture	A12	ANNULÉE		nettoyer déversement égout	ANNULÉE	ANNULÉE		- \$		0,00 \$	0,00 \$
VRAI	architecture	A13	OC20	0	deuxième plafond dans locaux 301 et 302	non exécutoire	15 408,36 \$		15 408,36 \$	4 171 153,04 \$	15 408,36 \$	4 155 744,68 \$
VRAI	architecture	A14	OC05	0	Démolition bases de béton salle mécanique	non exécutoire	6 455,14 \$		6 455,14 \$	4 523 733,32 \$	6 455,14 \$	4 517 278,18 \$
VRAI	architecture	A15	OC21	0	Nivellement RdC Auditorium	non exécutoire	76 886,17 \$		76 886,17 \$	4 155 744,68 \$	76 886,17 \$	4 078 858,51 \$
VRAI	architecture	A16	OC38	0	enlèvement 38mm asphalte et chape de béton banc des joueurs	non exécutoire	16 403,84 \$		16 403,84 \$	3 735 882,38 \$	16 403,84 \$	3 719 478,54 \$
VRAI	architecture	A17	OC88		modification sous escalier #09	non exécutoire	18 739,07 \$	10 470,90 \$	(8 795,29) \$	2 516 989,73 \$	-8 795,29 \$	2 525 785,02 \$
VRAI	architecture	A18	OC37	0	enlèvement ancienne membrane dalle structurale Auditorium	non exécutoire	11 002,44 \$		11 002,44 \$	3 746 884,82 \$	11 002,44 \$	3 735 882,38 \$
VRAI	architecture	A19	OC48		uréthane à enlever sur mur béton	non exécutoire	8 960,67 \$		8 960,67 \$	3 539 065,58 \$	8 960,67 \$	3 530 104,91 \$
VRAI	architecture	A20	OC64		changement détail autour des fenêtres	non exécutoire	86 498,24 \$		86 498,24 \$	2 977 329,21 \$	86 498,24 \$	2 890 830,97 \$
VRAI	architecture	A20 rev1			changement détail autour des fenêtres 86 498,24\$	non exécutoire			- \$			0,00 \$
VRAI	architecture	A21	OC90		ajout placard avec porte et cadre acier 915mm 1h au feu 3charnières	non exécutoire	3 966,20 \$		3 966,20 \$	2 519 800,77 \$	3 966,20 \$	2 515 834,57 \$
VRAI	architecture	A22	OC79		quincaillerie ajout lecteur de carte et gâche électriques	non exécutoire	11 827,29 \$		11 827,29 \$	2 593 647,79 \$	11 827,29 \$	2 581 820,50 \$
VRAI	architecture	A23	ANNULÉE- pas de OC		modification détail fixation des bandes+modification emplacement banc des joueurs	ANNULÉE	ANNULÉE		- \$			0,00 \$

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					161 580,64 \$
				tx inc.	3 715 546,72 \$
					322 353,37 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	architecture	A23 rev1	OC38	0	modification détail fixation des bandes+modification emplacement banc des joueurs	non exécutoire	- \$		- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
VRAI	architecture	A24	OC77		l'uréthane à enlever sur le sol et sur les murs de béton	non exécutoire	14 724,01 \$		14 743,01 \$	2 644 880,99 \$	14 743,01 \$	2 630 137,98 \$
VRAI	architecture	A25	OC68		1- Élaguer les branches des arbres #4 et #5 qui nuisent à la construction des escaliers d'issue #05 et #06. Doit être fait par un élagueur spécialisé dans le but d'endommager les arbres le moins possible. 2- Fournir un prix détaillé pour ce changement.	Non Exécutoire	3 152,00 \$		3 152,00 \$	2 796 468,52 \$	3 152,00 \$	2 793 316,52 \$
VRAI	architecture	A26			1- Démolir dans le but de la récupérer, la brique sur l'axe F entre les axes 4 et 11.5, du niveau du plancher 105 950 jusqu'au toit. L'axe 11.5 est le pilastre entre les axe 11 et 12. Cette brique servira à réparer les ouvertures dans les murs de briques existantes. Cette surface sera remplacée par des cloisons en gypses sur colombages. Une autre directive suivra. 2- Fournir un crédit pour les pourtour des ouvertures à réparer en maçonnerie qui ne seront plus à faire sur l'axe F, dans la zone où la brique sera enlevée. Veuillez confirmer si les cadres en acier prévue dans les 4 grandes ouvertures de l'axe F sont déjà fabriqués ou non. 3- Fournir un prix détaillé pour ce changement.	Non Exécutoire						0,00 \$
VRAI	architecture	A26 R1	OC51		1- Démolir dans le but de la récupérer, la brique sur l'axe F entre les axes 4 et 11.5, du niveau du plancher 105 950 jusqu'au toit. L'axe 11.5 est le pilastre entre les axe 11 et 12. Cette brique servira à réparer les ouvertures dans les murs de briques existantes. Cette surface sera remplacée par des cloisons en gypses sur colombages. Une autre directive suivra. 2- Fournir un crédit pour les pourtour des ouvertures à réparer en maçonnerie qui ne seront plus à faire sur l'axe F, dans la zone où la brique sera enlevée. Veuillez confirmer si les cadres en acier prévue dans les 4 grandes ouvertures de l'axe F sont déjà fabriqués ou non. 3- Fournir un prix détaillé pour ce changement. Prix fourni 99 509,57\$	Non Exécutoire	62 020,59 \$		62 060,59 \$	3 402 932,27 \$	62 060,59 \$	3 340 871,68 \$
VRAI	architecture	A27	OC66		Condition de chantier coordination plomberie du 1 er étage 1- Certaines cloisons et partitions de toilette sont modifiés au niveau 103 660. voir le croquis ci-joint. Une toilette est éliminée, une toilette est relocalisée, deux toilettes sont pivotées, un lavabo est déplacée. 2- Une cloisons est modifiée sur l'axe D pour permettre le passage de la plomberie. 3- Fournir un prix détaillé ou un crédit pour ce changement.	Non Exécutoire	986,91 \$		986,91 \$	2 869 370,30 \$	986,91 \$	2 868 383,39 \$
VRAI	architecture	A28	OC65		Nivellement de plancher auditorium		21 460,67 \$		21 460,67 \$	2 890 830,97 \$	21 460,67 \$	2 869 370,30 \$
VRAI	architecture	A29	OC52		Réparation supplémentaire maçonnerie en façade	Non Exécutoire	123 013,80 \$		90 309,93 \$	3 340 871,68 \$	90 309,93 \$	3 250 561,75 \$
VRAI	architecture	A30	OC53		Condition de chantier, mauvais état de la maçonnerie existante axe F, mur dangereux qui menace de s'effondrer. 1- Démolir le mur de bloc de l'axe F entre les axes 4 et 11.5, du niveau du plancher 105	Exécutoire	93 322,55 \$		92 373,20 \$	3 250 561,75 \$	92 373,20 \$	3 158 188,55 \$
FAUX	architecture	A31			1- Remplacer les 4 linteaux supportant les blocs de béton côté intérieur des ouvertures sur la façade sud au rdc, tel que discuté avec le maçon. 2- Fournir un prix pour ce changement.	Exécutoire						0,00 \$
VRAI	architecture	A31 r1	OC89		1- Remplacer les 4 linteaux supportant les blocs de béton côté intérieur des ouvertures sur la façade sud au rdc, tel que discuté avec le maçon. 2- Fournir un prix pour ce changement.	Exécutoire	5 984,25 \$	5 984,25 \$	5 984,25 \$	2 525 785,02 \$	5 984,25 \$	2 519 800,77 \$

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$	
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$	
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$	70%
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$	161 580,64 \$
					3 715 546,72 \$	322 353,37 \$

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	architecture	A32	OC111		Demande de substitution de matériaux Ruban pare-feu au lieu de tirer des joints sur les cloisons de gypse de grande hauteur	Non Exécutoire	-1 448,00 \$	-1 448,00 \$	-1 148,00 \$	1 961 684,64 \$	-1 448,00 \$	1 963 132,64 \$
	architecture	A33			Support en fer forgé dans bancs d'auditorium		28 702,45 \$				0,00 \$	- \$
VRAI	architecture	A34	OC104		Soufflage par dessus crépis conservé	non exécutoire	6 011,16 \$	6 011,16 \$	6 011,16 \$	2 199 905,74 \$	6 011,16 \$	2 193 894,58 \$
VRAI	architecture	A35	OC80		Revêtement acrylique sur fondation	non exécutoire	23 664,13 \$	16 159,52 \$	16 159,52 \$	2 581 820,50 \$	16 159,52 \$	2 565 660,98 \$
VRAI	architecture	A36r1	OC112		Condition de chantier 1- Démolir la porte et cadre d'acier à mi-hauteur entre 2 étages. 2- Obturer l'ouverture avec blocs de béton 140mm et, du côté vers l'Auditorium, gypse 16mm sur colombage métallique (dimension à déterminer selon conditions de chantier). 3- Fournir un prix détaillé pour ce changement.		1 148,72 \$	1 148,72 \$	1 148,72 \$	1 963 132,64 \$	1 148,72 \$	1 961 983,92 \$
VRAI	architecture	A37	OC87		Condition de chantier 1- Enlever dans le but de récupérer la brique dans les baies entre les axes 11 et 12 sur l'axe F, sur toute la hauteur. Voir élévation et photo ci-joint. Coordination de chantier en lien avec QRT-279-A76		25 531,78 \$	25 531,78 \$	25 531,78 \$	2 542 521,51 \$	25 531,78 \$	2 516 989,73 \$
VRAI	architecture	A38	OC119		1- Compléter les ouvertures identifiées sur les croquis ci-joint avec du bloc de béton pour pouvoir ancrer la brique. 2- Fournir un prix détaillé pour ce changement	Non Exécutoire	10 639,96 \$		10 639,96 \$	1 763 659,15 \$	10 639,96 \$	1 753 019,19 \$
VRAI	architecture	A39	OC86		Condition de chantier 1- Fournir et installer 5 pierres naturelles pour faire les réparations de la façade principale. (voir photos ci-jointes) 2- Fournir un prix détaillé pour ce changement. Nous considérons que le reste des travaux touchant la pierre en façade est inclus au contrat.		9 420,96 \$	9 420,96 \$	9 420,96 \$	2 551 942,47 \$	9 420,96 \$	2 542 521,51 \$
VRAI	architecture	A40	OC91		Remplacer cloison de blocs de béton du local de la zamboni 140mm par des blocs de 190mm		2 125,20 \$	2 125,20 \$	2 125,20 \$	2 515 834,57 \$	2 125,20 \$	2 513 709,37 \$
VRAI	architecture		OC94		Sols contaminés avril		69 992,49 \$	69 992,49 \$	69 992,49 \$	2 457 609,25 \$	69 992,49 \$	2 387 616,76 \$
VRAI	architecture	A41	OC96		Ajout d'une fenêtre entre local 160 et 161		1 782,25 \$	1 782,25 \$	1 782,25 \$	2 307 396,37 \$	1 782,25 \$	2 305 614,12 \$
VRAI	architecture	A42	OC118		Soufflage de gypse et bâtis de bois devant le mur de l'axe F		143 851,05 \$		143 851,05 \$	1 907 510,20 \$	143 851,05 \$	1 763 659,15 \$
VRAI	architecture	A43	OC113		Parapet au-dessus de la toiture en bois escalier 09	Exécutoire	3 551,55 \$	3 551,55 \$	3 551,55 \$	1 961 983,92 \$	3 551,55 \$	1 958 432,37 \$
VRAI	architecture	A44	OC150		Détails de toiture corrigés	non exécutoire	25 727,10 \$	9 142,40 \$	9 142,40 \$	1 451 605,47 \$	9 142,40 \$	1 442 463,07 \$
VRAI	architecture	A45	OC127		Modification hauteur garde-corps vitré	non exécutoire	1 540,84 \$		1 540,84 \$	1 673 486,40 \$	1 540,84 \$	1 671 945,56 \$

2019-12-13 contrat 15280
Auditorium de Verdun Aréna Denis Savard

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					3 715 546,72 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	architecture	A46	OC116		Poutre de l'axe G dépassant du pontage	Non Exécutoire	3 614,95 \$	3 614,95 \$	3 614,95 \$	1 912 590,02 \$	3 614,95 \$	1 908 975,07 \$
VRAI	architecture	A47	OC117		Déplacer la cloison du fond des toilettes à l'étage #222,10 et 222,20, voir croquis ci-joint.	Non Exécutoire	2 486,99 \$	1 464,87 \$	1 464,87 \$	1 908 975,07 \$	1 464,87 \$	1 907 510,20 \$
VRAI	architecture	A48	OC128		Linteau libres supplémentaires	Non Exécutoire	4 683,84 \$		4 683,84 \$	1 671 945,56 \$	4 683,84 \$	1 667 261,72 \$
FAUX	architecture	IS-A17			Ajout de tapis mondo en instruction supplémentaire A17 81 119,50\$ soumis	Non Exécutoire	10 747,00 \$	10 747,00 \$			0,00 \$	- \$
	architecture	A46			Poutre dépassant le pontage axe G						0,00 \$	- \$
	architecture	A47			Deplacer des cloisons						0,00 \$	- \$
VRAI	architecture	A52	OC114		Fourniture et installation d'une toile pour clôture mitoyenne avec la plage	non exécutoire	17 807,75 \$	17 807,75 \$	17 807,75 \$	1 958 432,37 \$	17 807,75 \$	1 940 624,62 \$
VRAI	architecture	A53	OC115		Divers façade principale	non exécutoire	28 034,60 \$	28 034,60 \$	28 034,60 \$	1 940 624,62 \$	28 034,60 \$	1 912 590,02 \$
VRAI	architecture	A49	OC129		Ouverture à faire pour porte menant au toit	non exécutoire	7 320,33 \$	4 377,63 \$	4 377,63 \$	1 667 261,72 \$	4 377,63 \$	1 662 884,09 \$
	architecture	A50			consdtruire nouvelles cloisons / soufflages et retombées		43 952,12 \$				0,00 \$	- \$
FAUX	architecture	A51	OC154		F.I. serrure à pêne dormant sur les 2 portes P.108,1 du pro-shop voir OC122 pour contingences		563,56 \$			1 403 078,66 \$	563,56 \$	1 402 515,10 \$
	architecture	A52			1- Installer une toile d'habillage de couleur grise, en micro-maillles de polyéthylène ou autre, sur la clôture arrière du chantier sur toute la longueur et toute la hauteur. 2- Fournir un prix détaillé pour ce changement.							- \$
	architecture	A53			1- Fournir un prix pour restaurer les torsades de pierre, de chaque coté de l'entrée principale. Enlever le crépis qui recouvrent les pierres de chaque coté de l'entrée. 2- Fournir un prix pour enlever le crépis sur les jambages en briques, des 6 fenêtres du							- \$
VRAI	architecture	A54	OC130		1- Démolir le muret de béton sous l'escalier #22 et couper la main-courante. 2- Fournir un prix détaillé pour ce changement.		2 968,84 \$		2 968,84 \$	1 662 884,09 \$	2 968,84 \$	1 659 915,25 \$
VRAI	architecture	A55	OC121		Drain U-Glow	non exécutoire	3 104,20 \$		3 104,20 \$	1 744 459,05 \$	3 104,20 \$	1 741 354,85 \$
VRAI	architecture	A56	OC120		1- Construire un soufflage en gypse devant le mur du corridor des toilettes de l'étage de l'Auditorium. Hauteur = plus haut que le niveau du plafond d'au moins 300mm. Composition = 1 gypse VHI 16mm sur fourrures métallique 32mm cal.20 @ 400mm c/c. Faire le pourtour des ouvertures des fenêtres en gypse. Voir		8 560,14 \$		8 560,14 \$	1 753 019,19 \$	8 560,14 \$	1 744 459,05 \$
VRAI	architecture	A57	OC131		Pente des douches des vestiaires		15 895,00 \$		15 895,00 \$	1 659 915,25 \$	15 895,00 \$	1 644 020,25 \$

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					3 715 546,72 \$
					161 580,64 \$
					322 353,37 \$

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	architecture	A58	OC151		Modification du soufflage en gypse		5 236,64 \$		5 236,64 \$	1 442 463,07 \$	5 236,64 \$	1 437 226,43 \$
	architecture	A59			1- Modifier le local technique dans le vide sanitaire de l'Auditorium selon les détails ci-joint, élaboré conformément aux détails du sous-traitant et de l'ingénieur en réfrigération. 2- Fournir un prix détaillé pour ce changement.		14 917,93 \$				0,00 \$	- \$
	architecture	A60			1- Modifier la méthode d'ignifugation du plancher de l'aire de restauration en remplaçant dans les plafonds type R3, R3.1 et R3.2 les deux gypses type X de 16mm, par un enduit ignifuge pulvérisé, conformément à la section 07-217. 2- Fournir le détail des frais et crédits, pour ce changement.							- \$
	architecture	A61			1- Réaliser le détail de jonction entre la toiture de bois du hall et le mur de l'Auditorium sur l'axe F afin d'assurer l'étanchéité, selon les conditions existantes. Voir croquis ci-joint.		16 146,39 \$				0,00 \$	- \$
	architecture	A62			1- En raison du mauvais état d'un pilastre en maçonnerie sur le mur de l'axe A, il est requis de le démanteler et de le reconstruire. Une inspection de la structure sous jacante doit aussi être réalisée, lorsque la maçonnerie sera retirée. Conserver les éléments réutilisables pour reconstruire le pilastre.		11 489,33 \$				0,00 \$	- \$
VRAI	architecture	A63	OC132		Ajout d'un Sopraboard à la toiture T5 1-Remplacer le contreplaqué de la composition de toiture T5 par un panneau Sopraboard collé au Duotack. 2- Fournir un prix détaillé pour ce changement.	non exécutoire	14 046,70 \$		14 046,70 \$	1 644 020,25 \$	14 046,70 \$	1 629 973,55 \$
	architecture	A64			1- Enduire de peinture intumescente la structure d'acier des rails de l'ascenseur. Produit : Thermo-Sorb 263 de Carboline. Installer conformément aux recommandations du manufacturier et conformément aux épaisseurs indiquées au détail Design e704 de Underwriters laboratories (UL).							- \$
	architecture	A65										- \$
VRAI	architecture	A66	OC152		Cloisons à l'étage en conflit avec les grilles de ventilation du plancher		603,41 \$		603,41 \$	1 437 226,43 \$	603,41 \$	1 436 623,02 \$
	architecture	A67										- \$
	architecture	A68										- \$
VRAI	architecture	A69	OC153		Installation de portes d'acier isolées dans un mur de maçonnerie existant		3 360,76 \$		3 740,38 \$	1 436 623,02 \$	3 740,38 \$	1 432 882,64 \$
	architecture	A70			Échafaudage sur l'axe A		82 704,38 \$		82 704,38 \$			- \$
	architecture	A71										- \$
	architecture	A72			1- Fermer les espaces sous les paliers/escaliers des gradins de Denis-Savard (esc#14 et 15) avec soufflages de gypse. Voir plan et croquis-02 ci-joint. 2- Fermer les côtés des gradins avec garde-corps en plaque d'acier. Voir croquis-01 ci-joint.							0,00 \$
		A74			Dessin des fut Biogaz							0,00 \$
VRAI	architecture	-	OC67		enlèvement uréthane et membrane dalle auditorium	Non Exécutoire	71 914,87 \$		71 914,87 \$	2 868 383,39 \$	71 914,87 \$	2 796 468,52 \$

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					161 580,64 \$
				tx inc.	3 715 546,72 \$
					322 353,37 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	architecture	QRT-263-A73	OC103		Fourniture et installation de profilés en U pour blocs de verre		12 476,61 \$		12 476,61 \$	2 212 382,35 \$	12 476,61 \$	2 199 905,74 \$
	architecture	IS-A17-r1			Ajout de tapis mondo en instruction supplémentaire A17 R01		10 747,00 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	architecture	DC-17209	OC155		Revêtement epoxydique dans les douche 125 et 126		9 482,00 \$			1 402 515,10 \$	9 482,00 \$	1 393 033,10 \$
	architecture				Rejointoyement facade Est et Sud		350 000,00 \$				0,00 \$	0,00 \$
												- \$
VRAI	civil	C01	ANNULÉE- pas de OC		modification réseau drainage coté plage	ANNULÉE			- \$			0,00 \$
VRAI	civil	C02	OC10	0	enlèvement des massif de béton dans stationnement	non exécutoire	1 265,00 \$		1 265,00 \$	4 471 736,20 \$	1 265,00 \$	4 470 471,20 \$
VRAI	civil	C03	OC12	0	modification pluvial	non exécutoire	30 753,06 \$		30 753,06 \$	4 465 715,95 \$	30 753,06 \$	4 434 962,89 \$
VRAI	civil	C04	OC31	0	enlèvement d'un puit d'accès et remplacement par un massif	non exécutoire	8 982,02 \$		8 982,02 \$	3 790 996,95 \$	8 982,02 \$	3 782 014,93 \$
VRAI	civil	C04r02	OC109		Enlèvement d'un puits d'accès existant et remplacement par un massif		36 456,29 \$	36 456,29 \$	36 456,29 \$	2 113 140,93 \$	36 456,29 \$	2 076 684,64 \$
												0,00 \$
VRAI	civil	C05	OC93		modification au tracé du branchement d'eau potable à l'endroit du raccordement au réseau existant	non exécutoire	54 490,39 \$	39 626,64 \$	53 935,87 \$	2 511 545,12 \$	53 935,87 \$	2 457 609,25 \$
VRAI	civil	C06	OC70		enlèvement de la deuxième couche d'asphalte existante suite à l'excavation	non exécutoire	6 552,70 \$		6 552,70 \$	2 692 804,10 \$	6 552,70 \$	2 686 251,40 \$
VRAI	civil	C07	OC30	0	enlèvement d'un regard électrique	non exécutoire	323,96 \$		323,96 \$	3 791 320,91 \$	323,96 \$	3 790 996,95 \$
VRAI	civil	C08	OC71		Modification des remblais	Exécutoire	5 915,32 \$		5 915,32 \$	2 686 251,40 \$	5 915,32 \$	2 680 336,08 \$
VRAI	civil	C09	OC72		Non-conformité remblais l'assise sous la conduite pluviale en PVC est impossible à compacter, et ce malgré une épaisseur de pierre de 300 mm et un géotextile	Non Exécutoire	787,47 \$		787,47 \$	2 680 336,08 \$	787,47 \$	2 679 548,61 \$
VRAI	civil	17114	OC50		Evacuation des terres pour le mois d'avril 2019	Non Exécutoire	118 503,00 \$		118 503,00 \$	3 521 435,27 \$	118 503,00 \$	3 402 932,27 \$
	civil				aménagement rampe Hydro-Québec temporaire		2 988,57 \$				0,00 \$	0,00 \$
												0,00 \$
VRAI	électricité	E01	OC18	0	alimentation plage	non exécutoire	24 166,96 \$		24 166,96 \$	4 194 936,73 \$	24 166,96 \$	4 170 769,77 \$
VRAI	électricité	E02	OC08	0	validation des conduits HQ existant entre boul. Lasalle et boul. Gaëtan Laberge	non exécutoire	- \$		- \$			0,00 \$
VRAI	électricité	E03	OC08	0	Panneaux PR, PR-H, PD-E1-C alimenté par PD-E1-A	non exécutoire	3 317,95 \$		3 317,95 \$	4 486 184,36 \$	3 317,95 \$	4 482 866,41 \$
VRAI	électricité	E04	OC09	0	raccordement des portes de garage	non exécutoire	11 130,21 \$		11 130,21 \$	4 482 866,41 \$	11 130,21 \$	4 471 736,20 \$
VRAI	électricité	E05	OC09	0	ajout circuit contrôle chaudières 01 et 02	non exécutoire	1 031,99 \$		1 031,99 \$		1 031,99 \$	-1 031,99 \$
VRAI	électricité	E06	OC46		déplacement TSS et puit d'accès à supprimer changer par massif	non exécutoire	(202,43) \$		(202,43) \$	3 541 051,37 \$	-202,43 \$	3 541 253,80 \$
VRAI	électricité	E07	OC16	98	débranchement Hydro QC et location génératrice	non exécutoire	74 311,91 \$		74 311,91 \$	4 269 248,64 \$	74 311,91 \$	4 194 936,73 \$

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					161 580,64 \$
				tx inc.	3 715 546,72 \$
					322 353,37 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	électricité	E08	OC32	0	inspection du conduit de télécom par camera	non exécutoire	1 706,90 \$		1 706,90 \$	3 782 014,93 \$	1 706,90 \$	3 780 308,03 \$
VRAI	électricité	E09	OC33	0	raccordement pompe P03 et démarreur pompe POCHA-1	non exécutoire	2 821,16 \$		2 821,16 \$	3 780 308,03 \$	2 821,16 \$	3 777 486,87 \$
VRAI	électricité	E10	OC34	0	conséquences de A17	non exécutoire	22 512,64 \$		22 512,64 \$	3 777 486,87 \$	22 512,64 \$	3 754 974,23 \$
VRAI	électricité	E11	OC47		relocalisation du sectionneur et du boîtier de contrôle pour les moteurs des treuils	non exécutoire	2 859,11 \$	2 188,22 \$	2 188,22 \$	3 541 253,80 \$	2 188,22 \$	3 539 065,58 \$
VRAI	électricité	E12	OC63		Raccordement des services demandés par le manufacturier d'ascenseur	non exécutoire	16 975,37 \$	16 903,26 \$	16 903,26 \$	2 994 232,47 \$	16 903,26 \$	2 977 329,21 \$
VRAI	électricité	E13	OC84		ajout d'un luminaire supplémentaire au centre de la patinoire	non exécutoire	7 082,26 \$		7 082,26 \$	2 556 423,57 \$	7 082,26 \$	2 549 341,31 \$
VRAI	électricité	E14	OC85		Modification du parcours de la plage	non exécutoire	(2 601,16) \$		(2 601,16) \$	2 549 341,31 \$	-2 601,16 \$	2 551 942,47 \$
VRAI	électricité	E15	OC102		Éclairage vide sanitaire	Non Exécutoire	12 143,94 \$	12 143,94 \$	12 143,94 \$	2 224 526,29 \$	12 143,94 \$	2 212 382,35 \$
FAUX	électricité	E16			Modification d'éclairage dans les escaliers 05 et 06	Non Exécutoire	(7 398,50) \$				0,00 \$	0,00 \$
VRAI	électricité	E17	OC133				10 247,94 \$		7 143,60 \$	1 629 973,55 \$	7 143,60 \$	1 622 829,95 \$
VRAI	électricité	E18	OC134		Ajout de raccord 120V pour les amorces de siphon AS-1	Non Exécutoire	10 977,38 \$	9 193,39 \$	9 193,39 \$	1 622 829,95 \$	9 193,39 \$	1 613 636,56 \$
VRAI	électricité	E19	OC135				3 247,21 \$		3 247,21 \$	1 613 636,56 \$	3 247,21 \$	1 610 389,35 \$
VRAI	électricité	E20	OC136		Réseau de téléphonie BELL	Non Exécutoire	11 229,06 \$	6 306,58 \$	6 306,58 \$	1 610 389,35 \$	6 306,58 \$	1 604 082,77 \$
		E21										0,00 \$
					Branchement électrique temporaire de la plage							0,00 \$
												0,00 \$
VRAI	mécanique	M01	OC110		Déshumidificateur MUNSTERS	non exécutoire	- \$					0,00 \$
VRAI	mécanique	M01 rev 01	OC110		Déshumidificateur MUNSTERS	Exécutoire	115 000,00 \$	115 000,00 \$	115 000,00 \$	2 076 684,64 \$	115 000,00 \$	1 961 684,64 \$
FAUX	mécanique	M01 rev 01	en attente analyse		Déshumidificateur MUNSTERS réclamation	Exécutoire	11 500,00 \$	11 500,00 \$			0,00 \$	0,00 \$
VRAI	mécanique	M02	OC35	0	Drainage Salle mécanique	non exécutoire	6 951,02 \$		6 951,02 \$	3 754 974,23 \$	6 951,02 \$	3 748 023,21 \$
VRAI	mécanique	M03	OC81		suppression réservoir RES-03	non exécutoire	(25 833,72) \$	-19 039,27 \$	(19 039,27) \$	2 565 660,98 \$	-19 039,27 \$	2 584 700,25 \$
VRAI	mécanique	M04	OC45		modification drainage et toilettes	non exécutoire	33 098,75 \$	26 547,75 \$	32 178,75 \$	3 573 230,12 \$	32 178,75 \$	3 541 051,37 \$
VRAI	mécanique	M05	OC60		ajout de 4 gicleur modification sas esc 09 5 123,22\$	non exécutoire	-	-	-			0,00 \$
VRAI	mécanique	M05 R01	OC60		ajout de 4 gicleur modification sas esc 09	non exécutoire	5 123,22 \$	4 065,24 \$	4 065,24 \$	3 002 607,14 \$	4 065,24 \$	2 998 541,90 \$
VRAI	mécanique	M06	OC61		relocalisation d'un gicleur pendant dans local 202	non exécutoire	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 998 541,90 \$	0,00 \$	2 998 541,90 \$
VRAI	mécanique	M07	OC108		modification du radier de certaine tuyauterie de drainage pluvial	non exécutoire	- \$					0,00 \$

2019-12-13 contrat 15280
Auditorium de Verdun Aréna Denis Savard

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					tx inc. 3 715 546,72 \$
					161 580,64 \$
					322 353,37 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	mécanique	M07 rev1	OC108		modification du radier de certaine tuyauterie de drainage pluvial	non exécutoire	47 998,58 \$	39 426,07 \$	41 455,98 \$	2 154 596,91 \$	41 455,98 \$	2 113 140,93 \$
VRAI	mécanique	M08	OC40		ajout des spécifications des appareils sanitaires CU-1 et SL-1	non exécutoire	6 669,18 \$		6 669,18 \$	3 697 512,17 \$	6 669,18 \$	3 690 842,99 \$
VRAI	mécanique	M09	OC36	0	ajout à la spécification du renvoi mural RPA-1	non exécutoire	1 138,39 \$		1 138,39 \$	3 748 023,21 \$	1 138,39 \$	3 746 884,82 \$
VRAI	mécanique	M10	OC82		ajout d'un bac d'entretien ans le dépôt 221	non exécutoire	7 983,83 \$	5 038,40 \$	5 038,40 \$	2 584 700,25 \$	5 038,40 \$	2 579 661,85 \$
VRAI	mécanique	M11	OC83		percement des dalles de béton existantes	non exécutoire	30 252,80 \$	23 238,28 \$	23 238,28 \$	2 579 661,85 \$	23 238,28 \$	2 556 423,57 \$
FAUX	mécanique	M12			modification de la ventilation de la chambre équipe junior	non exécutoire	1 993,57 \$				0,00 \$	0,00 \$
VRAI	mécanique	M13	OC62		Fournir et installer des paniers protecteurs avec vis de serrage sur les gicleurs situés au-dessus de la glace de l'aréna Denis Savard.	Non Exécutoire	4 636,60 \$	4 309,43 \$	4 309,43 \$	2 998 541,90 \$	4 309,43 \$	2 994 232,47 \$
FAUX	mécanique	M14			Modifications toilette	non exécutoire	7 157,62 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	mécanique	M15			Déplacement d'une base d'inertie	Non Exécutoire	479,85 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	mécanique	---			Base inertie pour pogly 11 et 12	Non Exécutoire	8 394,82 \$	0,00 \$			0,00 \$	0,00 \$
VRAI	mécanique	M16	OC106		Modifications aux aéroconvecteurs	Non Exécutoire	4 408,76 \$	3 882,52 \$	3 882,52 \$	2 160 633,27 \$	3 882,52 \$	2 156 750,75 \$
											0,00 \$	- \$
VRAI	mécanique	M18	OC137		Modification aux dimensionnements de ceraines tuyauterie de drainage		2 267,47 \$		2 267,47 \$	1 604 082,77 \$	2 267,47 \$	1 601 815,30 \$
VRAI	mécanique	M19	OC107		Robinet cadenassable gaz	Non Exécutoire	2 153,84 \$	2 153,84 \$	2 153,84 \$	2 156 750,75 \$	2 153,84 \$	2 154 596,91 \$
VRAI	mécanique	M20	OC140		Modification du réseau de retour d'air de l'aire de restauration	Non Exécutoire	12 801,60 \$		10 191,91 \$	1 586 121,28 \$	10 191,91 \$	1 575 929,37 \$
VRAI	mécanique	M21	OC138		Ajout d'une fosse de retenue	Non Exécutoire	5 224,66 \$		5 224,66 \$	1 601 815,30 \$	5 224,66 \$	1 596 590,64 \$
VRAI	mécanique	M22	OC139		Ajout de registre coupe-feu étage		10 469,36 \$		10 469,36 \$	1 596 590,64 \$	10 469,36 \$	1 586 121,28 \$
FAUX	mécanique	M23										- \$
FAUX	mécanique	M24			Ajout de gicleurs type sec dans des entretoits		13 754,93 \$					- \$
												- \$
												- \$
VRAI	réfrigération	R01	OC75		Modification du tracé du réseau de saumure	Non Exécutoire	2 209,90 \$		2 209,90 \$	2 656 262,90 \$	2 209,90 \$	2 654 053,00 \$
FAUX	plomberie	V01			panneau de contrôle des compresseurs et DAR salle réfrigération		4 840,52 \$					0,00 \$
												0,00 \$
												0,00 \$
VRAI	structure	S01	OC06	0	modification dimensions de HSS et ajout de W200x21 sous poutre du monorail	non exécutoire	2 905,82 \$		2 905,82 \$	4 517 278,18 \$	2 905,82 \$	4 514 372,36 \$

2019-12-13 contrat 15280
Auditorium de Verdun Aréna Denis Savard

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					161 580,64 \$
				tx inc.	3 715 546,72 \$
					322 353,37 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	structure	S02	OC07	0	ajout connexion rigide+ajout acier	non exécutoire	28 188,00 \$		28 188,00 \$	4 514 372,36 \$	28 188,00 \$	4 486 184,36 \$
VRAI	structure	S03	OC24	0	révision en fonction de QRT enlèvement de sol	non exécutoire	26 699,09 \$		26 699,09 \$	4 057 216,53 \$	26 699,09 \$	4 030 517,44 \$
VRAI	structure	S04	OC15	0	nettoyage sous sol+divers	non exécutoire	- \$		72 813,06 \$	4 342 061,70 \$	72 813,06 \$	4 269 248,64 \$
VRAI	structure	S04 Rev 1	OC41		nettoyage sous sol+divers	non exécutoire	59 639,93 \$		59 639,93 \$	3 690 842,99 \$	59 639,93 \$	3 631 203,06 \$
VRAI	structure	S05	OC17	0	conservation de la membrane d'étanchéité dalle structurale Auditorium	non exécutoire	- \$		- \$	4 194 936,73 \$	0,00 \$	4 194 936,73 \$
VRAI	structure	S06	OC17	0	ajout d'éléments des addendas S1 et S3	non exécutoire	- \$		- \$			0,00 \$
VRAI	structure	S07	OC17	0	révision en fonction de QRT	non exécutoire	- \$		- \$			0,00 \$
VRAI	structure	S08	OC22	0	révision en fonction de QRT et rehaussement dalle réfrigérée Auditorium et Denis Savard	non exécutoire	1 269,71 \$		1 269,71 \$	4 078 858,51 \$	1 269,71 \$	4 077 588,80 \$
VRAI	structure	S09	OC69		révision en fonction de QRT+modification têtes de pieux et réparation béton pour ancrage bandes	non exécutoire	144 030,25 \$	100 512,42 \$	100 512,42 \$	2 793 316,52 \$	100 512,42 \$	2 692 804,10 \$
	structure	S09			Desaccord sur prix approuvé.	Non Exécutoire	43 517,82 \$				0,00 \$	- \$
FAUX	structure	S10	en attente ordre de changement montant initial 48 195,58		révision en fonction de QRT+ajout d'un linteau	non exécutoire	- \$				0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S10 rev 1	OC26	0	révision en fonction de QRT+ajout d'un linteau	non exécutoire	15 803,20 \$		15 803,20 \$	3 898 055,52 \$	15 803,20 \$	3 882 252,32 \$
VRAI	structure	S11	OC54		révision en fonction de QRT	non exécutoire	62 998,42 \$		16 424,23 \$	3 158 188,55 \$	16 424,23 \$	3 141 764,32 \$
VRAI	structure	S12	OC39		révision en fonction de QRT+ajout d'une cornière pour panneaux NOREX	non exécutoire	21 966,37 \$		21 966,37 \$	3 719 478,54 \$	21 966,37 \$	3 697 512,17 \$
VRAI	structure	S13	OC23	0	réparation dalles avec planches de bois sur ferrailage	non exécutoire	20 372,27 \$		20 372,27 \$	4 077 588,80 \$	20 372,27 \$	4 057 216,53 \$
VRAI	structure	S14	OC27	0	suite aux directives 16 et 17 architecte	non exécutoire	32 665,81 \$		32 665,81 \$	3 882 252,32 \$	32 665,81 \$	3 849 586,51 \$
VRAI	structure	S15	OC17	0	effort de cisaillement dans diaphragme du toit	non exécutoire	- \$		- \$			0,00 \$
VRAI	structure	S16 rev1	OC28	0	modifications de pontage métallique dans certaines zones	non exécutoire	9 702,76 \$		9 702,76 \$	3 849 586,51 \$	9 702,76 \$	3 839 883,75 \$
VRAI	structure	S17	OC55		modification pilastre et murs à démolir	non exécutoire	9 195,36 \$		13 676,31 \$	3 141 764,32 \$	13 676,31 \$	3 128 088,01 \$
VRAI	structure	S18 rev1	OC29	10	ajout de 11 longrines - ajout planche asphaltique 16mm le long des bandes	Exécutoire	48 562,84 \$		48 562,84 \$	3 839 883,75 \$	48 562,84 \$	3 791 320,91 \$
FAUX	structure	S19	en attente ordre de changement montant initial 93 459,57 puis 85		jonction ancienne dalle structurale Denis Savard et nouvelle dalle structurale Denis Savard	non exécutoire	- \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	structure	S19 rev 1	en attente analyse		jonction ancienne dalle structurale Denis Savard et nouvelle dalle structurale Denis Savard	Exécutoire	85 478,69 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	structure	S20			renforts de dalle ou caniveau mécanique Denis Savard +changement dessus dalles réfrigérées + ajout rails et ajustement cage ascenseur+ajout efforts axiaux à certaines poutres de périmètre 42 988,47\$ Surplus de travaux	non exécutoire	20 571,97 \$	0,00 \$				0,00 \$
VRAI	structure	S20 r1	OC98		renforts de dalle ou caniveau mécanique Denis Savard +changement dessus dalles réfrigérées + ajout rails et ajustement cage ascenseur+ajout efforts axiaux à certaines poutres de périmètre	non exécutoire	39 404,36 \$	39 404,36 \$	39 404,36 \$	2 300 661,64 \$	39 404,36 \$	2 261 257,28 \$

2019-12-13 contrat 15280
Auditorium de Verdun Aréna Denis Savard

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					3 715 546,72 \$
					161 580,64 \$
					322 353,37 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
FAUX	structure	S21	en attente analyse		changement épaisseur isolant rigide sous la dalle réfrigérée de l'Auditorium (259mm) et de l'aréna Denis Savard (91mm) Crédit 38 042,01\$	non exécutoire	ANNULÉE				0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S22	OC42		correction du plan au niveau de la démolition de certaines têtes de pieux et de mur poutre et ajout de coupe pour reconstruction	non exécutoire	3 958,99 \$		3 958,99 \$	3 631 203,06 \$	3 958,99 \$	3 627 244,07 \$
VRAI	structure	S23	OC43		modification caniveau Denis Savard ajout poutre supplémentaire	non exécutoire	42 030,49 \$		42 030,49 \$	3 627 244,07 \$42 030,49 \$	3 585 213,58 \$	
VRAI	structure	S24	OC56		correction du conflit mur axe 11 et axe H5 (entre existant et nouveau)	non exécutoire	4 213,55 \$		3 949,05 \$	3 128 088,01 \$	3 949,05 \$	3 124 138,96 \$
VRAI	structure	S25	OC73	5	modification des boulons des ancrages de la structure métallique sur les murs de fondations 16 281,92\$	non exécutoire						
VRAI	structure	S25R02	OC73	5	modification des boulons des ancrages de la structure métallique sur les murs de fondations	non exécutoire	15 269,92 \$		15 269,92 \$	2 679 548,61 \$	15 269,92 \$	2 664 278,69 \$
VRAI	structure	S26	OC74		modification dimension des renforts de charpente Auditorium et modification dimension des plaques pour ancrages au roc	Exécutoire	8 015,79 \$	6 447,19 \$	8 015,79 \$	2 664 278,69 \$	8 015,79 \$	2 656 262,90 \$
VRAI	structure	S27	OC101		ajout note pour dimension pochettes et divers suivant QRT	non exécutoire	72 608,12 \$	34 017,34 \$	34 017,34 \$	2 258 543,63 \$	34 017,34 \$	2 224 526,29 \$
FAUX	structure	S28			ajout d'une portion de dalle autour du caniveau Sud Denis Savard	non exécutoire	11 842,28 \$				0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S29	OC49		ajout de goujons dans murs pour jointoiment avec nouvelle dalle structurale Denis Savard	non exécutoire	8 669,64 \$	8 669,64 \$	8 669,64 \$	3 530 104,91 \$	8 669,64 \$	3 521 435,27 \$
VRAI	structure	S30	OC57		Modification de la section 13800 du devis	Non Exécutoire	12 882,30 \$		12 882,30 \$	3 124 138,96 \$	12 882,30 \$	3 111 256,66 \$
VRAI	structure	S31	OC143		Réparation des barres d'armature coupées de Denis-Savard voir Memo 67	Non Exécutoire	12 317,60 \$	18 125,10 \$	10 187,49 \$	1 495 652,61 \$	10 187,49 \$	1 485 465,12 \$
VRAI	structure	S32	OC58		ajout de goujons dans murs pour jointoiment avec nouvelle dalle structurale Denis Savard	non exécutoire	105 061,29 \$	93 392,27 \$	107 254,48 \$	3 111 256,66 \$	107 254,48 \$	3 004 002,18 \$
FAUX	structure	S32			Réparation en extrados de la dalle de béton de l'auditorium			93 392,27 \$				0,00 \$
VRAI	structure	S33	OC95		trappes d'accès au plancher - 6 DS	Non Exécutoire	86 379,79 \$	80 220,39 \$	80 220,39 \$	2 387 616,76 \$	80 220,39 \$	2 307 396,37 \$
VRAI	structure	S33	OC149		trappes d'accès au plancher - 6 DS		(9 174,13) \$		(9 174,13) \$	1 442 431,34 \$	-9 174,13 \$	1 451 605,47 \$
VRAI	structure	S34	OC97		Ajout de deux poutres de béton en support de l'escalier-09	non exécutoire	9 553,26 \$	4 952,48 \$	4 952,48 \$	2 305 614,12 \$	4 952,48 \$	2 300 661,64 \$
VRAI	structure	S35	OC126		Ajout d'une trappe d'accès sur l'axe K entre a et 5	Exécutoire	32 036,76 \$	30 088,92 \$	30 088,92 \$	1 703 575,32 \$	30 088,92 \$	1 673 486,40 \$
VRAI	structure	S36	OC99		Ajout d'une portion de poutre à démolir	Exécutoire	653,31 \$		653,31 \$	2 261 257,28 \$	653,31 \$	2 260 603,97 \$
FAUX	structure	S37			Modification de la géométrie de la dalle de propreté sur sol sous la patinoire de l'auditorium	Non Exécutoire	21 315,93 \$				0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S38	OC59		Ajout de fiches M20 ancrées dans les pilastres existants	Non Exécutoire	1 395,04 \$		1 395,04 \$	3 004 002,18 \$	1 395,04 \$	3 002 607,14 \$
FAUX	structure	S39			Ajout de détails pour finaliser la démolition de la salle mécanique de l'Auditorium	Non Exécutoire	37 004,97 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	structure	S40			Modification des épaisseurs d'isolant rigide sous les dalles réfrigérées de l'Auditorium et de l'aréna- 20 429,06 Denis-Savard	Non Exécutoire	(38 042,01) \$	-38 042,01 \$	(38 042,01) \$		0,00 \$	0,00 \$
FAUX	structure	S41			Ajout d'armature basse dans la dalle structurale de l'aréna Denis-Savard		38 665,20 \$	38 665,20 \$	33 392,72 \$		0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S42	OC122		Ajout de renforts de pieux et modifications de la structure de la salle mécanique		30 000,00 \$		29 803,98 \$	1 432 882,64 \$	29 803,98 \$	1 403 078,66 \$

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					3 715 546,72 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	structure	S43	OC123		Réduction hauteur poutre BE, modification niveau béton, ajout renfort HSS pour plaque caniveau		11 398,73 \$	12 936,22 \$	12 936,85 \$	1 741 354,85 \$	12 936,22 \$	1 728 418,63 \$
FAUX	structure	S44			Mur angle à conserver, démolition de dalle au RDC près de la salle mécanique		32 892,50 \$	22 939,70 \$			0,00 \$	0,00 \$
FAUX	structure	S45			Ajout d'un détail de base de béton en support aux Biogaz	Non Exécutoire					0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S46	OC124		Ancrage des murs de blocs de béton et coulis des pochettes aux colonnes	Non Exécutoire	12 042,22 \$	12 042,22 \$	12 042,22 \$	1 728 418,63 \$	12 042,22 \$	1 716 376,41 \$
FAUX	structure	S47			Divers items structure		27 523,32 \$				0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S48	OC125		Sonotubes pour biogaz	Non Exécutoire	12 841,34 \$	20 276,09 \$	12 801,09 \$	1 716 376,41 \$	12 801,09 \$	1 703 575,32 \$
VRAI	structure	S49	OC142		Démolition d'une poutre de béton existant et un mur de béton sur l'axe Ae. Changement de configuration des contreventements du mur écran axes H.8 et J		22 931,78 \$	22 931,78 \$	22 931,78 \$	1 518 584,39 \$	22 931,78 \$	1 495 652,61 \$
VRAI	structure	S50	OC105		Démolition supplémentaire de la dalle de la salle mécanique, épaisseur de la dalle		33 261,31 \$	33 261,31 \$	33 261,31 \$	2 193 894,58 \$	33 261,31 \$	2 160 633,27 \$
VRAI	structure	S51	OC141		Nouvelles ouvertures toit auditorium et ajout de plaques aux têtes de portes de garage		69 460,75 \$	57 344,98 \$	57 344,98 \$	1 575 929,37 \$	57 344,98 \$	1 518 584,39 \$
VRAI	structure	S52	OC144		Modification de la hauteur des étriers installés dans la poutre BE		8 951,86 \$		8 951,86 \$	1 485 465,12 \$	8 951,86 \$	1 476 513,26 \$
VRAI	structure	S53	OC145		Sciage du mur poutre de la salle mécanique pour passage de la poutre de béton P111 et reprise du mur avec goujons.		36 622,39 \$	20 071,73 \$	23 336,81 \$	1 476 513,26 \$	23 336,81 \$	1 453 176,45 \$
FAUX	structure	S54			Ajout d'un détail de linteaux structuraux sur l'axe F entre les axes 12 et 13		6 849,42 \$	5 107,17 \$	5 107,17 \$		0,00 \$	0,00 \$
FAUX		S55									0,00 \$	0,00 \$
VRAI	structure	S56	OC146		Ajout de fiches d'ancrages 15M dans la dalle structurale partie haute salle mécanique		1 430,22 \$		1 430,22 \$	1 453 176,45 \$	1 430,22 \$	1 451 746,23 \$
VRAI	structure	S57	OC147		Nouvelle ouverture mur de béton		8 103,45 \$		8 103,45 \$	1 451 746,23 \$	8 103,45 \$	1 443 642,78 \$
VRAI	structure	S58	OC148		Démolition supplémentaire dû à la surépaisseur d'une des dalles de béton de la salle mécanique - 33 261,31 \$ Poutre existante à démanteler et à réinstaller		33 261,31 \$	1 211,14 \$	1 211,44 \$	1 443 642,78 \$	1 211,44 \$	1 442 431,34 \$
FAUX	structure	S59			Déplacement d'un contreventement à la salle mécanique de l'axe C		1 815,62 \$	642,62 \$				0,00 \$
FAUX	structure	S60										0,00 \$
FAUX	structure	S61			Base des colonnes du vestibule a couper - plaques d'ancrages		1 311,92 \$					0,00 \$
												0,00 \$
												0,00 \$
FAUX	structure	S64			Ajout d'une plaque soudée au gousset du contreventement de l'axe 4.1 entre les axes C et C.3 et ancrer au mur de béton avec des tiges filetées.							0,00 \$
												0,00 \$
												0,00 \$
VRAI	divers	-	OC100		Nettoyage du sanitaire qui a bouché		2 060,34 \$		2 060,34 \$	2 260 603,97 \$	2 060,34 \$	2 258 543,63 \$

2019-12-13 contrat 15280
Auditorium de Verdun Aréna Denis Savard

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					3 715 546,72 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
VRAI	divers	XX	OC02	0	échantillonnage air Proconsult	non exécutoire	46 200,00 \$		46 200,00 \$	4 594 221,55 \$	46 200,00 \$	4 548 021,55 \$
VRAI	divers	XX	OC13	0	excavation supplémentaire sols contaminés	non exécutoire	- \$		73 439,49 \$	4 434 962,89 \$	73 439,49 \$	4 361 523,40 \$
VRAI	divers	XX	OC13 rev 1	0	excavation supplémentaire sols contaminés	non exécutoire	73 439,49 \$					0,00 \$
VRAI	divers	XX	OC25	28	quantités excédentaires de sol BC et de sol RESC	non exécutoire	132 461,92 \$		132 461,92 \$	4 030 517,44 \$	132 461,92 \$	3 898 055,52 \$
FAUX					terres contaminées		69 992,49 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	structure		en attente analyse		taux unitaires réparations R1 et R2 transmis par AXINO en attente commentaires et quantités	non exécutoire					0,00 \$	0,00 \$
FAUX	provision				jonction ancienne dalle structurale Denis Savard et nouvelle dalle structurale Denis Savard	non exécutoire	100 000,00 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	provision				réparation sous face dalle Auditorium	non exécutoire	840 325,00 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	provision				fourniture de 2 bases d'inerties	non exécutoire	8 394,82 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	provision				peinture des gradins	non exécutoire	282 699,90 \$				0,00 \$	- \$
												- \$
FAUX	provision	S40			Nivellement supplémentaire Denis Savard	non exécutoire	150 000,00 \$				0,00 \$	- \$
VRAI	provision	17100	OC44		Excavation extérieure pour poutres	non exécutoire	11 983,46 \$	11 983,46 \$	11 983,46 \$	3 585 213,58 \$	11 983,46 \$	3 573 230,12 \$
FAUX	provision	biogaz			Crédit allocation contrat -200 000,00\$ 120 321,11\$	non exécutoire	373 908,00 \$				0,00 \$	0,00 \$
FAUX	provision	réclamation			Réclamation poutre Be	non exécutoire	343 574,86 \$					0,00 \$
												0,00 \$
												0,00 \$
VRAI	structure	S33	OC92		Nettoyage drain sanitaire	non exécutoire	2 060,34 \$	2 164,25 \$	2 164,25 \$	2 513 709,37 \$	2 164,25 \$	2 511 545,12 \$
FAUX	instruction	ICS-03			Protection des fondation coulées.	non exécutoire						

2019-12-13 contrat 15280
Auditorium de Verdun Aréna Denis Savard

contingences prévue initialement sans taxes	4 623 613,83 \$	231 180,69 \$	461 205,48 \$	5 316 000,00 \$	4 623 613,83 \$
solde des contingences	-1 934 346,97 \$				1 392 001,11 \$
somme des Ordre de Changements acceptés					3 231 612,72 \$
Total prix soumis des changements	6 557 960,80 \$	327 898,04 \$	654 156,59 \$	7 540 015,43 \$	483 934,00 \$
					tx inc. 3 715 546,72 \$
					161 580,64 \$
					322 353,37 \$

70%

OC	discipline	Directive No.	OC No.	jours de retards	Description	type de directive	Prix soumis	Prix annoté	Prix Final de l'OC	Total contingences	Montant ODC	Solde contingences
					Architecture		1 150 885,88 \$	35,61%				
					Structure		1 089 133,04 \$	33,70%				
					Civil		263 474,69 \$	8,15%				
					Électricité		202 404,59 \$	6,26%				
					Mécanique		255 195,16 \$	7,90%				
					Réfrigération		2 209,90 \$	0,07%				
					Divers		268 309,46 \$	8,30%				
							3 231 612,72 \$	100,00%		3 715 546,72 \$	1 600 453,28 \$	

Dossier # : 1190765002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), le portant ainsi de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 1 222 680,00 \$ à 705 292,50 \$, soit une diminution de 517 387,50 \$, taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 1 609 012,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[191220ulalo9d GDD1190765002.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190765002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 126 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Denis Savard et l'Auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CM18 0510), le portant ainsi de 42 406 904,39 \$ à 44 015 916,90 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser la réduction du montant des incidences de 1 222 680,00 \$ à 705 292,50 \$, soit une diminution de 517 387,50 \$, taxes incluses. La dépense totale se chiffre donc à 1 609 012,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1190765002_Contingences et incidences travaux Auditorium_Groupe Axino.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Simona STOICA STEFAN
Conseillère en gestion des ressources
financières
Tél : 514 765-7031

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Tél : 514 765-7121

Division : Verdun , Bureau du directeur
d'arrondissement



Dossier # : 1198385002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels basés sur les coûts réels de construction du nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (CM17 0054) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses - Contrat 14878 / Autoriser un budget additionnel d'incidences de 114 975,00 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de communication et de gestion environnementale des sols. - Majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des contingences liés au coût réel du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique au Centre Rosemont ;
2. Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (CM17 0054) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses ;
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les services professionnels en communication et en gestion environnementale des sols, majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH **Le** 2020-01-07 10:26
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198385002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels basés sur les coûts réels de construction du nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (CM17 0054) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses - Contrat 14878 / Autoriser un budget additionnel d'incidences de 114 975,00 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de communication et de gestion environnementale des sols. - Majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville a adopté un plan d'intervention aquatique (PIAM) qui prévoit, dans les zones d'influence sous-dotées et pour remplacer les équipements existants non adéquats, de mettre en place de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels possédant les caractéristiques techniques nécessaires à la pratique du sport régional. Le volet construction de ce programme a été adopté le 29 août 2018 par le CE. La piscine Rosemont existante ayant dépassé sa vie utile, la construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont est le premier projet répondant aux critères du PIAM.

Le projet consiste à construire un nouveau complexe aquatique sur la portion libre au nord du site actuel du Centre Rosemont. Le projet permettra de mettre à niveau les installations aquatiques de ce site et d'offrir aux citoyens et citoyennes les commodités modernes nécessaires aux activités de loisirs et de sports aquatiques.

Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (anciennement Beaudoin Hurens inc.) sont les adjudicataires du contrat (14878) pour rendre les services professionnels relatifs au projet de construction d'un nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (0183) découlant de l'appel d'offres public 16-15580 ayant été publié à l'automne 2016.

Le budget d'honoraires a été calculé, au moment de l'octroi de contrat de services professionnels, en fonction de la valeur estimée du coût des travaux selon les conditions du marché de l'automne 2016. Or, les dernières estimations avant l'appel d'offres de construction à l'automne 2018 laissaient présager que les conditions de marché étaient beaucoup moins favorables. Les soumissions reçues ont confirmé cette hypothèse.

Le contrat a été accordé à Magil Construction Est du Canada inc le 22 octobre 2019 pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) au montant de sa soumission de 32 536 775,25 \$, taxes incluses, avant contingences et incidences (CM19 1131), soit 28 299 000,00 \$ avant taxes et contingences.

Tel qu'annoncé au sommaire d'octroi du contrat de construction (CM19 1131), les honoraires des professionnels pour les services de base étant calculés à pourcentage du coût des travaux, un ajustement à la hausse du budget d'honoraires du contrat de services professionnels est requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1131 22 octobre 2019 Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc. pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont - Dépense totale de 39 269 447,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soum.)

CM17 0054 23 janvier 2017 Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 \$ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver l'avenant au contrat de Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc., pour l'ajustement des honoraires selon le coût réel des travaux afin d'assurer les services professionnels durant le chantier du nouveau complexe aquatique intérieur du Centre Rosemont. Toutes les clauses de leur contrat, à l'exception du budget d'honoraires maximum, demeurent les mêmes. Notamment, les pourcentages utilisés pour le calcul des honoraires pour les services de base calculés selon le coût réel des travaux avant taxes restent inchangés.

L'état du contrat 14878 en date du 20 décembre 2019 (avant taxes, incluant contingences) :

BC 1177744 2 199 458,76 \$

Solde : 515 671,48 \$

Les services rendus à ce jour par l'équipe de professionnels sont :

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plan de développement du site;
- Processus de conception intégré;
- Plans et devis;
- Services relatifs à l'obtention d'une certification LEED - volet conception;
- Participation aux séances d'analyse de la valeur;
- Appel d'offres public;

Les services professionnels qui restent à rendre relatifs à la surveillance des travaux sont :

- Surveillance des travaux;
- Services relatifs à l'obtention d'une certification LEED - volet chantier et mise en service;

- Plans tels que construits;
- Services lors de l'année de garantie.

Actuellement, le chantier se poursuit dans les limites de la dépense autorisée.

JUSTIFICATION

Le montant réel restant à payer en date du 20 décembre 2019, pour réaliser le Complexe aquatique de Rosemont, est de 948 143,75 \$, avant taxes, incluant les contingences soit **1 090 128,28 \$ taxes et contingences incluses**.

- Services de bases

La somme des honoraires pour les services de bases de l'ensemble des disciplines doit être révisée en fonction du coût réel des travaux. Honoraires requis pour la surveillance des travaux et les TQC : 575 192,58 \$, avant taxes.

- Services supplémentaires définis :

Les services supplémentaires ont été débutés durant la période d'élaboration des plans et devis par les professionnels et se poursuivront pendant la période du chantier. Services supplémentaires définis à terminer : 111 500,00 \$, avant taxes.

- Contingences en phase de construction (15%) :

Le budget des contingences doit être augmenté de 85 623,53 \$ avant taxes pour les services relatifs aux éventuels ordres de changement en cours de chantiers pour un total de 261 451,17 \$, avant taxes.

Le budget de contingences avait été calculé à 12 % des honoraires de base lors de l'octroi du contrat d'origine. Considérant les risques reliés au niveau de la vétusté du bâtiment existant auquel l'agrandissement doit se raccorder, les conditions du sol et d'excavation, l'exécution des travaux dans un secteur scolaire et résidentiel ainsi que l'occupation du centre Rosemont durant la totalité des travaux, il sera nécessaire d'obtenir des contingences additionnelles afin de pallier aux imprévus lors des travaux de construction. Il est recommandé d'augmenter le budget des contingences à 15 % des honoraires de base au même titre que le budget des contingences prévu au contrat de construction de Magil Construction Est du Canada inc est de 15 %. Ces ordres de changement ne devront pas découler d'omissions ou d'erreurs de la part des professionnels.

- Contingences de conception (10%) :

Ce budget de contingences a été utilisé par les professionnels durant la période d'élaboration des plans et devis. Aucune augmentation demandée.

Le solde du bon de commande en services professionnels après l'appel d'offres est de 515 671,48 \$, avant taxes, incluant les contingences.

Le montant réel de la majoration nécessaire à la réalisation du mandat est donc de 432 472,27 \$, avant taxes, incluant les contingences, soit **497 234,99 \$ incluant taxes et contingences**.

Incidences :

Le solde du budget des incidences doit également être augmenté de 100 000,00 \$ avant taxes, soit **114 975,00 \$ incluant taxes.**

Ce budget sera utilisé spécifiquement pour des services techniques et des services professionnels, à même les ententes cadres du service de l'approvisionnement, pour la gestion environnementale des sols de même que pour le suivi des impacts et le maintien de la circulation autour du site. D'autres services en communication, en préparation entre les différents intervenants des services corporatifs et de l'arrondissement, seront également nécessaires afin d'informer les citoyens du voisinage dans les meilleurs délais durant les travaux qui vont s'échelonner jusqu'en 2021. Ces agents de communication seront appelés à travailler étroitement avec les agents de communication de l'arrondissement et les intervenants sur le chantier. Le budget des incidences permet également d'effectuer toutes dépenses de services accessoires à la réalisation du projet et qu'il est préférable de confier à des tiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. est présentement 2 528 827,71 \$ incluant les taxes et contingences. Le présent sommaire vise une augmentation de 497 234,99 \$ incluant taxes et contingences pour un total de 3 026 062,70 \$, incluant taxes et contingences, représentant ainsi une majoration de 21,6 %. Les incidences sont présentement de 379 324,15 \$ incluant taxes. Le présent sommaire vise une augmentation de 114 975,00 \$ incluant taxes pour un total de 494 299,15 \$.

La dépense totale est présentement de 2 908 151,86 \$ incluant taxes, contingences et incidences. Le présent sommaire vise une augmentation totale de 612 209,99 \$ incluant taxes, contingences et incidences pour un total de 3 520 361,85 \$.

La dépense sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 18-065 dans le cadre du Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs.

La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Le budget requis pour donner suite à ce dossier a été prévu au PTI de l'année en cours et pour la portion de 2020-2021, le budget sera priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022.

La répartition du décaissement des honoraires de base et des contingences (497 234,99 \$ + 114 975,00 \$ = 612 209,99 \$) est prévu comme suit :

2020	2021
57 %	43 %
349 834,28 \$	262 375,71 \$

* Tous les montants incluant taxes et contingences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour les édifices municipaux, ce projet vise une certification LEED de niveau or.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les plans et devis pour le projet de construction d'un nouveau complexe aquatique à Rosemont et l'appel d'offres de construction ont été complétés. Le contrat de construction a été octroyé à Magil construction inc.. Le chantier est débuté. Si le budget du contrat de services professionnels de Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. n'était pas augmenté pour la suite de ce projet, cela signifierait l'arrêt des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement à ce dossier spécifique, il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de l'augmentation du contrat : CM 27 janvier 2020
- Chantier en cours
- Fin prévue des services professionnels dans le cadre du contrat 14878 : été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy R ROY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
Luc L LANDRY, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Linda BOUTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Luc L LANDRY, 19 décembre 2019
Jean-Francois M MATHIEU, 18 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Annie LONGPRÉ
Chef d'équipe

Tél : 514 872-7244

Télécop. : 514 280-3597

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets corporatifs

Tél : 514-868-7854

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-12-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-12-23

Projet : Titre Appel d'offres 16-15580
Description Ajustement du contrat de services professionnels Poirier Fontaine inc. + Beaudoin Hurens inc.
pour le Complexe aquatique Rosemont

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires	%	\$		
	Services de bases		1 465 230,32	73 261,52	146 156,72
	Budget pour O.de.C.	12,0%	175 827,64	8 791,38	17 538,81
	Services supplémentaires		358 450,00	17 922,50	35 755,39
	Sous-total :	100,0%	1 999 507,96	99 975,40	199 450,92
	Contingences conception	10,0%	199 950,80	9 997,54	19 945,09
	Total - Contrat initial :		2 199 458,75	109 972,94	219 396,01
	<i>Ajustement au coût réel services de base CA & Budget pour O.de C. (15%)</i>				
		21,6%	432 472,27	21 623,61	43 139,11
	Total - Contrat ajusté :		2 631 931,02	131 596,55	262 535,12
Incidences :	Incidences initiale	15,0%	329 918,81	16 495,94	32 909,40
	<i>Incidences additionnelles</i>	<i>4,5%</i>	<i>100 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>9 975,00</i>
	Total - Incidences :	19,5%	429 918,81	21 495,94	42 884,40
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		3 061 849,84	153 092,49	305 419,52
Ristournes :	Tps	100,00%		153 092,49	153 092,49
	Tvq	50,0%			152 709,76
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		3 061 849,84	0,00	305 419,52
					3 214 559,60

ADDENDA No. 1
CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CM17 0054)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 9320, boul. Saint-Laurent, suite 720, Montréal (Québec) H2N 1N7, agissant et représentée par Daniel Fontaine, architecte associé et vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 3 décembre 2018;

N° d'inscription T.P.S. : 849438890RT001

N° d'inscription T.V.Q. : 1214308840TQ001

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »

ET : **GBI EXPERTS-CONSEILS INC.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 255, boul. Crémazie 9^e étage, Montréal (Québec) H2M 1M2, agissant et représentée par Pierre-Samuel Beaudoin, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 21 septembre 2018;

N° d'inscription T.P.S. : 143123495

N° d'inscription T.V.Q. : 1022694789

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de services professionnels le 25 janvier 2017 (résolution CM17 0054) (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE l'article 5.1 de la Convention initiale prévoit que la méthode de pourcentage est utilisée pour le calcul des honoraires engendrés par les services de base de l'architecte et de l'ingénieur;

ATTENDU QUE l'article 5.1.1 a) de la Convention initiale prévoit que la méthode de pourcentage comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception et qu'après l'appel d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels doit être appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres de construction pour le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le coût réel des travaux est connu;

ATTENDU QUE Convention modifiée doit être révisée afin d'ajuster à la hausse les honoraires professionnels de manière à ce que la Ville paye les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2

Le premier alinéa de l'article 5.1 de la Convention modifiée est remplacé par le suivant :

« 5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de **trois millions vingt-six mille soixante-deux dollars et soixante-dix cents (3 026 062,70 \$)**, incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q). »

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la Convention modifiée demeurent inchangées.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE
EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :**

Le ^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de janvier 2019

Poirier Fontaine Architectes inc.

Par : 
Daniel Fontaine, architecte associé

Le ^e jour de janvier 2019

GBI Experts-Conseils inc.

Par : 
Pierre-Samuel Beaudoin, ing.

Dossier # : 1198385002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 497 234,99 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels basés sur les coûts réels de construction du nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Experts-conseils inc. (CM17 0054) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 528 827,71 \$ à 3 026 062,70 \$, taxes incluses - Contrat 14878 / Autoriser un budget additionnel d'incidences de 114 975,00 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de communication et de gestion environnementale des sols. - Majorant la dépense totale de 2 908 151,86 \$ à 3 520 361,85 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1198385002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197231080

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de Fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), pour une somme maximale de 394 019,33 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la Compagnie de chemin de Fer du Canadien Pacifique, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du viaduc Rosemont/Van Horne, aux prix de sa soumission, soit une somme de 394 019.33 \$ taxes incluses.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 10:05

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1197231080**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Compagnie de chemin de Fer du Canadien Pacifique, fournisseur exclusif, pour des services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre des travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16), pour une somme maximale de 394 019,33 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été accordé par le Conseil municipal le 15 avril 2019 (CM19 0440) à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. au montant de 7 941 777,63 \$ taxes incluses, pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie. Une dépense totale de 10 461 971,69 \$, incluant le montant du contrat et les budgets de variations des quantités (890 957,69 \$ taxes incluses), de contingences (794 177,76 \$ taxes incluses) et de dépenses incidentes (835 058,61 \$ taxes incluses dont 402 412 \$ pour les dépenses prévues être payables au CP), a aussi été autorisée.

Puisque les travaux du projet se réalisent au-dessus des voies ferrées du Canadien Pacifique (CP), une convention de construction entre la compagnie de chemin de fer et la ville a été requise et jointe au dossier décisionnel d'octroi du contrat à l'entrepreneur général.

Cette convention de construction présentait les parties impliquées, le projet concerné, l'interprétation des documents, les exigences de conception, les exigences réglementaires, les conditions qui permettent à la Ville de réaliser des travaux dans l'emprise du CP afin d'assurer la sécurité et de permettre l'exploitation ferroviaire durant les travaux, les indemnités, les exigences pour la couverture d'assurance ainsi que la durée et le mécanisme de résiliation.

Les travaux de ce chantier ont débuté le 3 juin 2019. Préalablement aux travaux qui ne pouvaient être retardés, le CP exigeait l'émission d'un bon de commande pour couvrir ses dépenses en services d'ingénierie et pour la présence de signaleur sur le chantier au montant de 394 019,33 \$ taxes incluses. Une évaluation des coûts a été présentée par le CP et reçue à nos bureaux le 6 décembre 2018.

Suite à l'autorisation des dépenses incidentes dans le dossier d'octroi du contrat de travaux, un bon de commande a été approuvé par la Direction des infrastructures (BC #1348368) dans l'attente du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0440 - 15 avril 2019 - Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne (projet 15-16) dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 \$, taxes incluses (travaux: 7 941 777,63 \$ + variations des quantités: 890 957,69 \$ + contingences: 794 177,76 \$ + incidences: 835 058,61 \$) - Appel d'offres public 443301 - 7 soumissionnaires conformes (1197091004).

DESCRIPTION

L'évaluation des coûts des services du CP au montant de 394 019,33 \$ taxes incluses, jointe au présent dossier, couvre les services d'ingénierie et de signaleur du CP dans le cadre et durant les travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne.

JUSTIFICATION

Des fonds suffisants pour couvrir le montant à payer, soit 394 019,33 \$ taxes incluses, étaient disponibles dans le montage financier du projet de travaux de réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne. Ces fonds ont donc été déjà autorisés tels que présentés lors du dossier décisionnel #1197091004 et entérinés par la résolution CM19 0440.

Le présent contrat est un contrat gré à gré en vertu de l'article 573.3 paragraphe 10 de la Loi sur les cités et villes, parce qu'il est conclu avec le propriétaire ou l'exploitant d'une voie ferrée et concerne l'exécution de travaux sur l'emprise de la voie ferrée exploitée, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La décision d'octroyer le contrat du présent dossier est sans impact financier étant donné qu'un bon de commande est approuvé à cette fin.

La dépense de 394 019,33 \$ taxes incluses a été imputée selon les informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel 1197091004. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 359 792,16 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est reliée à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des services initiaux : le 3 juin 2019

Janvier 2020 - Approbation du dossier par les instances.

Correction des informations au bon de commande # 1348368 - janvier 2020

Reprise des services : le 4 mai 2020

Fin des services : août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe RIOPEL
Chef section - Conception et réalisation de
projets d'ingénierie

Tél : 514 872-3328
Télécop. : 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Monya OSTIGUY
Chef de division - Conception et réalisation
des travaux

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-12-19



**CANADIAN PACIFIC RAILWAY
ENGINEERING STANDARDS
ENGINEERING COST ESTIMATE**

Project Name:	City of Montreal - Van Horne/Rosemont O/H Bridge Rehab	Revision:	0	Date:	Dec 6th 2018
Location:	Montreal, Qc	Mileage:	4.95	Sub:	Outremont Spur

Scope of Project: CP to provide flagging and engineering oversight for City of Montreal O/H Bridge Rehab. City of Montreal scope includes: repair piers and pier caps, reinforce steel girders, repair concrete slab, repair concrete guard rails, expansion joint replacement

INSERT SCHEMATIC HERE

Project Sponsor:	Engineering	Schedule:	May 2019 - Oct 2019
Prepared by:	M. Piovesan	Date:	Dec 6th 2018
Checked by:	T. Twigge	Date:	Dec 6th 2018
GM Approval:	Likely	Date:	

Scope Item	Description	Estimate prepared by:	Estimate Class	Amount	Comments
PRE-ENGINEERING	Includes all pre-eng expenses	Projects	1	\$ 5,500	
ENGINEERING	Includes design and work method review, PM and CM	Projects	3	\$ 103,200	
GRADING	Flagging	Projects	4	\$ 234,000	
UTILITIES	nil	HMM	4	\$ -	
TRACK	nil	Projects	3	\$ -	
S&C	nil	S&C	5	\$ -	
MECHANICAL	nil	Mechanical	1	\$ -	
STRUCTURES	nil	Structures	2	\$ -	
FACILITIES	nil	Facilities	1	\$ -	
REAL ESTATE	nil	Real Estate	3	\$ -	
	SUB-TOTAL			\$CDN \$ 342,700	FX RATE 1.2323
	CAPITAL OVERHEADS		0%	\$ -	\$CDN \$ 342,700
	CTA OVERHEADS			\$ -	
	CUSTOM OVERHEADS			\$ -	
	TOTAL INCLUDING OVERHEADS			\$CDN \$ 342,700	\$CDN \$ 342,700

ESTIMATE CLASS	Class 4	IAR	-30% to +30%
-----------------------	----------------	------------	---------------------

Statement of Key Assumptions: Assume CP flagman to be present for the duration of the project. Assume AECOM to represent CP



Dossier # : 1193815005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Bande à Paul, pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à La Bande à Paul, pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-19 17:19

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1193815005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Bande à Paul, pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique a entrepris la réalisation d'un Parcours des phytotechnologies par l'implantation de sept stations qui mettent en valeur le rôle des plantes dans la résolution de problématiques environnementales. La deuxième station nommée *Maîtrise des plantes envahissantes* est en voie de réalisation par la firme H2D.

Parallèlement à la restauration physique de l'étang, le Jardin botanique réalise l'interprétation des moyens mis en place pour maîtriser la croissance des plantes envahissantes. L'aspect intégrateur à l'esprit du lieu est un atout indispensable à la réussite de ce projet particulier d'interprétation. Le lieu, par sa nature bucolique, pose un défi certain à l'intégration d'éléments éducatifs visant le grand public. C'est pourquoi un approche artistique, originale et audacieuse, est privilégiée.

Le présent contrat consiste à concevoir et réaliser des expériences de médiation à l'intention du grand public à cet effet.

Un appel de proposition sur invitation a été fait le 21 octobre 2019 à cinq firmes de design pour un mandat de création artistique qui illustre les moyens mis en oeuvre pour maîtriser la croissance des plantes envahissantes (voir pièce jointe). Trois firmes se sont désistées par écrit par manque de temps ou surcharge de projets. Une quatrième firme n'a pas donné suite à notre appel. Une seule soumission conforme a été reçue, celle de la Bande à Paul (voir pièce jointe).

Comme il s'agit d'un service de nature culturelle (conception d'une exposition), la Loi sur les cités et villes nous permet d'octroyer ce contrat de gré à gré: 573.3. Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat: 4° dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel ou la fourniture d'abonnements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0987 (12 juin 2019): autoriser une dépense totale de 4 015 039,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de restauration de l'étang de la maison de l'arbre Frédéric-Back et autres aménagements - Jardin des racines aux nuages / accorder au seul soumissionnaire Les Constructions H2D inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 351 396,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-000095 / autoriser une dépense de 502 705,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences / autoriser une dépense de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

CM17 0488 (24 avril 2017) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ pour le financement de travaux prévus dans le cadre du projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, du Service de l'Espace pour la vie

DESCRIPTION

Le contrat comprend les services professionnels pour la conception, la mise en plans et devis, la fabrication et l'installation des éléments muséographiques d'interprétation de la station *Maîtrise des plantes envahissantes*.

Les professionnels seront rémunérés en 5 tranches, sur réception des livrables:

- Livrable 1 (février 2020): signature du contrat et calendrier détaillé
- Livrable 2 (mars 2020) : scénario, grille graphique et concept préliminaires, évaluation budgétaire préliminaire
- Livrable 3 (avril 2020): scénario final, design graphique, plans de fabrication, implantation préliminaire
- Livrable 4 (mai 2020): textes finaux traduits, plans d'implantation finaux
- Livrable 5 (août 2020): éléments d'interprétation livrés, installés

JUSTIFICATION

La soumission de La bande à Paul rencontre les exigences en termes de capacité de production, d'expertise dans le domaine (ils ont constitué une équipe bien adaptée au projet) et de budget. Par ailleurs, le calendrier fourni est réaliste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des services est de 149 467,25 \$ taxes incluses.

Un montant maximal de 130 000,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-045 Parcours des Phytotechnologies (CM17 0488).

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La division Programmes publics et Éducation du Jardin botanique de Montréal a révisé l'utilisation de tous les matériaux utilisés en muséographie pour s'intégrer à la transition écologique mise de l'avant par la Ville Montréal. Nos fournisseurs collaborent de façon dynamique pour trouver des solutions de rechange aux matières non recyclables. Plusieurs produits ont ainsi été éliminés sans altérer la qualité des éléments d'exposition ou d'interprétation présentés. Les collaborateurs doivent également faire cet effort et proposer des matériaux durables, recyclables et de provenance locale dans la mesure du possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les techniques propres aux phytotechnologies ne sont pas toujours visibles puisque les modes d'action des plantes sont avant tout souterrains. Pour partager avec le grand public

les propriétés naturelles des plantes à décontaminer, filtrer, régénérer et occuper l'espace, il faut mettre en place des moyens originaux. Un parcours des phytotechnologies sans interprétation serait sans impact sur la clientèle du Jardin. Il s'agit d'un moyen efficace pour le Jardin botanique de faire la promotion de la faisabilité d'utiliser les plantes pour résoudre des problématiques environnementales réelles. Si le dossier est refusé, cette action de sensibilisation des citoyens sera nulle. Si le projet est reporté, l'ouverture de la nouvelle station de phytotechnologie sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de l'octroi de ce contrat. Une stratégie de communication sera développée pour l'inauguration de la station.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début février (phase 1) : démarrage du projet, finalisation du calendrier de réalisation
Février et mars (phase 2) : scénario d'interprétation et design préliminaires, budget de type C
Avril (phase 3) : scénario et design graphique final, budget type B, échéancier de production à jour
Mai (phase 4) : réalisation : textes traduits validés, dépôt des plans et devis des éléments muséographiques (matériaux, finis, couleurs, techniques d'installation), production des imprimés
Mi-juillet : livraison et installation, période de rodage

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Andrée HALLÉ
Chef de section - Programmation et
muséologie

Tél : 514 872-3688
Télécop. : 514 872-3765

Anne CHARPENTIER
Directrice du Jardin botanique

Tél : 514 872-1452
Télécop. : 514 872-1455

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2019-12-19



LA BANDE
À PAUL 

DESIGN D'EXPOSITION
EXHIBITION DESIGN

OFFRE DE SERVICES

Médiation expérientielle
Station plantes envahissantes

À l'attention de Andrée Hallé,
Chargée de projet - Jardin Botanique de Montréal
4101 Rue Sherbrooke E
Montréal, QC H1X 2B2

27 novembre 2019

PRÉSENTATION DE NOTRE OFFRE

27 novembre 2019

Andrée Hallé
Chargée de projet
Chef de section, Programmes publics et éducation
Jardin botanique de Montréal
4101, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2B2

Bonjour Madame Hallé,

L'équipe de la Bande à Paul est heureuse de vous soumettre cette offre de services ajustée pour le projet de médiation expérientielle de la station Maîtrise des plantes envahissantes du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique de Montréal. Comme vous le constaterez, notre offre propose d'explorer une approche conceptuelle originale qui tient compte des orientations souhaitées par le Jardin.

Pour répondre aux besoins spécifiques de ce mandat, La Bande à Paul a choisi de s'entourer de professionnels aguerris ayant un bagage créatif impressionnant. En tant que co-designer, Martin Imbeault agira à titre de chargé de projet tandis que Vanessa Landry également co-designer, en assurera la direction artistique. Nous serons assistés de Laurence Boutin-Laperrière, jeune scénographe talentueuse. David Martin, notre prolifique designer graphique s'occupera de cet aspect. Nathalie Matte, complétera l'équipe et agira comme responsable de la recherche et du scénario. Cette muséologue d'expérience est également une collaboratrice de longue date de la Bande à Paul. Dans le cadre de ce projet, nous faisons appel à ses services notamment pour sa connaissance du projet de Parcours des phytotechnologies et son expertise puisqu'elle a participé à la conception de la Station des Marais filtrants du jardin aquatique.

Tel qu'entendu lors de votre conversation téléphonique récente avec Vanessa Landry, vous trouverez dans cette proposition notre compréhension du mandat ajusté aux nouveaux paramètres du projet. L'approche proposée pour la station Maîtrise des plantes envahissantes reste inchangée cependant, notre méthodologie a été revue à la lumière de la restructuration du mandat. Notre proposition demeure assortie d'un organigramme, d'une répartition de l'implication des membres de l'équipe en fonction des étapes de réalisation et de l'échéancier correspondant, tel que demandé. Notre proposition est complétée par des exemples pertinents de réalisations de la Bande à Paul, illustrant le rôle du chargé de projet, Martin Imbeault. Les cv et portfolios des membres de l'équipe sont présentés en annexe ainsi qu'une liste exhaustive de nos projets récents.

Nous vous disons à bientôt pour la suite!



Martin Imbeault
Chargé de projet
Associé de la bande à paul

**LA BANDE
À PAUL** 

DESIGN D'EXPOSITION
EXHIBITION DESIGN

MÉTHODOLOGIE

Le Jardin botanique de Montréal, partie intégrante d'Espace pour la vie, souhaite retenir les services d'une firme de design d'exposition afin de concevoir, réaliser, fabriquer et installer des dispositifs d'interprétation extérieurs et pérennes, pour la station Maîtrise des plantes envahissantes du Parcours des Phytotechnologies qui comptera, à terme, sept stations mettant en valeur ces technologies particulières.

Les dispositifs d'interprétation seront pensés dans une approche inclusive et sensible afin de s'adresser à tous les publics du Jardin, notamment les familles. Le but de ces dispositifs est de piquer la curiosité des visiteurs au sujet des phytotechnologies, de faire comprendre de manière attrayante leur utilité et le rôle passionnant des végétaux et des microorganismes à l'œuvre dans les processus. De plus, il s'agit de faire rayonner le travail des botanistes et chercheurs du Jardin, spécialistes du domaine des phytotechnologies.

Ainsi, ce mandat est l'occasion d'appliquer les meilleures pratiques en termes d'accessibilité universelle, tant physique qu'intellectuelle. À ce chapitre, l'expertise de l'équipe de La Bande à Paul développée à l'occasion de la réalisation de divers projets d'exposition sera fort utile pour permettre l'accessibilité des contenus pour tout un chacun.

Ce mandat est également l'occasion de mettre en pratique les meilleures stratégies de design afin de respecter la transition écologique en cours à la Ville de Montréal et les principes de développement durable qui la sous-tendent. Notons, à cet égard que notre équipe fait affaire depuis de nombreuses années avec des consultants et fabricants locaux sensibles à ces principes. L'un des défis de ce mandat réside dans l'utilisation des équipements durant toutes les saisons et pour une durée prolongée. Nous souhaitons réfléchir à des matériaux qui sauront répondre aux exigences du Jardin tant au niveau du design que de l'entretien afin que les dispositifs demeurent actuels au fil des années, tant par leur design que par leurs contenus. Les matériaux seront réfléchis consciencieusement, de façon à réaliser des installations pérennes exigeant un entretien minimal.

Au niveau des contenus, la station Maîtrise des plantes envahissantes abordera différentes techniques permettant de limiter l'envahissement et la détérioration des milieux aquatiques par les plantes indésirables. La complexité de ces contenus probablement peu connus du grand public et l'invisibilité de ces technologies, pour la plupart installées sous l'eau, appellent donc la conception d'outils de communication muséographiques qui pourront générer une expérience de visite étonnante et plaisante, propre à cette station.

Ayant conçu et réalisé plusieurs types d'expositions permanentes, notamment des expositions extérieures ainsi que d'autres mettant en valeur des collections vivantes, notre équipe est bien outillée pour relever les défis inhérents au présent mandat. Côté contenu, notre vision consiste à mettre en valeur une sélection de sujets bien vulgarisés, autant techniques qu'anecdotiques afin de rejoindre les curieux de tout âge. Nous aimons faire la part belle aux schémas, illustrations et modules tactiles puisque ces derniers offrent différents niveaux de lecture et modes d'appréciation. Côté design, nous favorisons la conception de dispositifs d'interprétation audacieux et originaux, mais également solides et durables, ne requérant que peu d'entretien si ce n'est une protection hivernale. Au chapitre des matériaux et des formes, il s'agira de bien réfléchir l'intégration des dispositifs à l'architecture de paysage de la station en cours d'aménagement afin d'harmoniser les propositions développées séparément.

Nous comprenons que l'enveloppe budgétaire du mandat restructuré est de 130 000\$, incluant les honoraires professionnels tandis que l'installation des dispositifs est toujours prévue pour juin 2020.

COMPRÉHENSION DE MANDAT

La Bande à Paul s'est dotée d'une méthodologie de travail alliant communication, professionnalisme et écoute afin de développer des conseils répondant directement aux besoins de ses clients tout en assurant un suivi pointu ainsi que des résultats durables et originaux. Pour le présent projet, nous nous sommes donc adjoint les services professionnels de Nathalie Matte, Laurence Boutin-Laperrière et David Martin qui ont collaboré avec nous dans le cadre de nombreux projets. Ils sont non seulement familiers avec notre méthodologie, mais ont une conscience aiguisée des normes de développement durable au sein de leurs disciplines respectives.

Nous sommes conscients de la rapidité d'exécution demandée par les délais rapides de ce mandat. Nous nous sommes donc assurés d'avoir une équipe complète et dynamique prête à travailler sur le projet le moment venu. Comme dans tous nos mandats, notre équipe dévouée s'engage à respecter les échéances prévues au sein de l'appel d'offres.

Dans le cadre de ce mandat, nous établirons premièrement un échéancier détaillé des livrables consolidé et approuvé par le Jardin. Il sera ensuite question d'établir un scénario d'interprétation préliminaire basé sur le concept d'interprétation proposé ainsi qu'un concept de design, un concept graphique et une évaluation budgétaire de ces éléments.

Suite à l'approbation du Jardin, nous pourrons approfondir la recherche documentaire, procéder à la rédaction des textes préliminaires et à la sélection des iconographies, développer une version finale du graphisme et de tous les éléments de design en plus de produire un budget global respectant l'enveloppe budgétaire du projet. La Bande à Paul produira ensuite les plans, devis et budget finaux précédant la fabrication des éléments muséographiques. La livraison et l'installation des composantes seront ensuite réalisées dans le plus grand respect des jardins et plantes avoisinant l'espace d'implantation.

Lors de chacune de ces étapes, la Bande à Paul veillera à mettre en forme les objectifs du Jardin par le biais d'une communication constante, du respect des échéanciers ainsi que de l'enveloppe budgétaire. Nous fournirons les services requis dans le présent appel d'offres dans une conscience constante de l'enveloppe budgétaire dédiée. Nous respecterons le budget établi de 130 000\$, incluant les honoraires.

Pour chaque mandat qu'elle gère, la Bande à Paul met en pratique des outils performants, tels l'échéancier et la ventilation budgétaire qui font office de mécanismes de contrôle, ponctuant les grandes étapes. Le studio utilise le logiciel de gestion de projet Monday, qui centralise ces différents outils et permet d'avoir une vue d'ensemble du projet en temps réel. C'est l'ensemble de ces facteurs, tant humains qu'administratifs, qui assurent le respect des dates butoirs et la qualité des livrables. La clientèle de la Bande à Paul, qui lui reste fidèle, témoigne d'ailleurs aussi de cette qualité depuis pratiquement deux décennies.

APPROCHE MUSÉOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIE

RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE

LE PARCOURS DES PHYTOTECHNOLOGIES

Dans le cadre de notre intervention au sein du Parcours des phytotechnologies nous valoriserons une approche d'interprétation qui s'intégrera à l'architecture de paysage actuellement en développement pour la station Maîtrise des plantes envahissantes. Nous souhaitons donc réaliser des interventions sobres et durables qui sauront s'agencer avec le contexte existant et la beauté naturelle du lieu tout en captivant les visiteurs.

Notre stratégie de communication visera à mettre en valeur les contenus au sein d'éléments ludiques, instructifs et durables en vulgarisant et illustrant abondamment les différents processus phytotechnologiques à l'œuvre ainsi que les techniques implantées pour limiter l'envahissement par les végétaux indésirables.

Afin que notre approche rejoigne les curieux de 1 à 100 ans, les contenus seront réfléchis et adaptés pour assurer différents niveaux de lecture. Notre propos aura pour but faire voir et comprendre l'univers passionnant du monde végétal et microscopique tout en faisant rayonner les recherches des botanistes et chercheurs du Jardin.

En effet, l'intérêt des sujets abordés à la station Maîtrise des plantes envahissantes ne repose pas tant sur ce qui est visible - l'étang, les végétaux et les îlots végétalisés, la cascade, etc.-, mais plutôt sur ce qui ne l'est pas. L'intérêt repose sur des techniques physiques cachées sous l'eau ainsi que sur l'extraordinaire pouvoir filtrant des végétaux et des microorganismes qui agissent de concert. Nous souhaitons porter au regard des visiteurs les processus à l'œuvre afin qu'ils découvrent l'impact et l'efficacité de ces procédés d'ingénierie naturelle. En d'autres mots, rendre visible l'invisible.

Nous souhaitons développer une approche muséographique mettant en valeur les spécificités de cette station en s'inspirant de l'esprit du lieu, déjà fort apprécié des visiteurs, et ainsi contribuer à sa richesse. Nous sommes conscients que nos gestes seront intégrés au sein d'un parcours global qui comprendra éventuellement sept stations. Nous croyons que par la production de dispositifs d'interprétation inspirés directement des lieux d'exposition et adaptés à ceux-ci, nous contribuerons au développement d'une identité distinctive au sein de l'ensemble.

APPROCHE PROPOSÉE

RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE

Ces plantes ne font pas ce que vous pensez...



*Ceci n'est pas un saule,
c'est une usine à nettoyer les sols !*

D'un point de vue muséographique et tel que mentionné précédemment, nous souhaitons laisser toute la place à l'oasis urbaine qu'est l'étang de la Maison de l'arbre. Pour ce faire, nous proposons d'opter pour inscrire le plus discrètement possible les dispositifs d'interprétation dans l'atmosphère contemplative du lieu. Pour y arriver, nous pourrions par exemple faire appel ou rappeler les matériaux déjà présents sur le site, le bois de pruche ou de l'îpé huilé ou encore de la pierre calcaire ou des gabions. Une autre manière de créer une interprétation discrète consisterait à évaluer le potentiel d'implantation des dispositifs d'interprétation sur la plate-forme du belvédère surplombant l'étang.

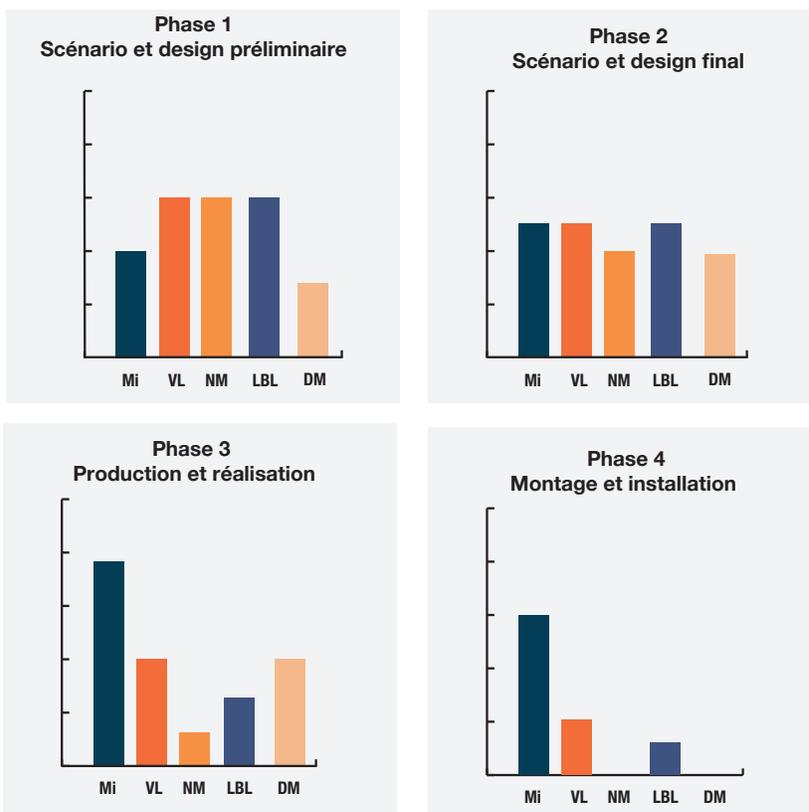
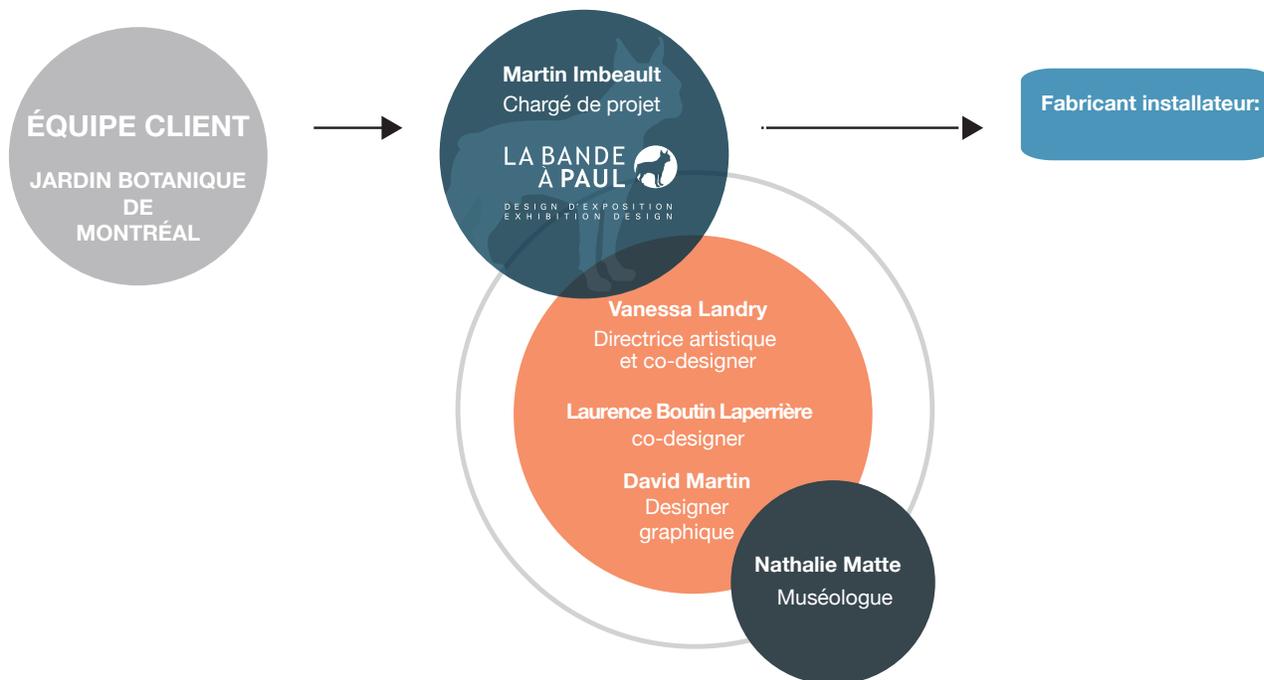
Nous proposons d'utiliser une forme classique de présentation soit les panneaux, mais suggérons de les utiliser verticalement et de les travailler en relief. Ainsi il serait possible d'intégrer des contenus dans la profondeur des solides tels qu'une carte des végétaux en 3D ou le dessin topographique de l'étang, peut-être même inclure des interactions mécaniques simples permettant de découvrir des images inusitées de ce qui se trouve sous l'eau ou encore des textures tirées des éléments techniques utilisés pour restaurer l'étang (ex. : fagot, gabions, biomatrix, matériel filtrant de la cascade). Il serait alors possible de créer des dispositifs autonomes, robustes, durables et captivants. La verticalité des éléments permettrait d'éviter l'accumulation de neige et pourrait offrir une performance quatre saisons, si nécessaire.

En fonction des sujets choisis pour l'interprétation, le potentiel d'implantation de dispositifs au niveau des autres plates-formes, notamment celles situées à proximité des radeaux végétalisés pourrait être investiguée afin de créer une expérience en lien avec ceux-ci. Ces radeaux sont indéniablement des objets qui susciteront la curiosité des visiteurs surtout s'il est possible de les soulever! L'évaluation des possibilités devra évidemment tenir compte de l'intérêt de celles-ci pour les visiteurs et du budget de réalisation du projet.



NOTRE EXPÉRIENCE ET NOTRE EXPERTISE

Organigramme et répartition des tâches par étapes



Le pourcentage d'effort fourni par chaque membre de l'équipe est réparti selon les 4 étapes clés du projet.

LÉGENDE :

Mi : Martin Imbeault VL : Vanessa Landry NM : Nathalie Matte DM : David Martin LBL : Laurence Boutin Laperrière

ÉCHÉANCIER DE PROJET

L'équipe de la Bande à Paul par son noyau de collaborateurs solides ainsi que son expérience dans une multitudes de contextes possède l'expertise tant en gestion de projets, techniques qu'une vision conceptuelle unique. Nous assurons ainsi un suivi consciencieux à toute les étapes du projet

Phases	2019		2020						
	November	December	January	February	March	April	May	June	July
Phase 1: Octroi du mandat et démarrage du projet									
Rencontre de démarrage du projet. Signature du contrat. Visite des lieux, prise de photos et mesures. Remise de la documentation disponible par le client.	Fin novembre								
Évaluer les contenus et la recherche disponible, le lieu et les besoins techniques spécifiques	Fin novembre								
Phase 2: Scénario d'interprétation et design préliminaire									
Rechercher en archives, bibliothèque et web pour contenus complémentaires									
Élaborer un concept de design préliminaire: mobilier, palette de couleurs et finis, moodboard, esquisses.									
Élaborer une grille graphique préliminaire									
Rédaction préliminaire de textes types pour approbation par le client									
Présenter un document combiné de scénario et de design préliminaire, intégrant l'expérience globale du visiteur: thèmes, messages, répartition des contenus, textes, fil conducteur de l'aménagement, approches de communication, composantes muséographiques envisagées, moodboard, croquis et dessin de présentation. Un budget de type C est inclus dans le livrable. DATE BUTOIR			3e de janvier						
Phase 3: Scénario d'interprétation et design final									
Réception des commentaires sur le concept préliminaire par le Jardin Botanique. DATE BUTOIR			Fin janvier						
Ajustements au document de design et scénario combiné préliminaire			Fin janvier						
Rédaction de tous les textes									
Présenter un document combiné de scénario et de design final, intégrant l'expérience globale du visiteur: scénario final, textes finaux, design graphique de chacun de niveau de textes, éléments muséographiques finaux précisant les techniques, finis, couleurs et matériaux de chacun des éléments. Inclut un budget de type B et un échéancier de production à jour. DATE BUTOIR					Début mars				
Ajustements au design et scénario final pour approbation par le Jardin Botanique.					Mi-mars				
Phase 4: Réalisation									
Version finale des textes (validation scientifique et rédaction finale par le Jardin Botanique). Traduction vers l'anglais de tous les textes.					Fin mars				
Approbation finale par le Jardin Botanique de tous les textes anglais et français. DATE BUTOIR						Début avril			
Élaboration de tous les plans et devis pour la fabrication et installation. Budget mis à jour, type A.					Mi-mars	Début avril			
Dépôt des plans et devis de production et fabrication. DATE BUTOIR						Début avril			
Montage graphique final des composantes imprimées									
Révision et correction d'épreuves									
Approbation des épreuves graphiques DATE BUTOIR						3e semaine d'avril			
Production imprimée						Fin avril	Mi-mai		
Production en atelier de toutes les composantes physiques de l'aménagement. Inclut une visite en atelier avec le client pour approbation (date à déterminer)						Début avril	Mi-mai		
Phase 5: Livraison et installation									
Pose des pieux visés (si nécessaire)							Mi-mai		
Livraison sur place de toutes les composantes							Fin mai		
Installation des composantes							Fin mai		
Période de rodage et ajustements								2 semaines	
Acceptation des travaux et livraison finale des aménagements extérieurs. DATE BUTOIR								Mi juin	
Remise du cahier de réalisation et d'entretien								Fin juin	

Évaluation honoraires préliminaire

Honoraires	Nombre d'heures affectées au projet par discipline	
Muséologie: scénario contenu, recherche et rédaction	100	
Direction artistique, design et aménagement muséographique	150	
Design graphique	90	
Plans et devis de fabrication et d'impression	100	
Gestion et suivi de projet. Supervision de production et d'installation.	50	
	490	Total heures

PLACE PIERRE-BOUCHER VILLE DE TROIS-RIVIERES

2013 à 2016- Éléments d'interprétation permanents

Le projet est une conception de La bande à Paul / Martin Imbeault / Chargé de projet, Vanessa Landry / Designer et directrice artistique, David Martin / Designer graphique/illustration, Geneviève Murray / muséologue,

PARTICULARITÉS ET DÉFIS :

La ville de Trois-Rivières a amorcé en 2011 un grand projet de réaménagement de la place Pierre-Boucher, porte d'entrée de son arrondissement historique. Avant d'effectuer les travaux, des fouilles archéologiques ont été effectuées sur le site pour retrouver notamment les vestiges de la première palissade de l'agglomération ainsi que les fondations de la première église paroissiale. La ville désirait interpréter les résultats de ces fouilles, ainsi que relater l'histoire de la place au sein du nouvel aménagement. De facture contemporaine, les panneaux d'interprétation devaient constituer la première phase de renouvellement de deux séries de panneaux déjà existants, issus des années 1980 et 1990, et devenir la nouvelle norme pour la municipalité.

De la recherche devait être effectuée pour mettre à jour l'information historique ainsi que trouver le matériel iconographique nécessaire au projet. Installés à l'extérieur en permanence, les panneaux devaient être durables et à l'épreuve des intempéries.

INNOVATION ET ORIGINALITÉ!:

Notre équipe a proposé une famille de mobilier d'interprétation comportant 3 modèles, chacun adapté à un contexte et un mode d'utilisation particulier; un modèle incliné bas, destiné à la fontaine, un second hauteur comptoir permettant de dégager la perspective traitée dans le contenu, et un troisième modèle vertical recto verso, permettant de proposer une plus grande quantité d'information.

Évoquant de sections de tube à angles francs, les éléments d'interprétation proposent le contenu destiné aux visiteurs sur leur surface extérieure, alors que leur intérieur comporte des images historiques liées au thème traité, en duotone. Les matériaux utilisés dans la fabrication, aluminium, acier inoxydable et stratifié haute pression, donnent à l'ensemble une durabilité à toute épreuve. Le design graphique, très actuel et faisant la part belle aux photos, illustrations et schémas, contribue à la compréhension des thèmes abordés. Le système interprétatif proposé par La bande à Paul a été très apprécié par la Ville de Trois-Rivières: notre équipe travaille présentement à l'implantation d'une seconde série d'éléments d'interprétation dans divers lieux de l'arrondissement historique.



Ville de Trois-Rivières, Division gestion du territoire
4655, rue Saint-Joseph - C.P. 368, Trois-Rivières (Qc)
Inauguration juin 2013
Panneaux didactiques

Personne ressource :
Marc-André Gadoury, Coordonnateur - Programmes et projets de
redéveloppement
magodin@v3r.net / 819-372-4641, poste 2195

Budget de design : 35 000,00\$
Budget de production : 75 000,00\$

*Les budgets et échéances ont été respectés.

ATTACHE TA TUQUE, UNE VIRÉE DÉCOIFFANTE DANS LA CULTURE QUÉBÉCOISE

2019 - Exposition permanente / Musée POP de Trois-Rivières

Le projet est une conception de La bande à Paul / Muséographie, Vanessa Landry / Chargé de projet et scénographe, Martin Imbeault / Directeur artistique et concepteurs, Vanessa Landry / Design graphique, David Martin / Dessinateur technique Ghislain Déry

THÉMATIQUE DE L'EXPOSITION

Une exposition sur la culture populaire québécoise dont les thématiques de l'exposition ont été choisies selon un sondage réalisé en 2018, en partenariat avec la firme Léger, auprès de 1000 Québécois.

Ce sont les sujets les plus populaires et ceux qui représentent le plus l'unicité des Québécois, selon le sondage, qui sont développés dans l'exposition: langue, gastronomie, hockey, Premières Nations, contes et légendes, ingéniosité, hiver, musique. Chaque zone est introduite par une expression typiquement québécoise et en lien avec la thématique présentée.

Un volet jeunesse, « La virée des flos et des flounes », est proposé dans chacune des stations, permettant aux enfants d'explorer l'exposition à un second niveau... qui plaira également aux adultes.

L'exposition est un portrait socio-culturel du peuple québécois, présentée de façon ludique et interactive. Les Québécois en ressortiront avec un sentiment de fierté et les touristes étrangers et les nouveaux arrivants en apprendront davantage sur qui nous sommes.

SERVICES RENDUS

Idéation du concept de l'exposition, recherche historique, scénario, rédaction des textes, muséographie, direction artistique, développement d'interactifs mécaniques et informatiques, conception graphique, infographie, plans et devis préliminaires et définitifs, suivi de la production, suivi de l'installation, gestion du projet global et des différentes équipes et sous-traitants (réalisateur, photographe, dessinateur, créateur sonore)



Musée POP Trois-Rivières,
200, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
Personne ressource: Valérie Therrien
Directrice,

1818 372 0406 poste 249
vtherrien@culturepop.qc.ca

Exposition permanente thématique et immersive
Budget honoraires 112 000\$

Budget de fabrication 550 000\$

Le projet a été réalisé selon les échéances et les budgets établis.
Aucun dépassement de coût ni de retard à l'échéancier.

*Les budgets et échéances ont été respectés.

LA CENTRALE DE BEAUHARNOIS

Hydro-Québec, Beauharnois
2013 - Exposition permanente

Le projet est une conception de La bande à Paul / Muséographie, Martin Imbeault / Chargé de projet et scénographe, Vanessa Landry / Directrice artistique, David Martin / Design graphique, rendu 3D présentation

SERVICES RENDUS:

Muséographie, direction artistique, conception graphique, infographie, plans et devis, conception et plans d'éclairage, suivi de production et d'installation, gestion de projet volet muséographie.

NOMBRE DE PERSONNES DANS L'ÉQUIPE:
3 personnes, Chargé de projet muséographie / designer, scénographe, directrice artistique et designer graphique

PARTICULARITÉS ET DÉFIS:

Nous devons rafraîchir l'exposition permanente déjà en place au centre d'interprétation de la Centrale hydro-électrique de Beauharnois. Une attention particulière devait être apportée à la mise en exposition des artefacts, car certains nécessitent une mise en contexte pour que le grand public comprenne leur utilité ou fonctionnement. Aussi, des artefacts populaires, tels le scaphandrier et son équipement devaient être particulièrement mis en vedette. Une grande maquette, au look un peu défraîchi, devait être réutilisée dans l'exposition faute de budget pour en produire une nouvelle. Le désir du client était de créer une exposition moderne et lumineuse, démontrant avec fierté l'ingéniosité et le savoir-faire québécois en matière d'hydro-électricité. Des moyens interactifs simples ont été développés, en collaboration avec la conservatrice afin de permettre au visiteur de comprendre non seulement le fonctionnement technique de la production d'hydro-électricité, mais aussi de lui faire vivre ce qu'était le travail à la centrale à l'époque.

INNOVATION ET ORIGINALITÉ!:

Graphiquement, nous avons choisi une approche contemporaine, mais inspirée par le style architectural de la centrale, soit l'art déco ainsi que par les documents publicitaires d'archives fourni par Hydro-Québec. Une trame colorée de formes triangulaires venait envelopper l'ensemble de l'exposition, les triangles se transformant parfois en vitrines pour des artefacts phares ou en cartels, créant un ensemble particulièrement rythmé.



Hydro-Québec,
75, boul. René-Lévesque O., 12e étage, Montréal, QC
ouverture avril 2013
Exposition d'objets, 3700 pi²

Personne ressource:
Karine Cormier, chargée de projet,
cormierkarine@hydro.qc.ca / 514 289-2211, poste 2292

Budget de design : 55 000,00\$
BUDGET DE PRODUCTION : 180 000,00\$

*Les budgets et échéances ont été respectés.

NOTRE EXPÉRIENCE ET NOTRE EXPERTISE

UNE ÉQUIPE CRÉATIVE, COMPÉTENTE, QUALIFIÉE



MARTIN IMBEAULT /
CHARGÉ DE PROJET /
ASSOCIÉ DE LA BANDE À PAUL
18 années d'expérience

Son parcours

Polyvalent et curieux, Martin a touché à de nombreux domaines au cours de sa carrière de designer-muséographe. Diplômé en 2000, il a occupé dès la fin de sa formation le poste de concepteur/chargé de projet dans un important atelier de décors. Outre sa participation au processus créatif d'un grand nombre de projets, notamment en théâtre, stand d'exposition, variétés et expositions muséales, ce passage en atelier lui a aussi permis d'approfondir sa compréhension des différentes étapes de réalisation d'un projet: échéanciers, budgets, suivi et communication, gestion d'équipe et de production...

Durant cette période, Martin a aussi travaillé comme pigiste pour de nombreux projets avec la scénographe Christiane Michaud, en tant qu'assistant à la conception et chargé de projet. Au sein de cette fructueuse collaboration, notons la réalisation d'une dizaine d'expositions au Musée des Beaux-Arts de Montréal, dont Hitchcock et l'art, Rhulmann, un génie de l'art déco et Richelieu, l'art et le pouvoir ainsi que le renouvellement de plusieurs salles de la collection permanente.

Depuis 2003, il est aux commandes du volet gestion de projet de La bande à Paul. Il a ainsi supervisé un grand nombre de mandats, au Québec et à l'étranger, pour des clients variés: musées nationaux, ministères, sociétés parapubliques et entreprises privées. Membre des associations du domaine muséal canadien (AMC) et québécois (SMQ), il est aussi impliqué dans le domaine patrimonial, étant membre des conseils d'administration d'Action patrimoine et des Éditions Continuité.

Martin possède une attestation Santé et sécurité sur les chantiers de construction 255002 de l'ASP Construction lui permettant d'accéder aux chantiers publics.

Sa vision de la pratique

Pendant plus technique du noyau créatif de La bande à Paul, Martin sait concrétiser les concepts établis par l'équipe de conception et les faire vivre dans l'espace. Il excelle aussi dans l'identification des meilleurs moyens pour communiquer les contenus. Stratégique, il a une bonne compréhension des enjeux spécifiques à chaque mandat de la firme. En tant que chargé de projet, il a été amené au cours des années à constituer des équipes de réalisation de plus en plus nombreuses. Témoins des résultats qu'amène le travail collaboratif, il ne saurait aborder le travail de création d'expositions autrement. Ayant une approche positive et franche, il sait fédérer les intervenants pour le bien du projet. Sa culture générale, ses compétences de gestionnaire, ses connaissances techniques, son réseau de collaborateurs étendu et ses expériences variées font de Martin un partenaire apprécié.



VANESSA LANDRY /
DIRECTRICE ARTISTIQUE
ET CO-DESIGNER /
ASSOCIÉE DE LA BANDE À PAUL
18 années d'expérience

Son parcours

Vanessa Landry exerce le métier de designer d'exposition et de directrice artistique depuis maintenant plus de 15 ans. Suite à des études en arts visuels (de 1993 à 1997) et en design de présentation (de 1997 à 2000), elle a œuvré à titre de conceptrice-pigiste dans les domaines le domaine des foires commerciales et de la muséographie. Elle a aussi été styliste dans les domaines du commerce de détail, de la publicité et du cinéma ainsi qu'accessoiriste auprès de différentes boîtes de production et ateliers de décors.

Depuis 2003, elle est aux commandes du volet Création de La bande à Paul, la firme de design d'exposition qu'elle a fondé avec son associé, Martin Imbeault.

Sa vision de la pratique

Vanessa possède un sens artistique aiguisé, une imagination et une curiosité débordante, ainsi qu'une grande sensibilité aux couleurs, matières et textures de l'univers qui l'entoure. Ce sont ces atouts qui lui ont permis de développer, au fil des ans et des nombreux projets, une approche humaine, sensible, décrochée et audacieuse du design d'exposition.

Chaque projet comporte ses spécificités, ses enjeux particuliers et l'aspect du design ne doit jamais être en reste quant aux solutions proposées. Vanessa croit à l'importance du travail en symbiose entre le design et le contenu. Au final, le résultat étant de pouvoir offrir, au visiteur, une expérience de visite toujours plus engageante, fluide et stimulante. Selon Vanessa, un espace d'exposition doit être envisagé comme un lieu physique privilégié, où le temps est suspendu, pour quelques minutes ou quelques heures. Un espace riche qui par sa conception même, doit appeler le visiteur qui l'habite momentanément à la découverte, à l'expérience, à l'échange, à la réflexion, à la contemplation, à l'émerveillement, et à l'ouverture.



DAVID MARTIN /
DESIGNER GRAPHIQUE
16 années d'expérience

Son parcours

Possédant un bagage en design graphique ainsi qu'en design de l'environnement, ces deux formations complémentaires l'ont amené à travailler sur plusieurs expositions à volets culturelles et aussi commerciales. Suite à un début de parcours en publicité puis en design d'objet, il fait maintenant sa marque en alliant ses apprentissages en design graphique et en architecture afin d'habiller graphiquement les espaces dans les projets sur lesquelles il travaille. Sa force, une compréhension aiguë des possibilités tridimensionnelles du design graphique. Les gens avec lesquelles ils travaillent sont reconnaissant de son professionnalisme, de sa disponibilité, de sa créativité, de sa rigueur et aussi de sa polyvalence. Peu importe le sujet sur lequel il travaille, son expérience lui permet de bien servir le projet et non sa propre personne ou son portfolio.

Ses collaborateurs les plus fidèles sont le studio de design La bande à Paul ainsi que le Musée McCord de Montréal avec qui il travaille sur de nombreux projets année après année. Curieux et passionné David reste sans cesse à l'écoute de ce qui se fait dans son milieu afin de toujours se renouveler pour trouver des solutions adéquates et avant-gardistes, quel que soit le projet sur lequel il travaille. Outre les projets d'exposition sur lesquels il travaille en grande majorité du temps, il planche aussi chaque année sur des projets de signalisation, d'image de marque, de matériel corporatif et de document graphique de toute sorte.

Sa vision de la pratique

David prend position comme designer graphique d'élément grand format qui cohabite dans notre environnement. Il ne cherche pas à travailler dans le sens de la vague et des tendances momentanées. Il désire plutôt faire ressentir aux gens que le graphisme est en symbiose avec les différentes interventions liées au projet et souvent avec le souci d'une certaine pérennité. Chaque projet est unique et le sentiment global du projet prime d'abord et avant tout. Un projet d'exposition réussi est un projet dans lequel le graphisme se fond dans l'ambiance créée par la scénographie.



NATHALIE MATTE /
MUSÉOLOGUE
15 années d'expérience

Son parcours

Doublement diplômée à la maîtrise en muséologie et en sciences appliquées, Nathalie compte plus de 15 ans d'expérience dans le domaine muséal. Comme muséologue indépendante, elle collabore avec diverses équipes à la conception d'expositions ou de parcours d'interprétation variés. Elle participe aussi à la réalisation de dispositifs interactifs multimédiatiques et de produits éducatifs. Elle compte parmi ses clients le Jardin botanique de Montréal, la Biosphère d'Environnement Canada, l'Association du Marais-de-la-Rivière-au-Cerises et Boréal Centre d'histoire de l'industrie papetière pour ne nommer que ceux-là. En début de carrière, elle a occupé les postes de responsable de l'éducation au Musée Armand-Frappier (2006-2008) et de coordonnatrice à la programmation de la Biosphère à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité (2010). En 2017, elle a occupé celui d'agente de programmation intérimaire au Jardin botanique de Montréal. Avant de faire carrière en muséologie, Nathalie a travaillé comme technicienne de recherche en biotechnologie environnementale pour le compte du Conseil National de Recherche du Canada.

Sa vision de la pratique

Nathalie croit fermement que la démarche de conception et de réalisation d'expositions est un exercice hautement créatif qui conjugue réflexion, rigueur et fantaisie tant au niveau du contenu que de la muséographie. Cette démarche bénéficie de l'apport de regards formés à diverses écoles de pensée réunis au sein d'une équipe aux talents et aux personnalités complémentaires. Elle croit également que chaque projet est unique et qu'il importe de le réaliser en respectant la mission du musée commanditaire, les objectifs à atteindre et surtout les publics auxquels il s'adresse.



LAURENCE BOUTIN-LAPERRIÈRE /
CO-DESIGNER /
5 années d'expérience

Son parcours

Diplômée du programme de scénographie de l'École supérieure de théâtre de l'UQÀM, Laurence Boutin-Laperrière est passionnée d'espace et de lumière. Après avoir travaillé depuis quelques années à assister dans son travail la scénographe Anick La Bissonnière, elle signe le décor de WestSide Story présenté à la salle Pierre Mercure en 2015. Elle réalisera ensuite le décor de mise en scène d'Angela Konrad de Macbeth présentée à l'Usine C à l'automne 2015 et 2016.

S'intéressant particulièrement à la conception d'installations urbaines et de scénographie muséale, elle a pu réaliser de nombreux projets d'envergure au sein de la firme KANVA architecture. Travaillant comme scénographe au sein de cette firme de 2016 à 2018 elle a pu participer notamment à la Migration du Biodôme, à la conception de l'installation 560Km au sein du quartier des spectacles ainsi qu'à la bourse de recherche du prix de Rome en architecture 2017.

Passionnée d'espace elle complète actuellement sa maîtrise à l'Université du Québec à Montréal portant sur une vision interartistique de la pratique scénographique.

Sa vision de la pratique

Forte d'une expérience diversifiée comme chargée de projet, Laurence se passionne pour la gestion d'équipe et la création. Engagée, elle possède une grande capacité à rallier les différents membres d'un projet autour d'objectifs clairs et porte attention à développer des relations de confiance tant auprès de ses collègues que de l'équipe Client. Elle accorde également une grande importance à livrer des projets de qualité, dans le respect des contraintes, tout en assurant la satisfaction du Client.

Elle combine une forte capacité de création à des connaissances de fabrication, donnant ainsi naissance à des projets innovants, performants et durables.



ANNEXE

PROJETS DE LA BANDE À PAUL

PROJETS EN COURS

Kuehn Malvezzi pour le renouvellement de l'Insectarium de Montréal

Gestion de production de l'expérience muséale
(En cours)

Migration du Biodôme de Montréal

Client KANVA Architecture
Volet Scénographique et graphique
(en cours)

Hydro-Québec

Renouvellement de l'exposition permanente du centre d'interprétation, Électrium
2019 + (suite en cours)

Planétarium Rio-Tinto Alcan

Exposition temporaire «Origines»
(en cours)

Espace pour la Vie/ Biodôme

Renouvellement de l'exposition permanente Zone nature du Biodôme
(En cours)

Ville de Victoriaville

Circuit d'interprétation patrimonial extérieur du Parc du Boisé des Frères du Sacré-Coeur
(En cours)

MRC de Rimouski

Consultation pour le renouvellement de l'exposition permanente extérieure du site historique de la Maison Lamontagne à Rimouski
(En cours)

SEPAQ - Parc national du Mont-Orford

Éléments d'interprétation, Parc Parcours Centres de services du Mont-Orford
(en cours)

SEPAQ - Parc national d'Opémican

Parcours de mise en valeur du site patrimonial
Phase 1 : Terminée mai 2019
Phase 2 : En cours

Citadelle de Québec

Exposition temporaire « Animaux et militaires»
Novembre 2019

Musée POP (Musée québécois de culture populaire)

Exposition permanente
Juillet 2019

Boréal

Exposition satellite extérieure
« Femmes de papier »
juin 2019

HEC Montréal

Exposition permanente de la bibliothèque
février 2019

Boréal

Exposition temporaire + itinérante
« Femmes de papier »
juin 2018

Musée national des beaux-arts du Québec

Exposition temporaire « Fait main »
mai 2018

Musée canadien de la guerre

Exposition temporaire
Vimy, au delà de la bataille
avril 2017

Ville de Trois-Rivières

Panneaux d'interprétations sur les lieux historiques de Trois-rivières
avril 2017

Services publics et Approvisionnement Canada - Canada 150

Espace multimédia
avril 2017

Musée McCord

Exposition temporaire
Mode expo 67
mars 2017

Musée québécois de culture populaire

Exposition temporaire,
« BDQ : L'art de la bande dessinée québécoise »
juin 2016

Parcs Canada

Éléments d'interprétation et de signalisation
Lieu historique national des Forges du Saint-Maurice
juin 2016

Maison Henry-Stuart

Aménagement du hall d'entrée
2016

École nationale de théâtre du Canada

Aménagement du hall d'entrée
avril 2016

Parcs Canada

Éléments d'interprétation, de signalisation et kiosque d'accueil
Lieu historique national du Fort Lennox
2016

Espace pour la vie Montréal, Biodôme

Concept d'exposition
Musée de paléontologie et de l'évolution
2016

Ville de Trois-Rivières

Panneaux d'interprétations sur les lieux historiques de Trois-rivières
2013, 2016, 2017

Musée national des beaux-arts du Québec

Exposition temporaire, « Passion Privée, collection Pierre Lassonde »
(Design graphique) octobre 2015

Dai Ichi Arts

Kiosque - The International Show
Park Avenue Armory NYC
octobre 2015

SID LEE

Espace promotionnel interactif,
Cirque du Soleil - Mexique
juillet 2015

Hockey Etcetera

Expansion des installations muséales de l'exposition permanente
juin 2015

Planétarium Rio-Tinto Alcan

Exposition temporaire,
« Sur la piste de Beni M'hira »
juin 2015

Musée de l'Auberge Symmes

Exposition permanente
juin 2015

Musée McCord Stewart

Exposition temporaire,
«Armes et légendes»
mars 2015

Musée canadien de la guerre

Exposition permanente :
«Home Front 1917» Réalisation de
2 environnements immersifs
février 2015

Planétarium Rio-Tinto Alcan

Exposition temporaire,
«2050, entre le rêve et la réalité»
janvier 2015

**Agence métropolitaine de transport
AMT**

Designer Consultant
Centre d'interprétation
2014

Hockey Etcetera

Exposition permanente
2014

**Musée minéralogique et minier
de Thetford Mines**

Exposition permanente
avril 2014

Nexxt20

Kiosque - International Fine Art and
Antique dealers Show NYC
2014-2013-2012

Hydro-Québec

Murale du 735 kV,
au pavillon George Dor, Manic-2
décembre 2013

Saputo inc.

Exposition permanente
septembre 2013

Hydro-Québec

Exposition permanente du centre
d'interprétation de la centrale
hydro-électrique de Beauharnois
avril 2013

**BAnQ - Bibliothèques et
Archives
nationales du Québec**

Exposition temporaire:
«PENSER! Une expérience philo»
avril 2013
*Lauréat d'un prix excellence de la SMQ

Musée McCord

Exposition temporaire : Jouets 3
novembre 2012

Musée canadien des civilisations

Salle du Canada : Module Norois
(concept) 2012

Jardin Botanique de Montréal

Exposition temporaire au Centre
de la Biodiversité. «Regards croisés
sur les plantes du Québec»
juin 2011

DEPUIS 2003

ASSOCIÉ

Designer - Scénographe
@ La bande à Paul inc.



EXPERTISE

- Expositions permanentes
- Expositions temporaires
- Expositions itinérantes
- Stands/Kiosques
- Espaces promotionnels
- Salles de vente

SPÉCIALITÉS

- Scénographie
- Gestion de projet
- Relations clients

IMPLICATION ET MEMBERSHIP

- Administrateur - Action patrimoine
- Membre de la Société des musées du Québec
- Membre de l'Association des musées canadiens
- Attestation Santé et sécurité sur les chantiers de construction 255002 de l'ASP Construction

EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES

SEPTEMBRE 2002 À MAI 2003

Designer d'expositions et de décors. Création, plans et devis, budget et échéancier, suivi de production et d'installation.

Centre des sciences de Montréal

- Expositions temporaires / Robofolies, La télé comment ça marche
- Exposition permanente / Innovations technologiques

Musée des beaux-arts de Montréal (services de design)

- Exposition temporaire – L'invitation au Voyage
- Compagnie Jean-Duceppe - Vitrites promotionnelles

JUIN 2000 À AOÛT 2002

Designer, Assistant à la conception – Prisme 3 inc. / Conception de décors pour des domaines variés (cinéma, télévision, théâtre, variété), aménagement commercial. Dessin technique, rendu, suivi de production en atelier, suivi d'installation.

À titre d'assistant à la conception de Martin Ferland

- Variations énigmatiques – TNM (m.e.s. Yves Desgagnés)
- Les joyeuses commères de Windsor - TNM (m.e.s. Yves Desgagnés)
- Décor variété – Claudine Mercier

À titre d'assistant à la conception de Robert «Bobby» Breton

- Belle et rebelles (Diane Dufresne, Claude Dubois, Kevin Parent)
- Prix Gémeaux hors d'ondes
- Studios français – Radio-Canada Ottawa

JUIN 2000 À AOÛT 2002

Designer, Assistant à la conception – Christiane Michaud Scénographe

Musée des beaux-arts de Montréal

- Exposition temporaire – Richelieu : l'art et le pouvoir
- Exposition temporaire – Hitchcock et l'art
- Exposition permanente – Archéologie méditerranéenne, Art africain

FORMATION GÉNÉRALE

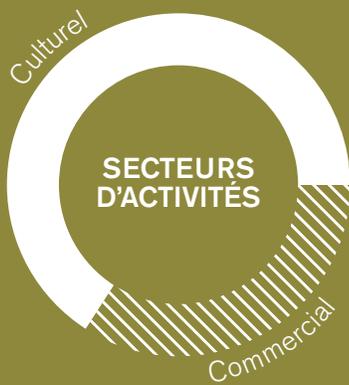
- 1998 - 2000 DEC, Design de présentation - Cégep du Vieux-Montréal
- 1995 - 1996 Urbanisme - Université de Montréal
- 1992 - 1994 DEC Sciences humaines - Cégep de Granby - Haute-Yamaska

DEPUIS 2003

ASSOCIÉE

Designer - Directrice artistique
@ La bande à Paul inc.

.....



EXPERTISE

- Expositions permanentes
- Expositions temporaires
- Expositions itinérantes
- Stands/Kiosques
- Espaces promotionnels
- Salles de vente

SPÉCIALITÉS

- Direction artistique
- Scénographie
- Relations clients

.....

IMPLICATION ET MEMBERSHIP

- Membre de la Société des musées du Québec
- Membre de l'Association des musées canadiens

EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES

SEPTEMBRE 2002 À MAI 2003

Designer d'expositions et de décors. Création, plans et devis, budget et échéancier, suivi de production et d'installation. (Conceptrice-pigiste)

Centre des sciences de Montréal

- Expositions temporaires / Robofolies, La télé comment ça marche

Christiane Michaud scénographe

- Vitrines artefacts salles 1 Hitchcock et l'art – MbaM

Autres contrats

- Vitrines promotionnelles – Compagnie Jean Duceppe
- Kiosques Salon des métiers d'arts Montréal – Denis Michaud joaillier designer
- Kiosques Salon des métiers d'arts Montréal – Institut de joaillerie de Montréal
- Kiosques Salon Emploi Formation – Institut des métiers d'art de Montréal
- Vitrines promotionnelles Maison de la Poste de Montréal – Poste Canada
- Vitrines promotionnelles – Encadrements Desserres

.....

2000 À 2003

Scénographe Martin Ferland – TNM (m.e.s. Yves Desgagnés)

- Assistante-accessoiriste Variations énigmatiques

Productions Kinesis et Media Urbain

- Assistante-accessoiriste, étalagiste Espace Lincoln US Open 2001 – TBY
- Peintre scénique et accessoiriste au cinéma et à la télévision

Prisme 3, Vandal Industries, Imagination Concept

- Peintre scénique

Studio Artefact

- Peintre scénique, accessoiriste, supervision de montages à l'étranger

Encadrements Desserres

- Assistante-encadreur, consultation artistique et encadrement

La Baie Centre Rockland

- Collaboratrice à la présentation visuelle, cosmétique et mode

.....

FORMATION GÉNÉRALE

- 1997 - 2000 DEC, Design de présentation - Cégep du Vieux-Montréal
1996 - 1997 Arts visuels cheminement Création - UQÀM
1993 - 1995 DEC Arts plastique - Cégep de St-Jean-sur-le-Richelieu

>
EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis 2005 Designer graphique indépendant

DESIGN GRAPHIQUE - EXPOSITIONS

- Musée Pointe-à-Callière — «*Vivre le cirque*» (*Titre de travail*) — EXPOSITION TEMPORAIRE (en cours) / 2019-2020
- Musée McCord/Stewart de Montréal — «*Jean-Claude Poitras – mode et inspirations*» — EXPOSITION TEMPORAIRE (en cours) / 2019
- Citadelle de Québec — «*Pattes et bottes!*» — EXPOSITION TEMPORAIRE (en cours) / 2019
- Planétarium de Montréal — «*Origines*» — EXPOSITION TEMPORAIRE (en cours) / 2019
- Biodôme de Montréal — Migration vers le nouveau Biodôme — EXPOSITION PERMANENTE (en cours) / 2018-2019
- Musée québécois de culture populaire — «*Attache ta tuque!*» — EXPOSITION PERMANENTE / 2019
- Musée de la civilisation de Québec — «*Jean-Claude Poitras – mode et inspirations*» — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2019
- Musée McCord/Stewart de Montréal — «*Haïda, histoires surnaturelles*» — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2019
- Fondation de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal — Aménagement graphique du corridor principal — PROJET PERMANENT / 2019
- SEPAQ - Parc d'Opémican — *Parcours de mise en valeur du site patrimonial* — EXPOSITIONS PERMANENTES / 2019
- HEC Montréal — Exposition permanente de la bibliothèque / 2018-2019
- Musée McCord/Stewart de Montréal — «*Univers enchantés*» — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2018
- SODECT/Îles-de-Moulins, Terrebonne — *Frette ou tablette* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2018
- Hydro-Québec — «*Électrium*» — EXPOSITION PERMANENTE / 2018
- Musée McCord/Stewart de Montréal — *Balenciaga* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2018
- Boréalix — *Femmes de papier* — EXPOSITION TEMPORAIRE/ITINÉRANTE / 2018
- Musée national des beaux-arts de Québec — Exposition pavillon d'art contemporain — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2018
- Musée McCord/Stewart de Montréal — *Shalom* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2018
- Musée Stewart de Montréal — *Paris en vitrine* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2018
- La Biosphère — *Écho 67* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2017
- Musée canadien de la guerre — *Vimy 2017* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2017
- Musée McCord/Stewart de Montréal — *Illusion, l'art de la magie* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2017
- Musée McCord/Stewart de Montréal — *La mode à l'expo 67* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2017
- Services publics et Approvisionnement Canada - Canada 150 — Concept graphique espace multimédia — EXPOSITION PERMANENTE / 2017
- Maison Henry-Stuart — *Aménagement du Hall d'entrée* — ÉLÉMENTS GRAPHIQUES D'AMÉNAGEMENT / 2016
- Musée québécois de culture populaire — *BDQ, l'art de la bande dessinée québécoise* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2016
- Musée McCord/Stewart de Montréal — *Eleganza, la mode italienne de 1945 à aujourd'hui* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2016
- Parcs Canada — Lieu historique national du *fort Lennox et des Forges du Saint-Maurice* — ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION, SIGNALISATION / 2016
- Musée McCord/Stewart de Montréal — *Jouets*, éditions 3, 5 et 6 de l'exposition présentée annuellement — EXPOSITION TEMPORAIRE
- Planétarium Rio Tinto Alcan — *Sur la piste de Beni M'kira* — EXPOSITION TEMPORAIRE / 2015

(514) 248-3816
ddavidmartin@me.com
ddavid.myportfolio.com/projects

> EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis 2005 Designer graphique indépendant

DESIGN GRAPHIQUE - EXPOSITIONS (suite)

- SEPAQ - Parc du Mont-Orford – *Centres de services du Mont-Orford* – EXPOSITIONS PERMANENTES / 2015
- Musée national des beaux-arts de Québec – *Passion Privée, collection Pierre Lassonde* – EXPOSITION TEMPORAIRE / 2015
- Musée de l'Auberge Symmes (Réseau du patrimoine gatinois) – *L'Auberge Symmes: fenêtres sur l'Outaouais* – EXPOSITION PERMANENTE / 2015
- Musée McCord/Stewart de Montréal – *HORST, photographe du style* – EXPOSITION TEMPORAIRE / 2015
- Musée McCord/Stewart de Montréal – *Armes et Légendes: D'Artagnan, Al Capone et les autres* – EXPOSITION TEMPORAIRE / 2015
- Planétarium Rio Tinto Alcan – *2050, entre le rêve et la réalité* – EXPOSITION TEMPORAIRE / 2015
- Musée canadien de la guerre – *HomeFront 1917* – MODULE D'EXPOSITION PERMANENTE / 2015
- Musée McCord/Stewart de Montréal – *Les pères Noël débarquent au Musée Stewart (2013 et 2014)* – EXPOSITION TEMPORAIRE
- Musée McCord/Stewart de Montréal – *La Marine, l'œuvre d'un siècle* – EXPOSITION TEMPORAIRE / 2014
- Musée McCord/Stewart de Montréal – *Chroniques illustrées, Île-Sainte-Hélène* – EXPOSITION EXTÉRIEURE, TEMPORAIRE / 2014
- Musée minéralogique et minier de Thetford Mines – *Mémoire de Pierre: Fierté et démesure d'une région* – EXPOSITION PERMANENTE / 2014
- Hockey Etcetera, Montréal – *Exposition Hockey Etcetera* – EXPOSITION PERMANENTE / 2014
- Planétarium et Biodôme de Montréal, espace pour la vie – MOBILIER D'EXPOSITION (RENDU 3D) / 2013
- Hydro-Québec – *Pavillon George Dor à Manic 2* – MODULE D'EXPOSITION PERMANENTE / 2013
- Ville de Trois-Rivières – *Concept d'interprétation et de mise en valeur de la place Pierre-Boucher, 2013-16-17* – EXPOSITION PERMANENTE
- Hydro-Québec – *La Centrale de Beauharnois: Exceptionnelle depuis 1932* – EXPOSITION PERMANENTE / 2013
- Saputo – *Saputo inc., Montréal* – EXPOSITION PERMANENTE / 2013
- BANQ, Bibliothèque et Archives nationales du Québec – **Penser! Une expérience philo!* – EXPOSITION TEMPORAIRE / 2013
**Exposition Récipiendaire du Prix Excellence - groupe institutionnel 2 (Prix de la Société des musées du Québec, SMQ)*
- Société du Vieux-Port de Montréal – Matériel d'activité éducative (éléments d'habillage du mobilier)
- Musée acadien du Québec à Bonaventure – *À la découverte des frères Forest* – EXPOSITION ITINÉRANTE / 2012
- Musée McCord de Montréal – *La fin du monde... en caricatures!* – EXPOSITION TEMPORAIRE / 2012
- Musée canadien des civilisations – *Le module norois (concept)* – EXPOSITION PERMANENTE / 2012
- Centre d'interprétation de Magog (CIM) – *Destination Marais: Suivez le Guide!* – EXPOSITION PERMANENTE / 2011
- Musée canadien des civilisations – *Expédition: l'Arctique* – EXPOSITION TEMPORAIRE ET ITINÉRANTE / 2011
- Sodect – *Aimé Despatis: De l'encre dans les veines* – EXPOSITION PERMANENTE / 2011
- Centre d'interprétation de Magog (CIM) – Borne interactive du CIM (Design graphique et illustrations),
panneaux d'interprétations sur sentiers, panneaux de signalisation informatifs à l'intérieur du CIM – EXPOSITION PERMANENTE / 2011

DAVID MARTIN

CONCEPTION GRAPHIQUE +

(514) 248-3816
ddavidmartin@me.com
ddavid.myportfolio.com/projects

328 Croissant de bourguignon, Mascouche, QC, J7K 0R7

> EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (suite)

2005- Designer graphique indépendant

DESIGN GRAPHIQUE KIOSQUES ET BUREAUX

Kiosques – Sally Rosen 20th-century collection
Kiosques – Nexxt20
Kiosques – Groupe Optique Prisme, Arborite
Stand – Ministère des Affaires étrangères du Canada

Plusieurs projets en collaboration avec La bande à Paul inc.

DESIGN GRAPHIQUE MATÉRIEL PROMOTIONNEL, AMÉNAGEMENT

La Bande à Paul, Atelier LaBoutique, Christiane Michaud Designer/Scénographe, Gendron Communion, Publicité Dugas, Association de la Banque Laurentienne, Musée McCord/Stewart, Boréal

2008-2009 Pigiste, design graphique publicitaire
2006-2007 Barazin design + concept
Designer industriel R&D, Graphisme produit imprimé + conception web

> DISTINCTIONS

2005 Récipiendaire d'une bourse de mobilité internationale (Allemagne)
du Ministère de l'Éducation du Québec

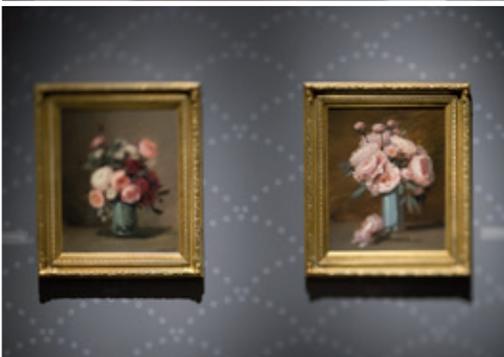
2003 Récipiendaire de la bourse « Mérite en Entrepreneuriat » de la fondation
du Cégep Marie-Victorin

> FORMATION GÉNÉRALE

2003-2006	Baccalauréat en Design de l'environnement	>	Université du Québec à Montréal, UQÀM
2005	Études à l'étranger au trimestre d'été	>	Humboldt-Universität de Berlin, Allemagne
2000-2003	DEC en graphisme	>	Cégep Marie-Victorin, Montréal

DAVID MARTIN CONCEPTION GRAPHIQUE +

(514) 248-3816
ddavidmartin@me.com
328 Croissant de bourguignon, Mascouche, QC., J7K 0R7



NATHALIE MATTE • muséologue

exposition • éducation

• FORMATION

Maîtrise en muséologie (M.A.), UdeM • 2006
Maîtrise en sciences appliquées (M.Sc.A. Génie Chimique), Polytechnique • 1991
Baccalauréat en sciences (Biochimie), UdeM • 1988

• COMPÉTENCES •

créative • organisée • bon esprit d'équipe • esprit conceptuel, analytique et de synthèse

• EXPÉRIENCES EN MUSÉOLOGIE •

conceptrice • scénariste • conseillère • coordonnatrice • rédactrice • chercheuse

• EXPOSITION •

Parcours des phytotechnologies, installations permanentes appliquant les principes de phytotechnologie au Jardin botanique de Montréal; chercheuse principale; élaboration des intentions conceptuelles d'interprétation pour trois des sept stations; scénariste et rédactrice des textes préliminaires pour la station *Marais filtrants* du Jardin aquatique et de l'exposition promotionnelle du Parcours • 2016-2018

Ceci n'est pas un parapluie, science et art du temps qu'il fait, exposition permanente de la Biosphère, musée de l'environnement; conceptrice, scénariste et coordonnatrice à la recherche. Projet réalisé avec l'équipe de TKNL, créateurs d'expériences ainsi que Denis Carrier et David Murphy • 2016

De l'espace à l'assiette (Technozone Radarsat), exposition itinérante du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada; conseillère en muséologie, conceptrice des éléments interactifs et coordonnatrice de la rédaction. Projet réalisé avec l'équipe de TKNL, créateurs d'expériences et Denis Carrier • 2016

La science a bon goût, exposition itinérante du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada; conseillère en muséologie, conceptrice des éléments interactifs et rédactrice des textes en français. Projet réalisé avec l'équipe de TKNL, créateurs d'expériences • 2015

Migration du Biodôme; conseillère en muséologie pour Kanva, participation à l'élaboration des concepts d'interprétation • 2015-2016

De plumes et de bois, oiseaux menacés du Québec, exposition temporaire du Centre d'interprétation du marais de la Rivière aux Cerises; rédactrice, chercheuse et coordonnatrice de la validation linguistique et scientifique. Projet réalisé avec l'équipe de Carrier Communication et Design • 2014-2016

5197, rue Cadillac, Montréal (Québec), H1M 2L1 • 514-259-8711 • 514-770-7298 • matte.nathalie@gmail.com 1/2

Mémoires de pierre, fierté et démesure d'une région, exposition permanente du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines; coconceptrice, scénariste et rédactrice des textes en français. Projet réalisé avec l'équipe de La Bande à Paul • 2014

●● ÉDUCATION MUSÉALE ●

Agente de programmes éducatifs au Jardin botanique de Montréal (intérim) • 2017-2018

Monumental Dougherty : chargée de projet adjointe de cette exposition temporaire, coordonnatrice à la réalisation et coconceptrice des activités éducatives;

Affiche « Les Phyto technos » : chargée de projet pour la réalisation de ce produit éducatif destiné aux écoles en collaboration avec David Murphy;

Coconceptrice d'ateliers scolaires en sciences et technologies pour Boréalys, Centre d'histoire de l'industrie papetière. Projet en cours • 2018-2019

●●● SERVICE CONSEIL ●

Membre du comité d'analyse des demandes d'agrément des musées de science, technologie et environnement pour le Ministère de la culture et des communications du Québec • 2018-2019

Coconceptrice de la Politique d'éducation et d'action culturelle 2011-2016 de l'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises réalisée avec Sylvia Johnson, consultante en éducation muséale • 2011

●●●● PERFECTIONNEMENT ●

Créativité et techniques d'idéation en milieu muséal, André Fortin, SMQ, 2019 • Brainstorming, au-delà des post-it, Marine Agogué, HEC, 2018 • Colloque SQP 2018 : *Quand le ciel nous tombe sur la tête : contraintes et opportunités des phytotechnologies* • Sommet sur les infrastructures naturelles du grand Montréal, 2016 • Ateliers d'écriture *Levez l'encre* – Suzanne Hurtubise, 2014-2016 • Textes d'exposition, Dany Brown, SMQ, 2012

Membre de la Société des musées du Québec (SMQ)

Détail des projets et références fournis sur demande

COMPÉTENCES ET EXPERTISES

- Gestion d'équipes multidisciplinaires
- Idéation et conception
- Gestion de projet (échanciers, budgets et coordination, relation et présentations Client)
- Rédaction, développement de l'approche conceptuelle et méthodologie
- Processus d'appel d'offre
- Adobe Creative Suite
- MS office
- Maquettes physiques
- Vectorworks

FORMATION

- Techniques de Brainstorming, La Factory (2018)
- Maîtrise en art (En cours) UQÀM
- Baccalauréat en scénographie, Université du Québec à Montréal (2014)

LANGUES

- Français (maîtrise orale et écrit)
- Anglais (maîtrise orale et écrit)

PRIX

- Prix de Rome en Architecture 2017*
- Imago - Finaliste World Architecture Festival 2018*
- Canadian Architect award of excellence - Lauréat Imago*
- Lauréat du concours Vivre le chantier Sainte-Cath*
- Finaliste du concours pour la nouvelle bibliothèque du Plateau de Gatineau *
- Prix de la critique saison 2015-2016, Meilleure mise en scène, Macbeth, Usine C

À PROPOS

Forte d'une expérience diversifiée comme chargée de projet, Laurence se passionne pour la gestion d'équipe et la création. Engagée, elle possède une grande capacité à rallier les différents membres d'un projet autour d'objectifs clairs et porte attention à développer des relations de confiance tant auprès de ses collègues que de l'équipe Client. Elle accorde également une grande importance à livrer des projets de qualité, dans le respect des contraintes, tout en assurant la satisfaction du Client. Formée comme scénographe, elle combine une forte capacité de création avec des connaissances de fabrication, donnant ainsi naissance à des projets innovants, performants et durables.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RECHERCHE ET INNOVATION

RIX DE ROME 2017

Rôle: Co-chargée de projet

Création d'un cadre de recherche ainsi que d'un workshop portant sur le thème de l'architecture bio-centrique d'une durée d'une journée. Rencontre avec six chercheurs au cours de quatre voyages afin de donner le workshop et procéder à la collecte de données. Création du site web, planification du voyage et itinéraires ainsi que rédaction des textes de compte-rendu.

GESTION D'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRES ET CLIENTS

INSECTARIUM DE MONTRÉAL

Rôle: Scénographe chargée de projet - Muséologie

Création des documents pour le processus d'appel d'offres. Coordination des équipes professionnelles, répondant Client, idéation, gestion de projet (planification, budget et suivi des livrables).

MIGRATION DU BIODÔME DE MONTRÉAL

Rôle: Scénographe chargée de projet - Muséologie

Responsable du développement de l'approche conceptuelle des espaces muséologiques du projet Migration 2.0. Création des documents pour le processus d'appel d'offres afin d'engager une firme en muséologie. Coordination des équipes professionnelles, répondant Client, idéation, gestion de projet (planification, budget et suivi des livrables).

IMAGO

Rôle: Scénographe chargée de projet - Identité visuelle

Idéation et élaboration de la vision du branding en collaboration avec Bruce Mau Design. Recherche de collaborateurs et formation d'une équipe multidisciplinaire comprenant un illustrateur et des historiens. Animation de workshops, relation et coordination Client, réalisation des fichiers d'impression, supervision et coordination de l'installation sur le site.

REVUE DE PRESSE

- L'ombre de soi même, le Devoir (Case(s), 2016)
- «560 KM» : Point de rencontre à l'éveil du printemps, Quartier des Spectacles (560 km, 2016)
- La drave s'invite au Quartier des spectacles, Journal Métro (560 km, 2016)
- Traversée – Un spectacle en français et langue des signes québécoise! (Traversée, 2016)
- Macbeth - Mon théâtre (Macbeth, 2016)
- Theatre review: Two imaginative and eccentric takes on Macbeth, Montreal Gazette (Macbeth, 2016)
- Un « Macbeth » jouissif à l'Usine C - La Presse (Macbeth, 2016)
- «Macbeth» de Shakespeare à Usine C - La Bible Urbaine (Macbeth, 2016)
- «Macbeth»: Magistral - Huffington Post (Macbeth, 2016)

GESTION DE PROJETS : CONCEPTION, MISE EN OEUVRE ET INSTALLATION

PIKNIC ÉLECTRONIK

Rôle: Scénographe chargée de projet
Idéation, création du concept et présentations Client. Élaboration des documents de concept préliminaires et finaux. Gestion de la conception technique et relation client tout au long de la réalisation du projet. Coordination de l'installation sur le site.

560 KM

Rôle: Scénographe chargée de projet et chef du montage
Idéation et réalisation des documents de présentation de concept préliminaires et finaux. Présentation pour le client et gestion de projet en constante collaboration. Mise en plan et coordination avec les commerçants de la rue Sainte-Catherine ainsi que les fournisseurs. Gestion du budget et des échéanciers, responsable de l'installation, embauche d'une équipe de montage, formation de l'équipe à l'installation et à la sécurisation de l'installation.

TRAVERSÉE - TOURNÉE NATIONALE (2016-2017)

Rôle: Scénographe
Conception et réalisation du décor, mise en plan, montage et suivi de la fabrication. Spectacle présenté dans plus de 20 maisons de la culture à travers la Montérégie.

MACBETH - USINE C (2015, 2016)

Rôle: Scénographe et accessoiriste
Conception et réalisation du décor et accessoires, mise en plan, montage et suivi de la fabrication.

Case(s) - THÉÂTRE LA RISÉE (2016)

Rôle: Scénographe
Conception et réalisation du décor, mise en plan, montage et suivi de la fabrication.

WEST SIDE STORY - SALLE PIERRE MERCURE (2015)

Rôle: Scénographe
Conception et réalisation du décor, mise en plan, montage et suivi de la fabrication. Spectacle regroupant sur scène plus de 75 danseurs, chanteurs et acteurs.

FALLA - TOHU (2014)

Rôle: Assistance chef d'atelier menuiserie
Formation de jeunes provenant de milieux défavorisés à la menuiserie. Réalisation d'une oeuvre de plus de 10 mètres de hauteur en bois comprenant l'ouvrage de la menuiserie, du moulage et de la patine.

ASSISTANCE À LA CRÉATION - ATELIER LABI

EXPOSITION DÉLIRE - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (2015)

RUELLES - ESPACE GO (2015)

RENÉ DEROUIN - ESPACE POUR LE PARC (2015)

SAMSON ET DALILA - OPÉRA DE MONTRÉAL (2015)

RICHARD III - THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (2015)

Appel d'offres de services professionnels en muséologie

Médiation expérientielle du Parcours des phytotechnologies

- Station **Maîtrise des plantes envahissantes**

21 octobre 2019



TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	CONTEXTE	3
	2.1 Le Parcours des phytotechnologies	3
	2.2 Station <i>Maîtrise des plantes envahissantes</i>	3
3.	BUDGET DU PROJET	4
4.	DESCRIPTION DU MANDAT	4
	4.1 Mandat général	4
	4.2 Mandat détaillé	5
	4.3 Éléments exclus du mandat	6
5.	CRITÈRES DE DESIGN ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX À RESPECTER	6
6.	RÔLE ET AUTORITÉ DE LA VILLE	6
	6.1 Intervenants Ville	6
	6.2 Intervenants Contractant	7
	6.3 Travaux fournis par le Jardin botanique	7
7.	CALENDRIER ET LIVRABLES	7
8.	LA PROPOSITION	8
	8.1 Présentation de l'offre (5 points)	8
	8.2 Compréhension du mandat et de la problématique (10 points)	8
	8.3 Approche proposée (25 points)	8
	8.4 Capacité de production et échéancier (20 points)	9
	8.5 Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables (15 points)	9
	8.6 Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe (25 points)	9
9.	SÉLECTION DE LA FIRME RETENUE	9
10.	CALCUL DES HONORAIRES ET MODE DE PAIEMENT	10
11.	ÉCHÉANCIER	10
	Annexe 2 : Interprétation de la station <i>Maîtrise des plantes envahissantes</i>	11

1. INTRODUCTION

Le Jardin botanique de Montréal (Jardin) lance un appel de soumission sur invitation afin de retenir les services d'un contractant pour la conception de dispositifs extérieurs servant à faire comprendre aux visiteurs les principes de maîtrise des plantes envahissantes.

Ce ou ces dispositifs doivent s'adresser à l'ensemble de nos visiteurs, notamment le public familial. Par le biais de ces dispositifs d'interprétation notre objectif est de favoriser la compréhension des phénomènes de maîtrise des plantes envahissantes, mais également de piquer la curiosité des visiteurs, provoquer leur étonnement et leur procurer du plaisir dans cette démarche.

Une particularité importante de ce mandat est de travailler en fonction de l'architecture du paysage développée dans la station.

La proposition retenue sera originale, audacieuse et propre à susciter l'émerveillement face à la nature et au monde végétal.

2. CONTEXTE

2.1 Le Parcours des phytotechnologies

Depuis le printemps 2017, le Jardin a amorcé un projet qui servira à résoudre plusieurs problèmes environnementaux en s'appuyant sur les propriétés des plantes. À terme en 2023, le Parcours des phytotechnologies (le Parcours) comptera sept stations qui permettront, notamment, de traiter les eaux de ruissellement et de diminuer l'effet îlot de chaleur de son stationnement, de stabiliser les berges des étangs, de purifier l'eau à l'aide de marais filtrants et de décontaminer les sols. La première station du Parcours, la station des marais épurateurs, a été inaugurée à l'été 2019.

Le principe de base des phytotechnologies consiste à utiliser les plantes plutôt que les approches d'ingénierie traditionnelles pour générer de nombreux bénéfices environnementaux. Des botanistes du Jardin mènent des recherches de pointe dans ce domaine. De plus, l'Institut de recherche en biologie végétale a depuis 2017 une chaire de recherche en phytotechnologie. Ces équipes possèdent une expertise reconnue dans ce domaine d'activités scientifiques.

Le développement du Parcours des phytotechnologies au Jardin répond de manière tangible à la mission d'EPLV, qui vise à «accompagner l'humain pour mieux vivre la nature».

2.2 Station *Maîtrise des plantes envahissantes*

La station de maîtrise des plantes envahissantes se situe à l'étang voisin de la Maison de l'arbre Frédéric-Back. Elle servira à démontrer comment les phytotechnologies peuvent être employées pour mieux maîtriser la croissance des plantes envahissantes dans un plan d'eau et sur les rives. Cette station verra le jour en 2020. Le projet consiste donc à la doter d'installations d'interprétation autonomes

permanentes, originales, innovantes et durables, qui sauront capter l'attention des visiteurs tout en s'intégrant harmonieusement à l'architecture de paysage et au bâtiment adjacent de ce jardin.

Les services professionnels requis pour la conception, la fabrication et l'installation de ces éléments font l'objet du présent appel d'offres.

3. BUDGET DU PROJET

L'enveloppe budgétaire pour l'ensemble du projet est d'un maximum de 150 000 \$. Ce budget inclut les deux taxes et couvre les honoraires professionnels, cachets ainsi que toutes les dépenses liées à la fabrication et à l'installation des dispositifs dans la station.

La proposition de design présentée par le contractant retenu doit être élaborée de façon à ce qu'elle soit réalisable dans les limites de cette enveloppe.

Certains travaux seront réalisés par le Jardin botanique de Montréal (voir la liste au point 4.3).

4. DESCRIPTION DU MANDAT

4.1 Mandat général

Le contractant choisi doit avoir une expertise en muséographie. Il doit également s'adjoindre les services des personnes ayant l'expertise nécessaire à la réalisation du mandat et gérer les contrats avec ces personnes, le cas échéant.

Le mandat inclut la conception, le design, le design graphique ainsi que les plans et devis finaux nécessaires à la fabrication des dispositifs d'interprétation. Il inclut également le suivi et la surveillance des travaux pour la fabrication et l'installation des dispositifs au Jardin botanique.

Tout au long du projet, le contractant devra :

- a) Faire preuve de souplesse et de créativité afin de respecter les objectifs du Jardin pour ce projet;
- b) Fournir les évaluations budgétaires nécessaires afin de valider la faisabilité des éléments proposés dans les limites de l'enveloppe budgétaire établie;
- c) Planifier et réaliser l'ensemble des étapes pour que l'installation des dispositifs soit finalisée au plus tard au mois de juin 2020;
- d) Présenter pour discussion et faire préalablement approuver par l'équipe du Jardin tous les éléments développés. Les personnes de cette équipe agiront avec diligence pour l'approbation des différents éléments. Des délais de 48 heures à 5 jours ouvrables seront habituellement suffisants, selon l'ampleur des travaux à approuver, et devront être prévus au calendrier de projet;
- e) S'assurer du respect des normes de sécurité établies;
- f) Effectuer les relevés des lieux et des équipements;

- g) Participer à des rencontres de travail au Jardin (hebdomadaires à bimensuelles, selon les besoins et les étapes du projet);
- h) Rédiger les comptes rendus des rencontres et les distribuer aux intervenants deux jours plus tard;
- i) Fournir tous les documents utiles au projet et participer à tous les échanges en français qui sera la langue de travail;
- j) Déposer des documents de présentation à divers moments du projet. Ces documents incluent, sans s’y limiter, l’implantation générale et des illustrations couleur présentant l’ambiance et l’expérience de visite générée par les dispositifs. Si requis, en faire la présentation à l’équipe du Jardin et à la direction d’EPLV;
- k) Fournir les fichiers graphiques des documents de présentation qui pourront être utilisés pour la diffusion et la promotion du projet.

4.2 Mandat détaillé

- a) Fournir le concept ainsi que la description des dispositifs d’interprétation;
- b) Faire les estimations budgétaires en respectant l’enveloppe budgétaire prévue;
- c) Concevoir le design des dispositifs, incluant celui des éléments interactifs, des panneaux, maquettes, jeu et/ou de tout autre module proposé, en respectant les critères de design et de qualité des matériaux décrits au point 5;
- d) Fournir le concept et les grilles graphiques pour chacun des types de textes en fonction des différents supports;
- e) Développer les éléments interactifs et fournir le principe de fonctionnement préliminaire de chacun;
- f) Produire les plans et devis préliminaires;
- g) Produire une version préliminaire des textes destinés au grand public;
- h) Assurer la traduction anglaise des versions finales des textes;
- i) Concevoir une solution de protection hivernale pour chacun des dispositifs;
- j) Fournir tout autre service requis afin de mener à bien cette phase du projet.
- i) Fournir les plans et devis finaux de l’ensemble des dispositifs incluant l’implantation détaillée, les élévations et les détails de tous les éléments y compris les équipements techniques ainsi que les finis, les couleurs et les échantillons des matériaux si nécessaire, pour approbation par l’équipe du Jardin;
- j) Réaliser et faire approuver les montages graphiques pour l’ensemble des éléments identifiés aux plans;
- k) Fournir les copies nécessaires et les fichiers imprimables dans un format permettant la correction des épreuves de tous les éléments graphiques par l’équipe du Jardin;
- l) Superviser la bonne marche de la réalisation générale et des mandats spécifiques relevant de sa responsabilité;
- m) Superviser la fabrication de tous les dispositifs;
- n) Superviser l’installation et le rodage des dispositifs au Jardin.

4.3 Éléments exclus du mandat

- a) La réalisation des travaux généraux pour les aménagements horticoles et architecturaux (végétaux, mobilier, paysagement, etc.);
- b) La révision scientifique des contenus;
- c) La révision linguistique des textes dans les deux langues et la validation finale des épreuves;
- d) La production de matériel pour les animations et les démonstrations.

5. CRITÈRES DE DESIGN ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX À RESPECTER

- a) Dans le cadre de la démarche de transition écologique engagée par la Ville de Montréal, le Jardin botanique a décidé de diminuer l'impact environnemental de ses expositions (mobilier et supports graphiques) sans remettre en cause les critères de performance, de qualité et les délais.
- b) L'ensemble des composantes et matériaux choisis devra donc privilégier les principes de développement durable (recours à des fournisseurs locaux, potentiel de récupération et de recyclage des matériaux en fin de vie, matériaux ayant un moindre impact sur l'environnement, etc.).
- c) L'aménagement physique des dispositifs d'interprétation sera pensé afin de permettre à la très grande majorité des visiteurs incluant les enfants, les adultes âgés et les personnes à mobilité réduite, d'en profiter pleinement : hauteur, lisibilité des textes et des iconographies, circulation, accessibilité pour fauteuils roulants, etc.;
- d) Les dispositifs devront également être conçus avec le souci d'en faciliter l'opération et l'entretien ainsi que résister à l'utilisation répétée et parfois excessive des visiteurs;
- e) Tous les éléments devront être solides et durables, ne comporter aucune pièce amovible, avoir une durée de vie de 10 ans en milieu extérieur toute l'année et n'entraîner qu'un minimum de coûts d'entretien, tant au niveau des pièces que de la main d'œuvre;
- f) Les composantes devront être protégées contre la détérioration, les bris et le vol;
- g) Le design et les travaux devront respecter les codes et les normes de sécurité du Québec.

6. RÔLE ET AUTORITÉ DE LA VILLE

La réalisation du projet se déroulera sous l'autorité de Andrée Hallé, chef de section, Programmes publics et éducation au Jardin botanique de Montréal. Elle agira à titre de personne ressource pour le suivi des propositions.

Le contrat entre le contractant retenu et la Ville prendra fin à la réception définitive des travaux, à la satisfaction de l'équipe du Jardin après la période de rodage.

6.1 Intervenants Ville

La chef de section, Programmes publics et éducation au Jardin botanique de Montréal dirige le projet et assure la charge de projet muséologique ainsi que la coordination de l'équipe interne au Jardin. Elle

recommande les approbations des étapes relatives au projet. Le contractant choisi et les membres de son équipe agiront en étroite collaboration avec le personnel désigné du Jardin.

6.2 Intervenants Contractant

Le contractant s'engage à collaborer avec la Ville pour l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du personnel de l'équipe du Jardin. En tout temps, le contractant devra fournir le personnel et les services nécessaires à la réalisation du présent mandat dans les délais prescrits. À titres d'exemples, les expertises suivantes pourraient être nécessaires au projet en cours de mandat: muséologue / communicateur scientifique, muséographe / designer d'expositions / scénographe, ingénieur, technicien, concepteur graphique / graphiste / infographe, dessinateur / illustrateur, concepteur de maquettes, de jeux ou de dispositifs interactifs, etc.

Le contractant présentera et fera approuver par la chargée de projet du Jardin tous les livrables et documents exigés, ainsi que tout autre document jugé nécessaire.

6.3 Travaux fournis par le Jardin botanique

- a) Validation des contenus scientifiques
- b) Rédaction de la version finale des textes en version française
- c) Validation de la version finale des textes en version anglaise
- d) Suivi de réalisation de tous les éléments, au plan des contenus

7. CALENDRIER ET LIVRABLES

La réalisation de ce mandat s'insère dans le calendrier global d'aménagement de ces deux stations la station. Les livrables qui sont des documents doivent être déposés en version papier et électronique. Le dépôt de chaque livrable fera l'objet de rencontres préalables à son approbation.

Mi-novembre : Octroi du contrat

- **Livrable 1, février 2020**
 - Calendrier détaillé de réalisation du mandat
- **Livrable 2, mars 2020**
 - Scénario d'interprétation préliminaire
 - Concept de design préliminaire incluant les principes de fonctionnement préliminaire des éléments interactifs, jeux, maquette ou module
 - Implantation préliminaire
 - Concept de design graphique préliminaire
 - Évaluation budgétaire préliminaire
- **Livrable 3, avril 2020 :**
 - Concept de design final incluant les principes de fonctionnement détaillé des éléments interactifs, jeux, maquette ou module
 - Implantation finale

- Concept de design graphique final : grilles graphiques pour chaque type de textes, esquisses couleur, illustrations, dessins ou schémas
- Évaluation budgétaire ajustée
- **Livrable 4, mai 2020 :**
 - Plans et devis finaux. Ce livrable inclut les maquettes graphiques finales, l'implantation détaillée, les élévations, couleurs, finis et les listes de matériaux
 - Évaluation budgétaire finale
- **Livrable 5, juillet 2020 :**
 - Livraison des dispositifs ou de leurs composantes au Jardin incluant les systèmes d'ancrage et/ou d'installation ainsi que des éléments de rechange ou de sécurité nécessaires à l'opération normale pour la période de garantie;
 - Remise du cahier de réalisation.

8. LA PROPOSITION

Document à déposer

La proposition doit être présentée en format lettre (8½ x 11) et totaliser un maximum de 10 feuilles recto-verso, donc 20 pages, excluant les CV qui peuvent être présentés en annexe accompagnés d'une lettre de présentation. La proposition doit comprendre les éléments suivants, présentés dans cet ordre. L'évaluation des propositions ne portera que sur ces critères et la firme candidate est responsable de faire ressortir les éléments qu'elle juge les plus pertinents.

8.1 Présentation de l'offre (5 points)

Évaluation de la rigueur, de la clarté et de la qualité de la présentation générale de l'offre soumise par écrit. Seront évaluées : documentation de tous les critères et présentation selon les exigences.

8.2 Compréhension du mandat et de la problématique (10 points)

Évaluation de la capacité de la firme candidate à saisir la complexité du mandat ainsi que sa compréhension des objectifs visés par le Jardin botanique dans le cadre de ce projet. Le contractant soumissionnaire expliquera clairement comment il conçoit ce mandat et énumérera les services offerts pour sa réalisation. Seront évaluées : correspondance entre la vision décrite par le soumissionnaire et celle du devis, adéquation entre les services offerts et les services requis.

8.3 Approche proposée (25 points)

Évaluation de l'originalité, de la qualité ainsi que l'efficacité de communication muséographique de l'approche proposée. Évaluation de la rigueur de la méthode de travail décrite par la firme candidate. Cette section doit comprendre un texte expliquant le traitement muséographique proposé en fonction des publics du Jardin, des objectifs poursuivis par le projet tout en intégrant les critères de qualité du design énoncés dans le devis. Cette section doit également comprendre un texte résumant la méthodologie de travail qui sera appliquée au mandat.

Ces deux (2) textes peuvent être accompagnés d'une sélection de visuels d'inspiration, présentant les intentions du contractant en matière d'approche de design, d'ambiance générale, de style, de textures, etc.

8.4 Capacité de production et échéancier (20 points)

Évaluation de l'organisation, de la répartition et de la disponibilité des ressources humaines afin d'évaluer la capacité de la firme à respecter l'échéancier serré du mandat.

Cette section doit inclure les éléments suivants qui serviront de base à l'évaluation:

- l'organigramme;
- la répartition du temps de travail : pour les divers professionnels fournir un estimé du temps alloué au mandat par rapport à la durée totale;
- un calendrier sommaire de réalisation du mandat.

8.5 Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables (15 points)

Évaluation de l'expérience pertinente de la firme dans la conception et le design de dispositifs d'interprétation muséaux variés dans des projets similaires réalisés. Description de trois (3) projets réalisés, dont au moins un (1) pour des dispositifs extérieurs, comparables par leur nature et démontrant l'expertise du contractant maître d'œuvre pour ce genre de mandat.

Indiquer pour chaque projet cité :

- l'année de réalisation;
- le coût approximatif des services professionnels ainsi que le coût total du projet;
- une brève description du projet qui fait ressortir en quoi sa réalisation est originale;
- une courte description de l'implication des membres de l'équipe;
- le nom et les coordonnées d'une personne de référence : un client ayant travaillé spécifiquement sur ce projet avec le contractant.

8.6 Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe (25 points)

Description de la compétence et de la disponibilité du chargé de projet, de son expertise dans la conception et le design de dispositifs d'interprétation muséaux.

Le chargé de projet est reconnu pour sa créativité et ses compétences en design d'exposition. Il est membre permanent de l'équipe du contractant maître d'œuvre et possède un minimum de cinq (5) années d'expérience dans son domaine. Une expertise dans la conception de dispositifs extérieurs est un atout. Le chargé de projet ne pourra être remplacé sans l'autorisation du Jardin botanique.

Description de la polyvalence et de la pluridisciplinarité de l'équipe du contractant afin de démontrer son aptitude à fournir les services requis. Les membres de l'équipe doivent avoir un minimum de trois (3) années d'expérience dans des projets similaires. Le *curriculum vitae* de chaque membre de l'équipe doit être joint à l'offre de services.

9. SÉLECTION DE LA FIRME RETENUE

Critères d'évaluation

	Pointage	
1.	Présentation de l'offre	/ 5
2.	Compréhension du mandat et de la problématique	/ 10
3.	Approche proposée	/ 25
4.	Capacité de réalisation et échéancier	/ 20
5.	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables	/ 15
6.	Expérience et expertise du chargé de projets et de son équipe	/ 25
	Total	/ 100

10. CALCUL DES HONORAIRES ET MODE DE PAIEMENT

La Ville paiera au contractant des honoraires calculés selon la méthode à prix forfaitaire, laquelle inclut la totalité des dépenses encourues par le contractant pour la réalisation du mandat.

Les paiements seront effectués selon le calendrier des livrables (point 7) sur présentation de factures et après approbation des livrables par la chargée de projet de l'équipe du Jardin.

11. ÉCHÉANCIER

Si vous avez des questions sur cet appel d'offres, adressez-vous à Andrée Hallé par courriel. Les questions et les réponses seront transmises à tous les soumissionnaires potentiels.

Les soumissions doivent parvenir par courriel à Andrée Hallé, chargée de projet au plus tard le **18 novembre à 12 h à : ahalle@ville.montreal.qc.ca**

Annexe 1 : Interprétation de la station *Maîtrise des plantes envahissantes*

1. Lieu¹

L'étang adjacent à la Maison de l'arbre Frédéric-Back fait l'objet de travaux de restauration majeurs (août à décembre 2019). À terme, l'étang sera agrandi, pourvu d'une cascade, de deux passerelles et le sentier entièrement réaménagé. L'aménagement paysager comprend des dispositifs qui visent à maîtriser la repousse et l'installation de plantes envahissantes (phragmites, rubanier, etc.). L'étang et les ses rives sont recouverts d'une membrane imperméable. Les éléments suivants constituent les innovations technologiques visant à maîtriser les plantes envahissantes (Voir détails dans le document en annexe) :

- La berge sera densément plantée avec des espèces indigènes (Arbustes, graminées, et vivaces) ainsi que des plantes annuelles. La plantation d'annuelles servira à laisser le moins de sol à nu possible. Sur les berges à fortes pentes de l'étang, on incorporera des fagots de cornouillers dédiés à l'adsorption du phosphore en période d'étiage.
- Les arbres et les arbustes plantés au sud de l'étang sont utilisés pour créer de l'ombre et pour empêcher le développement de plantes envahissantes qui ont besoin de soleil. Des radeaux et îlots végétalisés flottants contribueront aussi à créer de l'ombre dans l'étang et à capter les éléments en suspension.
- La cascade, qui est fonctionnelle de mai à novembre se divise en deux parties. La majeure partie de l'eau prendra la forme d'une chute purement esthétique qui contribuera à aérer l'eau de l'étang. L'autre petite partie de l'eau sera dirigée vers un système de filtration via un bac rempli de sable filtrant. Ceci permettra d'éliminer davantage le phosphore soluble du réseau, un élément qui favorise la croissance des plantes envahissantes.
- La profondeur de l'étang atteindra +/- 2 m. Des berges abruptes ainsi qu'une plage de graviers en pente douce seront créés pour limiter la superficie de sol colonisable pour les plantes envahissantes.
- Le fond de l'étang sera recouvert d'une membrane imperméable.

2. Objectifs

En plus de la première série d'objectifs décrits en annexe 1, pour la station des plantes envahissantes s'ajoutent :

- Faire des liens entre la biodiversité et l'équilibre d'un écosystème;
- Faire comprendre l'impact des plantes envahissantes sur la biodiversité;
- Faire valoir les dispositifs mis en place au marais pour contrer l'installation de plantes envahissantes;
- Faire découvrir les actions qui sont à la portée du public pour lutter efficacement contre la présence des plantes envahissantes.

¹ Voir les plans d'architecture transmis par courriel avec cet appel d'offres.

3. Clientèles

Le Jardin botanique reçoit environ 900 000 visiteurs par année. Sa clientèle actuelle est à la fois touristique et locale. En ce qui concerne le Parcours des phytotechnologies, la clientèle familiale est la cible principale.

Dans cette clientèle, on cherchera à toucher trois types de publics définis en termes d'âge, d'expérience de visite, de moyen et de niveau d'approfondissement du contenu:

- Cœur d'enfant : enfant (1 à 77 ans), besoin de toucher, de bouger, 3D, ludique, jeux, léger;
- Curieux, mais pas envie de se mouiller : ado/adulte profane, visuel, images, voir, lire des informations textuelles de base : identification des objets exposés;
- Tout comprendre! : ado/adulte « expert », visuel, 3D, maquette animée, lire des informations textuelles détaillées : comprendre des schémas de conception et les détails du fonctionnement.

4. Messages

- La préservation de la biodiversité est garante de la santé des écosystèmes à long terme.
- Une grande biodiversité permet une meilleure adaptabilité des écosystèmes face aux changements environnementaux.
- Les plantes envahissantes menacent la diversité des plantes indigènes

5. Expérience

La restauration de l'étang de la Maison de l'arbre créera un site d'une grande beauté au cœur de la ville. La biodiversité y sera importante et l'ambiance propice à la contemplation, au calme et à la détente. Un privilège pour les citoyens !

L'interprétation qui prendra place devrait être au deuxième niveau de lecture du paysage. À cet effet, la longueur de l'observatoire-terrasse sera doublée et surplombera le sentier, procurant une vue complète de l'étang et de ses rives. Elle sera accessible toute l'année. L'installation des éléments d'interprétation y serait propice. Quant aux passerelles aménagées sur le pourtour de l'étang, elles sont principalement conçues pour recevoir des groupes et permettre la médiation par des animateurs (groupes scolaires, camps de jour).

Selon le type d'interprétation choisi, l'intérieur de la Maison de l'arbre pourrait sans doute accueillir quelques éléments, mais celle-ci n'est pas ouverte à l'année.

Parcours des phytotechnologies

Station Maîtrise des plantes envahissantes - 2020

Recherche, conception, fabrication, installation

Estimation des coûts

Honoraires	
Coordination	15 000
Recherche	3 000
Plans et devis	12 000
Design graphique	4 000
Rédaction	2 000
Libération des droits images	1 000
	37 000 28 %
Fabrication et installation	
Pôle techno - belvédère	32 000
Pôle réflexif - plateforme thuyas	15 000
Pôle réflexif - plateforme des saules	15 000
Pôle contemplatif - cascade	16 000
	78 000 60 %
Contingences	15 000 12 %
TOTAL	130 000

Dossier # : 1193815005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Bande à Paul, pour le projet de médiation expérientielle du parcours des phytotechnologies - Station Maîtrise des plantes envahissantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1193815005 Contrat La Bande à Paul.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposée au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Laura VALCOURT
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 5148720984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197227002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal d'une valeur de 356 604 \$, relativement à la création de l'oeuvre immersive "Second souffle" ; autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film, aux fins de ce contrat de collaboration ; demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

Il est recommandé :

1. D'approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 356 604 \$, plus les taxes applicables, pour la création de l'oeuvre immersive "Second souffle";
2. D'autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$ plus toutes les taxes applicables à l'Office national du film du Canada aux fins du contrat de collaboration.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
4. De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ce contrat de collaboration avec l'Office national du film du Canada;

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-19 17:19

Signataire : _____
Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197227002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal d'une valeur de 356 604 \$, relativement à la création de l'oeuvre immersive "Second souffle" ; autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film, aux fins de ce contrat de collaboration ; demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa fondation en 1939, l'Office national du film du Canada (ONF) a créé plus de 13 000 productions, remporté au-delà de 5 000 récompenses, inspiré et influencé des générations de cinéastes, tant au pays que partout sur la planète. En tant que producteur et distributeur public d'œuvres audiovisuelles, l'ONF joue un rôle essentiel dans le domaine de la culture, en offrant une perspective de la richesse et de la diversité canadienne. C'est à travers des documentaires d'auteur, des films d'animation et des nouveaux médias qu'il explore les enjeux sociaux contemporains.

Espace pour la vie est le plus grand complexe dédié aux sciences de la nature au Canada, parmi les institutions muséales les plus fréquentées en Amérique du Nord. En combinant la science, l'art et l'émotion, le Jardin botanique incarne la volonté d'Espace pour la vie d'offrir des expériences inédites, fortes et signifiantes; des expériences scientifiques mais aussi d'émerveillement, artistiques et poétiques. Ce faisant, il permet de repousser les frontières des institutions dédiées aux sciences et de créer de nouvelles façons d'entrer en contact avec la nature.

Les deux organisations partagent une volonté commune de collaboration, permettant de mettre à profit leurs expertises respectives au profit de la création d'oeuvres originales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1200 (25 novembre 2019): Approuver un projet de contrat de collaboration entre la Ville et l'Office national du film du Canada, conditionnellement à l'adoption d'un décret relativement à la production et l'exploitation du film ISA un monde de glace pour le Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une valeur maximale de 819 808 \$

CM 18 0647 (28 mai 2018) - Approuver un projet d'entente de distribution entre la Ville et l'Office national du film du Canada, pour l'oeuvre immersive de Philippe Baylaucq intitulée « KYMA, ondes en puissance » / Approuver le contrat de licence de distribution pour 7 oeuvres audiovisuelles du Planétarium Rio Tinto Alcan avec l'Office national du film du

Canada / Recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ces deux ententes avec l'Office national du film du Canada

CM15 1478 (14 décembre 2015) - Accorder un contrat de collaboration à l'Office national du film du Canada pour la réalisation et la production d'une œuvre numérique immersive présentée au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017, pour une somme maximale de 574 875 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cet effet

DESCRIPTION

Le Jardin botanique a développé, ces dernières années, un important projet visant à présenter les phytotechnologies à ses visiteurs. Le Parcours des phytotechnologies, qui comptera au total sept stations, a pour objectif de montrer comment utiliser les plantes pour résoudre certains enjeux environnementaux. La première des six stations, la Station des marais épurateurs, a été inaugurée à l'été 2019. Elle montre la gestion de l'eau usée à travers la création de marais filtrants dans le Jardin aquatique. Durant les prochaines années, six autres stations seront aménagées.

Le Jardin botanique souhaite collaborer avec l'Office national du film du Canada à la création d'une oeuvre interactive et immersive qui servira d'introduction au Parcours des phytotechnologies. Cette oeuvre, provisoirement intitulée "Second Souffle", sera une sorte de vaste entrelacs (branches, racines, mycorhizes, bactéries, etc.) représentant un sol vivant en processus de décontamination. Cet entrelacs formera une sphère irrégulière, dense et organique constitué de tubes et de fils dans lesquels circulent de l'air et de la lumière. Un « souffle » animera l'entrelacs, oscillant de manière discrète et constante. Les mouvements et les comportements d'attention des visiteurs auront une incidence sur les rythmes et l'amplitude des pulsations. Les concepteurs de l'oeuvre ont l'intention d'organiser la captation de données réelles dans une parcelle de phytoremédiation, créée à l'intérieur du Parcours des phytotechnologies, sur le site du Jardin botanique. La transmission ou l'utilisation de ces données dans l'oeuvre est à définir.

L'Office national du film, par l'intermédiaire de Louis-Richard Tremblay, agira comme producteur et le Jardin botanique comme collaborateur à la production. À titre de producteur, l'Office national du film sera maître d'oeuvre de chaque étape du développement et de la production. À titre de collaborateur, le Jardin botanique fournira son expertise scientifique, muséale et éducative. De plus, il fournira et adaptera le lieu d'exposition de la production.

L'obtention d'un décret du gouvernement du Québec est nécessaire pour autoriser la Ville à conclure ces ententes; le décret sera émis seulement lorsque les instances auront approuvé le présent dossier.

JUSTIFICATION

En s'associant à l'ONF pour la création de cette oeuvre, le Jardin botanique de Montréal se joint à une équipe dont l'expertise dans ce domaine n'est plus à démontrer. À titre de producteur d'oeuvres audiovisuelles multiplateformes, l'ONF est reconnu mondialement comme l'un des grands laboratoires culturels d'innovation et ses artisans innovent sans cesse en matière de contenus et de formes.

À propos de Louis-Richard Tremblay (producteur exécutif, ONF) : Producteur à l'ONF depuis 2013, Louis-Richard Tremblay est fasciné par la force des expériences interactives et avide d'explorations médiatiques. Il s'associe aux artistes qui détournent les technologies au profit d'un propos pour générer des oeuvres documentaires qui captent l'imaginaire et l'intelligence. Il a piloté de nombreuses coproductions internationales qui se sont démarquées et ont remporté plusieurs prix au Canada et à

l'étranger, notamment *Ennemi*, *Le photographe inconnu* et *Traque interdit*. Depuis le début de son parcours, avec son leadership, son don pour transmettre sa vision et sa capacité à développer de nouveaux talents, il a encadré d'innombrables artistes et producteurs sur de grands et petits projets. Le parcours de Louis-Richard Tremblay inclut une formation en sciences politiques, puis il a dérivé vers l'architecture et la radio avant de s'immerger dans l'univers interactif. En 2001, il a rejoint l'équipe du projet de laboratoire média multiplateforme bandeapart.fm pour y réaliser des expériences à la fois pour le Web, la radio et la télévision. De 2007 à 2013, il a dirigé plusieurs équipes de créateurs et créatrices numériques et de journalistes pour la Société Radio-Canada.

De manière générale, cette collaboration entre le Jardin botanique et l'Office national du film du Canada mettra en valeur la recherche effectuée au Jardin botanique et à l'Institut de recherche en biologie végétale, en faisant connaître et reconnaître l'importance des phytotechnologies. Elle rehaussera l'expérience de visite en offrant une expérience-découverte agréable et captivante. De manière plus spécifique, cette oeuvre interactive, par son approche scriptovisuelle ludique et virtuelle, rencontre également des objectifs de médiation scientifique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour la production est de 356 604 \$, plus toute taxe applicable. La structure financière de la production est établie de la manière suivante :

	Participation financière	Participation/ valeur en services	Participation totale
Ville de Montréal - Jardin botanique	240 709 \$	50 000 \$	290 709 \$
ONF	0 \$	65 895 \$	65 895 \$
Total	240 709 \$	115 895 \$	356 604 \$

Essentiellement, la participation financière de la Ville inclut la fabrication d'un prototype de l'oeuvre (conception, production et matériaux), la production de l'oeuvre par les équipes de l'ONF ainsi que la construction de l'oeuvre (matériaux et équipements audiovisuels). La participation en service correspond aux ressources humaines mises à la disposition du projet.

De son côté, l'ONF participe en services en affectant à cette production quelques professionnels de son institution (directeur, producteur exécutif et chargées de production).

Le budget nécessaire à ce dossier (la participation financière du Jardin botanique, à être versée à l'ONF), soit une somme de 240 709 \$, plus toutes les taxes applicables, est prévu au budget du Service Espace pour la vie (règlement d'emprunt 7717045 17-045 Parcours des Phytotechnologies CM17 0488).

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par sa qualité et son caractère distinctif, la programmation d'Espace pour la vie contribue à établir la notoriété de Montréal comme métropole culturelle : ville de savoir, de créativité et d'innovation.

En favorisant la pleine réalisation de la mission d'Espace pour la vie, ce projet fera la démonstration de l'expertise du Jardin botanique en matière de phytotechnologies et dans la présentation de productions multimédias originales et innovatrices.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera établie pour la promotion de la production.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2021 : inauguration de l'oeuvre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie CADIEUX
Agente culturelle

Tél : 514-872-9678
Télécop. : 514-872-2800

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-13

Anne CHARPENTIER
Directrice du Jardin botanique

Tél : 514-872-1452
Télécop. : 514 872-1455

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2019-12-19

Dossier # : 1197227002

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics

Objet :

Approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal d'une valeur de 356 604 \$, relativement à la création de l'oeuvre immersive "Second souffle" ; autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film, aux fins de ce contrat de collaboration ; demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous validons quant à sa forme et à son contenu le contrat de collaboration à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Office national du film.
Pour pouvoir être conclu par la Ville, ce contrat de collaboration doit préalablement être autorisé par l'entremise d'un décret d'autorisation adopté par le Gouvernement du Québec.

FICHIERS JOINTS



[2019-11-19 V-4 JD PHYTO_Collaboration Ville Mtl-Jardin botanique ONF.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

CONTRAT DE COLLABORATION

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

(ci-après la « **VILLE** »);

ET :

OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA, organisme légalement constitué en vertu de la *Loi sur le cinéma*, (L.R.C. 1985, Ch. N-8), ayant sa principale adresse au 1501, rue de Bleury, 4^e étage, Montréal, Québec, H3A 0H3, représenté par M. Claude Joli-Coeur, Commissaire du gouvernement à la cinématographie et président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : R121491807

Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006138124

(ci-après l'« **ONF** »);

(l'ONF et la VILLE ci-après également appelés collectivement les « **Parties** » et individuellement appelé une « **Partie** »);

ATTENDU QUE la VILLE désire souligner l'excellence du travail de recherche réalisé au Jardin botanique de Montréal (le « **Jardin botanique** ») en créant une œuvre au croisement des arts et de la science;

ATTENDU QUE l'ONF est un producteur et distributeur d'œuvres audiovisuelles et d'œuvres interactives;

ATTENDU QUE la VILLE, par l'entremise de son service Espace pour la vie, et l'ONF souhaitent collaborer à la production et l'exploitation d'une œuvre immersive, interactive et participative d'une durée de cinq (5) à quinze (15) minutes intitulée provisoirement « Second souffle » mettant en valeur l'excellence de la recherche en phytotechnologie du Jardin botanique, cette œuvre devant servir de complément au parcours des phytotechnologies du Jardin botanique dès le 1^{er} juin 2021, tel que plus amplement décrit à l'Annexe A des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'ONF;

POUR CES MOTIFS les Parties conviennent ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

Aux fins des présentes, les expressions ci-après énumérées ont la signification suivante :

« **Archives** » désigne le matériel audio et vidéo enregistré ou tourné pour la Production, ainsi que les photographies ou les prises de vues enregistrées ou filmées pour la Production.

« **Directeur** » le Directeur du Jardin botanique ou son représentant dûment autorisé.

« **Droits sous-jacents** » désigne tous les droits corporels ou incorporels, principaux ou accessoires, acquis par licence, cession, quittance ou autres ententes nécessaires pour produire, exploiter et distribuer la Production.

« **Production** » désigne l'ensemble des composantes visuelles, audio, interactives et technologies (logiciels et hardware), techniques, bâti et générique de l'œuvre interactive (incluant tout changement à ceux-ci) intitulée provisoirement « Second souffle » créée dans le cadre du présent contrat, telle que plus amplement décrite à l'Annexe A.

« **Projet** » désigne le parcours des phytotechnologies créé par ou pour le compte du Jardin botanique dans lequel s'insère la Production, dont la description sommaire des objectifs et orientations sont décrits en Annexe A des présentes.

« **Rapport final de coût** » désigne un document rapportant toutes les dépenses attribuables à l'exécution de la Production, par poste budgétaire, ainsi que le détail du nombre d'heures travaillées par l'équipe de production, si disponibles.

2. PRÉAMBULE, ANNEXES ET OBJET DU CONTRAT

- 2.1 Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat.
- 2.2 Les Parties s'engagent à collaborer à la production et l'exploitation de la Production en fonction des modalités du présent contrat et selon la description de la Production comprise à l'Annexe A des présentes, à en assurer sa présentation au Jardin botanique dès le 1^{er} juin 2021 ou toute date convenue entre les parties, et à gérer les revenus d'exploitation et de distribution.

3. RÔLES DES PARTIES

- 3.1 L'ONF agira comme producteur de la Production et la VILLE comme collaborateur à la Production. À titre de producteur, l'ONF sera maître d'œuvre de chaque étape du développement et de la production de la Production. À titre de collaborateur, la VILLE apporte son expertise scientifique, muséale et éducative. De plus, la VILLE fournit et adapte un lieu d'exposition de la Production.
- 3.2 Les décisions principales touchant la Production doivent être effectuées par l'ONF conjointement avec la VILLE. Ces décisions touchent plus particulièrement le personnel-clé créatif (comme défini à l'article 6 ci-après), le Budget (comme défini à l'article 4 ci-après), le Calendrier de production (comme défini à l'article 7 ci-après), le titre ainsi que l'approbation des principales étapes de création de la Production, c'est-à-dire le premier prototype (prototype alpha), le deuxième prototype (prototype beta) et la Production finale. La VILLE aura 48 heures pour répondre à toute demande d'approbation de l'ONF. Nonobstant ce qui précède, les décisions concernant l'engagement des techniciens et du personnel créatif secondaire (autre que le personnel-clé mentionné à l'article 6 ci-après) seront du ressort unique de l'ONF sans requérir l'approbation préalable de la VILLE.
- 3.3 La personne qui prendra, au nom de l'ONF, toutes les décisions concernant la Production sera Louis-Richard Tremblay, qui agira à titre de producteur-exécutif de la Production.
- 3.4 Sous réserve de décisions devant être prises par les instances décisionnelles de la VILLE, l'approbation des principales étapes de la production selon les Étapes de suivis de production décrites à l'Annexe B des présentes (« Étapes de suivis de production ») et le calendrier de production décrit à l'Annexe C des présentes (le « Calendrier de production »), sera donnée par le Directeur.
- 3.5 Les Parties devront se consulter mutuellement et discuter des modalités d'application et du suivi du présent contrat par le biais d'un dialogue continu et productif. Elles pourront demander la tenue d'une réunion, en personne, par téléphone ou par tout autre moyen de communication, sous réserve d'un préavis donné dans un délai raisonnable.

4. BUDGET ET STRUCTURE FINANCIÈRE

- 4.1 Le budget total pour la production de la Production est de 356 604 \$ plus toutes taxes applicables, comme joint à l'Annexe D des présentes (le « Budget »).
- 4.2 Il est entendu entre les Parties que les prix des équipements requis pour produire et opérer la Production ne sont que des estimations et que les prix varieront en fonction de la sélection et de l'achat dudit équipement par les Parties une fois le concept final approuvé et en production. Les Parties s'engagent à ajuster le Budget en conséquence et si requis, amender le Budget, le Calendrier de production et Livrables et l'Échéancier de paiement, tel que défini ci-après, le cas échéant.
- 4.3 La structure financière de la production de la Production est actuellement établie de la manière suivante :

	Participation financière	Participation en services et matériel	Participation totale
Ville (Jardin botanique)	240 709 \$	50 000 \$	290 709 \$
ONF	0 \$	65 895 \$	65 895 \$
Total	240 709 \$	115 895 \$	356 604 \$

- 4.4 Il est entendu que les Parties devront, préalablement et par écrit, approuver toute autre participation financière de quelque individu, corporation, organisme privé ou public.
- 4.5 En conformité avec les modalités du paragraphe 4.3, chaque Partie assumera le financement de sa participation.
- 4.6 La participation de l'ONF en services à la Production est présentement évaluée à 65 895 \$ plus toute taxe applicable (la « Participation de l'ONF »).

- 4.7 La participation financière de la VILLE à la Production est de 240 709 \$, plus toute taxe applicable (la « Participation financière de la VILLE »). Les paiements relatifs à la Participation financière de la VILLE seront effectués à l'ONF conformément à l'Annexe E jointe aux présentes (ci-après l'« Échéancier de paiement »). Il est entendu que la valeur de l'apport de la VILLE en services et en matériel sera calculée en sus de la Participation financière de la VILLE. Cet apport est présentement évalué à 50 000 \$ plus toute taxe applicable (la « Participation en services et matériel de la Ville »).
- 4.8 Il est entendu que l'apport financier de chaque Partie se limitera à leur participation respective, comme définie aux paragraphes 4.3, 4.6 et 4.7, sauf entente contraire écrite entre les Parties et constatée par un amendement au présent contrat. La VILLE ne sera pas tenue responsable d'un dépassement budgétaire afférent à la Production ni ne sera requise de payer un tel dépassement sans avoir au préalable approuvé ce dépassement par écrit et obtenue les autorisations requises par les instances décisionnelles de la VILLE.
- 4.9 L'ONF est maître d'œuvre de la Production et seul responsable de l'achèvement et de la livraison de la Production et, s'il y a lieu, tout dépassement budgétaire non approuvé par la VILLE sera assumé par l'ONF.
- 4.10 Si les coûts réels de la Production sont inférieurs au Budget, les Parties réviseront le Budget de l'une des manières suivantes :
- 4.10.1 Si le surplus est constaté en cours de production, le montant économisé sera réaffecté à un autre poste budgétaire;
- 4.10.2 Si à la remise du Rapport final de coût (voir Article 11 ci-après) un surplus en argent est constaté pour l'ensemble des postes budgétaires dont les coûts sont assumés par la Participation financière de la VILLE, l'ONF remboursera à la VILLE la somme en surplus;
- 4.10.3 Si l'économie est faite dans un ou des postes budgétaires dont les coûts sont assumés en services et matériel par une ou les Parties, la valeur de l'apport en services et matériel de la VILLE ou de l'ONF, selon le cas, sera réajustée.

5. DURÉE

- 5.1 Les Parties conviennent que le présent contrat sera en vigueur à compter de sa date de signature et se terminera le 30 septembre 2021.

6. PERSONNEL-CLÉ

- 6.1 La Production est produite sous la supervision et le contrôle administratif, technique et artistique des personnes suivantes :

Directeur exécutif :	André Picard (ONF)
Directrice de production :	Martine Bernier (Jardin botanique)
Producteur-exécutif :	Louis-Richard Tremblay (ONF)
Chargée de projet :	Émilie Cadieux (Jardin botanique)
Design d'expérience :	Mélanie Crespín et Alexandre Burton (Artificiel)
Chargée de production :	Justine Gervais Chapleau en développement (ONF) Véronique Tessier en production (ONF)
Scénographie d'exposition :	Mélanie Crespín
Technologue créatif :	Alexandre Burton (Artificiel)
Expert de contenu :	Michel Labrecque (Jardin botanique)

- 6.2 Dans l'éventualité où les individus mentionnés à l'article 6.1 doivent être remplacés, la décision portant sur leur remplacement ou sur le choix du remplaçant devra être faite d'un commun accord et par écrit entre l'ONF et le Directeur. En cas de désaccord, les Parties feront les efforts raisonnables pour s'entendre. À défaut d'entente, le mécanisme de résolution de conflit de l'article 15 du présent contrat s'appliquera.

7. OBLIGATIONS DE L'ONF

Sous réserve du respect par la VILLE de toutes ses obligations aux termes de ce contrat, l'ONF s'engage à :

- 7.1. Respecter les Étapes des suivis de la production et le Calendrier de production décrits aux Annexes B et C. Les livrables décrits aux Étapes de suivis de la production devront être livrés au Directeur;
- 7.2. Prendre en charge le développement du concept et la production de la Production, en concertation avec le Directeur;
- 7.3. Engager l'équipe de création et l'ensemble des intervenants artistiques et techniques requis pour la production de la Production, à l'exception des employés de la VILLE qui offriront un support technique, comme prévu à l'article 8.5;
- 7.4. Coordonner l'équipe de production, assurer le suivi et le respect du Budget, préparer et transmettre les rapports de coûts et le Rapport final de coûts;
- 7.5. Fournir tout l'équipement et le matériel requis, les services techniques et les ressources humaines relativement à ses obligations en vertu du présent contrat, sous réserve des obligations de la VILLE prévues à l'article 8;
- 7.6. Se conformer aux spécifications techniques du lieu d'exposition de la Production et autres spécifications fournies par la VILLE lorsque le concept final de la Production aura été approuvé (ci-après les « Spécifications ») décrites à l'Annexe F. Une fois approuvées, ces Spécifications feront partie intégrante de ce contrat;
- 7.7. Convenir en collaboration avec la VILLE des crédits de réalisation de la Production qui seront attribués lors du déploiement et de l'exploitation de la Production conformément à l'article 9 du présent contrat;
- 7.8. Installer la Production au Jardin botanique, à l'endroit déterminé par celui-ci (selon les indications et spécifications reçues par le Directeur), effectuer les tests de fonctionnement de la Production, corriger toutes anomalies affectant son fonctionnement, fournir à la VILLE un document technique concernant le fonctionnement de la Production et assurer le support technique de la Production avant le lancement de la Production et pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivants le lancement de l'Expérience et lors de la réouverture au printemps 2021; et
- 7.9. Assumer directement les coûts associés aux obligations du présent article 7, conformément à l'article 4.6.

8. OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve du respect par l'ONF de toutes les obligations du contrat, la VILLE s'engage à :

- 8.1. Respecter les Étapes des suivis de la production et le Calendrier de production et effectuer les paiements de la Participation financière de la VILLE selon l'Échéancier de paiement;
- 8.2. Assurer un accès à l'ONF au lieu d'exposition de la Production (qui sera déterminé par la VILLE ultérieurement) durant la production de la Production afin d'effectuer des tests de la Production, selon les plages horaires de travail offertes à l'ONF qui seront à déterminer par les Parties;
- 8.3. Fournir l'espace mémoire afin d'héberger sur ses serveurs ou les serveurs de son service infonuagique, à ses frais, les divers éléments de la Production durant sa production et durant le déroulement de l'Expérience; il est entendu que ces éléments seront également enregistrés sur le ou les serveurs de l'ONF à des fins de sécurité;
- 8.4. Fournir le matériel, le support technique et les infrastructures nécessaires à l'utilisation du lieu d'exposition de l'Expérience (électricité, éclairage, connectivité, etc.), en conformité avec le Budget, les Étapes des suivis de la production et le Calendrier de production et Livrables et selon les disponibilités des ressources de la VILLE;
- 8.5. Assurer le support technique de la Production une fois que l'ONF aura cessé ses services de support technique conformément à l'article 7.8 en conformité avec la documentation technique fournie par l'ONF;
- 8.6. Approuver les Livrables ou demander des correctifs dans un délai maximal de sept (7) jours ouvrables de leur réception par courriel ou de leur présentation;
- 8.7. Assumer directement les coûts associés aux obligations du présent article 8, en sus de la Contribution de la VILLE, conformément à l'article 4.7.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 9.1 L'ONF sera seul titulaire du droit d'auteur sur la Production et pourra exploiter la Production dans tous les médias ou supports connus ou à venir (y compris l'Internet), tous les marchés, toutes les langues dans le monde entier, et ce, pour la durée du droit d'auteur sur la Production.
- 9.2 Nonobstant ce qui précède, la VILLE demeurera titulaire de tous les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle, sur les données de base créées pour la Production et/ou utilisées dans la Production.
- 9.3 Sous réserve du respect par la VILLE de ses obligations en vertu du présent contrat, l'ONF octroie à la VILLE, qui accepte, une licence irrévocable et non exclusive pour présenter publiquement la Production uniquement au Jardin botanique, pour la durée du droit d'auteur sur la Production. Dans l'éventualité où la VILLE exploite la Production pour une période excédant 10 ans, les Parties devront décider conjointement du renouvellement des droits sous-jacents et du partage des coûts, le cas échéant. Il est entendu que la VILLE pourra également utiliser des extraits d'une durée maximale de deux (2) minutes ou des images de la Production à des fins de promotion de la Production, du Jardin botanique, de l'Espace pour la vie ou de la VILLE, dans tous médias, dans le monde, pour la durée du droit d'auteur sur la Production.
- 9.4 Nonobstant les articles 9.1 et 9.3, il est entendu que la VILLE aura le droit exclusif de représentation publique de la Production dans la province de Québec pour une durée de 7 ans à compter de la livraison de la Production. L'ONF consultera la VILLE pour toute exploitation de la Production au Canada étant entendu qu'il n'aura pas cette obligation de consultation pour toute exploitation de la Production ailleurs dans le monde. Durant cette période, l'ONF pourra toutefois présenter la Production dans le cadre de festivals et de rétrospectives, sous réserve de son obligation de consulter préalablement la VILLE.
- 9.5 Il est entendu que la VILLE conserve la totalité des revenus générés au guichet du Jardin botanique pour l'exploitation de la Production, et ce, pendant toute la durée de la licence accordée à la VILLE aux termes de l'article 9.4 du présent contrat.
- 9.6 L'ONF pourra exploiter commercialement ou non la Production et ses dérivés, par exemple, une version en réalité virtuelle, suivant le lancement de la Production. L'ONF consultera la VILLE si une exploitation de produits dérivés est envisagée au Canada ou ailleurs dans le monde. Dans ce cas, les Parties conviendront par écrit des modalités de la production de dérivés de la Production ainsi que du partage des revenus associés à cette commercialisation.
- 9.7 Toute technologie incluant, entre autres, le code et le dispositif interactif, développée par l'ONF ou par un tiers pour le compte de l'ONF dans le cadre de la Production demeurera la propriété exclusive de l'ONF ou du tiers, incluant toute propriété intellectuelle. L'ONF et le tiers seront libres d'exploiter cette dite technologie, de la réutiliser et de l'adapter pour d'autres projets et comme bon lui semblera. L'ONF octroie à la VILLE une licence non exclusive pour l'utilisation de la technologie incorporée dans la Production (incluant le code et le dispositif interactif développé par l'ONF ou par un tiers pour le compte de l'ONF) strictement pour la présentation de la Production pour la durée de sa licence.
- 9.8 L'ONF se réserve et conserve expressément pour son propre usage tout droit qui n'est pas expressément concédé à la VILLE en vertu du présent contrat.
- 9.9 L'article 9 demeurera en vigueur nonobstant la fin du présent contrat.

10. ACQUISITION DES DROITS

- 10.1 L'ONF déclare qu'il n'utilisera que les éléments pour lesquels il a acquis, ou acquerra dans les meilleurs délais, tous les Droits sous-jacents nécessaires à la production, l'exploitation et la distribution de la Production, le tout sujet à tous les consentements requis et au paiement des redevances généralement applicables et des droits de suite versables conformément aux accords-cadres conclus avec les guildes pertinentes.

11. RAPPORTS, LIVRES DE COMPTES ET AUDIT

- 11.1 L'ONF présentera un rapport de coût à la VILLE selon les Étapes des suivis de production jointes à l'Annexe B des présentes.
- 11.2 L'ONF présentera un Rapport final de coûts de la Production au plus tard trois (3) mois après la date de livraison de la Production à la VILLE.
- 11.3 L'ONF conservera pour une période de six (6) ans à compter de la livraison finale de la Production des livres de comptes détaillés des coûts, déboursés et encaissements relatifs à la Production. Ces livres de comptes devront être tenus conformément aux principes comptables généralement reconnus.

- 11.4 Il est entendu que la VILLE aura le droit, pendant les heures ouvrables, de vérifier, d'examiner et de prendre des extraits de tous les livres de comptes concernant la production de la Production moyennant un préavis écrit de 48 heures.
- 11.5 Il est entendu que la VILLE aura le droit d'examiner toute pièce justificative originale relative à la Production y compris les licences et contrats de travail et de services.
- 11.6 Il est entendu que, dans l'éventualité où la VILLE découvrirait des dépenses inadmissibles, l'ONF s'engage à faire les corrections nécessaires et à effectuer le remboursement, s'il y a lieu, de ces dites dépenses dans les dix (10) jours suivant la demande de la VILLE.
- 11.7 Les articles 11.3, 11.4, 11.5 et 11.6 demeureront en vigueur nonobstant la fin du présent contrat.

12. CRÉDITS, COMMUNICATION ET PROMOTION

- 12.1. Le Service des communications d'Espace pour la vie de la VILLE déterminera la stratégie de communication et marketing et aura la responsabilité de concevoir et de produire le matériel promotionnel. Notamment, les Parties reconnaîtront mutuellement leur appui respectif dans les documents, textes et rapports publiés, ainsi que dans la publicité commerciale à moins que l'espace où sera présentée la Production ne le permette pas. Cette reconnaissance devra être approuvée par le Service des communications et affaires publiques de l'ONF. Les Parties s'entendent d'ores et déjà sur la liste préliminaire de crédits décrits à l'Annexe G du présent contrat (les « Crédits »). Un panneau incluant les principaux crédits dont ceux du personnel-clé énuméré en 6.1 sera affiché à proximité de l'installation de la Production.
- 12.2. Chaque Partie préservera la confidentialité de toute stratégie de communication et de marketing jusqu'à la date prévue de l'ouverture au grand public. Toute annonce publique prévoira l'approbation des communiqués, convocation de presse, et inclura une mention de la participation de l'ONF que ce soit par un crédit, une citation, une allocution lors de l'ouverture, ou l'identification d'un porte-parole média de l'ONF. Le Service des communications et affaires publiques de l'ONF collaborera avec le Service des communications d'Espace pour la vie de la Ville qui assurera la stratégie médiatique pour l'annonce publique de la Production.
- 12.3. Les Parties conviennent également que tous les documents qui seront produits dans le cadre de la présentation publique de la Production, que ce soit sous forme écrite ou électronique, et qui seront mis à la disposition du public pendant la durée du présent contrat feront état de leur rôle respectif dans le Projet et la Production, à moins que cela ne soit pas possible ou raisonnable.
- 12.4. À ce titre et dans la mesure du possible et du raisonnable (notamment lorsque l'espace le permet), l'ONF sera reconnu comme suit dans toute la stratégie de communications et de promotion de la Production et ce, pour toute la durée où elle sera présentée :
- « Le Jardin botanique / Espace pour la vie et l'Office national du film du Canada présentent Phytoremédiation (titre de travail) [titre de la Production] »
- et ce, avec ou sans le logo de l'ONF, selon l'utilisation ou non du logo des deux institutions.
- 12.5. Le Directeur approuvera les crédits associés à la Production par écrit avant leur finalisation et fera approuver lesdits crédits par le Service des communications d'Espace pour la vie de la Ville. Les crédits devront être conformes aux normes graphiques et aux normes d'utilisation des logos des Parties. La grosseur et l'emplacement des mentions et crédits seront déterminés par l'ONF et le Directeur selon les normes de l'industrie.
- 12.6. Les crédits devront respecter les obligations contractuelles relativement au personnel-clé et aux exigences des contributeurs financiers, si applicable.
- 12.7. Toute modification apportée au titre de la Production devra être faite conjointement par l'ONF et le Directeur.
- 12.8. Les paragraphes 12.4 et 12.6 demeureront en vigueur nonobstant la fin du présent contrat.

13. CONFIDENTIALITÉ

- 13.1 Tous les documents et informations mis réciproquement à la disposition des Parties à l'occasion de l'exécution du présent contrat ainsi que toutes les conditions énoncées dans le présent contrat doivent demeurer confidentielles, sauf dans la mesure nécessaire par chaque Partie pour : (i) se conformer aux lois ou à une ordonnance valide d'un tribunal compétent, dans ce cas la Partie qui divulgue devra aviser l'autre Partie aussi rapidement que possible (si possible avant la divulgation), et devra demander un traitement confidentiel de ces informations, (ii) la reddition de comptes normale ou procédure de révision à ses sociétés apparentées ou affiliées, ses investisseurs et partenaires en équité, banques, vérificateurs, avocats, et professionnels

similaires, à condition que ces entités et individus acceptent d'être liés par ces conditions de confidentialité, (iii) exercer ses droits en vertu des présentes, (iv) se conformer à toutes lois et règlements applicables auxquels les Parties sont assujetties à titre d'agence du gouvernement fédéral du Canada dans le cas de l'ONF et à titre de municipalité dans le cas de la VILLE.

14. RÉOLUTION DE CONFLIT

S'il y a différend ou litige relativement au présent contrat, les Parties tenteront de le résoudre de la manière suivante :

- 14.1 Les représentants des Parties désignés aux articles 3.3 et 3.4 soumettront leur différend ou litige aux principaux dirigeants de chaque Partie et tenteront de trouver une solution. Les Parties conviennent que les représentants choisis pour prendre part au processus de règlement des différends seront autorisés à régler ce différend ou obtiendront rapidement toute autorisation requise. Le directeur du Service Espace pour la vie de la Ville, est le dirigeant désigné pour la VILLE et René Bourdages, directeur général Création et Innovation, est le dirigeant désigné pour l'ONF.
- 14.2 Tous les renseignements échangés au cours de ces négociations devront être considérés comme des renseignements communiqués "sous toute réserve" aux fins de négociations en vue d'une entente, et devront être considérés comme des renseignements à caractère confidentiel par les Parties et leurs représentants, à moins que la loi ne le prévoie autrement. Toutefois, une preuve qui est autrement admissible ou qui peut être communiquée, ne saurait être rendue inadmissible ou non communicable du fait qu'elle a été utilisée pendant les négociations.
- 14.3 Le présent contrat, son interprétation, son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois applicables en vigueur dans la province de Québec. Pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit relativement au présent contrat, les Parties conviennent de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition desdites réclamations ou poursuites judiciaires, à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les lois applicables.
- 14.4 Les clauses du présent article 14 n'ont pas d'incidence sur les droits de résiliation prévus à l'article 17 du présent contrat.

15. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

- 15.1 Les Parties déclarent et garantissent qu'elles possèdent l'autorité nécessaire pour signer le présent contrat.
- 15.2 Les Parties déclarent et garantissent qu'elles ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution du présent contrat.
- 15.3 Les Parties déclarent et garantissent qu'elles ne font actuellement l'objet et ne sont actuellement menacées d'aucune action, demande, poursuite ou autre litige devant quelque cour de justice, tribunal ou organisme compétent de quelque juridiction au Canada ou à travers le monde, pouvant nuire à, ou affecter de façon néfaste la production et la distribution de la Production et ses composantes.
- 15.4 Sous réserve de ce qui est prévu à l'article 9, les Parties garantissent que ni la Production, ni aucun de ses éléments constitutifs, ni leur utilisation ne porteront atteinte à quelque droit d'auteur, droit à la vie privée, droit civil, droit de propriété, ni à quelque autre droit de quelque individu ou corporation, ni ne contiendront d'éléments diffamatoires ou injurieux ou haineux.
- 15.5 Les Parties garantissent qu'elles ne se sont pas engagées envers des tiers de façon à entrer en conflit avec leurs obligations en vertu des présentes, et elles s'engagent à assurer que les dispositions du présent contrat soient respectées dans tout autre contrat avec des tiers.
- 15.6 Toutes les transactions liées au présent contrat devront respecter les lois et règlements fédéraux et provinciaux et, sans limiter la généralité de ce qui précède, les lois concernant la taxe sur les produits et services.
- 15.7 Le paragraphe 15.4 demeurera en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent contrat, quelle que soit la raison.

16. INDEMNISATION ET ASSURANCE

- 16.1 Les Parties conviennent de s'indemniser et de s'exonérer mutuellement contre tous dommages et intérêts pouvant être subis par une Partie, y compris les frais et les honoraires juridiques raisonnables (incluant les frais judiciaires et extrajudiciaires), à cause de la violation par l'autre Partie de ses déclarations, garanties et obligations contenues aux présentes, ou de sa négligence ou celle de ses mandataires, ses employés et ses ayants droit. Les Parties conviennent de

s'aviser sans délai de toutes réclamations ou procédures judiciaires auxquelles la présente indemnité pourrait s'appliquer et de collaborer pleinement à la défense desdites réclamations ou procédures judiciaires.

- 16.2 Une Partie ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable envers l'autre Partie de tout dommage indirect, accessoire ou exemplaire (même si l'autre Partie a été avisée de la possibilité de tels dommages) en conséquence de l'exécution ou de l'inexécution de toute disposition du présent contrat (y compris des dommages subis par un tiers) et fondé notamment sur toute perte de revenus, perte de bénéfices escomptés ou perte d'opportunités d'affaires.
- 16.3 L'ONF déclare qu'à titre d'agence du gouvernement fédéral du Canada, il doit se conformer aux politiques et directives administratives du Conseil du trésor. Comme le stipule la politique du Conseil du trésor en matière d'assurance, le gouvernement doit assumer ses propres risques. Le gouvernement fédéral du Canada prévoit conséquemment un régime d'auto assurance relativement à tous les aspects de la réalisation de la Production.
- 16.4 Le présent article 16 demeurera en vigueur nonobstant la fin du présent contrat.

17. FIN ET RÉSILIATION DU PRÉSENT CONTRAT

- 17.1 Si une Partie manque à une obligation qui lui incombe en vertu du présent contrat, la partie qui n'est pas en défaut peut, au moyen d'un avis écrit, énoncer clairement la nature de la violation ou du manquement dont elle se plaint. Si, dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception de cet avis, la Partie en défaut n'a pas corrigé la violation ou le manquement et ne donne pas l'assurance qu'elle entend se conformer aux stipulations du présent contrat, la Partie qui n'est pas en défaut peut unilatéralement résilier le présent contrat de plein droit, sans recours judiciaire ni autre formalité, sous réserve de ses droits de demander une injonction et, sous réserve de l'article 16.2, de demander des dommages-intérêts de la Partie en défaut. En cas de résiliation, l'ONF conservera le droit d'auteur sur les éléments alors conçus étant entendu que la Ville bénéficie de la licence sur les éléments alors conçus selon les termes stipulés au paragraphe 9.3 du présent contrat. Toutefois, en cas de contestation de la résiliation du contrat en raison du défaut de l'ONF, la VILLE bénéficiera d'une licence pour l'usage de la Production selon les termes stipulés au paragraphe 9.3 du présent contrat dans l'éventualité où ladite résiliation est confirmée par un jugement final.

18. CESSION À UN TIERS

- 18.1 Aucune Partie ne pourra céder le présent contrat sans l'approbation écrite de l'autre Partie. Advenant qu'une Partie cède le contrat à un tiers, elle s'engage à demeurer garante et à répondre solidairement avec le tiers cessionnaire et bénéficiaire de l'exécution intégrale de toutes et chacune de ses obligations.

19. STATUT DES PARTIES ET RELATION ENTRE ELLES

- 19.1 Le présent contrat ne crée aucune relation autre que celle de la collaboration dans le cadre des présentes et seuls les engagements, conditions, déclarations et modalités énoncés au présent contrat lient les Parties. Plus précisément, aucune clause du présent contrat ne peut être interprétée de façon à créer entre les Parties un lien de mandant mandataire, d'associés ou de co-entrepreneurs ou un lien spécial de quelque nature que ce soit.

20. AVIS

- 20.1 Tous les avis donnés en vertu du présent contrat doivent être par écrit et peuvent être livrés en main propre, par courrier recommandé ou certifié affranchi, ou par télécopieur aux adresses suivantes ou à toute autre adresse dont une partie peut aviser l'autre par écrit à l'occasion. Les avis sont réputés reçus trois (3) jours après leur mise à la poste par courrier recommandé ou certifié, le cas échéant, ou vingt-quatre (24) heures après leur livraison par télécopieur, le cas échéant.

Pour l'ONF : **Office national du film du Canada**
1501, rue de Bleury, 4^e étage
Montréal (Québec) H3A 0H3
À l'attention de René Bourdages
Directeur général, Création et Innovation
Tél. 416-602-8259
Courriel : r.bourdages@onf.ca

Avec une copie à : **Office national du film du Canada**
1501, rue de Bleury, 4^e étage
Montréal (Québec) H3A 0H3
À l'attention d'André Picard

Directeur exécutif, Programme institutionnel
Tél. 514 909-9286
Courriel : a.picard@onf.ca

Pour la VILLE :

Jardin botanique, Espace pour la vie
4101, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2B2
À l'attention d'Anne Charpentier
Directrice
Tél. : 514-872-1450
Télécopie : 514-872-1455
Courriel : acharpentier@ville.montreal.qc.ca

21. FORCE MAJEURE

- 21.1 Dans le cas où l'exécution de l'une ou plusieurs de ses obligations par une Partie est empêchée, retardée ou entravée par un cas de force majeure, cette Partie sera dispensée de telle exécution suivant l'envoi à l'autre Partie d'un avis écrit dudit cas de force majeure. L'inexécution sera excusée pour la période de retard, d'empêchement ou d'entrave causée par le cas de force majeure. Toutefois, si ce retard, cet empêchement ou cette entrave perdure pendant plus que cent vingt (120) jours, la Partie recevant l'avis de force majeure pourra immédiatement résilier le présent contrat par avis écrit. Aux fins des présentes, la « force majeure » désigne toute cause échappant au contrôle raisonnable d'une Partie, y compris, mais non limitée aux catastrophes naturelles (incendies, tempêtes, inondations, séismes, etc.), les explosions, les troubles civils, les actes d'un ennemi public, les grèves générales, les conflits de travail généralisés, la guerre, les ordonnances d'autorités gouvernementales, les activités des forces civiles ou militaires et l'interruption des services essentiels. En cas de résiliation, l'ONF conservera le droit d'auteur sur les éléments alors conçus et octroiera à la VILLE une licence à l'égard de ce droit d'auteur aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 9.2 du présent contrat.

22. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 22.1 Les titres utilisés dans le présent contrat n'ont aucune valeur interprétative; ils servent uniquement comme élément de classification et d'identification des dispositions constitutives du contrat entre les Parties qui sont consignées dans le présent contrat.
- 22.2 Si une disposition du présent contrat contrevient à une loi applicable, elle doit s'interpréter, le cas échéant, de façon à la rendre conforme à la loi applicable ou, à défaut, de la façon la plus susceptible de respecter l'intention des Parties sans déroger aux prescriptions des lois applicables auxquelles les Parties ne désirent pas contrevenir.
- 22.3 Lorsque le présent contrat contient une disposition prohibée, toutes les autres dispositions demeurent en vigueur et continuent de lier les Parties.
- 22.4 Tous les droits et recours mentionnés dans le présent contrat sont cumulatifs et non alternatifs.
- 22.5 Le silence d'une partie ou son retard à exercer un droit ou un recours qui lui est consenti en vertu du présent contrat ne doit jamais être interprété contre telle partie comme une renonciation à ses droits et recours.
- 22.6 Le présent contrat son interprétation, son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois applicables en vigueur dans la province de Québec.
- 22.7 Le présent contrat, qui comprend les annexes et toute information externe, sous quelque forme que ce soit, à laquelle le présent contrat ou l'une de ses annexes renvoie expressément, constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties relativement à la Production à l'exclusion de tout autre document et de toute entente ou promesse, écrite ou verbale, ayant pu intervenir entre les Parties antérieurement ou de façon concomitante à la signature du présent contrat.
- 22.8 Le présent contrat peut, à l'occasion, être modifié en tout ou en partie au gré des Parties. Le cas échéant, tout changement ou toute modification ainsi effectué ne prend effet que lorsqu'il a été constaté dans un écrit dûment signé par les Parties et annexé au présent contrat.
- 22.9 Le présent contrat peut être signé en un ou plusieurs exemplaires, chacun desquels constituera un original et qui tous ensemble seront réputés constituer un seul et unique acte. Le présent contrat peut être signé et transmis par télécopieur ou par courriel (en format PDF); il sera alors réputé avoir la même force et les mêmes effets que s'il avait été signé simultanément par les Parties. De même, les signatures apparaissant sur la copie imprimée d'une télécopie ou d'un fichier PDF transmis par courriel sont réputées constituer des signatures originales autorisées.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent contrat le _____ 2019.

OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

Claude Joli-Coeur

Commissaire du gouvernement à la
cinématographie et président

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon

Greffier, Ville de Montréal

Ce contrat a été approuvé par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le ^e jour de 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention)).

LISTE DES ANNEXES

Annexe A

Description de la Production

Annexe B

Étapes de suivis de la Production

Annexe C

Calendrier de production

Annexe D

Budget

Annexe E

Échéancier de paiement

Annexe F

Spécifications

Annexe G

Crédits

ANNEXE A

DESCRIPTION DE LA PRODUCTION – INTENTIONS

À PROPOS DU PARCOURS DES PHYTOTECHNOLOGIES

Parcours d'aménagement durable qui présente comment les plantes peuvent être employées pour créer des solutions inspirantes pour résoudre des enjeux environnementaux. Le développement du parcours sera établi sur une période de 7 à 9 ans pendant lesquelles 7 stations seront développées.

Le message général du parcours est : l'ensemble des propriétés naturelles des écosystèmes végétaux sont mises à profit dans des aménagements technologiques appelés phytotechnologies afin de résoudre des problèmes environnementaux affectant nos vies.

Approche : scriptovisuelle conventionnelle, ludique et virtuelle.

Les objectifs généraux du projet :

S'inscrire dans l'approche Espace pour la vie (être créatif et urbain + favoriser la biodiversité). Développer une identité forte (se démarquer des autres jardins botaniques).

Mettre en valeur la recherche (faire ressortir la recherche effectuée au Jardin).

Faire connaître les phytotechnologies (poursuivre l'objectif d'éducation à propos des bienfaits des phytotechnologies).

Rehausser l'expérience de la promenade (offrir une expérience-découverte agréable et captivante).

Les objectifs spécifiques :

À la science : mettre en valeur la recherche; monitorer les interventions, résoudre des problèmes in situ.

À la médiation : faire découvrir la phytotechnologie à l'œuvre, démontrer l'efficacité, créer un effet d'entraînement.

Aux aménagements : design novateur respectant l'esprit du lieu, utiliser des moyens et des formes ludiques, capter l'attention de tous, créer un paysage sensible et centré sur le vivant.

ANNEXE B

ÉTAPES DES SUIVIS DE PRODUCTION

1 - Le ou vers le 20 mars 2020

Présentation d'un plan d'installation à la parcelle – précision des types de données à capter

Mode de livraison : Production d'un document incluant des dessins (par envoi électronique) et mention dans les rencontres de suivis

2 - Le ou vers le 1er septembre 2020

Présentation du prototype complet : pour valider le mécanisme électropneumatique d'un système à plusieurs buses et les choix de matériaux

Mode de livraison : Présentation des résultats par les créateurs

3 - Le ou autour du 1^{er} octobre 2020

Livraison du concept et des dessins d'installation pour approbation technique de la part du Jardin botanique

Mode de livraison : Envoi électronique

4 - Le ou autour du 15 décembre 2020

Livraison des plans de fabrication avant l'engagement des dépenses matérielles

Mode de livraison : Envoi électronique

5 - Le ou autour du 1er octobre 2020

Présentation d'une maquette de la trame sonore pour confirmer la direction de conception

Mode de livraison : Envoi électronique

6 - Le ou autour du 1^{er} avril 2021

Installation préliminaire de l'œuvre (en période de rodage)

Mode de livraison : Installation au centre sur la biodiversité

7 - Le ou autour du 10 mai 2021

Présentation de l'œuvre en vue de l'ouverture au public pour le 1^{er} juin

Mode de livraison : Installation au centre sur la biodiversité

8 - Le ou autour du 1er juillet 2021

Validation du plan de maintenance

Mode de livraison : Envoi électronique

9 - Le ou autour du 1er août 2021

Achèvement du rapport de coût du projet

Mode de livraison : Envoi électronique

ANNEXE C

CALENDRIER DE PRODUCTION

Janvier à mai 2020

Recherche de matériaux, tests logiciels électroniques et senseurs chez Artificiel

20 mars 2020

Livraison d'un plan d'installation à la parcelle / précisions des besoins

20 avril 2020

JBM fournit besoins et info finales nécessaires pour installation à la parcelle (suite aux résultats des tests Artificiel)

Mai 2020

Début des installations pour prélèvements à la parcelle – par les concepteurs

1^{er} septembre 2020

Échéance pour prototype complet : Spec matériaux, équipement et test technique à la parcelle
Réévaluation budgétaire

Août-septembre 2020

Dessins et scénarisation (intérieur et extérieur)

Septembre à novembre 2020

Tests et conception avec data live
Conception sonore en lien avec les données captées

1^{er} octobre 2020

Livraison concept, dessin d'installation
Mise-à-jour du budget

15 octobre 2020

JBM : Approbations techniques d'installation (centre sur la biodiversité)

15 décembre 2020

Plans et devis de l'installation

Janvier à février 2021

Appels d'offres & fabrication

Février - mars

Développement logiciel, intégration de l'électronique et de tous les éléments de l'œuvre

Mi- mars 2021

Installation de l'œuvre dans l'espace au centre sur la biodiversité, prêt à l'accueil

Mi-avril 2021

Calibration et rodage technique

Mai 2021

Intégration artistique finale

1^{er} juin 2021

Ouverture

ANNEXE D

BUDGET

Contra Item	Description	Unit cost	Unit qty	Unit type	Extended cost	%
					ONF	
PROTOTYPE COMPLET (septembre 2015 à janvier 2016)					\$23,818.00	10.37%
ÉQUIPE CONCEPTION					\$12,950.00	4.71%
Mélaine Crespin	(18, 5 jours x 350\$)	\$6,475.00	1	forfait	\$6,475.00	2.35%
Alex Garon (Artiste)	(18, 5 jours x 350\$)	\$6,475.00	1	forfait	\$6,475.00	2.35%
ÉQUIPE DE PRODUCTION					\$6,775.00	2.40%
Véronique Tessier & Justine Chapleau	Chargée de projet et coordination	\$300.00	18	jour	\$5,400.00	1.90%
Martin Vau	Directeur technique	\$275.00	5	jour	\$1,375.00	0.50%
MATÉRIEAUX & DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE					\$4,093.00	1.59%
Impression 3D des buses		\$500.00	1	estimation	\$500.00	0.20%
Matériel électro-pneumatique		\$1,885.00	1	estimation	\$1,885.00	0.75%
Assemblage électro-pneumatique		\$1,500.00	1	estimation	\$1,500.00	0.60%
Développe membrane (matériau) et main d'œuvre		\$1,500.00	1	estimation	\$1,500.00	0.60%
Développe structure (matériau) et main d'œuvre		\$1,500.00	1	estimation	\$1,500.00	0.60%
Développement logiciel de contrôle v2		\$1,500.00	1	estimation	\$1,500.00	0.60%
Location espace atelier (accrochage et rhéologie)		\$1,500.00	1	estimation	\$1,500.00	0.60%
PRODUCTION (février 2016 à mai 2016)					\$188,541.00	79.32%
ÉQUIPE CRÉATIVE					\$67,141.00	3.00%
Mélaine Crespin (7 jours par x 12 mois x 350\$)	Direction artistique	\$29,400.00	1	forfait	\$29,400.00	10.69%
Alexandre Burton (7 jours par x 12 mois x 350\$)	Direction technique + creative technologist	\$29,400.00	1	forfait	\$29,400.00	10.69%
Consultants	Divers	\$300.00	3	jour	\$900.00	0.33%
Javier Asencio	Design sonore	\$350.00	7	jour	\$2,450.00	0.89%
Javier Asencio	Compositeur (9 min) - SPACQ	\$4,731.00	1	forfait	\$4,731.00	1.72%
	Part Producteur (SPACQ)	\$260.20	1	3.50%	\$200.00	0.09%
ÉQUIPE DE PRODUCTION					\$31,000.00	11.25%
Véronique Tessier et Justine Chapleau	Chargée de projet et coordination	\$300.00	85	jour	\$25,500.00	8.27%
Martin Vau	Directeur technique	\$275.00	20	jour	\$5,500.00	2.00%
DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - DESIGN SYSTÈME					\$10,000.00	3.64%
Design système AV & interactif final	Full reviewing, job analysis data gathering, schematics, etc. schematics IT, capture + design, mise au plan, installation RFP, installation	\$10,000.00	1	estimation	\$10,000.00	3.64%
MATIÈRE / RÉVISION - (janvier-mars 2016)					\$64,500.00	24.88%
MATÉRIAUX					\$45,000.00	16.73%
Matériaux de construction		\$25,000.00	1		\$25,000.00	9.09%
Plan d'ingénierie		\$5,000.00	1		\$5,000.00	1.82%
Installation	l'entrepreneur général construction	\$14,000.00	1		\$14,000.00	5.09%
prints		\$2,000.00	1		\$2,000.00	0.73%
EQUIPMENT AV					\$20,000.00	7.27%
AV equipment		\$10,000.00	1		\$10,000.00	3.64%
Système interactif	ACHAT	\$5,000.00	1		\$5,000.00	1.82%
Supervision système (technique, installation & opérations)	(l'entrepreneur général AV)	\$5,000.00	1		\$5,000.00	1.82%
OUVERTURE 2016					\$2,500.00	0.91%
Réévaluation et ajustements		\$2,500.00	1		\$2,500.00	0.91%
ADMINISTRATIF					\$1,458.00	0.53%
Frais de stationnement & déplacements		\$1,000.00	1		\$1,000.00	0.36%
Utilitaires & autres		\$458.00	1		\$458.00	0.17%
CONTRIBUTION					\$20,000.00	7.27%
					\$33,000.00	12.20%
S. TOTAL					\$240,709.00	
					cout max	\$240,709.00
					surplus	\$0.00

APPORT ONF	Description	Unit cost	Unit qty	Unit type	Extended cost	%
SERVICES ONF					\$65,894.71	
DEPENS ADMINISTRATIFS					\$45,704.71	
SERVICES TECHNIQUES					\$20,160.00	
					\$20,160.00	
60.14T	Numerization	\$750.00	1	forfait	\$750.00	
62.01T	Online	\$380.00	7.5	hrs	\$2,850.00	
63.10	n Enregistrement 2h2	\$100.00	9	hrs	\$900.00	
63.25T	Mixage au Colin Low 1 mixeur	\$250.00	15	hrs	\$3,750.00	
67.10T	Infographie	\$90.00	23	hrs	\$2,070.00	
62.80T	Copie maquette ONF	\$100.00	1	forfait	\$100.00	
68.80T	Autres livrables ONF	\$1,500.00	1	forfait	\$1,500.00	
63.01T	Copie maquette audio	\$240.00	1	forfait	\$240.00	
	prêt équipement pour impression 3D	\$8,000.00	1	forfait	\$8,000.00	

ANNEXE E
ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

1 - À la livraison du plan d'installation à la parcelle Le ou vers le 20 mars 2020	50 000 \$
2 - À la livraison du prototype complet Le ou vers le 1 ^{er} septembre 2020	50 000 \$
3 - Approbations techniques de l'installation (concept et dessins d'installation) Le ou vers le 1er octobre 2020	25 000 \$
4 - À l'installation de l'œuvre Le ou autour du 15 mars 2021	75 000 \$
5 - À l'ouverture de l'exposition Le ou vers le 1er juin 2021	35 000 \$
6 - À la remise du cahier de charge Le ou vers le 15 juillet 2021	5 709 \$
TOTAL :	240 709 \$

ANNEXE F

SPÉCIFICATIONS

(à venir une fois le concept final accepté par les Parties)

ANNEXE G

CRÉDITS

(Ajouter une mention des crédits spécifiques aux créateurs, artisans et collaborateurs au-delà des crédits institutionnels)

Conception et design d'expérience : Mélanie Crespin et Alexandre Burton (Artificiel)

Scénographie d'exposition : Mélanie Crespin

Technologie créatif : Alexandre Burton (Artificiel)

Conception sonore & musique : Javier Ascienco

Dossier # : 1197227002

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics

Objet :

Approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal d'une valeur de 356 604 \$, relativement à la création de l'oeuvre immersive "Second souffle" ; autoriser le versement d'une somme de 240 709 \$, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film, aux fins de ce contrat de collaboration ; demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197227002 EPLV_v3.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1173778004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert, de la compagnie IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 768,8 m ² , situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63e Avenue, et en contrepartie la Ville cède la 70e et une partie de la 71e Avenue non ouvertes, ainsi que deux lots adjacents à la 71e Avenue, tous situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 m ² , dont la soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables. - Créer trois servitudes d'utilités publiques. N/Réf. : 31H12-005-5071-04.

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du registre du domaine public les lots 3 510 517, 3 510 518, 2 159 429, 6 269 326 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert de la compagnie IMMEUBLES D.M.L.G.T (2014) LIMITÉE un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 508 944 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 6 768,8 m², situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue et en contrepartie la Ville cède les lots 3 510 517, 3 510 518 et 2 159 429, constituant l'emprise de la 70^e Avenue non ouverte, le lot 6 269 326 constituant l'emprise d'une partie de la 71^e Avenue non ouverte, ainsi que les lots 1 250 458 et 1 250 461, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud du boulevard Maurice- Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie d'environ 14 204,5 m². La soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant. L'échange prévoit la création de trois servitudes d'utilités publiques, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange;

3. d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-18 13:52

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173778004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert, de la compagnie IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 768,8 m ² , situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63e Avenue, et en contrepartie la Ville cède la 70e et une partie de la 71e Avenue non ouvertes, ainsi que deux lots adjacents à la 71e Avenue, tous situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 m ² , dont la soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables. - Créer trois servitudes d'utilités publiques. N/Réf. : 31H12-005-5071-04.

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE, ci-après désignée (« DMLGT ») désire acquérir de la Ville les lots 3 510 517, 3 510 518 et 2 159 429 constituant l'emprise de la 70^e Avenue, le lot 6 269 326 constituant une partie de l'emprise de la 71^e Avenue et les lots 1 250 458 et 1 250 461, adjacents à la 71^e Avenue, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous situés au sud du boulevard Maurice- Duplessis, et ce, afin de les assembler à sa propriété selon les exigences du projet particulier PP-63, adopté par le conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. La propriété de DMLGT est utilisée pour les besoins industriels de son entreprise de transport GT Group. La 70^e et la 71^e Avenue sont non ouvertes et non requises par la Ville. Des infrastructures d'utilités publiques y sont toutefois présentes.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de l'Arrondissement de procéder à un échange de terrains entre la Ville et DMLGT afin que celle-ci acquière les lots précités et en contrepartie cède à la Ville un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 508 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue, et dont le zonage permet un usage commercial et résidentiel, ci-après désigné (l'« Immeuble »). L'Immeuble est grevé d'une servitude, en faveur de la Ville à des fins d'utilités publiques pour le collecteur Marien, laquelle a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 5 377 519. L'Immeuble est mitoyen à deux terrains vacants, propriétés de la Ville, connus et désignés comme étant les lots 1 508 945 et 1 508 823, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0372 - 27 septembre 2012 - Modifier l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) par lequel est retiré de la liste des équipements d'intérêts collectifs le lot 2 159 429 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal.

CA12 30 07 0238 - 3 juillet 2012 - Approuver le projet particulier PP-63 de la propriété située au 10000 boulevard Maurice-Duplessis.

DESCRIPTION

· Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert de DMLGT, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 508 944, d'une superficie d'environ 6 768,80 m², situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue, et cède en contrepartie à DMLGT les lots 3 510 517, 3 510 518 et 2 159 429, constituant l'emprise de la 70^e Avenue, le lot 6 269 326 constituant une partie de l'emprise de la 71^e Avenue, ainsi que les lots 1 250 458 et 1 250 461 adjacents à la 71^e Avenue, tous du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal et tous situés au sud du boulevard Maurice- Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant une superficie d'environ 14 204,5 m². La soulte en faveur de la Ville représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables, et est sujette aux dispositions stipulées au projet d'acte d'échange;

· Créer une servitude à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot 2 159 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'illustrée au plan préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 24 mai 2005, sous sa minute numéro 972, ci-annexé;

· Créer une servitude à des fins d'utilités publiques sur une partie des lots 3 510 517 et 3 510 518, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'illustrée au plan préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 5 mai 2017, sous sa minute numéro 1787, ci-annexé;

· Créer une servitude à des fins d'utilités publiques, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 6 269 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'illustrée au plan préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 24 septembre 2018, sous sa minute numéro 3009, ci-annexé;

· Retirer du domaine public les lots 3 510 517, 3 510 518 et 2 159 429, 1 250 461 et 6 269 326, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'approbation du projet d'acte d'échange, pour les motifs suivants :

· La cession de la 70^e et d'une partie de la 71^e Avenue permettra à DMLGT de se conformer à la réglementation visant ses activités, et ce, en procédant, entre autres, à un assemblage de tous les lots composant sa propriété.

· La 70^e et la 71^e Avenue sont non ouvertes et ne sont pas requises pour les besoins de la Ville.

· L'acquisition de l'Immeuble par la Ville, lequel est adjacent à deux lots vacants propriété de la Ville, dont la superficie en assemblage totalise environ 75 784 m², permettra à la Ville de planifier le développement commercial et résidentiel futur du secteur.

- Le Service de l'environnement a procédé à une étude environnementale de l'immeuble et la réhabilitation des sols a été exécuté par la compagnie Groupe SCP Environnement inc., aux frais de DMLGT, sous la surveillance du Service de l'environnement.
- Le lot 2 159 429 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, n'ayant aucune valeur écologique, a fait l'objet d'une demande d'exclusion de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») et peut maintenant être cédé à DMLGT.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à l'échange des terrains entre la Ville et DMLGT.
- La cession de la 70^e et d'une partie de la 71^e Avenue, ainsi que les lots 1 250 458, 1 250 461, tous du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités compétentes afin d'approuver le projet d'acte d'échange.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent échange représente une soulte en faveur de la Ville d'environ 83 000 \$, plus les taxes applicables, telle que présentée à l'intervention du Service des finances, jointe au présent sommaire.

La valeur marchande des lots faisant l'objet de la transaction a été établie par la Division des analyses immobilières du SGPI en date du 13 septembre 2019, et se définit ainsi :

- La valeur marchande des lots, propriété de la Ville, considérant les servitudes à créer, totalisant une superficie de 14 204,5 m², est de 1 030 800 \$, soit un taux d'environ 72,57 \$/m², selon un zonage industriel.
- La valeur marchande du terrain, propriété de DMLGT, d'une superficie de 6 768,80 m² est d'environ 947 800 \$, soit un taux d'environ 140,02 \$/m², selon un zonage commercial.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le boulevard Maurice-Duplessis, dans le secteur de la présente transaction, a fait l'objet d'un réaménagement en 2017 et est maintenant un boulevard urbain sécuritaire avec une piste cyclable et des espaces verts, répondant aux exigences du développement résidentiel important de ce secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La cession à DMLGT de la 70^e et d'une partie de la 71^e Avenue, ainsi que des lots 1 250 458 et 1 250 461 du cadastre du Québec, adjacents à la 71^e Avenue est requise afin de répondre aux conditions du projet particulier PP-63, adopté par le conseil d'arrondissement qui vise à rendre conforme l'occupation des activités de GT Group, sur la propriété de DMLGT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte d'échange.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard JOSEPH, -

Lecture :

Richard JOSEPH, 5 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Chef d'équipe - Conseillère en immobilier &
expertise immobilière

Tél : 514 872-2284
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-01

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE

Directrice des transactions immobilières

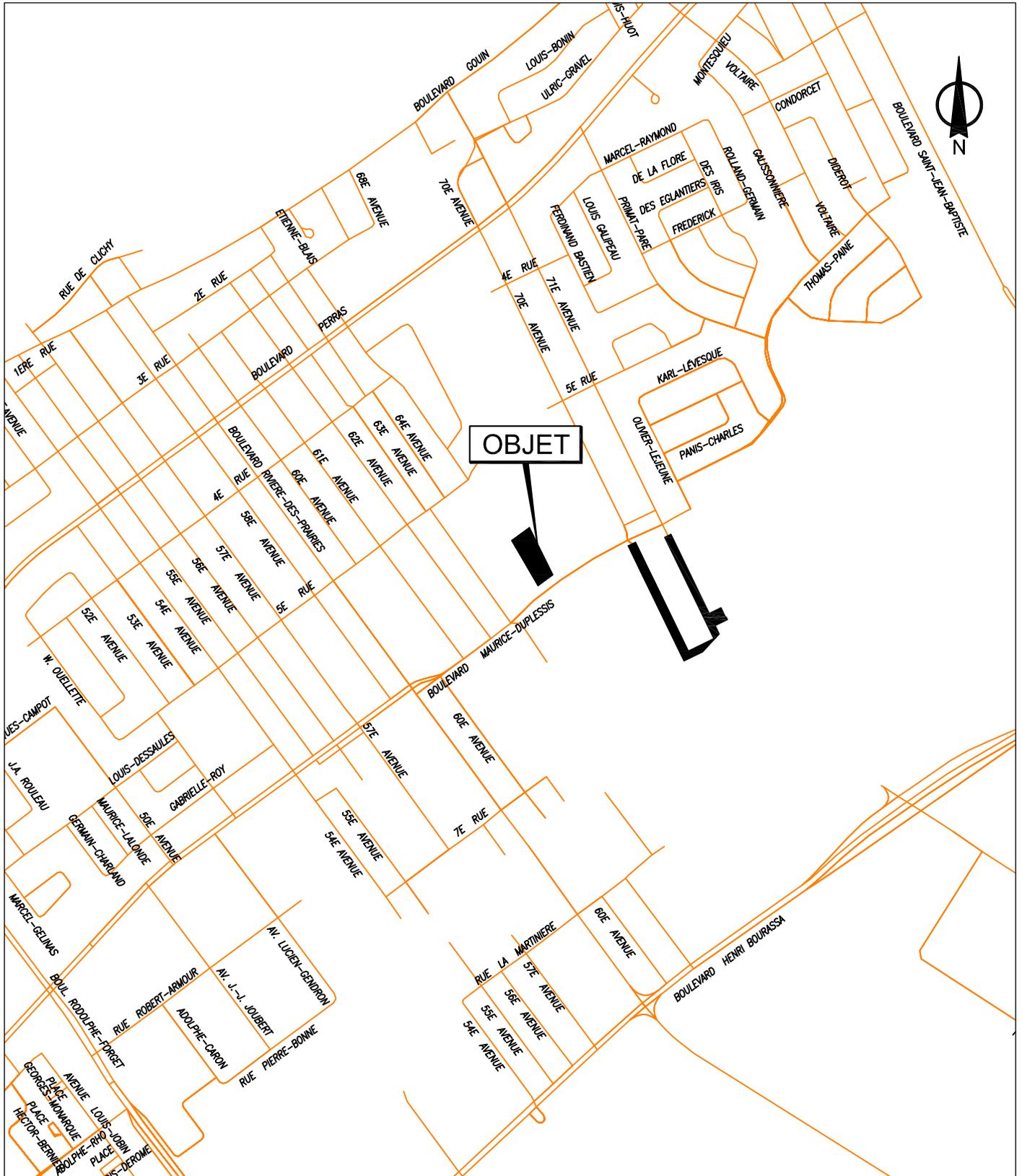
Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2019-12-18

Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-12-18



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies -
 Pointe-aux-Trembles
Montréal 

Plan A: plan de localisation
 Dossiers: 31H12-005-4972-04
 31H12-005-5071-04
 31H12-005-4972-05
 31H12-005-4972-01

Dessinateur: JR
 Échelle: 1:2300
 Date: 10-07-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



- La Ville de Montréal fait l'acquisition par échange du lot 1 508 944 de D.M.L.G.T ltée.
- La Ville de Montréal cède par échange les lots 1 250 464pte (opération cadastrale à venir), 1 250 461, 1 250 458, 3 510 517, 3 510 518 & 2 159 429 à D.M.L.G.T ltée.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
 DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossiers: 31H12-005-4972-04
 31H12-005-5071-04
 31H12-005-4972-05
 31H12-005-4972-01

Rivière-des-Prairies -
 Pointe-aux-Trembles
Montréal

Dessinateur: JR
 Échelle: 1:2300
 Date: 10-07-2017

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Echelle: 1: 1000



Les unités utilisées sont celles du système International(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 2 159 429 et 3 510 518

EMPLACEMENT:

Terrain situé dans le prolongement de la
70ième AVENUE
et au sud-est du
BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

FINS DU DOCUMENT:

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS D'UTILITÉS
PUBLIQUES ET VENTE

NOTE: 1- ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS D'UTILITÉS PUBLIQUES.

Le terrain à être grevé d'une servitude à des fins d'utilités
publiques est identifié par les lettres DGHJH.

2- VENTE

Le terrain à être vendu est identifié par les lettres ABCDEFA.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation
écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 24 mai 2005

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par:

Sylvie Gauthier
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

Montréal, le *24 mai 2005*
Sylvie Gauthier
Arpenteur(e)-géomètre

Minute No 972

Seau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-010-2536

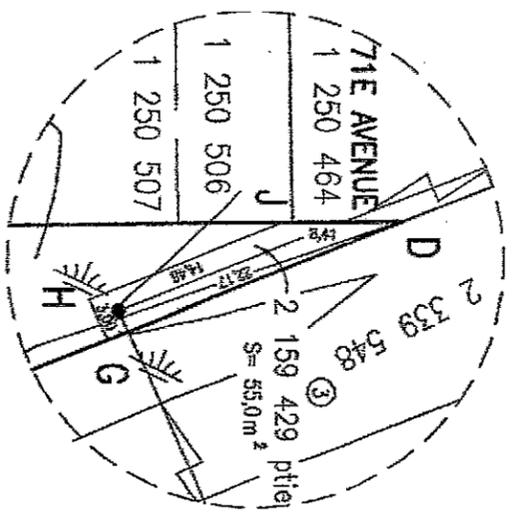
Dessin: R.L.

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Jean-Pierre Charavay*

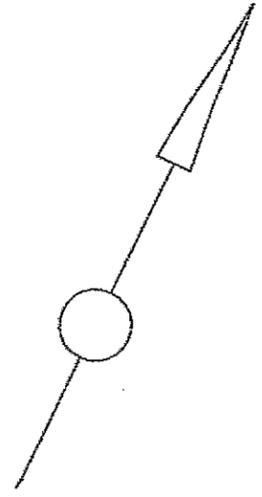
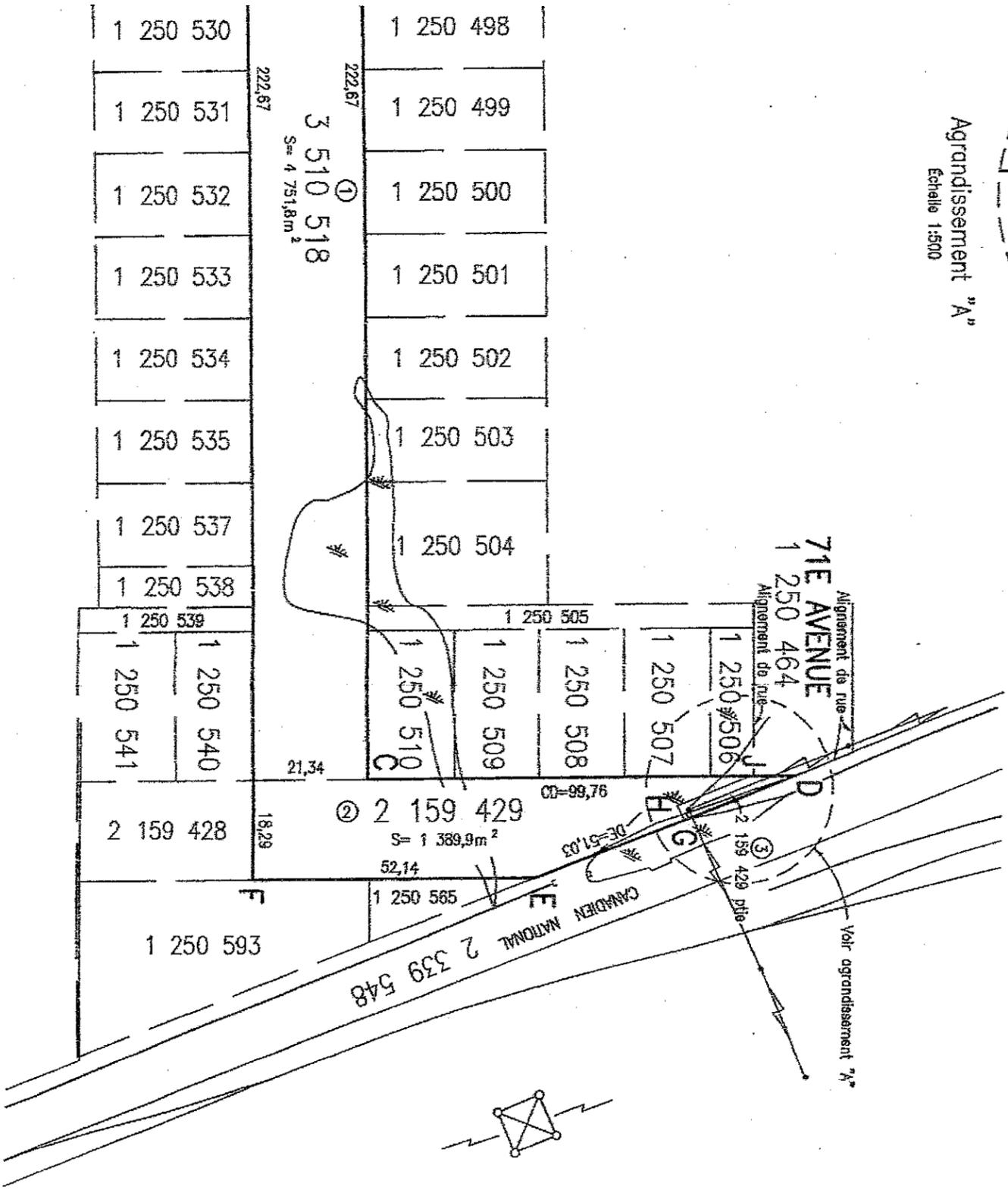
DOSSIER NO 20129

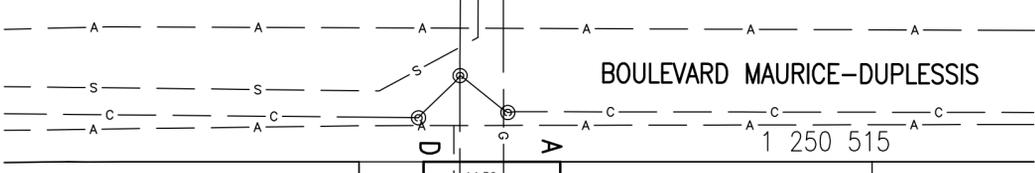
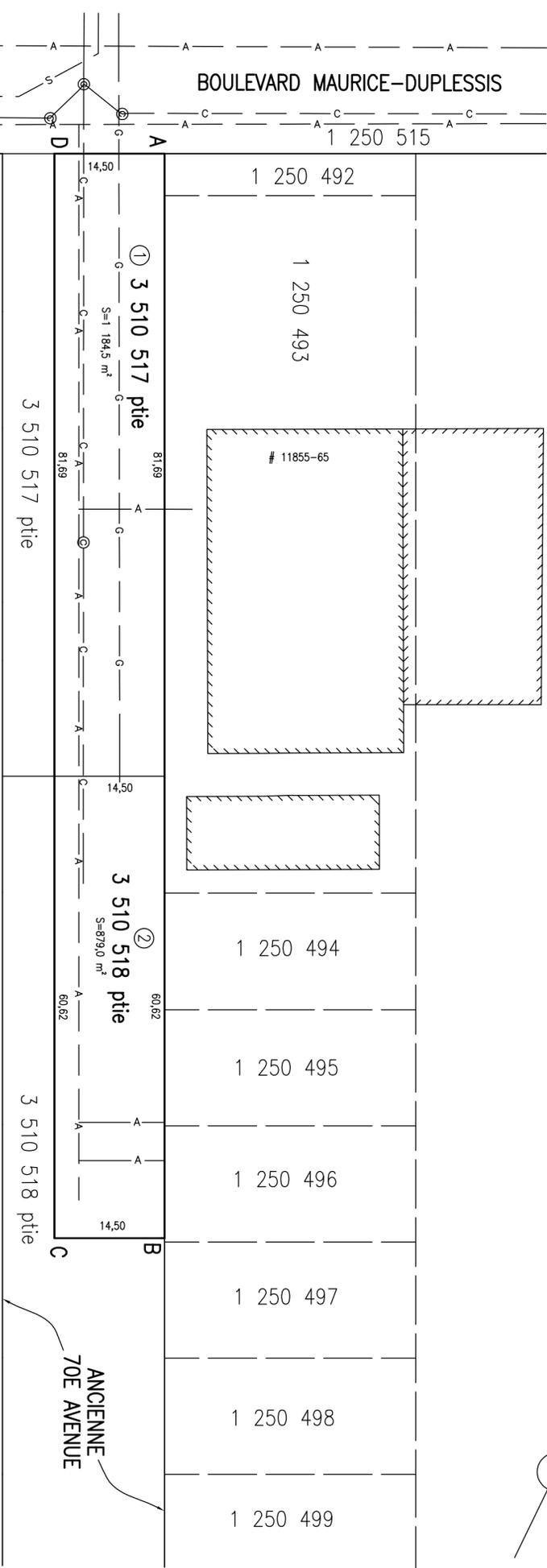
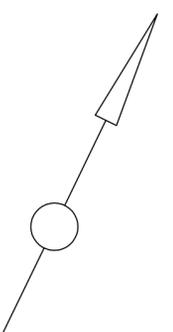
(Greffe commun des arpenteurs(e)s-géomètres de la Ville)

Montréal



Agrandissement "A"
Echelle 1:500





code du microfilm

B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500



Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTREAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie des lots 3 510 517 et 3 510 518, faisant partie de l'ancienne 70E AVENUE

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est du BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS faisant partie de l'emprise de l'ancienne 70E AVENUE

FINS DU DOCUMENT:

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

NOTES:

- 1- Le bien-fonds devant être affecté par une servitude d'utilité publique est indiqué par les lettres ABCDA (articles 1 et 2).
- 2- Les informations relatives aux services d'utilités publiques en tréfonds et non apparents proviennent d'un fichier fourni par le Service de l'eau de la Ville de Montréal ainsi que de Gaz Métro.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 5 mai 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: Sylvie Gauthier Montréal, le _____

Arpenteur-géomètre _____ Arpenteur(e)-géomètre _____

Minute No 1787 _____ Scieu _____

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuille(s) cartographique(s) 31H12-005-4972, 31H12-005-5072 (31H12-010-2536)

Dessiné: P-Fournier

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER No 20129-1 (Greffe commun des arpenteur(s)-géomètre(s) de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

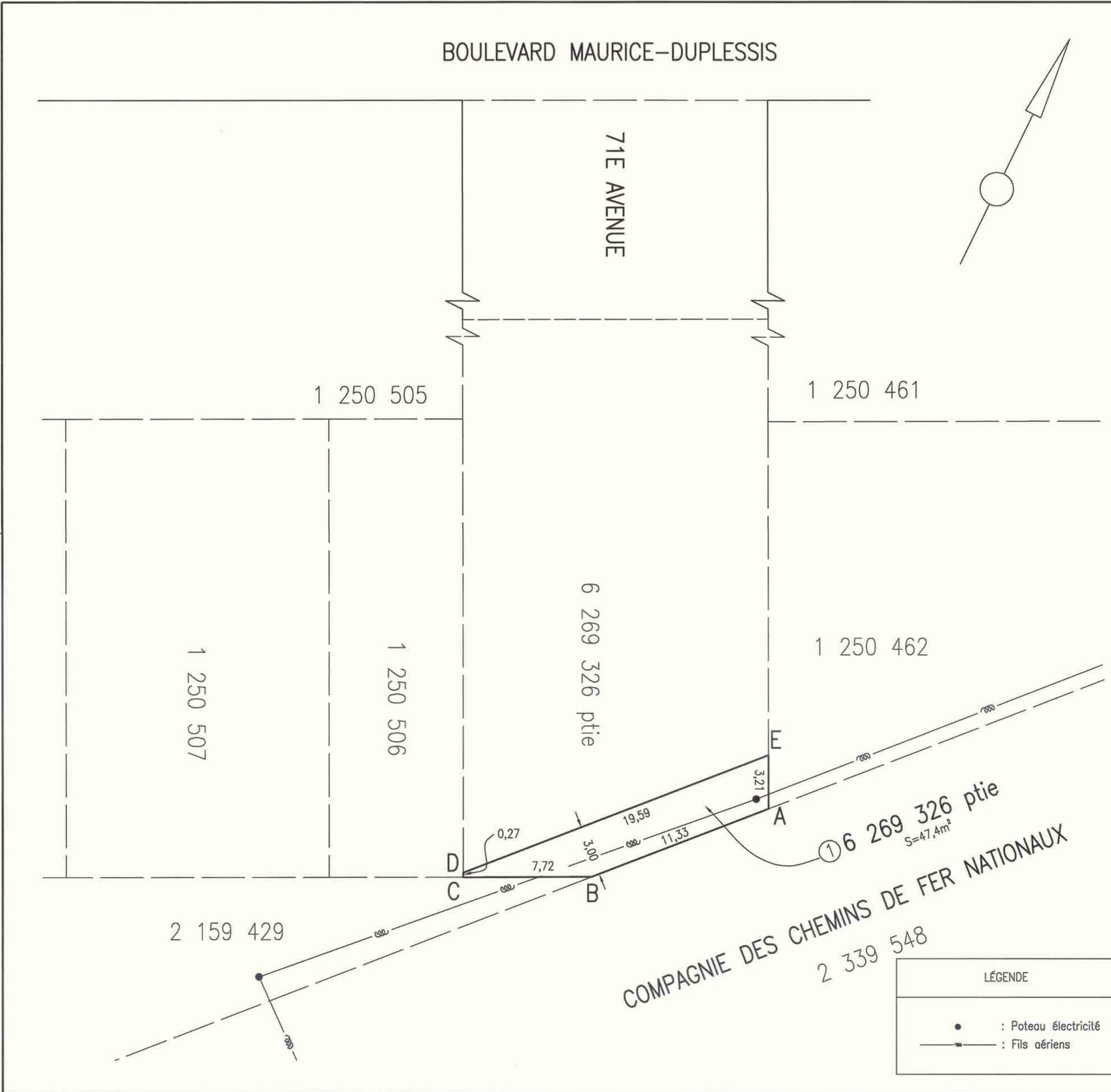
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN No M-177 RIVIÈRE-DES-PRAIRES



code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200
 mètres
 Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
CADASTRE: Québec

LOT(S)
 Une partie du lot 6 269 326

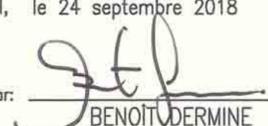
EMPLACEMENT:
 Bien-fonds situé dans le prolongement de la
 71e AVENUE
 et au sud-est du
 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

FINS DU DOCUMENT:
 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS D'UTILITÉS
 PUBLIQUES

NOTES: 1- Le bien-fonds faisant l'objet d'établissement d'une servitude à des fins d'utilités publiques est indiqué par les lettres ABCDEA (item 1).
 2- Le relevé terrain a été effectué le 13 août 2018.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 24 septembre 2018

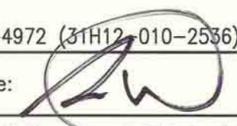
Préparé par: 
 BENOIT DERMINE
 Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 Montréal, le 
 Arpenteur(e)-géomètre

Minute N° 3009, Sceau

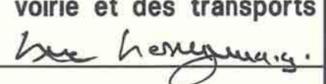
Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-4972 (31H12-010-2536) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: 

DOSSIER N° 22505-1 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal 

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: 

DOSSIER DE LA VILLE:
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
 Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° S-162 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

LÉGENDE

- : Poteau électricité
- : Fils aériens

Dossier # : 1173778004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert, de la compagnie IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 768,8 m ² , situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63e Avenue, et en contrepartie la Ville cède la 70e et une partie de la 71e Avenue non ouvertes, ainsi que deux lots adjacents à la 71e Avenue, tous situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 m ² , dont la soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables. - Créer trois servitudes d'utilités publiques. N/Réf. : 31H12-005-5071-04.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint, le projet d'acte d'échange que nous avons préparé conformément aux instructions du service client. Nous avons reçu la confirmation écrite du représentant de l'autre partie à l'effet qu'il approuve le projet d'acte d'échange soumis.

17-001630

FICHIERS JOINTS



Final - Acte d'échange.DOC

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Division du droit notarial

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le

Devant **M^e Daphney St-Louis**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE, personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés le premier (1^{er}) août deux mille quatorze (2014), et ce, à la suite d'une fusion, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R., 1985, ch. C-44), immatriculée sous le numéro 1170313747 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 10000, boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal, province de Québec, H1C 2A2, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ deux mille vingt (2020) et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Société** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003),

une copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original de la minute 2 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3), et

b) de la résolution numéro CM , adoptée par le conseil municipal à sa séance du deux mille vingt (2020), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

La Société et la Ville sont également collectivement désignées aux présentes comme étant les « **Parties** ».

Lesquelles, préalablement à la convention faisant l'objet des présentes, déclarent d'abord ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Société est propriétaire du lot UN MILLION CINQ CENT HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-QUATRE (1 508 944) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des lots UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT (1 250 458), UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN (1 250 461), DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF (2 159 429), TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-SEPT (3 510 517), TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (3 510 518), et SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (6 269 326), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE la Société désire acquérir, à titre d'échange, les lots ci-dessus mentionnés appartenant à la Ville à des fins d'assemblage;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir, à titre d'échange, le lot appartenant à la Société;

ATTENDU QUE la création de servitudes réelles et perpétuelles d'utilités

publiques est requise pour donner suite au présent échange et que la Société y consent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et qu'elle en a remis une copie à la Société.

Ces faits étant déclarés, **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. OBJET DU CONTRAT

1.1 La Ville cède et transfère à la Société, à titre d'échange, tous ses droits, titres et intérêts dans les immeubles situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à Montréal, province de Québec, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 m² connus et désignés comme étant :

DÉSIGNATION

Les lots **UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT (1 250 458), UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN (1 250 461), DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF (2 159 429), TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-SEPT (3 510 517), TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (3 510 518), et SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (6 269 326)**, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

ci-après collectivement appelés l'« **Immeuble 1** »

1.2 En échange, la Société cède et transfère à la Ville, tous ses droits, titres et intérêts dans l'immeuble situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à Montréal, province de Québec, d'une superficie totalisant environ 6 768,8 m² connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot **UN MILLION CINQ CENT HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-**

QUATRE (1 508 944), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

ci-après appelé l'« **Immeuble 2** ».

2. ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

2.1 La Ville est propriétaire de l'Immeuble 1 pour l'avoir acquis comme suit :

- En vertu d'un acte de vente définitive pour défaut de paiement de l'impôt foncier par la Ville de Montréal à la Ville de Montréal, reçu devant M^e Andrée Blais, notaire, le trois (3) mai mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), sous le numéro 1 044 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 851 361;
- En vertu d'un bordereau (BILL PRIVÉ 177) par la Ville de Montréal, reçu devant M^e Normand Latreille, notaire, le vingt (20) janvier mil neuf cent soixante-sept (1967), sous le numéro 420 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 964 370;
- En vertu d'un bordereau (BILL PRIVÉ 177) par la Ville de Montréal, reçu devant M^e Jean-Luc Trempe, notaire, le dix-sept (17) mars mil neuf cent soixante-cinq (1965), sous le numéro 4 878 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 819 798;
- En vertu d'un acte de cession par Georges Beauchemin à la Ville de Rivière-des-Prairies, reçu devant M^e Roland Filion, notaire, le vingt-huit (28) octobre mil neuf cent cinquante-quatre (1954), sous le numéro 6 510 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 102 919;

2.2 La Société est propriétaire de l'Immeuble 2 pour l'avoir acquis comme suit :

- En vertu d'un acte de cession par 6735291 CANADA INC. à 6123279 CANADA INC. signé sous seing privé le dix (10) août deux mille onze (2011) publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 401 965.

Un avis de changement de nom signé sous seing privé le vingt-six (26) avril deux mille dix-sept (2017) a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 036 391, 6123279 CANADA INC. est devenue IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE/D.M.L.G.T. REAL ESTATE (2014) LIMITED à la suite d'une fusion avec d'autres entreprises.

3. GARANTIE

3.1 Immeuble 1

L'Immeuble 1 est cédé en échange sans aucune garantie et aux risques et périls de la Société.

La Société reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'Immeuble, celle-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et du sous-sol de l'Immeuble 1 (ci-après les « **Sols de l'Immeuble 1** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble 1, la Société reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celle-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols de l'Immeuble 1 ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

La Société reconnaît qu'elle ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville et elle renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de l'Immeuble 1 de même que des bâtiments, constructions et ouvrages

situés sur l'Immeuble 1 le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de la Société. En outre, la Société s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite du présent acte.

3.2 Immeuble 2

L'Immeuble 2 est cédé en échange sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

La Ville reconnaît que la Société n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'Immeuble 2, celle-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et du sous-sol de l'Immeuble 2 (ci-après les « **Sols de l'Immeuble 2** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble 2, la Ville reconnaît que la Société n'a aucune responsabilité, celle-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

La Ville reconnaît qu'elle ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Société pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Société et elle renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Société, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble 2 le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de la Ville. En outre, la Ville s'engage à tenir la Société indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite du présent acte.

4. POSSESSION

4.1 La Société devient propriétaire de l'Immeuble 1 à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

4.2 La Ville devient propriétaire de l'Immeuble 2 à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

5. DOSSIER DE TITRES

Aucune des Parties n'est tenue de fournir à l'autre quelque titre, certificat de localisation, certificat de recherche, plan ou état certifié des droits que ce soit.

6. FERMETURE

La Ville déclare que les lots UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN (1 250 461), DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF (2 159 429), TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-SEPT (3 510 517), TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (3 510 518), et SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (6 269 326) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ont été fermés et retirés de son domaine public en vertu de la résolution mentionnée à l'alinéa b) de sa comparution.

Il est également convenu entre les Parties que la Société, et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture de ces lots comme rue ou ruelle, de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré ladite fermeture et le présent échange. La Société s'engageant pour elle-même ainsi que pour ses ayants droit et renonce à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

7. ATTESTATIONS DES PARTIES

7.1 Attestations de la Société

La Société déclare :

7.1.1 qu'elle est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

7.1.2 qu'elle possède les pouvoirs, la capacité et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies;

7.1.3 que les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble 2 ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

7.1.4 que l'Immeuble 2 :

7.1.4.1 n'est grevé d'aucune servitude, à l'exception de :

- Servitude d'utilités publiques et de passage créée en vertu d'un acte de vente par Ville de Montréal à Immeubles D.M.L.G.T. (2014) limitée, reçu devant M^e Jean R. Roy, notaire, le dix-neuf (19) juillet deux mille deux (2002) publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 377 519;

7.1.4.2 est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

7.1.5 qu'il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville.

7.2 Attestations de la Ville

La Ville déclare :

7.2.1 qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

7.2.2 qu'elle possède les pouvoirs, la capacité et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies;

7.2.3 Que l'Immeuble 1 :

7.2.3.1 n'est grevé d'aucune servitude, à l'exception de :

- Servitude d'utilités publiques créée en vertu d'un acte de vente par Ville de Montréal à Investissements Baltica inc. reçu devant M^e Jean R. Roy, notaire, le six (6) juillet deux mille un (2001) publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 272 838;

- Servitude d'utilités publiques créée en vertu d'un acte de vente par Ville de Montréal à Immeubles D.M.L.G.T. (2014) limitée, reçu devant M^e Jean R. Roy, notaire, le six (6) juillet deux mille un (2001) publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 272 837.

7.2.3.2 est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque.

8. OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1 Obligations de la Société :

La Société s'oblige à :

8.1.1 prendre l'Immeuble 1 dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

8.1.2 vérifier elle-même, auprès de toutes les autorités compétentes, y compris les autorités municipales, que tout aménagement ou construction qu'elle entend réaliser sur l'Immeuble 1 ainsi que toute destination qu'elle entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

8.1.3 payer, le cas échéant, à compter des présentes, selon leur échéance respective, toutes taxes municipales et scolaires générales ou spéciales ou autres impôts pouvant affecter l'Immeuble 1;

8.1.4 ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble 1, du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, la Société se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif.

8.2 Obligations de la Ville

La Ville s'oblige à :

8.2.1 prendre l'Immeuble 2 dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

8.2.2 vérifier elle-même, auprès de toutes les autorités compétentes, y compris les autorités municipales, que tout aménagement ou construction qu'elle entend réaliser sur l'Immeuble 2 ainsi que toute destination qu'elle entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

8.2.3 assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour la Société. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la Partie les ayant initiés.

9. RÉPARTITIONS

9.1 Immeuble 1

L'Immeuble 1 est compris dans une unité d'évaluation inscrite au nom de la Ville et est, à ce titre, jusqu'à la date des présentes, exempt de taxes foncières municipales et scolaires en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

9.2 Immeuble 2

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera à la Société, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop. Par ailleurs, le Comité de la gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera à la Société, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, la Société reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant du présent acte d'échange.

10. SOULTE

La valeur marchande de l'Immeuble 1 est estimée à UN MILLION TRENTE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 030 800,00 \$), tandis que la valeur marchande de l'Immeuble 2 est estimée à NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (947 800,00 \$).

Cet échange est ainsi consenti avec une soulte de **QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (83 000,00 \$)** en faveur de la Ville, somme que la Ville reconnaît avoir reçue de la Société à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

11. RENONCIATION AU DROIT DE REPRISE

Chacune des Parties renonce au droit des coéchangistes de reprendre l'immeuble transféré, comme prévu à l'article 1797 du *Code civil du Québec*, sous la réserve expresse de son droit de réclamer des dommages-intérêts selon ce même article, au cas où elle serait évincée de l'immeuble reçu en échange.

12. DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

12.1 Acquisition par la Société de l'Immeuble 1

La Ville déclare que la fourniture de l'Immeuble 1 est effectuée par une municipalité au sens des lois fiscales applicables.

En conséquence, la fourniture de l'Immeuble 1 est taxable, selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Les Parties déclarent que la valeur de la contrepartie de l'Immeuble 1 est de UN MILLION TRENTE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 030 800,00 \$).

La T.P.S. représente la somme de CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE DOLLARS (51 540,00 \$), et la T.V.Q. représente la somme de CENT DEUX MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET TRENTE CENTS (102 822,30 \$).

La Société déclare que ses numéros d'inscrit sont les suivants :

T.P.S. : 102459849
T.V.Q. : 1001811891

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence la Société effectuera elle-même le paiement de la T.P.S. et de la T.V.Q. auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

12.2 Acquisition par la Ville de l'Immeuble 2

La Société déclare que l'Immeuble 2 était immédiatement avant la signature des présentes, une immobilisation de la Société utilisée principalement dans son entreprise.

En conséquence, la fourniture de l'Immeuble 2 est taxable, selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Les Parties déclarent que la valeur de la contrepartie de l'Immeuble 2 est de NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (947 800,00 \$)

La T.P.S. représente la somme de QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (47 390,00 \$), et la T.V.Q. représente la somme de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET CINQ CENTS (94 543,05 \$).

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT0001
T.V.Q. : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence la Ville effectuera elle-même le paiement de la T.P.S et de la T.V.Q. auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Société.

13. ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE

LES PARTIES, POUR EN VENIR À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE

SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES, CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

La Société, stipulant pour elle-même, ses représentants et ayants droit, accorde à la Ville, ici présente et acceptant et, stipulant pour elle-même, ses représentants et ayants droit, des droits de servitudes consistant en :

- 1) Le droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant ci-après décrit, des lignes de télécommunication (téléphone, télégraphe et autres); desdites lignes respectives à être soit aériennes, soit souterraines, soit à la fois aériennes et souterraines, y compris les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrés, supports, conduits, bornes, kiosques, piédestaux, coffrets d'appareillage de pupinisation et d'amplification, puits d'accès et tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant à ces divers genres de construction, nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement (ci-après les « Installations »);
- 2) Le droit de permettre à d'autres personnes, compagnies, services publics ou municipalités de placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter sur le Fonds servant, des fils, câbles, conduits et autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de leurs Installations;
- 3) Le droit de transformer, en tout ou en partie, successivement et en tout temps, les lignes aériennes en lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes;
- 4) Le droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur le Fonds servant tous arbres, arbustes, branches et racines, et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au fonctionnement, à la construction, au remplacement et à l'entretien de ces lignes;
- 5) Le droit de circuler à pied ou en véhicule sur le Fonds servant et, si nécessaire, en dehors du Fonds servant pour exercer tout droit accordé par les présentes;

- 6) Le droit comportant l'interdiction, pour toute personne, d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et des haies décoratives, ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton et autres, notamment le gazon, et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce Fonds servant, sauf avec le consentement écrit de la Ville.

SERVITUDE RÉELLE

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par la Société comme servitude réelle et perpétuelle sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant ci-après décrit.

CONDITIONS

1. La Ville sera responsable des dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au Fonds servant, soit à la propriété de la Société, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec*, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de la Société ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit;
2. La Ville devra rétablir les lieux dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment rétablir clôtures, barrières, haies décoratives, revêtement d'allée et aménagement paysager dans un état comparable à celui existant avant l'exécution des travaux. Toutefois aucune indemnité ne sera payée pour la coupe, la destruction ou l'enlèvement des arbres, arbustes, branches ou buissons, racines situés sur le Fonds servant ou à proximité nuisant à l'exercice de la servitude.
3. La Ville sera seule responsable de l'entretien, des réparations et, au besoin, du remplacement des Installations, le tout à l'entière exonération de la Société;
4. La Ville pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu de la présente

servitude.

CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie sans considération monétaire par la Société en faveur de la Ville, en considération des avantages que la Société et le public en général retirent des Installations, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

L'immeuble décrit comme « Fonds servant » et appartenant à la Société est composé de trois (3) parcelles de terrain désignées comme suit :

Parcelle 1

- Une partie du lot **DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-NEUF (2 159 429)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de figure irrégulière;

Bornée comme suit :

- vers le sud-est par le lot 2 339 548, étant la propriété de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada;
- vers le sud-ouest et le nord-ouest par une autre partie dudit lot 2 159 429;
- vers le nord par les lots 1 250 506 et 6 269 326 (anciennement connu comme étant une partie du lot 1 250 464), faisant partie de la 71^e Avenue;

Mesurant :

- vingt-deux mètres et dix-sept centièmes (22,17 m) au sud-est;
- trois mètres (3,00 m) au sud-ouest;
- quatorze mètres et quarante-huit centièmes (14,48 m) au nord-ouest;
- huit mètres et quarante et un centièmes (8,41 m) au nord;

Contenant en superficie cinquante-cinq mètres carrés (55,0 m²).

Le tout conformément au plan annexé à une description technique

préparée par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le vingt-quatre (24) mai deux mille cinq (2005) sous le numéro 972 de ses minutes, dossier 20129, une copie de ce plan et de cette description technique demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

Parcelle 2

- Une partie du lot **TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-SEPT (3 510 517)** du cadastre du Québec, faisant partie de l'ancienne 70^e Avenue, dudit cadastre, de figure rectangulaire;

Bornée comme suit :

- vers le nord-est, par les lots 1 250 493 et 1 250 492;
- vers le sud-est, par une partie du lot 3 510 518 (ci-dessous décrite);
- vers le sud-ouest, par la partie restante du lot 3 510 517;
- vers le nord-ouest, par le lot 1 250 515, faisant partie du boulevard Maurice-Duplessis;

Mesurant :

- vers le nord-ouest et le sud-est, quatorze mètres et cinquante centièmes (14,50 m);
- vers le sud-ouest et le nord-est, quatre-vingt-un mètres et soixante-neuf centièmes (81,69 m);

Contenant en superficie mille cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (1 184,5 m²).

- Une partie du lot **TROIS MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (3 510 518)** du cadastre du Québec, faisant partie de l'ancienne 70^e Avenue, dudit cadastre, de figure rectangulaire;

Bornée comme suit :

- vers le nord-est, par les lots 1 250 493, 1 250 494, 1 250 495 et 1 250 496;
- vers le sud-est et le sud-ouest, par la partie restante du lot 3 510 518;

- vers le nord-ouest, par une partie du lot 3 510 517, (ci-dessus décrite);

Mesurant :

- vers le nord-ouest et le sud-est, quatorze mètres et cinquante centièmes (14,50 m);
- vers le sud-ouest et le nord-est, soixante mètres et soixante-deux centièmes (60,62 m);

Contenant en superficie huit cent soixante-dix-neuf mètres carrés (879,0 m²).

Le tout conformément au plan annexé à une description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le cinq (5) mai deux mille dix-sept (2017) sous le numéro 1 787 de ses minutes, dossier 20129-1, une copie de ce plan et de cette description technique demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

Parcelle 3

- Une partie du lot **SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (6 269 326)** du cadastre du Québec, de figure irrégulière;

Bornée comme suit :

- vers le nord-est par le lot 1 250 462;
- vers le sud-est par le lot 2 339 548, étant la propriété de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, ainsi que par le lot 2 159 429;
- vers le sud-ouest par le lot 1 250 506;
- vers le nord-ouest par la partie restant du lot 6 269 326;

Mesurant :

- vers le nord-est, trois mètres et vingt et un centièmes (3,21 m);
- vers le sud-est, dans une première ligne, onze mètres et trente-trois centièmes (11,33 m);
- vers le sud-est, dans une deuxième ligne, sept mètres et

- soixante-douze centièmes (7,72 m);
- vers le sud-ouest, vingt-sept centièmes de mètre (0,27 m);
- vers le nord-ouest, dix-neuf mètres et cinquante-neuf centièmes (19,59 m);

Contenant en superficie quarante-sept mètres carrés et quatre dixièmes (47,4 m²).

Le point de départ de cette partie de lot (point A) est l'encoignure est du lot 6 269 326.

Le tout conformément au plan annexé à une description technique préparée par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le vingt-quatre (24) septembre deux mille dix-huit (2018) sous le numéro 3 009 de ses minutes, dossier 22505-1, une copie de ce plan et de cette description technique demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

En vertu de l'article 140 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, cette servitude peut être constituée sans description d'un fonds dominant.

TAXES RELATIVES À LA SERVITUDE

Si la présente servitude est taxable selon les dispositions des lois applicables, la Ville effectuera elle-même le paiement de la T.P.S. et de la T.V.Q. auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Société.

14. DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

15. CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le

pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

16. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES (la Loi)

16.1 Immeuble 1

La Société et la Ville déclarent ce qui suit, relativement à l'Immeuble 1 :

16.1.1 le nom du cédant, au sens de la Loi est : Ville de Montréal;

16.1.2 le nom du cessionnaire, au sens de la Loi est : IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE;

16.1.3 le siège du cédant est situé au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

16.1.4 le siège du cessionnaire est situé au 10000, boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal, province de Québec, H1C 2A2;

16.1.5 l'Immeuble 1 est entièrement situé sur le territoire de la ville de Montréal;

16.1.6 le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble 1 selon le cédant et le cessionnaire, est de UN MILLION TRENTÉ MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 030 800,00 \$)

16.1.7 le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'Immeuble 1, selon le cédant et le cessionnaire, est de UN MILLION TRENTÉ MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 030 800,00 \$);

16.1.8 le montant du droit de mutation pour l'Immeuble 1 est de SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (16 479,00 \$);

16.1.9 il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

16.2 L'Immeuble 2

La Société et la Ville déclarent ce qui suit, relativement à l'Immeuble 2 :

16.2.1 le nom du cédant, au sens de la Loi est : IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE;

16.2.2 le nom du cessionnaire, au sens de la Loi est : Ville de Montréal;

16.2.3 le siège du cédant est situé au 10000, boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal, province de Québec, H1C 2A2;

16.2.4 le siège du cessionnaire est situé au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

16.2.5 l'Immeuble 2 est entièrement situé sur le territoire de la ville de Montréal;

16.2.6 le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble 2, selon le cédant et le cessionnaire, est de NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (947 800,00 \$);

16.2.7 le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'Immeuble 2 selon le cédant et le cessionnaire, est de NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (947 800,00 \$);

16.2.8 le montant du droit de mutation pour l'Immeuble 2 est de QUATORZE MILLE HUIT CENT DIX-NEUF DOLLARS (14 819,00 \$);

16.2.9 le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la Loi précitée et y bénéficie en conséquence de l'exonération du droit de mutation, conformément à l'article 17a) de la Loi;

16.2.10 il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE

Par :

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

M^e Daphney St-Louis, notaire

Dossier # : 1173778004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville acquiert, de la compagnie IMMEUBLES D.M.L.G.T. (2014) LIMITÉE, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 768,8 m², situé du côté nord du boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 63e Avenue, et en contrepartie la Ville cède la 70e et une partie de la 71e Avenue non ouvertes, ainsi que deux lots adjacents à la 71e Avenue, tous situés au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totalisant environ 14 204,5 m², dont la soulte en faveur de la Ville, représente un montant de 83 000 \$, plus les taxes applicables. - Créer trois servitudes d'utilités publiques.
N/Réf. : 31H12-005-5071-04.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1173778004 - Vente lots 3 510 517 3 510 518 et 2 159 429 RDP-PAT.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1191368006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et identifié comme étant les lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-02

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague d'une superficie au sol de 1 077,5 m², situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, identifié comme étant les lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables;
2. de consentir à toutes fins que de droit à la modification de la servitude publiée au registre foncier sous le numéro 24 347 333.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-06 13:09

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1191368006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et identifié comme étant les lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande de Société en commandite Développements Laurent Clark (l'« Acquéreur ») visant à acquérir, aux fins d'assemblage, un terrain vague consistant en deux volumes appartenant à la Ville, situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce terrain a une superficie au sol de 1 077,5 m² et est connu comme étant les lots 5 916 099 (22,2 m²), 5 916 101 (587,9 m²) et 6 222 547 (467,4 m²) du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). L'Immeuble est montré à titre indicatif sur les plans ci-joints. L'acquisition de l'Immeuble par l'Acquéreur permettra à ce dernier de réaliser la seconde phase de son projet de deux tours à vocation résidentielle et commerciale nommé le « Laurent & Clark » (le « Projet »), tel que présenté dans les pièces jointes.

À noter que l'Immeuble est adjacent à la ligne verte du métro, ce qui crée un impact sur la réalisation du Projet, étant donné les exigences de la STM qui doivent être respectées par l'Acquéreur afin de garantir la sécurité du tunnel du métro de façon pérenne. La Société de transport de Montréal (la « STM ») possède également un poste de redressement et de ventilation ainsi qu'un tunnel en tréfonds installé entre le tunnel du métro et le poste de redressement et de ventilation nécessaires aux opérations du métro. Le poste de redressement et de ventilation de la STM doit être incorporé par l'Acquéreur dans la seconde tour du Projet puisqu'il est adjacent à l'Immeuble et l'Acquéreur doit s'assurer que ce poste est accessible pour les employés de la STM pour permettre l'entretien et les réparations.

Le présent sommaire décisionnel a ainsi pour objectif d'approuver le projet d'acte de vente qui fait suite à une promesse d'achat signée par l'Acquéreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1050 - 19 juin 2019 - Autoriser la Société en commandite Développements Laurent Clark à débiter des travaux de préparation de site et d'excavation sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal situé sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, à l'est de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 10 000 \$ par mois, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-02

DA 181368001 - 19 décembre 2018 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un terrain désigné par les lots volumétriques 5 916 100 et 5 930 774 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale au sol de 28,4 m² situé au quadrant nord-est du boulevard de Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 100 000 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions établies à l'acte.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur, pour le prix de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. Cette transaction est faite sans garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur au comptant et selon les autres conditions usuelles pour ce type de vente.

Le prix de vente brut de l'Immeuble à 3 430 275 \$, plus les taxes applicables, soit 3 183,55 \$/m² au sol (295,76 \$/pi²), duquel la somme de 140 705 \$ est défalquée pour la décontamination des sols de l'Immeuble (80 000 \$) et le déplacement de fibres optiques présentes dans l'Immeuble (60 705 \$) qui sont assumés par l'Acquéreur, respecte la valeur marchande confirmée par la Division des analyses immobilières du SGPI, le 21 mars 2019, pour une superficie totale de 1 077,5 m². Le prix de vente considère les inconvénients que doit subir l'Acquéreur à cause de la présence à proximité de l'Immeuble du tunnel de la ligne verte du métro, d'un poste de redressement et de ventilation ainsi que d'un tunnel reliant le tunnel du métro au poste de redressement et de ventilation, ces équipements appartenant à la STM. Ils sont représentés par un pointillé gris sur les plans cadastraux déposés dans les pièces jointes.

Ainsi, il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- La vente de l'Immeuble permet la réalisation d'un projet immobilier à vocation résidentielle et commercial important dans le Quartier des spectacles et à la Ville de percevoir des taxes foncières.
- L'Immeuble est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés.

À noter que la STM a confirmé qu'elle n'exerce pas son droit de préemption en lien avec l'Immeuble. Le projet d'acte prévoit également des servitudes en faveur des équipements de la STM afin de les protéger et d'assurer un accès à ceux-ci.

JUSTIFICATION

La vente de l'Immeuble à l'Acquéreur lui permettra de réaliser la seconde phase de son Projet, plus spécifiquement pour la construction de la seconde tour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de 3 289 570 \$ sera comptabilisée au budget de fonctionnement du SGPI. À noter que l'Acquéreur a remis une somme de 100 000 \$ à titre de dépôt lors de la signature de la promesse d'achat. La valeur au rôle d'évaluation foncière 2017-2019 est de 2 279 397 \$ (2 160 \$/m² ou 200,67 \$/pi²).

Le coût aux livres de l'Immeuble est de 0 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble permettra la réalisation du Projet de l'Acquéreur, plus spécifiquement d'une seconde tour à vocation résidentielle et commerciale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 872-6292
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-21

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

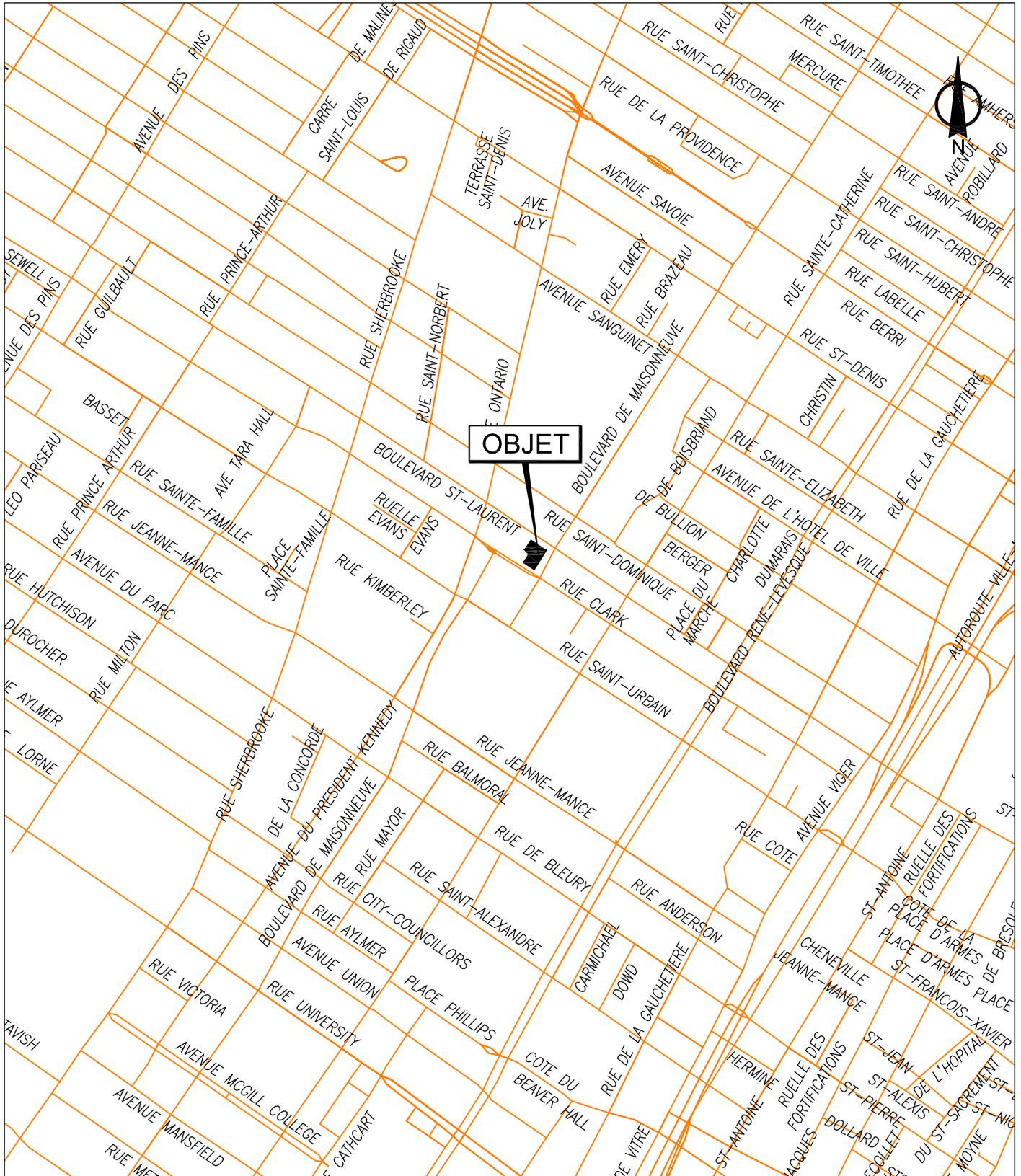
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-01-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise BRADETTE
Directrice de direction en remplacement de
Sophie Lalonde, directrice du SGPI du 3 au
10 janvier 2020 inclusivement

Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2020-01-06

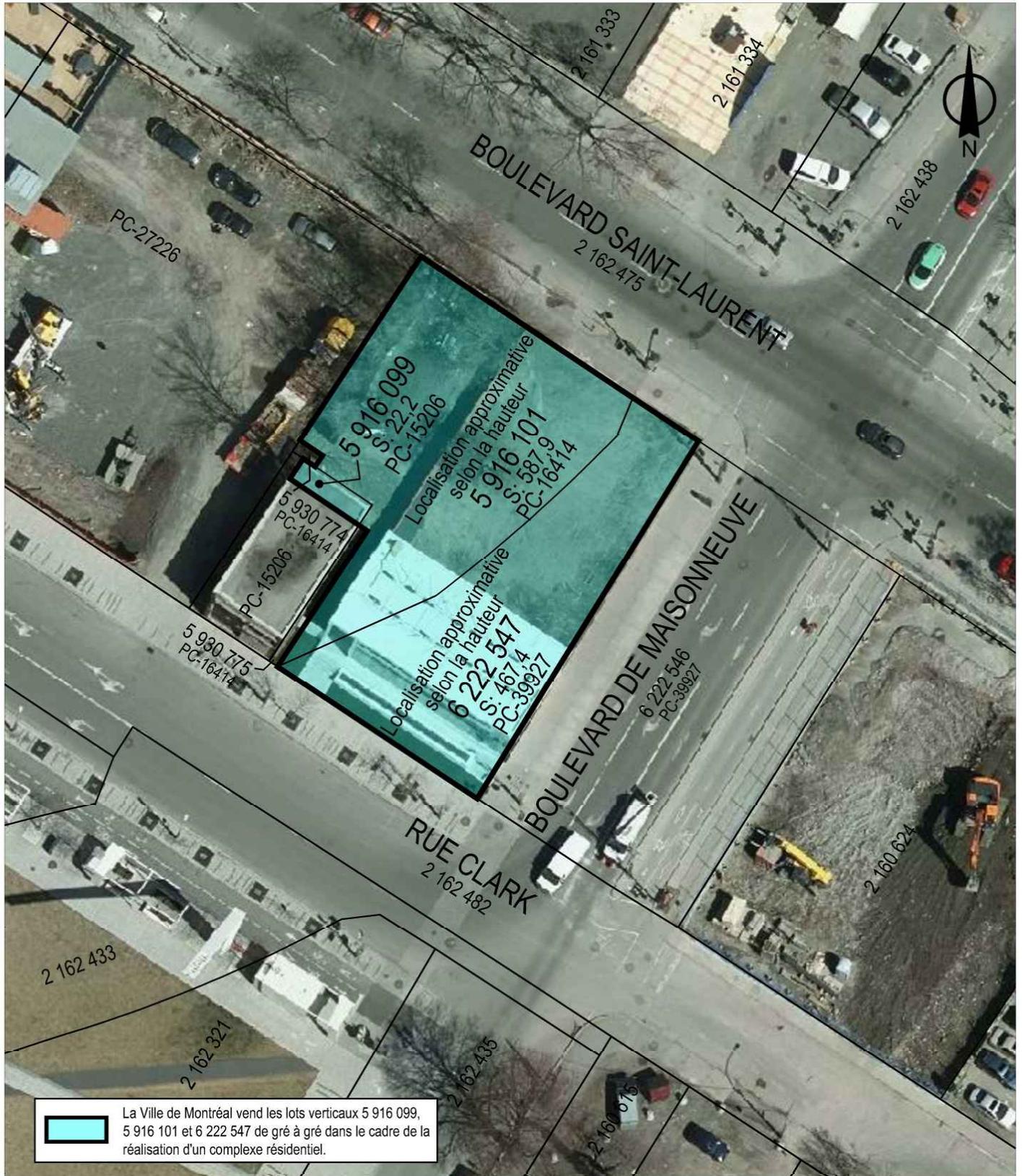


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H12-005-0470-02
 Mandat: 15-0032-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:500
 Date: 22-07-2019



Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS



Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-0470-02
 Mandat: 15-0032-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:500
 Date: 22-11-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

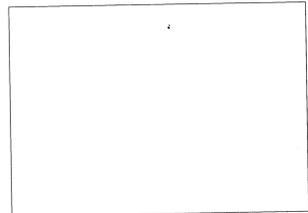
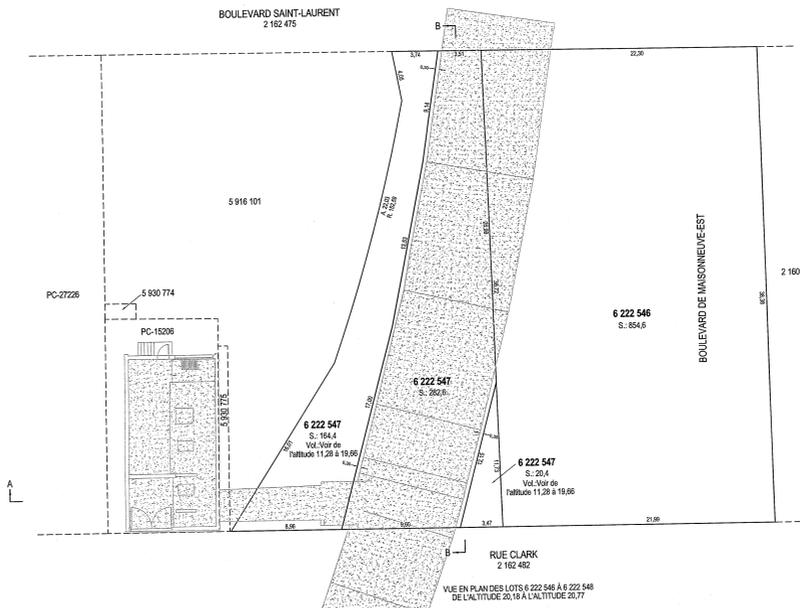
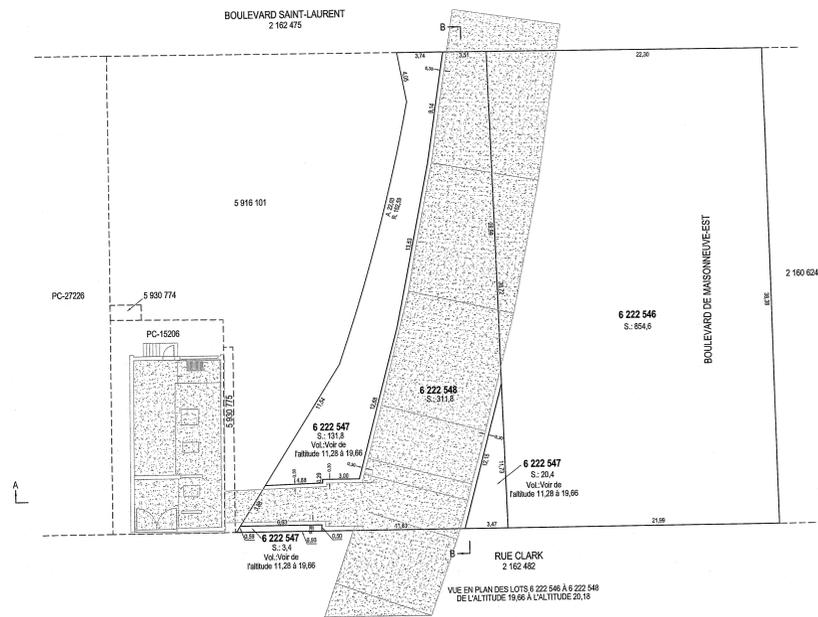
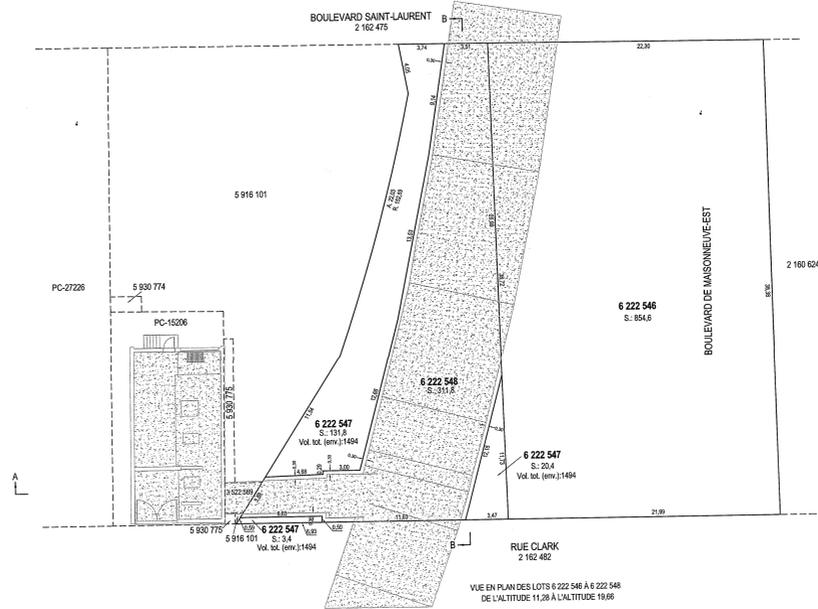
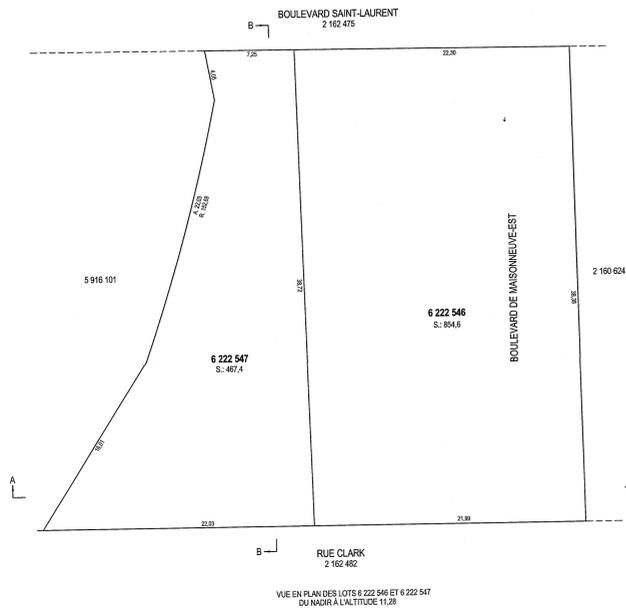
PLAN CADASTRAL

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
6 222 546 à 6 222 548

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-38927
1001

**FEUILLET
1 DE 2**

DOSSIER: 1189394 ÉCHELLE: 1:200



- Limite de lot
- - - Limite de lot bornant
- - - Différence d'altitude
- - - Différence de hauteur
- - - Ouverture au plancher
- - - Ouverture au plafond
- - - Périmètre extérieur du bâtiment

PORTEÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position réelle, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être démentie par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
Les altitudes orthométriques inscrites sur ce plan sont en référence au Datum CGVD28.

NOTE : Un rapport de l'arpenteur-géomètre soumis au ministre responsable du cadastre accompagne le présent dossier.
Ce rapport explique les différences constatées entre les lots ou certains lots créés et le lot ou les lots issus.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circconscription foncière: Montréal
Municipalité: Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

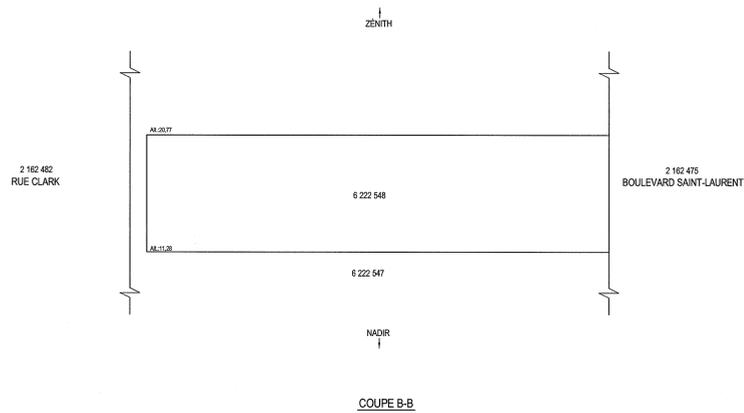
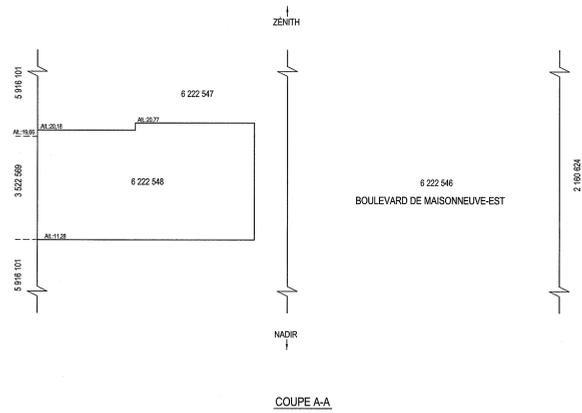
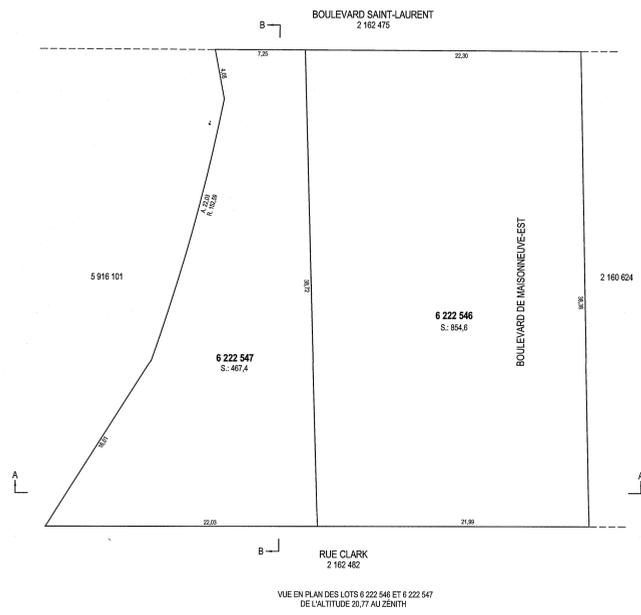
Signé numériquement par: Jean Paquin
a-g. (Matricule 1690)

Minute: 17131 datée du 27 Février 2016
Dossier ag: 45163-32497-41

Copie authentique de l'original, le

_____ Pour le ministre

PLAN CADASTRAL

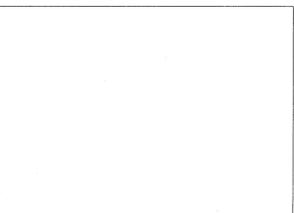


Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
6 222 546 à 6 222 547

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-39927
1002

**FEUILLET
2 DE 2**

DOSSIER: 1189394 ÉCHELLE: 1:200



—	Limite de lot
- - - - -	Limite de lot bornant
- · - · -	Différence d'altitude
- · - - -	Différence de hauteur
- · - - -	Ouverture au plancher
- · - - -	Ouverture au plafond
- · - - -	Périmètre extérieur du bâtiment

PORTEÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au douzième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. ne s'applique. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.
Les altitudes orthométriques inscrites sur ce plan sont en référence au Datum CGVD28.

NOTE: Un rapport de larpenteur-géomètre soumis au ministre responsable du cadastre accompagne le présent dossier.
Ce rapport explique les différences constatées entre les lots ou certains lots créés et le lot dont le sont issus.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circoscription foncière: Montréal
Municipalité: Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par: Jean Paquin
a.-g. (Matricule 1690)

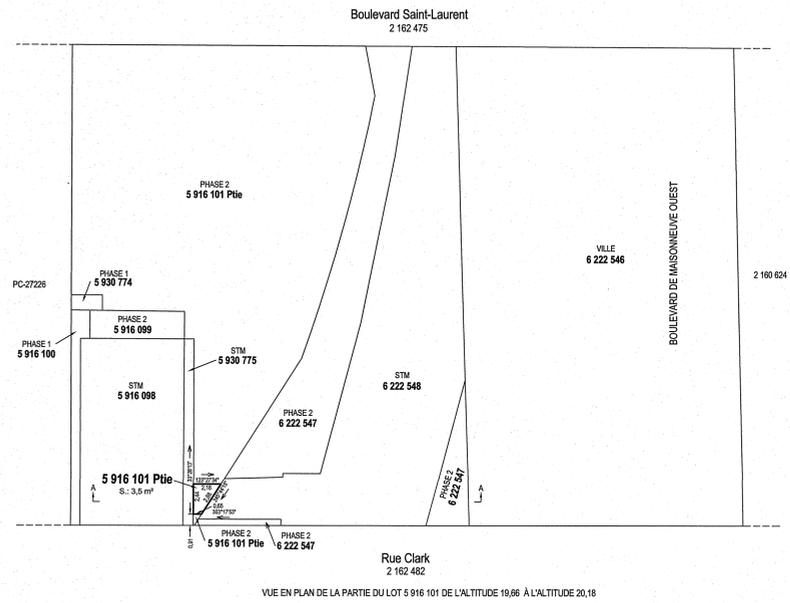
Minute: 17131 datée du 27 Février 2018
Dossier ag: 45163-32497-41

Copie authentique de l'original, le

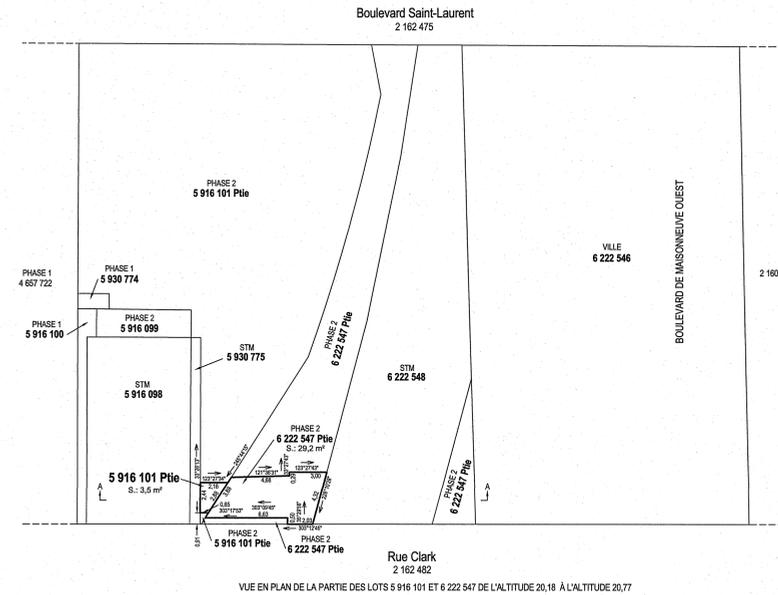
Pour le ministre



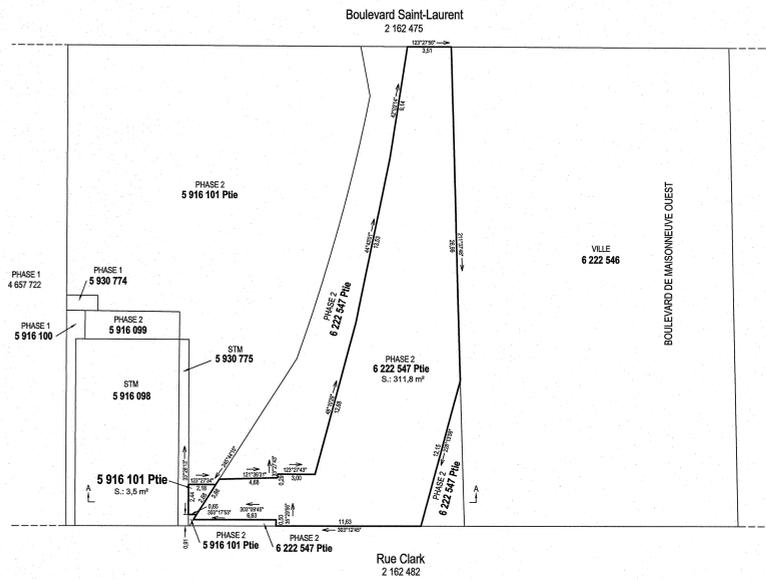
Notes
Mentionnant les superficies couvertes être indiquées au présent plan, cette propriété doit faire l'objet d'une recherche notariale pour compléter et/ou confirmer les titres et les superficies affectant.
Les directions appartenant sur ce document sont des placements en référence au système SCRS (Système G.NAD 83).
Toute reproduction de ce plan est interdite en vertu des dispositions de la loi sur les droits d'auteur P.S.C., C-30, 91.



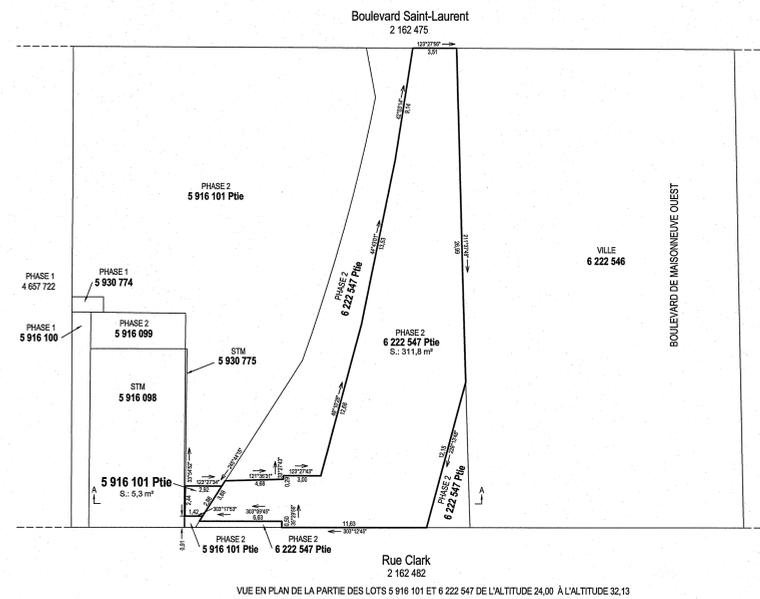
VUE EN PLAN DE LA PARTIE DU LOT 5 916 101 DE L'ALTITUDE 19,68 À L'ALTITUDE 20,18



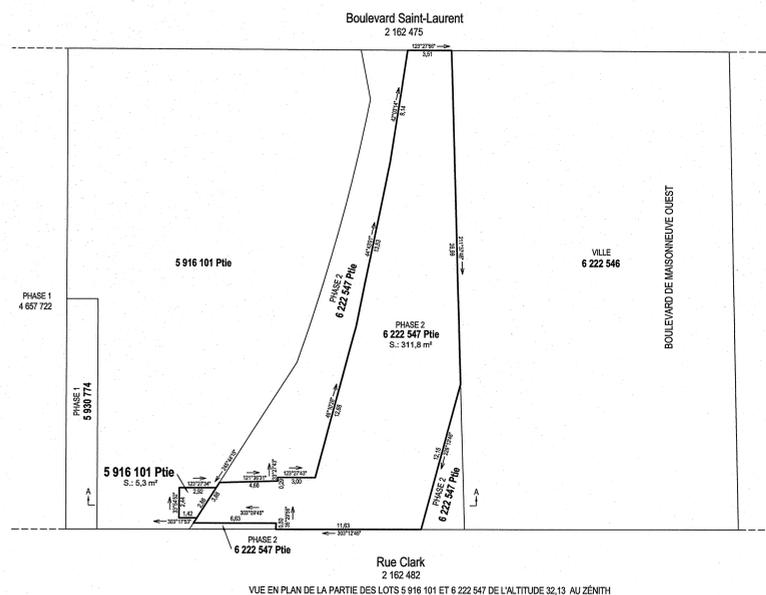
VUE EN PLAN DE LA PARTIE DES LOTS 5 916 101 ET 6 222 547 DE L'ALTITUDE 20,18 À L'ALTITUDE 20,77



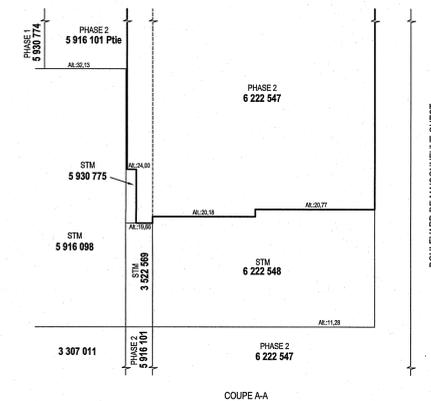
VUE EN PLAN DE LA PARTIE DES LOTS 5 916 101 ET 6 222 547 DE L'ALTITUDE 20,77 À L'ALTITUDE 24,00



VUE EN PLAN DE LA PARTIE DES LOTS 5 916 101 ET 6 222 547 DE L'ALTITUDE 24,00 À L'ALTITUDE 32,13



VUE EN PLAN DE LA PARTIE DES LOTS 5 916 101 ET 6 222 547 DE L'ALTITUDE 32,13 AU ZÉNITH

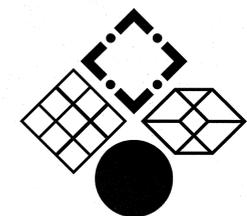


COUPE A-A

Echelle: 1:200
Scale: (System(e) Mesure Métrique)
Lot(s) no.: Une partie des lots 5 916 101 et 6 222 547
Cadastré: Québec
Circonscription foncière: MONTRÉAL
Régistration division:
Municipalité: Ville de Montréal (arrondissement Ville-Marie)

Date	Revisions		Date
Dossier File	Projet Project	Plan Drawing	25 novembre 2019
47840	32497	51	Signé à Montréal
Chief d'équipe / Crew chief	C.Z.	Calculés par / Computed by	J.L.
Dessiné par / Drawn by	J.L.	Vérifiés par / Verified by	No. Minute: 17864 A.G. Q.L.S.

Plan Accompagnant la Description Technique



ARPELITEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEILS
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS
3951 r. Jean-Talon, bureau 300
Montréal, Québec H3R 2G4
Tél: 514 341-3408
Fax: 514 341-0058
info@ttkatz.ca

DESCRIPTION TECHNIQUE
(Servitude de de limitation de poids)

LOT: Partie des lots 5 916 101 et 6 222 547
CADASTRE: Cadastre du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE:
MUNICIPALITÉ: Montréal (arrondissement Ville-Marie)

Servitude projetée de limitation de poids

PARTIE DU LOT 5 916 101

La partie du lot 5 916 101 qui fait l'objet de la présente description technique varie selon les altitudes.

Partie du lot 5 916 101 de l'altitude 19,66 mètres à 20,18 mètres:

De la forme d'un quadrilatère, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 2,18 mètres suivant une direction de 123°27'34"; vers le Sud par le lot 6 222 548 et mesurant le long de cette limite 2,88 mètres suivant une direction de 245°44'15"; vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 0,65 mètre suivant une direction de 303°17'53"; vers le Nord-Ouest par le lot 5 930 775 et mesurant le long de cette limite 2,44 mètres suivant une direction de 33°28'13"; contenant une superficie de 3,5 mètres carrés.

Rattachement

L'intersection des limites Nord-Ouest et Sud-Ouest de la partie du lot 5 916 101 ci-haut décrite est située à 0,91 mètre au Nord-Est de la limite Nord-Est du lot 2 162 482 (Rue Clark), distance mesurée le long de l'extrême limite Sud-Est du lot 5 930 775.

Partie du lot 5 916 101 de l'altitude 20,18 mètres à 24,00 mètres:

De la forme d'un quadrilatère, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 2,18 mètres suivant une direction de 123°27'34"; vers le Sud par le lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 2,88 mètres suivant une direction de 245°44'15"; vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 0,65 mètre suivant une direction de 303°17'53"; vers le Nord-Ouest par le lot 5 930 775 et mesurant le long de cette limite 2,44 mètres suivant une direction de 33°28'13"; contenant une superficie de 3,5 mètres carrés.

Rattachement

L'intersection des limites Nord-Ouest et Sud-Ouest de la partie du lot 5 916 101 ci-haut décrite est située à 0,91 mètre au Nord-Est de la limite Nord-Est du lot 2 162 482 (Rue Clark), distance mesurée le long de l'extrême limite Sud-Est du lot 5 930 775.



T.T. KATZ

ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

Partie du lot 5 916 101 de l'altitude 24,00 mètres au zénith:

De la forme d'un quadrilatère, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 2,92 mètres suivant une direction de $123^{\circ}27'34''$; vers le Sud par le lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 2,88 mètres suivant une direction de $245^{\circ}44'15''$; vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 1,42 mètre suivant une direction de $303^{\circ}17'53''$; vers le Nord-Ouest par le lot 5 930 775 et une autre partie du lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 2,44 mètres suivant une direction de $33^{\circ}54'52''$; contenant une superficie de 5,3 mètres carrés.

Rattachement

L'intersection des limites Nord-Ouest et Sud-Ouest de la partie du lot 5 916 101 ci-haut décrite est située à 0,91 mètre au Nord-Est de la limite Nord-Est du lot 2 162 482 (Rue Clark), distance mesurée le long de l'extrême limite Sud-Est du lot 5 930 775.

PARTIE DU LOT 6 222 547

La partie du lot 6 222 547 qui fait l'objet de la présente description technique varie selon les altitudes.

Partie du lot 6 222 547 de l'altitude 20,18 mètres à 20,77 mètres:

De forme irrégulière, bornée vers le Sud-Ouest, pour une première partie, par le lot 2 162 482 (Rue Clark) et mesurant le long de cette limite 2,03 mètres suivant une direction de $303^{\circ}12'45''$; vers le Nord-Ouest, pour une première partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 0,50 mètre suivant une direction de $35^{\circ}29'56''$; vers le Sud-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 6,63 mètres suivant une direction de $303^{\circ}09'45''$; vers le Nord par le lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 3,88 mètres suivant une direction de $65^{\circ}44'15''$; vers le Nord-Est, pour une première partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 4,68 mètres suivant une direction de $121^{\circ}36'31''$; vers le Nord-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 0,29 mètre suivant une direction de $33^{\circ}27'43''$; vers le Nord-Est, pour une deuxième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 3,00 mètres suivant une direction de $123^{\circ}27'43''$; vers le Sud-Est par le lot 6 222 548 et mesurant le long de cette limite 4,32 mètres suivant une direction de $228^{\circ}10'28''$; contenant une superficie de 29,2 mètres carrés.

Partie du lot 6 222 547 de l'altitude 20,77 mètres au zénith:

De forme irrégulière, bornée vers le Sud-Ouest, pour une première partie, par le lot 2 162 482 (Rue Clark) et mesurant le long de cette limite 11,63 mètres suivant une direction de $303^{\circ}12'45''$; vers le Nord-Ouest, pour une première partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 0,50 mètre suivant une direction de $35^{\circ}29'56''$; vers le Sud-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 6,63 mètres suivant une direction de $303^{\circ}09'45''$; vers le Nord par le lot 5 916 101 et mesurant le long de cette limite 3,88 mètres suivant une direction de $65^{\circ}44'15''$; vers le Nord-Est, pour une première partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 4,68 mètres suivant une direction de $121^{\circ}36'31''$; vers le Nord-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 0,29 mètre suivant une

direction de 33°27'43"; vers le Nord-Est, pour une deuxième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 3,00 mètres suivant une direction de 123°27'43"; vers le Nord-Ouest, pour une troisième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant, consécutivement, le long de cette limite 12,68 mètres suivant une direction de 48°10'28", 13,53 mètres suivant une direction de 44°43'01" et 9,14 mètres suivant une direction de 42°03'14"; vers le Nord-Est, pour une troisième partie, par le lot 2 162 475 (Boulevard Saint-Laurent) et mesurant le long de cette limite 3,51 mètres suivant une direction de 123°27'56"; vers le Sud-Est, pour une première partie, par le lot 6 222 546 (Boulevard de Maisonneuve Ouest) et mesurant le long de cette limite 26,99 mètres suivant une direction de 211°37'48"; vers le Sud-Est, pour une deuxième partie, par une autre partie du lot 6 222 547 et mesurant le long de cette limite 12,15 mètres suivant une direction de 228°13'58"; contenant une superficie de 311,8 mètres carrés.

La présente description technique est sujette aux notes apparaissant au plan qui l'accompagne et qui en forme partie intégrante.

Le tout, mesure métrique (SI) et tel que montré sur la copie ci-jointe du plan.

Les directions indiquées sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 8) NAD 83.

Toute reproduction de cette description et du plan qui l'accompagne est interdite en vertu des dispositions de la loi sur les droits d'auteur R.S.C., C-30, S1.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce vingt-cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf (**25 novembre 2019**).

Minute: 17864

Dossier: 47840-32497-51



JEAN PAQUIN

Arpenteur-géomètre
3901, rue Jean-Talon O.
Suite 300
Montréal, Québec
H3R 2G4



T.T. KATZ

ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEIL
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS



Dossier # : 1191368006

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et identifié comme étant les lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Émilie Tremblay-Laroche, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité des autres parties à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Tremblay-Laroche. Nous avons reçu la confirmation des représentants des parties à l'effet qu'elles sont d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'elles s'engagent à le signer sans modification.

FICHIERS JOINTS



Final-Vente.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Division du droit notarial

L'AN DEUX MILLE VINGT, le.

DEVANT M^e Émilie TREMBLAY-LAROCHE, notaire à
Brossard, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (ci-après la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

, dûment autorisé(e) en vertu et la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003);
et

b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●,

dont copie certifiée conforme de ces résolutions demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné ;

Avis d'adresse : 6 019 444

Ci-après nommée la « **Ville** »

E T :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENTS LAURENT CLARK, société en commandite dûment constituée en date du quinze (15) mars deux mille seize (2016), immatriculée sous le numéro 3371701478, ayant son siège au 3325, rue Hochelaga, à Montréal, province de Québec, H1W 1H2, représentée aux présentes par **9669973 CANADA INC.**, son seul commandité, société légalement constituée en date du quinze (15) mars deux mille seize (2016), suivant la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44),

2.

ayant son siège au 3325, rue Hochelaga, à Montréal, province de Québec, H1W 1H2, représentée par Mélanie ROBITAILLE dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de l'administrateur unique signée le sept décembre deux mille dix-huit (2018) dont copie conforme de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné, le représentant déclare que cette résolution est toujours en vigueur et qu'elle n'a pas été amendée ni révoquée.

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Acquéreur.

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

DÉFINITIONS

Sujet aux définitions contenues aux présentes, les termes ci-dessous commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante :

Assemblage : L'immeuble résultant de l'opération cadastrale ayant pour effet de regrouper en un seul lot l'Immeuble et la Propriété ;

Bâtiment : Une construction à vocation résidentielle et commerciale comprenant deux (2) bâtiments comportant vingt et un (21) et vingt-six (26) étages, ayant une valeur de plus de soixante millions de dollars (60 000 000 \$), comme déclaré au permis de construction et ayant une emprise au sol d'environ deux mille trois cent quatre-vingt-dix mètres carrés (2 390 m²) incluant le volume occupé par la STM ainsi qu'une partie en porte-à-faux ;

Chef de division : Le Chef de division de la Division des

transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville ;

Fondations : Les parties en béton du Bâtiment, en bonnes proportions enfouies, destinées à supporter le poids du Bâtiment et à le répartir au sol pour assurer la stabilité de ce dernier ;

Propriété : Le terrain connu et désigné comme étant les lots 4 657 222, 5 916 100 et 5 930 774 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, appartenant à l'Acquéreur.

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend, à des fins d'assemblage, à l'Acquéreur qui accepte, un immeuble situé à Montréal, province de Québec, composé des lots suivants :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros:

a) **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT UN (5 916 101)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

b) **SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE-SEPT (6 222 547)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

et

c) **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 916 099)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommés l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis

aux termes des actes suivants :

- Un avis d'expropriation et prise de possession préalable des immeubles requis pour le raccordement des rues de Montigny et Ontario daté du vingt-trois (23) octobre mil neuf cent soixante-deux (1962), séance du conseil tenue le trois (3) juillet mil neuf cent soixante-deux (1962) et certificat du directeur des finances daté du vingt-trois (23) octobre mil neuf cent soixante-deux (1962), et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt et un (21) novembre mil neuf cent soixante-deux (1962), sous le numéro 1 638 905 (items no 76 et 77);
- Deuxième rapport du bureau des expropriations de Montréal daté du treize (13) novembre mil neuf cent soixante-trois (1963) (no 435 C.S., no 44 B.E.M.), homologué le vingt (20) février mil neuf cent soixante-quatre (1964) par l'honorable juge Hannen et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le trois (3) avril mil neuf cent soixante-quatre (1964), sous le numéro 1 737 925 (items no 76 et 77).
- Un avis d'expropriation et prise de possession préalable des immeubles requis pour le raccordement des rues de Montigny et Ontario daté du vingt-trois (23) octobre mil neuf cent soixante-deux (1962), séance du conseil tenue le trois (3) juillet mil neuf cent soixante-deux (1962) et certificat du directeur des finances daté du vingt-trois (23) octobre mil neuf cent soixante-deux (1962), et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt et un (21) novembre mil neuf cent soixante-deux (1962), sous le numéro 1 638 910 (items nos 19 et 20);
- Troisième rapport du bureau des expropriations de Montréal daté du treize (13) novembre mil neuf cent soixante-trois (1963) (no 430 C.S., no 39 B.E.M.), homologué le vingt (20) février mil neuf cent soixante-quatre (1964) par l'honorable juge Hannen et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt (20) mars mil neuf cent soixante-quatre (1964), sous le numéro 1 735 055 (items nos 19 et 20).

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « Sols ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé comme domaine public en vertu de la résolution CA _____ ainsi qu'en vertu de la seconde résolution mentionnée dans sa comparution.

Il est également convenu entre les Parties que l'Acquéreur, et ses ayants droit prendront fait et cause pour la Ville et tiendront cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture des lots 5 916 101 et 6 222 547 et 5 916 099 du cadastre du Québec, comme parc et comme rue, de la subsistance, le cas échéant, de tout droit de passage en faveur des propriétaires riverains, malgré cette fermeture et la présente vente. L'Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à telle fermeture.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble, à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare :

- a) Qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) Qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

- a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;
- b) Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

- c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;
- d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;
- e) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville et deux (2) pour le Bénéficiaire;
- f) Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage à intégrer l'Immeuble à la Propriété et à construire le Bâtiment sur l'Assemblage, en conformité avec les lois et règlements applicables.

Les travaux de construction devront être complétés dans un délai de QUATRE (4) ans à compter de la date des présentes. Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction sont réputés complétés lorsque les Fondations sont établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture sont installés, le tout suivant les règles de l'art.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (3 289 570,00 \$)** que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur de la façon suivante :

- CENT MILLE DOLLARS (100 000,00\$) lors de la signature de la promesse d'achat, en date du dix-sept (17) juin deux mille quinze, (2015) dont quittance pour autant;

- **TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (3 189 570,00 \$)** à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE

L'Acquéreur reconnaît que le prix d'achat est établi en fonction du respect intégral de la volumétrie, de la superficie, de la hauteur et du nombre d'étages permis aux termes du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie qui est en vigueur en date de ce jour (ci-après le « Règlement »).

Par conséquent, l'Acquéreur reconnaît que le Prix de vente demeurera sujet à un ajustement conditionnel à la réalisation de chacune des deux (2) conditions suivantes :

a) Advenant toute modification au Règlement survenant entre la date de signature de la présente vente et la date à laquelle les travaux requis pour ériger le Bâtiment sur l'Assemblage est complétée, ayant pour effet de modifier à la hausse la volumétrie, la superficie nette de plancher de chacun des étages du Bâtiment, la hauteur ou le nombre d'étages permis. Pour les fins de calcul d'un potentiel d'ajustement, le coefficient d'occupation du sol en date des présentes est de neuf (9).

b) L'Acquéreur complète la construction du Bâtiment sur l'Assemblage et la densité de construction de celui-ci excède, à la date à laquelle la construction du Bâtiment est complétée (ci-après la « Date d'ajustement »), la densité de construction par rapport à celle permise aux termes du Règlement.

Dans le cas où un tel ajustement s'applique, l'augmentation du prix de vente sera calculée comme suit : A) par la multiplication d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS par unité de coefficient d'occupation du sol additionnel (352,52\$/COS), multiplié par B) la superficie concernée, soit MILLE SOIXANTE-DIX-SEPT MÈTRES CARRÉS ET CINQ DIXIÈMES (1 077, 5 m²) à la Date d'ajustement.

Ce montant additionnel, le cas échéant, devra être acquitté par l'Acquéreur, dans un délai de SOIXANTE (60) jours de la date de la réception d'une demande du Chef de division à cet effet.

L'Acquéreur s'engage à fournir à la Ville, si besoin est, les données nécessaires de même que tous les documents justificatifs permettant d'effectuer les calculs pour la superficie permise, avant et après toute modification du Règlement survenant entre la date de signature de la présente vente et la Date d'ajustement.

Dans un tel cas, un acte de modification de la présente vente devra être conclu entre les Parties et tous les ajustements nécessaires, notamment le Prix de vente, les taxes de vente applicables et les droits de mutations, devront être révisés en fonction du Prix de vente ajusté. Les frais afférents à cet acte de modification seront assumés par l'Acquéreur.

CRÉATION DE SERVITUDES

L'Acquéreur, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit et ses successeurs, collectivement nommés le « **Cédant** », constitue sur le fonds servant ci-après désigné, en faveur du fonds dominant ci-après désigné, composant les biens afférents au métro dont le Bénéficiaire (ci-après défini) est propriétaire en vertu de l'article 156 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, , notamment le poste de redressement et de ventilation Clark (ci-après le « **PR Clark** ») érigé dans un volume appartenant à la Ville composé des lots CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (5 916 098) et CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE (5 930 775), une partie du tunnel du métro (cette partie étant ci-après le « **Tunnel du métro** ») érigée dans un volume en tréfonds appartenant à la Ville connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE-HUIT (6 222 548) et le tunnel de service reliant le PR Clark au Tunnel du métro (ci-après le « **Tunnel de service** »), lequel est érigé dans un volume en tréfonds appartenant à la Ville composé des lots SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE-HUIT et TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF (6 222 548 et 3 522 569), tous du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (les lots à l'intérieur desquels sont érigés le PR Clark, le Tunnel du métro et le Tunnel de service sont ci-après collectivement nommés les « **Lots de la Ville** »), les servitudes suivantes:

FONDS DOMINANT

Les servitudes ci-après mentionnées sont créées au bénéfice du PR Clark, du Tunnel du métro et du Tunnel de service, lesquels composent l'ensemble des biens afférents au métro, réseau de services publics identifié au registre des réseaux de services publics et des immeubles situés en territoire non cadastré sous la fiche immobilière tenue sous le numéro d'ordre 65-B-81656.

Ci-après collectivement nommés : le « **Fonds dominant** »

FONDS SERVANT

Les servitudes ci-après mentionnées sont créées contre un projet immobilier résidentiel et commercial connu sous le nom de « **Laurent & Clark** », lequel est ou sera érigé sur ou dans les lots QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX (4 657 722), CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 916 099), CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT (5 916 100), CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT UN (5 916 101), CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE (5 930 774) et SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE-SEPT (6 222 547), Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après le « **Projet Laurent Clark** »), auquel l'Acquéreur désire y intégrer le PR Clark, le Tunnel du métro et le Tunnel de service.

Ci-après collectivement nommés : le « **Fonds servant** »

a) Servitude réelle et perpétuelle d'ancrage

Afin de permettre l'ancrage de quatre (4) pieux destinés à supporter des fondations du côté Est du PR Clark et cinq (5) pieux destinés à supporter des fondations du côté Sud du PR Clark, lequel est construit sur une partie des Lots de la Ville, le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'ancrage permettant l'installation et le maintien des pieux, situés en tout ou en partie dans l'assiette 1 ci-après décrite mais destinés exclusivement à supporter les fondations du PR Clark. Toute partie des pieux située sur l'assiette 1 sera réputée appartenir au Bénéficiaire et le droit réel et perpétuel ici créé ne pourra être racheté ni abandonné de quelque façon que

ce soit sans le consentement express et écrit du Bénéficiaire.

ASSIETTE 1 :

Une partie des lots connus et désignés comme étant les numéros **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT UN (5 916 101 PTIE)**, **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 916 099 PTIE)** et **CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE (5 930 774 PTIE)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprise entre le nadir et l'altitude 24.50.

b) Servitude réelle et perpétuelle de prise de terre

Afin de permettre la mise à la terre du PR Clark, le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle de prise de terre permettant l'installation, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement de deux (2) tiges servant à faire la mise à terre du PR Clark du côté Nord du PR Clark ainsi que les boîtiers les recouvrant, situés en tout ou en partie sur l'assiette 2 ci-après décrite mais destinés exclusivement à assurer la sécurité du PR Clark. Toute partie des prises de terre et desdits boîtiers située sur l'assiette 2 sera réputée appartenir au Bénéficiaire et il est donc interdit au Cédant d'y accéder ou de les manipuler. Cette servitude réelle et perpétuelle est consentie sans frais ni obligation de quelque nature que ce soit pour le Fonds dominant et devra s'exercer sur l'assiette 2. Le droit réel et perpétuel ici créé ne pourra être racheté ni abandonné de quelque façon que ce soit sans le consentement express et écrit du Bénéficiaire.

ASSIETTE 2 :

Une partie du lot connu et désigné comme étant le numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT (5 916 100 PTIE)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprise entre les altitudes 14.50 et 26.00

c) Servitude réelle et perpétuelle d'ancrage de la persienne

Afin de permettre l'ancrage de la persienne destinée à camoufler et limiter l'accès à l'espace entre la limite supérieure de

l'édifice du PR Clark (tel que construit actuellement) et la limite supérieure du lot 5 916 098 (un des Lots de la Ville à l'intérieur duquel est érigée une partie du PR Clark), le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'ancrage permettant l'installation, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement de la persienne située en tout ou en partie dans le lot 5 916 098, mais aussi en partie dans le Fonds servant et devant être ancrée sur le bâtiment érigé dans le Fonds servant, plus spécifiquement dans l'assiette 3 ci-après décrite. Toute partie des ancrages située dans l'assiette 3 sera réputée appartenir au Bénéficiaire. Cette servitude réelle et perpétuelle est consentie sans frais ni obligation de quelque nature que ce soit pour le Fonds dominant et devra s'exercer dans l'assiette 3. Le droit réel et perpétuel ici créé ne pourra être racheté ni abandonné de quelque façon que ce soit sans le consentement express et écrit du Bénéficiaire.

De plus, afin de permettre au Bénéficiaire d'installer, d'entretenir, de maintenir en état et de remplacer les équipements nécessaires à ladite persienne, le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle de tolérance d'empiètement devant s'exercer dans l'assiette 3, Cette servitude réelle et perpétuelle est consentie sans frais ni obligation de quelque nature que ce soit pour le Fonds dominant et devra s'exercer sur l'assiette 3. Le droit réel et perpétuel ici créé ne pourra être racheté ni abandonné de quelque façon que ce soit sans le consentement express et écrit du Bénéficiaire.

ASSIETTE 3:

Une partie du lot connu et désigné comme le numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT UN (5 916 101 PTIE)**, une partie du lot connu et désigné comme étant le numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE (5 930 774 PTIE)** et une partie du lot connu et désigné comme étant le numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX (4 657 722 PTIE)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprise entre les altitudes 29,00 à 35,540 et se limitant exclusivement à la façade du bâtiment, sur une profondeur jugée nécessaire afin de permettre l'ancrage de la persienne.

- d) Servitude réelle et perpétuelle permettant la séparation coupe-feu (3 heures) du PR Clark et permettant son

entretien

Afin d'assurer la séparation coupe-feu pendant 3 heures exigée aux termes des normes établies par NFPA 130 entre PR Clark et le Fonds servant, ainsi que permettre l'entretien du PR Clark en laissant au-dessus du PR Clark une hauteur libre entre la limite supérieure du lot 5 916 098 (un des Lots de la Ville à l'intérieur duquel est érigée une partie du PR Clark) et le Fonds servant, le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle interdisant au propriétaire du Fonds servant la construction ou l'installation d'équipement dans l'assiette 4 ci-après décrite. Cette servitude réelle et perpétuelle est consentie sans frais ni obligation de quelque nature que ce soit pour le Fonds dominant et devra s'exercer dans l'assiette 3A. Le droit réel et perpétuel ici créé ne pourra être racheté ni abandonné de quelque façon que ce soit sans le consentement express et écrit du Bénéficiaire.

ASSIETTE 4:

Une partie du lot connu et désigné comme le numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT UN (5 916 101 PTIE)** et une partie du lot connu et désigné comme étant le numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE (5 930 774 PTIE)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprise entre les altitudes 32,13 à 35,240 et se limitant à la partie de ces lots située au-dessus du lot 5 916 098 (un des Lots de la Ville à l'intérieur duquel est érigée une partie du PR Clark), à partir de la rue Clark sur toute la profondeur dudit lot 5 916 098.

e) servitude de limitation de poids et de construction

Le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle limitant à zéro kilopascal (0 kPa) la contrainte appliquée sur la surface supérieure des Lots de la Ville par les constructions situées dans le Fonds servant.

f) servitude permanente de tolérance concernant le bruit, le déplacement d'air, l'infiltration de matière gazeuse, etc.

Le Cédant constitue, sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle de tolérance reliée

a) au bruit, b) au déplacement d'air, c) à l'infiltration de matière gazeuse (odorante ou non), liquide ou solide, d) aux ondes magnétiques, e) aux vibrations, lesquels éléments peuvent émaner du PR Clark.

g) Modifications

De plus, le Cédant et le Bénéficiaire conviennent, avec l'approbation de la Ville telle que requise aux termes de l'acte ci-après mentionné, de modifier a) le fonds dominant décrit à l'article intitulé « CRÉATION DE SERVITUDES » aux termes de l'acte reçu par Stéphane Brunelle, notaire, le vingt décembre deux mille dix-huit (20 décembre 2018) et inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 347 333 (ci-après l'« **Acte Phase 1** ») et b) la servitude réelle et perpétuelle de passage, d'accès et de tolérance d'empiètement établie au paragraphe a) de la section intitulée « SERVITUDES » de l'article intitulé « CRÉATION DE SERVITUDES » aux termes de l'Acte Phase 1, comme suit :

a. Modification du fonds dominant

Le fonds dominant décrit à l'article intitulé « CRÉATION DE SERVITUDES » aux termes de l'acte reçu par Stéphane Brunelle, notaire, le vingt décembre deux mille dix-huit (20 décembre 2018) et inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 347 333 est remplacé par ce qui suit :

«
Les servitudes ci-après mentionnées sont créées au bénéfice du PR Clark, du Tunnel du métro et du Tunnel de service, lesquels composent l'ensemble des biens afférents au métro, réseau de services publics identifié au registre des réseaux de services publics et des immeubles situés en territoire non cadastré sous la fiche immobilière tenue sous le numéro d'ordre 65-B-81656.

»

Sous réserve de la modification stipulée au paragraphe b. ci-après, toutes les autres dispositions de l'article intitulé « CRÉATION DE SERVITUDES » aux termes de l'Acte Phase 1 demeurent inchangées.

b. Modification de la servitude réelle et perpétuelle de passage, d'accès et de tolérance d'empiètement établie au paragraphe a) de la section intitulée « SERVITUDES » de l'article intitulé « CRÉATION

DE SERVITUDES » aux termes de l'Acte Phase 1

La servitude réelle et perpétuelle de passage, d'accès et de tolérance d'empiètement établie au paragraphe a) de la section intitulée « SERVITUDES » de l'article intitulé « CRÉATION DE SERVITUDES » aux termes de l'Acte Phase 1 est remplacée par ce qui suit :

Afin de permettre l'exploitation du PR Clark, le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage dédiés exclusivement à l'issue de secours du PR Clark permettant d'accéder ou de sortir, à pied, de la porte située à l'arrière du PR Clark depuis ou jusqu'à la rue Clark (ci-après le « **Corridor** »). Le droit réel et perpétuel ici créé ne pourra être racheté ni abandonné de quelque façon que ce soit sans le consentement express et écrit du Bénéficiaire. Cette servitude réelle et perpétuelle est consentie sans frais ni obligation de quelque nature que ce soit pour le Fonds dominant et devra s'exercer sur l'assiette 5 ci-après décrite.

De plus, afin de permettre l'exploitation du PR Clark, le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle permettant l'installation, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement des équipements nécessaires à l'usage normal du Corridor.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les systèmes servant à l'usage du Corridor, incluant les systèmes d'alimentation électrique, de ventilation, de chauffage, d'éclairage, de vidéosurveillance et de sécurité des accès au PR Clark, seront fournis par le Cédant et serviront exclusivement au Corridor.

Les systèmes d'alimentation électrique, de chauffage et d'éclairage seront maintenus en bon état de fonctionnement, entretenus, réparés et remplacés par le propriétaire du Fonds servant, à ses frais, et seront alimentés en électricité par ledit propriétaire du Fonds servant, à ses frais, conformément aux normes et critères de conception en vigueur du Bénéficiaire.

Les systèmes de ventilation, de vidéosurveillance et de sécurité des accès seront maintenus en bon état de fonctionnement, entretenus, réparés et remplacés par le Bénéficiaire, à ses frais, et seront alimentés en électricité par le Bénéficiaire, à ses frais.

De plus, à la modification stipulée ci-avant, le Cédant et le Bénéficiaire

ajoutent ce qui suit :

Le Cédant constitue sur le Fonds servant en faveur du Fonds dominant une servitude réelle et perpétuelle de tolérance d'empiètement permettant l'installation, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement du conduit de ventilation servant à évacuer l'air provenant du PR Clark. Cette servitude réelle et perpétuelle est consentie sans frais ni obligation de quelque nature que ce soit pour le Fonds dominant et devra s'exercer sur l'assiette 6.

ASSIETTE 5 :

Les parties de lots suivantes, comprises entre les altitudes 25.00 et 29,34 soit les faces intérieures des dalles de béton du plancher et du plafond :

PARTIE DU LOT QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX (4 657 722 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De forme irrégulière, bornée vers le Sud-Ouest, pour une première partie, par le lot 2 162 482 (Rue Clark) et mesurant dans cette limite 0,87 mètre; vers le Nord- Ouest, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 3,00 mètres; vers le Sud-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 0,30 mètre; vers le Nord-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 13,34 mètres; vers le Nord-Est par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 1,16 mètre; vers le Sud-Est par le lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 16,34 mètres; contenant une superficie de 18,1 mètres carrés.

PARTIE DU LOT CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT (5 916 100 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De forme irrégulière, bornée vers le Sud-Ouest, pour une première partie, par le lot 2 162 482 (Rue Clark) et mesurant dans cette limite 0,23 mètre; vers le Nord- Ouest par le lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 16,34 mètres; vers le Nord-Est, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 0,29 mètre; vers le Sud-Est, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 0,05 mètre; vers le Nord-Est, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 5

916 100 et mesurant dans cette limite 1,22 mètre; vers le Sud-Est, pour une deuxième partie, par le lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,65 mètre; vers le Sud-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 0,25 mètre; vers le Sud-Est, pour une troisième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 9,00 mètres; vers le Sud-Ouest, pour une troisième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 0,89 mètre; vers le Sud-Est, pour une quatrième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 3,30 mètres; vers le Sud-Ouest, pour une quatrième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 0,12 mètre; vers le Sud-Est, pour une cinquième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 2,33 mètres; contenant une superficie de 15,4 mètres carrés.

PARTIE DU LOT CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 916 099 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De forme irrégulière, bornée vers le Nord-Est, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,71 mètre; vers le Sud-Est, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 0,33 mètre; vers le Nord-Est, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 2,20 mètres; vers le Sud-Est, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,33 mètre; vers le Sud-Ouest, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 0,27 mètre; vers le Sud-Est, pour une troisième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 0,19 mètre; vers le Sud-Ouest, pour une deuxième partie, par le lot 5 916 098 et mesurant dans cette limite 0,94 mètre; vers le Nord-Ouest, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 0,19 mètre; vers le Sud-Ouest, pour une troisième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 2,71 mètres; vers le Nord-Ouest, pour une deuxième partie, par le lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 1,65 mètre; contenant une superficie de 5,9 mètres carrés.

Ces parties de lot sont montrées sur le plan accompagnant la description technique préparée par Jean PAQUIN, arpenteur-géomètre, en date du vingt-six novembre deux mille dix-huit (26-11-2018) sous le numéro 17 468 de ses minutes (la « **DT 17468** ») et dont copie est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée

par les comparants et le Bénéficiaire en présence du notaire soussigné.

À ces parties de lots est ajoutée une lisière d'une profondeur jugée nécessaire le long des murs et du plafond du Corridor afin de permettre un ancrage approprié des équipements desservant le Corridor.

De plus, comme mentionné aux remarques générales de la DT 17468, à l'intérieur de cette assiette, il y aura des colonnes, une galerie, un escalier en métal et une porte (piéton) permettant le passage de l'arrière du PR Clark vers la rue Clark.

ASSIETTE 6 :

Une partie des lots connus et désignés comme les numéros **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX (4 657 722 PTIE)**, **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 916 099)** et **CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT (5 916 100)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, décrite comme suit :

A) PARTIE DU LOT QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-DEUX (4 657 722 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De forme irrégulière, bornée vers le Sud-Ouest par le lot 2 162 482 (Rue Clark) et mesurant dans cette limite 3,57 mètres; vers le Nord-Ouest, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 1,92 mètre; vers le Nord-Ouest, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 5,53 mètres; vers le Nord-Ouest, pour une troisième partie, par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 9,04 mètres; vers le Nord-Est par une autre partie dudit lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 1,16 mètre; vers le Sud-Est par le lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 15,92 mètres; contenant une superficie de 29,1 mètres carrés.

Rattachement:

La limite Nord-Ouest, mesurant 1,92 mètre, de la partie du lot 4 657 722 ci-dessus décrite au point A) est perpendiculaire à la limite Nord-Est du lot 2 162 482 (rue Clark).

La limite Nord-Est de la partie du lot 4 657 722 ci-dessus décrite au point A) est parallèle à la limite Nord-Est du lot 5 916 098.

B) PARTIE DU LOT CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 916 099 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De la forme d'un parallélogramme, bornée vers le Nord-Est par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 0,55 mètre; vers le Sud-Est par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,10 mètre; vers le Sud-Ouest par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 0,55 mètre; vers le Nord-Ouest par le lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 1,10 mètre; contenant une superficie de 0,6 mètre carré.

Rattachement:

La limite Sud-Ouest de la partie du lot 5 916 099 ci-dessus décrite au point B) est parallèle et située à 0,38 mètre au Nord-Est de la limite Nord-Est du lot 5 916 098.

La limite Sud-Est de la partie du lot 5 916 099 ci-dessus décrite au point B) est parallèle et située à 0,55 mètre au Sud-Est de la limite Sud-Est du lot 5 916 100.

C) PARTIE DU LOT CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (5 916 099 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De forme trapézoïdale, bornée vers le Nord-Est par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,65 mètre; vers le Sud-Est par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,97 mètre; vers le Sud-Ouest par le lot 5 916 098 et mesurant dans cette limite 1,65 mètre; vers le Nord-Ouest par une autre partie dudit lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,97 mètre; contenant une superficie de 3,2 mètres carrés.

Rattachement:

La limite Nord-Ouest de la partie du lot 5 916 099 ci-dessus décrite au point C) est parallèle et située à 0,55 mètre au Sud-Est de la limite Sud-Est du lot 5 916 100.

D) PARTIE DU LOT CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT (5 916 100 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De la forme d'un quadrilatère, bornée vers le Sud-Ouest par le lot 2 162 482 (Rue Clark) et mesurant dans cette limite 0,33 mètre; vers le Nord-Ouest par le lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 6,39 mètres; vers le Sud-Est, pour une première partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 4,51 mètres; vers le Sud-Est, pour une deuxième partie, par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 1,89 mètre; contenant une superficie de 1,3 mètre carré.

E) PARTIE DU LOT CINQ MILLIONS NEUF CENT SEIZE MILLE CENT (5 916 100 PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

De forme trapézoïdale, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 1,50 mètre; vers le Nord-Ouest par le lot 4 657 722 et mesurant dans cette limite 1,10 mètre; vers le Nord-Est par une autre partie dudit lot 5 916 100 et mesurant dans cette limite 1,50 mètre; vers le Sud-Est par le lot 5 916 099 et mesurant dans cette limite 1,10 mètre; contenant une superficie de 1,7 mètre carré.

Rattachement:

La limite Sud-Ouest de la partie du lot 5 916 100 ci-dessus décrite au point E) est parallèle et située à 0,38 mètre au Nord-Est du prolongement vers le Nord-Ouest de la limite Nord-Est du lot 5 916 098.

Ces parties de lots sont montrées sur le plan accompagnant la description technique préparée par Jean PAQUIN, arpenteur-géomètre, en date du vingt-six novembre deux mille dix-neuf (26-11-2019) sous le numéro 17 867 de ses minutes (la « **DT 17867** ») et dont copie est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les comparants et le Bénéficiaire en présence du notaire soussigné. Comme mentionné aux remarques générales de la DT 17867 :

- les parties de lots ci-haut décrites en A, B, D et E sont comprises, en altitude, entre l'altitude théorique 27,36 mètres, d'une part, et le dessous de la dalle de béton du deuxième étage (altitude géodésique +/- 29,34 mètres), d'autre part; la partie de lot ci-haut décrite en C est comprise, en altitude, entre l'altitude théorique 28,12 mètres, d'une part, et l'altitude théorique 29,57 mètres, d'autre part. À l'intérieur de cette assiette, il y aura présence de colonnes et de murs.

(l'assiette 1, l'assiette 2, l'assiette 3, l'assiette 4, l'assiette 5 et l'assiette 6 sont ci-après collectivement les « **Assiettes** »).

h) Servitude existante en vertu de l'item 35

Le Cédant déclare connaître et s'engage à respecter les droits du Bénéficiaire découlant de l'item 35 de l'inventaire immobilier du réseau du métro effectué en vertu de l'article 321 de la *Loi de la Communauté urbaine de Montréal* (RLRQ, 1969 c. 84) (l'« **Item 35** ») ainsi que ceux qui lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01).

i) Servitude personnelle

À l'égard de chacune des servitudes constituées par le Cédant ci-dessus, le Cédant constitue par les présentes des servitudes personnelles grevant le Fonds servant au bénéfice du Bénéficiaire, ses représentants, ses employés, ses agents, ses mandataires, ses bénéficiaires et ses ayants droit et ce, pour fins d'utilités publiques, devant s'exercer dans les Assiettes ci-dessus décrites, le cas échéant.

CONVENTIONS SPÉCIALES

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties et le Bénéficiaire :

a) Que le Bénéficiaire est et demeurera propriétaire de ses installations faites, des pieux, des prises de terre, des ancrages et équipements nécessaires à la ventilation, la vidéosurveillance, la sécurité des accès et à l'usage normal du Corridor, à l'intérieur des limites du Fonds servant;

b) Que le Bénéficiaire pourra céder, transporter ou autrement aliéner tous les droits qui lui sont consentis en vertu du présent acte à toute entreprise de services publics sans toutefois en aggraver l'état ni les charges imposées au Fonds servant;

c) Que le Bénéficiaire pourra, sans le consentement de la Ville, en ce qui a trait aux droits accordés pour la protection de ses intérêts annuler les présentes servitudes et celles établies aux termes de l'Acte Phase 1,

en tout ou en partie, ou en modifier les conditions d'exercice et les assiettes;

d) Que la Ville n'encourra aucune responsabilité quant à quelques obligations, recours ou dommages que ce soient pouvant découler des servitudes ci-dessus créées, dont notamment, mais sans limitation, les troubles de voisinage ou la diminution de jouissance pour les propriétaires du Fonds servant, le Bénéficiaire acceptant par les présentes de supporter toutes responsabilités quant à toutes obligations pouvant découler desdites servitudes et ce, à l'entière exonération de la Ville;

e) Que le Cédant, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit et ses successeurs tel que ci-dessus mentionné, reconnaît qu'il ne pourra faire valoir contre la Ville aucune réclamation en raison de quelque trouble de jouissance du Fonds servant ou de tout propriétaire adjacent en raison des servitudes ci-dessus créées.

CONDITIONS

Ces servitudes sont consenties sous réserve des conditions suivantes que le Bénéficiaire devra respecter :

a) Se tenir responsable de tout dommage découlant des servitudes et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, au Fonds servant, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec*, pourvu que tel dommage ne soit dû à aucune faute ou négligence du Cédant ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soit pas la conséquence inévitable de la présence à cet endroit des biens afférents au métro;

b) Rétablir les lieux dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment rétablir clôtures, barrières, haies décoratives, revêtement d'allée, dalles de béton, éléments structuraux et aménagement paysager dans un état comparable à celui existant avant l'exécution des travaux. Toutefois aucune indemnité ne sera payée pour la coupe, la destruction ou l'enlèvement des arbres, arbustes, branches ou buissons, racines situés sur le Fonds servant ou à proximité nuisant à l'exercice des servitudes.

c) Se tenir responsable de toutes les obligations pouvant lui incomber à titre de propriétaire du Fonds dominant et à titre d'occupant et utilisateur des Lots de la Ville en vertu de l'Item 35, le cas échéant, suite à la création ou à l'exercice des servitudes, étant entendu que la Ville ne déboursera aucune somme découlant ou relative à celles-ci, incluant toutes taxes ou frais exigibles, le cas échéant, le Bénéficiaire déclarant en faire son affaire personnelle à l'entière exonération de la Ville.

OBLIGATION DE COLLABORATION

Le Bénéficiaire et le Cédant, agissant tant pour lui-même que pour ses ayants droits, dont notamment le ou les syndicat(s) des copropriétaires à être créés, s'engagent à collaborer pleinement à la mise en place et au respect des servitudes créées ci-dessus et celles créées aux termes de l'Acte Phase 1, ainsi que pour l'accomplissement de toutes les obligations y afférant, ainsi qu'à la mise en place de toutes servitudes ou ententes pouvant être requises lors du développement et l'exploitation du Projet Laurent Clark. Cet engagement comprend, mais sans limitation, l'accomplissement de tous les actes, la signature de tous les documents ou reconnaissance de validité et la divulgation de toutes les informations nécessaires afin de maintenir en vigueur et de préciser, le cas échéant, les droits du Bénéficiaire.

Le Cédant s'engage de plus à réitérer cet engagement dans toute déclaration de copropriété relative aux immeubles faisant l'objet des présentes.

TRANSFERT

À compter de la date de la signature du présent acte, le Bénéficiaire détient les droits ci-dessus relatés.

CONSIDÉRATION

Les servitudes consenties aux présentes le sont en considération des avantages que le Cédant et le public en général retirent des biens afférents au métro, dont et du tout **QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.**

MODE D'ACQUISITION

Le Cédant est devenu propriétaire du Fonds servant aux termes du présent acte de vente, aux termes d'un acte de vente par la

Ville reçu devant Me Stéphane Brunelle, notaire, le vingt (20) décembre deux mille dix-huit (2018), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 347 333 et aux termes d'un acte de vente par 9256-4533 inc. reçu devant Me Émilie Tremblay-Laroche, notaire, le trente (30) mars deux mille dix-sept (2017), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 22 979 277.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE
SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.)
ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), chapitre E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

Si la servitude créée aux termes des présentes est taxable selon les dispositions des lois mentionnées ci-dessus, la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 774 737 928 RT
T.V.Q. : 1223736200TQ

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention du Chef de division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

b) L'Acquéreur: à l'attention de Denis ROBITAILLE au numéro 3325, rue Hochelaga, en la ville de Montréal, province de Québec, H1W 1H2.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

c) à la Société de transport de Montréal : à l'attention du Secrétaire corporatif, au numéro 800, rue de la Gauchetière Ouest, Rez-de-chaussée, bureau 1170, Montréal (Québec) H5A 1J6.

INTERVENTION

Aux présentes intervient :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public instituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), ayant son siège au 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Luc Tremblay, CA, CPA, son Directeur général, et Me Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et Directeur des affaires juridiques, , dûment autorisés aux fins des présentes en vertu :

a) de la résolution 2019-157 adoptée par son conseil d'administration le deux octobre deux mille dix-neuf (2 octobre 2019) et dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence du notaire soussigné/délégué; et

b) du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011, tel que modifié par la R-011-1) lesquels règlements ont été publiés dans le Journal Métro respectivement le dix août deux mille dix-sept (10-08-2017) et le douze avril deux mille dix-neuf (12-04-2019), lesquels règlements n'ont fait l'objet d'aucune modification ou révocation depuis ces dates.

Ci-dessus et ci-après nommée : le « **Bénéficiaire** »

Lequel, après avoir pris connaissance des présentes, consent à la présente vente et renonce à tout droit de préemption qu'il détient contre les lots, 5 916 101, 5 930 774 et 5 916 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel droit étant prévu à l'item 35 de l'inventaire immobilier du réseau du métro, tel que déjà mentionné. Cette renonciation est prévue dans la résolution CA-2019-157, adoptée par le conseil d'administration du Bénéficiaire, aux fins de son intervention aux présentes.

Celui-ci s'engage à respecter toutes et chacune des obligations et conditions relatives aux servitudes créées aux termes des présentes. De plus, le Bénéficiaire reconnaît qu'il sera, de fait, le seul à profiter des effets de l'établissement des servitudes créées ci-dessus et, qu'en

conséquence, il en assumera l'entièreté des responsabilités.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

L'Acquéreur et la Ville déclarent ce qui suit :

- a) le nom du cédant est : VILLE DE MONTRÉAL ;
- b) le nom du cessionnaire est : SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENTS LAURENT CLARK;
- c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- d) le siège du cessionnaire est au : 3325, rue Hochelaga, à Montréal, province de Québec, H1W 1H2;
- e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble,

selon le cédant et le cessionnaire, est de : **TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (3 289 570,00 \$)** ;

- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : **TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (3 289 570,00 \$)** ;
- h) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de **SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (79 378,60 \$)**;
- i) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, sauf aux représentants de la Ville et de la Société de transport de Montréal qui ont expressément dispensé le notaire délégué et le notaire soussigné de leur faire lecture de l'acte, les Parties signent comme suit.

À Montréal, les représentants de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL signent en présence de Me Josie CASTRONOVO, notaire exerçant à Montréal, à qui lesdits représentants déclarent avoir pris connaissance du présent acte et l'exempte de lui en donner lecture.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Par : _____
Luc Tremblay, CA, CPA, Directeur général

Par : _____
Me Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et
Directeur des affaires juridiques

Je, soussigné, Me Josie CASTRONOVO, notaire exerçant à Montréal, atteste avoir reçu, conformément aux exigences de l'article 50, alinéa 2, de la Loi sur le notariat (RLRQ, chapitre N-3), la signature des représentants de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, à Montréal (Québec), le

Me Josie CASTRONOVO, notaire

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DÉVELOPPEMENTS
LAURENT CLARK** à Montréal, en date .

Par : _____
Mélanie ROBITAILLE

VILLE DE MONTRÉAL à Montréal, en date des
présentes, en présence du notaire soussigné

Par : _____

M^e Émilie TREMBLAY-LAROCHE, notaire
COPIE CONFORME à la minute demeurée en mon étude.

Dossier # : 1191368006

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Société en commandite Développements Laurent Clark, aux fins d'assemblage, un immeuble composé d'un terrain vague situé au quadrant nord-est du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et identifié comme étant les lots 5 916 099, 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 3 289 570 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0470-02

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191368006 - Vente lots 5 916 101 et 6 222 547.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

Co-Auteur : Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél: 514-872-0549
Co-Auteur: Mustapha CHBEL (Version corrigée au 3 janvier)
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0470

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-06

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances



Dossier # : 1194396002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9217-7112 Québec inc, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, relativement à un immeuble ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, dans l'arrondissement le Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7066-02 Mandat 19-0395-T

Il est recommandé:

1. d'accorder la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et 9217-7112 Québec inc., publié le 21 juin 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, dans l'arrondissement le Sud-Ouest.
2. d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-20 12:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194396002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9217-7112 Québec inc, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, relativement à un immeuble ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, dans l'arrondissement le Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7066-02 Mandat 19-0395-T

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes d'un acte de vente, la Ville de Montréal a vendu à 9217-7112 Québec inc. (l'« Acquéreur ») le lot numéro 5 790 890 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), circonscription foncière de Montréal, lequel acte est intervenu le 26 septembre 2018 , devant M^e Jacques Dorais, notaire, sous le numéro 49 529 de ses minutes, et publié le 11 octobre 2017 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 426 279. En vertu de l'acte, l'Acquéreur s'engageait à : OBLIGATION DE CONSTRUIRE (date d'échéance le 11 octobre 2019)

« à construire sur l'Immeuble un stationnement souterrain d'un étage comprenant approximativement quarante-six (46) cases (défini précédemment comme le « Bâtiment»), en conformité avec les lois et règlements en vigueur, et ce, dans un délai de deux (2) ans, à compter de la date du présent acte de vente. Aux fins des présentes, les travaux sont réputés complétés, lorsque l'espace vide au dessus du Bâtiment aura été comblé par du remblais, le tout suivant les règles de l'art, de façon à permettre la réalisation par la Ville de son parc sur le lot 5 790 891 des cadastre et circonscription foncière déjà mentionnés. »

À noter que cette obligation de construire a été réalisée en totalité, mais l'Acquéreur n'a pas respecté les délais prescrits à l'acte, comme étant le 11 octobre 2019.

OBLIGATIONS SPÉCIALES DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur s'engage également à ce qui suit :

a) remettre à l'Arrondissement, avant de débiter quelques travaux de construction que ce soit, les plans et devis de la structure du Bâtiment qui sera construit, lesquels

devront être signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (« l'Ordre »);

b) remettre à l'Arrondissement, trente (30) jours après la fin des travaux de la structure du Bâtiment, une attestation d'un ingénieur membre de l'Ordre, confirmant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis déjà présentés à l'Arrondissement. Cette structure devra être conçue de façon à assurer sa pérennité, à supporter le poids de l'aménagement d'un parc d'une superficie de mille deux cent quatre-vingt-quinze mètres carrés (1 295 m²), lequel se situe entre six (6) pieds sous le niveau du sol actuel et le zénith (ci-après : la « Propriété ») conforme aux normes de construction en vigueur. Ainsi, à la fin des travaux de la structure du Bâtiment, l'Acquéreur devra remettre à l'Arrondissement, les plans de la structure telle que construite, un avis de conformité de construction de celle-ci, ainsi que les résistances aux charges statiques et dynamiques maximales que peut supporter la structure. Ces documents devront être signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre;

c) imperméabiliser, à ses frais, la surface supérieure de la structure du Bâtiment, ce qui sera fait au moyen d'une membrane d'étanchéité, étant entendu que cette membrane devra être installée à l'intérieur des limites de l'Immeuble.

MAINLEVÉE

Pourvu que l'Acquéreur ne soit pas en défaut de remplir l'une quelconque des obligations prises aux termes des présentes, la Ville accordera mainlevée du droit de résolution sur réception des documents suivants :

a) une copie du permis de construction permettant la construction du Bâtiment (un stationnement souterrain d'un étage comprenant approximativement quarante-six (46) cases) ;

b) un certificat d'achèvement des travaux de construction du Bâtiment signé par un architecte à l'effet qu'ils ont été réalisés conformément au plan d'aménagement fourni à l'Arrondissement, lors de la demande de permis de construction ;

c) un rapport attesté par un expert accrédité par le MDDELCC confirmant que la Propriété de la Ville est conforme aux lois et règlements en vigueur pour l'aménagement d'un parc avec des aires de jeu, que la Propriété de la Ville respecte les valeurs limites de l'annexe I du RPRT dans le premier mètre de sols et les valeurs limites de l'annexe II de ce règlement dans les sols sous-jacents ;

d) un plan de localisation de la structure supérieure, incluant la membrane protectrice, avec les cotes d'élévation de la structure et la cote supérieure du Bâtiment ;

e) une copie des documents mentionnés au titre « OBLIGATIONS SPÉCIALES DE L'ACQUÉREUR » des présentes;

f) une demande écrite de mainlevée du droit de résolution envoyée à la Ville à l'attention du Directeur.

Afin de respecter ses obligations précitées et dont les documents sont joints au sommaire décisionnel, l'Acquéreur a :

- obtenu un permis de construction émis le 30 novembre 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement Sud-Ouest et une copie a été transmise à la Ville indiquant la construction d'un stationnement souterrain abritant 36

places intérieures ;

- remis un certificat d'architecte daté le 6 septembre 2019, confirmant la fin des travaux ;
- remis un rapport sur la caractérisation environnementale des sols et surveillance de la disposition des sols lors des travaux d'excavation pour la construction, daté le 19 juin 2018 et signé par un expert accrédité par le MDDELCC ;
- remis un certification de localisation préparé par un arpenteur-géomètre et daté le 17 avril 2019 ;
- remis les plans et devis de construction préparé la firme d'ingénierie Sylvain Parr et associés inc. (« la Firme ») en date du 05 septembre 2019 ;
- remis une attestation émise par la Firme en date du 5 septembre 2019 indiquant que les travaux de structures sont terminés et qu'ils sont raisonnablement conformes aux plans et devis préparés par cette dernière ;
- remis une note ainsi qu'une facture émise par la compagnie Couvertures St-Léonard attestant l'installation d'une membrane d'étanchéité sur la surface supérieure de la structure du Bâtiment, dont une copie est jointe;
- remis une demande de mainlevée par écrit à la Ville.

Le représentant du SGPI a obtenu une confirmation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement le Sud-Ouest à l'effet que l'Acquéreur respecte l'ensemble des obligations particulières mentionnées à l'acte de vente, mais n'a pas respecté la date d'échéance du 11 octobre 2019.

L'Acquéreur a remis à la Ville un rapport final de caractérisation des sols pour le stationnement par Sanexen services environnement inc. lequel confirme que : « *les sols présents sur le site mentionné en objet respectent le critère B du Guide d'intervention. Ainsi, les sols présents sur le lot vertical 5 790 891 respectent les recommandations du MELCC pour un usage Parc avec des aires de jeu* ». Le Service de l'environnement atteste la conformité du rapport des sols daté du 25 novembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1176895001- 28 février 2017- D'approuver le projet de remplacement du lot 4 512 246 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue Philippe-Lalonde entre le chemin de la Côte-Saint-Paul et le tunnel Saint-Rémi, dans l'arrondissement le Sud-Ouest, préparé par monsieur Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 16 septembre 2015, minute 5060.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande aux instances d'accorder la mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9217-7112 Québec inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 426 279, dans l'arrondissement le Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») consent à accorder mainlevée du droit de résolution puisque les conditions mentionnées à l'acte et énoncées ci-

dessus ont été remplies, mais au-delà des délais prescrits à l'acte de vente. Considérant que les obligations ont été remplies en totalité le 25 novembre 2019 et que le délai mentionné à l'acte est le 11 octobre 2019, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du présent sommaire, puisqu'un fonctionnaire de niveau A ne peut accorder mainlevée du droit de résolution lorsque les conditions ne sont pas respectées selon les clauses libellées en vertu de l'article 41.6 du RCE02-004.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publier la radiation du droit de résolution au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée SAMSON, Service de l'environnement
Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Josée SAMSON, 9 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514-872-8407
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-06

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-12-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-20

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le onze octobre. (2017-10-11)

Devant M^e Jacques DORAIS, notaire à Montréal, province de Québec.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTREAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4)* (« la Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves SAINDON, Directeur et greffier de la ville, dûment autorisé aux présentes en vertu :

a) de la résolution numéro CM03 0836 adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et

b) de la résolution numéro CM17 1220 adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-cinq (25) septembre deux mille dix-sept (2017);

Copies certifiées de ces résolutions demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné ;

Avis d'adresse : 6 019 444

Ci-après nommée la «Ville»;

ET

9217-7112 QUÉBEC INC., une personne morale légalement constituée en vertu de la *Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec (RLRQ., c. C-38)*, par certificat de constitution en date du sept (7) janvier deux mille dix (2010), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c. S-31.1)*, immatriculée sous le numéro 1166311101 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ., c. P-44-1)*, ayant son siège au 1170, Montée du Moulin, en la ville de Laval, province de Québec, H7A 3K8, ici représentée par David OWEN, secrétaire-trésorier, et par Michael MATHIEU, président, dûment autorisés par résolution de leur conseil d'administration en date du trois (3) octobre deux mille dix-sept (2017), copie de cette résolution demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants avec et en présence du notaire soussigné et par ce dernier.

Ci-après nommée l' « Acquéreur ».

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un emplacement vacant ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, situé à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal, province de Québec, lequel est constitué des lots 5 790 890 et 5 790 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

ATTENDU QUE l'Acquéreur désire acquérir de la Ville le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en tréfonds du lot 5 790 891 des mêmes cadastre et circonscription foncière ; cette acquisition permettra à l'Acquéreur d'y construire un stationnement souterrain comprenant approximativement quarante-six (46) cases ;

ATTENDU QUE la Ville, propriétaire du lot 5 790 891 des mêmes cadastre et circonscription foncière, désire aménager ce dernier en parc, lequel se situera entre six (6) pieds sous le niveau du sol et le zénith ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette Politique à l'Acquéreur et, qu'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de cette Politique est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

CES FAITS ÉTANT ÉTABLIS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

DÉFINITIONS

Sujet aux définitions contenues aux présentes, les termes ci-dessous commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante :

Arrondissement : L'arrondissement du Sud-Ouest ;

Assemblage : L'immeuble résultant de l'opération cadastrale ayant pour effet de regrouper en un seul lot l'Immeuble aux lots voisins appartenant à l'Acquéreur ;

Bâtiment : Stationnement souterrain d'un étage comprenant approximativement quarante-six (46) cases ;

Fondations : Structure en béton destinée à supporter le poids du Bâtiment et à le répartir pour assurer la stabilité de la construction ;

Immeuble : Un immeuble situé en tréfonds connu et désigné comme étant le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

Propriété : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 790 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

Directeur : Directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville ;

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

RPRT : Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) ;

Remblais : Matériaux de comblement, préalablement approuvé par la Ville, déposé sur le Bâtiment jusqu'à égalité des terrains voisins et permettant la réalisation de travaux d'aménagement sur la Propriété.

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend à l'Acquéreur qui accepte, aux fins de la construction d'un stationnement, l'immeuble ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, situé à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal, province de Québec, dont la désignation suit :

DESIGNATION

Un emplacement en tréfonds connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 790 890) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l' « Immeuble »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est devenue propriétaire de l'Immeuble, aux termes d'un acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-quatre (24) septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), sous le numéro 4 320 471.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut

en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celui-ci l'achetant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche ni d'état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan relativement à l'Immeuble.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TAXES ET IMPOSITIONS FONCIERES

L'Acquéreur s'engage à prendre à sa charge, à compter de la date du présent acte de vente, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou pourront être imposées sur l'Immeuble.

ATTESTATIONS DE LA VILLE ET DE L'ACQUÉREUR

La Ville déclare :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)) et au sens de la *Loi de l'impôt* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

L'Acquéreur déclare :

- a) qu'un avis de contamination, un avis de décontamination et un avis de correction de l'avis de contamination ont été respectivement publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 15 773 905, 15 777 111 et 15 900 855;
- b) que les travaux de décontamination ont été exécutés sur les lots 5 790 890 et 5 790 891 des cadastre et circonscription foncière déjà mentionnés, et ce, sans considération de quelque nature que ce soit de la Ville;
- c) que ces travaux de décontamination n'ont aucun effet quant à l'absence de garantie stipulée aux présentes et ne l'affecte en aucune manière.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

Cette vente est consentie aux conditions et obligations suivantes que l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

- a) prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;
- b) vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;
- c) prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;
- d) ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale, telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant, toutefois le droit de contester cette évaluation municipale pour tout autre motif;

e) payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont trois (3) pour la Ville ;

f) prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage à construire sur l'Immeuble un stationnement souterrain d'un étage comprenant approximativement quarante-six (46) cases (défini précédemment comme le « Bâtiment »), en conformité avec les lois et règlements en vigueur, et ce, dans un délai de deux (2) ans, à compter de la date du présent acte de vente. Aux fins des présentes, les travaux sont réputés complétés, lorsque l'espace vide au-dessus du Bâtiment aura été comblé par du Remblais, le tout suivant les règles de l'art, de façon à permettre la réalisation par la Ville de son parc sur le lot 5 790 891 des cadastre et circonscription foncière déjà mentionnés.

OBLIGATIONS SPÉCIALES DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur s'engage également à ce qui suit :

a) remettre à l'Arrondissement, avant de débiter quelques travaux de construction que ce soit, les plans et devis de la structure du Bâtiment qui sera construit, lesquels devront être signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (« l'Ordre »);

b) remettre à l'Arrondissement, trente (30) jours après la fin des travaux de la structure du Bâtiment, une attestation d'un ingénieur membre de l'Ordre, confirmant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis déjà présentés à l'Arrondissement. Cette structure devra être conçue de façon à assurer sa pérennité, à supporter le poids de l'aménagement d'un parc d'une superficie de mille deux cent quatre-vingt-quinze mètres carrés (1 295 m²), lequel se situe entre six (6) pieds sous le niveau du sol actuel et le zénith (ci-après : la « Propriété ») conforme aux normes de construction en vigueur. Ainsi, à la fin des travaux de la structure du Bâtiment, l'Acquéreur devra remettre à l'Arrondissement, les plans de la structure telle que construite, un avis de conformité de construction de celle-ci, ainsi que les résistances aux charges statiques et dynamiques maximales que peut supporter la structure. Ces documents devront être signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre;

c) imperméabiliser, à ses frais, la surface supérieure de la structure du Bâtiment, ce qui sera fait au moyen d'une membrane d'étanchéité, étant entendu que cette membrane devra être installée à l'intérieur des limites de l'Immeuble.

DROIT DE RÉSOLUTION

Les obligations et engagements de l'Acquéreur prévus aux présentes, notamment ceux stipulés aux titres « OBLIGATION DE CONSTRUIRE », « OBLIGATIONS SPÉCIALES DE L'ACQUÉREUR » et « SERVITUDES » du présent acte, sont garantis par un droit de résolution en faveur de la Ville.

Au cas de défaut de l'Acquéreur de se conformer aux obligations prises aux termes des présentes, la Ville pourra, si elle le juge à propos et sans préjudice à ses autres recours, demander la résolution de la présente vente, conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec*, le tout sans préjudice à ses autres recours et l'Acquéreur s'engage alors à signer tout document pertinent pour y donner effet. Dans ce cas, la Ville redeviendra propriétaire de l'Immeuble libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et il est convenu entre les Parties qu'elle aura le droit de garder les deniers à elle payés pour l'achat de l'Immeuble, ainsi que les bâtiments, impenses, améliorations et additions sur l'Immeuble, à titre de dommages-intérêts liquidés, sans aucune indemnité pour l'Acquéreur et les tiers.

MAINLEVÉE

Pourvu que l'Acquéreur ne soit pas en défaut de remplir l'une quelconque des obligations prises aux termes des présentes, la Ville accordera mainlevée du droit de résolution sur réception des documents suivants :

- a) une copie du permis de construction permettant la construction du Bâtiment (un stationnement souterrain d'un étage comprenant approximativement quarante-six (46) cases) ;
- b) un certificat d'achèvement des travaux de construction du Bâtiment signé par un architecte à l'effet qu'ils ont été réalisés conformément au plan d'aménagement fourni à l'Arrondissement, lors de la demande de permis de construction ;
- c) un rapport attesté par un expert accrédité par le MDDELCC confirmant que la Propriété de la Ville est conforme aux lois et règlements en vigueur pour l'aménagement d'un parc avec des aires de jeu, que la Propriété de la Ville respecte les valeurs limites de l'annexe I du RPRT dans le premier mètre de sols et les valeurs limites de l'annexe II de ce règlement dans les sols sous-jacents ;
- d) un plan de localisation de la structure supérieure, incluant la membrane protectrice, avec les cotes d'élévation de la structure et la cote supérieure du Bâtiment ;

- e) une copie des documents mentionnés au titre « OBLIGATIONS SPÉCIALES DE L'ACQUÉREUR » des présentes;
- f) une demande écrite de mainlevée du droit de résolution envoyée à la Ville à l'attention du Directeur.

L'Acquéreur reconnaît que, nonobstant toute mainlevée accordée par la Ville, cette dernière conserve tous ses droits et recours personnels à l'encontre de l'Acquéreur eu égard aux obligations souscrites par ce dernier en vertu des présentes, notamment celles résultant du titre « SERVITUDES » du présent acte.

SERVITUDES

SERVITUDE D'APPUI

Les Parties établissent, par les présentes, une servitude réelle et perpétuelle d'appui, en faveur du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 790 891) étant le fonds dominant détenu en propriété superficière par la Ville, laquelle l'a acquis aux termes de l'acte relaté à la clause « ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ » contre le lot CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 790 890), étant le fonds servant propriété de l'Acquéreur en vertu des présentes, laquelle servitude a pour but de maintenir l'utilisation du lot de la Ville (fonds dominant), à des fins de parc public, contre le lot en tréfonds de l'Acquéreur (fonds servant).

La présente propriété superficière est établie à perpétuité.

En cas de perte totale ou partielle des ouvrages sur le lot détenu en propriété superficière ou en cas de perte totale ou partielle du tréfonds, les ouvrages et bâtiment seront reconstruits et la propriété superficière subsistera, et ce, malgré l'article 1115 du *Code Civil du Québec*.

Pendant la durée de la propriété superficière, les Parties devront exercer leurs droits de propriétaires dans le plus grand respect des règles du bon voisinage et de la bonne foi.

L'Acquéreur et la Ville, stipulant tant pour eux-mêmes que pour leurs ayants droits, renoncent, en autant que besoin puisse être, au droit d'accession, voulant que leurs propriétés respectives demeurent délimitées par les lot actuels, soit les lots 5 790 890 et 5 790 891.

SERVITUDE D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC

Les Parties établissent, par les présentes, une servitude réelle, contre le tréfonds, étant le fonds servant, et en faveur du lot détenu en propriété superficière, étant le fonds dominant, laquelle servitude permettra au propriétaire du fonds dominant de procéder à l'aménagement de son

parc à l'intérieur du fonds dominant et généralement faire tout ce qui est nécessaire ou utile à ce chapitre, selon les règles de l'art.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS SERVANT

Aux fins de l'exercice des droits conférés par les présentes servitudes, l'Acquéreur s'engage et s'oblige :

a) à entretenir et maintenir à perpétuité en bon état le Bâtiment construit dans le fonds servant et remplacer, à ses frais, au besoin, la structure et la membrane d'étanchéité afin d'assurer la sécurité du public et l'intégrité des aménagements effectués par l'Arrondissement sur le fonds dominant, à défaut de quoi l'Arrondissement pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours, réaliser les travaux qu'il juge nécessaires, agissant raisonnablement, pour assurer les fins précitées, le tout aux frais de l'Acquéreur, à la condition toutefois que ce dernier soit en défaut d'avoir commencé tels travaux dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception d'un avis écrit de l'Arrondissement, faisant état des travaux à effectuer. Pour plus de clarté toutefois, l'Arrondissement sera seul responsable de l'aménagement et de l'entretien du parc, incluant son déneigement, le cas échéant ;

b) à faire inspecter la structure supportant le fonds dominant, par une firme spécialisée, au moins une fois par période de cinq (5) ans. Toutefois, la première inspection devra avoir lieu avant l'expiration d'une période de cinq (5) ans, suivant la remise à l'Arrondissement de l'avis de conformité de cette structure, tel que prévu ci-dessus. Le rapport d'inspection doit comporter une analyse complète de l'état de la structure située à l'intérieur des limites du fonds servant, une attestation à l'effet que l'état de la structure permet toujours de répondre aux exigences permettant d'en assurer sa pérennité et de supporter le poids de tout aménagement et circulation sur le bien public et, s'il y a lieu, des recommandations visant à corriger les défauts pouvant contribuer au non-respect des exigences mentionnées ci-devant. Ce rapport doit être signé par un ingénieur membre de l'Ordre et être remis à l'Arrondissement, sur demande ;

c) à accorder à l'Arrondissement, dans les trente (30) jours d'une demande écrite, le droit d'effectuer une inspection de la structure du Bâtiment construit sur le fonds servant;

d) à rembourser à l'Arrondissement, dans les trente (30) jours d'une demande écrite à cet effet, toute somme déboursée par ce dernier pour faire préparer le rapport d'inspection, dans le cas où l'Acquéreur fait défaut de remettre tel rapport dans un délai de soixante (60) jours suivant une demande écrite à cet effet de la part de l'Arrondissement ;

d) à tenir l'Arrondissement indemne de tout dommage pouvant survenir à la structure ou à la membrane d'étanchéité du Bâtiment installée dans les limites du fonds servant, l'Acquéreur renonçant à tout recours contre la Ville, en cas de dommages de quelque nature que ce soit, sauf s'il y a faute, erreur ou négligence de la Ville ou de ses représentants ou de ses sous-traitants.

CONSIDÉRATION

La présente vente est consentie en considération du paiement d'une somme de **TROIS CENT VINGT MILLE DOLLARS (320 000.00\$)** que la Ville reconnaît avoir reçue de l'Acquéreur, partie ce jour et partie avant ce jour, dont quittance générale et finale.

CONSENTEMENT À MODIFICATION CADASTRALE

La Ville accorde, dès à présent, son consentement à toute modification cadastrale éventuelle entraînant une nouvelle numérotation de l'Immeuble.

La Ville donne son consentement uniquement à titre de créancier, tel que requis par l'article 3044 du *Code Civil du Québec*.

DÉLAIS

Tous les délais mentionnés au présent acte sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence même de la présente vente. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixe dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention du Directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière au 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, et à l'attention du Directeur

de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, province de Québec, H4C 2K4;

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

b) L'Acquéreur: au numéro 1170, Montée du Moulin, à Laval, province de Québec, H7A 3K8.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le Préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise (L.R.C., 1985, ch. E-15)* et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, chapitre T-0.1)*, l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulés, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants.

T.P.S. : 830259867 RT 0001
T.V.Q. : 1216036405 TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulés, ni ne sont en voie de l'être.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes :

- a) le nom et le siège du cédant et du cessionnaire sont tels qu'ils apparaissent à la comparution ;
- b) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la ville de Montréal ;
- c) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de TROIS CENT VINGT MILLE DOLLARS (320 000.00\$) ;
- d) la valeur marchande de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, s'élève à la somme de CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (587 319,82\$) ;
- e) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (587 319,82\$) [évaluation municipale (587 319,82\$) X facteur comparatif (1,00)] ;
- f) le montant du droit de mutation est de SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE CENTS (7 746,40\$);

g) il n'y a pas de transfert à la fois d'un Immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE à Ville de Montréal, sous le numéro QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (49 529) des minutes du notaire soussigné.

Les Parties déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et avoir exempté ce dernier d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL

(SIGNÉ)

Par : Yves SAINDON

9217-7112 QUÉBEC INC.

(SIGNÉ)

Par : David OWEN

(SIGNÉ)

Par : Michael MATHIEU

(SIGNÉ)

Me Jacques DORAIS, notaire

VRAIE COPIE
Me Jacques DORAIS, notaire

CERTIFICAT DE FIN DES TRAVAUX

DATE DU CERTIFICAT

9 septembre 2019

DOSSIER ARCHITECTE

N° 4P7285

DATE DE LA VISITE

06 septembre 2019

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

9217-7112 Qc inc

OUVRAGE

stationnement sous-sol rue Philippe Lalonde
lot 5 790 890

ENTREPRENEUR

9158-4623 Qc inc

A la suite d'une visite effectuée à la date indiquée ci-dessus, le soussigné certifie qu'à sa connaissance les travaux décrits dans les documents contractuels ont été exécutés et déclare qu'il a constaté à cette date la fin des travaux.

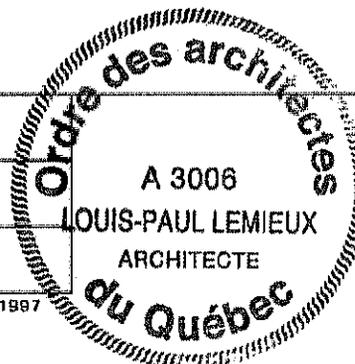
On trouvera ci-joint la liste des travaux de correction ou de réparation qui doivent être exécutés; elle n'est pas nécessairement exhaustive et le fait qu'un travail en soit absent ne peut avoir pour effet de dégager l'entrepreneur de ses obligations.

Liste des travaux de correction ou de réparation (s'il n'y en a pas, inscrire NÉANT)

ARCHITECTE

NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE



FORMULAIRE 11F, ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, 1997

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT : SUD-OUEST
CADASTRE : QUÉBEC
LOT (S) : 4 512 247, 5 790 890

DOSSIER : P71004

CERTIFICAT DE LOCALISATION

1. MANDAT

Je soussigné, Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, dûment autorisé à pratiquer l'arpentage dans la Province de Québec, ai préparé le présent certificat de localisation à la demande de 9217-7112 Québec inc.

2. DÉFINITION

Le certificat de localisation est un document en minute comportant un rapport et un plan, dans lequel l'arpenteur-géomètre exprime son opinion sur la situation et la condition actuelle d'un bien-fonds par rapport aux titres de propriété, au cadastre, ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Il ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné. (RLRQ, c. A-23, a. 49, r. 10, a. 2).

3. BUT

Le présent certificat de localisation est préparé pour des fins d'une opération immobilière (acte de translation de propriété et/ou d'hypothèque).

4. DATE DE LEVÉ

Le levé des lieux a été complété le 20 mars 2019.

Note : Compte tenu des conditions climatiques hivernales qui prévalaient lors du mesurage, certains éléments physiques peuvent avoir été omis et, par conséquent, ne pas apparaître sur le plan et/ou dans le rapport.

5. DATE DES RECHERCHES AU REGISTRE FONCIER

Les recherches au registre foncier ont été complétées le 12 avril 2019.

6. DERNIER(S) TITRE(S) DE PROPRIÉTÉ PUBLIÉ(S)

J'ai pris connaissance, entre autres, d'un acte d'acquisition publié sous le numéro 23426279 dans lequel 9217-7112 Québec inc. a acquis le lot 5 790 890 décrit au présent certificat de localisation de Ville de Montréal.

J'ai pris également connaissance, d'un acte publié sous le numéro 17596352 dans lequel 9217-7112 Québec inc. a acquis le lot 4 512 247 décrit au présent certificat de localisation de Ville de Montréal.

7. DESCRIPTION ACTUALISÉE DU BIEN-FONDS

L'emplacement faisant l'objet du présent certificat de localisation est composé des lots 4 512 247 et 5 790 890.

Le lot quatre millions cinq cent douze mille deux cent quarante-sept (4 512 247) est de figure irrégulière et borné vers le nord-ouest par le lot 3 667 271 (rue Philippe-Lalonde), vers le sud-ouest par le lot 3 667 271 (rue Philippe-Lalonde), vers le nord-ouest par le lot 4 512 177, etc. (cadastre vertical), vers le nord-est par les lots 1 573 558 et 5 790 888 (parc), vers le sud-est par le lot 5 790 889 (parc), vers le sud-ouest par les lots 5 790 890 (cadastre vertical) et 5 790 891 (cadastre vertical) ; mesurant un mètre et douze centièmes (1,12 m) dans une limite nord-ouest, douze mètres et trente centièmes (12,30 m) dans une limite sud-ouest, trente-trois mètres et quatre-vingt-huit centièmes (33,88 m) dans sa limite extrême nord-ouest, soixante-six mètres (66,00 m) dans sa limite nord-est, trente-cinq mètres et soixante-six centièmes (35,66 m) dans sa limite sud-est et quarante-sept mètres et soixante-quinze centièmes (47,75 m) dans sa limite extrême sud-ouest et contenant une superficie de deux mille deux cents mètres carrés et trois dixièmes (2 200,3 m²).

Le lot cinq millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix (5 790 890) est de figure trapézoïdale et bornée vers le nord-ouest par le lot 3 667 271 (rue Philippe-Lalonde), vers le nord-est par les lots 4 512 247 et 5 790 889 (parc), vers le sud-est par le lot 1 573 780 (canal Lachine), vers le sud-ouest par le lot 5 064 061 ; mesurant vingt-sept mètres et douze centièmes (27,12 m) dans sa limite nord-ouest, cinquante mètres et quatre-vingts centièmes (50,80 m) dans sa limite nord-est, vingt-sept mètres et cinquante-deux centièmes (27,52 m) dans sa limite sud-est, quarante-six mètres et trente et un centièmes (46,31 m) dans sa limite sud-ouest et contenant une superficie de mille trois cent seize mètres carrés et huit dixièmes (1 316,8 m²).

Le lot 5 790 890 est une propriété en tréfonds limitée verticalement entre le nadir et un plan en pente. Il est borné au-dessus du plan en pente par le lot 5 790 891 (parc). L'altitude de la borne supérieure du lot 5 790 890 est établie comme suit : aux coins nord et ouest à une altitude de 16,26 mètres, au coin est à une altitude de 17,31 mètres et au coin sud à une altitude de 17,22 mètres. Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé. Les altitudes mentionnées précédemment sont celles inscrites sur le plan cadastral complémentaire PC-37354.

8. HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 5 790 890, entré en vigueur le 27 mars 2017, est issu du remplacement d'une partie du lot 4 512 246.

Le lot 4 512 247, entré en vigueur le 23 mars 2010, est issu du remplacement d'une partie des lots 3 667 249 et 3 667 250.

Le lot 4 512 246, entré en vigueur le 23 mars 2010, est issu du remplacement d'une partie des lots 3 667 250 et 3 667 252.

Les lots 3 667 249, 3 667 250 et 3 667 252, entrés en vigueur le 22 février 2007, sont issus du remplacement d'une partie du lot 3 691 047.

Le lot 3 691 047 a été corrigé et cette correction est entrée en vigueur le 23 janvier 2007.

Le lot 3 691 047 a été corrigé et cette correction est entrée en vigueur le 31 octobre 2006.

Le lot 3 691 047, entré en vigueur le 17 mai 2006, est issu du remplacement d'une partie du lot 1 573 936.

Le lot 1 573 936 a été corrigé et cette correction est entrée en vigueur le 12 mai 2006.

Le lot 1 573 936, entré en vigueur le 16 juillet 2001, est issu du remplacement par rénovation cadastrale d'une partie des lots 3413-20, 3413-21 et 3413-22 du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal.

Les lots 3413-20 à 3413-22, entrés en vigueur le 29 octobre 1874, sont issus de la subdivision d'une partie du lot 3413.

Le lot originaire 3413 est entré en vigueur le 15 juillet 1873.

9. CONCORDANCE DES DIMENSIONS ÉTABLIES PAR LE SOUSSIGNÉ

a) Avec le(s) dernier(s) titre(s) de propriété et le cadastre

Les dimensions mentionnées au(x) dernier(s) titre(s) de propriété, au cadastre en vigueur et au cadastre d'avant la rénovation concordent avec celles établies par le soussigné.

b) Avec l'occupation

L'occupation constatée ne concorde pas avec les dimensions établies par le soussigné parce qu'une clôture nord-est au lot 4 512 247 n'est pas située sur la limite correspondante de cet emplacement.

De plus, je constate également la présence d'une clôture montée sur un mur de soutènement fait de grosses pierres, dont leur appartenance reste à définir, qui longent de part et d'autre une partie des limites nord-est, sud-est et sud-ouest du lot 4 512 247, tel que montré sur le plan ci-annexé (feuillet 1).

Je constate également la présence d'une clôture montée sur un mur de soutènement fait de grosses pierres, dont leur appartenance reste à définir, qui sont situés en majeure partie au dessus du lot 5 790 890 de l'emplacement décrit au présent certificat de localisation, tel que montré sur le plan ci-annexé (feuillet 1).

10. STRUCTURES, BÂTIMENTS ET DÉPENDANCES

Le bâtiment principal, érigé sur cet emplacement, portant le numéro civique 5180, rue Philippe-Lalonde, est un bâtiment résidentiel de six étages dont le revêtement extérieur est principalement de brique avec un garage souterrain. La forme et les dimensions de cette construction ainsi que les distances la localisant aux limites dudit emplacement sont montrées sur le plan accompagnant le présent certificat de localisation.

11. EMPIÈTEMENT(S) APPARENT(S)

a) Empiètement(s) apparent(s) exercé(s)

Puisque le garage souterrain de la propriété sise sur l'emplacement décrit au présent certificat de localisation a été construit en s'adossant sur le mur nord-est du sous-sol du bâtiment sis sur le lot 5 064 061 et que ce mur n'est pas érigé sur la limite de propriété, ledit garage empiète sur le lot 5 064 061.

b) Empiètement(s) apparent(s) souffert(s)

Compte tenu de la position de la clôture nord-est, dont l'appartenance reste à définir, la propriété sise sur le lot 1 573 558 occupe une partie de l'emplacement décrit au présent certificat de localisation.

Dépendamment de l'appartenance des murs de soutènement fait de grosses pierres et montée d'une clôture, il y a des occupations soufferts et/ou exercés sur l'emplacement décrit au présent certificat de localisation et sur les lots 5 790 888 (parc), 5 790 889 (parc) et 5 064 061.

12. OUVERTURE(S)

(À une distance moindre que celle prévue par la Loi)

Les ouvertures des constructions sises sur l'emplacement décrit au présent certificat de localisation ainsi que celles sises sur les emplacements voisins, sont conformes aux exigences des articles 993 à 996 du Code civil du Québec.

13. MUR(S) MITOYEN(S)

Les murs des constructions sises sur l'emplacement décrit au présent certificat de localisation ne sont pas mitoyens.

14. SERVITUDE(S) APPARENTE(S)

Il existe un passage à pieds au sous-sol à travers une porte fait dans le mur nord-est du bâtiment principal sis sur le 5 064 061 qui permet aux usagers de cet immeuble de se rendre au garage souterrain de la propriété sise sur l'emplacement décrit au présent certificat de localisation, tel que montré sur le plan ci-annexé (feuillet 1).

Trois transformateurs et deux regards d'Hydro-Québec sont situés sur l'emplacement décrit au présent certificat de localisation, près de la limite nord-est du lot 4 512 247.

Un lampadaire municipal est situé au dessus du lot 5 790 890 décrit au présent certificat de localisation. Des structures souterraines pourraient alors se trouver à l'intérieur de ce lot.

Une borne-fontaine est située près de la limite nord-ouest du lot 5 790 890 décrit au présent certificat de localisation.

15. SERVITUDE(S) PUBLIÉE(S)

L'emplacement décrit au présent certificat de localisation fait l'objet d'une servitude d'appui et d'une servitude d'aménagement d'un parc relativement à la propriété superficière des lots 5 790 890 et 5 790 891, publiées sous le numéro 23426279.

16. AUTRE(S) DROIT(S) PUBLIÉ(S)

L'emplacement faisant l'objet du présent certificat de localisation fait l'objet d'un avis de décontamination, publiés sous les numéros 15777111 et 18657212.

L'emplacement faisant l'objet du présent certificat de localisation fait l'objet d'un avis de contamination, publié sous le numéro 15773905, et corrigé par l'acte publié sous le numéro 15900855.

17. BORNAGE

Il n'existe aucun procès-verbal de bornage publié comme tel au registre foncier des lots concernant l'emplacement décrit au présent certificat de localisation.

18. AVIS D'EXPROPRIATION, RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES

Il n'existe aucun avis de réserve pour fins publiques ou d'expropriation publié comme tel au registre foncier des lots concernant l'emplacement décrit au présent certificat de localisation.

19. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

L'emplacement décrit au présent certificat de localisation est situé dans la zone 0113 [H C.1(1)A] du règlement d'urbanisme en vigueur dans cette municipalité.

Le type du bâtiment principal érigé sur cet emplacement est conforme aux exigences du règlement d'urbanisme en vigueur. La position de ce bâtiment n'est pas conforme aux exigences du règlement d'urbanisme en vigueur, car il ne respecte la marge de recul arrière minimale de 4,00 mètres. Cependant, ce bâtiment, construit en 2012 selon l'extrait du rôle d'évaluation foncière, était conforme au règlement de zonage en vigueur lors de sa construction.

20. ZONE D'INONDATION ET PROTECTION RIVERAINE**a) en rapport avec la Convention Canada / Québec**

L'emplacement décrit au présent certificat de localisation n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

b) en rapport avec la Politique de protection des rives

L'emplacement décrit au présent certificat de localisation n'est pas situé à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, édictée par le décret no 1980-87 du 22 décembre 1987 et ses modifications subséquentes.

c) en rapport avec le règlement municipal de zonage

L'emplacement décrit au présent certificat de localisation n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

21. PATRIMOINE CULTUREL**a) Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002)**

Il n'existe aucun avis publié à l'index des immeubles de l'emplacement concerné mentionnant qu'un bâtiment érigé sur ledit emplacement est un bien patrimonial ou que ledit emplacement est situé en tout ou en partie à l'intérieur d'une aire de protection d'un immeuble patrimonial ou d'un site patrimonial.

b) Règlement municipal de zonage

L'emplacement faisant l'objet du présent certificat de localisation est situé dans l'unité de paysage 4.17 «Rue Saint-Ambroise» du règlement d'urbanisme en vigueur et est soumis à des normes ou des critères particuliers, notamment sur l'apparence extérieure du bâtiment.

22. LOI SUR LA RÉGIE DU LOGEMENT (RLRQ, c. R-8.1)

L'immeuble faisant l'objet du présent certificat de localisation est résidentiel et présente un accès piétonnier dans le garage souterrain qui permet le passage avec le sous-sol de l'immeuble de la propriété sise sur le lot 5 064 061. Ces immeubles comportent ensemble plus de douze logements.

23. LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (RLRQ, c. P-41.1)

L'emplacement faisant l'objet du présent certificat de localisation n'est pas inclus dans une aire permanente retenue aux fins de contrôle du territoire agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1).

24. LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE (L.R.C. 1985, c. A-2)

L'emplacement décrit au présent certificat de localisation n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire établie par un règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C. 1985, c.A-2) et publié au registre foncier.

25. SYSTÈME DE MESURES

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (SI). On doit utiliser l'équivalence 1 mètre = 3,28084 pieds pour convertir en mesures anglaises (M.A.).

26. CERTIFICATION

Je certifie que le présent certificat de localisation est conforme aux renseignements obtenus par le mesurage et l'observation des lieux ainsi qu'à ceux fournis par les documents que j'ai pu recueillir. De plus, les éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 du premier alinéa de l'article 9 du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation ont été vérifiés.

Le présent rapport et le plan ci-annexé font partie intégrante du présent certificat de localisation préparé spécialement dans le but ci-haut mentionné ; ils ne pourront être utilisés ou invoqués à une autre fin sans une autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné (RLRQ, c. A-23, a. 49, r. 10, a. 11).

Préparé et signé à Montréal, le 17 avril 2019, sous le numéro 9356 de mes minutes (Dossier P71004).



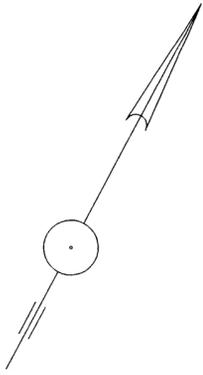
Louis-Philippe Fouquette
arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original

Émise le 23/4/19



arpenteur-géomètre



RUE PHILIPPE-LALONDE
3 667 271

4 512 177, ETC.
(CADASTRE VERTICAL)

4 ÉTAGES

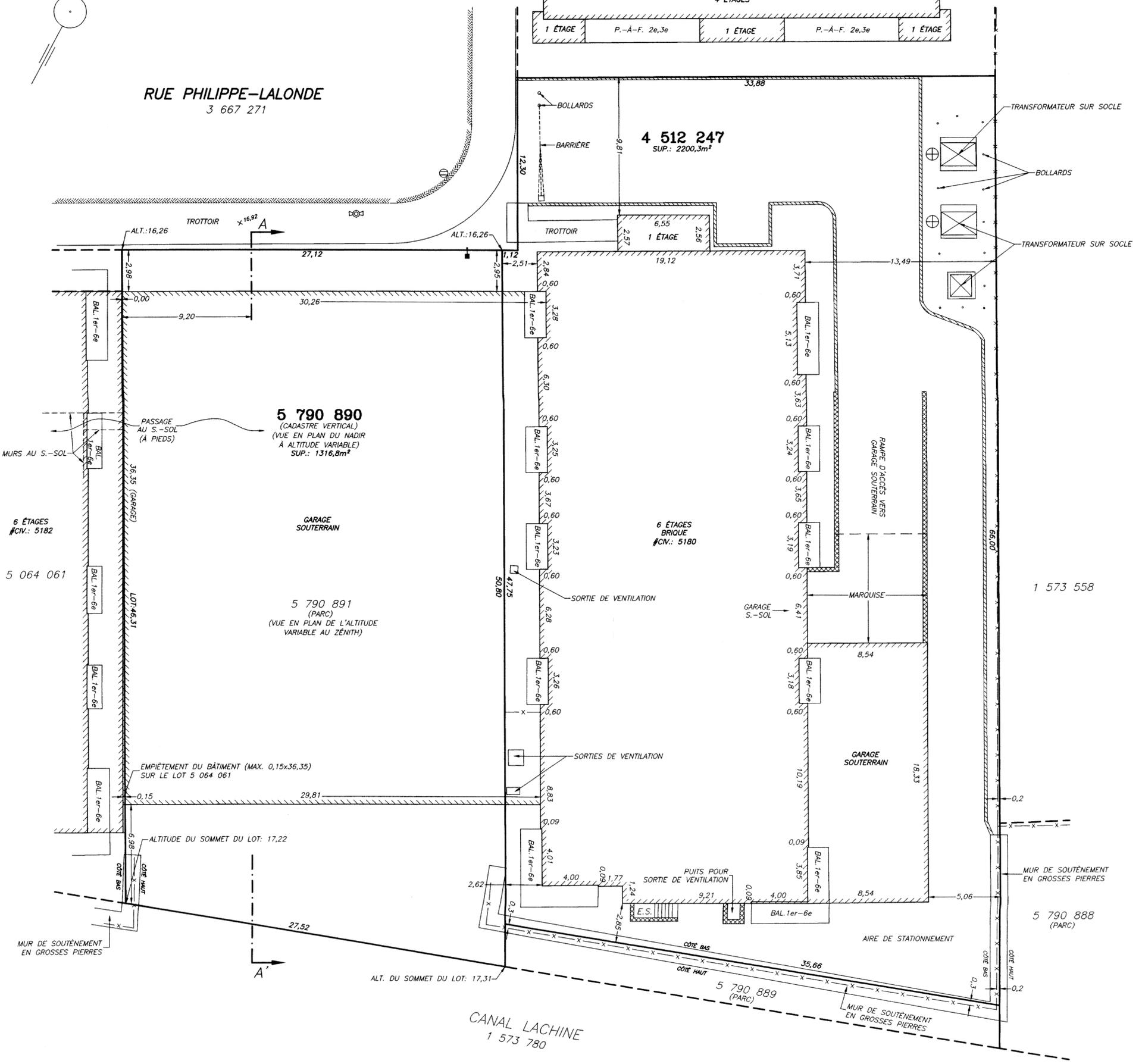
4 512 247
SUP.: 2200,3m²

5 790 890
(CADASTRE VERTICAL)
(VUE EN PLAN DU NADIR
À ALTITUDE VARIABLE)
SUP.: 1316,8m²

5 790 891
(PARC)
(VUE EN PLAN DE L'ALTITUDE
VARIABLE AU ZÉNITH)

1 573 558

5 790 888
(PARC)



FEUILLET
1 DE 2

NOTE(S):

1- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESURÉES AU REVÊTEMENT ET LES PISCINES AU BASSIN D'EAU. CE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DU PRÉSENT CERTIFICAT DE LOCALISATION, PRÉPARÉS POUR DES FINS DE VENTE ET/OU D'HYPOTHÈQUE. ILS NE DEVRONT PAS ÊTRE UTILISÉS OU INVOQUÉS POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

2- COMPTE TENU DES CONDITIONS CLIMATIQUES HIVERNALES QUI PRÉVALAIENT LORS DU MESURAGE, CERTAINS ÉLÉMENTS PHYSIQUES PEUVENT AVOIR ÉTÉ OMIS ET, PAR CONSÉQUENT, NE PAS APPARAÎTRE SUR LE PLAN ET/OU DANS LE RAPPORT.

3- LES ALTITUDES ORTHOMÉTRIQUES INSCRITES SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU DATUM CGVD2013.

LÉGENDE

- M= DIMENSION ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ
- T= DIMENSION AU TITRE DE PROPRIÉTÉ
- R= DIMENSION CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION
- C= DIMENSION CADASTRALE AVANT RÉNOVATION
- R= MESURE PRISE AU REVÊTEMENT
- ☉ BORNÉ-FONTAINE
- ☉ LAMPADAIRE
- ☉ HAUBAN
- ☉ POTEAU ÉLECTRIQUE
- HAIE
- x- CLÔTURE
- ▨ LIMITE DE L'ASPHALTE
- ▨ MUR DE SOUTÈNEMENT
- ▨ BORDURE DE BÉTON
- ▨ CLÔTURE SUR MUR DE SOUTÈNEMENT
- E.S.= ENTRÉE DE SOUS-SOL
- x 00,00 ALTITUDE ORTHOMÉTRIQUE
- LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
- ☉ TRANSFORMATEUR (MAX. 1,65x2,50)
- ☉ REGARD HYDRO-QUÉBÉCOIS (Ø=0,86)
- ☉ REGARD

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
www.labre.qc.ca

CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE: QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT: SUD-OUEST

MONTRÉAL, LE 17 AVRIL 2019

PAR:
LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 23/

LOT(S): 4 512 247 ET 5 790 890

LEVÉ: 20 MARS 2019

ÉCHELLE: 1:200 (SI) DESSIN: P71004

MINUTE: 9356

DOSSIER: P71004

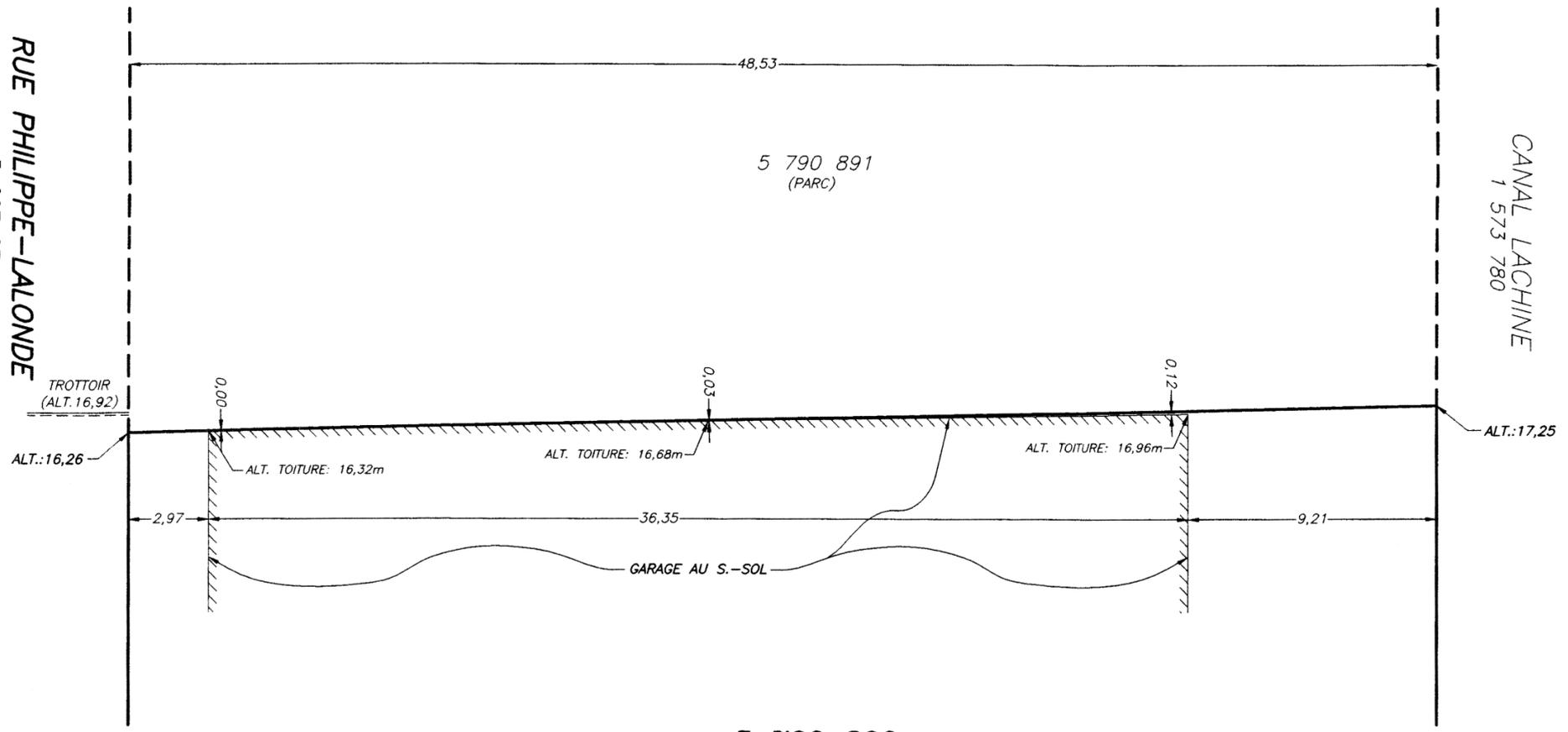
29/57

RUE PHILIPPE-LALONDE
3 667 271

CANAL LACHINE
1 573 780

ZÉNITH
↑

NADIR
↓



COUPE A-A'

LÉGENDE

- M= DIMENSION ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ
- T= DIMENSION AU TITRE DE PROPRIÉTÉ
- R= DIMENSION CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION
- C= DIMENSION CADASTRALE AVANT RÉNOVATION
- R.= MESURE PRISE AU REVÊTEMENT
- ⊙ BORNE-FONTAINE
- ⊙ LAMPADAIRE
- ⊙ HAUBAN
- ⊙ POTEAU ÉLECTRIQUE
- ⊙ FEU DE CIRCULATION
- HAIE
- CLÔTURE
- LIMITE DE L'ASPHALTE
- MUR DE SOUTÈNEMENT
- BORDURE DE BÉTON
- CLÔTURE SUR MUR DE SOUTÈNEMENT
- E.S.= ENTRÉE DE SOUS-SOL
- E.R.= ESPACE DE RANGEMENT
- C.A.= COUR ANGLAISE
- LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
- A.C.= APPAREIL DE CLIMATISATION

NOTE(S):

- 1- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESURÉES AU REVÊTEMENT ET LES PISCINES AU BASSIN D'EAU. CE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DU PRÉSENT CERTIFICAT DE LOCALISATION, PRÉPARÉS POUR DES FINS DE VENTE ET/OU D'HYPOTHÈQUE. ILS NE DEVRONT PAS ÊTRE UTILISÉS OU INVOQUÉS POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION DU SOUSSIGNÉ.
- 2- COMPTE TENU DES CONDITIONS CLIMATIQUES HIVERNALES QUI PRÉVALAIENT LORS DU MESURAGE, CERTAINS ÉLÉMENTS PHYSIQUES PEUVENT AVOIR ÉTÉ OMIS ET, PAR CONSÉQUENT, NE PAS APPARAÎTRE SUR LE PLAN ET/OU DANS LE RAPPORT.
- 3- LES ALTITUDES ORTHOMÉTRIQUES INSCRITES SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU DATUM CGVD2013.

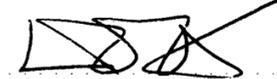
labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

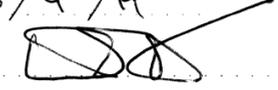
• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
www.labre.qc.ca

CERTIFICAT DE LOCALISATION
CADASTRE: QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT: SUD-OUEST

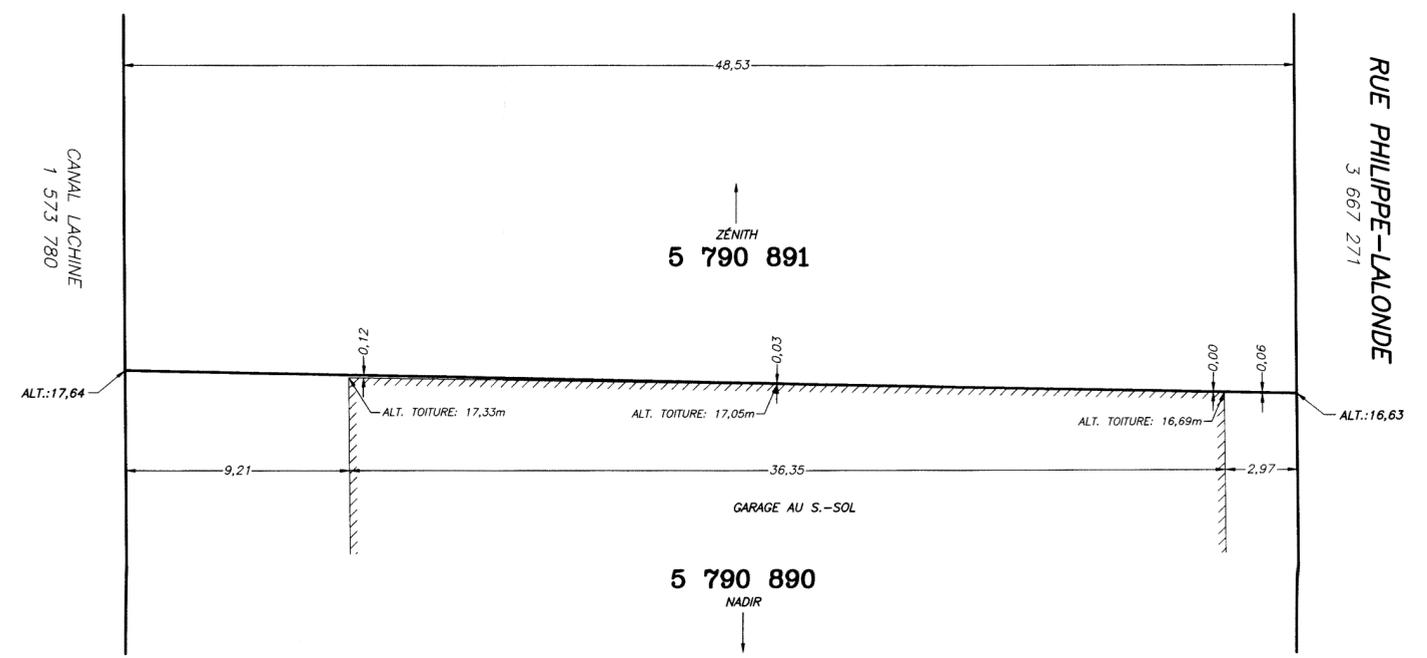
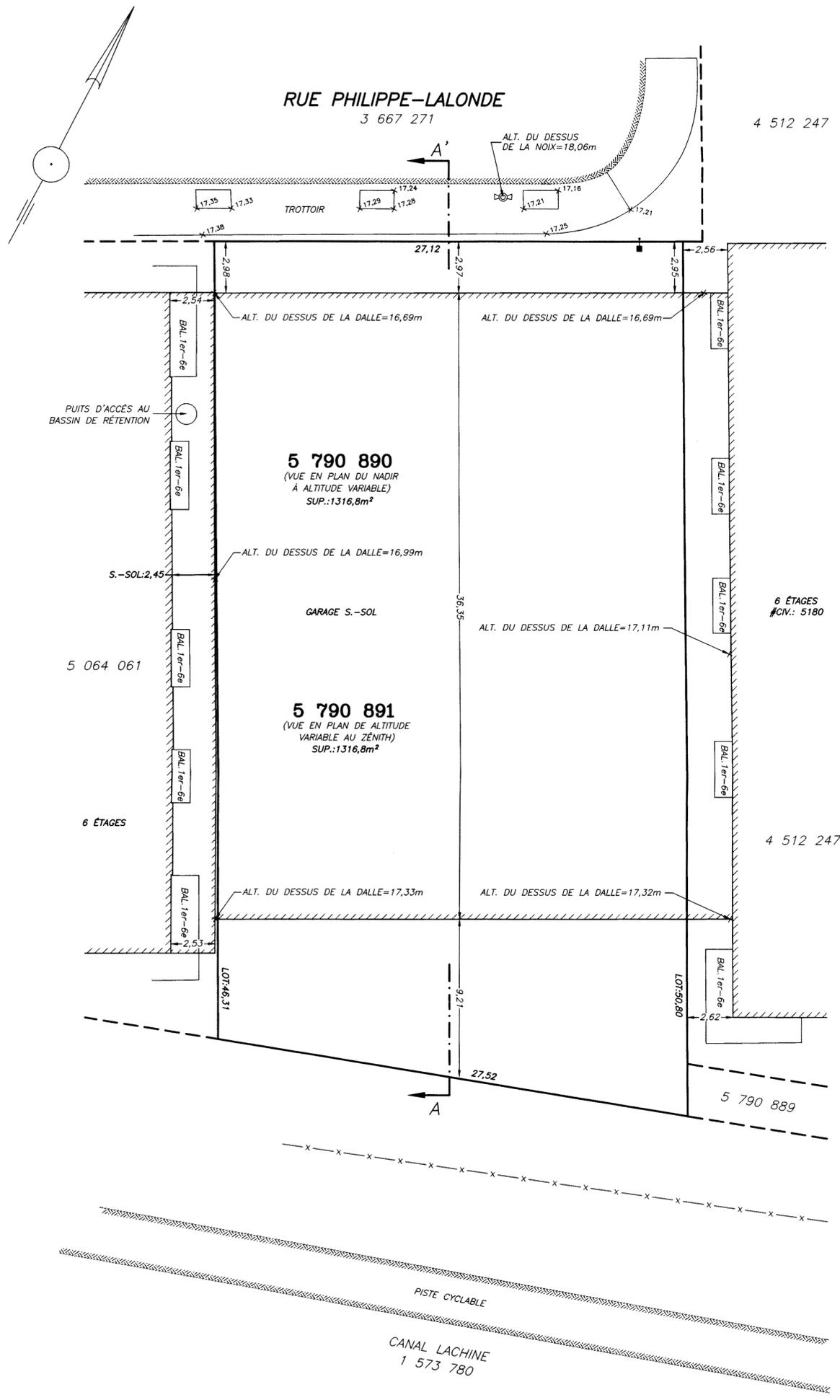
LOT(S): 4 512 247 ET 5 790 890

MONTRÉAL, LE 17 AVRIL 2019

PAR: 
LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 23 / 4 / 19
 A.-G.

LEVÉ: 20 MARS 2019	ÉCHELLE: 1:200 (SI)
DESSIN: P71004	MINUTE: 9356 DOSSIER: P71004 30/57



COUPE A-A'

LÉGENDE

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| □ BORNE-FONTAINE | ~ HAIE |
| ■ LAMPADAIRE | -X- CLÔTURE |
| Y HAUBAN | --- LIMITE DE L'ASPHALTE |
| ⊙ POTEAU ÉLECTRIQUE | ▨ MUR DE SOUTÈNEMENT |
| ⊞ FEU DE CIRCULATION | ▩ BORDURE DE BÉTON |
| | ▨ CLÔTURE SUR MUR DE SOUTÈNEMENT |
| | E.S.= ENTRÉE DE SOUS-SOL |
| | E.R.= ESPACE DE RANGEMENT |
| | C.A.= COUR ANGLAISE |
| | --- LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE |

LES ALTITUDES ORTHOMÉTRIQUES INSCRITES SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU DATUM CGVD28.

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
www.labre.qc.ca

PLAN DE LOCALISATION

CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT: SUD-OUEST

LOT(S): 5 790 890 ET 5 790 891

MONTRÉAL, LE 18 JUILLET 2018

PAR:
LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

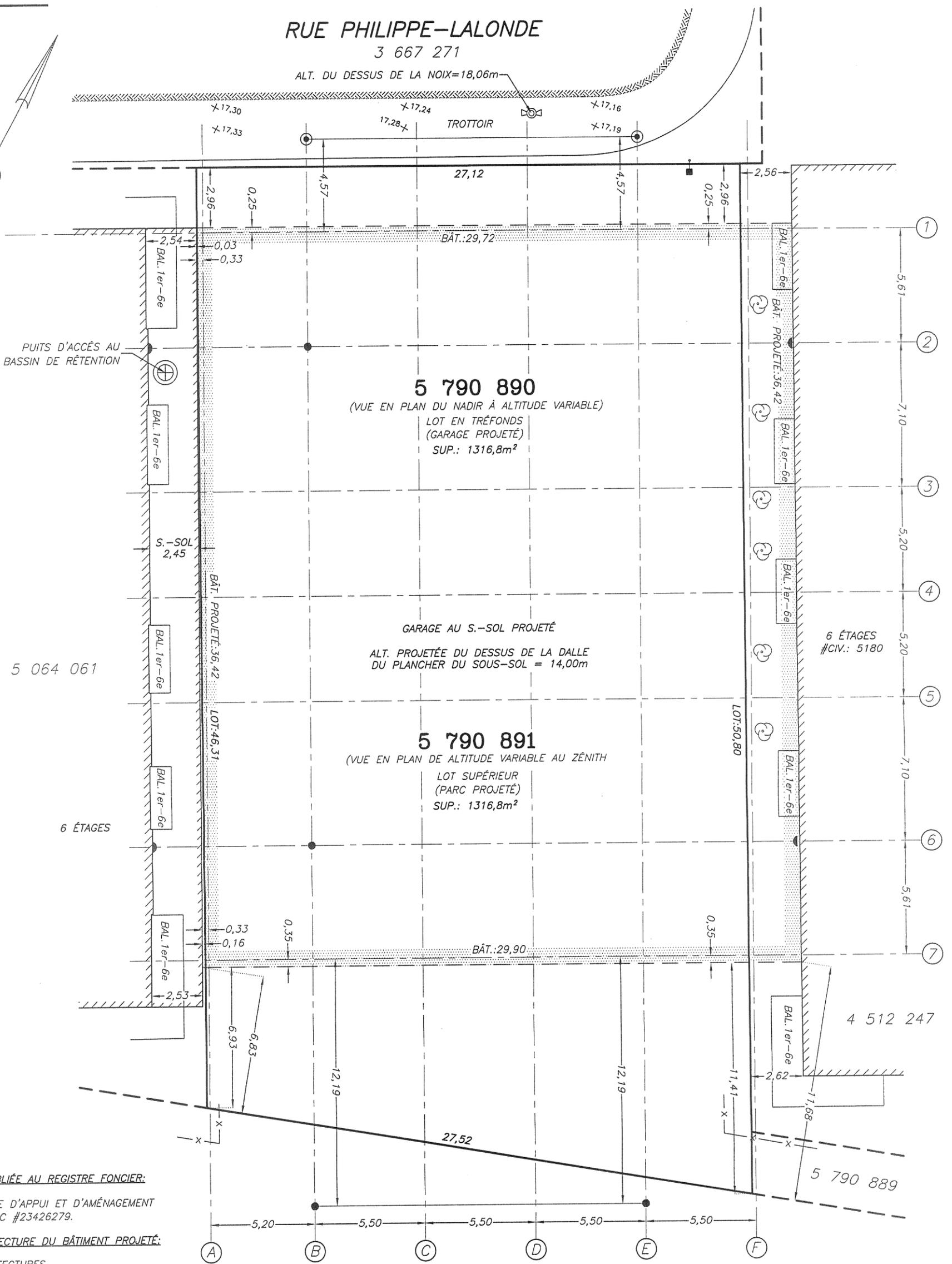
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 16/7/18

A.-G.

RUE PHILIPPE-LALONDE

3 667 271

ALT. DU DESSUS DE LA NOIX=18,06m



SERVITUDE PUBLIÉE AU REGISTRE FONCIER:

- 1- SERVITUDE D'APPUI ET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC #23426279.

PLAN D'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT PROJETÉ:

FIRME: 2ARCHITECTURES
 PLAN: A103 PLAN SOUS-SOL-STATIONNEMENT
 DATE: 2017-03-27
 RECU: 18-04-2018

NOTE(S):

- 1- LES ALTITUDES GÉODÉSISQUE MONTRÉES SUR CE PLAN SONT DANS LE SYSTÈME CGVD28.
- 2- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'IMPLANTATION A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR DES FINS DE CONSTRUCTION ET NE DEVRA PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

ÉLÉMENTS PLANTÉS:

- 4 TIGES DE FER
- 2 CLOUS «PK»
- 4 MARQUES DE CRAYON FEUTRE NOIR
- 1 REPÈRE ALTIMÉTRIQUE

LÉGENDE

- BORNE-FONTAINE
- LAMPADAIRE
- HAUBAN
- POTEAU ÉLECTRIQUE
- HAIE
- CLÔTURE
- LIMITE DE L'ASPHALTE
- LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
- LIGNE D'AXE
- ALTITUDE GÉODÉSISQUE
- MUR DE SOUTÈNEMENT
- CLOU «PK» PLANTÉ
- TIGE DE FER PLANTÉE
- MARQUE DE CRAYON FEUTRE NOIR SUR LE MUR DE FONDATION

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

CERTIFICAT D'IMPLANTATION

MANDANT: SYLVAIN SAVOIE, 9217-7112 QUÉBEC INC.
 BUT: LOCALISER LA POSITION DU BÂTIMENT PROJETÉ.
 CADASTRE: DU QUÉBEC
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
 ARRONDISSEMENT: SUD-OUEST
 LOT(S): 5 790 890 ET 5 790 891

IMPLANTÉ: 20 AVRIL 2018

ÉCHELLE: 1:200 (SI)

DESSIN: P69886

MINUTE: 8099

DOSSIER: P69886

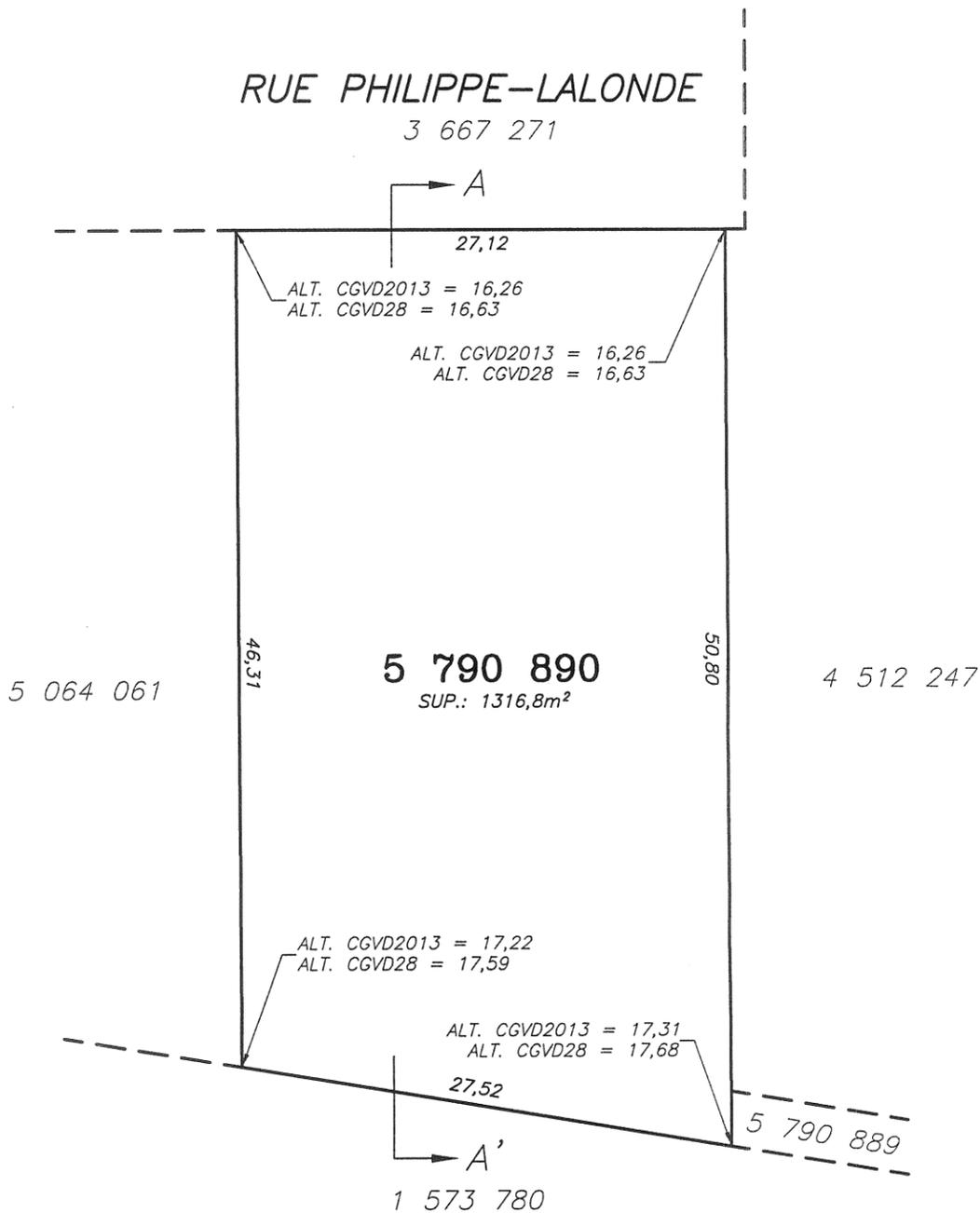
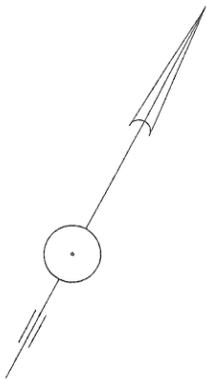
• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
 • REPENTIGNY • MONTRÉAL •
 UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
 www.labre.qc.ca

MONTRÉAL, LE 23 AVRIL 2018

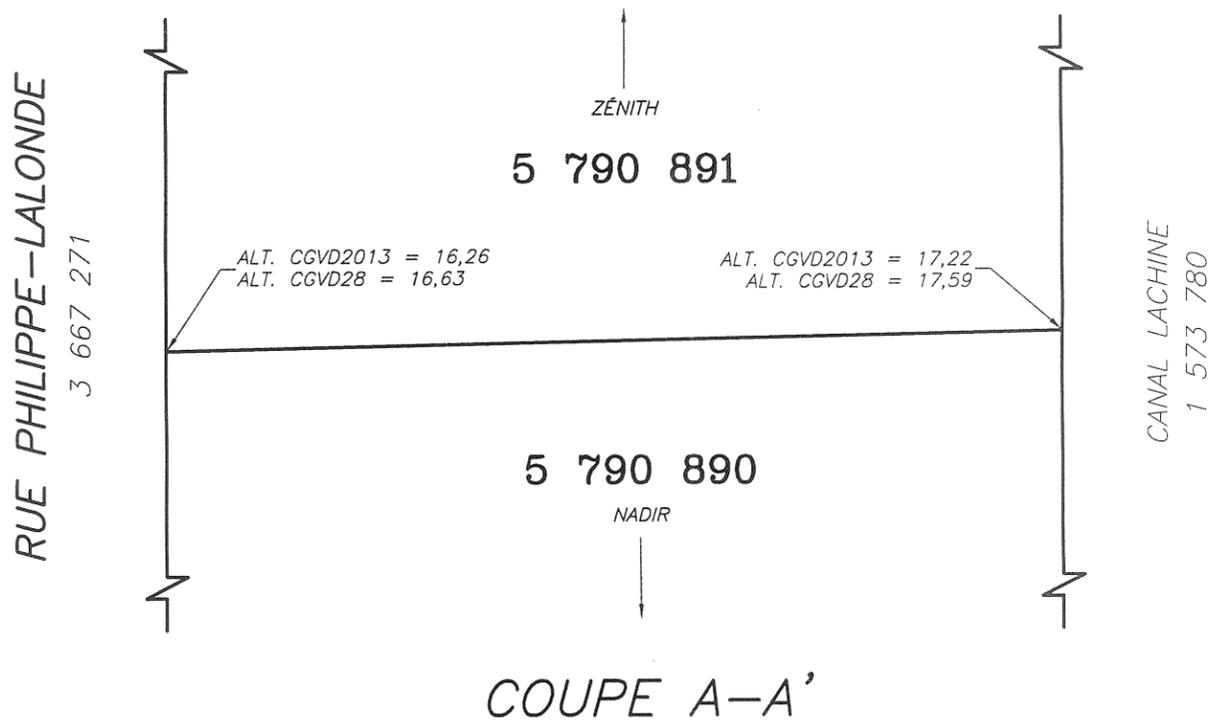
PAR: LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
 ARPEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
 ÉMISE LE 23/4/18

FEUILLET
 1 DE 2



VUE EN PLAN DU LOT 5 790 890
DU NADIR À UNE ALTITUDE VARIANTE



SERVITUDE PUBLIÉE AU REGISTRE FONCIER:

- 1- SERVITUDE D'APPUI ET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC #23426279.

PLAN D'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT PROJETÉ:

FIRME: 2ARCHITECTURES
PLAN: A103 PLAN SOUS-SOL-STATIONNEMENT
DATE: 2017-03-27
RECU: 18-04-2018

NOTE(S):

- 1- LES ALTITUDES GÉODÉSIE MONTRÉES SUR CE PLAN SONT DANS LE SYSTÈME CGVD28 (SAUF SI INDIQUÉE DIFFÉREMMENT).
- 2- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'IMPLANTATION A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR DES FINS DE CONSTRUCTION ET NE DEVRA PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

FEUILLET
2 DE 2

ÉLÉMENTS PLANTÉS:

- 4 TIGES DE FER
- 2 CLOUS «PK»
- 4 MARQUES DE CRAYON FEUTRE NOIR
- 1 REPÈRE ALTIMÉTRIQUE

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
www.labre.qc.ca

CERTIFICAT D'IMPLANTATION

MANDANT: SYLVAIN SAVOIE, 9217-7112 QUÉBEC INC.
BUT: LOCALISER LA POSITION DU BÂTIMENT PROJETÉ
CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT: SUD-OUEST
LOT(S): 5 790 890 ET 5 790 891

MONTRÉAL, LE 23 AVRIL 2018

PAR:
LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 23 / 4 / 18

A.-G.

IMPLANTÉ: 20 AVRIL 2018

ÉCHELLE: 1:400 (SI)

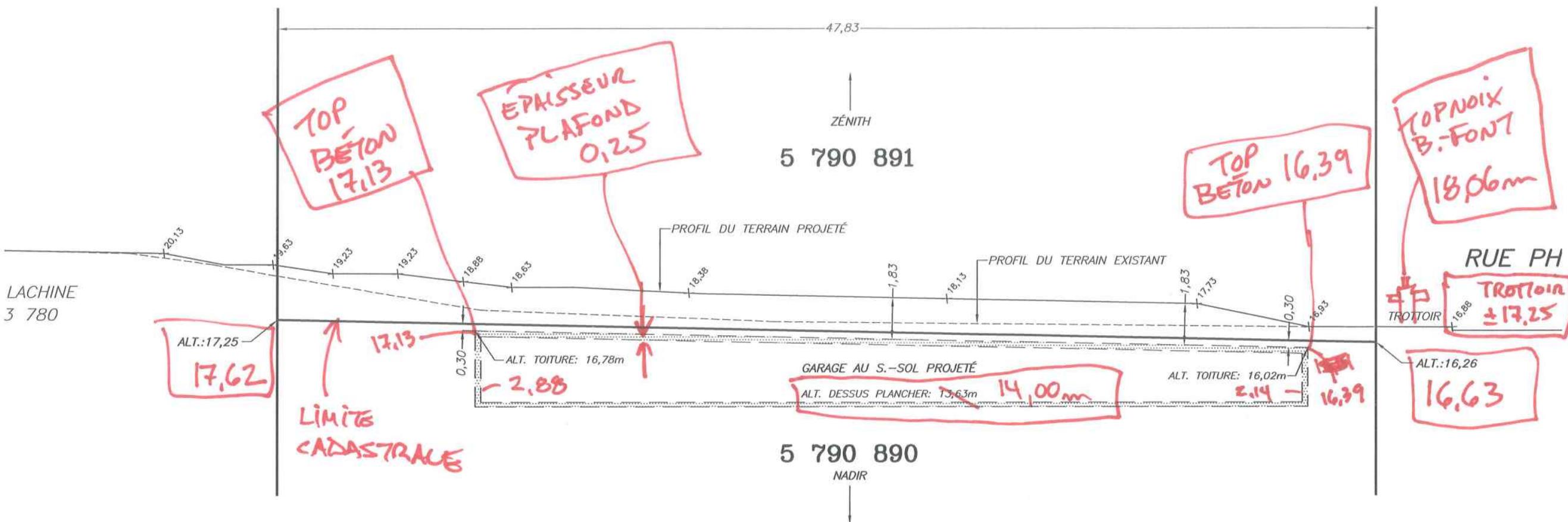
DESSIN: P69886

MINUTE: 8099

DOSSIER: P69886

LÉGENDE

	BORNE-FONTAINE
	LAMPADAIRE
	HAUBAN
	POTEAU ÉLECTRIQUE
	HAIE
	CLÔTURE
	LIMITE DE L'ASPHALTE
	LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
	LIGNE D'AXE
	+ 00,00 ALTITUDE GÉODÉSIE
	MUR DE SOUTÈNEMENT
	● CLOU «PK» PLANTÉ
	● TIGE DE FER PLANTÉE
	● MARQUE DE CRAYON FEUTRE NOIR SUR LE MUR DE FONDATION



COUPE C-C'

ÉCHELLE 1:200

ROUGE = SYSTÈME ARCHITECT. CGVD 28

~~Signature~~
 27/4/18

Montréal, le 5 septembre 2019

Monsieur **Mike Mathieu**
9158-4623 QUÉBEC INC.
C.P. 74035
600, Montée du Moulin
Laval (Québec) H7A 4A2

Par courriel : mike@excellenceconstruction.com

N/Réf. : **SP-15-532**

OBJET : Garage souterrain entre les projets Côte St-Paul phase 3 et 4
Charges de conception de la structure du toit du stationnement

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, la présente a pour objectif de confirmer les charges de conception utilisées dans les calculs de la structure du toit du stationnement du projet garage souterrain entre les bâtiments Côte St-Paul phase 3 et 4. Les charges de conception utilisées (voir également les plans de structure) sont les suivantes :

- Charges mortes : Poids propre (dalle, abaqes, armature, etc., soit ± 215 lbs / pi²)
- Charges mortes additionnelles : 660 lbs / pi² (incluant un maximum de 6'-0" de terre)
- Charges vives (utilisation) : 250 lbs / pi²

À noter que ces charges sont valides uniquement si elles sont appliquées uniformément et simultanément sur toute la surface de la dalle structurale, c'est-à-dire que la structure n'est pas conçue pour reprendre des charges débalancées (par exemple si deux portées sont soumises à 6'-0" de sol alors que les deux portées suivantes ne sont pas remblayées). De plus, toutes les interventions et/ou modifications pouvant entraîner des changements au niveau des charges de conception ci-haut mentionnées et indiquées aux plans de structure doivent être vérifiées et approuvées par un ingénieur membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SYLVAIN PARR ET ASSOCIÉS INC.



Francis Barbeau, ing., M.Eng.
O.I.Q. #5019107
FB/cp

SP-18-767, Le 5 septembre 2019

Montréal, le 5 septembre 2019

Monsieur **Mike Mathieu**
9158-4623 QUÉBEC INC.
C.P. 74035
600, Montée du Moulin
Laval (Québec) H7A 4A2

Par courriel : mike@excellenceconstruction.com

N/Réf. : SP-15-532

**OBJET : Garage souterrain entre les projets Côte St-Paul Phases 3 et 4
Fin des travaux de structure en date du 5 septembre 2019**

Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente que nous avons procédé à une surveillance partielle des travaux de structure montrés sur les plans préparés par SYLVAIN PARR ET ASSOCIÉS INC. pour le projet cité en rubrique.

Nous pouvons avancer, au meilleur de nos connaissances que procurent ce type de surveillance, que ces travaux de structure sont terminés et qu'ils sont raisonnablement conformes aux plans et devis préparés par notre firme.

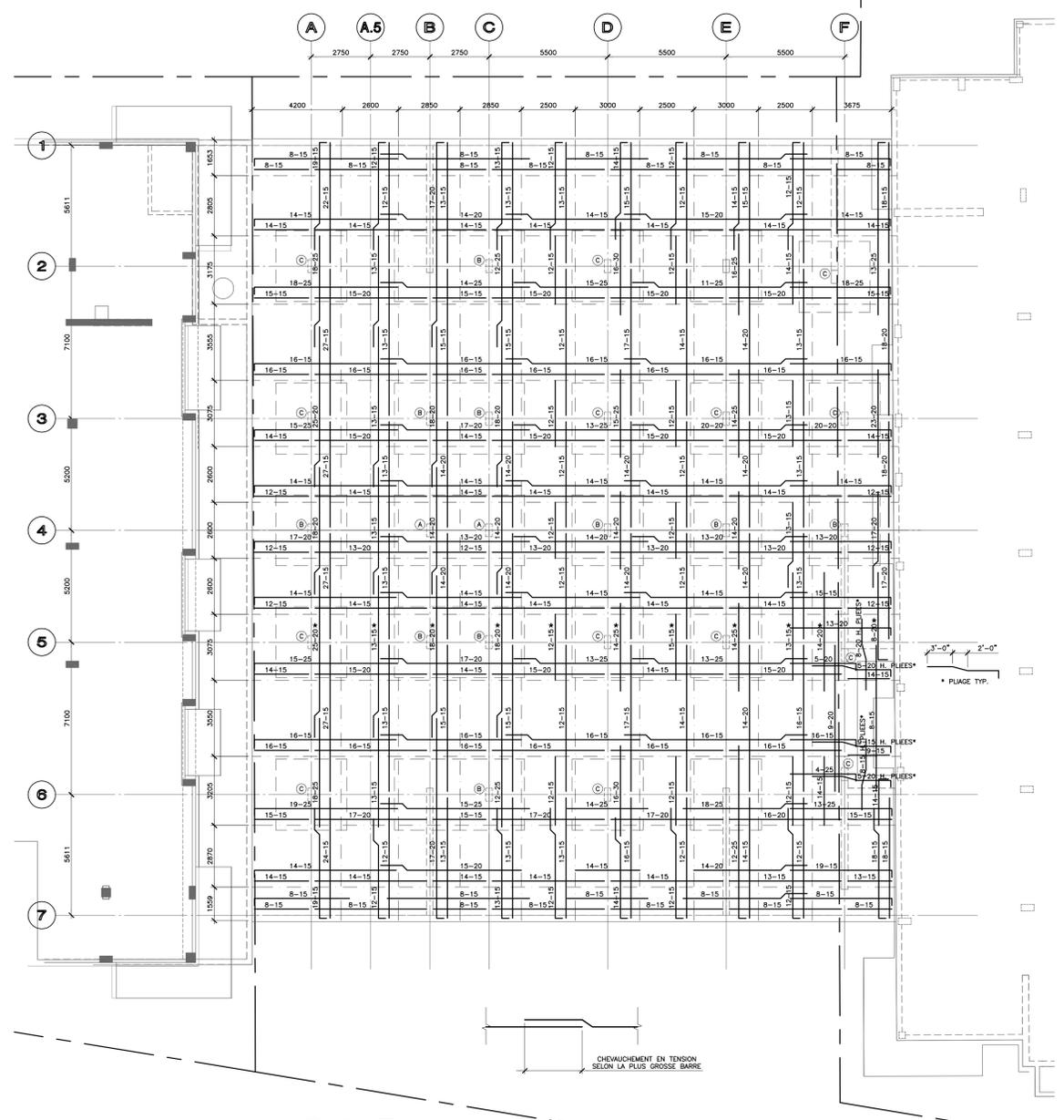
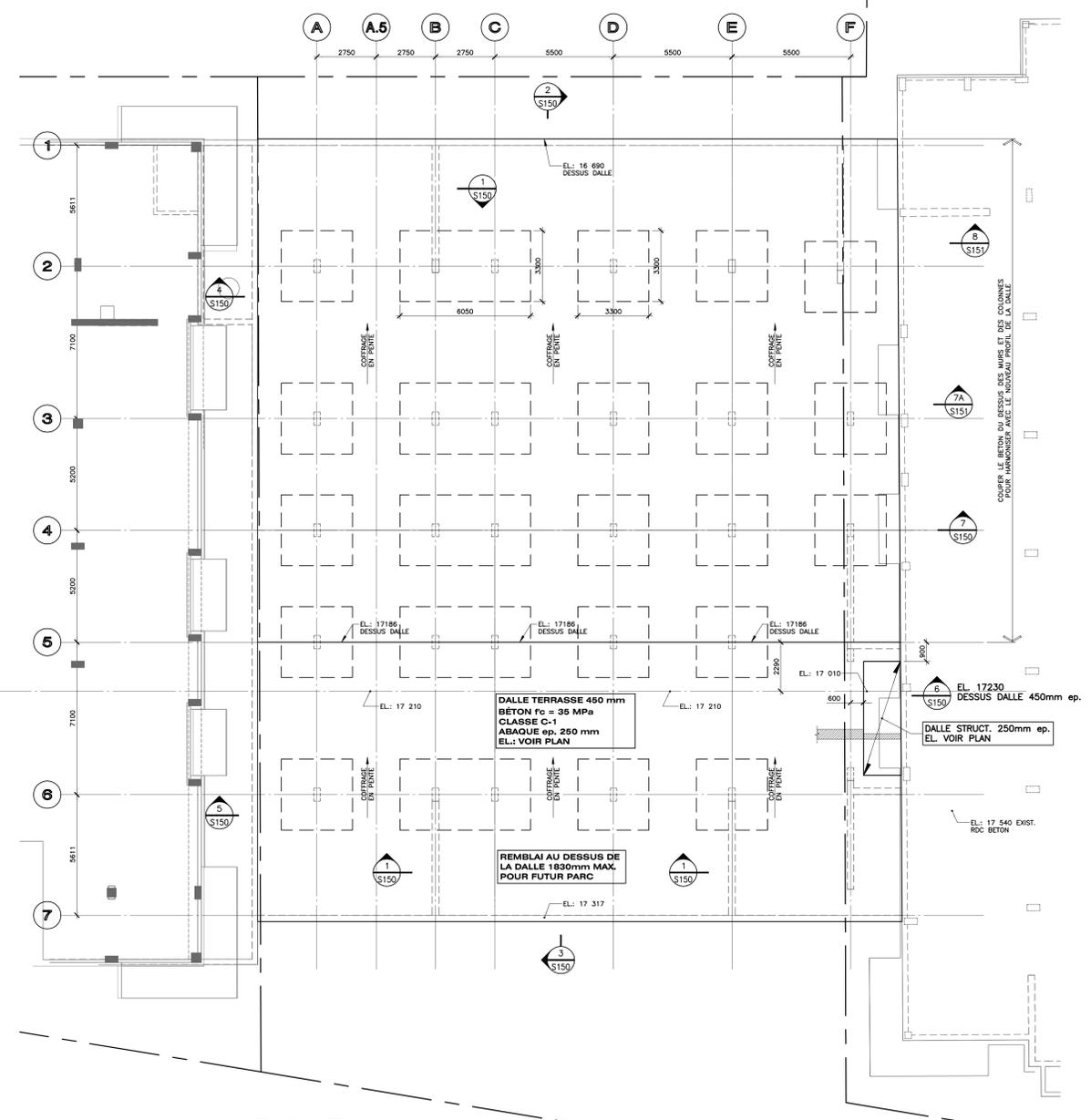
La présente ne relève en aucune façon l'entrepreneur général ainsi que les autres intervenants de leurs responsabilités légales et contractuelles.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SYLVAIN PARR ET ASSOCIÉS INC.



Francis Barbeau, ing., M. Ing.
O.I.Q. #5019107
FB/cp



Dalle Terrasse

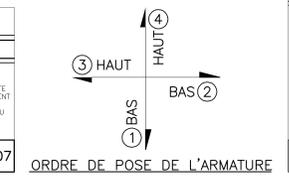
- 1 : 100
CHARGES:
 - CHARGE MORTE: POIDS PROPRE
 - CHARGE MORTE ADD.: 33 KPa
 - CHARGE VIVE: 12 KPa

Arm. Dalle Terrasse

1 : 100

NOTE:
 - LE REMBLAI DE 1830 mm MAX. DOIT ÊTRE INSTALLÉ UNIFORMEMENT PAR COUCHE DE 300mm D'ÉPAISSEUR.
 - AUCUN ENTREPOSAGE DU REMBLAI N'EST PERMIS SUR LA DALLE.
 - TOUTES LES INTERVENTIONS ET OU MODIFICATIONS POUVANT ENTRAÎNER DES CHANGEMENTS AU NIVEAU DES CHARGES DE CONCEPTION INDIQUÉES AUX PLANS DE STRUCTURE DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR UN INGÉNIER MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIER DU QUÉBEC.

<p>BANDE MÉDIANE 5000</p>	<p>BANDE COLONNE SANS PANNEAUX SURBAISSÉS 5001</p>	<p>ARMATURE SUPPLÉMENTAIRE AUTOUR DES OUVERTURES 5008</p>	<p>ARMATURE DES PORTE-À-FAUX LONGUEUR MINIMALE 5010</p>
<p>BANDE COLONNE AVEC PANNEAUX SURBAISSÉS 5002</p>	<p>IDENTIFICATION DES VARIABLES POUR ARMATURE DES DALLES PLANES 5003</p>	<p>POSE DE L'ARMATURE AUTOUR DES OUVERTURES 5009</p>	<p>ARMATURE D'INTÉGRITÉ COLONNE AVEC ABAQUE 5011</p>
<p>RECOUVREMENT DE BÉTON 5004</p>	<p>JOINT DE CONSTRUCTION POUR DALLE STRUCTURALE 5005</p>	<p>DISPOSITION DE L'ARMATURE POUR DALLE EN PENTE 5006</p>	<p>RÉPARTITION DE L'ARMATURE DANS LES PANNEAUX SURBAISSÉS CONT. 5007</p>



19-09-05	Plans finaux
18-05-31	Directive S-01
17-11-21	Pour construction
16-08-22	Pour permis
No Date (A-M-J)	Emissions

Architecte :

19-09-05	Plans finaux
18-05-31	Directive S-01
17-11-21	Pour construction
16-08-22	Pour permis
No Date (A-M-J)	Emissions

Mécanique / Électrique :

Projet :
Garage souterrain entre Côte St-Paul 3 & 4

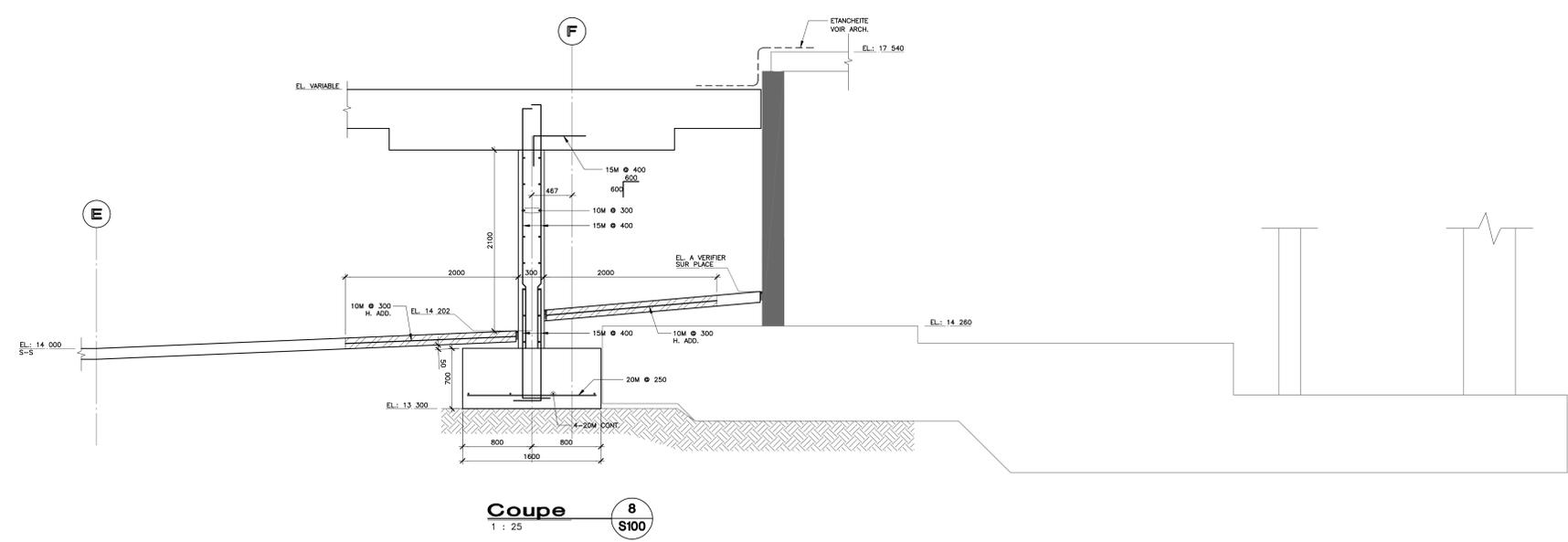
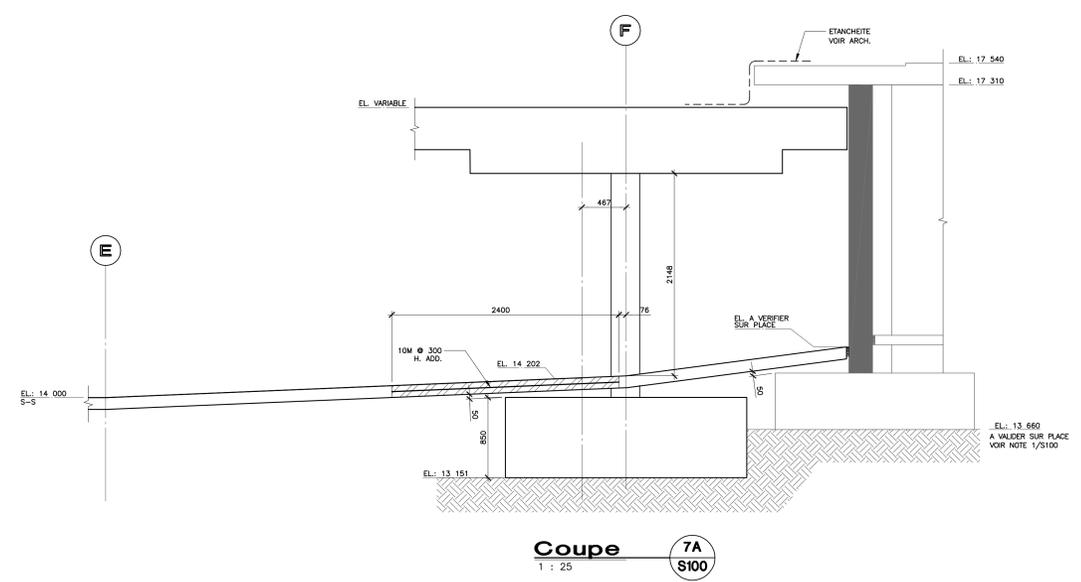
Ville :
Montréal, Qc

Vue en plan & armature de la Terrasse

Dessiné : M. Côté
 Vérifié : M.-A. Rousseau
 Ingénieur : É. Cornau

Date :
Août 2016
 Projet D.A.O. :
SP-15-532.dwg
 Échelle :
 1:100

SP-15-532
 Plan No. 1
S-101



19-09-05	Plans finaux
17-11-21	Pour construction
16-08-22	Pour permis
No Date (A-M-J)	Emissions

Architecte :

Mécanique / Electricité :

Projet :
**Garage souterrain
 entre
 Côte St-Paul 3 & 4**

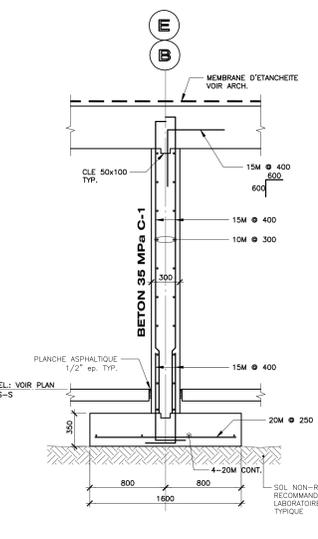
Ville :
Montréal, Qc

Titre :
Coupes de béton

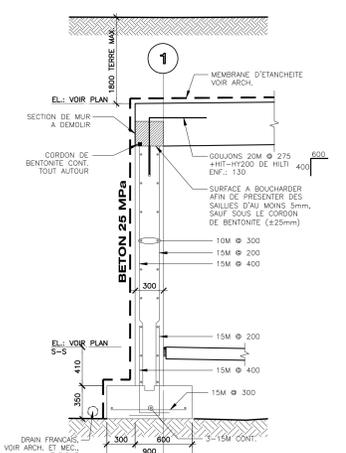
Dessiné : M. Côté
 Vérifié : M.-A. Roussel
 Ingénieur : É. Comeau

Début :
Août 2016
 Planifier D.A.O.
SP-15-532.dwg
 Échelle :
1 : 25

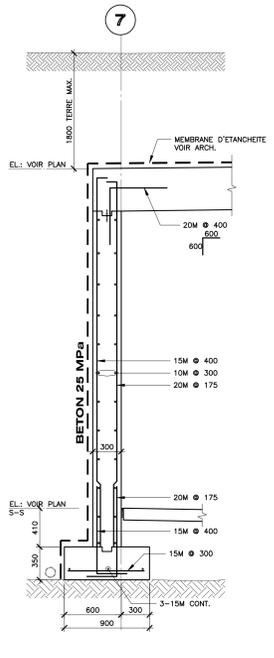
N° de projet :
SP-15-532
 Plan No :
S-151



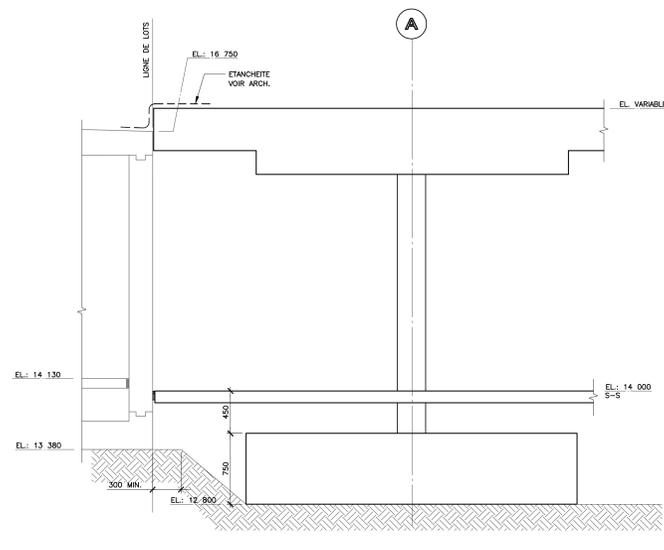
Coupe 1
 1 : 25
 S100



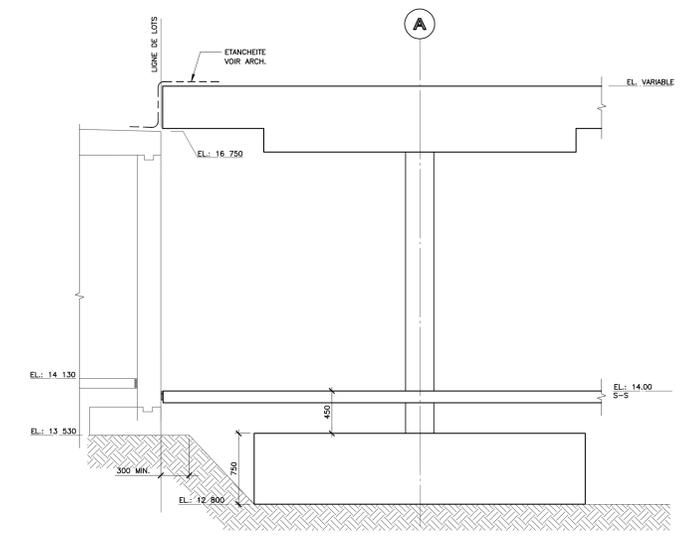
Coupe 2
 1 : 25
 S100



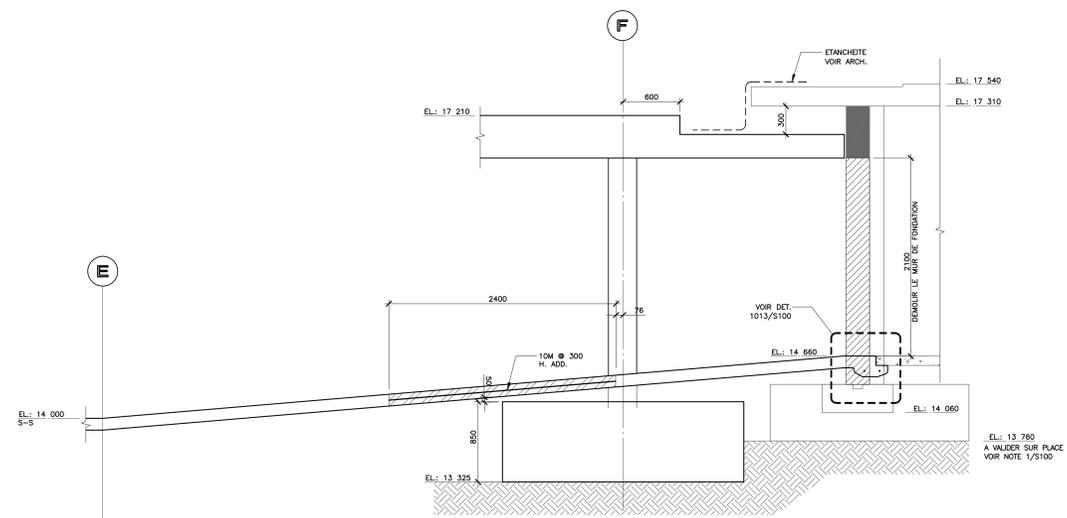
Coupe 3
 1 : 25
 S100



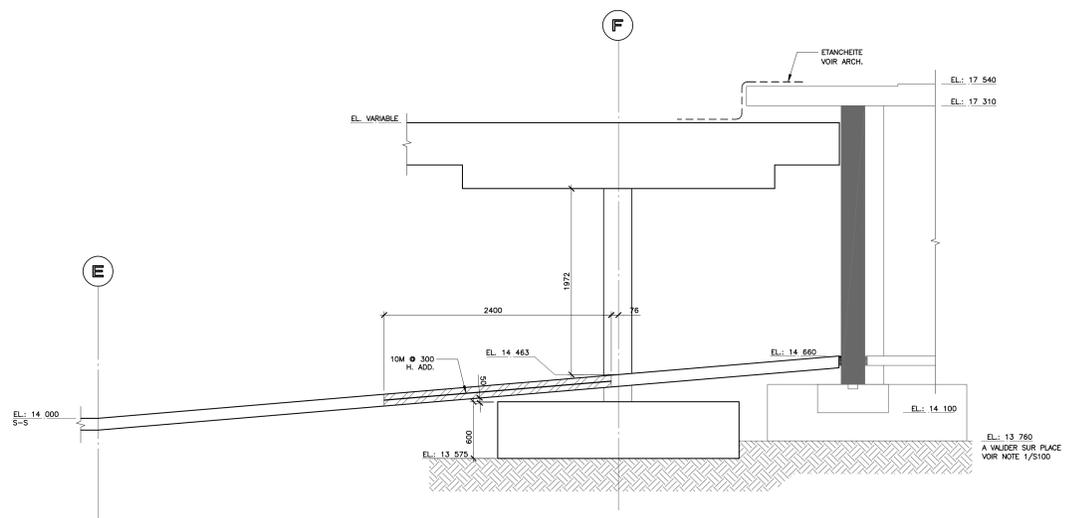
Coupe 4
 1 : 25
 S100



Coupe 5
 1 : 25
 S100



Coupe 6
 1 : 25
 S100



Coupe 7
 1 : 25
 S100

19-09-05	Plans finaux
17-11-21	Pour construction
16-08-22	Pour permis
No Date (A-M-J)	Emissions

Architecte :

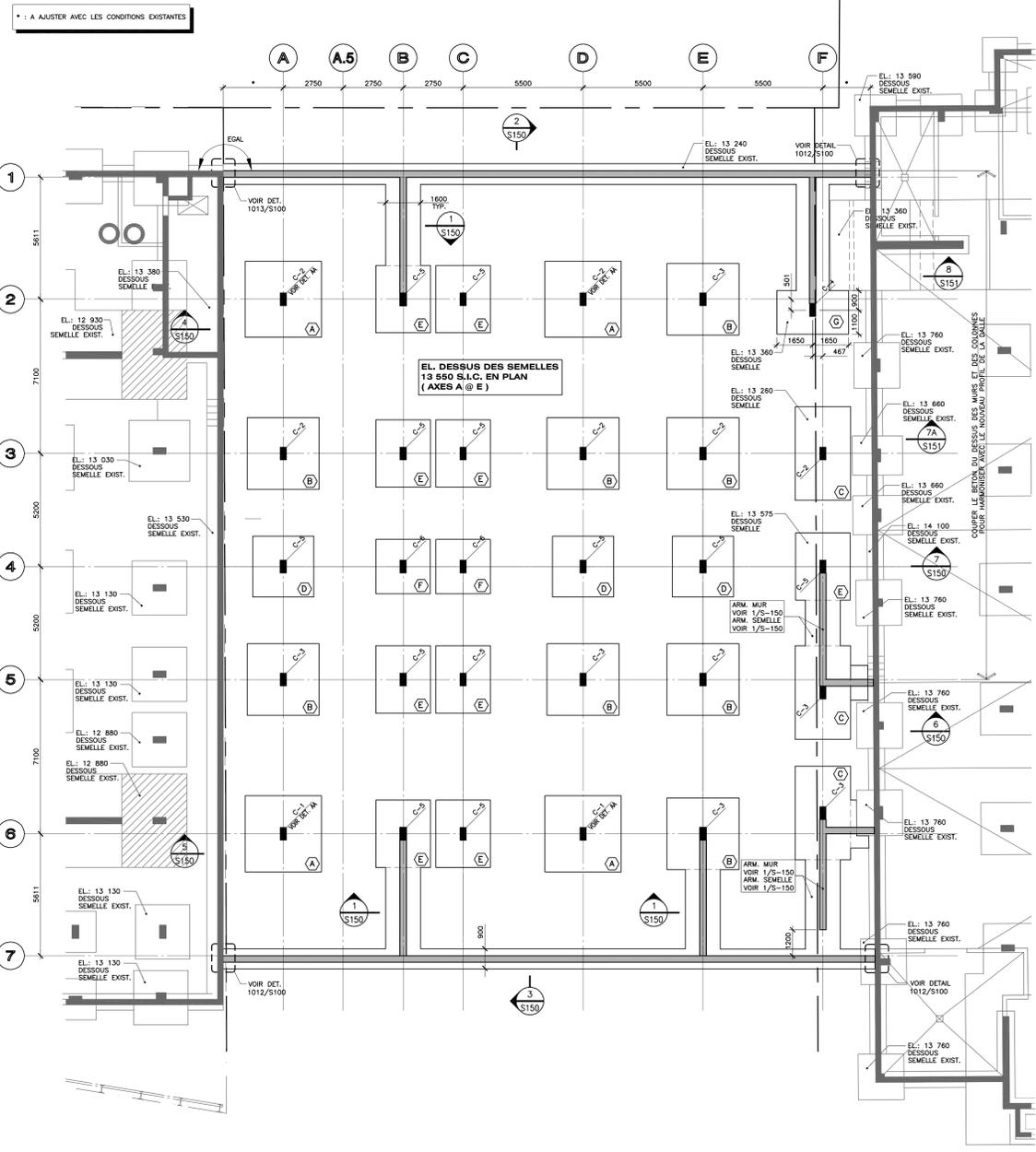
Mécanique / Électricité :

Projet :
Garage souterrain entre Côte St-Paul 3 & 4

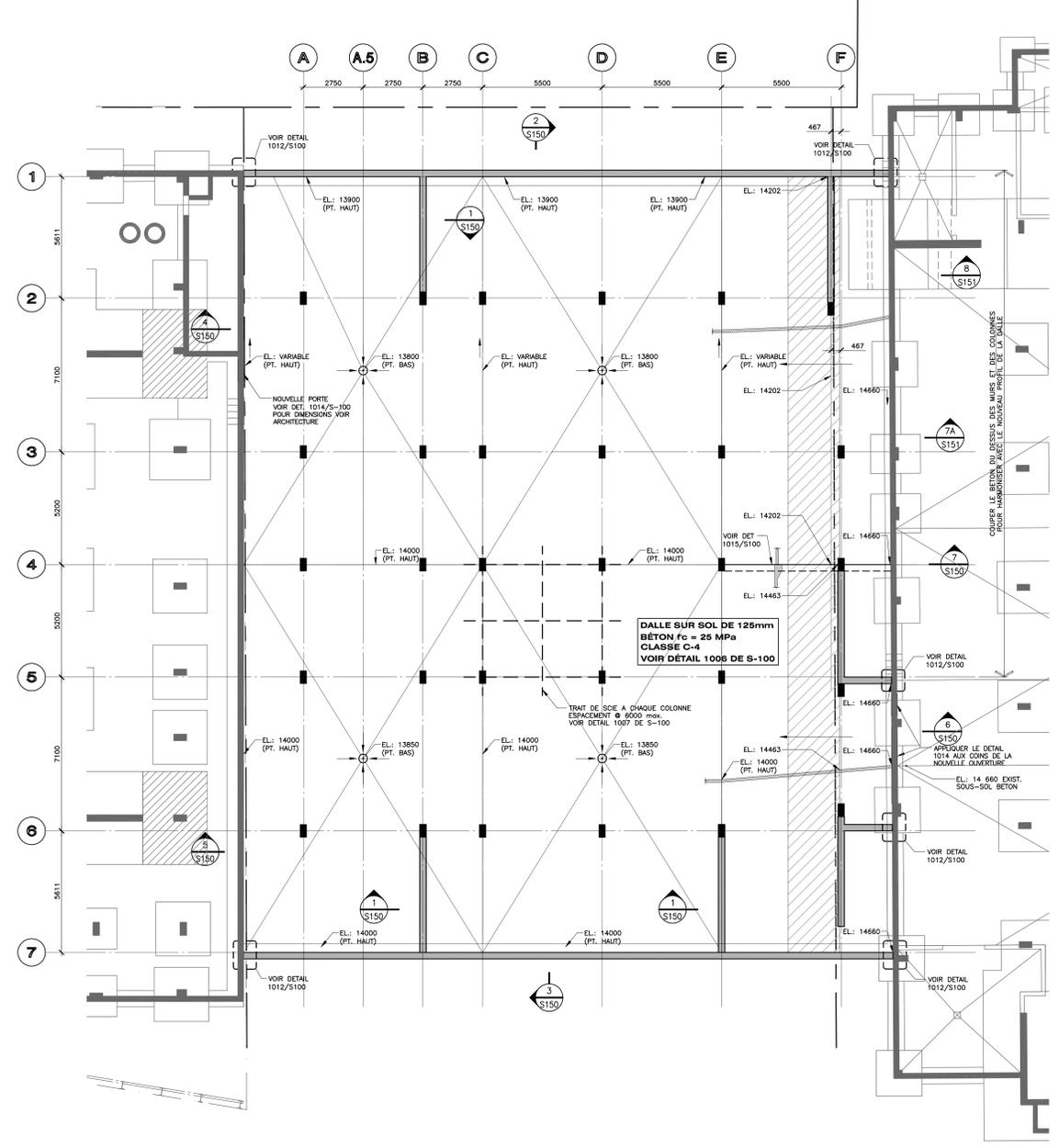
Ville :
Montréal, Qc
 Titre :
Coupes de béton

Dessiné : M. Côté
 Vérifié : M.-A. Roussel
 Ingénieur : É. Comeau
 Date :
Août 2016
 Projet D.A.O. :
SP-15-532.dwg
 Échelle :
1 : 25

N° de projet :
SP-15-532
 Plan No. :
S-150

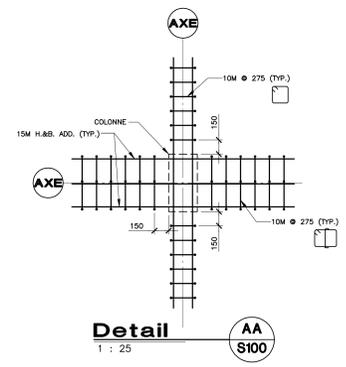


Fondations
1 : 100

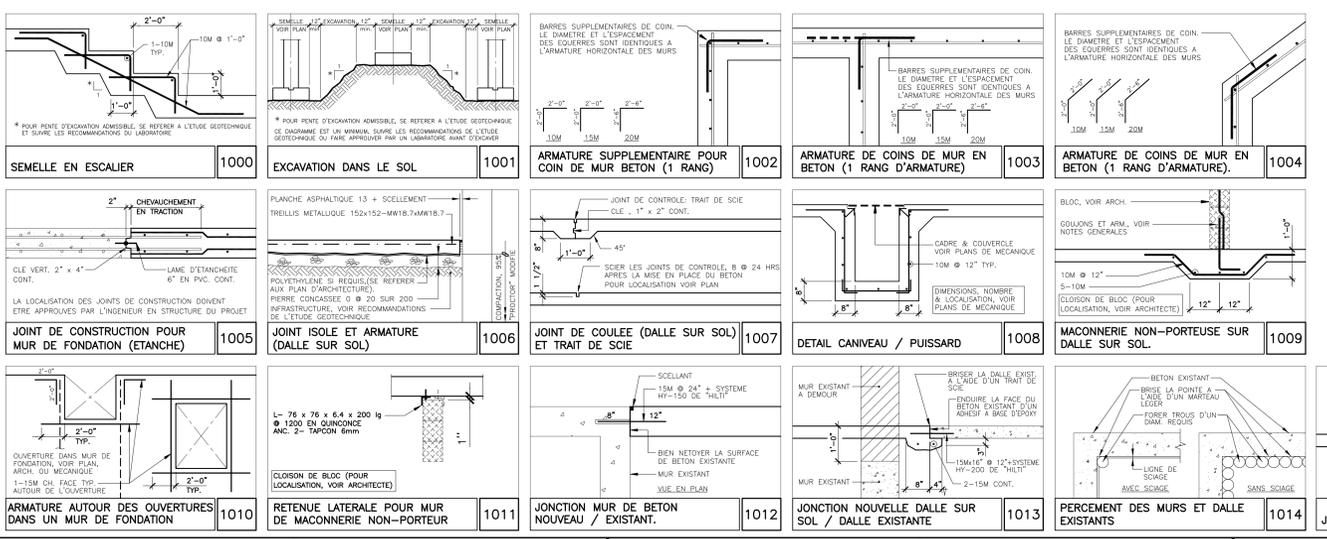


Sous-sol
1 : 100

ZONE 10M Ø 300 H.
VOIR COUPES 6-7-8/S150

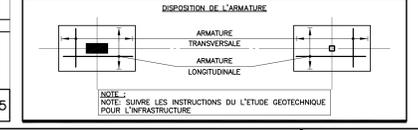


Detail
1 : 25



TYPES DE COLONNE						
	C-1	C-2	C-3	C-4	C-5	C-6
DIMENSIONS	300 x 650	300 x 600				
MPa CLASSE	35 MPa C1					
ARMATURE	10M Ø 300	8-30M	10M Ø 300	10M Ø 300	10M Ø 300	10M Ø 300
LIGATURES	10M Ø 300	8-25M	10M Ø 300	10M Ø 300	10M Ø 300	10M Ø 300
BOLONS	10-30M	8-30M	10-30M	8-25M	6-20M	6-15M

TYPES DE SEMELLES				
DIMENSIONS	ARMATURE			
	TRANS.	LONG.	MPa	CROCHETS
(A) 3500 x 3500 x 750	14-25M	14-25M	35MPa C-1	
(B) 3300 x 3300 x 700	13-25M	13-25M	35MPa C-1	
(C) 2500 x 4300 x 850	20-25M	11-25M	35MPa C-1	
(D) 2800 x 2800 x 600	9-25M	9-25M	35MPa C-1	
(E) 2500 x 3100 x 600	9-25M	9-25M	35MPa C-1	
(F) 2500 x 2500 x 500	8-25M	8-25M	35MPa C-1	
(G) 2000 x 3300 x 700	20-25M	11-25M	35MPa C-1	



NOTE :
 1. AVANT DE COFFRER LES SEMELLES SUR LES AXES A @ F, L'ENTREPRENEUR EXCAVER LE LONG DES BATIMENTS EXISTANTS JUSQU'AU NIVEAU DES SEMELLES EXISTANTES. (PAS PLUS PROFOND QUE LES SEMELLES EXISTANTES). IL DOIT ENSUITE VALIDER QUE LES FONDS D'EXCAVATION SONT AUX MEMES NIVEAUX QUE CEUX IDENTIFIES SUR LE PLAN S-100. SI DES NIVEAUX DIFFÉRENTS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT AVISER L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE AVANT DE CONTINUER LES TRAVAUX D'EXCAVATION.
 2. SI, UNE FOIS L'EXCAVATION COMPLÈTE LE LONG DE L'AXE F, CERTAINES NOUVELLES SEMELLES ENTRENT EN CONFLIT AVEC DES SEMELLES EXISTANTES, L'ENTREPRENEUR DOIT AVERTIR L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET ATTENDRE QUE CE DERNIER ÉMETTE UNE DIRECTIVE DE CHANTIER POUR CORRIGER LA SITUATION.

NOTE REMBLAYAGE:
 LE REMBLAYAGE DOIT SE FAIRE UNIFORMEMENT SUR TOUTE LA SURFACE DE LA DALLE PAR COUCHE DE 300mm ET CE JUSQU'À UNE ÉPAISSEUR TOTALE DE 1800mm.

19-09-05 Plans finaux
 18-05-31 Directive S-01
 17-11-21 Pour construction
 16-08-22 Pour permis
 No Date (A-M-J) Emissions

Architecte :

Mécanique / Électrique :

Projet :
Garage souterrain entre Côte St-Paul 3 & 4

Ville :
 Montréal, Qc

Plan des fondations & du sous-sol

Dessiné : M. Côté
 Vérifié : M.-A. Rousseau
 Ingénieur : É. Cormeau

Début :
 Août 2016
 Projet D.A.O.
 SP-15-532.dwg

11:00

No de projet :
 SP-15-532
 Plan No. 1

S-100

Arch. (P) 532

Le 26 novembre 2019

Madame Josée Samson, ing., M. Sc. A.
Ingénieure de section
Service de l'environnement
Division Soutien Technique, Infrastructures
Ville de Montréal
1555, rue Carrie-Derick, 2^e étage, bureau 2351
Montréal (Québec) H3C 6W2

N/Réf. : RA18-192-2

**Objet : Conformité d'un site pour un usage Parc
Terrain situé sur la rue Philippe-Lalonde à Montréal (arrondissement Le Sud-Ouest)
Lot vertical 5 790 891 (PC-37354) du cadastre du Québec**

Madame,

La présente vise à vous informer qu'en date du 22 novembre 2019, selon les résultats analytiques obtenus des travaux réalisés en 2018 et 2019, les sols présents sur le site mentionné en objet respectent le critère B du *Guide d'intervention*¹. Ainsi, les sols présents sur le lot vertical 5 790 891 respectent les recommandations du MELCC² pour un usage Parc.

Les résultats analytiques permettant de conclure à la conformité du site pour usage Parc ainsi que le résumé des travaux réalisés sur le site sont disponibles dans les documents suivants :

- « *Caractérisation environnementale des sols et surveillance de la disposition des sols lors des travaux d'excavation pour la construction - Terrain situé sur la rue Philippe-Lalonde à Montréal (arrondissement Le Sud-Ouest) - Lots verticaux 5 790 890 et 5 790 891 (PC-37354) du cadastre du Québec* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA18-192-1, 19 juin 2019;
- « *Caractérisation environnementale des sols et surveillance de la disposition des sols lors des travaux d'excavation réalisés à l'automne 2019 - Terrain situé sur la rue Philippe-Lalonde à Montréal (arrondissement Le Sud-Ouest) - Lots verticaux 5 790 890 et 5 790 891 (PC-37354) du cadastre du Québec* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA18-192-2, 25 novembre 2019.

Sur la base des résultats obtenus lors de ces travaux, il appert que l'ensemble des sols qui étaient présents sur le lot 5 790 891 ont été excavés, puis remplacés par un remblai d'origine commerciale.

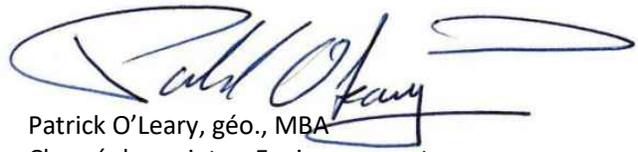
1 *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, mars 2019
2 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Selon les renseignements obtenus de la compagnie 9217-7112 Québec inc. (le propriétaire du site), le niveau de remblayage du site en date du 22 novembre 2019 aurait atteint 17,110 m d'altitude près de la rue Philippe-Lalonde et 18,150 m d'altitude près de la limite est du site.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Josée Villeneuve, ing.
Directrice de projets – Environnement
Experte habilitée en vertu de l'article 31.65 de la LQE
(OIQ n° 134360)



Patrick O'Leary, géo., MBA
Chargé de projets – Environnement
Expert habilité en vertu de l'article 31.65 de la LQE
(OGQ n° 856)

JV/POL/kl

c. c. : MM. Michael Mathieu et Sylvain Savoie, 9217-7112 Québec inc.

Le 25 novembre 2019

Monsieur Sylvain Savoie
Directeur de projets
9217-7112 Québec inc.
1170, montée du Moulin
Laval (Québec) H7A 3K8

N/Réf. : RA18-192-2

Objet : Caractérisation environnementale des sols et surveillance de la disposition des sols lors des travaux d'excavation réalisés à l'automne 2019
Terrain situé sur la rue Philippe-Lalonde à Montréal (arrondissement Le Sud-Ouest)
Lots verticaux 5 790 890 et 5 790 891 (PC-37354) du cadastre du Québec

Monsieur,

Vous trouverez ci-après le rapport concernant les travaux de nature environnementale effectués par Sanexen Services Environnementaux inc. (Sanexen) sur le site mentionné en objet. Le rapport présente les résultats des travaux de caractérisation ainsi que les données issues des travaux de surveillance de la disposition des sols effectués par Sanexen lors des travaux d'excavation pour l'aménagement du site effectués en octobre et en novembre 2019.

Sous réserve de conditions particulières décrites ailleurs dans le présent rapport, tous les travaux effectués ainsi que toute l'information fournie dans le cadre de ce projet sont soumis aux conditions et limitations présentées à l'annexe A. La figure 1 de l'annexe B illustre la localisation générale du site à l'étude.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le site à l'étude est composé des lots verticaux 5 790 890 et 5 790 891 (PC-37354), est situé sur la rue Philippe-Lalonde à Montréal (arrondissement Le Sud-Ouest) et a une superficie de 1 316,8 m². Le développement du site prévoit l'aménagement d'un parc sur le lot 5 790 891 (aménagement qui ne sera pas effectué par le client, mais par la Ville de Montréal), lequel surplombe le lot 5 790 890 dont une partie de celui-ci a été aménagé en 2018 par le client en stationnement souterrain.

La compagnie 9217-7112 Québec inc. (le client) est propriétaire du site formé de 2 lots verticaux. Le client désire céder prochainement le lot 5 790 891 à la Ville de Montréal et vendre le lot 5 790 890. Dans le cadre de la transaction immobilière impliquant le lot 5 790 890, une des conditions de l'acheteur est que les sols laissés en place sur ce lot doivent respecter les concentrations définies au critère B du *Guide d'intervention*¹. Lors de la réalisation des travaux de construction du stationnement en 2018, des résultats analytiques obtenus des sols laissés en place avaient montré la présence de contamination dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention*.

1 *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, mars 2019

C'est dans ce contexte que le client a retenu les services de Sanexen, afin d'effectuer une caractérisation environnementale en vue de préciser la qualité environnementale des sols résiduels présents sur le site à l'étude et de procéder à la gestion des sols dont les concentrations étaient supérieures au critère B du *Guide d'intervention*. Les matériaux importés sur le site ont également fait l'objet d'un contrôle environnemental afin de s'assurer du respect des conditions de la future transaction immobilière mais également afin de respecter les exigences de la Ville de Montréal.

Le processus législatif de la LQE a déjà été complété sur le site pour un usage essentiellement de parc. Il est de l'avis de Sanexen que l'usage le plus sensible du site selon l'aménagement actuellement prévu est celui de parc (lot 5 790 891 qui est situé en surface) puisque les utilisateurs du site les plus susceptibles d'être affectés par la présence de contaminants dans les sols seront ceux qui utiliseront les installations du parc. Le critère applicable serait dans ce cas-ci le critère C, sauf pour le premier mètre de surface des aires de jeu où le critère applicable serait le critère B. Avant les travaux, la qualité des sols résiduels était donc, toujours selon l'avis de Sanexen, conforme à l'usage prévu du site.

Ainsi, les travaux décrits dans le présent document ont été réalisés afin de respecter les conditions qui permettront de compléter une transaction immobilière et ont donc été effectués en respect des recommandations décrites dans le *Guide d'intervention*. Les résultats analytiques ont été comparés aux critères A, B et C du *Guide d'intervention* ainsi qu'aux valeurs limites de l'annexe I du RESC¹ (pour la gestion des sols seulement). L'objectif des travaux en fonction du contexte particulier du projet pour la qualité des sols sur le site était l'atteinte du critère B du *Guide d'intervention*.

Il est à noter que l'interprétation faite par Sanexen du chapitre IV de la LQE et du RPRT demeure un avis professionnel et que, pour des considérations légales, les services d'un conseiller juridique pourraient être retenus.

Les prochaines sections résument sommairement les travaux et résultats de caractérisation ainsi que les travaux de surveillance de la gestion des sols réalisés dans le cadre de ce contrat.

Tout au long du document, la rue Philippe-Lalonde est considérée comme un axe routier d'orientation nord-sud.

2. RÉSUMÉ DES ÉTUDES ANTÉRIEURES ET ÉTAT DU SITE

2.1 Études réalisées dans le cadre du processus législatif (article 31.53 de la LQE)

Les lots visés par la présente étude (lots verticaux 5 790 890 et 5 790 891 (PC-35374) du cadastre du Québec) sont situés sur une partie d'un ancien lot de plus grande superficie (lot 1 573 936 du cadastre du Québec). Cet ancien lot ayant supporté des activités commerciales et industrielles listées à l'annexe III du RPRT², soit une cimenterie et un grossiste-distributeur de métaux recyclables (marchant de ferraille), le développement à vocation principalement résidentielle de celui-ci a été fait conformément au processus législatif (article 31.53) de la LQE³. Ainsi, divers travaux de nature environnementale ont été effectués sur cet ancien lot par le passé.

1 Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RLRQ, Q-2, r. 18)

2 Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, Q-2, r.37)

3 Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)

Les plus récentes études avaient été effectuées par Sanexen entre 2004 et 2007¹ et ce sont ces dernières qui avaient permis de compléter le processus législatif.

L'étude de caractérisation environnementale complémentaire des sols effectuée par Sanexen en 2004 avait indiqué principalement la présence de remblais hétérogènes dont les concentrations (métaux, HAP²) dépassaient les valeurs limites acceptables. Suivant ce constat, un plan de réhabilitation avait été déposé au MELCC³ (nommé MENV⁴ à l'époque) et, une fois celui-ci approuvé, des travaux de réhabilitation ont été effectués en 2006 sous la surveillance de Sanexen sur une partie de l'ancien lot 1 573 936. Ces travaux se sont poursuivis en 2007 sur l'autre partie de l'ancien lot où se trouvent présentement les lots visés par le présent document. L'objectif des travaux de réhabilitation était l'atteinte des valeurs limites de l'annexe I ou II du RPRT, selon l'emplacement sur le site, et ce, comme prévu au plan de réhabilitation approuvé par le MELCC. Plus précisément, le plan prévoyait l'atteinte des valeurs limites de l'annexe I dans les secteurs où un usage résidentiel était prévu et l'atteinte des valeurs limites de l'annexe II du RPRT dans les secteurs où l'aménagement de rues ou de parc était prévu.

À la suite de ces travaux, l'avis de décontamination numéro 15 777 111 a été enregistré au Registre foncier du Québec. Cet avis indique que, selon les résultats obtenus de l'ensemble des travaux de nature environnementale réalisés, les sols laissés en place sur le site respectaient les valeurs limites applicables en fonction des futurs usages, et ce, comme indiqué au plan de réhabilitation.

2.2 Historique sommaire du site depuis l'enregistrement de l'avis de décontamination

En 2012, 9217-7112 Québec inc. s'est portée acquéreur du site à l'étude et des terrains voisins (soit une partie de l'ancien lot 1 573 936 du cadastre du Québec, c'est-à-dire les anciens lots 4 512 245 et 4 512 246 et l'actuel lot 4 512 247). Des bâtiments résidentiels ont par la suite été développés sur les terrains situés à l'est et à l'ouest du site en 2012 et 2013. Selon les renseignements obtenus du client, les 2 lots à l'étude (5 790 890 et 5 790 591) ainsi que le lot de la rue Philippe-Lalonde ont par la suite été cédés à la Ville de Montréal, mais le client est redevenu récemment propriétaire du lot 5 790 890 afin d'y aménager un stationnement souterrain.

En 2014, 9217-7112 Québec inc. a retenu les services de Sanexen pour effectuer une évaluation environnementale de site (Phase I) sur le terrain situé à l'ouest du site au 5182, rue Philippe-Lalonde⁵. Cette étude mentionne que les indices de contamination potentielle et réelle sur le site ou sur les terrains environnants sont antérieurs à la réalisation des travaux de réhabilitation environnementale du site en 2007 et que le seul changement survenu entre 2007 et juin 2014 est la construction de bâtiments à vocation résidentielle sur les lots voisins. Aucuns travaux additionnels de nature environnementale n'étaient alors recommandés.

-
- 1 « *Caractérisation environnementale complémentaire des sols et de l'eau souterraine – Terrain vacant situé à l'intersection de la rue Saint-Ambroise et du chemin de la Côte-Saint-Paul à Montréal* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA04-200-1, mai 2005;
« *Plan de réhabilitation environnementale – Terrain vacant situé à l'intersection de la rue Saint-Ambroise et du chemin de la Côte-Saint-Paul à Montréal (arrondissement Sud-Ouest)* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA04-200-2, février 2006;
« *Réhabilitation environnementale du terrain situé à l'angle du chemin de la Côte-Saint-Paul et de la rue Saint-Ambroise à Montréal (arrondissement du Sud-Ouest)* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA06-162-1, décembre 2006;
« *Réhabilitation environnementale du terrain situé à l'angle du chemin de la Côte-Saint-Paul et de la rue Saint-Ambroise à Montréal* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA06-162-1, décembre 2007.
 - 2 Hydrocarbures aromatiques polycycliques
 - 3 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - 4 Ministère de l'Environnement
 - 5 « *Évaluation environnementale de site (Phase I) – Propriété située au 5182, rue Philippe-Lalonde à Montréal* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA14-211-1, juin 2014.

Également, les photos aériennes disponibles sur Google Earth à partir de 2014 (septembre 2015, octobre 2015, juin 2016, octobre 2016, novembre 2016, mai 2017, juin 2017 et septembre 2017) indiquent que le site a servi temporairement de stationnement en 2015 (probablement pendant les travaux de construction des bâtiments voisins) et a été vacant par la suite.

2.3 Étude réalisée dans le cadre de l'aménagement du site

En 2018, lors du début des travaux de construction du stationnement souterrain sur le site, les services de Sanexen ont été retenus pour la réalisation de travaux de caractérisation et de surveillance de disposition des sols excavés¹. Les travaux de caractérisation avaient permis de préciser la qualité des sols à l'endroit où le stationnement souterrain devait être aménagé. Les sols excavés lors des travaux de surveillance effectués par Sanexen à l'emplacement du futur stationnement souterrain ont été disposés dans des sites autorisés par le MELCC. Ainsi :

- 1 992,39 t.m. de sols présentant des concentrations comprises dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention* ont été disposées chez Vitaliterre à l'Épiphanie;
- 3 820,04 t.m. de sols présentant des concentrations comprises dans la plage des critères A et B du *Guide d'intervention* ont été disposées chez Solterra à Mascouche.

Sur la base des résultats qui avaient été obtenus, les conclusions de l'étude indiquaient que les sols laissés en place suivant l'excavation et la gestion hors site des sols pour la construction du stationnement étaient conformes à l'usage prévu du site. Il est à noter que les résultats obtenus des échantillons de sols prélevés sous le stationnement souterrain (travaux de caractérisation et échantillons de fonds d'excavation) avaient montré des concentrations, pour les paramètres analysés, inférieures au critère B du *Guide d'intervention*.

3. MÉTHODOLOGIE ET TRAVAUX EFFECTUÉS

Les travaux de terrain décrits dans le présent document se sont déroulés de façon discontinue du 15 octobre au 22 novembre 2019. Durant cette période, un représentant de Sanexen a été présent lors des travaux de caractérisation, lors des travaux de gestion des sols et lors d'une partie des travaux d'importation de sols. Une pelle hydraulique a été utilisée pour réaliser ces travaux. Il est à noter que la machinerie utilisée était sous la charge du client qui avait embauché un entrepreneur, soit Les Entreprises PEP (2000) inc. (PEP), pour la réalisation des travaux d'excavation et d'aménagement du site.

Au cours des travaux de caractérisation et de surveillance environnementales effectués dans le cadre du présent contrat, le prélèvement des échantillons et le nettoyage des instruments utilisés ont été réalisés selon la méthodologie prescrite à l'intérieur du *Guide d'échantillonnage, Cahiers 1 et 5*².

Toutes les analyses ont été réalisées dans un laboratoire accrédité par le MELCC, soit Groupe Eurofins Environex situé à Longueuil, pour les paramètres problématiques soulevés antérieurement et correspondant aux paramètres problématiques généralement observés dans les remblais hétérogènes rencontrés dans la région de Montréal.

Les figures 2 et 3 de l'annexe B illustrent le plan du site et la localisation des ouvrages réalisés.

1 « *Caractérisation environnementale des sols et surveillance de la disposition des sols lors des travaux d'excavation pour la construction - Terrain vacant situé sur la rue Philippe-Lalonde à Montréal (arrondissement Le Sud-Ouest) Lots verticaux 5 790 890 et 5 790 891 (PC-37354) du cadastre du Québec* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA18-192-1, 19 juin 2018.

2 *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, 2008 : *Cahier 1 : Généralités*, 2008; *Cahier 5 : Échantillonnage des sols*, 22 janvier 2013 (incluant son addenda du 10 août 2016).

3.1 Travaux de caractérisation

Au total, 2 tranchées d'exploration ont été effectuées (19TE1 et 19TE2). Les travaux de caractérisation ont été effectués le 15 octobre 2019. Les tranchées ont été positionnées dans le talus situé à l'arrière du site de façon à tenter de couvrir l'ensemble des sols des 2 lots impliqués, afin d'obtenir un portrait environnemental le plus représentatif possible des sols en place et d'en déterminer le mode de gestion. Les tranchées ont été creusées jusqu'à des profondeurs respectives de 2,50 et 2,80 m par rapport à la surface initiale des sols. Il est à noter qu'au moment de réaliser les tranchées, un technicien en arpentage engagé par le client était sur place pour s'assurer de bien délimiter les lots verticaux et de relever la position des tranchées.

Des échantillons ont été prélevés dans les 2 tranchées d'exploration sur des épaisseurs maximales de 0,5 m, en respectant la stratigraphie de chacun des horizons interceptés, et ce, en vue de faciliter la gestion des matériaux lors des travaux d'excavation.

De plus, un remblai de sable a été observé sur le toit du stationnement souterrain (épaisseur d'environ 0,30 m). Selon les renseignements obtenus du client, ce remblai aurait été mis en place par l'entrepreneur (PEP). Étant donné que des preuves de la provenance de ces remblais n'étaient pas disponibles, 5 échantillons composites (incluant un duplicata) ont été prélevés pour en valider la qualité environnementale. Selon les renseignements recueillis au chantier auprès de PEP, ces remblais proviendraient de la sablière Jean Villeneuve inc. située à Terrebonne.

Les travaux de caractérisation du remblai de sable présent sur le toit du stationnement souterrain ont été effectués le 29 octobre 2019. Le volume de remblai en place a été évalué, par le représentant de Sanexen, à un peu moins de 200 m³. Étant donné la faible épaisseur en place et l'uniformité du matériel, il a été décidé de considérer caractériser ces sols comme s'ils étaient en pile. Conséquemment et selon le *Guide d'échantillonnage* du MELCC, 4 échantillons (19 R1 à 19 R4), chacun constitué de 5 sous-échantillons homogénéisés, ont été prélevés. Un duplicata a également été prélevé.

Au total, 8 échantillons (incluant 1 duplicata) prélevés des tranchées et l'ensemble des échantillons de remblais de sable ont été sélectionnés pour fins d'analyses chimiques. Les échantillons de sols sélectionnés ont été analysés pour les HP (C₁₀₋₅₀)¹, les métaux (argent, arsenic, baryum, cadmium, cobalt, chrome total, cuivre, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb, sélénium et zinc) et/ou les HAP.

Un reportage photographique témoignant des travaux réalisés est présenté à l'annexe C du présent document tandis que la figure 2 présente la localisation des ouvrages réalisés.

3.2 Surveillance des travaux d'excavation des sols

Les travaux d'excavation et de disposition des sols nécessitant la présence de Sanexen ont commencé le 29 octobre 2019 suivant la planification des travaux avec le client et son entrepreneur et suivant la réception des résultats d'analyses des échantillons prélevés des tranchées d'exploration. Ces travaux se sont poursuivis jusqu'au 4 novembre 2019. Il est à noter que Sanexen était présent sur le site les 29 et 30 octobre ainsi que le 4 novembre afin de documenter la gestion de sols présentant des concentrations supérieures au critère B du *Guide d'intervention*.

1 Hydrocarbures pétroliers (C₁₀ à C₅₀)

Sur la base des résultats analytiques obtenus lors des travaux de caractérisation, les sols ont été acheminés au site de Vitaliterre inc. (Vitaliterre) à l'Épiphanie (plage B-C), soit un site autorisé par le MELCC à recevoir ce type de sols. Les sols présumés présenter des concentrations inférieures au critère B ont été mis en pile (19P1) pour échantillonnage.

L'excavation finale, telle que présentée à la figure 3 de l'annexe B, couvrait la superficie totale du lot 5 790 890 entre le stationnement souterrain et les limites (sud, est et ouest) des lots voisins. Pour les besoins de gestion des sols présentant des concentrations supérieures au critère B du *Guide d'intervention*, l'excavation a atteint le sol naturel à environ 2,40 m de profondeur. Des échantillons de sols ont été prélevés des fonds d'excavation (EX1-F1-1 et EX2-F1-1) afin de vérifier l'atteinte des objectifs d'excavation.

Bien que l'excavation ait atteint latéralement les limites de propriété du site, des échantillons de sols ont quand même été prélevés des parois d'excavation afin d'en documenter leur qualité environnementale. Ainsi, pour l'excavation identifiée EX1, 2 échantillons ont été prélevés sur la limite nord (EX1-PN), alors que 4 échantillons ont été prélevés sur la limite est (EX1-PE). Quant à l'excavation EX2, 2 échantillons ont été prélevés sur la limite sud (EX2-PS), alors que 2 échantillons ont été prélevés sur la limite est (EX2-PE). À noter qu'en raison d'un résultat situé dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention* observé à l'endroit de l'échantillon EX2-PS-2, cette paroi a été légèrement réexcavée vers le sud, puis rééchantillonnée de nouveau. Aucun échantillon n'a été prélevé aux limites ouest des excavations EX1 et EX2 en raison de la présence d'un mur de soutènement en blocs de béton juxtaposé au mur du stationnement souterrain.

Les échantillons prélevés des parois d'excavation ont été composés de 5 sous-échantillons homogénéisés et ont été prélevés sur des épaisseurs maximales de 1,0 m, en respectant la stratigraphie de chacun des horizons interceptés. Des échantillons de fond d'excavation, également composés de 5 sous-échantillons homogénéisés, ont été prélevés en respectant la stratigraphie ainsi qu'une superficie inférieure à 625 m².

Au total, 15 échantillons (incluant 2 duplicatas) prélevés des fonds et parois d'excavation ont été sélectionnés pour fins d'analyses chimiques. Les échantillons de sols sélectionnés ont été analysés pour les HP (C₁₀₋₅₀), les métaux (argent, arsenic, baryum, cadmium, cobalt, chrome total, cuivre, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb, sélénium et zinc) et/ou les HAP.

Enfin, environ 180 m³ de sols présumés présenter des concentrations situées dans la plage des critères A et B du *Guide d'intervention*, identifiés lors des travaux de caractérisation du 15 octobre 2019, ont été mis en pile lors de l'excavation afin d'être caractérisés et d'en valider la qualité chimique. Conséquemment et selon le *Guide d'échantillonnage* du MELCC, 4 échantillons (19P1-1 à 19P1-4, chacun constitué de 5 sous-échantillons homogénéisés, ont été prélevés en vue d'être analysés pour les HP (C₁₀₋₅₀), les métaux (argent, arsenic, baryum, cadmium, cobalt, chrome total, cuivre, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb, sélénium et zinc) et les HAP. Un duplicata a également été prélevé.

Un reportage photographique témoignant des travaux réalisés est présenté à l'annexe C du présent document tandis que la figure 3 présente la localisation des ouvrages réalisés.

3.3 Remblais importés

Pendant les travaux d'excavation des sols, l'importation des matériaux de remblais a débuté sous la responsabilité de l'entrepreneur. Les remblais de sable d'origine commerciale de type MG112, ont été importés de la sablière Jean Villeneuve inc. située à Terrebonne. Afin de confirmer la qualité environnementale de ces matériaux, 3 échantillons ont été prélevés de voyages choisis aléatoirement (19R4 à 19R6). Ces échantillons ont été composés de 5 sous-échantillons homogénéisés et ont été analysés pour les HP (C₁₀₋₅₀), les métaux et les HAP.

4. RÉSULTATS

4.1 Stratigraphie

De façon générale, la stratigraphie observée dans les parois d'excavation et dans les tranchées d'exploration est hétérogène et varie d'un endroit à l'autre, particulièrement en ce qui concerne les remblais.

Les parois situées à l'est de l'excavation finale sont composées d'un remblai de sable graveleux avec présence de matières résiduelles (béton 5 %, brique < 1 %, bois < 1 %), de 0 à 4,45 m de profondeur dans la partie EX1 et de 0 à 2,40 m dans la partie EX2. À noter que la limite est du site présente une élévation variable et les élévations sont plus élevées dans le secteur de l'excavation EX1, ce qui explique la différence de profondeur entre la paroi est de l'excavation EX1 et celle de l'excavation EX2. Sauf pour la paroi est de l'excavation EX1, l'ensemble des autres profondeurs présentées dans le présent document sont estimées à partir du niveau moyen des propriétés voisines situées au nord et au sud ainsi que les élévations initiales du terrain avant les travaux. Le terrain n'était pas plat. À noter que l'arpenteur du client était présent sur le site le 15 octobre lors de la réalisation des tranchées afin de pouvoir localiser les altitudes des lots verticaux et les travaux d'excavation ont suivi la stratigraphie qui avait été notée dans les tranchées 19TE1 et 19TE2.

Sous les remblais se trouve le sol naturel composé d'une première couche de silt fin de couleur grise observée de 2,40 à 2,60 m de profondeur, puis d'une couche de matières organiques d'origine végétale de 2,60 à 2,70 m de profondeur, laquelle est suivie d'un horizon de marne composé d'argile (65 %) et de coquillages (35 %) de 2,70 à 2,80 m, ainsi que d'un till glacière constitué de gravier sableux avec un peu de cailloux, gris, à partir de 2,80 m jusqu'à la profondeur maximale investiguée de 2,95 m de profondeur.

Les fonds des excavations EX1 et EX2 se sont arrêtés à environ 2,40 m, soit dans le sol naturel constitué de silt fin. Quant à elles, les parois situées au nord et au sud présentent des remblais de pierre nette 0-2 po. de 0 à 0,90 m de profondeur, lesquels servent de fondations aux murs de soutènement érigés en blocs rocheux. Sous-jacent à ces remblais, la stratigraphie est similaire à celle observée dans la paroi est.

Aucune odeur d'hydrocarbure n'a été perçue lors de l'ensemble des travaux de terrain.

La description stratigraphique détaillée des tranchées d'exploration réalisées et des parois aux limites d'excavation est présentée respectivement aux tableaux I et II de l'annexe D.

4.2 Résultats analytiques

Les résultats analytiques de la caractérisation environnementale réalisée préalablement aux travaux d'excavation ainsi que ceux des fonds et parois finaux des excavations sont respectivement présentés aux tableaux III et IV de l'annexe D, tandis que les résultats analytiques de la pile générée au cours des travaux et des remblais importés (remblais qui étaient présents sur le toit du stationnement et remblais importés au cours des présents travaux) sont présentés aux tableaux V et VI de la même annexe. Quant à eux, les certificats d'analyses sont disponibles à l'annexe E. Les figures 2 et 3 de l'annexe B illustrent la classification environnementale des sols analysés, tous paramètres confondus.

4.2.1 Caractérisation environnementale

Les résultats analytiques des échantillons de sols prélevés dans les tranchées d'exploration montrent des concentrations supérieures au critère B, mais inférieures au critère C du *Guide d'intervention* en cuivre et/ou HAP pour 5 des 8 échantillons analysés (incluant un duplicata). Le reste des résultats indique des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*.

L'ensemble des échantillons prélevés dans le remblai de sable présent sur le toit du stationnement ont indiqué des concentrations en HP (C_{10-50}), en métaux et en HAP inférieures au critère A, à l'exception de l'échantillon 19R1 et de son duplicata de terrain (EX1-DT-1), lesquels ont présenté des concentrations situées dans la plage des critères A et B du *Guide d'intervention* pour les HAP. À noter que dans le secteur de l'échantillon 19R1, des évidences de circulation et de remaniement ont été notées, ce qui pourrait expliquer les faibles concentrations en HAP rencontrées.

4.2.2 Fonds et parois d'excavation

EX1

- Les résultats d'analyse des échantillons EX1-PN-1 et EX1-PN-2 prélevés au nord de l'excavation ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*;
- Les résultats d'analyse des échantillons EX1-PE-1 à EX1-PE-4 prélevés à l'est de l'excavation ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*;
- Les résultats analytiques de l'échantillon prélevé en fond d'excavation (EX1-F1-1), soit à environ 2,40 m de profondeur, ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*.

EX2

- Les résultats analytiques de l'échantillon EX2-PS-1 prélevé au sud de l'excavation ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*. Les résultats analytiques de l'échantillon EX2-PS-2 ont cependant montré une concentration en cuivre située dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention*. Après avoir réexcavé cette paroi, les résultats d'analyse de l'échantillon EX2-PS-2-B ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*;
- Les résultats analytiques de l'échantillon EX2-PE-1 prélevé à l'est de l'excavation ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*. Les résultats analytiques de l'échantillon EX2-PE-2 ont cependant montré des concentrations en métaux et en HAP situées dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention*;
- Les résultats analytiques de l'échantillon prélevé en fond d'excavation (EX2-F1-1), soit à environ 2,40 m de profondeur, ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*.

Sols en pile

- Les résultats analytiques des échantillons temporairement mis en pile préalablement à leur réutilisation sur le site (19P1-1 à 19P1-4) ont indiqué des concentrations inférieures au critère B du *Guide d'intervention*, à l'exception de l'échantillon 19P1-3 pour lequel des concentrations en HAP situées dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention* ont été mesurées.

4.2.3 Remblais importés

Les 3 échantillons prélevés dans le remblai de sable importé le 29 octobre 2019 (19R4 à 19R6) ont tous montré des concentrations sous les limites de détection analytiques pour les paramètres analysés.

4.2.4 Programme de contrôle de la qualité

Plus de 10 % du total des échantillons analysés sont des échantillons duplicatas pour le contrôle de la qualité :

- 1 échantillon dupliqué sur 7 échantillons de sols prélevés en tranchées, soit 14 % de duplicatas;
- 1 échantillon dupliqué sur 7 échantillons de remblai de sable, soit 14 % de duplicatas;
- 2 échantillons dupliqués sur 13 échantillons de sols en fonds et parois, soit 15 % de duplicatas;
- 1 échantillon dupliqué sur 4 échantillons de sols en pile, soit 25 % de duplicatas.

La correspondance des échantillons dupliqués avec son échantillon-parent est présentée aux tableaux III à VI de l'annexe D.

Le contrôle qualité (CQ) est effectué en comparant le PDR¹ calculé à partir des concentrations obtenues du duplicata et de l'échantillon-parent au PDR établi par le CEAEQ² comme critère d'acceptabilité pour chacun des paramètres. Cependant, il est à noter que ces critères s'appliquent pour les duplicatas de laboratoire uniquement et qu'aucun critère n'est établi pour les duplicatas de terrain. Ainsi, la discussion des résultats du CQ présentée ci-après est fournie sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

Le PDR du duplicata et de son échantillon-parent est calculé en utilisant uniquement les concentrations supérieures à 10 fois la limite de détection et la formule suivante :

$$\text{PDR} = \left| \frac{(C_1 - C_2)}{(C_1 + C_2)/2} \right| \times 100 \%$$

Bien qu'il y ait des différences entre les concentrations des échantillons duplicata et de leur échantillon-parent, ces échantillons se trouvent généralement à l'intérieur des critères d'acceptabilité établis par le CEAEQ pour chacun des paramètres analysés et sont majoritairement sans objet. Seuls l'échantillon 19TE-1-5 et son duplicata 19TE-1-DT1 ont présenté un dépassement du PDR pour les paramètres des HAP. Cette différence serait vraisemblablement attribuable à l'hétérogénéité des remblais. Il est à noter que pour ces échantillons, la plage de concentration de l'échantillon-parent a été retenue pour l'interprétation des résultats, puisqu'il présentait les résultats les plus élevés.

Les résultats des contrôles internes du laboratoire d'analyses indiquent également que les résultats analytiques sont fiables.

1 Pourcentage de différence relative

2 Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

5. TRAVAUX D'EXCAVATION

Les travaux d'excavation des sols en place ont débuté le 29 octobre dans le secteur de la tranchée 19TE2, soit le secteur de l'excavation EX1. À l'emplacement de cette tranchée, les résultats avaient montré que des sols présentant des concentrations dans la plage des critères B et C en métaux, HAP et/ou HP (C₁₀₋₅₀) seraient présents entre 0 et 2,35 m de profondeur. L'excavation des sols de EX1 s'est arrêtée à une profondeur d'environ 2,40 m, soit à l'interface avec le sol naturel.

L'excavation du secteur de la tranchée 19TE1 a été réalisée les 30 octobre et 4 novembre 2019 (secteur de l'excavation EX2). Des sols de remblai présentant des concentrations dans la plage des critères A et B du *Guide d'intervention* ont été considérés présents entre 0 et 1,35 m de profondeur. Ces sols ont alors été mis en pile (19P1) afin d'être caractérisés préalablement à leur réutilisation sur le site. De 1,35 à 2,40 m de profondeur, les sols de remblai ont été considérés comme présentant des concentrations dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention*. L'excavation des sols de EX2 s'est arrêtée à une profondeur d'environ 2,40 m, soit à l'interface avec le sol naturel.

Le 4 novembre 2019, soit après avoir reçu certains résultats d'analyse, la paroi EX2-PS-2 a été réexcavée d'une épaisseur d'environ 0,60 m, afin de retirer les sols contaminés dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention*. Une section de la pile de sols temporairement entreposée sur le site (19P1-3) a également fait l'objet de chargement dans des camions pour fins de disposition hors site des sols contaminés dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention*.

L'ensemble des travaux d'excavation des sols a été réalisé sous la supervision de Sanexen.

6. DISPOSITION

L'ensemble des sols présentant des concentrations comprises dans la plage des critères B et C du *Guide d'intervention* ont été disposés chez Vitaliterre à l'Épiphanie, soit un site autorisé par le MELCC à les recevoir. Ainsi, 44 envois ont été nécessaires à l'élimination des quelques 736,05 t.m de sols non conformes à l'objectif des travaux.

Les billets de pesée fournis par le site de disposition Vitaliterre sont inclus à l'annexe F du présent document.

7. REMBLAYAGE

Aux termes des travaux d'excavation, environ 135 m³ de sols présentant des concentrations comprises dans la plage des critères A et B du *Guide d'intervention* (19P1-1, 19P1-2 et 19P1-4) ont été réutilisés pour le remblayage au fond de l'excavation EX2.

Pour combler le reste des excavations EX1 et EX2 sur le site, 960,83 t.m. de sable de classe A (MG112) d'origine commerciale ont été importées de la sablière Jean Villeneuve inc. de Terrebonne (correspondant à 51 voyages).

Afin de reconstruire les fondations des murs de soutènement, 95,69 t.m. de pierre concassée (112-56 mm) et 18,06 t.m. de pierre concassée (14-20 mm) d'origine commerciale ont été importées de la carrière DJL. Une quantité de 18,50 t.m. de pierre concassée (10-20 mm) d'origine commerciale a également été importée de la carrière DEMIX.

Une partie des sols a été importée par l'entrepreneur les 4, 5, 21 et 22 novembre 2019. Sanexen a été avisée de l'importation des sols et les billets de pesée ont été transmis par l'entrepreneur. Les billets de pesée des remblais importés au cours des travaux de 2019 sont présentés à l'annexe G du présent document.

Comme mentionné précédemment, lors de la mobilisation pour les travaux, un volume d'environ 200 m³ de sable était déjà présent sur le toit du stationnement.

Les photos 9 et 10 du reportage photographique de l'annexe C présentent l'état du site le 22 novembre 2019. Selon les renseignements obtenus du client, le niveau de remblayage du site a atteint 17,110 m d'altitude près de la rue Philippe Lalonde et 18,150 m d'altitude près de la limite est du site.

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

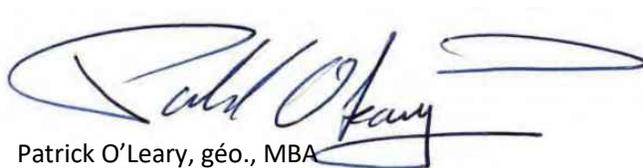
Sur la base des résultats obtenus et suivant l'interprétation des données, il appert que les sols laissés et mis en place sur les lots 5 790 890 et 5 790 891 à la suite des présents travaux respectent le critère B du Guide d'intervention.

Il est à noter que les matériaux qui devront être importés sur le site pour les besoins d'aménagement final du parc devront respecter les recommandations émises dans la *Grille de gestion*¹ ainsi que la législation et réglementation en vigueur.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



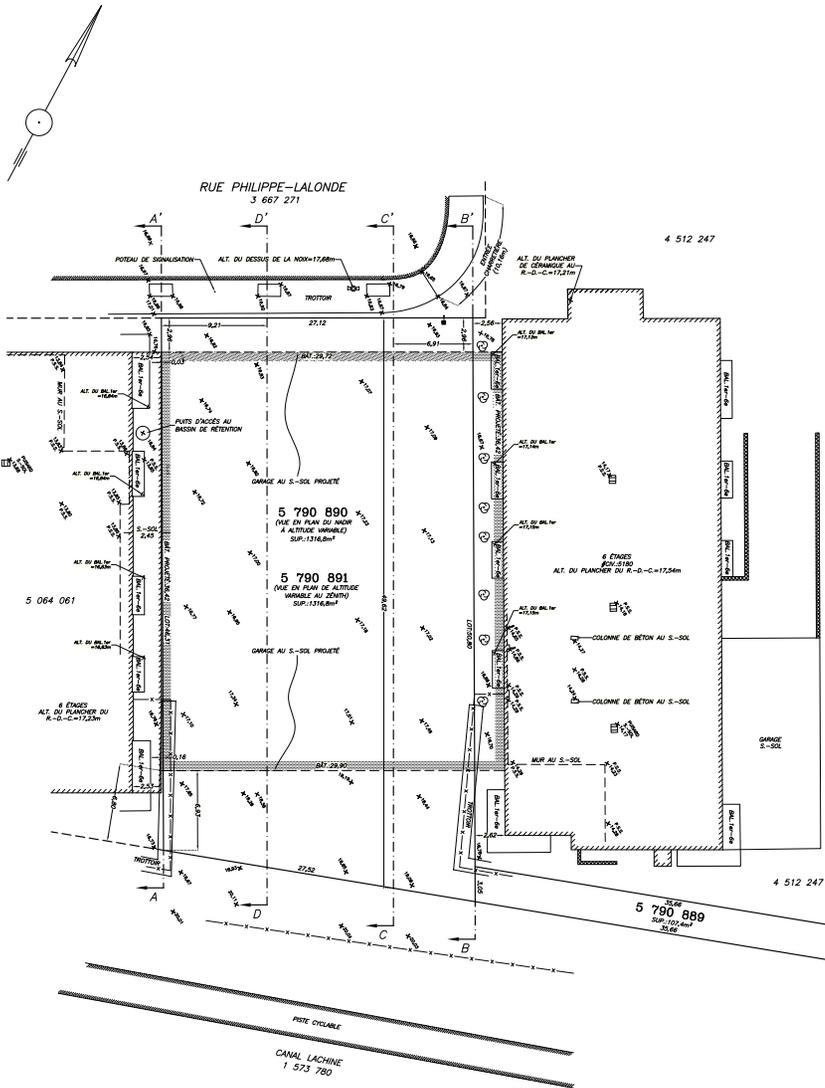
Josée Villeneuve, ing.
Directrice de projets – Environnement
Experte habilitée en vertu de l'article 31.65 de la LQE
(OIQ n° 134360)



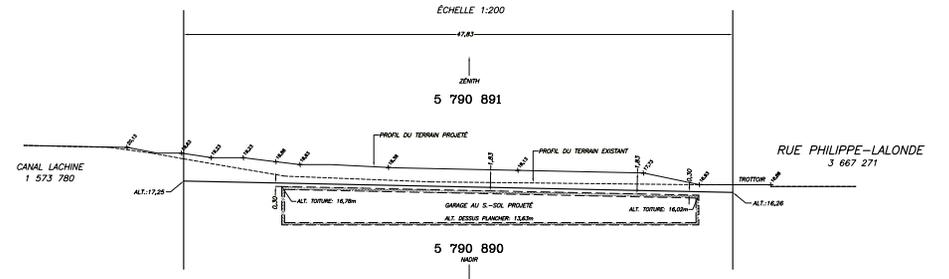
Patrick O'Leary, géo., MBA
Chargé de projets – Environnement
Expert habilité en vertu de l'article 31.65 de la LQE
(OGQ n° 856)

JV/POL/kl

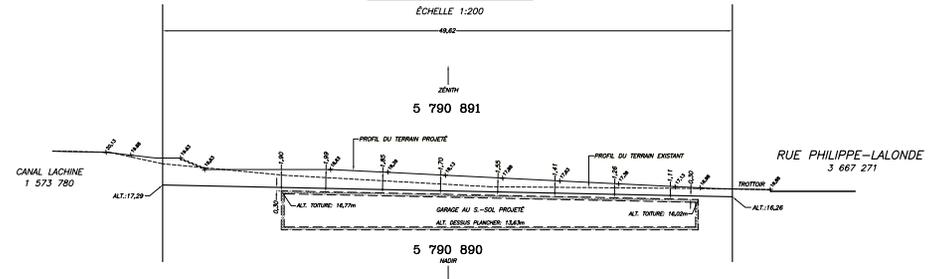
1 *Grille de gestion des sols excavés*, Annexe 5 du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2016



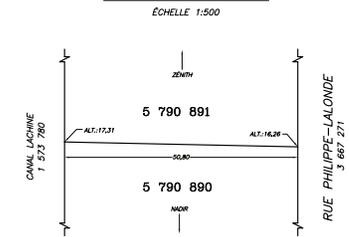
COUPE D-D'



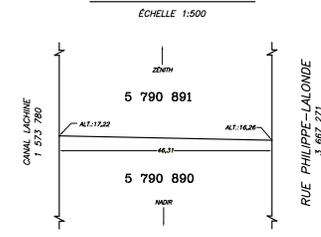
COUPE C-C'



COUPE B-B'



COUPE A-A'



LEGENDE

- AL DIMENSION STABILE PAR LE SOUSSOLE
- TL DIMENSION AU TIER
- PL DIMENSION CONTRACTILE APRES RENOVATION
- CL DIMENSION CONTRACTILE SANS RENOVATION
- P MEURE PRISE A LA FONDATION
- MBI MEMBRANE
- B LAMPADAIRE
- ME MEURE
- E POTEAU ELECTRIQUE

NOTES

1-LES NUMEROS DE LOTS PROJETES INSCRITS SUR CE PLAN FONT REFERENCE A UN PROJET DE REPARCOURT CADASTRE, PRENE EN LE SOUSSOLE LE 16 SEPTEMBRE 2016 SOUS LE NUMERO 0000 DE SES MINUTE (PROJETS P65205-7)

2-LES INFORMATIONS RELATIVES AU DRAINAGE PROJETE PROVENANT DE LAUS CARACTERISTIQUE PRENEES PAR STEPHEN VAN ARCHERD, ARCHITECTE, MEMBRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES, LE 2016-10-03

labre & associés
ARPENTEURS • GEOMETRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE • REPERTIGNY • MONTREAL •
UN SEUL NUMERO DE TELEPHONE: (514) 642-2000
WWW.LABRE-ASSOCIES.COM

PLAN-PROJET DE LOTISSEMENT

CADASTRE: DU QUEBEC
CIRCOSCRPTION FONCIERE: MONTREAL
MUNICIPALITE: VILLE DE MONTREAL
ARRONDISSEMENT: SUD-OUEST
LOT EXISTANT: 4 512 246
LOTS PROJETES: 5 790 888, 5 790 889, 5 790 890 ET 5 790 891

MONTREAL LE 17 FÉVRIER 2017

PAR: LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE
ARPENTEUR-GEOMETRE

COPE CONFORME A L'ORIGINAL
EMISE LE: / /

LEVÉ: SOUS-SOL 14 SEPTEMBRE 2016
SOL 8 SEPTEMBRE 2015 ÉCHELLE: 1:200 (S)
DESSIN: P65205-PPL-7 MINUTE: 6823 DOSSIER: P65205



LES ALTITUDES ORTHOMÉTRIQUES INSCRITES SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE AU DATUM CGVD2013.

Dossier # : 1194396002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9217-7112 Québec inc, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 426 279, relativement à un immeuble ayant front sur la rue Philippe-Lalonde, dans l'arrondissement le Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7066-02 Mandat 19-0395-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et sa forme, le projet d'acte de mainlevée ci-joint, préparé par Me Jacques Dorais, notaire.
N/D: 19-003276

FICHIERS JOINTS



[Final acte mainlevee.rtf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Division du droit notarial

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le
(2019- -)

DEVANT Me Jacques DORAIS, notaire à Montréal, province de Québec.

COMPARAIT :

VILLE DE MONTREAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4)* (« la Charte »), *métropole du Québec* ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) aux présentes en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et
- b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●,

dont copie certifiée de ces résolutions demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné ;

Ci-après nommée: la « COMPARANTE »

LAQUELLE, en sa qualité de créancière, accorde mainlevée pure et simple de l'inscription de son droit de résolution résultant de l'acte suivant :

- Acte de vente par VILLE DE MONTRÉAL à 9217-7112 QUÉBEC INC., reçu par M^e Jacques DORAIS, notaire, le onze (11) octobre deux mille dix-sept (2017) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 426 279.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, ladite comparante signe en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL

par :

Me Jacques DORAIS, notaire



Dossier # : 1197731005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser l'édition 2020 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable et approuver un projet de convention à cet effet;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-06 10:32

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197731005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser l'édition 2020 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa création en 2007, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal (Gala Montréal durable) souligne les projets novateurs et inspirants des partenaires engagés à la démarche montréalaise de développement durable. Chaque année, cet événement rassemble près de 500 acteurs montréalais issus des milieux municipal, corporatif, institutionnel et communautaire. L'édition 2018 du Gala a établi plusieurs records, dont le plus grand nombre de projets soumis (68) et la plus grande participation (près de 550 représentants de la Ville et des organisations participantes). Le présent sommaire décisionnel concerne le financement de l'édition 2020 du Gala.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 19 1745 - 13 novembre 2019 - soutien financier non récurrent de 45 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la mise en oeuvre du projet « Pour une action systémique face à la résilience urbaine : Des outils réglementaires et des pratiques innovantes »

CE 18 0465 - 21 mars 2018 - Un soutien non récurrent de 40 000\$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

CE 170614 - 19 avril 2017 - Un soutien non récurrent de 20 000\$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

CE 160425 - 18 mars 2016 - Un soutien non récurrent de 20 000\$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

CG 160437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020

DESCRIPTION

Pour la 14^{ème} édition de cet événement, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) assume le rôle de producteur et de promoteur. L'organisme propose également une mise à jour de la formule du Gala afin de mieux représenter l'implication des organismes participants la transition écologique de la Ville. En plus de la mise à jour du nom et du logo de l'événement et de la mise en valeur des organisations innovantes et championnes de l'île de Montréal, 3 volets environnementaux seront établis pour la reconnaissance des initiatives présentées:

- Réduction et adaptation aux changements climatiques (CC);
- Gestion écoresponsable des matières résiduelles (GMR);
- Protection et augmentation de la biodiversité (BIO).

De plus, cinq catégories de participants seront établies:

- Moyennes et grandes entreprises;
- Petites entreprises (moins de 50 employé.e.s);
- OBNL, Associations et COOP;
- Institutions (éducation, santé);
- Corps publics (municipal, provincial et fédéral).

La description du projet est détaillée à l'annexe 1 de la convention, laquelle prévoit entre autres livrables:

- Recherche et collecte des informations concernant les organisations Innovantes et Championnes;
- Sollicitation de la participation du plus grand nombre;
- Élaboration d'un formulaire de candidature en ligne (Innovante et Championne);
- Élaboration d'une grille d'analyse des actions des organisations (avec pondération) en lien avec CC, GMR et BIO pour déterminer les finalistes (pas de nombre limité) et les lauréats;
- Mise en place d'un comité d'experts indépendants pour retenir les organisations novatrices ou championnes;
- Tenir le GALA annuel à la fin d'avril 2020 avec dévoilement des lauréats au Marché Bonsecours (au moins 500 participant.e.s), incluant un cocktail de réception des participants;
- Produire et diffuser des documents rassemblant toutes les fiches des organisations innovantes et championnes de l'année (compilation des chiffres comme les GES réduits ou évités);
- Faire des tournées annuelles d'événements organisés par des acteurs économiques et organiser des événements à la Maison du développement durable.

Environ 500 participants seront attendus pour la 14^e édition du Gala, qui se tiendra le 28 avril 2020 au Marché Bonsecours, entre 10 h 30 et 14 h environ. Les participants incluront autant des élus municipaux, provinciaux et fédéraux, des acteurs des milieux corporatif, communautaire et institutionnel.

La Ville soutient également l'événement en couvrant les frais liés à la location de la salle au Marché Bonsecours, ainsi qu'à la location de l'équipement audiovisuel et à tout autre besoin technique de l'événement jusqu'à concurrence de 25 000 \$, incluant toutes taxes applicables.

JUSTIFICATION

L'édition 2020 du Gala célébrera les projets novateurs et inspirants des parties prenantes organisationnelles montréalaises. La contribution de la Ville permet la faisabilité de

l'événement. D'autres bailleurs de fonds, dont le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ont été approchés pour combler le montage financier total de l'édition 2020 de l'événement (264 000 \$). La contribution du BTER permettra au CRE Montréal de piloter l'ensemble de la promotion du Gala, et d'assurer la promotion post-événement des projets lauréats, entre autres par la production d'un document mettant en valeur les projets soumis. Le CRE Montréal pourra identifier les initiatives probantes des entreprises, agences gouvernementales, OBNL championnes et innovatrices du territoire montréalais et de les mobiliser à soumettre des projets. De plus, l'organisme procédera à une mise à jour de la formule, de l'image de marque et du déroulement du Gala, généralement inchangés depuis 2007, afin de livrer une facture d'événement moderne qui puisse mieux refléter la variabilité dans la portée des initiatives en gestion des matières résiduelles, en promotion de la biodiversité et dans la lutte aux changements climatiques des organisations représentées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 40 000,00 \$ pour la contribution et de 25 000\$ pour le soutien logistique à l'événement sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Les dépenses seront entièrement imputées à cette unité d'affaires.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des contributions financières de la Ville à l'organisme sur la période 2017-2020.

Projets CRE Montréal	Type de contribution	2017	2018	2019	Soutien annuel recommandé 2020	Commentaires
1. Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal	Contribution en argent	20 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	* Montage financier total 2020 tel que présenté dans la demande - 264 000,00\$.
	Contribution en soutien logistique	25 695,61 \$	19 380,24 \$	21 842,31 \$	25 000,00 \$	
Total Ville		45 695,61 \$	59 380,24 \$	61 842,31 \$	65 000,00 \$	
% de la valeur du soutien par rapport au projet		44%	67%	65%	15%	

Ces dépenses seront priorisées à même le budget du Bureau de la transition écologique et de résilience pour 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les livrables du projet sont directement reliés aux objectifs du BTER pour la mise en oeuvre de la transition écologique, qui seront définies et spécifiées dans le cadre d'un plan climat, qui est présentement en cours d'élaboration.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville permettra la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication municipale distincte des éléments prévus au protocole de visibilité n'est prévue pour ce soutien financier. Un plan de communication est en préparation pour la promotion de l'événement et des projets des lauréats.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 15 janvier 2020
Conseil municipal : 27 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas ADAMS
Conseiller en planification

Tél : (514) 872-1151
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi
environnemental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
Directeur

Tél :
Approuvé le : 2019-11-04

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1B5, agissant et représentée par M. Yves Saindon, Greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de l'article 6 du règlement RCE 02-004;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la loi sur les compagnies (RLRQ, c. c-38)), dont l'adresse principale est le 50, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, Québec, H2X 3V4, agissant et représentée par Coralie Deny, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 88481 1647 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1020341765 TQ0001
NEQ : 1146012316

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme instance régionale en environnement et oeuvre dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable sur l'île de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2.7 « Unité administrative » :** Le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quarante mille dollars (40 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

- un premier versement au montant de vingt mille dollars (20 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de vingt mille dollars (20 000 \$), au plus tard le 31 décembre 2020 sur présentation d'une facture et sur approbation d'un rapport d'événement par le Responsable qui inclut une description détaillée de l'événement, de la visibilité offerte à la Ville et des états financiers de l'édition 2020;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.2 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.3 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10

ASSURANCES

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 50 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3V4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 155, rue Notre-Dame Est, Annexe, 1er étage, B. 1.201, Montréal, Québec, H2Y 1B5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL,
À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, Greffier.

Le^e jour de 20__

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE MONTRÉAL**

Par : _____
Coralie Deny, Directrice générale.

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal de la Ville de
Montréal, le^e jour de 20__

ANNEXE 1

PROJET



CONSEIL RÉGIONAL
**ENVIRONNEMENT
MONTREAL**

concertation
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
représentation
ÎLE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
sensibilisation
MONTREAL
projets-action



cremtl.qc.ca

**Mobiliser pour
la transition écologique**

GALA ET PORTRAIT

**Présenté au Bureau de la
transition écologique et de
la résilience**

Septembre 2019



Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300
Montréal (Qc) H2X 3V4
Tél. : 514-842-2890
Télec. : 514-842-6513
info@cremtl.qc.ca
www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Suivez-nous!



Longue implication du CRE-Montréal au niveau du Plan de développement durable de Montréal

Présent dans la démarche de développement durable de Montréal depuis le début, le CRE-Montréal a joué un rôle important dans l'adoption du premier Plan et a porté la responsabilité d'organiser le Gala annuel de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal (13 éditions).

Le CRE-Montréal a réalisé les trois bilans des indicateurs de l'état de l'environnement pour le premier Plan et a été également co-coordonateur du Réseau des partenaires pendant plusieurs années avec la Ville et la CRÉ de Montréal.

Nous avons été bien sûr de toutes les rencontres des Partenaires du Plan ainsi que membre du Comité avisé. Dans la perspective d'aider au déploiement et au rayonnement du Plan, afin de mobiliser le plus grand nombre à l'action, nous avons au cours des dernières années formulé plusieurs propositions présentées au Service de développement durable.

Le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise arrive à son terme. Après toutes ces années, force est de constater que la mobilisation des partenaires externes est demeuré à la fois le cœur de cette démarche pilotée par la Ville de Montréal et le défi majeur qui, au cours du temps, n'a pas été relevé à la mesure de son potentiel.

Le CRE-Montréal est prêt pour la transition écologique et la résilience

Avec la mise en place du Bureau de la transition écologique et de la résilience, votre administration souhaite clairement prendre un virage environnemental important qui va demander des actions d'envergure. Comme nous l'avons fait pour le Plan de développement durable, nous aspirons à mettre notre expertise et notre réseau au service de ce nouvel axe d'intervention.

Nous sommes convaincus que nous pouvons aider votre administration en ce sens, d'où la présente proposition de collaboration pour mobiliser la société civile.

Le CRE-Montréal a acquis une bonne connaissance du territoire et des acteurs de la société civile

Avec plus de 20 ans à œuvrer en environnement sur le territoire de l'île de Montréal, toujours dans la perspective d'améliorer milieux de vie et pratiques écoresponsables, le CRE-Montréal a développé une grande connaissance à la fois des défis à relever, des solutions porteuses et

innovantes, des acteurs de la société civile et de leurs réseaux. Nous coordonnons de grandes campagnes qui continuent à nous porter dans cette voie : l'Attestation Stationnement écoresponsable, ILEAU (Interventions locales en environnement et aménagement urbain) et Par notre propre énergie (en collaboration avec le RNCREQ et les 15 autres CRE du Québec), tout cela en collaboration avec des dizaines de partenaires et en s'appuyant sur nos liens privilégiés avec de nombreux chercheurs et autres experts.

Le CRE-Montréal est enthousiaste à collaborer dans cette nouvelle mouvance

Par la présente, nous souhaitons vous signifier notre grand intérêt à collaborer au plein succès de cette nouvelle démarche de transition écologique.

À cet égard, nous vous proposons, dans un premier temps, une nouvelle formule pour le Gala qui viendrait en appui à la municipalité au niveau du Plan d'action climat (réduction et adaptation aux changements climatiques) et à la gestion durable des matières résiduelles.

Par la suite, nous vous contacterons pour vous soumettre un autre type de collaboration dans l'optique d'aider à la mise en place concrète du virage environnemental important que vous avez amorcé.

Un nouveau Gala et un portrait annuels

Tout en nous appuyant sur l'organisation des 13 éditions passées du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, nous souhaitons organiser un Gala «nouvelle mouture», en corrélation avec les enjeux de transition écologiques :

1. Changer le nom et le logo du Gala
2. Trois volets environnementaux choisis :
 - a. Réduction et adaptation aux changements climatiques (CC)
 - b. Gestion écoresponsable des matières résiduelles (GMR)
 - c. Protection et augmentation de la biodiversité (BIO)
3. Les organisations innovantes et les organisations championnes de l'île de Montréal mises de l'avant :
 - a. Innovantes : en termes de pratiques ou de technologies
 - b. Championnes : en termes d'ampleur des mesures et des résultats atteints
4. Cinq catégories d'organisations de l'île de Montréal :
 - a. Moyennes et grandes entreprises
 - b. Petites entreprises (moins de 50 employéEs)
 - c. OBNL, Associations et COOP
 - d. Institutions (éducation, santé)
 - e. Corps publics (municipal, provincial et fédéral)
5. Aller à la rencontre des organisations avec l'appui de partenaires :
 - a. Recherche et collecte des informations concernant les organisations innovantes et championnes
 - b. Solliciter la participation du plus grand nombre
6. Élaborer un formulaire de candidature en ligne (Innovante et Championne)
7. Élaborer une grille d'analyse des actions des organisations (avec pondération) en lien avec CC, GMR et BIO pour déterminer les finalistes (pas de nombre limité) et les lauréats
8. Mettre en place un comité d'experts indépendants pour retenir les organisations novatrices ou championnes 2020
9. Tenir le GALA annuel à la fin d'avril 2020 avec dévoilement des lauréats au Marché Bonsecours (au moins 500 participantEs)
10. Produire et diffuser un document rassemblant toutes les fiches des organisations innovantes et championnes de l'année (compilation des chiffres comme les GES réduits ou évités)
11. Faire une tournée dans des événements organisés par des acteurs économiques et organiser un événement à la MDD

Cette démarche vise exclusivement les organisations de l'île de Montréal et nous nous assurerons que le nom et les processus le démontrent clairement.

Nous voulons par cette nouvelle approche amener les organisations de l'île de Montréal à se dépasser d'année en année pour atteindre des résultats concrets en lien avec les objectifs chiffrés de l'agglomération de Montréal.

Nous mettrons l'accent à la fois sur les organisations qui sont exemplaires, parfois depuis des années, et sur celles qui osent innover pour faire une différence.

Nous nous assurerons de rejoindre un très grand nombre d'organisations de l'île de Montréal, avec l'appui de partenaires stratégiques (comme des chambres de commerce, PME-Mtl, DRSP...) pour nous assurer la plus grande participation possible. Nous avons confiance de rejoindre un grand nombre d'organisations qui, jusqu'à présent, ne présentaient pas de candidature dans le cadre du Plan de développement durable.

Pour l'édition 2020, eu égard aux délais assez serrés, même si nous ne rejoindrons probablement pas toutes les organisations de l'île impliquées, nous ferons en sorte que, grâce à la diffusion soutenue après l'événement, nous mobiliserons davantage la collectivité montréalaise pour l'édition 2021.

Le bilan annuel permettra tout d'abord chaque année de dresser un portrait des organisations innovantes et championnes, puis de suivre d'année en année la progression de la mobilisation organisationnelle. Finalement, ce document par sa large distribution, favorisera la mise en valeur des organisations proactives et contribuera à entraîner les autres dans cette mouvance.

Échéancier

Tâches /Mois 2019-2020	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Recherche et collecte des informations concernant les organisations innovantes et championnes													
Élaboration d'un formulaire et d'une grille d'analyse des actions des organisations en lien avec CC, GMR et BIO													
Mise en place du comité d'experts													
Tenu du GALA annuel													
Production d'un document rassemblant toutes les fiches des organisations innovantes et championnes de l'année													
Diffusion et promotion du document													
Tournée dans des événements organisés par des acteurs économiques et organiser un événement à la MDD													
Opération de communication													

Budget

REVENUS	RÉEL
Commandites	50 000 \$
Billets vendus	37 000 \$
Ville de Montréal	75 000 \$
Ville de Montréal (en services – Salles et technique)	27 000 \$
FIRM	75 000 \$
TOTAL DES REVENUS	264 000 \$
DÉPENSES	RÉEL
Logistique	27 000 \$
Matériel et équipement (repas et mobilier, trophées)	45 000 \$
Outils de communication et de promotion	40 000 \$
Ressources externes (animation, photos)	10 000 \$
Ressources humaines CRE-Montréal	117 000 \$
Direction	20 000 \$
Coordination	30 000 \$
Logistique	15 000 \$
Mobilisation des organisations	52 000 \$
Déplacements	1 000 \$
Frais d'administration (10%)	24 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	264 000 \$

Soutien financier de la Ville demandé

Notre présente demande de contribution financière à la Ville de Montréal est de 75 000 \$ en argent et d'environ 27 000 \$ en services (location de salles au Marché Bonsecours et matériel technique pour la journée du Gala.

Nous comptons par ailleurs déposer une demande au FIRM pour le 15 octobre 2019 afin de compléter le financement.

Finalement, nous souhaiterions pouvoir compter sur un engagement financier sur 3 ans de la part de la Ville de Montréal afin d'être en mesure de tenir un tel Gala en 2021 et 2022, et d'aller dès cette année chercher le complément de financement nécessaire pour ces deux années.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1197731005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ et un soutien logistique estimé à 25 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser l'édition 2020 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197731005 Conseil région enviro.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Viorica ZAUER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4674
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1193205011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-08 09:25

Signataire : _____
Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1193205011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2006, l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) a pour mission de « promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal ». Il offre un ensemble de services aux artistes et organismes de la diversité et soutient le milieu culturel dans ses démarches pour inclure la diversité dans ses pratiques. Depuis 2008, le MCC et la Ville soutiennent certaines initiatives de l'organisme dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel, notamment un plan d'action centré autour de la promotion des artistes dits de la diversité et des actions de sensibilisation des acteurs culturels aux enjeux de la diversité de 2013 à 2019. Le montant annuel accordé à l'organisme à compter de 2013 était de 30 000 \$. Il a été augmenté à 42 000 \$ en 2016-2017, puis à 40 000 \$ en 2017-2018 et 2018-2019, en raison du développement des actions de DAM. En 2019, l'organisme a déposé une demande de soutien financier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour un nouveau projet de plus grande envergure lui permettant notamment d'augmenter et déployer, en raison d'une demande grandissante au sein du milieu culturel, les services conseils offerts par la cellule iDAM dont l'objectif est de sensibiliser, épauler et outiller les institutions, associations, diffuseurs et producteurs montréalais qui aspirent à inclure la diversité dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique. Également, ce projet vise à mettre sur pied un Plan d'action concerté avec 15 organismes culturels afin de poser des gestes concrets et structurants pour éliminer la discrimination et favoriser l'inclusion dans le milieu des arts et de la culture.

Il est donc proposé de renouveler et de bonifier le soutien accordé à DAM dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel afin de lui permettre d'augmenter son offre de services et mettre en place ce nouveau projet de plan concerté au cours des deux

prochaines années. La présente convention entre Diversité artistique Montréal (DAM) et la Ville de Montréal sera d'une durée de deux ans et accordera à l'organisme une contribution financière de 200 000 \$, soit 100 000 \$ pour les actions réalisées en 2019-2020 et 100 000 \$ pour les actions réalisées en 2020-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0721 - 1er mai 2019 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2018-2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2018-2021 et approuver la convention à cet effet.

CE17 1750 - 27 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver le projet de convention à cet effet.

CM17 0742 - 13 juin 2017 - 1- Résilier, à compter du 30 juin 2017, le contrat de prêt de local intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Diversité Artistique Montréal, pour le local 310 d'une superficie de 861,22 pi², situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, utilisé à des fins de bureaux. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Diversité Artistique Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pi², situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance à des fins de bureaux, moyennant une recette total de 149 030,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le montant de subvention immobilière octroyé à Diversité Artistique Montréal dans le cadre de ce dossier est de 227 700 \$ (Bâtiment 2453).

CE17 0024 - 11 janvier 2017 - Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;

CM15 2200 - 2 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 et approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme.

CM15 0503 - 27 avril 2015 - Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015.

CM13 0784 - 26 août 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE12 0416 - 28 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

CM08 0488 - 16 juin 2008 - Approuver un projet de protocole d'entente permettant un soutien financier de 120 000 \$, soit un montant annuel de 40 000 \$ en 2008, 2009 et 2010

à Diversité artistique Montréal pour le financement d'un partenariat triennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'interventions. Les projets mis en place par DAM dans le cadre de son plan d'action 2018-2019 permettent de rejoindre l'axe 2 de l'Entente, soit "Les quartiers culturels et l'expérience citoyenne" et rejoint plus précisément les objectifs suivants :

- favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des artistes professionnels que des publics
- soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques
- soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation.

CELLULE IDAM

La Cellule iDAM est un service conseil qui accompagne le milieu culturel dans le développement de pratiques inclusives et représentatives de la diversité culturelle au sein de leurs organisations. Grâce à divers services offerts, elle permet de sensibiliser, épauler et outiller les organisations qui souhaitent inclure l'équité et l'inclusion dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique. Parmi les services offerts on compte notamment: une formation sur les différents concepts (inclusion et équité, racisme systémique, appropriation culturelle etc.), des entrevues et discussions avec les équipes, un accompagnement pour la révision de politiques internes, l'écriture de politiques d'inclusion et la planification stratégique en lien avec l'inclusion et l'équité.

PLAN D'ACTION CONCERTÉ

Le projet de *Plan d'action concerté* s'inscrit dans la continuité de l'exercice de consultation sur le racisme systémique mis en place par DAM en 2017-2018 et dont les 31 recommandations ont été dévoilées dans le rapport *Pour un processus d'équité culturelle* le 27 novembre 2018. Il s'agit d'un projet qui mobilisera 15 organisations culturelles sur une période de 2 ans (septembre 2019 à septembre 2021), afin de susciter leur engagement et la signature d'un pacte de bonnes pratiques en matière de lutte durable contre le racisme systémique, pour l'inclusion et l'équité culturelle. Ce projet ne se limite pas à la réflexion et l'élaboration d'un plan d'action mais comprend également la mise en d'oeuvres d'actions pilotes qui permettront d'intégrer des artistes de la diversité et d'avoir un impact direct sur les pratiques internes des organismes en rétablissant l'accès aux ressources, aux possibilités et à la visibilité pour les artistes de la diversité. Ce plan d'action concerté permettra donc de répondre directement à plusieurs recommandations émises par DAM, plus spécifiquement la mise en place de mécanismes de médiation et d'intégration des artistes, mais également l'accompagnement des organisations et institutions pour l'élaboration de politiques, chartes et projets internes liés à la représentation, le recrutement et le financement.

Le Plan d'action concerté se déploiera en 4 volets :

- Co-réflexion sur les bonnes pratiques et pistes de travail
- Concertation, rencontres individuelles et mise sur pied d'un groupe de travail pour la mise en application de certaines recommandations et l'élaboration d'un plan d'action
- Actions pilotes déployées dans certaines organisations, notamment à travers le jumelage et le mentorat
- Rédaction, signature et mise en application d'un Plan d'action concerté

JUSTIFICATION

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité des enjeux de diversité culturelle à Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel par des ententes avec des organismes culturels tel que DAM ayant un mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle dont l'action est structurante. Plus spécifiquement, l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entend miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion et la diversité, tant au sein des publics que des artistes professionnels.

Les principaux objectifs du projet déposé par DAM sont notamment :

- Insérer des artistes professionnels-les de toutes origines dans le milieu des arts et de la culture
- Créer un sentiment d'appartenance des nouvelles/eaux arrivant-e-s et des minorités ethnoculturelles
- Favoriser une plus grande participation à la vie sociale et culturelle des différentes communautés
- Enrichir le milieu des arts et de la culture grâce à l'inclusion d'une diversité de pratiques et de sensibilités
- Permettre un dialogue interculturel authentique
- Stimuler et augmenter les collaborations et les partenariats
- Accroître la portée et l'impact des initiatives afin de lutter contre la discrimination et le racisme systémique dans le milieu des arts et de la culture

Ce soutien est également en accord avec un des fondements de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, soit les valeurs d'équité et d'inclusion, qui souhaite mettre de l'avant l'apport et la représentativité de tous les citoyens et de toutes les influences culturelles dans la métropole afin que chacun s'y reconnaisse et développe son plein potentiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière est de 200 000 \$ et sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale no 18-009 Entente 2018-2021 / Année Antérieures".

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

La présente entente sera convenue pour une période de deux ans, selon les conditions établies dans le protocole ci-joint, dont la remise des états financiers et d'un bilan annuel des activités. Les modalités de versement sont les suivantes : En 2019-2020, un premier versement sera fait à la signature et un second sur présentation d'un bilan intérimaire. En 2020-2021, il y a aura deux versements; le premier au plus tard le 31 décembre 2020 et le second sur présentation d'un bilan final

La dépense de 200 000 \$ est subventionnée à 100 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 100 000 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes : 19-02.03.01.00-0057 20-02.03.01.00-0058

Voici l'ensemble des contributions financières antérieures qui ont été accordées à Diversité artistique Montréal (DAM) au cours des 5 dernières années :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conseil des arts de Montréal - Diversité culturelle / Fonctionnement	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	48 000 \$
Conseil des arts de Montréal / projets divers	5 370 \$	5 000 \$	5 000 \$			15 916 \$
Conseil des arts de Montréal - Parrainage fiscal	11 737 \$	10 185 \$	41 759 \$	14 674 \$		1 500 \$
Entente sur le développement culturel	30 000 \$	30 000 \$	42 000 \$ (2016-17)	40 000 \$ (2017-18)	40 000 \$ (2018-19)	
TOTAL	67 107 \$	65 185 \$	108 759 \$	96 674 \$	80 000 \$	65 416 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diversité et au dynamisme de la vie culturelle montréalaise, cette entente avec Diversité artistique Montréal participe à la qualité de vie montréalaise et contribue au développement de milieux de vie durables et équitables. Spécifiquement, le partenariat avec le MAI permet de rejoindre les objectifs suivants de l'Agenda 21 de la culture :

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les personnes issues de l'immigration;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien accordé à Diversité artistique Montréal lui permettra de bonifier ses actions de sensibilisation et d'accompagnement liées aux enjeux de la diversité et favoriser ainsi la reconnaissance et l'inclusion des artistes de la diversité montréalais. Il lui permettra également d'accompagner les organisations et les institutions pour l'élaboration de politiques, chartes et projets internes liés à la représentation, le recrutement et le financement, et d'avoir ainsi un impact majeur en matière de lutte durable contre le racisme et la discrimination systémique, en faveur de l'inclusion et l'équité culturelle. Plus largement, ce soutien permet de favoriser le dialogue interculturel, ainsi que la cohésion sociale, l'équité et l'inclusion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication de l'organisme seront effectuées conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020: Présentation du dossier au CE et CM, signature de la convention et premier versement

Novembre 2020 : dépôt du bilan intérimaire et deuxième versement

Décembre 2020: premier versement pour la 2e année du projet

Novembre 2021 : dépôt du bilan final et dernier versement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arlett ABREGO
commissaire - a la culture

Tél : 514-872-6295
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Marie-Odile MELANÇON
Chef de division - action culturelle et
partenariats

Tél : 514 872-7404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Odile MELANÇON
POUR Geneviève Pichet, directrice du
Développement culturel, et ce conformément à
l'article 25 de l'annexe C de la charte de la Ville
de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)

Tél : 514 872-7404
Approuvé le : 2020-01-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél : 514-872-1608
Approuvé le : 2020-01-06

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **DIVERSITÉ ARTISTIQUE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 331-3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, agissant et représentée par Jérôme Pruneau, directeur général, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 811853894T0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1212397578DQ0001
N° d'inscription d'organisme de charité : -

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme a pour mission de promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** le Directeur du Service de la culture de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;
- 4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;
- 4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 novembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 octobre pour la première année et la période du 1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et

registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de

toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019-2020:

- 5.2.1.1 une somme maximale de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- 5.2.1.2 une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) après l'acceptation du bilan de la première année tel que prévu à l'article 4.5.1;

5.2.2 Pour l'année 2020-2021 :

- 5.2.2.1 une somme maximale de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) au plus tard le 31 décembre 2020;

- 5.2.2.2 une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) après l'acceptation du bilan complet tel que prévu à l'article 4.5.1;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 octobre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 331-3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5,, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H2W 2J5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

DIVERSITÉ ARTISTIQUE MONTRÉAL

Par : _____
Jérôme Pruneau, directeur

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution CM-).

ANNEXE 1
PROJET

Voir document en pièce jointe

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Guide d'application du protocole de visibilité

L'organisme subventionné, l'arrondissement ou le service de la Ville doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

- 1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.
- 1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

- 2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec
 - Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
 - Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et [@mtville](https://www.facebook.com/mtville) pour Facebook) et le gouvernement du Québec ([@MCCQuebec](https://www.facebook.com/MCCQuebec) pour Twitter et [@mccquebec](https://www.facebook.com/mccquebec) pour Facebook) pour leursoutien.
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :
 - Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : <http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques>
- Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

Quelques cas de figure : Montréal Québec

Canada + Montréal + Québec

Arrondissement + Montréal + Québec

Canada + arrondissement + Montréal + Québec
Organisme + arrondissement + Montréal + Québec

Note : il est important que tous les logos aient la même taille.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par le Studio de design graphique du Service des communications de la Ville.

À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

2.4. Publicité et promotion

- 2.4.1 Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.
- 2.4.2 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- 2.4.3 Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- 2.4.4 Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
- 2.4.5 Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
- 2.4.6 Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- 2.4.7 Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- 2.4.8 Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- 2.4.9 Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- 2.4.10 S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
- Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

26. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
 - tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
 - s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
 - s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : visibilite@ville.montreal.qc.ca

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : visibilite@mcc.gouv.qc.ca

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2019-2021

Mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle
Demande de financement 2019-2021
La Cellule iDAM et le Plan d'action concerté



Montréal, le 11 juin 2019

Ministère de la Culture et des Communications,
Service de la Culture de la Ville de Montréal,

OBJET: Demande de financement

Madame, monsieur,

L'immigration est un facteur de prospérité et d'enrichissement collectif à Montréal, et nous devons continuer à bien faire les choses, soit permettre plus d'équité et d'égalité à ceux et celles qui viennent trouver dans notre société un modèle enviable et respecté à travers le monde. Les artistes issus de la *dite* diversité culturelle aspirent s'intégrer à cet écosystème créatif mature montréalais. Et nous les aidons à trouver le chemin ! Depuis 2006, ces artistes se sont réunis pour favoriser l'inclusion, l'égalité et l'équité dans le milieu des arts et de la culture.

Diversité Artistique Montréal sollicite par la présente la Ville et le MCC pour un financement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel afin de soutenir la réalisation de certaines de ses actions qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle, plus spécifiquement le projet de Cellule iDAM et son Plan d'action concerté.

Soutenu à la mission depuis 2013 à hauteur de 40 000\$ par année sans augmentation aucune malgré une croissance de nos services, nous vous faisons maintenant une demande de 100 000 \$ annuellement pour les deux prochaines années pour deux projets. L'augmentation positive et substantielle de la demande pour la Cellule iDAM, pour ses activités de formation et d'accompagnement nécessite cette augmentation. Ensuite, de l'ajout du Plan d'action concerté qui permettra de prendre acte de la réalité des organismes et institutions culturelles en matière d'inclusion de la diversité culturelle et aussi de poser des gestes concrets pour éliminer la discrimination et favoriser l'inclusion dans le milieu des arts et de la culture.

Dans ce document vous trouverez :

- Le descriptif du projet
- Les indicateurs de résultats proposés
- Le budget 2019-2021
- Annexes - Lettres de partenaires

Merci de votre attention,
Sincères salutations,

Jérôme Pruneau
Directeur général



DAM

Mandat spécifique en lien avec la diversité culturelle

La Cellule iDAM et le Plan d'action concerté



Contexte

Montréal se dit une métropole culturelle incontournable au Québec, au Canada comme à l'international. Pour ce faire, elle doit devenir un modèle en termes d'inclusion, d'équité et de diversité culturelle dans toutes les sphères de notre société, incluant le secteur des arts et de la culture. Toutefois, le contenu culturel tel qu'il existe actuellement n'est pas en adéquation avec la réalité sociodémographique du Québec, sachant que 13,7% de la population québécoise en 2016 était née à l'étranger et que 13% s'identifiait à une ou des minorités visibles (Statistique Canada, 2016), et qu'à Montréal près de 60% de la population est issue de la dite diversité (Ville de Montréal, 2016).

L'enjeu de la discrimination dans le milieu culturel est crucial non seulement pour les personnes qui y oeuvrent (artistes, travailleurs-ses culturel-le-s, professionnel-le-s des médias, etc.), mais aussi pour toute la société qu'il reflète.

Principaux objectifs

Insertion des artistes professionnels-les de toutes origines dans le milieu des arts et de la culture.

Sentiment d'appartenance des nouvelles/eaux arrivant-e-s et des minorités ethno culturelles.

Plus grande participation à la vie sociale et culturelle des différentes communautés.

Enrichissement des arts et de la culture grâce à l'inclusion d'une diversité de pratiques et de sensibilités.

Permet un dialogue interculturel authentique.

De façon plus spécifique

Stimulation et accroissement des collaborations et des partenaires.

Accroître la portée et l'impact des initiatives afin de lutter contre la discrimination et le racisme systémique dans le milieu des arts et de la culture.



Objectifs précis des activités (voir budget)

- 1) Sensibiliser, épauler et outiller tous ceux qui aspirent à inclure l'équité et l'inclusion dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique. (Cellule iDam).
- 2) Mise en place d'actions pilotes, les tester et les ajuster (Plan d'action concerté).
- 3) Mise en place des recommandations, signature du Pacte.

Le projet se situe dans l'axe stratégique d'intervention 5.2 Les quartiers culturels et l'expérience citoyenne de l'entente sur le développement culturel 2018-2021, et rejoint notamment les objectifs suivants

Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels.

Soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques.

Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation.

Populations visées par le projet

Les professionnels des arts qui travaillent dans les institutions, les organismes et les compagnies artistiques.

Les artistes sont visés par ces activités, car ils seront les principaux bénéficiaires des répercussions positives de plus d'inclusion de la diversité culturelle.

Depuis sa fondation en 2006, 1300 artistes, 448 membres actifs (2017-2018), dont 80% sont des nouveaux arrivants et plus de 50% des femmes.



Par ses partenariats et ses actions, ce projet favorise le dynamisme et la vitalité de l'ensemble du milieu culturel montréalais

En incitant les organismes et les institutions à transformer leurs pratiques vis-à-vis des artistes racisé-e-s, selon leurs mécanismes propres d'exclusion et leurs réalités internes, et de les amener à le faire de façon durable pour l'élimination de la discrimination, du racisme et des préjugés dans les arts et la culture au Québec.

Ce projet est porteur et novateur

Dans la mesure où il engage, dans une démarche de co-construction axée sur les réalités internes et les mécanismes d'exclusion, des organisations phares du milieu des arts et de la culture qui agiront comme chefs de file en vue d'une transformation du milieu vers plus d'équité culturelle.

Les actions portées servent à rassembler, par une approche innovante, tous les intervenants du monde des arts et de la culture autour d'une problématique et de s'interroger collectivement sur les façons de se mobiliser et de mettre à profit une diversité de perspectives pour l'ensemble du milieu de la culture montréalais.

Si les chantiers pour la diversité culturelle se sont multipliés dans les dernières années, force est de constater qu'il est essentiel de fédérer et de structurer ces actions pour une transformation durable et trans versale. À ce jour, aucune action de ce type n'a jamais été réalisée dans le milieu artistique et culturel au Québec. C'est un enjeu majeur qu'il n'est plus possible de contourner, mais bien urgent d'adresser pour trouver les meilleures réponses possibles en tant que société progressiste.



Description des activités

LA CELLULE IDAM

La Cellule iDAM est un service-conseil d'accompagnement du milieu culturel dans le développement de pratiques inclusives et représentative de la diversité culturelle au sein des organisations. Deux personnes sont en charges de rencontrer les travail leurs culturels des organismes et dans un esprit de coopération, proposer des évolutions positives aux pratiques d'inclusion.

Pour qui ?

Les diffuseurs et producteurs
Les institutions
Les associations professionnelles

Un programme flexible et détaillé

Une équipe mobile ira directement à la rencontre des organisations pour engager un dialogue ouvert et constructif.

La Cellule iDAM (services)

Découverte des concepts liés au racisme systémique (3 heures)
Atelier d'une journée entourant les concepts
Discussion sur l'appropriation culturelle
Point sur l'intersectionnalité
Écriture d'une politique d'inclusion
Révision des politiques internes
Aide à la planification stratégique
Entrevues individuelles
Rédaction de plan d'actions / initiatives spécifiques



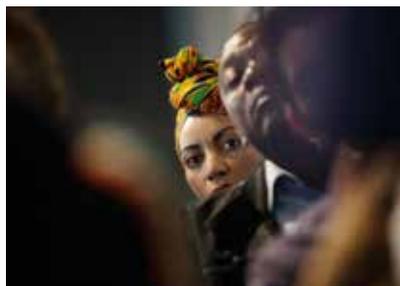
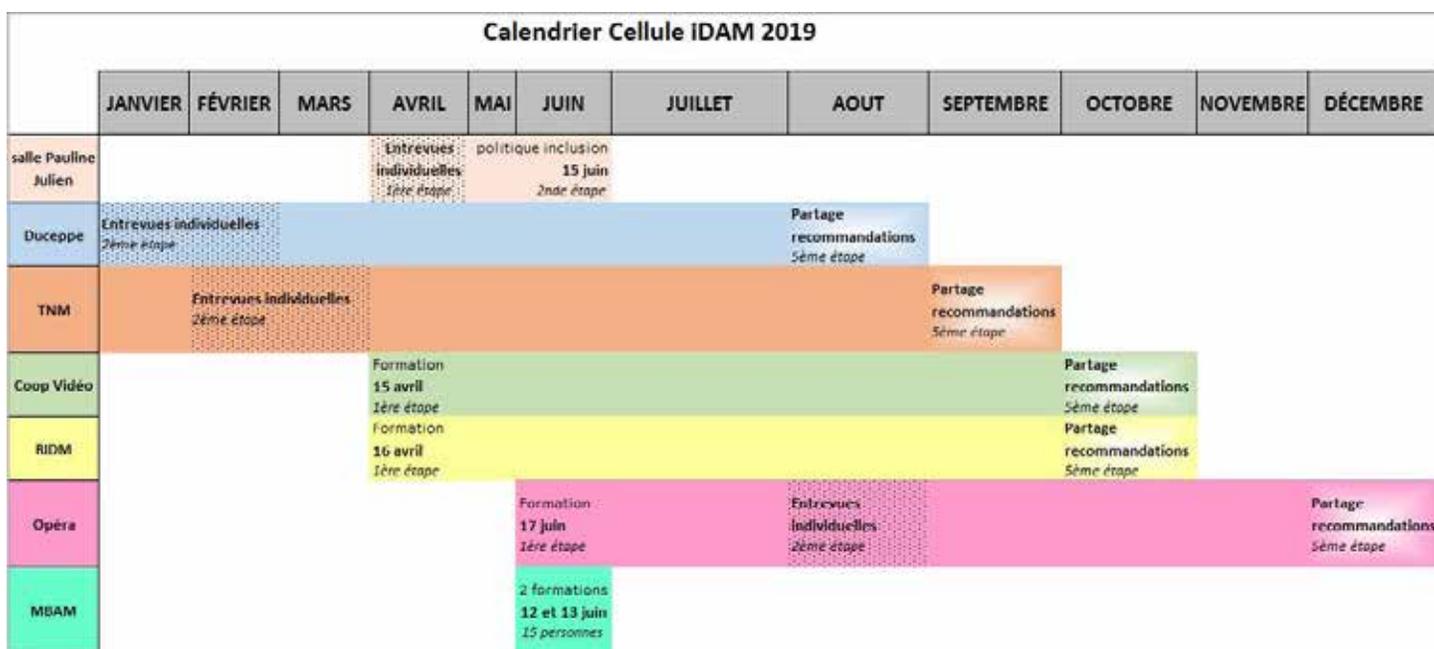
La cellule iDAM (impacts)

Plus de 150 professionnels seront rencontrés dans le cadre des différentes ententes.

Plus de 500 heures de formations avec les travailleurs culturels des organisations.

Des organismes de tous les arrondissements rencontrés grâce aux diffuseurs.

Modifications des façons de faire quant à l'embauche et la vision de la diversité culturelle dans le milieu des arts.



La Cellule iDam (échéanciers et partenaires actuels et futurs)

Diffuseurs et producteurs (2019-2020)

Théâtre Jean-Duceppe - 17 personnes
Théâtre du Nouveau-Monde - 54 personnes
Maison de la culture Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - 17 personnes
Coop Vidéo - 12 personnes
Salle Pauline Julien - 8 personnes
Opéra de Montréal - à venir à l'automne
Maison Théâtre - à venir
Rencontre internationale du documentaire de Montréal - à venir à l'automne
Culture pour tous - à venir
Agora de la danse - à venir à l'automne
Tangente - à venir à l'automne
Festival International de Jazz de Montréal - à venir à l'automne

Institutions (2019-2020)

Musées Montréal - 20 personnes
Musée des beaux-arts de Montréal - 40 personnes
Radio-Canada - à venir
Téléfilm Canada - à venir

Associations professionnelles

Regroupement québécois de la danse - 8 personnes
Théâtre unis enfance jeunesse - 60 personnes
Centre des auteurs dramatiques - 10 personnes



FAVORISER LA COHÉSION DANS LES QUARTIERS CULTURELS

COMMENT DIVERSITÉ ARTISTIQUE MONTRÉAL BONIFIE L'EXPÉRIENCE CULTURELLE CITOYENNE EN FAVORISANT L'INCLUSION

4 partenariats majeurs, un impact pour l'ensemble du milieu culturel

Avec La Cellule iDAM, l'objectif principal de DAM est de sensibiliser, épauler et outiller tous ceux qui aspirent à inclure la diversité dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique.



1. TNM
2. Théâtre Jean Duceppe
3. Opéra de Montréal
4. Regroupement québécois de la danse (RQD)
5. Festival de Jazz de Montréal - septembre 2019
6. Agora + Tangente - septembre 2019



THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (TNM)

5 productions en 2018-2019, 120 représentations, 846 sièges, 101 520 spectateurs.

53 employés rencontrés pour de l'accompagnement et des formations pour un total de 112 hrs.

Suite au débat entourant la production de Robert Lepage, SLAV, la Cellule iDAM a outillé les employés du TNM autour de la liberté d'expression, l'appropriation culturelle, l'inclusion de différent point de vues artistiques lors de chaque production.

IDAM FAVORISE LA MÉDIATION CULTURELLE, DANS L'OPTIQUE DE SOUTENIR LES RENCONTRES INTERCULTURELLES, LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS ET LA MIXITÉ DES PRATIQUES.



THÉÂTRE JEAN DUCEPPE

9 productions en 2018-2019, 125 représentations, 755 sièges, 100 000 spectateurs.

17 employés rencontrés pour de l'accompagnement et des formations pour un total de 72 hrs.

Les rencontres et les formations ont porté sur le rôle des institutions à déjouer les biais implicites, ont traité de l'invisibilisation et de la substitution. Suite à ces formations, Duceppe a programé pour la première fois en 46 ans d'existence un auteur afroascendant.

IDAM FAVORISE L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ TANT AU SEIN DES PUBLICS QUE DES ARTISTE PROFESSIONNELS.



OPÉRA DE MONTRÉAL

9 productions en 2018-2019, 30 représentations, 2996 sièges, 90000 spectateurs.

Accompagnement et des formations pour un total de 72 hrs à partir de juin 2019.

Analyse de la documentation administrative et communicationnelle fournie par l'organisation (selon 5 focales: symbolique, champs lexicaux, transparence dans les mécanismes, accueil, réseaux de diffusion).

IDAM SOUTIEN LA DÉMOCRATISATION ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA CULTURE TOUT EN FAVORISANT LA DÉCOUVERTE DE TALENTS, LA PRISE DE RISQUE ET L'INNOVATION.



REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

+ de 550 membres, 73 membres corporatifs, 343 membres individuels, 37 membres associés ou institutionnels.

Accompagnement et des formations pour un total de 85 hrs.

Conseils en communications (diffusion, rédaction d'appel à candidatures, questions lexicales et définitions, etc.). Révision et recommandations de plans stratégiques, conseils en lien avec la gouvernance, recherches et études ciblées, appels ciblés et mis en lien avec des artistes membres, mise en place d'une initiative inclusive.

IDAM FAVORISE L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ TANT AU SEIN DES PUBLICS QUE DES ARTISTE PROFESSIONNELS.

PLAN D'ACTION CONCERTÉ

Délai et portée du projet

1er août 2019 au au 31 juillet 2021

Ce processus biennal s'inscrit dans la continuité de l'exercice de consultation sur le racisme systémique (2017-2018) pour mettre en application, dans une démarche co-constructive, les 31 recommandations issues du rapport "Pour un processus d'équité culturelle", présentées au milieu lors de son dévoilement, le 27 novembre 2018. Suite au rapport, DAM a été invité à participer au processus de consultation publique mis en place par l'OPCM en avril 2019. Ce projet permettra de répondre aux enjeux soulevés à la Ville lors de cette 2e consultation.

Un projet de 2 ans en quatre volets

1) Co-réflexion sur les bonnes pratiques existantes à travers le monde pour permettre de documenter et d'avancer des pistes de travail pour l'élaboration du PAC.

2) Concertation au travers de rencontres individuelles et groupe de travail dans les organisations artistiques et culturelles pour mettre l'emphase sur les façons d'appliquer les recommandations du rapport et de parvenir à un plan d'action en vue de lutter contre le racisme systémique.

3) Actions pilotes qui seront déployées (et évaluées) dans certaines organisations à des fins d'expérimentation, notamment au travers de jumelage et de mentorat dans les organisations participantes (50 artistes ou travailleurs culturels au total). Se terminera par une analyse finale des données.

4) Rédaction, signature et application du plan d'action concerté.



Délai et portée du projet (suite)

Au cours du projet, les 15 organisations mobilisées auront une meilleure connaissance des enjeux liés au racisme systémique et développeront leurs réflexions vis-à-vis de leurs pratiques internes (embauches, sélections lors d'auditions, langage, types de rôles proposés, sujets, diffusion, ouverture à d'autres esthétiques, etc.).

Grâce à la documentation des bonnes pratiques qui leur sera partagée et à leur implication tout au long du processus, elles ressentiront le besoin d'innover et de miser sur le potentiel créatif de la diversité ethnoculturelle.

En ce sens, la mobilisation d'acteurs clés du milieu est essentielle pour susciter un engagement vers la recherche de méthodes de fonctionnement plus inclusives et pour favoriser l'intégration professionnelle des artistes dits de la diversité.

IMPACTS

15 organismes et institutions impactés par la mise en place d'un plan d'action avec des mesures d'équité et d'égalité.

40 artistes mentorés qui obtiennent une expérience concrète de jumelage avec des mentors dans un cadre de travail dans les organismes concernés.

Verticalité des avancés dans les bonnes pratiques d'embauche et de direction artistique, les grands organismes participant entraînant les plus petits.

Favorise l'employabilité des artistes professionnels de la diversité culturelle.

Résultats prévus du projet

Nous prévoyons l'élaboration et la mise en œuvre d'un PAC avec le milieu artistique et culturel québécois pour la signature d'un pacte de bonnes pratiques en matière de lutte durable contre le racisme systémique, et pour l'inclusion et l'équité culturelle. De même, nous créerons des outils qui serviront à la mise en œuvre du PAC, lequel deviendra le socle commun à la transformation profonde des comportements et à l'appropriation de nouvelles pratiques pour rompre avec les dynamiques d'exclusion parfois inconscientes.



Nos partenaires

Associations professionnelles et regroupements, diffuseurs, producteurs, bailleurs de fonds et organisations de service.

Office National du Film (lettre d'appui fournie)
Théâtre du Nouveau Monde (lettre d'appui fournie)
Téléfilm Canada
Festival Trans-Amérique
Festival Nouveau Cinéma
Regroupement Québécois de la Danse
Regroupement des artistes en arts visuels
Théâtre Jean-Duceppe
Radio-Canada
Union Nationale des Écrivains et Écrivaines du Québec
Musée des Beaux-Arts de Montréal
Opéra de Montréal
Accès culture

Artistes racisé-e-s membres de DAM (44% du membrariat).

Organismes culturels qui représentent les cultures autochtones (concertation)

Wapikoni Mobile
Terres en vue
Productions Feux Sacrés
DestiNations
Musique Nomade

Le plan d'action concerté (échancier)

Août à décembre 2019

Co-développement et veille : recenser tous les organismes qui luttent pour l'équité et l'inclusion de façon durable dans les arts.

Énoncer une méthodologie de travail pour la concertation et l'élaboration du plan d'action.



Le plan d'action concerté (échancier suite)

Collecter les données de la Cellule iDam menée parallèlement durant la concertation (rencontres individuelles et groupes de travail) et les analyser. élaborer les actions pilotes.

Rechercher les outils les plus pertinents à développer selon chaque type d'organisation pour la mise en oeuvre des actions pilotes.

Rencontres individuelles : Des rencontres individuelles seront organisées avec 15 organismes et institutions déjà en dialogue, en partenariats ou qui se sont engagées à prendre part à cette concertation.

2020

Groupe de travail 1 : 15 personnes ressources des organisations et institutions rencontrées seront invitées à prendre part à une journée de réflexion sur les différents moyens de mise en œuvre des recommandations selon leur type d'organisation et d'émettre un document de propositions.

Groupe de travail 2 : 15 artistes issus de la dite diversité culturelle : 15 organismes et institutions : 15 artistes membres de DAM seront réunis pour exprimer leurs points de vue sur le document de propositions des organisations et institutions (Groupe de travail #1) et réfléchir à leur pertinence et aux modalités de leur mise en œuvre, ainsi qu'à différentes manières d'évaluer la bonne mise en œuvre des actions pilotes, et ultimement du PAC.

Groupe de travail 3 : 15 organismes et institutions : 15 personnes ressources seront invitées à retravailler le document de propositions amendé par les artistes (Groupe de travail #2) afin de parvenir à un document de travail qui posera les jalons du Plan d'action concerté et qui servira à élaborer les actions pilotes.

2020-2021

Lancement et mise en place des actions pilotes : Mise en œuvre de ces actions avec 5 organisations, deux évaluations, après 6 mois et la seconde au bout d'un an, afin de proposer d'éventuels ajustements et faciliter la rédaction du pacte.

Élaboration du PAC : Rédaction, soumission du PAC aux 15 organisations concertées Finalisation du PAC et du pacte. Réalisation d'outils pour la mise en œuvre du PAC.



Présentation générale de l'organisme

MISION

Depuis 2006, Diversité artistique Montréal (DAM) a pour mission de promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal.

Au quotidien, DAM accompagne les artistes montréalais de toutes origines et toutes disciplines, notamment à travers des rencontres individuelles, des formations et un programme de mentorat. Plusieurs projets structurants, combinés à des partenariats avec le milieu des arts, permettent de créer des opportunités pour les artistes racisé-e-s et les artistes immigrant-e-s, qui rencontrent des obstacles systémiques à leur pleine insertion professionnelle.

Nos activités se déroulent dans 9 arrondissements (nombre de partenariats)

Ville-Marie (23) - La Plateau – Mont-Royal (16) - Le Sud-Ouest (6) - Pierrefonds - Roxboro (1)
Villeray – Saint-Michel-Parc-Extension (4) - Côte des Neiges – Notre-Dame de Grâce (4)
Rosemont – Petite Patrie (2) - Ahuntsic-Cartierville (2) - LaSalle (1) - Anjou (1) - St-Laurent (1)

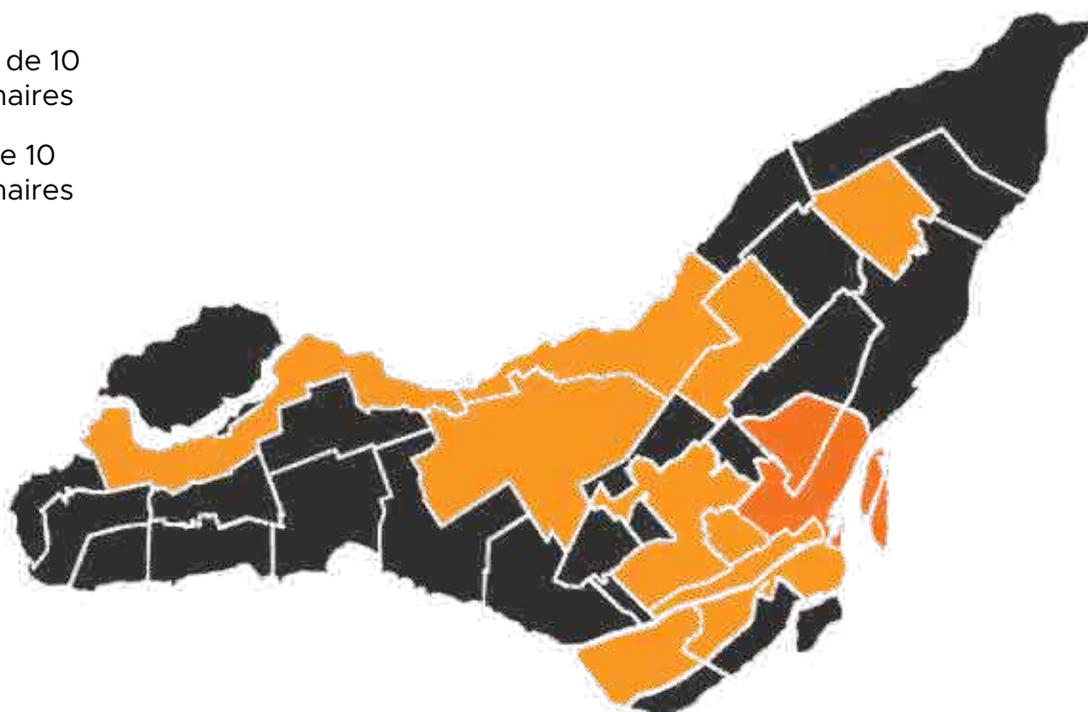
39 partenariats de diffusion qui servent à faire la promotion de nos activités

39 partenariats de diffusion et de visibilité de nos artistes

24 partenaires événementiels et de diffusion de nos artistes

8 partenaires financiers

5 partenaires médias



Diversité artistique Montréal

DAM est reconnu comme un organisme multidisciplinaire de services par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Sa communauté de DAM compte 1300 artistes issus de la *dite* diversité culturelle. En 2017-2018, 448 membres ont été prestataires de nos services. 80% sont des immigrants de première génération et plus de 50% sont des femmes.

Deux axes d'intervention

- le soutien à ses membres et à leur professionnalisation
- les actions de sensibilisation auprès du milieu.

Selon le Ministère de l'Immigration, DAM est un organisme de pré-employabilité. Nous sommes à l'écoute des artistes, provenant d'expériences diverses, dans le but de les accompagner dans leur processus d'adaptation au contexte artistique et citoyen dès leur arrivée à Montréal.

Nos programmes

Mentorat artistique professionnel : 60 jumelages par an avec des mentor-e-s inspirant-e-s, susceptibles de contribuer de façon concrète au développement de leur carrière.

Accompagnement individuel : plus de 140 rencontres individuelles en 2019 visant à orienter et à conseiller en matière de gestion de projet et de développement de carrière.

Auditions de la diversité : contribue à faire émerger une dizaine de comédien-ne-s professionnel-le-s tout en leur fournissant des outils et un accompagnement serré pour préparer leur cheminement. Grande finale au Théâtre Quat'Sous à la fin mai de chaque année.

Cellule iDAM : sensibiliser, épauler et outiller tous ceux qui aspirent à inclure l'équité et l'inclusion dans leurs valeurs, leurs actions et leur positionnement stratégique dans une dizaine d'organisme en 2019.

Formations : les artistes professionnel-les viennent chercher des compétences techniques spécifiques aux enjeux de leur marché du travail professionnel et artistique.



Pour nous suivre



CONTACTS

Jérôme Pruneau
Directeur général
direction@diversiteartistique.org
514-280-3581 #101

Simon Paradis
Coordonnateur administration et financement
partenariats@diversiteartistique.org
514-280-3581 #103
(Responsable de la demande)



Dossier # : 1193205011

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

Objet :

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal sur une période de deux ans pour les activités de la cellule iDAM et la réalisation de son Plan d'action concerté, soit 100 000 \$ en 2019-2020 et 100 000 \$ en 2020-2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 / Approuver la convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1193205011.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-06

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197642001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme SOLON, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- d'approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-14 17:16

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1197642001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000\$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidature du ministère des infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers. Notamment, des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation de l'auto solo dans la grande région de Montréal.

Le projet de convention joint au dossier prévoit les clauses visant une plus grande transparence des organismes à but non lucratif bénéficiant d'importantes contributions financières de la Ville qui découlent des orientations adoptées à cet égard par le comité exécutif le 17 octobre 2018 (CE18 1710).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000\$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 \$ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le soutien à l'organisme Solon pour lui permettre de raffiner la proposition de projet faite lors du dépôt

de la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes, ainsi que de mobiliser des ressources dédiées au projet. Par l'octroi de cette contribution financière, l'organisme pourra ainsi développer un dossier de projet détaillé reflétant ses engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Le dossier de projet vise à définir la planification globale de l'initiative (comprenant entre autres: l'analyse des besoins, définition de la portée de ce qui sera réalisé, les coûts associés aux différentes étapes de réalisation, les requis en ressources humaines et matérielles, l'établissement d'indicateurs de performance et de mesures d'impact citoyenne) s'appuyant sur une réflexion couvrant une feuille de route sur une durée de 5 ans.

Le volet mobilité de quartier vient enrichir l'offre de la candidature montréalaise au Défi des villes intelligentes, en facilitant les déplacements de courtes distances au sein des quartiers, et en offrant des solutions de mobilité locale adaptées aux réalités spécifiques de différents milieux de vie. L'intention du volet mobilité de quartier est multiple :

- amener une approche novatrice dans la résolution des enjeux de mobilité des Montréalais;
- développer une plus grande résilience et une plus grande intelligence collective des communautés visées;
- soutenir la vision ambitieuse et collective de la gouvernance du numérique et des données portées par la Ville de Montréal.

Le caractère innovant de ce volet peut se décrire plus précisément par plusieurs lignes de force :

- Développer la notion « d'immobilité de quartier », en explorant comment limiter les besoins de déplacement.
- Constituer une flotte de véhicules autogérée comme un commun de quartier.
- Déployer des milieux de vie comme de nouveaux espaces de démocratie, favorisant l'appropriation et la capacité d'action collective.
- Favoriser l'inclusion de tous aux nouvelles mobilités et aux possibilités qu'elles ouvrent (aînés, personnes à mobilité réduite, personnes à faibles revenus, etc.)
- Tester un modèle économique novateur et des outils financiers permettant de supporter le déploiement (financement, assurances, etc.) au bénéfice des communautés.

JUSTIFICATION

La présente demande vise à raffiner la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada et est la première étape en vue de lui octroyer une subvention ultérieure pour la réalisation de son initiative.

Le dossier de projet produit à l'issue du présent projet indiquera :

- les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris dans le cadre du programme de Villes intelligentes;
- les besoins auxquels le projet répond;
- les résultats escomptés et comment ils seront mesurés;
- la définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré;
- la planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de planification).

Il s'agira de la base de référence pour partager une vision commune de l'initiative de l'organisme, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée dans le cadre du programme des villes intelligentes.

Également un rapport de phase sera produit et présentera :

- un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus;
- les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour la production des livrables mentionnés en annexe 1 de la convention de contribution financière.

L'ensemble des activités liées au volet de mobilité de quartier va impliquer plusieurs partenaires au cours des 5 prochaines années. La somme alloué pour ce volet dans le cadre du défi des villes intelligentes est de 8 575 000 \$. Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000\$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les activités des projets en lien avec le volet de mobilité de quartier de la candidature de la Ville de Montréal, ont pour caractéristique commune de soutenir les principes de développement durable, que ce soit dans la valorisation des bonnes pratiques de mobilité alternatives, la facilitation de la mobilité à un niveau local ou la réduction des besoins de déplacements des citoyens. À cet effet, il est prévu de développer des métriques ayant un impact sur le développement durable, plus particulièrement sur le volet environnemental.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l'Organisme, ce dernier ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités pour la réalisation du dossier de Projet et par la suite poursuivre dans une phase ultérieure la mise en oeuvre de l'initiative sur le volet de la mobilité de quartier, tel que défini dans le dossier de candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada qui a fixé à 5 ans le délai maximum de réalisation des initiatives du défi des villes intelligentes.

.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, Solon suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu : La réalisation des activités planifiées du Projet jusqu'au 31 juillet 2020, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour cette période.

- Avant le 1 juin 2020: Production du dossier de Projet
- Avant le 15 juillet 2020: Production du rapport de phase

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme MAURICE
conseiller en innovation et développement
économique

Tél : 4389222421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et
partenariats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur- Laboratoire d'innovation urbaine
Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2020-01-13

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOLON**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 5985, rue St-Hubert, Montréal, QC, H2S 2L8, agissant et représentée par Bertrand Fouss, président du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 724887690 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223431239 TQ 0002

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme suscite et accompagne l'action citoyenne dans le déploiement de projets collectifs locaux, pour la création de milieux de vie conviviaux, solidaires et écologiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Jérôme Maurice, conseiller en innovation de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** **Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.**

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui

communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

- 4.9 L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de quatre cent mille dollars (400 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant maximum de cent mille dollars (100 000 \$), au plus tard le 1^{er} juillet 2020 et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 juillet 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer

au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5985, Rue Saint Hubert, Montréal, Qc, H2S 2LB, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et

même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon

Le^e jour de 20__

SOLON

Par : _____
Bertrand Fouss

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2020 (Résolution CM).

ANNEXE 1

PROJET (Description du Projet)

Titre	Dossier de projet
Description et Utilité	<p>Ce Projet vise à raffiner la proposition faite par l'Organisme lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes et de mettre en place les ressources humaines et matérielles pour assurer sa capacité de réalisation pour les prochaines étapes. Le présent Projet est donc la première étape en vue de lui octroyer des subventions subséquente pour la réalisation de son initiative.</p> <p>Le volet de la mobilité de quartier de la candidature au Défi des villes intelligentes du Canada vise à atteindre deux grandes finalités pour les citoyens: améliorer la mobilité et réduire les besoins de déplacement.</p> <p>Il s'agit de développer une nouvelle approche de résolution des enjeux locaux de mobilité à travers un travail structurant et continu de mobilisation, d'appropriation citoyenne et d'expérimentation de nouvelles pratiques. Dans plusieurs milieux de vie (MDV) pilote, cette initiative inclura:</p> <p>La mise en place d'un système de partage local d'actifs liés aux besoins de mobilité, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un volet technologique : élaboration d'une plateforme de partage d'actifs de proximité/mobilité, composée de différents modules fonctionnels et techniques.• Un volet opérationnel : déploiement des équipements de mobilité sur le territoire pour les mettre à la disposition des usagers (vélos cargos, remorques, etc.). <p>L'aménagement de pôles de mobilité, regroupement de services de proximité, publics et privés, en un même lieu ou dans un faible rayon géographique, afin d'en faciliter l'accès et de favoriser l'intermodalité.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'implantation de tiers-lieux, des espaces communautaires mis à disposition des résidents et autres acteurs de la ville pour :• Remplir des fonctions diversifiées afin de favoriser « l'immobilité de quartier » de façon à combler localement un maximum de besoin identifiés dans chaque MDV.• Offrir une infrastructure de base pour la création de milieux de vie, des lieux uniques de mobilisation citoyenne qui vont encourager l'adoption et les changements de comportements. <p>Un MDV est une région géographique urbaine regroupant au moins 5 000</p>

	<p>habitants.</p> <p>Le dossier de projet produit à l’issu du présent Projet indiquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les raisons pour lesquelles l’initiative doit être entreprise dans le cadre du programme des villes intelligentes; • Les besoins auxquels l’initiative répond; • Les résultats escomptés et comment ils seront mesurés; • La définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré, • La planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de planification). <p>Il s’agira de la base de référence pour partager une vision commune de l’initiative du partenaire, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée pour sa réalisation dans le cadre du programme de villes intelligentes.</p> <p>Le rapport de phase sur ce qui a été produit présentera:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; • Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d’autres partenaires complétant le même genre de document. <p>Il s’agira de la base de référence pour le versement final des fonds prévus dans cette convention de financement.</p>
<p>Composition</p>	<p>Dossier de projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La raison d’être et objectifs de l’initiative; • La description de ce qui sera produit dans le cadre de l’initiative • La description de comment l’initiative sera réalisée et reflète les engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada; • Planification globale de l’initiative; • Évaluation des coûts en lien avec l’initiative; • Gouvernance propre à la réalisation de l’initiative; • Plan pour la phase suivante. <p>Rapport de phase:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue de ce qui a été livré; • Présentation des résultats; • Coûts et échéancier par livrable; • Risques et enjeux qui se sont présentés; • Leçons apprises; • Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l’initiative.
<p>Éléments requis pour la production du dossier de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation sur la situation actuelle; • Analyse des besoins; • Analyses des parties prenantes; • Analyses de faisabilité; • Études de marché;

	<ul style="list-style-type: none">• Résultat d'activités de prototypage;• Tout autre document permettant d'enrichir ce qui est présenté dans le dossier du projet et le Rapport de phase.
Format et présentation	Utilisez les gabarits fournis par l'équipe du programme du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative (dans la bibliothèque de références sur le disque partagé dans Google Drive) et imprimer la version finale en PDF.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation du document : l'Organisme recevant la subvention• Suivi périodique : La Responsable du dossier et /ou l'équipe du programme des villes intelligentes de l'Unité administrative;• Acceptation : Le comité de direction du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative.
Échéancier	<ul style="list-style-type: none">• Remise du dossier de projet au plus tard le 1^{er} juin 2020;• Remise du rapport de phase au plus tard le 15 juillet 2020.
Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction de la Responsable.	<ul style="list-style-type: none">• Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature;• Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées;• Le dossier de projet démontre clairement la capacité du partenaire à mener le projet.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville

n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1197642001

Unité administrative responsable :

Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , -

Objet :

Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'organisme Solon, pour initier le projet de mobilité de quartier qui s'inscrit dans le cadre du défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197642001 Solon.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 1 000 282,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17841);
2. d'autoriser une dépense de 200 056,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 50 014,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH
BOUCHARD

Le 2020-01-06 11:57

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale de la Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes et édifices, sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles. Tous les domaines de compétence municipale sont concernés par ce défi. Les efforts déployés portent sur l'accessibilité des édifices municipaux et des espaces urbains, sur l'accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, aux communications et sur l'accueil des citoyens. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, par période triennale, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes à mobilité réduite ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public no 19-17841 a été lancé afin de retenir les services d'un regroupement de professionnels composé d'une firme d'architecture et de diverses firmes d'ingénierie afin de réaliser des projets ayant été retenus pour le programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux ouverts aux publics.

Cet appel d'offres public a été publié dans le journal « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 25 jours, soit du 19 octobre au 12 novembre 2019. Le processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addenda consistaient à préciser des informations sur les documents d'appel d'offres. L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur l'estimation des coûts des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0553 - 3 avril 2019 - Approuver la liste de projets retenus pour la période 2019-2021 au programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à la suite de l'appel de projets.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes pour la fourniture des services en architecture, à Dupras Ledoux inc. pour la fourniture des services en ingénierie de mécanique électrique, à Le Groupe Forces inc. pour la fourniture des services en ingénierie civile et à BES inc. pour les services en ingénierie de charpente afin de réaliser les projets d'accessibilité universelle retenus à la suite des derniers appels de projets du SGPI.

L'offre de services a été présentée par la firme Parizeau Pawulski, architectes qui a préalablement obtenu l'accord des différentes firmes. Ces firmes sont autorisées à soumissionner puisqu'elles ne font pas partie du registre de la RENA. Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

De façon non limitative, les firmes auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

Services en architecture, génie du bâtiment et accessibilité universelle
<ul style="list-style-type: none">• Les études préliminaires.
<ul style="list-style-type: none">• L'estimation des coûts des travaux.
<ul style="list-style-type: none">• Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet.
<ul style="list-style-type: none">• Les documents de soumission.
<ul style="list-style-type: none">• La surveillance des travaux.
<ul style="list-style-type: none">• La fourniture des plans tels que construits.

Les honoraires des services de base seront payés selon la méthode à pourcentage.

JUSTIFICATION

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) offres de services ont été déposées. Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées.

Les trois (3) offres de services reçues ont été analysées en première étape par un comité de sélection (Évaluation de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe n° 1). Deux (2) entreprises ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2). L'offre présentée par la firme Pierre Morency architecte n'a pas obtenu le pointage minimal requis et a été, par conséquent, déclarée non conforme.

Après analyse, le comité d'évaluation recommande de retenir l'offre de services des firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces inc. et BES inc. Ces firmes ont obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Soumissionnaire	Note Intérim	Note finale	Montant total excluant les taxes	Montant total incluant taxes
Parizeau Paswulski	80,00%	1,30	870 000,00 \$	1 000 282,50 \$
Réal Paul architecte inc.	83,67%	0,75	1 542 000,00 \$	1 772 914,50 \$
Pierre Morency architecte	Non conforme			
Dernière estimation réalisée par le SGPI			864 000,00 \$	993 384,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				6 898,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				0,69 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)				772 632,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)				77,24 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est 0,69 % (6 898,50 \$) plus élevé que l'estimé du SGPI qui était de 993 384,00 \$ (incluant les taxes). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation du SGPI était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur.

Cette estimation a été établie selon des pourcentages d'honoraires de 7 % pour les services d'architecture, 7 % pour les services d'ingénierie électromécanique, 7 % pour les services d'ingénierie charpente-civil et la soumission déposée présente les pourcentages d'honoraires suivants : 7,5 % pour les services d'architecture, 7,5 % pour les services d'ingénierie électromécanique et de 5,0 % pour les services d'ingénierie charpente-civil.

La firme d'architecture Réal Paul a été mandatée pour réaliser un contrat de services professionnels (2016-2019) pour des projets d'accessibilité universelle. Les pourcentages d'honoraires de leur mandat étaient similaires à l'offre actuellement présentée par les firmes Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces inc. et BES inc. La firme Réal Paul architectes a demandé fréquemment des ajustements d'honoraires pour réaliser les projets et car elle mentionnait que ces pourcentages d'honoraires ne couvraient pas leurs frais. Nous présumons que les pourcentages présentés dans leur offre de services 2019 reflètent leurs besoins financiers pour réaliser ce type de projet et expliquent l'écart entre les deux soumissionnaires.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 250 353,13 \$ taxes incluses. Ce montant comprend le prix de la soumission des professionnels de 1 000 282,50 \$ (taxes incluses), un budget de contingences de 200 056,50 \$ (taxes incluses) et un budget de dépenses incidentes de 50 014,13 \$ (taxes incluses) pour permettre l'embauche de divers consultants qui pourrait être requis en parallèle au contrat principal (acousticien, étude géotechnique, caractérisation matériaux, gardiennage, etc.) (se référer à la pièce jointe n^o. 2, Tableau de calcul des coûts SGPI).

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat des firmes Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces inc. et BES inc. est de 1 250 353,13 \$ (prix de la soumission des professionnels, contingences et taxes incluses).

Les prévisions de décaissement sont les suivantes (taxes incluses) :

2020	2021	2022	2023	Total
400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	50 353,13 \$	1 250 353,13 \$

Provenance des fonds ; Protection et développement durable d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de développer des projets conformes aux directives de la Politique de développement durable qui ont été jointes, en annexe, aux documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet hiver. Le respect de ce calendrier s'avère essentiel afin d'assurer la réalisation subséquente des projets du carnet de commandes du Programme d'accessibilité universelle.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus au Plan d'action triennal en accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat des professionnels : février 2020

Fin des travaux des derniers projets : décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23

Tableau de calcul des coûts SGPI

Appel d'offres 19-17841 / Parizeau Pawulski architectes
Services professionnels architecture et ingénierie pour des projets d'accessibilité universelle dans des immeubles municipaux ouverts au public

			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Services professionnels					
	%	\$			
Architecture		450 000,00 \$			
Ingénierie électromécanique		180 000,00 \$			
Ingénierie charpente-civil		90 000,00 \$			
Services supplémentaires		150 000,00 \$			
Sous-total		870 000,00 \$	43 500,00 \$	86 782,50 \$	1 000 282,50 \$
Contingences conception-design	10,0%	87 000,00 \$	4 350,00 \$	8 678,25 \$	100 028,25 \$
Contingences chantier construction	10,0%	87 000,00 \$	4 350,00 \$	8 678,25 \$	100 028,25 \$
Total contrat		1 044 000,00 \$	52 200,00 \$	104 139,00 \$	1 200 339,00 \$
Dépenses incidentes					
Générales	5,0%	43 500,00 \$	2 175,00 \$	4 339,13 \$	50 014,13 \$
Spécifiques					
Coût des travaux (montant à autoriser)		1 087 500,00 \$	54 375,00 \$	108 478,13 \$	1 250 353,13 \$
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		54 375,00 \$		
Ristourne TVQ	50,00%			54 239,06 \$	
Coût des travaux (montant à emprunter)		1 087 500,00 \$		54 239,06 \$	1 141 739,06 \$

Le 5 septembre 2019

PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.
A/S MADAME DOROTHÉE PAWULSKI
9880, RUE CLARK
BUR. 205
MONTRÉAL (QC) H3L 2R3

No de décision : 2019-DAMP-0778
N° de client : 3000817439

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

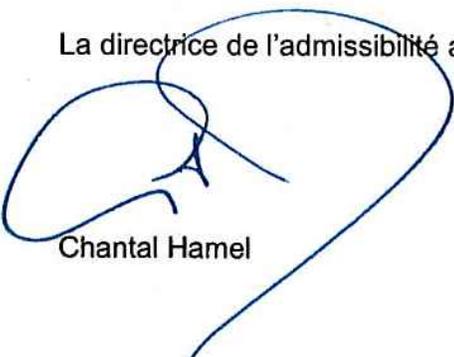
L'autorisation est valide jusqu'au **4 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



Le 4 juillet 2019

DUPRAS LEDOUX INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ DUPRAS
225, RUE CHABANEL O
BUR. 1100
MONTRÉAL (QC) H2N 2C9

No de décision : 2019-DAMP-0490

N° de client : 3000793259

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DUPRAS LEDOUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **3 juillet 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 20 août 2018

LE GROUPE FORCES S.E.N.C.
A/S MONSIEUR THIERRY FREIRE
531, BOUL MANSEAU
JOLIETTE (QC) J6E 3E3

N° de décision : 2018-CPSM-1046391

N° de client : 3000662471

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FORCE CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE FORCES S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1^{er} juillet 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 12 juillet 2018

Québec

Place de la Cité, tour Cornier
25-10, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9519
Numéro sans frais : 1 877 323-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

600, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 673-3090



Le 8 avril 2019

BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC.
A/S MONSIEUR LUCIANO FRONTEDDU
4235, RUE D'IBERVILLE
MONTRÉAL (QC) H2H 2L5

No de décision : 2019-DAMP-0208
N° de client : 3000757155

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17841 int. d'octroi.pdf](#)[19-17841 pv.pdf](#)[19-17841 tableau.pdf](#)



[SEAO Liste des commandes.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-12-17

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Réal Paul architecte Inc.	1 772 914,50 \$	<input type="checkbox"/>	
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	1 000 282,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des quatre preneurs n'ayant pas soumis, deux était des municipalités. Nous n'avons pas de réponse des deux restants.

Préparé par : Le - -

19-17841 - Services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets d'accessibilité universelle dans des immeubles municipaux ouverts au public.

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	30%	25%	30%	100%	\$		Rang	Date	
Réal Paul architecte Inc.	4,67	8,67	24,67	20,33	25,33	83,67	1 772 914,50 \$	0,75	2	Heure	jeudi 21-11-2019 13h30
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.	3,50	8,33	23,67	21,50	23,00	80,00	1 000 282,50 \$	1,30	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Pierre Morency architecte	3,50	6,00	17,33	17,67	18,67	63,17			Non conforme		
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement		Pierre L'Allier									

Multiplicateur d'ajustement
10000



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

➤ **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17841

Numéro de référence : 1310966

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets d'accessibilité universelle dans des immeubles municipaux ouvert au public.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cité de Dorval 550 boul. Bouchard Dorval, QC, H9S 1B2 http://www.ville.dorval.qc.ca NEQ :	Madame Samira Chabouni Téléphone : 514 633-4151 Télécopieur : 514 633-4245	Commande : (1660489) 2019-11-04 13 h 46	3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-11-04 13 h 46 - Téléchargement
		Transmission : 2019-11-04 13 h 46	3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-04 13 h 46 - Téléchargement
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1651502) 2019-10-10 14 h 04	3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-21 10 h 36 - Courriel
		Transmission : 2019-10-10 14 h 04	3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel
			Mode privilégié : Ne pas recevoir
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>LPS ARCHITECTURE&GESTION 3580 Meilleur Brossard, QC, J4Y2G5 http://www.lpsarchitecture.com NEQ : 1173737447</p>	<p>Monsieur Leonardo Pena Téléphone : 514 220-7122 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1657113) 2019-10-25 13 h 40 Transmission 2019-10-25 13 h 40</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-25 13 h 40 - Téléchargement 3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3 NEQ : 3364451057</p>	<p>Madame Dorothée Pawulski Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899</p>	<p>Commande : (1653162) 2019-10-16 10 h 50 Transmission 2019-10-16 10 h 50</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-21 10 h 36 - Courriel 3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Pierre Morency Architecte 910 Avenue Duluth Est Montréal, QC, H2L 4h3 http://pierremorencyarchitecte.com NEQ :</p>	<p>Monsieur Pierre Morency Téléphone : 514 849-1371 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1653819) 2019-10-17 12 h 35 Transmission 2019-10-17 12 h 35</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-21 10 h 36 - Courriel 3206448 - 19-17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856</p>	<p>Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-</p>	<p>Commande : (1658112) 2019-10-29 9 h 55 Transmission 2019-10-29 9 h 55</p>	<p>3200578 - 19-17841 Addenda 1 2019-10-29 9 h 55 - Téléchargement 3206448 - 19-</p>

	0111	17841 Addenda 2 2019-11-01 10 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville 555, rue Chabanel Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H2N 2H8 http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7957_88435594&_dad=portal&_schema=PORTAL NEQ :	Madame Grefe Division GPI Téléphone : 514 868-4030 Télécopieur : 514 872-6693	Commande : (1654481) 2019-10-18 14 h 31 Transmission : 2019-10-18 14 h 31 Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1190652006 - Services professionnelles accessibilité universelle.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1190652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).



Rapport_mandat_SMCE190652006.pdf

Dossier # :1190652006

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 27 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE190652006

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190652006

Accorder un contrat aux firmes Parizeau Pawulski Architectes, Dupras Ledoux inc., Le Groupe Forces et BES inc. pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 1 250 353,13 \$, taxes incluses (contrat : 1 000 282,50 \$ + contingences : 200 056,50 \$ + incidences : 50 014,13 \$) - Appel d'offres public (19-17841) - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues ont permis aux commissaires de comprendre que l'écart observé, entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, est essentiellement dû aux coûts opérationnels de ce dernier, qui semblent être nettement plus élevés que ceux de l'adjudicataire. Le Service a précisé que les deux fournisseurs ont une expérience de travail similaire avec la Ville de Montréal et que le devis incluait des informations suffisantes concernant les différents projets prévus au contrat et pour lesquels les PFT (programmations fonctionnelles et techniques) étaient à réaliser dans le cadre du contrat. De plus, le Service a confirmé aux commissaires que l'utilisation des coûts historiques de 2016 pour produire l'estimé était valable dans le cadre de ce projet peu complexe.

Par ailleurs, la Commission déplore que seulement trois soumissions aient été reçues en réponse à cet appel d'offres qui aurait dû retenir davantage l'intérêt de plus de bureaux d'architectes. À cet effet, la Commission entend recommander que des appels d'intérêts soient lancés par le Service de l'approvisionnement, et ce, préalablement à tout appel d'offres d'envergure, mais également en vue de faire savoir que la Ville de

Montréal développe des projets intéressants et qu'elle a amélioré ses délais de paiement aux fournisseurs. Cet exercice pourrait permettre d'élargir le bassin de firmes d'architectes intéressées par les appels d'offres de la Ville et aurait pour résultat de favoriser une saine concurrence en faisant augmenter le nombre de soumissions, le tout à l'avantage de la Ville de Montréal. Dans la même foulée, les documents d'appel d'offres auraient également intérêt à être révisés et ajustés pour en diminuer la lourdeur administrative et, incidemment, pour éviter de décourager les plus petites firmes qui souhaiteraient faire affaires avec Montréal.

En conclusion, le Service déplore que l'expérience avec des professionnels externes ne fasse pas partie de la grille d'évaluation des soumissions. À moins d'une inscription sur la liste grise, la satisfaction générale des services par rapport au rendement global des firmes externes n'a pas d'incidence sur les octrois, et ce, malgré une expérience négative. Par conséquent, la Commission évaluera la possibilité de recommander l'ajout d'une notion relative à la satisfaction du rendement général dans la grille.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190652006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Coforce Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat de services d'entretien ménager pour le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan, au prix de leur soumission, pour la somme de 3 241 329,06 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public n° 19-17360;
2. d'autoriser une dépense de 486 199,36 \$, à titre de budget des contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-05 09:03

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme, inauguré en 1992, est devenu au fil des ans une véritable institution montréalaise, qui accueille annuellement plus de 800 000 visiteurs. Au cours des deux dernières années, le Biodôme a nécessité des travaux d'envergure qui amélioreront grandement l'expérience client. La réouverture du Biodôme est prévue au printemps 2020. Le Planétarium Rio Tinto Alcan qui a ouvert ses portes en 2013, s'est également imposé comme un incontournable de la scène muséale scientifique montréalaise, avec plus de 300 000 visiteurs par année.

Le présent dossier vise à fournir les services d'entretien ménager pour ces deux bâtiments, pour une période de 36 mois, et ce à partir du 7 janvier 2020. Cet entretien est effectué depuis plusieurs années par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Bien que les deux institutions possèdent des bâtiments distincts en surface, ils sont joints au niveau inférieur et ils partagent de ce fait certains espaces tels que l'aire d'accueil des groupes, le vestiaire, les salles d'animation et les aires de repas pour les groupes scolaires. Les deux institutions partagent également certains services tels que les services de sécurité et d'entretien. Cette réalité physique, combinée au désir d'harmoniser la qualité des services et de gérer avec efficacité les opérations des installations explique la nécessité d'avoir un seul fournisseur de service d'entretien pour les deux institutions.

L'appel d'offres public n°19-17360, a été publié par le Service de l'approvisionnement sur le site SEAO, le 30 septembre 2019. Un délai de 30 jours francs, jusqu'au 31 octobre 2019, a été laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. Deux addendas ont été émis en cours d'appel d'offres, soit le 7 octobre et le 28 octobre 2019: ceux-ci répondaient aux questions des soumissionnaires.

Les soumissions reçues, accompagnées d'un cautionnement de soumission, sont valides pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1137- 31 juillet 2019: Octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré et approuver une convention de services avec la firme Coforce inc., organisme à but non lucratif, pour l'entretien sanitaire du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour la période du 1er septembre 2019 au 6 janvier 2020, au montant de 355 324,51 \$ (#1197157005)

CM18 0788 - 19 juin 2018: Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, majorant ainsi le total de 1 076 069 \$, taxes incluses (#1180077001)

CM17 0753 - 12 juin 2017: Approuver, aux mêmes conditions, une prolongation de 12 mois du contrat de la compagnie Coforce inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, pour une somme maximale de 1 528 053 \$, taxes incluses (# 1175034004)

CM14 0813 - 18 août 2014: Octroyer un contrat à Centre de transition Le Sextant inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 4 254 194,51 \$ (# 1145034004)

DESCRIPTION

L'octroi de ce contrat vise à fournir pour une période de 36 mois, à partir du 7 janvier 2020, l'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Le travail d'entretien ménager pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme exige une très grande souplesse dans l'exécution des travaux compte tenu des heures d'ouverture et de fermeture au public, des superficies à couvrir, des espaces et contenus non conventionnels, des revêtements particuliers et, finalement certains espaces en chantier pour le printemps 2020. De plus, la vocation touristique des deux institutions oblige à aménager des horaires de travail en rotation sur une base de sept jours, de 7 h à minuit.

La nouvelle configuration du Biodôme, laisse entrevoir certains impondérables quant à l'affluence et aux exigences sanitaires des lieux, ainsi une contingence de 15 % a été ajouté au montant de ce contrat.

JUSTIFICATION

L'octroi du présent contrat pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan est nécessaire au bon déroulement des opérations quotidiennes de ces institutions.

L'estimation des heures et la révision complète du devis techniques a été réalisée par une firme externe de consultants. Afin de déterminer le nombre d'heures annuelles, cette firme a effectué une analyse de temps et mouvements, en fonction des plans du futur Biodôme et du Planétarium. Le coût total du contrat à être octroyé est de 3 727 528,42 \$ incluant les contingences.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, onze (11) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) firmes, soit 27,3%, ont présenté des soumissions:

- Coforce inc.
- Controlnet services d'entretien d'immeubles inc.
- Les entreprises Fervel inc.

Soumissions conformes	Total avec taxes	Total net après ristournes
Coforce inc. (exempté de taxes)	3 241 329,06 \$	3 241 329,06 \$
Controlnet services d'entretien d'immeubles inc.	4 484 929,85 \$	4 095 338,78 \$
Les entreprises Fervel inc.	5 315 294,25 \$	4 853 572,16 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	3 715 796,15 \$	3 393 017,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		- 151 688,13 \$
		-4,47%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)		854 009,72 \$
		26,35%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		

La différence de 26,35% entre la soumission de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, s'explique par un écart important au niveau des prix pour le lavage des vitres et la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène. En effet, si on considérait uniquement les prix soumis pour l'entretien ménager, qui représente la majeure partie de la soumission, la différence entre les deux fournisseurs ne serait alors que de 9,57 %, avant les taxes.

Dans leurs estimations des prix pour le lavage des vitres et des produits d'entretien et d'hygiène, tous les adjudicataires ont bénéficié de la même information, en effet:

- Lors de la visite des lieux, les adjudicataires ont pu constater de visu la superficie des surfaces vitrées.
- La fréquentation des lieux par le public était par ailleurs spécifiée dans le devis technique, les adjudicataires étaient en mesure de faire une estimation en toute connaissance de cause, des besoins en produits d'entretien et d'hygiène pour les bâtiments.

Ce contrat inclut une option de renouvellement, soit deux périodes additionnelles de douze mois chacune, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat. En tenant compte des augmentations de coûts, liées au taux du Comité paritaire pour les employés assujettis au Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics, nous estimons à environ :

Pour la première prolongation (2023) : 1 131 270,80 \$

Pour la deuxième prolongation (2024) : 1 157 979,95 \$

Afin d'assurer le service d'entretien ménager du Biodôme et du Planétarium, pour la période du 7 au 27 janvier 2020 inclusivement, un contrat de gré à gré sera conclu avec un fournisseur de service dans des conditions financières et d'exécution de travaux similaires à celles que l'on retrouve dans le présent contrat.

L'entreprise Coforce inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du Registre des entreprises non

admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor. Par ailleurs, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et le contractant n'est pas visé par la liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'entreprise Coforce inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, renouvelée le 5 décembre 2018. La preuve de renouvellement a été reproduite en pièces jointes.

Ce dossier devra être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC), selon les deux critères suivants, tel que stipulé par la résolution du conseil municipal CM11 0170:

- Un contrat de service d'une valeur de plus de 2 M \$, où il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- Un contrat de service d'une valeur de plus de 2 M \$, où l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat, totalise la somme de 3 241 329,06 \$ et est répartie ainsi :

Fournisseur	2020	2021	2022	TOTAL
Coforce Inc.	1 056 024,33 \$	1 080 300,33 \$	1 105 004,40 \$	3 241 329,06 \$

Le montant des contingences est de 486 199,36 \$, ce qui représente 15 % du contrat.

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux clauses du devis technique, l'adjudicataire a mis en place et maintiendra des méthodes d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer les contrats compromettraient la salubrité des bâtiments, la sécurité des occupants, tout en risquant d'affecter la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier à une telle interruption, la Ville devra alors faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 27 janvier 2020

- Fin du contrat : janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-5084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Carole GUÉRIN
Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196
Télécop. : 514 868-1082

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-05

Le 5 décembre 2018

COFORCE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN RICHER
11301, RUE MIRABEAU
ANJOU (QC) H1J 2S2

N° de décision : 2018-CPSM-1063402
N° de client : 3000765869

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFORCE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **2 décembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877-525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3099

Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté

Objet : Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17360-Intervention_SGPI.pdf](#)[19-17360 pv.pdf](#)[19-17360-DetCah_SEAO.pdf](#)



[19-17360-TCP.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
COFORCE INC.	3 241 329,06 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
CONTROLNET SERVICES D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES INC.	4 484 929,85 \$	<input type="checkbox"/>	
LES ENTREPRISES FERVEL INC.	5 315 294,25 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Désistements : Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposée une soumission; deux (2) firmes ont des contraintes opérationnelles et d'autres engagements dans d'autres projets; une (1) firme s'est procurée le cahier des charges après l'ouverture; une (1) firme dit ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres; trois (3) firmes n'auraient pas soumissionné, car ils ne rencontrent pas les spécifications demandées et autre firme a acheté le cahier des charges deux fois.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres
 19-17360

Agent d'approvisionnement
 Andrés Larmat

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
COFORCE INC.										
	0	Entretien régulier Classe A	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	42000	Heures	1	23,96 \$	1 006 320,00 \$	1 006 320,00 \$
			2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	42000	Heures	1	24,53 \$	1 030 260,00 \$	1 030 260,00 \$
			2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	42000	Heures	1	25,11 \$	1 054 620,00 \$	1 054 620,00 \$
		Entretien régulier Classe B	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	0	Heures	1	- \$	- \$	- \$
			2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	0	Heures	1	- \$	- \$	- \$
			2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	0	Heures	1	- \$	- \$	- \$
		Vitres	2020	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	4 600,00 \$	9 200,00 \$	9 200,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	4 800,00 \$	4 800,00 \$	4 800,00 \$
			2021	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	4 710,40 \$	9 420,80 \$	9 420,80 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	4 915,20 \$	4 915,20 \$	4 915,20 \$
			2022	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Forfait aire	1	4 823,45 \$	9 646,90 \$	9 646,90 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Forfait aire	1	5 033,16 \$	5 033,16 \$	5 033,16 \$
		Produits	1	Produits d'entretien (nettoyants, détergents, ect)	1	Forfait aire	1	45 905,00 \$	45 905,00 \$	45 905,00 \$
			2	Produits d'hygiène (Papier, savon, ect)	1	Forfait aire	1	61 208,00 \$	61 208,00 \$	61 208,00 \$
Total (COFORCE INC.)									3 241 329,06 \$	3 241 329,06 \$

CONTROLNET SERVICE D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES									
0	Entretien régulier Classe A	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	33600	Heures	1	26,16 \$	878 976,00 \$	1 010 602,66 \$
		2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	33600	Heures	1	26,94 \$	905 184,00 \$	1 040 735,30 \$
		2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	33600	Heures	1	27,75 \$	932 400,00 \$	1 072 026,90 \$
	Entretien régulier Classe B	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	8400	Heures	1	25,75 \$	216 300,00 \$	248 690,93 \$
		2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	8400	Heures	1	26,59 \$	223 356,00 \$	256 803,56 \$
		2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	8400	Heures	1	27,46 \$	230 664,00 \$	265 205,93 \$
	Vitres	2020	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	25 000,00 \$	50 000,00 \$	57 487,50 \$
			Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	9 000,00 \$	9 000,00 \$	10 347,75 \$
		2021	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	27 000,00 \$	54 000,00 \$	62 086,50 \$
			Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	9 500,00 \$	9 500,00 \$	10 922,63 \$
		2022	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Forfait aire	1	28 000,00 \$	56 000,00 \$	64 386,00 \$
			Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Forfait aire	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$
	Produits	1	Produits d'entretien (nettoyants, détergents, ect)	1	Forfait aire	1	199 836,00 \$	199 836,00 \$	229 761,44 \$
		2	Produits d'hygiène (Papier, savon, ect)	1	Forfait aire	1	125 571,00 \$	125 571,00 \$	144 375,26 \$
Total (CONTROLNET SERVICE D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES)								3 900 787,00 \$	4 484 929,85 \$
LES ENTREPRISES FERVEL INC.									
0	Entretien régulier Classe A	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	30000	Heures	1	33,50 \$	1 005 000,00 \$	1 155 498,75 \$
		2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	30000	Heures	1	34,50 \$	1 035 000,00 \$	1 189 991,25 \$
		2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	30000	Heures	1	35,50 \$	1 065 000,00 \$	1 224 483,75 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

LES ENTREPRISES FERVEL INC.	0	Entretien régulier Classe B	2020	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	12000	Heures	1	32,00 \$	384 000,00 \$	441 504,00 \$
			2021	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	12000	Heures	1	33,00 \$	396 000,00 \$	455 301,00 \$
			2022	Planétarium Rio Tinto et Biod^me	12000	Heures	1	34,00 \$	408 000,00 \$	469 098,00 \$
		Vitres	2020	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	20 000,00 \$	40 000,00 \$	45 990,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
			2021	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Heures	1	20 000,00 \$	40 000,00 \$	45 990,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Heures	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
			2022	Lavage des vitres intérieures en hauteur	2	Forfait aire	1	20 000,00 \$	40 000,00 \$	45 990,00 \$
				Lavage des vitres extérieures en hauteur	1	Forfait aire	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$	22 995,00 \$
		Produits	1	Produits d'entretien (nettoyants, détergents, ect)	1	Forfait aire	1	60 000,00 \$	60 000,00 \$	68 985,00 \$
			2	Produits d'hygiène (Papier, savon, ect)	1	Forfait aire	1	90 000,00 \$	90 000,00 \$	103 477,50 \$
Total (LES ENTREPRISES FERVEL INC.)									4 623 000,00 \$	5 315 294,25 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17360

Numéro de référence : 1308147

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Service d'entretien ménager pour le Planétarium Rio Tinto Alcan et le Biodôme de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
2439-5584 Québec Inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc) 40, Rue Paul-Gauguin Candiac, QC, J5R 6X2	<u>Monsieur Jean Maxime Leblanc</u> Téléphone : 450 635-4898 Télécopieur : 450 635-7463	Commande : (1663774) 2019-11-13 10 h 15 Transmission : 2019-11-13 10 h 15	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-11-13 10 h 15 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-11-13 10 h 15 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-11-13 10 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
4182901 CANADA INC. 1520, 1 Avenue Sainte-Catherine, QC, J5C 1C5	<u>Monsieur Duarte Almeida</u> Téléphone : 450 638-4692 Télécopieur : 450 638-9395	Commande : (1648341) 2019-10-03 11 h 30 Transmission : 2019-10-03 11 h 30	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 46 - Messagerie 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Coforce Inc. 11301 Mirabeau Montréal, QC, H1J2S2 http://www.coforce.ca	<u>Madame Lisanne Tauvette</u> Téléphone : 514 354-3430 Télécopieur : 514 354-5887	Commande : (1646934) 2019-10-01 8 h 47 Transmission : 2019-10-01 8 h 47	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conciergerie SPEICO Inc 7651 rue Cordner arr. LaSalle Montréal, QC, H8N 2X2 http://speico.com	<u>Monsieur Carlos Gomes</u> Téléphone : 514 364-0777 Télécopieur : 514 364-6779	Commande : (1647187) 2019-10-01 12 h 09 Transmission : 2019-10-01 12 h 09	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel

			3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Elka Service 1583 rue Dudemaine Montréal, QC, H3M1R2	<u>Monsieur Khaled El Cheikh</u> Téléphone : 514 710-5999 Télécopieur :	Commande : (1647185) 2019-10-01 12 h 04 Transmission : 2019-10-01 12 h 04	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Entretien Avangardiste inc 657, avenue Meloche Dorval, QC, H9P 2T1 http://www.entavangardiste.com	<u>Monsieur Pedro Melo</u> Téléphone : 514 363-5115 Télécopieur : 514 363-5119	Commande : (1647675) 2019-10-02 10 h 18 Transmission : 2019-10-02 10 h 18	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 45 - Messagerie 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Entretien Avangardiste inc 657, avenue Meloche Dorval, QC, H9P 2T1 http://www.entavangardiste.com	<u>Monsieur Pedro Melo</u> Téléphone : 514 363-5115 Télécopieur : 514 363-5119	Commande : (1650031) 2019-10-08 9 h 56 Transmission : 2019-10-08 9 h 56	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-08 9 h 56 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-08 9 h 56 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 12 h 26 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Fervel Inc. 401, avenue Ste-Croix Montréal, QC, H4N 2L3 http://www.fervel.ca	<u>Monsieur Lino Lopes</u> Téléphone : 514 744-4627 Télécopieur : 514 744-6223	Commande : (1647890) 2019-10-02 14 h 39 Transmission : 2019-10-02 14 h 39	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-07 13 h 30 - Courriel 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-07 13 h 30 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Service D'entretien Carlos Inc. 8610, du Creusot	<u>Monsieur Walther Carlos</u> Téléphone : 514 727-	Commande : (1650064)	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis)

Montréal, QC, H1P 2A7	3415 Télécopieur : 514 722-3038	2019-10-08 10 h 16 Transmission : 2019-10-08 10 h 16	2019-10-08 10 h 16 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-08 10 h 16 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services D'Entretien Alliance INC 6225 Rue Bouvret Montréal, QC, H1N1N8 http://www.entretienalliance.com	<u>Monsieur Michael Da Rocha</u> Téléphone : 514 254-2197 Télécopieur :	Commande : (1650779) 2019-10-09 12 h 02 Transmission : 2019-10-09 12 h 25	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-09 12 h 02 - Messagerie 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-09 12 h 02 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Entretien d'Immeubles Controlnet Inc. 7075 Marconi Montréal, QC, H2S 3K4 http://www.groupecna.com	<u>Monsieur Fabiano Rebelo</u> Téléphone : 514 272-8400 Télécopieur : 514 278-2635	Commande : (1651652) 2019-10-10 16 h 48 Transmission : 2019-10-10 16 h 48	3194772 - 19-17360 - Addenda No 1 (devis) 2019-10-10 16 h 48 - Téléchargement 3194773 - 19-17360 - Addenda No 1 (bordereau) 2019-10-10 16 h 48 - Téléchargement 3203921 - 19-17360 - Addenda n° 2 2019-10-28 11 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté

Objet :

Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197157012 Coforce Biodôme et Planétarium.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197157012

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté

Objet :

Accorder un contrat à la firme Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission : 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360, 3 soumissionnaires



Rapport mandat SMCE197157012.pdf

Dossier # :1197157012

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 27 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197157012

**Accorder un contrat à Coforce Inc. pour le service
d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du
Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36
mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes
incluses (soumission: 3 241 329,06 \$ +
contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la
soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public
no 19-17360 (3 soumissionnaires).**

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197157012

Accorder un contrat à Coforce Inc. pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium RioTinto Alcan, pour une période de 36 mois. Dépense totale de 3 727 528,42 \$, taxes incluses (soumission: 3 241 329,06 \$ + contingences : 486 199,36 \$ (15 % de la soumission), taxes incluses) - Appel d'offres public no 19-17360 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les membres de la Commission constatent avec satisfaction que la soumission est conforme à l'estimé, que six visites obligatoires du site ont été effectuées et que trois firmes ont soumissionné. La firme retenue est celle qui avait obtenu le contrat auparavant. Le Service a expliqué à la Commission que celle-ci connaît bien le travail, sans pour autant avoir été autrement avantagée dans le cadre du processus d'octroi.

De plus, les commissaires ont apprécié les explications du Service concernant la révision du devis qui a été effectuée à la suite de la prise en charge de cette activité par la nouvelle Direction de l'optimisation et de la propreté du SGPI en mai 2018. Ce travail a eu pour effet de réduire le nombre d'heures du contrat, tout en prévoyant l'inclusion de produits nettoyants écologiques et le contrôle de la qualité du service par des inspections de l'entretien effectué.

En conclusion, il est à noter que ce nouveau devis révisé contient plusieurs spécifications relatives à l'utilisation des produits écologiques.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- *Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197157012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1191097017

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 06:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1191097017**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Le conseil de la Ville a aussi la compétence en matière d'ouverture et de fermeture de rue (locale et artérielle), en vertu de l'article 84 de la Charte de la Ville. Sachant que la rue sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville constitue l'objet du présent dossier.

Le 1er avril 2019, Le Groupe Maurice inaugurerait le projet ORA, une nouvelle résidence privée pour aînés, de 3 tours pouvant accueillir au total 409 unités, située sur la rue Jacques-Casault, entre les avenues Papineau et Christophe-Colomb. Mais à la suite d'études d'impact de la construction des nouvelles habitations sur la circulation, il est recommandé de construire une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre et d'installer des feux de circulation aux intersections afin d'améliorer l'accès au nouveau développement, d'améliorer la sécurité des usagers et de diminuer les impacts sur le quartier résidentiel adjacent (voir Localisation du projet en pièce jointe) .

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville offre donc de prendre en charge le financement, la conception et la réalisation de ces travaux d'aménagement de rue.

Il est à noter que la construction de cette rue a fait l'objet d'une permission de voirie qui vient d'être consentie par le ministère des transports du Québec (CE19 1827).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1827 - 27 novembre 2019 - Approuver la permission de voirie par laquelle le ministère des Transports du Québec accorde à la Ville de Montréal le privilège d'installer, d'utiliser et d'entretenir un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 40 entre les rues Fabre et Rousselot.

CA19 09 0254 - 11 novembre 2019 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre. (GDD 1196624007)

CA16 090323 (1162720004) | 14 novembre 2016 : Accepter la somme de 136 680 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté nord du boulevard Crémazie est, à l'ouest de l'avenue Papineau, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).

CA16 090256 (1160449001) | 12 septembre 2016 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser le réaménagement du stationnement pour la tour à bureaux de l'Industrielle-Alliance et la construction d'un nouveau bâtiment de douze étages constitué de trois tours résidentielles de dix étages déposées sur un basilaire de deux étages dont le rez-de-chaussée est commercial, sur le site de l'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, à l'angle nord-ouest de l'avenue Papineau - Zone 0621;

CM12 0327 (1110449014) | 17 avril 2012 : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation du projet L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, sur le lot 2 499 279 du cadastre du Québec;

CA12 090025 (1110449014) | 6 février 2012 : Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, et ce, relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation du projet L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est sur le lot 2499279 du Cadastre du Québec;

CA12 090021 (1110449013) | 6 février 2012 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un ensemble multifonctionnel de commerces et d'habitation dans des tours résidentielles de 6, 7 et 15 étages avec basiliaires commerciaux sur le site de L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, à l'angle de l'avenue Papineau, et abroger la résolution CA07 090082 - Zone 0621 - (Dossier en référence 1110449014);

CA09 090003 (1081333139) | 19 janvier 2009 : Appuyer le projet de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine, à l'ouest de la rue Fabre;

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement de la nouvelle rue comprennent, entre autres, des travaux de construction de trottoir, de bordure, de mail central, de feu de circulation, de chaussée et marquage, d'éclairage ainsi que des travaux de raccordement qui sont à réaliser dans le cadre d'une entente de développement avec le Groupe Maurice dans le cadre du projet ORA, le tout aux frais du Groupe Maurice (voir Plan d'aménagement en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Comme les travaux concernent l'ouverture d'une nouvelle rue et l'ajout d'un feu de circulation, compétences qui relèvent de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le financement, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement

Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**

Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur le projet visé. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement et des grands projets est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- L'arrondissement s'assurera du respect de la permission de voirie consentie par le ministère des transports du Québec;
- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts des travaux sont aux frais du promoteur Groupe Maurice.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Acceptation de l'offre de services de l'arrondissement par le CM: janvier 2020
- Signature de l'entente d'infrastructure entre l'arrondissement et le promoteur: février 2020
- Réalisation des travaux: été-automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Le : 2019-12-11

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 514 872-9471

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Valérie G GAGNON
Directrice

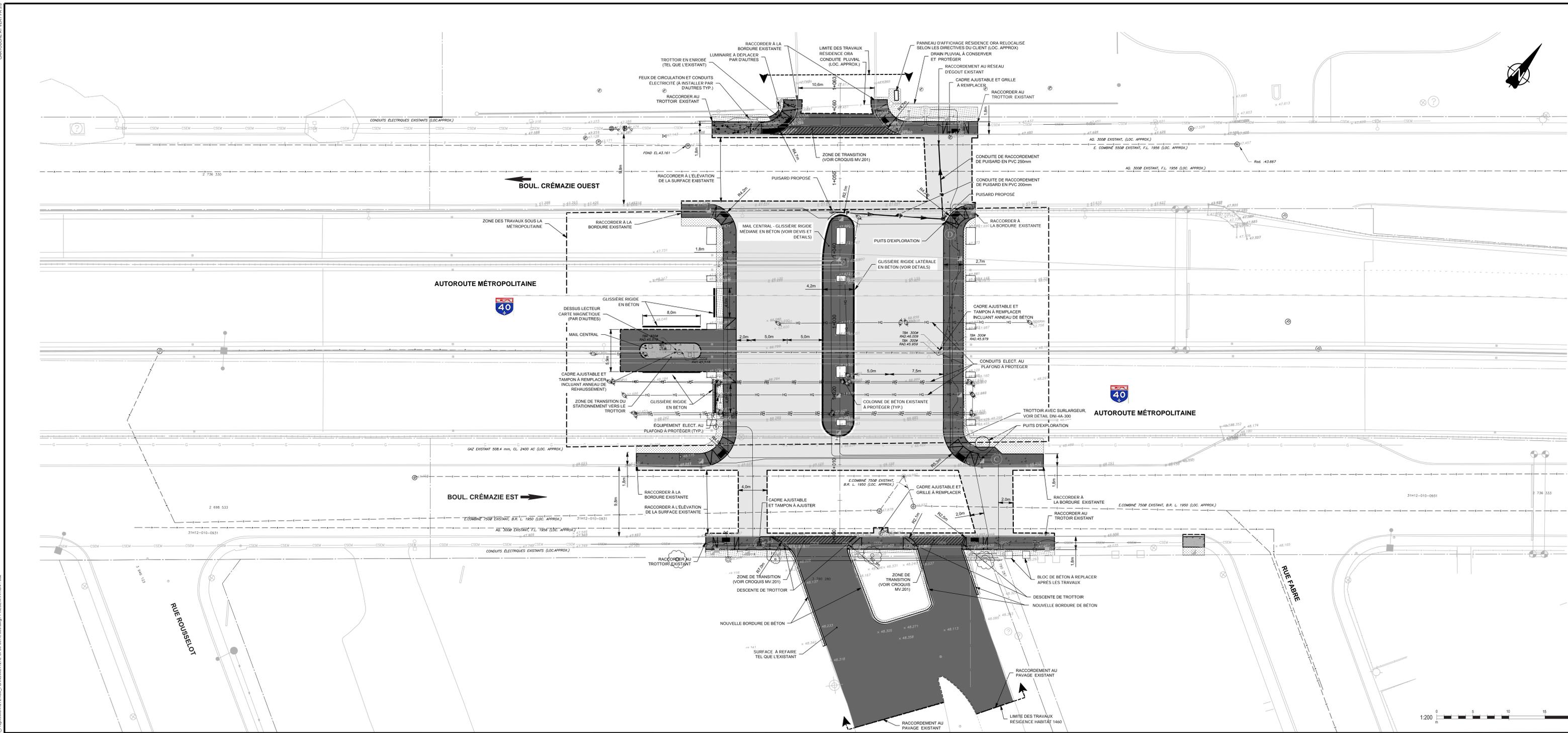
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-12-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-12-17

DATE D'IMPRESSION: 2019-09-16 / TAILLE DU PAPIER: Previous paper size (69,98 x 125,00 mm) / CHEMIN: \\sma\projets\projets\2019\m04127e\m04127e_01\001\001.dwg / PRESENTATION: 002



N.B. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL:
 A) VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.
 B) AVERTIR AUSSITÔT L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION.
 C) AVANT DE CREUSER, APPELER INFO-EXCAVATION: 514-286-9228.
 D) PRENDRE LES PRÉCAUTIONS REQUISES AFIN DE PROTÉGER LES STRUCTURES EXISTANTES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE SES TRAVAUX.

PLAN DE:

NOTES:
 - L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER UN ÉCOULEMENT DE L'EAU DE SURFACE VERS SOUS-BOULEVARD CRÉMAZIE EST, RÉSIDENCES ORA, HABITAT 460 ET STATIONNEMENT INDUSTRIELLE ALLIANCE. PENTE MINIMALE DE 0,6% À RESPECTER.
 - L'ENTREPRENEUR DEVRA REPRIRE À SES FRAIS LES ZONES D'ACCUMULATION D'EAU.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT PROCÉDER À LA LOCALISATION DES DRAINS ET CONDUITES PLUVIALES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION (ou DE FABRICATION).

No.	Date	Description	Par
00	2019-09-18	POUR SOUMISSION	S.P.
AA	2019-07-26	POUR COMMENTAIRES 90%	M.A.T.

SCAUX:

INGÉNIEUR:
 HADDA CHAIB, TECH.
 MATTHIEU DEVEAUX, ING. JR.
 SYLVAIN PARENT, ING.
 SYRÉNIE BOUCHNET, TECH.

PROJET:
 M04127E
 PROJET ORA

TITRE DU DESSIN:
 PASSAGE SOUS LA MÉTROPOLITAINE
 AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

DISCIPLINE:
 CIVIL

ÉCHELLE:
 1:200
 DATE: 2019/06/20

DESSIN No.:
 002

LÉGENDE

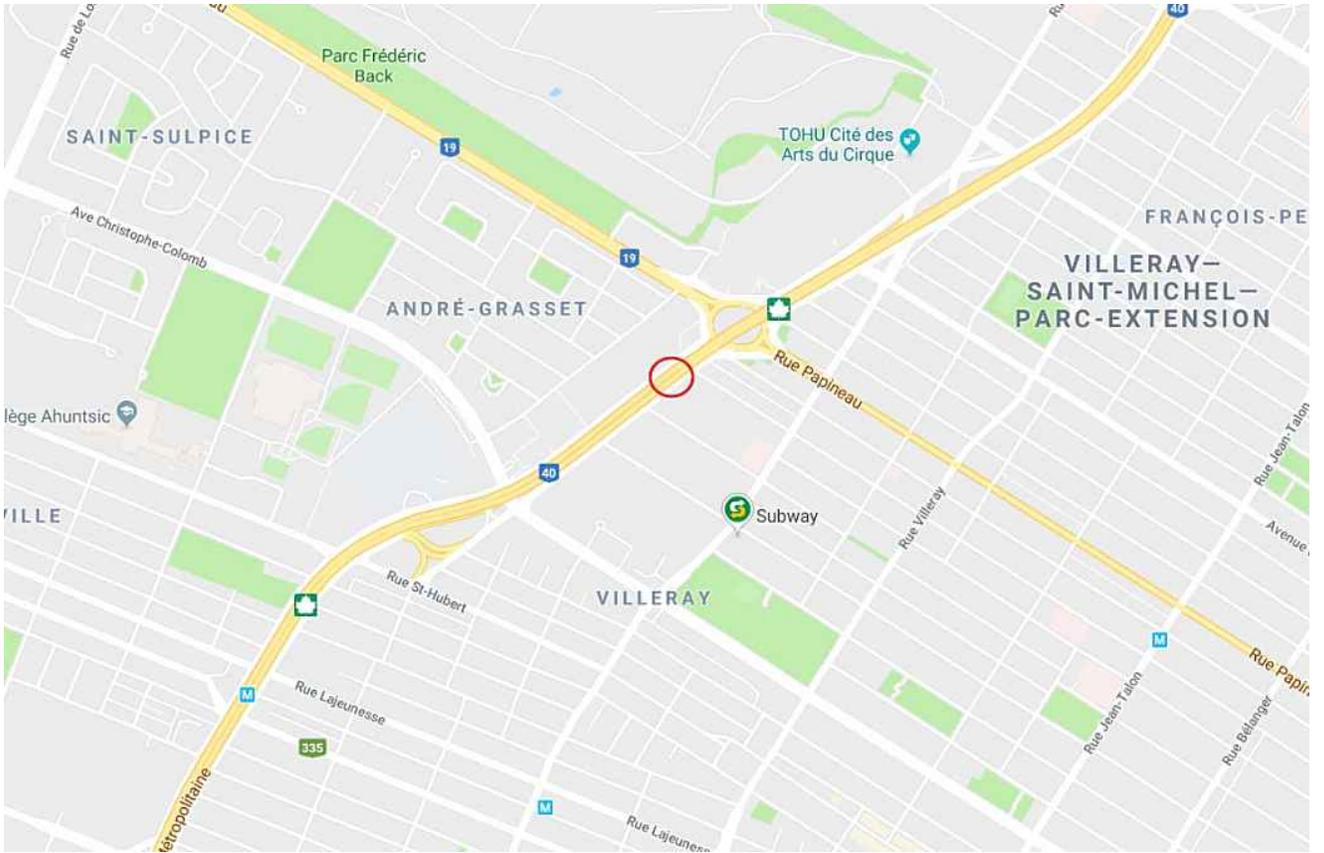
EXISTANT	PROPOSÉ	EXISTANT	PROPOSÉ	EXISTANT	PROPOSÉ	EXISTANT	PROPOSÉ	EXISTANT	PROPOSÉ
ÉGOÛT SANITAIRE	ÉGOÛT PLUVIAL	RACCORD PUISARD	PONCEAU	RÉGARD PLUVIAL	RÉGARD SANITAIRE	RÉGARD COMBINE	RÉGARD COMBINE	RÉGARD COMBINE	RÉGARD COMBINE
FOSSE	TRAVERSÉ DE RUE	CONDUITE D'ACCÈS	CHAMBIÈRE ET VANNE	BÔÎTE ET VANNE	ENTRÉE DE SERVICE	CLÔTURE	GARDE-FOU	ARRETE BOULE	HAE
TRITTOIR	RAMPE D'ACCÈS (PONDICAPES)	BORDURE	PAVAGE	ACCOTÈMENT	CLOTURE	GARDE-FOU	ARRETE BOULE	HAE	
LIÈNE DE LOT	BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	CONDUIT B.C.
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	CONDUIT DE GAZ
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	CÂBLE TÉLÉPHON
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	FIBRE OPTIQUE
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	CONDUIT H.Q.
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	CONDUIT B.C.
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	CONDUIT DE GAZ
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	CÂBLE TÉLÉPHON
BOISÉ	BÂTIMENT	B.M.	À DÉMÔLER	POTEAU AVEC ÉLECT.	LAMÈRE OU TÈLÈPH.	POTEAU EN HAUBAN	PLIÈNE	CONDUIT H.Q.	FIBRE OPTIQUE

LÉGENDE COMPLÉMENTAIRE

	STRUCTURE DE CHAUSSEE : CHAUSSEE SOUPLE (DNI-38-400)
	STRUCTURE DE CHAUSSEE : CHAUSSEES MIXTE (DNI-38-401)
	GAZON EN PLAQUES
	TROTTOIR MONOLITHÉ EN BÉTON

ÉGOUT PLUVIAL ET AMÉNAGEMENT PROPOSÉ







Dossier # : 1197286007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

Il est recommandé au conseil de la ville:

D'offrir conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public. Les coûts afférents au fonctionnement de l'escouade mobilité seront assumés par le Service de la concertation des arrondissements.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-13 14:46

Signataire :

Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1197286007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 août 2018, la Ville de Montréal déployait officiellement son projet-pilote d'escouade dédiée à la mobilité dans l'arrondissement de Ville-Marie et sur les axes de mobilité du Plateau-Mont-Royal et du Sud-Ouest, de 5 h à 23 h, du lundi au vendredi. Cette équipe formée de 15 inspecteurs d'arrondissement, a pour mission de travailler à prévenir et à réagir rapidement lorsque des entraves sont constatées afin d'améliorer la fluidité sur le réseau de la Ville. L'escouade observe, agit, sensibilise et intervient pour une meilleure circulation à Montréal dans diverses problématiques telles que:

- des entraves non autorisées afin de les démobiliser et libérer le domaine public;
- des entraves autorisées mais non conformes afin d'apporter les ajustements requis en lien avec les conditions d'occupation du domaine public;
- des entraves autorisées et conformes mais dont l'impact aurait été plus important que prévu, afin de prévoir des mesures de mitigation complémentaires en coordination avec les intervenants;
- des obstructions sur la chaussée (branches, cônes, sacs, etc.) qui peuvent avoir un impact sur l'usage d'une voie de circulation;
- des cas de stationnement non conformes ayant un impact sur la mobilité des usagers, dont l'application en cette matière relève des services centraux;
- des feux de circulation défectueux (non fonctionnels, désynchronisés);
- Etc.

Les champs d'action des inspecteurs de cette escouade comprennent également, en lien avec l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public:

- la délivrance de constats d'infraction pour les occupations non conformes;
- la démobilisation des chantiers et entraves non autorisés sur le domaine public dans une perspective de mobilité des usagers;

- l'ajustement des occupations du domaine public, en coordination avec les arrondissements, dans une perspective de sécurité de toutes les formes de déplacements (actifs, cyclables et véhiculaires);
- la Coordination directe avec les intervenants (SPVM, CGMU, Équipes techniques et des travaux publics en arrondissement, etc.) pour agir sur diverses problématiques.

Travaillant de façon proactive, et collaborant avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les arrondissements pour débloquer les situations de congestion qui ont un impact direct sur les usagers des routes, ce projet s'est avéré très concluant (bilan joint en annexe du présent sommaire).

Le 14 mai 2019, la Ville étendait la couverture de l'escouade mobilité sur son territoire et assurer sa présence dans les arrondissements suivants:

- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Le Plateau-Mont-Royal
- Le Sud-Ouest
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Ville-Marie

Pour l'année 2020, la Ville souhaite couvrir l'ensemble de son territoire et assurer la présence de l'escouade mobilité sur les principaux corridors de déplacement des usagers vers le centre-ville dans les 13 arrondissements suivants:

- Ahuntsic-Cartierville
- Anjou
- Lachine
- LaSalle
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- Montréal-Nord
- Outremont
- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Saint-Laurent
- Saint-Léonard
- Verdun
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la Ville offre les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements de d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Cette escouade relève du Service de la concertation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1982 - 11 décembre 2019 - Autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour la Ville de Montréal sur le territoire des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

CM 19 0587 du 14 mai 2019 - Offrir les services de l'escouade mobilité pour l'application de

leurs règlements sur l'occupation du domaine public aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Les coûts afférents aux ressources humaines de l'escouade mobilité seront assumés par les arrondissements couverts par cette offre de service en fonction du nombre d'effectif attribué à leur territoire respectif.

DESCRIPTION

L'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec vise à offrir les services de l'escouade mobilité aux arrondissements ci-haut mentionnés, pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

Le transfert de la responsabilité de gestion et d'interventions de l'escouade mobilité vers le Service de la concertation des arrondissements, nécessite une offre de services du conseil de la ville à chacun des arrondissements couverts, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

JUSTIFICATION

La mobilité est un enjeu pour la Ville de Montréal. Les nombreuses entraves constatées et le bilan positif des actions de l'escouade mobilité déployée depuis le 22 août 2018 ont démontré l'importance de renforcer l'action municipale afin d'accroître et de bonifier les actions en ce sens. Les arrondissements assument quotidiennement l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public. Le Service de la concertation des arrondissements offre d'intervenir pour étendre et uniformiser les actions de l'escouade mobilité sur l'ensemble du territoire de la Ville par l'ajout d'une couverture sur les principaux corridors de déplacement des usagers vers le centre-ville dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la concertation des arrondissements assumera, à même son budget de fonctionnement, le déploiement de l'escouade mobilité sur les principaux corridors de déplacement des usagers vers le centre-ville dans les arrondissements ci-haut mentionnés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En vue d'améliorer la fluidité et la mobilité de tous les usagers du transport sur son territoire et après avoir analysé l'impact de l'escouade mobilité déployée depuis le 1er juin 2018, la Ville souhaite étendre et bonifier la présence de cette escouade sur l'ensemble de son territoire en confiant au Service de la concertation des arrondissements la gestion de cette activité. Ce transfert est important pour assurer une coordination optimale des activités opérationnelles de l'escouade sur le territoire des 19 arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossiers, aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-6382
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Tél : 514-872-9696
Télécop. : 000-0000

Le : 2019-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

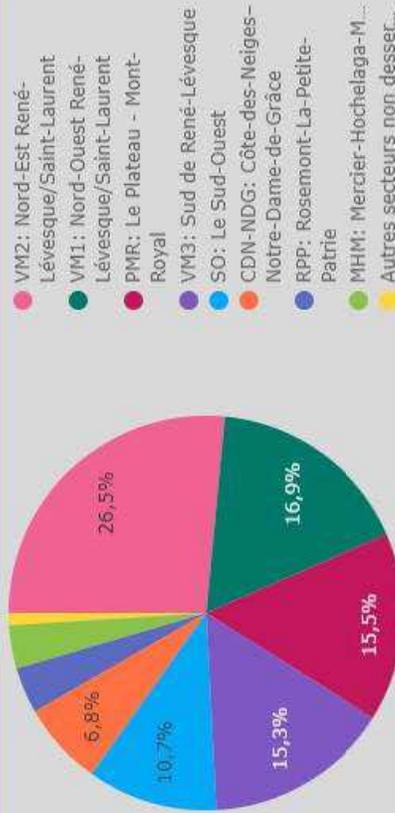
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-12-13

1 juin 2018 - 15 nov. 2019

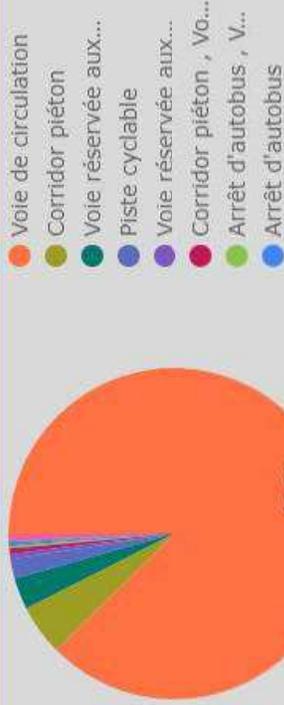
Total interventions :

9 379

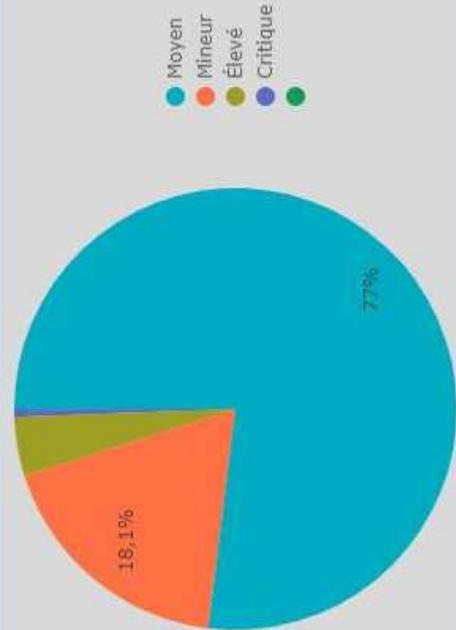
Répartition par secteur



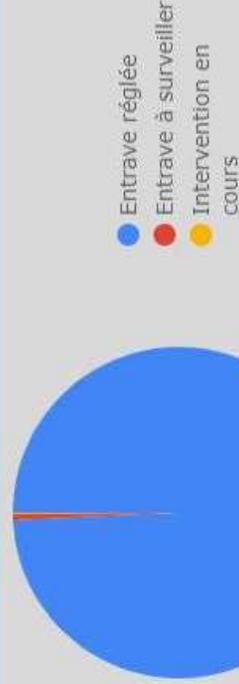
Répartition par type d'intervention



Répartition par criticité



Répartition par statut



Dossier # : 1197286007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du soutien aux projets et aux programmes , -
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil de la ville peut adopter une résolution visant à offrir, aux arrondissements concernés, les services de l'escouade mobilité pour l'application de leur réglementation en matière d'occupation du domaine public, laquelle compétence relève des conseils d'arrondissement. La résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement de la résolution acceptant le service. Le comité exécutif doit approuver, avant l'adoption de la présente résolution, le dossier décisionnel numéro 1198480008.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislain OUIMET
Avocat
Tél : 514 872-0267

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Service des affaires juridiques, division du droit public et de la législation



(1)

Dossier # : 1194784006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020 - Dépense de 442 016,27 \$, taxes incluses

Il est recommandé d':

1. Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020.
2. Autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2020 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 442 016,27 \$, toutes taxes incluses.
3. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-12-09 10:48

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1194784006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020 - Dépense de 442 016,27 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et renouvelle annuellement son adhésion. La participation de Montréal aux diverses instances de l'UMQ, lui permet d'assumer pleinement son rôle de métropole du Québec au sein de l'organisation. Cette adhésion doit maintenant être renouvelée pour l'année 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 15 30 - 17 décembre 2018 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2019 - Dépense de 433 338,31 \$, taxes incluses.

CM18 0250 - 19 février 2018 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2018 - Dépense de 435 069,48 \$, taxes incluses.

CM17 0169 - 17 février 2017 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017 - Dépense de 431 816,46 \$, taxes incluses.

CM16 0110 - 25 janvier 2016 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense totale de 424 217,97 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses représentants. Depuis 2019, M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Rosannie Filato, membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et également membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif. Aussi, la mairesse de Montréal, en plus d'être membre d'office du comité exécutif et du conseil d'administration, préside le Caucus des municipalités de la Métropole. Afin que Montréal puisse poursuivre son rôle d'influence auprès du milieu municipal, Il est

recommandé de renouveler l'adhésion pour l'année 2020.

Il est aussi recommandé que la Ville renouvelle son adhésion au Carrefour du capital humain, dont la mission consiste à informer, conseiller, former, représenter et assister professionnellement les membres de l'UMQ dans la gestion courante et le développement de leurs activités en matière de gestion des ressources humaines et des relations du travail, et ce, dans un esprit de concertation avec le milieu.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec lui permet entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De contribuer activement à la redéfinition des relations entre le milieu municipal et le gouvernement du Québec.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment le renouvellement du pacte fiscal, le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement et les changements climatiques, etc.
- D'accueillir les Assises annuelles aux trois ans. Les Assises 2020 se tiendront à Montréal.

Les priorités de l'UMQ s'apparentent beaucoup à celles de la Ville de Montréal et son adhésion à l'organisme permet un effet de levier majeur dans le cadre de ses revendications.

Le renouvellement de l'adhésion au Carrefour du capital humain permet à Ville de Montréal, via le Service des ressources humaines, de profiter de services accrus en matière de relations du travail et de ressources humaines et ainsi agir de manière concertée avec les principaux partenaires municipaux afin de faire un contrepoids significatif aux diverses instances syndicales municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le calcul de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal est basé sur la cotisation de la deuxième ville la plus peuplée du Québec, soit la ville de Québec en y ajoutant 20%. Pour l'année 2020, ce montant s'élève à 402 064,76 \$, toutes taxes incluses. Une réserve à cette fin est prévue au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales - contribution à l'UMQ.

Le coût d'adhésion au Carrefour du capital humain est de 39 951,51 \$ pour l'année 2020. Ce montant est calculé en fonction de la masse salariale 2016 de la Ville de Montréal. Le paiement de cette cotisation sera pris à même le budget du Service des ressources humaines.

Le coût total de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2020, incluant le Carrefour du capital humain, est de 442 016,27 \$ toutes taxes incluses.

Les crédits nécessaires à l'adhésion à l'UMQ seront prévus au budget 2020 du Bureau des relations gouvernementales et municipales et les crédits nécessaires à l'adhésion au Carrefour du capital humain seront prévus au budget 2020 du Service des ressources humaines, sous réserve d'approbation du budget par les instances. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense est de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La représentation des élus montréalais sera sollicitée et permettra à Montréal d'assurer pleinement le leadership qui lui revient.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, puisqu'il s'agit du paiement d'une cotisation annuelle récurrente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en relations gouvernementales

ENDOSSÉ PAR

Jean J THERRIEN
Directeur - Bureau des relations
gouvernementales et municipales

Le : 2019-12-03

Tél : 514 872-4460
Télécop. : 514 872-6067

Tél : 514-872-1574
Télécop. :



Union
des municipalités
du Québec

2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210, Montréal (Québec)
H3A 2A5
T. 514 282-7700
umq.qc.ca

Ville de Montréal

275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2Y 1C6
Canada

Date de l'avis de renouvellement : 25 septembre 2019
Code géographique (MAMH): 66023

N° de l'avis de renouvellement : 457
Numéro de membre : 22705

Avis de renouvellement 2020

DESCRIPTION	Montant
A) Cotisation annuelle Population : 1 757 366	349 697,55 \$ (taxes en sus)
TPS 5%	17 484,88 \$
TVQ 9,975%	34 882,33 \$
Total	402 064,76 \$
B) Tarification au Carrefour du capital humain Masse salariale : 318 360 400 \$	34 748,00 \$ (taxes en sus)
TPS 5%	1 737,40 \$
TVQ 9,975%	3 466,11 \$
Total	39 951,51 \$
C) Préinscription aux Assises annuelles 2020	
Tarif régulier 775 \$ (0 participant)	0,00 \$
Tarif Jeunes élus 245 \$ (0 participant)	0,00 \$
Tarif Jeunes élus + soirée gala 345 \$ (0 participant)	0,00 \$
TPS 5%	,00 \$
TVQ 9,975%	,00 \$
Total	,00 \$
Sous-total	384 445,55 \$
TPS 5%	19 222,28 \$
TVQ 9,975%	38 348,44 \$
Total	442 016,27 \$

Payable avant le 15 mars 2020

La cotisation UMQ est basée sur la population du décret 2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

1 à 300 : 74 \$
301 à 500 : 100 \$
501 à 700 : 180 \$
701 à 900 : 358 \$
901 et plus : 0,536 \$ par habitant

TPS # R108150095

Le Carrefour du capital humain offre des services spécialisés en relations du travail et gestion des ressources humaines.

Cette cotisation facultative est basée sur la masse salariale 2018 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ou sur celle de l'année précédente si non-disponible.

TVQ # 1006099722

Dossier # : 1194784006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2020 - Dépense de 442 016,27 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194784006 Cotisation UMQ et Carrefour capital humain 2020.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

Co-Auteure: Diane Larouche, (514) 872-7366
Luis Felipe Gual, (514) 872-9504

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190318033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin et de la Société de développement commercial du Village, jusqu'à 6 h 00, la nuit du 29 février au 1er mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020.

Il est recommandé:

- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous jusqu'à 6 h 00, lors de la Nuit Blanche, le 1 mars 2020.

Raison sociale	Adresse
Arcade Mtl	2031 Rue Saint-Denis
Les 3 Brasseurs	1660 Rue Saint-Denis
Pub L'Abrevoir	403 rue Ontario Est
Bistro à Jojo	1627 Rue Saint-Denis
Edgar Hyper Lodge	1738 Rue Saint-Denis
Pub L'Île Noire	1649 Rue Saint-Denis
Café Hookah Lounge/Patrick'S Pub Irish	1699 Rue Saint-Denis
Le Saint-Bock Brasserie artisanale Inc.	1741 Rue Saint-Denis
Turbo Haüs	2040 Rue Saint-Denis
Meltltdown Esports Bars	2035 St Denis
Saint-Houblon	1567 Rue Saint-Denis
Le Petit Moscou	323 Rue Ontario Est
Le Date Piano Bar	1218 Rue Sainte-Catherine Est
District Video Lounge	1365 Rue Sainte-Catherine Est
Bar Renard	1272 Rue Sainte-Catherine Est

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 15:12

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1190318033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement du Quartier Latin et de la Société de développement commercial du Village, jusqu'à 6 h 00, la nuit du 29 février au 1er mars, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche 2020.

CONTENU

CONTEXTE

L'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017, chapitre 16), le 21 septembre 2017, a introduit de nouvelles dispositions qui permettent dorénavant à la Ville d'autoriser l'exploitation des activités commerciales comprenant la vente d'alcool à des heures différentes que celles prévues à la *Loi sur les permis d'alcool* . Ce nouveau pouvoir dont dispose la Ville de Montréal permet d'autoriser la vente d'alcool à l'extérieur des heures prévues par la Loi dans la mesure où celle-ci se fait dans le cadre d'un événement culturel, social, sportif ou touristique reconnu, et qui se conforme à la réglementation municipale, notamment celle relative à la paix et l'ordre et celle relative à la sécurité publique.

Il n'appartient plus à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) d'autoriser ce prolongement mais à la Ville de faire toutes les vérifications qui s'imposent et d'adopter une résolution l'autorisant.

À cet effet, suite aux demandes formulées par des membres de deux SDC de son territoire, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité a oeuvré en étroite collaboration avec les Sociétés de développement commercial du Quartier latin et du Village pour dresser la liste de leurs membres intéressés à participer à l'événement annuel la Nuit Blanche, qui se déroulera durant la nuit du 29 février au 1 mars 2020 et de valider la conformité de ces établissements auprès de la RACJQ et de la section de la moralité au Service de police de la Ville de Montréal.

Il s'agit, par le présent sommaire, en conformité avec l'article 61.1 de la *Loi sur les permis d'alcool* (chapitre P-9.1), telle qu'amendée par la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (2017, chapitre 16), d'autoriser 16 établissements d'affaires dont 13 sont sur le territoire de la Société de développement du Quartier Latin et 3 sur celui de la Société de développement commercial Village Montréal, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcooliques jusqu'à 6 h 00, durant la nuit du 29 février au 1er mars 2020, dans le cadre la Nuit Blanche, elle-même inscrite dans le festival Montréal en lumières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0204 - 26 février 2019 : Abroger la résolution CM19 0082 / Approuver la liste modifiée des établissements commerciaux autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation de permis d'alcool, de 3 h à 6 h, dans le cadre de l'événement la Nuit blanche, le 3 mars 2019.

CM19 0082 - 28 janvier 2019 : Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit blanche le 3 mars 2019.

DESCRIPTION

En 2016, neuf établissements du Quartier Latin ont été autorisés à prolonger leurs heures d'exploitation dans le cadre de la Nuit Blanche. Aux éditions de 2017 et 2019, le nombre de participants est passé à douze établissements. L'intérêt envers la Nuit Blanche s'étend dorénavant sur d'autres territoires. La Direction de l'aménagement urbain et la mobilité a été en mesure de valider qu'en 2020, 16 établissements répartis sur les territoires des SDC du Quartier latin et du Village ont signifié leur intérêt à demeurer ouverts au-delà des heures d'affaires normales durant la Nuit Blanche, édition de 2020. Les coordonnées d'affaires de ces établissements sont identifiées au tableau joint au présent dossier. Afin de valider la conformité de chacun des établissements demandeurs, la DAUM de l'arrondissement de Ville-Marie a, dans un premier temps, demandé que les SDC concernées joignent à la liste des membres intéressés par la Nuit Blanche, un extrait authentifié de l'enregistrement de l'entreprise et de ses coordonnées auprès du Registraire des entreprises du Québec. La liste complétée, telle qu'elle apparaît au tableau qui précède, a été soumise à sa Division des permis et des inspections, à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ainsi qu'au SPVM, Section des équipes en renseignement spécialisé (Module Moralité). Chacune de ces entités ayant authentifié la conformité de ces établissements, il est convenu de reconnaître ceux-ci :

- en règle auprès du Registraire des entreprises du Québec ;
- conformes en matière d'occupation commerciale à l'adresse indiquée au tableau;
- en règle en matière de vente d'alcool et à toute autre autre compétence de la RACJQ ;
- conformes en matière de plaintes citoyennes, de respect du nombre de personnes accueillies dans l'établissement et de gestion du bruit ou de tapage nocturne.

Ces vérifications ayant été faites à l'interne, auprès des agences concernées ainsi que par échanges courriel. Advenant que d'ici la tenue de l'activité, un des établissements ne soit plus reconnu conforme par l'un ou l'autre des partenaires, la DAUM en avisera par écrit la SDC ainsi que l'établissement concernés.

JUSTIFICATION

La Nuit blanche à Montréal est un événement qui s'inscrit dans un circuit international de « Nuits blanches » depuis 2004. Le concept a été initié par la Ville de Paris, puis a été suivi par Montréal, la deuxième ville au monde à l'avoir implanté. La Nuit Blanche montréalaise s'est cependant rapidement distinguée par sa spécificité nordique, sa réalité hivernale et son ouverture à de multiples formes d'expression mettant en valeur les arts et l'urbanité. En 2018, le plan d'action en commerce, *Vivre Montréal* annonçait la mise en place d'une politique de la vie nocturne. La Nuit Blanche et le Festival Montréal en lumière, en plus de contribuer fortement au rayonnement international de Montréal, alimentent en données et en observations les équipes chargées d'élaborer le projet politique de la vie nocturne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation des heures d'exploitation des débits d'alcool est susceptible de nécessiter des interventions policières et possiblement, d'engendrer des coûts inhérents. Cependant, l'historique de la Nuit Blanche, ne démontre aucune hausse significative d'interventions du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Préalablement à l'événement, celui-ci pourrait cependant choisir d'inspecter les établissements demandant la prolongation de leurs heures d'ouverture. Le SPVM juge difficile, à ce stade, de chiffrer l'impact financier de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement la Nuit Blanche permet à la Ville de Montréal ainsi qu'à l'arrondissement de Ville-Marie de colliger diverses données qui permettront d'alimenter la réflexion sur la politique de vie nocturne à venir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement inscrit les grands événements promotionnels et commerciaux dans les outils de communication qu'il déploie. Les SDC sont responsables de leur propre promotion à l'égard de leurs événements promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020 : Adoption de la résolution autorisant le prolongement des heures par le conseil municipal ;
Février 2020 : Rappel des conditions et des engagements aux établissements autorisés par la résolution du conseil municipal, tenue de l'activité : nuit du 29 février au 1 mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie
Alain MARTEL, Service du développement économique

Noémie LUCAS, Service du développement économique
Josée CHIASSON, Service du développement économique

Lecture :

Alain MARTEL, 19 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

Tél : 514-872-5603
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

Tél : 514-872-8692
Télécop. :



Dossier # : 1201368001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

- de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-16 13:50

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1201368001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Fermer et retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a conclu une entente avec Société en commandite Développements Laurent Clark (l'« Acheteur ») pour la vente des lots 5 916 101 et 6 222 547 du cadastre du Québec, d'une superficie totale au sol de 1 055,3 m². Suite à la signature de la promesse, il a été convenu que le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, d'une superficie au sol de 22,2 m² serait ajouté. Ainsi, la vente concerne maintenant les lots 5 916 101, 6 222 547 et le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 077,5 m², tels que présentés sur les plans A et P ci-annexés (collectivement l'« Immeuble »). Les lots 5 916 101 et 6 222 547 ont déjà été retirés du domaine public le 10 septembre 2019 et le lot 5 916 099 a été retiré du domaine public le 10 décembre 2019. Cependant, il y a lieu de retirer une seconde fois le lot 6 222 547 puisque ce dernier a un caractère de parc local pour une grande partie et également un caractère de rue en bordure du boulevard de Maisonneuve Ouest. L'« Acheteur » désire acquérir l'« Immeuble » et l'assembler au lot voisin dont il est déjà propriétaire pour construire un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 159 unités d'habitation en copropriété. Puisqu'il est impossible d'aliéner le domaine public, le lot 6 222 547 doit être fermé et retiré du domaine public à la fois comme parc (déjà réalisé) et comme rue afin d'éviter tout vice de titre. À noter que la vente de l'« Immeuble » par la Ville à l'« Acheteur » est prévue à la fin du mois de janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 240593 - 10 décembre 2019 - Fermer et retirer du domaine public le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie
CA19 240432 - 10 septembre 2019 - Fermer et retirer du domaine public les lots 5 916 101 et 6 222 547, du cadastre du Québec, situés entre la rue Clark, le boulevard De Maisonneuve Est et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Il est requis de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 222 547 du cadastre du Québec (portion rue) afin de permettre la vente de celui-ci.

JUSTIFICATION

La SGPI recommande la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble pour les motifs suivants, à savoir :

- La fermeture et le retrait du domaine public permet la vente de l'Immeuble.
- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à la fermeture et au retrait du domaine public de ce lot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture et le retrait du domaine public permettra la vente de l'Immeuble et la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale comptant 159 unités d'habitation en copropriété.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La vente de l'Immeuble par la Ville à l'Acheteur et le transfert des droits de propriété fait l'objet d'un autre dossier décisionnel inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 janvier 2020 (sommaire 1191368006).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 872-6292
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-16

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

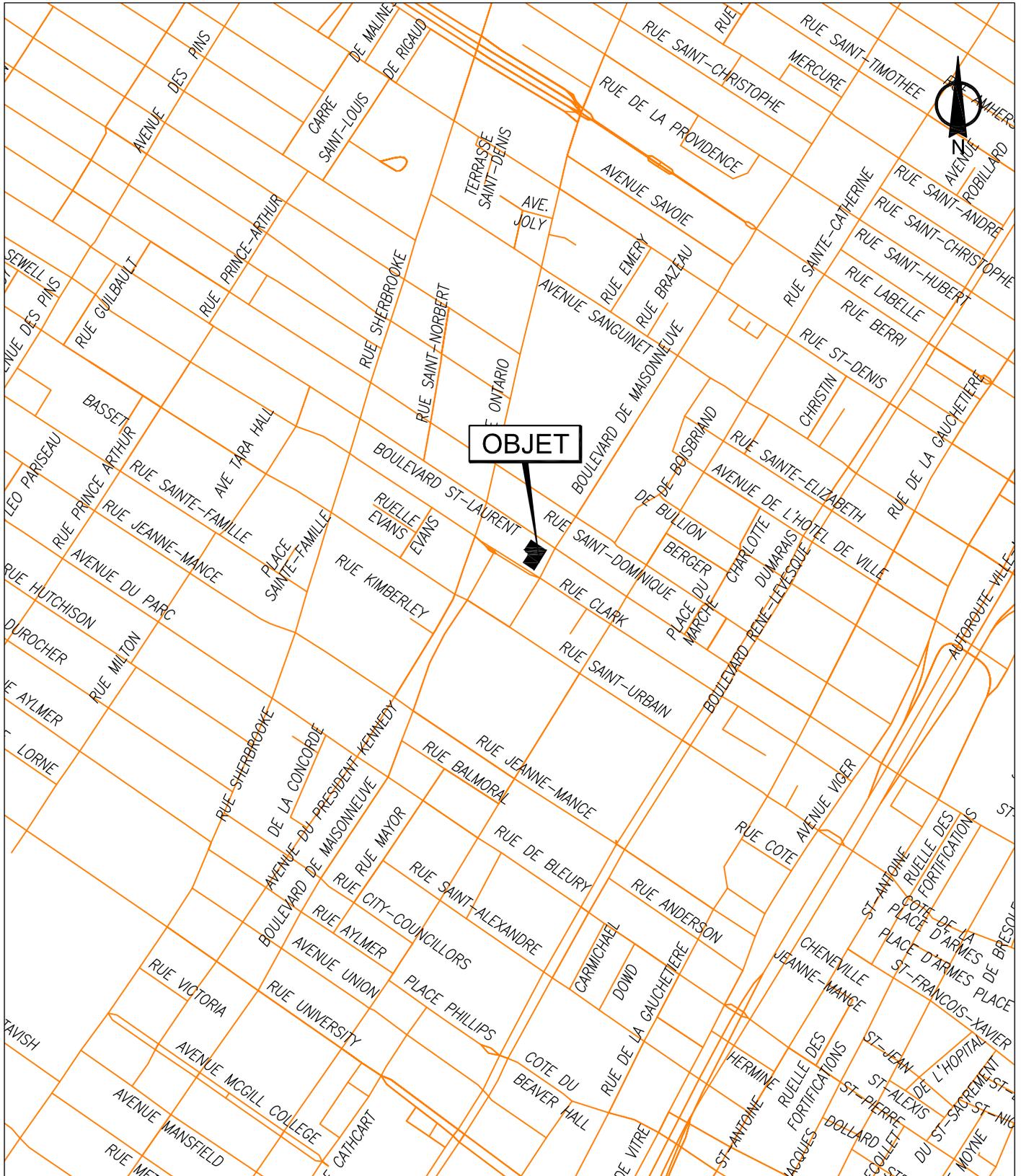
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2020-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation en remplacement de Sophie Lalonde, directrice du SGPI du 13 au 17 janvier 2020

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2020-01-16

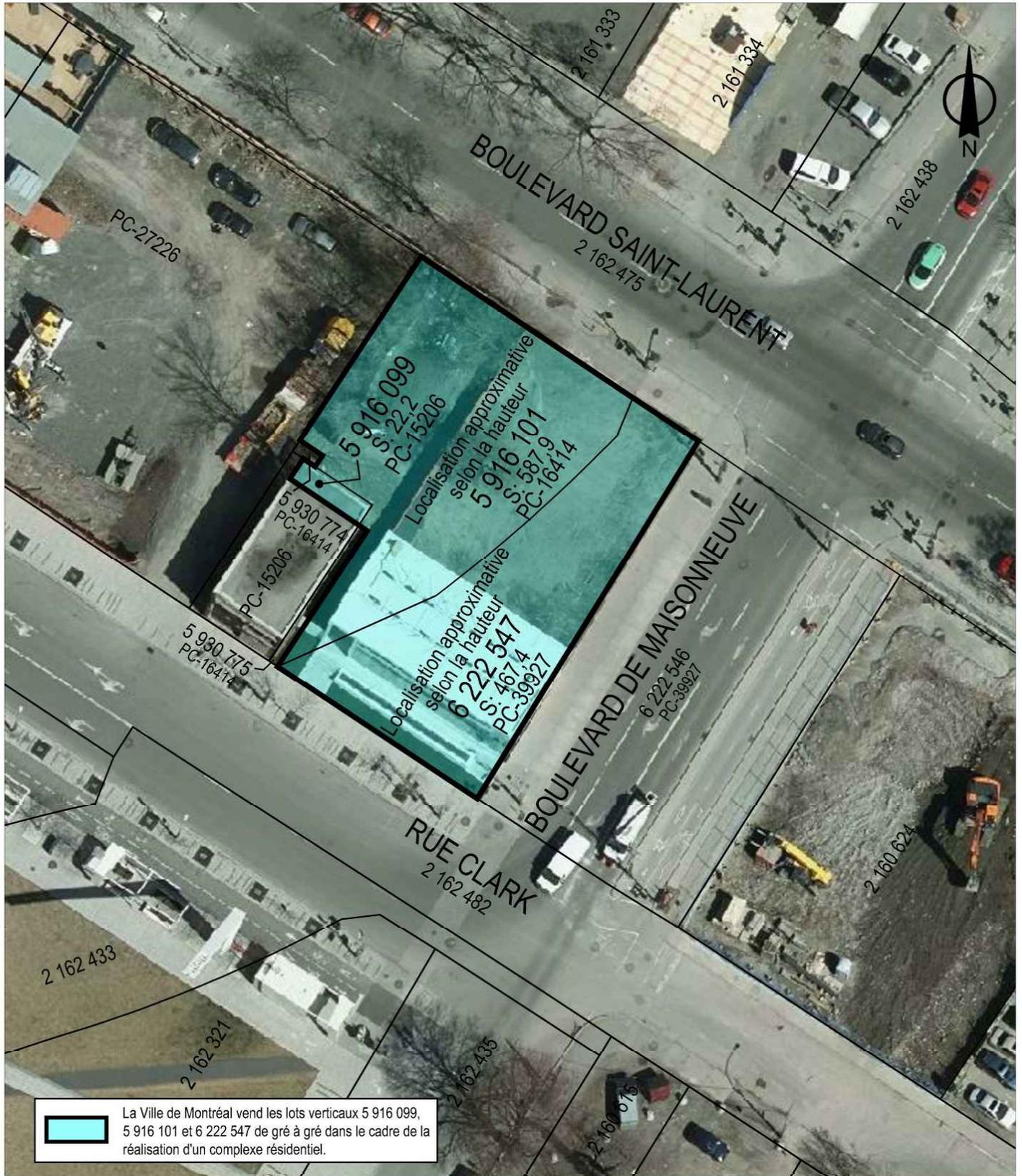


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H12-005-0470-02
 Mandat: 15-0032-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:500
 Date: 22-07-2019



Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS



Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-0470-02
 Mandat: 15-0032-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:500
 Date: 22-11-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement





Dossier # : 1198480014

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 14:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198480014

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est compétente pour régir le stationnement des véhicules sur son territoire, tout comme elle peut déterminer le montant des amendes en fonction des infractions commises en vertu des dispositions réglementaires prévues à cet effet. Le pouvoir de réglementation du stationnement est partagé entre le conseil de la ville, sur le réseau artériel, et les conseils d'arrondissement, sur le réseau local.

En mars 2018, le conseil de la ville s'est déclaré compétent pour fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CM18 0395), afin de réviser les montants des amendes pour les infractions relatives au stationnement sur le territoire de Montréal (inchangés depuis 2009, sauf quelques exceptions) et d'adopter une nouvelle grille d'amendes uniforme sur l'ensemble du réseau de voirie. Un nouveau règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) a été adopté à cet effet en avril 2018 (CM18 0543).

Par la suite, en avril 2019, le conseil municipal a adopté (CM19 0468) un règlement modifiant le « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) afin d'ajuster les tarifs pour infraction générale en matière de stationnement (article 1) et celui concernant le stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit située dans une voie réservée (article 5).

L'objectif du présent sommaire consiste à modifier le règlement 18-020 en recommandant une majoration du montant des amendes pour les infractions générales, ainsi que les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit située dans une voie réservée afin de contribuer à renforcer leur effet dissuasif et d'investir en mobilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0468 - 15 avril 2019 : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de

stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

CM18 0543 - 23 avril 2018 : Adopter le règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules, sur le réseau municipal (local et artériel).

CM18 0395 - 26 mars 2018 : Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

CM09 0879 - 21 septembre 2009 : Adopter un règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules.

CM09 0679 - 24 août 2009 : Déclarer le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) pour majorer, par indexation de 2 %, l'ensemble des amendes qui y sont prévues, en tenant compte de la modification réglementaire adoptée à cet égard en avril 2019 (CM19 0468).

Ainsi le montant des amendes est modifié comme suit :

- majorer de 1 \$ le montant des amendes pour les infractions générales en matière de stationnement, faisant passer celles-ci de 50 \$ à 51 \$;
- majorer de 1 \$ du montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule en double, le long d'un véhicule stationné, ou de manière à gêner ou obstruer la circulation, faisant passer celles-ci de 60 \$ à 61 \$;
- majorer de 5 \$ du montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone réservée aux personnes handicapées, faisant passer celles-ci de 229 \$ à 234 \$;
- majorer de 1 \$ le montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée, faisant passer celles-ci de 60 \$ à 61 \$;
- majorer de 5 \$ le montant des amendes pour les infractions liées au stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule dans une voie réservée, faisant passer celles-ci de 229 \$ à 234 \$;

Le tableau en pièces jointes présente les scénarios actuel et projeté relativement aux amendes et frais associés à ces infractions. Il est à noter que les frais de greffe sont déterminés par le Gouvernement du Québec et qu'il sont progressifs en fonction des montants des amendes.

Des ajustements devront être apportés aux systèmes de la Cour municipale et du SPVM préalablement à l'entrée en vigueur du règlement, afin d'y intégrer cette modification.

JUSTIFICATION

En augmentant le tarif des amendes, la Ville de Montréal vise à modifier les comportements délinquants et problématiques des automobilistes, afin de renforcer la sécurité de tous les usagers sur le réseau, en cohérence avec le plan d'action Vision Zéro.

L'effet dissuasif des amendes en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules est essentiel afin de remédier aux multiples irritants persistants découlant du non respect de la réglementation en vigueur. Ces irritants comprennent :

- l'entrave à la sécurité des usagers (obstruction du champ de vision, obstruction du passage des véhicules d'entretien, etc.);
- l'entrave aux activités d'entretien, notamment le nettoyage de la voirie;
- la violation de la priorité et des droits des autres usagers (occupation d'aires de stationnement et d'arrêt réservées (personnes handicapées, résidents, livreurs, véhicules d'urgence, etc.) ou de voies ou espaces réservés (piétons, transport collectif et voies cyclables);
- l'entrave à la fluidité de la circulation (immobilisation ou stationnement en double file, obstruction de voies de circulation, d'accès ou d'intersections, obstruction de voies de dégagement en période de pointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon une estimation du Service des finances, en considérant une hypothèse du maintien du volume d'infractions tel qu'observé en 2016, l'indexation de ces amendes à 2% généreront des revenus additionnel de l'ordre de 1,1 M\$. Ce montant pourrait toutefois être moindre, compte tenu des changements de comportement visés pour les automobilistes grâce à ces mesures.

Les sommes supplémentaires perçues par les amendes liés à ces infractions permettront d'augmenter l'investissement dans diverses mesures de mobilité destinées à améliorer les déplacements des citoyens montréalais dont les mesures prévues au plan d'action Vision Zéro.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La révision du montant des amendes pour les infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules contribuera à renforcer leur effet dissuasif et ainsi à promouvoir une utilisation des véhicules et du stationnement sur le domaine public cohérente avec les objectifs de mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement permettra à la Ville de Montréal d'atténuer les irritants découlant du stationnement illégal en plus d'appuyer les orientations de la Politique de stationnement voulant faire du stationnement un outil de gestion stratégique répondant aux orientations municipales en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et de développement économique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal du 27 janvier 2020: avis de motion du projet de règlement

Conseil municipal du 24 février 2020 : adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PAWLAS
Conseiller en aménagement

Tél : 5148727784
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. :

Le : 2019-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-12-06

Feuille1

Infraction	ACTUEL	
	Amendes	Frais de greffe
Stationnement interdit (général)	50	28
stationnement ou immobilisation d'un véhicule en double, le long d'un véhicule stationné, ou de manière à gêner ou obstruer la circulation	60	28
stationnement ou immobilisation d'un véhicule dans une zone réservée aux personnes handicapées	229	73
stationnement ou immobilisation d'un véhicule dans une zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée	60	28
stationnement ou immobilisation d'un véhicule dans une voie réservée	229	73

	PROJETÉ		
Total	Amendes	Frais de greffe	Total
78	51	28	79
88	61	28	89
302	234	74	308
88	61	28	89
302	234	74	308

Dossier # : 1198480014

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le règlement ci-joint

FICHIERS JOINTS



[2019-12-05 Règlement modifiant \(final\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislain OUIMET
Avocat
Tél : 514 872-0267

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Service des affaires juridiques, division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT DES AMENDES À L'ÉGARD DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT OU D'IMMOBILISATION DES VÉHICULES (18-020)

Vu la compétence du conseil de la ville sur le réseau de voirie artérielle;

Vu la résolution CM18 0395 à l'effet que le conseil de la ville se déclare compétent pour une période de deux ans afin de déterminer le montant de l'amende à imposer à quiconque stationne ou immobilise son véhicule contrairement à toutes normes réglementaires applicables sur le réseau de voirie locale;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) est modifié par le remplacement du montant de « 50\$ » par le montant de « 51\$ ».
2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 60\$ » par le montant de « 61\$ ».
3. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 229\$ » par le montant de « 234\$ ».
4. L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 60\$ » par le montant de « 61\$ ».
5. L'article 5 de ce règlement est modifié par :
 - 1° le remplacement du montant de « 229\$ » par le montant de « 234\$ »;
 - 2° la suppression des mots « dans une zone d'arrêt interdit située ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198480014

XX-XXX/1



Dossier # : 1186689004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts.

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du réseau de corridors verts » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 06:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1186689004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme triennal des immobilisations 2020-2022 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) prévoit un emprunt de 7 062 000 \$ pour effectuer la planification du *Programme du Réseau de corridors verts* .

Le *Programme du Réseau de corridors verts* vise à relier les écoterritoires, les parcs et les espaces verts. Les corridors verts constituent des liens continus qui rehaussent la valeur d'usage de l'espace public et qui favorisent l'accès à la nature pour tous. La mise en place du Réseau de corridors verts vise également à participer à la lutte aux changements climatiques pour contribuer à la santé des citoyens et vise, lorsque possible, l'atteinte de protection de 10 % du territoire montréalais. Plus spécifiquement, les objectifs du Programme sont de :

- Améliorer la qualité des déplacements et encourager la mobilité active ;
- Favoriser l'accès à la nature pour tous ;
- Rehausser les aménagements des espaces publics ;
- Connecter des paysages montréalais ;
- Aménager des lieux de transit pour assurer la continuité des déplacements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt permettra au SGPMRS de :

- Faire l'acquisition de lots stratégiques pour assurer le déploiement et la continuité des tracés des corridors ;
- Octroyer les mandats nécessaires à la conception et à la production de plans et devis ;
- Bonifier et consolider le verdissement ;
- Implanter des sentiers multifonctionnels ;
- Réaliser du verdissement ;
- Installer du mobilier afin de proposer des lieux de pauses.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant les acquisitions et les travaux d'aménagement nécessaires à la mise en oeuvre du *Programme du Réseau de corridors verts* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 36700 - Programme du Réseau des corridors verts prévu à la programmation du PTI 2020-2022. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le *Programme du Réseau de corridors verts* s'inscrit conformément aux orientations du Plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020* :

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles ;
- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources ;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de :

- Financer les interventions contribuant aux engagements de protection et de verdissement du territoire montréalais ;
- Accélérer les processus d'acquisitions, lesquels requièrent la disponibilité des crédits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communications, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 27 janvier 2020
2. Adoption : 24 février 2020
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOUCHER
Conseillère en planification

Tél : 514 872-4490
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-20

Véronique ANGERS
C/d développement stratégique et programmation

Tél : 514 872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2019-12-17

Dossier # : 1186689004

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports ,
Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1186689004 - Corridors verts 18nov2019.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 062 000 \$ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS DE TERRAINS ET LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RELATIFS À L'IMPLANTATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS VERTS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 7 062 000 \$ est autorisé afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les frais d'acquisition de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1186689004

Dossier # : 1186689004

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports ,
Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 062 000 \$ afin de financer les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement relatifs à l'implantation du Réseau de corridors verts 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Virement de crédit GDD 1186689004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances - Direction du
conseil et du soutien financier
Point de service Brennan



Dossier # : 1190668001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-14 12:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1190668001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds du patrimoine culturel québécois finance les subventions à la restauration des biens patrimoniaux municipaux. Il répond à deux objectifs partagés par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications : l'engagement pris par la Ville, dans le cadre de sa Politique du patrimoine, de se comporter comme un propriétaire exemplaire de même que la volonté de la Ville d'intervenir non seulement sur des immeubles visés par la Loi sur le patrimoine culturel, mais aussi sur des immeubles régis par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, approuvée par le conseil d'agglomération le 20 décembre 2012 (CG12 0471), ne comprenait aucun investissement pour le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015). Il avait été convenu de présenter un dossier distinct pour la mise en valeur de bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial situés sur le territoire de l'île de Montréal dès que le ministère de la Culture et des Communications serait prêt à réapprovisionner le Fonds du patrimoine culturel québécois.

Le 30 janvier 2014, l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) a été approuvée par le conseil d'agglomération (CG14 0020). Cette entente a été signée le 28 février 2014 par le ministre de la Culture et des Communications.

Le 16 avril 2014, en appui à la décision CG14 0020, les orientations pour la priorisation et la sélection des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti municipal ont été présentées au comité exécutif. Cette sélection découlait d'un appel de candidatures auprès des arrondissements, des villes liées et des services centraux. Une vingtaine de projets répondaient aux critères pour l'obtention d'un financement.

La Ville de Montréal finance la totalité des projets sélectionnés dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois et le ministère de la Culture et des Communications en rembourse 50 %. La Ville devait donc adopter un règlement d'emprunt totalisant l'ensemble de la somme consacrée au Fonds, soit 24 000 000 \$. Le règlement d'emprunt a été divisé en trois volets selon l'appartenance et le statut de chaque bâtiment. Les montants ont été fixés selon les besoins qui ont été établis lors de la sélection des projets.

Le Fonds de 24 000 000 \$ a été réparti de la façon suivante :

- 14 000 000 \$ destinés aux bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et ayant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- 9 000 000 \$ destinés aux bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et qui sont protégés par un instrument d'urbanisme selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- 1 000 000 \$ pour les bâtiments patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et ayant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Deux règlements d'emprunt ont été adoptés relativement au Fonds du patrimoine culturel québécois, soit le règlement 14-032 pour un montant de 9 000 000 \$ et le règlement RCG 14-027 pour un montant de 14 000 000 \$.

Les 1 000 000 \$ pour les immeubles patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et ayant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel est toujours disponible et fera l'objet d'un règlement d'emprunt particulier lorsqu'un projet y sera associé.

Depuis, des soldes réaffectés provenant d'anciennes ententes sur le développement culturel de Montréal ont été mis à disposition afin de financer de nouveaux projets de restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux.

Puisque la répartition du Fonds a changé depuis l'adoption des règlements d'emprunt et que le ministère de la Culture et des Communications a autorisé des sommes supplémentaires provenant d'anciennes ententes sur le développement culturel de Montréal, un nouveau règlement d'emprunt est requis pour des subventions à des bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et qui sont protégés par un instrument d'urbanisme selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le règlement d'emprunt RCG 14-027 est suffisant pour financer les projets sur des bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et ayant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0433 - 18 septembre 2014 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois.

CM14 0942 - 15 septembre 2014 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois.

CE14 0608 - 16 avril 2014 - Prendre acte des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du québécois, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications.

CG14 0020 - 30 janvier 2014 - Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation

financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville.

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la modification n° 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal - montant total de 121 505 000 \$, part du Ministère 58 351 000 \$, part de la Ville 63 154 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$, afin de financer la restauration de biens à valeur patrimoniale appartenant à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, mais qui sont régis par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les projets sont financés aux deux tiers par le Fonds du patrimoine culturel québécois ou d'ententes sur le développement culturel de Montréal antérieures à 2019, jusqu'à concurrence d'une subvention de 1 000 000 \$, le dernier tiers devant provenir de l'arrondissement ou du service central concerné. Les frais couverts peuvent comprendre les coûts des études préalables à la restauration jusqu'à concurrence d'environ 60 000 \$. Chaque projet doit être préalablement autorisé par le ministère de la Culture et des Communications au moyen d'une fiche de recommandation de crédits.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d'obtenir les crédits nécessaires pour financer des projets de restauration de bâtiments patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et qui sont régis par un instrument d'urbanisme, admissibles à l'Entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement de compétence municipale autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ servira à financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal.

Comme l'aide financière des projets faisant l'objet de ce règlement d'emprunt est subventionné à 50 % par le ministère de la Culture et des Communications, cela diminuera le montant d'emprunt qui sera à la charge des citoyens de la ville de Montréal à 3 750 000 \$. Cette subvention sera versée en remboursement du service de la dette.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal (CM07 0841).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection du patrimoine est une composante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt empêcherait de respecter les engagements de soutien financier sur les projets de protection et de mise en valeur d'immeubles municipaux à valeur patrimoniale selon la sélection des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti municipal à la suite de l'appel de candidatures lancé à la fin de l'été 2013 auprès des arrondissements, des villes liées et de services centraux. De plus, elle empêcherait de répondre aux demandes d'arrondissements et des services centraux découlant de la disponibilité de nouveaux fonds provenant d'anciennes ententes sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, comme convenu avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 16 décembre 2019.
2. Adoption : 27 janvier 2020.
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.
5. Octroi des contrats, à partir de 2020.
6. Travaux de 2020 à 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît FAUCHER
Architecte préposé à la planification

Tél : 514 872-7904
Télécop. : 514-872-1007

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-19

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-11-12

Dossier # : 1190668001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1190668001 - Fonds du patrimoine culturel 20191023.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-23

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RESTAURATION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX MUNICIPAUX ET LES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Vu l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015), conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (CG14 0020);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 7 500 000 \$ est autorisé aux fins suivantes :

- 1° Le financement de travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal, ne sont pas reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel et sont régis par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les travaux doivent être identifiés dans les orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec conformément à l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) ou conformément à toute entente pour la mise en valeur de biens régis par un instrument de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui pourrait être conclue ultérieurement entre les mêmes parties;
- 2° Le financement des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2019.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis, à la surveillance des travaux et à la réalisation des travaux de restauration et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1190668001

Dossier # : 1190668001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Projet 36300 GDD 1190668001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Josée BÉLANGER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-3238
Division : Service des finances



Dossier # : 1196354002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Planification des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.

Il est recommandé d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-18 10:57

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196354002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Planification des investissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis près de 15 ans, la Ville de Montréal s'est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection des infrastructures visant à éliminer le déficit d'infrastructures et assurer la pérennité des réseaux d'eau. Ce programme vise à améliorer le niveau de service offert aux citoyens en diminuant les interruptions de service et les interventions d'urgence résultant de la vétusté des réseaux. Le programme aura également un effet bénéfique sur la réduction du volume de fuite, de ce fait diminuant les coûts d'entretien des réseaux, de production et distribution de l'eau potable ainsi que de la collecte et de l'épuration des eaux usées.

La Direction des réseaux d'eaux (DRE) est responsable de la gestion de plus de 8 000 km de réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts. Selon nos analyses (Bilan d'état des actifs 2018), 7,2 % des conduites d'eau potable ne rencontrent pas le niveau de service en ce qui concerne les bris et près de 12 % des conduites d'égout ne rencontrent pas le niveau de service d'un point de vue structural.

Les différentes cibles annuelles de renouvellement des réseaux secondaires sont établies afin de minimiser les risques pour la santé, les interruptions de services et leurs impacts sur les citoyens. La planification optimale du programme de renouvellement est possible grâce à la planification stratégique issue du plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie 2016-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1540 - 18 décembre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

CM17 1261 - 16 novembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 215 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de réhabilitation et (re)construction des réseaux

secondaires d'aqueduc et d'égouts, ainsi que leurs équipements connexes dont le remplacement des entrées de service en plomb. En plus des travaux, cet emprunt couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

Le montant du règlement correspond à deux (2) années PTI du programme. Soit: 200 000 000 \$ pour le programme PTI de l'année 2021 et 15 000 000 \$ pour compléter le programme PTI de l'année 2020. Étant donné que le PTI 2020-2022 déposé pour le programme des réseaux secondaires établi à 200 000 000 \$ le programme PTI de l'année 2020, ce qui dépasse de 13 600 000 \$ le montant qui était prévu, pour la même année, dans le PTI 2019-2021 et qui est de 186 400 000 \$, il a fallu compléter cet écart (arrondi à 15 000 000 \$) lors de la présente demande de règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'eau d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux pour assurer le bon fonctionnement des réseaux et des équipements connexes qui sont désuets, endommagés ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile. Ceci permettra de se conformer aux directives environnementales et de santé publique, en plus de permettre d'économiser l'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble de ces travaux est de compétence locale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.
Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varieront selon les programmes.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvées par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté, la Ville ne sera pas en mesure d'assurer la disponibilité et la fiabilité des équipements et des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 16 décembre 2019.

1. Adoption: 27 janvier 2020.
2. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
3. Prise d'effet en 2019 à compter de la publication du règlement d'emprunt.

4. Octroi des contrats dès l'approbation de la publication du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noura HAMADA
Contrôleur(euse) de projet

Tél : 514 872-2552
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-28

Normand HACHEY
Chef de division

Tél : 514 872-3495
Télécop. : 514 872-7273

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-11-15

Dossier # : 1196354002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Planification des investissements
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1196354002 - Réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-07

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 215 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU SECONDAIRE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 215 000 000 \$ est autorisé pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

GDD1196354002

Dossier # : 1196354002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Planification des investissements
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196354002_Corpo.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-01

Louise B LAMARCHE
Conseillère budgétaire - C/E
Tél : (514) 872-6538
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198146006

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-25 14:27

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198146006

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

CONTENU

CONTEXTE

Un nouveau rôle d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1er janvier 2020. Plusieurs programmes d'aide financière à l'habitation, offerts par la Ville, ont des critères basés sur la valeur foncière des immeubles. Les nouvelles évaluations pourraient donc avoir un impact sur l'admissibilité de nombreux immeubles. Il est donc nécessaire d'apporter des modifications aux programmes afin d'en maintenir l'accès.

Trois programmes sont concernés. Le présent sommaire porte sur le programme d'aide financière *Rénovation résidentielle majeure* [14-036]. Il chemine en parallèle aux sommaires décisionnels suivants :

- Dossier décisionnel 1198146007 - Programme *Rénovation à la carte* (Règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés);
- Dossier décisionnel 1198146008 - Programme *Stabilisation des fondations* (Règlement 14-038 sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels).

Il est prévu qu'une refonte globale des programmes d'aide à la rénovation, dont les travaux sont en cours, introduise des changements majeurs au cours de l'année 2020. D'ici cette refonte, il demeure toutefois important de maintenir l'accessibilité actuelle aux programmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles .

CE16 2078, 14 décembre 2016: Ordonnance modifiant les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

DESCRIPTION

Le règlement encadrant le programme *Rénovation résidentielle majeure* fait référence au rôle d'évaluation foncière en vigueur à la date de la demande de subvention pour établir l'admissibilité d'un immeuble. Le règlement fixe également des seuils maximums de valeur foncière permettant de rendre un bâtiment admissible (par exemple, une valeur maximale

de 397 000 \$ pour une maison unifamiliale, de 462 000 \$ pour un bâtiment de deux logements hors sol, etc.).

Il est proposé de modifier le règlement 14-036 en stipulant que l'admissibilité des bâtiments sera calculée sur leur valeur au rôle foncier 2017-2019 plutôt que sur celle du rôle 2020-2022 qui sera en vigueur à partir du 1er janvier 2020. Cette modification aura pour effet de conserver l'admissibilité des bâtiments telle qu'elle était au cours de la période 2017-2019.

JUSTIFICATION

À l'occasion de l'adoption des rôles fonciers précédents, un important travail d'analyse était requis pour calculer et ensuite modifier les valeurs plafond des programmes d'aide financière. S'ils permettaient de préserver ou même de bonifier le bassin de bâtiments admissibles, ces ajustements menaient néanmoins à une modification de l'admissibilité. En effet, certains secteurs voyaient le nombre de bâtiments admissibles augmenter ou au contraire, diminuer, en raison de la distribution géographique inégale des variations de valeurs foncières.

En attendant les nouveaux programmes issus de la refonte en cours, il apparaît préférable d'agir dans la continuité des programmes existants en préservant intégralement l'admissibilité des bâtiments telle qu'elle était établie sur la période 2017-2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car les enveloppes budgétaires globales demeurent les mêmes. Toutes ces dépenses sont de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier d'immeubles existants, en assurant leur conservation, contribuent à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification proposée assurera le maintien de l'admissibilité des bâtiments au programme d'aide financière *Rénovation résidentielle majeure*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 16 décembre 2019.
Adoption au conseil municipal du 27 janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

--	--

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alec DERGHAZARIAN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-8086
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. : 000-0000

Le : 2019-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-11-25

Dossier # : 1198146006

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[reglementmodificateur_14036_2019-11-21_FINAL.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles
Tél : 514 872-4222
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-036XX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION
MUNICIPALE À LA RÉNOVATION ET À LA DÉMOLITION-
RECONSTRUCTION RÉSIDENIELLES (14-036)**

Vu les articles 82 et 86 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du..... 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) est modifié par le remplacement, au paragraphe 1^o, des mots « à la date de la demande de subvention » par les mots « pour les années 2017 à 2019 ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2020.

GDD : 1198146006



Dossier # : 1198146007

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-25 14:28

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198146007

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

CONTENU

CONTEXTE

Un nouveau rôle d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1er janvier 2020. Plusieurs programmes d'aide financière à l'habitation, offerts par la Ville, ont des critères basés sur la valeur foncière des immeubles. Les nouvelles évaluations pourraient donc avoir un impact sur l'admissibilité de nombreux immeubles. Il est donc nécessaire d'apporter des modifications aux programmes afin d'en maintenir l'accès.

Trois programmes sont concernés. Le présent sommaire porte sur le programme d'aide financière *Rénovation à la carte* [14-037]. Il chemine en parallèle aux sommaires décisionnels suivants :

- Dossier décisionnel 1198146006 - Programme *Rénovation résidentielle majeure* (Règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles);
- Dossier décisionnel 1198146008 - Programme *Stabilisation des fondations* (Règlement 14-038 sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels).

Il est prévu qu'une refonte globale des programmes d'aide à la rénovation, dont les travaux sont en cours, introduise des changements majeurs au cours de l'année 2020. D'ici cette refonte, il demeure toutefois important de maintenir l'accessibilité actuelle aux programmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés.

CE16 2079, 14 décembre 2016: Ordonnance modifiant les montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

DESCRIPTION

Le règlement encadrant le programme *Rénovation à la carte* fait référence au rôle d'évaluation foncière en vigueur à la date de la demande de subvention pour établir l'admissibilité d'un immeuble. Le règlement fixe également des seuils maximums de valeur foncière permettant de rendre un bâtiment admissible (par exemple, une valeur maximale

de 397 000 \$ pour une maison unifamiliale, de 462 000 \$ pour un bâtiment de deux logements hors sol, etc.).

Il est proposé de modifier le règlement 14-037 en stipulant que l'admissibilité des bâtiments sera calculée sur leur valeur au rôle foncier 2017-2019 plutôt que sur celle du rôle 2020-2022 qui sera en vigueur à partir du 1er janvier 2020. Cette modification aura pour effet de conserver l'admissibilité des bâtiments telle qu'elle était au cours de la période 2017-2019.

JUSTIFICATION

À l'occasion de l'adoption des rôles fonciers précédents, un important travail d'analyse était requis pour calculer et ensuite modifier les valeurs plafond des programmes d'aide financière. S'ils permettaient de préserver ou même de bonifier le bassin de bâtiments admissibles, ces ajustements menaient néanmoins à une modification de l'admissibilité. En effet, certains secteurs voyaient le nombre de bâtiments admissibles augmenter ou au contraire, diminuer, en raison de la distribution géographique inégale des variations de valeurs foncières.

En attendant les nouveaux programmes issus de la refonte en cours, il apparaît préférable d'agir dans la continuité des programmes existants en préservant intégralement l'admissibilité des bâtiments telle qu'elle était établie sur la période 2017-2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car les enveloppes budgétaires globales demeurent les mêmes. Toutes ces dépenses sont de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier d'immeubles existants, en assurant leur conservation, contribuent à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification proposée assurera le maintien de l'admissibilité des bâtiments au programme d'aide financière *Rénovation à la carte*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 16 décembre 2019.
Adoption au conseil municipal du 27 janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alec DERGHAZARIAN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-8086
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-07

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-11-25

Dossier # : 1198146007

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[reglementmodificateur_14037_2019-11-21_FINAL.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles
Tél : 514 872-4222
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-037XX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION
MUNICIPALE À LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE POUR LA RÉALISATION
DE TRAVAUX CIBLÉS (14-037)**

Vu les articles 82 et 86 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du..... 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) est modifié par le remplacement des mots « à la date de la demande de subvention » par les mots « pour les années 2017 à 2019 ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2020.

GDD : 1198146007



Dossier # : 1198146008

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

Il est recommandé:

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-25 14:45

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198146008

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

CONTENU

CONTEXTE

Un nouveau rôle d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1er janvier 2020. Plusieurs programmes d'aide financière à l'habitation, offerts par la Ville, ont des critères basés sur la valeur foncière des immeubles. Les nouvelles évaluations pourraient donc avoir un impact sur l'admissibilité de nombreux immeubles. Il est donc nécessaire d'apporter des modifications aux programmes afin d'en maintenir l'accès.

Trois programmes sont concernés. Le présent sommaire porte sur le programme d'aide financière *Stabilisation des fondations* [14-038]. Il chemine en parallèle aux sommaires décisionnels suivants :

- Dossier décisionnel 1198146006 - Programme *Rénovation résidentielle majeure* (Règlement 14-036 sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles);
- Dossier décisionnel 1198146007 - Programme *Rénovation à la carte* (Règlement 14-037 sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés).

Il est prévu qu'une refonte globale des programmes d'aide à la rénovation, dont les travaux sont en cours, introduise des changements majeurs au cours de l'année 2020. D'ici cette refonte, il demeure toutefois important de maintenir l'accessibilité actuelle aux programmes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1044, 28 octobre 2014 : Adoption du règlement 14-038 sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels.

DESCRIPTION

Le règlement encadrant le programme *Stabilisation des fondations* fait référence au rôle d'évaluation foncière en vigueur à la date de la demande de subvention pour établir l'admissibilité d'un immeuble. Le règlement fixe également un seuil maximal de valeur foncière permettant de rendre un bâtiment admissible (soit de 475 000 \$ pour le logement occupé par le propriétaire).

Il est proposé de modifier le règlement 14-038 en stipulant que l'admissibilité des bâtiments sera calculée sur leur valeur au rôle foncier 2017-2019 plutôt que sur celle du rôle 2020-2022 qui sera en vigueur à partir du 1er janvier 2020. Cette modification aura pour effet de conserver l'admissibilité des bâtiments telle qu'elle était au cours de la période 2017-2019.

JUSTIFICATION

À l'occasion de l'adoption des rôles fonciers précédents, un important travail d'analyse était requis pour calculer et ensuite modifier les valeurs plafond des programmes d'aide financière. S'ils permettaient de préserver ou même de bonifier le bassin de bâtiments admissibles, ces ajustements menaient néanmoins à une modification de l'admissibilité. En effet, certains secteurs voyaient le nombre de bâtiments admissibles augmenter ou au contraire, diminuer, en raison de la distribution géographique inégale des variations de valeurs foncières.

En attendant les nouveaux programmes issus de la refonte en cours, il apparaît préférable d'agir dans la continuité des programmes existants en préservant intégralement l'admissibilité des bâtiments telle qu'elle était établie sur la période 2017-2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications réglementaires n'auront pas d'incidence budgétaire car les enveloppes budgétaires globales demeurent les mêmes. Toutes ces dépenses sont de compétence locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation et l'entretien régulier d'immeubles existants, en assurant leur conservation, contribuent à l'utilisation optimale du cadre bâti existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification proposée assurera le maintien de l'admissibilité des bâtiments au programme d'aide financière *Rénovation à la carte*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion lors du conseil municipal du 16 décembre 2019.
Adoption au conseil municipal du 27 janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alec DERGHAZARIAN
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-8086
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-07

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-11-25

Dossier # : 1198146008

Unité administrative responsable : Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels

Objet : Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), afin de modifier le rôle foncier de référence utilisé pour établir l'admissibilité des immeubles.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[reglementmodificateur_14038_2019-11-21.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles
Tél : 514 872-4222
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-038XX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION
MUNICIPALE À LA STABILISATION DES FONDATIONS DES BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS (14-038)**

Vu les articles 82 et 86 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du..... 2020, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le deuxième alinéa de l'article 3 du Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) est modifié par le remplacement des mots « à la date de la demande » par les mots « pour les années 2017 à 2019 ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2020.

GDD : 1198146008



Dossier # : 1190566001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) afin d'exclure des pouvoirs délégués aux arrondissements sur le réseau artériel l'établissement de voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules.

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)* afin d'exclure des pouvoirs délégués aux arrondissements sur le réseau artériel l'établissement de voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-03 15:18

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1190566001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) afin d'exclure des pouvoirs délégués aux arrondissements sur le réseau artériel l'établissement de voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal, comme la plupart des grandes villes du monde, met en place différentes mesures afin de diminuer la dépendance à l'automobile solo et pour inciter les automobilistes à opter pour le transport actif ou collectif. Parmi les mesures mises en place pour atteindre cet objectif, notons l'implantation de mesures préférentielles pour autobus (MPB). Les MPB, dont les voies réservées pour autobus, sont des interventions sur le réseau routier permettant d'offrir une priorité au transport collectif (TC) et d'améliorer la fiabilité et la ponctualité du service, augmentant ainsi l'attrait et la part modale de ce mode de transport. C'est ainsi que de 2008 à 2019, le réseau montréalais de voies réservées pour autobus est passé de 61 à plus de 263 kilomètres.

Afin qu'elles puissent apporter un gain significatif en terme de temps de parcours et de qualité du service de TC, les voies réservées doivent être planifiées non pas à l'unité, mais plutôt à une échelle macroscopique. Elles doivent s'intégrer à un réseau plus complet, efficacement tissé, et constitué de l'ensemble des différentes lignes d'autobus et des MPB mais également d'autres modes de transport collectif et actif (métro, futur métro léger du Réseau Express Métropolitain, voies cyclables, pôles de mobilité, etc.). Cette vision d'ensemble du réseau de voies réservées, à l'intérieur d'un réseau complet de différents modes alternatifs à l'auto solo, permet d'optimiser les gains de temps et la ponctualité des autobus et de rendre ceux-ci plus attrayants que l'automobile.

Également, par souci d'efficacité, les voies réservées doivent être continues et dans la mesure du possible, uniformes le long d'un même axe. En effet, les gains qui pourraient être générés le long d'une section d'une voie réservée aux usagers d'une ligne d'autobus peuvent facilement être perdus si plus loin lors du parcours, les mêmes usagers se retrouvent coincés dans la congestion.

À l'heure actuelle, le pouvoir lié à l'établissement de voies de circulation réservées à certains types de véhicules, dont les voies réservées pour autobus, relève de la compétence des conseils d'arrondissement, et ce, tant sur le réseau local que sur le réseau artériel suivant une délégation en vertu du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-

055). Cette situation, en plus d'alourdir le processus lié à l'implantation des voies réservées, est susceptible d'entraîner certaines discontinuités dans les voies réservées le long d'un axe et dans l'ensemble du réseau de voies réservées. De plus, cette situation peut parfois entraîner un manque d'homogénéité dans le type d'aménagement de voies réservées proposé d'un arrondissement à l'autre.

Dans ce contexte, le conseil municipal (CM) désire récupérer le pouvoir lié à l'établissement de voies de circulation réservées à certains types de véhicules sur le réseau de voirie artérielle. Bien que le CM souhaite récupérer ce pouvoir, la Ville de Montréal et la STM devront travailler étroitement avec les arrondissements dans la planification et la mise en place des voies réservées et ce, afin que celles-ci respectent les caractéristiques et les contraintes du milieu dans lequel elles sont implantées. Les différents projets de voie réservées devront également, comme c'est le cas actuellement, tenir compte des différents plans et orientations existantes (PPU; PLD; etc.) et ce tant ou niveau local que central.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Afin que le conseil municipal de la Ville de Montréal puisse récupérer le pouvoir lié à l'établissement de voies de circulation réservées à certains types de véhicules sur le réseau de voirie artérielle, il est nécessaire de modifier le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055). En ce sens, il est proposé de modifier le 2e alinéa de l'article 2 de ce règlement qui prévoit la délégation aux arrondissements quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement sur le réseau artériel. Il s'agit donc d'ajouter une exception à ce 2e alinéa de manière à exclure de la délégation aux arrondissements l'établissement de voies de circulation réservées. Il est proposé d'y ajouter l'exception suivante:

« **°5°** L'établissement de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes, de certaines catégories de véhicules routiers ou des seuls véhicules routiers qui transportent le nombre de personnes indiqué par une signalisation appropriée ainsi que tout pouvoir nécessaire à assurer la mise en place et la fonctionnalité de telles voies. ».

De plus, afin d'éviter toute incompatibilité entre les différentes fonctions de la voirie artérielle aux endroits où une voie réservée serait établie, il est suggéré de modifier le Règlement 08-055 par l'insertion, après l'article 4.4, de l'article suivant:

« **°4.5.°** Les pouvoirs délégués en vertu du deuxième alinéa de l'article 2 quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement ne peuvent s'exercer sur une voie de circulation réservée à l'usage exclusif des bicyclettes, de certaines catégories de véhicules routiers ou des seuls véhicules routiers qui transportent le nombre de personnes indiqué par une signalisation appropriée de manière à nuire ou à empêcher toute fonctionnalité d'une telle voie. ».

Ces modifications feraient en sorte que le conseil municipal serait compétent pour établir une voie réservée à certains types de véhicules uniquement sur le réseau de voirie artérielle. Toutefois, actuellement, l'un des critères servant à déterminer qu'un axe fait partie du réseau de voirie artérielle est la présence sur cet axe d'une ligne d'autobus de la STM. Le réseau de voirie locale n'est donc pas concerné par l'établissement de voies

réservées aux autobus.

Les arrondissements demeurent responsables, s'il y a lieu, des activités d'installation, d'entretien et de réparation de la signalisation écrite liée à l'opération de la voie réservée et ce, tel que prévu à l'annexe A du règlement 08-055. Ils demeurent également responsables, s'il y a lieu, de l'installation de la nouvelle signalisation et de l'enlèvement des panneaux existants suite aux modifications faisant l'objet du présent dossier et ce, comme le prévoit la partie 8 de l'annexe B du règlement 08-055.

JUSTIFICATION

La récupération au conseil municipal du pouvoir d'établir, sur le réseau artériel, des voies réservées à l'usage de certaines catégories de véhicules (dont les autobus, les taxis et les véhicules de covoiturage) permettra à la Ville de Montréal et à la STM de planifier et d'établir un réseau intégré et pan montréalais de voies réservées et de rendre ce réseau le plus efficace possible.

Cela permettra également d'assurer une harmonisation des pratiques liées à l'implantation des voies réservées aux autobus, taxis, covoitureurs et autres catégories de véhicules s'il y a lieu.

Enfin, cela pourrait faciliter le processus et réduire dans certains cas les délais liés à l'implantation de voies réservées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Société de transport de Montréal s'occupe actuellement de l'installation et de l'entretien du marquage et de la signalisation des voies réservées aux autobus et ce, à ses frais. L'adoption du règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) n'aura donc aucun impact financier pour la Ville de Montréal ou ses arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les voies réservées pour autobus permettent des gains de temps appréciables aux usagers du transport collectif tout en permettant aux autobus qui les empruntent d'être plus ponctuels. Ces deux éléments inciteront une nouvelle clientèle à utiliser l'autobus et contribueront à un transfert modal vers le transport collectif. Ce transfert modal répond à l'objectif de réduction de la pollution atmosphérique liée à l'usage de l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification à la réglementation est essentielle afin de redonner au conseil municipal le pouvoir lié à l'établissement de voies de circulation réservées à certains types de véhicules sur le réseau de voirie artérielle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal du 16 décembre 2019:

- Avis de motion du projet de Règlement.

Conseil municipal du 27 janvier 2020:

- Adoption du Règlement.

Publication du Règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André LAVIGNE
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 872-0239
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

Le : 2019-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2019-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-29

Dossier # : 1190566001

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux

Objet :

Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) afin d'exclure des pouvoirs délégués aux arrondissements sur le réseau artériel l'établissement de voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS



[Règl. mod. le Règlement 08-055.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-23

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR
LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS RELATIFS AU RÉSEAU DE
VOIRIE ARTÉRIELLE AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (08-055)**

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 186 de l'annexe C de cette Charte;

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) est modifié par l'ajout, après le paragraphe 4^o du deuxième alinéa, du paragraphe suivant :

« 5^o l'établissement de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes, de certaines catégories de véhicules routiers ou des seuls véhicules routiers qui transportent le nombre de personnes indiqué par une signalisation appropriée ainsi que tout pouvoir nécessaire afin d'assurer la mise en place et la fonctionnalité de telles voies. ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 4.4, de l'article suivant :

« **4.5.** Les pouvoirs délégués en vertu du deuxième alinéa de l'article 2 quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement ne peuvent s'exercer sur une voie de circulation réservée à l'usage exclusif des bicyclettes, de certaines catégories de véhicules routiers ou des seuls véhicules routiers qui transportent le nombre de personnes indiqué par une signalisation appropriée s'ils ont pour effet de nuire ou d'empêcher toute fonctionnalité d'une telle voie. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1190566001



Dossier # : 1195092002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese

Il est recommandé :
d'adopter, sans changement, le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-08 21:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 2 décembre 2019

Résolution: CA19 27 0405

Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2019.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la même séance.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU la tenue, en date du 26 novembre 2019, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1195092002

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 décembre 2019



Dossier # : 1195092002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Messe

JE RECOMMANDE :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Messe

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-10-25 10:59

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195092002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Messe

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant, le Groupe Prével-Inovim, a déposé une demande de modification au Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Messe. Le secteur est délimité par la rue Notre-Dame Est (sud), l'avenue Dubuisson (nord), l'arrière des lots donnant sur la rue Taillon (ouest) et l'arrière des lots donnant sur l'avenue Meese (est).

Cette modification vise à permettre la construction d'un ensemble résidentiel composé de neuf phases, pour un total d'environ 627 unités d'habitation dont 88 logements sociaux. Le secteur 14-14 (sud de la voie ferrée) du Plan d'urbanisme autorise actuellement des bâtiments d'une hauteur maximale de six étages. Concernant la petite partie du secteur 14-09 située au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Messe, celle-ci autorise des bâtiments d'une hauteur maximale de trois étages. Le présent projet de modification au Plan d'urbanisme vise donc à permettre des bâtiments d'une hauteur de 12 étages en modifiant ce secteur pour un secteur de densité de construction 14-13 et à agrandir celui-ci afin d'inclure les lots 1 293 693 et 1 293 694 faisant partie du secteur 14-09.

Il est à noter que malgré l'augmentation de la hauteur permise, seuls deux bâtiments (10 et 12 étages), situés au centre du projet, seraient autorisés grâce à l'encadrement d'un projet particulier (PP27-0270). La hauteur des autres bâtiments prévus varie de deux à six étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À titre indicatif, l'ensemble du projet de développement est composé de neuf phases, dont certaines seraient construites simultanément. Le projet permettrait la construction d'environ 519 unités de logements, 20 maisons de ville et 88 logements sociaux, pour un total de 627

unités d'habitation.

Les bâtiments proposés, qui auront tous des aires de stationnement intérieures, visent à minimiser l'impact au sol et à créer un jardin central au cœur du projet. Le taux d'implantation global des bâtiments est de 33,9 % et le pourcentage d'espaces verts atteint environ 36 %. Les bâtiments sont conçus avec différentes hauteurs permettant une optimisation et une mise en valeur des espaces verts, tout en réduisant l'impact sur l'ensoleillement des bâtiments voisins existants. (voir PP27-0270 - 1195092001)

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à ce projet de modification au Plan d'urbanisme puisqu'il vise à permettre un projet structurant pour le secteur, comprenant une densification du site par la construction d'une grande variété de typologies de logement.

Ce projet de développement qui sera réalisé par une procédure de projet particulier (PP27-0270), prévoit :

§ La démolition d'un bâtiment industriel laissé à l'abandon depuis de nombreuses années et qui est notamment dérogoire à l'usage et au taux d'implantation;

§ Une augmentation significative de la superficie d'espaces verts et la plantation de nombreux arbres, d'arbustes et des massifs de vivaces sur le site. Le site actuel représente un important îlot de chaleur étant construit en quasi-totalité;

§ La construction de plusieurs des unités de logements proposées sont propices à accueillir une famille;

§ L'aménagement d'aires de stationnement toutes intérieures, à l'exception de celles pour les visiteurs aménagées le long de la voie d'accès privée;

§ Un projet qui va au-delà des exigences de la stratégie d'inclusion (sociale et abordable) de la Ville de Montréal. Un bâtiment de logements sociaux est prévu sur le site, lequel serait construit durant les premières phases du projet;

§ Un projet qui aurait très peu d'incidence sur l'ensoleillement des bâtiments voisins existants (gradation du nombre d'étages et importants dégagements prévus).

À sa séance du 4 juin 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme de Montréal.

À sa séance du 20 septembre 2019, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme de Montréal, avec certaines recommandations. Celles-ci concernent le projet de développement et sont inscrites dans le projet particulier le PP27-0270 (1195092001).

Avis du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal, en date du 23 octobre 2019

« La demande de modification au Plan d'urbanisme (Plan) vise à augmenter la hauteur maximale permise des bâtiments à 12 étages plutôt que 6 étages, afin de permettre au projet, situé au 9205, rue Notre-Dame Est, d'intégrer deux bâtiments de 12 étages. Le projet en question entraîne une modification aux paramètres de densité du Plan. En effet, la carte 3.1.2 portant sur la densité de construction à l'échelle de la Ville de Montréal est modifiée en remplaçant le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et en élargissant les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Messe. Les paramètres de densités figurant à la section 24.5 du chapitre d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (partie II du Plan) sont modifiés en ce

sens de manière à autoriser les bâtiments entre 2 et 12 étages ainsi qu'un taux d'implantation au sol variant entre faible et moyen. Le projet est compris dans l'affectation du sol « Secteur résidentiel », aucune modification n'est nécessaire à cet égard.

Le concept mis de l'avant dans le cadre de la demande répond aux intentions du Plan. La forme bâtie du développement proposée s'arrime de façon plutôt harmonieuse et graduelle avec les secteurs résidentiels établis avoisinants. De plus, les orientations et les balises d'aménagement pour le secteur de planification détaillée de portée locale Mercier-Est du chapitre d'arrondissement de l'arrondissement, visent à confirmer la vocation résidentielle du secteur et incite l'amélioration de la fluidité des passages piétonniers et cyclables de part et d'autre de la voie ferrée, ce à quoi l'arrondissement propose de prolonger la rue Taillon de concert au développement en question.

Au Schéma, le projet est situé dans la grande affectation du territoire « Dominante résidentielle ». Le projet dépasse largement les exigences de densité d'occupation du sol indiquées au Schéma, lesquelles prévoient un seuil minimum moyen de 35 logements à l'hectare brut pour ce secteur situé à l'extérieur d'une aire TOD. Également, le projet répond aux intentions du Schéma en matière de verdissement et de réduction des effets négatifs reliés aux îlots de chaleur.

Le projet a fait l'objet de deux présentations au Comité Jacques-Viger (CJV), le 31 mai 2019 et le 20 septembre 2019. Le CJV s'est prononcé en faveur du projet, mais a formulé plusieurs recommandations qui concerne notamment l'aménagement des espaces ouverts sur le site: intégrer des traverses piétonnes sur la rue Notre-Dame Est, proposer de meilleures connexions entre l'immeuble de logements sociaux prévu et les espaces verts, transformer la rue intérieure et le rond-point véhiculaire en un espace public partagé et vert et raffiner le traitement paysager en fonction des espaces privés, semi-privés, semi-publics. Il est également recommandé que l'arrondissement se dote d'une vision d'ensemble pour la rue Notre-Dame Est et entame une réflexion en matière de densité et de paysage urbain pour l'ensemble de son territoire.

La Direction de l'urbanisme est favorable à ces recommandations, qui vont dans le sens des orientations et objectifs du Plan d'urbanisme et du Schéma, et demande donc à l'arrondissement de s'assurer que celles-ci soient intégrées au projet.

La Direction de l'urbanisme est favorable à l'adoption du règlement préparé par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve visant à modifier le Plan d'urbanisme. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'autorisation de construire deux bâtiments (10 et 12 étages) au centre du projet permet de dégager une plus importante superficie au sol destinée à être aménagée en espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;

- Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement;
- Résolution du conseil d'arrondissement demandant au conseil municipal d'adopter le règlement après la tenue de l'assemblée publique de consultation;
- Adoption du règlement par le conseil municipal;
- Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement;
- Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les procédures de modification au Plan d'urbanisme sont conformes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 18 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl BOUDREAU
Conseiller en aménagement - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-7599
Télécop. : 514-872-2312

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-12

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9635
Télécop. : 514 872-2312

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre-Paul SAVIGNAC
Directeur

Tél : 514-872-4160

Approuvé le : 2019-10-24



**Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2019-05**

**PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mardi, 4 juin 2019, à 8 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle de conférence des élu-es**

8.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2019-2127

Dossier n° : 1195092002

Objet : Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction pour le secteur 14-14 (sud de Souigny) et pour les lots 1 293 693 et 1 293 694 situés à l'intersection de l'avenue Meese et de la rue Notre-Dame Est

Endroit : 9205, rue Notre-Dame Est

Responsable du dossier : M. Carl Boudreault, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet structurant pour le secteur, prévoyant une densification du site par la construction d'une grande variété de typologie de logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la démolition d'un bâtiment laissé à l'abandon depuis de nombreuses années et qui est notamment dérogoire à l'usage et au taux d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le projet augmente de façon significative la superficie d'espaces verts et prévoit la plantation de nombreux arbres, d'arbustes et des massifs de vivaces sur le site. Le site actuel représente un important îlot de chaleur, étant construit en quasi-totalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des unités de logements proposées sont propices à accueillir une famille;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit que les aires de stationnement seraient toutes intérieures, à l'exception de celles pour les visiteurs, aménagées le long de la voie d'accès privée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti à la stratégie d'inclusion (sociale et abordable) de la Ville de Montréal. Un bâtiment social est d'ailleurs prévu sur le site, et serait construit durant les premières phases du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aurait pas d'incidence significative sur l'ensoleillement des bâtiments voisins existants (gradation du nombre d'étages et dégagements importants prévus).

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE
À LA DEMANDE SANS CONDITION.

AVIS PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ JACQUES-VIGER SUITE À SA RÉUNION DU 31 MAI 2019

Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design, et d'architecture de paysage*

Modification au Plan d'urbanisme : partie du secteur 14-14 (9205, rue Notre-Dame Est)

Libellé du projet :	Modification au Plan d'urbanisme afin d'augmenter la hauteur permise à 12 étages pour une partie du secteur 14-14 (sud de Souigny)
Localisation :	9205, Notre-Dame Est (ilot Notre-Dame Est - Meese - Dubuisson - Taillon)
Demandeur :	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis préliminaire à la demande de l'Arrondissement, considérant que le projet requiert une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

LA PROPOSITION

La modification proposée au Plan d'urbanisme de Montréal vise à modifier les paramètres de densité de construction afin d'augmenter la hauteur permise à 12 étages pour une partie du secteur 14-14 (au sud de l'avenue Souigny). Il est actuellement autorisé dans ce secteur des bâtiments de 2 à 6 étages hors-sol.

La modification au Plan d'urbanisme vise également à agrandir le secteur 14-14 afin de permettre l'inclusion des lots 1 293 693 et 1 293 694 (du secteur 14-09) situés à l'intersection de l'avenue Meese et de la rue Notre-Dame Est.

Cette proposition nécessitera le dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour la démolition du bâtiment commercial situé au 9205, rue Notre-Dame Est, et la réalisation d'un projet de développement résidentiel. Il est à noter que malgré l'augmentation de la hauteur permise, seulement deux bâtiments de 10 et 12 étages seraient autorisés par le PPCMOI. La hauteur des autres bâtiments du projet visé varie de 2 à 6 étages.

*Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Le secteur d'intervention se situe au 9205, Notre-Dame Est. Ce lieu est délimité par la rue Notre-Dame Est (sud), l'avenue Dubuisson (nord), la rue Taillon (ouest) et l'avenue Meese (est).



Zone approximative du site du projet situé au 9205, Notre-Dame Est (Source : Google)

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Le Comité Jacques-Viger (CJV) a reçu les représentants de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants des firmes externes mandatées pour le projet, lors de la séance du 31 mai 2019.

Le projet à l'étude se décrit comme suit :

Architecture et aménagement paysager

Suite à la démolition du bâtiment commercial situé au 9205, rue Notre-Dame Est (ancien entrepôt laissé à l'abandon depuis de nombreuses années), le projet prévoit la construction d'un total de 614 unités d'habitation, soit environ 515 unités de logements privés, 21 maisons de ville et 78 logements sociaux. La hauteur des bâtiments, à typologies variables, varie de 2 à 6 étages. Deux bâtiments (tours) d'une hauteur de 10 et 12 étages, situés au centre de l'îlot, sont également prévus.

À plus grande échelle, le site juxtapose, au nord de l'avenue Souigny et de la voie ferrée, un îlot développé en 2004 pour le projet Carré Soho (création du secteur 14-14 « Alcatel-Soho-Entrepôt Métro »). En 2013, les limites de ce secteur sont modifiées une première fois afin d'englober l'ensemble des têtes d'îlot sur la rue Hochelaga. Le secteur avoisinant (14-09) comporte des bâtiments de 1 à 3 étages hors-sol.

Au niveau de l'aménagement paysager, la présente proposition comporte un dégagement de la superficie au sol pour y laisser la place à des espaces verts aménagés, notamment par des aires de stationnement intérieur et des bâtiments à différentes hauteurs (incluant deux tours, de 10 et 12 étages). L'aménagement des espaces verts comporte un jardin situé au centre du site et la plantation de nombreux arbres, arbustes et massifs de vivaces.

Les tours sont composées d'un jeu de balcon et les bâtiments à 5 étages possèdent des balcons en loggia.

Le taux d'implantation global du site est de 33,6 % et le pourcentage d'espaces verts atteint environ 36 %.

Logements sociaux et abordables

Le projet est assujéti à la « Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » de la Ville de Montréal. Les 78 logements sociaux prévus représentent 23 % du gain en superficie résidentielle brute, soit 17 logements sociaux supplémentaires que l'exigence prescrite par la politique sur l'inclusion de logements sociaux (fixée à minimalement 15%).

Plusieurs unités de logement sont également propices à accueillir une famille. Le projet de développement satisfait aussi à l'exigence sur l'inclusion de logements abordables privés.

Intégration urbaine et axes de circulation

Selon le concept envisagé, il est planifié de créer un axe nord-sud de circulation piétonnière afin de connecter le projet avec le parc L.-O.-Taillon et la promenade Bellerive (adjacente au fleuve St-Laurent), du côté sud, et avec le parc Saint-Victor, du côté nord (au nord du carré SOHO et de la rue Hochelaga). La proposition de construire deux tours de 10 et 12 étages afin de dégager une vaste partie du terrain au sol, à l'image d'une implantation de type cité-jardin, prend d'ailleurs appui sur la création de ce lien avec les parcs avoisinants.

Afin d'ouvrir cet axe de circulation vers le nord, un passage piéton sera aménagé pour traverser la voie ferrée actuellement clôturée sur toute sa longueur.

Un tronçon du Réseau express pour vélo (REV) est aussi prévu sur l'avenue Souigny, aux abords du site.

Le long de la rue Notre-Dame Est, une placette est aménagée sur le site, à l'extrémité sud de l'axe de circulation, afin de permettre l'accès aux espaces commerciaux (situés au rez-de-chaussée). Une porte-cochère est aussi présente afin de fournir un accès piéton alternatif et une ouverture visuelle vers le centre de l'îlot.

Entrées et stationnements

Deux entrées véhiculaires sur le site sont présentes à partir de l'avenue Dubuisson, et une troisième à partir de l'avenue Meese. Ces voies d'accès privé mènent aux différentes aires de stationnement. Un stationnement souterrain est prévu pour les résidences, à l'exception d'un stationnement en demi-sous-sol pour les maisons de ville. Quelques unités de stationnements sont prévues le long d'une des voies d'accès à partir de l'avenue Dubuisson. Une servitude de passage pour piétons en faveur de la Ville est envisagée à partir de cette même avenue.

Services publics

Compte tenu du nombre important d'unités d'habitation sur le site, la gestion des matières résiduelles nécessitera des espaces sur le domaine privé. Ces espaces seront localisés à différents endroits sur le site. De plus, un projet pilote dédié au service de collecte de résidus alimentaires est prévu pour certains immeubles du projet.

ENJEUX SOULEVÉS

Le Comité Jacques-Viger souligne les efforts liés au projet et la qualité de la présentation. Il émet les commentaires suivants :

Réflexion globale sur la révision des hauteurs

Dans le cadre d'une réflexion plus large, le CJV aurait apprécié pouvoir analyser la révision des hauteurs pour le projet présenté en relation avec le territoire élargi. Le CJV s'inquiète de la possibilité de modifier à la pièce les paramètres de hauteur pour plusieurs sites sans avoir une perspective globale de la densité de construction à l'échelle de l'arrondissement. Le CJV encourage également que soient transmis les principes énoncés dans le Plan d'urbanisme permettant ainsi d'assurer la réussite du projet selon une vision d'ensemble (ex. innovation, mobilité, développement durable, etc.).

Hauteur des tours

Le CJV n'est pas défavorable, à priori, à la modification des paramètres de hauteur maximale pour permettre la construction de deux tours à 10 et 12 étages. Telle que proposée, cette modification offre notamment l'avantage d'augmenter la superficie de l'espace libre au sol et les actions des verdissements, tout en respectant la limite de superficie à construire permise.

Il est toutefois préoccupé par la relation entre les tours et les autres bâtiments prévus sur le site, et celle avec les bâtiments avoisinants en périphérie du site (de 1 à 3 étages). Plus précisément, il considère que des conditions-clefs doivent être mises en œuvre pour la réalisation de ces tours, afin qu'elles soient arrimées davantage aux composantes bâties et paysagères environnantes. À ces fins, le CJV souhaite qu'un examen des hauteurs soit effectué quant aux rapports d'échelle, aux vis-à-vis des volumes et au traitement architectural des bâtiments (tels qu'aux rez-de-chaussée des tours). Il constate que les illustrations incluses à la documentation ne présentent pas les situations de vis-à-vis plus rapprochés, notamment entre la tour sud et les maisons de ville, ainsi qu'entre la tour nord et l'immeuble de l'avenue Dubuisson. Le CJV est aussi d'avis qu'un traitement particulier doit être réalisé afin de permettre une cohabitation harmonieuse des deux tours, lesquelles sont très rapprochées l'une de l'autre.

Le CJV se questionne également quant à l'implantation de ces tours et son impact sur l'ensoleillement des bâtiments voisins (sur le site et les îlots avoisinants), spécialement en période estivale lorsque les plongées des ombres sont plus longues, tel qu'en juin.

Axes de circulation

D'emblée, le CJV est soucieux quant à la gestion de la circulation des axes routiers ceinturant le site. La placette aménagée aux abords de la rue Notre-Dame Est, à mi-chemin du site, risque de créer des regroupements de piétons désirant traverser la rue Notre-Dame Est pour accéder au parc L.-O. Taillon. L'axe de circulation liant l'îlot et le parc doit ainsi être renforcé par la mise en place de passages adaptés et sécuritaires, tant pour les adultes que pour les enfants. Il recommande fortement la mise en place de feux de circulation pour piétons sur la rue Notre-Dame Est, à mi-

chemin entre les intersections des rues Taillon et Meese. (Les feux de circulation existants sont présents aux intersections des rues seulement.) En guise d'exemples, de tels passages ont été installés sur l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis. Le CJV suggère que ces feux de circulation possèdent une durée assez longue pour permettre la traverse par des personnes à mobilité réduite. Le CJV propose également d'autres mesures de ralentissement de la circulation, tels qu'une surélévation de la chaussée, une bande de pavés de béton préfabriqués, un marquage au sol ou une signalisation lumineuse de la traverse piéton.

À un niveau plus global, le CJV suggère que les axes de circulation liant le site au contexte environnant soient renforcés. Le CJV soutient que le geste conceptuel visant à percer à même le site un axe nord-sud depuis le parc L.-O.-Taillon jusqu'au parc Saint-Victor n'est pas suffisamment clair, tant au niveau de la continuité visuelle avec ces lieux, qu'au niveau fonctionnel pour la circulation (cet axe ne permettant pas de traverser la rue Notre-Dame Est). Le CJV propose ainsi d'harmoniser l'expressivité de l'axe nord-sud et les impératifs de sécurité des piétons et cyclistes autant à l'intérieur du site que dans les voies de passage vers sur le sud ou le nord.

Le CJV considère notamment que les axes de circulation puissent être une opportunité de créer des lieux vivants pour les piétons et les cyclistes.

Il se questionne également sur les axes de circulation de la porte-cochère dédiée aux résidents du site, accessible à partir de la rue Notre-Dame Est. Tout en considérant la qualité du geste architectural, il considère que cet espace mérite d'être clarifié étant donné le caractère invitant de cette entrée auprès des passants du quartier.

De plus, le site offre une entrée à l'ouest du site pour desservir les maisons de ville projetées, à partir de l'avenue Dubuisson, derrière les bâtiments ayant front sur la rue Taillon. Le CJV craint l'effet de cloisonnement produit à cet endroit par l'aménagement d'un mur de soutènement et l'absence d'accès depuis le sud. Le CJV suggère la réalisation d'un aménagement adéquat dans les arrière-cours des bâtiments, par une lecture plus fine du tissu urbain ainsi qu'une meilleure prise en considération des processus d'entretien et de déneigement.

Espaces de vie et espaces extérieurs communs

En ce qui a trait aux espaces communs prévus à l'intérieur du site, le CJV suggère une meilleure définition des espaces privés, semi-privés et publics, afin d'éviter toute confusion de la part des usagers, ou même, une non-appropriation de ces espaces. Bien que les espaces libres sur le site constituent essentiellement des lieux de passage, le CJV est d'avis que ceux-ci devraient être davantage aménagés. Une attention particulière doit être portée principalement aux espaces extérieurs communs. Le CJV recommande que soient créés des milieux de vie afin de susciter l'appropriation du site et susciter le dialogue entre les résidents, tel que par l'aménagement d'un jardin communautaire et de jardins privés.

Il recommande également que l'aménagement de l'espace libre entre les deux tours soit réexaminé plus en détail. Les sous-sols de cet espace sont occupés par un stationnement souterrain, ce qui limite la plantation d'arbres, mais offre l'occasion de faire un aménagement distinctif permettant de varier les expériences offertes sur le site.

Commerces de proximité

Le CJV est favorable à une mixité d'usages sur le site, comprenant un usage commercial ou communautaire aux rez-de-chaussée des bâtiments situés le long de la rue Notre-Dame Est. Dans une optique de développement durable, le CJV se réjouit de la proposition de services de proximité, dans la mesure où un réel besoin soit présent de la part des

résidents du secteur. Il soulève toutefois l'importance d'assurer un arrimage entre les espaces de livraisons temporaires et les espaces communs du site.

D'autres parts, le CJV propose d'accueillir des équipements publics tels qu'une bibliothèque ou une garderie.

Autres considérations

À portée globale, le CJV souhaite que les orientations liées au développement durable, et établies pour ce projet, soient exprimées plus explicitement dans les gestes d'aménagement. Notamment, le CJV suggère d'augmenter la végétation sur le site afin de créer des mesures de mitigation pour la réduction des îlots de chaleur. Il recommande également des systèmes de gestion de l'eau intégrés à l'ensemble de l'aménagement du site (ex. bassins de rétention d'eau visibles au sol ou sur les toits), la conservation des arbres existants et une plantation de végétaux adaptés au site (compte tenu des espaces souterrains, une stratégie de plantation et de topographie est recommandée afin que l'épaisseur du sol soit suffisante pour assurer la croissance de la végétation).

En matière de mobilité, le CJV encourage la réduction du nombre de places de stationnement, incluant celles destinées aux arrêts de courtes durées (ex. pour livraisons). Il est aussi d'avis que les voies de circulation sur le site soient réduites. En vue de favoriser le transport actif, le CJV recommande également que soient aménagés des rangements à vélo dans les espaces souterrains et aux rez-de-chaussée des bâtiments (soit 1 rangement par unité).

En vue du plan d'ensemble d'aménagement, le CJV considère que l'accessibilité universelle soit intégrée au projet. Le CJV est aussi en faveur de la variété de typologies architecturales proposée.

AVIS PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis préliminaire favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme visant à augmenter la densité de construction à une hauteur de 12 étages pour une partie du secteur 14-14 (au sud de Souigny) pour le projet visé.

Le CJV émet d'abord la recommandation globale suivante :

- De façon générale, le CJV souhaite que tout prochain projet qui lui sera présenté dans le cadre d'une modification au Plan d'urbanisme soit accompagné d'une analyse de la situation pour l'ensemble du territoire élargi en périphérie du projet, ainsi que des principes établis au Plan d'urbanisme, afin que le projet soit évalué à la lumière d'une réflexion approfondie.

Il prononce ensuite les recommandations suivantes sur le projet visé:

- Transmettre de la documentation supplémentaire sur les conditions-clefs de mise en œuvre des deux tours (de 10 et 12 étages). Une étude sur les hauteurs est suggérée (avec plans et coupes), laquelle devrait aborder le rapport d'échelle dans l'implantation des tours avec les autres bâtiments du site, les vis-à-vis des volumes et le traitement architectural du bâti (notamment aux rez-de-chaussée des tours);

- Intégrer des conditions de circulation optimales de sécurité pour les transits piétonniers sur la rue Notre-Dame Est, entre le site et le parc L.-O.-Taillon, et mettre en place des installations adaptées;
- Revenir sur le geste conceptuel et retravailler le plan d'ensemble au niveau des axes de circulation afin de renforcer le lien entre le site et les deux parcs (parc L.-O.-Taillon et parc Saint-Victor), de façon à favoriser une promenade agréable pour piétons à partir de l'intérieur du quartier jusqu'au fleuve St-Laurent;
- Établir une meilleure distinction entre les espaces privés, semi-privés et publics prévus sur le site;
- Développer la mise en valeur de l'aménagement paysager selon les principes de développement durable, créer des milieux de vie suscitant l'appropriation du site par les résidents et favoriser le transport actif par des aménagements et des équipements appropriés.

Le président,

Original signé

Patrick Marmen

Le 28 juin 2019

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER SUITE À SA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2019

Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design, et d'architecture de paysage*

Modification au Plan d'urbanisme : partie du secteur 14-14 (9205, rue Notre-Dame Est)

Libellé du projet :	Modification au Plan d'urbanisme de Montréal au niveau des paramètres de densité de construction de manière à autoriser un secteur 14-13 à la place du secteur 14-14 (sud de Souigny) et pour les lots 1 293 693 et 1 293 694 situés à l'intersection de l'avenue Meese et de la rue Notre-Dame Est (partie du secteur 14-09)
Localisation :	9205, Notre-Dame Est (îlot Notre-Dame Est - Meese - Dubuisson - Taillon)
Demandeur :	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le Comité Jacques-Viger (CJV) émet un avis à la demande de l'Arrondissement, considérant que le projet requiert une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

LA PROPOSITION

La modification proposée au Plan d'urbanisme de Montréal vise à augmenter la hauteur maximale permise à 12 étages, de manière à autoriser un secteur 14-13 à la place de la portion du secteur 14-14 localisée au sud de l'avenue Souigny. Il est actuellement autorisé dans ce secteur des bâtiments de 2 à 6 étages hors-sol.

La modification au Plan d'urbanisme vise également à agrandir le futur secteur 14-13 afin de permettre l'inclusion des lots 1 293 693 et 1 293 694 (du secteur 14-09) situés à l'intersection de l'avenue Meese et de la rue Notre-Dame Est.

Cette proposition nécessitera le dépôt d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour la démolition du bâtiment commercial situé au 9205, rue Notre-Dame Est, et la réalisation d'un projet de développement résidentiel. Il est à noter que malgré l'augmentation de la hauteur permise, seulement deux bâtiments de 10 et 12 étages seraient autorisés par le PPCMOI. La hauteur des autres bâtiments du projet visé varierait de 2 à 6 étages.

*Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Le secteur d'intervention se situe au 9205, Notre-Dame Est. Ce lieu est délimité par la rue Notre-Dame Est, l'avenue Dubuisson, la rue Taillon et l'avenue Meese. Longeant la voie ferrée, le site est situé entre deux parcs, soit le Parc Saint-Victor et le Parc L.-O. Taillon.



Zone approximative du site du projet situé au 9205, Notre-Dame Est (Source : Google)

HISTORIQUE DU DOSSIER

Le Comité Jacques-Viger (CJV) a reçu les représentants de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants des firmes externes mandatées pour le projet, lors de la séance du 20 septembre 2019. Auparavant, le CJV avait été consulté à la demande de l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, donnant lieu à un avis préliminaire (C19-MHM-01) daté du 28 juin 2019.

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Les lignes suivantes présentent les détails relatifs au projet. Les changements effectués depuis la dernière séance du CJV (avis émis le 28 juin 2019) y sont inclus.

Secteur environnant

Le projet visé constitue l'un des projets inclus aux « secteurs et pôles de développement en planification et en réalisation 2018-2019 » de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Ville de Montréal, septembre 2019). Parmi ceux-ci figurent également le site Alcatel, le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie (Cité de la logistique), le site PPU Assomption, le pôle Sherbrooke, le secteur Place Versailles et le Projet Faubourg Contrecoeur.

Le site du projet se situe à proximité d'un îlot développé en 2004 pour le projet Carré Soho (secteur 14-14 « Alcatel-Soho-Entrepôt Métro ») au nord de l'avenue Souigny et de la voie ferrée. En 2013, les limites de ce secteur seront

modifiées une première fois afin d'englober l'ensemble des têtes d'îlot sur la rue Hochelaga. Le secteur avoisinant (14-09) comporte des bâtiments de 1 à 3 étages hors-sol.

Architecture et aménagement paysager

Nécessitant la démolition préalable du bâtiment commercial situé au 9205, rue Notre-Dame Est (ancien entrepôt laissé à l'abandon depuis de nombreuses années), le projet prévoit la construction d'un total de 624 unités d'habitation, soit environ 516 unités de logement, 20 maisons de ville et 88 logements sociaux. La hauteur des bâtiments, à typologies variables, est de 2 à 6 étages. Deux bâtiments (tours) d'une hauteur de 10 et 12 étages, situés au centre de l'îlot, sont également prévus.

La construction des deux tours vise à offrir un plus grand dégagement de la superficie au sol pour laisser place à des espaces verts. L'aménagement de ces espaces verts comporte un jardin situé au centre du site et la plantation de nombreux arbres, arbustes et massifs de vivaces. Le taux d'implantation global est de 33,6 % et le pourcentage d'espaces verts atteint environ 36 %. L'impact du projet sur l'ensoleillement des bâtiments voisins existants est atténué grâce à une gradation du nombre d'étages et aux dégagements d'un bâtiment à l'autre. Un effort a été accordé à la réalisation d'ouvertures vers le site, des plantations à proximité de la chaussée ainsi qu'un effet de canopée. Les bâtiments de 5 étages possèdent des balcons en loggia alors que les balcons des tours sont en coursive. La profondeur de ces derniers varie d'un étage à l'autre, ce qui donne une géométrie irrégulière au bâtiment. Ce travail sur l'expression architecturale des balcons distingue l'esthétique des tours dans l'ensemble du complexe résidentiel proposé.

Depuis la dernière séance du CJV, le projet propose les éléments suivants :

- L'ajout d'un parc d'enfants et d'un circuit piétonnier, à titre d'espace central entre les maisons de ville (maisonnettes) et les tours: Cet aménagement forme une « prolongation des cours privées » vers le parc d'enfants (et l'espace-jardin) afin de créer un milieu de vie convivial, un lieu de rassemblement et un sentiment d'appartenance. Le circuit piétonnier permet d'encourager la circulation à travers le site pour les résidents et se lie aux bâtiments ceinturant cet espace vert. La localisation de ce lieu végétalisé a été choisie en fonction de l'ensoleillement le plus optimal.
- Le développement du traitement paysager au niveau de la hiérarchie des espaces publics, semi-publics, semi-privés et privés : Ce geste permet une transition harmonieuse entre ces espaces; les terrasses sont « ouvertes » tout en étant fermées (espaces privés) et des jeux de buttes sont présents entre les maisons de ville, les terrasses et le jardin (au lieu de haies continues séparatrices).

Axe nord-sud

Dans le premier projet présenté, il était envisagé de créer un axe nord-sud de transport actif qui passait, en partie, à travers l'îlot afin de connecter le projet avec le parc Saint-Victor, du côté nord (au nord du carré SOHO et de la rue Hochelaga) et au sud, avec le parc L.-O.-Taillon et la promenade Bellerive (adjacente au fleuve Saint-Laurent).

Afin d'ouvrir l'axe de circulation vers le nord, il est prévu d'aménager un passage piéton en continuité de la rue Taillon pour traverser la voie ferrée, actuellement clôturée sur toute sa longueur.

Un tronçon du Réseau express pour vélo (REV) est aussi prévu sur l'avenue Souigny, du côté nord de la voie ferrée.

Depuis la dernière séance du CJV, les informations suivantes ont été précisées:

- L'axe de transport actif ne passe plus par l'îlot. La rue Taillon accueille désormais l'axe de circulation cycliste permettant d'accéder au parc L.-O.-Taillon et au parc Saint-Victor par l'aménagement en continuité du passage piétonnier et cyclable traversant la voie ferrée. À ce titre, l'axe nord-sud possédera un caractère local et ne sera pas un axe de transport actif pour l'ensemble du quartier.

- Selon un avis d'expertise en circulation, les feux de circulation actuels situés sur la rue Notre-Dame Est - l'un situé au coin de la rue Taillon et l'autre au coin de l'avenue Meese - permettent un transit piétonnier sécuritaire de la rue Notre-Dame Est selon le débit envisagé et le volume anticipé par le nouveau développement, estimé à maximum 30 personnes/heure aux heures de pointe.

Logements sociaux

Le projet répond à la « Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » de la Ville de Montréal. Les 88 logements sociaux prévus représentent 15 % du gain de la superficie totale résidentielle brute, ce qui entraînera un plus grand nombre de logements sociaux que ce qui est exigé par la Ville de Montréal. Plusieurs logements sont également propices à accueillir une famille. Le projet de développement satisfait aussi à l'exigence sur l'inclusion de logements abordables privés.

Depuis la dernière séance du CJV, le projet propose l'élément suivant :

- Une nouvelle localisation pour l'immeuble de logements sociaux, maintenant situé sur la rue Notre-Dame Est à proximité de l'intersection avec l'avenue Meese (échange de localisation avec l'immeuble à condos anciennement situé sur l'avenue Dubuisson) : Le nombre d'unités de logements sociaux est augmenté de 78 à 88 unités. L'immeuble de logements sociaux, sur 5 étages continus, fait face à la rue Notre-Dame Est ainsi qu'à une placette semi-publique et à un accès véhiculaire aménagé en rond-point sur sa façade ouest. Les commerces (ou équipements publics) anciennement prévus au rez-de-chaussée de cet immeuble n'y sont plus (ceux-ci demeurent toutefois présents dans le second immeuble longeant la rue Notre-Dame Est). Au niveau architectural, cet immeuble possède une implantation en forme de « L ».

Entrées et stationnements sur le site

Sur le site visé, le projet comprend une voie d'accès et de circulation privée accessible par l'avenue Dubuisson et aménagée en rond-point. Celle-ci mène aux stationnements intérieurs. Quelques unités de stationnement sont prévues le long de cette voie pour desservir les visiteurs, avec une servitude de passage en faveur de la Ville. Une voie d'accès privée menant aux maisons de ville ainsi qu'un accès menant à un stationnement souterrain sont également prévus à partir de l'avenue Dubuisson.

Depuis la dernière séance du CJV, le projet propose l'élément suivant :

- En matière de sécurité incendie, les maisons de ville prévues à l'ouest du site, implantées en rangée parallèlement aux immeubles donnant sur la rue Taillon, sont munies d'une voie d'accès d'urgence (passage pompier) à l'extrémité sud, avec sortie sur la rue Notre-Dame Est, et d'un mur coupe-feu à mi-chemin du volume bâti.

Services publics

Compte tenu du nombre important d'unités d'habitation sur le site, la gestion des matières résiduelles nécessite des espaces sur le domaine privé. Ces espaces sont localisés à différents endroits sur le site. De plus, un projet pilote dédié au service de collecte de résidus alimentaires est prévu pour certains immeubles du projet.

ENJEUX SOULEVÉS

Le Comité Jacques-Viger remercie le requérant pour les réponses aux questions. Il émet les commentaires suivants :

Hauteur des bâtiments et inclusion de lots

Le CJV est favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme visant à augmenter la hauteur maximale permise à 12 étages par la création du secteur 14-13 au sud de Souigny, dans la mesure où celle-ci vise à augmenter la superficie de l'espace libre au sol et les actions des verdissements, tout en maintenant les autres paramètres de densité.

Le CJV est également favorable à agrandir le futur secteur 14-13 afin de permettre l'inclusion des lots 1 293 693 et 1 293 694 (du secteur 14-09).

Vision d'ensemble

Bien que le CJV reconnaisse les bonnes intentions du projet, le comité aurait souhaité, comme recommandé dans l'avis du 28 juin, obtenir plus de détails sur les réflexions en cours au sein de l'Arrondissement pour optimiser les secteurs ayant un potentiel de redéveloppement, afin d'évaluer la proposition selon une vision d'ensemble. Selon le comité, la présentation de la carte des « secteurs et pôles de développement en planification et en réalisation 2018-2019 » ne

fournit pas des données suffisantes. Le CJV énonce l'importance de réaliser un projet tenant compte d'une réflexion d'ensemble, notamment à l'égard de la densité et du paysage urbain à l'échelle de l'arrondissement.

Dans une perspective de développement du secteur, le CJV soutient qu'une réflexion doit être menée selon les divers projets majeurs prévus par l'Arrondissement dans les prochaines années. Celle-ci devrait considérer, entre autres, l'offre et les besoins en transport en commun, en équipements collectifs (ex. écoles) et en logements sociaux et abordables. De plus, dans le cadre du projet visé, et compte tenu de l'augmentation substantielle de la population en raison de la vocation désormais résidentielle du site, le CJV recommande qu'une réflexion robuste soit réalisée à l'égard de la rue Notre-Dame Est. Cette réflexion devra prendre acte tout d'abord des besoins grandissants en termes de services offerts sur cette artère, mais aussi de son statut de « route panoramique » selon le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), quant aux accès et à l'aménagement. Le CJV note que ce statut tient lieu de cadre d'aménagement alors qu'ailleurs, c'est un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui joue ce rôle. Le CJV considère que la prochaine révision du Plan d'urbanisme de la Ville devrait constituer une opportunité pour mener cette réflexion à terme et en inclure les fruits.

Axes de circulation

Le CJV est favorable à ce qu'un réseau nord-sud, permettant notamment d'accéder au parc L.-O.-Taillon et au parc Saint-Victor, soit aménagé (avec passage piétonnier et piste cyclable). Le CJV est toutefois déçu que le geste conceptuel de base, qui visait à renforcer le lien entre le site et les deux parcs, n'ait pas été pris en considération dans l'aménagement du projet et qu'on ait priorisé l'axe de la rue Taillon. L'alignement d'un passage piétonnier et d'une piste cyclable avec la rue Marcelle-Ferron, localisée du côté nord de la voie ferrée, aurait été une opportunité de créer une promenade agréable pour les piétons à partir de l'intérieur du quartier jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Également, le CJV croit fortement que des enjeux de sécurité seront présents sur la rue Notre-Dame Est. Contrairement aux propos énoncés à ce sujet, le CJV craint que les feux de circulation actuels - l'un situé au coin de la rue Taillon et l'autre au coin de l'avenue Meese - ne soient pas suffisants pour assurer une sécurité adéquate pour les usagers. Il croit que le volume estimé à maximum 30 personnes/heure aux heures de pointe correspond à une faible estimation pour un développement prévoyant accueillir plus de 1000 personnes pour 624 unités d'habitation. Selon le CJV, la largeur considérable du site (de 65 mètres) peut aussi inciter les usagers à traverser la rue Notre-Dame Est à mi-chemin de l'îlot pour accéder au parc L.-O. Taillon. La placette aménagée aux abords de la rue Notre-Dame Est, à mi-chemin du site, risque d'autant plus de créer des regroupements de piétons désirant traverser la rue Notre-Dame Est. Ceci apparaît d'autant plus probable que l'axe de circulation qui traverse le site, et qui finit en rond-point, conduit tout naturellement à cet endroit. Il rappelle que la localisation de cette allée de circulation à 65 mètres de l'avenue Meese, soit une distance trop courte pour l'installation d'un feu de circulation selon les experts de circulation présents à la séance, est le résultat d'un choix de conception. L'allée aurait pu être localisée à une distance favorisant des meilleures conditions de traversées. Comme recommandé dans l'avis du 28 juin, le CJV suggère d'intégrer des conditions de circulation optimales de sécurité pour les traversées piétonnières sur la rue Notre-Dame Est, entre le site et le parc L.-O.-Taillon, et de mettre en place des installations adaptées. Il encourage fortement la mise en place de feux de circulation pour piétons entre la rue Taillon et l'avenue Meese.

Mixité sociale

Le CJV se questionne sur la pertinence d'inclure des clôtures à l'intérieur du site. Il s'interroge notamment sur les personnes qui seront exclues de la zone clôturée. Afin d'établir une réelle mixité sociale, il est essentiel que tous les résidents, incluant ceux habitant les logements sociaux, aient un accès égal à l'ensemble des aménagements. Le comité considère que le meilleur moyen d'atteindre cette mixité est de retirer les clôtures. Il constate également que l'immeuble de logements sociaux, faisant face à une placette qui mène à une voie véhiculaire avec rond-point, détient la plus petite proportion d'espace vert (d'espace non construit) dans l'ensemble, et que cette superficie d'espace vert a été réduite par le changement de localisation. L'immeuble de logements sociaux est ainsi moins avantagé à cet égard que les autres immeubles. Conséquemment, le CJV suggère un aménagement propice à favoriser de meilleures connexions entre l'immeuble de logements sociaux et les espaces verts collectifs du projet.

Traitement de l'aménagement paysager

Le CJV reconnaît les efforts entrepris depuis la dernière séance pour le traitement de l'aménagement paysager. Globalement, le CJV énonce des préoccupations envers la prise en compte de l'ensemble des principes d'aménagement durable. Il suggère l'approfondissement de la stratégie de plantation afin d'avoir une perspective plus complète qui s'éloigne d'une approche axée sur l'ornementation.

Particulièrement, le CJV est d'avis de développer davantage la hiérarchie des espaces privés, semi-privés, semi-publics et publics. Par exemple, il estime que la rue intérieure menant à un rond-point véhiculaire, identifiée comme espace public, ne semble pas avoir une fonction autre que celle de circulation véhiculaire. Le CJV est d'avis qu'il s'agit d'une rue standard qui diminue le concept et la qualité d'expérience de l'ensemble du projet. Aux fins d'innovation en matière d'aménagement, le CJV suggère de transformer la rue intérieure et le rond-point véhiculaire pour en faire un véritable espace public partagé et vert dans la continuité de la placette. Il suggère également que la clôture soit retirée afin de dégager les espaces verts et rendre accessibles les jardins communautaires à l'ensemble des résidents du site. Celle-ci pourrait être substituée par l'ajout d'espaces plus intimes (par la création de sous-espaces).

Afin d'assurer un milieu de vie de qualité, le CJV demande également un raffinement du traitement paysager pour les immeubles longeant la rue Notre-Dame Est et ceux à proximité de l'accès véhiculaire sur le site, de même que pour les immeubles aux abords de la ruelle (côté de l'avenue Meese).

Architecture et implantation des bâtiments

Le CJV se questionne quant aux conditions-clefs de mise en œuvre des bâtiments, par exemple, quant à leur implantation, leur réciprocité (dialogues) et l'ensoleillement. Le CJV s'interroge aussi sur l'impact occasionné sur les vues pour les maisons existantes donnant sur le site. Pour celles situées le long de la rue Taillon, il comprend que la présence d'arbres à grand déploiement dans les arrière-cours puisse minimiser les vues sur les tours.

Développement durable

Le CJV apprécie l'inscription dans la planification du projet des principes de développement durable. Toutefois, comme recommandé dans l'avis du 28 juin, le comité soutient que les gestes d'aménagement durable ne sont pas démontrés explicitement dans le projet (tant au niveau de l'architecture, de l'aménagement paysager qu'en matière de mobilité urbaine). En guise d'exemples, le CJV suggère que l'efficacité énergétique soit prise en compte dans la conception du bâtiment, au niveau de l'enveloppe et des ponts thermiques occasionnés par les balcons en loggia des immeubles de 5 étages ainsi que ceux en coursives continues des tours. De plus, il ajoute qu'au même titre que le gain en densité, le gain écologique doit être considéré par des mesures de mitigation des îlots de chaleur, des installations encourageant les déplacements actifs et des aménagements favorisant la mixité sociale. Il recommande également que des systèmes de gestion de l'eau de ruissellement soient intégrés à l'ensemble de l'aménagement du site (ex. bassins de rétention d'eau au sol ou sur les toits).

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le CJV est favorable à la demande de modification au Plan d'urbanisme visant à augmenter la hauteur maximale à 12 étages pour une partie du secteur 14-14 (au sud de Souigny) par la création du secteur 14-13, dans la mesure où celle-ci vise à augmenter la superficie de l'espace libre au sol et les actions des verdissements, tout en maintenant les autres paramètres de densité. Le CJV est également favorable à agrandir le futur secteur 14-13 afin de permettre l'inclusion des lots 1 293 693 et 1 293 694 (du secteur 14-09).

Le CJV émet ensuite les recommandations, tout d'abord, à l'endroit de la Ville et de l'Arrondissement :

- Mener une réflexion d'ensemble à l'échelle de l'arrondissement, notamment à l'égard de la densité et du paysage urbain, avant d'autoriser tout nouveau projet de développement et de redéveloppement d'envergure en tenant compte, entre autres, de l'offre et des besoins en transport en commun, en équipements collectifs (ex. écoles) et en logements sociaux et abordables;
- Définir une vision d'ensemble et à long terme pour la rue Notre-Dame Est, en ce qui a trait au caractère de cette rue, à son aménagement et à son rôle relativement à la mobilité urbaine, afin d'assurer l'intégration optimale de l'ensemble des projets riverains à venir.

À l'échelle du projet, le CJV recommande ce qui suit :

- Intégrer des conditions optimales de sécurité pour les traversées piétonnières sur la rue Notre-Dame Est (entre le site et le parc L.-O.-Taillon) et mettre en place des installations appropriées telles que des feux de circulation entre la rue Taillon et l'avenue Meese;
- Favoriser de meilleures connexions entre l'immeuble de logements sociaux et les espaces verts de l'ensemble du site notamment en retirant les clôtures;

- Transformer la rue intérieure et le rond-point véhiculaire pour en faire un véritable espace public partagé et vert dans la continuité de la placette;
- Poursuivre le raffinement du traitement paysager selon une stratégie de plantation globale pour l'aménagement du site et développer davantage la hiérarchie des espaces privés, semi-privés, semi-publics et publics;
- Démontrer explicitement les gestes d'aménagement en fonction des principes de développement durable élaborés pour le projet, notamment au niveau de l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments, des installations pour les déplacements actifs et de la gestion écologique des eaux de ruissellement.

Le président,

Original signé

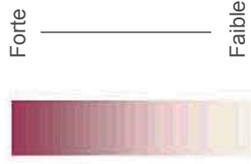
Patrick Marmen

Le 11 octobre 2019

La densité de construction

Arrondissement de
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

Densité



Non applicable

Conservation

Grand espace vert
ou parc riverain

Numéro du secteur

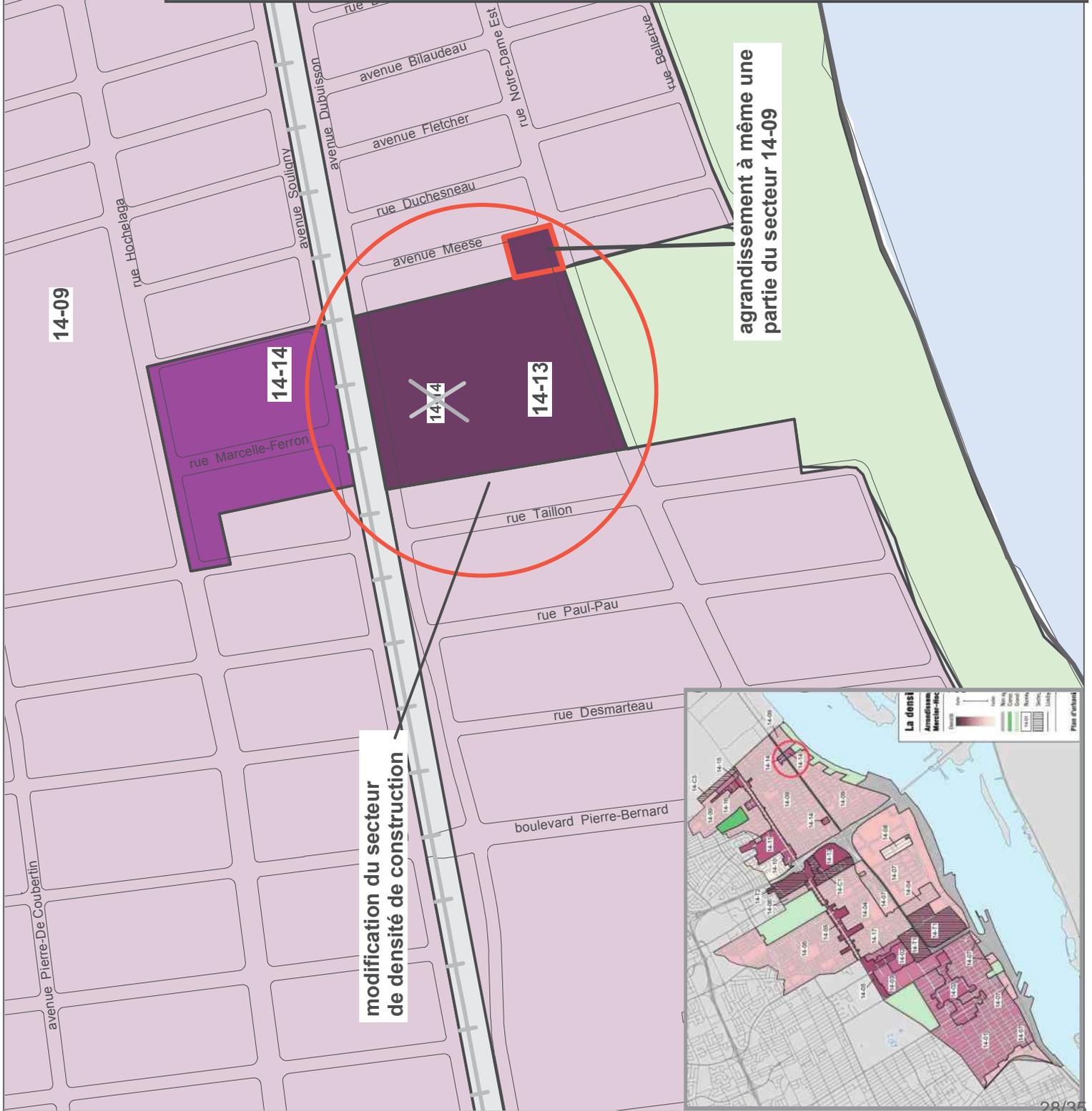
Secteur à transformer
ou à construire

Limite d'arrondissement



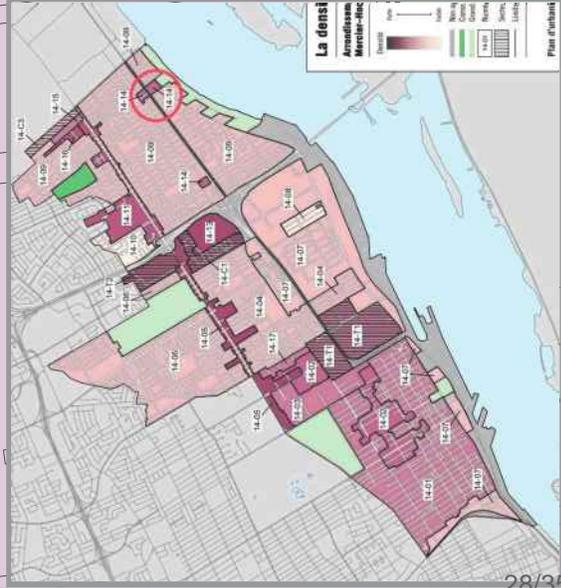
plan d'urbanisme

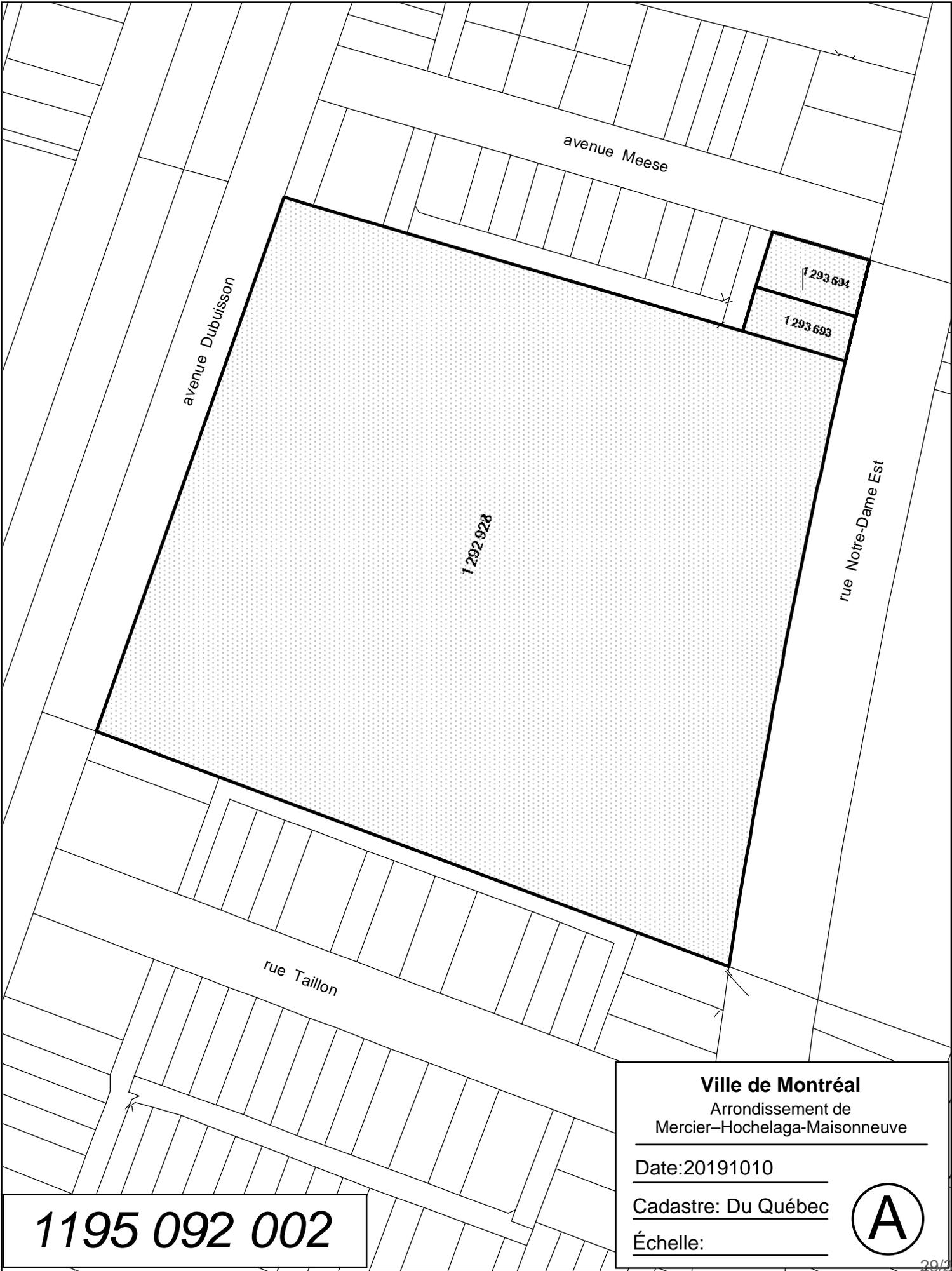
Dossier: 1195 092 002
14 juin 2019



agrandissement à même une
partie du secteur 14-09

modification du secteur
de densité de construction





avenue Dubuisson

avenue Meese

rue Notre-Dame Est

rue Taillon

1292-928

1293-694

1293-693

1195 092 002

Ville de Montréal

Arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Date: 20191010

Cadastre: Du Québec

Échelle:



**Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
tenue le mardi 26 novembre 2019 à 18 h 30
Mairie de l'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALAN CALDWELL,
CONSEILLER DU DISTRICT D'HOHELAGA**

ÉTAIENT PRÉSENT :

Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Suzie Miron, conseillère du district de Tétéreaultville
Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement
Madame Dina Tocheva, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Gabriel Chainey, conseiller en aménagement urbain
Monsieur Carl Boudreault, conseiller en aménagement urbain
Monsieur Réjean Boisvert, chef de la Division d'urbanisme

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 35 citoyens.

1. Ouverture de l'assemblée.

Le président d'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il explique le déroulement de la séance et rappelle aux citoyens les règles à suivre pour prendre la parole. Madame Dina Tocheva explique les étapes d'approbation des projets et la procédure d'approbation référendaire des règlements et projets particuliers.

1. Monsieur Gabriel Chainey, conseiller en aménagement, présente le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de revoir les secteurs où est autorisé l'usage « résidence de tourisme » (01-275-124) - 1197562010.

2. Période de consultation des citoyens sur le projet de règlement 01-275-124.

Jean Lapointe Le citoyen demande s'il sera possible de déroger à cette nouvelle restriction une fois qu'elle sera adoptée.

3. Madame Suzie Miron, conseillère du district de Tétéreaultville, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle rappelle que d'autres présentations du projet ont été faites par le promoteur.

Monsieur Carl Boudreault, conseiller en aménagement, fait la présentation du projet de règlement et du projet particulier suivants :

Projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese – 1195092002

Projet particulier PP27-0270 permettant la démolition du bâtiment situé au 9205, rue Notre-Dame Est et le développement d'un projet immobilier - 1195092001.

Monsieur Éric Alan Caldwell présente le représentant du requérant pour le projet PP27-0270. Il explique que monsieur Yves Émond, architecte chez Forme Studio, fera une présentation du projet et sera appelé à répondre aux questions des citoyens au même titre que les fonctionnaires présents.

4. Période de consultation des citoyens sur le projet de règlement 01-275-124 et le projet particulier PP27-0270.

Jean Lapointe Le citoyen aurait aimé voir l'emprise du stationnement sous-terrain et où seront situées les entrées du stationnement. Il considère que les bâtiments de 10 et 12 étages sont trop hauts. De plus, il aimerait savoir si les mezzanines sont prévues à la hauteur maximale des bâtiments.

Pierre Parent	Le citoyen considère que des bâtiments de 10 et 12 étages sont trop hauts pour le quartier où l'on retrouve surtout des duplex et des triplex.
Sylvain Clermont	Le citoyen aimerait comprendre pourquoi on adopte un plan d'urbanisme si on peut le modifier à la pièce, notamment concernant le nombre d'étages permis dans certaines zones.
Scott Macay	Le citoyen se présente comme le représentant de la société d'animation de la promenade Bellervie. Il voudrait connaître l'impact sur le dégagement au sol si la règle de 6 étages maximum était respectée. De plus, il aimerait savoir si le promoteur a une obligation de respecter une certaine mixité sociale par le biais de la typologie des logements. Aussi, il se dit inquiet concernant la rétention des eaux de pluie et voudrait connaître les mesures qui seront prises à cet effet. Enfin, il voudrait savoir si la contribution aux fins de parcs pourrait être utilisée pour aménager la promenade Bellerive.
Ronald Daigneault	Le citoyen aimerait connaître la proportion de logements qui comporteront 2 et 3 chambres. De plus, il voudrait savoir si une étude de circulation a été réalisée dans le secteur de la rue Dubuisson.
Marc Loïselle	Le citoyen aimerait savoir comment seront gérés les passages des camions près des résidences existantes lors de la construction. De plus, il se demande ce qu'il adviendra des animaux qui logent dans l'actuel bâtiment vacant lorsque ce dernier sera démoli.
Gabriel Villeneuve	Le citoyen se questionne concernant la construction des façades d'immeuble donnant dans des cours arrière. De plus, il aimerait savoir quel type de commerce ira s'installer sur le site. Aussi, il demande si des espaces d'autopartage seront aménagés. Enfin, il aimerait connaître la proportion des plantations qui seront faites en pleine terre.
Raymond Trempe	Le citoyen considère que les bâtiments de 10 et 12 étages sont trop hauts. Il demande de réduire la densification. Il affirme que le quartier a vivement besoin d'un commerce d'alimentation. Il suggère de planifier l'installation de prises pour les voitures électriques.
Viviane Tardif	La citoyenne considère que le projet est trop gros, elle voudrait un projet plus modeste. Elle se dit inquiète que la circulation devienne trop dense autour du projet. Elle s'inquiète pour la valeur des propriétés s'il y a un trop grand nombre de condos dans le secteur. De plus, elle s'inquiète des problèmes de nuisances que risque d'emmenner le chantier de construction. Enfin, elle demande si les résidents du secteur auront des vignettes de stationnement.
Claudette Rousseau	La citoyenne se dit très déçue de voir des tours de 10 et 12 étages se construire, car elle perdra la vue sur le fleuve et le paysage avoisinant dont elle peut profiter de sa terrasse. Elle compte s'opposer au projet.
Sylvain Clermont	Le citoyen aimerait comprendre l'objectif poursuivi par les règles du règlement d'urbanisme qui prescrivent un nombre d'étages déterminé par zone.
Jean Lapointe	Le citoyen croit que le projet manque de places de stationnement, compte tenu du peu de transport collectif offert dans le quartier. Il demande si un ou plusieurs locaux seront prévus pour permettre aux syndicats de copropriété de se rencontrer.
Pierre Parent	Le citoyen se questionne sur la possibilité de construire des triplex sur la rue Meese.
Valery Frémont	Le citoyen se dit inquiet par ce gros projet dont la construction risque d'amener plusieurs nuisances et la dévaluation de leur propriété. Il se demande pourquoi l'ancien propriétaire du terrain a inscrit une clause dans le contrat de vente pour interdire l'établissement de tout commerce d'alimentation sur le terrain.
Gabriel Villeneuve	Le citoyen aimerait savoir si le projet a été conçu en priorisant le concept de « vivre ensemble », c'est-à-dire en évitant de concevoir un ghetto, et en incluant des espaces publics et des commerces.
Denis Clavet	Le citoyen aimerait savoir si les besoins scolaires du quartier ont été considérés par la construction éventuelle de nouvelles écoles. De plus, il voudrait savoir si l'on a envisagé de construire un passage à niveau additionnel à l'angle de la rue Taillon. Enfin, il ajoute que le secteur manque de commerce alimentaire et de transport collectif.
Sylvain Clermont	Le citoyen aimerait savoir si les bâtiments seront construits avec un souci de répondre à des certifications Leed.

5. Levée de l'assemblée.

Considérant que l'ordre du jour est complété, Monsieur Éric Alan Caldwell déclare la levée de l'assemblée à 20 h 35.

Dina Tocheva
Secrétaire d'arrondissement

Dossier # : 1195092002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé au coin de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Messe

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS



[2019-06-18 - REG - PU.docAnnexe A.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-25

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE
MONTRÉAL (04-047)**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'il est illustré sur la carte jointe à l'annexe A du présent règlement.

**ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.2 INTITULÉE « LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION »**

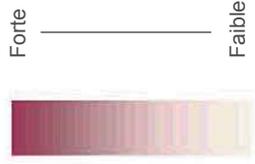
À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2019 et entre en vigueur à cette date.

GDD: 1195092002

La densité de construction

Arrondissement de
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

Densité



Non applicable

Conservation

Grand espace vert
ou parc riverain

Numéro du secteur

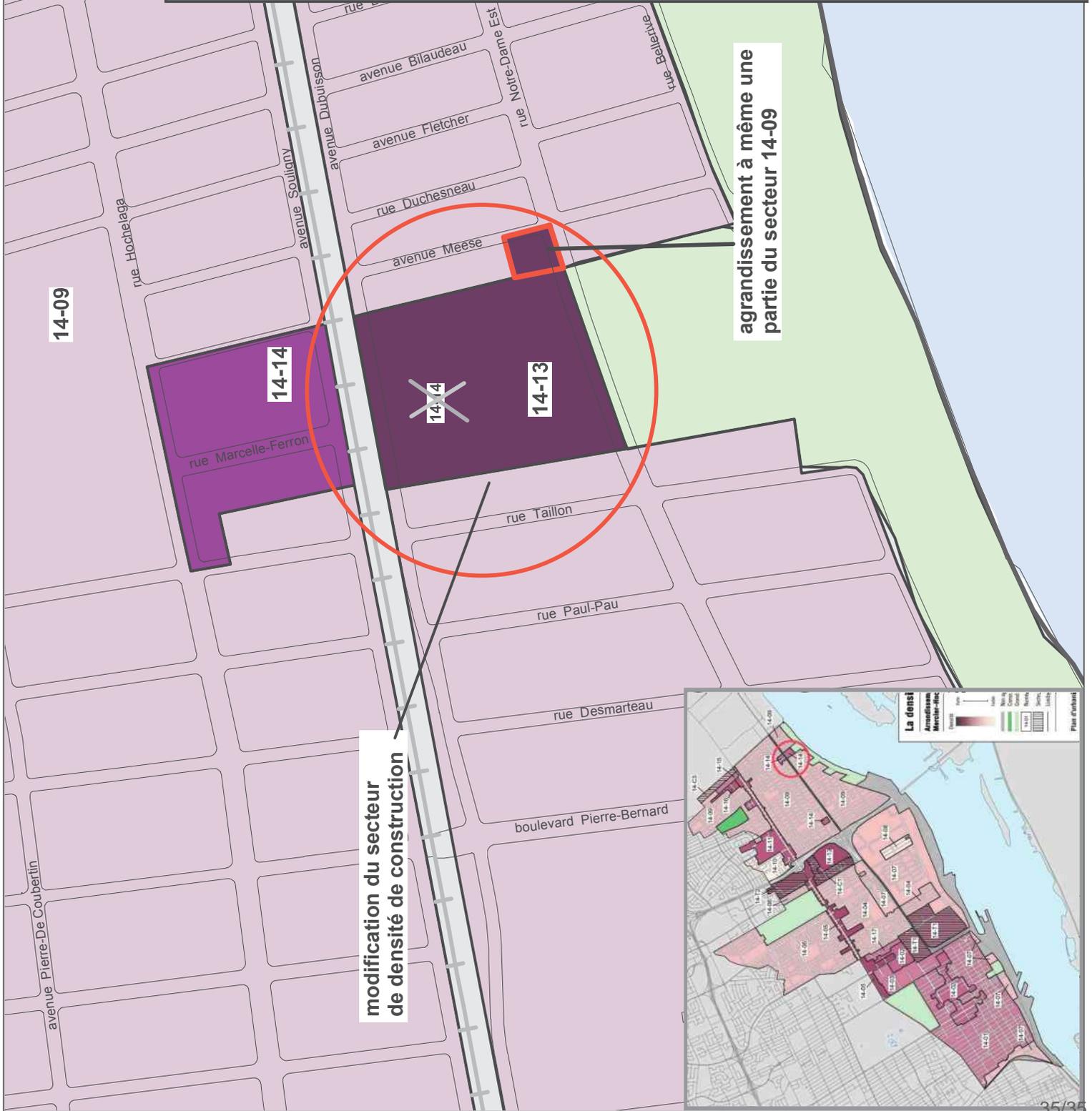
Secteur à transformer
ou à construire

Limite d'arrondissement



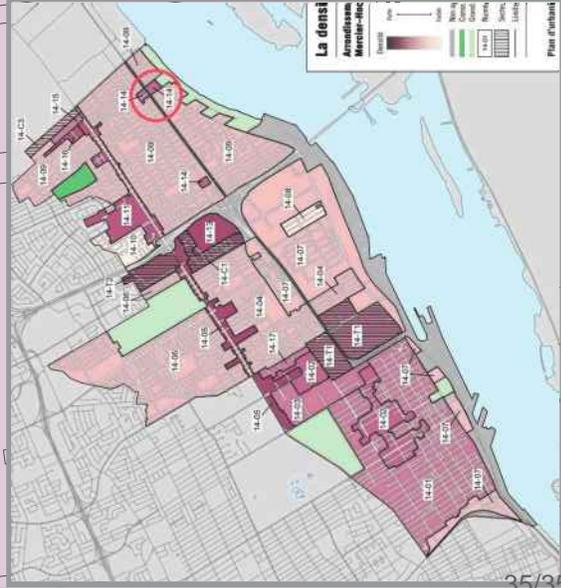
plan d'urbanisme

Dossier: 1195 092 002
14 juin 2019



agrandissement à même une
partie du secteur 14-09

modification du secteur
de densité de construction





Dossier # : 1197181007

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Sherlyne Duverneau à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2020 à janvier 2023.

Il est recommandé de :

- nommer Mme Sherlyne Duverneau, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en janvier 2023, en remplacement de Mme Valérie Du Sablon.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-17 10:08

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197181007

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Sherlyne Duverneau à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2020 à janvier 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du CjM. Ce règlement prévoit que le CjM est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés. L'article 7 du Règlement 19-051 prévoit que les personnes membres du CjM sont nommées par le conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de 3 ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois. Un poste est à pourvoir à la suite de la démission d'une membre. L'article 10 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 6 mois de la date où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 en date du 16 septembre 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ». (1194320002)

CM18 0605 en date du 29 mai 2018 - Approuver les nominations de Mmes Niamh Leonard et Valérie Du Sablon comme membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2021. Approuver la nomination de Mme Audrey-Frédérique Lavoie comme membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en mai 2021. (1187670002)

DESCRIPTION

Membre démissionnaire:

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin du mandat
Mme Valérie Du Sablon	Avril 2021	Novembre 2019

Il est recommandé de nommer Mme Sherlyne Duverneau comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en janvier 2023, en remplacement de Mme Valérie Du Sablon.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Sherlyne Duverneau	Janvier 2020	Janvier 2023	Mme Valérie Du Sablon

JUSTIFICATION

Nomination d'un nouveau membre:

L'appel de candidatures réalisé à l'automne 2018 a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

- I. Appel de candidatures : publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal;
- II. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise comme stipulée dans le Règlement (Section II, Article 4);
- III. La constitution d'un comité de sélection composé de 5 personnes : un représentant des deux partis politiques siégeant au conseil municipal, le commissaire à l'enfance au Service de la diversité sociale et des sports, la coordination du Conseil jeunesse de Montréal et une agente de recherche du Bureau de la présidence du conseil;
- IV. Entrevues de sélection des candidats par le comité;
- V. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé de M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement dans Lachine pour Projet Montréal, M. Benoît Langevin, conseiller de la ville dans Pierrefonds-Roxboro pour Ensemble Montréal, M. Tommy Kulczyk, commissaire à l'enfance au Service de la diversité sociale et des sports à la Ville de Montréal, Mme Geneviève Coulombe, secrétaire-recherchiste au Conseil jeunesse de Montréal (observatrice). Mme Manuelle Alix-Surprenant, agente de recherche au Bureau de la présidence du conseil a remplacé Mme Coulombe pour une partie du processus.

Soixante-treize candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Quatre ont été déclarées inadmissibles en regard des critères de sélection. Vingt-cinq personnes ont été rencontrées en entrevue et vingt ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve.

La candidature de Mme Duverneau a été sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de réserve. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise ainsi qu'une parité entre les

hommes et les femmes. En effet, advenant la nomination de Mme Duverneau, le Conseil jeunesse de Montréal réunira 8 femmes et 7 hommes, provenant des 11 arrondissements suivants:

- Ahuntsic-Cartierville (2);
- Anjou (1);
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (2);
- Le Plateau-Mont-Royal (1);
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2);
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1);
- Rosemont-La Petite-Patrie (1)
- Saint-Laurent (1);
- Verdun (1);
- Ville-Marie (2)
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 78 800 \$ en 2020 assumé à 100% par la Ville de Montréal. La Ville octroie aux trois conseils consultatifs les ressources humaines, les locaux et les ressources matérielles et informatiques. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité dans les journaux et communiqué de presse pour annoncer la campagne de recrutement.
Diffusion de la campagne de recrutement sur les réseaux sociaux et le site Internet du CjM.
Communiqués de presse annonçant les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 janvier 2020 : date visée pour l'approbation au conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
secrétaire- recherchiste

Tél : 514-872-4801
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-11

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-12-17

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL – TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES – décembre 2019

NOM	ARRONDISSEMENT	1^{er} mandat Membre	2^e mandat Membre	1^{er} mandat P/VP	2^e mandat P/VP
Jessica Conдеми	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Sept. 2017 – Sept. 2020 GDD 1177670001 CM17 1174 du 25 sept. 2017			
Audrey-Frédérique Lavoie	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Juin 2018 - Mai 2021 GDD 1187670002 CM18 0605 du 29 mai 2018		Jan.2020 – Déc. 2020 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	
Michael Wrobel	Ahuntsic-Cartierville	Déc. 2015 – Déc. 2018 GDD 1156467001 CM15 1465 du 14 déc. 2015	Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		
Yazid Djenadi	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		Jan.2020 – Déc. 2020 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	
Benjamin Herrera	Verdun	Déc. 2018 – Déc. 2021 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018			
Rizwan Ahmad Khan	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Mars 2019 – Mars 2022 GDD 1197181001 CM19 0163 du 25-02-2019			
Xiya Ma	Saint-Laurent	Avril 2016 - Avril 2019 GDD 1167181003 CM16 0429 du 18 avril 2016	Avril 2019 – Avril 2022 GDD 1197181001 CM19 0163 du 25 fév. 2019		
Sébastien Oudin-Filipecki	Ville-Marie	Juin 2019 – Juin 2022 GDD 1197181003 CM19 0792 du 17 juin 2019			
Alice Miquet Présidente	Le Plateau Mont-Royal	Oct. 2016 - Oct. 2019 GDD 1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019	Jan.2019 – Déc. 2019 GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018	Jan.2020 – Déc. 2020 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019
Anne Xuan-Lan Nguyen	Ville-Marie	Oct. 2016 - Oct. 2019 GDD 1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019		

Pentcho Tchomakov	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019			
Rime Diany	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Oct. 2019 – Oct. 2022 GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019			
Shophika Suntharesarma	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Nov. 2019 – Nov. 2022 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019			
Philippe Marceau-Loranger	Rosemont-La-Petite-Patrie	Déc. 2019 – Déc. 2022 GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019			

SHERLYNE DUVERNEAU

PROFIL PROFESSIONNEL

- Étudiante à la Maîtrise en Administration publique
- Étudiante affiliée à l'Ordre des Administrateurs agréés du Québec
- Baccalauréat en Communication et politique, obtenu en décembre 2018
- DEC en Sciences humaines - profil individu, obtenu en décembre 2015
- Vif intérêt pour le domaine des communications, de la politique et de l'administration publique
- Déterminée, assidue et impliquée socialement
- Excellentes habiletés de communication avec le public
- Grande expérience dans le domaine du service à la clientèle
- Maîtrise des logiciels Windows, Powerpoint, Word, Excel et Internet
- Excellent français écrit et parlé

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

2019-

Présidente

AEENAP-Association étudiante de l'ENAP

- Représente officiellement les membres sur tous les campus et préside le Conseil d'administration
- Représente, avec le vice-président externe, l'Association sur les instances externes auxquelles l'Association adhère ou participe
- Est responsable de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration et des objectifs fixés par les différentes instances
- Est responsable des relations avec la direction générale de l'université
- Est responsable ultime de tous les dossiers de représentation de l'Association
- Siège au Conseil d'administration de l'ENAP et à la Commission des études
- Siège à titre de membre observateur sur le Conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'Université du Québec
- Est cosignataire, avec le Secrétaire et le Trésorier, du compte bancaire

2019 – 2019

Secrétaire

AEENAP- Association étudiante de l'ENAP

- Convoque les réunions du Conseil d'administration et les assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- Rédige et émet les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration et des Assemblées générales
- Rédige, lorsqu'il est jugé opportun, des comptes- rendus de réunions ou des rencontres qui doivent être rapportées autres membres du Conseil d'administration
- Responsable de l'exactitude des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration
- Garde la liste des membres et de tous les registres corporatifs
- Assure la tenue des archives et la conception du rapport annuel des membres du Conseil d'administration
- Assure l'intérim en cas de vacance de la présidence
- Veille à l'application et au respect de la Charte
- Cosignataire, avec le Président et le Trésorier, du compte bancaire
- Responsable de la supervision et du suivi du travail des employés

- 2017-2018 **Conseillère en sécurité financière**
 IA Groupe financier, Agence Pointes-aux-Trembles
- Faire des appels de prospection (télémarketing)
 - Rencontrer les prospects pour des analyses de besoins financiers
 - M'assurer de bien connaître les produits
 - Être à l'écoute du besoin des clients
 - Remplir les exigences de l'AMF en tant que Conseillère en sécurité financière
 - Suivre des formations reliées aux domaines financiers
- 2012-2017 **Préposée au service à la clientèle**
 Metro plus, Pie-IX (2016-2017)
 Friperie du CEGEP de Drummondville (2014-2015)
 Pharmacie Jean Coutu, Drummondville (2012-2013)
- Accueillir les gens avec respect et courtoisie
 - Gérer la caisse enregistreuse, recevoir et traiter les paiements en espèces et par cartes
 - Guider les clients vers les produits recherchés
 - Étiqueter la nouvelle marchandise
 - Assurer la propreté de la caisse et le kiosque photo
 - Assurer la responsabilité de la fermeture de la pharmacie
- 2015-2016 **Responsable des clefs**
 Laura Secord, Pointe-Claire
- Faire la paperasse du jour et communiquer le budget à l'équipe
 - Assurer la gestion de la boutique et motiver l'équipe en l'absence de la gérante
 - Préparer et amener le dépôt à la banque
 - Faire l'inventaire et l'enregistrer dans l'ordinateur
 - Recevoir et placer la commande dans l'entrepôt
 - Assurer le remplissage et la propreté de la boutique
 - Assurer la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture de la boutique

FORMATION

- 2019- **Maitrise en Administration publique- Profil, Développement des ressources humaines et des organisations**
 École nationale de l'administration publique (ENAP)
- 2018 **Baccalauréat en Communication et politique**
 Université de Montréal
- 2017 **Attestation, programme de qualification en assurance de personnes**
 IA Groupe financier (Industrielle Alliance)
- 2015 **Diplôme d'études collégiales en Sciences humaines - profil individu**
 CEGEP de Drummondville
- 2011 **Diplôme d'études secondaire**
 Saint- Louis de Bourdon, Haïti

IMPLICATION SOCIALE

2017 **Bénévole pour la campagne municipale du Maire Luis Miranda- Anjou**

2017- 2019 **Bénévole pour la paroisse Notre- Dame d'Anjou**

2015 **Organisatrice d'événements (Jeûne Solidaire)**

Développement et PAIX

- Accueillir les participants et discuter avec eux des enjeux que rencontrent les pays du Sud
- Organiser les divertissements et des ateliers portant sur le thème de justice sociale
- Répondre aux questions du journal local en conférence de presse lors du lancement de l'évènement
- Participer au congrès annuel de Développement et Paix

APTITUDES ET CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES

- Facilité à travailler en équipe
- Capacité de communiquer chaleureusement avec les gens
- Minutie
- Sens de l'observation
- Dynamisme et autonomie
- Sens des responsabilités

D'excellentes références vous seront remises sur demande.

Motion pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal

Attendu que 365 millions de déplacements sont enregistrés annuellement à la Société de transport de Montréal (STM);

Attendu que le nombre de plaintes adressées à la STM a bondi de 10 038 de 2018 à 2019, soit une augmentation de 30,7 %;

Attendu que selon les indicateurs de services de la STM publiés en novembre dernier, la ponctualité des autobus n'a fait que baisser depuis 2015 pour maintenant se chiffrer à 77,8 %;

Attendu que la STM s'est engagée à « poursuivre ses efforts pour offrir un service de transport collectif fiable, sécuritaire, rapide et accessible à toute la population »;

Attendu qu'en 2017, la STM a adopté son Plan stratégique organisationnel 2025 et que ce dernier a pour objectif de miser sur la qualité des services;

Attendu que les projets de transport collectif ne sont porteurs d'avenir que lorsqu'ils se traduisent par un service de meilleure qualité, capable de fidéliser les usagers actuels et d'attirer des automobilistes vers les transports en commun;

Attendu que la propreté dans les transports collectifs est un enjeu de santé publique qui pose problème, comme en témoignent des reportages récents sur la présence de punaises de lit et de coquerelles dans les sièges d'autobus, ou encore des barres de maintien dans le métro contenant de nombreuses bactéries;

Attendu que selon un sondage du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF) mené entre novembre 2016 et mars 2017 auprès de 218 répondantes, 191 indiquaient que leur droit de circuler librement dans les lieux publics sans être harcelées n'était pas respecté sur la rue, 147 dans le métro, 109 aux arrêts d'autobus et 90 dans l'autobus;

Attendu que selon le résumé de l'enquête du CEAF, la plupart des femmes qui déposent des plaintes à la STM abandonnent leurs démarches, car l'organisation évoque généralement l'impossibilité de retrouver le harceleur;

Attendu que de nombreuses sociétés de transport se sont dotées d'une charte des usagers, comme celle de Toronto, de l'Irlande ou encore en Australie;

Attendu qu'une charte des usagers permet de définir des normes minimales auxquelles les usagers ont le droit de s'attendre et permet de leur partager cette information de façon transparente;

Attendu qu'une charte édictant des normes élevées de rendement augmentera l'imputabilité des dirigeants de la STM face à la qualité du service offert sur le réseau;

Attendu que la STM est membre de l'Association canadienne du transport urbain et que cette dernière a proposé en 2013 un modèle de charte des usagers à ses membres;

Attendu que Trajectoire Québec (à l'époque Transport 2000) a proposé une charte pour les sociétés de transport contenant à la fois des normes minimales de service, mais aussi des recours pour les utilisateurs qui s'estimeraient lésés.

Il est proposé par **Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville du district de Louis-Riel;**

Appuyé par **Dimitrios Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro;**

Que la STM se dote d'une charte des usagers détaillant les droits auxquels chacun peut s'attendre, incluant, mais sans s'y limiter :

- a. Le droit à une offre de service qui respecte l'équité territoriale
- b. Le droit au respect de la ponctualité
- c. Le droit à un environnement propre
- d. Le droit d'accéder facilement aux infrastructures de transport collectif
- e. Le droit d'être adéquatement informé
- f. Le droit à un environnement sécuritaire
- g. Le droit à un service courtois

Que chacun des éléments ci-haut soit défini de manière concrète et mesurable et que tous fassent l'objet d'une reddition de comptes détaillée annuellement.

Motion pour empêcher la prolifération des trottinettes à Montréal et privilégier BIXI dans toute nouvelle offre de système de vélo électrique

Attendu que le 19 juin 2019, le ministre des Transports du Québec a adopté l'arrêté ministériel numéro 2019-12 qui autorise, sur le territoire des villes de Montréal et Westmount, la mise en œuvre du projet-pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service pour une période de trois ans;

Attendu qu'en prévision de l'arrivée des trottinettes en libre-service sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté, au printemps 2019, le *Règlement sur les véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026-1)*, « un des plus sévères au monde », selon l'administration, pour encadrer leur utilisation;

Attendu que devant les nombreux débordements qui ont suivi l'arrivée des trottinettes en libre-service en août 2019, la Ville de Montréal a dû réviser et durcir son règlement;

Attendu que les règles concernant le stationnement des trottinettes n'ont pas été suivies, tel que l'a rappelé en septembre 2019 le responsable de la mobilité au comité exécutif, et que les trottinettes ont proliféré dans l'espace public au point où certains engins ont été retrouvés dans le métro et dans le canal de Lachine;

Attendu que les vélos et les trottinettes sans ancrage posent un problème de sécurité publique à travers le monde et ont été la cause d'accidents avec morts ou blessés dans certaines villes;

Attendu que, malgré l'obligation en vertu du *Code de la sécurité routière* de porter un casque lors de l'utilisation de vélos et trottinettes électriques, plusieurs utilisateurs n'en portent pas;

Attendu que plus de 1 700 utilisateurs de vélos JUMP ont reçu des avertissements directement de l'entreprise pour les avoir mal verrouillés suite à l'utilisation;

Attendu que la fabrication des trottinettes et leur transport ont un impact environnemental certain, que leur durée de vie est très faible et donc qu'elles ne constituent en rien un ajout écologique à nos modes de transport;

Attendu que les déplacements en trottinettes se substituent majoritairement au transport à vélo, à pied et au transport en commun et que le trajet moyen en trottinette est de 1,5 km;

Attendu que Montréal offre déjà un réseau de vélos en libre-service, BIXI MONTRÉAL (« BIXI »), qui a connu une hausse de 70 % du nombre de déplacements en quatre ans, en plus d'une augmentation significative de ses abonnements et de ses membres actifs d'année en année;

Attendu que BIXI a mis en place un projet pilote de BIXI électrique du 26 août au 15 novembre 2019 et que le déploiement de ce service s'accélérera dans les prochaines années;

Attendu qu'en 2019, une entente de gestion prévoyant un financement de 46 M\$ sur 10 ans a été signée entre la Ville de Montréal et BIXI;

Attendu que ladite entente de gestion reconnaît l'expertise acquise par BIXI dans la gestion d'un système de transport libre-service et identifie BIXI comme un partenaire privilégié dans le domaine de la bicyclette électrique;

Attendu que BIXI est une entreprise locale, contrairement aux autres fournisseurs de vélos et trottinettes en libre-service que sont Lime, Jump ou Bird, et qu'il est dans l'intérêt de tous les Montréalais que la Ville favorise les entreprises locales;

Attendu que plusieurs villes et états ont interdit la location de trottinettes et/ou de vélos électriques en libre-service, tel que l'État de New York, Milwaukee, Bordeaux ou San Francisco;

Il est proposé par Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Appuyé par Benoit Langevin, conseiller de la Ville du district de Bois-de-Liesse;

Que la Ville de Montréal ne donne pas suite au projet pilote de 2019 autorisant les trottinettes électriques à circuler sur les chemins publics;

Que la Ville de Montréal modifie ses règlements afin d'interdire l'utilisation de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage;

Que la Ville de Montréal privilégie BIXI en matière d'offre de service dans le domaine du vélo, incluant la bicyclette électrique, gyropode ou tout autre moyen de transport de ce type;

Que la Ville de Montréal offre sa pleine collaboration à BIXI pour l'aider à élargir son offre de services avec les vélos électriques.

Motion permettant la prolongation des heures d'ouverture de certains commerces situés dans des zones définies

Attendu que certains commerces canadiens (épicerie, cinéma, musée) ont commencé à offrir des plages horaires spéciales pour les clients ayant certaines sensibilités particulières;

Attendu que la Ville de Montréal doit offrir un environnement concurrentiel aux commerces locaux qui subissent une forte pression des géants du web;

Attendu que de prolonger les heures d'ouverture des commerces sur le territoire de Montréal répond à un besoin du milieu économique;

Attendu que la Ville de Montréal a demandé en 2015 au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) d'accorder le statut de zone touristique au centre-ville, au Vieux-Montréal, au Quartier chinois, à l'Île Notre-Dame et au Quartier des spectacles pour une période de 5 ans autorisant ainsi les commerces situés dans cette zone à ouvrir leurs portes 24h sur 24h, 7 jours sur 7;

Attendu que, depuis 2014, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a obtenu du MEIE le droit d'ouvrir les samedis et dimanches jusqu'à 20h pour les commerces situés sur le territoire des sociétés commerciales;

Attendu que le MEIE, la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaitent que ce dernier soit considéré comme une destination privilégiée de magasinage et de divertissement;

Attendu que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est un secteur hautement prisé par les touristes qui accueille des nombreux visiteurs de partout dans le monde;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal a obtenu les pleins pouvoirs concernant les heures d'ouverture des commerces situés sur son territoire selon l'article 4,2 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

Attendu qu'au mois de décembre 2019, des disquaires du Plateau-Mont-Royal et d'autres commerces ont reçu des amendes pour avoir ouvert quelques heures au-delà des heures d'ouverture permises par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

Attendu que certains petits commerçants spécialisés, compte tenu de leur modèle d'affaire, sont désavantagés quant aux heures d'ouverture permises par la législation actuelle;

Attendu que les commerces ayant été pénalisés quant au non-respect des heures d'ouverture se trouvent à proximité de la « zone touristique », secteur ayant obtenu le droit par le MEIE d'exploiter un commerce en dehors des heures d'ouverture permises par la Loi;

Attendu que les commerces ayant été pénalisés quant au non-respect des heures d'ouverture échappent également à la permission accordée par le MEIE à certaines rues commerciales du Plateau-Mont-Royal d'ouvrir jusqu'à 20h les samedis et les dimanches;

Attendu que la Ville de Montréal ne s'est pas encore dotée d'une réglementation sur les heures d'ouverture des commerces suite à l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

Il est proposé par **Aref Salem, conseiller de la Ville du district de Norman-McLaren;**

et appuyé par **Karine Boivin-Roy, conseillère de la Ville du district de Louis-Riel;**

Que la Ville de Montréal établisse une réglementation sur les heures d'ouverture des commerces sur l'ensemble de son territoire suite aux pouvoirs accordés par la *Loi augmentant l'autonomie de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

Que d'ici l'entrée en vigueur du règlement, l'administration travaille avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour trouver une solution temporaire permettant aux établissements situés dans le périmètre suivant d'ouvrir les samedis et les dimanches jusqu'à 20h comme c'est déjà le cas pour certains secteurs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- L'Avenue du Parc;
- Le quadrilatère délimité au Nord par la rue Van-Horne, à l'Ouest par la rue Hutchinson, à l'Est par la rue Henri-Julien et au Sud par la rue Saint-Joseph.

Motion visant l'adoption par la Ville de Montréal d'une définition de l'antisémitisme dans le but de lutter contre le racisme et la haine envers les juifs

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée le 21 mars 1989 dans sa Déclaration contre la discrimination raciale à combattre « *toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale* »;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* proclame à son article 2 que « *La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap* »;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé en 2002, la journée du Yom Ha Shoah « *Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste* » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal a créé en 2015 le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, qui a comme objectif prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi en 2016 un *Module incidents et crimes haineux* lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que le 26 mai 2016, *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*, duquel le Canada est membre, a adopté une définition opérationnelle de l'antisémitisme avec des exemples illustratifs qui constitue un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme moderne et renouvelée;

Attendu que la définition de *l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste* est la plus universellement acceptée et qu'elle a été adoptée dans de nombreux pays dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Écosse, la Roumanie, la Bulgarie, la Belgique, la République Tchèque, la Suède, la Slovaquie, la Lituanie, la Moldavie, les Pays-Bas, la Hongrie, la Grèce, le Luxembourg, le Portugal et par le département d'État des États-Unis;

Attendu que le 25 juin 2019, le Gouvernement du Canada lançait la *Stratégie canadienne de lutte contre le racisme* qui inclut la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'*Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*;

Attendu que le 8 février 2017, la ville de Londres au Royaume-Uni a adopté la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'*Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste*;

Attendu que l'adoption d'une définition assure une compréhension commune du phénomène de l'antisémitisme afin de lutter contre ce fléau social;

Attendu que cette définition guidera les différents services de la Ville de Montréal ayant comme objectif d'œuvrer contre la discrimination, faciliter la collecte de données en lien avec les incidents et crimes haineux antisémites et assurer son rôle d'éducation;

Attendu qu'au cours des dernières années il y a eu recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et au Canada;

Attendu que *Statistique Canada* constate que :

- (a) les Juifs sont le groupe ethnoculturel le plus fréquemment ciblé en ce qui concerne les crimes haineux déclarés par la police;
- (b) les crimes antisémites ont augmenté de 63 % entre 2016 et 2017 et que les crimes antisémites représentent 19 % de tous les crimes haineux au Canada;
- (c) l'année 2017 et l'année 2018 constituent les deux années records en nombre de crimes antisémites depuis l'année 2009;

Attendu que le 27 janvier, jour de l'assemblée du conseil municipal, est aussi la *Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste* instituée par les Nations unies le 1^{er} novembre 2005 ;

Il est proposé par Lionel Perez, conseiller de la Ville du district de Darlington;

Appuyé par Mary Deros, conseillère de la Ville du district de Parc-Extension;
Marvin Rotrand, conseiller de la Ville du district de Snowdon;

Que la Ville de Montréal adopte la définition opérationnelle de l'antisémitisme formulée par l'*Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste* :

« *L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut être exprimée sous forme de haine envers les Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme s'adressent aux individus juifs ou non juifs et/ou à leurs biens, aux institutions communautaires juives et aux installations religieuses.* »

(Source : <https://www.holocaustremembrance.com/fr/définition-opérationnelle-l'antisémitisme-IHRA>)

Que les services de la Ville de Montréal diffusent et utilisent la définition pour leurs besoins respectifs;

Que la Ville de Montréal mandate le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à produire un rapport sur les définitions opérationnelles des différentes formes de racisme et de haine.



Motion : le 27 janvier 2020

MOTION VISANT À ATTRIBUER LE NOM DE WARREN ALLMAND À UN LIEU SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL AVANT LE 7 DECEMBRE 2021, DATE QUI MARQUERA LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SON DÉCÈS

Attendu que Warren Allmand (19 septembre 1932 – 7 décembre 2016) a servi la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce avec distinction comme député fédéral de 1965 à 1997 ;

Attendu que, comme membre du conseil des ministres et solliciteur général du Canada (du 27 novembre 1972 au 13 septembre 1976), ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (du 14 septembre 1976 au 15 septembre 1977) et ministre de la Consommation et des Corporations (du 16 septembre 1977 au 4 juin 1979), le travail de Warren Allmand a profondément contribué au façonnement du Canada moderne ;

Attendu qu'en 1976 le Parlement a adopté le projet de loi C-84 abolissant définitivement la peine de mort au Canada, proposé par Warren Allmand qui a déclaré en 1977 que « La peine de mort, tout simplement parce qu'elle est immorale et inutile, doit être combattue et vaincue si nous souhaitons devenir une société mondiale dans laquelle nos descendants peuvent vivre dans la paix et la justice. », déclaration qui représente toujours un phare brillant pour ceux qui sont engagés dans la lutte pour abolir les pratiques pénales barbares à travers le monde ;

Attendu que Warren Allmand a fait progresser la cause du contrôle des armes à feu au cours de son mandat comme solliciteur général, militant pour des lois qui ont par la suite, à travers diverses motions et déclarations, reçu le soutien du conseil municipal de la Ville de Montréal ;

Attendu que le travail de Warren Allmand à redéfinir la relation entre le gouvernement du Canada et les Premières nations fut le précurseur des efforts à promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones ;

Attendu qu'en poste du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Warren Allmand a supervisé la mise en œuvre de l'Accord de la Baie-James et l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie et a créé le précédent d'une juste relation juridique entre les peuples autochtones et l'état canadien ;

Attendu que, durant son mandat de ministre de la Consommation et des Corporations, Warren Allmand a piloté le passage par le parlement canadien d'importantes lois de protection des consommateurs, créant ainsi le Code anticorrosion pour les véhicules à moteur et le programme ÉnerGuide qui oblige tous les grands appareils ménagers à porter une étiquette de cote de rendement énergétique ;

Attendu que Warren Allmand fut nommé par le premier ministre Jean Chrétien le président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie) à la suite d'Ed Broadbent, poste qu'il occupe de 1997 à 2002 et où il a soutenu le travail pour faire adopter la Déclaration internationale sur les droits des peuples autochtones et a offert son soutien aux négociations menant à l'Accord du Vendredi saint, précurseur de l'accord de paix pour l'Irlande du Nord ;

Attendu que Warren Allmand est élu en 2005 conseiller municipal du district de Loyola dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, servant avec grâce et distinction et occupant le poste de vice-président du conseil municipal de la ville ;

Attendu que Warren Allmand est né à Montréal, a vécu sa vie à Montréal, et se voyait comme fier Montréalais, fier Québécois et fier Canadien ;

Attendu qu'à son décès, les drapeaux à l'Hôtel de Ville ont été mis en berne et le premier ministre Justin Trudeau a souligné ses « énormes contributions au Canada comme député et comme ministre. » ;

Il est proposé par Marvin Rotrand, conseiller de la Ville du district Snowdon ;

et appuyé par Lionel Perez, chef de l'Opposition officielle et conseiller de la Ville du district de Darlington ;

Que le conseil municipal prenne acte de la vie exceptionnelle de Warren Allmand et de l'importance de son travail ;

Que le conseil municipal mandate la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin d'amorcer la démarche auprès du comité de toponymie de la Ville de Montréal devant mener à la dénomination d'un lieu public à la hauteur des qualités de monsieur Warren Allmand, et ce, avant le 7 décembre 2021.



**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation



Dossier # : 1193438031

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 231 953,57 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 06:50

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438031**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 231 953,57 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) opère 3 presses rotatifs Fournier qui permettent de déshydrater les boues municipales. Ces presses ont été mis en service en avril 1995 et leur valeur actuelle de remplacement est évaluée à environ 600 000. \$ chacun. La Station déshydrate en moyenne 8000 m3 de boues par jour avec les filtres presses et les presses Fournier. Les presses fonctionnent en mode continue et assurent une alimentation constante pour l'unité de séchage thermique ainsi que pour les incinérateurs. Ces équipements doivent faire l'objet d'un entretien annuel et certaines pièces sont remplacées régulièrement, afin de maintenir et d'améliorer la capacité de déshydratation des presses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Les industries Fournier inc. pour l'entretien annuel et le remplacement de pièces sur trois presses Fournier de type CV pour une période de trois ans.

JUSTIFICATION

Tel que confirmé dans la lettre jointe au présent dossier, la compagnie Les industries Fournier inc. est le manufacturier et le fournisseur exclusif des presses rotatifs Fournier.

Elle détient de façon exclusive les brevets canadiens et américains pour la technologie des presseurs rotatifs installés à la Station. Elle est aussi la seule entreprise en mesure de procéder à leur entretien annuel et à fournir les pièces de rechange. La proposition ci-jointe de Les industries Fournier inc. est conforme aux exigences de l'article 573.3 par. 2 de la loi des Cités et Villes qui mentionne:

573.3. Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat:

...
« 9° : dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant ».

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à Les industries Fournier inc. pour le montant de sa proposition, soit 231 953,57 \$ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 231 953,57 \$, taxes incluses. Les crédits seront priorisés aux budgets de fonctionnement 2020-2021 et 2022 de la Direction de l'épuration des eaux usées.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 211 804,53 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (10 087,13 \$) et provinciale (10 061,91 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation machinerie et équipement

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'assainissement des eaux et la production d'eau potable qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entretien sur les presseurs rotatifs Fournier diminuerait la capacité de déshydratation des boues de la Station et par conséquent la capacité de traitement des eaux usées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 1 février 2020

Fin du contrat: 31 janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-11-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-05

Thetford Mines (Québec)
Le 30 septembre 2019

Ville de Montréal
Direction de l'épuration des eaux usées
12001, boul. Maurice-Duplessis
Montréal, (Québec) H1C 1V3

Attention : M. Éric Allen
Assistant surintendant - Entretien

Objet : Pressoir Rotatif

Monsieur Allen,

La présente est pour vous confirmer que Les Industries Fournier Inc. est l'unique fabricant et fournisseur exclusif des Pressoirs Rotatif en Amérique du Nord.

Veillez agréer, Monsieur Allen, l'expression de nos salutations distinguées.

LES INDUSTRIES FOURNIER INC.



Francis Caouette
**Directeur des ventes et développements
d'équipements de déshydratation.**

FC/lf

Dossier # : 1193438031

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 231 953,57 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1193438031_DEEU_InterventionFinancière_BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-26

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197684005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197684005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La Ville de Montréal gère plus de 2 900 dossiers d'accidents de travail par année. Pour faciliter la gestion de ces dossiers et l'envoi des dossiers liés aux accidents de travail à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la Ville utilise le logiciel SIGMA-RH.net.

En effet, cette solution est une composante essentielle de l'architecture d'affaire du Service des ressources humaines permettant de faire le suivi des absences liées aux accidents de travail et à la maladie, de créer les nouveaux dossiers, de suivre avec la CNESST. De plus, la solution permet de consulter l'historique de l'absence de l'individu (dossier d'expérience), de calculer la durée de l'absentéisme, ainsi que le financement et la répartition des coûts. En plus de gérer les dossiers d'accident de travail, la solution permet le suivi de l'ensemble des dossiers d'absentéisme.

L'objet du présent dossier consiste donc à accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0008 - 31 janvier 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme SIGMA-RH Solutions Inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 \$,

taxes incluses.

CG16 0021 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH, pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0390 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 576 135 \$, taxes incluses, pour tenir compte des frais annuels prévus dans le cadre du contrat d'entretien accordé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (CG09 0120) et prolonger le contrat d'une année additionnelle.

CG09 0120 - 30 avril 2009 - Autoriser l'octroi de deux contrats à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec afin de fournir un progiciel de gestion en prévention de la santé et sécurité du travail au montant de 1 250 063,62 \$ et de fournir le support et l'entretien du progiciel existant (CE02 2088) pour un montant total de 1 036 277,15 \$ pour cinq ans

CE08 1237 - 2 juillet 2008 - Autoriser un appel d'offres pour l'acquisition d'outils informatiques visant à permettre l'implantation d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

CE02 2088 - 27 novembre 2002 - Octroyer un contrat à Sigma-Rh Solutions Inc. (nouvelle raison sociale de Les Logiciels Sentinel Inc. depuis le 1er novembre 2002) pour fournir un système supportant la gestion des activités en santé et sécurité au travail (3 soum.), 1 095 714.03\$ et allouer 99 000.00\$ pour les dépenses connexes de réalisation du projet, coût total du projet 1 194 714.03\$.

DESCRIPTION

Le contrat d'entretien de la solution SIGMA-RH.net pour une durée de cinq ans à partir du 3 février 2020 jusqu'au 2 février 2025 inclut :

- Les mises à niveau du logiciel en fonction de la réglementation et de la législation en vigueur;
- Le support technique lors des mises à niveau et lors des anomalies;
- Les mises à niveau de la base de données;
- La maintenance des personnalisations prévue à chaque période de 18 mois.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal, comme tous les employeurs, est assujettie aux normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, elle a donc l'obligation d'informer et de faire le suivi des accidents de travail et des lésions professionnelles auprès de la CNESST. La Ville enregistre en moyenne 2 900 dossiers d'accident de travail par année, et doit être en mesure d'assurer les suivis de ces accidents et des actions qui en découlent. La solution SIGMA-RH.net permet à la Ville d'assurer la gestion de l'absentéisme, ce qui inclut la gestion des dossiers de la CNESST, des employés et ex-employés de la Ville de Montréal.

Le contrat de services visé par le présent sommaire décisionnel peut être conclu de gré à gré avec la firme SIGMA-RH Solutions inc. puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) de la *Loi sur les cités et villes*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (1 314 496,00 \$ net de taxes) sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit :

Type de produit ou service	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total (taxes incluses)
Support et entretien du progiciel & Environnement de test	252 945,00 \$	260 993,25 \$	270 191,25 \$	280 539,00 \$	289 737,00 \$	1 354 405,50 \$
Maintenance des personnalisations	26 444,25 \$	-	28 341,34 \$	-	30 353,40 \$	85 138,99 \$
Total	279 389,25 \$	260 993,25 \$	298 532,59 \$	280 539,00 \$	320 090,40 \$	1 439 544,49 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération. En effet, cette solution est utilisée entre autres par le Service de l'eau, SPVM et le SIM, qui sont de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Poursuivre l'entente avec SIGMA-RH Solutions inc. pour l'entretien de la solution SIGMA-RH.net permet à la Ville :

- De respecter la réglementation en vigueur au Québec en lien avec les accidents de travail (CNESST);
- D'avoir le support technique pour la mise en place des correctifs d'anomalies;
- De pouvoir suivre avec la CNESST les accidents de travail;
- De suivre les absences reliées aux accidents de travail et à la maladie;
- D'utiliser les données pour la production des indicateurs d'absence au travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : 15 janvier 2020;

Approbation du dossier par le CM : 27 janvier 2020;

Approbation du dossier par le CG : 30 janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André PEDNEAULT, Service des ressources humaines

Lecture :

Marc-André PEDNEAULT, 12 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7301

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Annie THERRIEN
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-11-13

514-872-8938

514-872-2036

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733

Approuvé le : 2019-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur

Tél : 514 868-5942

Approuvé le : 2019-12-18

Montréal, le 19 décembre 2018

Ville de Montréal
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801, rue Brennan 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : attestation de propriété intellectuelle

Madame, Monsieur,

La présente est pour certifier que SIGMA-RH Solutions est propriétaire des titres de propriété de la solution logicielle SIGMA-RH.net ainsi que des codes sources y étant afférents. Puisque SIGMA-RH Solution est l'idéateur et le créateur de cette solution logicielle, les droits de propriété intellectuelle nous appartiennent, à vie.

Si vous avez besoin d'information complémentaires à ce sujet, merci de communiquer avec le soussigné.

Cordialement,



Olivier Laroche
Vice-président, administration et développement des affaires
SIGMA-RH Solutions
T. 514 352-3814, poste 250
E. olivier.laroche@sigma-rh.com

Dossier # : 1197684005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc.pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197684005 STI.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Gilles BOUCHARD
conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198113003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 \$ de compétence locale

Il est recommandé :

1. d'accorder à ERNST & YOUNG S.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17245;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes vers le budget du Service des technologies de l'information;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera financée, à 49,8 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:27

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198113003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 \$ de compétence locale

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

L'offre des services de la Ville repose de plus en plus sur des infrastructures de télécommunications efficaces, tant pour ses opérations que pour les services qu'elle offre à ses citoyens. La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés.

En télécommunications, la 5G est la cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile. Elle donnera accès à des communications de très hauts débits et avec un niveau de fiabilité accrue. Avec ces performances, la 5G vise à répondre à la demande croissante de données avec l'essor des téléphones intelligents et de l'internet des objets. Ceci permettra le développement des services automatisés, reliés aux réseaux d'objets communicants auto évolutifs et aux systèmes de partage d'informations et de mesures en temps réel comme :

- La navigation urbaine assistée en temps réel (véhicules autonomes, parcours dynamiques, contrôle de la circulation dynamique);
- La sécurité civile des citoyens, la protection des infrastructures critiques ainsi que la sécurité des systèmes d'information;
- L'utilisation de caméras urbaines à très haute définition;

- L'utilisation des nouvelles technologies de réalité augmentée;
- L'intégration de l'Internet des Objets industriels avec l'Internet des Objets publiques;
- Et beaucoup d'autres applications potentielles.

Ce type de réseau contribuera à l'essor de la « ville intelligente ».

D'ici 2030, avec la technologie du 5G, les réseaux de télécommunications numériques urbains seront infiniment plus puissants et ubiquitaires qu'ils ne le sont actuellement, afin de répondre à la demande croissante de la consommation des données dans une économie numérique:

- La densification des équipements visant à recueillir ou transmettre des données;
- La convergence et/ou l'unification de technologies numériques existantes (cellulaires, radiocommunications, sans-fil, photonique, filaire, etc.).

Sachant que les services existants de la Ville sont supportés par des infrastructures et technologies dédiées, une approche globale et concertée est donc indispensable au déploiement efficace des infrastructures numériques pour des services de la ville intelligente. Ceci doit permettre de maximiser les actifs ainsi que les investissements requis.

Depuis 2016, la Ville de Montréal a :

- Mené des études exhaustives avec ses partenaires universitaires (CIRAIG, CEFRIO)* dans le domaine de l'Internet des objets pour déterminer les standards de déploiement de tels outils, le niveau de densité des réseaux nécessaires, les architectures technologiques et de réseaux à mettre en place;
- Identifié avec le CEFRIO les grands modèles d'affaires dans le domaine des réseaux numériques;
- Identifié avec le CIRAIG les enjeux d'éthique et d'acceptabilité sociale liés à ces technologies;
- Demandé à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) de l'accompagner en matière de gouvernance stratégique et opérationnelle des futurs réseaux de télécommunication numériques municipaux et de ses communications évoluées.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé le 17 juin 2019, un appel d'offres pour « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais », AO 19-17245 (ci-après le « Projet » ou le « Contrat »), afin de déterminer et d'analyser des modèles d'affaires ainsi que d'émettre une recommandation à la Ville de Montréal d'un modèle d'affaires et de partenariat lié à la technologie 5G qui couvrira les infrastructures de télécommunications numériques et qui facilitera le déploiement de la 5G sur son territoire. De plus, ce mandat est appuyé par un financement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), une convention décrite dans le dossier décisionnel 1198113002 (CM19 1366).

Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 17 juin 2019 pour se terminer le 13 août 2019 (date d'ouverture des soumissions). La durée de la publication a été de 58 jours.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours de calendrier suivant leur ouverture.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addenda ont été publiés.

No. Addenda	Date	Portée
1	2019-07-05	Précisions suite à des questions techniques et révision de l'annexe A - Exigences obligatoires
2	2019-07-16	Précisions suite à des questions techniques
3	2019-07-24	Précisions suite à des question techniques et report de la date d'ouverture des soumissions

Le présent dossier vise donc à conclure avec ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 \$ de compétence locale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1915 - 11 décembre 2019 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) établissant les modalités et conditions relatives au versement par l'UMQ à la Ville d'une contribution financière de 400 000 \$ pour la réalisation du projet « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais » / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 400 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour objet de déterminer et d'analyser des modèles d'affaires liés à la technologie du 5G ainsi que d'émettre une recommandation à la Ville de Montréal d'un modèle d'affaires qui couvrira les infrastructures de télécommunications numériques sur l'ensemble du territoire.

La Ville souhaite mettre en place un modèle d'affaires qui offre un bon retour sur investissement (ROI) et notamment qui :

- Offre aux citoyens un maximum d'accès aux télécommunications numériques sur l'ensemble de son territoire;
- Assure l'équité d'accès aux partenaires;
- Réduit le développement de fracture numérique;
- Protège ses données et celles des citoyens sur le domaine public;
- Protège la vie privée et les libertés civiles des citoyens sur le domaine public;
- Soutien de manière neutre le développement économique.

En plus d'une vigie mondiale des modèles d'affaires liés à la technologie du 5G, les travaux d'analyses attendus par la Ville devront donc couvrir les cadres et analyses financières.

Et conclure par une recommandation du modèle d'affaires le plus approprié et équitable dans le contexte de la Ville de Montréal.

Les résultats de ces travaux d'analyses serviront à soutenir et à accélérer les discussions avec les partenaires d'affaires de la Ville pour le déploiement et l'exploitation de la

technologie 5G dans le contexte de la Ville de Montréal ainsi que d'autres municipalités au Québec et au Canada.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 15,79 % des preneurs, alors que treize (13) firmes n'ont pas déposé de soumission (84,21 %). De ces dix-neuf (19) firmes, dix (10) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Trois firmes n'offrent pas le service requis,
- Deux firmes sont sous contractants d'un soumissionnaire,
- Une firme mentionne que les documents sont en français seulement,
- Une firme ne peut soumissionner en raison de ses autres projets,
- Une firme mentionne que l'appel d'offres n'offre pas la possibilité d'offrir une solution alternative,
- Une firme a un carnet de commandes complet
- Une firme n'a pu répondre dans le délai alloué.
- Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre, et une (1) d'entre elles s'est avérée non conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
ERNST & YOUNG S.R.L.	83.8	1.71	781 316,00 \$		781 316,00 \$
PricewaterhouseCoopers s.r.l.	81.6	1.04	1 264 929,00 \$		1 264 929,00 \$
Dernière estimation réalisée					1 200 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(418 684,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(34,89 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					483 613,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					61,89%

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 34,89% au prix de la dernière estimation.

En considérant l'envergure et la complexité des livrables, il eut un risque important d'avoir des écarts entre l'estimation budgétaire et les coûts des soumissions. Cet écart est expliqué par le fait que les prestations de services reposent sur des expertises et connaissances d'une technologie émergente (5G) qui n'a pas encore de balises bien définies ni de grands

déploiements. Cette réalité apporte des approches et des hypothèses différentes et innovantes de la part des soumissionnaires. Ces différences se traduisent par des écarts non négligeables dans leur évaluation des prestations de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 781 316,00 \$ taxes incluses (713 445,65 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera financée, à 49,8 % par l'agglomération, par un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 \$ de compétence locale, vers le Service des TI et par un budget additionnel provenant de la subvention de l'UMQ de 347 901,72 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assure un positionnement de la Ville au niveau de la technologie émergente 5G pour les prochaines années .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 15 janvier 2020;
- Approbation du dossier par le CM: 27 janvier 2020;
- Approbation du dossier par le CG: 30 janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert ROY
Conseiller Analyse et Contrôle de Gestion

Tél : 514-872-0982
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Demis NUNES
chef division réseaux de télécommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-12-20

Dossier # : 1198113003

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale

Objet :

Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 \$ de compétence locale

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[SEAO](#) [Liste des commandes.pdf19-17245](#) [pv.pdf19-17245](#) [comité.pdf](#)



[19-17245 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ERNEST & YOUNG S.R.L.	781 316,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
PricewaterhouseCoopers s.r.l.	1 264 929,00 \$		

Information additionnelle

Un suivi auprès des firmes n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Trois firmes n'offrent pas le service requis, deux firmes sont sous-contractants d'un soumissionnaire, une firme mentionne que les documents sont en français seulement, une firme ne peut soumissionner en raison de ses autres projets, une firme mentionne que l'appel d'offres n'offre pas la possibilité d'offrir une solution alternative, une firme a un carnet de commandes complet et une firme n'a pu répondre dans le délai alloué. Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par :

Le - -

19-17245 - Analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais

	<i>Qualité de la ressource experte ou du spécialiste affecté au mandat (éliminatoire min 21/30)</i>	<i>Présentation de l'offre & qualité de la soumission</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans les travaux semblables</i>	<i>Qualité des ressources affectées au mandat</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	30%	5%	15%	10%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
ERNEST & YOUNG S.R.L.	25,00	4,20	12,20	8,20	17,00	17,20	83,8	781 316,00 \$	1,71	1	Heure	24-10-2019 13 h 30
Roland Berger Inc.	21,40	3,00	11,60	6,60	13,20	12,80	68,6			Non conforme	Lieu	801 Brennan salle2127
PricewaterhouseCoopers s.r.l.	22,60	4,40	12,40	8,20	16,40	17,60	81,6	1 264 929,00 \$	1,04	2		
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17245

Numéro de référence : 1278234

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Accuracy 1, Place Ville-Marie Bureau 1120 Montréal, QC, H3B 2A7 http://www.accuracy.com NEQ : 1167318568	Monsieur Maxime Robillard Téléphone : 514 437-6496 Télécopieur : 418 781- 2683	Commande : (1610838) 2019-06-21 16 h 37 Transmission : 2019-06-21 16 h 37	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bell Mobilité Inc. 200, boulevard Bouchard 4CO Dorval, QC, H9S 5X5 http://www.bell.ca NEQ : 1143866029	Madame Nathalie Jeffrey Téléphone : 514 420-3073 Télécopieur : 514 420- 8315	Commande : (1608913) 2019-06-18 9 h 34 Transmission : 2019-06-18 9 h 34	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>			

Cogeco Peer 1 (Canada) Inc.
615 rene levesque o
500
Montréal, QC, H3B 1P5
<http://www.cogecopeer1.com> NEQ :
1169105435

[Monsieur Christopher
Larose](#)
Téléphone : 514 462-6892
Télécopieur : 514 524-
3281

Commande
: **(1619124)**
2019-07-16 12 h 02
Transmission :
2019-07-16 12 h 02

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-16 12 h 02 -
Téléchargement
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-16 12 h 02 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Delta Partners Group
Avinguda Diagonal, 399, 4, 1
Barcelone, , 08008
NEQ :

[Monsieur Nicolas Mialaret](#)
Téléphone : 1646 938-
4779
Télécopieur :

Commande
: **(1610925)**
2019-06-24 14 h 37
Transmission :
2019-06-24 14 h 37

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Ericsson Canada
8275 transcanadienne
Montréal, QC, H4S0B6
NEQ : 1144857746

[Monsieur Paul Baptista](#)
Téléphone : 1514 379-
8401
Télécopieur :

Commande
: **(1610686)**
2019-06-21 12 h 31
Transmission :
2019-06-21 12 h 31

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Ernst & Young Montréal LLP 900, de Maisonneuve Ouest Bureau 2300 Montréal, QC, H3A 0A8 http://www.ey.com/CA/en/Home NEQ : 3342276048	Madame Norma Gaudio Téléphone : 514 879-8166 Télécopieur :	Commande : (1608740) 2019-06-17 16 h 57 Transmission : 2019-06-17 16 h 57	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	--

<input type="checkbox"/> FG8 5265 de Gaspé bureau 203 Montréal, QC, H2T2A1 http://fg8.ca NEQ : 1170895529	Madame Ismael Gueymard Téléphone : 514 293-3637 Télécopieur :	Commande : (1621038) 2019-07-22 15 h 36 Transmission : 2019-07-22 15 h 36	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-22 15 h 36 - Téléchargement 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-22 15 h 36 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-22 15 h 36 - Téléchargement 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Fibrenoire Inc. 550, Ave Beaumont suite 320 Montréal, QC, H3N 1V1 http://www.fibrenoire.ca NEQ : 1169044113	Monsieur Serge-Alexandre Hamel Téléphone : 514 907-3002 Télécopieur :	Commande : (1609770) 2019-06-19 15 h 23 Transmission : 2019-06-19 15 h 23	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel
---	---	--	--

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Gestion Deloitte s.e.c. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West, Suite 200 Toronto, ON, M5H 0A9 http://www.deloitte.ca NEQ : 3364165525	Madame Mary Conway Téléphone : 613 751-6696 Télécopieur :	Commande : (1609096) 2019-06-18 11 h 48 Transmission : 2019-06-18 11 h 48	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	---

<input type="checkbox"/> Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	Commande : (1608522) 2019-06-17 13 h 18 Transmission : 2019-06-17 13 h 18	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	--

<input type="checkbox"/> PwC Management Services L.P. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1 NEQ : 3347816566	Madame Nadia Bergeron Téléphone : 514 205-5001 Télécopieur :	Commande : (1608570) 2019-06-17 13 h 57 Transmission : 2019-06-17 13 h 57	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3
---	--	--	--

2019-07-24 10 h 01 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
S.E.N.C.R.L.
600 De La Gauchetière O. bur. 2000
Montréal, QC, H3B 4L8
<http://www.rcgt.com> NEQ : 3342037838

[Madame Annie Givern](#)
Téléphone : 514 954-4621
Télécopieur : 514 878-
2127

Commande
: **(1609315)**
2019-06-18 16 h 36
Transmission :
2019-06-18 16 h 36

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Roland Berger Inc.
1000 sherbrooke ouest, 25ème étage
Montréal, QC, H3A3G4
NEQ : 1168430032

[Madame Viviane Mercier-
Donatelli](#)
Téléphone : 514 875-2000
Télécopieur :

Commande
: **(1611056)**
2019-06-25 9 h 19
Transmission :
2019-06-25 9 h 19

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

SC Services de gestion KPMG
1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, QC, H3A 0A3
NEQ : 3341653908

[Madame SEAO
Infrastructure](#)
Téléphone : 514 840-2451
Télécopieur : 514 840-
2187

Commande
: **(1611111)**
2019-06-25 10 h 04
Transmission :
2019-06-25 10 h 04

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel

3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1608576) 2019-06-17 14 h 07 Transmission : 2019-06-17 14 h 07	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Tact Intelligence-conseil 465, rue McGill Bureau 400 Montréal, QC, h2y2h1 NEQ : 1167657866	Monsieur Vincent Fournier Gosselin Téléphone : 514 667-0196 Télécopieur :	Commande : (1609052) 2019-06-18 11 h 05 Transmission : 2019-06-18 11 h 05	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-05 13 h 26 - Courriel 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-05 13 h 26 - Téléchargement 3157806 - 19-17245 addenda 2 2019-07-16 15 h 21 - Courriel 3161112 - 19-17245 addenda 3 2019-07-24 10 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières, QC, G9A 5H3 NEQ :	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	Commande : (1616883) 2019-07-10 10 h 04 Transmission : 2019-07-10 10 h 04	3153028 - 19-17245 addenda 1 (devis) 2019-07-10 10 h 04 - Téléchargement 3153029 - 19-17245 addenda 1 (bordereau) 2019-07-10 10 h 04 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
---	---	--	--

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com> NEQ : 1148357057

[Madame Martine Gagnon](#)
Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-1857

Commande
: (1610197)
2019-06-20 13 h 41
Transmission :
2019-06-20 13 h 41

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Yves R. Hamel et Associés Inc
424 rue Guy
suite 102
Montréal, QC, H3J1S6
NEQ : 1142282855

[Monsieur Michel Robitaille](#)
Téléphone : 514 934-3024
Télécopieur : 514 934-2245

Commande
: (1611079)
2019-06-25 9 h 37
Transmission :
2019-06-25 9 h 37

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

zayo
625 belmont
3ieme
Montréal, QC, h3b2m1
NEQ : 1172064470

[Monsieur Arona Diarra](#)
Téléphone : 438 394-8605
Télécopieur :

Commande
: (1610910)
2019-06-24 10 h 44
Transmission :
2019-06-24 10 h 44

3153028 - 19-17245
addenda 1 (devis)
2019-07-05 13 h 26 -
Courriel
3153029 - 19-17245
addenda 1 (bordereau)
2019-07-05 13 h 26 -
Téléchargement
3157806 - 19-17245
addenda 2
2019-07-16 15 h 21 -
Courriel
3161112 - 19-17245
addenda 3
2019-07-24 10 h 01 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1198113003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Accorder à ERNST & YOUNG S.R.L. un contrat d'une durée de douze mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17245) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 182 040,88 \$ de compétence d'agglomération, et un montant de 183 503,05 \$ de compétence locale

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198113003 avec contingence agglo-corpo.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et
du soutien financier
Tél : 514-872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Yves COURCHESNE
Directeur des finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

**Dossier # : 1196871002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196871002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La Ville de Montréal exploite une infrastructure composée de différents serveurs corporatifs. Plus de 900 serveurs virtuels et physiques de la Ville de Montréal sont basés sur les technologies du manufacturier Microsoft. Ces serveurs soutiennent quelques centaines d'applications corporatives. Ces applications nécessitent ce type de composants notamment pour déployer des solutions d'affaires qui servent pour les ressources humaines, le déneigement, les opérations du SPVM, les interconnexions de postes bureautiques à travers la Ville, ainsi que plusieurs autres services critiques à la Ville.

Dans ce contexte, le 23 juillet 2018, la Ville a lancé l'appel d'offres public 18-17190 auprès du marché des revendeurs certifiés par Microsoft et a octroyé en octobre 2018 (CG18 0531) un contrat d'une durée de trois ans à Compugen inc., pour l'acquisition des licences serveur d'infrastructure de Microsoft. Cet appel d'offres permet à la Ville de bénéficier d'un contrat d'entreprise directement avec Microsoft et d'accéder aux dernières mises à niveau des logiciels d'infrastructure pour la durée de l'entente.

Selon la politique de gestion de vie des produits du manufacturier Microsoft, un soutien standard est offert pendant une période maximale de 10 ans à compter de la date de la première distribution. En ce sens, la version Windows Serveur 2008, lancée le 22 octobre 2009, ne sera plus supportée à partir du 14 janvier 2020.

Au moment du lancement de l'appel d'offres public 18-17190, la version Windows Serveur 2008 était encore supportée par le manufacturier. Après l'octroi du contrat en octobre 2018 (CG18 0531), le manufacturier a annoncé la fin de support de Windows serveur 2008 et a défini les modalités pour obtenir des correctifs de sécurité pour cette version. L'appel d'offres ne pouvait aucunement prévoir ni le besoin ni le mode de fonctionnement reliés à l'obtention des correctifs de sécurité nécessaires pour la version Windows 2008.

Durant l'année 2019, le projet 70910 - Programme Plateformes et Infrastructures a procédé au rehaussement de plus de 70% des serveurs Windows de l'infrastructure de la Ville. De ce nombre, 23 applications sont toujours hébergées sur des serveurs Windows 2008 et dont le rehaussement est prévu à même le portefeuille de projets du Service des TI. Cette situation est similaire à celle des postes de travail en Windows 7 (GDD 1198057009). Afin de pouvoir supporter ces postes de travail, il est également nécessaire de sécuriser les serveurs du domaine Microsoft. Une fois les acquisitions et les migrations seront complétées, un nouveau contrat sera mis en place pour avoir un accès aux dernières versions des logiciels et ainsi éviter des projets de migration à grande échelle.

En lien avec le contrat d'entreprise Microsoft pour les produits d'infrastructure de la Ville avec Compugen inc., le manufacturier offre un abonnement supplémentaire pour obtenir les correctifs de sécurité de la version en fin de vie Windows Serveur 2008 pour les 3 années à venir. Dans ce contexte, la Ville souhaite acquérir ce produit afin de se prémunir des risques de sécurité informatique et compléter la migration des serveurs vers des versions supportées.

De plus, le projet 70175 - Infrastructures et outils TI pour la gestion de l'eau, procède présentement au rehaussement de serveurs Microsoft dans chacune de ses usines afin d'augmenter la résilience des systèmes de contrôle de procédés. Ce rehaussement implique l'acquisition d'une quantité additionnelle de licences Windows Serveur qui n'était pas prévue lors de l'octroi initial, ainsi que l'acquisition des licences d'accès à distance au serveur basée par dispositif pour la connexion des appareils au lieu des licences basées par utilisateur.

Le présent dossier vise donc à autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0531 - 25 octobre 2018 - Accorder un contrat à Compugen inc. pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17190 (2 soum.)

CG13 0472 - 19 décembre 2013 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Compugen inc. pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft - Appel d'offres public 13-13094 (3 soum.)

CG13 0484 - 19 décembre 2013 - Autoriser une dépense de 2 050 743,75 \$, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

CG10 0230 - 17 juin 2010 - Ratifier une dépense de 10 157,91 \$ pour permettre le règlement final du dossier de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville - coût total 575 047,91 \$

CG09 0222 - 18 juin 2009 - Autoriser une dépense de 564 890 \$, taxes incluses, pour la phase 1 de régularisation des droits d'utilisation des produits Microsoft pour l'ensemble des unités administratives de la Ville, et ce par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

DESCRIPTION

L'entente Microsoft en cours permet principalement :
de bénéficier de la liste des prix publics gouvernementaux telle que déterminée directement par l'éditeur Microsoft pour la durée de l'entente;

d'acquérir des licences de logiciels d'infrastructure, incluant l'assurance logiciels, qui permet un accès aux dernières mises à niveau des logiciels cités;

d'harmoniser les licences d'accès aux serveurs et d'obtenir une flexibilité d'utilisation des droits d'auteurs autant à l'interne qu'en mode infonuagique.

Le changement au contrat d'entreprise permet à la Ville d'être en mesure d'assurer la sécurité des applications critiques pendant la période nécessaire à la réalisation des projets de conversion pour retirer toutes les versions 2008 de Windows Serveur du parc informatique.

- Support étendu – Windows Serveur 2008/2008 R2 Datacenter
- Support étendu – Windows Serveur 2008/2008 R2 Standard

De plus, les changements permettront :

1. l'ajout d'une variation des quantités pour l'acquisition additionnelle de licences Windows Serveur qui n'étaient pas prévues dans l'octroi initial;
2. la modification de la liste des items en ajoutant la licence d'accès au serveur par dispositif pour la connexion des appareils utilisés par le Service.
 - Licence d'accès client (CAL) Windows Remote Desktop (RDS) - par dispositif).

JUSTIFICATION

Le contrat Microsoft actuel permet l'accès aux correctifs et aux mises à jour des logiciels encore supportés par le manufacturier. La version Windows Serveur 2008 ne sera plus supportée à partir du 14 janvier 2020. Pour sécuriser l'infrastructure des serveurs Windows de la Ville au-delà de cette date, le service des TI souhaite acquérir un produit complémentaire pour l'accès aux correctifs de sécurité de Windows Serveur 2008. Ce produit est offert à travers le contrat d'entreprise Microsoft.

De plus, des licences d'accès à distance aux serveurs par dispositif, en complément aux licences par utilisateur prévues lors de l'appel d'offres, sont désormais nécessaires pour la réalisation des projets, notamment pour les usines du service de l'Eau.

Ces changements constituent une modification accessoire au contrat et représentent approximativement 3,44% de la valeur initiale du contrat.

Variation des quantités :

De par la nature évolutive des projets touchant les déploiements des solutions d'infrastructure, notamment pour le rehaussement des systèmes de contrôle de procédés des usines du Service de l'eau, le Service des TI compte se prévaloir de crédits additionnels pour la durée du contrat. La variation des quantités requise est de 15% pour les produits inclus dans le devis d'appel d'offres pour une somme de 794 879,21 \$, taxes incluses (725 830,67 \$ net de taxes), le tout conformément à l'article 18 du Règlement de gestion

contractuelle, dans le but de répondre aux potentiels besoins additionnels pour la durée du contrat en fonction des différents besoins relatifs à la mise en place des projets du PTI 2020 et du PTI 2021. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets. Ces ententes pourraient donc engager des dépenses d'agglomération.

Selon les termes du contrat d'entreprise Microsoft la facturation provient directement du manufacturier Microsoft.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle au contrat, objet du présent dossier, sera de 977 348,40 \$, taxes incluses, facturée directement par le manufacturier Microsoft, représente une augmentation de la valeur du contrat de 18,44%. Cette somme se répartit comme suit :

1- Une dépense de 182 469,19 \$, taxes incluses, (166 618,69 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement à même la base budgétaire 2020 du Service des TI pour l'acquisition des produits complémentaires qui permettent d'accéder aux correctifs de sécurité pour les logiciels de serveurs Windows 2008. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne notamment l'acquisition de licences serveur qui soutiennent des applications utilisées entre autres par le SPVM, le SIM et le Service de l'eau et qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

2- Une dépense de 794 879,21 \$, taxes incluses (725 830,67 \$ net de taxes), pour une variation des quantités prévisionnelles des licences d'infrastructure Microsoft, sera assumée aux projets inscrits au PTI 2020 du Service des TI. Les achats qui seront effectués auprès du soumissionnaire se feront au rythme de l'expression des besoins et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification de l'entente entreprise de Microsoft permettra :

- d'avoir accès aux mises à jour et correctif pour la stabilité des solutions TI notamment en matière de sécurité de l'information;
- de répondre à la demande touchant les déploiements des solutions d'affaires stratégiques pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE - 15 janvier 2020

- Présentation du dossier au CM - 27 janvier 2020
- Présentation du dossier au CG - 30 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bernard BOUCHER, Service de l'approvisionnement
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Bernard BOUCHER, 17 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures
technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et
Infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2019-11-25

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2019-12-18

Dossier # : 1196871002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction

Objet :

Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

L'acquisition de l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier constitue une modification accessoire au contrat. Cette modification ne change pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Sandra PALAVICINI
avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1196871002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction

Objet :

Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531) d'une somme additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelle visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196871002 licences Microsoft Compugen.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-11

François FABIEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 5148720709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1195035004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1195035004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le Système de Gestion des Interventions (SGI) est au cœur des activités opérationnelles du Service de sécurité Incendie de Montréal (SIM). Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé par plus de 2 700 employés du SIM, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il soutient la gestion de plus de 130 000 interventions par année. Il est composé principalement d'une solution pour les communications entre véhicules, déployée en 2004 et d'un système de répartition assisté par ordinateur (RAO), Artémis, mis en service en 2007.

Le SGI permet aussi d'acheminer aux intervenants du SIM plusieurs types d'informations essentielles relatives aux interventions, telles que le type de bâtiment, la présence de matières dangereuses, la présence et la localisation de personnes requérant de l'aide à évacuation et la localisation des bornes d'incendie. Son utilisation contribue à la réduction du temps de réponse à un appel d'urgence et à l'amélioration des processus de répartition du SIM, ce qui a un impact majeur sur la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM.

Le contrat initial du SGI (CG06 0101) a été octroyé le 2 mars 2006 à EDS Canada Inc. qui en 2008 s'est fusionné avec Hewlett-Packard Canada Enterprise Co. En janvier 2017, Hewlett-Packard Canada Enterprise Co. a changé sa raison sociale et est devenue ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (ESIT).

Suite à l'appel d'offres public # 18-17189, la Ville a accordé, le 22 novembre 2018, un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence VIPER pour le Centre de communications (CCSI) pour le SIM pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses. Pour permettre l'intégration de VIPER dans le SGI et assurer le bon fonctionnement de ce dernier, une interface est requise afin que l'information ANI/ALI (Automatic Number Identification/ Automatic Location Identifier) ainsi que les informations GPS de l'appelant (latitude, longitude) des appels 9-1-1 filaires et cellulaires soient fournies au SGI par le nouveau système de gestion des appels d'urgence VIPER. Les données ANI/ALI des appels 9-1-1 sont essentielles pour le fonctionnement du SGI et sa disponibilité est une condition nécessaire pour le traitement des incidents et la répartition des unités. La nouvelle interface entre SGI et le système VIPER va remplacer l'interface actuelle entre Bell et le SGI. Le système VIPER est également une composante incontournable pour la conformité à la prochaine génération du 9-1-1 (PG9-1-1), dont certaines fonctionnalités sont ordonnées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'être en place à partir du 30 juin 2020.

Le présent dossier vise l'approbation de l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de \$35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0419 - 19 septembre 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

CG18 0600 - 22 novembre 2018 - Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

CG17 0257 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'addenda no 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses.

CG13 0323 - 29 août 2013 - Approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co (CG12 0401), pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017 pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 \$ à 23 353 237,39 \$, taxes incluses.

CG12 0401 - 25 octobre 2012 - Approuver l'addenda 3 se rapportant au renouvellement du

contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co. (HP) (CG12 0037), et l'addenda 4 du contrat d'entretien du SGI avec HP afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, pour une dépense additionnelle de 231 789,60 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 \$ à 14 444 396,99 \$, taxes incluses.

CG12 0037 – 23 février 2012 - Exercer l'option de renouvellement, pour une première année, du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme Hewlett-Packard Enterprise Canada Co., pour la période du 28 novembre 2012 au 27 novembre 2013, pour un montant de 1 585 211,73\$, taxes incluses

CG08 0422 – 28 août 2008 - Approuver l'addenda numéro 2 au contrat de service octroyé à EDS Canada Inc. (appel d'offres public 05-8330) relatif à l'application SGI du Service de sécurité incendie de Montréal, pour un montant additionnel maximal de 937 116,99 \$.

CG08 0051 - 28 février 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 701 444,94 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des frais de télécommunication et de support du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat octroyé à EDS Canada Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 10 988 833,73 \$ à 11 690 278,67 \$, taxes incluses (appel d'offres public 05-8330) / Approuver le projet d'addenda à cette fin.

CG06 0101 – 2 mars 2006 - Octroyer à la firme EDS Canada Inc. un contrat, au montant de 10 988 833,73 \$ suite à l'appel d'offres public 05-8330 pour la réalisation de la phase II du projet de remplacement du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel comprend :

- La modification de l'origine et le format du flux entrant d'Artémis pour obtenir l'information ANI/ALI d'un appel 9-1-1. Un nouveau module devra être développé pour remplacer celui existant et gérant le protocole d'acquisition de trames en provenance des serveurs « BELL 911 ANI/ALI »;
- L'affichage de la position GPS de l'appelant (latitude, longitude) dans la carte d'appel Artémis lors des appels 9-1-1 cellulaires;
- L'affichage de la position GPS de l'appelant sur la cartographie et la possibilité de centrer sur la position (latitude et longitude);
- Le remplacement des simulateurs des données ANI/ALI afin de réutiliser des trames précédemment enregistrées à des fins de test.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel vise à mettre en place une interface VIPER au SGI du SIM, essentielle pour assurer le bon fonctionnement du SGI et ainsi assurer la sécurité de citoyens de Montréal, ainsi que les intervenants du SIM.

La firme ESIT supporte et entretient, depuis sa mise en service, les composantes du SGI, à titre d'intégrateur exclusif du fournisseur de la solution logicielle choisie. Il est l'intégrateur pour toutes les actions de support, d'ajustements ou d'ajouts aux diverses composantes du SGI.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à ESIT puisqu'elle est la seule firme en mesure de

fournir les services requis dans le cadre de ce projet, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la dépense additionnelle au contrat est de 335 507,81 \$, taxes incluses. Il sera réparti comme suit :

Description	Montant taxes incluses
Achat de licences et personnalisation (PTI)	315 746,78 \$
Support et entretien (BF)	19 761,03 \$
Total taxes incluses	335 507,81 \$

Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 315 746,78 \$, taxes incluses, (288 318,90 \$, net de taxes), sera imputée au PTI 2020-2022 du Service des TI au Projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM.

Description	Montant taxes incluses
Achat de licences initiales pour l'implantation	224 179,70 \$
Personnalisation : Maquette, essais et mise en production	91 567,08 \$
Total taxes incluses	315 746,78 \$

Le montant maximal de 288 318,90 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SIM qui est de compétence d'agglomération.

Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :

Description	Montant taxes incluses
Module interface Viper	13 243,19 \$
Simulateur Viper	6 517,84 \$
Total taxes incluses	19 761,03 \$

Le coût annuel de 19 761,03 \$ taxes incluses, (18 044,45 \$ net de taxes), pour le service de maintenance et de support sera imputé au budget de fonctionnement du Service des TI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le support et l'entretien du système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement de l'interface entre le VIPER et le SIM va permettre :

- Assurer la transmission automatique des données ANI/ALI de l'appelant (nom, adresse, numéro de téléphone) vers le SGI, en évitant la transcription manuelle et en réduisant les erreurs de saisie.
- Réduire le temps pour traiter l'information GPS de l'appelant (latitude, longitude) lors des appels 9-1-1 cellulaires afin d'afficher sa position dans la cartographie et d'alimenter la carte d'appel.
- Améliorer la qualité de service du CCSI et la sécurité des citoyens en réduisant le temps requis pour le traitement des appels.
- Assurer la conformité de la Ville de Montréal aux exigences légales et fonctionnelles pour la PG9-1-1.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation de la dépense additionnelle au contrat par le CE : 15 janvier 2020;
- Approbation de la dépense additionnelle au contrat par le CM : 27 janvier 2020;
- Approbation de la dépense additionnelle au contrat par le CG : 30 janvier 2020.

Dès l'approbation de ladite dépense par les instances, un bon de commande au PTI doit être émis à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie. Son échéancier prévisionnel pour la réalisation de l'interface se résume comme suit :

- Analyse détaillée : 1 mois;
- Développement de la solution : 5 mois;
- Essais et acceptation par la Ville : 0,5 mois;
- Mise en service des correctifs : à déterminer ultérieurement en collaboration avec la Ville.

Une fois les essais et l'acceptation par la Ville seront terminés, un bon de commande au budget de fonctionnement doit être émis à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie.

Pour plus de détails, se référer à la soumission de ESIT Canada Services aux Entreprises Cie en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Bruno LACHANCE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Richard LIEBMANN, 17 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2019-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2019-12-18



CR90019 – Interface Viper (B)

Projet VdM-SGI Maintenance

Réponse de DXC – V5.0

12 décembre 2019





11 novembre 2019

Christian Couture
Chargé d'expertise et de pratique – Solution d'affaires
Ville de Montreal
STI – Sécurité Publique et Justice

Bonjour,

Ci-joint la réponse de DXC à la demande de changement CR90019 soumise par la Ville de Montreal (Ville) dans le cadre du projet V24.

La Ville demande à DXC, par le biais de son partenaire SIS France, de développer une interface entre le système de gestion des consoles téléphoniques et ARTEMIS pour assurer l'acheminement des cartes d'appel en synchronisme avec l'appel téléphonique.

Ci-joint la proposition de DXC qui détaille les besoins exprimés par la Ville, la solution technique et l'approche de réalisation.

Salutations,

Sophie McDonald

Directrice de compte / DXC Technology

Sophie McDonald

Directrice de compte
Secteur public - Canada

514-231-4586

sophie.mcdonald@dxc.com
www.dxc.technology

Note importante

Ce document a été préparé par ESIT Canada Services aux Entreprises Cie en réponse à la demande de changement CR90019 Interface Viper soumis par la Ville de Montréal. Afin d'accélérer la mise en place de la solution, celle-ci est présentée en deux propositions A et B. La proposition A, décrit les livrables suivants liés à la phase d'analyse et de design de la solution:

- Version préliminaire des spécification détaillées (en collaboration avec VIPER) de l'interface de connexion.
- Architecture de l'interface de connexion :
 - Architecture physique (Serveur VIPER – « Digiport » - Serveur ARTÉMIS) – sous la responsabilité de la Ville
 - Architecture logique (VIPER – ARTÉMIS) – responsabilité partagé WEST et DXC/SIS

Les autres livrables sont décrits dans la proposition B (ce document) qui traite de la réalisation, des essais et de la mise en oeuvre.

Les renseignements (données) qui figurent dans le présent document/la présente soumission appartiennent à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie ou à ses sociétés affiliées (appelées collectivement ci-après «DXC ») et sont fournis à des fins d'évaluation seulement.

L'information relative au prix incluse dans cette présentation est présentée à des fins d'évaluation et de discussion seulement.

DXC et ses représentants n'assument aucune responsabilité à l'égard du destinataire ou de l'un de ses représentants quant à l'utilisation des renseignements fournis. Seul un accord définitif écrit, établi par entente mutuelle et signé par les représentants autorisés des parties lie DXC ou ses sociétés affiliées.

Dans le contexte de cette proposition, le terme « solution » renvoie aux produits et services proposés. Il est possible que l'on ait à demander de plus amples renseignements à Ville de Montréal pour élaborer la configuration qui convient le mieux au projet; c'est pourquoi le terme « solution » ne sous-entend pas que les produits ou services proposés aux présentes répondront aux exigences de Ville de Montréal.

Les termes « partenaire » et « partenariat » utilisés dans cette proposition ne sous-entendent pas un partenariat en règle, un partenariat juridique ou un partenariat contractuel; ils renvoient plutôt à une relation mutuellement avantageuse qui découle d'un travail d'équipe entre les parties.

Les prix et estimés inclus dans ce document sont valides pour une période de 60 jours à partir de la date de soumission de ce document.

Pour toute préoccupation, toute question ou tout problème concernant cette déclaration de confidentialité, veuillez communiquer avec votre représentant.

Nom du représentant DXC: Sophie McDonald
Courriel: sophie.mcdonald@dxc.com
Téléphone: 514-231-4586



Révisions

Version	Date	Type de modification	Description de la modification
1.0	2019/05/05	Création	Version finale validée et soumi : ses à la Ville
2.0	2019/05/24	Ajout	Section 5 : explicité les activités incluses dans le volet personnalisation.
		Correction	Section 5 : coûts de support et maintenance, correction du montant pour retrancher les coûts de support et maintenance déjà inclus au contrat pour l'interface actuelle.
3.0	2019/09/04	Supression	Suppression de la portion géomatique pendant l'appel des positions GPS.
4.0	2019/11/11	Suppression	Suppression du coût de réalisation de la version préliminaire du dossier des spécifications qui est couvert dans la proposition A
5.0	2019/12/11	Ajustement	Revue des jalons de paiement pour mieux aligner les paiements aux livrables du projet.



Table des matières

1	Contexte de la demande de changement	4
1.1	Compréhension des besoins.....	4
2	Compréhension du système Viper à interfacier	5
2.1	Réunions techniques	5
2.2	Architecture	5
2.3	Protocole	5
2.4	Localisation de l'appelant.....	6
3	Développement à réaliser	7
3.1	Remplacement du module If911IP	7
3.2	Prise en compte de la géolocalisation des appels.....	7
3.3	Modification du module If911IP	7
3.4	Remplacement des « Simulateurs »	7
4	Approche de réalisation	8
4.1	Analyse détaillée.....	8
4.2	Développement.....	8
4.3	Validation de la solution et acceptation	8
4.4	Mise en service des adaptations.....	9
4.5	Détail de l'accompagnement réalisé sur site	9
4.6	Formation des utilisateurs.....	9
4.7	Gouvernance du projet	9
4.8	Livrables	9
5	Sommaire de coûts	11
6	Validité	13
	Annexe A – Formulaire de la Demande de changement	14
	Annexe B – Document CAD-Out de West	16



1 Contexte de la demande de changement

Dans le cadre du projet "Migration V2.4" le SIM a exprimé une demande de changement portant sur l'interface télécom suite à la mise en place du projet des consoles téléphoniques VIPER. On trouvera en annexe la demande de changement initiale qui a été soumise le 26 février 2019 ainsi que les précisions sur les fonctions à inclure dans l'étendue du projet du 2 août 2019.

Dans cette section, nous faisons un récapitulatif des besoins et faisons un survol des solutions pour les combler.

1.1 Compréhension des besoins

La Ville de Montréal a fait l'acquisition pour le SIM à la fin de 2018 d'un système de gestion des appels téléphoniques (consoles téléphoniques), VIPER de la compagnie West.

Ce système va se charger de la gestion des appels faite autrefois par Bell (distribution des appels). Le lien DATA fournissant l'information ANI/ALI pour les appels 911 va alimenter le nouveau système de gestion des appels et celui-ci, après avoir affecté l'appel à un préposé, va fournir l'information en format NENA i3 à Artémis. Le système VIPER va agir comme serveur AQS.

Pour permettre l'intégration de Viper dans le SGI, les changements suivants ont été demandés par la Ville à DXC :

- Modifier l'origine et le format (NENA i3) du flux entrant d'Artémis pour obtenir l'information ANI/ALI d'un appel 911.
- Afficher dans la carte d'appel Artémis, la position GPS de l'appelant (latitude, longitude).
- Afficher sur la cartographie et permettre de centrer sur la position GPS de l'appelant (latitude et longitude)

2 Compréhension du système Viper à interfacier

2.1 Réunions techniques

Des réunions techniques se sont déroulées les 25 mars, 1er avril et 8 avril. Elles ont eu pour objectifs de préciser le contexte du projet, l'architecture qui sera mise en place, le protocole de communication et les traitements attendus par le SIM concernant la demande de prise en compte des informations de géolocalisation de l'appelant (cas d'un appel en provenance d'un téléphone cellulaire) qui ne sont actuellement pas exploitées par l'application Artémis en exploitation/production au SIM.

2.2 Architecture

Les trames seront transmises simultanément depuis 2 serveurs VIPER. L'un situé dans les locaux techniques du 4040 DU PARC, l'autre situé dans les locaux techniques du 1035 RACHEL E.

Elles seront à destination de 4 serveurs Artémis. Les 2 serveurs de production (art1-cta-sim et art1-bkp-sim), le serveur de formation (art1-cta-form) et un serveur de test (art1-cta-test).

L'acheminement se fera via le réseau IP. La solution VIPER prévoit que les échanges d'informations se font via des liaisons séries, il est donc nécessaire d'intercaler des convertisseurs (Série/IP). Nous n'avons à ce jour pas eu de confirmation sur la solution qui sera mise en service. Comme il a été indiqué lors des réunions techniques nous prenons comme hypothèse que les trames seront transmises aux serveurs via un lien TCP/IP sur un port qui devra être déterminé/configuré pour ne pas interagir avec ceux déjà en usage pour les différents applicatifs en place sur les serveurs Artémis. Nous ne prévoyons donc ni de développement, ni d'acquisition de matériel, de licence et de drivers pour le pilotage d'un boîtier de conversion Série/IP (Type « DIGI PortServer » par exemple).

2.3 Protocole

Il s'agit d'un protocole unidirectionnel. Les informations sont transmises aux serveurs Artémis sans qu'aucune trame d'acquittement ne soit à émettre vers les serveurs VIPER.

Trois types de messages seront transmis vers les serveurs Artémis. Il s'agit des messages suivants :

H	HEARTBEAT	Maintien de la liaison entre le serveur VIPER et le serveur Artémis
1, 2, 9	CONNECT	Informations liées à l'appel téléphonique en cours
E	DISCONNECT	Fin (raccroché) d'un appel téléphonique

Le protocole est décrit dans le document « VIPER CAD OUT » au chapitre 8.5 CAD Router Page (Nous disposons des pages 261 à 264 du document qu'on retrouvera à l'annexe B).

Toutes les trames sont construites sous le même format :

<STX><TYPE><MESSAGE><ETX><BBC>, où :

- Le <TYPE> (1 caractère) indique de quel type de message il s'agit (voir tableau ci-dessus)

- Le <Message> est constitué de champs de longueur fixe
- Le <BBC> est le checksum de la trame

Il faut noter, qu'en cas d'erreur sur la réception d'une trame, celle-ci sera ignorée.

Les messages de type « CONNECT » et « DISCONNECT » contiennent un identifiant « UCID » unique pour chaque appel. Cet identifiant permettra de gérer les trames reçues en doubles. Comme précisé plus haut les équipements VIPER sont, pour des raisons de sécurité et de continuité de service, doublés. Chaque information sera donc reçue 2 fois par les serveurs Artémis.

Le contenu de la trame « CONNECT » est issue des informations fournies à partir de la trame ALI reçue et géré par le serveur VIPER. Son contenu exact devra être précisé (en fonction des possibilités de configuration offerte par le serveur VIPER) dès le démarrage du développement de notre interface.

2.4 Localisation de l'appelant

En complément des traitements déjà effectués lors de la réception des trames ANI/ALI de BELL 911 présentement en opération sur les serveurs Artémis du SIM et qui devront être reportés lors de l'acquisition des trames 911 VIPER en remplacement de ces premières, le SIM nous demande de prendre en compte les données de géolocalisation pour les appels en provenance des téléphones cellulaires.

Ces données de géolocalisation devront permettre le centrage de la cartographie sur le poste du répartiteur.

Ces données de géolocalisation devront être mises à disposition du répartiteur pour être visualisées et copiées (pour une éventuelle utilisation d'en une autre application).

Les données de géolocalisation ne seront pas modifiées en cours de l'appel.

3 Développement à réaliser

3.1 Remplacement du module If911IP

Un nouveau module devra être développé pour remplacer celui existant et gérant le protocole d'acquisition de trames en provenance des serveurs « BELL 911 ANI/ALI ».

3.2 Prise en compte de la géolocalisation des appels

Ajout des traitements liés à la prise en compte de la géolocalisation des appels en provenance de téléphone cellulaire.

3.3 Modification du module If911IP

Afin de pouvoir réaliser des tests du nouveau module d'interface avec les serveurs « 911 VIPER » il est nécessaire d'adapter le module If911IP actuellement en production pour qu'il puisse « filtrer » certains appels. L'application de ce filtre se fera à partir d'une liste de « position répartiteur ». Les informations concernant les appels à destination de ces positions répartiteur ne seront pas transmises par l'interface If911IP aux autres processus de traitement de l'application Artémis et ne seront pas redirigées vers les postes des répartiteurs. Ces mêmes trames seront reçues et traitées par les serveurs « 911 VIPER » et permettront de tester la nouvelle interface et les traitements associés dans les environnements TEST/FORM.

NB : Ce même type de filtrage sera aussi prévu dans le nouveau module d'interface.

3.4 Remplacement des « Simulateurs »

Lors de la fourniture du module d'interface 911IP nous avons développé 2 simulateurs. L'un permet de récupérer et enregistrer les trames sur les serveurs Artémis « inactifs » (Serveur de relève par exemple).

L'autre permet la réutilisation des trames précédemment enregistrées à des fins de test.

Notre offre prévoit le remplacement de ces 2 simulateurs.

4 Approche de réalisation

DXC propose l'approche suivante pour la réalisation de cette demande de changement.

4.1 Analyse détaillée

Cette phase permet de vérifier et détailler les adaptations et de définir le paramétrage des applications. Elle se déroule sous forme de réunions de travail menées par DXC en présence du SIM, avec la participation de l'équipe projet SIS depuis Aix en Provence. A l'issue de cette phase, une spécification détaillée est produite. Au cours de cette analyse, la collaboration de la Ville sera demandée pour clarifier ses exigences et ainsi mieux définir les spécifications de la solution à mettre en place. Les spécifications détaillées seront soumises à la Ville pour validation et approbation. La Ville devra s'assurer de la participation de la compagnie West lors des ateliers.

4.2 Développement

Cette phase débute à la suite de l'approbation par la Ville du cahier des spécifications résultant de l'analyse détaillée. L'interface Viper sera réalisée par SIS-France.

4.3 Validation de la solution et acceptation

Les essais d'acceptation serviront à la validation et l'acceptation par la Ville de la nouvelle interface. Selon les résultats des essais, l'acceptation sera :

- Sans réserve
- Avec réserves à lever dans le cadre de la maintenance
- Ajournement : DXC et SIS-France devront corriger les réserves et notifier la Ville de la date à laquelle de nouveaux essais sont à réaliser. Le délai maximal de livraison des correctifs ciblé est de 20 jours ouvrables mais pourrait excéder ce délai selon la nature du problème à corriger.

Un ajournement ne pourra pas être décidé :

- Si les réserves ne sont pas liées aux options développées. En cas de contestation de la part de DXC/SIS, la Ville devra démontrer que l'anomalie est en lien direct avec les exigences qui ont été détaillées et approuvées dans la phase de l'analyse détaillée.
- Si les réserves sont mineures et qu'elles n'ont pas d'impact opérationnel ou fonctionnel.

Si un ajournement est décidé, les essais des correctifs devront être réalisés au plus tard 5 jours après la livraison des correctifs par DXC/SIS-France.

4.3.1 Essais d'acceptation

La Ville sera responsable des essais d'acceptation. Ces essais serviront à valider que les modifications fonctionnent tel que prévu. Les cas d'essais pour valider les adaptations seront ajoutés aux essais d'acceptation de la base de maintenance Artémis qui servira à la mise en service de l'interface Viper.

4.4 Mise en service des adaptations

Cette proposition fait l'hypothèse que les adaptations apportées ne justifient pas une nouvelle base Artémis à elles seules. Ces correctifs seront plutôt intégrés à une des deux bases de maintenance Artémis annuelles qui suivra leur livraison.

4.5 Détail de l'accompagnement réalisé sur site

Dans le cadre de cette mise en œuvre, SIS a évalué les besoins d'assistance sur site à délivrer auprès de DXC et/ou du SIM.

4.5.1 Assistance technique

SIS prévoit 1 intervention sur site du SME d'une durée de 2 semaines consécutives afin de mettre en œuvre l'interface Viper sur la plate-forme de validation. L'activation en opérationnel sera supervisée par le SME à distance depuis les bureaux de SIS sur Aix en Provence.

4.6 Formation des utilisateurs

La formation des utilisateurs est de la responsabilité de la Ville. DXC ne prévoit pas offrir de formation aux utilisateurs dans le cadre de cette demande de changement.

4.7 Gouvernance du projet

Cette demande de changement s'inscrit dans le cadre du projet Artémis V2.4 et sera gérée selon la gouvernance de ce projet.

4.8 Livrables

Les livrables sont les produits des différentes activités du projet. Ce sont les livrables qui après acceptation par la Ville seront facturés. La Ville aura 5 jours pour réviser les livrables intérimaires et 10 jours ouvrables pour réviser les versions finales et signifier à DXC tous défauts qu'elle souhaite faire corriger. La Ville signifiera son acceptation inconditionnelle (absence de défauts) ou son acceptation conditionnelle (défauts mineurs à corriger plus tard) ou son refus du produit livrable par l'émission du document d'acceptation habituel. Une fois ce délai passé, le livrable sera considéré comme accepté.

La Ville sera un des participants au processus itératif de révision des livrables jusqu'à l'obtention d'une version finale.

4.8.1 Spécifications détaillées

Les spécifications détaillées permettent de définir les paramétrages et configurations nécessaires et les fonctionnalités spécifiques à développer pour que la nouvelle interface réponde aux attentes du SIM.

Critères d'acceptation : La Ville sera un des participants au processus itératif de révision de ce livrable jusqu'à l'obtention d'une version finale. DXC prévoit un maximum de 1 version intérimaire et une version finale. La Ville aura 5 jours ouvrables pour réviser la version intérimaire et 10 jours pour approuver la version finale. Une fois ce délai passé, le livrable sera considéré comme accepté.

4.8.2 Interface Viper et simulateur

Ce sont les modules qui mettent en place les fonctionnalités décrites dans le dossier des spécifications détaillées.

Cette proposition ne prévoit qu'une seule livraison pour ces livrables.

Critères d'acceptation : La Ville aura 10 jours ouvrables pour effectuer les essais d'acceptation. Le livrable sera approuvé par la Ville si à l'issue des essais d'acceptation, aucune réserve justifiant un ajournement ne subsiste (voir Validation de la solution et acceptation). Une fois ce délai passé, le livrable sera considéré comme accepté.

4.8.3 Mise en service

C'est la mise en service de l'interface Viper et des simulateurs validés dans l'environnement de formation/acceptation.

Critères d'acceptation : Le rapport d'acceptation de la base de maintenance Artémis qui contiendra les correctifs signifiera l'acceptation de ce livrable.

4.8.4 Calendrier

Une fois l'approbation, par le biais d'un bon de commande, acheminée par la Ville à DXC, une période de 1 mois sera nécessaire pour démarrer le projet et assigner les ressources. Suite à la phase préparatoire, voici le déroulement anticipé de l'implantation de cette demande de changement.

Les principaux jalons du chemin critique sont les suivants :

Activité / Jalon	Durée
Analyse détaillée	1 mois
Développement	5 mois
Essais acceptation Ville	0.5 mois
Mise en service des correctifs effectué dans le cadre du contrat de maintenance	À déterminer

La durée totale du projet est donc estimée à 6.5 mois et présentée à des fins de planification. Une fois la commande donnée, une planification plus détaillée avec des dates fixes sera élaborée.

5 Sommaire de coûts

Les coûts de réalisation cette demande de changement sont forfaitaires. DXC propose de réaliser cette demande de changement pour la somme forfaitaire de 274 622,12 \$ avant taxes. Des frais de maintenance et support, aussi présentés dans cette section seront ajoutés à la facture mensuelle une fois la mise en service complétée.

Les tableaux suivants illustrent le détail des prix, les jalons de paiement ainsi que les frais de support et maintenance. Il est pris pour acquis que la mise en service de l'interface Viper sera exécutée dans le cadre du service de maintenance du SGI (deux bases de maintenance annuelles et une mise à jour de l'image) et n'encourent pas de frais supplémentaires pour la Ville. Dans le cas où une base de maintenance ou une mise à jour de l'image supplémentaire était requise, les efforts DXC qui y seraient reliés seront chargés en temps et matériel.

Le tableau suivant présente les éléments du prix forfaitaire pour l'interface Viper :

Éléments	Prix forfaitaire	Notes
Licences	\$ 194 981,26	
Module interface Viper	\$ 146 235,94	
Simulateur Viper	\$ 48 745,32	
Personnalisation: Configurations, essais, mise en production	\$ 79 640,86	
Total CR90019 (B)	\$ 274 622,12	

Les activités du volet **Personnalisation** se déroulent tout au long du projet et incluent :

- Le démarrage du projet incluant l'élaboration du plan, du calendrier, et l'assignation des ressources et spécialistes au projet;
- L'élaboration, la documentation, la révision et la préparation pour les équipes de développement des spécifications détaillées;
- Le suivi technique des réalisations et de leur conformité à l'architecture produit et aux spécifications techniques;
- La validation système, la préparation et l'exécution de la recette, l'élaboration et ou mise à jour de la documentation système et fonctionnelle;
- Le transfert de connaissance vers l'équipe de support et maintenance;
- La préparation des environnements multiples, l'installation de la maquette et base de données, l'application des configurations spécifiques, la préparation/modification des cas d'essais et l'exécution des validations spécifiques (intégration, régression);
- L'élaboration du plan d'implantation, la mise à jour de la documentation opérationnelle spécifique, l'adaptation des outils/procédures d'implantation et de retour arrière, « dry run » de l'implantation et retour arrière;

- Le support aux activités d'essai d'acceptation client;
- Déploiement des modules et configuration, mise à jour de la base de données, vérification et validation post déploiement;
- La gestion de projet, incluant le suivi des activités, le suivi des échéanciers, la gestion de la qualité, la gestion des risques, les communications avec les équipes/fournisseurs/clients, la gestion des demandes/problèmes/imprévus, le suivi des acceptations, la facturation, la fermeture du projet.

Le tableau suivant présente les jalons de paiement ainsi que les livrables associés. Tout au long du projet, le suivi des livrables permettra de faire état de l'avancement des travaux et de la facturation.

Jalons de facturation	Prix forfaitaire	Livrables
Démarrage du projet		Calendrier et plan de projet
Dossier des spécifications final	\$ 60 000.00	Spécifications détaillées acceptées
Livraison licenses	\$ 194 981,26	Interface installée et configurée selon le dossier des spécifications Essais de régression et intégration
Essais et déploiement	\$ 19 640.86	Essais d'acceptation de la base et des nouvelles fonctions. Rapport d'acceptation de la base Artémis.
Total	\$ 274 622,12	

Le tableau suivant présente les frais annuels de support et maintenance qui seront ajoutés à la facture mensuelle dès la mise en production et qui couvrent les nouvelles fonctionnalités développées.

Éléments	Prix annuel	Notes
Module interface Viper	\$ 11 518,32	
Simulateur Viper	\$ 5 668.92	
Total Support et maintenance	\$ 17 187,24	

6 Validité

Cette proposition est valable pour les 60 jours suivant son dépôt.

ANNEXE A – FORMULAIRE DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT



SERVICE DE TECHNOLOGIE D'INFORMATION
SOLUTION D'AFFAIRE - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE
SOLUTION SUPPORT AUX OPÉRATIONS

Objet : Demande de service
Interface ANI/ALI 911-VIPER-Artémis

Destinataire : Philippe Maertens
Chargé de projet, DXC

Expéditeur : Christian Couture
Chargé d'expertise et de pratique – Solutions d'affaires - Sécurité publique et Justice

Date : 22 février 2019

Nous demandons à DXC de nous fournir une proposition pour que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) puisse obtenir dans Artémis l'information de l'appelant 911 en provenance d'un nouveau système de gestion des appels d'urgence.

Contexte actuel:

La Ville de Montréal a fait l'acquisition pour le SIM à la fin de 2018 d'un système de gestion des appels téléphoniques (consoles téléphoniques), VIPER de la compagnie West.

Ce système va se charger de la gestion des appels faite autrefois par Bell (distribution des appels). Le lien DATA fournissant l'information ANI/ALI pour les appels 911 va alimenter le nouveau système de gestion des appels et celui-ci, après avoir affecté l'appel à un préposé, va fournir l'information en format NENA i3 à Artémis. Le système VIPER va agir comme serveur AQS.

Présentement, l'information en provenance de ce lien DATA est le flux entrant du serveur Artémis.

Objectif de la demande :

1. Modifier l'origine et le format (NENA i3) du flux entrant d'Artémis pour obtenir l'information ANI/ALI d'un appel 911.
2. Afficher dans la carte d'appel Artémis, la position GPS de l'appelant (latitude, longitude).
3. Mettre à jour la dernière position GPS de l'appelant dans Artémis, cette position pouvant être mise-à-jour si l'appelant est en déplacement. (pourrait faire l'objet d'une deuxième livraison si pas déjà pris en compte par Artémis).

Par le processus identifié ci-dessus, nous demandons à DXC de fournir une proposition qui vise à identifier les solutions disponibles, une évaluation des efforts et des coûts envisagés. Le SIM est ouvert aux suggestions de DXC et est disponible pour des rencontres afin de préciser la compréhension de leur besoin.

Cette demande est nécessaire pour la mise en service du nouveau système de gestion des appels d'urgence qui doit avoir lieu vers la fin mai. Des tests et de la formation sont prévus avant la mise en service.

La documentation de West concernant l'interface : VIPER CAD Out.pdf

Le champ ALI de cette documentation sera composé de l'information fournie par le service ANI/ALI actuel.

Mcdonald, Sophie

From: Christian Couture <christian.couture@montreal.ca>
Sent: August 2, 2019 2:46 PM
To: Mcdonald, Sophie
Cc: Sebastien Berteau; Maertens, Philippe; Alejandro Zelarayan; Robin Dionne; Gustavo Adolfo Arèvalo
Subject: Re: CR90019 - Interface Viper / Proposition forfaitaire de DXC

Bonjour Sophie,

Tel que demandé, j'ai rencontré le SIM concernant la proposition CR90019 – Interface Viper, et le traitement attendu de la position initiale GPS de l'appelant.

Le SIM désire pouvoir traiter la coordonnées GPS de l'appelant (cellulaire) de manière à améliorer le traitement actuel, et ce effectuant les actions suivantes :

- Afficher les coordonnées X-Y sur la carte d'appel Artémis > Oui
- Afficher la position des coordonnées X-Y sur la cartographie Artémis maps > Oui
- Centrer la carte Artémis maps sur la coordonnée X-Y > Oui

Cordialement,

Christian Couture

Chargé d'expertise et de pratique principal - Solution en sécurité publique
Service des Technologies d'Informations - Direction solution d'affaires sécurité publique et justice

Montréal 

Tél : 514-872-0702 | Cell : 514-208-4601

Courriel : christian.couture@montreal.ca

Adresse postale : 801 rue Brennan, Pavillon Prince - 2e étage (2207.20), Montréal (Qc) H3C 0G4

ANNEXE B – DOCUMENT CAD-OUT DE WEST

Chapter 8 - Telephony Server Module

8.5 CAD Router Page

If Positron VIPER is integrated with a third-party CAD system, use this page to configure protocols for communication between the application server and the CAD Router application, which forwards call information to the CAD system.



The CAD Router process residing on each Application Server operates redundantly (one is master, the other on standby), and is responsible for generating the CAD output and populating the Power 9-1-1 Lists Module's optional Abandoned Calls list.

Messages sent to the CAD system follow NENA standards. The following tables show message formats and an example of a connect message.

Table 53: CAD Router Message Formats (Sheet 1 of 3)

Message Type	Message Syntax	Message Components
Heartbeat	<STX><TYPE><ETX><BCC>	<ul style="list-style-type: none"> • STX: Indicates start of text (0x02). • TYPE: The message type is H (0x48). • ETX: Indicates end of text (0x03). • BCC: The block check character, which is obtained by taking the continuous Exclusive OR (XOR) of all characters preceding the BCC, except for the STX character.

Table 53: CAD Router Message Formats (Sheet 2 of 3)

Message Type	Message Syntax	Message Components
Connect	<p><STX><TYPE><POSITION> <ALI><ETX><BCC></p> <p><i>If the Append UCID option is enabled, the message syntax becomes:</i></p> <p><STX><TYPE><POSITION> <VIPER UCI><ALI><ETX> <BCC></p> <p><i>For an example of a connect message, see Table 54 on page 263.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ STX: Indicates start of text (0x02). ◆ TYPE: A one-digit message type assigned by the ALI database. Possible values are: <ul style="list-style-type: none"> 1: Data retrieved; one path functional 2: Data retrieved; two paths functional 9: No address found ◆ POSITION: Two or three digits that indicate the position number. ◆ ALI: The ALI string in the connect message uses the same format as the ALI database. The string is filtered to remove any non-displayed characters (0x00FF and above 0x7F) which are replaced with a blank (0x20H), with the exception of <CR> and <LF>. Maximum length is 547 characters. <p>If ALI is not available for a call, the connect message ALI component is replaced with the text string configured in the CAD Router.ini file's ALI_NOT_FOUND key.</p>

Chapter 8 - Telephony Server Module

Table 53: CAD Router Message Formats (Sheet 3 of 3)

Message Type	Message Syntax	Message Components
Connect <i>continued</i>		<ul style="list-style-type: none"> ♦ CR: ASCII Carriage Return (0x0D). ♦ ETX: Indicates end of text (0x03). ♦ BCC: The block check character, which is obtained by taking the continuous Exclusive OR (XOR) of all characters preceding the BCC, except for the STX character.
Disconnect <i>Disconnect messages are sent when calls go on hold or on-hook.</i>	<p><STX><TYPE><POSITION> <ETX><BCC></p> <p><i>If the Append UCID option is enabled, the message syntax becomes:</i></p> <p><STX><TYPE><POSITION> <VIPER UCI><ETX><BCC></p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ STX: Indicates the start of text (0x02). ♦ TYPE: One byte. Message type is E (0x45). ♦ POSITION: Two or three digits that indicate the position number. ♦ ETX: Indicates end of text (0x03). ♦ BCC: The block check character, which is obtained by taking the continuous Exclusive OR (XOR) of all characters preceding the BCC, except for the STX character.

Table 54: Example of Connect Message

Component	Description	Comments	Value	Length
STX		Start of text	0x02	1
Type		"1", "2", or "9"	0x31, 0x32 or 0x39	1
Position		(00-99) or (01-99)	0x30-0x39, 0x30-0x39	2
Beginning of ALI record (following trunk number field from database)				
ALI	Phone No.	(NPA) XXX-YYYY	0x20 to 0x7F	14
	Class	BUSN	0x20 to 0x7F	4
	Date	MM/DD	0x20 to 0x7F	5
	Time	HH:MM	0x20 to 0x7F	5
	Name	Intrado Inc.	0x20 to 0x7F	50
	House No.	101	0x20 to 0x7F	10
	Direction	W	0x20 to 0x7F	3
	Street Name	Albemarle Road	0x20 to 0x7F	30
	ESN	123	0x20 to 0x7F	3
	SP	Space	0x20	1
	Location	Near Oak Lawn Cemetery	0x20 to 0x7F	20
	State	NC	0x20 to 0x7F	2
	City	Ashboro	0x20 to 0x7F	30
	Free Field	Telecommunication	0x20 to 0x7F	25
	PSAP	12	0x20 to 0x7F	2
	**** End of All Fields ****			
ETX		End of Text	0x03	1
BCC		Block Check Character		1

Chapter 8 - Telephony Server Module

► To modify CAD router settings

1. Expand **Telephony Server**, then click **CAD Router**.

The CAD Router Configuration page appears.

Port Settings	
Baud rate	9600 ▾
Data bit length	8 ▾
Parity	NONE ▾
Stop bit length	1 ▾
Serial port	COM11 <input type="button" value="Change"/>

Protocol Options	
Number of retries	1 ▾
Acknowledgement	enable ▾
Ack timeout (sec)	2 ▾
Heartbeat timeout (sec)	60 ▾ <input type="button" value="enable"/> ▾
XON/XOFF support	enable ▾
First position number	1 ▾
Refresh on Reconnect/RTX	disable ▾
Position ID Length	3 ▾
Append UCID	<input type="checkbox"/>

2. Use the information in Table 55 to enter settings, then click **Save**.

Siège Social Canadien

5150 Spectrum Way – suite 500
Mississauga, ON, L4W 5G2

www.dxc.technology

À propos de DXC Technology

DXC Technology, nous sommes au service de quelque 6000 clients des secteurs privé et public dans 70 pays. L'indépendance de notre technologie et notre alliance internationale avec un grand nombre de partenaires compétents permettent de fournir des services et des solutions informatiques performantes de nouvelle génération.

© 2019 DXC Technology Company. All rights reserved.

Dossier # : 1195035004

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Sur la base des informations fournies par le Service, nous sommes d'avis que la modification peut être qualifiée d'accessoire au contrat et ne pas en changer la nature; de plus, les services peuvent être octroyés de gré à gré (art. 573.3.0.4 et art. 573.3. (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes). Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet d'addenda joint à la présente intervention.

FICHIERS JOINTS



[2019-12-17 Addenda 7 ESIT Canada visé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guyllaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Marie-Andrée SIMARD
notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

17 DEC 2019

Maria-Christine Sage
DÉPUTÉ EN CHEF
Services des affaires juridiques

Addenda No 7

Convention du 2 mars 2006 (CG06 0101) (Convention du 2 mars 2006 (CG06 0101),
modifiée par l'addenda N° 1 du 28 février 2008 (CG08 0051), par l'addenda N° 2 du 28 août
2008 (CG08 0422, par l'addenda N° 3 du 23 février 2012 (CG12 0037) , par l'addenda N° 4 du
31 octobre 2012 (CG12 0401) , par l'addenda N° 5 du 29 août 2013 (CG13 0323) et par
l'addenda N° 6 du 16 juin 2017 (CG17 0257)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont
l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal
Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon,
greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la
résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ESIT Canada Services aux Entreprises Cie.** personne morale
ayant sa principale place d'affaires au 5150, Spectrum Way Suite
500 MISSISSAUGA ON L4W 5G1, agissant et représentée par Louis
Vesprini dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 102340239

No d'inscription T.V.Q. : 1010300467

Ci-après appelée le « **Contractant** »

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de services professionnels le 2 mars 2006
(CG06 0101), laquelle a été modifiée par l'addenda N° 1 le 28 février 2008 (CG08 0051), par
l'addenda N° 2 le 28 août 2008 (CG08 0422), par l'addenda N° 3 le 23 février 2012 (CG12 0037),
par l'addenda N° 4 le 25 octobre 2012 (CG12 0401), par l'addenda N° 5 le 29 août 2013 (CG13
0323) et par l'addenda N° 6 le 16 juin 2017 (ci-après collectivement appelés la **Convention**);

ATTENDU QUE le contrat initial (**CG06 0101**) a été octroyé le 2 mars 2006 à EDS Canada Inc.
qui en 2008 s'est fusionnée avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co. En janvier 2017,
Hewlett-Packard Canada Co. a changé sa dénomination sociale et est devenue ESIT Canada
Services aux Entreprises Cie (ESIT);

ATTENDU QUE le contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des
Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a été prolongé pour une
période de 36 mois par l'addenda N° 6, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la
possibilité de 2 renouvellements annuels;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public # 18-17189, la Ville a octroyé un contrat (CG18
0600) à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion
des appels d'urgence VIPER pour le Centre de communications (CCSI) pour le SIM;

ATTENDU QUE pour permettre l'intégration de VIPER dans le SGI et en assurer le bon
fonctionnement, une interface est requise afin que l'information des appels 9-1-1 filaires et
cellulaires soit fournie au SGI par le nouveau système VIPER;

ATTENDU QUE le Contractant est l'intégrateur exclusif pour toutes les actions de support,
d'ajustement ou d'ajouts aux diverses composantes du SGI;

ATTENDU QUE le Contractant est le seul en mesure de procéder au développement de l'interface permettant l'intégration de VIPER au SGI puisqu'il détient les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels du SGI;

ATTENDU QUE les honoraires du Contractant doivent être augmentés d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent neuf dollars et trente-six cents avant taxes (291 809,36 \$) pour permettre le développement de l'interface et le support et l'entretien de celle-ci afin de permettre l'intégration de VIPER dans le SGI;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Cocontractant;

EN FOI DE QUOI LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes comme ci-après récépé au long.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS

2.1 L'article 1 de la Convention est modifié pour procéder aux ajouts suivants :

- 1.10 « Annexe 8 » : Demande de services du 22 février 2019.
- 1.11 « Annexe 9 » : Réponse de DXC du 12 décembre 2019 ;

2.2 L'article 2.1 de la Convention est remplacé par le suivant :

« 2.1 La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 à fournir le SGI. »

2.3 L'article 3 de la Convention est modifié pour ajouter les Annexes 8 et 9 :

« L'ordre de préséance d'interprétation de la présente convention et des Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sera le suivant: ...»

2.4 L'article 6.1 de la Convention est remplacé par le suivant :

« En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et ses addendas, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **TRENTE MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (30 810 543,24 \$)** excluant toutes les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ), tel que détaillé dans la proposition financière – enveloppe de prix de l'Annexe 7, conformément aux options retenues et les modalités de paiement définies dans la proposition du contractant datée du 25 mai 2017 et tel que détaillé également dans la Réponse de DXC – de l'Annexe 9 ».

- 2.5 L'article 9.3 de la Convention est modifié de façon à ce que les informations relatives au Contractant se lisent comme suit :

Monsieur Louis Vesprini
General Manager
ESIT Canada Services aux entreprises co.
5150 Spectrum Way
Mississauga (Ontario) L4W5G1
Canada
Téléphone : (205) 634-3467

ARTICLE 3 AUTRES DISPOSITIONS

- 3.1 Tous les autres termes et conditions de la Convention demeurent inchangés;
- 3.2 Aucun paiement versé à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 3.3 Les paiements seront honorés sur la présentation de la facture détaillée indiquant le détail des travaux;

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, AUX LIEU ET DATE INDQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à Montréal, ce _____ 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Signé à _____, ce _____ 2020

ESIT Canada Services aux entreprises Co.

Par : _____
Louis Vesprini, General Manager

Cet Addenda N° 7 a été approuvé par résolution du conseil d'agglomération en date du _____ 2020
(CG20 _____)

Dossier # : 1195035004

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Approuver l'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1195035004 STI.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

Gilles Bouchard
Conseiller budgétaire
514-872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-10

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198410003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.
3. d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 15:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1198410003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La Ville de Montréal utilise des logiciels du manufacturier BMC pour gérer des traitements automatisés en lots, liés aux systèmes d'informations les plus critiques de la Ville. Ces traitements permettent entre autres le traitement et le chargement de données entre plusieurs plateformes incluant l'ordinateur central et le système financier SIMON. Ces traitements produisent plusieurs rapports qui sont analysés, distribués et imprimés automatiquement.

Actuellement, une partie significative des traitements est liée à l'ordinateur central. Ce système héberge plus de 29 applications de gestion dont les plus critiques sont : la paie, la taxation, les systèmes comptables et le système de traitement des offenses pénales (STOP+ et constats d'infractions). Il existe plusieurs projets d'envergures qui vont permettre de remplacer les applications sur l'ordinateur central, dont :

- 74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines
- 73100- Système de performance budgétaire
- 70025- Cour municipale et numérique
- 74551- Système de taxation et d'évaluation foncière

Toutefois, ces projets seront déployés de façon modulaire afin de permettre l'optimisation de la gestion de changement auprès des employés et de stabiliser les systèmes. Par conséquent, l'ordinateur central doit être maintenu pour une période de 5 à 7 ans.

Les logiciels du manufacturier BMC, acquis depuis le début des années 1990, suite à un appel d'offres (cf. CO90 03572), ont permis à la Ville d'améliorer la gestion de ses systèmes

d'informations à travers l'automatisation des traitements et de la production de divers rapports et relevés. Depuis leurs premières acquisitions, la Ville renouvelle le contrat de maintenance et d'utilisation de ces licences afin de bénéficier du service de soutien technique, d'accéder aux mises à niveau et aux mises à jour du logiciel en lien avec le respect des droits d'auteurs. BMC Software distribution inc. propriétaire du code source de ces logiciels agit en tant que distributrice exclusive et en assure l'entretien et l'évolution. Le contrat actuel pour l'acquisition et l'utilisation de logiciels BMC vient à échéance le 31 mars 2020.

De plus, afin de répondre à la croissance de la capacité des traitements corporatifs, le nouveau contrat permet d'ajouter une capacité additionnelle des tâches d'automatisations. Ces nouvelles licences seront disponibles dès l'entrée en vigueur du contrat sans incidence sur le coût de maintenance annuel.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0053 - 28 février 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 \$ à 918 167,37 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CG15 0139 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

BC954429 - 1 mai 2014 - Achat de 214 licences supplémentaires de Control-M pour un total de 6 820,41 \$.

CG11 0079 - 24 mars 2011 - Octroyer un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'entretien et le soutien technique de licences logicielles, pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2011 au 30 mars 2015 - Dépense totale de 908 489,99 \$, taxes incluses

CG06 0501 - 13 décembre 2006 - Octroi d'un contrat à BMC Software Canada inc. au montant de 332 883,27 \$, taxes incluses, pour le support, maintenance et mise à jour des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ordinateur central IBM de la Ville, pour une période de 4 ans, soit du 11 novembre 2006 au 10 novembre 2010

CM03 0096 - 25 février 2003 - Octroi d'un contrat de 4 ans à BMC Software Distribution inc. au montant de 47 911\$US par année, taxes en sus, pour les services d'assistance, d'entretien et de mise à jour des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'ordinateur central IBM de la Ville ainsi qu'à celui du Service de police; et autorisation au Directeur général adjoint du Service des ressources matérielles et informatiques de signer avec BMC Software Distribution inc. le contrat à cet effet - Dépense de fonctionnement annuelle de 47 911\$ US, taxes en sus, pour la durée de la convention, soit au total 191 644\$ US, taxes en sus - Économie sur 4 ans de 381 109 \$.

DESCRIPTION

Les logiciels BMC servent notamment à orchestrer et à automatiser les traitements corporatifs de la Ville. Ils permettent entre autres d'assurer les transferts de fichiers, d'exécuter des traitements en lots ou la gestion des transactions. Leur utilisation est nécessaire et essentielle pour la continuité des opérations de la Ville, de ses services centraux et de ses arrondissements.

Les principaux logiciels BMC utilisés sont :

- Control-M : Orchestrateur automatisé d'opérations de toutes les applications corporatives avec gestion de rapports intégrés;
- Mainview : Outils de surveillance permettant aux spécialistes techniques d'assurer une vigie de l'utilisation et de la performance des ressources de l'ordinateur central. Il détecte aussi certaines anomalies et apporte des correctifs immédiats sans aucune intervention humaine.

Le contrat actuel comporte deux volets :

1 - Le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien technique des logiciels fournis exclusivement par le manufacturier BMC et qui donne accès aux dernières mises à jour et aux correctifs du code et de sécurité informatique, afin d'en assurer la continuité opérationnelle;

2 - L'acquisition de nouvelles tâches en prévision d'une croissance de 2 % par année pour les 5 prochaines années. Cette capacité sera mise à la disposition de la Ville dès l'entrée en vigueur du nouveau contrat, toutefois les coûts de maintenance seront échelonnés de façon progressive sur la durée du contrat.

JUSTIFICATION

Depuis leur acquisition en 1990, les logiciels de BMC répondent efficacement aux besoins de la Ville. Ils occupent un rôle central dans l'écosystème des applications critiques de la Ville et rendent essentiel l'accès à un service d'assistance technique et de maintenance de ces logiciels.

En plus de l'accès aux mises à jour et aux correctifs qui sont indispensables pour garantir la stabilité et la sécurité informatique des applications et des données. La Ville prévoit une croissance de 2% par année du nombre de tâches sur les 5 prochaines années.

Ce contrat peut être conclu de gré à gré en vertu de l'article 573.3 paragraphe 6 (b) de la Loi sur les cités et villes, étant donné que la firme BMC dispose des droits exclusifs pour l'édition et la distribution des logiciels utilisés, ainsi qu'en vertu de l'article 573.3 paragraphe 9 de cette même loi, puisque BMC est le fournisseur exclusif du service d'entretien et des mises à jour de ses produits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat est de 982 410,55 \$ taxes incluses sera répartie comme suit :

Période de couverture	31-03-2020 au 30-03-2021	31-03-2021 au 30-03-2022	31-03-2022 au 30-03-2023	31-03-2023 au 30-03-2024	31-03-2024 au 30-03-2025	Total
BF	172 467,09 \$	177 641,10 \$	177 641,10 \$	177 641,10 \$	177 641,10 \$	883 031,49 \$
PTI	99 379,06 \$					99 379,06 \$
Total	271 846,15 \$	177 641,10 \$	177 641,10 \$	177 641,10 \$	177 641,10 \$	982 410,55 \$

Budget de fonctionnement

La dépense de 883 031,49 \$ taxes incluses (806 325,45 \$ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Budget PTI

La dépense de 99 379,06 \$ taxes incluses (90 746,33 \$ net de taxes), sera assumée au PTI 2020 du Service des TI dans le cadre du projet du projet 70910 - Programme Plateformes et Infrastructures et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013 et de compétence locale 17-034. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Cette dépense concerne des systèmes corporatifs tels que le système de taxation et d'évaluation foncière, la gestion Cour municipale ou le système de traitement des offenses pénales, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau comparatif des coûts des années antérieures :

Contrat BMC			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants annuels taxes incluses	Différence \$	Différence %
2017-2018	186 425,07 \$	N/A	N/A
2018-2019	186 425,07 \$	0 \$	0%
2019-2020	172 467,09 \$	(13 957,98) \$	(7,49) %
2020-2021 (1ere année du nouveau contrat)	172 467,09 \$	0\$	0 %
2021-2022 (2e année du nouveau contrat)	177 641,10 \$	5 174,01 \$	3 %
2022-2023 (3e année du nouveau contrat)	177 641,10 \$	0\$	0 %
2023-2024 (4e année du nouveau contrat)	177 641,10 \$	0\$	0 %
2024-2025 (5e année du nouveau contrat)	177 641,10 \$	0\$	0 %

En ce qui concerne le nouveau contrat, l'augmentation du coût de maintenance sera de 5 174,01 \$ à partir du 2021, ce qui représente 3,0 % par rapport au contrat précédent. Aucune augmentation du coût par la suite.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 mars 2020 et ne peut être prolongé. La signature d'un nouveau contrat permet le maintien des logiciels à jour, de pallier aux failles de sécurité afin d'assurer la continuité des opérations et de stabiliser les traitements informatiques pour répondre aux besoins de la Ville.
Ce contrat permet aussi de répondre à la croissance des tâches automatisées en prévision des besoins.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE - 15 janvier 2020
- Présentation du dossier au CM - 27 janvier 2020
- Présentation du dossier au CG - 30 janvier 2020
- Octroi du contrat - 31 mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures
technologiques

Le : 2019-12-10

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

Tél : 514 868-5066
Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et
Infrastructures

Tél : 514 280-3456

Approuvé le : 2019-12-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 438-998-2829

Approuvé le : 2019-12-18



December 6, 2019

Ville de Montreal
801, rue Brennan
Montréal (Québec)
H3C 0G4

Dear Redouane Blal,

BMC does not release the product source code to the public or authorize other contractors to sell, lease or maintain its Control-M and Mainview products. Upgrades, modifications and enhancements are performed on the source code only by BMC. BMC owns the source code for the software required for this acquisition. To have BMC provide software support and maintenance provides the added assurance that any upgrades and enhancements to the software will be performed by the owner of the proprietary source code.

Regards,

DocuSigned by:
Judy Schafer
87333020E8B14AE...

Judy Schafer
BMC Software, Inc.

|

Dossier # : 1198410003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1198410003 STI.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 868-8754

Francois Fabien
Conseiller budgétaire
514-872-0709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197100005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses (507 287,06 \$, taxes incluses + contingences : 50 728,71 \$, taxes incluses)

Il est recommandé :

1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec 2 options de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets;

2 - d'accorder un contrat de 36 mois au plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17864 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses
Lot 1 : Thiosulfate de calcium 30%	Univar Canada Ltée.	507 287,06 \$

3 - d'autoriser une dépense de 50 728,71 \$ pour les contingences du lot 1 pour la durée de 36 mois;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 17:50

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197100005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses (507 287,06 \$, taxes incluses + contingences : 50 728,71 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal. Les traitements requis pour la production de l'eau potable nécessitent l'utilisation de différents produits chimiques. Chaque usine possède une filière de traitement différente. Tous les produits chimiques utilisés en eau potable doivent être conformes au standard NSF 60 et NSF 61 selon le cas (National Sanitation Foundation). Le thiosulfate de calcium est un produit réducteur qui est utilisé aux usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets afin d'éliminer le résiduel d'ozone.

De manière à désinfecter l'eau avant de la distribuer, le chlorure de sodium (sel) est utilisé pour la génération sur site de l'hypochlorite de sodium qui sert à la désinfection de l'eau distribuée pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets.

La conclusion d'ententes d'achat contractuelles permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition tout en constituant des volumes économiques profitables. Ces produits chimiques sont nécessaires pour produire une eau conforme à la réglementation.

L'appel d'offres no 19-17864 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 16 octobre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 novembre 2019. La durée de publication a été de trente-quatre (34) jours, ce qui est conforme au délai minimal de trente et un (31) jours requis par la Loi sur les cités et

viles. Les soumissions sont valides pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 février 2020.

Un (1) addenda a été émis pour apporter des précisions aux clauses particulières et spécifications techniques.

Addenda no 1	8 novembre 2019	Modification des délais de livraison et ajustement des quantités par livraison
--------------	-----------------	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0423 - 19 septembre 2019 - Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (0 à 2 soum. par contrat) - Montant total estimé des ententes : 5 540 862,68 \$, taxes incluses

CG18 0184 - 29 mars 2018 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture et la livraison de quatre produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soum. par contrat) - Montant total estimé des ententes : 7 598 967,95 \$, taxes incluses.

CG16 0521 - 29 septembre 2016 - Conclure des ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par article) - Montant total estimé des ententes : 7 345 175,01 \$, taxes incluses.

CG15 0404 - 18 juin 2015 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 - (trois (3) soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses).

CG13 0399 - 26 septembre 2013 - Conclure six (6) ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 \$ - Appel d'offres public 13-12742 (onze (11) soumissionnaires.).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une (1) entente d'achat contractuelle, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium 30% P/V utilisées dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs. L'entente peut être prolongée de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de soixante (60) mois et selon les disponibilités budgétaires de l'entente.

Le produit visé par cette entente-cadre est le thiosulfate de calcium 30% P/V (lot 1). L'ensemble des produits de l'appel d'offres 19-17864 sont les suivants :

No de lot	Produits chimiques	Procédés	Usines
-----------	--------------------	----------	--------

1	Thiosulfate de calcium 30 % P/V	Élimination du résiduel d'ozone	Atwater et Charles-J.-Des Baillets
2	Chlorure de sodium (Sel)	Génération d'hypochlorite de sodium sur site	Atwater et Charles-J.-Des Baillets

Les quantités de produits chimiques inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation de 2015 à 2018 et les prévisions des besoins pour les trente-six (36) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Le lot 2, chlorure de sodium, devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, car aucun fournisseur n'a déposé d'offre.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17864, sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Six (6) entreprises se sont désistées. Voici les motifs évoqués : une (1) entreprise n'est pas certifiée NSF, une (1) entreprise ne fournit pas les produits demandés, une (1) entreprise n'est pas dans le bon secteur d'activité et les trois (3) autres n'ont pas fourni de réponse.

Une (1) entreprise a formulé une offre pour le lot 1 et aucune pour le lot 2. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP du Service de l'eau.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que le soumissionnaire du lot 1 est conforme techniquement. Il est à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre d'ouvrir le marché à la compétition et de favoriser un plus grand nombre d'offres.

Analyse des soumissions

Voici l'analyse des soumissions conformes aux spécifications techniques et administratives pour chacun des articles au bordereau des prix pour la durée inscrite dans l'appel d'offres de trente-six (36) mois.

Lot 1 : Thiosulfate de calcium 30% P/V

Tableau 1: Analyse des soumissions de Thiosulfate de calcium 30% P/V

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Univar Canada Ltée	507 287,06 \$	507 287,06 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	505 890,00 \$	505 890,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		1 397,06 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	0,28 %
--	--------

Un (1) soumissionnaire a présenté une offre sur ce lot. L'offre de Univar Canada Ltée est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 0,28 % par rapport à l'estimation interne. Nous avons déjà eu une soumission pour ce produit lors de l'appel d'offres 19-17706 mais l'offre avait été rejetée car elle ne répondait pas aux exigences du devis, ce qui explique que la valeur de l'estimé est près de la valeur de la soumission.

Lot 2 : Chlorure de sodium

Aucun soumissionnaire n'a présenté d'offre. La DEP doit retourner rapidement en appel d'offres pour ce lot.

Résumé des ententes à conclure

Nous recommandons de procéder comme suit avec les contrats suivants :

Lot 1 : Thiosulfate de calcium 30 % P/V: octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 507 287,06 \$, taxes incluses, **à Univar Canada Ltée.**

Lot 2 : Chlorure de sodium (sel): aucun contrat, pas de soumissionnaire conforme.

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et aucun soumissionnaire n'y figure.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* . Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à 556 479,00 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat incluant des contingences de 10 % sur le prix total.

La dépense maximale totale de 558 015,77 \$, taxes incluses comprend le coût du contrat 507 287,06 \$, taxes incluses ainsi qu'un montant de 50 728,71 \$, taxes incluses, pour les contingences.

Cette dépense (contrat de 36 mois avec contingences de 10%) représente un coût net de 509 542,77 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. L'écart entre la somme des contrats à octroyer et l'estimation interne est défavorable de 0,28 %.

Le prix soumis est fixe pour les trente-six (36) mois du contrat et sera ajusté, tel que prévu dans le cahier des charges, pour les deux prolongations de douze (12) mois pour un total de 60 mois. Les prolongations sont conditionnelles à l'approbation du fournisseur.

Ce produit chimique sera utilisé par les usines de filtration et de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce produit chimique est essentiel aux opérations des usines de production d'eau potable. Ce contrat permettra d'assurer la constance et la facilité d'acquisition du produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2020

Émission de l'entente : Au 1er février 2020 pour une durée de trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 janvier 2025.

Début: 2020-02-01 **Fin:** 2023-01-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Ingénieur de procédé

Tél : 514-872-0351
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-13

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Directeur Direction de l'eau potable

Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice Service de l'eau

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-17

Dossier # : 1197100005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses (507 287,06 \$, taxes incluses + contingences : 50 728,71 \$, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17864 pv.pdf](#)[19-17864 DetCah.pdf](#)[19-17864 TCP.pdf](#)[19-17864 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
UNIVAR CANADA LTD	507 215,10 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 1

Information additionnelle

Motifs de non-participation: Le projet ne se situe pas dans le secteur d'activité de la firme;
la firme ne fournit pas les produits ou les services demandés;
La firme n'est pas certifié NSF;
Les autres firmes n'ont pas fournit de réponse.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17864

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Thiosulfate de Calcium 30% P/V (ou référence Captor)	UNIVAR CANADA LTD	1	Thiosulfate de Calcium 30% P/V (ou référence Captor)	67	T.M	3	2 195,10 \$	441 215,10 \$	507 287,06 \$
Total (UNIVAR CANADA LTD)									441 215,10 \$	507 287,06 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17864

Numéro de référence : 1312233

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et livraison de produits chimiques pour les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Brenntag Canada 2900 J.B. Deschamps Montréal, QC, H8T 1C8 NEQ : 1143917384	Madame Nicole Rawlings Téléphone : 514 636-9230 Télécopieur : 514 636-8229	Commande : (1653858) 2019-10-17 13 h 37 Transmission : 2019-10-17 13 h 37	3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications) 2019-11-08 14 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Canbecmont International Inc. 4400 Cote De Liesse, Suite 205-C Montréal, QC, H4N 2P7 NEQ : 1171108005	Monsieur Hongbo Wang Téléphone : 514 343-8688 Télécopieur :	Commande : (1653484) 2019-10-16 17 h 56 Transmission : 2019-10-16 17 h 56	3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications) 2019-11-08 14 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> ClearTech Industries Inc 7480 Bath Road Mississauga, ON, L4T 1L2 NEQ : 3360831120	Monsieur Jean-Louis Mailhac Téléphone : 438 870-9085 Télécopieur : 905 612-0575	Commande : (1661327) 2019-11-06 9 h 21 Transmission : 2019-11-06 9 h 21	3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications) 2019-11-08 14 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Produits Chimiques Erpac inc 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://erpac.ca NEQ : 1147628508	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-0902 Télécopieur :	Commande : (1653732) 2019-10-17 10 h 56 Transmission : 2019-10-17 10 h 56	3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications) 2019-11-08 14 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Produits Chimiques Magnus Ltée. 1271, rue Ampere Boucherville, QC, J4B 5Z5 NEQ : 1169164440	Madame Johanne Dupuis Téléphone : 450 655-1344 Télécopieur : 450 655-5428	Commande : (1654000) 2019-10-17 15 h 43 Transmission : 2019-10-17 15 h 43	3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications) 2019-11-08 14 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Quadra Chimie Ltée. 3901 F.X. Tessier Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 5V5 NEQ : 1172188022	Monsieur Boulos Salamé Téléphone : 450 510-5787 Télécopieur : 450 424-9458	Commande : (1656450) 2019-10-24 11 h 15 Transmission : 2019-10-24 11 h 15	3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications) 2019-11-08 14 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Univar Canada 2200 chemin St-François Montréal, QC, H9P 1K2 NEQ : 1143544105	Madame Tania Spiridigliozzi Téléphone : 514 421-0303 Télécopieur :	Commande : (1653241) 2019-10-16 12 h 38 Transmission : 2019-10-16 12 h 38	3209562 - 19-17864 Addenda N°1 (Modifications) 2019-11-08 14 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197100005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-DesBaillets et Atwater. - Appel d'offres public no 19-17864 (un lot, un soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses (507 287,06 \$, taxes incluses + contingences : 50 728,71 \$, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP1197100005.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198719001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième option de prolongation pour la fourniture de gants de travail dans le cadre du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois - Montant estimé pour la période de prolongation : 525 752,61 \$, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, incluant les taxes

Il est recommandé :

1. d'autoriser la deuxième option de prolongation prévue de l'entente-cadre conclue avec Messer Canada inc. (CG16 0014), pour la fourniture de gants de travail pour la période du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021. Montant estimé pour la période de prolongation : 525 752,61 \$, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-19 17:13

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198719001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième option de prolongation pour la fourniture de gants de travail dans le cadre du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois - Montant estimé pour la période de prolongation : 525 752,61 \$, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet l'acquisition de gants de travail devant être entreposés au Centre de distribution de la Ville de Montréal qui dessert 19 arrondissements et tous les services centraux. Le contrat, au montant de 1 888 816,46 \$, incluant les taxes, a été octroyé à la firme Linde Canada Ltée pour une période de trente-six (36) mois, et ce, le 28 janvier 2016. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. En accord avec la loi et les normes sur la santé et la sécurité au travail, la Ville, à titre d'employeur, doit fournir gratuitement au travailleur les moyens et les équipements de protection individuels ou collectifs prévus et s'assurer que le travailleur, dans le cadre de ses fonctions, les utilise (Loi SST, article 338).

En janvier 2019, le Service de l'approvisionnement a procédé à la première prolongation de l'entente-cadre de la firme Linde Canada Ltée, au montant de 547 589,95 \$, incluant les taxes, pour une période de douze (12) mois.

Le 1^{er} mars 2019, la firme Linde Canada Ltée a fusionné avec Messer Canada inc. La preuve de la fusion des entreprises est incluse en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

L'objet du présent dossier décisionnel est d'exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, et ce, à compter du 30 janvier 2020, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 15-14651.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0654 - Conclure avec la firme Linde Canada Ltée, la première option de prolongation de l'entente-cadre d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture de gants de travail, pour une somme maximale de 547 589,95 \$, incluant les taxes - Appel d'offres public 15-14651.

CG16 0014 - Conclure avec la firme Linde Canada ltée, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, incluant l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, concernant la fourniture de gants de travail, pour une somme maximale de 1 888 816,46 \$, incluant les taxes - Appel d'offres public 15-14651 - 4 soumissionnaires.

CE14 1600 - 22 octobre 2014 Conclure avec Équipement de sécurité universel inc.(20 544,19 \$), les entreprises Cappco inc. (804,37 \$), Gants Laurentides ltée. (189 537,54 \$), Groupe BBH inc. (23 367,15 \$), Linde Canada ltée. (246 260,21 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 14-13615 (5 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à exercer la deuxième option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture de gants de travail au Centre de distribution de la Ville de Montréal qui dessert les 19 arrondissements ainsi que les services centraux. Celle-ci débutera le 30 janvier 2020.

Les gants font partie des pièces de protection individuelle fournie par l'employeur en vertu de la loi et des normes sur la santé et la sécurité du travail ainsi que des différentes conventions collectives en vigueur.

En date du 3 décembre 2019, la première prolongation de l'entente-cadre a été consommée à 79 % pour les premiers dix (10) mois, ce qui représente un montant total de 433 704,64 \$, incluant les taxes.

Cette prolongation permettra de bénéficier des conditions obtenues lors de l'appel d'offres public 15-14651 et réduira les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 525 752,61 \$, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, incluant les taxes.

Il s'agit des montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir des quantités spécifiques.

L'adjudicataire du contrat, la firme Messer Canada inc. a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

Les prix entendus demeurent fermes pour toute la durée de la prolongation.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14651, le contrat offre la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois. Le présent sommaire décisionnel permettra d'utiliser la deuxième option de prolongation d'une année selon les mêmes conditions du contrat.

Les raisons nous incitant à recommander la prolongation de cette entente sont principalement la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que les prix compétitifs obtenus. En effet, suite à l'analyse du marché, nous avons constaté que les prix de l'entente-cadre en cours sont près de 5 % plus compétitifs par rapport au marché actuel. Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois, et ce, à compter du 30 janvier 2020.

La prolongation permettra également d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué l'estimation pour cette prolongation de l'entente-cadre à 525 752,61 \$, incluant les taxes, et ce, pour une période de douze (12) mois à compter du 30 janvier 2020.

Montant estimé de la prolongation :

457 275,59 \$ + 22 863,78 \$ (TPS) + 45 613,24\$ (TVQ) = 525 752,61 \$

Nous avons effectué l'estimation à partir de l'historique de consommation des douze (12) derniers mois. Celle-ci a été calculé en fonction des prix payés, en y incluant une majoration de 1,01 %. Cette majoration a été établie en fonction de l'évolution de l'IPPI Canada, tel prévu dans l'appel d'offres.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter le minimum ou encore la totalité de ces quantités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une entente-cadre simplifie le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce, qui pourrait faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La prolongation de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

Non-respect des conventions collectives et des exigences en santé et sécurité au travail en vigueur. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 15 janvier 2020
Conseil municipal : 27 janvier 2020
Conseil d'agglomération : 30 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madalina ROSCA
Agente d'approvisionnement

Tél : 514-868-3727
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-18

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514-872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition
Tél : 514-872-5396
Approuvé le : 2019-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-12-19

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 25 novembre 2019

Monsieur Charles Savard
Directeur des ventes
Messer Canada inc.
5555 Boul des Grandes Prairies
Saint-Léonard Qc H1R-1B4

Courriel : charles.savard@messer-ca.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14651
Gant de travail**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 2 décembre 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

CHARLES SAVARD

Nom en majuscules et signature

26-11-2019

Date



Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Sakhi Badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-4542



Dossier # : 1198147002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;
2. d'accorder au soumissionnaire, Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17854 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel pour un montant maximum de 351 941,35 \$, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 16:07

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198147002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines de production d'eau potable pour l'agglomération de Montréal. Chaque usine emploie un procédé de traitement distinct qui comporte plusieurs étapes de traitement, notamment la désinfection. Depuis 2015, un procédé de désinfection par rayonnement ultra-violet (UV) a été ajouté aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater. Les réacteurs UV utilisés pour la désinfection sont composés de lampes qui nécessitent d'être remplacées lorsqu'elles se brisent. Les interventions de nettoyage, de gestion et de disposition des matières résiduelles doivent être conformes au protocole de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Par ailleurs, dans une optique de planification d'entretien préventif, la DEP doit continuer à procéder à ces interventions de manière récurrente pour les années subséquentes.

L'appel d'offres 18-17386 avait été octroyé pour effectuer le même service, mais les quantités ayant été sous-estimées furent entièrement consommées bien avant la fin prévue du contrat (2022), et ce, en raison du manque d'historique du besoin ainsi que des conditions opérationnelles rencontrées.

Ainsi, les quantités demandées au présent dossier ont été revues. Ce dossier vise un octroi de contrat sur une période de trente-six (36) mois avec une possibilité d'une (1)

prolongation de douze (12) mois, et ce, dans le but de sécuriser les opérations avec un même fournisseur ainsi que d'avoir des prix fixes sans augmentation.

L'appel d'offres 19-17854 a été publié le 2 octobre 2019 dans Le Devoir et sur le site SÉAO. Une soumission dûment complétée a été ouverte le 19 novembre 2019. La durée de publication a été de quarante-neuf (49) jours. La durée de validité des offres est de cent-vingt (120) jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19 mars 2020.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter certaines précisions au devis technique et de prolonger la période d'ouverture des soumissions.

Addenda 1 : 17 octobre 2019

Addenda 2 : 25 octobre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0323 - 27 février 2019 - Accorder à Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. un contrat d'une durée de trois ans, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs d'une valeur de 156 463,82 \$ (référence au prix unitaire présenté dans la soumission)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder à la firme Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. un contrat, d'une durée de 36 mois, pour les services techniques de nettoyage, la gestion et la décontamination de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater. L'entente peut être prolongée de douze (12) mois pour un maximum de une (1) prolongation, pour un total de quarante-huit (48) mois et selon les disponibilités budgétaires de l'entente.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 19-17854, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une (1) soumission a été déposée. Le preneur qui s'est désisté a justifié sa décision par le fait que sa compagnie n'offre pas les services demandés. L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement, alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP.

Après l'analyse de la soumission, il s'avère que la firme Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. est conforme administrativement et techniquement. Les résultats sont présentés au tableau 1.

Tableau 1: analyse des soumissions

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	351 941,35 \$	351 941,35 \$
Dernière estimation réalisée	347 186,02 \$	347 186,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		4 755,33 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	1,37 %
--	--------

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart de 4 755,33 \$ taxes incluses, soit 1,37 % supérieur par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

Bien qu'il n'y ait eu qu'une seule soumission déposée, la compagnie Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. a été évaluée conforme selon l'analyse administrative ainsi que selon l'estimé interne.

Les validations requises à l'effet que Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats public (LIMCP), de plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. L'entreprise Hudons Desbiens St-Germain Environnement inc. n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à un montant de 347 186,02 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat.

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 351 941,35 \$, taxes incluses.

Cette dépense totale représente un coût net de 321 369,36 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La totalité de cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement de la DEP pour les années 2020 à 2022 pour un montant total de 351 941,35 \$, taxes incluses divisé en part égale pour chacune des années.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat de services techniques vise à assurer une alimentation fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrêt de réacteurs UV réduit la redondance sur cette filière de traitement obligatoire pour l'atteinte des crédits de désinfection dans le processus de production d'eau potable. Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) oblige toutes les usines de production d'eau potable à respecter les crédits de désinfection afin de fournir une eau potable à la population desservie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon D DEMERS
Agent technique aux procédés

Tél : 438-402-8640
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-10

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-12-19

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-20

Dossier # : 1198147002

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17854 Intervention 1198147002.pdf](#)[19-17854 Tableau de prix.pdf](#)[19-17854 pv.pdf](#)



[19-17854 Liste des commandes SEAO.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislaine LACHAPELLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7269

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition de biens

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification			
No de l'appel d'offres :	19-17854	No du GDD :	1198147002
Titre de l'appel d'offres :	Service de nettoyage de bris de lampe et décontamination du mercure à l'usine de production d'eau potable Charles-J. des Bailleurs et Atwater		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro		

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	2 - 10 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	- - -	Date du dernier addenda émis :	25 - 10 - 2019
Ouverture faite le :	19 - 11 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	47 jrs
Date du comité de sélection :	- - -		

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs :	2	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	50
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	17 - 5 - 2020		
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	17 - 5 - 2020		

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	351 941,35	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle
Deux addendas ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres, le premier en date du 17 octobre 2019 afin de modifier la date d'ouverture prévue le 5 novembre 2019 au 12 novembre 2019 afin d'accorder plus de temps aux soumissionnaires potentiels d'effectuer une visite des lieux. Le deuxième addenda émis le 25 octobre 2019 a eu pour but de reporter la date d'ouverture au 19 novembre 2019 et d'émettre des précisions au devis et modifier le bordereau de prix en conséquence. Deux (2) firmes ont pris possession des documents sur le site SEAO. Seulement une (1) a soumis une offre soit la firme Hudon Desbiens St-Germain Environnement Inc. La deuxième firme Xylem n'a pas déposé d'offres, car elle n'offre pas les services demandés.

Préparé par :

Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17854

Agent d'approvisionnement

Ghislaine Lachapelle

Conformité (Tous)

Num. d'Item	Description d'item	Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Prix unitaire	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
					(vide)				- \$	0,00 \$
0	0	1	Service de nettoyage de lampes	Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	306 102,50 \$	1	CH	1	306 102,50 \$	351 941,35 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17854

Numéro de référence : 1307969

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Service de nettoyage de bris de lampes et décontamination du mercure à l'usine de production

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. 640 St-Paul Ouest Bureau 100 Montréal, QC, H3C 1L9 http://www.hdsenv.com	Monsieur Jean-Paul Ballot Téléphone : 514 398-0553 Télécopieur : 514 398-0554	Commande : (1649038) 2019-10-04 17 h 35 Transmission : 2019-10-04 17 h 35	3199528 - 19-17854 Addenda 1 2019-10-17 16 h 02 - Courriel 3203076 - 19-17854 Addenda 2 (devis) 2019-10-25 7 h 50 - Courriel 3203077 - 19-17854 Addenda 2 (bordereau) 2019-10-25 7 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Xylem inc. 300 Ave. Labrosse Montréal, QC, H9R 4V5 http://ITTFlygt.ca	Monsieur Michel Rousseau Téléphone : 514 428-4864 Télécopieur : 514 695-7990	Commande : (1649746) 2019-10-07 15 h 45 Transmission : 2019-10-07 15 h 45	3199528 - 19-17854 Addenda 1 2019-10-17 16 h 02 - Courriel 3203076 - 19-17854 Addenda 2 (devis) 2019-10-25 7 h 50 - Courriel 3203077 - 19-17854 Addenda 2 (bordereau) 2019-10-25 7 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1198147002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Conclure avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec 1 option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater - Appel d'offres public 19-17854 (1 soumissionnaire) – Montant maximal pour 36 mois : 351 941,35 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP1198147002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197090001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes incluses (contrat : 867 694,21 \$ et contingences : 130 194,63 \$). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme SIMO Management INC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17743;
2. d'autoriser une dépense de 130 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 06:44

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197090001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes incluses (contrat : 867 694,21 \$ et contingences : 130 194,63 \$). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau d'aqueduc principal de la Ville de Montréal comprend 771 km, tous matériaux et diamètres confondus. Ce réseau comporte également près de 3300 chambres de vannes dont chacune est composée de différents équipements tels que : vannes d'isolation de conduite, vannes de vidange, compteurs, régulateurs de pression, etc. Ces chambres de vannes et leurs accessoires présentent plusieurs signes de détérioration et certaines d'entre elles sont dans un état avancé de dégradation, et ce, autant au niveau de la structure que de la mécanique.

À ce jour, les inspections réalisées à l'interne ont permis de connaître l'état d'environ 400 chambres sur le réseau, soit environ 12 % de l'inventaire des chambres de vannes. Les inspections de ces chambres se sont déroulées sur une période de huit ans, soit de 2011 à 2019, à ce rythme il faudra encore plusieurs décennies pour connaître l'état réel des chambres restantes. En se basant sur les inspections réalisées, un fort pourcentage de chambres de vannes seraient en mauvais état. Considérant la dégradation avancée de certaines de ces structures, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a décidé d'entreprendre une campagne élargie d'inspection dès le début de l'année 2020 afin de connaître leur état réel pour ensuite planifier les interventions requises.

L'appel d'offres public no 19-17743 a été publié dans le journal *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 7 août 2019. La durée de publication a été de 33 jours. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour le dépôt des soumissions (10 septembre 2019), soit jusqu'au 8 mars 2020.

Un addenda a été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

Addenda	Date	Raison
1	2019-08-19	Précisions sur les services à rendre

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc. pour l'inspection structurale des chambres de vannes et leurs composantes.

Les principaux services à rendre sont :

- L'évaluation structurale des chambres de vannes ainsi que l'inspection des pièces mécaniques (vannes, purgeurs d'air, et autres accessoires);
- L'interprétation des données recueillies selon une méthode de cotation standard;
- La priorisation des interventions selon les résultats obtenus;
- Les recommandations d'intervention sur les chambres inspectées.

Ce contrat permettra d'inspecter 250 chambres de vannes pour l'année 2020 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, sur une période de 12 mois suivant la date de transmission de la lettre d'adjudication de contrat ou jusqu'à l'atteinte de l'enveloppe budgétaire.

La rémunération se fait selon un mode à prix unitaire et à taux horaires, pour les quantités réellement exécutées selon les postes indiqués au bordereau.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 130 194,63 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant des services à rendre, est prévue au présent contrat pour payer des besoins imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17743, à deux enveloppes, il y a eu neuf preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Trois soumissions ont été déposées.

Le Comité de sélection composé de trois membres a siégé le 23 septembre 2019. Trois propositions jugées recevables ont été analysées par le Comité de sélection, soit celles des firmes WSP Canada inc., Technologies Pure Canada Ltd, et SIMO Management inc.

Après établissement des pointages finaux, deux soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 %, en fonction des critères de sélection faisant partie du Cahier des charges, soit la firme Technologies Pure Canada Ltd et SIMO Management inc.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes qui ont obtenu la note de passage de 70 %, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
SIMO Management inc.	80,7	1,51	867 964,21 \$	n/a	867 964,21 \$

Technologies Pure Canada Ltd	71,0	0,85	1 420 690,54 \$	n/a	1 420 690,54 \$
Dernière estimation réalisée	n/a	n/a	1 013 584,88 \$	n/a	1 013 584,88 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(145 620,67 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100)					(14,36 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note - adjudicataire)					552 645,33 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%) (((2e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100)					63,67 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 14,36%, soit 145 620,67 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne, l'écart est de (126 654,20 \$) lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart favorable de 14,36 % est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Items 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 - Inspection de chambre de type1, type2, type3 et type4 : environ 81 % de l'écart, soit (102 583,35 \$);
- Le reste de l'écart, 19 % est distribué dans les autres items du bordereau.

De plus, l'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et le soumissionnaire recommandé est de 63,67%, soit 552 645,33 \$, taxes incluses, et cet écart est de 480 665,65 \$ lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart défavorable du 63,67% est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Items 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 - Inspection de chambre de type1, type2, type3 et type4 : environ 51 % de l'écart, soit 245 750,00 \$;
- Item 2.2 - Camion de nettoyage : environ 7 % de l'écart, soit 35 000,00 \$;
- Item 2.3 - Signalisation pour zone de 60 km/h - Fermeture d'une voie : environ 13 % de l'écart, soit 61 500,00 \$;
- Item 2.18 - Inspection préliminaire : environ 18 % de l'écart, soit 86 250,00\$;
- Le reste de l'écart, 10,9 % est distribué dans les autres items du bordereau.

Le soumissionnaire recommandé, SIMO Management inc., détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) en date du 7 mars 2017 et est valide jusqu'au 16 novembre 2020. Une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

La firme SIMO Management inc. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit SIMO Management inc., pour un montant de 867 964,21 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 867 964,21 \$, taxes incluses. La dépense totale de 998 158,84 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 130 194,63 \$, taxes incluses, pour les contingences.

Cette dépense représente un coût net total de 911 452,07 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement de la DEP.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'inspection des chambres de vannes permettra de connaître l'état réel de ces actifs afin de prioriser les interventions et du même coup diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « *Optimiser la gestion de l'eau* ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'être en mesure de gérer et d'exploiter efficacement le réseau d'aqueduc principal de l'agglomération et permettre une réalisation efficace des projets ou des interventions d'urgence, les chambres d'aqueduc existantes doivent être en bon état. Pour ce faire, la DEP doit d'abord connaître de façon détaillée leurs états physiques et fonctionnels pour ensuite construire un plan d'intervention afin d'intervenir à temps sur ces actifs. Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux inspections dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau;
- Des contraintes au niveau de la fermeture des conduites, lorsque requis.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 mars 2020, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Janvier 2020
Début des travaux: Février 2020
Fin des travaux: Février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

German GODOY
ingenieur(e)

Tél : 514-872-4743
Télécop. : 514 872-8146
Serge Martin Paul
Chef de section
514-872-9557

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-19

Jean-François DUBUC
Chef de division

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-11-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-05

Dossier # : 1197090001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes incluses (contrat : 867 694,21 \$ et contingences : 130 194,63 \$). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17743 PV.pdf SEAO Liste des commandes.pdf



19-17743 Tableau Résultat Global Final.pdf



19-17743 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Simo Management Inc.	867 964,21	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Technologies Pure Canada	1 420 609,54	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Simo Management Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des six (6) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité, les prérequis, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives; 4 pas de réponse.

Préparé par : Le - -



19-17743 - Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines (structure existante) sur le réseau principal d'aqueduc

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date
Simo Management Inc.	4,33	8,67	12,00	14,33	24,67	16,67	80,7	867 964,21 \$	1,51	1	Heure 10 h 00
Wsp Canada Inc.	4,17	7,00	10,00	10,67	21,00	15,00	67,8			Non conforme	Lieu Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e
Technologies Pure Canada	3,50	6,00	9,50	16,33	20,67	15,00	71,0	1 420 609,54 \$	0,85	2	
0							-		-		
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Eddy DUTELLY										
											Multiplicateur d'ajustement
											10000



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17743

Numéro de référence : 1294376

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'ingénierie pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines (structure existante) sur le réseau principal d'aqueduc

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin. Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1626335) 2019-08-08 9 h 26 Transmission : 2019-08-08 9 h 26	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-19 18 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe-Conseil Génipur inc. 18 av Papineau Bureau 207 Candiac, QC, J5R 5S8 NEQ : 1174493750	Madame Katie Gauthier. Téléphone : 450 619-9991 Télécopieur : 450 619-0999	Commande : (1628856) 2019-08-14 11 h 17 Transmission : 2019-08-14 11 h 17	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-19 18 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonnette Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante. Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1626711) 2019-08-08 15 h 44 Transmission : 2019-08-08 15 h 44	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-19 18 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Madame Christine Sauvageau Téléphone : 418 654- 9696 Télécopieur : 418 654- 9699	Commande : (1630527) 2019-08-19 10 h 33 Transmission : 2019-08-19 10 h 33	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-19 18 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordikeau inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3 NEQ : 1146107272	Madame Mélanie Leblanc Téléphone : 450 756- 6227 Télécopieur : 450 756- 8313	Commande : (1630637) 2019-08-19 12 h 29 Transmission : 2019-08-19 12 h 29	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-19 18 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Simo Management Inc 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646- 1903 Télécopieur : 450 646- 9832	Commande : (1632982) 2019-08-23 12 h 15 Transmission : 2019-08-23 12 h 15	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-23 12 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Technologies Pure Canada 5055 Satellite Drvie Unit 7 Mississauga, ON, l4w5k7 NEQ :	Monsieur Mike Garaci Téléphone : 905 624- 4066 Télécopieur :	Commande : (1626355) 2019-08-08 9 h 39 Transmission : 2019-08-08 9 h 39	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-19 18 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries- d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257- 0707 Télécopieur : 514 257- 2804	Commande : (1626628) 2019-08-08 14 h 24 Transmission : 2019-08-08 14 h 24	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-08-19 18 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur	Commande : (1636041) 2019-09-03 10 h 07 Transmission : 2019-09-03 10	3172399 - 19-17743 Addenda no 1 Q et R 2019-09-03 10 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

: 1148357057

: 418 624-
1857

h 07

Mode privilégié (plan)
: Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197090001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, sur une période de 12 mois - contrat 19A18. Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes incluses (contrat : 867 694,21 \$ et contingences : 130 194,63 \$). Appel d'offres public no 19-17743 (3 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1197090001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197297003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91\$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75\$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois - Appel d'offres 19-17746 - (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746:

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 2 - Services d'analyse de marché	435 149,91 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 4 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS)	256 624,20 \$

2. de recommander au conseil d'agglomération :

de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en

architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746:

Firme	Description	Montant
Cofomo inc.	Lot 1 - Services d'architecture TI en développement de solutions	970 916,74 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	551 824,81 \$
Levio conseils inc.	Lot 5 - Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle	239 435,44 \$
Levio conseils inc.	Lot 6 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	250 645,50 \$
Levio conseils inc.	Lot 7 - Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	327 678,75 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 14:14

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1197297003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91\$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75\$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois - Appel d'offres 19-17746 - (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La réalisation de l'architecture d'entreprise TI permet de produire l'analyse de l'état actuel des actifs TI, d'établir une feuille de route de réalisation des solutions TI requises au PTI et est primordiale pour soutenir les activités d'architecture dans chaque projet. À ce titre, des services d'appoint spécialisés en architecture TI sont requis tant pour l'architecture de solution que pour l'analyse de marché.

Dans ce contexte la Ville a lancé l'appel d'offres 19-17746 "Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)" en date du 24 juillet 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La réception et l'ouverture des soumissions étaient prévues initialement le 27 août 2019, mais suite à un report de date elles ont eu lieu le 3 septembre 2019. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture. Un délai de 40 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 2 addenda ont été publiés aux dates suivantes :

N° addenda	Date	Portée
------------	------	--------

1	08-08-2019	Réponses aux questions
2	16-08-2019	Report de date d'ouverture des soumissions et réponses aux questions.

La Ville a reçu 15 offres. Les 15 soumissions sont déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91\$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75\$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0493 - 28 septembre 2017 - Accorder six (6) contrats de services professionnels pour des prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) aux firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84\$, taxes incluses) - Appel d'offres public 17-16218 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne sept (7) lots pour des ententes-cadres de prestations de services en architecture TI et en analyse de marché.

Plus précisément, les éléments couverts par cet appel d'offres sont :

Numéro du lot	Description des lots
Lot 1	Services d'architecture TI en développement de solutions
Lot 2	Services d'analyse de marché
Lot 3	Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications
Lot 4	Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS)
Lot 5	Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle
Lot 6	Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)
Lot 7	Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)

La prestation de services en architecture TI et en analyse de marché est une approche de sourcing qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en prestations de services en architecture TI avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques et méthodologies et qui effectue la gestion et l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de prestations de services en architecture TI et en sécurité TI;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestations de services en architecture TI et en analyse de marché, comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de services;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en prestations de services en architecture TI et en analyse d'affaire, par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, etc.);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

JUSTIFICATION

Il y a eu un total de seize (16) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, sept (7) soumissionnaires, soit 44 %, ont déposé une soumission pour un ou plusieurs lots, alors que neuf (9), soit 56%, n'ont pas déposé de soumission. De ces neuf (9) firmes, cinq (5) ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement mentionnées sont:

- Ressources requises non disponibles pour deux (2) firmes;
- Acquisition du cahier des charges à titre d'information pour une (1) firme;
- Engagement dans d'autres projets et donc manque de capacité pour une (1) firme;
- Service non offert pour une (1) firme.

Suite à l'évaluation des soumissions, une soumission a été rejetée parce qu'elle n'a pas atteint la note de passage de 70% lors du comité de sélection.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille d'évaluation standard en date du 9 octobre 2019. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Services d'architecture TI en développement de solutions

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes et ont toutes eu la note de passage de 70% et plus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	80,0	1,34	970 916,74 \$		970 916,74 \$
9205-2232 Québec inc. (Noverka Conseil)	71,0	1,08	1 125 300,00 \$		1 125 300,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	80,9	1,01	1 293 813,68 \$		1 293 813,68 \$
Levio Conseils inc.	71,3	0,84	1 446 845,40 \$		1 446 845,40 \$
Dernière estimation réalisée					1 460 757,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(489 840,64) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(34) %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					322 896,94 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					16%

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017, l'adjudicataire de ce contrat n'a pas soumissionné pour le présent contrat et une plus grande participation de fournisseur explique l'écart de 34%. On constate de plus un écart de 16 % entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que l'offre du plus bas soumissionnaire est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

Lot 2 : Services d'analyse de marché

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes mais seulement 2 ont obtenu la note de passage de 70 % et plus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	77,30	2,92	435 149,91 \$		435 149,91 \$
Levio Conseils inc.	74,60	1,93	645 412,16 \$		645 412,16 \$
Dernière estimation réalisée					444 090,94\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(8 941,03) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(2%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					210 262,25 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					48%

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017. L'adjudicataire de ce contrat a conservé pour le présent contrat un prix similaire. L'écart de 48 % entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas soumissionnaire démontre que l'offre du plus bas soumissionnaire est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

Lot 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes et ont toutes obtenu la note de passage de 70% et plus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	81,5	2,38	551 824,81 \$		551 824,81 \$
Bell Canada.	85,0	2,33	578 646,18 \$		578 646,18 \$
Kinessor Groupe-Conseils inc.	78,9	2,18	590 511,60 \$		590 511,60 \$
Dernière estimation réalisée					579 474,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(27 649,19) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(5)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					26 821,37 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	5%
---	----

Lot 4 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS)

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre; elles sont toutes conformes et ont toutes obtenu la note de passage de 70% et plus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	76,8	4,94	256 624,20 \$		256 624,20 \$
Levio Conseils inc.	77,3	4,23	300 774,60 \$		300 774,60 \$
Dernière estimation réalisée					275 940,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(19 315,80 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ($((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$)					(7)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ($(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$)					44 150,40 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ($((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$)					17%

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017. L'adjudicataire de ce contrat a conservé pour le présent contrat un prix similaire. L'écart de 17 % entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas soumissionnaire démontre que l'offre du plus bas soumissionnaire est concurrentielle et à l'avantage de la Ville.

Lot 5 : Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle

Pour ce lot, un soumissionnaire a déposé une offre; elle est conforme et a obtenu la note de passage de 70% et plus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Levio Conseils inc.	83,9	5,59	239 435,44 \$		239 435,44 \$
Dernière estimation réalisée					221 326,88 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					18 108,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ($((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$)					8%

Lot 6 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)

Pour ce lot, un soumissionnaire a déposé une offre; elle est conforme et a obtenu la note de passage de 70% et plus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Levio Conseils inc.	78,8	5,14	250 645,50 \$		250 645,50 \$
Dernière estimation réalisée					183 960,00\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					66 685,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					36 %

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017, l'adjudicataire de ce contrat n'a pas soumissionné pour le présent contrat. L'écart de 36% s'explique notamment par le fait que c'est un marché de niche peu concurrentiel et que le nombre de ressources disponibles sur le marché est limité.

Lot 7 : Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)

Pour ce lot, un soumissionnaire a déposé une offre; elle est conforme et a obtenu la note de passage de 70% et plus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Levio Conseils inc.	78,5	3,92	327 678,75 \$		327 678,75 \$
Dernière estimation réalisée					275 940,00\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					51 738,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					19 %

La dernière estimation interne est basée sur le prix payé lors du contrat octroyé en 2017, l'adjudicataire de ce contrat n'a pas soumissionné pour le présent contrat. L'écart de 19% s'explique notamment par le fait que c'est un marché de niche peu concurrentiel et que le nombre de ressources disponibles sur le marché est limité.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres public.

Après vérification, Cofomo inc., Conseillers en gestion en informatique CGI inc. et Levio Conseils inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux

contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- Maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est historiquement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraison, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE: 15 janvier 2020;
Présentation du dossier au CM: 27 janvier 2020
Présentation du dossier du CG: 30 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEDDER
Conseillère en nalyse et contrôle de gestion

Tél : 438 993-5713

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-11

Jean-Martin THIBAULT
Directeur et architecte en chef TI

Tél : 514 872-0843

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829

Approuvé le : 2019-12-18

Dossier # : 1197297003

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction

Objet : Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 970 916,74 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 435 149,91\$, taxes incluses et lot 3 au montant de 551 824,81 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 4 au montant de 256 624,20 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5 au montant de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6 au montant de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7 au montant de 327 678,75\$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché pour une durée de 30 mois - Appel d'offres 19-17746 - (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [SEAO Liste des commandes.pdf](#) [19-17746 pv.pdf](#) [19-17746 comité lot 1.pdf](#)
 -  [19-17746 comité lot 2.pdf](#) [19-17746 comité lot 3.pdf](#) [19-17746 comité lot 4.pdf](#)
 -  [19-17746 comité lot 5.pdf](#) [19-17746 comité lot 6.pdf](#) [19-17746 comité lot 7.pdf](#)
 -  [19-17746 intervention Lot 1.pdf](#) [19-17746 intervention Lot 2.pdf](#)
 -  [19-17746 intervention Lot 4.pdf](#) [19-17746 intervention Lot 5.pdf](#)
 -  [19-17746 intervention Lot 6.pdf](#) [19-17746 intervention Lot 7.pdf](#)
 -  [19-17746 intervention Lot 3.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-09

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Cofomo Inc.	970 916,74 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	1 293 813,68 \$	<input type="checkbox"/>	
Levio Conseils inc.	1 446 845,40 \$	<input type="checkbox"/>	
9205-2232 Québec Inc. (Novera Conseil)	1 125 300,00 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 1: Services d'architecture TI en développement de solutions.

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Cofomo Inc.	4,00	7,25	12,50	7,75	16,50	15,75	16,25	80,0	970 916,74 \$	1,34	1	Heure
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	4,00	7,25	12,38	8,00	16,75	16,75	15,75	80,9	1 293 813,68 \$	1,01	3	Lieu
Levio Conseils inc.	3,63	7,75	11,13	7,25	14,75	12,00	14,75	71,3	1 446 845,40 \$	0,84	4	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Multiplicateur d'ajustement </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> 10000 </div>
9205-2232 Québec Inc. (Noverka Conseil)	3,88	7,25	10,63	7,50	15,25	11,00	15,50	71,0	1 125 300,00 \$	1,08	2	
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Date	9-102019
Heure	13 h 00
Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Cofomo inc.	435 149,91 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Levio Conseils inc.	645 412,16 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 2 : Services d'analyse de marché

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Cofomo Inc.	4,00	7,75	10,50	7,75	16,00	15,75	15,50	77,3	435 149,91 \$	2,92	1	9-10-2019
Levio Conseils inc.	3,50	8,00	10,88	6,75	15,75	14,25	15,50	74,6	645 412,16 \$	1,93	2	Heure 13 h 00
Transition Services Conseils	4,50	7,75	10,25	7,50	10,25	13,50	13,00	66,8			Non conforme	Lieu 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Bell Canada	578 646,18 \$	<input type="checkbox"/>	
Cofomo Inc.	551 824,81 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Kinessor Groupe-Conseils Inc	590 511,60 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Bell Canada	4,50	7,75	13,25	8,25	16,50	18,00	16,75	85,0	578 646,18 \$	2,33	2	9-10-2019
Cofomo Inc.	4,00	8,25	13,25	8,00	16,50	15,25	16,25	81,5	551 824,81 \$	2,38	1	13 h 00
Kinessor Groupe-Conseils Inc.	3,63	7,75	12,25	7,50	16,00	16,50	15,25	78,9	590 511,60 \$	2,18	3	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	256 624,20 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4
Levio Conseils inc.	300 774,60 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 4 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique (plateformes et infrastructures - IaaS et PaaS).

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,75	7,25	12,50	8,25	16,50	15,50	13,00	76,8	256 624,20 \$	4,94	1	9-10-2019	
Levio Conseils inc.	3,88	8,00	11,38	7,50	15,50	14,50	16,50	77,3	300 774,60 \$	4,23	2	13 h 00	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Levio Conseils inc.	239 435,44 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 5 : Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle.

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité					
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date					
Levio Conseils inc.	3,88	8,25	12,50	8,00	16,50	16,25	18,50	83,9	239 435,44 \$	5,59	1	Heure	13 h 00				
								-		-		Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400				
								-		-		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Multiplicateur d'ajustement</td> </tr> <tr> <td colspan="2">10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement		10000	
Multiplicateur d'ajustement																	
10000																	
								-		-							
								-		-							
								-		-							
								-		-							
Agent d'approvisionnement		Robert Normandeau															

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Levio Conseils inc.	250 645,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	6

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 6 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM).

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité		
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	9-10-2019	
Levio Conseils inc.	3,75	7,25	11,50	8,00	16,25	16,00	16,00	78,8	250 645,50 \$	5,14	1	Heure	13 h 00	
								-		-		Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400	
								-		-		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> Multiplicateur d'ajustement </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> 10000 </div>		
								-		-				
								-		-				
								-		-				
								-		-				
								-		-				
Agent d'approvisionnement		Robert Normandeau												

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Levio Conseils inc.	327 678,75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	7

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: Une firme s'est procuré les documents pour information, deux firmes n'ont pas les ressources requises, une firme a des engagements dans d'autres projets et une firme n'offre pas le service demandé. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17746 - Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots) lot # 7 : Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité					
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	9-10-2019				
Levio Conseils inc.	3,75	7,50	11,00	7,75	16,00	16,25	16,25	78,5	327 678,75 \$	3,92	1	Heure	13 h 00				
								-		-		Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400				
								-		-		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement			10000
Multiplicateur d'ajustement																	
	10000																
								-		-							
								-		-							
								-		-							
								-		-							
Agent d'approvisionnement		Robert Normandeau															



Liste des commandes

Numéro : 19-17746

Numéro de référence : 1290393

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché (7 lots)

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1621651) 2019-07-24 14 h 08 Transmission : 2019-07-24 14 h 08	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	Commande : (1621620) 2019-07-24 13 h 01 Transmission : 2019-07-24 13 h 01	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1621664) 2019-07-24 14 h 25 Transmission : 2019-07-24 14 h 25	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1622223) 2019-07-26 9 h 09 Transmission : 2019-07-26 9 h 09	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> CPU Design 2323 du Versant Nord Suite 100	Monsieur Stéphane Gingras Téléphone : 418 681-	Commande : (1634409) 2019-08-28 9 h 09	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-28 9 h 09 - Téléchargement

Québec, QC, G1N 4P4
NEQ : 1142493932

6974
Télécopieur : 418 681-
1444

Transmission :
2019-08-28 9 h 09

3171597 - 19-17746 addenda 2
avc report
2019-08-28 9 h 09 -
Téléchargement
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Fujitsu Canada (Réception des appels
d'offres)
2000, boul. Lebourgneuf
Bureau 300
Québec, QC, G2K 0B8
<http://fujitsu.com/ca> NEQ : 1143039486

[Madame Anne-Marie
Deschenes](#)
Téléphone : 418 840-
5100
Télécopieur : 418 840-
5105

Commande
: (1621563)
2019-07-24 10 h 48
Transmission :
2019-07-24 10 h 48

3167379 - 19-17746 addenda1
2019-08-08 8 h 47 - Courriel
3171597 - 19-17746 addenda 2
avc report
2019-08-16 11 h 34 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

IBM Canada ltée
140, Grande Allée Est
5e étage
Québec, QC, G1R 5N6
<http://www.ibm.com> NEQ : 1165702128

[Madame Gabrielle
Savard](#)
Téléphone : 418 521-
8257
Télécopieur : 418 523-
6868

Commande
: (1622192)
2019-07-26 8 h 20
Transmission :
2019-07-26 8 h 20

3167379 - 19-17746 addenda1
2019-08-08 8 h 47 - Courriel
3171597 - 19-17746 addenda 2
avc report
2019-08-16 11 h 34 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

KinEssor
615, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 820
Montréal, QC, H3B 1P5
<http://www.KinEssor.com> NEQ :
1162858378

[Monsieur Eric
Levesque](#)
Téléphone : 514 912-
4013
Télécopieur :

Commande
: (1622327)
2019-07-26 11 h 13
Transmission :
2019-07-26 11 h 13

3167379 - 19-17746 addenda1
2019-08-08 8 h 47 - Courriel
3171597 - 19-17746 addenda 2
avc report
2019-08-16 11 h 34 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Levio Conseils inc.
1001, boul. De Maisonneuve
Bureau 320
Montréal, QC, H3A 3C8
<http://www.levio.ca> NEQ : 1169672574

[Madame Kathy
Tremblay](#)
Téléphone : 418 914-
3623
Télécopieur :

Commande
: (1621839)
2019-07-25 8 h 47
Transmission :
2019-07-25 8 h 47

3167379 - 19-17746 addenda1
2019-08-08 8 h 47 - Courriel
3171597 - 19-17746 addenda 2
avc report
2019-08-16 11 h 34 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Ministère de l'Immigration, de la Diversité
et de l'Inclusion
550, rue Sherbrooke Ouest, tour Est
Montréal, QC, H3A 1B9
NEQ :

[Monsieur Christian
Boisvert](#)
Téléphone : 514 873-
1533
Télécopieur :

Commande
: (1622583)
2019-07-29 8 h 58
Transmission :
2019-07-29 8 h 58

Mode privilégié : Ne pas
recevoir

Noverka Conseil
625, Avenue du Président-Kennedy
Suite 1000
Montréal, QC, H3A 1k2
NEQ : 1165610024

[Madame Catherine
Beaudry](#)
Téléphone : 514 849-
7072
Télécopieur :

Commande
: (1621741)
2019-07-24 16 h 17
Transmission :
2019-07-24 16 h 17

3167379 - 19-17746 addenda1
2019-08-08 8 h 47 - Courriel
3171597 - 19-17746 addenda 2
avc report
2019-08-16 11 h 34 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Procom Montréal 2000 Reu Peel Bureau#300 Montréal, QC, H3A 2W5 NEQ : 1160926664	Monsieur Benoit Auclair Téléphone : 514 731-7224 Télécopieur :	Commande : (1621980) 2019-07-25 11 h 50 Transmission : 2019-07-25 11 h 50	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	SC Services de gestion KPMG 1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal, QC, H3A 0A3 NEQ : 3341653908	Madame Nada Atmeh Téléphone : 514 840-2568 Télécopieur : 514 840-2443	Commande : (1621750) 2019-07-24 16 h 28 Transmission : 2019-07-24 16 h 28	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Solutions Victrix 630 Sherbrooke Ouest Bureau 1100 Montréal, QC, H3A 1E4 http://www.victrix.ca/ NEQ : 1167031799	Madame Marion Laberge Téléphone : 514 879-1919 Télécopieur : 514 879-1616	Commande : (1623352) 2019-07-31 9 h 47 Transmission : 2019-07-31 9 h 47	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Jean-Pierre Martin Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	Commande : (1621561) 2019-07-24 10 h 45 Transmission : 2019-07-24 10 h 45	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-08 8 h 47 - Courriel 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-16 11 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	TRANSITION services conseils inc. 1020 rue bouvier Bureau 400 Québec, QC, G2K 0K9 http://www.transitionsc.ca NEQ : 1160924842	Monsieur Michel Fradette Téléphone : 418 626-3003 Télécopieur :	Commande : (1630817) 2019-08-19 15 h 13 Transmission : 2019-08-19 15 h 13	3167379 - 19-17746 addenda1 2019-08-19 15 h 13 - Téléchargement 3171597 - 19-17746 addenda 2 avc report 2019-08-19 15 h 13 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/>	Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/>	Organisme public.			



(2)

Dossier # : 1197684003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses, d'approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin et d'autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 32 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:26

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197684003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

En 2015, le Service des finances et le Service des TI, ont lancé le projet "Recettes et encaissements" qui vise la mise en place d'un processus d'affaires standardisé pour automatiser la comptabilisation des recettes et la conciliation bancaire. Les principales transactions d'encaissement comprennent le paiement des constats d'infraction, des comptes de taxes foncières, des permis ainsi que différents autres produits et services de la Ville.

Suite à l'appel d'offres public 15-14704, un contrat a été octroyé à la firme SIR Solutions inc. pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien du système de points de vente (SPDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses.

La quantité de licences demandées était calculée selon les besoins de 2015. Suite à une révision des besoins pour les arrondissements et les services centraux et surtout dans une optique d'amélioration du service à la clientèle requise par le comité directeur du projet, des licences additionnelles pour des utilisateurs supplémentaires du SPDV mais également pour de nouveaux points de vente s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens. Cette augmentation de la quantité de licences engendre un coût supplémentaire au contrat.

En effet, ces licences additionnelles requièrent des services de support et de maintenance supplémentaires.

De plus, il est nécessaire d'adapter le SPDV pour répondre notamment à des exigences de sécurité de la solution et à certains besoins liés à la comptabilisation des transactions (par exemple, la sécurité des interfaces de programmation applicatives (API), la séquence de remboursement, la comptabilisation des ententes à la cour municipale et la traçabilité des transactions).

Finalement, les parties prenantes du projet demandent l'approbation d'une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$ notamment pour des licences additionnelles ou pour des demandes de changement supplémentaires qui pourraient être requises au SPDV dans sa phase d'implantation étant entendu que toute contingence sera dûment approuvée conformément au Règlement sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) de la Ville de Montréal.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc. en vertu de la résolution CG16 0339 pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses, approuver un projet d'addenda No. 1 à cette fin et autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0339 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIR Solutions Inc pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 - 2 soumissionnaires conformes / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but :

- L'acquisition de licences supplémentaires associées au SPDV en raison de:
 1. l'ajout de terminaux de paiement dans les points de vente (utilisateurs supplémentaires);
 2. l'ajout de l'intégration bancaire (utilisateurs supplémentaires);
 3. l'ajout de points d'encaissement, les nouveaux bureaux des permis et les nouvelles divisions de soutien et de contrôle des opérations;
- Les services supplémentaires de support et de maintenance associés à ces licences additionnelles;
- Les services professionnels pour la réalisation de demandes de changement au SPDV;
- L'approbation d'une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$.

JUSTIFICATION

La quantité de licences demandées lors de l'appel d'offres public 15-14704 était calculée selon les besoins de 2015. Une révision des besoins faite en 2019 a montré une nécessité

d'acquérir des licences additionnelles. Ces acquisitions supplémentaires permettent de répondre aux besoins d'amélioration du service aux citoyens pour les nouveaux points d'encaissement, les nouveaux bureaux des permis et les nouvelles divisions de soutien et de contrôle des opérations à travers l'ensemble des arrondissements et des services centraux ainsi que pour les utilisateurs supplémentaires.

Plusieurs arrondissements ont manifesté le besoin d'avoir le SPDV dans leurs bureaux des permis suite au volume important de transactions traitées, particulièrement durant la saison estivale.

Des services de support et de maintenance supplémentaires sont requis pour ces licences additionnelles.

Également, durant la phase d'implantation du SPDV, les parties prenantes du projet ont émis des demandes de changement au fournisseur SIR Solutions inc. pour répondre à des exigences de sécurité de la solution et à certains besoins liés à la comptabilisation des transactions, par exemple, la sécurité des interfaces de programmation applicatives (API), la séquence de remboursement, la comptabilisation des ententes à la cour municipale et la traçabilité des transactions.

Finalement, il est probable que des modifications supplémentaires soient requises au contrat, notamment pour des licences additionnelles ou des changements au SPDV durant la phase d'implantation. Il serait donc souhaitable qu'une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$ soit approuvée en ce sens afin que le processus d'approbation de telles modifications soit plus efficient. En effet, dans la mesure où une telle enveloppe était approuvée, le fonctionnaire dûment autorisé pourra approuver de telles modifications conformément au Règlement sur la gestion contractuelle (RCG 18-024).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de l'addenda No. 1 est de 153 500,23 \$, taxes incluses (140 166,17 \$ net de taxes) et sera réparti comme suit :

Produit et/ou services	2020	2021	2022	2023	2024 (5 mois)	Total (taxes incluses)
Ajout de licences (PTI)	49 899,15 \$	-	-	-	-	49 899,15 \$
Demandes de changement durant le projet (PTI)	55 877,85 \$	-	-	-	-	55 877,85 \$
Total PTI	105 777,00 \$					105 777,00 \$
Ajout de la maintenance et du support annuel suite à l'ajout des licences (BF)	10 805,26 \$	10 805,26 \$	10 805,26 \$	10 805,26 \$	4 502,19 \$	47 723,23 \$
Total BF	10 805,26 \$	10 805,26 \$	10 805,26 \$	10 805,26 \$	4 502,19 \$	47 723,23 \$
Total PTI+BF	116 582,26 \$	10 805,26 \$	10 805,26 \$	10 805,26 \$	4 502,19 \$	153 500,23 \$

PTI - Progiciel SPDV et services d'intégration TI

La dépense de 105 777,00 \$, taxes incluses (96 588,50 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2020-2022 du Service des TI au projet 73000 – Recettes et encaissements et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et de compétence locale 17-034. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Budget de fonctionnement - Support et maintenance

La dépense de 47 723,23 \$, taxes incluses (43 577,67 \$ net de taxes), pour les services de support et de maintenance, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI à compter de 2020 jusqu'au terme du contrat se terminant en juin 2024. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Le coût total maximal de l'enveloppe de contingences est de 58 982,18 \$, taxes incluses (53 858,59 \$ net de taxes) et sera réparti comme suit:

Produit et/ou services	2020	2021	Total (taxes incluses)
Services professionnels pour des demandes de changements futurs (PTI)	30 008,48 \$	-	30 008,48 \$
Services professionnels pour des demandes de changements futurs (BF)	-	28 973,70 \$	28 973,70 \$
Total PTI+BF	30 008,48 \$	28 973,70 \$	58 982,18 \$

PTI - Service professionnels

La dépense de 30 008,48 \$, taxes incluses (27 401,74 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2020-2022 du Service des TI au projet 73000 – Recettes et encaissements et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et de compétence locale 17-034. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Budget de fonctionnement - Service professionnels

La dépense de 28 973,70 \$, taxes incluses (26 456,85 \$ net de taxes), pour les services de support et de maintenance, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI à compter de 2020 jusqu'au terme du contrat se terminant en juin 2024. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal compte 250 points d'encaissement et compte plus de 22 Bureaux BAM. Avant le déploiement de la solution SPDV, chaque Bureau Accès Montréal (BAM) envoyait deux fois par semaine au Service des finances des piles de papier de 10 cm d'épaisseur approximativement. Après le déploiement, la quantité totale de papier économisée pendant une année est l'équivalent d'un immeuble 40 étage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout des licences additionnelles du SPDV aura des impacts bénéfiques sur le plan financier et sur les opérations financières, ce qui permettra à la Ville:

- d'améliorer la performance en permettant des gains d'efficacité;
- d'améliorer le service aux citoyens et l'expérience client;
- d'automatiser la comptabilisation et la conciliation bancaire;
- d'améliorer la productivité par l'élimination de tâches répétitives ou effectuées manuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : 15 janvier 2020;

Approbation du dossier par le CM : 27 janvier 2019;

Approbation du dossier par le CG : 30 janvier 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7301
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-13

Abdelmalek BOUKHEZAR
Chef de division - solutions finances et
approvisionnement

Tél : 514 872-7307
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-12-19

DEVIS – Banque d’heures - demande de changement

ENTRE : **Ville de Montréal**
 Service des finances, C.P.4500, succ. B,
 Montréal, QC, H3B 485
 Réf : Bon de commande **1140634**
 (Ci-après, désigné le «client»)

ET : **9013-6573 Québec inc. SIR Solutions**
 650-3565 rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 4K6
 ventes@sirsolutions.com
 (Ci-après, désigné «SIR Solutions»)

SIR Solutions consent à fournir au client les services décrits aux présentes sous la rubrique **1.Description des services** (les « services »), ainsi qu’aux conditions mentionnées (ci-après désignée « l’entente »); les taxes de vente s’ajoutent aux prix indiqués. Le client et SIR Solutions sont mentionnés ici comme les « parties ».

1. Description des services

1.1 Banque d’heure pour demande de changement

Description des services ajoutés	Heures	Tarif horaire	Total
Heures pour service professionnel (estimation des demandes de changements en cours)	270	180.00 \$	48 600.00 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la gestion des token de sécurité des API • Changer la séquence des remboursements • Réactivation d’une transaction annulée (mode hors ligne- SAF) • Suivi des transactions non remboursables • Comptabilisation des ententes (cour municipale - STOP+/GESCOUR) • Permettre la gestion des taxes incluses • Remboursement - Lot ouvert vs fermé • Associer un client requis selon le mode de paiement • Gestion de token de sécurité pour serveur de fichier (PDF) • GUID unique par produit des systèmes périphériques • Bloquer le paiement des ententes - Cour (mode hors ligne SAF) • GUID Idempotence (gestion de l’intégrité d’une transaction) 			
Total	270	180.00 \$	48 600.00 \$

2. Détail des services

1.2 Demande de changement

Toutes demandes de changement à la configuration ou au logiciel demandées par le client doivent être acheminées par écrit, pour fin d’analyse et évaluation financières des services au moins un (1) mois avant la date planifiée de l’intervention.

Un plan de projet sera soumis pour l’approbation du client celle-ci doit être signée et acheminée à SIR Solutions, au plus tard quinze (15) jours ouvrables avant la date planifiée par SIR Solutions. Dans le cas de non-respect de cette échéance, le client devra en assumer les impacts si le changement doit être reporté.

Les déploiements, changements ou mises à jour devront être exécutés aux dates convenues entre SIR Solutions et le client pour en faciliter la gestion du changement.

Lors d’une mise à niveau ou de changement de version, des frais seront facturés pour la gestion du projet en rapport aux activités suivantes : l’analyse des écarts, les tests de fonctionnalités, la documentation, les déplacements, l’installation, la formation en magasin ainsi que la conversion des données.

Les changements de configuration autre que la configuration en vigueur ou si des modifications au logiciel doivent être apportés par SIR Solutions, celles-ci seront faites aux frais du client selon les tarifs en vigueur. Par exemple, dans l'éventualité où le client décide d'ajouter de nouvelles touches ou fonctions, de changer les logos sur l'imprimante de reçu, de demander de nouveaux formats d'étiquettes, nécessitant les services de SIR Solutions.

Aucun autre représentant de SIR Solutions n'est autorisé à modifier la présente entente au nom de SIR Solutions. Tout changement doit être approuvé par les autorités désignées du client et de SIR Solutions. Tout changement provenant d'autres personnes que ce dernier sera automatiquement refusé par SIR Solutions et réacheminé à la personne désignée du client.

1.3 Fondement des scénarios de tests et critères de succès

Lorsque complétée et acceptée par le client, chaque phase du projet devra être formellement approuvée par les deux parties.

Les critères d'acceptation et de succès doivent être définis suite à la l'analyse des besoins, et seront définies dans le cahier des charges et les scénarios de tests

SIR Solutions et LA VILLE devront s'entendre sur ces critères dans la phase d'initialisation du projet.

Tous autres éléments qui seraient par la suite ajoutés comme mandataire à la livraison du projet pourront être considérés conjointement par SIR SOLUTIONS et LA VILLE comme demande de changement.

1.4 Procédure / Déroulement UAT

1. Les tests UAT (User acceptance testing) s'effectuent au bureau du LA VILLE, les horaires seront à déterminer.
2. Les ressources des deux parties sont disponibles et interviennent selon leur mandat pour mener à bien l'exécution de cette phase.
3. Un statut quotidien est partagé par LA VILLE quant à l'avancement des tests.
4. LA VILLE avise par email ou téléphone SIR SOLUTIONS de toute occurrence/urgence qui empêcherait l'exécution des tests tels que planifiés.
5. Toutes les anomalies seront signalées à SIR SOLUTIONS par la personne habilitée chez LA VILLE.
6. Toute anomalie signalée doit contenir l'information permettant la reproduction du problème, soit :
 - i. Processus et/ou fonctionnement souhaité
 - ii. Cheminement qui a résulté à la problématique
 - iii. Résultat obtenu avec image en exemple
7. Toutes les anomalies détectées devront être classifiées en 3 catégories de sévérité :
 - i. Critique : le livrable ne pourra pas être utilisé avant la correction.
 - ii. Important : le livrable peut être déployé en pilote, avec un délai de résolution d'une semaine au maximum
 - iii. Moyenne : le livrable peut être déployé en magasin, avec un délai de résolution de 30 jours (post pilote) au maximum.
8. SIR SOLUTIONS procédera au triage et à l'évaluation des nouvelles anomalies, lesquelles seront documentées sur son système de gestion de billets
9. Suite au triage des billets, SIR SOLUTIONS y ajoutera des commentaires pour indiquer les prochaines actions :
 - i. anomalie validée par SIR et sera corrigée

- ii. anomalie non reproduite dans le laboratoire de contrôle qualité SIR, besoin de plus amples explications de la part du client.
 - iii. anomalie non validée, besoin de formation ou autre
 - iv. anomalie validée, mais dérogeant de la fonctionnalité prévue dans le scope du projet, devient une demande de changement à évaluer.
10. Sur une base quotidienne durant la phase UAT, SIR SOLUTIONS examinera toutes les anomalies validées et exécutera un plan de résolution.
 11. La réinstallation/mise à jour d'environnement de test se fera lorsque le livrable sera validé par le contrôle qualité de SIR Solutions.
 12. Après la mise à jour de l'environnement de test client, les billets seront mis à jour dans le logiciel de gestion de billets par SIR SOLUTIONS, afin d'indiquer quel correctif a été livré, et fermer le billet. La Ville recevra ces billets par courriel
 13. Un suivi des anomalies s'effectuera chaque semaine et sera documenté dans un document prévu à cet effet.
 14. Une fois les tests complétés, LA VILLE valide à SIR SOLUTIONS de manière formelle et écrite que les critères de succès ont été remplis, autorisant ainsi la phase de pilotage.
 15. Les deux parties s'avisent mutuellement si une quelconque contrainte (urgences, vacances, ressources) s'impose.

DEVIS - Licences applicatives

ENTRE : **Ville de Montréal**
 Service des finances, C.P.4500, succ. B,
 Montréal, QC, H3B 485
 Réf : Bon de commande **1140634**
 (Ci-après, désigné le «**licencié**»)

ET : **9013-6573 Québec Inc. SIR Solutions**
 650-3565 rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 4K6
 ventes@sirsolutions.com
 (Ci-après, désigné «**SIR Solutions**»)

SIR Solutions consent à fournir au client les licences et services décrits aux présentes sous la rubriques **1. Description des licences** (les « **licences** »), ainsi qu’aux conditions mentionnées (ci-après désignée « **le détail des licences** »); les taxes de vente s’ajoutent aux prix indiqués. Le client et SIR Solutions sont mentionnés ici comme les « **parties** ».

1. Description des licences

1.1 Bon de livraison

Qté	Description des licences livrés	Type	Prix unitaire	Total
1	Ajout sur la licence Galaxy existante			
96	Licence utilisateur (nommée)	Utilisateur	375.00 \$	36 000.00 \$
8	Magasin	Magasin	750.00 \$	6 000.00 \$
8	Intégration ERP (GL)	Magasin	175.00 \$	1 400.00 \$
0	Terminal SPDV	Terminal	1 875.00 \$	0.00 \$
0	Intégration bancaire	Terminal	175.00 \$	0.00 \$
0	Interface catalogue fournisseur	Terminal	175.00 \$	0.00 \$
0	Environnement lab	Lab	0.00 \$	0.00 \$
Total				43 400.00 \$

Note : Dans le bordereau de prix du contrat initial, une licence supplémentaire pour un utilisateur supplémentaire du SPDV contient deux types de licences : une licence de type Utilisateur pour un coût de 500,00\$ et une licence de type Terminal pour un coût de 3 000,00\$ pour un total de 3 500,00\$.

Le nouveau prix pour une licence supplémentaire pour un utilisateur supplémentaire du SPDV est de 2 600,00\$ (une licence de type Utilisateur: prix unitaire de 375,00\$ et une licence de type Terminal : prix unitaire de 2 225,00\$).

2. Détail des licences

Le détail des licences ajoutées est identique au contrat de licence initial

DEVIS - Entente de support et maintenance

ENTRE : **Ville de Montréal**
 Service des finances, C.P.4500, succ. B,
 Montréal, QC, H3B 485
 Réf : Bon de commande **1140634**
 (Ci-après, désigné le «client»)

ET : **9013-6573 Québec inc. SIR Solutions**
 650-3565 rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1Z 4K6
 ventes@sirsolutions.com
 (Ci-après, désigné «SIR Solutions»)

SIR Solutions consent à fournir au client les licences et services décrits aux présentes sous la rubrique **1. Description des services** (les « services »), ainsi qu’aux conditions mentionnées (ci-après désignée « l’entente »); les taxes de vente s’ajoutent aux prix indiqués. Le client et SIR Solutions sont mentionnés ici comme les « parties ».

1. Description des services

1.1 Support et maintenance

Qté	Description des services ajoutés	Prix unitaire	Total
5	Support et maintenance (1 mois) Licence de 43 400 \$ @ 21.654135%/12 mois Valide du 1er janvier 2020 au 31 mai 2020	783.16 \$	3 915.80 \$
12	Support et maintenance (1 mois) Licence de 43 400\$ @ 21.654135%/12 mois Valide du 1 ^{er} Juin 2020 au 31 mai 2021	783.16 \$	9 397.92 \$
12	Support et maintenance (1 an) Licence de 43 400 \$ @ 21.654135%/12 mois Valide du 1 ^{er} Juin 2021 au 31 mai 2022	783.16 \$	9 397.92 \$
12	Support et maintenance (1 an) Licence de 43 400 \$ @ 21.654135%/12 mois Valide du 1 ^{er} Juin 2022 au 31 mai 2023	783.16 \$	9 397.92 \$
12	Support et maintenance (1 an) Licence de 43 400 \$ @ 21.654135%/12 mois Valide du 1 ^{er} Juin 2023 au 31 mai 2024	783.16 \$	9 397.92 \$
Total			41 507.48 \$

Note : Pour toutes licences additionnelles, une charge de support et maintenance sera facturée à la livraison, pour la durée restante de l’année en cours. Lors du renouvellement annuel, la valeur des licences sera ajustée selon les ajouts et le support et la maintenance sera facturé au taux de 21.654135%.

2. Détail des services

Le détail des services ajoutés est identique à l’entente de service initial

Dossier # : 1197684003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le présent Addenda No. 1 est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



[2020-01-09 - Addenda 1 - Contrat SIR vf2.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-872-9795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

**ADDENDA NO. 1
AU CONTRAT APPROUVÉ PAR LA RÉOLUTION
CG16 0339 DU 19 MAI 2016**



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SIR SOLUTIONS**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 3565, rue Jarry Est, bureau 650, Montréal, Québec, H1Z 4K6, agissant et représentée par monsieur Francis Desroches, Directeur Développement Logiciel et TI, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par son conseil d'administration le 15 janvier 2016;

Numéro d'inscription TPS : 140117219RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1017489841TQ001

Ci-après appelée « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également, individuellement ou collectivement désignés dans le présent Addenda no. 1 comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville a lancé, le 30 octobre 2015, l'appel d'offres 15-14704 pour des services professionnels relatifs à l'acquisition et au paramétrage d'un logiciel de points de vente nommé « Système de points de vente » (ci-après, l'« Appel d'offres »);

ATTENDU QUE la Ville a octroyé, le 19 mai 2016, en vertu de la résolution CG16 0339 adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville, le contrat issu de l'Appel d'offres au Contractant, soumissionnaire ayant présenté l'offre ayant obtenu le plus haut pointage final suivant l'évaluation effectuée par la Ville (ci-après, le « Contrat »);

ATTENDU QUE l'article 25.1 des Instructions au soumissionnaire (Section I) du Contrat stipulait expressément que suivant l'adjudication du Contrat par la Ville, les Parties devaient signer une convention substantiellement conforme au modèle joint au Cahier des charges du Contrat;

ATTENDU QUE, le 8 juillet 2016, les Parties ont erronément signé une convention non conforme au modèle joint au Cahier des charges du Contrat (ci-après, la « Convention de services professionnels »);

ATTENDU QUE les Parties désirent remplacer, à compter du 8 juillet 2016, la Convention de services professionnels signée cette même date par la convention jointe en Annexe A du présent Addenda no. 1 qui est substantiellement conforme au modèle joint au Cahier des charges du Contrat;

ATTENDU QUE les Parties désirent également convenir d'une majoration des honoraires professionnels du Contractant en raison de changements demandés par la Ville au Système de points de vente (ci-après, le « SPDV ») durant la phase d'implantation du SPDV, de l'ajout de licences d'utilisateurs du SPDV, de l'ajout de licences liées à l'ajouts de nouveaux points de services utilisant le SPDV et des services de maintenance et de support requis relativement à ces licences additionnelles;

ATTENDU QU'il est donc nécessaire de conclure le présent Addenda no. 1.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

La Convention de services professionnels est remplacée par la convention jointe à l'Annexe A des présentes, et ce, à compter du 8 juillet 2016 étant entendu que telle convention est modifiée conformément au présent Addenda no. 1.

ARTICLE 3
TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

- 3.1 Les Parties conviennent que la Ville a requis de la part du Contractant qu'il exécute des travaux supplémentaires qui n'étaient pas inclus au Contrat, lesquels sont plus amplement détaillés à l'Annexe B des présentes.
- 3.2 Le Contractant s'engage à exécuter de tels travaux supplémentaires selon les termes et conditions du Contrat et de l'Annexe B ci-jointe.

ARTICLE 4
LICENCES ADDITIONNELLES

- 4.1 Le Contractant s'engage à fournir à la Ville les licences additionnelles qu'elle a demandées, lesquelles sont énoncées à l'Annexe C ci-jointe, et ce, aux termes et conditions du Contrat.
- 4.2 Bien que le Contractant ait soumis un prix unitaire de trois mille cinq cent dollars (3 500,00 \$) pour toute licence associée à un utilisateur supplémentaire du SPDV, il convient de baisser ce prix à deux mille six cent dollars (2 600,00 \$) pour les licences additionnelles d'utilisateurs supplémentaires prévues à l'Annexe C ci-jointe;

4.3 Le Contractant s'engage à fournir à la Ville les services de support et de maintenance prévus à l'Annexe D relatifs aux licences additionnelles, et ce, conformément aux termes et conditions du Contrat.

ARTICLE 5
HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

5.1 L'article 4.1 de l'Annexe A est remplacé par l'article suivant à compter de la date de signature du présent Addenda no. 1 :

« 4.1 En contrepartie de l'exécution par la Firme de toutes et chacune des obligations visées par la présente convention, la Ville s'engage à lui verser, pour toute la durée de la présente convention, une somme **maximale** de un million six cent quarante-huit mille sept cent cinquante dollars et onze cents (1 648 750,11 \$) incluant toutes les taxes applicables, en paiement de tous les honoraires et de tous les biens fournis. »

5.2 Les honoraires supplémentaires de cent cinquante-trois mille cinq cent dollars et vingt-trois cents (153 500,23 \$) sont détaillés aux Annexes B (travaux supplémentaires), C (licences additionnelles) et D (services de support et de maintenance) ci-jointes.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ° jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ° jour de 2020

SIR SOLUTIONS

Par : _____
Francis Desroches, Directeur Développement
Logiciel et Ti

Cet Addenda no. 1 a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal, le ° jour de 2020 (résolution CG20).

ANNEXE A
CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET: **SIR SOLUTIONS INC**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 3565, rue Jarry Est, bureau 650, Montréal, Québec, H1Z 4K6, agissant et représentée par monsieur Francis Desroches, Directeur Développement Logiciel et Ti, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par son conseil d'administration le 15 janvier 2016;

Numéro d'inscription TPS : 140117219RT0001

Numéro d'inscription TVQ : 1017489841TQ001

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement désignées les « **Parties** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
OBJET

La Ville retient les services de la Firme qui accepte de fournir les biens et services visés à l'article 3 (Obligations de la firme), conformément à la présente convention et à ses Annexes.

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- | | | |
|-------|---------------------|--|
| 2.1.1 | "Annexe 1": | le document d'appel d'offres public 15-14704 intitulé : "Acquisition et paramétrage d'un logiciel de points de vente (PDV)/ Point of sale (POS) pour la Ville de Montréal", y compris ses annexes et ses addendas; |
| 2.1.2 | "Annexe 2": | l'offre de service présentée par le Contractant le 1 ^{er} février 2016, pour l'acquisition et le paramétrage d'un logiciel de points de vente (PDV)/ Point of sale (POS) pour la Ville de Montréal. |
| 2.1.3 | "Directeur": | le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant autorisé. |

- 2.2 Les annexes font partie intégrante de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de les y annexer physiquement.
- 2.3 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition inconciliable des annexes et le texte d'une annexe de rang antérieur prévaut sur toute disposition inconciliable d'une annexe de rang postérieur.

ARTICLE 3

OBLIGATIONS DE LA FIRME

En contrepartie du paiement par la Ville de la somme prévue à l'article 4 (Prix) de la présente convention, la Firme doit fournir l'ensemble des biens et services prévus aux Annexes 1 et 2 selon les termes et conditions qui y sont prévus.

La Firme doit tenir la Ville à couvert de toute réclamation, prendre fait et cause pour la Ville dans toute poursuite intentée contre cette dernière, découlant directement ou indirectement de la présente convention, et la tenir indemne de tout paiement dû, en capital, intérêts et frais, en vertu d'un règlement ou d'un jugement qui pourrait être prononcé contre elle.

ARTICLE 4

PRIX

- 4.1 En contrepartie de l'exécution par la Firme de toutes et chacune des obligations visées par la présente convention, la Ville s'engage à lui verser, pour toute la durée de la présente convention, une somme maximale de un million quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-neuf et quatre-vingt-huit cents (1 495 249,88 \$), incluant toutes les taxes applicables, en paiement de tous les honoraires et tous les biens fournis.
- 4.2 Aucun paiement effectué par la Ville ne doit être considéré comme une indication que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de cette dernière.

ARTICLE 5

REPRÉSENTANTS DES PARTIES

- 5.1 Aux fins de l'exécution de la présente convention, les représentants des Parties sont :

POUR LA VILLE :

André Trudeau
Direction solutions d'affaires institutionnelles
Service des technologies de l'information
801, rue Brennan, 3e étage, bureau 3110
Montréal (Québec) H3C 0G4

POUR SIR SOLUTIONS INC :

M. Francis Desroches
Directeur Développement Logiciel et TI
650-3565 Rue Jarry est
Montréal (Québec) H1Z 4K6



Une Partie à la présente convention peut changer de représentant. Dans ce cas, elle doit aviser l'autre Partie du nom du remplaçant de celui-ci, de son adresse et de toute autre information s'y rapportant.

ARTICLE 6
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Firme s'engage à respecter les dispositions de l'Annexe 1 relativement à la propriété intellectuelle, notamment l'article 15 de la Section III (Clauses administratives particulières).

ARTICLE 7
CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements et documents qui sont communiqués par la Ville à la Firme ou dont celle-ci peut prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention ne doivent en aucun cas être divulgués sans le consentement préalable écrit de la Ville.

ARTICLE 8
CESSION INTERDITE

Les droits et obligations contenus aux présentes ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans le consentement écrit de la Ville tel que prévu à la Section II (Clauses administratives générales) de l'Annexe 1.

ARTICLE 9
RÉSILIATION

- 9.1 La Ville peut résilier la présente convention en conformité avec les dispositions de l'article 11 de la Section II (Clauses administratives générales) de l'Annexe 1.
- 9.2 La Firme doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

ARTICLE 10
DURÉE

Sous réserve de sa résiliation conformément à la présente convention ou à son Annexe 1, la durée de la présente convention est celle prévue aux articles 3 et 4 de la Section III (Clauses administratives particulières) de l'Annexe 1.

ARTICLE 11
AVIS

Tout avis qui doit être donné par une Partie, en vertu de la présente convention, doit être transmis au représentant de l'autre Partie désignée selon l'article 5 de la présente convention, par télécopieur, par courrier recommandé, par huissier ou par messenger.

L'envoi pourra être attesté, selon le cas, par bordereau de transmission, preuve de livraison de Postes Canada, procès-verbal ou accusé de réception.

mef

Dossier # : 1197684003

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., en vertu de la résolution CG16 0339, pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no. 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197684003 BF.xlsPTI - GDD 1197684003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0709
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier



Dossier # : 1193438032

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1 - d'autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470) pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-06 06:48

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438032

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 1997, un comité tripartite constitué d'experts du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et de la Ville de Montréal fut créé afin de statuer sur la nécessité de désinfecter les eaux usées de la ville de Montréal. Ce comité estimait que la désinfection des eaux usées traitées par la Ville de Montréal était une nécessité et qu'elle devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais. Les conclusions et recommandations du comité tripartite ont été présentées à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures en mars et avril 2008. Les recommandations ont été entérinées le 23 avril 2008 par la Commission et la réponse du CE au rapport de la Commission portant sur la désinfection a été déposée à la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2008 qui en a pris acte.

Dans le cadre du projet de désinfection, un contrat de services professionnels a été octroyé aux firmes SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte, en octobre 2014, pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) au montant maximal de 12 025 783,68 \$ toutes taxes incluses (CG14 0470).

Sommairement, la répartition des dépenses prévues était la suivante:

Honoraires professionnels: 10 442 806,73 \$
Roulottes: 16 556,40 \$
Services additionnels et dépenses admissibles: 1 566 420,55 \$

Le 24 août 2017, une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$ fut autorisée (CG17 0353) pour compléter des travaux prévus dans le cadre de ce contrat, majorant ainsi le montant total à 24 035 011,88 \$, toutes taxes comprises. La répartition des dépenses avec majoration est devenue:

Honoraires professionnels: 20 885 613,46 \$
Roulottes: 16 556,40 \$
Services additionnels et dépenses admissibles: 3 132 842,02 \$

Les besoins actuels et futurs du contrat nécessitent l'utilisation en grande partie des fonds initialement prévus pour des services additionnels et dépenses admissibles (contingences), pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, afin de terminer des mandats de conception et de support.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0353 - 24 août 2017: Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cet effet.

CG14 0470 - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 12 025 783,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12645 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le contrat de services professionnels prévoit un montant alloué pour les services additionnels et les dépenses admissibles (contingences), lequel représente 15% du total des honoraires alloués pour la réalisation des mandats du contrat. Les services additionnels sont définis au contrat comme étant des mandats supplémentaires et connexes demandés par écrit par le Directeur à l'architecte ou à l'ingénieur et qui ne font pas partie des services de base et qui peuvent être couverts par les dépenses admissibles spécifiées à l'article 18.3 - dépenses admissibles des clauses particulières de l'appel d'offres.

En raison des besoins actuels et futurs du contrat pour terminer certains mandats, dont entre autres, la conception de plans et devis et offrir du support pendant les appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène, il serait requis d'augmenter le montant des honoraires pour la réalisation de mandats à même l'enveloppe allouée pour les services additionnels et les dépenses admissibles (contingences).

Puisqu'il s'agit uniquement d'un transfert de crédits à l'intérieur d'une même enveloppe budgétaire pour le contrat, les instances pourraient autoriser ce transfert de crédits, puisqu'il s'agit d'un acte de gestion contractuelle et ce, en conformité avec le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (art. 17 al.2).

JUSTIFICATION

À cause de la complexité et de l'envergure du mandat ainsi que des ressources limitées à l'interne, il est nécessaire de faire appel à des ressources externes d'ingénierie et d'architecture, dont certaines sont spécialisées pour réaliser les plans et devis détaillés pour la construction de l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène.

La répartition des dépenses prévues pour des services additionnels et dépenses admissibles (contingences) avait été estimée, à l'origine, à 15% de la valeur des honoraires professionnels pour la réalisation de différents mandats. Il s'avère aujourd'hui que ce montant n'était pas représentatif des besoins réels. Plus précisément, à ce jour, moins de cinq pour cent (5%) de la somme de 3 132 842,02\$ a été utilisée; soit une somme de 127 714\$.

Considérant que:

- les mandats en cours et futurs de ce contrat nécessiteront plus d'heures que prévues en honoraires professionnels et que le montant pour les services additionnels et dépenses admissibles restera peu utilisé;
- toutes les dépenses prévues pour ce contrat se retrouvent à l'intérieur d'une même enveloppe budgétaire;
- le montant total autorisé de 24 035 011,88 \$ pour ce contrat demeurera inchangé;
- les taux horaires pour honoraires professionnels soumis par SNC Lavalin et Réal Paul Architectes lors de l'appel d'offres 13-12645 seront les mêmes;
- retourner en appel d'offres pour obtenir des services professionnels afin de terminer des mandats de conception et pour obtenir du support lors de prochains appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène pourrait engendrer un retard significatif dans la mise en oeuvre de la désinfection des eaux usées de la Station.

Il est recommandé de permettre l'utilisation du montant prévu pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) de ce contrat pour augmenter la banque d'heures disponibles en honoraires professionnels et réaliser ainsi des mandats de conception et de support lors des appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'utilisation de crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour payer des honoraires professionnels permettant la réalisation de mandats précis n'aura aucun impact financier, puisque ces crédits se retrouvent à l'intérieur de la même enveloppe budgétaire.

Cette dépense demeure prévue au budget triennal d'immobilisations 2019-2020 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S'il n'était pas permis d'utiliser le montant disponible pour les services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour payer des honoraires professionnels qui permettraient de terminer certains mandats, il faudrait retourner en appel d'offres. Il y aurait

des délais ajoutés au projet et une possible perte d'expertise dans la conception et la connaissance des plans et devis, si SNC et Réal Paul ne remportaient pas l'appel d'offres..

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Finaliser les plans et devis de conception: janvier à mai 2020
Support requis pendant les appels d'offres pour les unités d'ozonation et de production d'oxygène: mai à novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-11-25

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-05

Dossier # : 1193438032

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Objet :	Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences) pour augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1193438032InfoCompt_DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-02

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - CG15 0760

Il est résolu de :

1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage de la Cour municipale (0002) située au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement du Ville-Marie (CG15 0760);

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-13 16:23

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - CG15 0760

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble du 775 Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la Cour municipale. Il loge principalement une part importante du Service des affaires juridiques, la magistrature de la Cour municipale et le Service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Un programme de rénovation et de mise à niveau de l'ensemble de l'immeuble a été amorcé à l'automne 2011. Ce programme comporte quatre phases:

- Phase 1 - Réfection des ascenseurs et plate-formes élévatrices (terminé);
- Phase 2 - Réfection des appentis, de la toiture et du tunnel mécanique (terminé);
- Phase 3 - Réfection complète, mise à niveau et aménagement du 5e étage (présent dossier);
- Phase 4 - Réfection et mise à niveau des autres étages.

Pour la phase 3, l'appel offres public #15-14562 a été lancé et un contrat a été octroyé le 17 décembre 2015 à l'équipe formée par les firmes Archipel architecture inc. et WSP Canada inc. pour les services professionnels en architecture et en ingénierie. Contrat au montant de 731 413,46 \$, taxes incluses (CG150760). La valeur de ce contrat était basée sur une estimation préliminaire du coût des travaux, à la suite de l'élaboration d'un plan directeur par la firme Provencher Roy et Associés en avril 2013. Le 28 septembre 2017, le contrat de services professionnels a été majoré de 137 063.54\$, suite à une nouvelle estimation du coût des travaux à l'étape de validation des données.

Depuis 2018, plusieurs changements ont modifié la portée des travaux du présent contrat :

Travaux de chauffage pour l'ensemble du bâtiment : au départ, il était prévu que seulement des travaux ponctuels soient réalisés au 5e étage. Par contre, une analyse a démontré que le devancement des travaux de remplacement du système de chauffage, notamment le

remplacement de la ligne de vapeur (âgée de plus de 50 ans), dans la phase 3 constitue une meilleure valeur pour la Ville. Ce changement de portée est évalué à 533 769 \$.

Installation de nouvelles mesures de contrôle d'accès et de sécurité : suite à une étude sur la sécurité à la Cour municipale, des mesures de contrôle d'accès et de sécurité supplémentaires sont requises, afin d'assurer une gestion des risques et de la menace. L'inclusion des travaux de contrôle d'accès et sécurité est évaluée à 350 000 \$.

Reconstruction des dalles de garage et de certaines poutres structurales : lors des relevés pour la réalisation des plans des cellules temporaires au SS1, l'état de vétusté des dalles s'est révélé très élevé. Les ingénieurs recommandent leur reconstruction ainsi que certaines poutres structurales. Ce changement est estimé à 925 982 \$.

En fonction du contrat régissant l'entente entre la Ville et les professionnels et suite à une consultation avec le Service des affaires juridiques, il s'avère que ces changements totalisant près de 2 000 000 \$ ne sont pas jugés accessoires.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande la résiliation du contrat en cours avec Archipel architecture inc. et WSP inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0444 - 28 septembre 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la Cour municipale, située au 775, rue Gosford, dans le cadre du contrat accordé à Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG14 0467), majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cet effet.

- CG15 0760 -17 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.
- CG14 0467 - 3 novembre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.
- CG13 0168 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants Exim inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme maximale de 311 976,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc., pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment, situé au 775 rue Gosford (0002). Compte tenu du changement de la portée de la phase 3 du projet avec l'ajout des systèmes électromécaniques, la sécurisation des lieux, et la réfection des dalles au sous-sol, il devient nécessaire de bonifier le programme fonctionnel et technique et mener plusieurs études complémentaires.

Certains livrables reçus seront réutilisés tels que :

- Relevés;
- Étude d'amiante complète du 5e étage;
- Analyse acoustique et d'ergonomie pour les salles d'audience;
- Analyse et définition des besoins carcéraux (matérialité, équipements et produits);
- Validation de la fonctionnalité des aménagements au 5e étage.

Une nouvelle équipe aura pour mandat de refaire les plans et devis en fonction de la nouvelle portée des travaux et de proposer des aménagements conformes aux nouvelles politiques de développement durable et d'accessibilité universelle de la Ville.

JUSTIFICATION

Suite à une consultation du Service des affaires juridiques et en regard aux changements apportés au mandat des professionnels, ces changements sont jugés importants et nous devons, en vertu des lois et règlements qui nous encadrent, résilier le contrat. La résiliation de ce contrat se base sur l'article 5.4 de la convention approuvée de l'appel d'offres 15-14562 qui s'énonce comme suit :

5.4.1 La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise l'Architecte et l'Ingénieur qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.

5.4.2 Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.

5.4.3 En cas de résiliation ou de suspension de la convention, l'Architecte et l'Ingénieur doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.

5.4.4 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat entre les professionnels et la Ville de Montréal, découlant de la décision du GG15 0760, prévoyait une dépense d'une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes et contingences incluses. Une augmentation a été octroyée par la décision du CG17 0470 majorant le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477,00 \$, taxes et

contingences incluses. La Ville a encouru une dépense de 504 043,00 \$ en études et honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis à 90 %, taxes et contingences incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nouvel appel d'offres de services professionnels sera lancé suite à une bonification des programmes fonctionnels et techniques. Il n'y aura aucune pénalité à la suite de la résiliation de ce contrat de services professionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

T1 et T2 2020 - Bonification des programmes fonctionnels et techniques.

- T3 2020 - Nouvel appel d'offres de services professionnels.
- T4 2020 à T3 2021 - Plans et devis.
- T3 2021 - Appel d'offres pour octroi de travaux.
- 2022 à 2024 - Travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUAY, Service des affaires juridiques
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 895-4787

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-12-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-12-13

Dossier # : 1190805002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet : Résilier le contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - CG15 0760

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1190805002 - Résiliation contrat 775 Gosford.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1193438037

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses (contrat: 917 787,94 \$ + contingences: 91 778,79 \$) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes

Il est recommandé :

1. d'accorder à **FNX INNOV inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 787,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17708;
2. d'autoriser une dépense de 91 778,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière d'agglomération - eau et égouts;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 16:38

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438037

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc.pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses (contrat: 917 787,94 \$ + contingences: 91 778,79 \$) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté le 11 janvier 2014, le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU). Ce Règlement s'inscrit dans la foulée de l'adoption de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Le ROMAEU prescrit des normes de rejet minimales à respecter à l'effluent de toute station d'épuration. Ces normes établissent une concentration en DBO5C inférieure ou égale à 25 mg/L, une concentration en MES inférieure ou égale à 25 mg/L et une valeur de pH comprise entre 6,0 et 9,5. L'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) se conforme à toutes ces normes sauf celle sur la DBO5C. L'annexe III de ce règlement indique que la Station devra se conformer pour le 31 décembre 2030. De plus, selon l'article 29 du ROMAEU, la Ville de Montréal a jusqu'au 31 décembre 2022 pour produire et transmettre au gouvernement du Québec un plan d'action détaillant la solution de mise aux normes et sa mise en fonction d'ici le 31 décembre 2030. Afin d'être en mesure de respecter la date limite du 31 décembre 2022, les études préliminaires doivent être lancées préalablement. Les résultats de la présente étude permettront à la Ville d'élaborer le plan d'action demandé par le MELCC. Un appel d'offres public a été lancé le 16 septembre 2019 et publié sur le site SEAO et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2019. La validité des soumissions est de 180 jours. Deux addenda ont été émis:

- Addenda no.1, en date du 1 octobre 2019: Amendement pour permettre la sous-traitance et questions/réponses
- Addenda no. 2, en date du 9 octobre 2019: Questions/réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'objet du contrat vise à obtenir des services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la Station. Le contrat consiste à évaluer des solutions de traitement secondaire adaptés aux conditions de la qualité des eaux usées et des débits à la Station. Les solutions de traitement secondaire doivent pouvoir s'intégrer avec les autres filières de traitement existantes de la Station, ainsi que dans les espaces disponibles sur le site.

Deux (2) stratégies de traitement seront étudiées. Dans la stratégie no.1, l'effluent actuel des décanteurs sera dirigé vers le traitement secondaire et redirigé par la suite vers le canal de l'effluent et l'ozonation. La stratégie no.2 mettra en place deux (2) filières de traitement des eaux usées qui fonctionneront en parallèle, soit un traitement primaire pour le temps de pluie et un traitement secondaire pour le temps sec. Cette stratégie permettra de maximiser les débits pouvant être traités à la Station et par conséquent diminuer les débordements d'eaux usées du réseau.

À la conclusion de cette l'étude, la firme présentera ses recommandations et les solutions applicables aux conditions de la Station pour permettre l'atteinte des normes du ROMAEU et également les objectifs de la Station qui visent à maximiser les débits traités. Cette étude sera suivie ultérieurement d'une étude technico-économique des solutions recommandées, afin d'identifier la meilleure solution possible pour satisfaire les normes gouvernementales.

JUSTIFICATION

Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission. Un soumissionnaire a été éliminé pour ne pas avoir rencontré une des clauses éliminatoires du devis. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTINGENCE	TOTAL (taxes incluses)
FNX INNOV inc.	81,8	1,44	917 787,94 \$	91 778,79 \$	1 009 566,73 \$
WSP Canada inc.	73,2	1,34	918 024,97 \$	91 802,50 \$	1 009 827,47 \$
Tetra-Teck QI inc.	82,8	1,12	1 188 841,51 \$	118 884,15 \$	1 307 725,66 \$
Dernière estimation réalisée			1 112 958,00 \$	111 295,80 \$	1 224 253,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(214 687,07 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(17,54 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					260,74 \$

Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	0,00 %
--	--------

Veuillez-vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse administrative des soumissions.

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation est favorable de 17,54 %. Cet écart s'explique principalement par une différence de 101 178. \$ (47% de l'écart) entre l'estimation pour les frais de voyages, déplacements et hébergement des spécialistes et le montant soumissionné. Dans le cadre de ce mandat, quatre rencontres sont prévues à la Station avec le chargé de projet, les ingénieurs experts et le chercheur universitaire.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à FNX INNOV inc. au prix de sa soumission, soit 917 787,94 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; FNX INNOV inc. , 5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal (Québec) H4P 1S4 n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Conformément au décret 435-2015 du gouvernement du Québec, daté du 25 mai 2015 et entré en vigueur le 2 novembre, la firme FX INNOV inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 009 566,73 \$ toutes contingences et taxes incluses. Les dépenses seront financées par la réserve financière d'agglomération - eau et égouts.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 921 868,99 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (43 903,75 \$) et provinciale (43 793,99 \$)

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Ingénierie et laboratoire

Objet de dépenses : Honoraires professionnels

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat s'inscrit dans les objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal et dans la nécessité de produire et transmettre au MELCC d'ici le 31 décembre 2022 un plan d'action détaillant la solution qui va permettre à la Station de rencontrer les exigences de rejet minimales prescrites par le ROMAEU.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l'octroi de ce contrat retarderait la transmission du plan d'action que la Ville de Montréal doit transmettre au MELCC pour le 31 décembre 2022. Le chapitre V articles 29, 32, 34, 35 et 37 du ROMAEU prévoit des sanctions administratives pécuniaires et des amendes, si l'échéance n'était pas respectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier: 30 janvier 2020

Rencontre de démarrage: février 2020

Fin des travaux: février 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2019-12-20

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Continar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 29 octobre 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : FNX-INNOV INC.

Adresse du siège social : 2425, BOUL PITFIELD, , SAINT-LAURENT, QC, H4S 1W8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3001642376

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1174002437

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Dossier # : 1193438037

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc.pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses (contrat: 917 787,94 \$ + contingences: 91 778,79 \$) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



SEAO Liste des commandes.pdf19-17708 pv.pdf19-17708 Tableau final.pdf



19-17708 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX INNOV	917 787,94	<input checked="" type="checkbox"/>	
WSP Canada	918 024,97 \$	<input type="checkbox"/>	
Tetra-Teck	1 188 841,51 4	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Au moment de l'intervention, 2 avis de désistement étaient reçus avec les raisons suivantes: (1) a acheté l'AO pour information seulement, (1) a déposé en tant que sous-traitant,

Préparé par :

Le - -

19-17708 - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$	Rang	Date	
WSP Canada	4,17	7,00	11,00	12,67	21,67	16,67	73,2	918 024,97 \$	1,34	2	mercredi 27-11-2019
FNX INNOV	4,17	7,00	11,33	16,33	25,33	17,67	81,8	917 787,94 \$	1,44	1	9h30
Tetra-Teck	4,50	7,67	11,33	16,00	25,00	18,33	82,8	1 188 841,51 \$	1,12	3	Salle 411 gré a gré
0							-		-		
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez										

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17708

Numéro de référence : 1304653

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN TRAITEMENT SECONDAIRE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES JEAN-R.-MARCOTTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1641581) 2019-09-17 11 h 12 Transmission : 2019-09-17 11 h 12	3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	Commande : (1641130) 2019-09-16 14 h 09 Transmission : 2019-09-16 14 h 09	3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brault Maxtech inc 525, Notre-Dame, 2e étage Saint-Lambert. (Montréal), QC, J4P2K6 http://www.braultmaxtech.com	Monsieur Marcel Brault Téléphone : 450 904-1824 Télécopieur : 514 221-4122	Commande : (1641254) 2019-09-16 15 h 59 Transmission : 2019-09-16 15 h 59	3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	Commande : (1641684) 2019-09-17 13 h 14 Transmission : 2019-09-17 13 h 14	3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com</p>	<p>Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662</p>	<p>Commande : (1658173) 2019-10-29 10 h 53 Transmission : 2019-10-29 10 h 53</p>	<p>3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-29 10 h 53 - Téléchargement 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-29 10 h 53 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com</p>	<p>Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674</p>	<p>Commande : (1644584) 2019-09-24 16 h 19 Transmission : 2019-09-24 16 h 19</p>	<p>3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8</p>	<p>Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994</p>	<p>Commande : (1641159) 2019-09-16 14 h 30 Transmission : 2019-09-16 14 h 30</p>	<p>3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Municipalité de Sainte-Hedwidge. 1090 Principale Sainte-Hedwidge, QC, G0W 2R0 http://municipalites-du-quebec.org/ste-hedwidge/</p>	<p>Monsieur Luc Boutin Téléphone : 418 275-3020 Télécopieur : 418 275-4163</p>	<p>Commande : (1642691) 2019-09-19 11 h 43 Transmission : 2019-09-19 11 h 43</p>	<p>Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2</p>	<p>Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804</p>	<p>Commande : (1641492) 2019-09-17 9 h 53 Transmission : 2019-09-17 9 h 53</p>	<p>3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3</p>	<p>Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-5070</p>	<p>Commande : (1641891) 2019-09-17 17 h 57 Transmission : 2019-09-17 17 h 57</p>	<p>3192074 - 19-17708 Addenda 1 2019-10-01 14 h 24 - Courriel 3196271 - 19-17708 Addenda 2 2019-10-09 16 h 55 - Courriel</p>

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation
pour tout le Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-1857

Commande
: **(1641710)**
2019-09-17 13 h 39
Transmission :
2019-09-17 13 h 39

3192074 - 19-17708 Addenda
1
2019-10-01 14 h 24 - Courriel
3196271 - 19-17708 Addenda
2
2019-10-09 16 h 55 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Xylem inc.
300 Ave. Labrosse
Montréal, QC, H9R 4V5
<http://ITTFlygt.ca>

[Monsieur Michel Rousseau](#)
Téléphone : 514 428-4864
Télécopieur : 514 695-7990

Commande
: **(1643888)**
2019-09-23 13 h 42
Transmission :
2019-09-23 13 h 42

3192074 - 19-17708 Addenda
1
2019-10-01 14 h 24 - Courriel
3196271 - 19-17708 Addenda
2
2019-10-09 16 h 55 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1193438037

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc.pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses (contrat: 917 787,94 \$ + contingences: 91 778,79 \$) - Appel d'offres public 19-17708 - 3 soumissions conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1193438037 DEEU InterventionFinancière BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198290005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m ² , pour un montant de 708 000 \$ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la compagnie The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de l'avenue Mountain Sights à l'angle de la rue Mackenzie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3. d'accorder la mainlevée pure et simple de l'acte de garantie l'hypothèque publié le 20 janvier 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, et signer l'acte de mainlevée.

4. d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé à la satisfaction du Service de l'habitation.

5. d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2020-01-07 16:43
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198290005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m ² , pour un montant de 708 000 \$ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH »), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin d'acquérir de la compagnie The Westbury 1 limited Partnership (le « Vendeur »), pour des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 765,6 m², tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (ci-après l'« Immeuble »). L'Immeuble est localisé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (l'« Arrondissement »).

En vertu de la lettre d'engagement relative à la stratégie d'inclusion de logements abordables prévue dans le cadre des nouveaux projets résidentiels à être réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal (la « Stratégie d'inclusion ») et plus spécifiquement,

concernant le projet immobilier planifié sur le site de l'ancienne usine Armstrong, situé au 6911 boulevard Décarie, laquelle lettre a été signée par Les Développements Armstrong inc. (9311-4940 Québec Inc.) le 15 juillet 2016 (l' « Engagement »), le promoteur s'est engagé de façon irrévocable à vendre à la Ville deux terrains situés à l'intérieur du projet immobilier Westbury qui seront dédiés à la construction de logements sociaux et communautaires. Selon l'Engagement, les terrains doivent être vacants, desservis, décontaminés, remblayés, nivelés et prêts à construire et permettre un potentiel constructible d'un minimum de 10 142 m². À noter que les deux terrains font l'objet de deux sommaires décisionnels distincts.

Le potentiel constructible de l'Immeuble a été établi à 5 297 m². Il est vacant et desservi en infrastructures souterraines, comme exigé dans l'Engagement. La superficie brute de plancher résidentiel constructible sur l'Immeuble est de 5 297 m² et, si nous ajoutons le potentiel constructible du second terrain à être vendu à la Ville, établi à 6 467 m² (sommaire décisionnel : 1198290008), la superficie totale de plancher résidentiel constructible de 11 764 m² est supérieure à la superficie requise pour les logements sociaux et communautaires, fixée à 10 142 m² dans l'Engagement. L'Immeuble a été accepté par le SH et par l'Arrondissement.

L'Immeuble a été décontaminé et respecte la Loi sur la qualité de l'environnement. Le rapport de décontamination contient toute l'information nécessaire pour la rédaction d'un devis de gestion des sols pour le futur projet de construction. À cet effet, un avis de décontamination a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 2 octobre 2018, sous le numéro 24 170 914.

Conformément à l'Engagement, le promoteur a déposé une garantie financière au montant de 1 750 000 \$, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. Cette garantie a pris la forme d'une hypothèque de premier rang constituée sur l'assiette des deux lots sociaux. Ladite hypothèque a été créée, aux termes de l'acte reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le 20 janvier 2017 et dont copie a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 22 860 813.

À noter que le 21 décembre 2018, le Vendeur a acquis l'Immeuble de Les Développements Armstrong inc., et ce, aux termes d'un acte de vente reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, dont copie a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 698.

Nous retrouvons actuellement sur l'Immeuble, un monticule de gravier appartenant au Vendeur. Le SH exige un retrait complet des matériaux et un nivellement de l'Immeuble, tel que convenu à l'Engagement, et ce avant la signature de l'acte de vente prévue en février 2020. La signature de l'acte de vente par la Ville de Montréal est conditionnelle à l'accomplissement des travaux précités, et ce, à l'entière satisfaction du SH.

Selon l'Engagement, la vente de l'Immeuble doit être conclue au plus tard le 13 février 2020.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver l'acquisition de l'Immeuble, conformément à l'Engagement, et accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque ci-haut mentionnée, créée en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 170049 - 13 février 2017 : D'adopter la résolution modifiée approuvant le projet particulier PP-95 visant à autoriser la démolition de bâtiments, les opérations cadastrales

ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet de développement mixte aux 6911 et 6875-6877, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

DA176390003 - 22 novembre 2017 : D'accepter les engagements en faveur de la Ville de Montréal pris par 7 promoteurs immobiliers ainsi que 6 hypothèques y afférentes en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation des projets immobiliers suivants : Armstrong Promoteur : Les Développement Armstrong Inc. Hypothèque de 1 750 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville acquiert l'Immeuble de The Westbury 1 limited Partnership, pour la somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables, en vue d'une revente à un organisme communautaire, au même prix, pour la construction de logements sociaux et communautaires, ainsi que l'approbation d'une mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires.

À noter qu'une servitude de limitation de charge en faveur de la Société de transport de Montréal (STM), en tréfonds, grève l'Immeuble afin de protéger les équipements du métro.

JUSTIFICATION

Un organisme communautaire planifie actuellement un projet de 59 logements sociaux et communautaires (le « Projet ») sur l'Immeuble en collaboration avec le SH. Toutefois, l'organisme n'est pas en mesure d'acquérir l'Immeuble avant la fin de la durée de l'entente, soit le 13 février 2020, d'où la nécessité pour la Ville de procéder à cette acquisition. Il est dès lors prévu que la Ville revendra l'Immeuble à cet organisme au même prix, soit 708 000 \$, dès que le montage financier du Projet sera confirmé dans le cadre du programme AccèsLogis, soit dans un délai maximum de deux (2) ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus pour l'acquisition de l'Immeuble aux fins de revente au Règlement d'emprunt RCG 18-029. Le prix d'acquisition de 708 000 \$ est déterminé en fonction de la superficie brute de plancher résidentiel constructible, soit 5 297 m², selon le calcul stipulé à l'Engagement :

*(Superficie sociale 1-2 réelle ÷ Étalon logement social de 90 m²) * x 12 000\$*

** Résultat arrondi à l'unité la plus près*

Le détail du calcul est le suivant :

$$5\,297\text{ m}^2 \div 90\text{ m}^2 = 58,86 \text{ (arrondi à } 59) \times 12\,000\text{ \$} = \mathbf{708\,000\ \$}$$

La valeur marchande de l'Immeuble a été estimée par la Division des analyses immobilières du SGPI, en date du 26 juillet 2019, à 4 275 000 \$, ce qui représente un coût unitaire de 2 421,27 \$/ m² (224,94 \$/pi²). La revente de l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné se fera au même prix d'acquisition, soit 708 000 \$, donc à coût nul pour la Ville.

Selon la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté (la « DOSP »), pour 2020-2021 un budget de fonctionnement assumé par le SGPI et totalisant 35 076 \$ avant taxes est requis pour sécuriser et maintenir l'Immeuble avant sa revente prévue dans environ deux (2) ans. Pour l'année 2020, le budget de fonctionnement requis est estimé à environ 24 648 \$ avant taxes (25 877 \$ net des ristournes de taxes) et pour les années 2021 et suivantes, un budget récurrent estimé à 10 428 \$ avant taxes est requis (10 948 \$,

net des ristournes de taxes). Le tout conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Budget de fonctionnement SGPI	2020	2021 et suivantes	
DOSP			
Blocs de béton et chaînes	11850 \$		
Enlèvement de dépôts sauvage	7110 \$	7110 \$	
Désherbage et débroussaillage	3318 \$	3318 \$	
Affichage	2370 \$		
Total	24 648 \$	10 428 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La revente de l'Immeuble à un organisme communautaire permettra de répondre à la demande pour la construction de logements sociaux et communautaires dans l'Arrondissement, ce qui permettra de maintenir une offre de logements abordables qui favorisera une mixité sociale, qui est un élément d'un développement urbain durable. Le Projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ultimement, la revente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 59 logements sociaux et communautaires qui généreront des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Ville revendra l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné par le SH dans un délai maximum de 2 ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe BOUCHER, Service de l'habitation

Lecture :

Marthe BOUCHER, 20 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

Tél : 514-872-8529
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-10

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

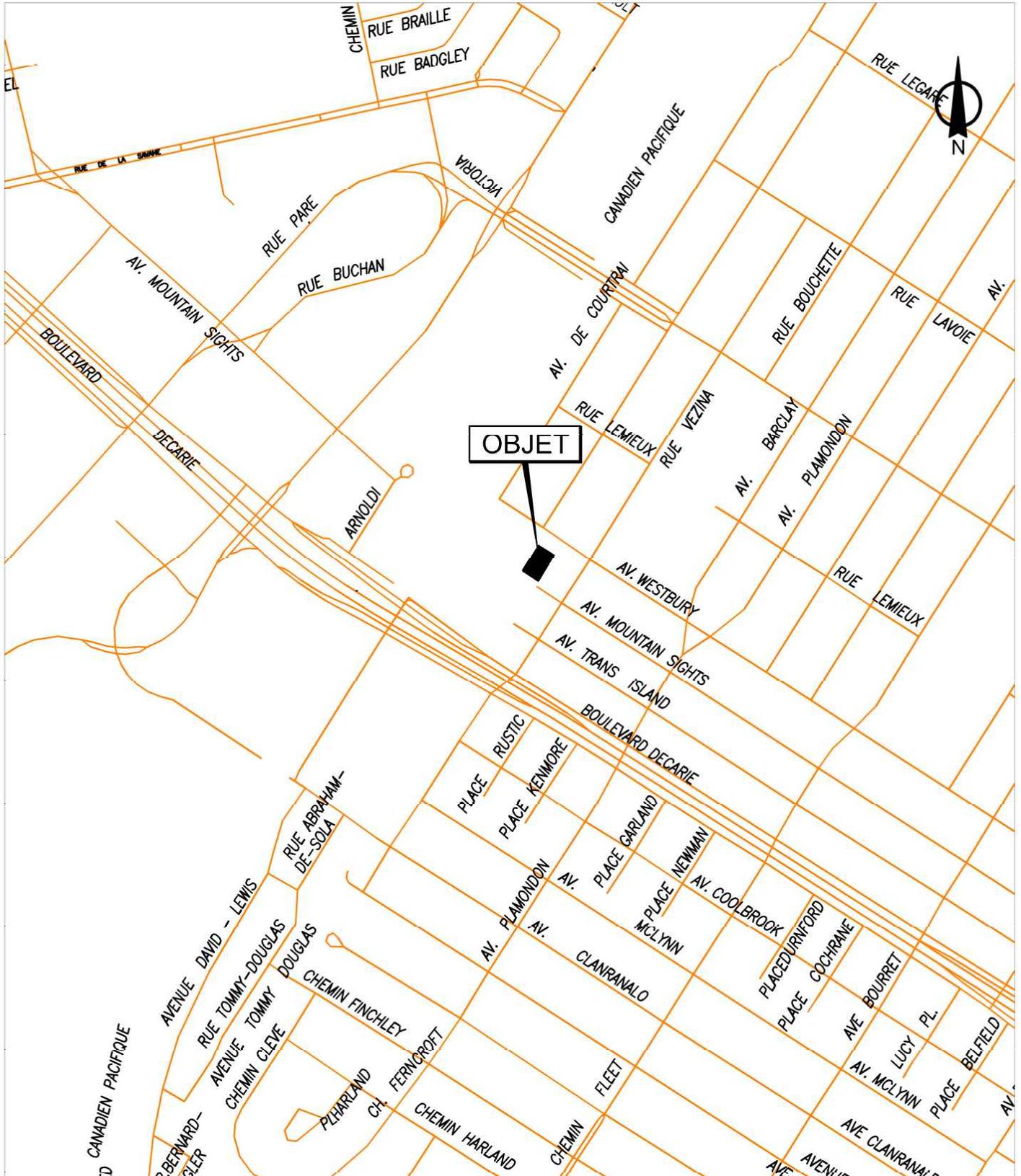
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-12-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
 Notre-Dame-de-Grâce



Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H05-005-7857-01
 Mandat: 19-0171-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: ---
 Date: 30-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7857-01
Mandat: 19-0171-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 30-04-2019

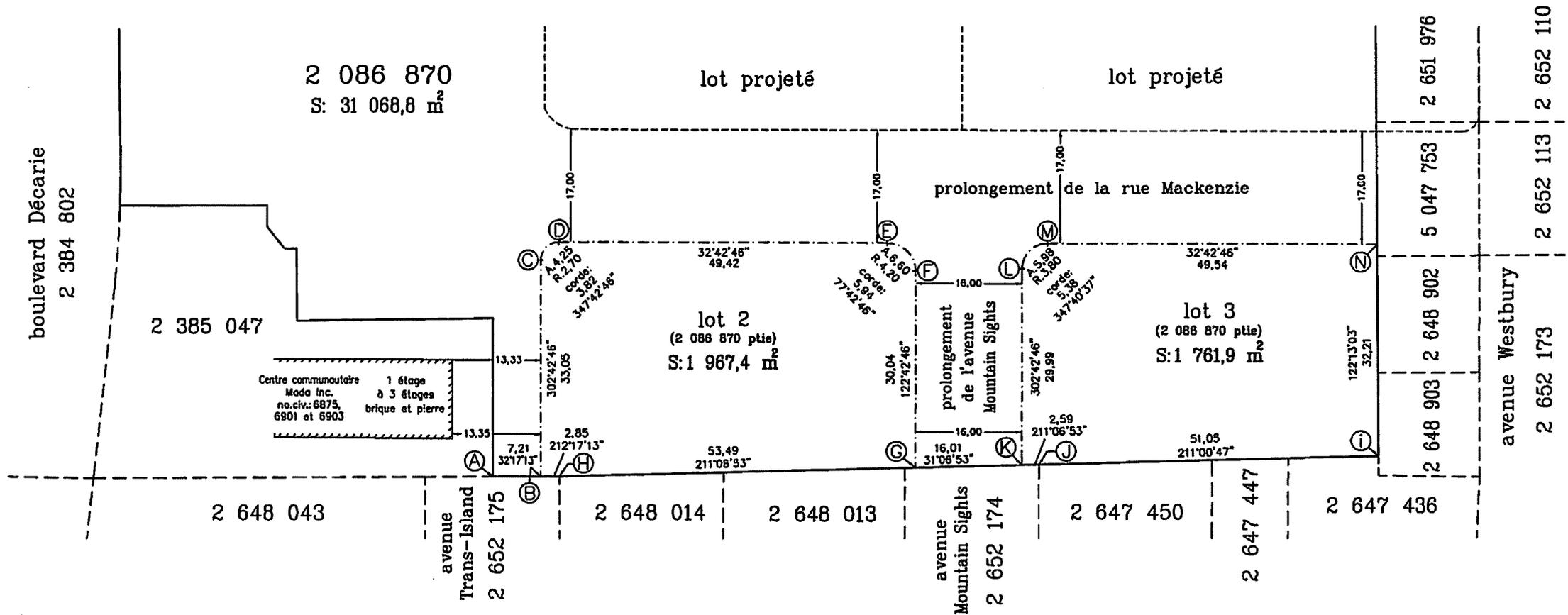
Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Notes:

-Ce document ne peut être utilisé ou invoqué pour une autre fin sans l'autorisation écrite du sousigné.

Fins : Garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal

-Voir le rapport accompagnant ce plan pour plus d'information.



Note:

Les dimensions et la position des lots ont été déterminées à partir des plans d'architecture, projet no. 14272124, des plans d'architecture, préparé par ATELIER CHRISTIAN THIFFAULT, architectes, version 00 en date du 30 mai 2016.

Échelle 1:600

DESCRIPTION TECHNIQUE

Cadastre : Québec
 Circonscription foncière : Montréal
 Municipalité : Ville de Montréal
 Lot : 2 086 870 ptie

Préparé à Montréal, le 9 septembre 2016.

par:  François Anglehart
 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

François Anglehart
 10 880 avenue Saint-Charles
 Montréal, Québec
 H2C 2M3
 tél: (514) 388-1982
 courriel.fanglehart@videotron.ca



Dessiné par Frédéric B.

Copie conforme à l'original

Montréal, le

par:

Dossier : 10 563

Minute : 20 279

Document évolutif

Version	Date
Version 01	09/09/2016

Les dimensions indiquées sur ce plan sont en mètre (S.I.).

Informations

Notes de plan
Dépôt au registre des plans
14227124

NO	DATE	PREPARE	CT	W/S
01	2010-03-01	CT	0000	0000

Options ne sont pas disponibles pour
No de convention sans approbation démission

Architecture:
ATELIER
DESIGN
ARCHITECTURE
1155 RUE ST-JACQUES, 1100
MONTREAL, QUEBEC H3B 2W5
TEL: 514 392-1111
WWW.ATELIERDESIGNARCHITECTURE.COM

Le présent document est la propriété exclusive d'Atelier Design Inc.
Ses droits sont réservés.

Client:
LES DEVELOPPEMENTS
ARMSTRONG INC.

Structure:

Mécanisme / Élémentaire:

Dessiné par: CR, P.Q., J.P.

Approuvé par: CT

Unités: MILLIMÈTRES

Échelle: 1:500

Logiciel: AUTOCAD 2011

Numéro de version:

Date d'émission:

Projet: PROJET ARMSTRONG

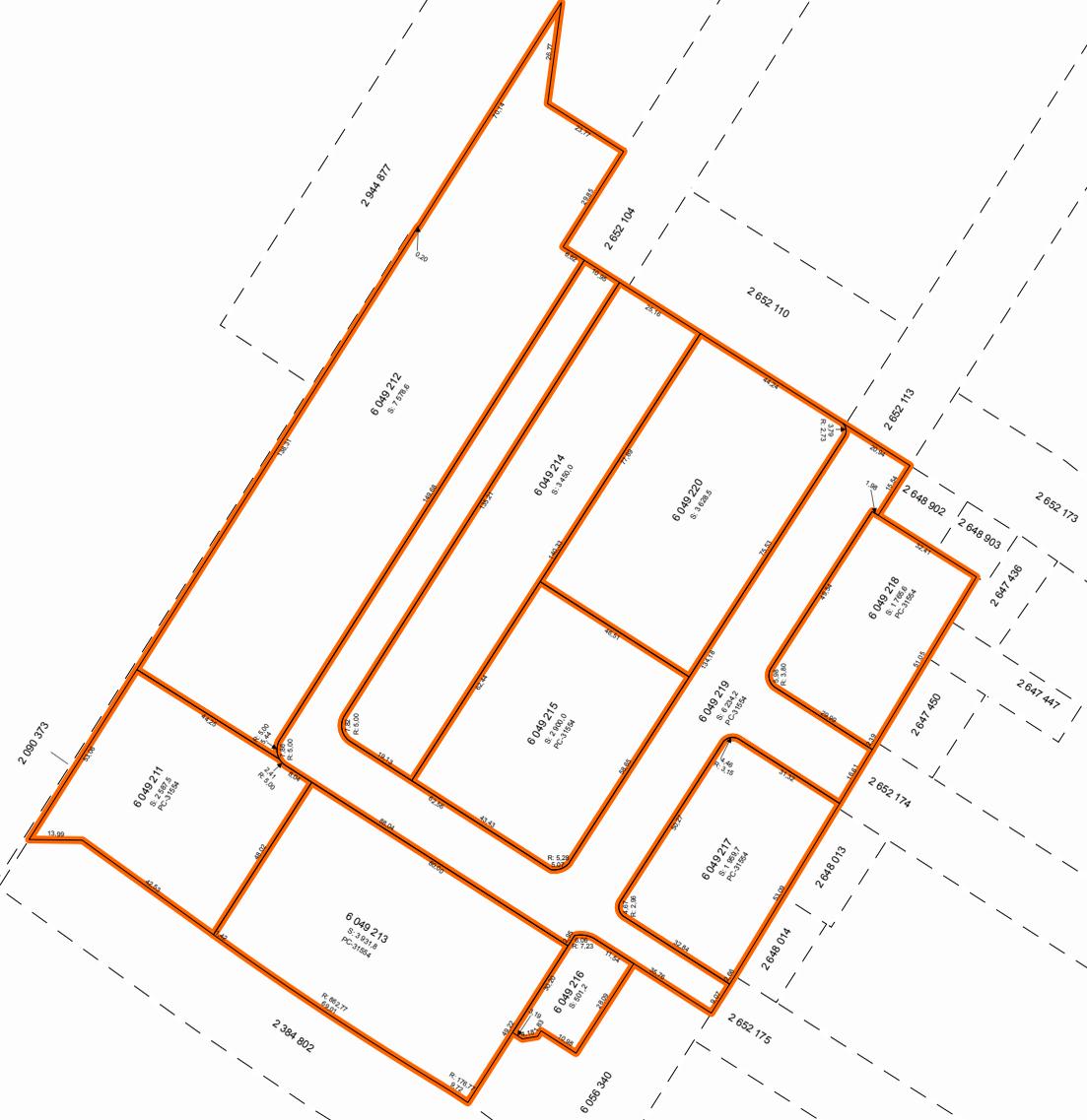
Plan: PLAN DE LOTISSEMENT

Fichier: 14227124_Plan036.dwg

Numéro du projet: 14227124

Numéro du dessin / feuille: A





Montréal, le 18 décembre 2019

OBJET : **Modifications aux engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal**

ATTENDU que la lettre d'engagements intitulée *Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal* (ci-après la « **Lettre d'engagements** ») a été signée le 15 juillet 2016 par Les développements Armstrong Inc. (9311-4940 Québec Inc.);

ATTENDU que la Lettre d'engagements vise plusieurs immeubles, dont les lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec (collectivement, ci-après les « **Lots sociaux** »), qui ont respectivement été vendus par Les développements Armstrong inc. à Société en commandite Le Westbury 2 et Société en commandite Le Westbury 1 (collectivement, ci-après les « **Promoteurs** »);

ATTENDU que les Promoteurs ont signé une convention de cession aux termes de laquelle ils ont assumé les droits et obligations de la Lettre d'engagements relativement à la vente des Lots sociaux;

ATTENDU que l'article 4.2 de la Lettre d'engagements prévoit la vente des Lots sociaux à la Ville de Montréal, et que ceux-ci doivent permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales (ci-après la « **Rue** »);

ATTENDU que les travaux d'infrastructures souterraines, soit les égouts, l'aqueduc et les massifs de conduits pour les réseaux câblés, ainsi que la fondation de la Rue sont complétés;

ATTENDU que l'échéancier de construction suggère que les travaux d'aménagement de surface de la Rue seront complétés après l'échéance initialement prévue à l'article 4.2 de la Lettre d'engagements;

ATTENDU que les Promoteurs souhaitent proposer la modification suivante à la Lettre d'engagements;

EN CONSÉQUENCE, LES PROMOTEURS S'ENGAGENT IRRÉVOCABLEMENT, ENVERS LA VILLE DE MONTRÉAL, À CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

1.1 Les mots et expressions employés à la présente et débutant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans la Lettre d'engagements, à l'exception des mots et expressions expressément définis à la présente.

2. PARTIE INTÉGRANTE DE LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

2.1 La présente est une partie intégrante de la Lettre d'engagements, qui doit être lue de manière à inclure le contenu de la présente.

2.2 Les dispositions de la Lettre d'engagements qui ne sont pas expressément modifiées par la présente demeurent en vigueur, inchangées.

3. MODIFICATIONS À LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

3.1 Le cinquième paragraphe de l'article 4.2 de la Lettre d'engagements est remplacé comme suit :

« Les Lots sociaux doivent être distincts et indépendants, doivent permettre la construction d'immeubles autonomes et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales, incluant notamment, mais non limitativement, les égouts, l'aqueduc, les massifs de conduits pour les réseaux câblés, les fondations des rues, le pavage, les trottoirs et bordures, les plantations de végétaux et les systèmes d'éclairage. L'ensemble de ces travaux sont à la charge des Promoteurs et doivent avoir été réalisés *dans les délais prévus par l'échéancier joint à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures, signée par Giuseppe Scalia le 3 mai 2018.* »

EN FOI DE QUOI LES PROMOTEURS ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE LETTRE DE MODIFICATION, EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN PREMIÈRE PAGE.



Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en
commandite Le Westbury 1



Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en
commandite Le Westbury 2

La Ville de Montréal, représentée par Marianne Cloutier, Directrice du Service de l'habitation, en vertu d'une résolution du Comité exécutif de la Ville de Montréal (CE17 1634) dont copie est jointe en annexe 1.1 aux présentes, prend acte et accepte les engagements du promoteur consignés à la présente lettre d'engagement en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Signé à Montréal ce décembre 2019

Marianne Cloutier
Directrice
Service de l'habitation

ANNEXE 1: Résolutions

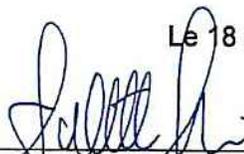
**COPIE CONFORME DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
9357-3137 QUÉBEC INC. (LE « COMMANDITÉ ») AGISSANT À TITRE DE
COMMANDITÉ DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 et SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE LE WESTBURY 2 (LES « SOCIÉTÉS »)**

« IL EST RÉSOLU :

1. Que le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer une proposition de modification à la lettre d'engagements du 15 juillet 2016 (la « Modification »);
2. Que Salvatore (Sam) Scalia soit, et il est par les présentes, autorisé, pour et au nom du Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, à signer la Modification avec toute modification qu' il pourra juger utile ou nécessaire d'y apporter, ainsi que tous autres documents afférents à la Modification, afin de donner plein effet aux présentes, sa signature à tous tels documents devant suffire à lier le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés. »

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME DE RÉSOLUTIONS DE TOUS LES
ADMINISTRATEURS DE 9357-3137 QUÉBEC INC, AGISSANT À TITRE DE
COMMANDITÉ DE SEC LE WESTBURY 1 ET SEC LE WESTBURY 2, dûment
adoptées le 18 décembre, 2019 et non subséquemment amendées ni abrogées.**

Le 18 décembre 2019



Salvatore (Sam) Scalia, secrétaire

ANNEXE 1.1



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 septembre 2017

Résolution: CE17 1634

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)* afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, notamment les décisions liées :

- à l'encaissement des contributions financières et des garanties prévues à ces engagements;
- à la signature de tout acte d'hypothèque en faveur de la Ville;
- à la mainlevée de tout droit réel consenti à titre de garantie;
- au consentement de la Ville aux opérations cadastrales relatives aux lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville;
- au consentement de la Ville à l'établissement de droits réels sur les lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176692001
/pl

Pierre DESROCHERS

Yves SAINDON

Président du comité exécutif

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

RCE 17-003

Signée électroniquement le 18 septembre 2017

Dossier # : 1198290005**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 \$ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous sommes en attente d'obtenir une confirmation du conseiller juridique du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte. Afin de permettre de faire des modifications mineures au projet d'acte, le cas échéant, il est prévu à la recommandation que le conseil d'agglomération approuve la signature de l'acte, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé.

N/d 19-002755

19-001246

FICHIERS JOINTS2019-12-17 PROJET d'acte FINAL The Westbury 1.doc**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Caroline BOILEAU

ENDOSSÉ PAR

Nissa KARA FRECHET

Le : 2019-12-20

notaire
Tél : 514-872-6423

notaire et chef de division
Tél : 514-872-0138
Division : Droit notarial

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

Devant M^e **Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 / THE WESTBURY 1 LIMITED PARTNERSHIP, personne morale légalement constituée le vingt (20) février deux mille dix-huit (2018) en vertu de la *Code civil du Québec*, immatriculée sous le numéro 3373455560 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7, agissant et représentée par son seul commandité **9357-3137 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés le vingt et un (21) mars deux mille dix-sept (2017) en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée sous le numéro 1172630346 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7 agissant et représentée par _____, _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et

représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la minute 3 602 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et
- b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du ●, copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte à des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **SIX MILLIONS QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (6 049 218)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Les Développements Armstrong inc. reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) décembre deux mille dix-huit (2018), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 698.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du bon droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

- a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de :
- un acte d'hypothèque en faveur de VILLE DE MONTRÉAL, reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) janvier deux mille dix-sept (2017), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, la Ville accordant mainlevée de ladite hypothèque aux termes des présentes;
 - un acte d'hypothèque en faveur de DÉCARIE S.E.N.C. et 9311-5434 QUÉBEC INC. reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, le vingt-sept (27) octobre deux mille quatorze (2014), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 152 796 ; une mainlevée totale de cette hypothèque à l'égard de l'Immeuble sera publiée incessamment par M^e Philippe Fortin, notaire.
- b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;
- c) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu'à ce jour ;
- d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :
- une servitude de limitation de poids en faveur de la Société de transport de Montréal, créée aux termes d'un acte reçu devant M^e André Charland, notaire, le vingt-cinq (25) novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 099 231; et
 - une servitude de tolérance créée aux paragraphes 7 et 8 de l'acte reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le onze (11) mai deux mille dix-huit (2018) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 825 921 ;

- e) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- f) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;
- g) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;
- h) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;
- i) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;
- j) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses

obligations en vertu des présentes;

- k) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;
- l) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;
- m) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ii) **ATTESTATIONS DE LA VILLE**

La Ville atteste :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

- a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;
- b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

Il est entendu que la date du présent acte servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **SEPT CENT HUIT MILLE DOLLARS (708 000,00 \$)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

MAINLEVÉE

La Ville, en sa qualité de créancière détenant une hypothèque consentie par Les Développements Armstrong inc., aux

termes d'un acte de garantie hypothécaire reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) janvier deux mille dix-sept (2017) et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro **22 860 813**, accorde mainlevée pure et simple et consent à la radiation de l'inscription de tous les droits hypothécaires et autres droits réels résultant dudit acte.

EN CONSÉQUENCE, la Ville requiert l'officier de la publicité des droits de faire toutes les mentions qui s'imposent afin de donner effet aux présentes.

**DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE
SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.)
ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 76307 0711 RT0001;
T.V.Q. : 1225517548;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes

précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

- a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 / THE WESTBURY 1 LIMITED PARTNERSHIP**;
- b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : **VILLE DE MONTRÉAL**;
- c) le siège du cédant est au : 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7;
- d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : SEPT CENT HUIT MILLE DOLLARS (708 000,00 \$);
- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS (1 055 808,00 \$);
- h) le montant du droit de mutation est de : DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT DOLLARS ET VINGT CENTS (17 238,20 \$);
- i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;
- j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 /
THE WESTBURY 1 LIMITED PARTNERSHIP
Par : 9357-3137 QUÉBEC INC.**

Par :

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

M^e Caroline BOILEAU, notaire

Dossier # : 1198290005

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 765,6 m², pour un montant de 708 000 \$ plus les taxes applicables. - Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0171-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1198290005 Habitation.xls](#)[GDD 1198290005 Westbury-lot 6 049 218-SGPI.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254
Co-Auteure
Diane Nguyen
Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section-Conseil et soutien financiers
Tél : 514 872-2059

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198290008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m ² , pour un montant de 864 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la compagnie The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud de la rue Mackenzie, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights et à l'est de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m², pour un montant de 864 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux

accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation.

4. d'autoriser le greffier de la Ville a signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2019-12-20 16:01
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198290008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m ² , pour un montant de 864 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH »), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin d'acquérir de la compagnie The Westbury 2 limited Partnership (le « Vendeur »), pour des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 959,7 m², tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (« l'Immeuble »). L'Immeuble est localisé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (l'« Arrondissement »).

En vertu de la lettre d'engagement relative à la stratégie d'inclusion de logements abordables prévue dans le cadre des nouveaux projets résidentiels à être réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal (la « Stratégie d'inclusion ») et plus spécifiquement, concernant le projet immobilier planifié sur le site de l'ancienne usine Armstrong, situé au 6911 boulevard Décarie, laquelle lettre a été signée par Les Développements Armstrong inc. (9311-4940 Québec Inc.) le 15 juillet 2016 (l'« Engagement »), le promoteur s'est engagé de façon irrévocable, à vendre à la Ville deux terrains situés à l'intérieur du projet

immobilier Westbury qui seront dédiés à la construction de logements sociaux et communautaires. Selon l'Engagement, les terrains doivent être vacants, desservis, décontaminés, remblayés, nivelés et prêts à construire et permettre un potentiel constructible d'un minimum de 10 142 m². À noter que les deux terrains font l'objet de deux sommaires décisionnels distincts.

Le potentiel constructible de l'Immeuble a été établi à 6 467 m². Il est vacant et desservi en infrastructures souterraines, comme exigé dans l'Engagement. La superficie brute de plancher résidentiel constructible sur l'Immeuble est de 6 467 m² et si nous ajoutons le potentiel constructible du premier terrain à être vendu à la Ville, établi à 5 297 m² (sommaire décisionnel : 1198290005), la superficie totale de plancher résidentiel constructible de 11 764 m² est supérieure à la superficie requise pour les logements sociaux et communautaires, fixée à 10 142 m² dans l'Engagement. L'Immeuble a été accepté par le SH et par l'Arrondissement.

L'Immeuble a été décontaminé et respecte la Loi sur la qualité de l'environnement. Le rapport de décontamination contient toute l'information nécessaire pour la rédaction d'un devis de gestion des sols pour le futur projet de construction. À cet effet, un avis de décontamination a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 2 octobre 2018, sous le numéro 24 170 914.

À noter que le 21 décembre 2018, le Vendeur a acquis l'Immeuble de Les Développements Armstrong inc., et ce, aux termes d'un acte de vente reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, dont copie a été publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 895.

Nous retrouvons actuellement sur l'Immeuble, un monticule de gravier appartenant au Vendeur. Le SH exigera un retrait complet des matériaux et un nivellement de l'Immeuble, tel que convenu à l'Engagement, et ce avant la signature de l'acte de vente prévue en février 2020. La signature de l'acte de vente par la Ville de Montréal est conditionnelle à l'accomplissement des travaux précités, et ce à l'entière satisfaction du SH.

Selon l'Engagement, la vente de l'Immeuble doit être conclue au plus tard le 13 février 2020.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver l'acquisition de l'Immeuble, conformément à l'Engagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 170049 - 13 février 2017 : D'adopter la résolution modifiée approuvant le projet particulier PP-95 visant à autoriser la démolition de bâtiments, les opérations cadastrales ainsi que la construction, la transformation et l'occupation visant un projet de développement mixte aux 6911 et 6875-6877, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

DA176390003 - 22 novembre 2017 : D'accepter les engagements en faveur de la Ville de Montréal pris par 7 promoteurs immobiliers ainsi que 6 hypothèques y afférentes en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation des projets immobiliers suivants : Armstrong Promoteur : Les Développements Armstrong Inc. Hypothèque de 1 750 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville acquiert l'Immeuble de The Westbury 2 limited Partnership, pour la somme de 864 000 \$, plus les taxes applicables, en vue d'une revente à un organisme, au même prix, pour la construction de logements sociaux et communautaires.

À noter qu'une servitude de limitation de charge en faveur de la Société de transport de Montréal (STM), en tréfonds, grève l'Immeuble afin de protéger les équipements du métro. De plus, une hypothèque en faveur de la Ville grève actuellement l'Immeuble, et ce, afin de garantir la vente de l'Immeuble à la Ville, aux termes de l'Engagement. Cette hypothèque sera radiée via l'acte de vente de l'autre terrain à être vendu à la Ville (sommaire décisionnel : 1198290005).

JUSTIFICATION

Un organisme communautaire planifie actuellement un projet de 72 logements sociaux et communautaires (le « Projet ») sur l'Immeuble en collaboration avec le SH. Toutefois, l'organisme n'est pas en mesure d'acquérir l'Immeuble avant la fin de la durée de l'entente, soit le 13 février 2020, d'où la nécessité pour la Ville de procéder à cette acquisition. Il est dès lors prévu que la Ville revendra l'Immeuble à cet organisme au même prix, soit 864 000 \$, dès que le montage financier du Projet sera confirmé dans le cadre du programme AccèsLogis, soit dans un délai maximum de 2 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus pour l'acquisition de l'Immeuble aux fins de revente au Règlement d'emprunt RCG 18-029. Le prix d'acquisition de 864 000 \$ est déterminé en fonction de la superficie brute de plancher résidentiel constructible, soit 6 467 m², selon le calcul stipulé à l'Engagement :

(Superficie sociale 1-2 réelle ÷ Étalon logement social de 90 m²) x 12 000\$*
** Résultat arrondi à l'unité la plus près*

Le détail du calcul est le suivant :

$$6\,467\text{ m}^2 \div 90\text{ m}^2 = 71,86 \text{ (arrondi à 72)} \times 12\,000\text{ \$} = \mathbf{864\,000\ \$}$$

La valeur marchande de l'Immeuble a été estimée par la Division des analyses immobilières du SGPI, en date du 26 juillet 2019, à 4 745 000 \$, ce qui représente un coût unitaire de 224,95 \$/ m² (2 421,29 \$/pi²). La revente de l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné se fera au même prix d'acquisition, soit 864 000 \$, donc à coût nul pour la Ville.

Selon la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté (la « DOSP »), pour 2020-2021 un budget de fonctionnement assumé par le SGPI et totalisant 38 924 \$ avant taxes est requis pour sécuriser et maintenir l'Immeuble avant sa revente prévue dans environ deux (2) ans. Pour l'année 2020, le budget de fonctionnement requis est estimé à environ 27 352 \$ avant taxes (28 716 \$ net des ristournes de taxes) et pour les années 2021 et suivantes, un budget récurrent estimé à 11 572 \$ avant taxes est requis (12 149 \$, net des ristournes de taxes). Le tout conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Budget de fonctionnement SGPI	2020	2021 et suivantes	
DOSP			
Blocs de béton et chaînes	13150 \$		

Enlèvement de dépôts sauvage	7890 \$	7890 \$	
Désherbage et débroussaillage	3682 \$	3682 \$	
Affichage	2630 \$		
Total	27 352 \$	11 572 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La revente de l'Immeuble à un organisme communautaire permettra de répondre à la demande pour la construction de logements sociaux et communautaires dans l'Arrondissement, ce qui permettra de maintenir une offre de logements abordables qui favorisera une mixité sociale, qui est un élément d'un développement urbain durable. Le Projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ultimement, la revente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 72 logements sociaux et communautaires qui généreront des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Ville revendra l'Immeuble à l'organisme communautaire désigné par le SH dans un délai maximum de 2 ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe BOUCHER, Service de l'habitation

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

Tél : 514-872-8529
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-10

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

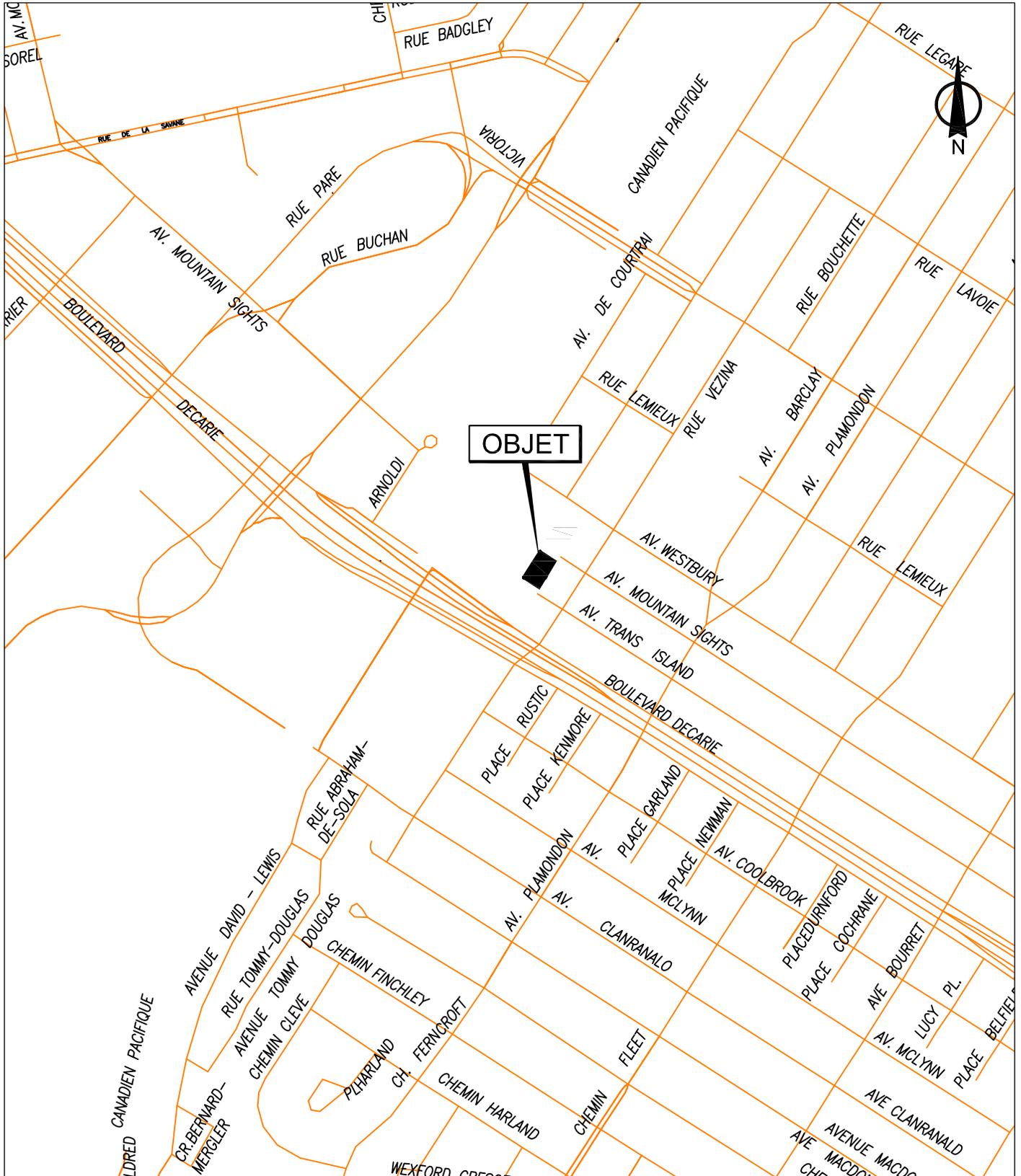
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-20



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
 Notre-Dame-de-Grâce



Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H05-005-7857-01
 Mandat: 19-0104-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: ---
 Date: 30-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Côte-des-Neiges -
 Notre-Dame-de-Grâce
Montréal 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H05-005-7857-01
 Mandat: 19-0104-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:700
 Date: 10-04-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Informations

Notes de plan
 1. Respecter les dimensions indiquées.
 2. Ne pas modifier les dimensions.

No.	Date	Par	Relevé	Obj.	Stat.
01	2010-03-01	CT	Étude de faisabilité	CT	

Ce plan ne doit pas être utilisé pour
 les constructions sans approbation de la municipalité.

Architecte:
**ATELIER
 GHERSTIAN
 INC.**
 1000, rue Saint-Jacques, 10^e étage
 Montréal, Québec H2S 1R6
 Téléphone: (514) 392-1111
 Fax: (514) 392-1112
 Site Web: www.gherstian.com

Le présent document est la propriété exclusive de l'atelier Gherstian Inc.
 Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'atelier Gherstian Inc. est formellement interdite.

Client:
**LES DÉVELOPPEMENTS
 ARMSTRONG INC.**

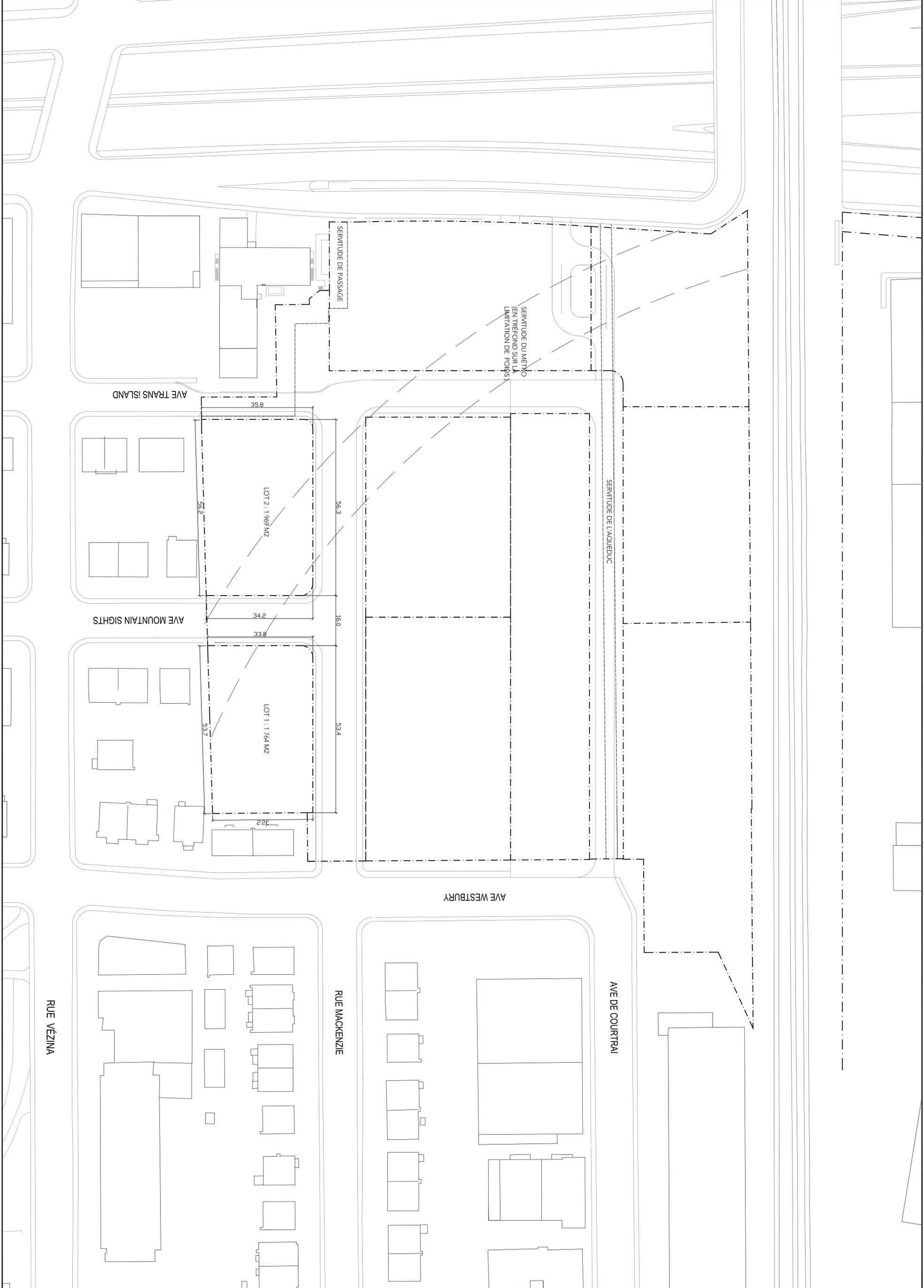
Structure:

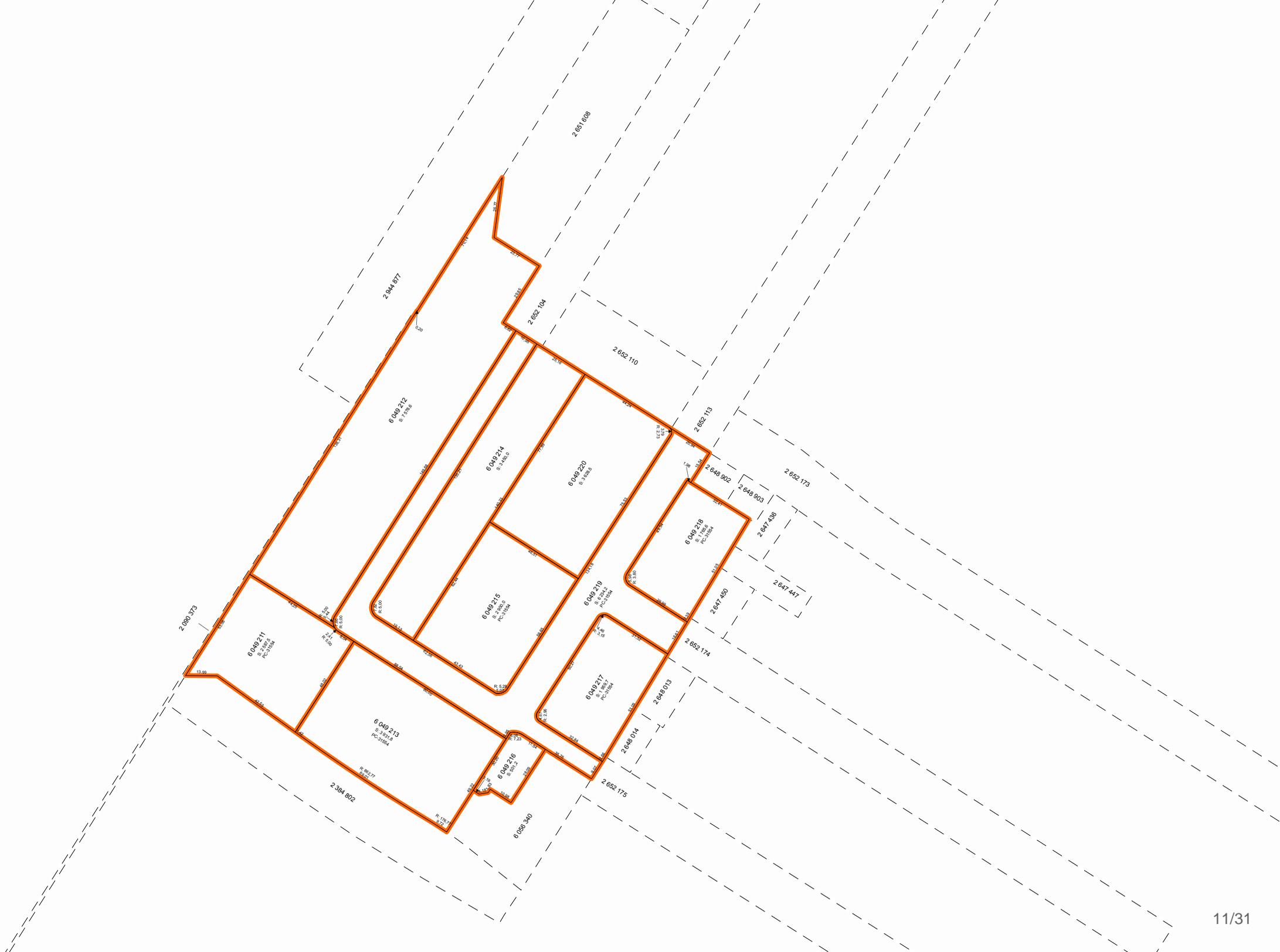
Mesure/Quantité / Échelle:
 CR, P.Q., J.P.
 Approuvé par: CT
 Unités: MILLIMÈTRES
 Échelle: 1:500
 Logiciel: AUTOCAD 2011
 Numéro de version:
 Date de révision:
 Date de mise à jour:

Projet:
PROJET ARMSTRONG

Plan:
PLAN DE LOTISSEMENT

Plan: A
 Numéro du projet: 14272124
 Numéro du dessin / feuille:





Montréal, le 18 décembre 2019

OBJET : **Modifications aux engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal**

ATTENDU que la lettre d'engagements intitulée *Engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal - Projet immobilier sur le site de l'usine Armstrong situé au 6911 boulevard Décarie à Montréal* (ci-après la « **Lettre d'engagements** ») a été signée le 15 juillet 2016 par Les développements Armstrong Inc. (9311-4940 Québec Inc.);

ATTENDU que la Lettre d'engagements vise plusieurs immeubles, dont les lots 6 049 217 et 6 049 218 du cadastre du Québec (collectivement, ci-après les « **Lots sociaux** »), qui ont respectivement été vendus par Les développements Armstrong inc. à Société en commandite Le Westbury 2 et Société en commandite Le Westbury 1 (collectivement, ci-après les « **Promoteurs** »);

ATTENDU que les Promoteurs ont signé une convention de cession aux termes de laquelle ils ont assumé les droits et obligations de la Lettre d'engagements relativement à la vente des Lots sociaux;

ATTENDU que l'article 4.2 de la Lettre d'engagements prévoit la vente des Lots sociaux à la Ville de Montréal, et que ceux-ci doivent permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales (ci-après la « **Rue** »);

ATTENDU que les travaux d'infrastructures souterraines, soit les égouts, l'aqueduc et les massifs de conduits pour les réseaux câblés, ainsi que la fondation de la Rue sont complétés;

ATTENDU que l'échéancier de construction suggère que les travaux d'aménagement de surface de la Rue seront complétés après l'échéance initialement prévue à l'article 4.2 de la Lettre d'engagements;

ATTENDU que les Promoteurs souhaitent proposer la modification suivante à la Lettre d'engagements;

EN CONSÉQUENCE, LES PROMOTEURS S'ENGAGENT IRRÉVOCABLEMENT, ENVERS LA VILLE DE MONTRÉAL, À CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

1.1 Les mots et expressions employés à la présente et débutant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans la Lettre d'engagements, à l'exception des mots et expressions expressément définis à la présente.

2. PARTIE INTÉGRANTE DE LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

2.1 La présente est une partie intégrante de la Lettre d'engagements, qui doit être lue de manière à inclure le contenu de la présente.

2.2 Les dispositions de la Lettre d'engagements qui ne sont pas expressément modifiées par la présente demeurent en vigueur, inchangées.

3. MODIFICATIONS À LA LETTRE D'ENGAGEMENTS

3.1 Le cinquième paragraphe de l'article 4.2 de la Lettre d'engagements est remplacé comme suit :

« Les Lots sociaux doivent être distincts et indépendants, doivent permettre la construction d'immeubles autonomes et doivent être contigus à une rue publique aménagée et desservie par les infrastructures municipales, incluant notamment, mais non limitativement, les égouts, l'aqueduc, les massifs de conduits pour les réseaux câblés, les fondations des rues, le pavage, les trottoirs et bordures, les plantations de végétaux et les systèmes d'éclairage. L'ensemble de ces travaux sont à la charge des Promoteurs et doivent avoir été réalisés *dans les délais prévus par l'échéancier joint à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures, signée par Giuseppe Scalia le 3 mai 2018.* »

EN FOI DE QUOI LES PROMOTEURS ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE LETTRE DE MODIFICATION, EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN PREMIÈRE PAGE.



Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en
commandite Le Westbury 1



Salvatore (Sam) Scalia
Pour 9357-3137 Québec Inc., agissant à titre de commandité de Société en
commandite Le Westbury 2

La Ville de Montréal, représentée par Marianne Cloutier, Directrice du Service de l'habitation, en vertu d'une résolution du Comité exécutif de la Ville de Montréal (CE17 1634) dont copie est jointe en annexe 1.1 aux présentes, prend acte et accepte les engagements du promoteur consignés à la présente lettre d'engagement en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Signé à Montréal ce décembre 2019

Marianne Cloutier
Directrice
Service de l'habitation

ANNEXE 1: Résolutions

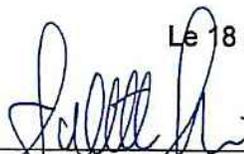
**COPIE CONFORME DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
9357-3137 QUÉBEC INC. (LE « COMMANDITÉ ») AGISSANT À TITRE DE
COMMANDITÉ DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 1 et SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE LE WESTBURY 2 (LES « SOCIÉTÉS »)**

« IL EST RÉSOLU :

1. Que le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer une proposition de modification à la lettre d'engagements du 15 juillet 2016 (la « Modification »);
2. Que Salvatore (Sam) Scalia soit, et il est par les présentes, autorisé, pour et au nom du Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés, à signer la Modification avec toute modification qu' il pourra juger utile ou nécessaire d'y apporter, ainsi que tous autres documents afférents à la Modification, afin de donner plein effet aux présentes, sa signature à tous tels documents devant suffire à lier le Commandité, agissant à titre de commandité des Sociétés. »

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME DE RÉSOLUTIONS DE TOUS LES
ADMINISTRATEURS DE 9357-3137 QUÉBEC INC, AGISSANT À TITRE DE
COMMANDITÉ DE SEC LE WESTBURY 1 ET SEC LE WESTBURY 2, dûment
adoptées le 18 décembre, 2019 et non subséquemment amendées ni abrogées.**

Le 18 décembre 2019



Salvatore (Sam) Scalia, secrétaire

ANNEXE 1.1



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 septembre 2017

Résolution: CE17 1634

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)* afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, notamment les décisions liées :

- à l'encaissement des contributions financières et des garanties prévues à ces engagements;
- à la signature de tout acte d'hypothèque en faveur de la Ville;
- à la mainlevée de tout droit réel consenti à titre de garantie;
- au consentement de la Ville aux opérations cadastrales relatives aux lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville;
- au consentement de la Ville à l'établissement de droits réels sur les lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176692001
/pl

Pierre DESROCHERS

Yves SAINDON

Président du comité exécutif

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

RCE 17-003

Signée électroniquement le 18 septembre 2017

Dossier # : 1198290008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m ² , pour un montant de 864 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T

SENS DE L'INTERVENTIONDocument(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous sommes en attente d'obtenir une confirmation du conseiller juridique du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte. Afin de permettre de faire des modifications mineures au projet d'acte, le cas échéant, il est prévu à la recommandation que le conseil d'agglomération approuve la signature de l'acte, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé.
N/D 19-001249

FICHIERS JOINTS2019-12-17 PROJET d'acte FINAL The Westbury 2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Nissa KARA FRECHET
notaire et chef de division
Tél : 514-872-0138
Division : Droit notarial

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

Devant M^e **Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 / THE WESTBURY 2 LIMITED PARTNERSHIP, personne morale légalement constituée le vingt (20) février deux mille dix-huit (2018) en vertu du *Code civil du Québec*, immatriculée sous le numéro 3373455651 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7, agissant et représentée par son seul commandité **9357-3137 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés le vingt et un (21) mars deux mille dix-sept (2017) en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée sous le numéro 1172630346 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7 agissant et représentée par _____, _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et

représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la minute 3 602 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et
- b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du ●, copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, à des fins de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **SIX MILLIONS QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (6 049 217)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Les Développements Armstrong inc. reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) décembre deux mille dix-huit (2018), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 24 346 895.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du bon droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

- a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de :
- un acte d'hypothèque en faveur de VILLE DE MONTRÉAL, reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, le vingt (20) janvier deux mille dix-sept (2017), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, laquelle hypothèque sera radiée incessamment par la Ville;
 - un acte d'hypothèque en faveur de DÉCARIE S.E.N.C. et 9311-5434 QUÉBEC INC. reçu devant M^e Philippe Fortin, notaire, le vingt-sept (27) octobre deux mille quatorze (2014), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 152 796; une mainlevée totale de cette hypothèque à l'égard de l'Immeuble sera publiée incessamment par M^e Philippe Fortin, notaire ;
- b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;
- c) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu'à ce jour;
- d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :
- une servitude de limitation de poids en faveur de la Société de transport de Montréal, créée aux termes d'un acte reçu devant M^e André Charland, notaire, le vingt-cinq (25) novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 099 231; et
 - une servitude de tolérance créée aux paragraphes 7 et 8 de l'acte reçu devant Me Philippe Fortin, notaire, le onze (11) mai deux mille dix-huit (2018) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 825 921 ;
- e) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi*

sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3);

- f) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;
- g) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;
- h) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;
- i) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;
- j) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

- k) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;
- l) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;
- m) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ii) **ATTESTATIONS DE LA VILLE**

La Ville atteste :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

- a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;
- b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

Il est entendu que la date du présent acte servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (864 000,00 \$)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 763733680 RT0001;
T.V.Q. : 1225517556;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9
DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS
SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

- a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 / THE WESTBURY 2 LIMITED PARTNERSHIP**;
- b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : **VILLE DE MONTRÉAL**;
- c) le siège du cédant est au : 4700, rue de la Savane, bureau 222, ville de Montréal, province de Québec, H4P 1T7;
- d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (864 000,00 \$);
- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION CENT SOIXANTE-ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (1 171 872,00 \$);
- h) le montant du droit de mutation est de : VINGT MILLE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (20 139,80 \$);
- i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de

mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

- j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE WESTBURY 2 /
THE WESTBURY 2 LIMITED PARTNERSHIP**
Par : **9357-3137 QUÉBEC INC.**

Par :

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

M^e Caroline BOILEAU, notaire

Dossier # : 1198290008

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 1 959,7 m², pour un montant de 864 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7857-01 / Mandat : 19-0104-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198290008 Westbury-lot 6 049 217-SGPI.xlsx](#)



[1198290008 Acq Terrain CDN Log sociaux.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5066

Diane Nguyen
Conseillère budgétaire
514 872-0549

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-23

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514-872-2059

Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier



Dossier # : 1198290012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 699,2 m ² , pour un montant de 60 000 \$, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, d'une superficie de 699,2 m², situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. de fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
3. d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Logis 12+ démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-18 15:19

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198290012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 699,2 m ² , pour un montant de 60 000 \$, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH »), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de vendre à l'organisme à but non lucratif Logis 12+ (« Logis 12+ »), un terrain vague pour la construction de 12 logements sociaux et communautaires financés dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis (le « Programme AccèsLogis »). Ce programme est administré par le SH sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec (la « SHQ »).

L'emplacement est vacant et est localisé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis, légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (l' « Arrondissement »), tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (l' « Immeuble »).

L'Immeuble provient de la réserve foncière de la Ville de Montréal et fait partie du domaine public comme rue depuis 1986. Toutefois, l'Immeuble n'a jamais été utilisé comme rue et de récentes constructions résidentielles sur les lots contigus arrière ne permettraient plus l'aménagement d'une rue sur l'Immeuble. La division de la Géomatique est en accord avec

le retrait de l'Immeuble du domaine public.

Logis 12+ est incorporé depuis le 24 mars 1988 et a pour mission d'offrir en location des logements à des usagers à faible revenu ayant des besoins particuliers. Des espaces communautaires et de socialisation sont prévus dans le projet, afin de fournir le soutien requis et vital à la mission de l'établissement envers sa clientèle.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de vente à Logis 12+ et la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, adoptée par le comité exécutif en février 2002 (CE02 0095).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*.

DESCRIPTION

Approuver la fermeture et le retrait de l'Immeuble du domaine public et approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Logis12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, d'une superficie de 699,2 m², pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. Le prix de vente du terrain faisant l'objet du présent dossier décisionnel est conforme à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* telle qu'adoptée par le comité exécutif, le 20 février 2002 (CE02 0095).

Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 3 (projet pour clientèles spéciales) du Programme AccèsLogis.

Logis 12+ s'engage à ériger et occuper, dans un délai maximum de 24 mois de la signature de l'acte de vente et conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 3 étages devant comporter 12 logements sociaux, composé de 8 studios avec services et 4 logements conventionnels (3 pièces et demie). Logis 12+ prévoit débiter la construction à la signature de l'acte de vente et prévoit livrer le projet au cours de l'automne 2021.

Notons également qu'une servitude d'utilité publique pour les réseaux d'Hydro-Québec et de Bell Canada sera consentie par Logis 12+ lors de cette transaction. Le plan de la servitude ainsi que la description technique sont joints au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'Arrondissement a confirmé son accord à la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de Logis 12+.
- Le projet de logements sociaux et communautaires est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois de janvier 2020.
- Ce projet de 12 logements contribuera à atteindre les objectifs de la *Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* du SH;

- Ultimentement, ce projet générera des retombées fiscales annuellement au chapitre de la taxe foncière générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 25 avril 2019 par la Division des analyses immobilières du SGPI, est de 293 000 \$ pour une superficie de 699,2 m² (7 526 pi²), soit 419,05 \$/m² (38,93 \$/pi²).

Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, le prix de vente des terrains est fixé à 50 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 5 000 \$ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 3 du Programme AccèsLogis. À 50 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 146 500 \$ (293 000 \$ x 50 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 5 000 \$ par logement s'applique, le prix de vente est établi à 60 000 \$ (12 logements x 5 000 \$/unité). Eu égard à cette politique de vente, sont déduits du prix, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon les études réalisées par le SH, le lot 1 058 842 n'est pas contaminé et, bien qu'il y ait présence de roc dans le sol, le concept architectural du projet fait en sorte qu'il n'y a pas de roc à excaver et à retirer. Par conséquent, aucun ajustement du prix de vente relatif à la réhabilitation des sols et aux contraintes géotechniques n'est requis.

L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, lequel ne comporte aucune clause résolutoire.

Le coût de réalisation du projet est estimé à 2,6 M\$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 1,5 M\$, devrait générer des retombées fiscales d'environ 13 000 \$ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale (taux de 2019).

Par ailleurs, la valeur aux livres de l'immeuble, acquis au prix de 40 716.96\$, est de 4 729 \$ telle qu'estimée lors de son acquisition et conformément à la Politique de cession de terrains pour des logements sociaux (CE02 0095).

Conséquemment, l'impact financier sera reflété de la façon suivante:

- Revenus (Service de la gestion et de la planification immobilière):

Imputation: 1001-0010000-105616-01819-45510-000000-0000-000000-058047 60 000 \$

Cession - propriétés destinées à la revente – Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

- Dépenses (Chapitre corporatif)

Imputation: 1001-0010000-200267-06501-57403-000000-0000-000000-000000 4 729 \$

Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables qui répond aux besoins d'une clientèle ciblée. De plus, cela favorise une mixité sociale qui est un élément important d'un développement urbain durable. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et

l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 12 logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. De plus, le projet permettra, entre autres, aux futurs résidents de stabiliser leur parcours résidentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Engagement définitif des subventions : janvier 2020
 - Signature de l'acte de vente : février 2020
 - Mise en chantier : mars 2020
 - Livraison des logements : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Sylvie BLAIS, 9 décembre 2019
Martin COUTU, 9 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

Tél : 514-872-8529
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

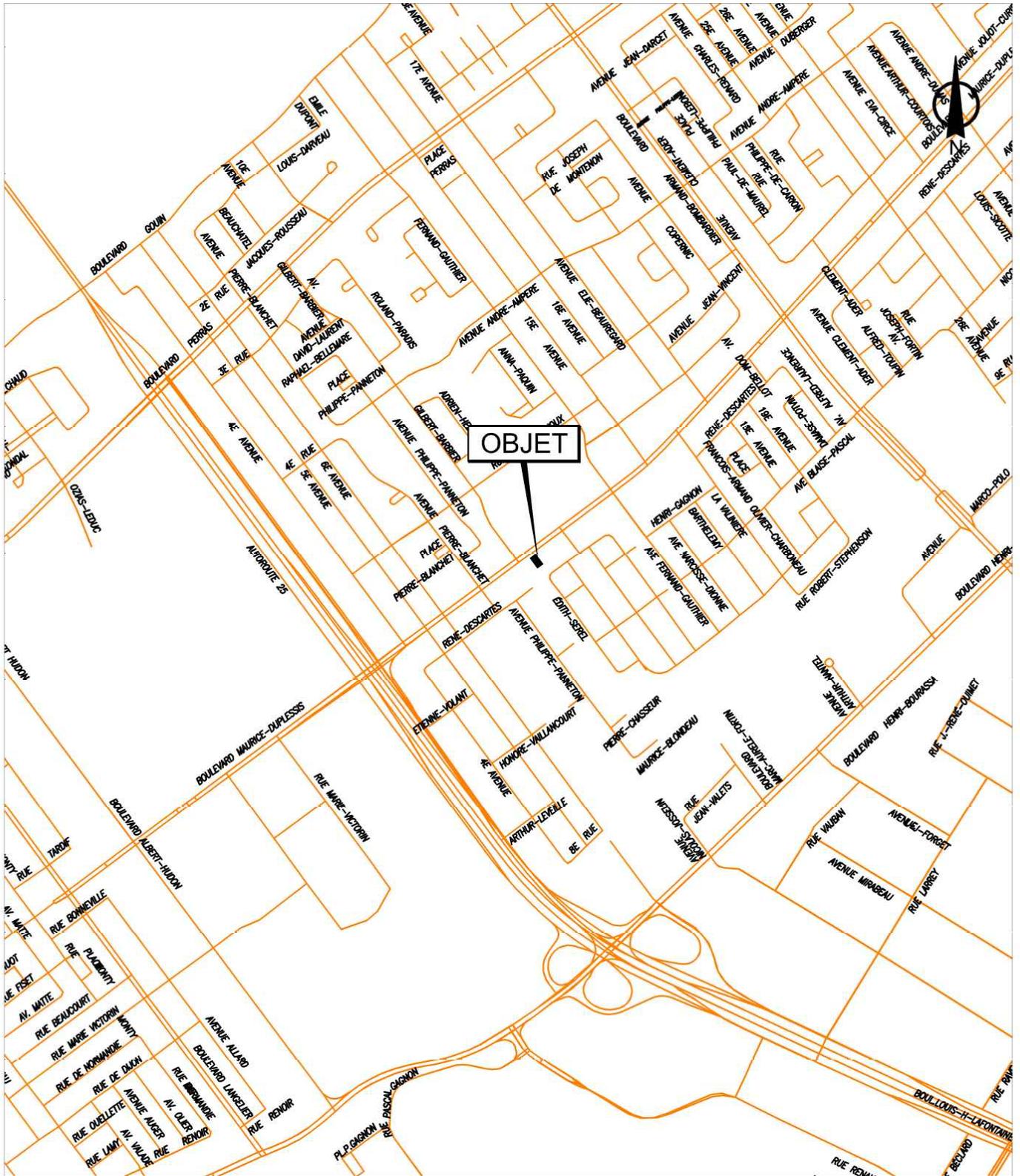
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-18

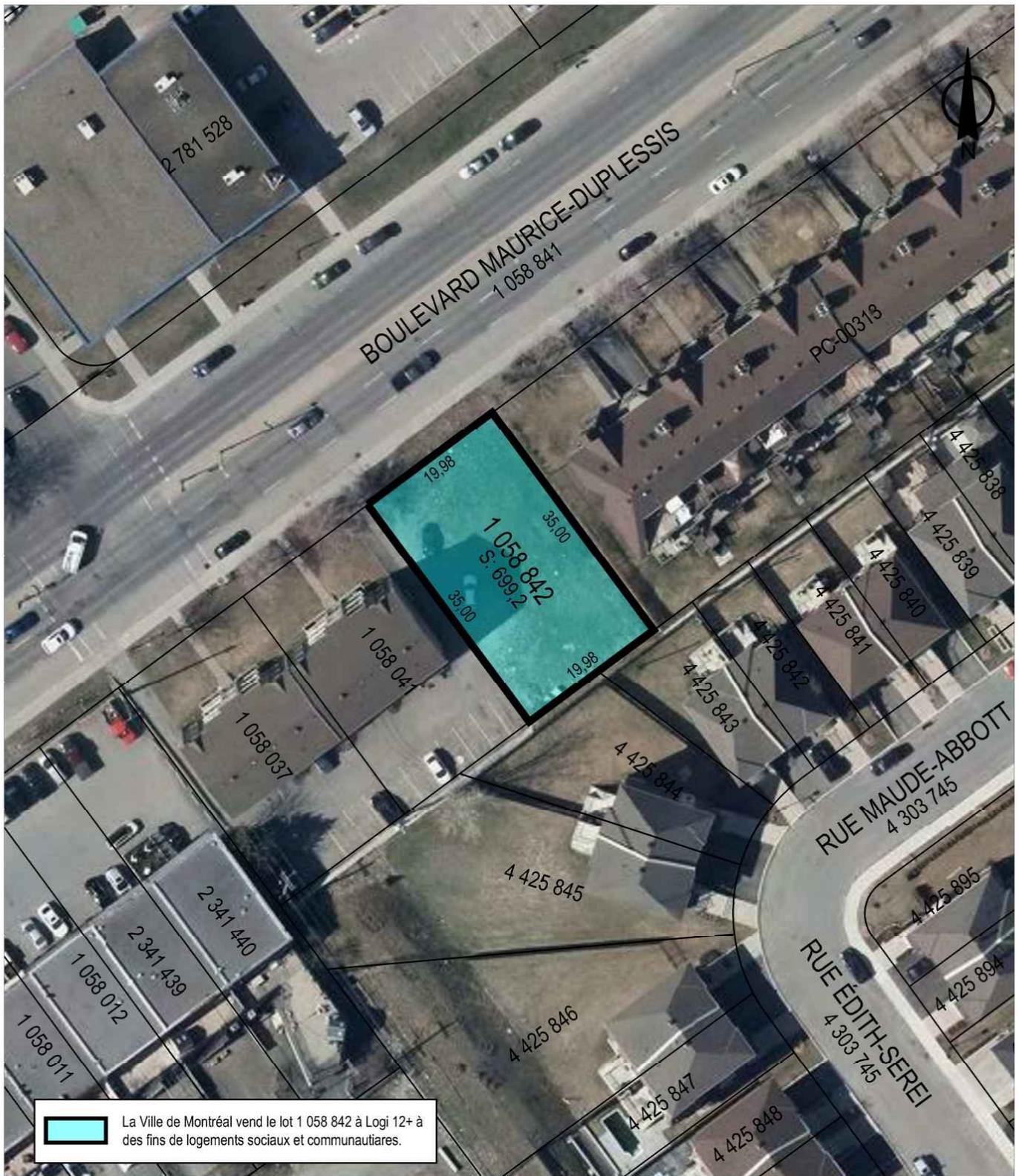


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-prairies -
 Pointe-aux-trembles
Montréal 

Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H12-005-4165-04
 Mandat: 15-0156-T
 Dessinateur: JR
 Échelle: 1:1200
 Date: 20-09-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



La Ville de Montréal vend le lot 1 058 842 à Logi 12+ à des fins de logements sociaux et communautaires.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-prairies -
 Pointe-aux-trembles
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-4165-04
 Mandat: 15-0156-T
 Dessinateur: JR
 Échelle: 1:700
 Date: 20-09-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

CERTIFICAT DE LOCALISATION ET DE PIQUETAGE

À la demande de M. Carlos Martinez, agent de développement pour Bâtir son quartier, Je, soussigné, arpenteur-géomètre de la province de Québec, tenant étude au 4244 rue de Salaberry, Montréal, Québec, H4J 1H3, dûment qualifié et autorisé à exercer ma profession dans la province de Québec, certifie que :

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Un immeuble vacant ayant front sur le boulevard Maurice-Duplessis, dans la municipalité de la ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles, est situé entre les limites du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, province de Québec.

Les recherches pertinentes effectuées au bureau de la publicité des droits de Montréal ont été réalisées le 10 décembre 2014. Au registre foncier, cet immeuble est inscrit au nom de la Ville de Montréal, en vertu des actes publiés sous les numéros 1 819 798, 2 058 952, 3 509 449, 3 511 656 et 3 532 008.

Le levé des lieux a été complété le 17 décembre 2014.

2. DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

2.1 Désignation de l'immeuble

Le lot 1 058 842 est borné et décrit comme suit :

vers le nord-ouest, par le lot 1 058 841, boulevard Maurice-Duplessis, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (19,98);

vers le nord-est, par les lots 1 059 122, etc. (cadastre vertical), mesurant le long de cette limite trente-cinq mètres (35,00);

vers le sud-est, par les lots 4 425 843 et 4 425 844, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (19,98);

vers le sud-ouest, par le lot 1 058 041, mesurant le long de cette limite trente-cinq mètres (35,00).

SUPERFICIE : 699,2 mètres carrés

2.2 Bornage

Aucune limite de l'immeuble ci-dessus décrit n'a fait l'objet d'un bornage.



3. HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 1 058 842 a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montréal le 22 août 1997, rénovant et confirmant les limites, les mesures et la contenance de la partie des lots 153-231, 153-232, 153-241, 153-242 et 153-257 constituant la propriété, du cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies, lots mis en vigueur le 31 janvier 1957 lors de la subdivision d'une partie du lot 153, lot mis en vigueur le 30 avril 1874.

4. CONCORDANCE

À l'exception de l'empiétement ci-dessous mentionné à l'item 7, il y a concordance entre les titres de propriété, le cadastre et l'occupation physique sur les lieux; les clôtures et les haies ne suivent pas rigoureusement les limites de propriété, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

5. DESCRIPTION DE LA BÂTISSE

Il n'y a actuellement aucune bâtisse sur cette propriété.

6. SERVITUDES, CHARGES ET AUTRES CONSTATATIONS

6.1 Ouverture et vues

Toutes les ouvertures ou projections sont conformes aux articles 993 à 996 du Code civil du Québec.

6.2 Mitoyenneté

Il n'y a aucun mur mitoyen sur cette propriété.

6.3 Services d'utilités publiques

a) Il y a des câbles aériens d'utilités publiques le long de la limite sud-est de la propriété en question, lot 1 058 842, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

b) Il n'y a aucune autre servitude d'utilités publiques affectant cette propriété.

6.4 Autres charges ou servitudes

Il n'y a aucune autre charge ou servitude apparente affectant cette propriété.

7. EMPIÉTEMENT(S)

a) Le pavage d'asphalte sur le côté nord-est de la propriété au sud-ouest, lot 1 058 041, empiète en partie sur la propriété en question, lot 1 058 842, sur une largeur maximale de deux dixièmes de mètre (0,2) par vingt-sept mètres et neuf dixièmes (27,9) de profondeur, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

b) Il n'y a aucun autre empiètement affectant cette propriété.

8. RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

8.1 Règlement municipal de zonage

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

8.2 Identification de la zone

L'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 495, laquelle autorise un usage d'habitation résidentielle, multifamiliale ou collective.

8.3 Règlement municipal de lotissement

L'immeuble est conforme au règlement municipal de lotissement en ce qui concerne ses dimensions et sa superficie.



9. LÉGISLATIONS POUVANT AFFECTER L'IMMEUBLE

9.1 Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24) et avis de réserve pour fins publiques

Il n'y a aucun avis d'expropriation ou avis de réserve pour fins publiques à l'index des immeubles ou au registre foncier du bureau de la publicité des droits contre ladite propriété.

9.2 Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002)

Le bien-fonds ci-dessus décrit n'est pas classé ou cité comme « immeuble patrimonial » ou situé dans l'aire de protection d'un tel immeuble ou encore situé à l'intérieur d'un périmètre classé, déclaré ou cité comme « site patrimonial ». Il n'existait lors de nos recherches aucune inscription au registre foncier de la propriété ou au Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'effet que la propriété serait visée par l'une ou l'autre de ces restrictions et obligations.

9.3 Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2)

L'index des immeubles publié au registre foncier révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire établie par règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique et déposé au bureau de la publicité des droits.

9.4 Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1)

Aucun bâtiment n'étant actuellement construit sur cette propriété, l'immeuble ci-dessus décrit ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement.

9.5 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)

La consultation du registre du zonage agricole de la municipalité concernée révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection pour fins agricoles.

9.6 Convention Canada-Québec

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la *Convention Canada-Québec*, relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau.

9.7 Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (L.R.Q., c. Q-2, r. 17.2)

Le bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (L.R.Q., c. Q-2, r. 17.2).

10. SYSTÈME DE MESURES

Les mesures dans ce rapport et sur le plan ci-joint sont en mètres (SI).

11. REPÈRE(S) POSÉ(S) OU TROUVÉ(S)

Le 17 décembre 2014, nous avons posé des repères d'arpentage, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

12. UTILISATION DU DOCUMENT

Le présent certificat de localisation est un document comportant un rapport accompagné d'un plan dans lequel l'arpenteur-géomètre soussigné exprime son opinion sur la situation et la condition actuelles du bien-fonds ci-dessus décrit par rapport aux titres de propriété, au cadastre, à l'occupation ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Préparé aux fins d'une transaction immobilière et/ou d'un financement hypothécaire pour le requérant, ce document ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans l'autorisation écrite de son auteur.

Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété.



Par les présentes, l'arpenteur-géomètre soussigné certifie avoir vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1° à 23° du premier alinéa de l'article 9 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie de plan ci-annexée, lequel fait partie intégrante du présent document, Minute 10890, Dossier 1412-17, en date du 18 décembre 2014, et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Montréal, le 18 décembre 2014

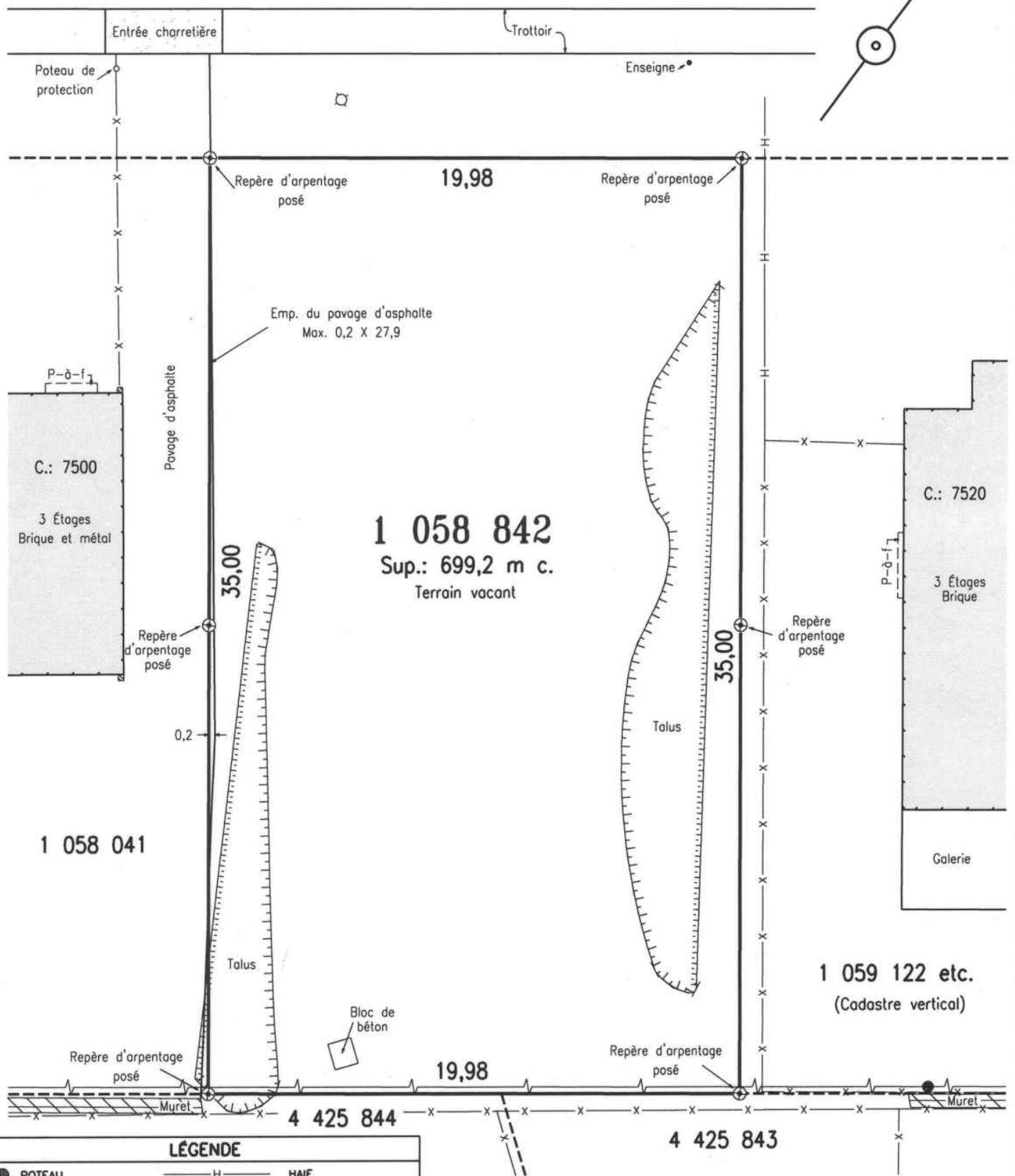


MARTIN GASCON
arpenteur-géomètre

copie conforme à l'original

arpenteur-géomètre

BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
1 058 841



LÉGENDE

● POTEAU	— H — HAIE
⊗ REPÈRE D'ARPENTAGE	— x — x — CLÔTURE
⊙ VALVE D'EAU	— — — LIGNE ÉLECTRIQUE
● PUISARD	— — — LIMITE DE TALUS
○ REGARD	— — — BORD BOISÉ
⊙ ARBRE	— — — FOSSE
◇ BORNE-FONTAINE	— — — LIMITE DE PROPRIÉTÉ
— HAUBAN	— — — LIGNE DE LOT
● LAMPADAIRE	

NOTES:

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

CE PLAN ET LE RAPPORT QUI L'ACCOMPAGNE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

CERTIFICAT DE LOCALISATION
ET PIQUETAGE

LOT(S)	1 058 842
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTREAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTREAL
ARRONDISSEMENT	RIVIERE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES
ÉCHELLE	1=200 SI
RECHERCHES	10 DÉCEMBRE 2014
TERRAIN	COMPLÉTÉ LE 17 DÉCEMBRE 2014
DESSIN	1412-17

COPIE CONFORME LE

SIGNÉ À MONTREAL LE 18 DÉCEMBRE 2014

Martin Gascon a.-g.

MINUTE : 10890 DOSSIER : 1412-17



Gascon a.-g. inc.

4244, RUE DE SALABERRY
MONTREAL (QUEBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconog.com

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

 Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
CADASTRE: Québec

LOT(S)
 Une partie du lot 1 058 842

EMPLACEMENT:
 Bien-fonds situé au sud-est du
 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
 et au sud-ouest du
 BOULEVARD MARC-AURÈLE-FORTIN.

FINS DU DOCUMENT:
 ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

NOTE: Le bien-fonds à être grevé d'une servitude d'utilité publique est identifié par les lettres ABCDA.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 28 juillet 2015
 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 Montréal, le _____

Préparé par: *Sylvie Gauthier a.s.*
 SYLVIE GAUTHIER
 Arpenteur-e-géomètre

 Arpenteur(e)-géomètre

Minute N° 1622 _____, Sceau
 Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-010-2133 Dessin: N.S.

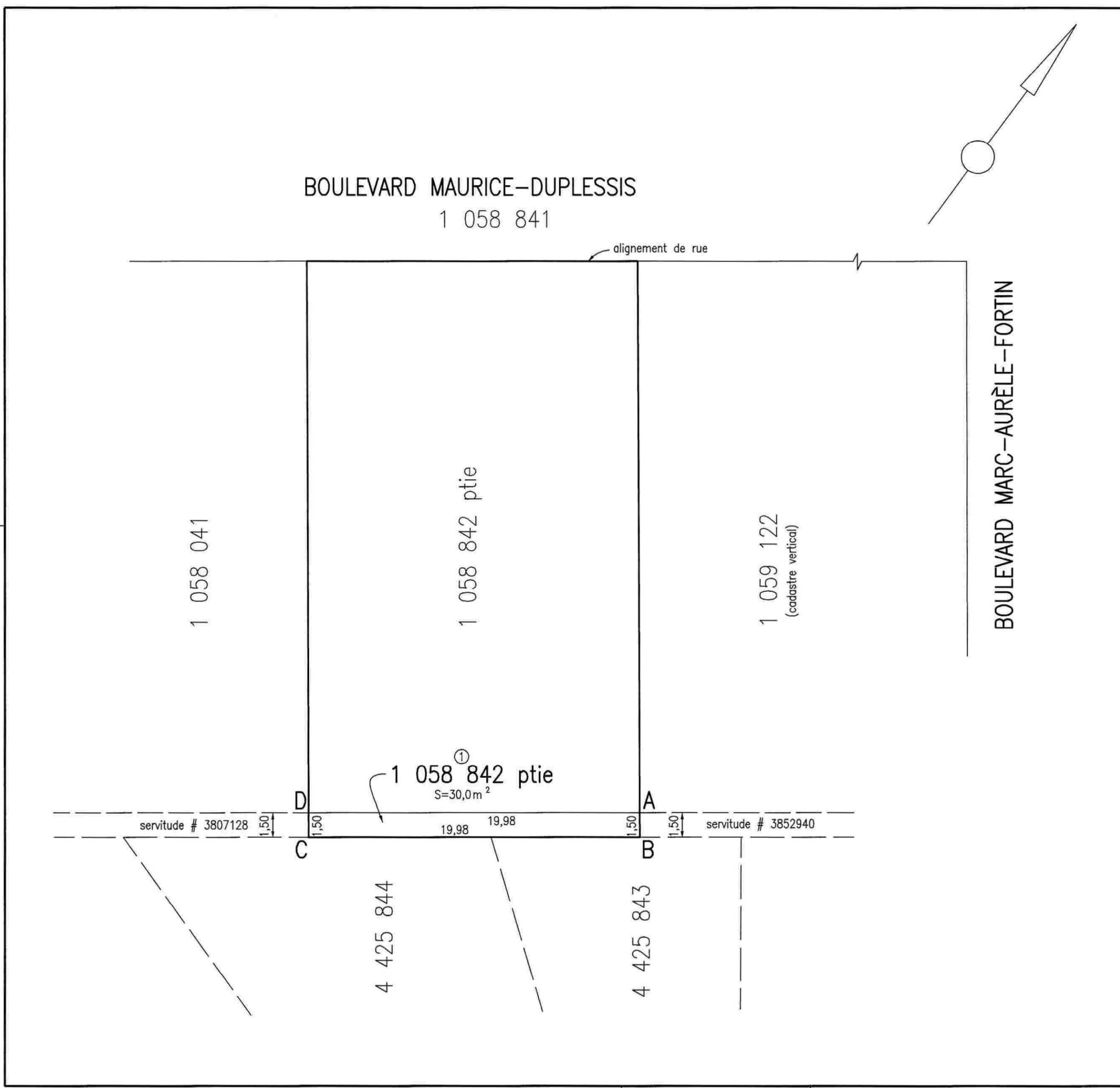
Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Kévin Jauville a.s.*

DOSSIER N° 20769-1 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal 
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Luc Lemay a.s.*

DOSSIER DE LA VILLE:
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
 Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° M-171 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES



Dossier # : 1198290012

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 699,2 m², pour un montant de 60 000 \$, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198290012 - Vente lot 1 058 842 RDP-PAT.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Mustapha CHBEL
agent de gestion des ressources financières
Tél : 514.872.0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198207004

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-13 16:12

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198207004

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la Coopérative d'habitation *de la Montagne verte* (ACL- 5397) a soumis un projet de construction neuve qui permettra la réalisation de 136 logements pour personnes seules et familles. Le projet comprendra 70 logements d'une (1) chambre à coucher, 39 logements de deux (2) chambres, 25 logements de trois (3) chambres ainsi que deux (2) logements de quatre (4) chambres. La Coopérative de la Montagne Verte contribue donc, avec 66 logements pour familles, à l'offre de logement social et abordable dans un contexte où le marché locatif est sous tension et les besoins de logements pour familles sont importants. Le projet s'implantera sur la rue St-Jacques dans le secteur ouest de l'arrondissement Ville-Marie où la production de logements familiaux se révèle limitée et difficile.

La Ville de Montréal contribue au financement de base des projets d'AccèsLogis Québec (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Le gouvernement du Québec, pour sa part, a bonifié son financement à deux reprises, en 2018 et 2019.

L'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation de Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG18 0488) de 2018 a permis l'octroi par la ministre d'une subvention de 22 M \$ à la Ville de Montréal. Une deuxième allocation d'un montant de 72,8 M \$ a été reçue en 2019 dans le cadre de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19

0148). Par ailleurs, il faut rappeler que le programme AccèsLogis prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par la coopérative d'habitation ou l'organisme à but non lucratif (OBNL).

Les travaux requis par le projet dépassent les sommes prévues par le programme. Une subvention exceptionnelle maximale de 4 000 000 \$, au sens du règlement 02-102, devra être consentie pour viabiliser le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0942 (10 juin 2019) – Ordonnance pour établir à 60 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CG19 0148 (21 mars 2019) - Approbation de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (72,8 M\$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CG18 0244 (26 avril 2018) - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M\$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) - Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CG160319 (19 mai 2016) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

CG14 0022 (30 janvier 2014) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Des sept entrepreneurs généraux s'étant procuré les documents d'appel d'offres, seulement trois ont déposé une soumission. Le montant de la plus basse soumission équivaut à un coût de construction de 216 \$ / pied carré, ce qui est environ 8 % supérieur à l'estimation budgétaire de l'architecte de 200 \$ / pied carré.

Le coût des travaux de l'immeuble s'élève à 29 913 909 \$. À ce montant s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études, diverses dépenses connexes et les taxes applicables. Le coût total de réalisation est de 40 622 176 \$, soit 298 692 \$ par unité. Malgré la contribution du milieu, les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner. La forte présence de grands logements est un facteur qui influence la viabilité du projet.

La subvention exceptionnelle de 4 000 000 \$ sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et en matière de développement de logement pour familles ;

- le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en juin 2017 ;
- il est prévu que la SHQ émette un engagement définitif pour ce projet, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle soumise par le présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle de 4 000 000 \$ sera assumée par l'Entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19 0148). Cette dépense figure au budget de fonctionnement du Service de l'habitation. Elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La subvention exceptionnelle de 4 000 000 \$ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalant à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 202 886 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'engagement définitif de la SHQ et le projet devra être abandonné. Ceci représente la perte

d'une occasion de développement dans un secteur où les terrains ou immeubles disponibles sont rares et où les besoins sont importants, entre autre, en ce qui a trait aux logements familiaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : février 2020

Début des travaux : avril 2020

Occupation des bâtiments : février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nabil ABBAS
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-1585

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-12-13

Dossier # : 1198207004

Unité administrative responsable : Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile

Objet : Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation de la Montagne verte dans l'arrondissement de Ville-Marie.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1198207004 Habitation.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-29

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197016003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750\$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2020, 2021 et 2022 du projet «Succès Croissance»;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 89 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-12-05 16:23

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1197016003**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750\$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'Entrepreneuriat du Service du Développement économique (SDÉ) a reçu, le 28 septembre 2019, une demande de soutien financier de l'École des entrepreneurs du Québec (EEQ) pour un projet échelonné sur une période de trois ans. Cette demande survient suite à l'échéance de la précédente entente entre la Ville de Montréal et l'EEQ survenue le 30 juillet dernier. Elle concerne la mise en œuvre par l'OBNL de son projet «Succès croissance» qui serait déployé à l'échelle de la Ville de Montréal. L'EEQ est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. Installée au centre ville de Montréal, l'École agit comme une institution de formation pour l'ensemble du tissu entrepreneurial montréalais, incluant le réseau PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG19 0133 (28 mars 2019) - Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance
- CG18 0411 (23 août 2018) - Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc.
- CE18 0914 (23 mai 2018) – Approbation du plan d'action en entrepreneuriat, un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».
- CM17 0308 (28 mars 2017) - Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en oeuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal
- CG18 0245 (26 avril 2018) – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.
- CG15 0776 (17 Décembre 2015) – Octroi d'une contribution financière maximale de 632

000 \$ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école.

DESCRIPTION

Le nouveau programme «Succès Croissance» proposé par l'EEQ vise à aider les entrepreneurs à la tête d'organismes à but lucratif ou non-lucratif à gérer leur croissance et augmenter le taux de succès de leur petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement de leurs compétences entrepreneuriales.

En alliant formations spécifiques et individualisées, le programme souhaite offrir aux entrepreneurs un cursus qui leur permette de mieux comprendre leurs processus d'affaires et d'optimiser leur courbe de développement. Des cohortes d'entrepreneurs sont constituées et regroupent en moyenne une douzaine d'entrepreneurs partageant des caractéristiques communes (enjeux, secteurs d'activité, etc.). Accompagnés par des experts, ils se rencontrent régulièrement sur une période de 6 à 8 mois durant laquelle ils sont mis au défi sur l'ensemble de leur modèle d'affaires.

Le déploiement des cohortes:

1. Diagnostic de l'entrepreneur

En amont de leur participation au programme «Succès-Croissance», un bilan complet des compétences liées au modèle de la «Roue de la Croissance» (RDC) sera réalisé pour tous les entrepreneurs. Ce bilan permettra de personnaliser l'approche de l'EEQ aux besoins des entrepreneurs. Une grille d'évaluation permettra de positionner l'entrepreneur dans l'un des cadrans de la RDC et d'établir des recommandations personnalisées afin de développer une stratégie de croissance intégrée à celle-ci.

2. Cohortes «Succès-Croissance»

Dans le cadre de ces cohortes, les entrepreneurs pourront bénéficier de deux volets qui se caractérisent comme suit :

- L'étape «Commercialisation» orientée sur la vente;
- L'étape «Croissance» orientée sur la gestion de la croissance de l'entreprise.

Résultats projetés 2020-2022

820 entrepreneurs formés dans le cadre de 14 cohortes «commercialisation» et de ce nombre:

- 420 seront issus de la Diversité;
- 80 du secteur de l'économie sociale;
- 20 du secteur du design et l'architecture;

315 entrepreneurs formés dans le cadre de 21 cohortes «croissance» et de ce nombre :

- 156 seront issus de la Diversité;
- 45 du secteur de l'économie sociale;
- 45 du secteur du design et l'architecture;

Un total de **1 135 entrepreneurs** formés dans le cadre du programme «Succès-croissance».

JUSTIFICATION

La volonté d'entreprendre ne s'estompe pas à Montréal. En effet, comme nous l'indique le Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal, les intentions d'entreprendre des Montréalais sont passées de 25.7% à 28.6% entre 2017 et 2019. Toutefois, le taux de fermetures d'entreprises a lui aussi augmenté de 2.3% sur la même période. Plus largement, au Québec, un peu moins des deux tiers des entreprises sont encore en activité deux ans après leur création et près du tiers seulement après la cinquième année. Ces résultats sont inférieurs à la moyenne constatée au sein des pays de l'OCDE où la moitié des entreprises passent le cap de la cinquième année.

Miser sur des parcours d'accompagnement à valeur ajoutée

Faisant écho aux statistiques énoncées ci-dessus, l'approche privilégiée par la DEN dans le cadre de la nouvelle entente est de miser sur l'appui à des parcours d'accompagnement structurés pour les entrepreneurs montréalais. En effet, l'accompagnement proposé aux entrepreneurs par l'EEQ offrira 54 heures de formation aux cohortes «commercialisation» et 45 heures de formation ainsi que 16 heures de coaching individuel pour les cohortes «croissance».

La nature de l'accompagnement, particulièrement les heures de coaching individualisées, est reflétée au sein des budgets demandés à la Ville dans le cadre de la nouvelle entente, qui sont supérieurs à ceux de la précédente entente. Toutefois, il est nécessaire d'offrir une approche structurée et personnalisée pour développer les compétences des entrepreneurs montréalais (gestion financière de la croissance, stratégie de croissance, structuration de l'entreprise, développement d'affaires, gestion des talents, etc.) et ainsi maximiser les chances de réussites entrepreneuriales.

Par ailleurs, le fait de se retrouver en cohortes pour développer une communauté de partage des pratiques, constitue une approche bénéfique pour les entrepreneurs qui ont souvent besoin de briser leur isolement et se doter d'un réseau professionnel pour les épauler.

Enfin, le nouvel accompagnement proposé aux entrepreneurs de la Diversité dans le cadre de Succès croissance viendra pallier aux faiblesses observées pour le programme Immigr'Affaires.

Miser sur le potentiel entrepreneurial des clientèles issues de la Diversité

À l'heure actuelle, 35 % de la clientèle de l'EEQ est issue de la Diversité. Toutefois, conformément à la stratégie mise en place dans le plan Entreprendre Montréal – Axe 5 Stimuler les cibles prioritaires, la DEN souhaite hausser son intervention auprès des personnes issues de la Diversité à travers son entente avec l'EEQ. En effet, la DEN propose que 50% des entrepreneurs accompagnés dans le cadre des cohortes du programme «Succès croissance» soient issus de la Diversité.

Le potentiel des personnes issues de l'immigration n'est plus à démontrer. En effet, les dernières données du Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal indiquent que 36,8% des personnes issues de l'immigration ont des intentions d'entreprendre, ce qui est largement supérieur à la population montréalaise.

À travers la nouvelle entente, la Ville serait ainsi en mesure d'offrir un accompagnement structuré à 570 entrepreneurs issus de la Diversité.

Budget

Le budget du projet est de 1 449 500 \$ et la Ville de Montréal est sollicitée à hauteur de 724 750 \$, de 2020 à 2022.

La participation de la Ville correspond à 50% du budget, dont les sources budgétaires sont les suivantes:

Autres partenaires publics (Emploi-Québec, MIFI)	434 850, 00\$	30%
Subvention Ville de Montréal	724 750, 00\$	50%
Entrepreneurs et partenaires privés	289 900, 00\$	20%
TOTAL	1 449 500, 00\$	100 %

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action «Renforcer les activités de l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal (Réseau PME MTL) en soutenant de nouvelles formations ou en bonifiant celles qui sont présentement offertes » de l'Axe 3 «Renforcer les compétences » du plan d'action en entrepreneuriat et dans l'axe 2 du Plan d'action en design *Créer Montréal* consacré au développement de marché pour les designers montréalais ici et à l'étranger et au renforcement de leurs compétences entrepreneuriales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 724 750\$. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

	2020	2021	2022	Total
Volet «renforcer les compétences entrepreneuriales»	170 250 \$	218 500 \$	256 750 \$	645 500\$
Volet «développement de marché pour les designers»	29 750 \$	24 750 \$	24 750	79 250 \$
Total	200 000 \$	243 250 \$	281 500 \$	724 750\$

Le présent dossier concerne une compétence mixte. En plus de la somme de 79 250 \$ dédiée au volet design du projet (11% assumé par la ville centrale), 645 500 \$ sont octroyés à titre d'aide à l'entreprise pour la réalisation du projet, une compétence du conseil d'agglomération prévue au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) (89% assumé par l'agglomération).

Les crédits requis sont prévus aux budget suivants:

- 645 500\$ au Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal)
- 79 250\$ au Service du développement économique, Bureau du design. (Budget de fonctionnement).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permettra de :

- Accroître le taux de survie des entreprises à l'échelle montréalaise;
- Hausser l'intervention de la Ville auprès des personnes issues de la Diversité;
- Offrir aux entrepreneurs montréalais de la formation et de l'accompagnement personnalisé pour les appuyer dans le développement de leur entreprise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.
Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020: Événement de lancement du programme
2020-2020: Déploiement des cohortes
Février 2021: Dépôt du bilan annuel
Février 2022: Dépôt du bilan annuel
Octobre 2022: Reddition de comptes finale

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Béatrice CARABIN, Service du développement économique

Lecture :

Béatrice CARABIN, 6 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariana PEREZ-LÉVESQUE
commissaire - developpement economique

Tél : 514 868-7888
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-15

514-872-2248

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET

Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2019-12-01

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Levesque, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, agissant et représentée par Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 866937477
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Projet «Succès Croissance», tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville de Montréal.

**ARTICLE 3
OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de sept-cent vingt-quatre mille sept-cent cinquante dollars (724 750\$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2020**:

5.2.1.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000\$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et conditionnelle à la remise d'un échéancier du déploiement du projet «Succès Croissance»;

5.2.1.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000\$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi- année.

5.2.1.3

5.2.2 Pour l'année 2021 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent quarante-trois mille deux-cent cinquante dollars (143 250 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte annuelle;

5.2.2.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000\$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi- année.

5.2.3 Pour l'année 2022 :

5.2.3.1 une somme maximale de cent quarante-trois mille deux-cent cinquante dollars (143 250 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte annuelle;

5.2.2.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000\$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi- année;

5.2.2.2 une somme maximale de trente-huit mille deux-cent cinquante (38 250\$) dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte annuelle.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de soixante (60) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses

sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 505, boulevard René-Levesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28^e étage sud, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN UN (1) EXEMPLAIRE, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

**ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU
QUÉBEC**

Par : _____
Michel Fortin, directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2019 (Résolution).

ANNEXE 1

PROJET

Le projet «Succès Croissance»

Le programme «Succès Croissance»

Le programme Succès Croissance vise à aider l'entrepreneur à la tête d'un organisme à but lucratif ou à but non-lucratif à gérer sa croissance et augmenter le taux de succès de sa petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement de ses compétences entrepreneuriales.

En alliant formations spécifique et individualisée, le programme offre aux entrepreneurs un programme qui leur permet de mieux comprendre leurs processus d'affaires et d'optimiser leur courbe de développement. Des cohortes d'entrepreneurs sont constituées et regroupent en moyenne une douzaine d'entrepreneurs partageant des caractéristiques communes (enjeux, secteurs d'activité, etc.) Accompagnés par des experts, ils se rencontrent régulièrement sur une période de 6 à 8 mois durant lesquels ils sont mis au défi sur l'ensemble de leur modèle d'affaires.

La Roue de la croissance

L'EEQ a développé la Roue de la croissance (RDC) afin de mieux comprendre les différentes phases de croissance par lesquelles passent généralement les PME et ainsi structurer l'intervention auprès des entrepreneurs.

La RDC comporte quatre cadrans rattachés à l'évolution et la croissance des entreprises :

Vendre : pour une entreprise en démarrage, les ventes sont le nerf de la guerre. L'entrepreneur qui ne parvient pas à développer une récurrence de ses ventes risque de s'essouffler rapidement. À cette étape, le succès repose sur l'attraction de la clientèle et le développement des compétences en ventes de l'entrepreneur.

Sélectionner : à cette étape, l'entrepreneur vise à devenir rentable et optimiser ses profits. La récurrence de ses revenus lui permet maintenant «d'apprendre à dire non», en faisant notamment des choix de clients et de produits. C'est à cette étape charnière où il doit structurer efficacement ses opérations afin de prendre le recul nécessaire à la mise en place d'une réelle stratégie d'entreprise.

Maximiser : L'entrepreneur doit maintenant avoir en main les bons outils pour augmenter et/ou diversifier son marché actuel. En vendant plus et mieux, il vient sécuriser ses opérations et peut se concentrer au transfert des connaissances et rendre son équipe autonome.

Positionner : Le tour de roue est complété. L'entrepreneur peut désormais se concentrer à acquérir une nouvelle expertise et à développer des nouveaux produits. Il teste le marché et se positionne pour amorcer un nouveau cycle.

Le déploiement de cohortes

1. Diagnostic de l'entrepreneur

En amont de leur participation au programme «Succès-Croissance», un bilan complet des compétences liées au modèle de la «Roue de la Croissance» sera réalisé pour tous les entrepreneurs. Ce bilan permettra de personnaliser l'approche de l'ÉEIQ aux besoins des entrepreneurs.

Une grille d'évaluation permettra de positionner l'entrepreneur dans l'un des cadrans de la RDC et d'établir des recommandations personnalisées afin de développer une stratégie de croissance intégrée à celle-ci.

Un tableau de bord sera élaboré en début de programme afin de monitorer la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin le parcours de l'entrepreneur.

2. Cohortes «Succès-Croissance»

Quel que soit le cadran sélectionné, l'entrepreneur sera initié à 2 ateliers basés sur la méthode de la «Roue de la croissance». Ces ateliers permettront à ce dernier de planifier et structurer sa vision de croissance, Par la suite, une série d'ateliers et d'activités entrepreneuriales sera proposée. Des périodes de soutien experts seront arrimées aux ateliers afin de lui permettre de travailler de façon individuelle sur son projet de croissance.

Des ateliers de co-développement ainsi que des activités de réseautage viennent compléter la programmation.

Parcours Commercialisation	Parcours Croissance	
	«Sélectionner»	«Maximiser»
«Vendre»		
<p>Orienté sur l'acquisition de compétences pratiques. Les formations et ateliers sont organisés sur des journées complètes afin d'intégrer rapidement une partie pratique à théorique.</p> <p>Le développement de la clientèle, la sollicitation, les meilleures pratiques de la vente, la gestion du temps,</p>	<p>Orienté sur le développement des compétences intégrées à la stratégie globale de l'entreprise. Les formations de groupe et individualisées viseront la structuration des opérations et la réflexion stratégique des entrepreneurs.</p> <p>Les entrepreneurs seront</p>	<p>Fidéliser la clientèle, performer davantage, réduire les coûts, élargir sa gamme de produits ou standardiser sa production sont autant d'enjeux qui seront abordés au sein des cohortes «maximiser». Les entrepreneurs seront emmenés à améliorer leurs compétences de gestionnaires et de réfléchir à leur vision et culture</p>

<p>la présentation d'affaires et le service après-vente sont les principales compétences abordées afin de l'entrepreneur atteigne son seuil de rentabilité.</p>	<p>accompagnés par des intervenants afin de valider leur approche stratégique. Des formations individuelles en entreprise seront déployées afin d'accompagner les entrepreneurs à optimiser l'utilisation d'outils numériques spécifiques à leurs enjeux.</p>	<p>d'entreprise.</p> <p>Les notions abordées traitent de la gestion des équipes de vente, des stratégies de croissance, etc.</p> <p>Les cohortes « maximiser » allient formations de groupe et approche personnalisée tout en comptant davantage d'ateliers de co-développement et de séances de coaching afin de ne pas tomber dans les pièges de la maximisation.</p>
---	---	---

Échéancier

2020	2021	2022
<p>14 cohortes commercialisation réalisées 7 cohortes croissance réalisées</p>	<p>14 cohortes commercialisation réalisées 7 cohortes croissance réalisées</p>	<p>13 cohortes commercialisation réalisées 7 cohortes croissance réalisées</p>

Objectifs attendus et indicateurs de succès

La Ville octroie le financement à votre organisme pour la réalisation du projet décrit, qui permettra d'atteindre les résultats suivants :

Retombées attendues (2019-2022) :

1. Cohortes parcours commercialisation

41	Cohortes du parcours commercialisation
820	Entrepreneurs accompagnés
820	Bilans de compétences
820	Tableaux de bords
2214	Heures de formation

2. Cohortes parcours croissance

21	Cohortes du parcours croissance
315	Entrepreneurs accompagnés
315	Bilans de compétences
315	Tableaux de bords
945	Heures de formation
5 250	Heures de coaching individuel

Indicateurs de résultats de mise en œuvre 2019-2022

1. Cohortes parcours commercialisation

Liste d'indicateurs	Cible
Nombre d'entrepreneurs ayant complété le parcours commercialisation	820
Nombre d'entrepreneurs issus de la Diversité	420
Nombre d'entrepreneurs dédiés au secteur du design et de l'architecture	20
Nombre d'entrepreneurs du secteur de l'économie sociale	80
Nombre de partenariats effectués avec des organismes qui représentent les clientèles de la Diversité	2
Taux de satisfaction des participants des cohortes	80 %

2. Cohortes parcours croissance

Liste d'indicateurs	Cible
Nombre d'entrepreneurs ayant complété le parcours croissance	315
Nombre d'entrepreneurs issus de la Diversité	156
Nombre d'entrepreneurs dédiés au secteur du design et de l'architecture	45
Nombre d'entrepreneurs du secteur de l'économie sociale	45
Taux de satisfaction des participants des cohortes	80 %

Par ailleurs, la clientèle bénéficiaire des programmes doit être ventilée selon les catégories suivantes :

- Femmes
- Communautés autochtones
- Personnes issues de la diversité (immigrants, minorités visibles, communautés culturelles)
- Résidents temporaires (ex. étudiants internationaux, travailleurs temporaires)

Budget simplifié 2019-2022

Revenus	Montants
Ville de Montréal	724 750 \$
Autres partenaires	437 550 \$
Entrepreneurs/partenaires privés	291 700 \$
Total	1 454 500\$

Budget détaillé

	2020	2021	2022
Contribution de la Ville	243 250\$	243 250\$	238 250\$
Contribution Ville (%)	50 %	50%	50%

Calendrier de reddition de comptes

Documents exigés	Date	Contenu
Bilan mi-année 2020	Septembre 2020	Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La liste des participants • La liste des entreprises • Tableau des indicateurs mis à jour
Bilan annuel 2020	Février 2021	Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La liste des participants • La liste des entreprises • Tableau des indicateurs mis à jour <p>Détail des revenus et dépenses liés au projet</p> <p>Bilan de visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2</p>
Bilan mi-année 2021	Septembre 2021	Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La liste des participants • La liste des entreprises • Tableau des indicateurs mis à jour
Bilan annuel 2021	Février 2022	Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La liste des participants • La liste des entreprises

		<ul style="list-style-type: none"> • Tableau des indicateurs mis à jour <p>Détail des revenus et dépenses liés au projet</p> <p>Bilan de visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2</p>
Bilan mi-année 2022	Juin 2022	<p>Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des participants • La liste des entreprises • Tableau des indicateurs mis à jour
Bilan final 2022	Octobre 2022	<p>Bilan des résultats obtenus à l'égard des retombées et des échéanciers mentionnés ci-haut incluant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liste des participants • La liste des entreprises • Tableau des indicateurs mis à jour <p>Détail des revenus et dépenses liés au projet</p> <p>Suivi des entreprises accompagnées (taux de survie, taux de croissance, nombre d'employés, etc.)</p> <p>Bilan de visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2</p>

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1197016003

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction
Entrepreneuriat

Objet :

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750\$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197016003 - Succès Croissance.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposée au Budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1184962010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m ² , pour un montant de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 142,7 m² et situé au nord de l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
3. d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation de la Montagne verte démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4. d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-18 15:04

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184962010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m ² , pour un montant de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH »), a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de vendre à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte (la « Coopérative »), un terrain vague pour réaliser un projet de construction de 136 logements sociaux et communautaires, financé dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (la « SHQ »). Ce programme est administré par le Service de l'habitation sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la SHQ.

L'emplacement est vacant et celui-ci est localisé au nord de l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, tel que présenté aux plans joints au présent sommaire (« l'Immeuble »).

L'Immeuble provient de la réserve foncière de la Ville de Montréal et une petite partie est incluse au domaine public. La division de la Géomatique est en accord avec la fermeture et le retrait du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de toutes parties de l'Immeuble qui pourraient se retrouver dans le domaine public.

La Coopérative, qui souhaite faire l'acquisition de l'Immeuble, s'est officiellement constituée

en janvier 2007 et a pour mission d'offrir en location des logements abordables aux familles et personnes seules.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de cession de l'Immeuble, ainsi que la fermeture et le retrait du domaine public de l'Immeuble. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, adoptée par le comité exécutif le 2 février 2002 (CE02 0095).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0314 - 31 mai 2018 : Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec.

CG18 0251 - 26 avril 2018 - Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

CG16 0319 - 19 mai 2016 - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CE16 0678 - 27 avril 2016 - Réserver, pour une période de 24 mois, un emplacement municipal composé des lots 1 853 235 et 2 296 277, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 167,4 mètres carrés, situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme AccèsLogis.

CA14 240636 - 13 novembre 2014 - Procéder à la fermeture, comme parc, du lot 5 174 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal situé sur la rue Saint-Jacques et de retirer ce lot du domaine public de la Ville afin de le verser dans le domaine privé de la Ville.

CE14 0654 - 23 avril 2014 - Prolonger pour une période additionnelle de douze mois la mise en réserve déjà consentie par les résolutions CE11 0285 et CE13 0484, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du Programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement au 9 mars 2014.

CG14 0022 - 30 janvier 2014 - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG12 0472 - 20 décembre 2012 - Approuver le projet d'acte par lequel le ministre des Transports du Québec rétrocède à la Ville, à titre gratuit, un terrain d'une superficie de 149,1 m², situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne,

dans l'arrondissement de Ville-Marie (soit le lot 2 296 277).

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m², pour la somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte. Le prix de vente du terrain faisant l'objet du présent dossier décisionnel est conforme à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* telle qu'adoptée par le comité exécutif le 20 février 2002 (CE02 0095). Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 1 (projet pour familles et personnes seules) du Programme AccèsLogis.

La Coopérative s'engage à ériger et à occuper, conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 14 étages devant comporter 136 logements sociaux et communautaires dont la construction devrait débuter à la suite de la signature de l'acte de vente et être complétée au plus tard trente (30) mois après cette même date.

Notons également que la mise en place d'une servitude d'utilité publique d'une superficie de 25,7 m² à des fins d'aqueduc est nécessaire. En effet, une conduite d'eau majeure de 84 pouces de diamètre est présente au nord de l'Immeuble et la Ville se doit de conserver les accès et l'espace au sol nécessaire pour effectuer des travaux sur la conduite. De plus, une seconde servitude d'une superficie de 1,4 m² est nécessaire au sud de l'Immeuble car un puit d'accès (PA17802) de la Commission des services électriques de Montréal (la « CSEM ») est situé en bordure de l'Immeuble et empiète sur ce dernier. Ces servitudes sont inscrites dans le projet d'acte et des plans les localisant sont joints au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet le présent dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes pour approbation, pour les motifs suivants :

- La Ville a réservé l'Immeuble à des fins de vente pour la construction de logements sociaux et communautaires (CE16 0678);
- L'arrondissement de Ville-Marie a confirmé son accord à la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de la Coopérative;
- Le projet de logements sociaux et communautaires est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois de janvier 2020;
- Ce projet de 136 logements contribuera à atteindre les objectifs de la *Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* du Service de l'habitation;
- Un règlement article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal a été adopté permettant ainsi l'usage et le projet de logements sociaux et communautaires (CG18 0251);

- Ultimentement, ce projet générera annuellement des retombées fiscales au chapitre de la taxe foncière générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 18 juillet 2018 par la Division des analyses immobilières du SGPI, est de 7 750 000 \$ pour une superficie de 1 142,7 m² (12 300 pi²), soit 6 782,18 \$/m² (630,08 \$/pi²).

Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, le prix de vente des terrains destinés à la réalisation de logements sociaux et communautaires est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 12 000 \$ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 du Programme AccèsLogis. À 75 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 5 812 500 \$ (7 750 000 \$ x 75 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 12 000 \$ par logement s'applique, le prix de vente de l'Immeuble est établi à 1 632 000 \$ (136 logements x 12 000 \$/logement).

Eu égard à cette politique de vente, sont déduits du prix, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon le SH, l'Immeuble ne présente pas de contrainte géotechnique qui nécessite une diminution du prix de vente. Toutefois, une partie du terrain est contaminé et son coût de décontamination a été estimé à 65 486 \$. Ces coûts sont nets, c'est-à-dire qu'ils comprennent toutes les taxes et les ajustements de ristourne applicables, et ils ont été validés par le SH.

Prix de vente de l'emplacement	
Prix de vente selon la politique	1 632 000 \$ (136 logements x 12 000 \$/logement)
Moins surcoûts géotechniques	0 \$ (aucune contrainte géotechnique)
Moins coûts de réhabilitation des sols	65 486 \$ (montant forfaitaire)
Prix de vente ajusté	1 566 514 \$

L'emplacement est vendu sans garantie quant à l'état et à la qualité des sols. L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, lequel ne comporte aucune clause résolutoire.

Le coût de réalisation du projet est estimé à 38 M\$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 25 M\$, et devrait générer des retombées fiscales d'environ 240 000 \$ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale (taux de 2019).

Par ailleurs, la valeur aux livres de l'Immeuble, acquis au prix de 175 674,85\$, est de 25 181,16 \$ tel qu'estimé lors de son acquisition, conformément à la Politique de cession de terrains pour des logements sociaux (CE02 0095).

Conséquemment, l'impact financier sera reflété de la façon suivante:

- Revenus (Service de la gestion et de la planification immobilière):

Imputation: 1001-0010000-105616-01819-45510-000000-0000-000000-058051
1 566 514 \$

Cession - propriétés destinées à la revente – Ville Marie.

- Dépenses (Chapitre corporatif):

Imputation: 1001-0010000-200267-06501-57403-000000-0000-000000-000000
25 181,16 \$
Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vente de ce terrain municipal à la Coopérative permettra la construction de logements sociaux et communautaires destinés aux familles et personnes seules ayant des revenus faibles ou modestes. Le développement de l'Immeuble permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 136 logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. De plus, le projet permettra d'augmenter le nombre de logements pour les familles et personnes seules dans l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Engagement définitif des subventions : Janvier 2020
 - Signature de l'acte de vente : Février 2020
 - Mise en chantier : Mars 2020
 - Livraison des logements : Novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nissa KARA FRECHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain VILLENEUVE, Ville-Marie
Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Sylvie BLAIS, 5 décembre 2019
Sylvain VILLENEUVE, 4 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Tél : 514-872-8529
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

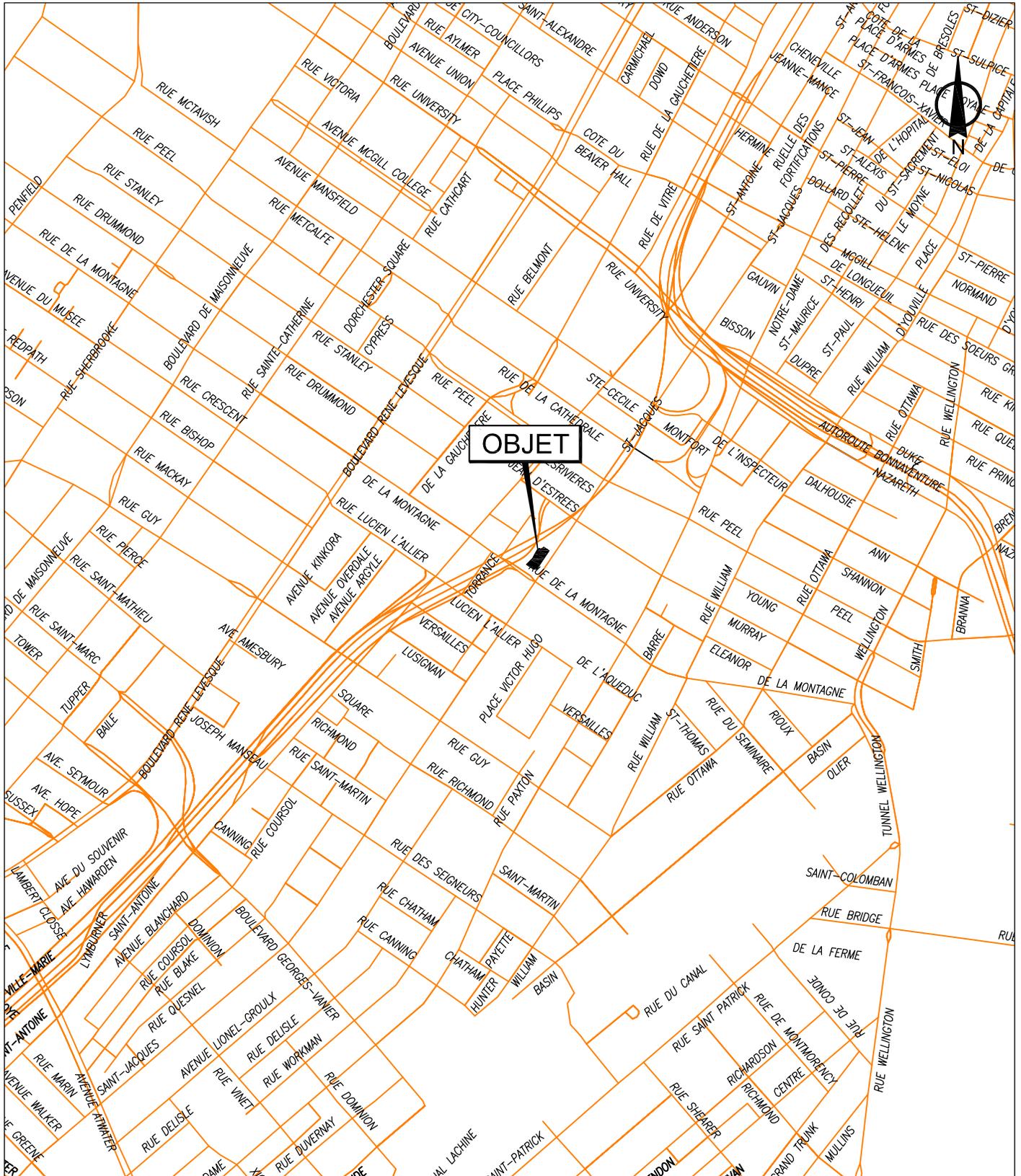
Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-18

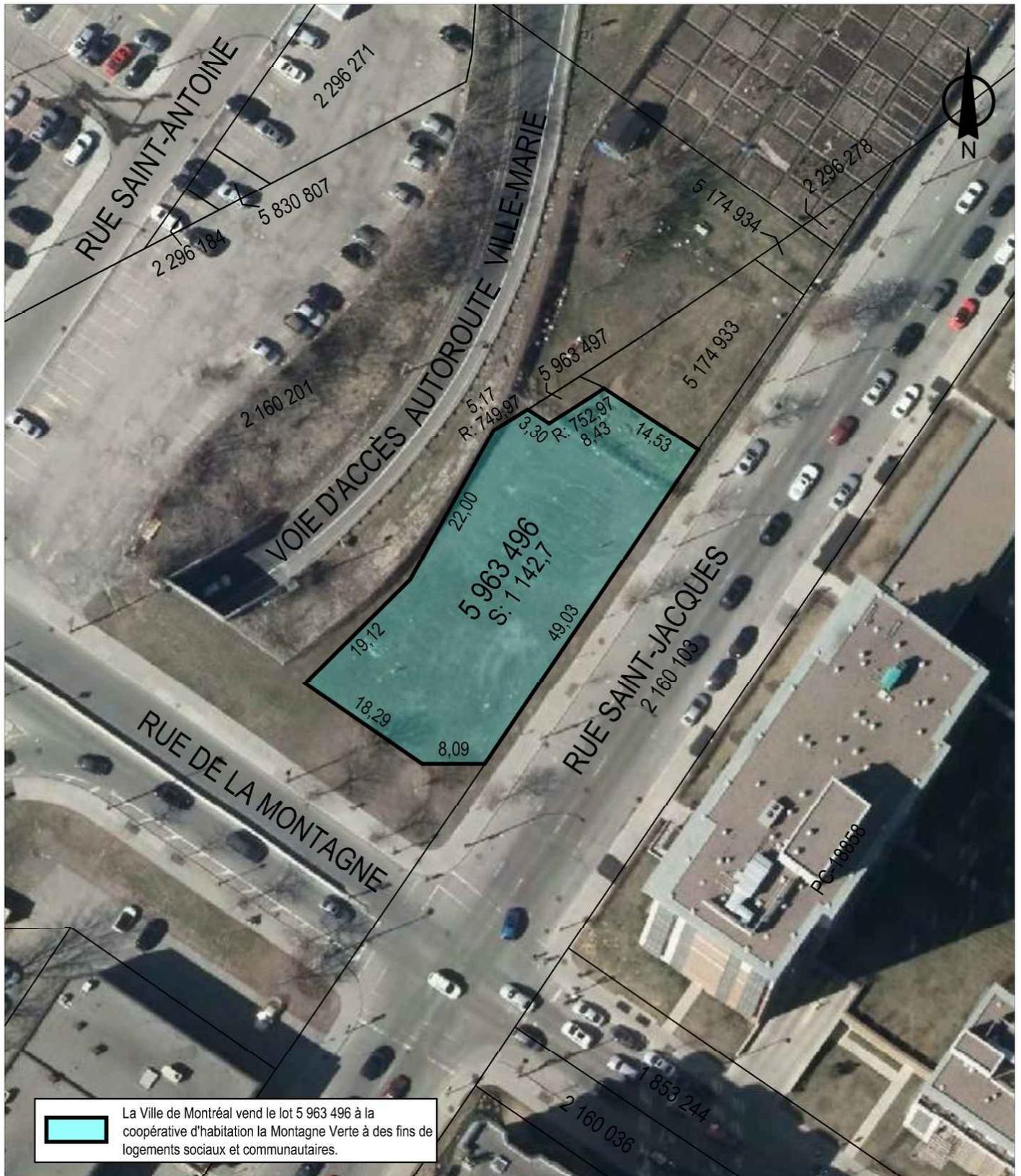


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H05-005-7970-05
 Mandat: 14-0478-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: ---
 Date: 17-12-2018



Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



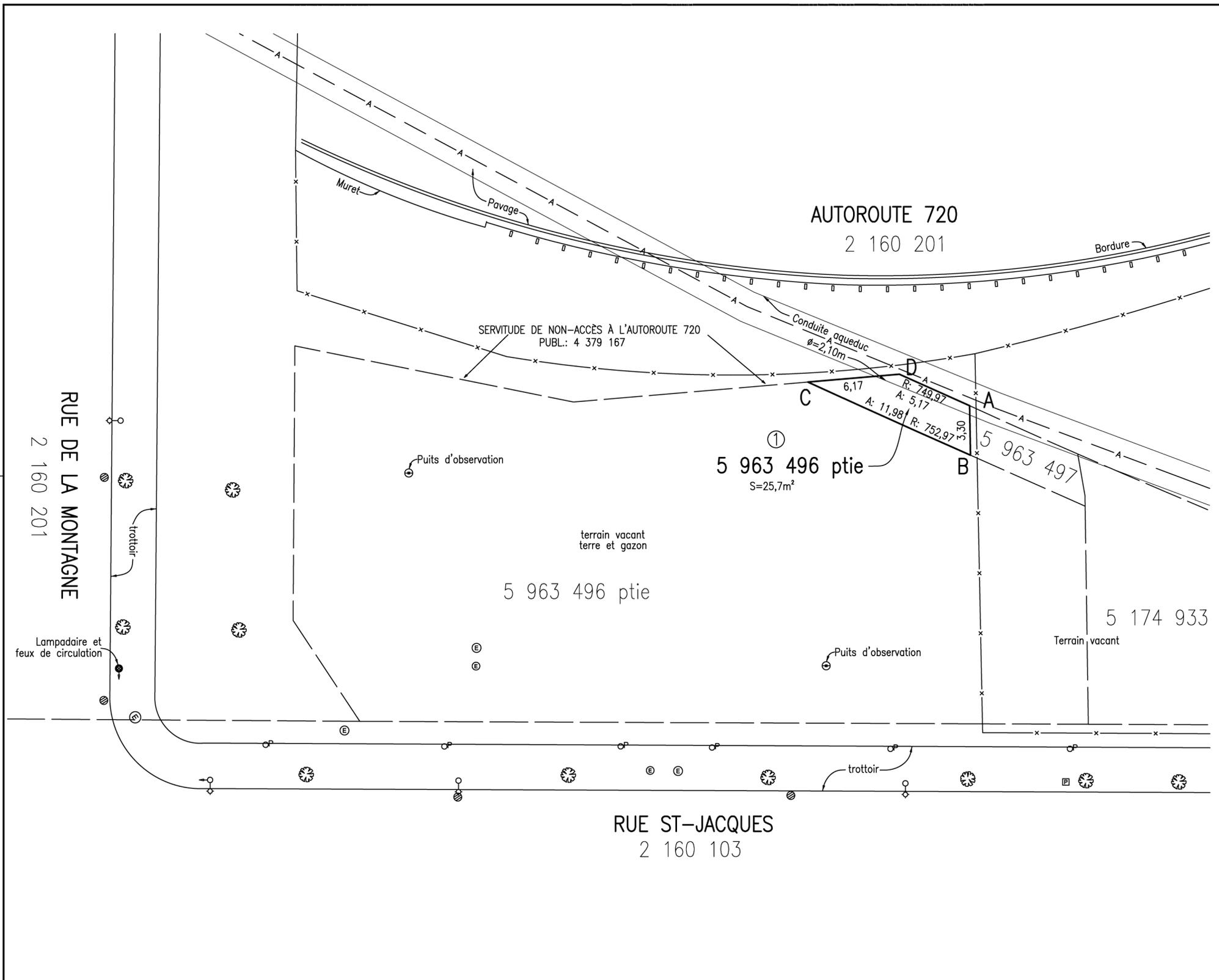
 La Ville de Montréal vend le lot 5 963 496 à la coopérative d'habitation la Montagne Verte à des fins de logements sociaux et communautaires.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS



Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H05-005-7970-05
 Mandat: 14-0478-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:700
 Date: 17-12-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



RUE DE LA MONTAGNE
2 160 201

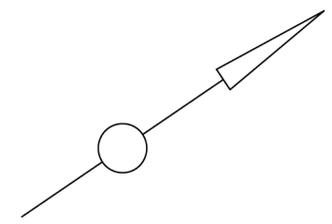
AUTOROUTE 720
2 160 201

5 963 496 ptie
S=25,7m²

5 963 497

5 174 933

RUE ST-JACQUES
2 160 103



LÉGENDE

- : Arbre feuillu
- : Regard de chambre électrique souterraine
- : Regard petit électrique
- : Feu de circulation simple
- : Lampadaire promenade
- : Lampadaire simple et feu de circulation simple
- : Puisard circulaire
- : Borne parcomètre
- : parcomètre
- : Clôture
- : Conduite d'aqueduc
- : Clissière en tôle

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Echelle: 1: 200

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)
Une partie du lot 5 963 496

EMPLACEMENT:
Bien-fonds situé au sud-est de
L'AUTOROUTE 720 (AUTOROUTE VILLE-MARIE)
et au nord-est de la
RUE DE LA MONTAGNE

FINIS DU DOCUMENT:
SERVITUDE

NOTES: 1- Le bien-fonds a être grevé d'une servitude à des fins d'aqueduc est délimité par les lettres ABCDA (article 1).
2- Certains éléments topographiques apparaissant sur ce plan proviennent du fichier numérique du plan topographique préparé par Martin Gascon a.g., le 28 novembre 2013 sous sa minute 9175.
3- Le relevé a été effectué le 2 août 2016.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 2 novembre 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____

Préparé par: JOHANNE RANGERS
Arpenteure-géomètre

Arpenteur(e)-géomètre

Minute N° 1089, Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuille(s) cartographique(s) 31H05-005-7970 (31H05-010-4035) Dessin:E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER N° 21896 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

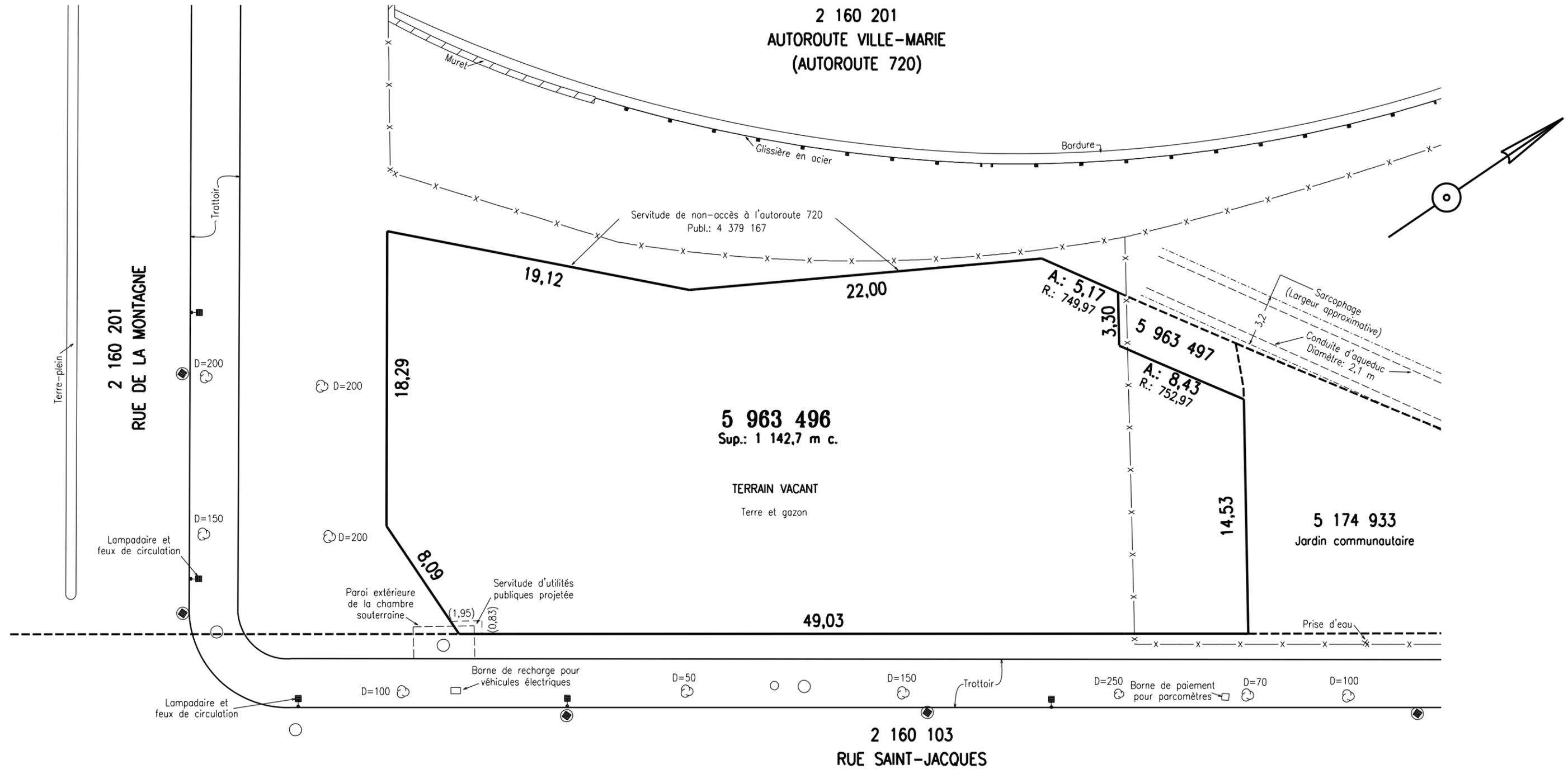
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Ville-Marie

PLAN N° V-79 SAINT-ANTOINE



NOTES:

D=150 REPRÉSENTE UN ARBRE AVEC SON DIAMÈTRE EXPRIMÉ EN MILLIMÈTRES.

CETTE PROPRIÉTÉ DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE NOTARIALE CONCERNANT LES TITRES DE PROPRIÉTÉ ET LES SERVITUDES.

CE PLAN ET LE RAPPORT QUI L'ACCOMPAGNE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

LÉGENDE: (SI APPLICABLE)			
●	=POTEAU	—H—	HAIE
⊗	=REPERE D'ARPENTAGE	—X—	CLÔTURE
○	=VALVE D'EAU	—~—	LIGNE ÉLECTRIQUE
⊙	=PUISARD	—A—	CONDUITE D'AQUEDUC
○	=REGARD	—G—	CONDUITE DE GAZ
⊙	=ARBRE	—S—	ÉGOUT SANITAIRE
⊙	=BORNE FONTAINE	—P—	ÉGOUT PLUVIAL
⊙	=HAUBAN	— —	FOSSÉ
⊙	=FEU DE CIRCULATION	—☎—	LIGNE SOUTERRAINE DE TÉLÉPHONE
⊙	=LAMPADAIRE SIMPLE	⊠	BANC
⊙	=LAMPADAIRE DOUBLE		

CERTIFICAT DE LOCALISATION	
LOT(S)	5 963 496
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	VILLE-MARIE
ÉCHELLE	1=250 SYSTÈME INTERNATIONAL
RECHERCHES	3 JUIN 2019
TERRAIN	30 MAI 2019
DESSIN	1203-32

COPIE CONFORME LE

MONTRÉAL LE 4 JUIN 2019

Martin Gascon

Martin Gascon a.-g.

MINUTE : 16461 DOSSIER : 1203-32

Gascon a.-g. inc.

ARPENŒURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

CERTIFICAT DE LOCALISATION

À la demande de Mme Zurirma Ling, chargée de projets pour le groupe CDH, Je, soussigné, arpenteur-géomètre de la province de Québec, tenant étude au 4244 rue de Salaberry, Montréal, Québec, H4J 1H3, dûment qualifié et autorisé à exercer ma profession dans la province de Québec, certifie que :

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Un immeuble vacant situé à l'intersection de la rue Saint-Jacques et de la rue de la Montagne, dans la municipalité de la ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, est situé entre les limites du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, province de Québec.

Les recherches pertinentes effectuées au bureau de la publicité des droits de Montréal ont été réalisées le 3 juin 2019. Au registre foncier, cet immeuble est inscrit au nom de la Ville de Montréal, en vertu des actes publiés sous les numéros 4 379 167, 4 454 576 et 19 683 951.

Le levé des lieux a été effectué le 30 mai 2019.

2. DESCRIPTION ACTUALISÉE DU BIEN-FONDS

2.1 Désignation de l'immeuble

Le lot 5 963 496 du cadastre du Québec est borné et décrit comme suit :

vers une première limite nord-ouest, par le lot 2 160 201, autoroute Ville-Marie, mesurant consécutivement le long de cette limite dix-neuf mètres et douze centièmes (19,12), vingt-deux mètres (22,00) et cinq mètres et dix-sept centièmes (5,17) le long d'une courbe extérieure ayant un rayon de sept cent quarante-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (749,97);

vers une première limite nord-est, par le lot 5 963 497, mesurant le long de cette limite trois mètres et trente centièmes (3,30);

vers une dernière limite nord-ouest, par le lot 5 963 497, mesurant le long de cette limite huit mètres et quarante-trois centièmes (8,43) le long d'une courbe extérieure ayant un rayon de sept cent cinquante-deux mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (752,97);

vers une dernière limite nord-est, par le lot 5 174 933, mesurant le long de cette limite quatorze mètres et cinquante-trois centièmes (14,53);

vers le sud-est, par le lot 2 160 103, rue Saint-Jacques, mesurant le long de cette limite quarante-neuf mètres et trois centièmes (49,03);



vers le sud, par le lot 2 160 201, rue de la Montagne, mesurant le long de cette limite huit mètres et neuf centièmes (8,09);

vers le sud-ouest, par le lot 2 160 201, rue de la Montagne, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29).

SUPERFICIE : 1 142,7 mètres carrés

2.2 Bornage

Aucune limite de l'immeuble ci-dessus décrit n'a fait l'objet d'un bornage.

3. HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 5 963 496 du cadastre du Québec a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montréal le 30 septembre 2016, lequel remplaçait le lot 1 853 235 et une partie du lot 2 296 277, lots mis en vigueur le 20 février 2003.

Le lot 2 296 277 rénovait les limites, les mesures et la contenance d'une partie du territoire sans désignation cadastrale.

Le lot 1 853 235 rénovait les limites, les mesures et la contenance des lots 675-1, 676-1 et d'une partie des lots 675-2, 676-2, 677 et 678 du cadastre officiel de la cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), Les lots 675-1, 675-2, 676-1 et 676-2 ont été mis en vigueur le 23 octobre 1954, lesquels subdivisaient respectivement une partie des lots 675 et 676. Les lots 675, 676, 677 et 678 ont été mis en vigueur le 1^{er} septembre 1870.

4. CONCORDANCE

Il y a concordance entre les titres de propriété, le cadastre et l'occupation physique sur les lieux, à l'exception des clôtures qui ne suivent pas rigoureusement les limites de propriété, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

5. DESCRIPTION DES CONSTRUCTIONS

Il n'y a actuellement aucune bâtisse sur cette propriété.

6. SERVITUDES, CHARGES ET AUTRES CONSTATATIONS

6.1 Ouvertures et vues

a) Toutes les ouvertures ou vues sont conformes aux articles 993 à 996 du Code civil du Québec.

b) Une servitude de droit de vues est publiée sous le numéro 1 295 688. Cette servitude n'a présentement aucun objet étant donné la réunion des fonds servant et dominant.

6.2 Mitoyenneté

Il n'y a aucun mur mitoyen sur cette propriété.

6.3 Services d'utilités publiques

a) Il y a une servitude de droit de passage pour utilités publiques à être publiée, sur une bande de terrain d'une largeur de un mètre et quatre-vingt-quinze centièmes (1,95) par une profondeur de quatre-vingt-trois centièmes de mètre (0,83) et située dans le coin ouest de la propriété en question, lot 5 963 496, le tout tel que montré sur la copie de plan ci-annexée.

b) Il n'y a aucun autre service d'utilités publiques affectant cette propriété.

6.4 Autres charges ou servitudes

a) Cette propriété est assujettie à une servitude de non-accès à l'autoroute 720, le tout tel que publié sous le numéro 4 379 167 et montré sur la copie de plan ci-annexée.

b) Il n'y a aucune autre charge ou servitude apparente affectant cette propriété.

7. EMPIÈTEMENTS ET SURPLOMBS

7.1 Empiètements apparents exercés

Il n'existe aucun empiètement apparent exercé affectant cette propriété, autre que ceux créés par les marques d'occupation.



7.2 Empiètements apparents soufferts

Il n'existe aucun empiètement apparent souffert affectant cette propriété, autre que ceux créés par les marques d'occupation.

8. LIMITATIONS À CARACTÈRE PUBLIC

8.1 Zone à risque

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

8.2 Identification de la zone

L'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 0060 du règlement de zonage actuel, laquelle autorise un usage mixte.

8.3 Règlement municipal de lotissement

L'immeuble est conforme au règlement municipal de lotissement en ce qui concerne ses dimensions et sa superficie.

9. LÉGISLATIONS POUVANT AFFECTER L'IMMEUBLE

9.1 Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24) et avis de réserve pour fins publiques

Il n'y a aucun avis d'expropriation ou avis de réserve pour fins publiques à l'index des immeubles ou au registre foncier du bureau de la publicité des droits contre ladite propriété.

9.2 Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002)

Le bien-fonds ci-dessus décrit n'est pas classé ou cité comme « immeuble patrimonial » ou situé dans l'aire de protection d'un tel immeuble ou encore situé à l'intérieur d'un périmètre classé, déclaré ou cité comme « site patrimonial ». Il n'existait lors de nos recherches aucune inscription au registre foncier de la propriété ou au Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'effet que la propriété serait visée par l'une ou l'autre de ces restrictions et obligations.

9.3 Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2)

L'index des immeubles publié au registre foncier révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire établie par règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique et déposé au bureau de la publicité des droits.

9.4 Loi sur la Régie du logement (RLRQ, c. R-8.1)

Aucun bâtiment n'étant actuellement construit sur cette propriété, l'immeuble ci-dessus décrit ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement.

9.5 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1)

La consultation du registre du zonage agricole de la municipalité concernée révèle que l'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection pour fins agricoles.

9.6 Zone d'inondation cartographiée

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la *Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec*, relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau.

9.7 Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r. 35)

Le bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

10. SYSTÈME DE MESURES

Toutes les dimensions mentionnées dans le présent rapport, ainsi que celles apparaissant sur le plan annexé, sont exprimées en mètres, dans le système de mesure international.



11. UTILISATION DU DOCUMENT

Le présent rapport et le plan qui l'accompagne font partie intégrante du certificat de localisation, dans lequel l'arpenteur-géomètre soussigné exprime son opinion sur la situation et la condition actuelles du bien-fonds ci-dessus décrit par rapport aux titres de propriété, au cadastre, à l'occupation ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter. Préparé aux fins d'une transaction immobilière et/ou d'un financement hypothécaire pour le requérant, de même que pour l'acquéreur issu de la transaction pour laquelle la présente est produite, ce document ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans l'autorisation écrite de son auteur.

Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété.

Par les présentes, l'arpenteur-géomètre soussigné certifie avoir vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1° à 23° du premier alinéa de l'article 9 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie de plan ci-annexée, lequel fait partie intégrante du présent document, Minute 16461, Dossier 1203-32, en date du 4 juin 2019, et préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Signé numériquement à Montréal
le 4 juin 2019



MARTIN GASCON
(matricule 2409)
arpenteur-géomètre

copie conforme à l'original

arpenteur-géomètre

Dossier # : 1184962010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m ² , pour un montant de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05

SENS DE L'INTERVENTIONDocument(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Tommy Fréchette, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Tommy Fréchette. Nous avons reçu confirmation de ce dernier à l'effet que le représentant de l'Acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

FICHIERS JOINTS[2019-12-17 Projet acte de vente - Coop la Montagne Verte. v.finale.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nissa KARA FRECHET
Notaire - Chef de Division du droit notarial
Tél : 514 872-0138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Nissa KARA FRECHET
Notaire - Chef de Division du droit notarial
Tél : 514 872-0138
**Division : Service des affaires juridiques ,
Direction des affaires civiles**

Vente

L'AN DEUX MILLE (●) (à confirmer)

Le

DEVANT Me Tommy FRÉCHETTE, notaire à Montréal et Laval, province de Québec.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par (●) (à confirmer) dûment autorisé en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006);
et
- b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du .

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET:

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA MONTAGNE VERTE, coopérative régie par la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C.C-67.2), constituée le onze (11) janvier deux mille sept (2007), immatriculée au registre des entreprises du Québec sous le numéro 1164182629 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5, ici représentée par (●) (à confirmer) dûment autorisé aux termes d'une résolution de son conseil d'administration adoptée en date du (●) (à confirmer), dont un extrait de cette résolution est annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé par le représentant et le notaire pour identification.

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** »

LESQUELLES Parties, préalablement à la vente qui fait l'objet des présentes, déclarent ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un terrain vague étant le lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 963 496)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**;

ATTENDU QUE l'Acquéreur désire acquérir de la Ville, à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis Québec », le terrain plus amplement décrit à la section "DÉSIGNATION" des présentes.

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Acquéreur.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend, à des fins de logements sociaux et communautaires, à l'Acquéreur, qui accepte un immeuble situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 963 496)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- a) Acte de rétrocession par le MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC à VILLE DE MONTRÉAL reçu par M^e Robert COULOMBE, notaire, le 15 janvier 2013 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal**, sous le numéro **19 683 951**;
- b) Acte de cession par SA MAJESTÉ CHEF DU QUÉBEC à VILLE DE MONTRÉAL, reçu par M^e Raymond ST-AMAND, notaire, le 19 avril 1991 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal**, sous le numéro **4 379 167**, modifié par un acte de correction entre VILLE DE MONTRÉAL et SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC, reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 3 décembre 1991, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal**, sous le numéro **4 454 576**.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la seconde résolution mentionnée dans sa comparution.

GARANTIE

La présente vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur quant à la qualité des sols de l'Immeuble. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative à l'état et à la qualité du sol et du sous-sol de

l'Immeuble (les « Sols ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls quant à ces état et qualité qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, certificat de localisation, ou plan d'implantation à l'Acquéreur relativement à l'Immeuble. L'Acquéreur s'engage à ne pas exiger de tels documents de la Ville.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

ATTESTATION DE LA VILLE

D'une part, la Ville fait les déclarations suivantes :

1. Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (RLRC (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);
2. Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies;

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

1. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude continue, discontinue, apparente ou non apparente s'y rattachant, l'Acquéreur déclarant avoir vu et examiné à sa satisfaction;
2. Destiner l'Immeuble à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis Québec » et à maintenir cette destination conformément aux règles de ce programme;
3. Vérifier lui-même auprès des autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;
4. Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;
5. Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale

telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

6. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente;
7. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les Parties, dont trois (3) pour la Ville;
8. Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage, dans un délai maximum de trente (30) mois de la date des présentes, à compléter la construction d'un bâtiment résidentiel de 14 étages sur l'Immeuble, comprenant cent trente-six (136) logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme gouvernemental « AccèsLogis Québec », dont le coût de réalisation ne devra pas être inférieur à la somme de TRENTE-HUIT MILLIONS DE DOLLARS (38 000 000,00 \$), le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque le bâtiment sera totalement fermé, c'est-à-dire lorsque la toiture, les portes, les fenêtres ainsi que le revêtement extérieur auront été installés.

CRÉATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES

Conformément à l'article 140 de l'annexe C de la Charte, la Ville et l'Acquéreur, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, également nommé le « **Cédant** » aux fins de la présente section, créent par les présentes sur le **Fonds servant** ci-après désigné :

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Une partie du lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 963 496)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**, décrit comme suit :

De figure irrégulière;

BORNÉE ladite partie, vers le nord-ouest, ligne 1-2, par une autre partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie 5 963 496); vers le nord-est, ligne 2-3, par une autre partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie 5 963 496); vers le sud-est, ligne 3-4, par le lot DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE CENT TROIS (Ptie 2 160 103), rue Saint-Jacques; vers le sud, ligne 4-1, par le lot DEUX MILIONS CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT UN (Ptie 2 160 201), rue de la Montagne; tous au susdit cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

MESURANT un mètre et quatre-vingt-quinze centièmes (1,95 m) suivant une direction de 33°22' vers le nord-ouest, quatre-vingt-trois centièmes de mètre (0,83 m) suivant une direction de 124°16' vers le nord-est, un mètre et quarante et un centièmes (1,41 m) suivant une direction de 214°14' vers le sud-est et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (0,96 m) suivant une direction de 270°15' vers le sud.

CONTENANT en superficie un mètre carré et quatre dixièmes (1,4 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI) et tous les lots auxquels il est fait référence sont du

même cadastre. Les directions mentionnées dans cette description sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 8) NAD 83 et peuvent différer de 180° par rapport à celle indiquée au plan correspondant.

Le tout tel qu'indiqué à la description technique et au plan préparés par Martin GASCON, arpenteur-géomètre, le 18 septembre 2017 sous le numéro 14544 de ses minutes (dossier 1203-32), dont copie conforme est annexée au présent acte après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du notaire soussigné;

Ci-après nommé le « **Fonds servant** »

une servitude d'utilités publiques, pour en permettre l'usage par la Commission des services électriques de Montréal, (ci-après nommé le « Bénéficiaire »), laquelle servitude comprend les droits réels et perpétuels suivants en faveur du Bénéficiaire, savoir :

- a) Un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique, de télécommunications et de câblodistribution, soit aériennes, soit souterraines, soit à la fois aériennes et souterraines, y compris les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrages, supports, conduits, bornes, kiosques, piédestaux, coffrets d'appareillage de pupinisation et d'amplification, puits d'accès et tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant à ces divers genres de construction, nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement (les « Installations »);
- b) Un droit de transformer en tout ou en partie, successivement et en tout temps, les lignes aériennes en lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes;
- c) Un droit de couper, émonder, enlever et détruire de quelque manière que ce soit et en tout temps sur le Fonds servant tous arbres, arbustes, branches et racines et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au fonctionnement, à la construction, au remplacement et à l'entretien des Installations;
- d) Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur le Fonds servant et, si nécessaire, en dehors du Fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes, notamment un droit d'accès pour communiquer du chemin public au Fonds servant;
- e) Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et des haies décoratives ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton et autres, notamment le gazon, et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce Fonds servant, sauf avec le consentement écrit du Bénéficiaire;
- f) Au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, le Bénéficiaire pourra délaisser et abandonner ses ouvrages souterrains s'y rapportant, le cas échéant, tels quels et dans l'état du moment sur le Fonds servant.

CONVENTIONS SPÉCIALES

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties :

- a) Que chaque Bénéficiaire est et demeurera propriétaire de ses Installations faites à l'intérieur des limites du Fonds servant;

b) Que chaque Bénéficiaire pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu du présent acte à toutes entreprises de services publics;

SERVITUDE RÉELLE

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par le Cédant comme servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant, en faveur du fonds dominant ci-après décrit.

Tout propriétaire futur du fonds servant sera assujéti aux droits et obligations du Cédant créés aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds servant. De même, les droits ci-dessus accordés sont établis et créés en faveur du Bénéficiaire en tant que propriétaire du fonds dominant. Tout propriétaire futur du fonds dominant sera assujéti aux droits et obligations du Bénéficiaire aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds dominant.

CONDITIONS

Cette servitude est consentie sous réserve des conditions suivantes que le Bénéficiaire devra respecter :

a) Se tenir responsable de tous dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au Fonds servant, soit à la propriété du Cédant, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du Code civil du Québec, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Cédant ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de la présence à cet endroit desdites Installations;

b) Rétablir les lieux dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment rétablir clôtures, barrières, haies décoratives, revêtement d'allée et aménagement paysager dans un état comparable à celui existant avant l'exécution des travaux. Toutefois aucune indemnité ne sera payée pour la coupe, la destruction ou l'enlèvement des arbres, arbustes, branches ou buissons, racines situés sur le Fonds servant ou à proximité nuisant à l'exercice de la servitude.

FONDS DOMINANT

En vertu de l'article 140 de l'annexe C de la Charte, cette servitude peut être constituée sans description du fonds dominant.

TRANSFERT

À compter de la date de la signature du présent acte, le Bénéficiaire détient les droits ci-dessus relatés.

CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie en considération des avantages que le Cédant et le public en général retirent des Installations, dont quittance totale et finale.

CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE SERVICE D'AQUEDUC

La Ville et l'Acquéreur, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, également nommé le « **Cédant** » aux fins de la présente section, créent par les présentes sur le **Fonds servant** ci-après désigné :

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Une partie du lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5 963 496)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**, décrite comme suit :

De figure trapézoïdale;

BORNÉE ladite partie, vers le nord-ouest et le nord par le lot DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENT UN (Ptie 2 160 201) faisant partie de l'Autoroute 720; vers le nord-est par le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (Ptie 5 963 497); vers le sud par une autre partie du lot CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (Ptie 5 963 496), tous au susdit cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

MESURANT six mètres et dix-sept centièmes (6,17 m) vers le nord-ouest, cinq mètres et dix-sept centièmes (5,17 m) le long d'un arc de cercle de sept cent quarante-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (749,97 m) de rayon vers le nord; trois mètres et trente centièmes (3,30 m) vers le nord-est; onze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (11,98 m) le long d'un arc de cercle de sept cent cinquante-deux mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (752,97 m) de rayon vers le sud.

CONTENANT en superficie vingt-cinq mètres carrés et sept dixièmes (25,7 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI) et tous les lots auxquels il est fait référence sont du même cadastre.

Le tout tel qu'indiqué à la description technique et au plan préparés par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, le 2 novembre 2016 sous le numéro 1089 de ses minutes (dossier 21896), plan V-79 Saint-Antoine, dont copie conforme est annexée au présent acte après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommé le « **Fonds servant** »

une servitude réelle et perpétuelle de service d'aqueduc, pour en permettre l'usage par la Ville de Montréal, (ci-après nommée le « **Bénéficiaire** »), laquelle servitude comprend les droits réels et perpétuels suivants en faveur du Bénéficiaire, savoir :

- a) Un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, des aqueducs, soit souterraines, soit à la fois aériennes et souterraines, y compris tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant à ces divers genres de construction, nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement (les « **Installations** »);
- b) Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur le Fonds servant et, si nécessaire, en dehors du Fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes, notamment un droit d'accès pour communiquer du chemin public au Fonds servant;
- c) Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous du Fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et des haies décoratives ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton et autres, notamment le gazon, et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce Fonds servant, sauf avec le consentement écrit du Bénéficiaire;

d) Au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, le Bénéficiaire pourra délaisser et abandonner ses ouvrages souterrains s'y rapportant, le cas échéant, tels quels et dans l'état du moment sur le Fonds servant.

CONVENTIONS SPÉCIALES

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties :

- a) Que chaque Bénéficiaire est et demeurera propriétaire de ses Installations faites à l'intérieur des limites du Fonds servant;
- b) Que chaque Bénéficiaire pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu du présent acte à toutes entreprises de services publics;

SERVITUDE RÉELLE

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par le Cédant comme servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant, en faveur du fonds dominant ci-après décrit.

Tout propriétaire futur du fonds servant sera assujéti aux droits et obligations du Cédant créés aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds servant. De même, les droits ci-dessus accordés sont établis et créés en faveur du Bénéficiaire en tant que propriétaire du fonds dominant. Tout propriétaire futur du fonds dominant sera assujéti aux droits et obligations du Bénéficiaire aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds dominant.

CONDITIONS

Cette servitude est consentie sous réserve des conditions suivantes que le Bénéficiaire devra respecter :

- a) Se tenir responsable de tous dommages découlant de la servitude et notamment de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au Fonds servant, soit à la propriété du Cédant, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du Code civil du Québec, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Cédant ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de la présence à cet endroit desdites Installations;
- b) Rétablir les lieux dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment rétablir clôtures, barrières, haies décoratives, revêtement d'allée et aménagement paysager dans un état comparable à celui existant avant l'exécution des travaux. Toutefois aucune indemnité ne sera payée pour la coupe, la destruction ou l'enlèvement des arbres, arbustes, branches ou buissons, racines situés sur le Fonds servant ou à proximité nuisant à l'exercice de la servitude.

RESPONSABILITÉ DU CÉDANT

En tout temps, les travaux d'excavation, de dynamitage ou de construction ne doivent entraîner de dommages à la conduite d'aqueduc. Pour ce faire, le Cédant doit prendre notamment les mesures suivantes en phase de construction :

- 1) la fondation du nouveau bâtiment ne doit pas générer de charge additionnelle sur la conduite;
- 2) le bâtiment doit demeurer stable lors d'une intervention future pour

réparer, remplacer ou réhabiliter la conduite;

- 3) la construction du nouveau bâtiment ne doit pas créer de dommage à la conduite;

Il est de la responsabilité du Cédant de s'assurer qu'une excavation pour réparer ou remplacer la conduite d'aqueduc ne déstabilisera pas le nouveau bâtiment. En d'autres termes, la Ville n'aura pas à supporter la structure du bâtiment pour pouvoir dégager la conduite d'aqueduc.

- 4) choisir la méthode d'excavation appropriée qui permet de s'assurer de l'intégrité de la conduite en tout temps;
- 5) fournir un plan d'excavation signé et scellé par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (ci-après l'« OIQ »), montrant les étapes d'excavation, les mesures de mitigation;
- 6) choisir la méthode de dynamitage et la charge minimale requise pour ne pas endommager la conduite d'aqueduc et fournir les plans de tirs signés et scellés par un ingénieur expert en dynamitage, membre en règle de l'OIQ;
- 7) s'assurer de limiter les vibrations de sorte que la vitesse maximale des particules (VMP), mesurée à côté de la conduite, demeurent inférieures aux valeurs limites. La vitesse (VPM) limite choisie selon la fréquence doit être validée par un ingénieur spécialisé en dynamitage membre en règle de l'OIQ. Ce dernier doit démontrer qu'elle est adéquate pour ne pas provoquer de dommage à la conduite. Dans le cas contraire, il doit l'abaisser et proposer une vitesse sécuritaire qui ne provoquerait aucun dommage à la conduite. La vitesse des particules ne doit pas dépasser 25 mm/s;
- 8) installer le nombre requis d'appareils de mesure de type sismographe enregistreur pour vérifier et enregistrer en continu les vibrations transmises sur la partie la plus rapprochée de la conduite d'aqueduc;
- 9) pour chacun des sautages, informer suffisamment à l'avance le représentant de la Ville de l'endroit et de l'heure exacte où le dynamitage aura lieu de même que de(s) l'endroit(s) où l'(les) appareil(s) effectuera (ont) l'(les) enregistrement(s);
- 10) noter qu'aucun dynamitage n'est permis à moins de 8 mètres de la conduite d'aqueduc;
- 11) mis à part le dynamitage, mesurer les vibrations lors de bris de roc à l'aide d'équipement mécanique ou lors de toute opération susceptible d'engendrer des vibrations sur la conduite d'aqueduc;
- 12) une fois la conduite exposée, procéder à une inspection visuelle de cette dernière, et signaler tout défaut apparent;
- 13) faire une demande d'excavation et de forage auprès du Service de l'eau de la Ville de Montréal 15 jours ouvrables avant le début des travaux. La demande doit être acheminée à dep_demande_forage-excavation@ville.montreal.qc.ca.

FONDS DOMINANT

L'immeuble décrit comme « fonds dominant » est constitué du réseau de conduites d'aqueduc de la Ville de Montréal relevant de la compétence de son conseil d'agglomération. Ledit réseau étant connu sous la fiche FITNO numéro 65-B-107 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

TRANSFERT

À compter de la date de la signature du présent acte, le Bénéficiaire détient les droits ci-dessus relatés.

CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie en considération des avantages que le Cédant et le public en général retirent de l'existence du réseau de conduites d'aqueduc, dont quittance totale et finale.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

- a) La Ville : à l'attention de la Directrice – Direction des transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, Montréal, H2Y 3Y8; avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre -Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.
- b) L'Acquéreur : à l'attention du président, au 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5 avec copie conforme à l'attention de Zurirma LING, chargée de projet chez Groupe CDH, au 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

RÉPARTITIONS

Aucune répartition n'est nécessaire aux fins des présentes.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Le présent acte de vente constitue l'entente complète entre l'Acquéreur et la Ville quant à son objet. En conséquence, le présent acte annule toutes les ententes précédentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de **UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATORZE DOLLARS (1 566 514 \$)** que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur, et ce, conformément à la *Politique de vente de terrains municipaux aux fins de logement social et communautaire*, dont quittance totale et finale.

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Le préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice-versa et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin et vice-versa.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chacune des dispositions des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de la T.P.S. et de la T.V.Q. auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

Si les servitudes créées aux termes des présentes sont taxables selon les dispositions des lois mentionnées ci-dessus, la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749 RT0001;
T.V.Q. : 1006001374 TQ0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : (à confirmer);
T.V.Q. : (à confirmer);

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 9 DE

**LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES
MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Les Parties font les déclarations suivantes :

- a) Le nom du cédant est : VILLE DE MONTRÉAL;
- b) Le nom du cessionnaire est : COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA MONTANGE VERTE;
- c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- d) le siège du cessionnaire est le 1000, rue Amherst, bureau 201, Montréal, province de Québec, H2L 3K5;
- e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;
- f) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUATORZE DOLLARS (1 566 514,00 \$);
- g) la valeur de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de TROIS MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE CINQUANTE-SIX DOLLARS (3 709 056 \$) (TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (3 566 400,00 \$) x le facteur comparatif (1,04));
- h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : TROIS MILLIONS SEPT CENT NEUF MILLE CINQUANTE-SIX DOLLARS (3 709 056 \$);
- i) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET QUARANTE CENTS (83 569,40 \$);
- j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville qui a expressément dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : (●) (à confirmer)

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA MONTAGNE VERTE

Par : (●) (à confirmer), président

Me Tommy FRÉCHETTE, notaire

COPIE CONFORME à l'original des présentes demeuré en mon étude

Dossier # : 1184962010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie 1 142,7 m², pour un montant de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7970-05

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1184962010 - Vente Coopérative d'habitation de la Montagne verte.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0470

Co-Auteur
Christian Borys
Conseiller Budgétaire
Tél: 514-872-5676

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-02

Yves COURCHESNE
Directeur de service- finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances



Dossier # : 1197026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois par laquelle Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique 9mm frangibles, pour une somme maximale de 1 529 231.89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17639.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-08 11:48

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1197026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9 mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

Ces munitions sont requises afin de permettre aux policiers de maintenir leur niveau de compétences au tir. Le ministère de la Sécurité publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à une requalification annuelle, selon les normes certificatives émises par l'École Nationale de police du Québec (ÉNPQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0593 - 22 novembre 2018 - Autoriser la deuxième prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9 mm frangibles, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la deuxième prolongation : 937 630,32\$, taxes incluses.

CG17 0466 - 28 septembre 2017 - Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630.32\$, taxes incluses.

CG15 0604 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le SPVM, pour une somme maximale de 1 875 260.65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'achat de 3 600 000 cartouches de 9 x19 mm Luger frangibles de marque Centaure pour la formation de tir des policiers du SPVM. L'unité de mesure de ces produits est par mille (cartouche/1000), la quantité pour la période de 24 mois est donc de 3600. La quantité prévisionnelles pour l'année (12 mois) d'option est de 1800.

ARTICLE	Quantité initiale	Unité de mesure	Prix unitaire	Coût total
Cartouches 9 x 19 mm Luger frangible	3600	Cartouche/ Mille	369.46 \$	1 330 056.00 \$
MONTANT TOTAL (AVANT TAXES)				1 330 056.00 \$
TPS (5%)				66 502.80 \$
TVQ (9.975%)				132 673.09 \$
MONTANT TOTAL (AVEC TAXES)				1 529 231.89 \$

La prévision de la consommation a été évaluée en collaboration avec les maîtres instructeurs de tir de la Section emploi de la force de la Division de la Formation, et ce, en tenant compte de l'historique de consommation, du nombre de policiers à requalifier annuellement au tir, ainsi que du programme de formations spécialisées.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). L'appel d'offres public 19-17639 fut publié du 6 mai au 6 juin 2019 (30 jours). Il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges, dont six (6) qui ont soumissionné. Une firme fut déclarée non-conforme pour des raisons techniques.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LES INDUSTRIES CENTAURE LTÉE	1 529 231.89 \$	1 529 231.89 \$
Rampart Internationnal Corp.	1 647 361.80 \$	1 647 361.80 \$
Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc (CRAFM inc.)	1 739 870.69 \$	1 739 870.69 \$
Korth Group Ltd.	2 127 497.40 \$	2 127 497.40 \$
Anthony Aleksic-Metak Distributing Ltd.	2 666 006.73 \$	2 666 006.73 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 800 000.00 \$	1 800 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-270 768.11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-15.04
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		118 129.91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		7.72

L'estimation initiale était de 1 800 000 \$ (taxes incluses). Ce qui représente une différence à la baisse de 15.04 % par rapport à la soumission reçue. L'estimation des coûts fut basée sur les prix soumis de la précédente entente. La demande mondiale actuelle en munition est moins importante que lors de la conclusion de la dernière entente ce qui explique la baisse du prix de la présente soumission.

Ce contrat est d'une durée de 24 mois (du 3 février 2020 au 3 février 2022) et comporte une année d'option (12 mois). L'année d'option représente un montant de 783 697.19 \$ selon la quantité prévisionnelle de 1 800 000 cartouches. La présente soumission a été prolongée compte tenu des divers délais administratifs, la lettre de confirmation de la prolongation est annexée au présent dossier.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus dans au budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les munitions de pratique de type frangibles ne comportent pas de plomb.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une rupture d'inventaire de munitions de pratique compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération, des bons de commande seront transmis au fournisseur selon les besoins pour la durée du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-3404
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-03

Martin M BERNIER
Chef de section ressources matérielles et
tehnologiques

Tél : 514-280-3195
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2019-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2020-01-07

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 janvier 2020

Monsieur Eric Paquet
Les Industries Centaure Ltée
1234, avenue Godin
Laval (Québec) H7E 2T2

Courriel: centaure@aei.ca

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17639
ACQUISITION DE CARTOUCHES 9X19MM LUGER FRANGIBLE POUR LA
FORMATION DE TIR DU SPVM**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant 9h00 le 16 janvier 2020**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :


Signature

15 JAN 2020
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@montreal.ca

Dossier # : 1197026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17639 pv.pdf](#)[19-17639 Detcah.pdf](#)[19-17639 Tableau de vérification vf.pdf](#)



[19-17639 Intervention V2.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-11

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	19-17639
No du GDD :	1197026002
Titre de l'appel d'offres :	Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	6 - 5 - 2019
Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	6 - 6 - 2019
Date du dernier addenda émis :	29 - 5 - 2019
Ouverture faite le :	6 - 6 - 2019
Délai total accordé aux soumissionnaires :	30 jrs
Date du comité de sélection :	- - -

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs :	11
Nbre de soumissions reçues :	6
% de réponses :	54,55
Nbre de soumissions rejetées :	1
% de rejets :	16,67
<u>Soumission(s) rejetée(s) (nom)</u>	<u>Motif de rejet: administratif et / ou technique</u>
Agence Gravel inc.	Erreur de prix unitaires, ne peuvent être corrigés, totaux anormalement bas
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	4 - 10 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	117 jrs
Date d'échéance révisée :	31 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi				
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples				
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	Montant net payable (TTI)	√	# Lot
Les industries centaure Ltée	1 529 231,89 \$	1 396 392,54 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
* Rampart International Corp.	1 504 440,00 \$	1 502 971,38 \$	<input type="checkbox"/>	
Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc. (CRAFM inc.)	1 739 870,69 \$		<input type="checkbox"/>	
Korth Group Ltd.	2 127 497,40 \$		<input type="checkbox"/>	
Anthony Aleksic-Metak Distributing, Ltd	2 666 006,73 \$		<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle
* TVQ non applicable (fournisseur ontarien)
Raisons de désistement:
-La firme étant implantée en Europe, elle ne peut respecter le délais de livraison exigés;
-La soumission a été déposée via un partenaire;
-La firme n'offre pas de munition rechargée.

Préparé par : J. Langlois pour Zoulikha Seghir

Le 11 - 12 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17639

Titre :Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM

Date d'ouverture des soumissions : 06 juin 2019

Article	Quantité	Agence Gravel inc.		Centre récréatif d'armes à feu de Montréal inc. (CRAFM inc.)		Les industries centaure Ltée		Anthony Aleksic-Metak Distributing, Ltd		Korth Group Ltd.		Rampart International Corp.	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1 Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM	3600	0,523 \$	1 882,80 \$	420,35 \$	1 513 260,00 \$	369,46 \$	1 330 056,00 \$	644,10 \$	2 318 770,80 \$	514,00 \$	1 850 400,00 \$	398,00 \$	1 432 800,00 \$
Total avant taxes			128 882,80 \$		1 513 260,00 \$		1 330 056,00 \$		2 318 770,80 \$		1 850 400,00 \$		1 432 800,00 \$
TPS 5 %			6 444,14 \$		75 663,00 \$		66 502,80 \$		115 938,54 \$		92 520,00 \$		71 640,00 \$
TVQ 9,975 %			12 856,06 \$		150 947,69 \$		132 673,09 \$		231 297,39 \$		184 577,40 \$		
Montant total			148 183,00 \$		1 739 870,69 \$		1 529 231,89 \$		2 666 006,73 \$		2 127 497,40 \$		1 504 440,00 \$
Commentaire		erreur sur le prix unitaire		OK		OK		Alberta. A inclut la TVQ		Alberta qui détient un NEQ. TVQ non calculée dans sa soumission		Ontario . TVQ non calculée dans sa soumission	
Montant soumission		2 164 749,30		1 739 870,69		1 529 231,89		2 666 006,73		1 942 920,00		1 504 440,00	

Remarque :

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme
- Taxes nettes payables (4,9875 %) par la Ville

66 336,54 \$

71 460,90 \$

TOTAL SOUMISSION (DÉPENSE NETTE PAYABLE PAR LA VILLE) :	N/A	1 587 371,91 \$	1 396 392,54 \$	2 432 332,60 \$	1 941 023,34 \$	1 504 260,90 \$
--	-----	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, le pourcentage de taxes nettes payables par le DONNEUR D'ORDRE est de 4,9875%.

c) Calcul

Pour déterminer la dépense nette, le calcul se fait de la manière suivante :

Utiliser cette formule : $D = (Ms + Mo) \times (1 + \%Tn)$

D : dépense découlant de la Soumission

Ms : montant hors taxes de la Soumission

Mo : montant hors taxes des options de renouvellement

%Tn : pourcentage de taxes nettes payables par le DONNEUR D'ORDRE



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17639

Numéro de référence : 1265140

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de cartouches 9X19mm Luger frangible pour la formation de tir du SPVM

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Agence Gravel Inc. 5175, John Molson Québec, QC, g1x3x4 NEQ : 1173344889	Monsieur Anthony Beebe Téléphone : 866 682-3003 Télécopieur :	Commande : (1590937) 2019-05-08 8 h 15 Transmission : 2019-05-08 8 h 15	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> CRAFM inc 2206 52e ave Montréal, QC, h8t 2y3 NEQ : 1163036917	Madame Lizie-Anne Perron Téléphone : 514 635-4867 Télécopieur :	Commande : (1592153) 2019-05-09 15 h 10 Transmission : 2019-05-09 15 h 10	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 15 h 10 - Téléchargement 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Facta Global cp 398 succ place d'armes Montréal, QC, H2Y3H1 http://www.factaglobal.com NEQ : 1168430438	Monsieur G. Pelletier Téléphone : 1866 632-2821 Télécopieur :	Commande : (1590349) 2019-05-07 9 h 45 Transmission : 2019-05-07 9 h 45	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> GTDS 1200 Boul. Chomedey Suite 320 Laval, QC, H7V3z3 NEQ : 1162908231	Monsieur Gabriel Roy Téléphone : 514 572-2221 Télécopieur :	Commande : (1591119) 2019-05-08 10 h 29 Transmission : 2019-05-08 10 h 29	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel 3135533 - 19-17639 Addenda N°2 (Questions/Réponses) 2019-05-29 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Korth Group Ltd. 64186 393 Loop East OKOTOKS, AB, T1S0L1 NEQ : 1171039630	Monsieur Jason Ross Téléphone : 705 706-4099 Télécopieur :	Commande : (1590898) 2019-05-08 7 h 38	3124136 - 19-17639 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-05-09 12 h 40 - Courriel

Transmission :
2019-05-08 7 h 38

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Industries Centaure Ltée.
1234 AV GODIN
Laval, QC, H7E 2T2
NEQ : 1140205940

[Monsieur XxxX XxxX](#)
Téléphone : 450 661-5517
Télécopieur :

Commande : (1590129)
2019-05-07 7 h 19

Transmission :
2019-05-07 7 h 19

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-09 12 h 40 - Courriel

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LLOYD LIBKE LAW ENFORCEMENT SALES
19 INGRAM DR
TORONTO, ON, M6M 2L7
NEQ :

[Monsieur Domenic Saverino](#)
Téléphone : 416 242-3257
Télécopieur : 416 242-2829

Commande : (1591733)
2019-05-09 9 h 15

Transmission :
2019-05-09 9 h 15

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-09 12 h 40 - Courriel

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

M.D. CHARLTON CO. LTD
PO BOX 153
BRENTWOOD BAY, BC, V8M 1R3
NEQ :

[Monsieur Frederic Duchesne-Frienze](#)
Téléphone : 450 224-4826
Télécopieur :

Commande : (1599873)
2019-05-27 13 h 45

Transmission :
2019-05-27 13 h 45

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-27 13 h 45 - Téléchargement

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Metak Distributing
PO Box 2071
Strathmore, AB, T1P1K1
NEQ :

[Monsieur Anthony Aleksic](#)
Téléphone : 403 519-7250
Télécopieur : 587 701-5050

Commande : (1594792)
2019-05-15 11 h 53

Transmission :
2019-05-15 11 h 53

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-15 11 h 53 - Téléchargement

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Pcamiot Consultation
2801 Ruisseau St-Georges Sud
Saint-Jacques, QC, J0K2R0
<http://www.pcamiotconsulting.com> NEQ : 2272370802

[Monsieur Pierre Camiot](#)
Téléphone : 514 813-1217
Télécopieur :

Commande : (1593729)
2019-05-13 20 h 29

Transmission :
2019-05-13 20 h 29

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-13 20 h 29 - Téléchargement

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)
2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Rampart International Corp
2574 Sheffield Road

[Monsieur Armon Vaziri](#)
Téléphone : 613 729-0446
Télécopieur :

Commande : (1596024)
2019-05-17 9 h 41

3124136 - 19-17639 Addenda N°1
(Questions/Réponses)
2019-05-17 9 h 41 - Téléchargement

10/06/2019

SEAO : Liste des commandes

Ottawa, ON, K1B 3V7

<http://www.rampartcorp.com> NEQ :

Transmission :
2019-05-17 9 h 41

3135533 - 19-17639 Addenda N°2
(Questions/Réponses)

2019-05-29 13 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197026002 Industries Centaure Ltée.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-10

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197026001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, par laquelle la firme Korth Group Ltd s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-10 12:59

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1197026001**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (AO 19-17396), pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires).

Les munitions de service sont changées aux deux ans afin d'en assurer leur efficacité. Les cartouches distribuées aux policiers, qui sont eux-mêmes à l'extérieur, sont sujettes aux variations de température (froid, humidité, chaleur etc.). De plus, le chargement et le déchargement quotidien de l'arme de service usent les munitions qui peuvent ainsi ne pas fonctionner lorsque requises ou exploser dans le canon. Le programme de changement des munitions de service tous les deux ans vise donc à minimiser ces risques déjà constatés par le passé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AO 17-16151- Date d'ouverture 2 juin 2017 - (BC 1207813) - Octroyer, en vertu de l'appel d'offres sur invitation (3 soumissionnaires), un contrat à la firme Les industries Centaure ltée pour la fourniture, sur demande, de munitions de service 9 mm Winchester RA9B-SPVM, pour arme de service.

DESCRIPTION

Achat de 230 000 munitions de service de marque HORNADY, modèle Critical Duty, Flex-Lock 9mm+P, 135 grains, numéro de produit chez le fournisseur: 90225.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). L'appel d'offres public 19-17396 fut publié du 17 avril au 7 mai 2019 (19 jours). La soumission a été reçue le 7 mai 2019 au Service de l'approvisionnement.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
KORTH GROUP LTD	149 410.01 \$	149 410.01 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	150 000.00 \$	150 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)		-589.99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100] 0,00 %		-0.39
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)		N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]		N/A

Il y a eu 6 preneurs de cahier de charge et 2 firmes ont déposé une soumission. Le second soumissionnaire a été exclu pour des raisons techniques.

Il n'y a pas d'année de prolongation. Les quantités requises seront commandées par bon de commande (BC) selon le besoin au cours de l'année 2020.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de cet achat est de 149 410.01\$ taxes incluses (le fournisseur étant hors du Québec et non enregistré pour la TVQ, celle-ci sera auto-cotisée) ou 136 431.25\$ net des ristournes de taxe.

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus dans le budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM ne peut se permettre une rupture d'inventaire de munitions, ce qui compromettrait l'exercice de sa mission relative à la sécurité publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence au niveau des médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération un bon de commande sera transmis au fournisseur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillère ressources matérielles et technologiques

Tél : 514 280-3404
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-26

Martin M BERNIER
Commandant, chef de section ressources matérielles et technologiques

Tél : 514-280-3195
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2019-12-12

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2020-01-07

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 janvier 2020

Monsieur Terry Korth
Korth Group LTD.
64186-393 Loop East
Okotoks (Alberta) T1S 0L1

Courriel : le@korthgroup.com

**Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17396
Acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du SPVM**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 29 février 2020.

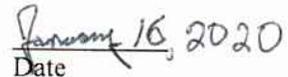
Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 22 janvier 2020.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

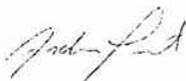

Signature


Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature

Date



Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II
Courriel: andres.larmat@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1197026001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17396 PV.pdf19-17396 DetCah.pdf19-17396 TCP v2.pdf



19-17396 - Intervention 13122019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
KORTH GROUP LTD.*	149 410,01 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	N/A

Information additionnelle

*Fournisseur situé en Alberta, ne charge pas la TVQ.
 Désistements : sur six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission; pour une (1) firme, son prix ne serait pas compétitif; une (1) firme n'aurait pas pu compléter la soumission dans le délai alloué et une autre n'a pas donnée de motif de désistement.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres

19-17396

Agent d'approvisionnement

Andrés Larmat

Conformité	Oui
-------------------	-----

Données

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Korth Group Ltd	0	Munitions de service 9 mm	1	Cartouches par mille selon les marques et modèles acceptés au Devis technique	230	Mille	1	565,00 \$	129 950,00 \$	149 410,01 \$
Total (Korth Group Ltd)									129 950,00 \$	149 410,01 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17396

Numéro de référence : 1259977

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de munitions de calibre 9 mm pour les pistolets de service du SPVM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CRAFM inc 2206 52e ave Montréal, QC, H8T 2Y3	Madame Lizie-Anne Perron Téléphone : 514 635-4867 Télécopieur :	Commande : (1582273) 2019-04-22 11 h 04 Transmission : 2019-04-22 11 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Korth Group Ltd. 64186 393 Loop East OKOTOKS, AB, T1S0L1	Monsieur Jason Ross Téléphone : 705 706-4099 Télécopieur :	Commande : (1581273) 2019-04-18 9 h 08 Transmission : 2019-04-18 9 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Industries Centaure Ltée. 1234 AV GODIN Laval, QC, H7E 2T2	Monsieur Xxxx Xxxx Téléphone : 450 661-5517 Télécopieur :	Commande : (1581227) 2019-04-18 8 h 47 Transmission : 2019-04-18 8 h 47	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Metak Distributing PO Box 2071 Strathmore, AB, T1P1K1	Monsieur Anthony Aleksic Téléphone : 403 519-7250 Télécopieur : 587 701-5050	Commande : (1581794) 2019-04-18 15 h 23 Transmission : 2019-04-18 15 h 23	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rampart International Corp 2574 Sheffield Road Ottawa, ON, K1B 3V7 http://www.rampartcorp.com	Monsieur Armon Vaziri Téléphone : 613 729-0446 Télécopieur :	Commande : (1582278) 2019-04-22 11 h 32 Transmission : 2019-04-22 11 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1197026001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Korth Group Ltd, pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 149 410.01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197026001 - Korth Group Ltd.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-28

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1195006005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17876;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-12-18 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1195006005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le positionnement stratégique du Service des technologies de l'information consiste à évoluer, s'adapter et mettre en oeuvre des technologies innovatrices génératrices de valeur en matière de performance, d'efficacité et de productivité afin de mieux desservir les besoins de la Ville et de ses citoyens.

Le réseau routier municipal constitue un actif indispensable pour le développement urbain, la prospérité économique de la Ville et la qualité de vie des citoyens. Par conséquent, il est important que la Ville dispose d'infrastructures routières performantes pouvant assurer ses besoins en mobilité, dans des conditions optimales en termes de sécurité et de confort pour tous les usagers. Les besoins croissants d'entretien, de réhabilitation, de reconstruction que requièrent les infrastructures routières nécessitent des investissements majeurs de la part de la Ville.

Devant l'immensité du défi auquel fera face Montréal au cours des prochaines années, le Service des infrastructures et du réseau routier de la Ville (SIRR) a pour priorité de se doter d'un modèle performant de gestion des interventions dans la rue (AGIR) permettant :

- d'apporter le soutien nécessaire aux personnes qui devront mettre en oeuvre et réussir l'implantation du changement;
- de pallier à l'absence de système informatique intégré relatif à la gestion des interventions de la planification à l'exécution des travaux en temps réel, le suivi des

contraintes exigées (moratoire, réserves de rues), le suivi des échéanciers, le suivi des détours utilisés, un suivi des axes de mobilité;

- d'améliorer les processus de communication en créant une plate-forme d'échanges d'information entre les parties prenantes et en vue d'expliquer les changements ;

Ainsi, afin de poursuivre la réalisation des projets prévus, le Service des technologies de l'information met en place des ententes de prestations de services spécialisés qui permettront de soutenir les orientations et les améliorations et l'architecture en place. Dans ce contexte, le Service des TI a sollicité le marché par un appel d'offres public (19-17876) en date du 2 octobre 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 40 jours a été accordé aux preneurs des cahiers des charges pour préparer et soumettre leur proposition.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	17 octobre 2019	Précision demandée sur le nombre de mandats réalisés.
2	30 octobre 2019	Demande de report de date d'ouverture des soumissions
3	31 octobre 2019	Précision technique demandée dans le formulaire du descriptif des mandats

Initialement, la date d'ouverture des soumissions était prévue le 5 novembre 2019 à l'heure limite de 13h30. La date d'ouverture des soumissions a été amendée (addenda #2) pour lire le 12 novembre 2019. La période de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture.

La Ville a reçu trois soumissions considérées toutes conformes administrativement. Suite à l'évaluation qualitative effectuée par le jury de sélection, une des trois offres n'a pas franchie la note intérimaire et de passage de 70% fondée sur les critères d'évaluation et de pondération en fonction des exigences obligatoires de l'appel d'offres entraînant conséquemment et automatiquement son rejet conformément aux dispositions législatives de la Loi sur les cités et villes.

Le présent dossier vise ainsi à conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

La gestion du changement des différentes parties prenantes (communication, formation et développement des compétences, mobilisation et encadrement par les gestionnaires,

accompagnement et mécanismes de soutien) est une composante déterminante dans l'accompagnement des différents projets, par exemple :

- De réviser et légitimer la stratégie en gestion du changement et l'adapter au besoin de la Ville ;
- De mettre en place des mécanismes de communication, d'orientation, de sensibilisation, d'intégration avec les parties prenantes et acteurs (ex. : dirigeants, agents de changements, destinataires, bénéficiaires, clients) ;
- De mettre en place l'identification et la gestion des risques en gestion du changement ;
- De construire le plan de mise en œuvre en gestion du changement et renforcer les pratiques renouvelées.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a généré un total de 10 preneurs de cahier des charges sur le SEAO. Trois preneurs (30%) ont déposé une offre alors que sept (70%) n'ont pas soumissionné. Les explications du désistement (via le formulaire de non-participation) sont: une firme n'offre pas les services requis, deux firmes ont des engagements contractuels sur d'autres projets, deux firmes ont des carnets de commandes complets et, par déduction, aucune ressource disponible, les autres firmes n'ont pas souhaité soumettre de justificatif.

- Suite à l'évaluation des soumissions, l'une d'entre elles a été rejetée parce qu'elle n'a pas atteint la note de passage de 70% lors du comité de sélection.
- L'évaluation qualitative des deux soumissions retenues a été effectuée par un jury de sélection le 21 novembre 2019 selon une grille de pondération et des critères d'évaluation expressément prévus dans les documents de l'appel d'offres et préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement.
- Après ladite évaluation des soumissions retenues, la recommandation est de retenir l'offre ayant obtenu le plus haut pointage suivant :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total (taxes incluses)
SIA Partenaires inc.	73,3%	2,34	457 600,00 \$	526 125,60 \$
Cofomo inc.	76,3%	2,30	478 400,00 \$	550 040,40 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (sur la base d'une période d'un an au lieu de 3 ans)				1 an = 201 206,00 \$ x 3 ans = 603 618,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				- 77 492,40\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-12,84%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note - adjudicataire)				23 914,80 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				0,045%

L'estimation initiale était basée sur une période de 12 mois. Le cahier des charges reflétait au final une période de 36 mois. L'écart réel de prix soumis par l'adjudicataire est inférieur

ainsi de 12,84% au prix de la dernière estimation. On constate que l'approche par niveau d'expertise donne des taux beaucoup plus bas qu'estimés et que le soumissionnaire a présenté une offre concurrentielle.

Après vérification, la firme recommandée n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nature du service consiste à faciliter et maximiser l'adoption et l'utilisation des solutions déployées, et garantir ainsi une meilleure atteinte des objectifs visés, en matière de gestion du changement au niveau stratégique, tactique et opérationnel du modèle AGIR.

- La gestion du changement est un élément critique de tout projet qui dirige, gère et permet d'accepter de nouveaux processus, de nouvelles technologies, de nouvelles structures et de nouvelles valeurs. C'est une série d'activités qui permettent ainsi à une organisation comme la Ville (et à ses employés) de passer d'une situation actuelle à une situation désirée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : 22 janvier 2020

- Approbation du dossier par le CM : 27 janvier 2020
- Approbation du dossier par le CG : 30 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle BÉCHARD, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José SIMON
Conseiller stratégique, gestion de contrats

Tél : 514 872-1199
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-21

Vincent DECROIX
chef de division - solutions d'affaires -
systemes corporatifs

Tél : 514-872-4281
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur, Gestion du territoire

Tél : 514-872-7710
Approuvé le : 2019-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2019-12-18

Dossier # : 1195006005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17876) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[SEAO](#) [Liste des commandes.pdf19-17876 pv.pdf19-17876 comité.pdf](#)



[19-17876 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Cofomo Inc.	550 040,40 \$	<input type="checkbox"/>	
Sia Partenaires Inc.	526 125,60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que: une firme n'offre pas le service demandé, deux firmes ont des engagements dans d'autres projets et deux firmes ont des carnets de commandes complets. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Préparé par : Le - -

19-17876 - Prestation de services professionnels en gestion du changement pour la mise en place du projet Assistant à la gestion des interventions dans la rue (AGIR)

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Cofomo Inc.	3,67	5,67	10,33	8,00	15,33	16,67	16,67	76,3	550 040,40 \$	2,30	2	21-11-2019
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,83	7,33	9,33	7,00	15,33	14,00	12,00	68,8			Non conforme	Heure
Sia Partenaires Inc.	3,83	7,33	11,50	8,00	14,33	13,00	15,33	73,3	526 125,60 \$	2,34	1	Lieu
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
0								-		-		
Agent d'approvisionnement		Robert Normandeau										

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17876

Numéro de référence : 1307785

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Prestation de services professionnels en gestion du changement pour la mise en place du projet Assistant à la gestion des interventions dans la rue (AGIR)

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1648172) 2019-10-03 9 h 29 Transmission : 2019-10-03 9 h 29	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Azurée Conseil 931 av Pratt Montréal, QC, H2V2T9 NEQ : 1166445313	Madame Lydia Sokoloff Téléphone : 514 704-9527 Télécopieur :	Commande : (1650196) 2019-10-08 12 h 36 Transmission : 2019-10-08 12 h 36	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1648159) 2019-10-03 9 h 22 Transmission : 2019-10-03 9 h 22	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1651357) 2019-10-10 11 h 23 Transmission : 2019-10-10 11 h 23	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel

3205826 - 19-17876 addenda 3
2019-10-31 13 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Gevity Conseil Inc. 410 rue St-Nicolas Bureau 236 Montréal, QC, H2Y2P5 http://www.gevityinc.com/fr NEQ : 1170536008	Monsieur Gevity Quebec Téléphone : 514 448-1683 Télécopieur : 514 469-1630	Commande : (1654183) 2019-10-18 9 h 31 Transmission : 2019-10-18 9 h 31	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 9 h 31 - Téléchargement 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	---	---

<input type="checkbox"/> Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 http://www.edgenda.com NEQ : 1161955134	Madame Flora Gaffuri Téléphone : 438 320-6456 Télécopieur :	Commande : (1648971) 2019-10-04 15 h 14 Transmission : 2019-10-04 15 h 14	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	---	--

<input type="checkbox"/> Groupe IN-RGY Consultation inc. 390, rue Le Moynes Montréal, QC, H2Y1Y3 http://www.in-rgy.com NEQ : 1165038705	Madame Mariette Pagé Téléphone : 514 906-7767 Télécopieur : 514 906-7677	Commande : (1648615) 2019-10-03 22 h 04 Transmission : 2019-10-03 22 h 04	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	---	--

<input type="checkbox"/> Les Services conseils ABna inc. 2875, bd Laurier Edifice Delta 1 - Bureau 1350 Québec, QC, G1V2M2 http://www.abnaconseils.com NEQ : 1165489486	Madame Lucie Émond Téléphone : 418 977-2262 Télécopieur : 888 226-2555	Commande : (1648430) 2019-10-03 13 h 45 Transmission : 2019-10-03 13 h 45	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-30 14 h 49 - Courriel 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	---	---

<input type="checkbox"/> Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	Commande : (1648427) 2019-10-03 13 h 43 Transmission : 2019-10-03 13 h 43	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 7 h 48 - Courriel
---	---	---	--

3205295 - 19-17876 addenda 2
avec report de date
2019-10-30 14 h 49 - Courriel
3205826 - 19-17876 addenda 3
2019-10-31 13 h 25 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

<input type="checkbox"/> Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.) 294 Rue Saint-Paul O, Montréal Montréal, QC, H2Y2a3 http://www.sia-partners.com NEQ : 1170154943	Monsieur Patrick Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	Commande : (1650329) 2019-10-08 15 h 10 Transmission : 2019-10-08 15 h 10	3199760 - 19-17876 addenda 1 2019-10-18 10 h 41 - Télécopie 3205295 - 19-17876 addenda 2 avec report de date 2019-10-31 9 h 12 - Télécopie 3205826 - 19-17876 addenda 3 2019-10-31 15 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	---	--	---

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1198528002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses (CG15 0778)

Il est recommandé :

1. de ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 Janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-13 12:51

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198528002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses (CG15 0778)

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins de carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats. Le premier regroupement était piloté par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Il sera maintenant piloté par le Service du Matériel Roulant et des ateliers (SMRA). Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze (12) villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount).

Le 17 Décembre 2015, le Conseil d'agglomération approuvait un contrat, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Le contrat comprenait deux options de prolongation d'une durée 12 mois, pour un lien contractuel maximal de 5 ans. Ainsi, le SMRA souhaite se prévaloir de la deuxième option de prolongation d'une année, de façon à prolonger le contrat du 04 Janvier 2020 jusqu'au 03 Janvier 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0612 - 22 novembre 2018 : Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, soit du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, pour une somme maximale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

CG15 0778 - 17 Décembre 2015 : Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

CG14 0588 - 18 Décembre 2014 : Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CG13 0468 - 19 Décembre 2013 : Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CG13 0449 - 28 Novembre 2013 : Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions)

CG11 0451 - 22 Décembre 2011 : Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise à exercer une option de prolongation prévue au contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, et ce pour la période du 04 Janvier 2020 jusqu'au 03 Janvier 2021, avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp, pour un montant total déjà estimé à 20 855 763,77 \$, taxes incluses pour la période du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021. Des avis écrits ont été envoyés l'année dernière aux fournisseurs afin de signifier la volonté de bénéficier de l'option de prolongation pour la période du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021. Suite à une réponse positive des fournisseurs, le SMRA souhaite faire ratifier la prolongation des ententes.

Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent aux besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires tant au niveau des véhicules, des équipements fixes et mobiles ainsi que pour les équipements de chauffage de plusieurs immeubles municipaux. A titre d'exemple, l'Essence Super Sans Plomb est utilisé par l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville Mont-Royal et le Port de Plaisance de Lachine. Le Diesel coloré et le Mazout peuvent servir à alimenter la Station d'épuration des eaux usées, quand celle-ci manque de gaz.

JUSTIFICATION

La fluctuation des prix de l'essence n'est pas significative. Les véhicules de la flotte de la Ville sont majoritairement alimentés par du carburant malgré qu'il y a plus de véhicules

électrique parmi la flotte. Les besoins en carburant ne change pas par rapport à l'année dernière. Alors, les coûts et les quantités de litres estimés de l'année dernière seront les mêmes proposés pour le renouvellement de l'entente pour une période d'un an. En plus, nous n'avons pas eu de plaintes avec les fournisseurs.

Selon l'étude du dernier renouvellement, la Ville bénéficie d'un escompte très intéressant qui se situe entre 0,0280\$ et 0,0550\$ par litre, selon le type de carburant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers carburants. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Tous les services corporatifs ainsi que les différents arrondissements pourront faire appel à ces ententes. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Le SMRA a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 20 855 763,77 \$ (taxes incluses) sur 2 ans pour la fourniture d'essences, mazout, diesel arctique et diesel coloré. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation par produit pour les années 2018 à 2020 et la moyenne de prix des différents carburants en 2018, indexée de 5%.

L'estimation réalisé dans le dernier renouvellement:

		<i>Durée: 3 ans du 04 Janvier 2016 au 03 Janvier 2019</i>	<i>Prolongation 1 année : du 04 Janvier 2019 au 03 Janvier 2020</i>
Entente #	Firme	Montant estimé (3 ans)	Estimé (taxes non incluses)
1092509	Énergie Valéro inc.	20 226 835,78 \$	7 446 087,13 \$
1092617	Pepco Énergie Corp	7 450 697,82 \$	2 981 794,76 \$

La même valeur est estimé pour la période du 04 janvier 2020 au 3 janvier 2021.

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût réel du carburant fluctue selon les conditions du marché par un mécanisme d'ajustement hebdomadaire basé sur « l'Oil Buyers Guide » (OBG).

L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget au fur et à mesure de la consommation réelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que ce dossier traite de la prolongation des ententes-cadres collectives pour la fourniture de différents types de carburant, le SMRA continue à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores, tels que définis dans les orientations de la Politique verte de matériel roulant 2016-2020. Dans ce sens, il faut souligner que la prolongation de ces ententes cadres a pour but de rationaliser et optimiser l'utilisation des carburants par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les véhicules alimentés via cette entente ne pourront plus circuler, certains équipements de chauffage des immeubles et le fonctionnement des génératrices au diesel ne pourra plus

être assurer.

ou

La Ville va devoir acheter le carburant sans l'économie d'échelle au prix du marché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2020 : émission du bon de commande.

Du 4 janvier 2020 au 3 janvier 2021 : prolongation du contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux opérations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-11-26

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 1er octobre 2018

Monsieur Luc Pépin
Pepco Energie Corp.
10220 boul. Louis-H-Lafontaine
Montréal (Québec) H1J 2T3

Courriel : lpepin@pepco.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14232
Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de
Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 3 octobre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Luc Pepin

Nom en majuscules et signature

9 octobre, 2018

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 1 octobre 2018

Monsieur Richard Blouin
Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

Courriel : richard.blouin@valero.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14232
Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de
Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 3 octobre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Richard Blouin

RICHARD BLOUIN

Nom en majuscules et signature

01/10/2018

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crôteau
Agent d'approvisionnement II
Courriel : matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6777



Dossier # : 1196810002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder à *St-Denis Thompson Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 113 514,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15432;
2. d'autoriser une dépense de 1 422 702,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-13 14:10

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196810002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0602 « Restauration fenêtres », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

1. Suivi effectué auprès des firmes non soumissionnaires

En réponse à un appel d'intérêt réalisé en juillet 2019 préalablement à l'appel d'offres, sept (7) répondants ont déclaré posséder les installations et la main d'œuvre requises ainsi qu'être intéressés à soumissionner sur un appel d'offres de restauration des fenêtres patrimoniales de l'hôtel de ville. Un suivi effectué auprès de ces répondants ainsi que des deux (2) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas remis de soumissions indique qu'ils sont d'avis que les travaux à réaliser requièrent la coordination complexe de nombreux artisans et qu'ils ne disposent pas du personnel spécialisé requis pour réaliser le contrat.

2. Négociation avec le soumissionnaire unique

Suite à un exercice de négociation avec le soumissionnaire unique St-Denis Thompson inc, un crédit de 561 801,88\$ (taxes inclus) a été retenu par la Ville, incluant un montant de 36 139,30\$ suite à l'acceptation que le chargé de projet de l'entrepreneur gère plusieurs lots ainsi que d'un montant de 525 662,58\$ suite à la confirmation que les travaux seront réalisés dans un milieu de contamination à l'amiante de niveau faible.

3. Étude de scénarios alternatifs

Quatre (4) options ont été considérées pour le projet de restauration des fenêtres

1. Restauration des fenêtres actuelles, soit le scénario de référence
2. Remplacement des fenêtres tel qu'à l'identique, soit 2 fenêtres en verre simple avec structure de bois reprenant les mêmes dimensions
3. Remplacement des fenêtres par des fenêtres à verre isolé et structure de bois
4. Remplacement des fenêtres par des fenêtres à verre isolé et structure d'aluminium ou PVC à fasses guillotines

Les options N° 3 et 4 n'ont pas été retenues en raison du retard sur l'échéancier de réalisation causé par la préparation de nouveaux plans et devis ainsi que de la perte de la subvention de 3,2M\$ attendue du Ministère de la culture et des communications du Québec.

L'option N° 2 n'a pas été retenue en raison du retard sur l'échéancier de réalisation causé par la préparation de nouveaux plans et devis ainsi que par l'exigence de resoumettre une nouvelle demande d'autorisation auprès des instances décisionnelles patrimoniales ainsi que de permis de construction.

L'option N° 1 a été retenue sur la base des motifs suivants :

- Préserve un élément majeur du patrimoine de l'hôtel de ville.
- Une subvention de 3,2 M\$

- Le permis de construction obtenu;
- Pas d'impact sur les délais;
- Améliore significativement la performance énergétique par l'ajout de systèmes d'étanchéité testés par le laboratoire.

L'appel d'offres public IMM-15432, publié le 5 août 2019 dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de 46 jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 19 septembre 2019. Une prorogation de délai de validité de soumission pour une période additionnelle de 20 jours ouvrables a été consentie par l'unique soumissionnaire.

Trois (3) addendas ont été publiés :

Addenda n° 1 (19 août 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (2 questions) - Réponse à une demande d'équivalence (1 demande).

Addenda n° 2 (3 septembre 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (19 questions) - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01) - Date de dépôt des soumissions reportée au 12 septembre 2019 - Remise d'une annexe photographique.

Addenda n° 3 (11 septembre 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (25 questions) - Réponse à une demande d'équivalence (1 demande) - Remise des révisions de l'article n° 12 « Personnel de l'entrepreneur » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise de la révision de plans en architecture (1 plan) - Remise de la révision de la section « Portée spécifique des travaux » du Fascicule 08-611 des Prescriptions spéciales - Date de dépôt des soumissions reportée au 19 septembre 2019. Les professionnels estiment que l'addenda n° 3 aurait eu un impact budgétaire mineur sur le coût des travaux pour ce lot, à hauteur d'approximativement 20 000 \$, inclus dans la dernière estimation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CG19 0324 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CE19 1056 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 «

Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0240 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de

l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0602 « Restauration fenêtres » consistent principalement à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer la restauration des fenêtres patrimoniales, tels que décrits dans les documents d'appels d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu trois (3) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels un (1) seul a déposé une soumission. Un suivi a été effectué auprès des deux (2) autres preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission. L'une des entreprises a mentionné qu'elle fournit des prix en sous-traitance au soumissionnaire et que son carnet de commandes est présentement complet; l'autre entreprise a mentionné qu'elle aurait éprouvé de la difficulté à recruter la main d'œuvre artisanale nécessaire pour réaliser les travaux requis sur le chantier, malgré le fait qu'elle ait les ressources nécessaires en atelier.

La soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- St-Denis Thompson inc.

SOUSSIONS CONFORMES APRÈS NÉGOCIATION	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (20%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
St-Denis Thompson inc.	7 113 514,75 \$	1 422 702,95 \$	8 536 217,70 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	4 384 571,63 \$	876 914,33 \$	5 261 485,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			8 536 217,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			3 274 731,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			62,2%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions, ainsi que les crédits retenus par la Ville suite à un exercice de négociation avec le soumissionnaire unique.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et Associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc.

L'écart de 62,2 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc. et la dernière estimation des professionnels s'explique essentiellement par le fait que dans leur estimation budgétaire, les professionnels ont sous-estimé les niveaux d'organisation et de synchronisation d'un nombre important d'artisans spécialisés qui travailleront aux différentes étapes de restauration, ainsi qu'à des conditions de marché qui sont soumises à une pression exercée par la rareté de la main d'œuvre artisanale.

Suite à l'analyse très détaillée de la répartition des coûts dans le bordereau de soumission soumis par St-Denis Thompson inc., nous sommes d'avis que les professionnels :

- ont basé leur estimation sur des prix unitaires applicables à des modes de réalisation traditionnels ;
- n'ont pas tenu compte du risque que doit assumer le soumissionnaire lorsqu'il s'engage à réaliser à prix forfaitaire les travaux de restauration de chacune des fenêtres d'un édifice patrimonial en respectant les rigoureuses exigences détaillées dans les documents d'appel d'offres;
- ont sous-évalué le temps de coordination avec les différentes spécialités d'artisans : décapage, mastic, verre, peinture, ébénisterie.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux deux (2) critères suivants relatifs aux contrats d'exécution des travaux d'une valeur de plus de 2 M\$:

- Une seule soumission conforme reçue suite à l'appel d'offres;
- Présente un écart de plus de 20 %, en l'occurrence 62,2 %, entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

L'entreprise St-Denis Thompson inc. détient une attestation valide de l'Autorité des marchés publics, renouvelée jusqu'au 31 mars 2020 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 7 113 514,75 \$, incluant les taxes.

La provision pour contingences de 20 %, soit 1 422 702,95 \$, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions d'installation des fenêtres ne sont pas connues à ce jour.

Considérant que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande

d'autorisation budgétaire distincte. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 8 536 217,70 \$, incluant les taxes et les contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 8 536 217,70 \$ (taxes incluses), est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 2 831 191,03 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 2 198 460,83 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) :

Un montant maximal de 3 506 565,84 \$, taxes incluses, est financé comme suit :

- un montant maximal de 1 802 384,41 \$, net des ristournes, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale n° 14-032 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

- un montant maximal de 1 399 577,59 \$, net des ristournes, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 14-027 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2020-2022 de la Direction de l'urbanisme du SUM et sera priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 pour le projet 36300.

Ce projet est admissible à une contribution financière pour les travaux de restauration en raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que pour l'effort de restauration des composantes architecturales. Le bâtiment est situé sur le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal).

La Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du SUM est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le Service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

Le SGPI s'est engagé à respecter les obligations établies à l'Annexe 1 - Entente d'engagement pour la subvention à la restauration FPCQ (voir Annexe 1 en pièce jointe) avec la Division du patrimoine du SUM.

De façon générale, le Fonds pour la restauration pour les immeubles municipaux

patrimoniaux dans le cadre du FPCQ accorde une subvention équivalant aux deux tiers (2/3) des coûts de travaux de restauration admissibles. Ces travaux ont été validés et autorisés par les professionnels de la Division du patrimoine du SUM et les montants de la contribution financière ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée.

La contribution financière est donc calculée sur la base de la soumission de St-Denis Thompson inc. déposée le 19 septembre 2019. Le coût des travaux de restauration admissibles est de 6 312 635,12 \$ (net de ristournes). La contribution financière est de 3 201 962 \$, net des ristournes (non de 2/3 du coût des travaux admissibles) puisqu'avec cette somme, le maximum de 6 000 000 \$ attribués à l'hôtel de ville dans le cadre du programme de subvention est atteint. (voir le calcul de la subvention en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) no. 14-01.03.06.01-0378 (voir la recommandation de crédit en pièce jointe).

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71 % agglo et de 56,29 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 50 % en 2020, 50 % en 2021.

Le tableau des coûts est compris dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L0602 « Restauration fenêtres » doivent débuter dans les meilleurs délais, de manière à ne pas retarder l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie et de systèmes intérieurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération 30 janvier 2020

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) 3 février 2020

Période de travaux Février 2020 à décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joanne FORTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

Tél : 514-872-2751
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-29

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-13

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 25 JANVIER 2019

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réfection de l'Hôtel de Ville de Montréal

A19-SC-02

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Division du patrimoine, considérant l'article 12.1.9. du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

DESCRIPTION DU SITE DU PROJET¹

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada et qu'il conserve toujours son usage d'origine. Le secteur dans lequel s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le champ de Mars, en face du château Ramezay. Son emplacement au sommet d'un « dos-d'âne » naturel, rue Notre-Dame, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. L'édifice comprend un étage de soubassement, trois étages principaux – incluant le rez-de-chaussée surélevé – et un étage de comble surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

L'hôtel de ville est construit entre 1872 et 1878, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922. L'excavation commence en 1872, la construction de l'édifice débute en 1874 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière, le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés, un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le champ de Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934.

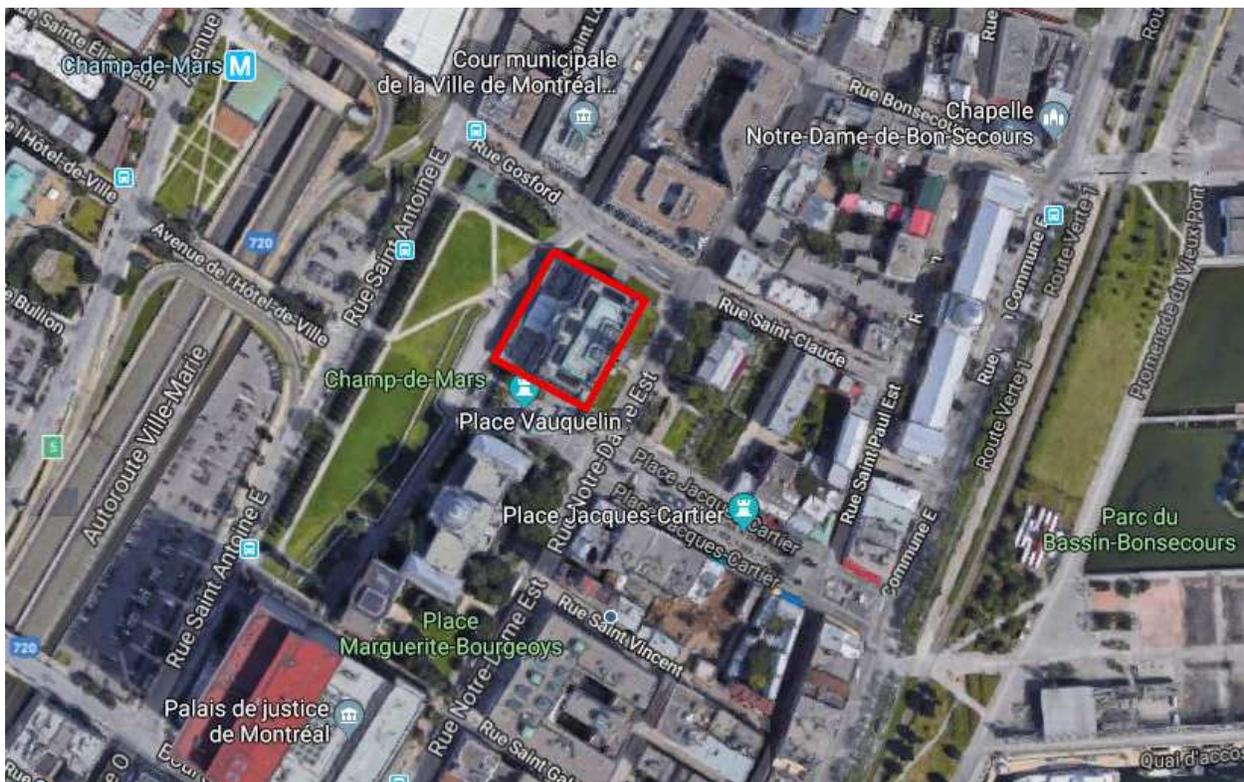
¹ Sources : Ville de Montréal. 2005. «Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie». p. 70.

Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.

La valeur artistique de l'hôtel de ville de Montréal repose notamment, sur l'importance des différents concepteurs qui ont participé à sa construction ainsi qu'à sa reconstruction et sur l'intérêt du bâtiment par rapport à l'ensemble de leur œuvre et face à la production courante de l'époque. L'une des particularités de l'hôtel de ville réside dans la dualité entre l'architecture extérieure et l'architecture intérieure. Cette situation vient du fait qu'on ait réutilisé les murs extérieurs avant et latéraux de style Second Empire conçus en 1878 tout en reconstruisant un intérieur monumental classique réalisé dans la tradition Beaux-Arts. L'utilisation de matériaux nobles, la participation de grandes entreprises dans la réalisation d'un décor de marque, le dépouillement des grandes surfaces, la présence de meubles anciens ainsi que la riche collection de dessins d'architecture sont autant d'éléments contribuant à la valeur artistique et documentaire du lieu.



Localisation de l'Hôtel de Ville de Montréal. Source : Google Maps 2019

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le CPM a reçu les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, de la Division du patrimoine, de l'Arrondissement de Ville-Marie et du bureau d'architecture mandaté lors de sa séance du 25 janvier 2019. La partie du projet qui a été présentée au CPM regroupe les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (maçonnerie,

solins, fenêtres et grilles, toitures, éclairage, gouttières), l'imperméabilisation des fondations et des voûtes d'archives et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED pour les bâtiments existants. Les interventions relatives à la mise aux normes et à la certification LEED n'ont toutefois pas été présentées lors de la réunion. Les interventions prévues sur l'intérieur du bâtiment feront l'objet d'une autre demande de permis et seront présentées ultérieurement au CPM.

Planification d'ensemble

D'emblée, le CPM aurait souhaité être informé plus en détails des différentes interventions projetées dans le secteur de la Cité administrative. Il se questionne à savoir s'il existe un plan directeur d'aménagement qui garantisse l'arrimage entre les différents projets prévus dans le secteur. Le CPM présume que certaines interventions liées au projet de rénovation de l'Hôtel de Ville ont des incidences directes sur des projets pilotés par d'autres services de la Ville et réciproquement. Il aurait souhaité que ces incidences inhérentes au «chevauchement» des projets lui soient présentées en introduction de la réunion.

En ce qui concerne les composantes du projet qui lui ont été soumises, le CPM souligne la clarté de la présentation qui démontre l'analyse et l'approche rigoureuses employées pour déterminer les choix d'interventions sur l'enveloppe et les fondations du bâtiment. Le CPM émet dans la section ci-après des commentaires sur certains aspects précis du projet.

Cela étant dit, le CPM considère que la vision du projet et les principes directeurs énoncés dans le document sont pertinents mais qu'il manque une étape entre la vision et la planification des interventions sur l'enveloppe. Le CPM est d'avis qu'un plan d'intervention général aurait dû être élaboré pour le projet de restauration dans sa globalité, sur base d'un scénario d'ensemble et d'une stratégie de conservation. Le CPM est d'avis que l'absence de ces documents cadre, ajoutée à l'implication de multiples intervenants et instances décisionnelles dans le projet, comporte plusieurs risques. Certaines décisions relatives aux interventions préconisées sur le bâtiment pourront être modifiées à la pièce, de façon discrétionnaire, et pourront avoir des répercussions inattendues. Dans ce contexte, le mode de gestion par lots peut également avoir un impact important sur la protection du patrimoine de l'édifice le plus iconique de Montréal.

Le CPM a des inquiétudes importantes concernant l'impact sur l'intérieur du bâtiment des interventions à venir. Il comprend la nécessité de procéder en urgence aux travaux sur l'enveloppe du bâtiment afin d'en assurer la pérennité. Néanmoins, certaines interventions immédiates, telle l'insertion de renforts sismiques ancrés mécaniquement dans la structure du bâtiment, vont nécessairement avoir un impact sur les finis intérieurs.

Le CPM est d'avis qu'il est essentiel de procéder sans délais à la caractérisation patrimoniale des composantes intérieures. Ceci permettra de déterminer les impacts potentiels sur les finis historiques des travaux prévus sur l'enveloppe et des travaux de mise aux normes des systèmes mécaniques et électriques. Le CPM insiste sur le fait que toutes interventions sur l'extérieur du bâtiment ont potentiellement des impacts sur l'intérieur et vice-versa.

De plus et dans le cadre de la certification LEED qui est visée, le CPM recommande de se doter d'un plan d'entretien du bâtiment.

Commentaires sur certains aspects du projet

Le CPM se questionne quant à la durabilité du scellage sur la surface de la pierre, proposé pour les nouveaux solins qui seront placés à la corniche inférieure afin de prévenir les infiltrations d'eau. Le CPM recommande d'envisager l'ancrage du solin dans le premier joint supérieur de pierre, considérant que la remontée ne sera que peu perceptible depuis la

rue. Par ailleurs, de façon générale, le CPM recommande de souscrire à la norme CSA 478 ou à la norme ISO 14001 afin de garantir la durée de vie de ce type de détails qui auront une incidence importante sur la pérennité de l'enveloppe.

Le projet prévoit l'installation de gouttières en cuivre et de descentes d'eau pluviales afin de réduire le problème de ruissellement d'eau qui entraîne une dégradation de la maçonnerie des façades. Dans ce cadre, le CPM recommande de placer des témoins dans les gouttières si celles-ci sont chauffées afin de pouvoir s'assurer en tout temps de leur bon fonctionnement.

Le CPM appuie la volonté de restaurer les fenêtres d'origine afin de contribuer au maintien de l'authenticité du lieu. Il est d'avis que ces fenêtres constituent des témoins importants du savoir-faire de l'époque de la reconstruction du bâtiment et qu'elles contribuent à la valeur patrimoniale du bâtiment. Le CPM juge que le remplacement d'une fenêtre ne doit être envisagé que lorsque l'état de celle-ci ne permet pas sa restauration. Le CPM rappelle la perte de finesse du détail des nouvelles fenêtres à verre thermostatique, notamment dû à l'augmentation de l'épaisseur des petits bois, par rapport aux fenêtres d'origine.

À ce titre, le projet prévoit de remplacer les fenêtres du 3^e et 4^e niveau qui datent de 1990. Un problème d'étanchéité entre le bois et le verre a causé des dommages prématurés à ces fenêtres. Le CPM recommande d'évaluer les leçons à tirer des défauts de ces fenêtres afin d'alimenter la conception des modèles de remplacement.

Le CPM recommande de pondérer l'éclairage du bâtiment, dans une optique de sobriété et de préservation du ciel noir.

Le CPM recommande d'intégrer des éléments d'interprétation historique dans le cadre du projet de restauration ainsi que de prévoir un plan de communication visant à faire la promotion des investissements et de l'engagement d'exemplarité de la Ville auprès du grand public.

Compte tenu de la valeur patrimoniale du bâtiment et des expertises requises quant à sa restauration, afin de garantir la qualité des travaux d'exécution, le CPM recommande vivement d'intégrer des critères qualitatifs au processus d'appel d'offre plutôt que de recourir au seul critère du prix de soumission.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable aux parties du projet de réfection de l'Hôtel de Ville qui lui ont été présentées. Le CPM juge exemplaire la démarche analytique et l'approche rigoureuse développées pour les interventions prévues sur l'enveloppe et les fondations du bâtiment. Il formule des recommandations sur certains aspects du projet :

- Souscrire à la norme CSA 478 ou à la norme ISO 14001 afin de garantir la durée de vie de certains détails qui auront une incidence importante sur la pérennité de l'enveloppe;
- Envisager l'ancrage du solin dans le premier joint supérieur de pierre, plutôt que le scellage sur la surface de la pierre, considérant que la remontée ne sera que peu perceptible depuis la rue;
- Placer des témoins dans les gouttières si celles-ci sont chauffées afin de pouvoir s'assurer en tout temps de leur bon fonctionnement;
- Évaluer les leçons à tirer des défauts des fenêtres des années 1990 qui seront remplacées afin d'alimenter la conception des modèles de remplacement;

- Pondérer l'éclairage du bâtiment, dans une optique de sobriété et de préservation du ciel noir;
- Intégrer un programme d'interprétation et de diffusion dans le cadre du projet de restauration afin de promouvoir les investissements et l'engagement d'exemplarité de la Ville auprès du grand public;
- Intégrer des critères qualitatifs au processus d'appel d'offre afin de garantir la qualité des travaux d'exécution.

Par contre, le CPM est très inquiet des impacts potentiels sur les intérieurs des interventions immédiates (tels que les renforts sismiques) et de mise aux normes des systèmes mécaniques et électriques. Il recommande de procéder sans délais à la caractérisation patrimoniale des composantes intérieures du bâtiment et d'effectuer une étude d'impact potentiel des interventions sur ces composantes.

Le CPM est d'avis que l'absence de ces documents cadre, ajoutée à l'implication de multiples intervenants et instances décisionnelles dans le projet, comporte plusieurs risques. Certaines décisions relatives aux interventions préconisées sur le bâtiment pourront être modifiées à la pièce, de façon discrétionnaire et pourront avoir des répercussions inattendues. Dans ce contexte, le mode de gestion par lots peut également avoir un impact important sur la protection du patrimoine de l'édifice le plus iconique de Montréal.

Enfin, le CPM recommande à la Ville de produire un plan de gestion à long terme de l'édifice dans le cadre de la certification LEED qui est visée.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Original signé

Peter Jacobs

Le 8 février 2019

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

TABLEAU DE CALCUL DES TRAVAUX DE RESTAURATION ADMISSIBLES				
Hôtel de ville de Montréal - RESTAURATION DES FENÊTRES				
(SOUMISSION Révisée Saint-Denis-Thompson)				
	Item	Montant de la soumission		Montants admissibles subvention
F-1	Fenêtres de type F1	4 523 750,00 \$	97%	4 400 340,00 \$
1.1	Façade sud- Notre-Dame	1 680 190,00 \$	97%	1 631 430,00 \$
1.1.1	Démontage et protection temporaire	96 830,00 \$	100%	96 830,00 \$
1.1.2	Restauration en atelier	1 355 860,00 \$	100%	1 355 860,00 \$
1.1.3	Étanchéité et membrane	48 760,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.4	Réinstallation	178 740,00 \$	100%	178 740,00 \$
1.2	Façade est- Gosford	922 670,00 \$	97%	897 750,00 \$
1.2.1	Démontage et protection temporaire	53 830,00 \$	100%	53 830,00 \$
1.2.2	Restauration en atelier	743 370,00 \$	100%	743 370,00 \$
1.2.3	Étanchéité et membrane	24 920,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.4	Réinstallation	100 550,00 \$	100%	100 550,00 \$
1.3	Façade Ouest - Place Vauquelin	962 200,00 \$	97%	936 190,00 \$
1.3.1	Démontage et protection temporaire	56 990,00 \$	100%	56 990,00 \$
1.3.2	Restauration en atelier	774 630,00 \$	100%	774 630,00 \$
1.3.3	Étanchéité et membrane	26 010,00 \$	0%	0,00 \$
1.3.4	Réinstallation	104 570,00 \$	100%	104 570,00 \$
1.4	Façade Nord - Esplanade du Champs-de-mars (ADD#2)	958 690,00 \$	98%	934 970,00 \$
1.4.1	Démontage et protection temporaire	54 540,00 \$	100%	54 540,00 \$
1.4.2	Restauration en atelier	777 430,00 \$	100%	777 430,00 \$
1.4.3	Étanchéité et membrane	23 720,00 \$	0%	0,00 \$
1.4.4	Réinstallation	103 000,00 \$	100%	103 000,00 \$
F-2	Fenêtres de type F2 (ADD#2)	2 176 260,00 \$	98%	2 125 410,00 \$
2.1	Façade nord- RDC de la rallonge	1 145 260,00 \$	97%	1 113 310,00 \$
2.1.1	Démontage et protection temporaire	73 620,00 \$	100%	73 620,00 \$
2.1.2	Restauration en atelier	297 480,00 \$	100%	297 480,00 \$
2.1.3	Nouvelle contre-fenêtre	192 520,00 \$	100%	192 520,00 \$
2.1.4	Restauration en chantier	438 400,00 \$	100%	438 400,00 \$
2.1.5	Étanchéité et membrane	31 950,00 \$	0%	0,00 \$
2.1.6	Réinstallation	111 290,00 \$	100%	111 290,00 \$
2.2	Façade nord- Sous-sol de la rallonge	954 220,00 \$	98%	936 400,00 \$
2.2.1	Démontage et protection temporaire	55 320,00 \$	100%	55 320,00 \$
2.2.2	Restauration en atelier	266 410,00 \$	100%	266 410,00 \$
2.2.3	Nouvelle contre-fenêtre	160 430,00 \$	100%	160 430,00 \$
2.2.4	Restauration en chantier	365 330,00 \$	100%	365 330,00 \$
2.2.5	Étanchéité et membrane	17 820,00 \$	0%	0,00 \$
2.2.6	Réinstallation	88 910,00 \$	100%	88 910,00 \$
2.3	Sous-sol 1 du bâtiment principal	76 780,00 \$	99%	75 700,00 \$
2.3.1	Démontage et protection temporaire	3 670,00 \$	100%	3 670,00 \$
2.3.2	Restauration en atelier	35 330,00 \$	100%	35 330,00 \$
2.3.3	Nouvelle contre-fenêtre	0,00 \$	0%	0,00 \$
2.3.4	Restauration en chantier	29 230,00 \$	100%	29 230,00 \$
2.3.5	Étanchéité et membrane	1 080,00 \$	0%	0,00 \$
2.3.6	Réinstallation	7 470,00 \$	100%	7 470,00 \$
	COÛT avant taxes et avant crédits	6 700 010,00 \$	97%	6 525 750,00 \$
	Crédits négociés avec le soumissionnaire	-513 000,00 \$	100%	-513 000,00 \$
	Chargé de projet commun	-33 000,00 \$	100%	-33 000,00 \$
	Diminution contamination amiante	-480 000,00 \$	100%	-480 000,00 \$
	COÛT avant taxes	6 187 010,00 \$	97%	6 012 750,00 \$
	TPS (5%)	309 350,50 \$	5%	300 637,50 \$
	TVQ (9,975%)	617 154,25 \$	9,975%	599 771,81 \$
	TOTAL DES TRAVAUX	7 113 514,75 \$		6 913 159,31 \$
	Ristournes des taxes			
	TPS (100%)	309 350,50 \$		300 637,50 \$
	TVQ (50%)	308 577,12 \$		299 885,91 \$
	GRAND TOTAL NET DE RISTOURNE	6 495 587,12 \$		6 312 635,91 \$
	Subvention (2/3) théorique			4 208 423,94 \$
	Subvention (2/3) maximum 3 201 962 M\$		net de ristourne	3 201 962,00 \$
	SUBVENTION		net de ristourne	3 201 962,00 \$
	Ville de Montréal (SUM)			1 600 981,00 \$
	Ministère de la Culture et des Communications			1 600 981,00 \$
	** À noter: Les montants proviennent de la RC14-01.03.06.01-0378 (5 730 055 \$) utilisée en partie pour autres travaux subventionnés			

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2019-05-15 13:30:23

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Hôtel de ville de Montréal - 275, rue Notre-Dame Est - Restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED
Recommandations de crédit	14-01.03.06.01-0378

14-01.03.06.01-0378

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2014 (Période du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-03 Agglomération de Montréal
Programme/Mesure	01-03-06 Fonds du patrimoine
Projet	01-03-06-01 Biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées
Numéro de recommandation de crédit	14-01.03.06.01-0378

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	2 865 027,50 \$	0,00 \$	2 865 027,50 \$	5 730 055,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		Total
0,00 \$	2 865 027,50 \$	0,00 \$	2 865 027,50 \$	5 730 055,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	Total

Description
<p>L'hôtel de ville de Montréal est construit entre 1872 et 1878 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922 par les architectes de la Ville, Louis Parant d'abord puis L.J.D. Lafrenière, lesquels sont superposés par une commission consultative d'architectes dirigée par Jean-Omer Marchand. En 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le champ de Mars.</p> <p>L'intérêt patrimonial de l'Hôtel de Ville repose principalement sur ses valeurs symbolique et historique en tant que premier hôtel de ville monumental à vocation unique au Canada associé à de nombreux personnages et événements importants et témoignant de l'évolution de la démocratie municipale. Il repose également sur sa valeur artistique, notamment par la qualité de l'architecture extérieure d'origine d'inspiration Second Empire, la qualité des modifications de 1922 toujours d'inspiration française, mais davantage liée à l'école des Beaux-Arts ainsi que sur le décor intérieur monumental des pièces d'apparat lui aussi d'inspiration Beaux-Arts. Il repose aussi sur l'importance des concepteurs qui ont participé à la construction originale de l'édifice ainsi qu'à sa reconstruction et de l'intérêt du bien par</p>

rapport à l'ensemble de leur oeuvre et à la production courante. Finalement, il repose aussi sur sa valeur urbaine au coeur de la Cité administrative du Vieux-Montréal ainsi que sur sa valeur scientifique pour l'utilisation de matériaux modernes tels le béton armé et l'ossature métallique.

À compter de 1990, des travaux majeurs de restauration et de mise en valeur sont réalisés. Une restauration importante a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, avec notamment des éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation, la maçonnerie des façades est, nord et ouest font l'objet de restauration de 2008 à 2010. Enfin, les portes de bronze sont restaurées en 2016.

La Ville souhaite offrir aux Montréalais un hôtel de ville du 21^e siècle. L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale qui doit devenir un exemple à suivre et un symbole des valeurs de patrimoine, de sécurité et de développement durable. Le projet mis de l'avant poursuivra la réfection et la restauration patrimoniale de l'enveloppe ainsi que la mise aux normes des divers systèmes électromécaniques, de la sécurité incendie et des nouvelles normes d'aménagement.

Ce bâtiment, désigné comme lieu historique national du Canada, est un immeuble d'intérêt patrimonial situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans le site déclaré de Montréal (Vieux-Montréal).

Le projet vise la restauration de ses divers éléments. Tout élément original, architectural ou patrimonial du bâtiment et de son site devra, si requis, être déposé, démantelé ou enlevé avec soins de façon à être remis à sa place à la fin de l'intervention. Tous les ajouts faits au bâtiment doivent l'être en tenant compte de la qualité architecturale du bâtiment et s'y intégrer entièrement. Toute nouvelle intervention devra respecter l'esprit du concept original et être réversibles sans toutefois être une copie ou un pastiche de l'original.

Objectif(s)

Le présent dossier a pour objet la mise en œuvre du projet de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal. Les travaux comprennent entre autres, mais sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Compléter la restauration de l'enveloppe amorcée en 2007;
- Mise en conformité du système de protection incendie incluant le prolongement du réseau d'extincteurs automatiques sur les étages non desservis (rez-de-chaussée, 1^e et 2^e étages)
- Remplacer le système d'alarme incendie;
- Corriger les déficiences structurales;
- Étanchéité des fondations sur tout le périmètre de l'immeuble incluant le remplacement du système d'étanchéité des voûtes d'archives et de la salle mécanique du 2^e sous-sol;
- Restauration complète de la maçonnerie;
- Restauration des portes en bois;
- Restauration/remplacement des fenêtres de tous les étages;
- Restauration des éléments de bronze (exceptions : portes principales et lampadaires restaurés en 2016);
- Restauration partielle de la toiture de cuivre (2 pavillons non rénovés en 2008);
- Restauration du balcon protocolaire (structure et maçonnerie) et des marquises.

Calendrier de réalisation

Calendrier

Étude d'avant projet: Juillet - décembre 2016

Finalisation du PFT: Janvier à avril 2017

Appel d'offres service professionnels: Mai à Juin 2017

Octroi des services professionnels: Août 2017

Processus de conception intégrée: Septembre 2017 à décembre 2018

Appel d'offres construction: Mars à Juillet 2019

Octroi des travaux: Avril à Août 2019

Chantier: Juin 2019 à juin 2022

Charter :	Jan 2015 à Jan 2022
Déménagement:	Été 2022
Réouverture de l'hôtel de ville:	Septembre 2022

Indicateurs		
Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
Processus de conception intégré (PCI)	Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines.	Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe.
Élaboration des plans et devis.	Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines.	Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe.
Soumissions	Plans et devis en conformité avec la restauration et estimation des coûts de travaux.	Obtention des plans et devis conformes à la restauration. Conformité aux budgets estimés.
Octroi de contrat et réalisation des travaux.	Travaux en conformité avec les plans et devis.	Correspondance des travaux aux plans et devis.

Communications
Une opération de communication sera mise en place pour ce dossier.

Professionnels	
Professionnel (Ville de Montréal)	Mireille Soucy <mireille.soucy@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Catherine Michon <catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Sonia Vibert <sonia.vibert@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Chaussegros <finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution
Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation		
Nom du fichier	Taille	Date
BMAA_ESTIMÉ HDV PRÉL LOT 2 ET EXÉC 100% LOT 1.pdf	199.81 ko	2019-05-10 10:05
Expertise Hôtel-de-ville de Montréal - G. Garcia - Novembre 2018.pdf	894.97 ko	2019-05-10 10:05

Fenêtres_Suggestions de couleur commerciale.pdf	21.6 ko	2019-05-10 10:05
A19-SC-02 Erratum.pdf	296.01 ko	2019-05-10 11:05
1133_19.04.24_Restauration fenêtres et nouvelles contre-fenêtres.pdf	2.07 mo	2019-05-10 11:05
1133_19.05.02_Nouvelles fenêtres.pdf	9.99 mo	2019-05-10 11:05
15431-Darch.pdf	795.54 ko	2019-05-10 11:05
15431-DVol1.pdf	423.83 ko	2019-05-10 11:05
17-1133 HDV _ARCH_100%_LOT1.2.pdf	20.73 mo	2019-05-10 11:05
Autorisation 20196479.pdf	774.88 ko	2019-05-10 11:05
Hotel de ville calcul subv_2019-05-10.pdf	16.73 ko	2019-05-10 11:05

Remarques

1. Considérant l'échéancier serré de réalisation du projet et la marge de manoeuvre quant aux travaux admissibles, le calcul de la subvention est basé sur l'estimé budgétaire à 100% déposé par Beaupré Michaud et associés architectes le 21 janvier 2019.
2. La RC # 13-01.03.06.01-0278, d'un montant de 308 710,38 \$, est en cours d'annulation. Ces fonds, qui étaient prévus pour un projet précédent de l'hôtel de ville mais qui n'ont pas été utilisés, seront réaffectés au présent projet.

3. Accord de la professionnelle MCC au dossier en date du 15 mai 2019:

C'est beau Mireille, le contenu me convient. Tu peux procéder pour l'approbation de la fiche GSS chez vous et ensuite chez nous. Merci!

Catherine Michon, M. Arch.

Conseillère en développement culturel

*Direction générale de la métropole
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7*

*Téléphone : 514 873-2255, poste 5108
Courriel : catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca*

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

ANNEXE 1

Confirmation de l'engagement

Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

Projet : Hôtel de Ville de Montréal
Restauration de divers projets à l'Hôtel-de-Ville

Adresse : 275, rue Notre-Dame Est

Responsabilités des parties

A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :

1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
 - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
 - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
 - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
 - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
 - le nom du chargé de projet.
2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);
3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
 5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;
 6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;
 7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;
 8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :
 - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
 - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.
 9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).
- B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :
1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de 1 M\$, sous réserve des disponibilités budgétaires.

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

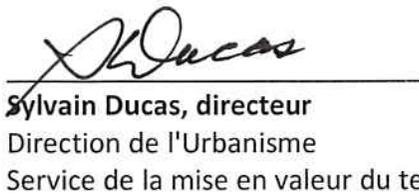
- une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
- la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
- l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
- l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).



Monsieur Michel Nadeau, directeur
Direction des stratégies et transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière

20150506
Date



Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

5 juin 2015
Date

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTREAL**

Montréal 

**Culture
et Communications**
Québec 

ANNEXE 1 Confirmation de l'engagement

Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veuillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

Projet : Hôtel de Ville de Montréal
Restauration patrimoniale et mise aux normes

Adresse : 275, rue Notre-Dame Est

Responsabilités des parties

- A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :
1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
 - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
 - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
 - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
 - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
 - le nom du chargé de projet.
 2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);
 3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;
6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;
7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;
8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :
 - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
 - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.
9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).

B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :

1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de **5 M\$**, sous réserve des disponibilités budgétaires.

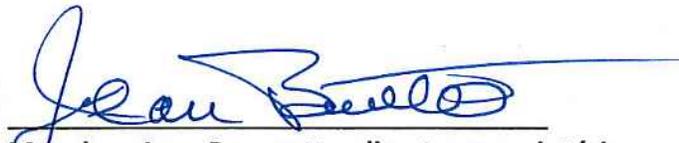
ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**



2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

- une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
- la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
- l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
- l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).


Monsieur Jean Bouvrette, directeur par intérim
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière

17/10/2017
Date


Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

20-10-2017
Date

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal 

Culture
et Communications
Québec 

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité tour Commerce
2040 boulevard Laurier bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria 22^e étage
C.P. 246 tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Dossier # : 1196810002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196810002 SUM.xlsx](#)



[GDD 1196810002 - Travaux de construction lot L0602 Hôtel-de-Ville - Portion SGPI.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteure: Fanny LALONDE-GOSSELIN

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-05

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1196810002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)



Rapport mandat SMCE196810002.pdf

Dossier # :1196810002

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196810002

Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196810002

Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses / Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que l'important écart observé entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire était principalement dû à l'inexactitude de l'estimé produit dans le contexte de travaux de nature patrimoniale. Celui-ci aurait été réalisé en ne tenant malheureusement pas compte du caractère spécifique de la restauration patrimoniale sur site, qui n'a rien à voir avec des travaux réguliers habituellement effectués en usine, ne reflétant donc aucunement la réalité de ce projet particulier. Dans ce cas-ci, le Service a expliqué devoir recourir à une variété d'artisans restaurateurs, selon les différentes spécialités requises à chacune des étapes du travail de restauration des fenêtres pour en assurer la préservation du classement patrimonial, notamment dans le contexte où la Ville a droit à une subvention spécifique à la conservation patrimoniale des fenêtres, de l'ordre de 3 M\$, du gouvernement québécois.

En conclusion, la Commission est rassurée du suivi serré effectué par l'équipe de gestion de projets relativement aux différents aspects du projet de réfection de l'hôtel de ville, et ce, notamment à l'égard du suivi budgétaire global de ce projet qui en est au tiers de son avancement à ce stade-ci. Le responsable du dossier dit avoir confiance de

rattraper le dépassement de 5% occasionné par le coût de la restauration patrimoniale des fenêtres. De plus, celui-ci s'est montré rassurant en ce qui a trait au respect de l'échéancier global de réalisation, qui prévoit que le projet de réfection de l'hôtel de Ville sera complété en 2022, et ce, tel que prévu initialement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196810002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions

Il est recommandé :

1. d'accorder à Deric construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 079 572,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3295-AE-15;
2. d'autoriser une dépense de 607 957,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépenses de 250 516,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un total de 6 938 046,27 \$, toutes taxes, contingences et variations de quantités incluses.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-09 07:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

Suite à de nombreuses plaintes de citoyens reçues pour de mauvaises odeurs émanant de la station de pompage des eaux usées Rhéaume et des regards d'égouts de la rue Rhéaume dans l'arrondissement Verdun, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau a entrepris un programme de gestion des nuisances olfactives dans ce secteur en 2007.

Une étude d'avant-projet réalisée par les professionnels de la DEEU a consisté à effectuer des analyses exhaustives qui ont confirmé la présence de nuisances olfactives pour les citoyens. Une seconde étude portant sur les scénarios possibles d'intervention a permis d'identifier des solutions de mitigation. Des analyses plus raffinées, incluant des études d'impacts et de faisabilité dans ce milieu urbain constitué de complexes de condominiums et de parcs très fréquentés ont aussi été menées. Suite à ces études, la solution technique retenue en accord avec l'arrondissement, fut celle de l'extraction et du traitement de l'air vicié par charbon activé. Les nouveaux équipements seront placés dans une chambre souterraine pour minimiser les impacts visuels.

Un premier contrat de services professionnels fut accordé à la firme Les services EXP inc. en novembre 2014 pour produire l'étude technique ainsi que les plans et devis pour la construction du système de traitement d'odeurs. Suite à une révision de la conception

géotechnique et environnementale du projet ainsi que de la gestion de la circulation dans le secteur, les plans et devis ne furent livrés qu'en juillet 2019.

Le 8 octobre 2019, un appel d'offres fut lancé et publié sur le site SEAO et dans Le journal de Montréal pour la construction du système de traitement des odeurs dans l'arrondissement Verdun. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 novembre 2019. La période de validité des soumissions est de 120 jours.

Cinq (5) addenda ont été émis:

- Addenda no 1, en date du 17 octobre 2019: publication du bordereau numérique.
- Addenda no. 2, en date du 29 octobre 2019: report de la date d'ouverture des soumissions au 21 novembre et réponses aux questions.
- Addenda no. 3, en date du 31 octobre 2019: questions/réponses.
- Addenda no. 4, en date du 5 novembre 2019: questions/réponses et modification mineure au bordereau de soumission.
- Addenda no. 5, en date du 11 novembre 2019: questions/réponses et modification d'une quantité au bordereau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG19 0515 - Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume - Dépense totale de 365 270,05 \$, taxes incluses (contrat : 304 391,71 \$ + contingences : 60 878,34 \$) - Appel d'offres public 19-17661.

CG14 0518 - 27 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

La réalisation de ce projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens résidant dans le secteur de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun. Une partie du secteur étant à vocation de loisir, l'arrondissement exige la réalisation des travaux en 2 phases consécutives, afin de permettre l'utilisation des terrains de baseball durant l'été. L'ordonnancement des travaux se déroulera, comme suit :

- mars 2020 à septembre 2020 : travaux hors du parc et maintien des terrains de baseball;
- septembre 2020 à mars 2021 : travaux dans le parc.

Ce projet nécessitera la construction et la mise en marche des ouvrages suivants:

- une chambre souterraine en béton armé abritera le système d'extraction et de traitement de l'air vicié. Cette chambre sera construite sur des pieux en bordure du boulevard Gaétan-Laberge;
- une chambre souterraine en béton armé abritera un système de pompage d'eau de condensation et sera surplombée par une cheminée d'évacuation de l'air traité. Cette chambre sera construite sur des pieux au fond du parc Arthur-Therrien;

- une conduite enfouie transportera l'air vicié extrait du poste de pompage Rhéaume et de l'édicule de service vers la nouvelle chambre souterraine vouée au traitement;
- une autre conduite enfouie transportera l'air traité vers la nouvelle chambre de la cheminée;
- deux massifs de conduits électriques et de contrôle seront construits dans la même tranchée que les conduites et seront alimentés à partir de l'entrée électrique existante de la station de pompage Rhéaume;
- la toiture de la station de pompage Rhéaume devra être refaite puisqu'elle accueillera la conduite d'extraction d'air vicié et les éléments de mécanique de procédé;
- les travaux dans le parc impliqueront la gestion de sols contaminés. En 2017, la Ville a obtenu une permission du Ministère de l'environnement en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- un plan particulier de circulation sera mis en place pour le passage des services souterrains sous le boulevard Gaétan-Laberge; ce passage sera construit en deux phases durant deux fins de semaine.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Un montant représentant 10 % de la valeur du contrat est requis pour des dépenses imprévues durant la réalisation des travaux. De plus, un montant de 250 516,88 \$ est requis pour les variations de quantités.

JUSTIFICATION

Quinze (15) entreprises et un organisme public se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Un seul avis de désistement a été reçu, invoquant un manque d'intérêt pour ce projet. Les raisons de non-participation des autres preneurs de documents sont: sept d'entre eux sont des sous-traitants, trois autres n'ont pas soumissionné par manque de temps ou d'intérêt et un entrepreneur a commandé deux fois les documents.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Déric Construction inc.	6 079 572,17 \$	607 957,22 \$	6 687 529,39 \$
Allen entrepreneur général inc.	7 511 316,75 \$	751 131,68 \$	8 262 448,43 \$
Construction Bau-Val inc.	8 837 000,00 \$	883 700,00 \$	9 720 700,00 \$
Estimation du professionnel	7 179 700,36 \$	717 970,04 \$	7 897 670,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			8 223 559,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			22,97 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			3 033 170,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			45,36 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(1 210 141,01 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(15,32 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 574 919,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	23,55 %

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est favorable de 15,32%. Cet écart s'explique comme suit, en révisant son estimé, le professionnel a détecté une erreur de 346 351 \$ dans le calcul de l'ajustement des coûts d'architecture aux conditions du marché. Son estimé aurait dû être de 7 551 319. \$ taxes et contingences incluses; soit 4,4% moins élevé.

L'écart de 23,55 % entre la deuxième plus basse soumission et la première provient principalement des travaux de structure (585 890,18 \$) et de mécanique de procédé (400 457, \$). Ils expliquent 63% de l'écart.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Déric Construction inc. au prix de sa soumission, soit 6 079 572,17 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Déric Construction inc., 5145 rue Rideau, Québec, (Québec) G2E 5H5 n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 29 février 2020.

Conformément au décret 796-2014 du 10 septembre 2014, la compagnie Déric Construction inc., détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction du système de traitement des odeurs Rhéaume dans l'arrondissement Verdun est de 6 938 046,27 \$ taxes, contingences et variations de quantités incluses.

Ceci représente un montant de 6 335 361,02 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens résidant dans le secteur de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun. Si la construction du système de traitement d'odeurs n'avait pas lieu, les plaintes continueraient et le niveau d'insatisfaction des citoyens vivant près de la station de pompage serait encore plus grand.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 15 janvier 2020
Octroi du contrat (CG) : 30 janvier 2020
Début des travaux: mars 2020
Mise en service: mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418

Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-02

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364

Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2019-12-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

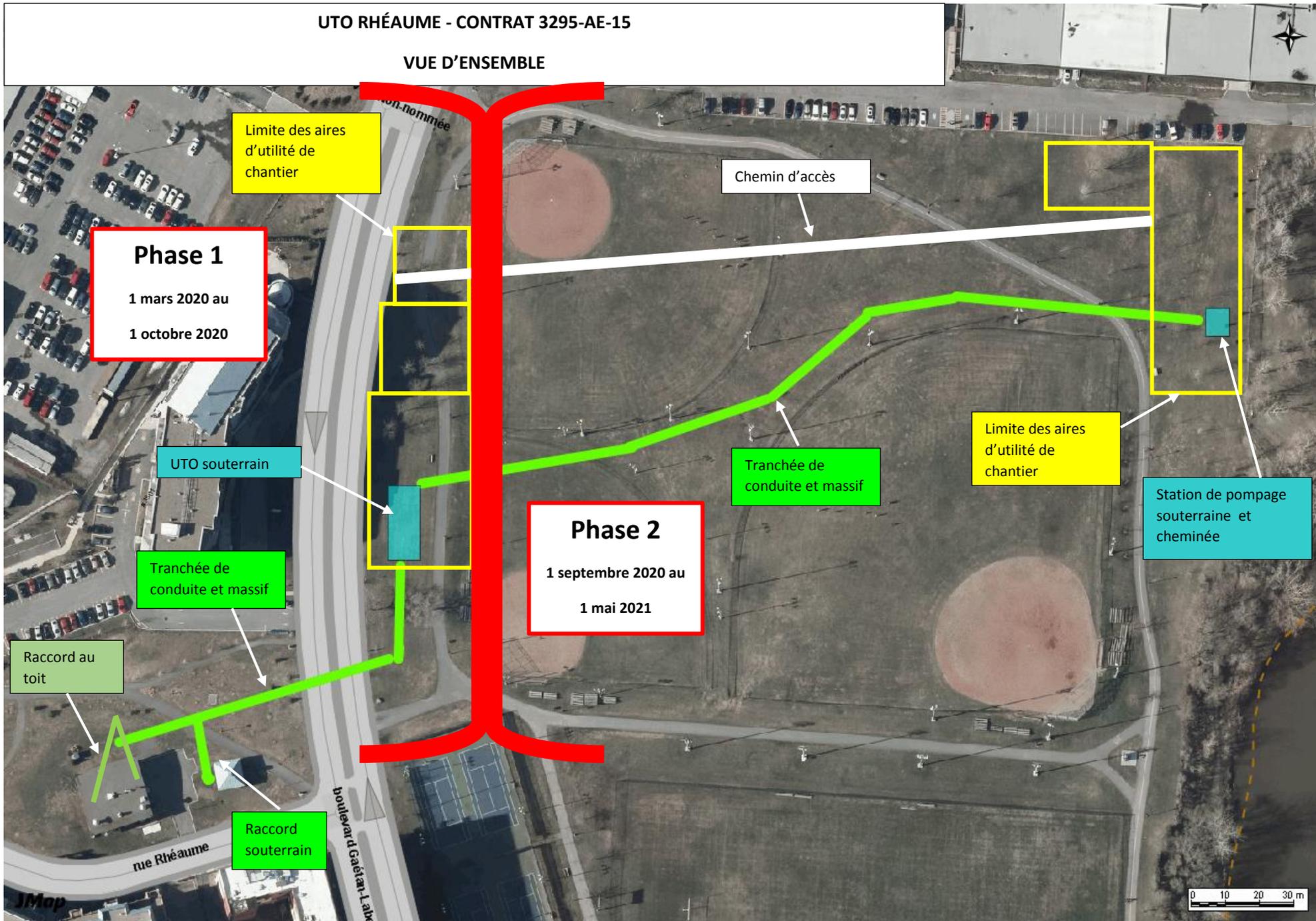
Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2019-12-06

UTO RHÉAUME - CONTRAT 3295-AE-15

VUE D'ENSEMBLE



Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840

N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 3295-AE-15

Numéro de référence : 1310396

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation et d'architecture pour la construction du système de traitement des odeurs dans l'arrondissement Verdun

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1650344) 2019-10-08 15 h 25 Transmission : 2019-10-08 15 h 27	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Sophy Duquette Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1650563) 2019-10-09 9 h 09 Transmission : 2019-10-09 9 h 10	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
 2019-11-05 14 h 34 -
 Téléchargement
 3209862 - Addenda 5 (devis)
 2019-11-11 10 h 32 - Courriel
 3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1652764) 2019-10-15 14 h 46 Transmission : 2019-10-15 14 h 46	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1654230) 2019-10-18 9 h 56 Transmission : 2019-10-18 9 h 56	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-18 9 h 56 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-18 9 h 56 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Construction Bau-Val Inc.
 87 Emilien Marcoux, Suite#202
 Blainville, QC, J7C 0B4
<http://www.bauval.com>

[Madame Johanne
 Vallée](#)
 Téléphone : 514
 788-4660
 Télécopieur :

Commande : (1651539)
 2019-10-10 14 h 38
Transmission :
 2019-10-10 17 h 48

3199136 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (devis)
 2019-10-17 8 h 48 - Courriel
 3199137 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (bordereau)
 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement
 3204522 - Addenda 2: Report de
 date et questions/réponses
 2019-10-29 13 h 38 - Courriel
 3205721 - Addenda 3
 2019-10-31 11 h 03 - Courriel
 3207675 - Addenda 4 (devis)
 2019-11-05 14 h 34 - Courriel
 3207676 - Addenda 4 (bordereau)
 2019-11-05 14 h 34 -
 Téléchargement
 3209862 - Addenda 5 (devis)
 2019-11-11 10 h 32 - Courriel
 3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

Construction Deric Inc
 5145 rue Rideau
 Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperidric.ca>

[Monsieur Alexandre
 Coulombe](#)
 Téléphone : 418
 781-2228
 Télécopieur : 418
 522-9758

Commande : (1650548)
 2019-10-09 8 h 58
Transmission :
 2019-10-09 8 h 58

3199136 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (devis)
 2019-10-17 8 h 48 - Courriel
 3199137 - Addenda 1 - bordereau
 numérique (bordereau)
 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement
 3204522 - Addenda 2: Report de
 date et questions/réponses
 2019-10-29 13 h 38 - Courriel
 3205721 - Addenda 3
 2019-10-31 11 h 03 - Courriel
 3207675 - Addenda 4 (devis)
 2019-11-05 14 h 34 - Courriel
 3207676 - Addenda 4 (bordereau)
 2019-11-05 14 h 34 -
 Téléchargement
 3209862 - Addenda 5 (devis)
 2019-11-11 10 h 32 - Courriel
 3209863 - Addenda 5 (bordereau)
 2019-11-11 10 h 32 -
 Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<p>Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca</p>	<p>Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758</p>	<p>Commande : (1656848) 2019-10-25 8 h 54 Transmission : 2019-10-25 8 h 54</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-25 8 h 54 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-25 8 h 54 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0</p>	<p>Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1650819) 2019-10-09 13 h 19 Transmission : 2019-10-09 13 h 33</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca</p>	<p>Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687</p>	<p>Commande : (1651229) 2019-10-10 9 h 31 Transmission : 2019-10-10 9 h 41</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>

<p>Gastier M.P. Inc. 7825, Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1E 1N9 http://www.gastier.com</p>	<p>Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822</p>	<p>Commande : (1652577) 2019-10-15 11 h 39 Transmission : 2019-10-15 11 h 39</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 13 h 38 - Courriel 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
---	---	--	---

<p>Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1</p>	<p>Monsieur Jonathan Lavoie Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1658347) 2019-10-29 14 h Transmission : 2019-10-29 14 h</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-29 14 h - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-29 14 h - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-10-29 14 h - Téléchargement 3205721 - Addenda 3 2019-10-31 11 h 03 - Courriel 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
---	--	--	--

<p>LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com</p>	<p>Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254</p>	<p>Commande : (1651285) 2019-10-10 10 h 39 Transmission : 2019-10-10 10 h 39</p>	<p>3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-10-17 8 h 48 - Courriel 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement</p>
---	--	--	--

3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel
3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel
3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel
3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement
3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel
3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.groupeuml.ca>

[Madame Nancy Ross](#)
Téléphone : 450 347-1996
Télécopieur : 450 347-8509

Commande : (1650840)
2019-10-09 13 h 33
Transmission :
2019-10-09 13 h 33

3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)
2019-10-17 8 h 48 - Courriel
3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement
3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel
3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel
3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel
3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement
3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel
3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
872, rue Archimède
Lévis, QC, G6V 7M5
<http://www.excavationslafontaine.com>

[Madame Amélie Robitaille](#)
Téléphone : 418 838-2121
Télécopieur : 418 835-9223

Commande : (1650260)
2019-10-08 14 h 14
Transmission :
2019-10-08 14 h 15

3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis)
2019-10-17 8 h 49 - Télécopie
3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement
3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Télécopie
3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 04 - Télécopie
3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 20 h 15 - Télécopie

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 -
Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 11 h 03 - Télécopie

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Les Services Électriques Blanchette Inc.
2451 boul Fernand-Lafontaine
Longueuil, QC, J4N 1N7

[Madame Nathalie Emond](#)

Téléphone : 450
442-1166
Télécopieur : 450
442-4206

Commande : (1651103)
2019-10-10 7 h 57

Transmission :
2019-10-10 8 h 16

3199136 - Addenda 1 - bordereau
numérique (devis)
2019-10-17 8 h 48 - Courriel
3199137 - Addenda 1 - bordereau
numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement

3204522 - Addenda 2: Report de
date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel

3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel

3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 -
Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2

[Monsieur Yanick Gougeon](#)

Téléphone : 819
429-5555
Télécopieur : 819
429-6555

Commande : (1651985)
2019-10-11 11 h 38

Transmission :
2019-10-11 11 h 38

3199136 - Addenda 1 - bordereau
numérique (devis)
2019-10-17 8 h 48 - Courriel
3199137 - Addenda 1 - bordereau
numérique (bordereau)
2019-10-17 8 h 48 - Téléchargement

3204522 - Addenda 2: Report de
date et questions/réponses
2019-10-29 13 h 38 - Courriel

3205721 - Addenda 3
2019-10-31 11 h 03 - Courriel

3207675 - Addenda 4 (devis)
2019-11-05 14 h 34 - Courriel

3207676 - Addenda 4 (bordereau)
2019-11-05 14 h 34 -
Téléchargement

3209862 - Addenda 5 (devis)
2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, H7L 4S2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Frédéric Gagné Téléphone : 438 406-0758 Télécopieur :	Commande : (1660432) 2019-11-04 12 h 25 Transmission : 2019-11-04 12 h 25	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3205721 - Addenda 3 2019-11-04 12 h 25 - Téléchargement 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-05 14 h 34 - Courriel 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-05 14 h 34 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel 3209863 - Addenda 5 (bordereau) 2019-11-11 10 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Regulvar Inc.. 3985, boul. Industriel Laval, QC, H7L4S3	Monsieur PIERRE GIROUX Téléphone : 514 636-2878 Télécopieur : 514 636-5963	Commande : (1662034) 2019-11-07 13 h 12 Transmission : 2019-11-07 14 h 04	3199136 - Addenda 1 - bordereau numérique (devis) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3199137 - Addenda 1 - bordereau numérique (bordereau) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3204522 - Addenda 2: Report de date et questions/réponses 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3205721 - Addenda 3 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3207675 - Addenda 4 (devis) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3207676 - Addenda 4 (bordereau) 2019-11-07 13 h 12 - Téléchargement 3209862 - Addenda 5 (devis) 2019-11-11 10 h 32 - Courriel

3209863 - Addenda 5 (bordereau)
2019-11-11 10 h 32 -
Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Ville de Laval
1 Place Du Souvenir, C.P. 422
Laval, QC, H7V 3Z4

[Monsieur Nicolae](#)
[Eugen Tivis](#)
Téléphone : 450
978-4888
Télécopieur :

Commande : (1655644)
2019-10-22 15 h 38
Transmission :
2019-10-22 15 h 38

3199136 - Addenda 1 - bordereau
numérique (devis)
2019-10-22 15 h 38 -
Téléchargement
3199137 - Addenda 1 - bordereau
numérique (bordereau)
2019-10-22 15 h 38 -
Téléchargement
Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt DEEU 1193438035.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-05

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438035

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572,17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 - 3 soumissions



Rapport_mandat_SMCE193438035.pdf

Dossier # :1193438035

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193438035

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 (3 soumissions).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438035

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun -Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les membres de la Commission ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part du Service de l'eau concernant l'écart observé entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, qui serait attribuable à la méconnaissance des travaux du second soumissionnaire conforme et, possiblement, à l'état du marché de la construction. En effet, l'adjudicataire a soumissionné avec un écart de 11,5 % favorable à la Ville et son prix est en ligne avec l'estimé interne.

L'attention des commissaires s'est posée plus longuement sur les changements effectués à ce projet au cours des dernières années, ceux-ci ayant résulté en d'importants retards dans la réalisation. Les explications offertes par les représentants du Service ont permis aux commissaires de comprendre qu'une problématique relative à la présence de sols contaminés à la profondeur requise pour l'installation des conduits avait nécessité une seconde étude géothermique, et ce, puisque les premiers forages effectués n'étaient pas suffisamment profonds.

En conclusion, les commissaires notent la clarté remarquable des tableaux et des schémas présentés à l'appui des nombreuses explications fournies.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438035 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197231070

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 130 389,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420412 ;
2. d'autoriser une dépense de 1 328 999,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 379 021.65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no. CC97231070. Cette dépense sera assumée à 0,6 % par l'agglomération pour un montant de 73 187.11 \$.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-16 10:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197231070

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le projet MIL Montréal (site Outremont et de ses abords) vise à requalifier une vaste friche industrielle, à consolider le rôle de Montréal comme ville de savoir, tout en favorisant la revitalisation des secteurs limitrophes.

Le site Outremont

Le site Outremont est localisé sur l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique (CP) et s'étend sur une superficie totale de 38 hectares. Ce projet comprend le nouveau campus de l'Université de Montréal (campus MIL), dont la superficie à terme est estimée à 300 000 m². Celui-ci est intégré dans un nouveau quartier prévoyant également 1 300 logements, dont 30% à des fins sociales et abordables, 4 hectares de nouveaux lieux publics (place et parcs), ainsi que des commerces de proximité. Le projet représentera à terme des investissements publics de plus de 150 M\$. Pour la réalisation de ce grand projet et en complément aux outils réglementaires, une entente sur les conditions de réalisation du site Outremont (l'Entente) a été signée le 23 mars 2011 entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal (résolution CM11 0128).

La Ville de Montréal a prévu des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface qui desserviront le futur campus MIL et le site Outremont dans son ensemble. Le projet est en bonne partie terminé depuis l'achèvement de la place Alice-Girard et la construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues McEachran et Durocher. Au

moment de rédiger ce dossier, il est prévu de terminer les travaux du parc Pierre-Dansereau et le prolongement des avenues Querbes et Champagneur d'ici la fin de l'année 2019. Une des principales interventions qu'il restera à faire sur le site vise la construction d'un parc sur le terrain de l'ancienne cour de voirie d'Outremont. La réhabilitation des sols de ce futur parc a été réalisée en 2019.

Les abords du site Outremont

À la suite de l'adoption, en 2013, du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, le Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec les arrondissements et les services concernés, engage la phase de mise en oeuvre des abords du site Outremont. Ceux-ci couvrent une partie des arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Ils s'étendent sur 80 hectares. La planification détaillée des abords du site Outremont est étroitement liée au projet du site Outremont lui-même et à la volonté municipale d'intégrer ces territoires bordant les voies de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) au redéveloppement de l'ancienne gare de triage. L'objectif est de stimuler les retombées économiques et sociales sur ces territoires et d'accompagner la transformation de ces anciens secteurs industriels pour améliorer le cadre de vie des résidents et des travailleurs.

Les interventions annoncées dans le PDUES des abords du site Outremont visent le réaménagement du domaine public, la création de nouveaux lieux publics (parcs), mais également l'amélioration de la qualité de l'habitat et le soutien aux communautés (production de logements sociaux, communautaires, etc.).

Le présent dossier vise les travaux de construction du dernier tronçon de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Durocher et du Parc. Les expropriations nécessaires ont été réalisées au cours des dernières années. Depuis octobre 2018, les bâtiments existants ont été démolis et une bonne partie de la réhabilitation des sols a été faite. Le contrat en objet du présent dossier permettra de terminer la réhabilitation des sols de l'emprise de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de construire la nouvelle rue, tout en créant un accès privilégié au campus de l'Université.

La Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0054 - 28 janvier 2019 - Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 305 908,11 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420411 (1181009025);

CG18 0188 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 675 921,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221711 (1181009002);

CM17 0740 - 12 juin 2017 - Autoriser une dépense de 1 140 839,44 \$, taxes incluses, dans

le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, constitué du lot 6 032 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'aménagement d'une rue (1171195002);

CM17 0134 - 20 février 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales, dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 9 148 009,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221709 (1164021004);

CM16 0926 - 22 août 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé du côté est de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195010);

CM16 0598 - 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195009);

CM16 0600 - 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195008);

CM16 0599 - 16 mai 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue (1161195007);

CM 15 0781 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. pour l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement de surface sur le site du campus d'Outremont pour une somme maximale de 5 503 508,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14135 (1154021004);

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CM11 0284 - 14 avril 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont (1110159002);

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (campus Outremont) (1100524002);

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver le projet d'entente sur les conditions de réalisation entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation du projet du campus Outremont (1110093001).

DESCRIPTION

Le présent contrat permettra de prolonger l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux vers l'est, jusqu'à l'avenue du Parc. Il s'agit d'une action structurante pour la requalification et le réaménagement de ce secteur stratégique de Montréal. Le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux permettra d'affirmer de façon marquée l'intégration du futur quartier à son milieu. De plus, par son envergure et sa qualité, l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux offrira aux propriétés riveraines un plus grand potentiel de mise en valeur et contribuera au développement d'une figure urbaine plus cohérente pour l'ensemble du secteur Atlantic qu'elle traverse.

Le contrat permettra donc de relier le nouveau campus à l'avenue du Parc sans faire les détours par les avenues Beaubien, Hutchison, Atlantic et Durocher comme c'est le cas actuellement. Le projet d'une longueur de 200 mètres met une emphase particulière dans le traitement du réseau cyclable car celui-ci sera surélevé par rapport à la chaussée, dans la continuité des premières phases de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Un feu de circulation sera implanté à l'intersection des avenues du Parc et Thérèse-Lavoie-Roux et celui situé un peu plus au nord sera démantelé.

De plus, le projet prévoit la construction de massifs pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux mais aussi dans les avenues Atlantic, Beaubien, Durocher et Hutchison en vue de réaliser l'enfouissement des réseaux câblés dans le secteur. Ces travaux sont payés en totalité par la Ville. Par la suite, ces équipements seront cédés gratuitement à la CSEM. Enfin, la Ville louera à la CSEM les massifs dont elle a besoin pour l'éclairage et les feux de circulation. Le marquage sera refait dans ces rues pour tenir compte de la nouvelle rue et des pistes cyclables prévues dans ce secteur.

Les travaux seront aussi l'occasion de refaire la couche de surface de l'asphalte sur l'avenue du Parc, de part et d'autre de la nouvelle intersection.

Notons que les travaux liés au présent dossier utiliseront le système de traçabilité des sols contaminés « Traces Québec » pour le suivi du transport des sols contaminés et des matières résiduelles non dangereuses.

Le plan de localisation ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements concernés d'Outremont et de Rosemont-La-Petite-Patrie lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte. Des démarches de coordination ont été faites avec les promoteurs des trois développements immobiliers en cours le long des travaux visés par le contrat.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 420412. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 328 999,07 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 11,9 % du coût du contrat à octroyer.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière de contrôle de la qualité des matériaux et d'utilités publiques. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 13 838 410,14 \$, taxes incluses. Elle comprend :

- un contrat avec Les Constructions H2D inc. pour un montant de 11 130 389,42 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 1 328 999,07 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 379 021,65 \$ taxes incluses.

La dépense totale est assumée à 99,4 % par la ville centrale pour un montant de 13 765 223,03 \$ taxes incluses et à 0,6 % par l'agglomération pour un montant de 73 187,11 \$ taxes incluses. Cette dernière dépense est dédiée à la construction d'une piste cyclable qui est une compétence d'agglomération, en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*".

L'ensemble de la dépense est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 97,7 % au PTI de la Direction de l'urbanisme du SUM pour un montant de 13 548 742,58 \$, taxes incluses;
- 2,3 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 289 667,56 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 13 838 410,14 \$, taxes incluses représente un coût net de 12 636 312,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 19-028 « Interventions municipales abords du site Outremont CM19 0467 » pour un montant de 12 371 807,89 \$;
- # 18-044 « Programme de réfection du réseau routier local CM18 1154 » pour un montant de 197 675,50 \$;
- # RCG18-028 « Développement du réseau cyclable CG18 0467 » pour un montant de 66 829,58 \$.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier a été priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022. Il est réparti comme suit pour chacune des années:

Projets	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
39003 - Développement des abords du campus Outremont	6500	5871	-	-	12 371
55855 - Programme de réfection des rues locales (PRR local)	198	-	-	-	198
45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	67	-	-	-	67
	6 765	5 871	-	-	12 636

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En juin 2016, le MIL Montréal est désigné comme le premier projet phare d'aménagement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020). Cette désignation vise à faire encourager l'innovation et l'adoption de pratiques exemplaires tout au long du projet, et à rendre visibles les engagements de l'administration municipale en matière de développement durable.

Rappelons qu'une partie du territoire du MIL Montréal et ses abords vise la certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ). Les crédits suivis dans le cadre de cette certification portent autant sur le verdissement des terrains, l'intégration des modes de transports collectifs et actifs, que sur l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore la gestion des matières résiduelles. En 2016, le projet a obtenu la certification LEED-AQ niveau Or pour la phase 2 du projet (conception). L'objectif est de poursuivre cet engagement et d'obtenir la certification pour la troisième et dernière phase du projet (phase 3 : réalisation).

Par ailleurs, la Ville de Montréal s'attend à ce que l'ensemble des acteurs intervenants dans la conception et la réalisation des projets hors du périmètre LEED-AQ défini s'inspirent et/ou reprennent les critères visés pour participer à la mise en œuvre du premier projet phare d'aménagement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux proposés sont nécessaires à la poursuite de la réalisation du projet MIL Montréal en partenariat avec l'Université de Montréal.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, des impacts majeurs seront engendrés pour les projets de développement immobiliers Vivre 1, Vivre 2 et pour l'école sise au 6529 avenue Hutchison. En effet, ces projets ont été conçus en tenant compte de l'enfouissement du réseau électrique à court terme. Aussi, l'achèvement même des travaux de l'école pourrait être à risque en raison de la trop grande proximité entre les câbles haute tension et le chantier. Si les massifs de la CSEM prévus au contrat ne sont pas construits au début de l'année 2020, de nouveaux réseaux électriques aériens seront installés par Hydro-Québec et devront être enfuis au frais de la Ville au moment des travaux. De plus, Hydro-Québec et la CSEM pourraient réclamer des frais à la Ville suite à l'abandon du projet d'enfouissement.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 janvier 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et payer les frais afférents.

L'impact du projet sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la mobilité ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier, lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : janvier 2020
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : février 2020
Fin des travaux : septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marianne CARLE-MARSAN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Ève CARLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Kathy DAVID, Service de l'eau
Marie-Josée NOBERT, Outremont

Lecture :

Kathy DAVID, 11 décembre 2019
Clarisse SAINT-HILAIRE, 11 novembre 2019
Louis-Henri BOURQUE, 6 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Vincent DEFEIJT
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-4869
Télécop. : 514 000-000-0000

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-12-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	420412
No du GDD :	1197231070
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	19 8 2019	Ouverture originalement prévue le :	24 9 2019
Ouverture faite le :	24 9 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	35 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
30 8 2019	Diminution de l'ampleur des travaux de la CSEM		-137 000.00
16 9 2019	Diminution du volume de l'excavation		-11 480.00
18 9 2019	Questions / Réponses		0.00 \$

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	28	Nbre de soumissions reçues	8	% de réponses	29
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :		22 1 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :		9 jrs	Date d'échéance révisée :		31 - 1 - 2020

Résultats de l'appel d'offres		
Soumissions conformes		Prix soumis incluant les taxes (\$) (et corrections le cas échéant)
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)		Total
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.		11 130 389.42
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.		11 429 996.52
LOISELLE INC.		11 722 667.21
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.		11 725 071.05
CEGERCO INC.		11 870 500.00
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.		12 078 000.00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.		12 947 000.00
9200-2088 QUEBEC INC. (DUROKING CONSTRUCTION)		14 077 616.84
Estimation	externe	10 306 132.50
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation		8.0%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse		2.7%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)						
	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Recommandation			
Nom du soumissionnaire :	LES CONSTRUCTIONS H2D INC.		
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$) :	11 130 389.42		
Montant des contingences (\$) :	1 328 999.07		
Montant des incidences (\$) :	1 379 021.65		
Date prévue de début des travaux :	30 1 2020	Date prévue de fin des travaux :	30 9 2021

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

# GDD	119- 7231- 070	Date	25/10/2019
Responsable	Vincent Defejit	Soumission	420412
Intitulé du projet : Travaux d'égouts, conduite d'eau, voirie, éclairage, aménagement, réseau CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Durocher et du Parc			

Projet Investi #1	39003	Desc et client-payeur	Urbanisme	Total incl tx	Crédit (net)	Corpo
			Contrat (avant taxe)	1 606 096.00 \$		
			Contingences (avant taxe)	160 609.60 \$		
			Sous-total entrepreneur	1 766 705.60 \$		
19-39003-007	181 269	Conduite secondaire d'eau		1 766 705.60 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	1 000 373.00 \$		
			Contingences (avant taxe)	100 037.30 \$		
			Sous-total entrepreneur	1 100 410.30 \$		
19-39003-008	181 271	Chaussée		1 100 410.30 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	2 731 577.00 \$		
			Contingences (avant taxe)	273 157.70 \$		
			Sous-total entrepreneur	3 004 734.70 \$		
19-39003-009	181 272	Construction de trottoir		3 004 734.70 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	180 098.00 \$		
			Contingences (avant taxe)	18 009.80 \$		
			Sous-total entrepreneur	198 107.80 \$		
19-39003-010	181 273	Plantation de végétaux		198 107.80 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	161 057.00 \$		
			Contingences (avant taxe)	16 105.70 \$		
			Sous-total entrepreneur	177 162.70 \$		
19-39003-011	181 274	Éclairage de rue		177 162.70 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	15 822.00 \$		
			Contingences (avant taxe)	1 582.20 \$		
			Sous-total entrepreneur	17 404.20 \$		
19-39003-012	181 275	Feux de circulation		17 404.20 \$		
↑Sous-projet	↑Projet SIMON		Quantités au bordereau (avant taxe)	3 756 645.00 \$		
			Contingences (avant taxe)	563 496.75 \$		
			Sous-total entrepreneur	4 320 141.75 \$		
19-39003-013	181 276	Travaux de la CSEM		4 320 141.75 \$		
		détails des incidences :	Laboratoire - contrôle qualitatif	400 000.00 \$		
			Déplacement de conduites de gaz (Énergir)	69 410.00 \$		
			Utilités publiques	730 000.00 \$		
			Sous-total des incidences	1 199 410.00 \$		
19-39003-013	181 276	Incidences		1 199 410.00 \$		
		Récapitulatif Urbanisme	Quantités au bordereau (avant taxe)	9 451 668.00 \$	10 867 055.28 \$	9 923 069.94 \$
			Contingences (avant taxe)	1 132 999.05 \$	1 302 665.66 \$	1 189 507.38 \$
			Sous-total entrepreneur	10 584 667.05 \$	12 169 720.94 \$	11 112 577.32 \$
			Incidences	1 199 410.00 \$	1 379 021.65 \$	1 259 230.57 \$
			SOUS-TOTAL du Projet Investi 39003 :	11 784 077.05 \$	13 548 742.59 \$	12 371 807.89 \$

97.68%
100%

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

# GDD	119- 7231- 070
Responsable	Vincent Defejt

Date	25/10/2019
Soumission	420412

Intitulé du projet : Travaux d'égouts, conduite d'eau, voirie, éclairage, aménagement, réseau CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre Durocher et du Parc

Projet Investi #2		45000	Desc et client-payeur	Mobilité-Vélo	Total incl tx	Crédit (net)	Agglo
↑Sous-projet				Quantités au bordereau (avant taxe)	57 868.00 \$		
				Contingences (avant taxe)	5 786.80 \$		
				Sous-total entrepreneur	63 654.80 \$		0.59%
19-45000-015	181 301	Piste cyclable		63 654.80 \$	73 187.11 \$	66 829.58 \$	
Projet Investi #3		55855	Desc et client-payeur	Mobilité-PCPR	Total incl tx	Crédit (net)	Corpo
				Quantités au bordereau (avant taxe)	171 168.00 \$		
				Contingences (avant taxe)	17 116.80 \$		
				Sous-total entrepreneur	188 284.80 \$		1.74%
19-55855-005	181 445	Planage et resurfaçage sur l'avenue du Parc		188 284.80 \$	216 480.45 \$	197 675.50 \$	
Récapitulatif général				Quantités au bordereau (avant taxe)	9 680 704.00 \$	11 130 389.42 \$	10 163 529.11 \$
				Contingences (avant taxe)	1 155 902.65 \$	1 328 999.07 \$	1 213 553.29 \$
				Sous-total entrepreneur	10 836 606.65 \$	12 459 388.50 \$	11 377 082.41 \$
				Incidences	1 199 410.00 \$	1 379 021.65 \$	1 259 230.57 \$
				TOTAL	12 036 016.65 \$	13 838 410.15 \$	12 636 312.98 \$

Paramètres :

Liste des incidences :

	Description	Taxable
1	Achat de services - travaux de feux	oui
2	Chloration de l'eau	oui
3	Communication	oui
4	CSEM	oui
5	Déplacement de conduites de gaz (Énergir)	oui
6	Division de la voirie - Marquage et signalisation	oui
7	Éclairage de rue (CSEM et HQ)	oui
8	Éclairage de rue (Rosemont)	oui
9	Feux de circulation (Rosemont)	oui
10	Gestion des impacts	oui
11	Laboratoire - contrôle qualitatif	oui
12	Marquage et signalisation (Rosemont)	oui
13	Plantation des arbres	oui
14	Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	oui
15	Surveillance environnementale des matériaux excavés	oui
16	Travaux Électrique d'enfouissement	oui
17	Utilités publiques	oui
18		erreur
19		erreur
20		erreur
21		erreur
22		erreur
23		erreur
24		erreur
25		erreur
26		erreur
27		erreur
28		erreur
29		erreur
30		erreur

IstTaxable
oui
non
CSEM

IstCompétence
Agglo
Corpo
RDP-PAT
Arrond 2 - voir feuille "parametre"

Modifier les deux derniers éléments de cette liste en fonction de vos besoins

Modifier les deux derniers éléments de cette liste en fonction de vos besoins

Taxes

TPS

TVQ	5.000%
Ristourne	9.975%
TPS	
TVQ	100%

SOUSSION 420 412 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Durocher et du Parc et construction de massifs de la CSEM dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison
Tous les secteurs, généralités.	<ul style="list-style-type: none"> - L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé d'infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition de mars 2019, ci-après appelé le DTNI-8A, disponible dans la section V « Documents normalisés » du cahier des charges. Il doit également se conformer aux clauses spécifiques du présent devis technique, et notamment au Tableau B « Principes de gestion de la mobilité » du devis de maintien et gestion de la mobilité dont les principes sont présentés dans la suite du document. - Concernant le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux : comme il s'agit d'une nouvelle rue, les impacts sont mineurs car il n'y a pas de maintien de la circulation à faire. - Une attention particulière doit toutefois être portée à la construction de la nouvelle intersection avec l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et l'avenue du Parc. - Afin de limiter les impacts pour les citoyens, le projet de remplacement de la couche de pavage sur l'avenue du Parc aux abords de la nouvelle intersection qui était prévu dans la planification général du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) a été intégré au présent projet pour éviter un second chantier en 2020 dans le même secteur. - La construction des massifs de la CSEM dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison aura peu d'impact sur la mobilité car ces rues sont larges et à sens unique alors que les massifs sont généralement sous les trottoirs et que l'emprise dans la rue est limitée.
Mesures de gestion des impacts applicables	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;

<p>Construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune mesure particulière, sauf aux intersections avec les rues existantes. - Intersection avec les avenues Durocher et Hutchisson : mise à double sens des sections de rue lorsque les travaux dans l'intersection créent des culs de sacs dans ces rues habituellement à sens unique. - Intersection avec l'avenue du Parc : minimiser en tout temps l'emprise des travaux. Pour le raccordement du nouvel aqueduc de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'aqueduc sur l'avenue du Parc, deux voies seront entravées. Les travaux devront se faire entre le vendredi 21h et le lundi 5h. Une seule voie sera conservée en direction sud. Pour la construction du feu de circulation et le planage-revêtement : travaux de nuit (22h00 à 6h00) du dimanche au jeudi tout en gardant au minimum une voir par direction.
<p>Construction des massifs dans les avenues Durocher, Atlantic et Hutchison</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans certaines circonstances, si la rue doit être totalement fermée, les rues seront mises à double sens alors qu'elles sont habituellement à sens unique. Sinon, les sens unique seront conservés avec le maintien d'une voie de circulation.
<p>Raccordement de l'aqueduc à l'intersection Durocher – Thérèse-Lavoie-Roux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux dans l'intersection Durocher / Thérèse-Lavoie-Roux se feront entre le vendredi 21h et le lundi 5h. Un chemin de détour sera mis en place par Van Horne (au sud), Rockland (à l'ouest), Beumont (au nord) et du Parc (à l'est). Les rues Hutchisson Atlantic et Durocher seront mises à double sens.

Le 21 février 2017

LES CONSTRUCTIONS H2D INC.
A/S MONSIEUR JEAN DUBÉ
1241, BOUL DAGENAI S O
LAVAL (QC) H7L 0A5

N° de décision : 2017-CPSM-1011271

N° de client : 3000338876

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES CONSTRUCTIONS H2D INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
300 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 393-0337
Télécopieur : 514 873-3090



Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction des Infrastructures
801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

PAR COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 28 octobre 2019

Monsieur Jean Dubé
Les Constructions H2D Inc.
1241, Boul. Dagenais O
Laval, (Québec) H7L 0A5
Courriel : j.dube@h2d.ca

Objet : **Demande de prolongation du maintien intégral de l'offre**
Appel d'offres # 420412

Travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue Du Parc.

Monsieur,

La présente vise à vous informer que la Ville de Montréal désire poursuivre l'appel d'offres mentionné en objet pour lequel votre entreprise a déposé une soumission. Par conséquent, nous désirons recevoir une confirmation écrite de votre part stipulant que votre entreprise accepte de maintenir intégralement l'offre qu'elle a soumise audit appel d'offres et ce, aux mêmes clauses et conditions énoncées aux documents d'appel d'offres. De plus, puisque le délai de 120 jours de validité des soumissions initialement prévu à l'appel d'offres est insuffisant, lequel vient à échéance le 22 janvier 2020, nous vous demandons de maintenir intégralement votre offre pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 janvier 2020.

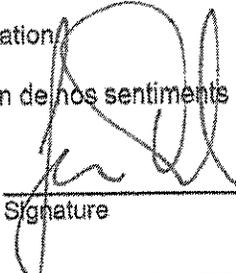
Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Veuillez s.v.p. nous retourner votre réponse par courriel avant le 4 novembre 2019, accompagnée de l'avenant de votre cautionnement de soumission et de la lettre d'engagement (Annexe B).

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

2019-11-04

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date

L'équipe de la direction des Infrastructures
Courriel : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Liste des preneurs des cahiers des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Advanced Drainage Systems
2	Ali Excavation inc.
3	Bau-Québec Ltée.
4	Bordures Polycor inc.
5	Cegerco inc.
6	Charex inc.
7	Construction Bau-Val inc.
8	Construction NRC inc.
9	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc.
10	Électricité Grimard inc.
11	Environnement Routier NRJ inc .
12	Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail
13	Eurovia Québec Grands Projets (Laval)
14	Gestion Miltom s.e.c.
15	GFL Environmental inc.
16	Le Groupe Lécuyer Ltée Ltée.
17	Legico CHP Consultants
18	Les Constructions H2D inc.
19	Les Entreprises Canbec Construction inc.
20	Les entreprises Claude Chagnon inc.
21	Les Entreprises Michaudville inc.
22	Loiselle inc.
23	Neoelect inc.
24	Ramcor Construction inc.
25	Roxboro Excavation inc.
26	Somerville Dragon inc.
27	Systèmes Urbains inc.
28	Travaux Routiers Métropole inc / 9129-2201 Québec inc.

Dossier # : 1197231070

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197231070 Certification fonds Contrat Constructions H2D inc. modifié.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposé au Budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Josée BÉLANGER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231070

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires



Rapport_mandat_SMCE197231070.pdf

Dossier # :1197231070

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231070

**Accorder un contrat à Constructions H2D inc.,
pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau,
de voirie, d'éclairage, de feux de circulation,
d'aménagement paysager et sur le réseau de la
CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de
l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense
totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$
+ contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences :
1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres
public 420412 - 8 soumissionnaires.**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231070

Accorder un contrat à Constructions H2D inc., pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc. Dépense totale de 13 838 410,14 \$ (contrat: 11 130 389,42\$ + contingences: 1 328 999,07 \$ + incidences: 1 379 021,65 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 420412 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les commissaires notent, avec satisfaction, que six soumissionnaires, dont l'adjudicataire, ont proposé des prix très similaires en réponse à cet appel d'offres. De plus, le fait qu'un aussi faible écart puisse être observé par rapport à l'estimé interne pour un contrat de plus de 10 M\$ est particulièrement appréciable. En outre, cet écart, en plus d'être faible, est distribué de façon proportionnelle parmi les différentes catégories de coûts. En plus de constater la qualité du travail effectué par l'équipe de la gestion de projets spécialisée en économie de la construction, les commissaires ont particulièrement apprécié que l'estimé interne ait été produit sur la base des coûts réels.

Les commissaires mentionnent également leur appréciation par rapport au tableau fourni en page 11 du dossier décisionnel qui détaille la nature et l'impact de chacun des addendas. À cet effet, la Commission entend recommander dans son bilan annuel que ce tableau soit standardisé et produit de façon systématique dans chaque dossier d'appel d'offres.

En conclusion, la Commission ne peut que saluer le résultat de ce processus, des plus rigoureux, et exprimer sa satisfaction à l'égard de l'impact favorable de cette méthode de travail sur la réputation de la Ville de Montréal en matière d'octroi de contrats.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197231070 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1196945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 10 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17771 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
FNX-INNOV inc.	contrat A	12 784 149,58 \$
SNC-Lavalin inc.	contrat B	15 436 424,21 \$

2. d'autoriser une dépense de 1 917 622,44 \$ pour le contrat A et de 2 315 463,63 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-12 11:24

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC -Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contrôler ses coûts et d'améliorer la desserte en eau potable des réseaux de Lachine et de Dorval en assurant une flexibilité d'alimentation, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau prévoit la construction de conduites principales d'aqueduc permettant, à terme, d'abandonner les usines de Lachine et de Dorval. Ainsi, l'ajout de près de 23 kilomètres de conduites en réseau est requis afin de desservir les réseaux de façon redondante en quantité et en qualité exemplaire. La conception et la réalisation de ces conduites principales s'échelonnent sur un horizon de 10 ans. Entre 11 et 12 kilomètres de conduites sont requis par réseau, c'est-à-dire pour desservir Lachine par le réseau Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs, et Dorval par le réseau de Pointe-Claire. Chaque réseau est considéré comme un projet distinct. Les ressources internes actuelles étant déjà fortement sollicitées et engagées dans les mandats en cours, la DEP a décidé de s'adjoindre les services professionnels de 2 équipes multidisciplinaires distinctes pour l'accompagner dans la réalisation de ces projets nouveaux de conduites principales. Ces 2 équipes seront sous la supervision de 2 ingénieures coordonnatrices au sein de la section projets de construction.

Suivant la méthode d'adjudication de contrats multiples, la DEP a l'intention d'accorder 2 contrats de type « entente-cadre » aux 2 firmes qui obtiennent le meilleur pointage à la suite de l'évaluation des soumissions. La présente demande vise principalement des prestations de services professionnels pour ces projets dans le réseau principal d'aqueduc, reliés à la réalisation d'études, de plans et devis, et à la surveillance des travaux au bureau et en résidence durant la réalisation de ceux-ci. Une équipe multidisciplinaire en ingénierie est requise par projet.

L'appel d'offres public no 19-17711 a été publié dans le quotidien *Le Devoir*, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 juillet 2019. La date limite de réception des soumissions était le 20 août 2019. La durée de la publication a été de 35 jours. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 16 février 2020.

Un addenda a été publié durant le processus pour répondre à une question d'un soumissionnaire portant sur la rémunération du responsable de l'aménagement.

Ce processus d'appel d'offres est le second pour ces mêmes services professionnels. L'appel d'offres #19-17200 publié du 27 mars au 30 avril 2019 a été annulé pour des raisons administratives. En effet, le bordereau des prix qui était joint à l'appel d'offres n'était pas la dernière version de ce document et les banques d'heures qui y figuraient étaient significativement plus élevées que celles requises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0086 - 28 février 2019 - Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels avec les firmes FNX-INNOV inc. et SNC-Lavalin inc. pour une durée de 10 ans, soit de 2019 à 2029 ou jusqu'à épuisement des crédits.

Les services requis sont principalement : la réalisation d'études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour les conduites principales d'aqueduc et travaux connexes de 2 projets de desserte des réseaux de Lachine et de Dorval par les réseaux adjacents de Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs et de Pointe-Claire.

Des enveloppes de contingences de respectivement 1 917 622,44 \$ et de 2 315 463,63 \$, taxes incluses, soit 15 % des montants totaux des contrats sont prévus pour couvrir les coûts liés à certaines tâches supplémentaires qui pourraient être requises dans le cadre du présent mandat :

- les études spécialisées ou la recherche de nouvelles technologies;
- les plans et devis pour une réhabilitation environnementale;
- la surveillance pour une réhabilitation environnementale;
- le soutien pour l'étude de sol, l'étude environnementale ou l'étude archéologique;
- le soutien pour le service du contrôle qualitatif des matériaux;
- le soutien pour le service de maître d'œuvre en matière de santé et sécurité au travail.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus aux présentes conventions sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon les besoins qui seront exprimés par la DEP.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17711 à 2 enveloppes, il y a eu 9 preneurs du Cahier des charges, 2 firmes soumissionnaires, et 4 soumissions ont été déposées, soit une soumission pour chaque contrat (2) par chaque firme (2). La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistement de 3 des preneurs du Cahier des charges sont les suivantes, les autres preneurs n'ont pas répondu :

- Un n'arrivait pas dans les délais;
- Un est un sous-traitant d'un soumissionnaire;
- Un est un organisme public.

Le comité de sélection composé de 3 membres a siégé le 4 septembre 2019. Parmi les 2 firmes qui ont soumissionné, les 2 ont été retenues par le comité de sélection.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats suivants :

CONTRAT A

À la suite de l'appel d'offres public lancé le 15 juillet 2019, 2 soumissions ont été déposées pour le contrat A.

Après analyse des soumissions, il s'avère que FNX-Innov inc. est la firme ayant obtenu le plus haut pointage final.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
FNX-Innov inc.	71,7	0,10	12 784 149,58 \$	1 917 622,44 \$	14 701 772,02 \$
SNC-Lavalin inc.	79,7	0,07	17 315 232,13 \$	2 597 284,82 \$	19 912 516,95 \$
Dernière estimation réalisée			13 331 092,56 \$	1 999 663,88 \$	15 330 756,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					(546 942,98 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-4 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					4 531 082,55 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					35 %

Le contrat est séparé en deux parties, soit une partie rémunérée à taux horaire et une partie rémunérée à pourcentage de valeur des travaux.

La plus basse soumission conforme est inférieure de 4 % à la dernière estimation (écart favorable). La raison de cet écart est dans le pourcentage soumis qui est 1 % inférieur à l'estimation, soit 4,1% soumis par la firme FNX-Innov inc., comparativement à 5,1% dans la dernière estimation.

Les raisons de l'écart de 35% entre la plus basse soumission conforme et la seconde sont d'abord, le pourcentage de 1,5 % supérieur à celui soumis par le plus bas soumissionnaire conforme puis, un différentiel à la hausse d'environ 11 % pour les taux horaires. Les taux soumis par SNC-Lavalin pour les catégories d'employés auxquelles la majorité des heures prévisionnelles sont attribuées, soient les ingénieurs et techniciens seniors, sont supérieurs d'environ 17% par rapport aux taux soumis par FNX-Innov. Puisque ces taux sont applicables à la majorité des heures, soit 80% des heures, cela engendre une différence importante. Le tableau suivant permet de voir les différences entre les deux soumissions.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	PARTIE À TAUX HORAIRE (taxes incluses)	PARTIE À POURCENTAGE (taxes incluses)			
					Pourcentage soumis		Coût pour 3 lots supplémentaires	
FNX-Innov Inc.	71,7	0,10	12 784 149,58 \$	8 639 703,25 \$	4,1%	4 109 953,84 \$	10 000 \$ par lot	34 492,50 \$
SNC-Lavalin inc.	79,7	0,07	17 315 232,13 \$	9 621 507,54 \$	5,6%	5 710 405,84 \$	575 000 \$ par lot	1 983 318,75 \$
Écart entre les soumissions (\$)			4 531 082,55 \$	981 804,29 \$		1 600 452,00 \$		19 48 826,25 \$
Écart entre les soumissions (%)			35 %	11%		39%		5650%

*Cet item au bordereau à pourcentage avait été mal compris par ce soumissionnaire et a fait l'objet d'une négociation dans le cadre du contrat B.

Il est recommandé d'octroyer le contrat A à la firme FNX-INNOV inc. En obtenant le contrat A, la firme FNX-INNOV inc. est automatiquement exclue du processus d'octroi pour le contrat B, conformément aux règles d'adjudication stipulées dans le contrat. Son enveloppe de prix n'a donc pas été ouverte pour le contrat B.

CONTRAT B

Ainsi, pour le contrat B, il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. Le prix initial de la firme SNC-Lavalin inc. pour le contrat B était de 15 973 094,46 \$. Puisqu'il s'agit du seul soumissionnaire pour ce contrat, un processus de négociation a été entrepris. Ce processus a permis de diminuer le montant de 536 670,25 \$, ce qui correspond à une diminution de 3 %. Les discussions tenues lors de ce processus de négociation ont porté sur l'item de la section C du bordereau "Coût pour l'élaboration des documents d'appel d'offres en cas de Lots supplémentaires" (Subdivision du Projet ne nécessitant pas de nouveaux plans et devis) dont la Ville de Montréal estimait le prix initialement trop élevé et ne reflétant pas les

prestations rémunérées par celui-ci; sur la durée du projet, soit 10 ans; et sur le risque attaché à la méthode de pourcentage de la valeur des travaux dans le contexte actuel.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc. avant négociation	79,7	0,10	15 973 094,46 \$	2 395 964,17 \$	18 369 058,63 \$
SNC-Lavalin inc.	79,7	0,10	15 436 424,21 \$	2 315 463,63 \$	17 751 887,84 \$
Dernière estimation réalisée			12 255 141,54 \$	1 838 271,23 \$	14 093 412,77 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					3 181 282,67 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					26 %
Écart entre l'adjudicataire et l'adjudicataire avant négociation (\$) (<i>l'adjudicataire - l'adjudicataire avant négociation</i>)					(536 670,24 \$)
Écart entre l'adjudicataire et l'adjudicataire avant négociation (%) (<i>(l'adjudicataire - l'adjudicataire avant négociation) / l'adjudicataire avant négociation</i>) x 100					-3%

La soumission conforme est supérieure de 26 % à la dernière estimation (écart défavorable). Les raisons de cet égard sont d'abord, le pourcentage soumis de 0,8 % supérieur à l'estimation puis, un différentiel à la hausse d'environ 20 % pour les taux horaires.

Il est recommandé d'octroyer le contrat B à la firme SNC-Lavalin inc., soit le seul soumissionnaire conforme.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, les 2 contrats comportent une dépense de plus de 10 M\$. Qui plus est, le contrat B répond également au critère d'écart de plus de 20%.

CONCLUSION

Compte tenu du fait que la DEP a annulé l'appel d'offres no 19-17200 pour ces mêmes services professionnels à la suite du constat d'une erreur administrative et que les 2 mêmes firmes avaient soumissionné lors de ce processus, il est recommandé d'octroyer le contrat A à FNX-INNOV inc., en considérant l'écart favorable de 4 %, et le contrat B à SNC-Lavalin inc., malgré l'écart défavorable de 26 %. Les lettres d'annulation de l'appel d'offres no 19-17200 sont jointes au dossier.

Les validations requises indiquant que les adjudicataires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public. Les contrats sont assujettis au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Les adjudicataires recommandés, FNX-INNOV inc. et SNC-Lavalin inc., détiennent des attestations de contracter délivrées par l'Autorité des marchés publics (AMP), lesquelles sont valides jusqu'au 7 novembre 2021 pour FNX-INNOV inc. et jusqu'au 3 février 2020 pour SNC-Lavalin inc. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier, ainsi que l'accusé de réception.

Les soumissionnaires recommandés sont conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal pour ces 2 contrats est de 12 784 149,58 \$ pour le contrat A attribué à FNX-INNOV inc. et de 15 436 424,21 \$ pour le contrat B attribué à SNC-Lavalin inc., taxes incluses.

Les dépenses totales sont de 14 701 772,02 \$, taxes incluses pour le contrat A, et de 17 751 887,84 \$, taxes incluses, pour le contrat B, et comprennent les coûts totaux des contrats auxquels s'ajoutent des montants de 1 917 622,44 \$, taxes incluses, pour le contrat A et de 2 315 463,63 \$, taxes incluses, pour le contrat B pour les contingences (15 % de la valeur des contrats).

Les dépenses totales de 14 701 772,02 \$, taxes incluses, pour le contrat A, et de 17 751 887,84 \$, taxes incluses, pour le contrat B, représentent des coûts nets de 13 424 677,44 \$ et de 16 209 839,74 \$, lorsque diminués des ristournes fédérale et provinciale.

Bien que ces dépenses vont majoritairement être assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, il s'agit de 2 contrats de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire, pour des services professionnels, pour une durée de 10 ans, soit de 2020 à 2030 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

Les fonds requis pour réaliser ces divers mandats pourraient provenir des différents budgets d'agglomération, local ou corporatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de distribution de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet vise la fermeture des usines de Lachine et de Dorval, ce qui permettra d'optimiser les installations en eau potable et par le fait même de réduire les coûts d'exploitation annuels et récurrents au budget de fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 15 janvier 2020
Octroi du contrat : Janvier 2020
Début du contrat : Janvier 2020
Fin du contrat : Décembre 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328

Romain Bonifay
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-21

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-11-29

Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-10

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 mai 2019

Monsieur Robert Landry
SNC-LAVALIN inc.
455 boul. René-Lévesque
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

Courriel : robert.landry@snclavalin.com

**Objet : Annulation de l'appel d'offre
Appel d'offres n° 19-17200
Services professionnels pour la réalisation de deux projets de
construction de conduites principales en réseau**

Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que l'appel d'offres ci-haut mentionné a été annulé.

Nous regrettons cette situation et vous remercions sincèrement de vous être intéressé à cet appel d'offres et espérons conserver votre confiance dans le cadre de futurs appels d'offres.

Un autre appel d'offres sera émis incessamment pour réaliser ces projets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yves Belleville
Agent d'approvisionnement II

Courriel: yvesbelleville@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5298

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 mai 2019

Monsieur Marc Mousset
FNX-INNOV inc.
433 rue Chabanel Ouest 12 ième étage
Montréal (Québec) H2N 2J8

Courriel : info@fnx-innov.com

**Objet : Annulation de l'appel d'offre
Appel d'offres n° 19-17200
Services professionnels pour la réalisation de deux projets de
construction de conduites principales en réseau**

Monsieur,

Nous avons le regret de vous informer que l'appel d'offres ci-haut mentionné a été annulé.

Nous regrettons cette situation et vous remercions sincèrement de vous être intéressé à cet appel d'offres et espérons conserver votre confiance dans le cadre de futurs appels d'offres.

Un autre appel d'offres sera émis incessamment pour réaliser ces projets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yves Belleville
Agent d'approvisionnement II

Courriel: yvesbelleville@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5298

Le 8 juin 2018

SNC-LAVALIN INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2018-CPSM-1034809

N° de client : 2700007364

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE;
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.;
- GROUPE FUTUR TURCOT;
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS;
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5G1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

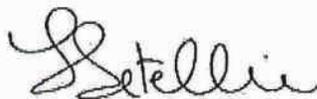
le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 6 novembre 2019

SNC-LAVALIN INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700007364

N° de demande : 1900012795

N° de confirmation de paiement : 098834

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 7 novembre 2021 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Continar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

800 square Victoria 22^e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1196945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17711 int. d'octroi lot A.pdf19-17711 int. d'octroi lot B.pdf



19-17711 grille comité contrat A.pdf19-17711 grille comité contrat B.xlsx.pdf



19-17711 pv.pdfSEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-11-27

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX INNOV Inc.	12 784 149,58 \$	X	A
SNC-Lavalin Inc.	17 315 232,13 \$		A

Information additionnelle

Des sept firmes n'ayant pas déposé d'offre, une était sous-traitante d'un soumissionnaire, une n'arrivait pas dans les délais et une était un organisme public. Nous n'avons pas de réponse des quatre restantes.

Préparé par : Le - -

19-17711 contrat A - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de condites d'aqueduc principal en réseau (contrat A)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du responsable de gestion</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté aux mandats</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	20%	20%	30%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 04-09-2019
SNC Lavalin Inc.	4,00	8,33	12,33	17,33	14,67	23,00	79,7	17 315 232,13 \$	0,07	2	Heure	9h00
FNX-Innov Inc.	4,00	6,00	8,67	13,67	16,67	22,67	71,7	12 784 149,58 \$	0,10	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											
												Multiplicateur d'ajustement
												10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SNC Lavalin Inc.	15 436 424,21 \$	X	

Information additionnelle

Des sept firmes n'ayant pas déposé d'offre, une était sous-traitante d'un soumissionnaire, une n'arrivait pas dans les délais et une était un organisme public. Nous n'avons pas de réponse des quatre restantes. De plus, étant donné que pour ce contrat il n'y avait qu'un seul soumissionnaire et tel que prescrit dans la LCV, une négociation a eu lieu et le prix a été révisé de 15 973 094,46 \$ à 15 436 424,21 \$ pour une économie de 536 670,25 \$.

Préparé par : Le - -

19-17711 contrat B - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de condites d'aqueduc principal en réseau (contrat B)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du responsable de gestion</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté aux mandats</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	20%	20%	30%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 04-09-2019
SNC Lavalin Inc.	4,00	8,33	12,33	17,33	14,67	23,00	79,7	15 436 424,21 \$	0,08	1	Heure	9h00
FNX-Innov Inc.	4,00	6,00	8,67	13,67	16,67	22,67	71,7		-	Contrat A	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											
												Multiplicateur d'ajustement
												10000



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

- [Information](#)
- [Description](#)
- [Classification](#)
- [Conditions](#)
- [Documents](#)
- [Modalités](#)
- [Résumé](#)
- [Addenda](#)
- [Plaintes](#)
- [Liste des commandes](#)
- › Résultats d'ouverture**
- [Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17711

Numéro de référence : 1287911

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour la réalisation de deux projets de construction de conduites d'aqueduc principal en réseau

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1619174) 2019-07-16 13 h 58 Transmission : 2019-07-16 13 h 58	3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Vicki Watkins Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur :	Commande : (1620735) 2019-07-22 8 h 20 Transmission : 2019-07-22 8 h 20	3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	Commande : (1618552) 2019-07-15 10 h 33 Transmission : 2019-07-15 10 h 33	3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437</p>	<p>Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542</p>	<p>Commande : (1620212) 2019-07-18 16 h 11 Transmission : 2019-07-18 16 h 11</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281</p>	<p>Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017</p>	<p>Commande : (1620815) 2019-07-22 9 h 58 Transmission : 2019-07-22 9 h 58</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128</p>	<p>Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994</p>	<p>Commande : (1618621) 2019-07-15 11 h 21 Transmission : 2019-07-15 11 h 21</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Société de transport de Montréal 8845, Boul. St-Laurent 5e - Réception Montréal, QC, h2n1m3 http://www.stm.info NEQ :</p>	<p>Monsieur Stéphane Dumais Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1619203) 2019-07-16 14 h 31 Transmission : 2019-07-16 14 h 31</p>	<p>Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510</p>	<p>Madame Rachel Pelletier Téléphone : 438 469-2489 Télécopieur : 514 257-2804</p>	<p>Commande : (1619676) 2019-07-17 14 h 38 Transmission : 2019-07-17 14 h 38</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057</p>	<p>Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857</p>	<p>Commande : (1618729) 2019-07-15 13 h 47 Transmission : 2019-07-15 13 h 47</p>	<p>3162878 - 19-17711 Addenda 1 2019-07-29 7 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1196945001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction

Objet :

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).



Rapport mandat SMCE196945001.pdf



Commentaires CEC - 1196945001.pdf

Dossier # :1196945001

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196945001

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196945001

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme).

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Deux contrats de plus de 10 M\$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues du Service de l'eau ont permis aux commissaires de comprendre l'envergure de ce méga projet de travaux d'ingénierie très spécialisés, dont la réalisation, des plus complexes, s'échelonne sur 10 ans.

D'abord, les membres de la Commission ont bien saisi les explications du Service relativement à l'annulation du premier appel d'offres en début d'année 2019, en raison d'une erreur administrative, ce qui a occasionné un certain retard au projet. Les deux mêmes firmes avaient soumissionné sur cet appel d'offres. De plus, le Service a expliqué que la règle d'octroi visant à restreindre à un le nombre de contrats qu'une firme pouvait obtenir avait été retenue pour des raisons stratégiques, notamment afin de diviser le risque et la gestion de ce projet d'envergure par le Service, et ce, en raison de

la complexité du projet et du grand nombre d'intervenants locaux avec lesquels une synergie devra être créée pour des travaux de construction connexes et maintenue sur 10 ans. En définitive, les deux firmes ayant soumissionné ont été jugées conformes et les règles applicables ont fait en sorte que chacune d'elles obtienne un contrat.

En ce qui a trait aux écarts, et ce, bien qu'un prix de 4% inférieur à l'estimé interne ait été reçu pour le contrat A et que les prix de FNX étaient les meilleurs, il a tout de même fallu octroyer le contrat B à SNC-Lavalin, dont le coût des services rémunérés sur la base du pourcentage du coût des travaux s'avère plus élevé que celui de FNX, d'où l'écart de 26% observé pour le contrat B. Néanmoins, la Commission salue le travail de négociation effectué auprès de l'adjudicataire puisque ceci a permis de réduire de 4% l'écart initial, qui était de 30%.

Le Service a expliqué que la saturation du marché, jumelée à la problématique de rétention de la main-d'œuvre et à l'envergure de ce projet, même scindé, dont la durée dans le temps est particulièrement étendue, a fort probablement fait en sorte de retenir l'intérêt d'un aussi petit nombre de soumissionnaires.

En conclusion, la Commission comprend que l'appel d'offres ait dû être relancé rapidement et que la mi-juillet n'est pas nécessairement une période de vacances pour les firmes d'ingénierie qui sont en opération durant toute l'année.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Deux contrats de plus de 10 M\$ (A et B), dont le contrat B présente deux critères supplémentaires :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *un écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196945001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier ci-dessous :

Note : La Commission demande cependant au Service de l'eau d'apporter deux précisions au sommaire décisionnel :

- Provenance des écarts en pourcentage à la fin de la page 5 et au début de la page 6, en indiquant, notamment, à quoi se rapporte l'écart de 1,5 % mentionné.
- Mentionner l'annulation du 1er contrat dans la partie "contexte" de ce dossier pour expliquer la relance de l'appel d'offres en juillet dernier.

Dossier 1196945001 (Service de l'eau, Direction de l'eau potable)

Conclure 2 contrats de type « entente-cadre » de services professionnels en ingénierie d'une durée de 10 ans avec les firmes FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de 2 projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ (contrat : 12 784 149,58 \$ et contingences : 1 917 622,44 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contrat : 15 436 424,21 \$ et contingences : 2 315 463,63 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 19-17711 - (Contrat A : 2 soumissionnaires conformes, Contrat B: 1 soumissionnaire conforme)

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Service du greffe



Dossier # : 1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec Inc. (ARTE), celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent, pour une période de vingt-quatre mois, soit pour une somme maximale de 281 121 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17933;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-20 14:50

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération.

En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Il est donc responsable de la gestion des écocentres et il doit attribuer un contrat pour assurer la gestion des centres de réemploi de ces infrastructures.

Il y a dans chaque écocentre un centre de réemploi qui est un petit entrepôt permettant de stocker des objets, des articles et des matériaux de construction, en bon état, apportés par les citoyens.

De plus, dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, afin de maximiser les activités de réemploi, un espace aménagé a été prévu pour la vente de matériaux de construction.

Le concept de réemploi développé par la Ville permet à ces objets, ces articles et ces matériaux d'être orientés vers des filières de réutilisation.

Le processus de l'appel d'offres n° 19-17933 s'est déroulé comme suit :

- Lancement le lundi 21 octobre 2019;
- l'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu près de trois (3) semaines pour préparer leur dossier;
- la soumission a été ouverte le mardi 19 novembre 2019;
- la soumission a un délai de validité de cent quatre-vingt (180) jours calendrier;
- aucun addenda n'a été produit dans ce dossier;
- il y a eu un (1) preneur de cahier de charges et l'entreprise a déposé une soumission;
- la soumission a été jugée conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE17 1742: 27 septembre 2017 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264-QUÉBEC INC. (ARTÉ) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre St-Laurent pour une période vingt-deux (22) mois. Dépense totale de 122 938,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16063 - deux (2) soumissionnaires.

Résolution DA 2167075001: 10 juin 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise ARTE 9216-1264 Québec Inc. pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent pour une période de dix-huit (18) mois. Dépense totale de 99 936,27 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation, # 16-15363 - Un (1) soumissionnaire.

Résolution CG15 0012 : 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de huit (8) semaines, pour un maximum de trois (3) prolongations. Dépense totale de 271 915, 88 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13790 - 1 soumissionnaire.

Résolution CE14 1697 : 12 novembre 2014 - Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec inc. - ARTE pour la fourniture de la collecte, du transport et du traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 91 017,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13925.

DESCRIPTION

On retrouve dans chaque écocentre un centre de réemploi où les citoyens peuvent se rendre pour déposer des articles, des objets divers et des matériaux de construction afin de leur donner une seconde vie (jouets, petits électroménagers, livres, meubles, outils, disques, articles de sport, portes, fenêtres, etc.).

Les centres de réemploi sont des lieux d'entreposage temporaire. Lorsqu'ils sont pleins, un employé d'écocentre appelle l'adjudicataire qui vient chercher les objets, les articles pour les transporter vers un lieu de valorisation.

Dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, en plus de servir de lieu d'entreposage, les centres de réemploi sont des magasins destinés à la vente de matériaux de construction apportés par les citoyens.

Un employé, engagé par l'adjudicataire, est sur place pendant les heures d'ouverture des écocentres. Il s'occupe de recevoir les citoyens ainsi que de vendre les matériaux de construction.

Il faut souligner que seuls les matériaux de construction peuvent être vendus. Tous les autres articles et objets ne sont entreposés que temporairement pour être ensuite transportés vers l'entrepôt de l'adjudicataire.

Tous les articles, objets et matériaux acceptés dans les centres de réemploi sont déterminés par la Ville et énumérés dans une annexe du devis technique de l'appel d'offres.

Dans le but de faire croître la vente des matériaux de construction dans les écocentres LaSalle et St-Laurent, il a été décidé d'établir, dans une annexe du devis technique, une liste de prix plafond selon le type de matériaux.

Bien que les revenus de la vente des matériaux reviennent à l'adjudicataire, en fixant des prix raisonnables, la Ville veut favoriser un plus grand roulement de l'inventaire.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat de gestion des centres de réemploi des sept (7) écocentres.

Voici le formulaire normalisé avec le montant soumis incluant les taxes :

Soumission conforme - taxes incluses	
Gestion des centres de réemploi des sept écocentres	
9216-1264 Québec Inc. (ARTE)	281 121 \$
Estimation du professionnel interne (\$)	301 235 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	n/a
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x 100)	n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	n/a
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-20 114 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation) x 100)	-6,68%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	n/a
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)	n/a

L'objectif premier de la démarche, dans le cadre de cet appel d'offres, était d'ouvrir le marché en présentant un bordereau des prix par lot (ou par écocentre). Un estimé global a été produit afin de communiquer l'estimation du coût total du ou des contrats. Les coûts par écocentre sont détaillés dans les aspects financiers en pièce jointe du sommaire décisionnel.

La firme ARTE, seule soumissionnaire, a présenté des prix comparables à ceux payés actuellement. L'estimé professionnel a été basé sur le prix payé actuellement et légèrement indexé.

L'entreprise connaît la qualité des objets et articles apportés par les citoyens puisqu'elle fait

ce travail depuis plusieurs années dans les écocentres de l'agglomération. Elle n'a pas augmenté ses prix.

L'entreprise ne se retrouve pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat s'élevé à 281 121,44 \$ taxes incluses pour une période de 24 mois qui s'étale sur trois années financières (2020 - 2022).

La répartition du coût annuel se présente comme suit:

Écocentre	2020	2021	2022	Total taxes incluses
Contrat réemploi	131 188,98 \$	140 560,72 \$	9 371,74 \$	281 121,44 \$

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des Services techniques, matériaux secs – traitement, services techniques – gestion des matières résiduelles, réemploi.

Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des matières en provenance des écocentres s'inscrit dans le Plan Montréal durable 2016-2020 pour lequel la Ville s'est engagée à atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Ces priorités sont réitérées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, dont le processus de consultation publique a été lancé en novembre 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est important afin de permettre l'écoulement des articles du réemploi vers des filières de réutilisation. Si le contrat n'est pas octroyé, la Ville ne pourra pas laisser les centres de réemploi ouverts et accessibles aux citoyens. Par conséquent, les articles, objets et matériaux se retrouveraient à l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 30 janvier 2020
Début du contrat : 1er février 2020
Fin du contrat : 31 janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie DUBOIS
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-2279
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matières résiduelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-12-20

Dossier # : 1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17933 intervention.pdf](#)[19-17933 pv.pdf](#)[AO 19-17933 TCP.pdf](#)



[19-17933 SEO Liste des commandes.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-10

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	111 215,32 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	130 028,10 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	3 217,46 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	3 421,93 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	22 438,75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	6 167,26 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	6
ARTE Montréal (9216-1264 Quebec inc.)	4 632,62 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	7

Information additionnelle

Il y a un seul preneur de cahier de charges.

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres

19-17933

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	LaSalle	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Frais de gestion du centre pour été	52	semaine	1	1 080,00 \$	56 160,00 \$	64 569,96 \$
			2	Frais de gestion du centre pour hiver	52	semaine	1	660,00 \$	34 320,00 \$	39 459,42 \$
			3	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	25	tonne	1	250,00 \$	6 250,00 \$	7 185,94 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))								96 730,00 \$	111 215,32 \$	
LOT2	St Laurent	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Frais de gestion du centre pour été	52	semaine	1	1 280,00 \$	66 560,00 \$	76 527,36 \$
			2	Frais de gestion du centre pour hiver	52	semaine	1	760,00 \$	39 520,00 \$	45 438,12 \$
			3	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	25	tonne	1	280,50 \$	7 012,50 \$	8 062,62 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))								113 092,50 \$	130 028,10 \$	
LOT3	Acadie	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	10	tonne	1	279,84 \$	2 798,40 \$	3 217,46 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))								2 798,40 \$	3 217,46 \$	
LOT4	CDN	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	12	tonne	1	248,02 \$	2 976,24 \$	3 421,93 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))								2 976,24 \$	3 421,93 \$	
LOT5	Petite Patrie	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	60	tonne	1	325,27 \$	19 516,20 \$	22 438,75 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))								19 516,20 \$	22 438,75 \$	
LOT6	RDP	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	24	tonne	1	223,50 \$	5 364,00 \$	6 167,26 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))								5 364,00 \$	6 167,26 \$	

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

19-17933

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT7	St Michel	9216-1264 Quebec inc (Arte)	1	Collecte transport et traitement des articles du réemploi	12	tonne	1	335,77 \$	4 029,24 \$	4 632,62 \$
Total (9216-1264 Quebec inc (Arte))									4 029,24 \$	4 632,62 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17933

Numéro de référence : 1313665

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Gestion, collecte, transport et dépôt d'articles des Centres du réemploi dans les écocentres de l'agglomération de Montréal 2020-2022

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Arte Montréal 290 rue Murray Montréal, QC, H3C 2E2 http://www.arte-montreal.com NEQ : 1166230392	Monsieur Stéphane Tremblay Téléphone : 514 983-7730 Télécopieur : 514 362-9401	Commande : (1661232) 2019-11-05 22 h 44 Transmission : 2019-11-05 22 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197075003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec Inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent pour une période de vingt-quatre mois. Dépense totale de 281 121 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Info_comptable ENV 1197075003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

co-auteur:
Jean-François Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196810003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 \$ (taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, incluant les taxes, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 690 796,83 \$, incluant les taxes;
2. et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-07 16:59

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196810003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 \$ (taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CG19 0324 - Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CE19 1056 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0240 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1

052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associé au contrat de construction de St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, ceci en fonction des connaissances possédées à ce jour sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui se sont définies au fil de l'avancement des travaux. L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

La Ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de construction visant l'excavation, le remblais, le soutènement et l'imperméabilisation, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les documents d'appel d'offres avaient été estimés à un coût de travaux de 3 990 723,99 \$ (avant taxes, contingences et incidences) et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme a été présentée à un coût de travaux de 3 267 950,67 \$ (avant taxes, contingences et incidences).

Une provision pour contingences de 25 %, soit 816 987,67 \$ avant taxes, avait initialement été prévue pour couvrir des imprévus pouvant survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions n'étaient pas connues au moment d'octroyer le contrat, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception préalablement au lancement de l'appel d'offres.

Cette provision s'est avérée insuffisante compte tenu des conditions de chantier rencontrées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la valeur des travaux contingents étant maintenant évaluée par les professionnels à 1 245 454,04 \$ avant taxes, comparativement au budget de contingences initialement établi à 25 % du contrat de base, soit 816 987,67 \$ avant taxes. La principale justification à cette situation réside dans le fait que les études d'avant-projet concernant la caractérisation des sols aux abords de l'hôtel de ville mentionnaient que les sols étaient sains alors qu'il a plutôt été découvert, au moment de débiter les excavations, que ceux-ci étaient en fait contaminés et devaient par conséquent être évacués vers des sites de disposition conformément aux exigences de la « Grille de gestion des sols excavés » et du « Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés » du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La portée des travaux demeure identique à celle qui était décrite dans les documents d'appel d'offres, et l'augmentation de la dépense contingente se traduit essentiellement par la cause ci-haut mentionnée, qui consomme à elle-seule près de 50 % du budget de contingences initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 939 331,57 \$ incluant taxes, est ainsi porté à 1 690 796,83 \$ incluant taxes, soit une majoration de 751 465,26 \$ taxes incluses. La dépense totale à autoriser passe donc de 4 696 657,85 \$ (incluant taxes) à 5 448 123,11 \$ (incluant taxes), ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la dépense totale précédemment autorisée.

Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant maximal de 422 999,79 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 328 465,47 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Cette dépense sera assumée à 56,29 % par la Ville centre et 43,71 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans

les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de St-Denis Thompson inc. pour le lot L3101 pourrait mettre à risque la complétion des travaux d'imperméabilisation des fondations du bâtiment dans l'éventualité où d'autres imprévus surviendraient au cours de l'exécution de ces travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision par le conseil d'agglomération 30 janvier 2020

Début des travaux 3 juin 2019

Fin de travaux Été 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

Tél : 514-449-4076
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23

Lot 3101: Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15426

St-Denis Thompson inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Terrassement, excavation et remblayage	67,3%	2 200 427,95			
	Drainage des fondations	2,3%	74 654,27			
	Pierres et surfaces en pierres plates	1,1%	37 545,81			
	Membrane d'étanchéité et bitume élastomère	25,5%	833 549,55			
	Solin et accessoires	1,4%	44 590,09			
	Calfeutrage	0,1%	2 275,00			
	Plomberie	1,5%	50 000,00			
	Divers - Autres trav.	0,8%	24 908,00			
	Sous-total :	100,0%	3 267 950,67	163 397,53	325 978,08	3 757 326,28
	Contingences	25,0%	816 987,67	40 849,38	81 494,52	939 331,57
	Rehaussement des contingences	20,0%	653 590,13	32 679,51	65 195,62	751 465,26
	Précédent Total - Contrat :		4 084 938,34	204 246,92	407 472,60	4 696 657,85
	Nouveau Total - Contrat :		4 738 528,47	236 926,42	472 668,22	5 448 123,11
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		4 738 528,47	236 926,42	472 668,22	5 448 123,11
Ristournes:	Tps	100,00%		236 926,42		236 926,42
	Tvq	50,0%			236 334,11	236 334,11
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		4 738 528,47	0,00	236 334,11	4 974 862,58

Dossier # : 1196810003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ (taxes et contingences incluses) à 5 448 123,11 \$ (taxes et contingences incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196810003 - Dépense addionnelle lot L3101 Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1196810004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, incluant les taxes, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 275 624,45 \$, incluant les taxes;
2. et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-07 16:58

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1196810004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la «*Cité administrative historique*» de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode «*Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0201 «*Démolition et décontamination*», s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 «*Nouvelles fenêtres de bois* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 «*Paratonnerre et démontage électrique extérieur* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CG19 0324 - Accorder à St-Denis Thompson inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 «*Maçonnerie*» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CE19 1056 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur «*Dumoulin et Associé Réparation de Béton ltée* » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 «*Réparation de béton*» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0240 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 «*Démolition et décontamination* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 «*Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation* » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et

en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, ceci en fonction des connaissances possédées à ce jour sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui se sont définies au fil de l'avancement de la démolition. L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mise en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

La Ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de construction visant la démolition et décontamination, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les documents d'appel d'offres avaient été estimés à un coût de travaux de 3 293 688,42 \$ (avant taxes, contingences et incidences) et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme a été présentée à un coût de travaux de

2 465 510,75 \$ (avant taxes, contingences et incidences).

Une provision pour contingences de 25 %, soit 616 377,69 \$ avant taxes, avait initialement été prévue pour couvrir des imprévus pouvant survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions dans les endroits inaccessibles n'étaient pas connues au moment d'octroyer le contrat, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception ainsi que malgré des percements exploratoires réalisés en février 2019.

Cette provision s'est avérée insuffisante compte tenu des conditions de chantier rencontrées au fur et à mesure de l'avancement de la démolition, la valeur des travaux contingents étant maintenant évaluée par les professionnels à 997 242,07 \$ avant taxes, comparativement au budget de contingences initialement établi à 25 % du contrat de base, soit 616 377,69 \$ avant taxes.

La principale justification à cette situation réside dans le fait que les professionnels n'ont pu profiter d'un bâtiment vacant de ses occupants avant le début du chantier pour effectuer tous les relevés nécessaires qui leur auraient permis de raffiner le niveau de précision des documents d'appel d'offres. Des travaux supplémentaires de démolition sont requis pour préparer les travaux de construction à venir (ouvertures supplémentaires dans des murs en condition d'amiante pour le passage des conduits d'alimentation des aéro-convecteurs, ouverture à plus grande échelle des plafonds pour retirer le plâtre contaminé et faciliter les travaux de construction).

La portée des travaux demeure identique à celle qui était décrite dans les documents d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 708 680,25 \$ incluant taxes, est porté à 1 275 624,45 \$ incluant taxes, soit une majoration de 566 944,20 \$ taxes incluses.

La dépense totale à autoriser passe donc de 3 543 401,23 \$ (incluant taxes) à 4 110 345,43 \$ (incluant taxes), ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à la dépense totale précédemment autorisée.

Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant maximal de 319 132,89 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale #19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 247 811,31 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Cette dépense sera assumée à 56,29 % par la Ville centre et 43,71 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un

accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'Hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Groupe Prodem pour le lot L0201 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de démolition et décontamination du bâtiment dans l'éventualité où d'autres imprévus surviendraient au cours de l'exécution de ces travaux. Aussi, ces travaux de démolition et décontamination sont un préalable aux travaux électromécaniques à venir prochainement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision par le conseil d'agglomération : 30 janvier 2020

Début des travaux : 17 juin 2019

Fin de travaux : Été 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
Chargé de projet - Grands projets immobiliers

Tél : 514-449-4076
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-12-23

Lot 0201: Démolition et décontamination
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15427

9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem)

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Travaux en conditions d'amiante et décontamination	57,1%	1 407 944,00			
	Démolition	40,2%	991 111,00			
	Travaux à prix unitaires					
	Sous-sol	0,2%	4 437,50			
	Rez-de-chaussée	1,1%	28 080,00			
	1er étage	0,7%	16 675,00			
	2e étage	0,4%	9 171,25			
	Dégarnissage de plâtre sur blocs terracotta	0,3%	8 092,00			
	Sous-total :	100,0%	2 465 510,75	123 275,54	245 934,70	2 834 720,98
	Contingences	25,0%	616 377,69	30 818,88	61 483,67	708 680,25
	Rehaussement contingences	20,0%	493 102,15	24 655,11	49 186,94	566 944,20
	Précédent Total - Contrat :		3 081 888,44	154 094,42	307 418,37	3 543 401,23
Nouveau Total - Contrat:		3 574 990,59	178 749,53	356 605,31	4 110 345,43	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		3 574 990,59	178 749,53	356 605,31	4 110 345,43
Ristournes:	Tps	100,00%		178 749,53		178 749,53
	Tvq	50,0%			178 302,66	178 302,66
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		3 574 990,59	0,00	178 302,66	3 753 293,24

Dossier # : 1196810004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196810004 - Dépense addionnelle lot L0201 Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1198169003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

Il est recommandé :

1. D'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal pour les projets d'acquisitions suivants et engager la Ville de Montréal à assumer sa part d'investissement dans ces projets.:

Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain

- 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M\$ plus taxes (CG19 0478)
- 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M\$ plus taxes (CG19 0594)

Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

- 21,7 ha à L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M\$ plus taxes (CG19 0591)
- 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (CG19 0608))

2. De désigner la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets ;

3. De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement ;
4. De confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible ;
5. De confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par les projets par des mesures appropriées;
6. De confirmer que le greffier de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour ces projets.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:36

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198169003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

CONTENU

CONTEXTE

Confrontée aux conséquences des bouleversements climatiques, Montréal multiplie ses efforts pour offrir à la population des milieux de vie résilients et durables. Parmi les outils mis en place pour protéger les milieux naturels, et atteindre la cible de 10 % de territoire terrestre protégé, la Ville de Montréal procède, notamment, à des acquisitions de terrains d'intérêt écologique. Ces transactions permettent d'augmenter la superficie des milieux naturels protégés, de pérenniser les écosystèmes et d'offrir à la population de nouveaux lieux de contact avec la nature.

Depuis l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, des sommes importantes sont dédiées à l'acquisition de milieux naturels. Afin de soutenir ces efforts de protection et de mise en valeur, la Ville de Montréal souhaite déposer des demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1303 - 16 décembre 2019 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Guin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 \$, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots.

CE19 1947 - 11 décembre 2019 - Approuver un projet d'acte par lequel Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville d'un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 567,4 m², afin de consolider le territoire du Grand parc de l'Ouest./ Verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec. N/Réf.: 31H05-005-6314-01.

CE19 1874 - 4 décembre 2019 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Alain Moro, liquidateur de la succession de Jocelyne Patry, pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au prix de 750 000 \$, plus les taxes applicables, soit 862 312,50 \$, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7314-01.

CG19 0478 - 24 octobre 2019 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots indiqués au dossier décisionnel, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 \$, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest.

DESCRIPTION

Les deux programmes suivants de la Communauté métropolitaine de Montréal ont été identifiés :

Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain

La Ville de Montréal pourra bénéficier d'un financement pouvant atteindre les 2/3 des coûts du projet. Les projets d'acquisitions identifiés pour un dépôt au programme sont :

- 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M\$ plus taxes (réf. : 1196037004)
- 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M\$ plus taxes (réf.: 1196037006)

Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

La Ville de Montréal pourra bénéficier d'un financement pouvant atteindre un maximum équivalent à 50 % des coûts admissibles du projet. Les projets d'acquisitions identifiés pour un dépôt au programme sont :

- 21,7 ha à L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M\$ plus taxes (réf. : 1186037018)
- 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (réf. : 1198295004)

Aussi, afin d'établir la conformité administrative des demandes de financement, la Ville de Montréal doit fournir une résolution permettant de :

- Autoriser la présentation de la demande de financement et l'engagement de l'organisme admissible d'assumer sa part d'investissement au projet ;
- Désigner les personnes autorisées à signer la convention, ainsi que les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité pour ce projet ;
- Confirmer l'engagement à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement ;

- Confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible ;
- Confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées ;
- Confirmer la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour ces projets.

JUSTIFICATION

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports réalise des acquisitions grâce au *Programme d'acquisition des milieux naturels*. Les investissements requis pour réaliser des acquisitions sont importants et la Ville de Montréal souhaite diversifier ses leviers de financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quatre demandes permettraient à la Ville de Montréal de recevoir une contribution financière totalisant approximativement 6,5 M\$ de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les acquisitions réalisées contribuent à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente résolution est requise pour la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'établir la conformité administrative des demandes de financement de la Ville de Montréal aux programmes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission des documents requis à la Communauté métropolitaine de Montréal ;

- Confirmation par la Communauté métropolitaine de Montréal des dossiers retenus et des montants accordés ;
- Signature de la convention ;
- Réception des contributions financières par la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie BILODEAU
conseillère en planification

Tél : 514 872-2531
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Véronique ANGERS
c/d Stratégies et développement du réseau

Tél : (514) 872-6746
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Sylvia-Anne Duplantie pour me remplacer, du 20 au 23 décembre 2019 et monsieur Jean-Philippe Détolle le 3 janvier 2020, dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé :

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-12-20



Dossier # : 1198199006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:21

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198199006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 18 novembre 2019, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a signifié par une lettre adressée à la mairesse de la Ville de Montréal un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'Hydro-Québec (H-Q). Une fiche technique accompagne l'avis d'intervention décrivant la nature de l'intervention projetée et les motifs sous-jacents.

L'avis que doit émettre l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité et ne constitue ni une approbation ni une caution du projet. L'avis doit porter sur la conformité de l'intervention projetée aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet d'H-Q consiste à la reconstruction d'une ligne souterraine de 120 kV à une tension à 315 kV traversant les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. La ligne débute au poste Beaumont, rejoint l'avenue De L'Épée, longe l'avenue Querbes, rejoint la rue de Liège Ouest, bifurque sur la rue Jeanne-Mance, longe la rue De Beauharnois Est et rejoint le poste Fleury par la rue Meilleur. Il est à noter que cette ligne remplacera deux lignes existantes passant par d'autres trajets, lesquelles seront démantelées (voir la fiche technique et la carte qui accompagnent l'avis d'intervention). Selon H-Q, ce projet est requis puisque la ligne souterraine existante à 120 kV (circuit 1287) ne subvient pas aux besoins croissants en matière d'électricité sur l'île de Montréal et elle arrive à la fin de sa vie utile.

Les travaux seront exécutés entièrement dans l'emprise des voies publiques. Aucun bâtiment ni aucun arbre ne sera touché par les travaux et aucun ouvrage hors sol n'est prévu dans le cadre du projet.

La carte produite par H-Q jointe au présent sommaire décisionnel illustre le tracé de la ligne souterraine susmentionnée.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du Schéma en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du Schéma, laquelle prend forme par trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le tracé projeté se situe à l'intérieur des grandes affectations du territoire « Dominante résidentielle », « Activités diversifiées » et « Industrie ». Selon les prescriptions applicables à ces affectations, les infrastructures publiques de cette nature y sont autorisées.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le Schéma prévoit des prescriptions minimales de densité résidentielle. Les travaux en question ne sont pas assujettis à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 du Schéma portant sur le transport d'énergie électrique n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q, ce qui n'empêche nullement la réalisation du projet envisagé. Le Schéma détermine en termes d'orientations une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Les objectifs qui y sont associés ne sont pas visés, puisque l'ensemble du projet s'effectue de manière souterraine.

Autres volets du Schéma

La ligne souterraine projetée ne passe pas à l'intérieur d'un secteur d'intérêt archéologique.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : 22,3 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction de la ligne puisse débuter durant le mois d'avril 2020, et ce, dans l'optique d'une mise en service en décembre 2020. Par conséquent, la transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait accélérer l'avancement du traitement du dossier selon l'échéancier prévu par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information à la répondante d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Éden GODBOUT
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-0226
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-16

Caroline LÉPINE
Chef de division par intérim. - Planification urbaine

Tél : 514 872-3163
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-12-19

La sous-ministre

Québec, le 3 décembre 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Hydro-Québec souhaite effectuer la reconstruction à 315 kV, de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services d'alimentation électrique offerts par le réseau de transport de l'île de Montréal. Ce projet est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal étant en vigueur, je vous transmets, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un avis d'intervention pour ce projet. À cet effet, je joins à la présente une copie de la fiche technique.

Votre collaboration est sollicitée afin de m'acheminer un avis de conformité de ce projet aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Savoie

p. j. Fiche technique

FICHE TECHNIQUE

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme Avis d'intervention (art. 151)

1. Identification

Nom des organismes touchés : Communauté métropolitaine de Montréal
Agglomération de Montréal

Ministère ou mandataire : Hydro-Québec

Nom du projet : Reconstruction de la ligne souterraine Beaumont – Fleury à 315 kV

2. Description

Nature de l'intervention projetée : Le projet consiste en la reconstruction d'une ligne souterraine à 120 kV à une tension de 315 kV.

Justification : La ligne 1287 a été mise en service en 1967. À 52 ans, elle est parmi les plus âgées du réseau souterrain de l'entreprise. Dû à son âge et sa vétusté, elle fait l'objet de nombreuse intervention en maintenance.

Dans le but d'assurer la disponibilité et la capacité de son réseau de transport ainsi que de répondre aux besoins croissants en électricité de la ville de Montréal, Hydro-Québec doit reconstruire une ligne souterraine à 120 kV en utilisant des câbles à 315 kV exploités d'abord à 120 kV.

Échéancier sommaire : Autorisations gouvernementales : Automne 2019 - Printemps 2020
Travaux : Avril - Décembre 2020
Mise en service : Décembre 2020

Localisation retenue : Sur le territoire de la ville de Montréal.

Investissement approximatif : 22,3 M \$ approximativement

Document disponible : Voir la carte montrant le tracé retenu – Octobre 2019

3. Répondants du ministère ou du mandataire

Noms : Marie-Josée Gosselin
Gérante de projets – Lignes

Adresse : 855, rue Sainte-Catherine Est, 18^e étage

Téléphone : 514 840-3000, poste 3415

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles

Québec



Bureau de la sous-ministre et
secrétariat général
5700, 4^e Avenue Ouest, A 301
Québec (Québec) G1H 6R1



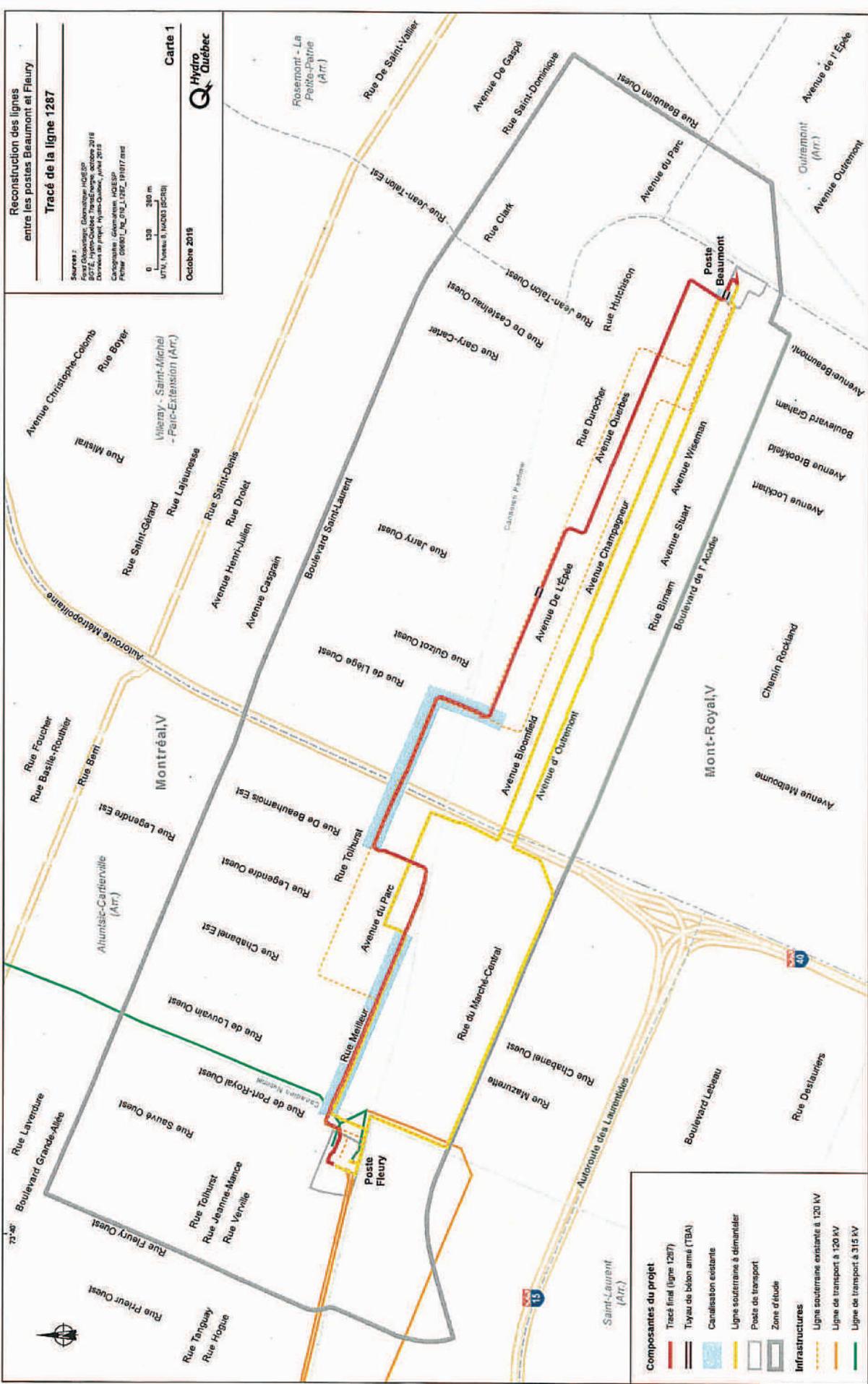
NE014 3534766
001541 .wClldBf
1205 144256

CANADA POSTES
POST CANADA
00.87
G1M 2K3 2019.12.05

CABINET DE LA MAIRESSE
ET DU COMITÉ EXÉCUTIF
REÇU LE

09 DEC. 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Innovation, équipements et services partagés.



Dossier # : 1193219008

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 \$, taxes incluses

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 \$, taxes incluses.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-12-12 12:12

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1193219008

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Entre 2004 et 2009, Tecsuit inc. devenue Aecom Tecsuit inc. puis, en octobre 2010, Consultants Aecom inc. et Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA), devenue Beaudoin Hurens inc. puis GBI Experts-conseils inc., ainsi que plusieurs firmes de génie-conseil et autres impliqués, ont participé à un système de trucage de soumissions pour contourner les règles d'adjudication et de gestion de contrats publics. En avril 2015, la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (ci-après : la « Loi 26 ») est entrée en vigueur. Une telle loi a pour but de conférer à des organismes publics comme la Ville de Montréal des moyens de nature exceptionnelle favorisant la récupération de montants indûment payés à la suite de la mise en place de systèmes de trucage des règles d'adjudication et de gestion des contrats publics. Son chapitre III comporte ainsi plusieurs dispositions ayant pour objet de faciliter le recouvrement judiciaire de ces sommes, dont notamment la présomption de préjudice subi par l'organisme public, la responsabilité des dirigeants en fonction au moment de la fraude et la prolongation des délais de prescription (chapitre III de la Loi 26).

L'entrée en vigueur de ces dispositions d'exception a toutefois été reportée le temps de la mise en œuvre du Programme de remboursement volontaire (« PRV ») pour donner aux personnes et entreprises qui le jugeaient opportun la faculté de conclure confidentiellement, dès ce stade préliminaire, une entente hors cour leur évitant les conséquences d'un recouvrement judiciaire gouverné par les règles particulières du chapitre III.

Sous l'autorité de la ministre de la Justice et l'administration de l'ancien juge en chef de la Cour supérieure, l'honorable François Rolland, le PRV a débuté en novembre 2015 et s'est achevé le 15 décembre 2017. Plusieurs firmes, entreprises et individus se sont prévalus de ce mode alternatif de règlement de litige à l'égard de la Ville de Montréal, permettant une récupération diligente et efficace d'importantes sommes d'argent. La Loi 26 prévoit toutefois à son article 7 que les résultats obtenus doivent demeurer confidentiels et qu'il appartient à

la ministre de présenter au gouvernement un rapport sur la mise en œuvre du PRV dans les six mois suivants la fin du PRV.

Le 15 décembre 2017, les règles particulières applicables aux recours judiciaires du chapitre III de la Loi 26 sont ainsi entrées en vigueur et depuis, des recours judiciaires ont été entrepris contre les acteurs des stratagèmes frauduleux avec qui aucun règlement n'est intervenu pendant la période de mise en œuvre du PRV.

Tecsult - Aecom
N/D: 18-000330
C.S.: 500-17-103695-188

LBHA & Associés Ingénieurs-conseils
N/D: 18-000443
C.S.: 500-17-104257-186

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1183219008 - CE18 1104 - 13 juin 2018 - Autoriser l'institution de procédures en vue de récupérer les sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecscult inc. et Aecom Tecscult inc.) et GBI Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) et autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes, en services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville devant la Cour supérieure.

2183219005 - 14 février 2018 - RETENIR les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de réclamation à l'encontre de LBHA & Associés Ingénieurs conseils et AUTORISER à cette fin la réserve de la somme de 30 000 \$, plus taxes (N/D: 18-000443) Imputation: Mixte Corporative - Agglomération

2183219002 - 7 février 2018 - RETENIR les services du cabinet IMK afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de réclamation à l'encontre de Tecscult et AUTORISER à cette fin la réserve de la somme de 75 000 \$, plus taxes (N/D: 18-000330) Imputation: Mixte Corporative - Agglomération

DESCRIPTION

AUTORISER une dépense additionnelle de 200 000 \$ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecscult inc. et Aecom Tecscult inc.) et GBI Experts-conseils inc. (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

JUSTIFICATION

Tel qu'exposé dans le sommaire précédant (1183219008), s'inscrivant dans un système organisé de trucage assorti de remises de ristournes illégales, les agissements de Consultants Aecom inc. (anciennement Tecscult inc. et Aecom Tecscult inc.) et GBI Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) et de leurs acolytes ont en effet empêché l'octroi de ces contrats publics dans un marché de libre concurrence. Les contribuables de la Ville ont ainsi subi un préjudice considérable qui doit être réparé en justice.

La Ville s'est donc prévalu devant les tribunaux des dispositions de la Loi 26 applicables au recouvrement judiciaire des montants payés injustement par la Ville à l'égard des contrats obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecscult inc. et Aecom Tecscult inc.) et

GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) au moyen de tels stratagèmes. La réclamation solidaire s'élève dès lors à 4 519 482,93 \$ pour les contrats truqués adjugés à Consultants Aecom inc. (anciennement Tecslult inc. et Aecom Tecslult inc.) et à 159 742,40 \$ pour GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

L'action contre Consultants Aecom inc. (anciennement Tecslult inc. et Aecom Tecslult inc.) a été déposée le 15 juin 2018.

L'action contre GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.) a été déposée le 24 juillet 2018.

Les services de Me Eleni Yiannakis (Barreau 2000) et de Me Raphael Lescop (Barreau 2001), du cabinet IMK ont été retenus puisqu'en raison de l'importance de l'enjeu, de la spécificité et de la complexité de la preuve de fraude et de trafic d'influence, et compte tenu de l'importance de la charge de travail qui occupe déjà les avocats de la direction des affaires civiles, il était nécessaire de faire ici appel à des avocats externes pour préparer et mener le recours judiciaire de la Ville.

Ces deux juristes sont des avocats de litige de grande expérience qui ont également une très bonne connaissance du droit municipal et de la Loi 26. Leur taux horaire est de 285 \$. Ces taux sont en conformité avec la grille tarifaire adoptée en 2014 par le comité exécutif et considérablement moins élevés que leurs taux habituels qui se chiffrent à plus de 450 \$/h. Ils travaillent avec des avocats juniors au taux de 150 \$/h et avec une parajuriste au taux de 100 \$/h, le tout en conformité avec la grille tarifaire du comité exécutif.

À ce jour, des factures totalisant 373 294,46 \$ (taxes incluses) ont été acquittées pour des honoraires lorsque l'on combine les dossiers de Consultants Aecom inc. (anciennement Tecslult inc. et Aecom Tecslult inc.) et GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

Compte tenu de la complexité du dossier et dans la mesure où des questions complexes avec les parties défenderesses sont actuellement débattues, nous devons dès lors recommander de majorer de 200 000 \$ les crédits actuellement réservés pour les services professionnels requis afin de parvenir à la mise en état des dossiers. Il s'agit de l'évaluation de la part des avocats externes qui correspond également à la nôtre, compte tenu des paramètres des dossiers. Au stade ultérieur de l'instruction, si nécessaire, il faudra ensuite procéder à la réévaluation des honoraires professionnels requis suivant la durée de procès qui sera ainsi fixée par le tribunal.

Voici un résumé de l'utilisation des sommes allouées jusqu'à présent en lien avec des incidents procéduraux qui n'ont pas été prévus initialement et sur lesquels la Ville ne pouvait exercer aucun contrôle :

- Exception déclinatoire présentée par GBI, initialement contestée par la Ville avec succès à la Cour supérieure, mais depuis portée en appel;
- Contestations constitutionnelles de la Loi 26, élément qui a pris une ampleur importante considérant le nombre de parties qui y prennent part (incluant des parties impliquées dans les dossiers de recouvrement similaires intentés par les villes de Laval et Gatineau);

- Requête pour huis clos demandée par Aecom (préalable à une requête en rejet);
- Requête pour précisions d'Aecom qui implique un important travail de recherche documentaire.

De manière succincte, voici les prochaines étapes les plus importantes des dossiers :

- L'appel en lien avec l'exception déclinatoire sera entendu le 13 décembre dans le dossier GBi;
- Une requête auprès de la Couronne pour aller chercher la divulgation de la preuve dans le dossier Fronde (enquête criminelle) et ainsi bonifier la preuve de la Ville;
- Audition sur les requêtes pour huis clos et en rejet d'Aecom, (ce qui inclut les étapes procédurales conduisant à ladite requête en rejet tels que les interrogatoires sur affidavit et possiblement la préparation d'affidavits pour la Ville);
- La réponse aux précisions et documents demandés par Aecom;
- La contestation de la requête en radiation d'allégations d'Aecom et le débat sur les documents demandés pour l'expertise d'Aecom (audition prévue le 12 décembre 2019);
- La poursuite de l'échéancier concernant la contestation de la Loi 26.

Étant donné l'importance de ces dossiers, les avocats de la Ville assurent un suivi très serré, voire même quotidien, du travail des avocats externes dont ils se déclarent entièrement satisfaits.

La majoration de 200 000 \$ demandée par le biais du présent sommaire porterait à 550 750 \$ (taxes incluses) les crédits réservés pour les dossiers impliquant Consultants Aecom inc. (anciennement Tecslut inc. et Aecom Tecslut inc.) et GBi Experts-conseils inc., (anciennement Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) et Beaudoin Hurens inc.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation: Mixte : Coporative - Agglomération
Montant: 200 000 \$ taxes incluses

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier NADON
Avocat et chef de division

Tél : 514 868-5256
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-04

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe

Tél : 514 872-4222
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef
adjointe

Tél : 514 872-4222

Approuvé le : 2019-12-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Tél : 514 872-2919

Approuvé le : 2019-12-11

Dossier # : 1193219008

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$ taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total à 550 750 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Budget 2020

Imputation corporative : 2101-0010000-100264-01203-54302

100 000 \$

Imputation agglomération : 1001-0010000-100263-01203-54302

100 000 \$

Les crédits seront réservés par une demande d'achat lorsque les crédits du budget de 2020 seront disponibles.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François Charles GAUTHIER
Avocat
Tél : 514-872-8877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-04

François Charles GAUTHIER
Avocat(e) 1
Tél : 514 872-8877
Division : Service des affaires juridiques , Direction



Dossier # : 1194922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484).

Il est recommandé de:

1. ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. »;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-12-18 14:06

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux.

Le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International avec la firme « Camions Inter-Anjou inc. ».

En septembre 2019, le SMRA émettait la commande 1367884 à « Camions Inter-Anjou inc. » pour l'achat de 5 châssis de camion de classe 287 (camion fourgon) pour répondre aux besoins de 4 arrondissements et du Service des grands Parcs. En novembre 2019, le SMRA décidait de réattribuer les 5 châssis de camion en commande au Service de l'eau. Cette réattribution des châssis de camion au profit du Service de l'eau vient modifier le niveau décisionnel puisque ce service relève de la compétence d'agglomération.

Ce dossier demande l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0484 – 28 septembre 2017 : Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071.16 \$, taxes incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la décision d'autoriser une dépenses de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International,

conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. ». Il s'agit d'un châssis 4X2 ayant une capacité minimale de 33 000 lbs pour répondre aux exigences de la fonction transport d'équipements lourds tel que décrit aux devis technique 28719A12.

Un châssis de camion est l'élément structural porteur d'un véhicule sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une grue, une nacelle, une citerne, un épandeur, etc. Dans le cas présent, les châssis de camion seront munis d'une boîte utilitaire de 18 pieds. L'octroi de contrat relativement à l'aménagement des châssis de camion fera l'objet d'un appel d'offres en 2020.

JUSTIFICATION

La réattribution des châssis de camion vers le Service de l'eau vise à répondre à des besoins opérationnels prioritaires.

Cet achat vise le remplacement de fourgons de classe 247 qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La durée de vie d'un fourgon de classe 247 est de 13 ans. Au moment de leur mise en service en 2020, les véhicules à remplacer seront âgés de 14 et 15 ans. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe.

Le remplacement de fourgon de classe 247 par une classe 287 s'explique par un besoin accru de capacité de charge.

La dépense a déjà été assumée dans le passé via le dossier 1073802003 (résolutions CE08 0040, CM08 0050, CG08 0017). Le présent dossier est seulement pour ratifier l'attribution d'actifs (châssis de camions). Les motifs de ratification sont que les actifs initialement pour l'aqueduc sont devenus, au cours de l'année 2019, des camions qui font partie de la configuration du projet Maxim'eau (châssis différents et configuration standard selon la vision Maxim'eau). Donc, ils seront traités dans le cadre de ce projet avec un appel d'offres qui sera publié dans le futur. Donc, il a été décidé de ne pas annuler la commande parce qu'il y a eu d'autres demandes pour le même type de châssis, et il a été jugé important de garder ces châssis et de pouvoir les attribuer à un autre client, en occurrence, le Service de l'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 568 192,54 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 518 836 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19-008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des châssis de camion respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison des châssis de camion : janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 17 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2019-12-18

Dossier # : 1194922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de 5 châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et « Camions Inter-Anjou inc. » (CG17 0484).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922020 - Acquisition 8 châssis classe 8.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1196279003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-11 07:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196279003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit faire adopter un règlement d'emprunt pour le programme d'investissements divers dans les usines d'eau potable. De nombreux projets de petites et moyennes envergures sont requis sur une base régulière afin d'assurer la pérennité des installations et de se conformer aux standards et aux normes en constante évolution. Le programme comprend des travaux de diverses natures, autant au niveau des procédés de traitement, de l'alimentation électrique, de l'enveloppe des bâtiments, de la structure, de l'automatisation des systèmes, des réseaux de communication, de la mise aux normes en matière de santé et sécurité, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0751 - 22 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

CG17 0520 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

CG18 0634 - 30 novembre 2018 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable » pour les années 2020, 2021 et 2022.

Le montant demandé servira à octroyer les contrats relatifs aux projets prévus au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal, tels que les travaux sur les équipements de procédé, de pompage et d'électricité. Ces

investissements incluent notamment le remplacement d'équipements désuets (ex. : soufflantes, vannes, pompes, disjoncteurs), la restauration de structures vieillissantes (ex. : appuis de poutres, réfection de bassins sous-terrain) et la mise aux normes des équipements relatifs à la santé et sécurité des travailleurs (ex: passerelles et garde-corps, sécurisation machine, conversion du système de dosage au chlore gazeux) ainsi que la protection de l'eau potable (ex. : installation dispositif anti-frasil, réfection installations pétrolières).

Pour le volet automatisation, les travaux d'investissement visent la modernisation, le remplacement, la fiabilisation et la sécurisation des infrastructures de contrôle, de communication et d'information des usines. Parmi les projets identifiés figurent : le déploiement d'un site de relève et d'opération à distance, le rehaussement des systèmes de contrôle en temps réel des procédés des usines de l'ouest et des stations de pompage, l'ajout d'outils d'aide à la décision pour l'ensemble des opérateurs de la DEP, le déploiement d'un nouveau réseau de télémétrie pour les chambres de régulation et de mesures.

Pour le volet immobilier, des rénovations importantes sont requises. Ces interventions incluent la réfection de l'enveloppe incluant les toitures, la fenestration, les parements extérieurs, le scellement des joints et des fondations, la réfection des systèmes électriques, mécaniques et structuraux, la réfection des finis intérieurs. De plus, des travaux de sécurisation des accès sont prévus.

Le montant du règlement demandé correspond au niveau de dépenses prévues pour les trois années du PTI 2020-2022.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Bien que ce ne soit pas prévu au PTI 2020-2022, certains de ces travaux pourraient éventuellement bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus dans les usines d'eau potable.

La mission de la Direction de l'eau potable est d'exploiter, pour l'agglomération de Montréal, un service fiable et performant et de fournir de l'eau potable d'une qualité exemplaire, en quantité suffisante, et aux meilleurs coûts financier et environnemental possibles tout en gérant les infrastructures comme un patrimoine collectif à maintenir en bon état de constante appréciation.

Dans le but de remplir cette mission, il est requis d'investir en réalisant des travaux de réfection sur nos actifs (équipements, procédés et installations), en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes qui permettent de produire l'eau à meilleur coût et d'en maintenir la pérennité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe

fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subvention, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doivent pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour maintenir en bon état de fonctionnement les usines de production d'eau potable de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 19 décembre 2019

Adoption : 30 janvier 2020

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section Gestion d'actifs et projets

Tél : 514-872-7582
Télécop. : 514-872-8353

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-11

Christian MARCOUX
Chef de division Infrastructures usines et réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-10-28

Dossier # : 1196279003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1196279003 - Usines d'eau potable \(TECQ\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-24

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 44 736 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MODERNISATION, DE PÉRENNISATION ET DE SÉCURISATION PRÉVUS AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES USINES D'EAU POTABLE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
2. Un emprunt de 44 736 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° Être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par cette quote-part;
 - 2° Être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payé.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faite en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles au programme mentionné à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

9. Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1^{er} janvier 2020.

Dossier # : 1196279003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1196279003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget

Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-22

Louise B LAMARCHE
Professionnelle domaine d'expertise-Chef d'équipe

Tél : (514) 872-6538

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1195092005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513

Il est recommandé ::
d'adopter, en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4) un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-11-10 22:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019

Résolution: CA19 27 0358

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (C-11.4)* un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (C-11.4)* un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1195092005

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 novembre 2019



Dossier # : 1195092005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513

JE RECOMMANDE :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-10-29 06:57

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195092005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme de services sociaux la SHAPEM ainsi que le groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier » projettent la transformation d'un bâtiment résidentiel vacant situé sur le lot 3 364 513, destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance. Ce programme, financé par le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vise à créer 15 logements subventionnés, 5 chambres et 10 studios, avec un support communautaire pour les personnes itinérantes chroniques ou épisodiques ou à risque de le devenir (volet 3). La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal est désignée comme étant le mandataire de la gestion pour le territoire de l'agglomération.

Le projet à l'étude déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275). Les dérogations sont les suivantes :

- Dans un secteur où les usages de la famille habitation sont permis et bordant la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Moreau et l'avenue Bourbonnière, la superficie minimale d'un logement situé au rez-de-chaussée est de 50 m² (art. 146.1). Or, on prévoit l'aménagement de 5 chambres au niveau du rez-de-chaussée dont la superficie est inférieure à 50 m². Le projet a pour objectif de fournir des unités de logements pour accueillir des personnes seules ayant besoin d'aide et d'assistance;
- Aucune unité de stationnement intérieure ou extérieure n'est prévue dans le projet (art. 561 et 565). Puisque le bâtiment est déjà existant et implanté à 100 % sur le terrain, l'espace n'est pas disponible pour y aménager des unités de stationnement.

Le conseil d'agglomération peut adopter un règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation du projet (article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la transformation est situé sur le lot 3 364 513. Il s'agit d'un bâtiment résidentiel vacant qui a été fermé et barricadé suite à l'intervention du Service des incendies qui jugeait l'immeuble inhabitable en raison de son état de délabrement. Cette opération a également mis fin à des activités liées au trafic de stupéfiants. Le projet proposé par la présente demande abritera 5 chambres et 10 logements de type studio, répartis comme suit :

- 5 chambres au niveau du rez-de-chaussée d'une superficie moyenne d'environ 23 m²;
- 5 studios au niveau du 2^e étage d'une superficie moyenne d'environ 35 m²;
- 5 studios au niveau du 3^e étage d'une superficie moyenne d'environ 35 m².

Le projet possède également les caractéristiques suivantes :

- Au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, une salle communautaire, une buanderie ainsi que des douches et toilettes communes;
- Au niveau du 2^e étage : un bureau administratif;
- Au niveau du 3^e étage : un salon d'étage.

Le projet comprend également la réfection complète du parement extérieur du bâtiment ainsi que le rehaussement d'une partie du bâtiment (côté nord). Le bâtiment étant situé dans un secteur significatif, il devra être soumis à une révision architecturale selon le Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en étant analysé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à une séance ultérieure.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) est favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet soutient la sauvegarde de maisons de chambres dans le quartier;
- Le projet prévoit la transformation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance;
- Le projet consolide l'approche de la SHAPEM dans sa mission et sa vision de construire des communautés solidaires et inclusives;
- Le projet contribue à la revitalisation du secteur, en redonnant une fonction à l'immeuble dans le respect du patrimoine bâti et des priorités établies par le quartier;
- Le projet répond à la nouvelle politique en itinérance de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

À sa séance du 1^{er} octobre 2019, le CCU a émis un avis favorable à la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement (CA) - Demande au conseil d'agglomération d'adopter le règlement

- Comité exécutif (CE) - Inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion
- Conseil municipal (CM) - Orientation pour l'adoption du règlement
- Conseil d'agglomération (CG) - Avis de motion et adoption du projet du règlement
- Conseil d'agglomération (CG) - Adoption du règlement
- Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal et au Plan d'urbanisme.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-18

Carl BOUDREAU
Conseiller en aménagement - Division de
l'urbanisme

Tél : 514 872-7599
Télécop. : 514-872-2312

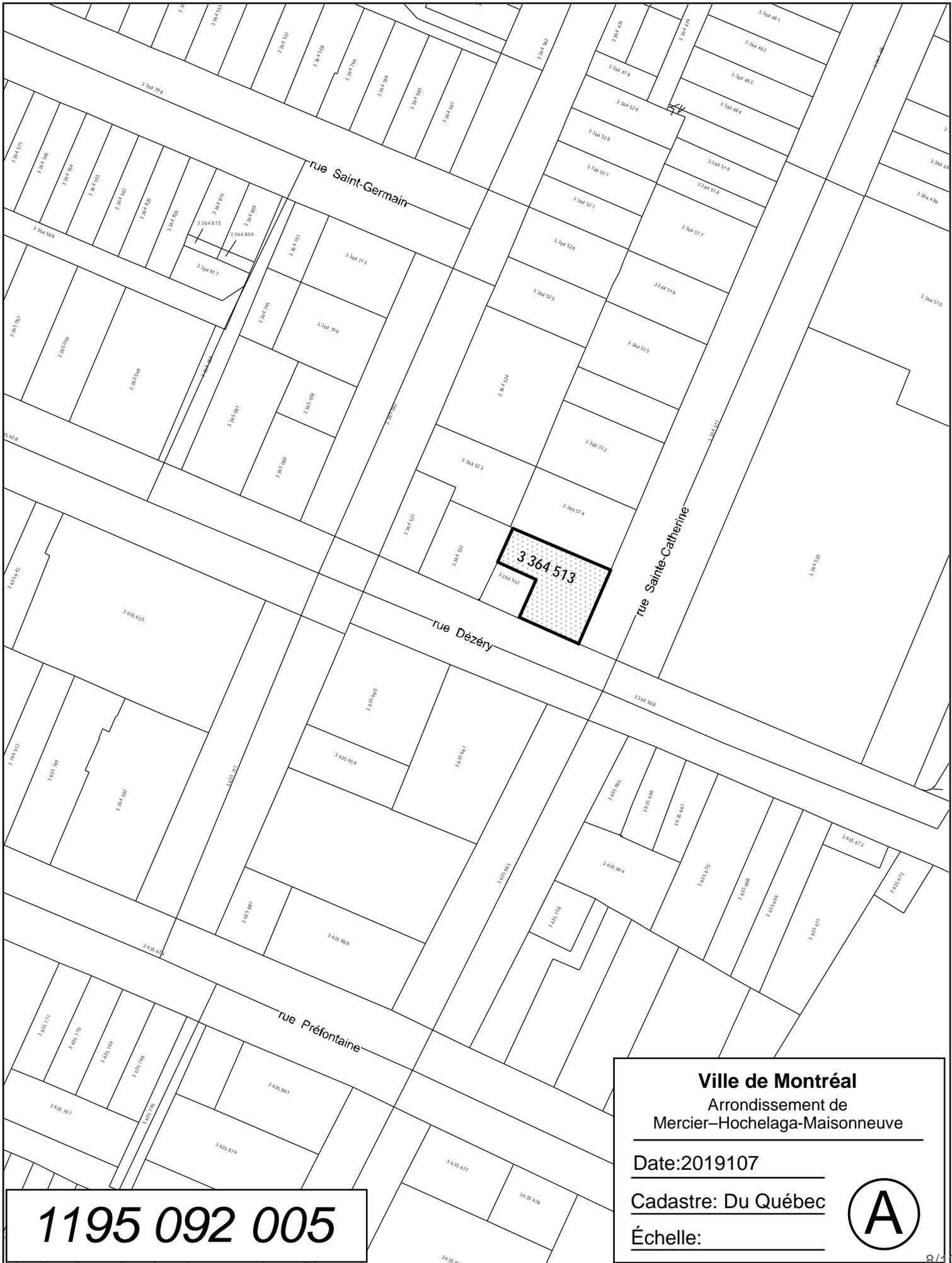
Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9635
Télécop. : 514 872-2312

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre-Paul SAVIGNAC
Directeur

Tél : 514-872-4160
Approuvé le : 2019-10-24



1195 092 005

Ville de Montréal
 Arrondissement de
 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Date: 2019107

Cadastre: Du Québec

Échelle:





**Comité consultatif d'urbanisme
CCU-2019-09**

**PROCÈS-VERBAL
Séance tenue le mardi, 1^{er} octobre 2019, à 8 h 30
au 6854, rue Sherbrooke Est
à la salle de conférence des élu-es**

8.1 AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS 27-CCU2019-2180

Dossier n° : 1195092005

Objet : Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Endroit : Lot 3 364 513

Responsable du dossier : M. Carl Boudreault, conseiller en aménagement

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE le projet soutient la sauvegarde de maisons de chambres dans le quartier;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la transformation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance;
CONSIDÉRANT QUE le projet consolide l'approche de la SHAPEM dans sa mission et sa vision de construire des communautés solidaires et inclusives;
CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à la revitalisation du secteur, en redonnant une fonction à l'immeuble dans le respect du patrimoine bâti et des priorités établies par le quartier;
CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la nouvelle politique en itinérance de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

Par conséquent, il est adopté, À L'UNANIMITÉ :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À LA DEMANDE AVEC LES SUGGESTIONS SUIVANTES :

- Il est suggéré de fournir diverses options avec des revêtements extérieurs de couleur naturelle et non pré-peinte;
- Il est suggéré d'aménager la salle communautaire de façon à ce quelle donne sur la voie publique.

Dossier # : 1195092005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 364 513

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint.

FICHIERS JOINTS



[2019-10-22 Regl. 89 3203-3207 Ste Cath. Est.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 514 872-7051

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-22

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION
D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 3 364 513 DU CADASTRE DU QUÉBEC À
DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET
D'ASSISTANCE**

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 3 364 513 du cadastre du Québec.

**CHAPITRE II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 146.1, 561 et 565 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

**CHAPITRE III
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

3. Préalablement à la délivrance d'un permis de transformation, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

CHAPITRE IV

DÉLAIS DE RÉALISATION

4. Les travaux de transformation autorisés par le présent règlement doivent débiter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect de ce délai, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

CHAPITRE V

DISPOSITION PÉNALE

5. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation d'une construction en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

GDD : 1195092005



Dossier # : 1196814005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Il est recommandé:
d'adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-15 17:19

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196814005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) prévoit les matières qui intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées et qui sont les compétences relevant du conseil d'agglomération. Le paragraphe 11° (f) de l'article 19 de cette Loi précise que l'élément du développement économique que constitue toute aide destinée spécifiquement à une entreprise est de la compétence du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, l'article 38 de cette même Loi prévoit, quant à lui, que le conseil d'agglomération peut, par l'adoption d'un règlement assujéti au droit d'opposition, préciser ce qui constitue ou non une aide destinée spécifiquement à une entreprise. Ce règlement peut, en outre, prévoir qu'une forme d'aide qu'il précise, même si cette dernière est destinée spécifiquement à une entreprise, échappe à la compétence exclusive de la municipalité centrale, c'est-à-dire qu'elle n'est pas de compétence d'agglomération. Un tel règlement visant à définir ce que constitue une aide destinée spécifiquement à une entreprise a été adopté par le conseil d'agglomération le 2 février 2006. Il s'agit du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

En mars 2019, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclu une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M\$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation pour l'Est de l'agglomération de Montréal avec comme 1^{er} objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'Est de l'agglomération de Montréal (ci-après, l'« Entente ») autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.

Il est recommandé au conseil d'agglomération de mettre en oeuvre d'un programme de subvention visant les entreprises pour décontaminer des terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est (dossier décisionnel 1196814003).

Actuellement, le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à

l'entreprise exclut de la compétence de ce dernier toute aide financière accordée à une entreprise relativement à la réhabilitation de sols contaminés, ce qui ne lui permettrait donc pas d'adopter un programme permettant d'intervenir auprès d'entreprises, notamment celles situées sur le territoire de Montréal-Est. Il est donc recommandé de modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) afin de permettre la mise en oeuvre du futur programme de réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal découlant de l'Entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0178 (18 avril 2019) : Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

CE19 0501 (28 mars 2019) : Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

CG17 0380 (8 septembre 2017) : Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG14 0434 (18 septembre 2014) : Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 afin de modifier son champ d'application.

CG14 0230 (1^{er} mai 2014) : Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG10 0313 (26 août 2010) : Adopter un règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG09 0445 (24 septembre 2009) : Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG 07-0458 (29 novembre 2007) : Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

CG 06-0075 (2 février 2006) : Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise ».

DESCRIPTION

La modification proposée au règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) a pour objectifs :

- de limiter l'aide financière à une entreprise qui ne relève pas de la compétence d'agglomération à celle découlant de l'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques approuvée par le comité exécutif (CE 18 0489);
- de permettre au conseil d'agglomération, en vertu de sa compétence sur l'aide spécifiquement destinée à l'entreprise, d'adopter un programme d'aide financière à des entreprises pour la réhabilitation de terrains situés dans l'Est de Montréal conformément à l'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à

l'octroi d'une subvention de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal approuvée par le comité exécutif (CE19 0501).

JUSTIFICATION

La modification proposée au RCG 06-019 permettra au conseil d'agglomération d'être compétent afin d'adopter, en vertu de sa compétence sur l'aide spécifiquement destinée à l'entreprise, un programme d'aide financière à des entreprises pour la réhabilitation de terrains situés dans l'Est de Montréal découlant de l'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal .

Le futur programme de réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal permettra d'accorder des subventions ayant pour buts de :

- réhabiliter des terrains contaminés exclusivement industriels, situés dans des secteurs visés;
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols, plus spécifiquement le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

Ce programme permettra d'agir de manière urgente sur la valorisation et l'élargissement du potentiel de développement de l'Est de Montréal. Ce programme viendra appuyer l'essor de Montréal et de l'ensemble de la région métropolitaine et en développant une vision commune pour la création d'une zone d'innovation mixte et attrayante qui permettra d'augmenter les investissements des entreprises québécoises, les investissements étrangers et les exportations, laquelle agira comme catalyseur de développement durable. Enfin, le programme permettra de rencontrer l'objectif visant à favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un environnement attractif et de qualité tel que stipulé à l'Entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) aura pour effet de ne pas mettre en oeuvre le futur programme de réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul LEDUC
Commissaire - développement économique

Tél : 514 280-0936
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-13

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868 7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Approuvé le : 2019-11-13

Dossier # : 1196814005

Unité administrative responsable : Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

Objet : Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



Règlement modifiant règlement du CG aide entreprise (1).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-14

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 19-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉFINITION DE L'AIDE À L'ENTREPRISE
(RCG 06-019)**

Vu le paragraphe premier de l'article 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu la Convention de subvention pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation approuvée par le comité exécutif (CE19 0501);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise est modifié par l'insertion, au sous-paragraphe e) du paragraphe 1^o, des mots « découlant de l'entente avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques approuvée par le comité exécutif (CE 18 0489) » après le mot « contaminés ».

GDD :1196814005



Dossier # : 1195929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-11-21 18:25

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1195929003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

CONTENU

CONTEXTE

Les différents services municipaux peuvent avoir, de façon ponctuelle, à faire face à des situations imprévisibles et nécessitant un investissement important à très court terme. La nature inattendue de ces travaux et les délais pour l'approbation des règlements d'emprunts causent préjudice à la gestion des affaires courantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. o.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'obtention d'un règlement d'emprunt à objet multiple de 100 000 000 \$ pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de biens nécessitant une intervention immédiate et qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux de faire face aux situations d'urgence ou imprévues et de procéder aux interventions requises. Toutefois, ces travaux devront s'insérer à l'intérieur des budgets du Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les requérants devront insérer, à même leur enveloppe budgétaire, le coût des différents travaux ou des différentes acquisitions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accélération du processus de règlement de situations urgentes ou imprévues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 19 décembre 2019
2. Adoption : 30 janvier 2020
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseiller(ere) BUDGÉTAIRE

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Philippe BRILLANT
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-13

514 872-2238

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219

Approuvé le : 2019-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2019-11-21

Dossier # : 1195929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1195929003 - Travaux infra. et acquisitions.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Vu les articles 18 et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 100 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles pour toutes fins municipales telles que la construction de rues, de parcs et de bâtiments municipaux, et l'achat d'équipements.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1195929003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195929003-Information comptable.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514-872-1054
Division :



Dossier # : 1198097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Il est recommandé:

- 1) d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
- 2) d'adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-11-24 08:47

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en 2008 prévoyait un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'une de ces mesures visait plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif était de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire montréalais dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires.

Afin de tenir compte de l'évolution du cadre urbain et de l'intensification des besoins pour de nouveaux aménagements cyclables, une première modification au Décret (CG15 0037) a été rendue nécessaire en 2015 alors que le réseau cyclable montréalais totalisait 650 kilomètres.

À la suite de l'identification des axes du REV en 2019, une seconde modification au Décret (CG19 0446) a été rendue nécessaire afin de permettre l'ajout de 66km de nouveaux liens cyclables projetés inclus dans le Réseau express vélo (REV), mais qui n'apparaissaient pas sur la carte de 2015 (CG15 0037).

Une troisième modification est maintenant nécessaire afin de permettre à l'Agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement optimales, sécuritaires, attractives et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Pour ce faire, une révision complète du réseau cyclable projeté de l'agglomération montréalaise a été initiée en mai dernier avec la collaboration de tous les arrondissements et villes liées. Les nouvelles infrastructures à implanter devront donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles, résidentielles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. Ces nouveaux aménagements préconiseront l'approche Vision Zéro qui priorise la sécurité des déplacements pour tous les usagers. De plus, l'augmentation des déplacements à vélo contribuera à l'avancement de la transition écologique par la diminution des gaz à effet de serre générés par l'utilisation des modes de

transport à énergie fossile.

C'est dans ce contexte qu'il est requis de modifier à nouveau le décret concernant l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0446 (19 septembre 2019) - Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
CG15 0037 (29 janvier 2015) - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;

CG09 0364 (27 août 2009) - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (réseau cyclable);

CG08 0362 (19 juin 2008) - Adoption - Plan de transport de Montréal 2008.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise dans un premier temps à permettre au conseil d'agglomération d'approuver la modification apportée au Plan de transport adopté par le conseil d'agglomération en juin 2008, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal (figure 13 du Plan de transport). La carte révisée représentant le nouveau réseau cyclable actuel et projeté est fournie en pièce jointe au présent sommaire.

La démarche de révision a été initiée en mai dernier et s'est poursuivie jusqu'en novembre, selon le calendrier de travail suivant :

Mai : Mise en place d'un comité aviseur composé de représentants des arrondissements et villes liées, dont l'objectif était l'élaboration des critères d'identification des axes cyclables projetés

Juin : Deux séances d'information avec les arrondissements et les villes liées afin de les informer de la démarche de révision, des objectifs, des critères, des outils à leur disposition et des livrables attendus.

Juin à août : Période de travail des arrondissements et villes liées avec support aux arrondissements et villes liées par la Direction de la mobilité.

Septembre - Octobre : Analyse des propositions des arrondissements et villes liées en fonction des différents critères établis et en cohérence avec les autres réseaux de transport, compilation et intégration des résultats et ébauche d'une version préliminaire du plan.

Novembre : Préparation de la version finale de la carte.

La révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal a été effectuée en collaboration avec les arrondissements et villes liées en considérant les enjeux et orientations actuels de chacune des entités territoriales montréalaises en tenant compte :

- Des critères d'identification établis;
- De l'évolution du besoin des cyclistes;
- Des voies cyclables existantes;
- Des projets cyclables à venir tel que le REV;
- Des besoins des arrondissements et villes liées.

Les critères d'identification retenus étaient les suivants :

- Assurer la desserte des pôles générateurs de déplacements locaux et régionaux (Exemples : transports collectifs, commerces, institutions, emplois, etc...);
- Favoriser l'interconnexion avec les arrondissements et les villes liées limitrophes;
- Favoriser l'émergence d'axes de rabattement en direction du Réseau express vélo (REV);
- Permettre de compléter les discontinuités du réseau cyclable à l'intérieur même du territoire de chaque arrondissement et de chaque ville liée;
- Permettre le franchissement de barrières physiques majeures (viaducs, passages inférieurs, autoroutes, etc.);
- Prendre en considération les autres réseaux existants sur le territoire (Exemples: réseau de camionnage, voies réservées bus, etc...).

Au terme de cet exercice de révision, 847 kilomètres additionnels de voies cyclables à réaliser ont pu être identifiés et, de ces nouveaux kilomètres, 42% proviennent de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal de 2014. Ajoutés aux 968 kilomètres de voies cyclables déjà existants (incluant toutes les réalisations de toutes les unités d'affaires de la ville-centre, et ceux des arrondissements et villes liées), il s'agit d'un potentiel cumulatif de 1815 kilomètres de voies cyclables comme le détaille le tableau suivant :

	Plan Vélo 2014	Plan Vélo 2019
Existant	680	968
Projeté	600	847
Projeté au Plan Vélo 2014	--	358
Nouveaux liens projetés	--	489
Objectif	1280	1815

Le tableau suivant détaille la répartition du réseau cyclable existant et projeté de l'agglomération de Montréal:

	Voies cyclables existantes		Voies cyclables projetées	
	KM	%	KM	%
Arrondissements	821	85	691	82
Villes liées	147	15	156	18
TOTAL	968	--	847	--

Dans un deuxième temps, le conseil d'agglomération doit adopter un règlement par lequel l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est à nouveau modifiée afin de refléter le résultat de la démarche de révision initiée avec les arrondissements et les villes liées.

Il est à noter que ce règlement doit être soumis à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

JUSTIFICATION

Il est acquis que les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) ne peuvent financer la planification et la réalisation de nouvelles infrastructures cyclables que si celles-ci figurent parmi les équipements et infrastructures projetés d'intérêt collectif du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)*.

De plus, la révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal permet d'accroître la diversité de projets cyclables à réaliser. Elle permet également l'identification de nouveaux liens répondant davantage aux besoins de la clientèle cycliste et améliore la connectivité du réseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de réalisation de tout nouveau projet cyclable qui découle de la mise à jour de la carte du réseau cyclable actuel et projeté tiendront compte des orientations budgétaires déjà établies dans le PTI 2020-2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement du réseau cyclable montréalais s'inscrit dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* dont l'une des priorités vise la réduction des émissions de GES, ainsi que d'*inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs*.

Dans un contexte de transition écologique, l'agglomération de Montréal vise à accroître l'usage du vélo partout sur le territoire en offrant des liaisons confortables, sécuritaires, fiables et continues entre divers générateurs de déplacements, notamment les grands pôles d'activités et les principaux pôles de transport collectif. Ainsi, l'usage du vélo s'appuie sur des principes favorisant une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement est adopté par le conseil d'agglomération, la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal qui figure dans le Plan de transport pourra être modifiée et il sera possible pour l'Agglomération d'élargir son offre en matière de nouvelles infrastructures cyclables sur l'ensemble de son territoire. Les cyclistes seront eux-mêmes les plus grands bénéficiaires de cet ajustement en ayant accès à un réseau cyclable plus vaste, plus développé et mieux défini.

Si le dossier est refusé, la carte actuelle du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal ne pourra être bonifiée ni actualisée et il deviendra de plus en plus difficile d'étudier et de concevoir de nouveaux aménagements cyclables qui répondent aux besoins de la clientèle cycliste.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication requises seront convenues la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

19 décembre 2019 : Approbation des modifications à la carte du réseau cyclable actuel et projeté par le Conseil d'agglomération et avis de motion du règlement.

30 janvier 2020: Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération.

Approbation du règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène RODRIGUE
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-2860
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice

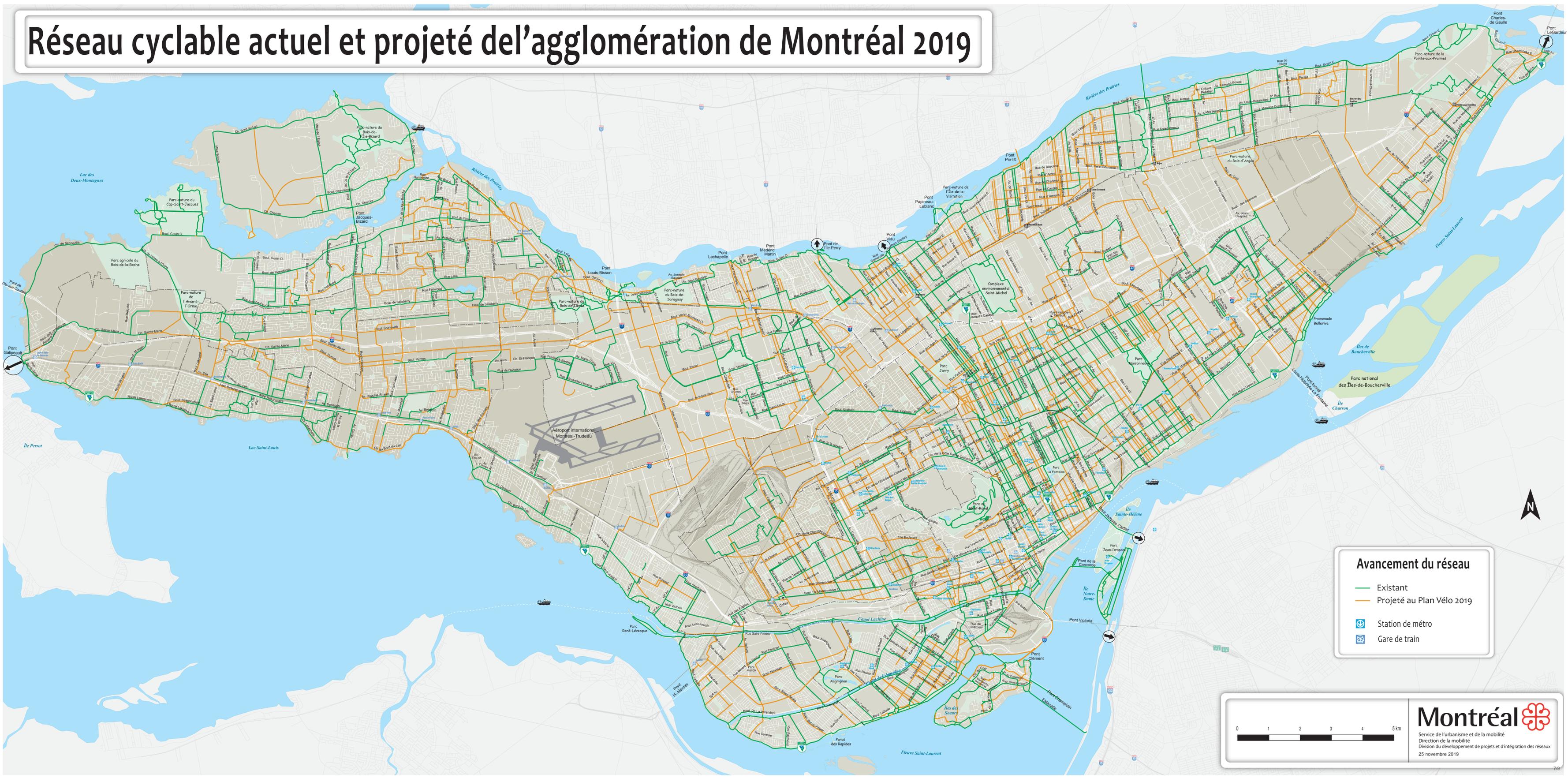
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

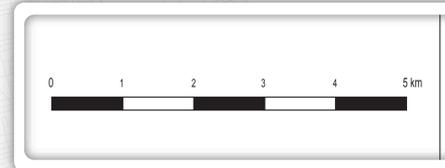
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-11-22

Réseau cyclable actuel et projeté del'agglomération de Montréal 2019



Avancement du réseau

- Existant
- Projeté au Plan Vélo 2019
- 🚇 Station de métro
- 🚉 Gare de train



Dossier # : 1198097001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[Règl. mod. annexe Décret agglomération \(1\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles
Tél : 514 872-4222
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MODIFIANT L'ANNEXE
DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (1229-2005,
8 DÉCEMBRE 2005)**

Vu l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée par le remplacement des mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le 22 août 2019 (CG19 0395) » par les mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le (insérer ici la date de l'adoption de la résolution approuvant la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable) (insérer ici le numéro de cette résolution).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXX.

GDD : 1198097001



Dossier # : 1196814003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Il est recommandé:
d'adopter le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-26 10:11

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196814003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2019, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclu une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M\$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation de l'Est de l'agglomération de Montréal avec comme 1^{er} objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'Est l'agglomération de Montréal (ci-après, l'« Entente ») autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.

L'entente visait initialement la mise en oeuvre d'un projet consistant à décontaminer des terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est, ainsi qu'à les réaménager, les revaloriser ou les mettre à niveau en vue de son développement économique. Par la suite, le comité d'orientation mis sur pied afin d'orienter les actions à entreprendre a redéfini le territoire d'application du projet plus spécifiquement dans 2 secteurs où les interventions dans le cadre de l'entente pourront exclusivement être effectuées.

En vertu de l'article 92 de la «Loi sur les compétences municipales» toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conforme à ce programme.

Les types de projets de réhabilitation de sols contaminés potentiellement admissibles ont donc été répartis dans deux catégories distinctes avec des actions spécifiques à entreprendre pour chacune d'elles :

1. Les projets privés font l'objet d'un projet de règlement. Cette démarche spécifique fait l'objet du présent dossier décisionnel.
2. Le soutien financier pour la décontamination de terrains municipaux et propriété d'autres personnes morales de droit public fait l'objet d'une directive à être adoptée par le conseil municipal (dossier décisionnel 1196814004).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0178 (18 avril 2019) : Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

CE19 0501 (28 mars 2019) : Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise la mise en place d'un programme de subventions pour la réhabilitation de terrains privés dans l'Est de Montréal afin de favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, dans le territoire décrit à l'annexe A du projet de règlement. Il s'agit des territoires suivants :

1. Secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI) - Tout terrain en affectation industrielle dans le schéma d'aménagement *et de développement de l'agglomération de Montréal* (règlement RCG 14-029) situé à l'est de l'autoroute 25 dans les arrondissements d'Anjou et de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ainsi que dans la municipalité de Montréal-Est.

2. Secteur Assomption Sud-Longue-Pointe (ASLP) - Tout terrain en affectation industrielle situé à l'intérieur des limites du plan apparaissant à l'article 2 de l'Annexe A du projet de règlement, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

Les objectifs du programme sont de :

- réhabiliter des terrains contaminés exclusivement industriels, situés dans les deux secteurs visés (SIPI et ASLP);
- favoriser l'utilisation de technologies de traitement éprouvées pour la décontamination des sols, plus spécifiquement le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

Les principales caractéristiques du programme sont :

- aucun montant maximum de subvention;
- taux de subvention de 75% pour les terrains privés pour toute demande déposée avant le 1^{er} janvier 2022;
- taux de subvention de 60% pour les terrains privés pour toute demande déposée à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dans tous les cas, le cumul du soutien financier municipal et des aides fédérales et provinciales pourra atteindre jusqu'à 100% des dépenses admissibles des projets de décontamination. Il est à noter qu'un plafond d'aide financière est imposé pour les anciens lieux d'élimination de matières résiduelles où les aides financières admissibles ne peuvent dépasser 500 000 \$ par projet.

Il est à noter que dans le cadre du règlement, un terrain contaminé appartenant à la personne qui en était propriétaire ou en avait la garde lorsqu'un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) y a été émis, n'est pas admissible au programme, à moins que la contamination ne résulte de la migration d'une autre propriété.

La période pendant laquelle il sera possible de déposer une demande d'admissibilité prendra fin le 31 décembre 2023. Les travaux de réhabilitation devront être réalisés dans un délai

maximum de 60 mois à compter de leur date d'admissibilité. Un délai supplémentaire de 24 mois, avec pièces justificatives valables, pourra être accordé dans le cas d'une décontamination in situ.

L'entrée en vigueur de ce règlement sera conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) (RCG 06-019-6), faisant l'objet du dossier décisionnel 1196814005.

JUSTIFICATION

Le programme de réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal permettra d'agir de manière urgente sur la valorisation et l'élargissement du potentiel de développement de l'Est de Montréal. Ce programme viendra appuyer l'essor de Montréal et de l'ensemble de la région métropolitaine et en développant une vision commune pour la création d'une zone d'innovation mixte et attrayante qui permettra d'augmenter les investissements des entreprises québécoises, les investissements étrangers et les exportations, laquelle agira comme catalyseur de développement durable.

Le programme proposé s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en développement économique du territoire « *Bâtir Montréal* », approuvé par le comité exécutif le 27 juin 2018. Plus spécifiquement, le programme proposé contribue à assurer l'arrimage et la cohérence des orientations de développement économique à celles de l'aménagement et du développement des infrastructures.

Le programme de compétence d'agglomération offrira un outil financier pour stimuler des investissements futurs sur des terrains privés aux prises avec des problèmes de contamination dépassant les seuils minimaux, qu'elle soit sévère ou structurelle. Il permettra d'offrir une aide financière à leur propriétaire afin de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant ces terrains. Il constituera également un levier financier pour le développement économique sur le territoire de Montréal afin de favoriser notamment la consolidation de son tissu urbain.

Enfin, le programme permettra de rencontrer l'objectif visant à favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un environnement attractif et de qualité tel que stipulé à l'Entente.

Cette responsabilité sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'il s'agit d'une aide à l'entreprise au sens du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) qui, en parallèle, est modifié de façon à permettre au conseil d'agglomération d'adopter ce programme (dossier décisionnel 1196814005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières du programme, incluant les contributions visées par la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal qui sont de propriété municipale ou d'un organisme municipal (dossier décisionnel 1196814004), totaliseront au maximum 60 M\$ entre 2019 et 2024.

L'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant l'octroi d'une subvention 100 M\$ à la Ville de Montréal pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal couvrira la totalité du financement nécessaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme proposé répond à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols.

La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux

de ruissellement en plus d'influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

Le déploiement du programme contribuera significativement à la réhabilitation des sols dans l'Est de Montréal et à l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en oeuvre le programme consistant à décontaminer des terrains dans les 2 secteurs visés situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place du programme dès le mois de février 2020 et début de la réception des demandes d'admissibilité au programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul LEDUC
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Le : 2019-11-13

Tél : 514 280-0936
Télécop. :

Tél : 514 868 7610
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :

Approuvé le : 2019-11-13

Dossier # : 1196814003

Unité administrative responsable : Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

Objet : Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



Projet Règlement Subvention 100M FINAL 2020-01-08.doc



Annexe D-20191115_FINAL.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe

Tél : 514 872-7017

Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 19-XXX

RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

Vu les articles 4, 19 et 92 de la Loi sur les compétences municipales, (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 12.3, 82 et 89 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant l'octroi d'une subvention 100 000 000 \$ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2019-2020 pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal (CE19 0501);

À l'assemblée du 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« guide d'intervention » : le document intitulé Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains (mars 2019) publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« matériaux sec » : matières qui proviennent de travaux de démolition d'immeuble, de route ou d'autre structure, notamment la pierre et toute pièce de béton, de maçonnerie ou de pavage;

« ministère » : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

« ministre » : ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou son représentant autorisé;

« RENA » : Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

« terrain contaminé » : une étendue de terre non submergée, formée d'un ou de plusieurs lots cadastraux appartenant au même propriétaire, contaminée au-delà des valeurs limites réglementaires ou des critères définis aux annexes 2 et 7 du Guide d'intervention et comprenant tant le sol que l'eau de surface et l'eau souterraine et les matières résiduelles qui s'y trouvent, quelles que soient la nature et l'origine de la contamination;

« travaux de chantier » : travaux visant la réhabilitation énumérés à l'article 4 de l'annexe C du présent règlement;

« valeurs limites réglementaires » : valeurs indiquées aux annexes I et II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37), relativement aux contaminants qui y sont énumérés.

SECTION II

APPLICATION

2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subventions pour la réhabilitation de terrains privés dans l'Est de Montréal afin de favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, dans le territoire décrit à l'annexe A du présent règlement.

3. Sous réserve du respect des exigences prévues au présent règlement, sont des travaux admissibles au programme, les travaux décrits à l'annexe C visant la réhabilitation d'un terrain contaminé.

4. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° à un terrain contaminé appartenant à une personne morale de droit public;

2° à un terrain contaminé appartenant à la personne qui en était propriétaire ou en avait la garde lorsqu'un contaminant visé par l'article 1 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r.37) y a été émis, à moins que le propriétaire démontre que celle-ci résulte d'une migration de contaminant provenant d'une autre propriété dont il n'est pas le propriétaire;

3° à un terrain contaminé qui a été vendu après le 31 décembre 2017 par une personne visée au paragraphe 2°;

- 4° à un terrain contaminé où se déroulaient, le ou après le 24 avril 1997, des activités d'enfouissement, d'entreposage, de collecte, de tri et de conditionnement, de transfert et de traitement, tels les aires d'accumulation de résidus miniers, les dépôts de déchets de fabriques de pâtes et papiers, les dépôts de matériaux secs, les lieux d'enfouissement et les centres de stockage ou de traitement de sols, d'eau, de déchets et de matières dangereuses;
- 5° à un terrain contaminé dont le propriétaire est inscrit au RENA;
- 6° à des travaux admissibles bénéficiant d'une autre subvention municipale.

5. Lorsque des travaux sont à la fois admissibles à une aide financière en vertu du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) et en vertu du présent règlement, la demande doit être traitée en vertu de ce dernier.

6. Aucune subvention n'est octroyée pour des travaux de chantier qui ont débuté avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible en vertu de l'article 9 ou qui ont été réalisés après le délai dont dispose le requérant en vertu de l'article 10.

SECTION III

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

7. Pour être admissibles aux subventions prévues au présent règlement, les travaux de chantier visés par la demande doivent :

- 1° respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35), ainsi que le Guide d'intervention;
- 2° prévoir l'utilisation d'un système de traçabilité approuvé par le ministre permettant de suivre tout déplacement de sols contaminés à l'extérieur du terrain d'origine;
- 3° lorsque possible, favoriser le traitement des sols excavés.

SECTION IV

DEMANDE DE SUBVENTION

8. Le requérant d'une subvention prévue à l'article 2 doit en faire la demande en remplissant le formulaire fourni par la Ville à cette fin et y joindre les documents suivants :

- 1° un document établissant qu'il est le propriétaire du terrain visé par la demande telle l'inscription au registre foncier, ou une offre d'achat signée;
- 2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne qui, conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe B, agit en son nom;
- 3° les études de caractérisation environnementales phase I et II signées par un professionnel possédant un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés ou attestées par un expert habilité par le ministre pour les cas visés par la section IV du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et disponibles au moment du dépôt de la demande;
- 4° si les travaux sont assujettis à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation ou de la déclaration de conformité disponibles au moment du dépôt de la demande;
- 5° les devis, le cahier des charges et les documents d'appel d'offres disponibles au moment du dépôt de la demande;
- 6° la grille des coûts prévus des travaux admissibles remplie et jointe à l'annexe D du présent règlement;
- 7° le cas échéant, les plans d'implantation ou une description détaillée de la construction qui sera érigée après la réalisation des travaux admissibles.

Le directeur peut exiger du requérant toute information complémentaire nécessaire pour permettre l'étude de la demande de subvention.

SECTION V

ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE

9. Lorsque les formalités prévues à l'article 8 sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir que les travaux de chantier prévus et le terrain sur lequel ils seront exécutés satisfont aux exigences du présent règlement, le directeur déclare la demande de subvention admissible; dans le cas contraire, la demande est refusée.

Le directeur informe le requérant, par écrit, de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de sa demande.

Si la demande est admissible, cet avis indique la date de l'admissibilité et le montant maximal de la subvention, estimé en fonction des articles 11 et 12 du présent règlement et des sections VII et VIII de l'annexe C.

10. Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés dans un délai maximum de 60 mois à compter de la date d'admissibilité de la demande fixée en vertu de l'article 9.

Malgré le premier alinéa, dans le cas où le traitement *in situ* est utilisé lors des travaux de chantier, le directeur peut, sur demande du requérant, accorder un délai supplémentaire maximal de 24 mois pour compléter la réalisation des travaux admissibles, à condition que le délai supplémentaire soit attribuable à des éléments hors du contrôle du requérant.

Le requérant doit en faire la demande au directeur avant la fin des travaux admissibles en fournissant les informations et documents suivants :

- 1° un bilan de l'état du terrain et de l'avancement des travaux au moment de la demande de révision;
- 2° une explication écrite des éléments hors du contrôle du requérant ayant empêché l'atteinte des objectifs de traitement dans le délai prévu;
- 3° un plan correctif avec un échéancier pour atteindre les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention;
- 4° les études de caractérisation complémentaires;
- 5° le type de technologie qui sera utilisée pour la réhabilitation;
- 6° les documents définissant les objectifs de traitement fixés par les autorisations ou approbations délivrées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou, le cas échéant, par le Guide d'intervention.

Le directeur informe le requérant, par écrit, si sa demande de délai supplémentaire est accordée ou refusée et, le cas échéant, quel est le délai supplémentaire accordé.

SECTION VI

MONTANT DE LA SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ADMISSIBLES

11. Le montant de la subvention qui peut être versé par terrain contaminé correspond à la somme des coûts des travaux admissibles selon les pourcentages ci-dessous:

- 1° 75 % du coût des travaux admissibles, selon les conditions de l'annexe C, pour toute demande conforme aux formalités de l'article 8, du présent règlement, reçue avant le 1^{er} janvier 2022;
- 2° 60 % du coût des travaux admissibles, selon les conditions de l'annexe C, pour toute demande conforme aux formalités de l'article 8, du présent règlement, reçue à compter du 1^{er} janvier 2022.

12. Aux fins de l'estimation du montant maximal de subvention, un montant visant à couvrir les travaux contingents de chantier pour pallier aux variations de quantités et aux imprévus en cours de chantier est additionné au montant de l'article 11 en phase d'admissibilité.

Le montant pour les travaux contingents de chantier équivaut à :

- 1° 20 % du montant estimé de la subvention, lorsqu'il est de 250 000 \$ ou moins;
- 2° 15 % du montant estimé de la subvention, lorsqu'il est de plus de 250 000 \$, jusqu'à 500 000 \$;
- 3° 10 % du montant estimé de la subvention lorsqu'il est de plus de 500 000 \$.

13. Le directeur peut, à la demande du requérant, procéder à une révision du montant maximal de la subvention estimé par le directeur en vertu de l'article 9 s'il y a une augmentation des coûts liés aux travaux admissibles découlant d'un facteur imprévisible, notamment la découverte d'une contamination fortuite ou la modification du traitement appliqué.

Le requérant doit en faire la demande avant la fin des travaux de chantier en remplissant le formulaire fourni par la Ville à cette fin et y joindre les documents suivants :

- 1° un avis technique préparé par un expert dans le domaine précisant les raisons de l'augmentation des coûts;
- 2° la grille des coûts prévus des travaux admissibles jointe à l'annexe D du présent règlement révisée en fonction de l'information indiquée dans l'avis technique mentionné au premier paragraphe.

SECTION VII

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

14. Lorsque les travaux sont terminés dans les délais fixés à l'article 10, le requérant doit, pour que la subvention prévue au présent règlement lui soit versée, transmettre au directeur :

- 1° tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis, addendas, et soumissions reçus suite à l'appel d'offres, incluant les montants détaillés soumis, selon les exigences de l'article 5 de l'annexe B;
- 2° le cas échéant, le curriculum vitae du mandataire démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 2 de l'annexe B;

- 3° le cas échéant, une déclaration assermentée signée par le mandataire et le propriétaire stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun;
- 4° le cas échéant, les plans de réhabilitation acceptés par le ministre, l'autorisation du ministre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou la déclaration de conformité transmise en vertu de cette loi;
- 5° les rapports de caractérisation et de réalisation des travaux de réhabilitation signés par un professionnel possédant un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés ou attestés par un expert habilité par le ministère pour les cas visés par la section IV du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), incluant notamment les bordereaux des matières gérées hors site et les rapports du système de traçabilité des sols contaminés;
- 6° les factures, reçus et autres pièces justificatives démontrant le coût réel des travaux admissibles ainsi que la preuve de leur acquittement;
- 7° le curriculum vitae du chargé de projet de la firme de consultants spécialisés démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 9 de l'annexe B;
- 8° des photographies du panneau de chantier installé sur le terrain visé, requis en vertu de l'article 11 de l'annexe B ;
- 9° le cas échéant, les plans et profils de construction de tout bâtiment et de tout aménagement du terrain suivant les travaux;
- 10° une photocopie du RENA démontrant qu'aucun contractant ou sous-contractant exécutant des travaux de chantier n'y est pas listé au jour de la signature du contrat ou du sous-contrat, le tout conformément aux exigences du paragraphe 9° de l'article 5 de l'annexe B.

15. Si le requérant ne soumet pas les documents requis en vertu de l'article 14 au plus tard 66 mois après la date de l'avis transmis en vertu de l'article 9, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement, à moins qu'une prolongation de délai ait été accordée par le directeur en vertu de l'article 10, auquel cas ce délai supplémentaire s'ajoute au délai de 66 mois prévu au présent article.

16. Le montant de la subvention qui peut être versé est déterminé sur la base des factures, reçus et autres pièces justificatives reçus en vertu de l'article 14, conformément aux conditions prévues aux articles 11 à 13 et aux sections VII et VIII de l'annexe C.

Lorsqu'un propriétaire s'est conformé à l'article 14, le directeur, après avoir constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du présent règlement, approuve le versement de la subvention et informe le requérant du montant de la subvention au moyen d'un avis écrit.

Dans le cas contraire, la subvention n'est pas versée et le directeur en informe également le requérant au moyen d'un avis écrit précisant les non-conformités.

17. À la suite de l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 16, la subvention est versée.

SECTION VIII

ANNULATION DE LA SUBVENTION ET REMBOURSEMENT

18. Le changement de destination ou d'affectation du terrain entre le moment de la demande de subvention et jusqu'à 5 ans suivant l'octroi de la subvention entraîne l'annulation de toute subvention prévue au présent règlement.

Le cas échéant, toute subvention déjà versée doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

19. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude ou refus de fournir de l'information complémentaire aux fins de l'application du présent règlement entraîne l'annulation de toute subvention prévue à celui-ci. Dans un tel cas, un propriétaire ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.

Le cas échéant, toute subvention versée en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

SECTION IX

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

20. Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur ou son représentant autorisé peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur ou son représentant autorisé de pénétrer sur une propriété immobilière sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, l'entreprise doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

21. Lorsqu'un terrain pour lequel une demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 9 change de propriétaire avant que les travaux de réhabilitation soient

débutés, le nouveau propriétaire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire précédent, s'il exécute les travaux conformément au règlement.

SECTION X

ORDONNANCES

22. Le comité exécutif de la Ville peut, par ordonnance :

- 1° modifier ou supprimer la définition de l'expression « Guide d'intervention » prévue à l'article 1;
- 2° modifier la liste des documents qui doivent être joints à la demande de subvention prévue à l'article 8;
- 3° établir ou modifier tout coût minimal de réalisation requis pour les travaux admissibles;
- 4° établir un montant de subvention maximal;
- 5° modifier les pourcentages prévus aux articles 11 et 12;
- 6° déterminer la date de fin du programme de subvention prévu au présent règlement;
- 7° modifier les taux unitaires maximums prévus à l'annexe C du présent règlement;
- 8° modifier la grille jointe en annexe D au présent règlement;
- 9° modifier les conditions relatives aux conditions d'appel d'offres prévues à l'article 5 de l'annexe B du présent règlement;
- 10° modifier les exigences relatives aux études et aux rapports de caractérisation et de réhabilitation à fournir en vertu des articles 8 et 14 du présent règlement;
- 11° ajouter, retirer ou modifier des territoires à l'annexe A du présent règlement.

SECTION XI

DURÉE DU PROGRAMME

23. Aucune demande de subvention en vertu du présent règlement n'est admissible à compter de la première des dates suivantes :

- 1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;

2° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif selon le paragraphe 6° de l'article 22 du présent règlement;

3° le 1^{er} janvier 2024.

SECTION XII

ENTRÉE EN VIGUEUR

24. L'entrée en vigueur de ce règlement est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) (RCG 06-019-6).

ANNEXE A

SECTEURS DÉSIGNÉS AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

ANNEXE B

CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

ANNEXE C

CADRE NORMATIF DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT

ANNEXE D

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

GDD : 1196814003

ANNEXE A

SECTEURS DÉSIGNÉS AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

1. Secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI)

Tout terrain situé à l'est de l'autoroute 25, identifié en grande affectation « Industrie » à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » au chapitre 3.1 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal adopté en vertu du Règlement modifiant le règlement concernant le Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) (RCG 14-029).

2. Secteur Assomption Sud–Longue-Pointe (ASLP)

Tout terrain situé à l'intérieur des limites du plan ci-dessous et identifié en grande affectation « Industrie » à la carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » au chapitre 3.1 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal adopté en vertu du Règlement modifiant le règlement concernant le Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) (RCG 14-029).



ANNEXE B

CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL

1. Aux fins de la présente annexe, le propriétaire du terrain ou son mandataire dûment autorisé est considéré comme le responsable de toutes les étapes du projet.
2. Le cas échéant, le mandataire doit posséder au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de projet en lien avec la réhabilitation de terrains.
3. Le cas échéant, le mandataire et le propriétaire doivent signer une déclaration assermentée stipulant qu'ils n'ont pas de liens entre eux et qu'ils n'ont pas d'intérêt en commun.
4. Le responsable doit gérer les travaux admissibles. Il supervise notamment les plans et les devis, lance les appels d'offres, accorde les contrats, assure le montage financier et vérifie la conformité des travaux.
5. Le responsable doit accorder tous les contrats relatifs aux travaux de chantier selon les modalités suivantes :
 - 1° procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de chantier totalisant moins de 500 000 \$ auprès d'au moins trois fournisseurs compétents et solvables;
 - 2° procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de chantier totalisant 500 000 \$ et plus auprès d'au moins cinq fournisseurs compétents et solvables;
 - 3° tout appel d'offres doit permettre à tout contractant d'obtenir les informations suivantes :
 - a) une description complète de l'objet du contrat;
 - b) la nature et le montant des garanties de soumission et d'exécution exigées, le cas échéant;
 - c) l'ensemble des conditions auxquelles le contractant doit se conformer;
 - d) une grille établissant le coût des travaux conforme à celle jointe en annexe D au présent règlement et indiquant la description des tâches à exécuter, les quantités estimées des sols selon leur niveau de contamination, de matières

résiduelles et des eaux à gérer ainsi que les prix unitaires qui doivent être complétés par les fournisseurs;

- e) l'endroit prévu ainsi que la date et l'heure limite fixées pour la réception de sa soumission;
 - f) la date, l'heure et le lieu de l'ouverture des soumissions;
 - g) les règles qui seront suivies dans l'analyse des offres, notamment les exigences et critères qui seront utilisés pour évaluer les offres;
 - h) la période de validité des offres;
 - i) la mention qu'il se peut qu'aucune offre reçue ne soit retenue;
- 4° le responsable doit exiger que le contractant ou sous-traitant ayant un établissement au Québec transmette avec sa soumission une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec », et ce, comme prévu dans la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). Cette attestation ne doit pas avoir été délivrée plus de 90 jours avant la date fixée pour la présentation des offres ni après cette date. Par conséquent, une attestation délivrée postérieurement à cette date et à l'heure limite ne doit pas être acceptée;
- 5° le délai de réception des offres ne doit pas être inférieur à 15 jours ouvrables et la période d'appel d'offres doit être identique pour tous les soumissionnaires;
- 6° dans le cas des appels d'offres conjoints, par exemple lors de travaux de réhabilitation et de construction, les appels d'offres doivent être munis d'un bordereau distinct pour les travaux de réhabilitation;
- 7° un contractant ou sous-traitant retenu par le responsable pour exécuter des travaux de chantier ne doit pas être inscrit au RENA pour une infraction prévue à l'annexe 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) au moment de la signature du contrat ou sous-contrat;
- 8° si un contractant ou sous-contractant retenu pour exécuter des travaux admissibles est inscrit au RENA après la signature du contrat le liant au responsable, celui-ci doit en aviser immédiatement le ministre et le directeur;
- 9° les entreprises liées ou affiliées au propriétaire ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de chantier, ni les entreprises liées ou affiliées à la firme rendant les services professionnels pour préparer et surveiller les travaux de chantier.

- 6.** Les coûts des travaux de chantier, y compris ceux réalisés dans le cadre d'un contrat forfaitaire, doivent être détaillés en fonction des catégories indiquées à l'annexe D du présent règlement. Pour chacun des coûts admissibles, des soumissions et des factures détaillées et justifiées, élément par élément, doivent être déposées.
- 7.** Le responsable doit obtenir les autorisations exigées par les lois et les règlements en vigueur.
- 8.** Le responsable doit s'assurer de la qualité des services professionnels, des travaux de chantier et des travaux de suivi après réhabilitation.
- 9.** Le responsable doit engager une firme de consultants spécialisés dont le chargé de projet possède un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés en ce qui concerne les activités de surveillance environnementale des travaux de chantier.
- 10.** Un surveillant de chantier engagé par le propriétaire doit être présent en tout temps lors des travaux de chantier.
- 11.** Un panneau de chantier utilisant le gabarit fourni par la Ville doit être installé et maintenu sur le terrain visé à un endroit visible de la voie publique.

ANNEXE C

CADRE NORMATIF DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES

SECTION I

TRAVAUX ADMISSIBLES

1. Les travaux mentionnés aux articles 2 à 8 de la présente annexe sont considérés comme des travaux admissibles au sens du présent règlement.

Aux fins du présent règlement, les coûts qui y sont prévus doivent être calculés avant les taxes.

SECTION II

SERVICES PROFESSIONNELS

2. Sont admissibles les services professionnels nécessaires pour préparer et surveiller les travaux de chantier, notamment :

- 1° l'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques;
- 2° l'arpentage, les relevés, la préparation des plans et des devis, des cahiers des charges ainsi que des documents d'appels d'offres;
- 3° la surveillance environnementale des travaux de chantier et la préparation des rapports de réhabilitation ;
- 4° la préparation de rapports de nature environnementale tels que les modélisations hydrogéologiques, les essais de traitabilité, les essais pilotes de traitement *in situ*, les études d'évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques;
- 5° la caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux avant les travaux de chantier.

3. L'évaluation du potentiel archéologique et la réalisation des inventaires et des fouilles archéologiques mentionnées au paragraphe 1° de l'article 2 doivent être expressément nécessaires et recommandées par le ministre en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications afin que les travaux de chantier soient exécutés.

SECTION III TRAVAUX DE CHANTIER

4. Sont admissibles et sont considérés comme des travaux de chantier au sens du présent règlement les travaux énumérés ci-après :

- 1° le traitement *in situ* des sols et de l'eau souterraine;
- 2° le traitement sur le site ou dans un autre lieu autorisé des sols excavés et des eaux récupérées;
- 3° le recours à un système de traçabilité des mouvements de sols contaminés;
- 4° l'excavation de sols contaminés et des matières résiduelles qui ont dû être excavés uniquement pour la réhabilitation en vertu du Guide d'intervention ou de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), leur transport vers des sites autorisés de traitement ou d'enfouissement, vers les sites de réemploi, de recyclage ou de valorisation, leur traitement ou leur enfouissement dans ces lieux, leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation;
- 5° la mise en pile, le tamisage et la ségrégation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;
- 6° le remplacement par des matériaux conformes aux exigences du ministère et la mise en place de tels matériaux conformes pour la réhabilitation;
- 7° lorsqu'ils sont excavés pour la réalisation d'une construction, le transport et la gestion des sols contaminés dans un lieu autorisé pour leur traitement, leur élimination, leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation;
- 8° les mesures consistant à confiner la contamination et à limiter l'exposition aux contaminants ainsi que les mesures de contrôle et de suivi environnemental qui en découlent pour la durée des travaux de réhabilitation;
- 9° les mesures de mitigation des biogaz;
- 10° l'installation de puits d'observation de l'eau souterraine;
- 11° le transport hors site de l'eau contaminée ne respectant pas les critères du ministère prévus au Guide d'intervention et les normes prévues au Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées;
- 12° le pompage et le traitement de l'eau (surface, ruissellement, souterraine) se trouvant en fond d'excavation pour la durée du projet de réhabilitation;

13° l'enlèvement de l'équipement souterrain d'entreposage et le transport de produits pétroliers ou d'autres matières dangereuses sauf s'ils font l'objet d'une obligation d'enlèvement en vertu du Code de sécurité (RLRQ, chapitre B-1.1, r.3) ou, pour la période ne faisant pas l'objet d'une obligation en vertu du Règlement sur les matières dangereuses (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32), d'une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;

14° le démantèlement de toute construction se trouvant au niveau du sol ou enfouie dans le sol et devant être enlevée pour atteindre les sols contaminés aux fins de la réhabilitation et, le cas échéant, leur remise en place;

15° les mesures de soutènement nécessaires à l'atteinte des sols contaminés aux fins de la réhabilitation;

16° les analyses chimiques réalisées en laboratoire pour la surveillance et le contrôle des travaux ainsi que le prélèvement des échantillons nécessaires.

5. Lorsque des travaux admissibles sont réalisés par une compagnie d'utilité publique mais payés par le requérant, ce dernier peut être remboursé s'il démontre avoir acquitté le coût de ces travaux.

6. Les travaux de chantier doivent être réalisés conformément :

1° aux plans et devis prévus aux documents d'appel d'offres;

2° au Guide de caractérisation des terrains (2003) du ministère.

SECTION IV

TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION

7. Pour une durée d'un an après la date de fin des travaux de réhabilitation, sont admissibles les travaux et les services professionnels affectés à des travaux de suivi après réhabilitation acceptés par le ministre.

SECTION V

FRAIS AFFÉRENTS

8. Sont admissibles les travaux relatifs aux panneaux de chantier exigés en vertu du présent règlement et installés sur les lieux des travaux.

SECTION VI

TRAVAUX ET COÛTS NON ADMISSIBLES

9. Ne sont pas admissibles les travaux énumérés ci-après :

- 1° les travaux liés à la démolition d'une construction hors sol, en tout ou en partie, érigée sur un terrain contaminé;
- 2° les travaux liés à la manipulation et à la gestion de déchets, de résidus miniers, de matières résiduelles et de matières dangereuses trouvés en surface;
- 3° les travaux, à l'extérieur du Québec, liés au transport, au traitement, à l'élimination, au recyclage et à la réutilisation des sols, des déchets et des eaux contaminés, des résidus miniers et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés;
- 4° la mobilisation ou la démobilisation de l'équipement;
- 5° l'acquisition de terrains et autres intérêts connexes tels que servitudes, droits de passage et autres;
- 6° les honoraires des conseillers juridiques;
- 7° les honoraires du mandataire et tout autre service professionnel sauf ceux définis à l'article 2 de la présente annexe.
- 8° les travaux liés à l'élimination de matières résiduelles hors sol;
- 9° les travaux liés à l'excavation des sols et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés en raison d'une construction;
- 10° les travaux liés au transport des sols propres en raison d'une construction;
- 11° les travaux requis pour se conformer à une ordonnance du ministre ou d'un tribunal;
- 12° les frais de financement permanent et temporaire;
- 13° la mise en place de végétation;
- 14° les frais exigés pour les demandes d'autorisation, notamment les autorisations du ministre, les demandes de permis de la Ville ou les frais exigés par une loi, un règlement ou une ordonnance.

SECTION VII

MONTANT MAXIMAL DE SUBVENTION

10. Les travaux admissibles sont remboursés sur la base de leur coût réel, sous réserve des articles 11 à 15 de la présente annexe.

11. Lorsque les travaux admissibles sont liés à un projet visé par le paragraphe 9° de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, Q-2), le montant de la subvention versée pour les travaux d'excavation, de transport et d'élimination des matières résiduelles, des sols et autres matériaux les recouvrant ainsi que l'acquisition des matériaux de remblayage et leur mise en place ne peut excéder 500 000 \$ par projet.

12. Pour les travaux admissibles de 30 000 \$ et moins, le montant maximal admissible pour les services professionnels est d'un montant équivalant à 70 % du coût des travaux de chantier admissibles.

13. Pour les travaux admissibles supérieurs à 30 000 \$, le montant maximal admissible pour les services professionnels est d'un montant équivalant à la somme de chacune des tranches suivantes :

- 1° 50 % du coût des travaux de chantier admissibles jusqu'à 30 000 \$;
- 2° 30 % du coût des travaux de chantier admissibles entre 30 000 \$ et 100 000 \$;
- 3° 15 % du coût des travaux de chantier admissibles au-dessus de 100 000 \$.

14. Dans le cas où le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres visant les travaux de chantier n'est pas retenu par le responsable, le coût maximal admissible pour ces travaux est limité à celui établi dans la soumission de ce plus bas soumissionnaire.

SECTION VIII

TAUX UNITAIRES MAXIMAUX ADMISSIBLES

15. Sous réserve de l'article 14, le coût des travaux de chantier ci-dessous est établi sur la base des quantités et des taux unitaires, jusqu'à concurrence des taux maximaux établis dans la grille suivante, avant les taxes applicables (TPS et TVQ) :

Travaux*	Coûts unitaires maximum admissible
Excavation des sols contaminés, des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, et chargement	14,00 \$/m ³
Mise en piles temporaire pour caractérisation	9,00 \$/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des sols AB	30,00 \$/ tonne
Transport et élimination, traitement ou valorisation des sols BC	
Sans COV	38,00 \$/ tonne
Avec COV	45,00 \$/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > C	
Organique (COV, HP C10-C50, HAP de type pétrogénique**)	80,00 \$/ tonne
Métaux, HAP de type pyrogénique ou contamination mixte	80,00 \$/ tonne

Transport et traitement des sols >RESC Organique (COV, HP C10-C50, HAP d'origine de type pétrogénique **)	90,00 \$/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > RESC Métaux, HAP d'origine de type pyrogénique ou contamination mixte	100,00 \$/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des matériaux secs excavés du terrain	32,00 \$/tonne
Transport et élimination ou valorisation des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, sans la redevance prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	90,00 \$/tonne
Transport et traitement hors site de l'eau souterraine contaminée	0,50 \$/litre
Remblayage avec des matériaux réutilisables	11,00 \$/tonne
Remblayage avec des matériaux d'emprunt	20,00 \$/tonne
Frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés	1,00 \$/tonne

*L'indication de sols AB, BC ou >C fait référence aux niveaux de contamination définis au Guide d'intervention. L'indication > RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

** acénaphène, acénaphylène, anthracène, diméthylnaphtalène, méthylnaphtalène, naphtalène, phénanthène, triméthylnaphtalène.

ANNEXE D

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU
DES TRAVAUX ADMISSIBLES

A	TRAVAUX DE CHANTIER	Quantités	Unités	Prix unitaire	Sous-total
1.	EXCAVATION ET REMBLAYAGE				
1.2	Excavation de sols contaminés et des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés et leur chargement		m ³		
1.3	Mise en pile, tamisage et ségrégation des sols et autres matières contaminées		t		
1.4	Remblayage avec des matériaux réutilisables		m ³		
1.5	Remblayage avec des matériaux d'emprunt		t		
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour l'excavation et le remblayage				
2.	TRANSPORT ET GESTION¹ DES SOLS CONTAMINÉS				
2.1	Traitement <i>in situ</i> des sols et des matériaux mélangés aux sols contaminés		m ³		
2.2	Transport et gestion des sols A-B		t		
2.3	Transport et gestion des sols B-C		t		
2.4	Transport et gestion des sols >C et <RESC		t		
2.5	Transport et gestion des sols > RESC		t		
	Coûts reliés au transport et à la gestion des sols contaminés				
3.	TRANSPORT ET GESTION¹ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES				
3.1	Transport et gestion des matières résiduelles non dangereuses		t		
3.2	Transport et gestion des matières résiduelles dangereuses		t		
3.3	Transport et gestion des matériaux secs et leur transport		t		
	Coûts reliés au transport et à la gestion des matières résiduelles				
4.	GESTION DE L'EAU				
4.1	Traitement <i>in situ</i> de l'eau souterraine contaminée				
4.2	Traitement sur place ou hors site de l'eau contaminée				
4.3	Pompage de l'eau contaminée sur le site				
4.4	Gestion de l'eau respectant les critères d'usage (pompage)				
	Coûts reliés aux travaux de chantier pour la gestion de l'eau contaminée				
5.	AUTRES COÛTS DE CHANTIER				
	Frais exigés par le système de traçabilité				
5.1	Sols A-B		t		
5.2	Sols B-C		t		
5.3	Sols >C et <RESC*		t		
5.4	Sols > RESC*		t		
5.5	Matières résiduelles		t		
5.6	Installation de puits d'observation de l'eau souterraine				
5.7	Enlèvement d'équipements souterrains et transport de produits pétroliers ou autres matières dangereuses				

ANNEXE D

DOCUMENT ÉTABLISSANT LE COÛT PRÉVU DES TRAVAUX ADMISSIBLES

5.8	Mesures d'atténuation et de confinement de la contamination. Spécifiez :				
5.9	Mesures de contrôle et de suivi environnemental pour la durée des travaux de réhabilitation. Spécifiez:				
5.10	Démantèlement de constructions se trouvant au niveau du sol ou enfouies et devant être enlevées pour atteindre les sols contaminés.				
5.11	Remise en place des constructions ayant dû être démantelées pour atteindre la contamination				
5.12	Mesures de soutènement aux fins de réhabilitation				
5.13	Réalisation de différentes phases des travaux admissibles par des organismes d'utilité publique. Spécifiez:				
5.14	Prélèvement et analyses chimiques d'échantillons réalisées pour la surveillance et le contrôle des travaux de chantier				
Autres coûts reliés aux travaux de chantier					
Total des travaux de chantier					

⁽¹⁾ La gestion des sols et des matières résiduelles comprend leur traitement ou leur enfouissement, leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation. * : RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés

B SERVICES PROFESSIONNELS					
1.	Évaluation du potentiel archéologique (inventaires et fouilles)				
2.	Caractérisation des sols, des matières enfouies et des eaux souterraines avant les travaux de réhabilitation				
3.	Arpentage, relevés, préparation des plans, des devis et des cahiers des charges, des documents d'appels d'offres				
4.	Coordination et surveillance des projets, rédaction de rapports et autres activités analogues				
5.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
Total des services professionnels					

C TRAVAUX DE SUIVI APRÈS RÉHABILITATION (1 an suivant la fin des travaux de réhabilitation)					
1.	Suivi de la qualité de l'eau souterraine				
2.	Suivi des biogaz				
3.	Autres honoraires professionnels et dépenses, spécifiez :				
Total des travaux de suivi après réhabilitation					

D FRAIS AFFÉRENTS					
1.	Panneau de chantier				
Total des frais afférents					

TOTAL DES TRAVAUX					
--------------------------	--	--	--	--	--



Dossier # : 1198021003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Il est recommandé:

- d'approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-07 09:36

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198021003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne, de madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré, de monsieur Yves-Alexandre Comeau et de madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants, et le renouvellement du mandat de madame Agathe Alie, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

« 231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents. »

En vertu du règlement intérieur du CAM en pièce jointe de ce sommaire décisionnel, voici une précision quant à la durée du mandat et des possibilités de renouvellement:

« 6.5 Durée du mandat et renouvellement

6.5.1 Le mandat d'un administrateur est de trois ans à compter de la date de sa nomination par le Conseil d'agglomération. Ce mandat est renouvelable une seule fois pour trois ans par une décision du Conseil d'agglomération prise aux 2/3 des voix exprimées.

6.5.2 Sous réserve des dispositions du présent règlement, un administrateur demeure cependant en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

6.5.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'agglomération doit, sur demande du conseil d'administration et dans l'intérêt supérieur du Conseil, prolonger à son terme le mandat de tout administrateur pour une période que le conseil d'administration détermine compte tenu de ses besoins. »

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel de Montréal et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0042 du 31 janvier 2019 - Approuver la nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu

CG18 0474 du 23 août 2018 - Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Hussein, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration

du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczyński, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, Andrew Tay, madame Ravy Por, monsieur Yves-Alexandre Comeau et madame Alienor Armand Linot.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de mandat de madame Agathe Alie.

Les notes biographiques des membres proposés se trouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation et des affaires. Depuis 2016, un représentant de la Ville est un membre observateur et non plus administrateur du CA.

Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins par discipline à combler au sein du CA car les membres de ce dernier étaient eux-mêmes appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du CA a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le

développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIÉ
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél :
Approuvé le : 2020-01-06

**Membres du Conseil des arts de Montréal
et mandats
Décembre 2019**

Correction 11 décembre 2019

	Nom	Fonction	Mandat	Date échéance	Statut	Genre
1.	Agathe Alie	Membre	1 ^{er}	Décembre 2019	Renouvellement	F
2.	Gideon Arthurs	Membre	1 ^{er}	Mai 2020		H
3.	Jennifer Bourdages	Membre	1 ^{er}	Janvier 2021		F
4.	Hannah Claus	Membre	1 ^{er}	Août 2020		F
5.	Ben Marc Diendéré	Membre	2 ^e	Août 2018		H
	Ravy Por	Membre	1 ^{er}			F
6.	Nadia Drouin	Membre	1 ^{er}	Août 2021		F
7.	Marie-Christine Dufour	Membre	1 ^{er}	Décembre 2021		F
8.	Karla Étienne	Membre	2 ^e	Janvier 2018		F
	Andrew Tay	Membre	1 ^{er}			Q
9.	Madeleine Féquière	Vice-présidente	2 ^e	Mai 2020	1 ^{ere} vice-présidente	F
10.	Alienor Armand Linot	Membre	1 ^{er}			F
11.	Sylvie François	Membre	1 ^{er}	Janvier 2021		F
12.	Nadine Gomez	Membre	1 ^{er}	Août 2021		F
13.	Nadia Grubisic	Membre	1 ^{er}	Août 2021		F
14.	Francis Guimond	Membre	2 ^e	Août 2021		H
15.	Philippe Lambert	Membre	2 ^e	Janvier 2022		H
16.	Charles Milliard	Membre	1 ^{er}	Août 2021		H
17.	Matthieu Perrier	Membre du comité exécutif - Trésorier	Représentant du Trésorier de la Ville			H
18.	Jan-Fryderyk Pleszczyński	Président	2 ^e	Décembre 2020	Président	H
19.	Hughes Sweeney	Membre	2 ^e	Mars 2020	2 ^e vice-président	H
20.	Johanne Turbide	Membre	2 ^e	Mars 2020		F
21.	Yves-Alexandre Comeau	Membre	1 ^{er}			H

Répartition équité :

Hommes : 8
Femmes : 12
Queer : 1

Biographie Andrew Tay

En 2005, Andrew a cofondé *Wants&Needs danse* avec Sasha Kleinplatz. Ils sont aussi les idéateurs de *Short&Sweet*, *Involved*, *Piss in the Pool*, des événements devenus incontournables dans le paysage de la danse montréalaise.

Récompensé en 2012 par le *Dance WEB Scholarship* (Vienna, Festival Impulstanz), Andrew est choisi en 2013 pour participer aux Rencontres internationales de jeunes créateurs (Montréal, Festival TransAmériques) et à *8 Days*, rencontre annuelle intergénérationnelle d'artistes en danse issus des quatre coins du Canada à l'initiative de la compagnie Public Recordings. Il a également participé à The Copycat Academy (Luminato Festival – Toronto) organisée par Hannah Hutzig (Berlin).

Il a reçu le *Risk and Innovation Award* du Summerworks Performance Festival pour sa dernière oeuvre *Fame Prayer/Eating* en août 2016. En janvier 2017, il prend le poste de Commissaire invité au Centre de Création O Vertigo.

Biographie Ravy Por

Université Laval

Depuis 2019

Études d'administratrice de sociétés – Collège des administrateurs de sociétés

Johns Hopkins University (Baltimore, Maryland)

Depuis 2016

Études au certificat en science des données

Université de Montréal

2016

Cours de perfectionnement en statistiques appliquées et avancées (modèles longitudinaux, séries chronologiques et régression non linéaire)

2008

Baccalauréat en sciences mathématiques (spécialisation en actuariat)

HEC Montréal

2015

Certificat en gestion de projets

2010

Certificat en gestion financière

Expérience professionnelle

Mouvement Desjardins

Depuis 2018

Dirigeante de pratique – Partenariats et rayonnement – Analytique avancée et connaissance clients (marketing)

2016 - 2018

Scientifique de données en modélisation – Analytique avancée et connaissance clients (marketing)

2015 - 2016

Conseillère principale – Intelligence d'affaires – Lutte au blanchiment d'argent (conformité)

La Société des casinos du Québec inc.

2013 - 2015

Analyste principale – Intelligence d'affaires

Banque Nationale du Canada

2012 - 2013

Analyste principale – Modélisation du risque de crédit

Intact Compagnie d'assurance

2011 - 2012

Analyste – Département actuariel

AXA Canada inc.

2009 - 2011

Analyste – Département actuariel

Aliénor Armand-Linot

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Investissements PSP (*gestionnaires de fonds pour des régimes de pensions du secteur public canadien*) **Montréal, Canada**
Gestionnaire, Capital-Investissement en Ressources Naturelles Février 2016 – Présent

- Gérer l'exécution de fusions acquisitions: identification et évaluation des sociétés cibles, négociation des termes avec les vendeurs, vérifications diligentes approfondies et mise en place de la stratégie de gouvernance
- Rédaction des memos pour le comité d'investissement: construction de modèles financiers, recherche sur l'industrie, identification des avantages compétitifs et des risques, ainsi que de la stratégie sur l'investissement responsable
- Développer les structures d'investissements juridiques et fiscales en collaboration avec les équipes internes
- Révision des contrats d'acquisitions et de la documentation juridique
- Gestion d'un portefeuille de C\$1 milliard: approbation des budgets, participation au conseil d'administration et gouvernance
- Encadrer une équipe de professionnels diversifiés: financiers, avocats, spécialistes en fiscalité, irrigation et agronomie

Principales Réalisations

- **Simpson Farms (A\$220m)**: Acquisition d'un des plus grands cultivateurs intégrés d'avocats en Australie (*Juin 2017*)
- **Australian Food & Fibre (A\$300m)**: Acquisition d'une des plus grandes exploitations cotonnières en Australie (*Mars 2018*)

Bank of America Merrill Lynch **New York, E.U.**
Associée en Banque d'Investissement, Groupe Technologie, Médias & Télécommunication Juillet 2012 – Août 2015

- Analyse financière: créer et maintenir des modèles financiers complexes, optimisation de la structure du capital, analyse comparative concurrentielle et évaluation de la notation de la dette pour déceler les opportunités d'acquisition
- Structuration de la transaction: vérification diligente en matière financière et commerciale. Coordonner la rédaction des documentations juridiques pour la SEC (Security Exchange Commission)
- Rédaction des supports marketing pour informer les agences de notation et les investisseurs
- Gestion du portefeuille de dette: US\$9 milliards prêtés à 110 grandes entreprises dans les Médias et Télécommunications
- Recrutement et encadrement d'une équipe de 12 stagiaires et de 2 analystes: formation, mentorat et fournir du feedback

Principales Réalisations

- **Home Shopping Network (US\$1,25Mds)**: Exécution d'une facilité de crédit d'un détaillant en ligne (*Février 2015*)
- **Verizon (US\$49Mds)**: Emission obligataire record pour financer l'acquisition d'un réseau sans fil (*Décembre 2013*)

Bank of America Merrill Lynch **New York, E.U.**
Analyse en Banque d'Investissement, Groupe de Capital-Investissement Juillet 2011 – Juin 2012

- Prise en charge de l'exécution de transactions pour les sociétés de capital-investissement au travers de solutions de fusions acquisitions, de dette, d'équité et de restructuration
- Analyse de valorisation réalisée à l'aide de LBO, DCF, sociétés comparables et transactions antérieures
- Réalisation de vérification diligente détaillée sur les entreprises cibles
- Analyse de la discipline opérationnelle et des risques commerciaux

FORMATION

Université McGill, Faculté de Gestion Desautels, Mai 2017 **Montréal, Canada**
Maîtrise en Administration des Affaires, Concentration en Stratégie Globale & Leadership, GMAT: 680, GPA: 3.94 / 4.00

- Prix de Leadership Dorrance & Drummond, Prix de Leadership des Femmes de Desautels et Bourse Rio Tinto (C\$37,500)

Certifications FINRA: Représentant inscrit de la série 79; Agent sous licence série 63, Septembre 2011 **New York, E.U.**

Université Georgetown, Ecole de Commerce McDonough, *Magna Cum Laude*, Mai 2011 **Washington, E.U.**
Baccalauréat en Administration, Concentration en Finance/Comptabilité, Mineur en Littérature Espagnole, GPA: 3.7 / 4.0

ICADE, Université Pontificia de Comillas, Ecole de Commerce, Janvier 2010 – Juin 2010 **Madrid, Espagne**

LEADERSHIP & BENEVOLAT

Comité d'Inclusion et de Diversité, Investissements PSP, Membre du comité 2017 – Présent, **Montréal, Canada**

Jeune Chambre de Commerce Haïtienne, Membre du CA 2017 – 2018, **Montréal, Canada**

Équipes de Compétition Universitaire – McGill et Georgetown, Finalistes dans plusieurs compétitions **Canada; E.U.**

Recruteur Principal pour Bank of America Merrill Lynch à l'Université de Georgetown, 2012 – 2015 **Washington, E.U.**

Banque Interaméricaine de Développement (BID), 2010 **Port-au-Prince, Haïti**
• *Bénévole après le tremblement de terre dans un camp. Maître de cérémonie à une conférence* – Introduit le président Bill Clinton

Université Georgetown, 2007 – 2011 **Washington, DC**
• Présidente de la société comptable, assistante du chef du département de la comptabilité et trésorière de la Société caribéenne

COMPETENCES ET INTERETS

Compétences Linguistiques: Langues maternelles – français et créole; Parle couramment l'anglais et l'espagnol

Intérêts: Volleyball et tennis (capitaine de ligues d'entreprise), théâtre de danse moderne, cuisine des Caraïbes

Voyages Récents: Singapour, Thaïlande, Hong Kong, Argentine, République Tchèque, Espagne, France, Italie, Belgique, Polynésie



Yves-Alexandre Comeau

Directeur, Communications corporatives

Passionné par les enjeux de relations publiques, Yves-Alexandre Comeau se situe à l'avant-garde des pratiques dans ce domaine. Ses compétences ont été mises à profit tant auprès de grandes entreprises internationales que des PME et des organisations communautaires. Fonceur et enjoué, Yves-Alexandre fait partie de ceux qui savent allier innovation et efficacité afin de bâtir un narratif convaincant.

Expérience professionnelle

2017 – 2018

Cabinet de la ministre de la Santé du Canada
Directeur des communications

- + Conseiller principal de la ministre et porte-parole du cabinet
- + Expérience solide en communication dans les secteurs pharmaceutiques, alimentaires et l'industrie du cannabis
- + Responsable des prises de positions et des documents publiés au nom de la ministre

2016 – 2017

Pharmascience
Chef de la réputation et des médias sociaux

- + Gestion interne et externe de la plus grande restructuration de l'entreprise
- + Lancements de produits nationaux et pénétration de marchés internationaux
- + Développement d'un cadre de vigie et de gouvernance numérique

2012 – 2016

SNC-Lavalin
Conseiller principal, image de marque et stratégie numérique

- + Gestion de crise et lancement de campagnes de relations publiques
- + Intégration de 16 entreprises, représentant plus de 22 000 employés situés dans 12 pays
- + Déploiement et développement d'une nouvelle image de marque

2011 – 2012

Rolls-Royce
Chef de service, communications

- + Positionnement de la direction durant les négociations syndicales.

Formation

+ 2006-2008 - Étude en finance
John Molson School of Business – Université Concordia

+ 2008-2011 - Baccalauréat en affaires publiques
Université Concordia